HOUSE LIBRARY
LOYOLA COLLEGE, MONTREAL

HOUSE LIBRARY
LOYOLA COLLEGE, MONTREAL

Ex libris
BIBLIOTHECAE MAJORIS
Collegii S. J. ad Sae Mariae,
MARIANOPOLI

janvier – juin
1874

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/tudes1874pariuoft

Ex libris
BIBLIOTHECAE MAJORIS
Collegii S. J. ad Sae Mariae,
MARIANOPOLI.

Études religieuses

Janvier à Juin

1874.

2e Série tome 5ème

Complet.

Janvier 1874.

Double

62

ÉTUDES

RELIGIEUSES

PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

DIX-HUITIÈME ANNÉE — CINQUIÈME SÉRIE

TOME CINQUIÈME

janvier-juin 1874

HOUSE LIBRARY
LOYOLA COLLEGE, MONTREAL

Ex libris
BIBLIOTHECAE MAJORIS
Collegii S. J. ad Sae Mariae,
MARIANOPOLI.

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4

ÉTUDES

RELIGIEUSES

PHILOSOPHIQUES, HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

PAR

DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

OCT
PERIO
UNIVE
OF WINNIPEG
LIBRARY

DIX-HUITIÈME ANNEE — CINQUIÈME SÉRIE

TOME CINQUIÈME janvier-juin 1874

BUREAUX

LYON
LECOFFRE FILS & Cie, LIBRAIRES
2, RUE BELLECOUR

PARIS
JOSEPH ALBANEL, LIBRAIRE
7, RUE HONORÉ-CHEVALIER

1874

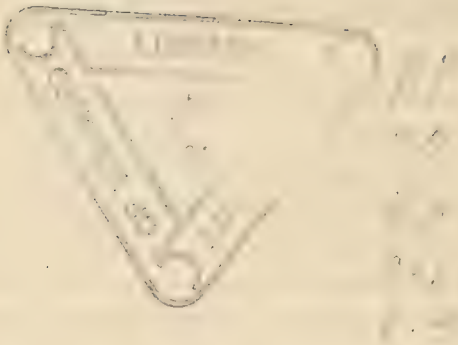

LA

BANQUEROUTE DU LIBÉRALISME

Si nous embrassons d'un regard toute l'étendue du monde civilisé, nous verrons se dégager des événements qui s'y accomplissent deux vérités contradictoires en apparence, mais en réalité liées l'une à l'autre par une connexion nécessaire : le libéralisme obtient partout un complet triomphe et partout il est contraint de se détruire lui-même.

Qu'il soit partout triomphant, c'est ce qu'il n'est pas nécessaire de prouver : il suffit d'ouvrir les yeux pour s'en convaincre. Il a établi son empire tout à la fois dans les esprits, dans les lois et dans les mœurs. La presse, cette reine des sociétés modernes, est partout à son service. Il réunit sous son drapeau des partisans de tous les régimes politiques, des adeptes de toutes les croyances, des rejetons de toutes les races. Les États dont les institutions semblent l'exclure, comme la Russie, subissent eux-mêmes l'influence de ses doctrines. En Allemagne « l'homme de fer et de sang » n'a conquis le pouvoir absolu dont il fait un usage si tyrannique qu'à partir du moment où il s'est mis à la tête du parti national-libéral. C'est au nom du libéralisme que les antiques franchises provinciales de l'Autriche et les droits souverains des cantons suisses ont été sacrifiés à la centralisation. C'est le libéralisme qui gouverne l'Angleterre, l'Italie, la Hollande, la Belgique, le Portugal, par le mécanisme de la monarchie parlementaire ; dans la république radicale d'Espagne et dans la république provisoirement conservatrice de France, les partis les plus opposés s'accordent à reconnaître sa suprématie. Il n'y a pas jusqu'au Japon qui ne tienne à honneur de se ranger sous ses lois.

Et c'est au moment où ses complots ont été couronnés d'un plein succès, au moment où il s'est assuré le concours de tous les pouvoirs appelés à le combattre, qu'un défenseur de la vérité vaincue [1] a osé proclamer dans le parlement de Berlin *la banqueroute du libéralisme!*

Oui, ce mot a été dit; et nous allons démontrer qu'il est d'une vérité rigoureuse. On accuse parfois les adversaires du libéralisme de remplacer les raisonnements par des déclamations et de ne pas même définir la doctrine qu'ils combattent. Nous ne nous exposerons point à ce reproche. Nous définirons le libéralisme; nous en distinguerons soigneusement les différents genres et les différents degrés; nous analyserons le mensonge qui constitue son essence et les erreurs radicales qu'il implique; et c'est là, que nous trouverons le principe de la double réfutation théorique et pratique par laquelle la Providence le condamne à détromper les peuples qu'il a abusés.

Telle est en effet la vengeance que Dieu ménage à l'éternelle vérité, temporairement vaincue par l'erreur. Au moment où celle-ci est arrivée à l'apogée de sa puissance; au moment où elle se flatte d'avoir acquis sur les âmes et sur des nations entières un empire incontesté, il lui fait expier sa victoire par un double châtiment: par les fléaux qu'elle déchaîne sur les peuples soumis à son joug et par les contradictions dans lesquelles l'entraînent, en se développant, les erreurs cachées sous d'hypocrites formules.

Le libéralisme est arrivé à cette heure fatale où, reniant toutes ses maximes et démentant toutes ses promesses, il détruit ses principes par l'extrême développement de leurs conséquences. Pour constater cette double faillite il suffira d'entendre son langage et de voir ses œuvres, de l'étudier d'abord dans ses principes et puis dans ses résultats [2].

[1] M. A. de Reichensperger.

[2] Nous serons puissamment aidé dans cette étude par le beau livre que M. Blanc de Saint-Bonnet a récemment publié sous le titre de *La Légitimité* (1 vol. gr. in-8, chez Castermann à Tournai, et à Paris, chez Laroche). Un juge compétent, Mgr l'évêque de Poitiers, a dit de ce livre que « c'est l'œuvre d'un éminent esprit constamment inspiré par un grand cœur. » Le prélat ajoute: « On ne peut guère mieux dire a nature de la société, sa loi essentielle, sa fonction divine à l'égard de l'humanité, sa nécessité, sa grandeur... La vraie notion de la liberté est aussi dégagée du men-

Mais avant tout il faut définir avec précision ce mot de libéralisme, qui est loin d'avoir le même sens dans l'esprit et sur les lèvres de tous ceux qui l'emploient. Nous aurons fait faire un grand pas à la discussion si nous parvenons à donner une notion bien nette de la doctrine désignée par ce nom.

I

Qu'est-ce que le Libéralisme?

Est-il possible d'en donner la définition? Comment saisir ce Protée qui prend, en divers temps et en divers lieux, les formes les plus contraires? M. de Bismark se donne comme libéral, et le chef du ministère anglais, M. Gladstone, s'attribue également cette appellation; M. Minghetti et M. Castelar la revendiquent comme une gloire, et plusieurs de nos ministres français ne la considéreraient probablement pas comme une injure. Qu'y a-t-il de commun entre le libéralisme de ces hommes d'État, dont la politique est si différente? « Je suis chrétien pénitent, mais libéral impénitent, » disait Lacordaire à la fin de sa vie; il se croyait

songe sous lequel le libéralisme la présente au monde, pour son malheur et pour sa ruine. Le libéralisme est d'ailleurs étudié à fond, démasqué sans pitié, dénoncé avec vigueur et jugé sans appel. Le libéralisme catholique, en particulier, est fortement combattu et solidement réfuté. »

Ce livre a pourtant un défaut glorieux, qu'il partage avec le volume si remarquable qui l'a précédé sous le titre de: *La Restauration française*, l'un et l'autre ne peuvent être goûtés que par des esprits sérieux; et ce ne sont pas les esprits sérieux qui, aujourd'hui, font la vogue des livres. Peut-être M. de Saint-Bonnet aurait-il pu, sans préjudice pour l'élévation de sa doctrine, condescendre un peu à l'infirmité des lecteurs en analysant davantage ses théories et en les encadrant dans une méthode plus saisissable. Mais on n'a pas le droit de reprocher à Platon de n'être pas Aristote; et pas un de ceux qui auront le courage de suivre M. de Saint-Bonnet jusqu'au bout ne regrettera les fatigues d'un voyage qui aura dévoilé à leurs regards de splendides horizons.

Nous lui renvoyons donc les lecteurs qui désireraient approfondir les questions que nous allons traiter. Nous leur indiquerons également quatre volumes édités par M. Goemaere à Bruxelles sous le titre de: *La Révolution et la Restauration de l'Ordre social*. M. l'abbé Onclair y a réuni dans un ordre méthodique les travaux les plus remarquables publiés sur ces questions dans la *Civiltà cattolica*. Il n'est pas besoin de signaler les deux ouvrages que M. Auguste Nicolas a récemment publiés sur ce même sujet: *L'État sans Dieu*, et *La Révolution et l'ordre chrétien*. Pour ceux qui ne les connaitraient pas encore, le nom de l'auteur serait une recommandation suffisante (Paris, Vaton).

donc autorisé par son amour pour la religion à garder son libéralisme; et peu d'années après, un de ses successeurs dans la chaire de Notre-Dame était conduit par son libéralisme à une scandaleuse apostasie. Comment un même principe peut-il produire des effets aussi opposés ? Sommes-nous en présence d'une pure mystification, d'un fantôme, dont les formes changeantes permettent à chacun d'en revêtir arbitrairement le système qu'il préfère ?

Non, le libéralisme cache sous cette diversité d'apparences une unité réelle ; mais pour trouver cette unité, il ne faut pas examiner au hasard ce qui, à bon droit ou à tort, porte le nom de libéral; il faut procéder comme font les savants qui se livrent à l'étude des races. Quand ils veulent saisir le vrai type de la race nègre, par exemple, ils ne l'étudient pas dans les individus chez qui ce type est plus ou moins fondu avec des types différents; ils cherchent de vrais nègres, des nègres pur sang. En les considérant avec attention et en les comparant les uns aux autres, on n'a pas de peine à discerner les caractères de la race ; et il devient ensuite facile de retrouver ces caractères dans les individus à type mélangé.

Les idées établissent entre les esprits des affinités analogues à la parenté physique des races : elles constituent des races intellectuelles à types très-divers. Mais entre ces idées il peut se produire des mélanges; il y a des métis dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique ; et ce n'est pas chez eux qu'il faut étudier les types des doctrines auxquelles ils se rattachent. Si donc nous voulons savoir ce que c'est que le libéralisme, il faut le considérer chez ceux qui ne mettent aucune réserve dans la profession de ses principes. Quand nous aurons discerné chez eux l'essence du système, nous saurons ce qu'il faut penser des formes sous lesquelles il peut se mêler à des systèmes différents.

I. — *Le principe du libéralisme.* En partant de cette donnée, nous arriverons sans peine à une définition très-précise du libéralisme. C'est la doctrine qui affirme la complète indépendance de la liberté humaine et qui nie par conséquent toute autorité supérieure à l'homme, dans l'ordre intellectuel, religieux et politique. Telle est bien en effet l'idée qui ressort de la fameuse *Déclaration des droits de l'homme*, symbole fondamental du

libéralisme ; et si l'ambiguité de certaines formules pouvait faire naître quelques doutes, il suffirait pour en saisir le sens réel de lire les débats qui en précédèrent la rédaction définitive. On consentit, il est vrai, après bien des discussions, à mettre en tête de ce nouvel évangile le nom de l'Être suprême ; mais conformément au déisme de Rousseau, on ne reconnut, à la première ligne, l'existence du Créateur, que pour nier son autorité dans la pièce tout entière. De l'homme seul dérive la souveraineté (art. 3). La pensée et la parole sont indépendantes. Tout homme est libre non-seulement de repousser intérieurement la révélation divine, mais de miner son autorité dans l'esprit de ses semblables ; et cette liberté est proclamée un des droits les plus précieux de l'homme (art. 11). La religion chrétienne n'est plus, aux yeux de la société, qu'une opinion, absolument égale aux cultes erronés (art. 10).

Dieu n'est donc plus le maître, ni dans l'ordre intellectuel ni dans l'ordre religieux, ni dans l'ordre politique ; et dans cette triple sphère c'est l'homme qui est souverain.

Tel est le principe du libéralisme : négation directe et absolue de la doctrine catholique. Celle-ci, en effet, affirme la souveraineté de Dieu, dans tous les ordres où l'erreur libérale proclame l'indépendance de l'homme.

En niant ce dogme fondamental, l'hérésie nouvelle porte à la vérité révélée un coup bien plus mortel que si elle se contentait de combattre un ou plusieurs des articles du symbole. Elle renverse, autant qu'il est en elle, la base même de la foi ; elle nie virtuellement toute vérité, en reconnaissant à la raison le droit de professer toute erreur : c'est l'antichristianisme complet et radical.

Logiquement, il n'y a pas de milieu entre ces deux doctrines : si le christianisme est vrai, le libéralisme est faux sous toutes ses différentes formes. Dans l'ordre intellectuel, la raison humaine se rend coupable d'une inexcusable rébellion, si elle refuse de se soumettre à la raison divine ; dans l'ordre religieux, la liberté ne saurait répudier sans crime les devoirs qui lui sont intimés par l'autorité établie de Dieu ; dans l'ordre politique, il ne peut être permis de résister aux pouvoirs légitimes ; enfin, dans l'ordre politico-religieux, la société temporelle ne peut avoir le droit d'entraver l'action de l'autorité spirituelle.

D'un autre côté, si l'on n'accepte pas purement et simplement l'autorité que le Fils de Dieu est venu établir sur la terre pour y tenir sa place, il ne reste aucun pouvoir capable de diriger la raison de l'homme, de gouverner sa volonté libre et de refréner ses passions mauvaises. En dehors de Dieu, il n'y a plus pour commander à l'homme que des hommes semblables à lui ; et quel est l'homme assez hardi pour s'arroger, à l'égard de ses semblables, l'autorité qu'il refuse au Créateur ? Nous le répétons : si la doctrine catholique est repoussée, la logique donne raison au libéralisme extrême. Dans l'ordre intellectuel, dans l'ordre religieux et dans l'ordre politique l'homme est indépendant ; la liberté individuelle est souveraine, et le droit de chacun n'a de limite que son pouvoir.

Voilà ce que demande la logique des idées et ce qu'exigera tôt ou tard la logique des faits.

Mais ce n'est pas en un seul jour que les esprits arrivent ainsi aux dernières conséquences de leurs principes. Combien il est peu d'hommes qui soient pleinement d'accord avec la doctrine qu'ils professent ! Si la plupart des chrétiens sont moins bons que leur croyance, le plus grand nombre des incroyants sont meilleurs que leur doctrine. Si incompatibles qu'elles soient entre elles, la vérité et l'erreur se mêlent, chez la plupart des hommes, dans les proportions les plus diverses. Ne nous étonnons donc pas de trouver, dans le grand parti libéral, autant de variétés d'opinions qu'il y a de degrés intermédiaires entre la nuit obscure et le plein jour. Sauf le blanc pur de la vérité, ce parti renferme toutes les nuances, depuis la négation radicale du positiviste, jusqu'au libéralisme catholique dont un œil exercé peut seul discerner la teinte délicate.

Cette extrême variété rend très-difficile la tâche des défenseurs de la vérité qui entreprennent de combattre cet insaisissable ennemi. Comment mesurer assez bien leurs coups pour qu'ils atteignent avec une égale justesse des adversaires aussi éloignés les uns des autres ? Il n'y a évidemment qu'une chose à faire : attaquer l'erreur en elle-même et laisser ensuite chacun de ceux qui la défendent prendre sa part du blâme dans la mesure de l'adhésion qu'il lui donne.

Qu'il soit donc bien entendu que dans tout ce que nous allons

dire contre le libéralisme nous n'avons nullement en vue les personnes, mais uniquement la doctrine.

Dans chacun des quatre genres de libéralisme indiqués plus haut, nous admettons des degrés infinis ; mais pour nous fixer davantage nous ramènerons ces degrés à trois principaux, que nous pouvons nommer le radicalisme, le libéralisme proprement dit et le libéralisme catholique.

II. — *Le libéralisme radical.* — Le radicalisme est le libéralisme sincère et logique, qui avoue tous ses principes et ne recule devant aucune de ses conséquences. Dans l'ordre intellectuel, il se nomme la libre pensée et il consiste à dire que l'homme ne relève que de sa raison et n'est responsable de ses actes envers aucune puissance supérieure. Dans l'ordre religieux, c'est l'individualisme absolu, la négation de tout enseignement dogmatique et de tout sacerdoce. Dans l'ordre politique, c'est la démagogie, le droit attribué aux masses de bouleverser et de changer à leur guise les institutions civiles. Dans l'ordre politico-religieux, c'est le complet asservissement de la société religieuse à la société politique.

On le voit, dans ces différentes sphères, le radicalisme ne fait que développer jusqu'à ses dernières conclusions le principe libéral et affirmer avec une complète franchise l'indépendance absolue de la liberté humaine.

III. — *Le libéralisme modéré.* — Pourquoi donc réservons-nous, pour une nuance plus modérée, le nom de libéralisme proprement dit, qui semblerait mieux convenir à cette forme plus complète de la doctrine ? C'est que l'usage le veut ainsi. La masse du parti libéral proteste contre le pur radicalisme aussi bien que contre le pur catholicisme. Et, en faisant cette protestation, elle se montre d'autant plus habile qu'elle est moins logique. Car, si les principes du libéralisme sont très-séduisants, les conséquences sont très-repoussantes. En admettant les principes, mais en rejetant les conséquences, les libéraux proprement dits conservent à leur doctrine le pouvoir de fascination dont la logique des radicaux ne tarderait pas à la dépouiller. Car, ce qui rend l'erreur séduisante, ce n'est pas son

opposition avec la vérité, c'est au contraire le mélange de vérité qu'elle contient. C'est par là qu'elle est mensonge ; et l'on peut dire par conséquent qu'elle est d'autant plus mensonge qu'elle mêle à une plus grande somme d'erreur une dose plus considérable de vérité. Le plus trompeur de tous les mensonges est, sans contredit, celui qui a perdu l'humanité, le mensonge du serpent au paradis terrestre : *Eritis sicut dii*. Et pourtant cette parole du grand séducteur contient une grande vérité. Elle est identique à la parole de l'Écriture, rappelée et confirmée par Jésus-Christ : *Ego dixi : dii estis*. La déification de l'homme par la soumission à Dieu, voilà le christianisme ; la déification de l'homme par la révolte contre Dieu, voilà l'antichristianisme ; mais, pour insinuer cette énorme erreur, le père du mensonge met en saillie ce qu'elle renferme de vérité. Le libéralisme, qui a pour but de mener à terme l'œuvre commencée par le serpent, ne s'y prend pas autrement que lui.

Son vrai programme n'est pas celui qui exprime le plus nettement sa doctrine, mais au contraire celui qui la cache avec le plus d'art ; et il reconnaît pour ses légitimes représentants, non les violents qui, par leur brutale logique, détruisent toute illusion, mais les habiles et les modérés qui font profession d'allier ensemble les conséquences de la vérité avec les principes de l'erreur. Voilà le parti libéral proprement dit, celui qui se faisait jadis nommer le parti du juste milieu. Dans cette appellation, il n'y a que l'épithète de juste qui manque complétement de justesse. Le seul juste milieu est la vérité, également éloignée de deux erreurs extrêmes ; le libéralisme, au contraire, également éloigné de la vérité complète et d'une erreur plus logique, n'est lui-même qu'une erreur plus dangereuse.

Où donc place-t-il la limite qui le sépare de la vérité de droite et de l'erreur de gauche ?

Dans l'ordre intellectuel, ce parti admet volontiers, à côté de la liberté de penser, une autorité nominale : celle de la raison éternelle, qu'il ne craindra pas d'appeler, si on le veut, la raison de Dieu ; mais c'est à la condition que ce Dieu, régulateur de la raison individuelle, renoncera à l'exercice de son autorité ; et s'il lui a plu d'établir sur la terre un interprète de la vérité, il faut qu'il se résigne à ce qu'on n'en tienne aucun compte.

Dans l'ordre religieux, le parti libéral veut un culte ; mais il laisse à chaque homme la liberté de prendre celui qui lui convient.

Dans l'ordre politique, il reconnaît la nécessité de soumettre la plèbe turbulente à une autorité ; mais cette autorité sera sous le contrôle des classes éclairées, qui en disposeront à leur guise par le système parlementaire. Pour ce parti, le parlementarisme n'est pas une forme politique destinée à régler l'exercice de l'autorité : c'est un principe, supérieur au principe même de l'autorité.

Enfin, dans les rapports de l'Église et de l'État, ces hommes modérés s'abstiendront de la persécution violente ; ils pourront même pousser la condescendance jusqu'à entourer la religion d'une protection généreuse ; mais ils exigent que la société spirituelle reconnaisse la suprématie absolue de l'autorité temporelle, même dans les questions où les intérêts des âmes sont directement impliqués.

On le voit, la sagesse de ces hommes consiste à garder la neutralité entre les deux puissances qui se disputent l'empire de la terre, à concilier les droits de Bélial avec ceux de Jésus-Christ. Médecins des peuples, ils croient ne pouvoir mieux guérir leurs maux qu'en leur offrant, à doses égales, l'erreur et la vérité ; et ils déploient une habileté prodigieuse à maintenir les sociétés dans un équilibre instable qui les préserve de toute secousse par trop violente, sans arriver jamais à l'ordre complet.

IV. — *Le libéralisme catholique.* — Le troisième groupe du parti libéral se tient à une distance bien plus grande encore du radicalisme, et il se montre à nous moins comme une doctrine que comme une tendance et un esprit : c'est le libéralisme catholique. Quelquefois, il est vrai, ses fauteurs s'oublient et laissent échapper des propositions qui les confondent avec les libéraux proprement dits. Mais les plus habiles sauront éviter l'énonciation de théories contraires à la doctrine révélée. Ils respectent les principes, et c'est par excès de respect qu'ils ne veulent pas qu'on y touche. S'abstenir de les combattre, c'est à quoi ils consentent assez volontiers ; mais ils veulent que, d'un autre côté, on s'abstienne de les proclamer et de les défendre. Quand on les pousse un peu vigoureusement, ils reconnaissent

qu'en *thèse* la doctrine catholique est parfaitement vraie; mais, pour eux, cette thèse est une pure abstraction. Ce n'est pas dans telle hypothèse particulière et par suite de certains faits transitoires qu'ils jugent cette doctrine inapplicable : c'est par suite des conditions permanentes de la nature humaine. L'homme étant ce qu'il est, ces catholiques estiment que la religion a plus à perdre qu'à gagner dans le maintien de sa doctrine traditionnelle sur l'alliance des deux pouvoirs. Ils ne croient donc pas pouvoir mieux servir les intérêts de la vérité que par le silence dans les circonstances mêmes où ce silence peut être interprété comme un abandon. Ils se conduisent comme s'ils avaient reçu de Jésus-Christ procuration pour renoncer en son nom à la royauté sociale. L'affirmation des droits souverains est, à leurs yeux inopportune, du moment qu'elle déplaît, tandis qu'en réalité, l'opposition que ces droits rencontrent est, par elle-même, un motif de les soutenir avec plus d'énergie. Sincèrement dévoués à l'Église, s'ils comprenaient combien cette fausse prudence compromet ses intérêts, ils suivraient une tout autre conduite. Mais c'est ce que leur illusion ne leur permet pas de s'avouer à eux-mêmes, et c'est ce qu'ils peuvent encore moins souffrir de s'entendre dire par d'autres. Aussi se montrent-ils vivement blessés lorsqu'ils voient leur tactique condamnée par le langage et la conduite des catholiques plus résolus. De là une irritation bien naturelle, qui les rendra sévères jusqu'à l'injustice envers les serviteurs les plus dévoués de l'Église, tandis qu'ils sont obséquieux et presque caressants pour ses adversaires déclarés. Pourvu que ces derniers mettent certaines formes dans leur hostilité, on leur prodiguera les éloges, tandis qu'on n'épargnera ni le blâme ni même l'injure aux catholiques, si peu qu'ils manquent de formes dans la profession et la défense de leur foi. Que si l'Église interpose son autorité pour maintenir l'intégrité des principes, on ne se révoltera pas ouvertement contre ses décisions, car on veut rester catholique; mais, pour éviter d'abjurer les erreurs qu'elle censure, on atténuera la portée de ses sentences et on détournera le sens de ses expressions. En tout cas, on ne se croira pas obligé de prendre ces décisions pour règle de sa vie publique. On se fera deux consciences : l'une pour le for intérieur, l'autre pour le for extérieur. Chaque catholique

libéral portera en soi deux hommes, mais dans un sens bien différent de celui de saint Paul : à l'église et dans sa famille, il se montrera catholique ; mais, au forum et dans le prétoire, il ne laissera paraître que le libéral[1].

Nous avons répondu, à la première question : qu'est-ce que le libéralisme ? et en considérant dans sa pure essence cette erreur dangereuse, nous avons montré son influence graduée sur tous ceux qui sont plus ou moins infectés de son venin. Nous n'avons rien voulu dissimuler, mais nous croyons n'avoir rien exagéré. Nous serions également infidèle à notre mission si, par crainte de déplaire, nous cachions une vérité utile, ou si nous inventions des erreurs chimériques pour nous procurer le triste plaisir de les combattre. Uniquement désireux de suivre la direction du Vicaire de Jésus-Christ, nous avons dû d'abord constater la réalité et décrire les symptômes de la maladie dont il nous a si souvent signalé la gravité. Il faut poursuivre notre tâche et dire les

[1] Dans une brochure très-remarquée, qui parut, durant le concile du Vatican, sous ce titre : *Il concilio ecumenico Vaticano ed i cattolici liberali*, le P. Ludovico da Castelplanio, Franciscain, établit autrement que nous la distinction entre les trois fractions du parti libéral. Selon lui, les libéraux purs sont ceux qui nient les droits de Dieu sur l'individu lui-même ; les libéraux modérés ceux qui se contentent de soustraire à son empire les sociétés ; enfin les catholiques libéraux sont ceux qui niant, comme catholiques, les principes erronés du libéralisme, acceptent avec les libéraux les faits dérivés de ces principes. Comme ces sortes de classifications sont plus ou moins arbitraires, nous ne croyons pas nécessaire de défendre la nôtre. Le lecteur jugera par lui-même si nous avons eu tort ou raison de distinguer différents genres de libéralisme, et, dans chacun de ces genres, les trois degrés que nous avons indiqués. Mais nous ne pouvons nous dispenser de faire, à propos du libéralisme catholique, une remarque qui écartera l'opposition apparente qu'on pourrait remarquer entre notre doctrine et celle du docte Franciscain. Dans notre livre intitulé : *Les Doctrines romaines sur le libéralisme*, nous avons affirmé, d'accord, croyons-nous, avec les plus éminents écrivains catholiques, que celui-là ne mérite nullement d'être taxé de libéral qui se contente d'accepter en fait, et *comme hypothèse*, les libertés modernes, pourvu qu'*en thèse* il maintienne les principes dans leur intégrité. Cette affirmation semble contredite par le P. de Castelplanio qui fait précisément consister dans l'acceptation des faits l'erreur des catholiques libéraux. Cette apparente divergence disparaîtra si l'on distingue deux genres d'acceptation : l'une approbative, l'autre purement permissive. Accepter les libertés modernes, en ce sens qu'on ne les combat pas dans les sociétés où leur destruction est impossible ou pourrait même produire un plus grand mal, c'est ce que fait l'Église elle-même, et ce que, par conséquent tout catholique peut faire sans encourir aucun blâme. L'erreur des catholiques libéraux consiste donc uniquement dans l'acceptation approbative de ces libertés contraires aux droits de Jésus-Christ et de l'Église ; car en les approuvant ils compromettent les principes, ne serait-ce que par le silence qu'ils gardent systématiquement, lors même qu'ils sont mis en demeure de les professer.

principes d'où naît cette dangereuse maladie et les éléments qui la constituent ; dévoiler le mensonge qui donne au libéralisme sa puissance de séduction, et distinguer soigneusement les erreurs qu'il porte dans son fonds de l'apparence de vérité qui en colore la surface.

II

Mensonge et erreurs du Libéralisme

« Notre siècle est en proie à un mensonge redoutable et fait pour troubler les nations. L'orgueil, prenant le nom de liberté, a inondé le monde. Sous ce nom supposé, il a pu conquérir les idées une à une, devenir maître des positions, frapper même à la porte du sanctuaire. Sans ce déguisement, il n'aurait jamais réussi à pénétrer du même coup dans les âmes sous le nom de liberté intrinsèque des consciences ; dans les États, sous le nom de liberté absolue des cultes ; dans les mœurs, sous le nom de liberté absolue de la presse ; dans la foule, sous le nom de souveraineté du peuple...

« De tous côtés, on a vu sortir la secte immense de ceux qui, prenant leur orgueil pour la liberté, se nomment libéraux : les uns allant d'autant plus ardemment à la conquête de l'orgueil qu'ils la prennent pour la vraie liberté, et les autres d'autant plus ardemment à la poursuite de la liberté qu'ils savent qu'elle est l'orgueil[1]. »

On ne pouvait mieux décrire que M. de Saint-Bonnet l'a fait par ces paroles la déception gigantesque à laquelle le monde est en proie depuis un siècle. Le libéralisme, en effet, est, avant tout, comme nous l'avons dit, un mensonge et par conséquent une déception. On nomme mensonger un langage qui fait prendre l'erreur pour la vérité. A ce compte, il n'y a pas de mensonge pire que celui que le libéralisme cache sous le nom spécieux de liberté.

I. — *Mensonge constitutif.* — Nous trouvons la formule la

[1] M. Blanc de Saint-Bonnet, *De la Légitimité*, avant-propos.

plus habile et la plus perfide de ce mensonge dans la *Déclaration des droits de l'homme.*

L'article 4 est ainsi conçu : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Ainsi, l'exercice des droits naturels à chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi. »

Quoi de plus inoffensif, en apparence, que cette définition? Elle serait, en effet, parfaitement acceptable, si l'on supposait admise l'autorité de Dieu et si la loi à laquelle est attribué le droit exclusif de fixer les bornes de la vérité était non-seulement la loi arbitraire des hommes, mais encore et surtout la loi essentielle du Créateur. La liberté ainsi entendue est bien celle que Jésus-Christ est venu assurer à tous les membres de la famille humaine. Tandis qu'avant lui le plus grand nombre d'entre eux étaient réduits à l'état de *choses* et ne possédaient aucun droit personnel, l'Homme-Dieu leur a rendu leurs droits humains en leur conférant une dignité divine. A chacun d'eux il a attribué une fin personnelle et il leur a imposé à tous le devoir de s'entr'aider dans la poursuite de cette fin. La liberté ainsi comprise est essentiellement chrétienne. Acquise au prix du sang de Jésus-Christ, elle n'a pas eu, sur la terre, de défenseur plus intrépide et plus constant que l'Église. On peut la définir : l'affranchissement de toute entrave qui empêcherait l'homme de tendre à son bonheur et d'acquérir sa perfection.

Mais telle n'est pas la liberté du libéralisme. Ici Dieu n'est pour rien. La déclaration que nous venons de citer ne nous permet à ce sujet aucun doute. La loi sur laquelle elle fonde la liberté et à laquelle est attribué le droit exclusif d'en fixer les bornes n'est pas la loi divine, mais celle qui est définie quelques lignes plus bas « l'expression de la volonté générale. » Et c'est bien ainsi, du reste, que la liberté a été comprise par les sociétés modernes, formées à l'école du libéralisme. Elles y ont vu, non l'exemption de tout pouvoir illégitime usurpé par les hommes, mais l'indépendance à l'égard de Dieu ; non la liberté du bien, mais la liberté du mal. Il y a sans doute un pouvoir de mal faire impliqué dans le pouvoir de faire librement le bien. Mais ce n'est pas ce pouvoir physique que le libéralisme revendique pour

l'homme ; c'est *le droit* de faire le mal, c'est-à-dire le droit de violer le droit. La liberté à ses yeux n'est plus l'exemption de toute entrave dans la poursuite du bonheur ; c'est l'exemption de toute loi qui empêche l'homme de se perdre. Ce n'est plus une vérité lumineuse, c'est une absurdité palpable. Rien en effet n'est plus absurde que d'attribuer l'indépendance à une créature quelconque. Celui-là seul est indépendant qui, ayant en lui-même la raison de son être, y trouve également le principe de sa perfection ; mais la créature qui ne s'est pas faite elle-même et qui ne peut prolonger son existence un seul instant par sa propre vertu ne trouve en elle-même rien de ce qui lui est nécessaire pour se conserver et se développer. L'homme se déclarerait indépendant ! mais il dépend de tout, et sa dépendance est continuelle : il dépend de l'air qu'il respire, du sol qui le porte, des plantes qui lui préparent sa nourriture, du père qui l'a engendré, de la mère qui l'a nourri, de la société qui par la parole l'a mis en possession de sa raison. Il dépend de toutes les créatures et il oserait se dire indépendant du Créateur ! Oui, voilà l'absurdité révoltante que les nations chrétiennes embrassent avec enthousiasme, depuis un siècle, sous le nom de libéralisme. Cette société moderne, si fière de ses lumières, est fondée sur cette absurdité tout aussi rationnelle qu'un cercle carré : l'indépendance de ce qui est essentiellement dépendant.

On dira peut-être : cette absurdité n'est le fait que du radicalisme : le libéralisme modéré ne la professa jamais. — Il n'est pas en effet dans l'habitude de dire le fond de sa pensée ; mais s'il ne professe pas formellement cette doctrine, il la suppose évidemment ; car dans toutes les sphères où se déploie l'activité libre de l'homme, il l'autorise à ne tenir aucun compte de l'autorité de Dieu et de la manifestation certaine de sa volonté. N'est-ce pas se déclarer indépendant à l'égard du supérieur que tenir systématiquement ses ordres pour nuls et non avenus ?

Cette notion mensongère de la liberté fait tout le fond du libéralisme ; mais cette erreur ne va pas seule : elle est accompagnée de tout un cortége d'autres erreurs également capitales sur Dieu, sur Jésus-Christ, sur l'homme, sur la mission des gouvernements et sur l'organisation des sociétés.

II. — *Erreurs qu'implique le libéralisme. — Athéisme.* — Nous l'avons déjà fait remarquer : bien que tous les libéraux ne soient pas des athées, bien qu'un grand nombre d'entre eux aient horreur de l'athéisme, ils ne peuvent professer le dogme libéral de l'indépendance de la société civile à l'égard de la religion sans nier implicitement la souveraineté de Dieu et par conséquent son existence. Quoi de plus contradictoire, en effet, que de reconnaître un Dieu créateur de l'homme et de nier que l'homme soit obligé d'obéir à ce Dieu ? Ou Dieu est le Seigneur, ou il n'est pas ; donc, en niant son autorité sociale, on nie son existence même. Ce n'est pas par suite d'un entraînement momentané qu'un des chefs de l'école libérale a dit : « La loi est athée et doit l'être. » Il a parlé ainsi parce que, si religieux que soient quelques libéraux, le libéralisme est logiquement athée.

Par cette négation radicale nécessairement impliquée dans son principe, ce système social, préconisé par beaucoup de chrétiens comme un progrès, fait descendre nos sociétés modernes au-dessous des sociétés païennes de l'antiquité. Celles-ci sont tombées dans de graves erreurs religieuses ; mais jamais elles n'ont déraisonné au point de chercher à l'ordre social une autre base que la religion. Nous ne citerons point les paroles des philosophes qui s'accordent à taxer de folie une pareille tentative. A force d'être répétées, leurs sentences sont devenues banales. Le simple bon sens disait à ces païens que pour obliger l'homme il fallait chercher un principe d'obligation supérieur à l'homme. Mais comment se fait-il que des chrétiens puissent vanter comme la perfection de l'ordre social un système dont, depuis deux mille ans, on a reconnu l'évidente absurdité ?

III. — *Antichristianisme.* — Cette conduite est d'autant plus inexcusable que, avec la négation du premier dogme de la religion naturelle, ce système implique le reniement du premier article du symbole chrétien. Impossible, en effet, de croire à la divinité du Christ et de nier sa royauté sociale. Impossible d'admettre que le Fils de Dieu se soit fait homme et qu'il ne soit pas devenu par là même le chef de l'humanité ; qu'il ait accepté le titre et la mission de Sauveur et qu'il soit loisible aux âmes, aux familles et aux peuples, de chercher hors de lui leur salut.

C'est évidemment dans la société que la nature humaine atteint sa perfection ; c'est par l'exercice des vertus sociales qu'elle se rapproche davantage de la perfection divine. Donc, borner l'empire de l'Homme-Dieu dans l'étroite enceinte des consciences individuelles et le bannir des sociétés, c'est lui ravir sa plus belle œuvre et l'exclure de son plus magnifique domaine. Mieux vaudrait nier franchement sa divinité.

Du reste, le libéralisme vient bien tard pour jeter des nuages sur ce dogme de la royauté sociale de Jésus-Christ : car entre tous les titres de l'Homme-Dieu il n'en est point peut-être qui lui ait été plus solennellement attribué dans les antiques prophéties, point qui ait été plus hautement et plus fréquemment proclamé par les Écritures. C'est comme le Roi et le Désiré des nations qu'il est annoncé à l'humanité plusieurs siècles avant sa naissance [1]. Ce sont les peuples entiers et non pas seulement quelques individus isolés qui sont invités à venir se ranger sous ses lois et recevoir la paix qu'il leur apporte [2]. Ce sont les nations que Dieu donne à son Fils pour héritage et qu'il le charge de gouverner avec un sceptre de fer [3]. Ce sont enfin les rois et les juges des nations que le Tout-Puissant somme de venir rendre hommage à son Christ, s'ils veulent éviter son courroux [4].

Et cette royauté, qui avait été si clairement prédite avant sa naissance, Jésus-Christ l'a hautement revendiquée le jour même de sa mort. Au tribunal du grand prêtre Caïphe, il avait été mis en demeure de proclamer sa divinité ; mais, au tribunal du magistrat romain, c'est sur sa royauté que roule son interrogatoire. « Vous êtes donc Roi ? » lui demande Pilate ; et Jésus répond : « Vous l'avez dit : oui, je suis Roi. » Et, en confessant sa royauté, il en explique l'origine, la nature et l'étendue : l'origine qui est céleste : « Mon royaume, dit-il, n'est pas de ce monde » ; sa nature : c'est une royauté spirituelle dans son essence, c'est la suprématie de la vérité : « Je suis venu dans ce monde pour rendre témoignage à la vérité » ; son étendue : elle est sans

[1] Rex gentium (Jer., x, 7); desideratus cunctis gentibus (Agg., ii, 8).
[2] Ps., LXXI, 2; LXXXV, 9. — Is., II, 2 et seq.
[3] Ps., II, 8.
[4] Ps., II, 10.

bornes, puisque tout est soumis à la vérité : « Quiconque tient à la vérité écoute ma voix. »

Il était impossible d'énoncer plus clairement le genre de suprématie que Jésus-Christ venait exercer sur la terre par son Église. Cette royauté n'est pas temporelle, en ce sens qu'elle n'a pas les faits temporels pour principe et les intérêts temporels pour objet. Elle s'étend cependant sur les sociétés temporelles, en tant que celles-ci doivent être réglées par la vérité et par la justice.

Le libéralisme ne peut donc nier cette royauté sans nier en même temps l'une de ces deux choses : ou bien que la vérité et la justice dirigent l'action des sociétés et les rapports de leurs membres, ou bien que l'Homme-Dieu soit pour les hommes la règle suprême de la justice et de la vérité. Pendant quatorze siècles, les sociétés chrétiennes, au milieu de leurs plus criminelles défaillances, n'avaient jamais songé à contester cette suprématie du Fils de Dieu. Princes et peuples s'accordaient à reconnaître son autorité comme base de tous les pouvoirs et sa loi comme règle de toutes leurs lois. Aussi formaient-elles, sous son sceptre paternel, une famille de nations qu'on nommait la chrétienté. En détruisant cette création, la plus magnifique dont la terre ait jamais été le théâtre, la Révolution a consommé une véritable apostasie sociale, et c'est ce criminel reniement des droits de Jésus-Christ que le libéralisme érige en système. Avons-nous eu tort de le nommer l'antichristianisme ?

IV. — *Erreurs sur l'homme.* — Le libéralisme ne se méprend pas moins gravement sur la nature de l'homme que sur la personne de l'Homme-Dieu. Il perd complétement de vue les deux traits les plus saillants que cette nature offre, dans sa condition présente, aux regards de l'observateur : sa dignité sublime et son profond abaissement. Celui-là ne sait pas ce que c'est que l'homme, qui ne voit pas en lui la réunion de ces deux extrêmes ; or, le libéralisme n'est pas seulement hors d'état de les concilier, il est incapable même de les apercevoir.

Il suppose l'homme fait uniquement pour la terre et l'assimile sous ce rapport aux brutes. Mais comment ne pas voir que si, dans la brute, tout s'harmonise avec sa destinée purement temporelle, ses facultés, ses instincts, son bonheur, dans l'homme, au

contraire, facultés, aspirations, joies et douleurs, tout suppose une vie d'outre-tombe ? C'est ce qu'a fort bien démontré M. de Saint-Bonnet, en se plaçant même au point de vue, si peu théologique en apparence, de l'économie sociale. « Pour comprendre la société temporelle, cherchons son but au-delà du temps. » Mais si vous traitez l'homme comme s'il était fait uniquement pour la terre, vous le mettez hors d'état de conquérir les jouissances même de la terre ; car, tournant vers ces jouissances nécessairement limitées leur soif illimitée de bonheur, les membres de la famille humaine, devenus d'irréconciliables rivaux, s'arracheront les uns aux autres cet insuffisant patrimoine. Assimilés aux brutes, mais privés de leur instinct, ils seront cent fois plus malheureux et arriveront à une dégradation dont elles sont incapables.

Mais il ne suffit pas au libéralisme de contraindre l'homme à ramper sur la terre par la négation de sa céleste destinée; il achève de rendre sa restauration impossible en niant sa déchéance. Méconnaissant un fait que nous avons constamment sous les yeux, oubliant ce que nous rappelle notre expérience de chaque jour, donnant un audacieux démenti à la voix des siècles et au témoignage unanime du genre humain, il suppose l'homme né bon et porté naturellement vers la vérité et la justice. Livrez-le à lui-même, augmentez seulement sa liberté, vous verrez que, par le penchant de sa nature, il donnera à la vérité la préférence sur l'erreur et assujettira ses passions désordonnées sous le joug de la justice.

S'il est une hypothèse en opposition manifeste avec la réalité, c'est bien celle-là, et pourtant c'est là-dessus que repose toute la théorie sociale du libéralisme.

V. — *Erreurs sur la société.* — Cette théorie est donc radicalement fausse par l'idée de la nature humaine qui lui sert de point de départ. Elle ne l'est pas moins *par le but qu'elle assigne à la société.* D'après la doctrine chrétienne, la fin de la société est de défendre l'homme contre les mauvais penchants, suite de sa déchéance, et de favoriser le développement de ses facultés supérieures. Mais si, comme Rousseau l'a proclamé, l'homme est né bon et n'a été dépravé que par les institutions

sociales ; si l'état de nature est celui où tous étaient égaux et affranchis de toute obligation, la société ne peut avoir d'autre but que de ramener ses membres à cet heureux état. « Il faut donc écarter tout ce qui nous vient de la civilisation, pour retrouver l'homme de la nature. » C'est la tâche que s'impose le radicalisme ; mais comme il risquerait de compromettre l'œuvre par la violence de ses procédés, le libéralisme intervient comme modérateur. « Il y met des tempéraments : dans sa prudence, il s'emploie non pas à abolir, mais à diminuer successivement l'autorité, les lois, surtout la religion, source de tous les maux [1]. » Qui ne le voit ? Cette tactique constante n'est intelligible qu'autant qu'on suppose vraie la théorie sociale que Proudhon a proclamée avec une franchise brutale quand il a dit : « La société c'est l'an-archie. »

Ici encore la position mitoyenne que le libéralisme prétend conserver est absolument intenable. S'il n'admet pas la doctrine sociale que le christianisme a fondée sur le dogme de la chute et de la rédemption, il est contraint d'admettre dans toute son étendue la doctrine antisociale déduite par le socialisme de l'hypothèse naturaliste. La logique de l'erreur, secondée par la violence des passions, a fait jaillir les conséquences de leurs principes ; il n'est pas au monde de pouvoir, il n'est pas d'habileté capable d'arrêter le cours de ce torrent. Il faut en tarir la source ou se résigner à le voir déraciner toutes les institutions sociales et tout entraîner au fond de l'abîme.

« Il faut être catholique ou socialiste, dit très-bien M. Blanc de Saint-Bonnet. Toute la politique se balance entre ces deux idées : ou l'homme naît bon ; de là la liberté, l'égalité des droits, l'illégitimité du code pénal et de l'autorité ; ou l'homme naît mauvais ; de là la répression, l'éducation, la légitimité de la peine et celle des pouvoirs. La question religieuse est toute la question politique. Votre rationalisme, ô hommes d'État, n'est que la métaphysique du socialisme [2]. »

Telle est en effet la conclusion qui ressort déjà avec évidence de cette première partie de notre étude. Le libéralisme et la

[3] *De la Légitimité*, p. 102.
[4] *Restauration française*, t. II, c. XXVI, p. 198.

Révolution, c'est tout un. Le libéralisme est la doctrine de la Révolution, et la Révolution l'application pratique du libéralisme. Cette pratique, comme la théorie elle-même, peut être plus ou moins logique : il y a la Révolution modérée et la Révolution radicale ; mais entre l'une et l'autre il n'y a pas d'autre différence que celle qui distingue le torrent au moment où il rompt sa digue de ce même torrent lorsqu'il ravage les campagnes : la différence du principe et de ses conséquences. Nous le comprendrons mieux encore, en considérant l'inexorable nécessité en vertu de laquelle les peuples qui se sont laissé séduire par le mensonge du principe libéral sont contraints de dévorer toute l'amertume des conséquences.

H. Ramière.

DE LA LANGUE RUSSE

DANS LE CULTE CATHOLIQUE

Rien n'est plus ordinaire que d'entendre parler de la russification des anciennes provinces de la Pologne. Il existe, en effet, tout un système d'assimilation forcée que le gouvernement actuel de Russie applique à ces contrées. Ce système, inauguré en 1863, sous l'impression des événements que personne n'ignore, est hautement avoué par la presse indigène, et le gouvernement lui-même n'en fait point un mystère. Loin de là, il le proclame par ses paroles comme par ses actes. C'est le mot d'ordre qu'il donne aux gouverneurs des provinces, en leur confiant la charge importante attachée à ce titre. Ce fut, il n'y a pas longtemps encore, le cri de guerre du journalisme officiel et officieux ; la devise adoptée par les apôtres du socialisme et du nihilisme, dont la classe est assez nombreuse, sans excepter les historiens et les publicistes à gages, qui restaient conservateurs sur toutes les autres questions, sauf celle dont il s'agit. *Russifier* le pays, telle est encore aujourd'hui la formule consacrée.

Mais si le mot de *russification* se trouve sur toutes les lèvres, il est peu probable que tous en aient une notion précise, y attachent un sens bien déterminé. Il importe cependant d'avoir la signification exacte du mot.

Que signifie donc la russification?

Russification veut dire d'abord introduction de la langue russe. Dans les vues du gouvernement, cette langue doit devenir dominante dans les provinces occidentales, comme elle l'est dans l'in-

térieur de l'empire, à Moscou, à Pétersbourg et partout. Langue officielle, elle doit y régner dans l'administration, dans les tribunaux, dans l'armée, dans les écoles, dans la vie privée et jusque dans le sanctuaire. De là, comme conséquence inévitable, proscription du polonais partout où on l'entend parler.

Russification signifie encore substitution de la nationalité russe à la nationalité polonaise, ainsi qu'à la civilisation qui en est le fruit naturel. Pour opérer cette substitution, deux moyens ont été choisis. Le premier est l'expropriation sur une grande échelle : des terrains immenses ont été confisqués sur les seigneurs polonais et vendus aux Russes et Allemands venus, pour la plupart, de l'intérieur de l'empire. L'autre moyen, c'est l'*élimination :* on éloigne les Polonais de toutes les charges publiques, que l'on confie, de préférence, aux employés à la fois russes et orthodoxes.

Enfin la russification suppose aussi la décatholicisation du pays, l'*orthodoxie* étant, aux yeux des Russes, un signe distinctif de leur nationalité. De là la propagande religieuse. Toutefois, ce ne sont pas des prêtres qui y prêchent l'orthodoxie grecque ; les missionnaires qui l'annoncent, ce sont des bureaucrates, des agents de police, des gendarmes : singuliers apôtres qui usent de tous les moyens, sauf celui de la persuasion et du raisonnement, et qui tiennent leurs pouvoirs non pas du synode, mais de l'autorité civile, aux mains de laquelle sont, en réalité, les rênes du gouvernement ecclésiastique.

Tel est le vrai sens du mot *russification* et l'ensemble du système décoré de ce nom.

L'introduction de la langue russe dans le culte catholique en est la phase la plus intéressante au point de vue de notre sainte religion ; mais en même temps, elle se complique d'une foule de considérations qui en rendent l'étude difficile, et dont dépendent pourtant et l'intelligence et la solution du problème que le Saint-Siége est, en ce moment, occupé, dit-on, à résoudre.

Il importe donc d'envisager la question sous toutes ses faces et de la circonscrire ; car nous voulons, avant tout, lui conserver son caractère religieux, sans jamais descendre sur le terrain politique. Cela n'empêche nullement d'interroger l'histoire ou de s'engager dans des recherches statistiques et ethnographiques,

CARTE
des
PROVINCES OCCIDENTALES
de la
RUSSIE

Gravé par Erhard

Imp. Monrocq

sans lesquelles, d'ailleurs, on ne comprendrait pas de quoi il s'agit; on se méprendrait sur le véritable caractère de la mesure décrétée par le gouvernement russe et on serait obligé de rester dans les abstraites régions des principes.

Voilà pourquoi il nous paraît comme impossible de traiter de l'introduction de la langue russe dans le culte catholique, sans avoir auparavant fait connaître au lecteur le pays où l'on a résolu d'établir cette innovation, les peuples qui y sont le plus intéressés, leur origine, leur langue, leur passé historique et religieux. Après ce travail préliminaire, nous retracerons l'historique de la question agitée, ainsi que les intéressants débats qu'elle avait suscités dans les sphères officielles, ceux, en particulier, qui tendaient à faire rejeter la mesure proposée et qui étaient soutenus par les Russes eux-mêmes. Enfin, nous examinerons la question en elle-même, au double point de vue du principe et du fait, et après avoir mis dans la balance les arguments apportés par les parties adverses, nous tirerons les conclusions. Telle est la trame du travail que nous commençons aujourd'hui et la marche que nous nous proposons d'y suivre.

I

Les provinces de l'ouest de la Russie dont nous avons à parler embrassent tout l'espace compris entre la Courlande, la Livonie, la Russie intérieure, la Galicie, la Pologne et la Prusse. Elles forment aujourd'hui neuf gouvernements qu'on peut partager en trois groupes. Le premier, ou la Lithuanie proprement dite, se compose des provinces de Kovno, Vilno et Grodno. La Russie-Blanche, avec ses trois gouvernements de Vitebsk, Mohilev et Minsk, forme le second groupe, qu'on comprend parfois sous le nom de Lithuanie pris dans un sens plus large. Enfin les gouvernements de la Volhynie, de la Podolie et de Kiev, qu'on appelle la Petite-Russie ou l'Ucraine polonaise, constituent le troisième groupe[1].

[1] Voir la carte ci-jointe, où chaque groupe est marqué d'une couleur distincte.

De grands cours d'eau servent au pays de limites naturelles, surtout de trois côtés. A l'orient, le Dnieper le sépare de l'Ucraine russe, depuis l'extrémité sud du gouvernement de Kiev jusqu'à celle de la province de Mohilev, où la frontière se détourne dans la direction de l'est et se continue vers le nord par une ligne brisée difficile à décrire. La frontière occidentale est formée par le Sbroutch, qui se déverse dans le Dniester, puis par le Boug, tributaire de la Vistule, le Narev et le Bober (affluents du Boug), et le Néman. Du côté du sud, le pays est limité par le Dniester et Yagorlyk, l'autre Boug et ses affluents (Sénukha et Kodyme), et par la rivière Vyss. Au nord coule la Duna ; mais elle n'offre qu'une frontière partielle très-incomplète.

Outre ces eaux limitrophes, le pays est arrosé par une quantité de fleuves, dont les principaux se déversent dans le Dnieper; tels sont le Pripiet (avec la Goryne, le Styr, le Sloutch, ses affluents), la Bérézina, la Soja.

Les bassins du Dnieper et du Dniester peuvent être considérés comme le pays classique et le siége par excellence des peuples russes, auxquels il faut ajouter les Slaves de Novgorod fixés autour du lac d'Ilmène et le long du Volkhov.

La géographie joue dans l'histoire russe un rôle très-important ; elle explique en grande partie la formation des anciennes principautés russes, qui correspondaient d'ordinaire à autant de systèmes d'eau et s'y groupaient autour de quelque centre plus ou moins important.

Le sol du pays est extrêmement varié : aux sables de Vitebsk succèdent les marécages de la Polésie, et à ceux-ci la terre noire de la fertile Volhynie, où coulent le lait et le miel. La partie septentrionale est généralement assez élevée et boisée; elle abonde en petits lacs et offre des paysages pittoresques. Au-delà de Grodno, Novogrodek et Minsk, le sol s'abaisse, les collines disparaissent, et vous découvrez, à travers un voile de brouillards, une vaste contrée couverte de forêts traversées par des eaux dormantes. C'est la Polésie, immense marécage occupant tout l'espace situé entre le Boug occidental et le Dnieper sur 400 kilomètres de largeur. Commençant dans la partie sud de Grodno, il se continue sur la plus grande partie de la province de Minsk, la Volhynie septentrionale, et entame le coin nord du gouvernement de

Kiev. Plus au sud, à partir de Vladimir et de Sloutsk, le sol s'élève, les forêts deviennent plus rares, les collines, — contreforts des Carpathes, — se dressent dans toutes les directions et forment auprès du Dniester une des plus belles contrées qu'on puisse voir en Russie. C'est à travers ces trois provinces du midi que passe la ligne de la population la plus dense de l'empire russe[1]. Encore plus bas, vers le sud, le terrain s'abaisse de nouveau et va se confondre avec les steppes interminables de Kherson.

Tel est l'aspect général des provinces de l'ouest. Depuis un temps immémorial, il est habité par les Lithuaniens et les Russes, deux branches de la famille indo-européenne qui vivent l'une à côté de l'autre sans se confondre. Si vous suivez la ligne que parcourt le chemin de fer de Varsovie à Saint-Pétersbourg, en vous en écartant un peu vers l'est, sauf à passer, à certains endroits, sur la rive opposée, vous aurez tracé à peu près la limite ethnographique qui sépare les deux nationalités. Comme la nation lithuanienne était jadis répandue en toute la contrée de l'ouest, depuis la mer Baltique jusqu'aux rivages de la mer Noire, il est tout naturel d'en trouver encore aujourd'hui quelques restes disséminés en plusieurs endroits. Mais, en général, à mesure qu'ils s'éloignent de Kovno, foyer principal de la race lithuanienne, ils deviennent de plus en plus rares. Dans le gouvernement de Kovno, la population lithuanienne présente une masse compacte, dans la proportion de 80 0/0 sur la population totale. La densité en est déjà moindre dans le gouvernement de Vilno; elle est presque nulle dans les provinces de la Podolie et de Kiev, situées à l'extrémité opposée. On compte près de 2 millions de Lithuaniens en tout, y compris ceux qui habitent la Prusse (au nombre de 150,000)[2]. Nous donnerons plus loin des chiffres plus détaillés.

[1] En Podolie, par exemple, le nombre d'habitants par mille carré s'élève à 2,178 d'après les uns (V. le tableau ethnogr., n° 1); et d'après les autres à 2,268. Ce dernier chiffre, qui paraît plus exact, n'est dépassé que dans le gouvernement de Moscou, le plus populeux de tous, où il arrive à 3,499 (V. Buschen, *Bevölkerung des russischen Kaiserreichs*, p. 62. Gotha, 1862).

Sous le nom de Lithuaniens on comprend aussi les Lettons, qui habitent la Courlande et la partie nord-ouest du gouvernement de Vitebsk.

A côté des Lithuaniens demeurent, en masses également compactes, les Blancs-Russiens, et plus au sud, les Petits-Russiens, deux branches du même tronc séparées l'une de l'autre par les eaux du Pripiet. Leur nombre s'élève à peu près à 7 millions d'âmes, dont plus de 600,000 dans les gouvernements de Vilno et de Grodno, qui ne font point partie des provinces russiennes.

Je dois prévenir les lecteurs, une fois pour toutes, que les termes de Russien, Ruthène, Roussine, Roussniaque, ne sont que des formes diverses d'un même nom désignant la même nationalité et sont synonymes de Russe. Quand on parle donc des Petits-Russiens, des Blancs-Russiens, des Grands-Russiens ou des Russiens tout court, on veut indiquer par là autant de variétés de la même nationalité russe. Le mot *Ruthène* n'est que la forme latine de Russien, comme *Roussniaque* en est la forme hongroise. Réserver le nom de Russe tantôt pour les habitants de la Grande-Russie seuls, tantôt pour les Slaves de la Petite-Russie et de la Russie-Blanche, en donnant aux Grands-Russes le nom de Moscovites, c'est susciter une vaine dispute de mots et introduire dans le langage usuel une regrettable confusion. Il me semble qu'après les explications données plus loin au sujet de l'origine ethnographique des Grands-Russiens, les malentendus devraient cesser pour faire place à une entente commune.

Indépendamment de deux groupes principaux de la population russe proprement dite, il en est d'autres qui leur sont bien inférieurs en nombre. Nous parlons des Grands-Russiens disséminés çà et là, sans former une masse compacte. Ainsi, on en trouve près de 22,000 dont les deux tiers appartiennent à la secte des *starovères*, au centre même de la population lithuanienne, en Samogitie.

En général, l'élément grand-russien est peu considérable. Nul dans le gouvernement de Grodno, faible dans ceux de la Petite-Russie (où il atteint le chiffre de 37,044), il arrive à Minsk à son maximum, qui ne dépasse pas 58,000. Dans sa totalité, il ne donne que 200,457 âmes, dont plus de la moitié se compose de rascolniks [1].

[1] D'après M. Rittich, il y en aurait 105,399

Ce chiffre permet de conclure que le peuple grand-russe n'a point porté à l'ouest le même génie de colonisation qu'il a manifesté dans les vastes terrains du nord-est de l'Europe. Autant sa puissance colonisatrice a été efficace au milieu des éléments ouraliens, autant elle est demeurée faible, disons mieux, nulle parmi les populations lithuaniennes et slaves de l'ouest. Tout autre fut l'action de l'élément polonais, quoiqu'il soit numériquement inférieur à l'élément letto-slave, puisqu'il n'atteint pas 2 millions [1].

En examinant la carte, vous y apercevrez, dans le coin occidental du gouvernement de Grodno, une sorte de passage enfermé entre les eaux du Néman et du Boug. Ce fut la voie principale suivie par l'immigration polonaise, non-seulement parce que la nature elle-même semblait la lui indiquer, mais encore parce qu'anciennement, une partie considérable de cette contrée avait été hypothéquée aux princes de Mazovie par les seigneurs lithuaniens. C'était au commencement du xve siècle. Depuis ce temps surtout, l'élément polonais y jeta de profondes racines et exerça son action particulièrement sur les populations russiennes du voisinage, ainsi que le témoigne leur idiome. De là, il s'étendit sur toutes les contrées russiennes en suivant deux directions principales : l'une vers le sud-est, à travers la Volhynie et la Podolie, jusqu'aux steppes de la mer Noire ; l'autre vers le nord-est, par Vilno et la Duna, jusqu'au Dnieper, dont il descendit le cours.

Cette marche de l'immigration polonaise a donné lieu à des interprétations où les passions et la fantaisie semblent parler plus que la calme raison. La chose s'explique pourtant d'une manière bien simple. Il suffit de consulter la carte et de se rappeler que la zone du milieu, couverte d'immenses marécages et de forêts (de là son nom de *Polésie*) [2], n'offrait rien qui pût atti-

[1] Voir les tableaux n^os I et II.

[2] *Liess* veut dire en russe *forêt*. A l'heure qu'il est, une commission est chargée d'explorer tous les terrains marécageux et d'étudier les moyens de les dessécher. Déjà elle a fait le nivellement des marécages qui longent le Pripiet dans le gouvernement de Minsk et dans une partie de la Volhynie, sur une étendue de 6,500 verstes carrées. On croit leur desséchement très-possible, dès qu'on pourra en canaliser les eaux ; l'industrie et la population de ces provinces ne tarderont pas alors

rer ou favoriser l'immigration. Les provinces méridionales, au contraire, étaient réputées pour leur fertilité, comme elles le sont encore de nos jours. Quant aux contrées du nord-ouest, si on ne pouvait pas dire d'elles que *le lait et le miel y coulaient* comme dans les terres de la Petite-Russie, elles attiraient le Polonais à cause de leur importance politique. Vilno était la capitale du grand-duché de Lithuanie, qui eut ses jours de puissance et de gloire ; il fut même un moment où ses princes étaient sur le point de saisir l'hégémonie du monde slave. La Pologne sentait bien la nécessité de s'unir à une si puissante voisine déjà agrandie par la conquête des principautés russiennes ; elle l'essaya plus d'une fois ; enfin l'union fut consommée en 1569, à Lublin, et les deux pays ne firent plus qu'un seul corps politique. Si, aujourd'hui, la Lithuanie (dans le sens large du mot) est un objet de contestation entre les Russes et les Polonais, il faut en chercher la cause surtout dans ce lien historique qui a duré pendant quatre siècles.

Ainsi s'explique la bifurcation apparente de la voie suivie par les flots de l'immigration polonaise. En réalité, ces flots, sans cesse renouvelés, ont envahi tout le pays du grand-duché lithuanien comme des principautés russiennes, quoique dans une mesure inégale, ainsi que nous venons de le dire. Si nous insistons sur ce point, c'est afin de suppléer en quelque manière à ce qui manque au modeste tracé géographique placé en tête de ce travail, et qui, nous l'avouons, ne parle pas aux yeux autant que nous l'aurions désiré.

Celui qui voudrait se rendre la chose plus sensible pourra prendre, par exemple, l'atlas de M. Erkert[1]. Il y verra, sur la première carte, chaque nationalité indiquée par une couleur distincte. Il remarquera, sur le fond vert qui représente la nationalité russe, une foule de taches roses d'autant plus nombreuses et

à entrer dans la voie du progrès, après des siecles de stagnation. Aujourd'hui, par exemple, dans le gouvernement de Minsk, qui égale en étendue les trois gouvernements de Moscou, de Kalouga et de Foula pris ensemble, il y a, en moyenne, 684 habitants sur une lieue carrée ; et dans le district de Mozyr, le plus marécageux de tous, on n'en compte que 287, tandis qu'on les evalue à 1,547 par lieue carrée dans les districts situés en dehors du rayons des marecages, et à 2,770 dans l'intérieur de a Russie.

[1] Il en sera question plus loin.

plus considérables qu'elles approchent de la frontière polonaise : elles le sont, en particulier, dans les gouvernements de Grodno et de Vilno. Il en distinguera aisément comme deux traînées principales qui, en partant de ce point-là, suivent la direction sud-est et nord-est, c'est-à-dire vers Kiev et vers Vilno, et touchent à peine la zone marécageuse du milieu. La Polésie, par exemple, n'offre que quelques taches isolées, tandis qu'elles grossissent et se multiplient visiblement en Volhynie et en Podolie. Ces taches roses représentent l'élément polonais. Les Polonais ont, en effet, dans ces deux provinces, des possessions plus vastes et plus nombreuses qu'ailleurs. De la sorte, on peut suivre des yeux la marche de l'immigration polonaise et en constater le progrès. D'autre part, comme aujourd'hui les Russes appartiennent à l'Église orthodoxe, à peu d'exceptions près, tandis que les Lithuaniens et les Polonais sont pour la plupart catholiques, il s'en suit que la frontière ethnographique qui sépare ces deux nationalités de la population russienne coïncide presque avec la limite géographique des religions qu'elles professent. Quant aux protestants, il y en a plusieurs milliers parmi les Lithuaniens et les Lettons (25,753), quelques centaines parmi les Polonais (657), et, chose digne de remarque, pas un seul parmi les Russes. Nous ne dirons rien des juifs, dont le nombre, malgré son caractère sporadique, s'élève à plus de 1 million et demi ; ni des Allemands qui arrivent à peine au chiffre de 35,000. Nous ferons remarquer seulement que le nombre de ces derniers que donne Schédo-Férotti (tabl. IV, rubrique : *divers* ou *protestants*) est évidemment exagéré.

Afin que le lecteur puisse avoir une idée générale de la population de toutes les neuf provinces, nous plaçons sous ses yeux quatre tableaux différents, dont les deux premiers sont disposés d'après les nationalités et le troisième d'après les cultes. Le premier donne, en outre, la statistique des diverses nationalités dans le royaume de Pologne, y compris les parties appartenant aujourd'hui à la Prusse et à l'Autriche, ainsi que la Courlande. Le quatrième tableau indique les mêmes nationalités et cultes dans leur rapport à la totalité des habitants. Ce dernier tableau n'étant qu'une simple reproduction de ce qui a été publié par le Comité statistique de Saint-Pétersbourg, il suffira de

dire que nous l'avons emprunté à l'ouvrage intitulé : *La Question polonaise*, p. 92 et 94 (Paris, 1864), une des nombreuses publications que le feu baron Firksen, plus connu sous le pseudonyme de Schédo-Férotti, a laissées sur la Russie. Nous nous arrêterons davantage sur les travaux de MM. d'Erkert et Rittich, d'après lesquels ont été faits tous les autres tableaux et qui méritent d'être connus davantage.

Le travail de M. le colonel d'Erkert, membre de la Société géographique de Saint-Pétersbourg, eut deux éditions, dont l'une, destinée à l'étranger, a paru en français sous le titre suivant : *Atlas ethnographique des provinces habitées, en totalité ou en partie, par des Polonais*, avec six cartes chromolithographiées; Saint-Pétersbourg, 1863. Dans l'édition russe, les courtes légendes ethnographiques qui accompagnaient chaque carte furent remplacées par une brochure de 72 pages in-8°, intitulée : *Coup d'œil sur l'histoire et l'ethnographie des provinces occidentales de la Russie* (1864); et l'atlas lui-même a reçu un titre moins polonais : c'est un simple *Atlas ethnographique des provinces occidentales de la Russie et des pays voisins.* Dans l'une et l'autre édition, la carte générale qui figure en premier lieu est accompagnée d'un tableau ethnographique et statistique, celui que nous avons reproduit ici même, sauf quelques légères modifications réclamées par le but du présent travail. Ajoutons que M. d'Erkert donne partout des chiffres ronds, approximatifs; que ces chiffres se rapportent à l'année 1858 et que, pour les provinces de la Russie, ils représentent la moyenne entre les données du bureau statistique et celles du clergé paroissial. L'auteur assure avoir apporté dans ses recherches la plus grande impartialité et fait son travail dans l'intérêt de la science plutôt que de la politique. Malgré cela et malgré le ton de modération qu'il a su garder dans son commentaire, on ne saurait partager toutes les conclusions qu'il y développe. Au reste, son travail ne paraît pas avoir de caractère officiel. On ne peut en dire autant de l'atlas de M. Rittich, lieutenant-colonel de l'état-major. Fait sous la direction immédiate de M. Batuchkov, que le gouvernement avait chargé de la restauration des églises orthodoxes dans les provinces de l'ouest, il fut publié en 1864, *par autorisation suprême (sic)* et aux frais du ministère de

l'intérieur; il peut donc servir d'indicateur officiel. Les populations y sont disposées d'après les cultes; l'indication des races n'y manque pas, il est vrai; mais elles occupent une place secondaire et ne présentent aucune vue d'ensemble, ce qui nous a engagé à les réunir et à les coordonner dans un tableau séparé (n° II), afin qu'on puisse le comparer à celui d'Erkert.

L'*Atlas confessionnel* de M. Batuchkov, nous n'hésitons pas à le déclarer, prime toutes les publications relatives au même sujet. Toutefois, nous n'attachons pas une foi absolue à ses indications; nous les croyons, au contraire, sujettes à caution, quelque officielles qu'elles soient d'ailleurs et précisément à cause de leur caractère trop officiel. Il n'est que trop évident, en effet, que l'idée qui a présidé à la confection de cet atlas est de persuader à l'Europe occidentale que la nationalité polonaise, dans les provinces de l'ouest, n'est point aussi considérable qu'on le croit communément; qu'on a grand tort, par conséquent, de les décorer du nom de polonaises. Si M. d'Erkert n'a pas réussi à être à l'abri d'un pareil reproche, M. Batuchkov l'évitera bien moins assurément. En attendant que ses calculs soient rectifiés par d'autres données, son atlas sera d'un précieux secours pour la science ethnographique [1].

[1] En voici le contenu. En tête de l'atlas qui a le format d'un *folio maximo* figure un tableau *synchronistique* (*sic*) des anciennes principautés russes, dressé dans le but de rendre visible cette vérité incontestable (aux yeux de M. Batuchkov), à savoir que les provinces occidentales sont bien réellement russes. Les diverses souverainetés dont ce pays a successivement dépendu sont indiquées par autant de couleurs diverses : le *vert* représente la domination russe, le *jaune* celle de la Lithuanie, le *rose* indique le règne de la Pologne. Pour rendre ce tableau et la carte générale accessible aux étrangers, le texte a été publié aussi en français. — Chaque carte spéciale se compose de deux parties dont l'une représente en dessin chromolithographié les localités et le nombre des habitants de la province d'après les cultes ; l'autre indique la population de chaque paroisse. L'élément catholique est figuré par la couleur rose, les orthodoxes par le vert, les protestants par le bleu ; enfin la couleur brune indique les mahométans. Les starovères n'en ont aucune; mais ils figurent dans les tableaux ajoutés à la marge. Une carte générale réunit les neufs gouvernements et est suivie d'un tableau statistique contenant la totalité de la population de chacun d'eux d'après les cultes, ainsi que le rapport numérique de la population orthodoxe à celle des autres confessions.

C'est cette carte qui a servi de modèle à la nôtre, quant aux choses principales, bien entendu, et moins l'indication de la limite qui sépare sur l'original les nationalités lithuanienne et russe. Cette limite recule considérablement la frontière administrative et officielle, dans la direction de l'ouest. Ainsi, dans le gouvernement de Grodno, elle la fait presque toucher à la Pologne ; elle diminue de près d'un tiers celui de Vilno, n'offrant en compensation de toutes ces pertes que le com nord-ouest de

II

C'est à dessein que nous avons reproduit plusieurs tableaux statistiques des provinces en question ; chacun pourra les comparer et arriver à des conclusions intéressantes. On ne tardera pas à se convaincre de l'extrême difficulté qu'il y a d'obtenir des calculs exacts. Les chiffres officiels ne sont pas plus rassurants ; ils ont même le triste privilége d'inspirer moins de confiance que les autres. Telle est au moins l'opinion assez répandue dans le public russe. Quelques détails vont démontrer le fait.

Prenons, par exemple, le gouvernement de Grodno. D'après M. Erkert, il contient 270,000 Polonais, tandis que la Société géographique de Saint-Pétersbourg n'en compte que 193,228, et l'atlas de MM. Batuchkov et Rittich les réduit à 82,908. De la sorte, nous avons ici à la fois le *maximum*, le *minimum* et la *moyenne*, les différences les plus tranchées. Lequel des trois chiffres est le vrai, et comment le savoir ? « Pour ma part, dit M. Erkert, je tiens le chiffre de 83,800 pour tout à fait inexact : d'abord, par la raison que le gouvernement de Grodno est plus rapproché de la Pologne que les autres ; ensuite, parce que sa partie occidentale a été durant des siècles sous la dépendance immédiate du royaume ; enfin, c'est le seul gouvernement où la très-grande majorité de la population rurale se compose de Polonais. Le chiffre de 83,800 est basé sur l'évaluation faite en 1848. Un autre calcul basé sur les idiomes aurait des résultats plus vraisemblables, quoique ce dernier moyen offre de grandes difficultés [1]. »

M. Erkert parle ici d'un auteur qui a mis en avant le chiffre de 83,800 ; il ne le nomme pas ; mais tout ce qu'il dit s'applique parfaitement à M. Batuchkov, dont il connaissait d'ailleurs l'ouvrage [2]. Les raisons apportées par M. Erkert à l'appui de son

la province de Vitebsk. Il nous a paru suffisant d'indiquer la division officielle. Quant aux deux tableaux (n°s II et III) qui proviennent de la même source, la forme seule et la distribution des donnée qu'ils contiennent viennent de nous ; le fond appartient aux auteurs de l'*Atlas confessionnel*.

[1] *Coup d'œil sur les prov. occid.*, p. 56.

[2] *Ibid.*, p. 2.

assertion paraissent fort justes; toutefois, elles n'expliquent pas la difficulté, et ce qu'il ajoute, à la fin, au sujet des calculs basés sur les idiomes, semblerait les compliquer encore davantage, puisque, selon lui, les idiomes offrent une base peu favorable à la nationalité polonaise. « Prendre pour base de la délimitation des peuples polonais et russes la langue qu'ils parlent actuellement, c'est, dit-il, le moyen d'obtenir le minimum des Polonais. Dans les gouvernements de Vilno et de Grodno, l'influence polonaise s'était fait sentir d'une manière si puissante qu'elle y a créé une langue à part, qui n'est ni le polonais ni le russe, mais un mélange de l'un et de l'autre. En tenant compte de ce phénomène, qui se reproduit aussi ailleurs, quoique dans une mesure diverse, on devrait diminuer en conséquence le chiffre assigné à la nationalité polonaise, de telle manière qu'elle serait insignifiante dans les provinces russiennes du sud (Volhynie, Kiev et Podolie), mais deviendrait plus sensible dans celles de la Russie-Blanche, d'après la gradation suivante : Mohilev, Vitebsk, Minsk, Vilno, Grodno. De cette façon, au lieu de 1,257,000 Polonais, on en obtiendrait tout au plus 1 million (p. 55). » C'est, en effet, ce qu'a obtenu la Société géographique, qui n'en compte que 1,027,947 (tabl. IV). M. Schédo-Férotti, qui nous donne ce chiffre, dit expressément que, dans son tableau, il a mis sous la rubrique *Russes* tous les habitants parlant n'importe lequel des diverses idiomes russes, le petit-russien, le ruthène (?), le patois de la Russie-Blanche, etc. (p. 91). Mais c'est aussi ce qui explique le chiffre insignifiant de 82,908 adopté par les auteurs de l'*Atlas confessionnel*. Il est évident qu'ils y sont arrivés en considérant comme non polonais les 187,632 catholiques russiens qui habitent le gouvernement de Grodno (tabl. III) et qui parlent une langue mixte; car en les ajoutant aux Polonais de la même province, on obtient précisément le nombre indiqué par M. Erkert (270,540). Si donc les calculs basés sur les idiomes amènent des résultats plus vraisemblables, ils donnent raison à M. Batuchkov. On le voit, toute la question se réduit à savoir si les Russiens de Grodno sont polonais ou non, et on pourrait en dire autant des Russiens de Vilno. Toujours est-il cependant que le désaccord subsiste.

Autre exemple. M. Rittich porte le nombre des Grands-Rus-

siens, dans la province de Kovno, à 21,743, dont 14,609 starovères et 257 catholiques. D'après M. Erkert, ce gouvernement n'aurait que 16,000 Russes en tout, chiffre bien plus vraisemblable[1]. Comme le starovérisme est une plante qui ne pousse que sur le sol grand-russien et que les Russes de l'Ouest ne le cultivent guère, il faut en conclure que les 6,877 Grands-Russes qui restent en trop se composent d'employés du gouvernement ou de soldats en garnison dans le pays, — population trop flottante pour mériter de figurer sur un tableau ethnographique. Il peut se faire cependant que le chiffre des rascolniks soit marqué au-dessous de la réalité, rien n'étant plus mystérieux que le nombre réel de ces sectaires. Ainsi, les tableaux officiels en comptent près de 1 million seulement, tandis qu'ils dépassent certainement 10 millions. Il y a des auteurs qui portent leur nombre à 12 et même à 15 millions. De même, d'après les calculs officiels, dans tout le gouvernement de Toula, il n'y aurait que 2,000 starovères, et la vérité est que la seule ville de ce nom en contient davantage[2].

La statistique des Lithuaniens offre des divergences non moins frappantes. Ainsi, M. Rittich n'en compte que 1,286,296 en tout, tandis que la Société géographique porte leur nombre à 1,645,587. De plus, tous les deux en assignent 64,149 au gouvernement de Minsk, environ 1,000 à celui de Mohilev et près de 20,500 à la Volhynie, — soit 85,694 âmes dont il n'existe pas la moindre trace sur le tableau d'Erkert. Enfin, dans le gouvernement de Vitebsk, il y aurait d'après Rittich, 167,000 Lithuaniens, et seulement 140,000 d'après Erkert. Malgré cela, chose étrange ! la totalité de la population lithuanienne l'emporte chez ce dernier sur le chiffre qu'en donne M. Rittich !

On pourrait multiplier les exemples qui constatent des divergences analogues. Bornons-nous à une remarque générale. En examinant le tableau de M. Batuchkov, on ne saurait s'empêcher d'y découvrir une certaine tendance à exagérer partout l'élément russe au détriment de l'élément polonais et lithuanien. Mais il est dans le vrai quand il s'agit des totalités : en règle

[1] En ajoutant aux 14,609 rascolniks les 1,141 Russiens orthodoxes et les 275 catholiques russes, on obtient juste 16,025.

[2] Voir *La Causerie*, de 1871, t. X, article de M. Zavadski-Krasnoplskoi.

OCT 30 1975

générale, il donne le maximum, tandis que M. Erkert a le chiffre moyen, et la Société géographique suit le minimum. L'exception n'existe que pour le gouvernement de Minsk, auquel celle-ci assigne plus de 1 million d'habitants que l'atlas de Batuchkov réduit à 994,023.

Au reste, que prouvent, en définitive, toutes ces divergences? A quels résultats nous mènent-elles? Supposons que tous les calculs soient exacts, qu'ils ne portent aucune trace d'exagération, qu'en conclurez-vous? Que la supériorité *numérique* est du côté de la nationalité russe? Personne ne le nie. Et puis? Que toute la question est résolue et la cause finie? Nullement. Pour qu'elle le fût, on devrait prouver que les Russiens de l'Ouest ne sont point *polonisés*, qu'ils sont dans la même condition que les Grands-Russes et doivent être confondus avec eux. Il est des auteurs, cependant, qui exagèrent énormément les conséquences. De ce nombre est Schédo-Férotti, pour ne citer qu'un seul entre mille. Écoutons :

Ces chiffres, dit le feu baron [1], sont bien plus éloquents que ne pourrait l'être aucun raisonnement. — Ils prouvent à l'évidence que, dans les provinces en question, le nombre de ceux qui parlent le russe est *six fois* plus grand que celui des habitants polonais; que, dans aucune de ces contrées, pas même en Lithuanie, les Polonais ne sont plus nombreux que les Russes, et que, dans d'autres (Kiev et Mohilev), il y a de dix-sept à vingt-six fois plus de Russes que de Polonais.

Nous l'avons vu, l'auteur comprend sous le nom de *Russes* tous ceux qui parlent un idiome russe quelconque, restant ainsi dans l'équivoque à laquelle prête ce nom. Il oublie de dire que dans les deux provinces de Kiev et de Mohilev il n'y a que 35,000 Grands-Russes, tandis que les Polonais s'y comptent au nombre de 110 à 115,000.

La prétention de ceux qui revendiquent les anciennes provinces de la Pologne *à titre de pays habités par une population polonaise* tombe donc à plat devant la supériorité numérique de l'élément russe, à moins qu'on ne veuille faire abstraction du *peuple*, pour ne prendre en considération que la nationalité des classes qui le dominent, soit par leur

[1] *La Question polonaise*. p. 92. Nous citons les propres paroles de l'auteur dont le français laisse un peu à désirer.

position, soit par leur richesse...; mais alors même... on trouverait qu'il y a deux nationalités rivales à se disputer les provinces, la nationalité polonaise et la nationalité juive, ou l'aristocratie de race et l'aristocratie financière. Il y a onze juifs sur dix Polonais, et, dans les provinces de Vitebsk, Mohilev et Kiev, la supériorité numérique des juifs est encore plus grande. A Mohilev, il y a quatre fois plus de juifs que de Polonais. Tant qu'on maintient le principe que la nationalité d'un pays est à déterminer d'après celle *de la majorité* de ses habitants, et à moins de nier que soixante est plus que seize, — seize plus que onze, — et onze plus que dix, — les provinces jadis soumises à la couronne de Pologne doivent être déclarées *russes*, *lithuaniennes* ou *juives*, mais jamais *polonaises* (p. 95).

C'est cependant cette dernière dénomination qui est la plus reçue en Occident et elle ne manque pas d'avoir sa raison d'être. D'abord, parmi les Polonais eux-mêmes, il en est fort peu qui soutiennent que les Russiens soient d'origine polonaise. S'ils donnent aux provinces occidentales le nom de polonaises, c'est parce qu'ils se mettent au point de vue politique, que leur domination passée durant des siècles justifie assez. Schédo-Férotti n'en tient pas suffisamment compte. Au lieu de parler de la nationalité juive ou lithuanienne, il aurait mieux fait d'évaluer l'élément grand-russe qui est principalement en cause et de nous expliquer quelle nécessité il y a de russifier le pays, s'il est vrai que cet élément y est dominant et d'une supériorité numérique écrasante.

L'assertion des *Polonais*, dit-il, que leurs anciennes conquêtes, la Podolie, la Volhynie etc., leur reviennent de droit, est aussi vraie que si l'on disait que la Guyenne, l'Aquitaine, la Normandie, la Picardie et même l'Ile-de-France avec Paris, sont des provinces anglaises, parce que dans le temps elles ont *un moment* appartenu aux Anglais. En élevant des prétentions sur ces *anciennes conquêtes*, les Polonais compromettent leur propre cause, car en évoquant le *droit de conquête*, ils confirment la domination russe sur leur pays, qui est une conquête de la Russie (p. 89).

On pourrait simplement nier la parité. Il y a, en effet, une énorme différence entre la domination d'*un moment* et celle qui a duré *quatre siècles*. Ensuite, on pourrait faire observer que ce droit historique s'appuie non sur la conquête, mais sur les traités. La Pologne n'a rien conquis : les deux Russies (Blanche

et Petite) appartenaient déjà à la Lithuanie. Lorsque celle-ci s'est unie au royaume de Pologne, les provinces russiennes partagèrent le même sort.

Outre la parité de race entre les Polonais et ces habitants des provinces en litige, continue Schédo-Férotti, on a essayé de fonder les prétentions du parti ultra-patriotique sur le principe de parité entre les convictions religieuses, en affirmant que la population de ces provinces, à l'instar de celle de la Grande-Pologne, était catholique, apostolique et romaine.

Ici encore la supériorité numérique est du côté des orthodoxes grecs, qui comprennent presque les deux tiers de la population de ces provinces. A l'exception de Vilno [1], où le peuple est *lithuanien* et non pas polonais, les adhérents de l'Église orthodoxe grecque sont partout plus nombreux que les catholiques ; dans deux provinces, Mohilev et Kiev, il y a même trois fois plus de juifs que de catholiques (p. 95).

Schédo-Férotti semble avoir oublié qu'il n'y a pas très-longtemps encore, la supériorité numérique était du côté des catholiques ; qu'outre les latins, il y avait près de 2 millions de catholiques du rite grec, et que cette Église unie avait été encore plus nombreuse lors du partage de la Pologne. Maintenant que l'Union n'existe plus officiellement dans les provinces de l'Ouest, on aurait mauvaise grâce, sans doute, à prétendre que les catholiques surpassent en nombre les orthodoxes. Il est même fort douteux qu'il se trouve des gens qui puissent s'illusionner à ce point, à moins qu'ils ne tiennent pour catholiques les anciens grecs unis, malgré leur passage au schisme. Dans ce cas, ils mériteraient le même reproche que ces prétendus orthodoxes qui regardent les grecs unis comme leurs coreligionnaires et s'étonnent de les voir figurer sur la liste des catholiques. Le nombre de gens qui se font de pareilles idées sur les choses les plus simples de la religion est plus considérable qu'on ne le croit, et ce ne sont pas toujours les moins instruits qui pensent ainsi [2].

[1] Sous ce nom, l'auteur comprend aussi le gouvernement de Kovno.

[2] Qu'il me soit permis de produire ici les raisonnements par lesquels un écrivain russe a motivé cette étrange opinion. Dans sa *Statistique comparée de Russie*, 1871, M. Pavlov, en énumérant les catholiques, a compris dans leur nombre les 200,000 grecs unis du diocèse de Khelm, dans le royaume de Pologne. Un écrivain de la *Causerie* (Besieda), revue panslaviste de Moscou, en fut fort scandalisé. « Apparemment, écrit-il, l'auteur de la *Statistique* ignorait que les uniates russes communient sous les deux espèces et ont des prêtres mariés ; que les offices divins se font chez eux en vieux slavon d'après le rite et les usages de l'Église « ortho-

Cela nous amène à examiner de plus près le principe de nationalité et de déterminer la place qu'il doit occuper dans la question de la russification du culte catholique.

III

Trois choses concourent puissamment à former une nationalité : la communauté de la langue, celle de la foi et enfin celle de la civilisation. C'est ce qui eut lieu dans les provinces de l'Ouest, et d'autant plus facilement qu'il n'y avait aucune disparité de race entre les peuples indigènes, sans excepter les Lithuaniens, que certains ethnographes considèrent même comme une branche aînée des Slaves. Nous voyons s'établir entre ce peuple d'une part, les Russes et les Polonais de l'autre, une certaine communauté de langue, de religion et de mœurs. D'abord, en ce qui concerne la langue, le polonais devint la langue habituelle de l'administration, de l'école, de l'Église, de la vie privée, et cela non-seulement dans les hautes classes des Russes ou des Lithuaniens, mais encore parmi les gens du peuple et même parmi le clergé hétérodoxe. L'idiome blanc-russien subit une si forte influence de la langue dominante, que le fameux grammairien Gretch, dont le nom faisait jadis autorité, le considérait comme une *nuance*, une *variation* du polonais,

D'après Schleicher[1], qu'une mort prématurée a enlevé à la

« doxe » (donc les grecs unis sont orthodoxes?!), à cette exception près qu'au lieu de prier pour le synode, comme cela se fait dans l'Église orthodoxe, leurs prêtres prient pour le très-saint Père le pape de Rome. (Bagatelle !) L'auteur paraît ne pas avoir été bien renseigné sur le compte des unis ; autrement il n'aurait pas séparé de l'orthodoxie ceux qui s'en étaient séparés non pas en vertu d'une protestation, ainsi que l'ont fait les rascolniks, mais sous la pression inexorable du joug « nobiliaire et jésuitique. » (1871, t. X, section *Nouveaux livres*, p. 49.)

Ce docte théologien de la revue panslaviste (l'article est signé : *Zavadski-Krasnopolski*) aurait besoin d'être instruit bien plus que l'auteur de la *Statistique comparée*, qui a parlé très-correctement ; il aurait mieux fait de s'occuper de chiffres et de ne pas toucher aux questions dont évidemment il ignore les premiers éléments. Rien n'est plus commun cependant parmi les Russes que de tenir les catholiques du rite grec pour orthodoxes, uniquement parce qu'ils ont le même rite que l'Église russe et malgré leur croyance à la primauté du pape, chef de l'Église et vicaire de Jésus-Christ ; comme si la diversité du rite constituait celle de la religion. Si les savants pensent de la sorte, que ne doit-on pas attendre des masses !

[1] *Les langues de l'Europe moderne*, trad. par H. Ewerbeck, p. 260, Paris, 1852. Schleicher y a suivi l'auteur des *Antiquités slaves*, le célèbre Schafarik. Je regrette

science, le russe se divise en trois dialectes principaux : ceux de la Grande-Russie, de la Petite-Russie et de la Russie-Blanche, dont chacun se subdivise en beaucoup de dialectes[1] secondaires. Tous ils subissent l'influence permanente du dialecte de la Grande-Russie, lequel tient le milieu entre la langue ecclésiastique et celle du peuple.

« Le dialecte de la Grande-Russie est à peu près limité par une ligne tirée du lac Peïpouss jusqu'à l'embouchure du Don, dans la mer d'Azov. La partie nord-ouest de ce domaine grand-russe est occupée par le sous-dialecte de Novgorod. »

Le dialecte de la Petite-Russie occupe la partie méridionale, depuis la Galicie orientale jusqu'au delà de la limite déjà mentionnée du dialecte grand-russe, au nord de la mer d'Azov. Le dialecte petit-russien diffère notablement de celui des Grand-Russes et se rapproche plus ou moins des idiomes (slaves) occidentaux. Une variété du dialecte petit-russien se parle chez les Ruthènes en Galicie, dans la Hongrie septentrionale et en Bucovine. Dans sa *Grammaire comparée des langues slaves*, M. Miklosich considère aussi comme un fait acquis à la science que le petit-russien doit être tenu pour une langue indépendante (*selbststœndig*), et non pour un dialecte du grand-russien (Introduction, p. IX). Aussi en donne-t-il à part la grammaire à la suite de celle de la langue grand'russe.

Le dialecte de la Russie-Blanche, le plus restreint de tous, se parle dans toute la Lithuanie, c'est-à-dire dans les gouvernements de Vilno, Kovno, Grodno et Bialostock, et dans toute la Russie-Blanche[2] (ou dans les gouvernements de Mohilev, Vitebsk et Minsk), jusqu'à la rivière Pripiet[3].

Tout le monde admet l'existence de trois dialectes bien dis-

de ne pas avoir sous la main le texte original de l'auteur, qui a été peu satisfait de la version française.

[1] Il serait plus exact de dire *variétés*.

[2] Ce n'est pas dans une partie qu'il domine, mais dans toute la Russie-Blanche, sauf le coin nord-ouest du gouvernement de Vitebsk.

[3] Quelqu'un a fait la remarque que, dans les localités où les Blancs-Russiens et les Petits-Russiens se rencontrent, leurs idiomes perdent les particularités dialectiques et se rapprochent de celui de la Grande-Russie. Phénomène singulier, qui, s'il était constaté, indiquerait l'origine de la langue grand'russe et confirmerait l'opinion de ceux qui croient voir en elle un produit des idiomes parlés par les habitants de la Blanche et Petite-Russie.

tincts de la langue russe ; mais l'accord cesse, lorsqu'il s'agit de déterminer leur ancienneté. Existaient-ils dès le IXe siècle, ou sont-ils d'une formation postérieure à l'époque de l'invasion des Tatars (XIIIe-XIVe siècle) ? Là-dessus, les opinions se partagent. Les uns soutiennent que primitivement il n'y avait qu'une seule langue commune à tous les peuples slaves dont fait mention la chronique attribuée à Nestor ; que les trois dialectes se sont formés après l'invasion des Tatars, par suite des situations diverses où avaient été placés les peuples qui les parlent. D'autres prétendent, au contraire, que cette diversité est contemporaine de la formation du peuple russe et que, par conséquent, les trois dialectes existaient dès le commencement, quoique sous des formes moins déterminées.

On se demande, de plus, quelle est cette langue autrefois commune aux Slaves du midi ? Les partisans de l'Ucraine assurent que c'est le *petit-russien*, langue de Nestor, du chant d'Igor, etc., le russe par excellence. Les défenseurs de la nationalité grand'russe assurent de leur côté que c'est l'idiome grand-russien, que les premiers habitants de la Kiovie (les Polanes des chroniqueurs) étaient les Grands-Russiens, lesquels, refoulés au nord par les Tatars, furent remplacés par les Petits-Russiens venus des monts Carpathes.

Comment concilier ces deux opinions et à laquelle des deux langues rivales donner la priorité ? L'état actuel de la linguistique est trop peu avancé et les monuments littéraires de la première période sont trop peu nombreux pour pouvoir fournir une réponse satisfaisante. Toutefois, le témoignage de la chronique la plus ancienne, qui parle de divers peuples ayant chacun leur religion et leurs usages particuliers, permet de supposer aussi la diversité des idiomes locaux. En outre, la différence qui existe entre la langue du Nord et celle du Midi est telle qu'elle fait du petit-russien un idiome aussi distinct du grand-russien que le sont d'autres dialectes slaves, et, en tout cas, elle suppose que cette branche s'est séparée de la souche commune à une époque très-éloignée. De la diversité des langues on concluait à celle de la nationalité ; c'était une conséquence naturelle, et c'est à ce titre que les Ucrainiens revendiquaient une littérature à part. Mais il y avait encore une autre raison, c'est que la langue do-

minante de l'Empire est peu intelligible pour la masse des Petits-Russiens. On peut en dire autant du peuple blanc-russien ; car, il ne faut pas oublier que la langue qu'on veut introduire dans l'Église catholique n'est point celle que parle le peuple, mais bien la langue littéraire et officielle, différente de la première.

Quant à la religion, qui est sans contredit le lien le plus puissant, son unité rencontrait ici un grand obstacle de la part du schisme grec. Toutefois, ces difficultés furent surmontées, puisque, à l'époque du premier partage de la Pologne, le catholicisme était dominant dans le royaume non-seulement parmi les Polonais et les Lithuaniens, mais encore parmi les Russiens.

Reste la civilisation, compagne inséparable de la religion. Mais ici nous laisserons la parole à un auteur russe, dont le témoignage nous sera d'un grand secours :

La nationalité, dit M. Vladimir Bézobrazov [1], ne consiste pas seulement dans la communauté de sang ou d'origine ethnographique ; ce qui la constitue c'est le caractère moral, l'esprit et tout l'ensemble des éléments sociaux, dont le sang et la race ne sont qu'une partie. Cet esprit national qui donne une direction commune aux opinions et aux sentiments d'un peuple est parfois presque nul en regard d'autres conditions, comme cela a lieu, par exemple, en Alsace-Lorraine. Les habitants de ces provinces sont, de l'aveu commun des Français et des Allemands, tellement imprégnés de l'esprit national de la France, que toutes leurs sympathies sont pour elle et qu'elles n'ont que de la haine pour les Allemands.

Aussi, les Allemands les plus exaltés sont-ils forcés d'avouer que la population de ces provinces ne pourra être dépouillée de l'*écorce française* qu'au prix des plus énergiques efforts de la part de la Prusse, et encore pas avant cinquante ans. Nous ne voulons pas examiner si, même d'ici à ce temps-là, la chose est réalisable ; nous demandons seulement de quel droit on fait subir de pareilles opérations chirurgicales à des centaines de milliers d'hommes ? Est-ce parce qu'il sied davantage à l'homme d'être allemand que français, ou bien parce que l'avenir appartient à la race germanique? Est-ce parce qu'il faut profiter du temps favorable pour ramener au foyer paternel les enfants prodigues du germanisme, ou bien parce que la mémoire des ancêtres violemment transformés en Français demande vengeance ? Les patriotes teutons peuvent deviser de la sorte *inter pocula;* mais ce sont là des rêveries que l'ivresse du triomphe peut seule excuser. Dans notre siècle, où la fièvre

[1] *Messager russe*, mai 1873

du nationalisme empêche de résoudre bien d'autres questions plus vitales que celles d'ethnographie. on doit plus que jamais nier le droit d'annexion ou de conquête, quand il est réclamé au nom du principe des nationalités. Un pareil droit, qui entraîne ordinairement des mouvements populaires, ne ferait que compromettre la paix de l'Europe pour longtemps, si ce n'est pour toujours, en soulevant des questions que ni la science ni le fer ne peuvent résoudre. Comment déterminer, par exemple, en Autriche, la nationalité de telle ou telle population, en saisir la nuance jusque dans le moindre fragment isolé et dire à quel corps politique il doit appartenir. L'ambition et l'ignorance seules ont intérêt à exploiter ces prétendues aspirations nationales des masses, afin de détourner l'attention du pays, des questions dont dépend son existence politique.

Mais n'insistons pas : car il est presque impossible de traiter ce sujet en peu de mots, tant sont vastes les dimensions artificielles que lui a données l'imagination de certains doctrinaires; rappelons-nous seulement cette maxime incontestable, savoir : qu'au point de vue du développement intellectuel et moral d'une nation, de son *progrès historique comme race*, il importe souverainement qu'elle puisse vivre et se développer au milieu des circonstances politiques les plus variées, qu'elles soient favorables ou non. Il y a un très-grand avantage pour elle à vivre dans des états divers, ainsi que cela a lieu, par exemple pour la nationalité française en France et en Suisse, pour les Allemands en Allemagne et en Suisse. Tout en conservant intacts ses traits principaux, la nationalité revêt alors des formes plus variées dans les manifestations importantes de sa vie, et cette variété exerce une influence bienfaisante sur son développement social.

Par contre, les unités absolues de race seraient le plus grand mal qui pût frapper les intérêts de la civilisation européenne. Dans le commerce habituel et la vie pratique une certaine homogénéité des peuples dont se compose un État offre, sans doute, des avantages ; mais l'unification absolue, si toutefois elle est possible, serait désastreuse. Les États eux-mêmes sont intéressés à la répudier : les nationalités diverses sont un lien naturel qui les unit pour former un seul système européen ; elles facilitent les relations internationales et garantissent la paix générale. Sans elles les contrastes politiques deviendraient incomparablement plus sensibles, les chocs plus rudes, les luttes plus fréquentes, sinon perpétuelles. Une tentative d'unification condamnerait l'Europe à des guerres sanglantes.

Autant il est vrai que l'affinité de race et les sympathies ou les antipathies qu'elle fait naître forment un des éléments de la vie sociale et politique des peuples, autant il est certain que les aspirations nationales des derniers temps doivent leur existence à bien des influences dont le caractère n'est rien moins qu'ethnographique...

L'histoire des nations, si variée dans ses formes, réunit les hommes

en dehors de toute loi fixe ; les groupe sans avoir égard au sang ni à la race et crée ainsi les unités politiques auxquelles nous donnons le nom de peuples et qui ne coïncident guère avec les nationalités. C'est ainsi qu'elle a uni l'Alsace et la Lorraine à la nation française si intimement qu'elles en ont adopté l'esprit : esprit qui nulle part, peut-être, ne s'est montré, lors des derniers événements aussi vivace que chez elles. Et qu'on n'aille pas invoquer ici *le droit historique ;* qu'on ne dise pas que ces provinces doivent appartenir à l'Allemagne à titre d'ancien patrimoine, jadis violemment arraché par la France. Si on voulait appliquer un semblable principe aux États européens, il n'y aurait pas un seul d'entre eux qui ne dût craindre pour ses domaines. D'ailleurs ce principe est très-incertain, les frontières politiques ayant subi des changements sans nombre ; il justifierait toutes les violences et bouleverserait la carte de l'Europe. En outre, si l'on invoque l'état de choses qui a existé il y a cent cinquante ans, pourquoi ne pas remonter quelques siècles plus haut, à l'époque où l'Alsace-Lorraine n'appartenait ni à la France ni à l'Allemagne, mais formait un territoire mitoyen et indépendant?

En poursuivant ses considérations, le publiciste russe estime que la haine inspirée à la France par son démembrement doit, tôt ou tard, aboutir à une guerre ; que c'est pour elle un *devoir sacré* de délivrer les plus dévoués de ses fils gémissant sous le joug étranger. « De même, continue-t-il, ce serait peine perdue de vouloir prouver aux Alsaciens qu'ils ne sont nullement français, mais de vrais Allemands. Pour y réussir, il faudrait d'abord les germaniser, c'est-à-dire les dénationaliser, ce qui ne pourra se faire qu'après quelques générations. Admettons cependant que cela s'accomplisse un jour ; reste à savoir si la France ne prendra pas sa revanche d'ici là. Quoi qu'il arrive, c'est toujours, pour la Prusse, une perte de forces morales et matérielles qu'elle aurait pu employer à autre chose. Mais voilà ce qui arrive d'ordinaire dans des cas semblables : on se voit en face d'une *nécessité historique* inexorable et on s'incline devant elle, comme le fait, par exemple, la Russie par rapport à la Pologne. » (P. 151.)

Le lecteur me pardonnera d'avoir peut-être abusé de sa patience. Le ton sympathique des pages qu'il vient de lire, leur actualité et surtout la justesse de la plupart des appréciations qu'elles contiennent, le porteront, je l'espère, à en excuser la longueur. Je ne crois pas, d'ailleurs, être sorti de mon sujet, et

la dernière phrase relative à la Pologne nous y ramène tout naturellement. Il peut se faire que l'auteur de ces considérations, tout en plaidant la cause de l'Alsace-Lorraine, ait eu en vue les provinces baltiques de la Russie, qui pourraient bien devenir une pomme de discorde entre elle et sa puissante voisine. Mais elles s'appliquent également aux provinces occidentales de la Russie. Ainsi que l'Alsace-Lorraine, ces provinces formaient autrefois des principautés autonomes, indépendantes ; plus tard, elles furent conquises par les grands-ducs de Lithuanie, et quand celle-ci se fut unie à la Pologne, elles firent partie du royaume jusqu'à l'époque de son partage (arrivé dans l'intervalle de 1772 à 1795) où elles passèrent enfin à la Russie. Je n'ai pas à apprécier ici la valeur du principe de la *nécessité historique*, à l'aide duquel on voudrait justifier le démembrement de la Pologne. Mais puisque le *Messager russe* a recours à ce nouveau *Deus ex machina*, qui est en effet très-commode pour trancher les difficultés les plus gênantes et pour absoudre n'importe quel méfait, il ne saurait trouver mauvais qu'on s'en serve aussi contre lui. Il ne faut pas oublier que la revue dont nous avons extrait ces passages a pour rédacteur en chef un des promoteurs les plus systématiques de la russification des provinces de l'ouest, notamment pour le culte. Elle considère naturellement ces contrées comme étant russes et nullement polonaises. On pourrait lui demander sur quoi elle fonde son assertion. Est-ce sur le droit de conquête ? Mais elle vient de le déclarer indigne du XIXe siècle ; et d'ailleurs, la conquête ne change pas le caractère ethnographique des peuples conquis. Invoquera-t-elle le *droit historique ?* Dira-t-elle que les provinces ont primitivement fait partie de la Russie et que celle-ci, par conséquent, n'a fait que reprendre son ancien patrimoine ? Mais elle vient de dire que ce droit est, au fond, révolutionnaire. Ensuite, si par le mot *Russie* il faut entendre la Grande-Russie actuelle (l'ancienne Moscovie), l'argument repose sur une fausse supposition. En effet, la Grande-Russie, comme État, ne date que du XIVe siècle. La plus ancienne chronique russe, attribuée à Nestor (1100), n'en connaissait pas l'existence ; elle énumère cependant les principales tribus asiatiques fixées, à cette époque, sur le territoire qu'occupe aujourd'hui le peuple grand-russien. Il n'y avait alors,

d'après la même chronique, que des Russes occidentaux et méridionaux (appelés plus tard Blancs-Russiens et Petits-Russiens), qui occupaient tout le territoire des provinces actuelles de l'Ouest, sans compter le pays également russe de Novgorod[1]. Là était la véritable Russie, ayant ses deux centres principaux à Novgorod et à Kiev. On ne peut donc invoquer le droit historique en faveur de la Russie orientale ou moscovite, puisqu'alors Moscou n'existait même pas, au moins comme État. Reste le principe de nationalité; mais celui-ci, nous l'avons vu, a été avec raison déclaré inadmissible, d'autant plus que, dans le cas présent, le slavisme des Grands-Russes est lui-même mis en question par leurs adversaires.

Nous devons entrer ici dans quelques détails. Il existe une théorie d'après laquelle les Grands-Russes appartiendraient à la race touranienne ; par conséquent, ils n'auraient rien de commun avec la nationalité éminemment slave des provinces occidentales. Cette théorie ingénieuse, dont la nouveauté a séduit quelques écrivains français, semble avoir été imaginée pour les besoins d'une cause devenue populaire en France. Elle peut satisfaire aux aspirations patriotiques de la nation polonaise et expliquer en partie ses persévérantes protestations contre l'ordre actuel des choses ; elle n'est point nécessaire à la question qui nous occupe. En effet, quand même il serait démontré que les Grands-Russiens sont d'origine touranienne, tatare ou mongole, qu'en pourrions-nous conclure au sujet du droit qu'ils s'arrogent d'introduire la langue russe dans le culte catholique, ou de s'ingérer dans des affaires ressortissant exclusivement à la juridiction de l'Église? D'ailleurs, cette théorie est loin d'être adoptée par tous les Polonais. « La vérité est, dit M. Ladislas Mickiewicz, que personne n'accusera de tendresse à l'égard de la Russie, la vérité est que les Russes sont des Slaves, mais des Slaves dont le cœur est comme pétrifié, dont l'âme s'est mongolisée. La nation polonaise, comme Abel, est victime d'un fratri-

[1] M. Kostomarov les fait venir du sud à cause de la frappante ressemblance qu'il dit exister entre l'idiome qu'on parle à Novgorod et la langue des Petits-Russiens. La première fois qu'il a entendu parler un Novgorodien, il l'a pris pour un Petit-Russien s'efforçant de parler la langue de la Grande-Russie (*Monographies et recherches historiques*, t. I, p. 331, éd. de 1872).

cide. C'est la lutte de deux esprits, de deux nations, non de deux races[1]. »

Otez le cœur pétrifié et l'âme mongolisée, et vous aurez la vérité. Il serait facile de multiplier les témoignages venant du même camp et parlant dans le même sens. Oh! mais à quoi bon?

Encore un coup, la théorie dont nous parlons n'est point nécessaire à notre thèse; elle est trop entachée d'exagération pour ne pas rendre suspectes ses meilleures preuves. En voulant *prouver trop*, elle risque de *ne prouver rien*. Est-ce à dire qu'elle n'ait rien qui mérite l'attention de l'historien? Nous sommes les premiers à déclarer le contraire, d'autant plus que ce qu'elle contient de vrai, de sensé, les historiens russes de nos jours le disent également. Ils reconnaissent franchement que les Grands-Russiens sont un peuple mixte, ce qui leur est commun, ajoutent-ils, avec d'autres grands peuples, les Romains, les Français, les Anglais. Ils avouent qu'ils sont le produit de la colonisation de la Russie par les Slaves de l'Ouest; qu'à côté d'eux, au nord et au nord-est de la Russie actuelle, vivaient jadis et vivent encore de nombreuses tribus finnoises ou turques, avec lesquelles ils se mêlèrent et qu'ils finirent par absorber. Ils ne nient pas que le sang finnois n'ait laissé des traces dans les veines du Grand-Russien, comme la domination tatare en a laissé dans son caractère. Ils concéderont même que, de tous les peuples qui prétendent au nom de Slaves, c'est le plus mêlé, le moins slave, et que, sous ce rapport, il est l'opposé des Blancs-Russiens, dont le sang slave est le moins mêlé[2]. Ils font remarquer que le mélange date de temps immémorial, qu'il s'est fait lentement, naturellement, presque sans violence. Ni les chroniques, ni les traditions ne laissent supposer que les tribus finnoises aient été détruites ou chassées des localités où les trouva le plus ancien annaliste russe et où elles ne subsistent plus; à leur

[1] *Histoire populaire de Pologne*, par Adam Mickiewicz, publiée et annotée par L. M., p. 54. Paris, 1867.

[2] Toutes ces considérations ont été parfaitement développées par M. Anatole Leroy-Beaulieu, dans ses remarquables études sur la Russie, qu'il publie dans la *Revue des Deux Mondes* depuis septembre 1872. Nous espérons qu'elles paraîtront bientôt en volume séparé.

place, on ne voit que des Grands-Russiens. Que sont-elles devenues ? La réponse, la voici : elles se mêlèrent avec l'élément russe, elles s'y fondirent, elles se sont russifiées. Ainsi s'explique la formation du peuple grand-russien, qui, au XIIe siècle, existait à peine, puisque la plus ancienne chronique indigène (attribuée à Nestor) ne le connaissait point, et qui compte aujourd'hui environ 40 millions d'âmes.

Voilà ce qui est acquis à la science moderne et enseigné par les Russes eux-mêmes. En conclura-t-on, encore une fois, que les Grands-Russiens ne sont point de la famille slave ?

« Pour être croisés de Finnois et de Tatares, répond excellemment M. Leroy-Beaulieu (*Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1873), les Grands-Russiens ne sont devenus ni l'un ni l'autre, et de ce qu'ils ne sont point de pure race indo-européenne, il ne suit pas que ce soient des Touraniens. La langue et l'éducation historique ne sont pas les seuls titres au nom de Slave. Le Grand-Russien n'est pas seulement slave par les traditions, par l'âme; il l'est encore par filiation directe, par le corps, par le sang. Une part notable du sang de ses veines est slavonne et caucasique. La proportion est impossible à déterminer. La Grande-Russie ne fut pas soumise par les Slaves de Kiev et de Novgorod à main armée ; ce fut une longue et lente colonisation, comme une infiltration sourde et séculaire des Slaves, qui a cela de remarquable qu'elle a presque échappé aux annalistes et que l'histoire en devine le début sans en peu or fixer les phases[1]. »

Le grand fait de la colonisation de la Russie centrale nous fournit encore une autre conclusion. Pourquoi l'élément finnois s'est-il fondu dans l'élément slave, sinon parce qu'il lui était inférieur sous le rapport de la civilisation, quelque peu avancée

[1] La formation du peuple grand-russien est un des problèmes les plus importants de l'histoire russe. Un ouvrage complet sur cette riche matière est encore à faire, mais il existe d'excellentes monographies, qu'on peut consulter avec profit. Nous indiquerons en premier lieu les travaux de MM. Téchevski et Kavéline, publiés dans le *Messager de l'Europe* (mars et juin 1866), les ouvrages de M. Thirkov, *Populations indigènes dans la partie nord-est de la Moscovie* (Kazan, 1866), de M. Korsakov : *Méras et la principauté de Rostov : L'Histoire de la principauté de Riazan*, par M. Ilovaïski, et *Les Histoires générales de Russie*, par Soloviev, Bestoujev-Rumine, etc.

que fût celle des colons grands-russiens. Des phénomènes analogues se sont produits dans les contrées occidentales autrefois soumises à la Pologne. L'élément russe y étant mis en présence du lithuanien, l'a dominé moralement, tout en restant son vaincu dans l'ordre politique. Les Lithuaniens adoptèrent la langue des Blancs-Russiens, qui devint celle de l'administration, des lois, de l'aristocratie et des habitants des villes, si bien que l'idiome de la nation conquérante ne fut parlé que par le peuple de la Lithuanie proprement dite et de la Samogitie. Les Blancs-Russiens, à leur tour, étant placés en contact avec la nation polonaise, en subirent l'influence en adoptant sa langue, sa religion, ses mœurs. Bref, ils se *polonisèrent*. Dans l'un et l'autre cas, la cause est la même, et ces transformations ne furent provoquées ni par la violence, ni par la pression ; ce fut la conséquence naturelle de cette loi générale, en vertu de laquelle un élément supérieur exercera toujours une action transformatrice sur un autre qui lui est inférieur.

Dans les pages qui précèdent, nous avons essayé de faire connaître les populations auxquelles on voudrait imposer la langue officielle comme langue du culte public. Nous avons esquissé à grands traits les diversités plus ou moins profondes qui les séparent des Russes de l'empire, au point de vue de l'histoire, de la langue, de la nationalité et de la religion. De toutes ces considérations se dégage, ce nous semble, la conclusion suivante : savoir que, si les provinces occidentales ne sont pas polonaises d'origine, elles l'ont été par le fait d'une longue domination de la Pologne, dont elles ont adopté la nationalité, et que, pour légitimer la mesure que poursuit la Russie vis-à-vis des catholiques de l'Ouest, il faudrait l'appuyer sur des titres et des droits moins sujets à contestation.

Dans une seconde et dernière étude, nous aborderons de front la question de l'introduction du russe dans le culte catholique. Après avoir donné un aperçu historique de la question et fait connaître les résultats déjà obtenus par le gouvernement, nous exposerons les motifs pour lesquels on doit, selon nous, rejeter la mesure dont le gouvernement russe sollicite l'approbation à Rome, après l'avoir décrétée de son propre chef.

(La suite prochainement.) J. Martinov.

L'INFAILLIBILITÉ PONTIFICALE

ET LA SORBONNE EN 1663

I. — Bossuet et l'établissement officiel du gallicanisme

L'Église de France, au milieu du XVIIe siècle, a subi, en moins de trois ans, une crise sans exemple dans la tradition catholique. Au début de l'année 1663, elle triomphait encore de l'hérésie, en obtenant de Rome la condamnation de Jansénius, comme l'Église d'Afrique, au Ve siècle, avait obtenu celle de Pélage, sans qu'il fût besoin de réunir un concile œcuménique.

Dès l'année 1665, la Sorbonne, qui a eu la gloire de prendre l'initiative contre la nouvelle hérésie, se tourne ouvertement contre Rome et entraîne l'Église de France dans une rébellion non moins scandaleuse que celle des jansénistes. Condamnée par une bulle solennelle du Souverain Pontife, elle la déclare nulle et sans valeur, sur le rapport de douze docteurs chargés de l'examiner. Bossuet lui-même est au nombre de ces docteurs ; le Parlement, l'université de Paris et l'assemblée générale du clergé font cause commune avec la Faculté de théologie. Le cardinal de Retz, muni d'instructions secrètes par le roi Louis XIV, va demander audience au Souverain Pontife, qu'il trouve encore animé d'une bonté paternelle, quoique profondément affligé de la défection du royaume très-chrétien ; mais lorsqu'il lui propose de faire le premier pas pour un accommodement avec la Sorbonne : « Serait-il possible, réplique vivement Alexandre VII, que vous voulussiez que le Pape capitulât avec une Faculté de théologie ? » C'est en vain que l'habile cardinal, dans une longue négociation, insiste sur la nécessité « d'effacer, dit-il, par quelque marque authentique, la tache d'erreur et d'hérésie répandue sur toute la France. — Tout ce

que je pourrais faire, répond le Pape, ne servirait de rien dans la disposition où l'on est ; le cœur est gâté[1]. »

Comment une situation si déplorable, constatée en termes si énergiques par le juge le plus autorisé, a-t-elle pu suivre de si près une situation assez glorieuse pour être souvent comparée, trois ans auparavant, au plus beau temps de l'Église africaine sous l'épiscopat de saint Augustin ?

Saint Augustin avait dit : « Rome a parlé, la cause est terminée » ; et l'hérésie pélagienne, démasquée par le grand évêque, foudroyée par le Pape, avait bientôt disparu de l'Afrique. Les évêques français avaient d'abord tenu le même langage, et l'on avait eu lieu d'espérer le même triomphe définitif sur l'hérésie de Jansénius ; mais c'était à la condition de rester dans la même soumission à la sentence du juge souverain. Or, la France, ou plutôt son gouvernement, prétendit s'affranchir de cette soumission sans réserve, sous le faux *prétexte d'indépendance et de libertés gallicanes.*

Louis XIV, exagérant l'outrage fait à son ambassadeur, venait de tourner ses armes et sa diplomatie contre le pape Alexandre VII ; il commit la faute de consentir à une attaque plus formidable. Au commencement de l'année 1663, le parlement de Paris, avec l'autorisation du roi et le concours de ses ministres, rendit plus de six arrêts consécutifs pour obtenir de la Sorbonne la célèbre Déclaration des six articles, érigée bientôt en loi de l'État et destinée à limiter l'exercice de l'autorité pontificale dans le royaume très-chrétien. Nous avons déjà exposé les circonstances qui précédèrent cette déclaration officielle du gallicanisme[2]. Pour en déterminer le caractère et les conséquences, il nous suffira de montrer comment l'intervention ty-

[1] Nous avons déjà parlé, dans les *Études* (4e série, t. III, p. 910 et suiv.), de la découverte de notes que Bossuet écrivit de sa main, comme docteur et commissaire de la Sorbonne, contre la bulle du pape Alexandre VII. Nous reproduirons intégralement ces notes autographes avec un *fac-simile*. Quant aux dépêches du cardinal de Retz, nous en avons d'abord découvert quelques-unes dans le volumineux *Recueil Thoisy* (Bibl. nat., *Mat. ecclésiast.*, t. III, in-fol., coté 2284 Z + g20). Une bienveillante communication nous a permis de les contrôler et d'en voir plusieurs autres, toutes signées de la main du cardinal.

[2] Voir les *Études* (4e série, t. III, p. 879 et suiv.) pour ce qui regarde les démêlés de Louis XIV avec le pape Alexandre VII et les arrêts du parlement contre deux thèses de théologie et contre le syndic de la Faculté.

rannique des ministres et des magistrats, en changeant l'enseignement doctrinal de la Faculté de théologie, amènera une lutte acharnée contre l'infaillibilité du Pape. La Sorbonne, après avoir déclaré qu'elle n'admettait pas cette infaillibilité, alla jusqu'à la frapper de ses censures, et, comme dernière conséquence, jusqu'à la mépriser dans sa forme la plus authentique, en annulant la bulle solennelle du pape Alexandre VII.

Un seul historien paraît avoir attaché une grande importance à ces tristes événements, dont il fut témoin et auxquels il prit même une part active ; mais il en écrivit le récit, plus de vingt ans après, dans le dessein de justifier la *Déclaration* qu'il avait rédigée en 1682, au nom de l'assemblée du clergé de France. Tout le plan de Bossuet, dans sa *Défense de la Déclaration*, peut se résumer en ces quelques mots : les quatre articles de 1682 ne furent que la reproduction exacte, quoique plus solennelle, des six articles de 1663; ceux-ci *n'étaient eux-mêmes que la consécration officielle* de la doctrine que la Sorbonne avait toujours professée et qu'elle avait le droit de maintenir au moyen des censures qui furent condamnées, en 1665, par la bulle du pape Alexandre VII. L'illustre historien, en nous présentant cette bulle comme contraire aux libertés gallicanes, ne nous parle ni de son rôle personnel pour la faire annuler, ni de l'importante mission confiée au cardinal de Retz. Ce qu'il cherche surtout à démontrer, c'est que les censures de la Sorbonne étaient légitimes et que la bulle pontificale, tout en les condamnant, ne touchait en rien à la *Déclaration des six articles*. Voici sa conclusion : « Le parlement défendit de publier la bulle, et l'affaire n'alla pas plus loin. Ainsi, les censures gardèrent chez nous leur valeur. Quant à la bulle, on la mit au nombre de ces choses qui, restant ignorées, ne nous regarderaient point [1]. »

Nous verrons plus loin que cette bulle, examinée durant un mois en Sorbonne, était assez connue pour préoccuper le public et pour fournir matière à plus de cent dépêches officielles ; nous verrons aussi que, de l'aveu autographe de Bossuet, elle touchait

[1] « Senatus Bullam divulgari vetuit, neque ulterius processit negotium. Itaque censuræ suo apud nos loco steterunt. Bulla annumerata iis quæ ignota nihil ad nos pertinerent. » *Œuvres de Bossuet*, édition de Versailles, t. XXXII, p. 401-409. Cf. t. XXXI, p. 221 ; t. XXXIII, p. 632-637.)

à la Déclaration des six articles [1]. Ce que nous voulons seulement constater ici, c'est que Bossuet, dans sa *Défense de la Déclaration du clergé de France*, s'est trompé sur les événements de cette époque, comme il s'est trompé sur la question capitale du gallicanisme. Cette question a été résolue contre lui dans le concile du Vatican. Le prestige de son nom, si légitime à tant d'autres égards, ne doit plus faire aucune illusion sur la valeur de ses écrits contre l'autorité suprême du chef de l'Église. Il est permis d'y voir un juste châtiment pour l'appui formidable que l'auteur des quatre articles de 1682 a donné, depuis près de deux siècles, à tous les ennemis du Saint-Siége. Pour nous, nous aimons mieux insister sur cette leçon consolante : le génie, même le plus puissant, n'a point le privilége de prévaloir, encore moins de prescrire contre les droits de la vérité. Bossuet, en attaquant l'infaillibilité du Souverain Pontife, n'a réussi qu'à nous faire comprendre le danger du gallicanisme, puisqu'il n'a pas su lui-même en éviter les funestes conséquences, malgré les ressources d'un esprit qui a produit tant de chefs-d'œuvre dans des genres si divers. Plus on admire son génie, plus on doit reconnaître le vice du système religieux qu'il entreprit de défendre et qui l'entraîna si loin de la vérité.

Voyons d'abord comment la Déclaration officielle des six articles, au lieu de confirmer une doctrine déjà reçue et une situation déjà acquise en Sorbonne, changea l'une et l'autre au détriment de l'autorité pontificale et détermina cette crise religieuse qui devait bientôt précipiter la France vers le schisme et lui préparer tant d'autres malheurs pour l'avenir.

[1] Bossuet constate lui-même, dans ses notes autographes (fol. 2), que le Souverain Pontife se réserve, par sa bulle, le jugement de la Déclaration des six articles. A l'époque où ces notes sont écrites, Hugues de Lionne, ministre des affaires étrangères, parle de la notoriété « de la bulle, qui fait aujourd'hui tous les discours de Rome et de Paris. » Dépêche adressée, le 21 août 1665, à M. l'abbé de Bourlémont, qui remplit à Rome les fonctions d'ambassadeur. L'avocat général Talon déclare, en plein parlement, que « la chose est de notoriété publique. » (*Reg. du parlement*, cart. X[1B], 8,865; Arch. nation.).

Lutte de Cornet pour l'infaillibilité

Au commencement de l'année 1663, on s'entretenait à Paris d'un riche présent envoyé de Rome par le pape Alexandre VII. C'était une médaille d'or représentant le Souverain Pontife assis sur la chaire de saint Pierre, que soutenaient quatre docteurs. On assurait qu'à la figure et aux attributs de ces docteurs, d'après l'indication même du pape, il était facile de reconnaître Nicolas Cornet avec Martin Grandin et deux autres docteurs de Sorbonne. Tel était le glorieux témoignage rendu à une Faculté de théologie où l'on voyait un simple prêtre, assisté de ses amis, devenir le plus ferme appui du Saint-Siége et le principal défenseur de l'Église dans le royaume très-chrétien.

Nicolas Cornet, grand maître du collége de Navarre et syndic de la Faculté, a été le premier à dénoncer en Sorbonne l'hérésie naissante ; il en a exprimé tout le venin dans cinq propositions fameuses, que Rome a frappées d'anathème, aux applaudissements des évêques français. Les sectaires, pour échapper à l'anathème, ont affecté de désavouer les propositions condamnées, en prétendant qu'elles ne se trouvaient point dans le livre de leur patriarche Jansénius ; mais Cornet, les poursuivant dans cette vaine distinction du *droit* et du *fait*, a invoqué contre eux la sentence pontificale pour leur porter un coup efficace, en faisant exclure de la Sorbonne Antoine Arnauld avec plus de soixante autres jansénistes déclarés. Depuis cette victoire décisive, il dirige à son gré les délibérations de la Faculté de théologie ; il y compte pour alliés fidèles le syndic Martin Grandin, les plus anciens docteurs et tous les docteurs des ordres religieux. Appuyé d'ailleurs par le gouvernement et par les déclarations réitérées des assemblées du clergé, il n'use de son influence que pour maintenir en Sorbonne les doctrines les plus conformes aux prérogatives du Saint-Siége. Ses nombreux ennemis ont beau lui reprocher d'être « trop attaché au pape » et de former ce qu'ils nomment la *cabale de Cornet et des jésuites*, le sage Cornet n'en persiste pas moins à braver leur haine implacable, en soute-

nant qu'ils doivent avant tout se soumettre à l'autorité du pape, parce que son jugement est sans appel ; et ce seul principe de la foi catholique lui suffit longtemps pour déjouer leurs intrigues et leurs attaques, « la première maxime de ces gens-là étant, disait-il, de buter le pape en toutes choses [1]. »

Une situation si belle, qui a donné à la Sorbonne une influence prépondérante dans l'Église de France, ne laisse pas d'offrir un grave danger, en présence de sectaires aussi habiles qu'opiniâtres. Pour leur imposer une obéissance absolue à un jugement sans appel en matière de foi, il faut nécessairement présupposer, d'une manière plus ou moins explicite, que le juge a le privilége de ne pouvoir pas se tromper, c'est-à-dire l'infaillibilité. Or, ce privilége, les jansénistes le refusent même à l'Église universelle sur la question de *fait*, sur le sens propre et naturel d'un livre en tant qu'il se rattache aux vérités révélées. A côté des jansénistes déclarés, et en union plus ou moins étroite avec eux, se trouvent une foule d'adversaires acharnés de l'infaillibilité du pape, à quelque titre et en quelque matière qu'on prétende l'invoquer. On en a eu la preuve manifeste au commencement de l'année 1662, à l'occasion d'une thèse soutenue chez les Jésuites au collége de Clermont. Cette thèse accordait au pape l'infaillibilité sur la question de *fait*, comme sur la question de *droit*. Aussitôt les jansénistes de dénoncer la *nouvelle hérésie des jésuites* à tous les évêques et à tous les parlements du royaume ; leurs libelles et leurs intrigues trouvent de zélés auxiliaires dans le public, au sein du parlement de Paris, en Sorbonne et à la cour. Louis XIV lui-même est d'abord gagné par la frayeur qu'on lui inspire pour sa couronne ; mais son confes-

[1] Bibl. nat. Mss. fr. 10,496, fol. 2440 et suiv. L'historien janséniste, l'un des docteurs exclus de la Sorbonne avec Antoine Arnauld, parle ainsi de l'influence de Cornet dans la Faculté de théologie : « Jamais homme n'eut plus de pouvoir dans aucune compagnie qu'il en eut dans la sienne jusqu'au dernier soupir. Les docteurs attachés au parti des jésuites l'écoutaient comme leur oracle ; ils consultaient son visage, sa contenance et ses gestes avant que de former leurs avis. » (Mss. franç. 17,728, fol. 1153. — *Œuvres* d'Antoine Arnauld, t. XIX, p. 1 et suiv.; t. XXI, p. LXV. — *Mémoires* du P. Rapin, t. I, p. 185-186.) Nous verrons plus loin quelle était la doctrine de Martin Grandin, de Chamillard et des autres principaux docteurs qu'on disait former la cabale de *Cornet et des jésuites*. Bossuet disait lui-même à son secrétaire, en 1700, qu'on avait changé de doctrine à l'époque de la Déclaration des six articles (*Journal* de l'abbé Ledieu, t. I, p. 8-10).

seur, le P. Annat, parvient à le rassurer sur un danger imaginaire, et l'archevêque de Toulouse lui représente avec raison que, « si on met la thèse en dispute dans la Faculté de théologie, on ruine toute l'autorité des constitutions contre Jansénius et on fait un horrible schisme entre le pape et la France. »

Ordre est donné à l'avocat général Talon de ne point déférer au parlement la thèse de Clermont. On use plutôt d'influence qu'on n'intervient d'autorité pour en empêcher l'examen dans la prochaine assemblée de la Faculté. Heureusement Cornet et son ami Grandin ont réussi encore une fois à rallier la majorité des docteurs dans cette assemblée délibérante, et l'opposition propose en vain de censurer la thèse incriminée. Un membre du parlement, témoin de cette séance orageuse et venu dans l'espoir d'assister à la victoire de son parti, ne peut contenir l'expression de son dépit : « Nous voyons bien maintenant, s'écrie-t-il en sortant, qu'il n'y a que la lie des docteurs qui soit restée parmi vous [1]. »

Depuis ce triomphe éclatant, obtenu au mois de janvier 1662, Cornet n'ignore pas que le danger reste le même, qu'il est encore aggravé par la rupture de Louis XIV avec le pape Alexandre VII. Aussi juge-t-il prudent de ne pas donner prétexte à un nouveau conflit, et son ami Grandin, syndic de la Faculté de théologie, a soin d'effacer le mot d'infaillibilité sur le manuscrit d'une thèse qui accorde au successeur de saint Pierre l'autorité souveraine sur l'Église ; mais il ne sait pas encore à quel point les passions sont surexcitées dans ce qu'il appelle *le mauvais temps de la brouillerie avec Rome*. La thèse est dénoncée, comme celle de Clermont, par le curé Fortin, ennemi acharné de Rome autant qu'ardent janséniste ; l'avocat général Talon déploie le même zèle, et, cette fois, avec plus de succès. Louis XIV, déjà décidé à humilier Alexandre VII, se laisse facilement persuader qu'il serait dangereux de lui accorder le privilége si redoutable de l'infaillibilité. Les sages conseils d'un

[1] *Mémoires* du P. Rapin, t. III, p. 140-147. — Bibl. nat., Mss. fr. 10,496, fol. 2621 et suiv. — Mss. Colbert, *Cinq Cents*, vol. 155, doc. 2. — Mss fr. 24.498, p. 335. — *Œuvres* d'Arnauld, t. XXI, p. LIX et *passim*.

confesseur n'ont plus de prise sur un monarque de vingt-six ans, qui croit sa couronne menacée : il donne au parlement, en janvier 1663, à l'occasion d'une thèse beaucoup moins explicite, l'autorisation qu'il lui a refusée l'année précédente ; et le parlement, procédant par arrêts rendus au nom du roi, entreprend contre la Sorbonne et l'infaillibilité une campagne dont le résultat ne saurait être douteux. Il supprime d'abord la thèse incriminée, puis une seconde thèse, encore plus inoffensive, en vertu d'un nouvel arrêt qui suspend Martin Grandin de ses fonctions de syndic et réduit la Faculté de théologie à subir en silence le joug tyrannique des magistrats.

Il faut le constater, à la gloire de la Sorbonne, elle n'a succombé dans cette lutte inégale qu'après une défense opiniâtre. Nicolas Cornet, chef de la majorité depuis plusieurs années, a donné aux siens l'exemple du courage et de la fermeté contre des ennemis dont il avait si longtemps triomphé. Sa résistance au premier arrêt des magistrats lui a valu l'honneur d'être dénoncé au ministre Colbert comme le plus redoutable adversaire du gouvernement : son nom figure en tête de la liste des docteurs notés comme coupables, et l'on y voit, avec les noms de ses anciens compagnons de Sorbonne, celui de Bossuet, son plus brillant élève, qu'il a su enrôler pour la défense d'une cause aussi belle qu'elle est maintenant compromettante. Les espions du ministre attestent eux-mêmes qu'à cause de sa réputation de sagesse et de vertu parmi « ceux de son parti, il en est le chef sans contredit, et comme l'âme de leurs délibérations. » Cornet méritait si bien cet éloge que, malgré les souffrances d'une cruelle maladie dont il était atteint à l'âge de soixante et onze ans, il a voulu encore avoir une entrevue de trois heures avec le confesseur du roi et avec son ami Martin Grandin. On a décidé, dans cette longue conférence, de ne céder qu'à la force, en attendant l'occasion favorable de repousser les empiétements iniques du parlement et de rendre à la Faculté de théologie son indépendance. Mais quelques jours plus tard, Cornet n'était plus, et il avait eu la douleur de mourir en voyant tous ses amis déconcertés par tant de violences, l'infaillibilité du Souverain Pontife attaquée par une cour de justice avec l'appui du gouvernement, et le jansénisme prêt à rentrer triomphant dans cette Sorbonne où il

avait lui-même démasqué la nouvelle hérésie pour lui porter les premiers coups [1].

Transaction de Grandin sur l'infaillibilité

La mort de l'illustre Cornet, coïncidant avec la suspension du syndic, privait la Faculté du seul docteur qui fût en état de contrebalancer encore, dans les assemblées, l'influence des ministres et des magistrats. Cet empire de la sagesse, si utile à l'Église, qu'il avait su acquérir dès son premier syndicat, trente-deux ans auparavant, disparaissait avec lui, et l'on peut dire qu'il emportait dans la tombe la gloire de l'ancienne Sorbonne. C'était son œuvre que l'avocat général Talon avait voulu détruire, en dénonçant « une espèce de complot et de cabale, un dessein concerté d'élever l'autorité du pape par la dépression de celle de l'Église universelle et des conciles. » Le fougueux orateur, traçant ensuite son plan de campagne contre l'infaillibilité, avait signalé « les trois sources qui corrompent et pervertissent la Faculté : l'inondation des moines, qui viennent cabaler par cinquantaines quand il y a quelque chose d'avantageux à Rome à établir, et qui sont la mauvaise semence qui étouffe le bon grain ; l'incapacité des professeurs, qui inspirent à leurs disciples les pernicieuses maximes qui ont maintenant trop de cours; le commerce trop fréquent que les docteurs ont avec les nonces. » Et l'avocat général « requit qu'il leur fût fait défense de les voir sans permission du roi par écrit, et cela sous peine de vie. » Il n'y a plus de nonce en France depuis que celui du pape Alexandre VII a été conduit jusqu'à la frontière du royaume sous l'escorte des mousquetaires ; mais il y a un personnage important, élu depuis plus d'un an pour diriger les délibérations des docteurs, connu pour son dévouement au Pape et qu'on a frappé à coups redoublés, dans l'espoir de lui arracher une déclaration doctrinale qui confirme les avantages déjà obtenus sur la Sorbonne et la réduise

[1] Bibl. nat. Mss. fr. 10,496, fol. 2426, 2440 et suiv. « Sa mort, jointe à l'arrêt du parlement (qui suspendait le syndic), reduisit toutes ses troupes confédérées, tant séculières que régulières, dans la dernière consternation. »

à n'être plus que l'instrument docile du pouvoir royal contre l'autorité pontificale [1].

Martin Grandin a succédé à son ami Cornet comme chef de l'ancienne majorité, mais sans hériter ni de la trempe énergique de son caractère, ni de son habileté. Plusieurs fois cité à la barre du parlement, réprimandé par le premier président, enfin frappé d'interdit, l'infortuné syndic, pour comble de malheur, apprend qu'il est encore en butte à la colère du roi comme fauteur de la doctrine de l'infaillibilité, qui ruine le temporel des princes. Un ministre tout-puissant ne lui présente qu'un seul moyen possible de recouvrer ses fonctions avec les bonnes grâces du monarque : le timide syndic a la faiblesse d'accepter, et, par un triste compromis de sa conscience avec les exigences de sa position, il se joint à quelques amis pour disputer à ses adversaires les termes de six articles dont il donne lecture en Sorbonne et que l'archevêque de Paris va présenter à Louis XIV [2].

Cette déclaration de principes, annoncée depuis quelques jours, était attendue avec une vive impatience. A peine fut-elle connue

[1] *Regist. du parlement*, cart. X[B], 8,864 (Arch. nat.). — Mss. fr. (Bibl. nat). 10,496, fol. 2,250.

[2] La Declaration des six articles, presentée au roi, le 8 mai 1663, par Hardouin de Perefixe, archevêque nommé de Paris, fut enregistrée au parlement de Paris le 30 du même mois. Une déclaration royale donna force de loi aux six articles, en prohibant toute doctrine qui y serait contraire. Voici le texte des six articles tel qu'il fut presenté à Louis XIV :

Déclarations de la Faculté de Paris, faites au Roi sur certaines propositions que quelques-uns ont voulu attribuer à la même Faculté :

I. *Que ce n'est point la doctrine de la Faculté que le pape ait aucune autorité sur le temporel du Roi : qu'au contraire, elle a toujours résisté même à ceux qui n'ont voulu lui attribuer qu'une jouissance indirecte.*

II. *Que c'est la doctrine de la Faculté que le Roi ne reconnait et n'a d'autre supérieur au temporel que Dieu seul : que c'est son ancienne doctrine, de laquelle elle ne se départira jamais.*

III. *Que c'est la doctrine de la même Faculté que les sujets du roi lui doivent tellement la fidélité et l'obéissance, qu'ils n'en peuvent être dispensés, sous quelque prétexte que ce soit.*

IV. *Que la même Faculté n'approuve point et qu'elle n'a jamais approuvé aucunes propositions contraires à l'autorité du Roi ou aux véritables libertés de l'Église gallicane et aux canons reçus dans le royaume ; par exemple, que le pape puisse déposer les évêques, contrairement aux mêmes canons.*

V. *Que ce n'est pas la doctrine de la Faculté que le pape soit au-dessus du concile général.*

VI. *Que ce n'est pas la doctrine ou un dogme de la Faculté que le pape soit infaillible, lorsqu'il n'intervient aucun consentement de l'Église.*

qu'elle excita un mécontentement universel, parce qu'elle trompa toutes les espérances. C'était le sort inévitable d'une transaction discutée entre théologiens animés de sentiments contraires : les uns, par conscience, accordant le moins possible; les autres, par intérêt, exigeant le plus qu'ils pouvaient. Ceux-ci, appuyés et salariés par les ministres, avaient obtenu, non sans peine, une déclaration explicite et en termes affirmatifs de la plus complète indépendance du pouvoir royal. C'était l'objet de quatre articles sur six, et des quatre premiers, comme pour attester que la déclaration de la Faculté de théologie, imposée par intimidation, avait un caractère politique plutôt que religieux. Plusieurs écrivains osèrent critiquer ces articles, et Launoy lui-même condamne le premier en ces termes : « Depuis que la Faculté de théologie est Faculté de théologie, on ne trouvera point cette proposition dans aucun de ses registres jusqu'en l'an 1663 [1]. »

Mais c'était dans le sixième et dernier article que se trouvait relégué le mot le plus important, celui qui préoccupait vivement tous les esprits, comme présentant aux uns l'unique moyen de salut, à beaucoup d'autres un horrible épouvantail dont il fallait se débarrasser à tout prix. L'infaillibilité, au témoignage d'un contemporain bien informé, « était, pour ainsi dire, la maladie du temps. » C'était au nom de l'infaillibilité qu'on avait d'abord effrayé Louis XIV, puis supprimé deux thèses innocentes, et enfin, poussé à bout le malheureux syndic. N'avait-on pas lieu d'espérer, pour fruit de tant d'efforts, que le syndic s'entendrait avec les autres docteurs pour la condamnation formelle de ce qui causait, disait-il lui-même, « le martyre de sa déposition? » Il serait difficile de s'imaginer quel fut le désappointement et le dépit à la lecture d'un article qui traitait de l'infaillibilité du pape en termes négatifs, qui l'admettait même à une condition exprimée en termes vagues et équivoques. « On représentait que, si ces députés de la Faculté, dit un témoin de l'événement, eussent voulu agir en véritables docteurs, ils auraient pris cette

[1] J. *Launoi opera*, p. 2ᵉ, t. IV, p. 126-132. *Le moyen de rectifier les propositions que la Faculté de théologie donna au Roi l'an* 1663. — *Nouveaux opuscules de Fleury*, p. 47-52.— Bibl. nat., Mss. fr. 24,998, p. 401-402, 469 etc.— Collect. de Baluze, arm. 7, p. 3, t. II, fol. 149 verso. — Mss. Colbert, *Cinq Cents*, vol. CLV, p. 103.

occasion si importante, et peut-être l'unique qui se présentera dans toute leur vie, pour faire une ample et sincère déclaration de leur doctrine en ce point ; et que leur silence affecté en ce point avait fait dire aux personnes les plus éclairées que ce qu'ils ont déclaré dans tous les autres articles devait passer pour suspect. » Aussi ces personnes en concluaient-elles que les députés, n'ayant pas condamné positivement l'infaillibilité du pape, lui reconnaissaient le droit de disposer du temporel des princes et de s'élever au-dessus des conciles et des canons; car « le premier de tous leurs prétendus canons, qu'ils tâchaient de recevoir en France dans ces derniers temps, était que *Summus Pontifex a nemine judicatur :* le Souverain Pontife n'a personne pour juge [1]. »

Telle était, en effet, la doctrine de Martin Grandin, qu'on avait toujours vu « tenant dans son cœur et dans ses discours toute l'infaillibilité du pape. » Ce théologien, réputé le plus habile de son temps, avait mis toute sa subtilité au service de sa conscience pour ne pas sacrifier l'infaillibilité au désir de plaire au roi et de rentrer dans sa charge de syndic. Sur aucun autre point, on ne l'avait trouvé plus intraitable. A force de discuter et de changer les termes, il s'était flatté de n'accorder à ses adversaires qu'un article inoffensif, parce qu'il l'expliquait ainsi : *Ce n'est pas la doctrine de la Faculté que le pape soit faillible.* Lorsqu'on lui témoignait quelque étonnement d'une telle explication, il la confirmait par la volonté expresse du roi lui-même. « Le roi, disait-il, ne prétendait pas qu'on déclarât que le pape est faillible, mais seulement que ce n'était pas un dogme ou une maxime reçue par la Faculté que le pape est infaillible. » Louis XIV avait refusé d'aller plus loin dans une matière si délicate, parce qu'on lui avait représenté qu'ôter au pape l'infaillibilité, c'était détruire ce qu'on avait fait contre les jansénistes et ruiner la religion elle-même, en réduisant le chef de l'Église à n'avoir plus que l'autorité d'un docteur particulier. Mais les ministres et leurs agents ne semblaient point partager de tels scrupules [2].

[1] Bibl. nat., mss. fr. 10,496, fol. 2469-2475. « On concluait de toutes ces observations que ces articles ne devaient point être présentés au roi au nom de la Faculté et qu'il les fallait exprimer d'une autre manière plutôt que de donner lieu à de pernicieuses consequences par ces obscurites affectées, ces détours et ces équivoques. »

[2] Bibl nat., mss. fr. 24,998, p. 403, 410, 451, etc. — P. Rapin, t. III, p. 143-147,

Il arrive nécessairement, après une transaction quelconque, surtout en matière de doctrine, que chacun des deux partis l'interprète dans son intérêt et que le plus fort s'en réserve à lui seul tout le bénéfice. Les adversaires de Grandin prétendirent qu'il avait accordé par écrit tout autre chose que ce qu'il voulait seulement accorder par une explication tardive et forcée. Il n'y a point de milieu, disait-on, entre deux propositions contradictoires : si la Faculté ne croit pas que le pape soit infaillible, il faut, par une conséquence nécessaire, qu'elle juge qu'il peut tomber et être induit en erreur, c'est-à-dire qu'il est faillible. A ceux qui rejetaient cette conclusion comme illégitime, parce que les termes de l'article étaient négatifs, on répondait qu'après tout, si l'article était susceptible de quelque ambiguité, il fallait l'expliquer par les anciens décrets de la Sorbonne, et l'on ne manquait pas d'en trouver plusieurs fort explicites, en remontant jusqu'au grand schisme d'Occident. Si l'infortuné Grandin eût pu avoir encore quelque illusion, il y eût renoncé le jour même où il se rendit au parlement pour être réintégré dans ses fonctions de syndic. « Personne n'ignore, dit Talon, les efforts et les artifices pratiqués par les partisans de Rome depuis trente ans, pour élever la puissance du pape par de fausses prérogatives et pour introduire les opinions nouvelles des ultramontains... La Faculté de théologie, occupée par une cabale puissante de moines et de séculiers liés avec eux par intérêt et par faction, a eu de la peine à se démêler de ces liens injustes. » Et l'avocat général, constatant officiellement le triomphe du parlement sur la Faculté, la félicite d'avoir exposé ses véritables sentiments dans six propositions « qui contiennent non-seulement la condamnation de ce qui pou-

207-210, etc. — *Recherches historiques*, par M. Ch. Gérin, 2e édition, p. 590 et 610. Nous ne voulons parler ici que des trois ministres Colbert, Letellier et Lionne, dont nous avons déjà signalé la funeste influence (*Etudes*, loc. cit., p. 884). Le dernier nous a laissé ce témoignage de la différence que le pape et son nonce à Paris mettaient entre le roi et ses ministres : « Il (le nonce) a accoutumé de dire, et il dit vrai, que Sa Majesté a les meilleures intentions du monde à l'égard du Saint-Siége et de la personne du pape ; mais il ajoute que ses ministres le pervertissent... Il ne tient pas de discours que Sa Sainteté ne lui en ait donné l'exemple, *en nous estimant être jansénistes*. Mais comme on reçoit avec respect tout ce qui sort de cette bouche sacrée, quoique non infaillible, on ne peut pas aussi ne se point plaindre avec raison de celui (le nonce) qui lui inspire ces sortes de sentiments. » (Dépêche adressée (31 juillet 1665) à M. l'abbé de Bourlemont, qui remplissait à Rome les fonctions d'ambassadeur.)

vait établir la supériorité du pape sur le temporel, mais aussi de cette *chimère d'infaillibilité* et cette dépendance imaginaire du concile au pape [1]. »

Le syndic, en recouvrant sa charge, n'avait point recouvré les bonnes grâces du roi, encore moins celles du parlement. L'ancienne majorité, dont il était le chef, passait pour trop favorable aux intérêts de la cour de Rome; elle n'était plus, pour le gouvernement comme autrefois pour les jansénistes, qu'une cabale et une faction. Ce qui affigeait surtout Grandin, c'était de se voir accusé de mollesse et de lâcheté, non-seulement par ses adversaires, qui ne dissimulaient point leur mépris, mais encore par la plupart de ses amis, qui lui reprochaient les six propositions comme une concession coupable, contraire à ses sentiments et aux intérêts de l'Église. « Elles ne sont pas au fond si méchantes, disait le malheureux syndic; elles ont un bon sens caché. Le bien qui est en cela, je l'ai fait; pour le mal, j'ai été contraint de le souffrir, ne pouvant pas l'empêcher. » Un grand nombre de docteurs, invoquant une raison plus plausible, affirmaient qu'on ne devait pas imputer à la Faculté une déclaration sur laquelle elle n'avait pas été appelée à délibérer. Les professeurs de Sorbonne, même ceux qui étaient payés par le roi, refusèrent d'enseigner les articles qui lui avaient été présentés. D'autres protestations, secrètes d'abord, mais bientôt divulguées, firent une vive impression dans la capitale; les principaux docteurs, au nombre de plus de vingt, les avaient envoyées au nonce, qui résidait alors à Chambéry. Dans l'impuissance où ils étaient de résister à la force, ils avaient signé une déclaration de leurs véritables sentiments au *sujet de l'infaillibilité*, en ajoutant qu'ils étaient *prêts à mourir pour le contenu de leurs dites protestations*. Un espion de Colbert qualifiait ces protestations « de criminelles et de séditieuses, » surtout de la part de Grandin, l'un des signataires, qu'il dénonçait au ministre, comme étant « extraordinairement prévaricateur et extraordinairement dissimulé [2]. »

[1] D'Argentré, *Collect. Judic.*, t. III, p. 91-95. — Bibl. nat., collect. *de Baluze*, arm. 7, p. 3, t. II, fol. 149 et seq. — Gui Patin, le nouvelliste du temps, parle des arrêts *contre l'infaillibilité, de la prétendue infaillibilité que l'on avait cassée tant en Sorbonne qu'au parlement* (*Lettres*, edit. de 1846, t. III, p. 420, 533, etc.).

[2] Bibl. nat., Mss. Colbert, *Cinq Cents*, vol. CLV, p. 105-106. — Mss. fr. 24,998, p. 343-346, 410, 469, 402-403.

A la même époque, un docteur de la Faculté de théologie, prêchant à Paris devant une assemblée d'ecclésiastiques, « recommanda à leurs prières trois guerres : la première, du roi contre le pape ; la seconde, des jansénistes contre l'Église, et la troisième, du parlement contre la Sorbonne. » L'espion qui le dénonce au ministre motive son rapport : « comme si c'étaient des entreprises injustes et violentes et pour donner une horreur de la conduite du roi et du parlement. » On ne saurait mieux dire que l'espion, et il suffit d'ajouter que ces trois guerres tendaient naturellement à n'en faire qu'une seule, puisqu'elles avaient le même but, étant toutes trois dirigées contre l'infaillibilité du pape.

Mesures officielles contre l'Infaillibilité

Les six articles de la Faculté de théologie, enregistrés au parlement, avaient reçu force de loi, avec défense expresse « de soutenir, lire et enseigner directement, ès écoles publiques ni ailleurs, aucunes propositions contraires à l'ancienne doctrine de l'Église, aux saint canons, décrets des conciles généraux, et aux libertés de l'Église gallicane et autres décrets de la Faculté de théologie, à peine de punition exemplaire ; et aux syndics et docteurs qui présideront aux actes, de souffrir que telles propositions soient insérées dans aucunes thèses, à peine d'en répondre en leurs noms et d'être procédé contre eux extraordinairement. » Des menaces si terribles, qui supprimaient l'ancienne liberté au profit du nouvel enseignement officiel, ne suffirent pas encore pour effrayer tous les partisans de l'infaillibilité. A Reims, à Angers, à Poitiers et dans plusieurs autres villes, on vit afficher des thèses qui attribuaient au Souverain Pontife la qualité de juge suprême de la foi et, quand il parlait *ex cathedra*, le privilége de ne pouvoir être induit en erreur. Les jeunes théologiens apprirent à leurs dépens, selon l'expression d'un contemporain, que *l'étoile n'était pas heureuse pour les thèses* : ils furent cités devant les tribunaux, réprimandés par les magistrats et condamnés à voir leurs propositions supprimées par arrêts. C'étaient des arguments qui ne souffraient point de réplique. Les jansénis-

tes applaudissaient. « L'infaillibilité du pape, dit l'un des plus zélés, ayant trouvé des défenseurs chez les Augustins de Reims, où l'on avait soutenu une thèse, le présidial en prit connaissance et obligea ces Pères d'en venir faire une satisfaction publique, tête nue et avec une extrême confusion [1]. »

Les livres avaient le même sort que les thèses. Une censure vigilante en supprima quelques-uns, en fit corriger d'autres et inspira à plusieurs auteurs la mesure prudente de ne pas publier des manuscrits compromettants. Le savant Thomassin, prêtre de l'Oratoire, avait écrit un livre sur les quatre premiers conciles, « où il avait traité, dit un janséniste, la question de l'infaillibilité dans le droit et dans le fait, suivant les desseins du nonce, qui l'avait engagé à la composition de cet ouvrage. Mais lorsqu'on en attendait l'affiche et le débit, la congrégation (de l'Oratoire), qui jugeait qu'il était fort à contre-temps et n'était propre qu'à attirer sur elle une nouvelle tempête, en retira tous les exemplaires et les supprima, bien que l'impression en eût coûté deux mille livres. » Le P. Thomassin avait commis la faute de ne pas s'en rapporter au jugement du syndic Martin Grandin, qui « lui avait conseillé de remettre l'impression et la publication de ce livre à un autre temps plus favorable, quand les brouilleries de Rome seraient calmées [2]. »

L'infaillibilité, poursuivie dans les livres et dans les thèses, était encore persécutée avec plus de zèle et d'opiniâtreté dans l'enseignement de la théologie. Les manuscrits de Colbert nous en fournissent des preuves nombreuses et authentiques. On y voit les agents du ministre surveiller les leçons des professeurs, noter leurs opinions sur les prérogatives du Saint-Siége et proposer tous les changements qu'ils jugent conformes aux intérêts du gouvernement. S'il leur semble nécessaire de maintenir quelques professeurs favorables au pape, c'est à cause du danger qu'il y aurait à les remplacer par d'autres docteurs animés de meilleurs sentiments, mais ou incapables ou trop favorables au jansénisme. Cette crainte d'ouvrir la porte à l'hérésie, en admet-

[1] D'Argentré, *Collect. Judic.*, loc. cit. — Bibl. nat., Mss. fr. 15,734, doc. 80, 81, 85, etc. — 10,496, fol. 2539. — 24,998, p. 280, 340, 468. — *Mémoires* du P. Rapin, t. III, p. 206-207.

[2] Bibl. Mazarine, mss. 3,012, p. 310. — Bibl. nat., Mss. fr. 15,734, doc. 91.

tant ses adeptes dans les chaires publiques, est souvent exprimée par les agents de Colbert. Il leur échappe même un aveu terrible, qui s'accorde d'ailleurs avec d'autres témoignages, pour nous faire connaître les tendances du nouvel enseignement officiel. Il s'agit des connaissances nécessaires aux bacheliers en théologie : « Ne pouvant point, à leur âge, avoir puisé dans les sources et les originaux, ils ne savent où aller chercher ces connaissances. Aussi ceux qui ont l'esprit libre ne peuvent avoir d'autre recours que dans les hérétiques, comme Blondel, de Dominis; et n'ayant point ni ne pouvant avoir le discernement sur ces matières, ils font des fautes dans leurs thèses qui embarrassent la Faculté et qui l'embarrasseront davantage à l'avenir, parce que l'on aura plus de liberté de traiter ces matières [1]. »

La main du docteur a hésité en traçant sur le papier ces lignes trop significatives; son manuscrit en garde la preuve évidente. Quel moyen propose-t-il pour arrêter les jeunes théologiens sur cette pente fatale de l'hérésie? le choix d'un docteur nommé Faure, qui sera promoteur de l'assemblée de 1682, qui est déjà connu pour son animosité contre Rome, « que tous ceux de l'autre parti (du parti de Grandin) craignent, qui travaille continuellement à inspirer les anciens sentiments de la Faculté et ceux qui sont avantageux pour le Roi. C'est un trésor pour le pays latin. » Or, on estime qu'il est « le seul qui soit présentement dans la Faculté capable de composer un livre où les bacheliers pourraient prendre leurs thèses et les instructions pour les soutenir conformes aux anciens sentiments. »

Nous avons cherché et heureusement trouvé quelques écrits de ce docteur, les uns autographes, les autres imprimés, qui prouvent assez quelle influence il exerça dès lors sur l'enseignement officiel. L'un des premiers à devancer les thèses inoffensives supprimées par le parlement en 1663, il sera le dernier à soutenir les censures de la Sorbonne et à scandaliser les cardinaux par des diatribes contre la bulle du pape Alexandre VII. Dans un écrit composé pour les jeunes théologiens, il a soin de

[1] Bibl. nat., Mss. Colbert, *Cinq Cents*, vol. CLV, p. 63. — M. Ch. Gérin, dans son excellent livre des *Recherches historiques*, a publié (p. 518-542) ces précieux *Documents sur la Faculté de théologie de Paris en* 1663.

leur dire « que l'Église n'observe plus la même discipline depuis quelques siècles et qu'il ne faut pas ignorer comment ce changement s'est fait, afin qu'on ne soit pas nouveau dans le siècle où l'on vit. » En conséquence, il leur recommande de ne lire que des ouvrages condamnés à Rome, comme « l'*Histoire du Schisme*, faite par M. Dupuis, et ce qu'en a fait Théodorus à Niem, etc. » Dans un long discours, prononcé en Sorbonne, ce partisan déclaré des libertés gallicanes, donne libre cours à sa haine contre Rome et contre l'infaillibilité du pape. Nous n'en citons que le passage où il déclare qu'on peut corriger à Paris les fautes qui ont été faites à Rome [1] :

« La demande si, au cas que l'on ait fait quelque faute à Rome, c'est à Paris à la corriger, est tout à fait déraisonnable et injurieuse, personne ne pouvant ni douter ni ignorer combien de choses ont été faites à Rome mal à propos dans les derniers siècles, qu'il a fallu corriger, non-seulement à Paris, mais dans tout le royaume de France, et que l'on a condamné dans les assemblées de la faculté de Paris quantité de choses qui eussent été approuvées à Rome, etc... [2] »

Comme l'orateur continuait de parler avec plus de violence encore, le syndic Martin Grandin et plusieurs autres l'interrompirent par de bruyantes protestations. Le docteur qui devait être bientôt le personnage le plus illustre de cette assemblée, Bossuet lui-même, voulut « faire délibérer de la Faculté, s'il ne se taisait promptement. » Bossuet imposant silence au théologien le plus autorisé du nouveau gallicanisme officiel, voilà un fait assez étrange pour nous arrêter, malgré notre désir de dire comment, d'une part, les jansénistes applaudissent à la Déclaration des six articles, et d'autre part, le pape Alexandre VII reproche à Louis XIV de tendre « à se séparer de l'Église romaine et à établir le luthéranisme en France. »

Quel a donc été le rôle de Bossuet dans tous les événements que nous avons racontés jusqu'ici et dont il a fait l'apologie dans

[1] On trouve quelques lettres de ce docteur dans les manuscrits de Colbert et de Baluze. Le recueil Thoisy (*Mat. eccl.*, t. VIII, p. 233 et suiv.) contient un *Ecrit* qu'il composa *pour diriger les études de ceux qui sortent de licence*. Nous n'aurons que trop souvent l'occasion de parler du futur promoteur de l'assemblée de 1682.

[2] Bibl. nat., Mss. fr. 10.496, fol. 2669-2675

sa *Défense de la Déclaration du clergé de France ?* Cet établissement officiel du gallicanisme, qu'il approuva et glorifia par écrit, plus de vingt ans après, l'avait-il approuvé et glorifié par ses actes et par ses paroles dans la première moitié de l'année 1663 ? Nous avons découvert un document assez explicite pour ajouter de nouvelles lumières à celles que nous avions déjà sur ce fait important. Le voici :

« Cette action (l'oraison funèbre de Nicolas Cornet, prononcée le 27 juin 1663) ne fut pas fort avantageuse à la réputation de M. l'abbé Bossuet, qui d'ailleurs n'était pas fort agréable à la cour en ce temps-là, pour ce qu'il avait paru préférer dans la Faculté les intérêts de M. Grandin au zèle que l'on doit avoir pour la conservation de la juste autorité royale contre les prétentions des ultramontains ; et le roi lui-même s'en était plaint en disant qu'il voyait bien que cet abbé ne se souciait pas beaucoup d'être du nombre de ses amis. Mais son mérite l'a relevé de cette chute ; et la mort de M. Cornet, à qui il était attaché par un excès de reconnaissance, lui a aplani les voies pour un des plus importants emplois de notre siècle, en lui procurant l'instruction de Monseigneur le Dauphin, dont toute la France l'a vu s'acquitter avec beaucoup de bénédiction et de succès [1]. »

Nous savions déjà, par les rapports des espions de Colbert, que Bossuet s'était signalé, comme son maître Nicolas Cornet, dans la résistance au premier arrêt du parlement, qu'il avait même proposé de censurer la harangue prononcée en Sorbonne par le fils et substitut du procureur général de Harlay. Mais ce que nous ne savions pas encore, c'est que Bossuet fût resté fidèle, quelque temps du moins, à l'ancienne cause pour laquelle il avait d'abord protesté contre la pression injuste et tyrannique du parlement ; c'est qu'il eût eu le noble courage de compromettre son avenir, un avenir prévu déjà si brillant, en poussant le dévouement à ses anciens amis de Sorbonne jusqu'au point de mécontenter le roi Louis XIV et de lui faire dire : « Je vois bien que cet abbé ne se soucie pas beaucoup d'être du nombre de mes amis. »

Nous savons donc maintenant, à la gloire de Bossuet, qu'il

[1] Bibl. nat., Mss. fr. 10.496, fol. 2545-2546.

n'a point abandonné le malheureux Grandin dans le *martyre de sa déposition*, qu'il a appuyé ses protestations en Sorbonne contre les violences du docteur Faure. Nous le verrons encore, en 1663, venir au secours du pauvre syndic, persécuté de nouveau par le curé Fortin, par l'avocat général Talon et par tous les implacables ennemis de l'ancienne majorité. Mais pourquoi le verrons-nous, dans le courant de la même année, d'après d'autres documents ignorés jusqu'ici, promettre aux jansénistes de parler d'eux « le plus modérément qu'il pourra » dans l'oraison funèbre de Cornet, puis approuver, comme suffisante, une déclaration de leurs sentiments qui sera rejetée par une assemblée d'évêques et par le Saint-Siége? Enfin, pourquoi lisons-nous, dans un document postérieur et déjà publié, que Bossuet « se ménage extraordinairement, cherche dans la Faculté quelque milieu à prendre et quelque détour? »

Il faut bien l'avouer, hélas! puisque le fait est certain, Bossuet change peu à peu, dès cette même année 1663, au début de laquelle la majorité a changé brusquement en Sorbonne, sous l'influence oppressive du gouvernement. Nous croyons sans peine, comme l'historien janséniste, que son mérite était capable de le relever d'une *chute ;* mais nous nous garderons bien de dire avec le même historien que Bossuet eût fait d'abord une *chute*, parce qu'il avait préféré à la faveur du roi Louis XIV les intérêts de M. Grandin, qui étaient ceux de la justice et de la vérité. Nous l'estimons plus haut placé au point d'où il est parti qu'à celui où il est arrivé plus tard. Laissons à la charge du sectaire cette imputation odieuse, que la mort de M. Cornet, à qui il était attaché par un excès de reconnaissance, ait pu lui aplanir les voies pour un des plus importants emplois de son siècle. Mais ce qui semble du moins incontestable, c'est que M. Cornet n'eût pas vu sans surprise, en 1664, son ancien élève passer dans les rangs de ceux qu'il avait d'abord combattus et voter avec eux des censures qui tendaient « à buter le pape en toutes choses ; » c'est que M. Cornet, l'intrépide défenseur des bulles pontificales, n'eût pas vu, sans une profonde douleur, son cher Bossuet parler comme l'avocat général Talon et devenir commissaire de la Sorbonne avec les docteurs Fortin et Faure, pour faire annuler une bulle solennelle du pape Alexandre VII.

Il serait superflu de dire ce qu'eût pensé M. Cornet, s'il avait pu prévoir que Grandin et ses autres amis seraient persécutés à l'occasion des quatre articles rédigés par Bossuet en 1682 ; que ce jeune docteur, luttant à ses côtés et sous sa direction contre les empiétements d'un corps judiciaire en matière doctrinale, entreprendrait, plus de vingt ans après, de justifier l'intervention du parlement, en écrivant qu'un enregistrement solennel avait seulement consacré officiellement une déclaration spontanée des sentiments de la Sorbonne et que tout s'était passé d'un accord unanime, entre théologiens et magistrats, au sujet de l'infaillibilité.

Nous étudierons, dans un prochain article, l'oraison funèbre de Cornet par Bossuet. F. Gazeau.

LES RESULTATS

DES RECHERCHES PRÉHISTORIQUES

D'APRÈS LES CONGRÈS ET RÉUNIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Quelle est l'attitude qui convient à la théologie et à l'exégèse catholique, vis-à-vis des sciences naturelles, et, en particulier, des sciences qu'on appelle *préhistoriques?* On peut, ce semble, l'indiquer en quelques mots.

Nous autres, catholiques, nous professons que tout ce que contiennent nos Livres saints est la vérité. Mais, d'autre part, nous n'admettons pas comme un point de foi que nos Écritures révélées renferment l'histoire du globe jusque dans ses moindres détails, et nous ne saurions trouver étrange que les sciences naturelles parviennent à découvrir des choses qui ne sont pas mentionnées dans les pages écrites sous l'inspiration divine. Je me représente volontiers la Bible et les sciences naturelles comme fournissant chacune leur croquis du monde. Les grandes lignes se confondent dans ces deux esquisses, et même les détails, partout où les données de la Bible et celles des sciences ont permis de les tracer. Mais il peut arriver, et de fait il en est ainsi, que l'un des deux croquis montre des particularités qui n'apparaissent point sur l'autre. Le dessin que crayonnent les sciences naturelles est conduit péniblement, point par point : des études longuement continuées amènent des rectifications nombreuses aux contours primitifs : souvent des naturalistes aventureux jetteront, ça et là, des traits hasardés ; ces lignes seront condamnées à disparaître : des géologues plus expérimentés, plus sévères, Cuvier par exemple, Buckland, etc., après avoir indiqué les faits, ont essayé d'ingénieuses conjectures pour les relier entre eux ; ils ont mis en avant des théories ; de ces essais, de ces

systèmes on a conservé quelques traits, les autres ont dû être modifiés ou effacés. Ainsi, nous voyons les cartes géographiques des pays inconnus ne porter d'abord que des indications hypothétiques ou même rester presque blanches : mais peu à peu elles deviennent plus complètes, quand des voyageurs hardis se lancent par des routes non frayées et parviennent, après de grandes fatigues, à reconnaître la position des cités, les limites des territoires, les accidents du sol et le cours des rivières.

Le théologien, l'exégète catholique arrive en moins de temps à construire une esquisse plus définie. Nous trouvons dans son travail des points complétement déterminés par l'enseignement de l'Église, d'autres encore que l'affirmation unanime des Pères et des docteurs place hors de discussion. Mais il reste des questions douteuses, et en assez grand nombre, sur lesquelles ne s'est pas prononcée l'autorité qui a mission, sur cette terre, d'éclairer et de diriger nos intelligences. Sur ces questions incertaines, les exégètes discutent entre eux suivant les règles de leur science. Ils cherchent aussi des théories qui encadrent les faits et les relient en un tout harmonieux, acceptable pour l'esprit ; ils essaient de donner quelque satisfaction à cet instinct d'unité et de proportion qui est un besoin de notre nature.

Cette observation bien simple suffit pour faire comprendre que le théologien doit, en règle générale, se tenir dans une attitude expectante en présence des investigations des sciences naturelles. Il faut se rappeler que, depuis dix-huit cents ans, la science théologique scrute les Livres saints. Une multitude d'ouvrages très-sérieux, très-savants, ont été publiés, et nous ne sommes maintenant que les rapporteurs des discussions d'autrefois. La géologie et la paléontologie sont d'hier seulement ; elles n'ont pas encore de tradition, et l'enseignement des siècles ne leur a pas fourni des principes qui soient là comme autant de jalons pour diriger le travail ultérieur : elles sont occupées aujourd'hui à réunir en corps de doctrine les matériaux amassés, à mettre de la suite, de la symétrie dans les déductions. Déjà des résultats sont acquis : nous sommes loin de le nier, puisque l'objet du présent travail est précisément de le montrer. D'ailleurs, le théologien catholique désire sincèrement le progrès des nouvelles études, car il sait que les sciences cosmogoniques ne peuvent pas

être en contradiction avec la science sacrée ; il a de plus l'espérance que plusieurs endroits des saintes lettres recevront quelque lumière de l'observation de la nature. Ce qui pourra arriver, ce qui, probablement, arrivera, c'est que l'opinion ou la théorie de tel ou tel exégète devienne moins probable et soit même déclarée inadmissible. On objectera peut-être ici la conduite de certains écrivains qui, dans ces derniers temps, ont pris beaucoup de peine pour établir la concordance entre le texte de nos Livres saints et les données de la géologie et de la paléontologie. Mais tous ces efforts étaient prématurés : malgré leur grande condescendance, les doctes auteurs n'ont pu produire que des systèmes peu durables ; un nouveau progrès ou une nouvelle théorie en histoire naturelle a exigé qu'on remît, dès le jour suivant, la main à l'édifice si laborieusement construit, pour en changer les détails et quelquefois toute l'ordonnance.

Les questions dont nous nous occupons nous offrent l'application des idées que nous venons de développer. Les docteurs et les interprètes catholiques ne sont point arrivés à nous donner un système chronologique indiscutable des événements bibliques. Nous voyons même que sur ce sujet règne une grande incertitude ; car l'Église, le Saint-Siége, reste neutre sur ces points qui n'intéressent ni le dogme ni la morale. Avec les savants les plus orthodoxes, nous disons que ni l'Écriture, ni la tradition, ni les règles ecclésiastiques ne déterminent d'une manière précise l'âge du monde, ni même l'âge de l'apparition de l'homme sur la terre. Nous avons en effet trois textes des Livres sacrés parfaitement d'accord sur tout ce qui regarde le dogme, la morale, la législation et la substance de l'histoire ; mais ils diffèrent dans la supputation des années. Qu'y faire ? où chercher les vrais chiffres [1] ?

Cependant si la Bible ne satisfait pas les souhaits de l'érudit en lui donnant le nombre exact des années qui se sont écoulées depuis Adam, elle ne permet pas de douter, d'un autre côté, que l'apparition de l'homme sur le globe ne soit relativement récente : elle nous apprend qu'il n'arriva pas à la dignité humaine par une suite de je ne sais quelles évolutions de la matière

[1] Voir en particulier l'ouvrage du savant P. de Valroger intitulé : *L'âge du Monde et de l'Homme, d'après la Bible et l'Église*. Nous en avons rendu compte ici même (livraison d'avril 1870, p. 644).

et de l'animalité, mais que le roi de la création fut placé par Dieu au milieu des êtres préexistants, avec la pleine possession de ses facultés intellectuelles et morales.

Il est encore écrit dans notre Bible, et il est vrai, que, plusieurs siècles après ce premier jour de l'humanité, un déluge général fit périr toutes les familles répandues sur la surface de la terre, à l'exception de la seule famille de Noé, composée de huit personnes.

Voilà ce que nous affirmons et ce que nous défendrons toujours facilement contre ceux qui nous opposent, au nom de la science, des suppositions arbitraires. La Bible n'autorise pas les calculs fantastiques, et l'enseignement catholique repousse les opinions hasardées de certains chronologistes comme les imaginations téméraires de ceux qui mettent le singe dans leur généalogie.

Les recherches préhistoriques ont fourni à quelques écrivains l'occasion de se poser en adversaires de ces enseignements clairs et précis de nos Livres saints. On écrit sans sourciller : que des découvertes aussi heureuses qu'imprévues sont venues montrer l'origine de notre race plus reculée qu'on ne le supposait et présenter en traits saisissants les phases successives depuis l'état sauvage jusqu'à la connaissance et l'usage des métaux (M. Le Hon, *L'Homme fossile*, avant-propos).

« On peut démontrer, ajoute un autre, avec la même certitude que la rotation de la terre autour du soleil, que l'ancienneté de l'homme en Europe est immense et dépasse de beaucoup toutes les idées qu'on s'en est faites jusqu'ici. Les six ou dix mille ans qu'indiquent les anciennes traditions ne sont, pour ainsi dire, qu'une goutte du temps qui s'est écoulé depuis l'apparition de l'homme sur le sol européen.» (M. Karl Vogt.)

A la vérité, les principes de solution ne font point défaut : mais l'esprit n'est pas entièrement satisfait par ces réponses générales. On se demande ce qu'il y a au fond de toutes ces assertions; on s'étonne de voir des savants, qui paraissent si ardents à scruter les secrets du monde antique cachés dans les couches terrestres, rejeter et mépriser le plus ancien et le plus vénérable de tous les livres. Il est donc utile de rechercher si vraiment les attaques contre Moïse ont au moins une apparence de fondement dans les découvertes récentes, ou bien si l'on

prétend tout simplement nous soumettre à des décisions arbitraires et nous donner pour vrais principes des systèmes bâtis par l'imagination. Je voudrais essayer quelque chose dans cet ordre d'idées.

Pour atteindre le but que je me propose, il est nécessaire de prendre avant tout une connaissance exacte des faits. Dans ces dernières années les découvertes préhistoriques se sont multipliées ; chaque jour elles fournissent la matière de publications spéciales. Mais, dans tous ces écrits, il est rare que le fait soit présenté dégagé de toute préoccupation théorique. Nous avons un moyen de contrôle efficace dans les discussions qui se produisent entre les savants dans les congrès et réunions scientifiques, et nous en tirerons un très-utile parti. Nous n'oublierons point les leçons de l'histoire, et nous rapprocherons constamment les narrations des naturalistes des récits que fournissent les annales des peuples. Si je ne m'abuse, l'essai que je me hasarde à mettre sous les yeux du lecteur mènera à cette double conclusion : la première, que les recherches préhistoriques ne fournissent aucun fondement aux assertions que l'on oppose à Moïse ; la seconde, que les peuplades appelées préhistoriques sont plus modernes qu'on ne veut le dire.

I. — État de l'écorce du globe pendant les temps préhistoriques. Habitudes et industrie des peuplades préhistoriques.

Quand l'homme se trouve devant des souterrains obscurs, aux extrémités desquels la lumière incertaine et vacillante de quelques fanaux permet à peine de distinguer les objets les mieux placés, l'imagination se donne facilement carrière et les cavernes les plus désertes, les plus nues, sont bien vite peuplées d'êtres fantastiques et ornées avec magnificence. Le premier âge du monde a eu le privilége d'exciter ainsi l'imagination des hommes. Les anciens avaient les récits fabuleux des poëtes : parmi nous des auteurs de livres scientifiques donnent quelquefois pour des faits leurs brillantes fictions. Buffon, par exemple, a une page très-émouvante sur les commencements de l'humanité : « Les hommes, dit-il, témoins des mouvements convulsifs de la terre,

encore récents et très-fréquents, n'ayant que les montagnes pour asiles contre les inondations, chassés souvent de ces mêmes asiles par le feu des volcans, tremblant sur une terre qui tremblait sous leurs pieds, nus d'esprit et de corps, exposés aux injures de tous les éléments, victimes de la fureur des animaux féroces, dont ils ne pouvaient éviter de devenir la proie, tous également pressés par la nécessité, n'ont-ils pas cherché promptement à se réunir, d'abord pour se défendre par le nombre, ensuite pour s'aider et travailler de concert à se faire un domicile et des armes[1] ? »

Le tableau a des couleurs vives et fortes : les mouvements convulsifs du sol, les cratères ouverts et vomissant leurs feux, ces hommes nus d'esprit et de corps, tout est pour l'effet. Mais est-ce bien la réalité ? Sans aucun doute, en ces temps comme dans les nôtres, il y avait des tremblements de terre, des mouvements du sol, les uns lents, les autres rapides; il y avait aussi des éruptions volcaniques. On vit à cette époque des désastres comme celui de Lisbonne. Peut-être cependant ces premiers hommes ne comptèrent-ils pas en un an plus d'oscillations de la croûte terrestre qu'il y en a eu durant le cours de l'année 1868 de l'ère chrétienne[2]. En janvier, Bar-sur-Seine, Naples et l'Algérie éprouvent des secousses; ce sont, en février, les villes de Tiflis et d'Alexandropol dans le Caucase, l'île de Hawaï de l'archipel Sandwich, Saint-Brieuc, Lorient, la ville d'Alep en Syrie. Les trois mois suivants furent un temps de calme : on mentionne de légères trépidations à Cauterets dans la chaîne des Pyrénées thermales. Au mois d'août, nous comptons cinq tremblements de terre : le premier, le 5 août, ébranla le Puy, mais sans causer de dégât. Il n'en fut pas de même le 13 et le 16 août sur les côtes de l'Amérique du Sud, baignées par l'océan Pacifique. Dans ces deux jours, le Chili, le Pérou et la république de l'Équateur furent couverts de ruines et de deuil : vingt villes importantes et un grand nombre de bourgs et de villages ont été détruits. On a évalué à quarante mille le nombre des morts et

[1] *Époques de la nature :* septième et dernière époque, lorsque la puissance de l'homme a secondé celle de la nature.

[2] *Année scientifique*, 1868 : M. L. Figuier.

des blessés, et près de trois cent mille personnes se trouvèrent sans abri ni ressources. Les événements ont présenté un caractère commun. La secousse renversa les maisons et les édifices. Sur la côte, la mer se retira d'abord, puis elle revint furieuse : une immense lame, peut-être de cinquante pieds de haut, envahit le continent, inonda les villes, rasa tout ce qui restait des maisons, emporta les vaisseaux grands et petits, bâtiments de commerce ou de guerre, engloutissant ou brisant les uns, et jetant les autres à une distance de plus d'un kilomètre dans les terres. Les autres mouvements du sol, ressentis à Gibraltar, en Hongrie, en Angleterre et en Irlande, n'eurent point de suites funestes. Enfin, au mois d'octobre, la ville de Montgommery, en Californie, fut très-éprouvée; quelques constructions furent complétement renversées, d'autres crevassées des fondations au sommet, et il restait bien peu d'édifices qui n'eussent point souffert de dommages. Pendant cette même année, le Vésuve fut en activité : au mois de décembre, les phénomènes prirent un caractère menaçant; un nouveau cratère s'ouvrit et laissa échapper un torrent de lave de cent vingt mètres de large, qui coulait à travers la campagne et s'avançait vers Portici.

De cette page d'histoire contemporaine ressort une leçon importante pour la sage direction des études préhistoriques. Elle nous précautionnera contre cette tendance trop générale qui porte à accorder avec peu de réserve une antiquité très-reculée aux objets travaillés et aux ossements humains enfouis dans des cailloux ou des terres remaniées par les eaux. Si l'inondation des côtes d'Amérique fût arrivée il y a seulement deux mille ans, l'heureux chercheur dont la bêche découvrirait aujourd'hui quelques-uns des nombreux ossements ensevelis dans le limon et les décombres donnerait peut-être sa trouvaille comme préhistorique, et les premières apparences ne seraient pas contraires.

Quoique les mouvements convulsifs du sol ne soient point rares dans notre siècle, nous ne pourrions cependant pas dire de nos temps ce que Buffon a écrit des premiers âges de l'humanité; mais il l'a dit avec bien peu de fondement; car la géologie nous permet d'affirmer que quand l'homme parut, l'écorce du globe avait autant de stabilité et de solidité que maintenant sous nos

pieds. Consultons les faits et voyons dans quelles couches géologiques on a signalé les vestiges de l'homme.

Si nous jetons les yeux sur une carte géologique représentant une assez grande étendue de pays, la France par exemple, nous serons certainement frappés de la configuration que présentent les teintes adoptées pour marquer les différents groupes de roches, et les divers terrains. Nous trouverons que les masses calcaires, argileuses et sableuses, composant les terrains tertiaires sont disposées sur la surface terrestre par lambeaux, par bassins, pour employer le terme reçu. Ces couches tertiaires ont été déposées dans des concavités creusées en forme de cuvettes plus ou moins irrégulières dans le terrain sous-jacent qui est le terrain crétacé des géologues. Or, les assises crétacées offrent en moyenne une profondeur de plusieurs centaines de mètres : à Paris, la sonde les a traversées sur une épaisseur de quatre cents mètres. Nous savons encore que la craie repose sur des lits épais d'autres roches dont les tranches se montrent sur le pourtour du terrain crétacé. Ces roches, le calcaire du Jura et ses analogues, composent la partie moyenne des terrains secondaires. Ne descendons pas plus bas dans la série des assises géologiques ; laissons les couches d'où on extrait le charbon, les roches qui donnent l'ardoise. Nous venons d'en dire assez pour conclure que, quelque théorie que l'on adopte sur l'état de la masse centrale du globe, l'écorce de la terre était aussi solidement construite au moment de l'apparition de l'homme qu'elle l'est aujourd'hui.

En effet, les restes humains, les débris de l'industrie humaine n'ont jamais été trouvés dans les assises secondaires ou dans celles qui leur sont inférieures. Il faut remonter jusque dans la partie supérieure du terrain tertiaire, au-dessus du calcaire grossier et du gypse de l'étage parisien ou éocène, pour avoir la bonne chance de mettre la main sur un objet préhistorique. On ne rencontre même que peu de géologues qui pensent devoir rapporter certains silex taillés aux couches supérieures des terrains tertiaires, aux étages miocène et pliocène; mais ils ne sont pas encore parvenus à convaincre la majorité de leurs collègues [1]. Les

[1] L'homme tertiaire! Certaines gens s'imaginent qu'il suffit d'évoquer ce fantôme pour ôter toute valeur au recit mosaïque. Mais, d'abord, y a-t-il eu un homme tertiaire ? Le R. P. de Valroger s'est occupé de cette question dans une recente livrai-

fossiles humains se trouvent donc, exclusivement, on peut le dire, dans la partie très-superficielle du sol, à des profondeurs très-petites, infiniment petites même, si on les compare non-seulement au rayon du globe, mais à l'épaisseur explorée. Ces couches sédimentaires, qui recèlent les restes de l'homme, les pierres travaillées, les os sculptés, sont appelées terrains quaternaires, terrains diluviens, terrains de transport : la dénomination et la division diffèrent suivant les auteurs et les théories.

Disons un mot de la composition de ces terrains quaternaires, de leur disposition stratigraphique et géographique. Les terrains diluviens sont formés de cailloux roulés, de sables, d'argiles sableuses. Leurs éléments minéralogiques varient avec les contrées et paraissent avoir été empruntés le plus souvent à des terrains plus anciens situés à peu de distance. On peut même ordinairement indiquer par quelle route ces matériaux ont été transportés jusqu'à l'endroit où ils gisent actuellement. Voici dans quel ordre se présentent en général les lits : au bas du dépôt, des cailloux roulés plus ou moins volumineux; du sable recouvre

son du *Correspondant* (10 novembre 1873). Son article a pour titre : *Les précurseurs de l'homme aux temps tertiaires.* J'en extrais ce qui suit : « Ce fut en 1867 que M. l'abbé Bourgeois annonça qu'il venait de découvrir des silex taillés à Thenay (Loir-et-Cher) dans les couches marneuses de l'étage des calcaires de la Beauce, c'est-à-dire à la base du terrain miocene. On contesta d'abord l'authenticité du gisement, et quand de nouvelles trouvailles de M. Bourgeois eurent élucidé ce point, les doutes se concentrèrent sur une autre question : « les silex sont-ils réellement authentiques? » M. Hamy écrivait à ce propos en 1870 dans son *Précis de paléontologie humaine :* « Bien des archéologues et des naturalistes, sans parti pris, je dois le dire, contre l'homme miocène, se refusèrent à reconnaître des instruments dans ces éclats grossiers ; et l'un de ces derniers, auquel l'anthropologie préhistorique a de grandes obligations, M. le professeur Hébert, a plusieurs fois déclaré en public que les communications de cet ordre étaient de nature à déconsidérer la science. Acceptées par MM. Worsaœ, de Vibraye, de Mortillet, V. Schmidt, Roujou, repoussées par MM. Nilsson, Hebert, etc., les pierres de M. Bourgeois sont généralement mal accueillies dans les sociétés savantes. » Le congrès d'anthropologie préhistorique tenu à Bruxelles en 1872 ne montra pas plus de faveur pour M. Bourgeois. Une commission de quinze membres fut nommée pour examiner les silex recueillis dans le terrain tertiaire. Les commissaires, après l'examen de trente-deux échantillons, émirent des avis très-différents : deux ne voulurent pas se prononcer ; cinq ne reconnurent pas de traces évidentes d'un travail humain; les autres acceptèrent comme travaillés quelques objets et rejetèrent les autres. Dernièrement M. l'abbé Bourgeois a fourni deux nouvelles pièces : l'une, la plus curieuse, est une scie ovale dont le pourtour présente de nombreuses retailles très-régulièrement faites La seconde est un grattoir : sur une face qui a trois centimètres de longueur, on voit des retailles fort régulières, serrées sans interruption, toutes dans le même sens : ce sont autant de caractères d'une taille intentionnelle. Une action mécanique

cette première assise, et l'argile plus ou moins sableuse s'étend à la superficie. L'ensemble repose ici sur le terrain tertiaire, là sur la craie, ailleurs sur le calcaire du Jura ou sur des roches plus anciennes, comme le marbre carbonifère ou les schistes. Nous lisons souvent dans les recueils scientifiques que le terrain quaternaire, en tout ou en partie, s'étend sur les roches formées antérieurement comme un vaste manteau, mais il faut comprendre comme un manteau bien déchiqueté. Les cailloux et les sables sont accumulés surtout sur les pentes qui avoisinent les cours d'eau : l'argile sableuse déborde en général ce dépôt et recouvre quelquefois d'assez vastes contrées. Ces éléments du terrain diluvien ont été introduits dans les cavernes creusées sur le flanc des collines, et même la superposition des divers matériaux plusieurs fois répétée prouve que le phénomène s'est renouvelé à plusieurs reprises.

Les naturalistes insistent souvent aussi sur l'épaisseur des lits de galets et de sables, et le soin que mettent les observateurs à noter jusqu'aux centimètres pourra peut-être sembler exagéré. Les auteurs nous donnent la raison de ce scrupule pour les mesures.

aurait-elle pu produire cette régularité, cette continuité? Tous les autres bords du silex sont restés anguleux, vifs, sans petits éclats. Ce silex n'a donc pas été heurté, roulé, n'a pas subi d'actions mécaniques pouvant expliquer plus ou moins la production de petits éclats simulant des retailles. Comment dès lors comprendre la formation de ce grattoir, si ce n'est par l'intervention d'une volonté réfléchie? (De Mortillet, *Revue scientifique* du 6 septembre 1873.)

La conclusion paraît nette : ces deux silex n'ont reçu leur forme que par l'action de l'homme, d'une *intelligence servie par des organes*. Le R. P. de Valroger n'est cependant pas convaincu que ce travail soit de l'homme tertiaire. « M. de Mortillet, dit-il, néglige de traiter une troisième question dont l'obscurité doit tenir en suspens un bon nombre d'esprits. Plusieurs savants justement illustres, et qui avaient montré une rare pénétration dans des études très-difficiles, ont été induits en erreur par des hommes ignorants, mais adroits et rusés, qui feignaient de partager leur zèle pour les recherches scientifiques et fabriquaient une multitude de pièces apocryphes pour obtenir des récompenses imméritées. » Voilà où en est la question de l'homme tertiaire : rien n'est donc prouvé ; il y a même de fortes raisons pour se tenir sur une réserve absolue. — Le savant P. de Valroger s'est demandé cependant ce qu'il y aurait à dire dans le cas où l'existence de l'homme tertiaire se trouverait plus tard démontrée. Une des solutions qu'il propose a déjà été examinée ici même à l'occasion d'une autre publication (voir livraison d'octobre : *Un mot sur la question préhistorique*, par le P. Jean). Quant à l'autre solution, à savoir la possibilité d'admettre qu'il ait existé avant la création de l'homme *telles espèces animales capables de tailler le silex*, cette hypothèse assurément résoudrait la difficulté ; mais est-elle suffisamment fondée en vraisemblance, même comme simple hypothèse? Nous en doutons très-fort, malgré toute notre estime pour le docte oratorien.

On a pensé que l'épaisseur des assises pourrait aider à supputer l'âge de chacun des éléments du terrain. Si nous voulons apprécier le temps que mettra une aiguille conduite par un pendule pour faire le tour du cadran, il nous suffit de connaître le nombre de secondes employées à parcourir un arc déterminé. Ainsi, d'après quelques géologues, afin de calculer le nombre d'années ou de siècles qui ont été nécessaires pour la formation d'un dépôt quaternaire, il ne faut qu'observer quelle hauteur de cette même roche se forme aujourd'hui dans des circonstances connues. On conçoit que, d'après ce principe, mesurer les épaisseurs puisse s'appeler mesurer le temps, et que l'ensemble des assises puisse se nommer un chronomètre. Mais les phénomènes géologiques sont loin de s'accomplir avec une régularité qui rappelle celle du pendule. En second lieu, voici une remarque qui est principalement vraie pour les terrains quaternaires : l'épaisseur d'une même couche varie beaucoup, et très-souvent, à quelques mètres de distance, elle change du simple au double. Ajoutons encore que le mode de formation est imparfaitement connu, et que si l'on veut l'apprécier d'après les faits contemporains on risque fort de se tromper.

C'est ici le lieu d'indiquer quel est le point le plus obscur dans la question des terrains quaternaires. Ces couches diluviennes ou de transport se rencontrent à des altitudes diverses, mais d'ordinaire relativement élevées par rapport aux niveaux actuels des cours d'eau qui semblent avoir joué un grand rôle dans leur formation. Pour expliquer ma pensée, je prends un exemple classique dans l'espèce. La station préhistorique de Saint-Acheul est célèbre. Cette colline se présente comme une presqu'île qui ne tiendrait au continent que par une étroite langue de terre, l'arête qui va de Saint-Acheul à Dury. Le bourg de Dury est à une hauteur de soixante-dix mètres environ au-dessus du niveau de la Somme, et Saint-Acheul à peu près à trente mètres. La colline est constituée par la craie blanche qui a été entamée par les eaux à l'est, au nord et à l'ouest, et ces érosions ont donné au monticule sa forme particulière. Les dépôts quaternaires manquent à l'est près de l'Avre ; ils n'apparaissent que du nord-est à l'ouest en suivant les bords de la Somme. De ces côtés, les amas de cailloux et les sables se montrent jusqu'au sommet de la colline, sur une largeur moyenne d'environ deux kilomètres à partir de

la Somme. On trouve à la base de trois à cinq mètres de silex plus ou moins roulés, dans lesquels s'intercalent des veines de sable, et l'ensemble offre de singulières alternances et de curieuses sinuosités. C'est dans cette couche qu'ont été recueillis les silex taillés appelés par les ouvriers *langues de chat :* mais ces langues de chat ne se trouvent qu'en quelques endroits pour ainsi dire privilégiés. Au-dessus des cailloux sont superposées deux couches, l'une de sable, l'autre de terre à brique.

Maintenant on saisit mieux la difficulté : il s'agit de se rendre compte de la formation du dépôt d'alluvion à trente mètres au-dessus du niveau actuel de la rivière. Les silex roulés viennent du pays ; ils ont été enlevés quand la craie fut ravinée, et les eaux courantes les déposèrent alors sur la crête et sur la pente de la colline qui regarde la Somme. Mais pourquoi ce terrain quaternaire se prolonge-t-il en aval de Saint-Acheul, pendant qu'en amont il est peu ou point apparent ? Pourquoi près d'Amiens le dépôt s'est-il effectué sur la seule rive gauche, tandis qu'à Abbeville les alluvions envahissaient les deux rives et formaient sur la rive droite les gisements bien connus de Menchecourt et de Moulin-Quignon ? Ne cherchons pas maintenant une réponse à toutes ces questions. Qu'il nous suffise d'avoir signalé un fait important : nous le rencontrerons partout.

Nous voici bien loin du récit fantaisiste de Buffon. Le sol était ferme dès le premier jour que l'homme le foula, et les trépidations accidentelles qu'il éprouvait ne suffisaient point pour produire les effets qu'a décrits le spirituel écrivain. Écoutons ce que Buffon nous dit des hommes eux-mêmes. Il nous les a montrés « se réunissant pour se défendre par le nombre, ensuite pour « s'aider et travailler de concert à se faire un domicile et des « armes. » Le brillant narrateur, sous le charme de l'imagination, n'a pas pris garde à l'invraisemblance de son récit. D'où venaient ces hommes dispersés et sans aucun lien entre eux ? Il n'admettait certainement pas comme une réalité la fable de Deucalion, qui seule cependant pourrait nous donner des êtres humains aussi étrangers les uns aux autres :

> Inque brevi spatio, superorum numine, saxa
> Missa viri manibus faciem traxere virorum;
> Et de fœmineo reparata est fœmina jactu.

L'utopie transformiste et l'hypothèse gratuite de plusieurs centres de création n'avaient aucun crédit. De plus, puisque la condition de l'homme était tellement précaire au milieu des éléments déchaînés et des animaux poussés par la faim et par leur férocité, ne devons-nous pas croire que la même nécessité qui réunissait les hommes en peuplades les a empêchés de se disperser ? Rien n'est beau que le vrai : nous aurons un tableau aussi émouvant en considérant les choses telles qu'elles se sont passées. Les hommes partent d'un centre et se répandent au loin par des migrations successives. Qu'ils fussent voyageurs aventureux, chasseurs pleins d'audace ou guerriers malheureux, quand ils quittaient le pays où ils étaient nés, ils n'emportaient que bien peu d'objets ; leur industrieuse adresse savait mettre en œuvre les matériaux, pierres ou bois, qu'ils trouvaient partout, et ils parvenaient, de cette manière, à subvenir aux premiers besoins de la vie.

« Ils ont commencé, dit Buffon, par aiguiser en forme de haches ces cailloux durs, ces jades, ces pierres de foudre, que l'on a crues tombées des nues et formées par le tonnerre, et qui, néanmoins, ne sont que les premiers monuments de l'art de l'homme dans l'état de pure nature. Il aura tiré le feu de ces mêmes cailloux, en les frappant les uns contre les autres ; il aura saisi la flamme des volcans ou profité du feu de leurs laves brûlantes, pour le communiquer, pour se faire jour dans les forêts, les broussailles : car, avec le secours de ce puissant élément, il a nettoyé, assaini, purifié les terrains qu'il voulait habiter ; avec la hache de pierre, il a tranché, coupé les arbres, menuisé le bois, façonné les armes et les instruments de première nécessité ; et, après s'être munis de massues et d'autres armes pesantes et défensives, ces premiers hommes n'ont-ils pas trouvé le moyen d'en faire d'offensives, plus légères, pour atteindre de loin ? Un nerf, un tendon d'animal, des fils d'aloës ou l'écorce simple d'une plante ligneuse leur ont servi pour réunir les deux extrémités d'une branche élastique, dont ils ont fait leur arc ; ils ont aiguisé d'autres petits cailloux pour en armer la flèche. Bientôt ils auront eu des filets, des radeaux, des canots. »

Retranchons ce trait qui nous représente les hommes empruntant leur feu aux volcans, et nous aurons une peinture assez

exacte des habitudes et de l'industrie de nombreuses tribus des temps préhistoriques : nous en avons pour garants les objets que nous retrouvons en beaucoup d'endroits.

Cependant, nous ne devons pas oublier qu'alors, comme aujourd'hui, vivaient juxtaposés des groupes humains chez lesquels la civilisation était arrivée à des degrés très-divers. Le Nouveau-Monde a présenté ce spectacle, au moment de sa découverte. Il y avait, sur ce continent, des empires florissants, dont l'organisation était aussi complète que celle de nos États européens ; là, on cultivait les lettres, on pratiquait les arts, on travaillait la terre, on exploitait les mines. Il suffit de rappeler le Mexique et le Pérou. Dans d'autres parties du Nouveau-Monde et quelquefois à des distances relativement petites de ces grandes sociétés, vivaient des peuplades sans lien entre elles, dispersées dans les déserts ou les bois ; elles ne se nourrissaient que de la pêche et de la chasse de chaque jour, sans aucune prévoyance pour le lendemain, et ne cherchaient nullement à se rendre la vie plus commode. L'importance de cette remarque n'échappera pas au lecteur. Admettons que les choses se soient passées sur l'ancien continent comme on l'a constaté sur le nouveau, il y avait donc, il pouvait du moins y avoir, — la possibilité nous suffit, — il y avait, dis-je, des réunions d'hommes offrant entre elles le même contraste de mœurs, d'habitudes, de civilisation, que les sociétés américaines. Ainsi, pendant que vivaient, en Europe, des tribus ayant seulement pour instruments des silex taillés, des morceaux d'os ou de bois, de grands peuples, en Asie, bâtissaient des villes, employaient la pierre et la brique dans leurs édifices, connaissaient l'extraction du fer et des autres métaux.

Peut-être est-on surpris que les connaissances industrielles aient été ainsi comme cantonnées dans certaines limites et que les émigrants n'aient pas transporté avec eux toutes les pratiques de leur pays natal. La chose doit paraître étonnante, je le veux ; mais ce phénomène s'est présenté en Amérique. Cherchons, toutefois, à nous rendre raison du fait. Des hommes hardis s'avancent dans les contrées non habitées, au milieu des forêts. Dès leur jeune âge, probablement, leurs mains s'étaient accoutumées au travail mécanique, à la culture des champs. Mais, dans les

circonstances nouvelles, la première occupation de ces émigrants est de chercher de quoi apaiser leur faim : la chasse et la pêche deviennent leur genre de vie. La disette et l'abondance se succèdent tour à tour. Quand la chasse est heureuse, ils jouissent sans aucun souci ; mais, si la proie manque, ils savent souffrir et attendre.

Nous jugeons trop facilement ces hommes d'après nous-mêmes. Une longue habitude de la vie civilisée, de ses exigences, de ses passions, de ses travers, ne nous permet pas d'apprécier ce que le sauvage aimait dans sa vie dure et aventureuse. Nous disons qu'un peuple ne saurait être heureux s'il n'a à son service les chemins de fer et le télégraphe électrique. Une sorte d'agitation fiévreuse nous force à nous déplacer sans relâche ; nous sommes tourmentés du besoin de savoir ce qui se passe à chaque instant sur les divers points du globe, et, surtout, nous ne résistons pas au désir insatiable d'amasser, d'accumuler, de nous enrichir, en un mot. L'homme que nous appelons sauvage, l'homme, par exemple, que nos marins trouvèrent dans la Nouvelle-France, quand ils y fondèrent des colonies, ne ressentait pas cette maladie de vouloir à tout prix faire fortune. « La passion de s'enrichir, disent les anciennes relations, n'entre pas dans le cœur d'un sauvage, mais celle de l'ambition se montre grande. Il veut dominer, il ne supporte pas de rivaux. Ces pauvres barbares, nonobstant leur si grand manque de police, de puissance, dé lettres, d'art, de richesses, néanmoins tiennent un si grand compte d'eux qu'ils nous en déprisent, se magnifians par dessus nous. C'est, à ce que je vois, une contagion dont personne n'est exempté que par la miséricorde de Dieu que de se trop estimer soi-même [1]. »

[1] *Relations de la Nouvelle-France* : Relation pour l'année 1611 par le P. Pierre Biard. Dans la relation pour l'année 1634, le P. Paul Le Jeune nous a tracé le portrait des sauvages. Chap. v : Des bonnes choses qui se trouvent dans les sauvages. Chap. vi : De leurs vices et de leurs imperfections. Le P. Lafitau, missionnaire au Canada pendant cinq ans, a résumé ses impressions dans les termes suivants : « Les sauvages ont l'esprit bon, l'imagination vive, la conception aisée, la mémoire admirable. Tous ont au moins des traces d'une religion ancienne et héréditaire et une forme de gouvernement. Ils pensent juste sur leurs affaires, et mieux que le peuple parmi nous. Ils vont à leurs fins par des voies sûres ; ils agissent de sang-froid et avec un flegme qui lasserait notre patience ; par raison d'honneur et de grandeur d'âme,

Mettons en lumière le caractère de ces peuplades, en citant encore un ou deux traits. M. de Montmagny, commandant à Trois-Rivières, demandait à un Huron de vouloir bien lui céder un prisonnier iroquois et lui promettait, en retour, de l'argent, des haches de fer et d'autres objets. Voici la réponse du Huron ; on ne peut trouver rien de plus fier : « Je suis un homme de guerre et non un marchand ; je suis venu pour combattre et non trafiquer. Ma gloire n'est pas de rapporter des présents, mais de ramener des prisonniers. Ainsi, je ne veux toucher ni à tes haches, ni à tes chaudières. Si tu as un si grand désir d'avoir ce prisonnier, prends-le : j'ai encore assez de force pour en faire un autre. Si j'y perds la vie, on dira dans mon pays : Onontio (le capitaine français) a retenu leur prisonnier ; ils se sont voués à la mort pour en avoir un autre [1]. »

« Les sauvages vivent vraiment, jouissent de la vie », écrivent les missionnaires. « Sur leurs canots très-légers, ils pourraient

ils ne se fâchent jamais, paraissent toujours maîtres d'eux-mêmes et jamais en colère ; ils ont le cœur haut et fier, un courage à l'épreuve, une valeur intrépide, une constance dans les tourments qui est héroïque, une égalité que les contre-temps et les mauvais succès n'altèrent point : entre eux ils ont une espece de civilité à leur mode, dont ils gardent toutes les bienseances, un respect pour leurs anciens, une déférence pour leurs égaux qui a quelque chose de surprenant et qu'on a peine à concilier avec cette indépendance et cette liberté dont ils paraissent extrêmement jaloux : ils sont peu caressants et font peu de démonstrations : mais nonobstant cela, ils sont bons et affables et exercent envers les étrangers et les malheureux une charitable hospitalité qui a de quoi confondre toutes les nations de l'Europe.

« Ces bonnes qualités sont mêlées sans doute de plusieurs défauts ; car ils sont légers et volages, fainéants au delà de toute expression, ingrats avec excès, soupçonneux, traîtres, vindicatifs, et d'autant plus dangereux qu'ils savent mieux couvrir, et qu'ils couvent plus longtemps leurs ressentiments : ils sont cruels envers leurs ennemis, brutaux dans leurs plaisirs, vicieux par ignorance et par malice ; mais leur rusticité et la disette où ils sont de presque toutes choses leur donnent sur nous cet avantage, qu'ils ignorent tous ces raffinements du vice qu'ont introduits le luxe et l'abondance.

« Il est vrai qu'il doit paraître étrange qu'ayant de l'esprit, de l'industrie et de l'adresse aux doigts, pour faire beaucoup de petits ouvrages qui leur sont propres, ils aient passé tant de siècles sans inventer aucun de ces arts que d'autres peuples ont portés à une si haute perfection. Mais bien loin de leur en faire un crime, peut-être devrait-on admirer en eux cette modération qui a su se contenter de peu et qui les fait rire aujourd'hui de ce que les Européens bâtissent des maisons, entreprennent des ouvrages qui doivent durer des siecles, ayant eux-mêmes si peu de temps à vivre qu'ils ne sont pas assurés de voir la fin de leur ouvrage. » (*Mœurs des Sauvages amériquains comparées aux mœurs des premiers temps.* Paris, 1724, t. I, p. 97.)

[1] *Le R. P. Isaac Jogues, premier apôtre des Iroquois*, par le P. F. Martin. S. J. Paris, Albanel, 1873.

faire trente et quarante lieues par jour ; mais on ne les voit guère postillonner ainsi, car leurs journées ne sont que tout beau passe-temps. Ils n'ont jamais de hâte, bien divers de nous, qui ne saurions rien faire sans presse et oppresse, dis-je, parce que notre désir nous tyrannise et bannit la paix de nos cœurs. »

Ce n'est point perdre le temps que de considérer avec un peu d'attention les mœurs des nations sauvages qui ont existé ou existent encore sur le globe. Nous n'avons, en effet, que ce seul moyen de nous représenter au vrai ce qu'étaient les hommes dont nous retrouvons les vestiges dans le terrain diluvien. Les objets que nous recueillons ne diffèrent pas de ceux dont se servaient beaucoup de barbares d'Amérique ou de l'Océanie. Ils nous prouvent qu'à ces deux moments du temps, séparés par des siècles, la même industrieuse intelligence dirigeait l'œuvre de l'homme. Ces peuples employaient les uns et les autres des éléments que leur fournissaient la terre et les forêts. Ils taillaient les pierres dures, comme le silex, pour en former des marteaux, des coins, des haches, des couteaux, des scies, des racloirs, des ciseaux. Ils travaillaient les os et les dents des animaux et en tiraient des poinçons, des aiguilles, des pointes de lance, des harpons. Une phalange percée leur offrait un sifflet pour donner les signaux ; une conque marine en hélice, dont la pointe avait été usée, remplaçait nos trompettes et nos clairons pour convoquer les assemblées et réunir les guerriers. Les ornements étaient des colliers de coquillages ou des chapelets de dents d'animaux. Le mobilier des habitations se composait de fourrures, qui servaient de tapis ou de lits, et d'enveloppes dures de différents fruits, pour contenir les liquides. Quelquefois, des pierres rares, d'une couleur éclatante et apprêtées pour différents usages, donnaient à la case une apparence de luxe.

L'art de la sculpture n'était pas poussé bien loin. Les figures et dessins que nous trouvons chez les anciens et modernes sauvages rappellent les tracés grossiers que les enfants de nos campagnes crayonnent sur les murs. Les objets sculptés ou taillés sont ordinairement en ivoire. On rencontre cependant aussi des silex qu'une main adroite a entamés de manière à reproduire le profil de la figure humaine. La station préhistorique de Saint-Acheul a procuré un certain nombre de ces objets, et un amateur

d'Amiens, M. Normand, peut en montrer un assez bel assortiment. Le plus souvent, l'artiste choisissait un éclat de silex qui présentait des particularités dont on pouvait tirer parti, ou bien une coloration plus vive, plus variée, ou un point dont la position fixait la place de l'œil. Ensuite, par quelques coups, il déterminait les autres éléments du profil, la forme du menton, les contours du nez et de la bouche, la hauteur du front. Ces camées primitifs sont vraiment curieux, mais il ne faut pas leur donner plus de valeur qu'ils n'en comportent. Ainsi, on va beaucoup trop loin lorsqu'on cherche à déterminer, d'après ces ébauches imparfaites, dans lesquelles les proportions ne sont point gardées, les formes caractéristiques des variétés humaines ou les traits distinctifs des races animales.

Tout cet ensemble de faits et les rapprochements qu'il provoque ne montrent assurément pas le total abrutissement dont certains auteurs gratifient les premiers représentants de notre espèce. Si nous considérons la chose de près, nous verrons même que les travaux accomplis par ces sauvages, avec leurs grossiers instruments, dénotent chez eux une adresse intelligente, dont beaucoup de leurs calomniateurs ne seraient point capables. Nous admirons un habile musicien qui sait tirer des sons harmonieux d'un mauvais instrument ; nous conservons comme curieux ouvrages les élégantes figurines que le pâtre des Alpes a taillées avec un simple couteau, et nous pourrions n'éprouver aucune surprise en nous rappelant que ces hommes, avec une pierre taillée, un os aiguisé ou un bâton durci au feu, parvenaient à construire leurs pirogues, à préparer et assembler les peaux de bêtes dont se composaient leurs vêtements, à creuser les grottes, habitations des vivants ou sépultures des morts ? Sans aucun doute, ils employaient bien des heures pour achever ces ouvrages. Je marquais mon étonnement, devant un missionnaire du Canada, de ce que les sauvages parvenaient à abattre un gros arbre au moyen d'une hache en pierre : « Les sauvages », me répondit-il, « ont beaucoup de patience. Un rat musqué pourrait, à la longue, ronger le contour de l'arbre et le jeter par terre : ce qu'un rat musqué saurait faire avec ses dents, le sauvage l'exécutera avec une pierre. »

Rendons-nous compte de l'habileté qui est nécessaire pour se

servir utilement des instruments primitifs dont étaient pourvus les antiques habitants de la France : le meilleur moyen pour atteindre ce but est encore d'étudier comment opéraient les nations chez lesquelles on a trouvé des outils analogues. Sous ce rapport, l'histoire des Hurons, des Iroquois et des insulaires de l'Océanie, est celle des peuplades préhistoriques.

C'était un grand travail que de construire un canot. On commençait par abattre dans la forêt voisine les arbres qui devaient fournir la matière première. Cette opération se faisait tantôt en employant la hache de pierre, tantôt en attaquant par le feu le pied de l'arbre. La charpente du canot était composée de planches minces. Pour arriver à fendre les arbres, les habitants d'Otahiti brûlaient un des bouts du tronçon jusqu'à ce qu'il commençât à se gercer, et dans les interstices ainsi produits ils enfonçaient des coins très-durs. Ils parvenaient par ce moyen à obtenir des planches qui avaient quelquefois jusqu'à quinze et vingt pieds de longueur sur deux de largeur. Ils en aplanissaient les faces avec de petites haches de pierre : six ou huit hommes travaillaient à la fois sur la même planche. Dans d'autres pays, les sauvages se servaient, en guise de rabot, des os plats et durs, comme ceux qui forment la carapace et le plastron des tortues ; ils rendaient ces plaques osseuses plus appropriées au travail en usant leurs bords obliquement. Un os taillé en pointe tenait lieu de vilebrequin pour percer les trous dans les planches, et l'assemblage était maintenu au moyen de tresses passées dans les trous. Enfin les joints étaient calfatés avec des joncs secs et l'extérieur de la nacelle enduit de résine.

Les Indiens du Canada faisaient leurs barques plus légères. La charpente était formée de lattes, assujetties à leurs extrémités dans des lisses un peu plus fortes qui servaient de bordage. Cette construction était revêtue à l'extérieur d'écorce de bouleau de deux millimètres d'épaisseur. Comme une seule écorce ne pouvait suffire pour un canot tout entier, les différents morceaux étaient cousus l'un à l'autre avec des filaments tirés de la racine du cèdre : les coutures et les trous étaient recouverts de résine. Les sauvages et surtout les femmes excellaient dans l'art de faire ces canots ; peu de Français y réussissaient. La grandeur des embarcations variait : les plus petites ne portaient que trois hommes ; les plus

grandes pouvaient en recevoir jusqu'à vingt-quatre, avec quinze cents kilogrammes de bagages, chiens, sacs, peaux, chaudrons.

La facilité avec laquelle se manœuvraient ces canots déterminait la préférence des sauvages. Mais aussi leur destruction était plus rapide, et nous ne pouvons guère espérer d'en retrouver les restes dans les tourbières ou les habitations lacustres. Un autre genre de barques en usage parmi les sauvages résistait mieux à la pourriture, et on en signale les débris dans certains lacs autrefois habités par l'homme. Je veux parler des pirogues faites d'un seul tronc d'arbre. Le constructeur de la pirogue creusait avec sa hache de pierre la cavité destinée à recevoir les nautonniers et s'aidait quelquefois du feu ; car le bois préalablement calciné est plus facilement attaqué par le choc.

Avec les traces de l'art nautique de ces temps reculés, les marais où furent des habitations sur pilotis recèlent encore des lambeaux de tissus grossiers formés de fils entrelacés. Était-ce là toute l'industrie en ce genre ? Les hommes de cette époque ne savaient-ils ourdir que ces toiles imparfaites ? Qui oserait l'affirmer en voyant quel parti l'esprit inventif de l'homme sait tirer de tout ce que lui offre la nature ? Voici le procédé qu'employaient les Otahitiens pour préparer leur étoffe. L'écorce du mûrier leur en procurait les éléments. On faisait macérer l'écorce pour en détacher les fibres intérieures qui constituent le liber. Il suffisait ensuite de battre fortement cette masse fibreuse en l'humectant avec une eau glutineuse que donne l'*Hibiscus esculentus*. Les naturels obtenaient ainsi une sorte de feutre ou de papier qui leur tenait lieu d'étoffe tissée.

Passons maintenant en revue l'armement des guerriers. Ils avaient pour armes défensives le bouclier et quelquefois le casque. Le bouclier se composait ou bien d'une simple fourrure d'animal suspendue devant le corps, ou encore d'un assemblage de petites planches attachées à l'épaule, d'un treillis d'osier garni d'une peau. Le plus souvent les guerriers ne protégeaient pas leur tête contre les coups ; quelques peuplades cependant employaient des casques en osier.

Les armes offensives sont en partie entre nos mains par suite des trouvailles qui ont été faites. Pour combattre de près, on se servait de bâtons aiguisés et durcis au feu, on frappait avec le

casse-tête formé d'une tige ou d'une branche d'arbre terminée en massue ; on brandissait la hache qui se composait d'une pierre amincie à l'une de ses extrémités et fixée à un manche.

Dans l'attaque à distance, les sauvages prenaient le javelot et la flèche. Les Indiens d'Amérique armaient leurs traits d'un éclat de pierre ou d'une pointe d'os. Les javelots étaient parfois attachés à une courroie assez longue avec laquelle le combattant ramenait son arme à soi après l'avoir lancée. Avec la fronde, on envoyait sur l'ennemi des pierres de toutes formes. Indiquons encore deux autres moyens d'atteindre de loin les assaillants ; les enfants de nos campagnes les mettent en pratique dans leurs jeux. Une baguette flexible, fendue légèrement à son extrémité, permet d'imprimer une grande vitesse à l'éclat de silex engagé dans la fente. La force du projectile et l'amplitude du jet dépendent à la fois de la vigueur du bras et de la longueur de la baguette. La fente d'ailleurs peut être remplacée par une cavité qui recevra des pierres plus ou moins volumineuses. L'estolica des Indiens des bords de l'Amazone est plus compliquée. Pour préparer cette arme, on prend une baguette un peu longue qu'on effile en pointe : c'est l'instrument qui sert à lancer. Le projectile est une sorte de flèche percée d'un trou vers son milieu. On adapte la flèche sur la baguette, et en brandissant celle-ci on donne une grande vitesse au trait.

Les sauvages de l'Australie confectionnent une sorte de javelot qui manifeste de remarquables effets de rétroversion ou de recul. Le boomerang, c'est le nom de l'arme, est fait d'un morceau de bois en forme de 7 allongé, un peu mince, mais long. Ce trait, lancé d'une certaine façon, prend un mouvement rapide de rotation en décrivant sa trajectoire dans l'espace, frappe l'objet qu'on s'était proposé d'atteindre, et, si le coup a été bien dirigé, il revient tomber aux pieds du guerrier qui un instant avant le projetait dans les airs. Bien plus, sans rencontrer d'obstacle, le boomerang est souvent renvoyé par le seul effet de la résistance de l'air.

Après ces détails, il est permis d'admettre, ce me semble, que la majeure partie des pierres dont se servaient nos ancêtres pour armes ou instruments échappera toujours à nos recherches. Les haches, les pointes taillées ou polies étaient la moindre partie de

leur outillage. Tout ce travail de longue préparation implique même une vie relativement tranquille et sédentaire [1]. Les peuplades exclusivement nomades ou guerrières devaient avoir peu de ces objets de luxe. Pourrait-on cependant leur accorder moins d'intelligence qu'aux tribus stationnaires qui accumulaient des pierres travaillées, et fallait-il avoir moins de sagacité industrieuse pour tirer prompt parti de ce qui tombait sous la main? Quelques auteurs, très-amis des hypothèses hardies, voudraient pourtant assigner un ordre chronologique aux instruments de pierre, d'après le degré de perfection de l'ouvrage. L'homme, nous disent-ils, n'eut d'abord que des haches de silex taillées en forme d'amande et qu'il tenait à la main. L'être humain de la vallée de la Somme, du type le plus bestial, inférieur aux plus dégradés des représentants actuels de notre espèce, était incapable de mieux faire et n'avait pas même l'idée d'adapter un manche à son outil. Pendant la longue série des siècles, l'intelligence se développe et acquiert lentement de nouveaux degrés : les générations parviennent successivement à fabriquer des ciseaux, des grattoirs, d'élégantes pointes dont les contours rappellent la feuille de laurier : enfin elles apprennent à polir l'instrument de pierre. Sans ouvrir la discussion sur ces systèmes aventureux, je me contente de remarquer qu'ils n'ont aucun appui dans les faits historiques ; car, dans la suite des temps jusqu'à nos jours, nous constatons la pratique des mêmes procédés industriels, et, simultanément en des contrées diverses, nous retrouvons ces procédés à des points de développement très-variés.

De même que nous avons essayé de nous faire une idée des habitudes de l'homme de l'âge de pierre en Europe, cherchons

[1] Le P. Lafitau nous indique comment les sauvages de l'Amérique préparaient leurs belles haches. « Ces haches de pierre sont faites d'une espèce de caillou fort dur et peu cassant ; elles demandent beaucoup de préparation pour les mettre en état de service. La maniere de les préparer est de les aiguiser en les frottant sur un grès et de leur donner, à force de temps et de travail, la figure à peu près de nos haches, ou d'un coin à fendre le bois. Souvent la vie d'un sauvage n'y suffit pas; d'où vient qu'un pareil meuble, fût-il encore brut et imparfait, est un précieux héritage pour les enfants. La pierre perfectionnée, c'est un autre embarras pour l'emmancher : il faut choisir un jeune arbre et en faire un manche sans le couper; on le fend par un bout, on y insère la pierre, l'arbre croît, la serre et l'incorpore tellement dans son tronc qu'il est difficile et rare de l'arracher. » (P. Lafitau, *Mœurs des Sauvages amériquains comparées aux mœurs des premiers temps.* Paris, 1724, t. III, p. 100.)

aussi à nous figurer l'aspect que présentait alors le pays. De vastes et épaisses forêts s'étendaient presque partout. Elles offraient des clairières où les peuplades élevaient leurs huttes. D'autres familles cependant préféraient chercher un abri dans les cavernes naturelles creusées sur les pentes des cours d'eau. Il est bien probable que toutes n'avaient pas la même manière de vivre. Comme chez les sauvages historiques, certaines tribus préhistoriques étaient toujours errantes ou restaient peu de temps dans le même lieu ; mais des tribus plus tranquilles avaient une demeure fixe, qu'elles ne quittaient pas, ou à laquelle elles revenaient après des excursions plus ou moins lointaines.

Le tableau sera complet si nous indiquons les animaux qui peuplaient alors nos forêts. On y trouvait plusieurs espèces que nous voyons aujourd'hui autour de nous. Mais, avec ces espèces, qui se sont perpétuées sous notre latitude jusqu'à nos jours, vivaient d'autres espèces qui ont disparu de nos contrées, soit qu'elles aient cessé d'exister, soit qu'elles aient émigré vers d'autres pays. Ainsi, les unes, comme le renne, sont montées vers le nord ; d'autres, le singe de Gibraltar, par exemple, se rencontrent plus au midi. Il est utile de considérer un instant les animaux dont le nom reviendra le plus souvent sous notre plume.

Tout le monde a entendu parler du mammouth. On a retrouvé ses restes bien conservés avec la chair, la peau et le poil, dans les glaces qui bordent les fleuves de la Sibérie. C'était un éléphant de très-grande taille ; il avait jusqu'à cinq et six mètres de hauteur. Ses défenses monstrueuses, recourbées en demi-cercle, atteignaient quatre mètres de longueur. Ses dents présentaient une large surface coupée par des sillons réguliers. Le mammouth avait la tête allongée, le front concave, la mâchoire courbe et tronquée en avant. Mais la particularité la plus remarquable était son épaisse fourrure. Sa peau, au lieu d'être presque nue comme chez ses congénères actuels, portait une laine rouge abondante et des poils noirs dont la longueur pouvait être de quarante centimètres. Les mammouths étaient alors nombreux dans les régions du nord : certaines îles de la mer Glaciale sont nommées îles à ossements, à cause du grand nombre de défenses d'éléphants qu'elles fournissent chaque année au moment du dégel. Les

steppes de la Russie, les bassins des grandes rivières de l'Allemagne, offrent aussi de cet ivoire fossile. A Canstadt, en 1816, une fouille donna d'un seul coup treize défenses de mammouth. L'Italie, la Grèce, les îles Britanniques, quoique moins riches en débris de ces grands animaux, n'en sont pas dépourvues. Les proboscidiens d'aucune race ne vivent plus en Europe ; mais ils sont loin d'être rares en Asie et en Afrique : le commerce de l'ivoire en est une preuve. On évalue à quarante ou cinquante mille kilogrammes la quantité d'ivoire importée annuellement en France ; or, une défense d'éléphant pèse environ cinquante kilogrammes ; on doit donc compter par centaines les éléphants qu'il faut mettre à mort pour alimenter le commerce. Les éléphants fossiles fournissent à la vérité leur contingent.

A côté du mammouth vivait une sorte d'ours d'un quart plus grand que les ours actuellement vivants. On l'a nommé *ursus spelæus*, l'ours des cavernes. Plusieurs galeries d'histoire naturelle possèdent les squelettes de beaux individus qui n'avaient pas moins de trois mètres de longueur et deux mètres de hauteur.

Mentionnons encore un tigre gigantesque, tenant à la fois du lion et du tigre de nos jours. Il était long de quatre mètres et aussi haut que l'ours des cavernes.

On rencontrait dans les forêts marécageuses le rhinocéros à *narines cloisonnées*, dont la cloison médiane du nez est ossifiée complétement. Ce rhinocéros, trouvé entier avec sa peau et sa chair dans les glaces du Nord, portait deux cornes, l'une nasale, l'autre frontale. Cette espèce était beaucoup plus grande que son analogue à deux cornes qui vit dans l'île de Sumatra.

Le cerf à bois gigantesque, *cervus megaceros*, était un des plus beaux animaux de cette époque. Ce cerf a été trouvé dans les tourbières d'Irlande. Il est assez rare en France, en Allemagne, en Italie, en Suisse. Ses bois à large empaumure mesurent quelquefois plus de trois mètres d'une extrémité à l'autre. Dans une tourbière près de Currah, on a découvert plusieurs de ces animaux la tête haute, le cou tendu, comme si, en enfonçant dans un terrain boueux, ils s'étaient efforcés de maintenir dans l'air l'ouverture des voies respiratoires.

Les inventaires des différentes stations déjà explorées contiennent les noms de plusieurs autres quadrupèdes. Les géologues

citent le *bos priscus*, peu différent de l'aurochs ; le *bos primigenius*, souche de nos bœufs ; le *bos pallasii*, qui ressemble au bœuf musqué du Canada. Les restes de chevaux sont abondants. On note encore le chevreuil de la Somme, le chevreuil d'Orléans, le daim d'Abbeville, le renne d'Étampes, etc.

Les hommes des temps préhistoriques avaient-ils des animaux domestiques ? Il est assez difficile de donner à cette question une réponse catégorique. Dans certaines localités, les débris appartiennent presque tous à des animaux susceptibles de domestication : mais dans beaucoup d'autres endroits nous trouvons pêle-mêle les os d'espèces domestiques et d'espèces sauvages ou féroces. Probablement, quand les familles étaient sédentaires, elles tenaient en captivité les bœufs, le renne etc. ; les tribus nomades abattaient pour leur nourriture les bêtes qu'elles pouvaient atteindre, le mammouth, l'ours, le tigre, etc.

Je n'ai rien dit du chien ; nous retrouvons cependant ses restes avec ceux des autres animaux. Était-il déjà le fidèle compagnon de l'homme ? M. Steenstrup l'assure pour les stations du Danemark, et voici la preuve qu'il déduit de ses perspicaces observations. Si le chien était alors animal domestique, il était présent aux repas de l'homme et y prenait part. Il traitait les os qu'on lui donnait à ronger comme le font encore aujourd'hui ceux de son espèce : les fragments qui disparaissent sont les portions spongieuses ; le milieu des os longs des membres, les os durs de la tête et les apophyses vertébrales sont conservées. Or ce traitement systématique des os se reconnaît dans les débris de cuisine ou Kjœkenmoddings du Danemark. Il semble donc qu'un carnivore, le chien, vivait alors dans la hutte de l'homme. Les amas d'ossements trouvés en Belgique ne présentent point ces particularités.

« Quand les races humaines ont débuté sur la terre, il était incertain si l'empire devait leur appartenir. » Ainsi parle M. Littré[1], mais ainsi ne parle pas la science. Car si pendant un seul instant l'espèce humaine n'avait pas eu l'empire du monde, jamais elle n'aurait pu le conquérir, et bien vite elle aurait disparu. M. Littré, peu conséquent avec lui-même, nous en donne

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1858.

de bonnes raisons en exposant la faiblesse, l'impuissance des premiers représentants de notre race et les luttes qu'ils devaient soutenir. « Ces races géologiques, dit notre académicien, appartenant à un milieu plus uniforme et moins développé et naissant au milieu d'animaux reculés eux aussi dans les époques lointaines, n'offrent qu'en ébauche, en rudiment, ce qui devait être le propre de l'espèce humaine, savoir : l'industrie, les arts, la science et leur développement continu. »

Cependant que devaient-elles accomplir ? « Les premiers hommes, loin d'être en paix sur une terre toute clémente, étaient engagés dans la grande guerre avec les animaux puissants..., alors que les éléphants et les mastodontes erraient dans les plaines de la Picardie, alors que les hippopotames ou quelques espèces analogues peuplaient la Somme et l'Oise. »

Admettez, avec certains naturalistes, que l'homme soit cet être bizarre et fantastique qui, parti du point le plus bas de l'échelle animale, devait monter jusqu'au point où nous le trouvons en parcourant lentement « tous les degrés de l'intelligence et de la moralité » ; il a dû périr dans la lutte ; car les théories malsaines que nous rappelons dépouillent l'homme de tout ce qui fait sa force, sans lui donner aucun des avantages que possède la brute. L'animal a, de naissance, ses instincts et ses ruses pour l'aider à conserver sa vie et à se procurer sa nourriture. L'être misérable qui devait s'appeler l'homme n'avait rien de tout cela et était livré sans défense à l'action destructive des bêtes féroces et des éléments.

Et cependant l'homme est bien le maître du monde. C'est que cette noble créature de Dieu reçut, avec l'existence, l'empire de la terre et les dons nécessaires pour l'exercer. Ouvrons notre Bible à la première page : « Faisons l'homme, dit le Seigneur, faisons l'homme à notre image et ressemblance, afin qu'il commande aux poissons de la mer, aux oiseaux du ciel, aux bêtes et à toute la nature et à tout ce qui se remue et rampe sur la terre. » C'est un animal né pour le commandement, ajoute Bossuet, et il développe dans ses *Élévations* les « singularités » qui caractérisent la création de l'homme. « Dieu le forme de sa propre main et de ses doigts. Tous les animaux sont créés par commandement et sans qu'il soit dit que Dieu y ait mis la main. Mais quand il veut

former le corps de l'homme, il prend lui-même de la boue entre ses doigts et il lui donne sa figure. Dieu n'a point de doigts ni de mains ; Dieu n'a pas plus fait le corps de l'homme que celui des autres animaux. Mais il nous montre seulement dans celui de l'homme un dessin et une attention particulière. C'est, parmi les animaux, le seul qui est droit, le seul tourné vers le ciel, le seul où reluit, par une si belle et si singulière situation, l'inclination naturelle de la nature raisonnable aux choses hautes. C'est de là aussi qu'est venue à l'homme cette singulière beauté sur le visage, dans les yeux, dans tout le corps. D'autres animaux montrent plus de force ; d'autres, plus de vitesse et plus de légèreté, et ainsi du reste : l'excellence de la beauté appartient à l'homme, et c'est comme un admirable rejaillissement de l'image de Dieu sur sa face. Le Seigneur Dieu, ajoute l'Écriture, ayant donc formé de la terre tous les animaux terrestres et tous les oiseaux du ciel, il les amena devant Adam, afin qu'il vît comment il les appellerait, et le nom qu'Adam donna à chacun des animaux est son nom véritable. »

« En amenant les animaux à l'homme , reprend Bossuet, Dieu lui fit voir qu'il en est le maître, comme un maître dans sa famille, qui nomme ses serviteurs pour la facilité du commandement. L'Écriture, substantielle et courte dans ses expressions, nous indique en même temps les belles connaissances données à l'homme, puisqu'il n'aurait pu nommer les animaux sans en connaître la nature et les différences, pour ensuite leur donner des noms convenables. C'est donc alors qu'il connut les merveilles de la sagesse de Dieu, dans cette apparence et cette ombre de sagesse qui paraît dans les industries naturelles des animaux. »

Je ne me lasse pas de lire ces belles pages. L'âme humaine y contemple sa grandeur et ses traits divins. L'esprit y retrouve le calme et la paix de la vérité, quand il a été d'obligé d'errer dans le dédale des utopies et des systèmes imaginaires de quelques anthropologistes.

Mais il est temps de conclure. Nos saintes lettres n'ont rien à redouter des recherches préhistoriques. L'archéologie nous met sous les yeux une histoire de l'humanité parallèle et semblable à celle que Moïse a écrite. La *science*, c'est-à-dire l'ensemble

des faits, avec leur enchaînement méthodique et leur interprétation rationnelle, la science est bonne ; il faut l'honorer, il faut l'aimer. Mais plusieurs *savants*, si toutefois nous pouvons leur accorder ce beau nom, abusent des connaissances qu'ils ont acquises pour essayer d'obscurcir des vérités d'un autre ordre. Voilà nos adversaires, et nous devons répondre à leur fallacieuse argumentation.

Vous nous opposez en vain, dirai-je à ces hardis auteurs, la série artificielle de plusieurs époques qui se seraient succédé pendant de longs siècles, pour fournir le temps nécessaire au développement graduel des facultés humaines. Vous présentez inutilement, pour soutenir vos invraisemblables théories, des objets d'industrie que vous juxtaposez à votre gré : le silex éclaté de Saint-Acheul et de Menchecourt, puis la pierre mieux taillée de Moustier et de la Madelaine ; ensuite l'ivoire et l'os travaillé, enfin le bronze suivi du fer. Ajoutez encore, si vous le voulez, de nouveaux termes à cette série. Vos assertions, malgré leur apparence scientifique, n'ont point de fondement. Non, vous n'avez point la vérité. Car, en premier lieu, notre race est récente sur cette terre. La géologie interrogée nous répond que l'homme se trouve seulement dans les couches superficielles. Pendant que nos mineurs vont chercher dans les profondeurs du sol le combustible fossile qui alimente l'industrie, un coup de bêche suffit pour remuer les quelques mètres au-dessous desquels disparaît tout vestige humain[1]. Ensuite, vos *âges* de pierre taillée ou polie, de bronze ou de fer, que vous voudriez aligner les uns après les autres dans les siècles passés, ces *âges* furent contemporains ; comme l'*âge* de pierre des sauvages d'Amérique était contemporain de l'*âge* d'or ou d'argent du Pérou et du Mexique ; comme l'*âge* de pierre des Groënlandais fut pendant des siècles parallèle à l'*âge* de bronze, de cuivre et de fer des Européens.

[1] Voici, comme exemple, les couches que l'on voit à Moulin-Quignon. La mâchoire humaine ne se trouvait pas à cinq mètres de profondeur.

1° Terre végétale	$0^m,30$
2° Sable gris avec silex brisés.	$0^m,70$
3° Sable jaune argileux sur sable gris	$1^m,50$
4° Sable jaune ferrugineux avec dents d'*Elephas*	$1^m,70$
5° Sable noir, cailloux roulés : silex taillés et mâchoire humaine.	$0^m,50$

L'ensemble forme une épaisseur de $4^m,70$ et repose sur la craie.

Mais on insiste. L'éclat de la pierre, l'usure du silex par le frottement, la sculpture sur l'ivoire nous montrent un perfectionnement gradué. Les faits répondent. La moindre retaille intentionnelle du plus grossier silex prouve autant d'intelligence que la figurine la mieux tracée. Le second ouvrier était peut-être plus artiste, plus adroit, plus patient; mais il n'était pas plus *raisonnable* que le premier : la raison, la nature intelligente complète appartenait à l'un comme à l'autre. La confection de l'humble brouette, je dis plus, l'assemblage grossier d'une planche et de quatre disques, dont les enfants de nos campagnes forment leurs petits véhicules demandent la possession pleine et entière de la nature intelligente, aussi bien que la construction d'une voiture de luxe ou d'une locomotive ; et l'esprit qui a conçu les plans des premiers instruments a essentiellement et vraiment tout ce qu'il faut pour qu'il puisse, si les circonstances sont favorables, tracer les dessins des deux autres. Autrement nous devrions dire que la découverte des chemins de fer a augmenté la substance de l'intelligence humaine, et cette substance, si une, si indivisible, se serait ainsi faite pièce à pièce ! Non, la nature intelligente est restée ce qu'elle était ; mais son activité s'est appliquée à une nouvelle branche d'industrie négligée jusqu'alors.

Les conclusions que je viens d'indiquer ne s'appuient pas uniquement sur les considérations que nous avons faites ci-dessus : elles auront leur confirmation dans les résultats des recherches que nous ferons sur les habitations et les sépultures des temps préhistoriques.

A. Haté.

SAINTE NINA

ET

LES ORIGINES CHRÉTIENNES DE LA GÉORGIE

La Géorgie, écrit M. de Villeneuve, cet écrin que le monde n'a point ouvert, que l'Europe n'a point regardé, se cache sous le manteau du tsar avec ses héros et ses luttes, avec ses douces légendes et ses figures de saints. Ployée sous le joug, impuissante à réclamer, elle appelle l'étude sur sa vie pleine de nobles combats, elle découvre son berceau qu'éclaire une lueur mystique, elle donne ses clefs à la science[1]. Ses documents, ses traditions, son histoire, sa poésie et sa littérature sont presque entièrement ignorés de l'Occident. Comme nation, la Géorgie est étouffée sous les luttes des conquérants, qui, tour à tour, l'écrasent, la dominent, l'anéantissent. De ce chaos, pourtant, sort une lumière qui met en relief une page de l'histoire restée, jusqu'à ce jour, à lire et à étudier, page pleine de choses anciennes et de choses nouvelles qui présentent le double attrait de l'inconnu, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, d'une reconnaissance à constater[2].

Certainement, la science ne sera pas indifférente à des données telles que les curieux documents relatifs à la famille des Bagratides. Il ressortirait de ces notices sur l'ex-royaume de Géorgie que cette famille serait la plus ancienne des maisons souveraines, ce qu'avancent les historiens de l'Arménie et ce qu'affirme mieux encore ce protocole des rois de Géorgie : « Nous,

[1] De Villeneuve, *La Géorgie*, p. 37. In-12 ; Didot, 1870.
[2] De Villeneuve, *La Géorgie*, p. 6.

roi des rois, sacré par la bonté divine, autocrate et souverain indépendant, fils de Jessé, de David, de Salomon, de Bagrat, maître des sept royaumes, etc. » Ajoutons que les attributs des armes des princes Bagratides présentent dans leurs détails des particularités bien remarquables : ainsi, on voit figurer sur leur écu la harpe et la fronde du saint roi David, symbole qui a ici sa valeur comme argument[1].

Mais une empreinte bien autrement frappante, souvenir vivant encore aujourd'hui au cœur du peuple géorgien, c'est l'histoire merveilleuse de l'établissement du christianisme dans ces contrées. « Un de ces anges descendus du ciel, qui n'avaient pas d'ailes, mais qui, de plus que des ailes, avaient des larmes[2] », une jeune vierge de seize printemps à peine quittait, à la voix du ciel, biens, patrie, famille, et seule, une simple croix à la main, venait apporter la bonne nouvelle au milieu d'une nation barbare encore assise à l'ombre de la mort, encore sous l'esclavage du paganisme le plus monstrueux.

La conversion de l'Ibérie, — tous les auteurs s'accordent sur ce point, — fut l'œuvre d'une jeune fille. Mais tandis que les historiens latins et byzantins sont excessivement sobres de détails et ne savent pas même le nom de la jeune vierge qu'ils appellent la *captive chrétienne*, la *servante chrétienne*, on trouve, au contraire, chez les historiens de la Géorgie et de l'Arménie, une légende où abondent les récits merveilleux et des détails pleins de grâce[3].

Le nom de Nina, la douce vierge de Jérusalem, ainsi que la nomme avec amour un vieux chroniqueur, brille d'un vif éclat dans toutes les régions qui avoisinent le Caucase; mais il est resté jusqu'ici presque inconnu à l'Occident. Aussi, avant d'aller plus loin, il nous faut examiner avec soin la valeur historique des documents nouveaux que nous présentons au public. La fête de la chrétienne d'Ibérie est inscrite au 15 décembre dans le martyrologe romain. L'œuvre magistrale des bollandistes nous fait

[1] De Villeneuve, *La Géorgie*, 7.

[2] Ozanam, *Civilis. au* v*e siècle*, t. II, p. 81.

[3] P. Gagarin, Les missionnaires catholiques en Géorgie. *Études relig.*, juin 1866, p. 222.

donc défaut, et cette privation rend notre tâche encore plus difficile.

La vie de sainte Nina est tirée des *Synaxaires* géorgiens, et les actes originaux de son apostolat, composés des récits d'Abiathar, de Sidonia et de la reine Salomé, font partie intégrante de l'histoire nationale de Géorgie.

Là, comme partout, c'est à la patiente érudition des moines que nous devons la conservation des chroniques religieuses et politiques du pays. Les Géorgiens, toujours les armes à la main, constamment occupés à défendre leur indépendance et leur foi, tantôt contre les Perses, tantôt contre les farouches sectateurs de Mahomet, attendirent jusqu'au XVIIIe siècle un historien capable de réunir et de coordonner les nombreux matériaux amassés jusque-là : c'est dans la célèbre abbaye de Mtskhet[1] que le roi Wakhtang trouva la plupart des documents qui devaient servir de base à cette grande œuvre littéraire. Son fils Wakhoucht continua ce beau travail et y mit la dernière main.

Cette histoire, qui, parmi les savants orientalistes, jouit d'une grande autorité, est écrite en langue géorgienne. Elle n'a été connue en Europe qu'en 1858, par la traduction française que publia, à Saint-Pétersbourg, M. Brosset[2], disciple du célèbre Saint-Martin[3] et très-versé dans la langue géorgienne.

Les chroniqueurs royaux de la Géorgie ne sont pas les seuls qui nous aient conservé les actes de sainte Nina.

L'Arménien Moïse de Khorène, que sa vaste érudition et son merveilleux talent d'écrire ont placé à la tête des historiens de sa nation, s'accorde parfaitement avec Wakhoucht au sujet de notre sainte ; seulement, il l'appelle *Nunia*. Il écrivit, comme on le sait, vers le milieu du Ve siècle, et son témoignage a une grande valeur, puisqu'il a pu facilement connaître les traditions d'un pays limitrophe.

Chez les latins, nous trouvons le moine Rufin, mort en 410.

[1] Aujourd'hui petit bourg à quelques kilomètres de Tiflis.

[2] M. Brosset, membre de l'Academie nationale des sciences, a consacré sa vie à l'histoire de la Georgie. Il publia en 1830 la *Chronique géorgienne*, écrivit sur la poésie et la littérature de ce peuple de nombreux *Mémoires*, puis enfin donna, de 1858 à 1862, la grande *Histoire de Géorgie*, vaste répertoire de toutes les chroniques géorgiennes.

[3] Orientaliste connu par de savants travaux sur l'histoire d'Arménie.

Cet auteur presque contemporain fut instruit des actes de notre sainte par un certain Bakour, prince ibérien, qu'il rencontra à Jérusalem. Ce Bakour, fort jeune à l'arrivée de sainte Nina, avait été témoin de sa prédication. Destiné, suivant Rufin, au trône d'Ibérie, il aurait renoncé, par piété, à son rang et à son pays, et aurait été nommé par l'empereur Théodose comte des domestiques et duc de Palestine. Il mourut vers 394, en combattant, dans les armées grecques, contre le tyran Eugène[1].

Rufin raconte, avec les mêmes circonstances que Wakhtang, les principaux événements de la prédication de Nina; seulement, il ignore le nom de notre sainte et ne la désigne que sous l'appellation de : *une captive chrétienne.*

Eusèbe, Ammien Marcellin, Socrate, Sozomène, Baronius, ne firent que copier l'annaliste latin. Nos principaux historiens ecclésiastiques, Fleury, Bérault-Bercastel, Henrion, Rohrbacher, ont fait de même[2]. Nos hagiographes modernes ne savent rien de plus au sujet de notre sainte; seulement, plusieurs d'entre eux ont traduit maladroitement le *virgo christiana* de Baronius; au lieu de : *une vierge chrétienne*, ils ont dit : *sainte Chrétienne, vierge.*

Le voyageur protestant Chardin, dans son *Voyage en Perse*, vers le milieu du XVIIe siècle, recueillit les traditions relatives à la conversion de l'Ibérie. Il donne à notre sainte le nom de *Nine* ou de *Ninone.*

De nos jours, le P. Martinov, dans son ouvrage : *Annus ecclesiasticus Græco-Slavicus*[3], inséré au tome XI d'octobre des *Acta sanctorum*, consacre à notre sainte une courte notice et lui restitue son nom (p. 42).

Le P. Gagarin a aussi publié, en 1866, une belle page sur sainte Nina et sa mission en Géorgie[4].

Ainsi l'apôtre d'Ibérie, que les historiens et les hagiographes occidentaux, copiant Rufin, appellent *la captive chrétienne*,

[1] Les historiens de Géorgie ne parlent pas de ce Bakour. Il reste à supposer que c'était quelque prince de grande famille, chargé de commander les troupes auxiliaires d'Ibérie envoyées à Théodose.

[2] M. l'abbé Darras ne consacre que trois lignes à la conversion des Ibériens.

[3] Publié en 1863.

[4] Les missionnaires catholiques en Géorgie (*Études relig.*, juin 1866, p. 222).

puis, par abréviation, sainte Chrétienne, les historiens d'Arménie et de Géorgie l'appellent unanimement *sainte Nina* ou *Nino*. Nous trouvons une nouvelle preuve de l'authenticité des actes de sainte Nina dans la tradition constante de l'Église géorgienne[1]. En effet la liturgie ibérienne, une des plus anciennes et des plus respectables de l'Orient, célèbre le 14 janvier la solennelle mémoire de sainte Nina. C'est une fête qui remonte bien haut : nous la trouvons indiquée dans un calendrier du XIIIe siècle, publié par M. Brosset en 1830. Cette tradition, consignée dans la légende du bréviaire, s'accorde parfaitement avec les chroniqueurs arméniens et géorgiens et nous apprend que sainte Nina ne fut ni captive, ni de condition obscure, mais d'une famille parfaitement libre et du rang le plus illustre.

Un séjour de deux années sur les rives du Bosphore, dans cet Orient qui garde encore tant d'ineffaçables traces de nos origines chrétiennes, de nombreuses relations avec des Géorgiens connaissant à fond l'histoire de leur pays, la communication de l'ancienne chronique géorgienne manuscrite du Karthlis Tzkhvoréba, que j'ai reçue de M. Brosset, membre de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, et que vient de publier à Tiflis, en géorgien, M. Démétrius Sakhradzé, ont mis entre mes mains des documents précieux qui me permettront, j'espère, de rendre à la vierge d'Ibérie son nom encore inconnu de nos principaux écrivains ecclésiastiques, de lui restituer sa physionomie véritable, de décrire sa merveilleuse mission, de faire assister le lecteur au grand spectacle de tout un peuple qui se transforme sous l'action vivifiante du christianisme, de refaire enfin toute une page de ce IVe siècle, l'un des plus brillants de l'histoire de l'Église[2].

Mais avant d'aborder ce grand fait de la conversion des Ibériens, examinons sommairement l'état politique et religieux du peuple géorgien quand sainte Nina commença sa prédication.

[1] Les paroisses géorgiennes d'Anaga, de Kistaour, de Tsmida et de Nino-Tminda, sont consacrées sous le vocable de sainte Nina.

[2] Mgr Macaire, savant prélat dont s'enorgueillit à bon droit la Russie catholique, a récemment esquissé la vie et la mission de notre sainte dans son remarquable ouvrage : *Introduction à l'histoire de l'Église russe :* il l'appelle *Nouna*.

I. — La Géorgie avant l'ère chrétienne

Le Caucase, qui se dresse entre l'Europe et l'Asie, touche à toutes les antiques traditions, au berceau même de l'humanité. Nous y trouvons l'Eden[1], dont la race géorgienne semble avoir conservé quelque vestige dans sa mâle beauté. Puis c'est l'Ararat, où Noé, par l'ordre de Dieu, reconstitue la société humaine; plus loin la Judée, d'où sortira la lumière qui éclairera tout homme venant en ce monde.

Cette contrée mystérieuse semble être l'objet de l'ambition de tous les grands conquérants des temps anciens. Jason vint y enlever la symbolique Toison d'or. Le Caucase vit tour à tour les armées de Cyrus, les phalanges d'Alexandre et les légions victorieuses de Trajan. Au ve siècle, par ces gorges inaccessibles, vont se précipiter sur l'empire romain les hordes de barbares qui rajeuniront, par un sang nouveau, la séve épuisée de l'Europe. Enfin, nos croisades impriment dans ces défilés un souvenir ineffaçable : la cotte de mailles, la croix rouge des soldats du Christ, des noms à peine modifiés, l'admiration et le respect pour le nom de *Francs*, rappellent assez le passage de nos anciens chevaliers dans ces contrées lointaines[2].

Cette chaîne fameuse du Caucase est habitée aujourd'hui par des peuplades de hardis montagnards, Circassiens, Ossètes, Lesghiens et Svanètes. Plus au sud, du côté de la mer Caspienne, les Tatars occupent le bassin du Kour. Sur le bord de l'Araxe et au pied de l'Ararat, nous trouvons les Arméniens. Enfin, sur les rives de la mer Noire et au sud du Caucase, habite une nation belliqueuse qui, parmi tous ces peuples, occupe une des premières places, si ce n'est la première, et dont les traditions glorieuses méritent d'être connues[3].

[1] Le Paradis terrestre, d'après plusieurs savants, se trouvait dans la riche Colchide, aujourd'hui Mingrélie.

[2] Les Kevsours, peuplade ossète, portent encore de nos jours la cotte de mailles et la croix rouge. L'une de leurs tribus est désignée sous le nom de Châtillonie. — Pendant mon séjour en Orient, j'ai pu bien des fois recueillir de la bouche des Géorgiens l'expression de leur amour respectueux pour ces Francs intrépides, défenseurs de toutes les nobles causes.

[3] P. Gagarin, Les missionnaires catholiques en Géorgie (*Études relig.*, 1866, p. 222).

Les historiens de l'antiquité nous apprennent peu de chose au sujet de la Géorgie, connue alors sous le nom d'Ibérie. L'expédition des Argonautes, enveloppée de mythes obscurs, le subit passage du torrent macédonien, l'incertitude et le peu de durée de la domination des Romains dans ces contrées lointaines, que Trajan ne fit que traverser, sont à peu près les seuls faits historiques dignes de remarque.

Les traditions religieuses de ce pays avant l'ère chrétienne nous présentent peu de documents. Voici ce que nous avons pu recueillir dans les auteurs du temps.

Placée géographiquement entre deux grands empires, celui de Rome et celui de Ctésiphon, l'Ibérie, depuis longtemps idolâtre, subit une double influence religieuse et adopte à la fois les dieux de Rome et le culte du feu. Là, comme partout ailleurs, le paganisme avait perverti la volonté humaine en la détournant du souverain bien par deux passions : la cruauté et la volupté. Aux plus beaux siècles de la République et de l'Empire, on enterrait tout vivants un Gaulois et une Gauloise, un Grec et une Grecque, pour détourner l'oracle qui promettait le sol de Rome aux barbares. En Ibérie, on massacrait les prisonniers faits à la guerre et l'on dévorait leurs cadavres. Dans tout l'empire romain, la prostitution était un culte, et elle avait ouvert à Chypre, à Samos, à Corinthe, des temples desservis par des milliers de courtisanes. En Ibérie, dit la chronique, les mœurs étaient plus abominables que chez aucun autre peuple : les liens conjugaux et la débauche ne connaissaient point de parenté. Là aussi, Aphrodite (Vénus) avait ses infâmes adorateurs.

Écoutons encore le vieux chroniqueur ibérien : « En ce temps-là (environ deux siècles avant J.-C.), les Géorgiens avaient oublié Dieu, leur créateur, pour adorer le soleil, la lune et les planètes. Kaïkhosro (Cyrus), roi de Perse, après avoir traversé toute l'Arménie et la Géorgie, avait fait bâtir, en s'éloignant, une maison de prière de sa religion (le magisme). Ason, lieutenant d'Alexandre de Macédoine, construisit un temple et y dressa deux idoles en argent, Gatz et Gaïm. L'historien royal Wakhoucht[1] affirme qu'on honorait ces divinités en leur sacri-

[1] *Description géographique de la Géorgie*, p. 17.

fiant de jeunes enfants. Après le départ d'Alexandre, on avait cessé, en Géorgie, de dévorer des victimes humaines, à l'exception de celles qu'on offrait en sacrifice. Le roi Pharnaos (302-237), originaire de Perse, établit une grande idole armée de pied en cap, qu'il nomma Armaz[1] et qu'il dressa à l'entrée de Karthlis. Il fit honorer ce dieu terrible par un culte fort solennel.

« Saournaz (237-162), fils de Pharnaos, éleva sur la route de Mtskhet deux autres divinités, Aïnina et Danana[2].

« Dans le Samtzkhé[3], à Atzkhour, on adorait, dans un temple païen, les impures idoles d'Artemios et d'Apollon.

« Enfin, plus tard, fut apportée de Grèce et placée au-dessus de la capitale la déesse de l'impudicité, Aphrodite, la Vénus des Romains. »

Les instincts cruels, inspirés par celui qui fut homicide dès le commencement amenèrent en Ibérie, comme dans toutes les nations païennes, des sacrifices humains. Sur ce point, la tradition est incontestable en Géorgie, et elle s'est conservée jusqu'à nos jours. Wakhoucht, qui écrivait au XVIIIe siècle, cite un vieux proverbe géorgien ainsi conçu : « Les Karsanes doivent cinq cadavres au Kodmans[4]. »

[1] Ce dieu Armaz était ou le Mars des Grecs, ou l'Ormadz perse, ou l'Aramadz arménien.

[2] Brosset, *Hist. de Géorgie*, p. 44. — Wakhoucht, *Descr. géogr.*, p. 22. — *Chronique arménienne*, p. 10.

[3] Région située sur le Kour inférieur.

[4] *Description géograph. de la Géorgie*, p. 9.

L'académicien Brosset, dans son *Hist. de Géorgie*, se refuse à admettre cette tradition du cannibalisme. Il croit volontiers aux mœurs incestueuses d'un peuple primitif et à l'abandon des morts sans sépulture, mais il lui répugne de reconnaître que jamais il ait existé chez les Ibériens une coutume d'anthropophagie. Il en donne pour raison que le cannibalisme n'a été pratiqué que par des peuples chasseurs et vagabonds, comme les naturels d'Amérique et d'Oceanie. Or, dit-il, on sait que le peuple géorgien a toujours été agriculteur et sédentaire.

On peut répondre à cela par un fait constant que j'ai déjà touché plus haut et qu'Ozanam a longuement développé dans ses *Études germaniques*, à savoir que le paganisme a porté partout le double stigmate du libertinage et de la cruauté. M. de Champagny, dans ses savants travaux sur l'empire romain, a établi la même thèse par des arguments irréfragables. Ces coutumes hideuses se sont introduites pour honorer des dieux qui n'inspiraient que la terreur et sont entrées dans la vie des peuples, consacrées par les rites religieux.

Sans recourir aux témoignages des historiens anciens, qui nous montrent les sacrifices humains comme une suite inévitable de l'idolâtrie, citons en passant le témoignage de Chardin, voyageur français du XVIIe siècle, qui trouva en Mingrélie l'usage

II. — Apostolat de saint André

Aux ténèbres et aux infamies du paganisme venait de succéder une lumière et une doctrine qui allaient transformer le monde. Pierre à Rome, Paul à Athènes, Jean à Ephèse, prêchaient la religion du Crucifié.

Quand les douze pêcheurs galiléens se partagèrent audacieusement la conquête de l'univers, l'un d'eux se dirigea vers l'Ibérie et y porta presque immédiatement la foi chrétienne. Elle dut ce bonheur à sa position géographique. En effet, les pays limitrophes se trouvaient alors sous la domination romaine, et de nombreuses colonies grecques florissaient sur le littoral de la mer Noire. Dans les régions caucasiennes elles-mêmes se trouvaient un grand nombre de Juifs qui entretenaient de continuelles relations avec Jérusalem, leur première patrie. C'est pourquoi les événements extraordinaires de la ville sainte avaient leur écho dans les vallées du Caucase.

Ainsi, dit la chronique géorgienne, les choses merveilleuses qui signalèrent la venue de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sa naissance à Bethléem, l'adoration des rois mages, sa prédication et sa mort, furent apportées en Ibérie par les Juifs qui s'y trouvaient établis[1]. Ajoutons encore que le pays des Ibériens confinait à l'Asie Mineure, le premier et le principal théâtre de la prédication des apôtres.

Après l'ascension du Sauveur, la conversion de l'Ibérie, si l'on en croit une antique et touchante tradition du pays, échut à la Vierge Marie[2], qui envoya à sa place l'apôtre saint André,

de l'infanticide. De nos jours encore, la coutume de mettre à mort des enfants du sexe féminin existait chez deux peuplades géorgiennes, les Svanetes* et les Inghiloïz.

En terminant cette discussion, nous appellerons encore l'attention de nos lecteurs sur les fouilles opérées de 1871 à 1872, au milieu des plus anciens tombeaux de Mtskhet. Le naturaliste, M. Baehr, chargé de ces travaux, prétend que les ossements trouvés dans plusieurs de ces tombeaux paraissent cuits et grillés.

[1] Les Juifs étaient venus se fixer en Iberie au commencement du ve siècle avant l'ère chrétienne, après la destruction de la ville sainte par Nabuchonodosor.

[2] Brosset, *Hist. de Géorgie*, t. I, p. 55.

*Bernonville, La Svanétie indépendante (dans les *Bulletins de la Société de géographie*, 1873).

en lui donnant son image, nommée encore aujourd'hui « l'image de la Vierge d'Atzkhour [1]. »

C'est sous le roi d'Ibérie Aderc (2 av. J.-C. — 55 ap. J.-C.), qu'André, l'un des douze, parut en Mingrélie, vers l'an 40 après Jésus-Christ. Il trouva, dit le chroniqueur, les habitants plongés dans une démence bestiale. De là, il se dirigea vers la grande Adjarie [2]; mais là encore, les hommes étaient plus insensés que les bêtes, car ils ne connaissaient pas Dieu, leur créateur, et s'adonnaient à des rites tellement abominables qu'il ne sied point d'en parler [3].

L'apôtre franchit ensuite une montagne nommée Rkinis-Djvary [4], descendit le défilé d'Odzrkhis et de Sedan-Gory et continua sa marche jusqu'à Atzkhour, où il trouva un temple païen et un peuple livré à toutes les horreurs de la plus honteuse idolâtrie.

Une princesse, du nom de Samdziwar, gouvernait alors le pays d'Atzkhour. A l'arrivée du saint apôtre, elle venait d'être frappée dans ses affections les plus chères : une mort soudaine lui avait ravi son fils unique, l'objet de toutes ses espérances. Samdziwar, inconsolable, passa la nuit dans les pleurs : elle ne pouvait se détacher de la dépouille glacée de son enfant et n'espérait plus aucun soulagement à sa douleur. Vers minuit, elle aperçut une vive lumière au-dessus de la citadelle d'Atzkhour. Étonnée d'un tel prodige, elle dépêcha, au point du jour, un messager qui lui rapporta bientôt qu'un étranger était arrivé la veille, qu'il prêchait un Dieu nouveau assez puissant pour rappeler les morts à la vie, qu'il portait avec lui une image d'une grande beauté, et que c'était au dessus de la maison où l'image était déposée qu'avait brillé la lumière.

Frappée de ce récit, Samdziwar ordonne de lui amener cet étranger. André parut devant la princesse, tenant entre ses

[1] Cette tradition, très-ancienne et très-répandue, s'appuie sur le grand nombre d'églises elevées en l'honneur de la Mère de Dieu, ainsi que sur le texte de chartes et de différents ouvrages historiques et religieux. On trouve en Géorgie plus de soixante-quinze églises dédiées à la très-sainte Vierge.

[2] Région située au sud-est de la mer Noire et faisant aujourd'hui partie de l'Arménie.

[3] Chronique déjà citée.

[4] Cette montagne est située au sud-est de la mer Noire, sur la frontière d'Arménie.

mains la merveilleuse image. « Qui êtes-vous ? lui dit-elle, quel est votre pays ? quelle religion annoncez-vous ? — Je viens, reprit l'apôtre, de la ville sainte de Jérusalem, et je suis le serviteur de Jésus-Christ, vrai Dieu qui commande en souverain à la vie et à la mort. Celui qui croit en lui obtient la vie éternelle. » Samdziwar conduit André près du lit mortuaire, puis, tombant à ses genoux : « Serviteur de Dieu, dit la princesse fondant en larmes, rendez-moi mon enfant et je ferai tout ce que vous ordonnerez. — Croyez en Jésus-Christ, fils de Dieu, reprend le saint apôtre. — Je crois, dit Samdziwar avec force. » André dépose sur le lit l'image de la mère de Dieu, puis se met à genoux et prie quelques instants. Se levant alors, il saisit la main glacée du cadavre : « Au nom de Jésus-Christ et de sa très-sainte mère, dit-il, lève-toi, je te le commande. » Aussitôt l'enfant ouvre les yeux, sourit à André, se dépouille des livrées de la mort et court se jeter entre les bras de sa mère transportée d'une indicible joie. La princesse ne savait comment exprimer au saint apôtre sa reconnaissance. André l'instruisit et la baptisa bientôt avec toute sa maison.

Ce miracle éclatant amena dans Atzkhour un grand nombre de conversions, mais il excita en même temps la fureur des prêtres des idoles. Outrés de dépit, ils soulevèrent la populace, qui se mit à crier d'une voix menaçante : « Apollon et Artémios sont de puissantes divinités. — Non, répondaient les nouveaux chrétiens, c'est Jésus-Christ, c'est le Dieu d'André qu'il faut adorer. » L'irritation était au comble. Les deux partis allaient en venir aux dernières extrémités, quand le saint apôtre s'avançant : « Mes frères, dit-il, mettons à l'épreuve le pouvoir de vos dieux. Ouvrez les portes de ce temple, j'y placerai cette image au milieu de vos idoles ; puis, en votre présence, on scellera les portes, et de concert avec les chrétiens, vous y mettrez des gardiens fidèles. Vos prêtres invoqueront Apollon, je prierai mon Dieu et nous examinerons au lever de l'aurore. Si vos dieux sont vainqueurs, nous les adorerons ; si c'est le mien, il faudra l'adorer. »

La foule applaudit à l'expédient, et tout fut exécuté fidèlement. Au point du jour, une multitude immense stationnait devant le temple. Quand on ouvrit les portes en présence des magistrats

de la cité, le peuple s'y précipita. Les deux idoles étaient brisées et leurs débris poudreux couvraient le sol : l'image de Marie resplendissait d'un éclat merveilleux. « C'est le Dieu d'André qu'il faut adorer, s'écria-t-on de toutes parts : le seul vrai Dieu, c'est le Dieu des chrétiens. » Les prêtres des idoles, couverts de confusion, quittèrent la ville. La plupart des habitants d'Atzkhour crurent en Jésus-Christ et reçurent le baptême [1]. André leur donna un évêque, des prêtres et des diacres, construisit des églises, dressa des croix et laissa dans la ville d'Atzkhour l'image de Marie, mère de Dieu. L'apôtre revint, de là, dans l'Arménie, qu'il ne fit que traverser pour aller célébrer la pâque à Jérusalem.

Sur ces entrefaites, le roi Aderc avait appris qu'un grand nombre de ses sujets avaient abjuré le culte des faux dieux : il en fut vivement irrité et envoya ses officiers pour forcer les nouveaux convertis à renoncer à la religion chrétienne. Les catéchumènes, effrayés, cachèrent leurs croix et leurs images.

La chronique géorgienne nous montre saint André paraissant de nouveau sur les bords du Pont-Euxin, mais cette fois accompagné de saint Mathias et de saint Simon le Cananéen [2]. Les trois apôtres évangélisèrent avec des fatigues incroyables toutes les bourgades de l'Abkhasie [3] et firent de nombreuses conversions. Laissant ses deux compagnons achever l'œuvre commencée, André s'enfonça dans les gorges inaccessibles du Caucase. Les sauvages habitants de ces montagnes furent sourds à la parole de Dieu et voulurent même donner la mort au saint apôtre, qui dut abandonner cette terre inhospitalière. Saint André travailla encore à la conversion du Swaneth et du pays des Ossètes, d'où il passa chez les Scythes [4]. Mathias, avec d'autres disciples, continua d'annoncer l'Évangile aux peuples du Caucase [5]. L'apôtre Simon, d'après la légende, serait mort en Abkhasie et aurait été enseveli à Nicopsie.

[1] Brosset, *Hist. de Georgie*, t. I, p. 57-59.

[2] *Ibid.*, p. 60, 61.

[3] Province de Circassie au nord-est de la mer Noire, dans la vallée du Caucase.

[4] Mgr Macaire a établi par de fortes autorités l'apostolat de saint André chez les Scythes (aujourd'hui peuples de la Russie méridionale). La prédication du saint apôtre sur les bords du Volga est aussi traditionnelle que ses travaux en Ibérie.

[5] *Acta sanctorum*, 24 februarii. — D'après la tradition, saint Mathias aurait surtout évangélisé la Colchide (aujourd'hui Mingrélie). — Maistre, *Hist. de saint Mathias* ; p. 418. In-8 ; 1870.

La mission apostolique d'André s'étendit au delà des confins occidentanx de la Géorgie. Voici en quels termes un écrivain du IXe siècle, Nicétas le Paphlagonien, chante l'apostolat de l'envoyé de Dieu :

« Toi, André, homme digne de toute ma vénération, ayant reçu le Nord en partage, tu parcourus les contrées des Ibères, des Sarmates, des Tauriens, des Abases et des Scythes ; tu visitas toutes les régions et les villes qui avoisinent le Pont-Euxin au nord et au sud. »

Cette tradition de l'apostolat de saint André en Ibérie s'est conservée jusqu'aujourd'hui[1]. Le récit du chroniqueur est confirmé par le *gondjar* ou acte de l'Église ibérienne en 1480.

Une autre tradition locale place le martyre de saint André en Abkhasie, pays d'anthropophages. Son corps aurait été enseveli à Bidchwint[2]. Au XIe siècle, Georges de la Montagne-Sainte[3], traducteur bien connu du saint Évangile en langue géorgienne, ayant à défendre la pureté de la foi devant le patriarche d'Antioche, dit que l'Église de Géorgie a été fondée par André, le premier appelé, et par Simon le Cananéen, dont le saint corps repose à Nicopsie. Eusèbe et Fabricius indiquent aussi cette ville comme lieu de sépulture du Cananéen[4].

Le récit de la prédication d'André nous a été conservé par un écrivain géorgien du Ve siècle, le savant Nicétas, et il est fort probable que son travail a servi de base à la chronique géorgienne. Quoi qu'il en soit, le fait historique de l'apostolat de saint

[1] Les auteurs ecclésiastiques, dont plusieurs du Ve siècle, sont aussi de cette opinion. Voir Baillet, III, p. 462, où sont citées de nombreuses autorités à ce sujet, et Tillemont, *Mém. sur l'hist. ecclésiastique*, II, p. 318, où les actes du saint sont discutés avec de nouveaux témoignages. — Cf. Maistre, *Hist. de saint André*, p. 19 et suiv. In-8 ; 1870, Wattelier,

[2] Bidchwint, ville située au nord-est de la mer Noire, est, d'après Wakhoucht (*Description de la Géorgie*, p. 407) l'ancienne Nicopsie. — Cette tradition touchant saint André me paraît peu fondée. Il me semble plus probable que c'est saint Simon le Cananéen et non saint André qui a été enseveli à Bidchwint.

[3] Cf. Martinov, *Annus ecclesiasticus Græco-Slavicus*, 30 junii.

[4] *Acta sanctorum*, 27 octobris. — Cf. Maistre, *Hist. de saint Simon et de saint Jude*, p. 368 et 392. In-8. — Moïse de Khorene dit, dans son *Hist. d'Arménie*, édit. Whiston, p. 143, que saint Simon annonça l'Évangile en Perse et qu'il mourut près du Bosphore ibérien. Parmi les auteurs ecclésiastiques, les uns mettent le martyre de l'apôtre à Suanir ou Suanis en Perse, les autres chez les Svanètes, d'autres enfin à Nicopsie (aujourd'hui Bidchwint). Cette dernière opinion me paraît plausible.

André parmi les peuples du Caucase est incontestable, ainsi que la conversion de la partie occidentale du pays.

Plus tard, vers l'an 100, le pape saint Clément fut exilé par l'empereur Trajan et relégué dans la Chersonèse Taurique[1]. Le saint martyr, d'après la légende, aurait continué chez les Ibériens la prédication de l'apôtre [2] et confirmé dans la foi chrétienne un grand nombre de fidèles chancelants.

Le voisinage de l'Église florissante du Pont servit merveilleusement à entretenir ces précieuses semences de la foi. Aussi plusieurs évêques de ces contrées prirent-ils part aux premiers conciles œcuméniques. Nous voyons en Colchide (Mingrélie) Palma et, plus tard, son fils Marcion; puis les évêques de Bidchwint ou Nicopsie, Hypatius, Stratophyle, Épatien, etc. Rappelons encore que, pendant les grandes persécutions qui désolèrent Rome et les provinces, beaucoup de chrétiens vinrent chercher un asile dans le Pont et qu'un grand nombre d'autres y furent exilés par la cruauté des empereurs.

Quels qu'aient été les efforts tentés pour la conversion des peuples du Caucase, il est certain que la plus grande portion de l'Ibérie, ou bien ne fut pas entamée par la prédication apostolique, ou bien ne tarda pas à retourner au paganisme. C'est à la glorieuse sainte Nina qu'était réservée la conquête définitive de ce pays à la foi du Christ.

III. — Premières années de sainte Nina

Pendant trois siècles, la religion chrétienne avait grandi dans l'ignominie et dans les supplices. Les sages l'avaient raillée, les politiques l'avaient châtiée, la populace l'avait poursuivie de ses huées et de ses clameurs homicides. La société romaine, épuisée par une dernière convulsion de rage, couchée sur son lit de douleur, appelait à son aide un Dieu longtemps détesté et encore inconnu. Le christianisme allait s'avancer sous l'étendard de

[1] Aujourd'hui la Crimée.

[2] Baronius, (*Ann.*. II, p. 4; Venise, 1706), rapporte ce fait d'après saint Irénée, presque contemporain. Il ajoute, d'après la même autorité, que dès lors on mentionnait déjà les Églises d'Ibérie.

Constantin pour recueillir tous les débris de l'empire en dissolution, pour les marquer de son empreinte et, tout en préparant au monde une vie nouvelle, retenir quelques jours encore, un souffle de vie prêt à s'échapper.

La vérité, prêchée par des milliers d'apôtres, commençait à marcher, pour ainsi dire, à grandes journées, sur les vastes chemins que la politique romaine avait ouverts d'un bout de l'empire à l'autre pour le passage des légions; elle devait bientôt prendre son vol victorieux jusqu'aux extrémités du monde.

On sait trop peu l'histoire des missions qui achevèrent la conversion de tant de peuples. Dans ce combat de cinq cents ans contre la barbarie, on aurait lieu d'admirer autant d'héroïsme et de génie qu'aux plus beaux jours de l'Église. Les Pères du IVe siècle, les Athanase, les Chrysostome, les Ambroise, les Augustin, ces gloires brillantes de la littérature chrétienne, n'eurent ni plus de courage à défier les dangers, ni plus d'inspiration pour émouvoir les peuples, ni plus de sagesse pour les gouverner que les missionnaires trop peu connus des premiers temps, saint Grégoire l'Illuminateur, sainte Nina, saint Colomban, saint Boniface.

Sainte Nina, saluée *apôtre de l'Ibérie* par tous les historiens orientaux, fut destinée de Dieu pour être la conductrice de tout un peuple. De même que plus tard Clotilde, Berthe, Théodelinde, Hedwige, elle entraîna à sa suite la nation ibérienne comme enchantée et lui traça les voies par lesquelles elle devait marcher. Aussi a-t-elle reçu de ses contemporains le glorieux surnom d'*Illuminatrice*, comme saint Grégoire, l'apôtre de l'Arménie, a été surnommé l'Illuminateur.

Sainte Nina vit le jour à Colastra[1], en Cappadoce, vers la fin du IIIe siècle, dit la chronique d'Ibérie. Issue d'une noble et illustre famille, elle était, par sa mère, proche parente du patriarche de Jérusalem et nièce, par son père, du grand martyr saint Georges, si célèbre encore aujourd'hui dans tout l'Orient. Donné par Nina pour protecteur à tout le pays, ce grand saint transmit à la nation sa vaillance militaire, l'énergie de sa foi et son héroïsme de martyr en même temps que son nom[2].

[1] Brosset, *Hist. de Géorgie*, t. I, p. 90.

[2] On a cherché plusieurs origines au nom de Géorgie. La plus probable est qu'il vient de saint Georges, si célèbre dans tout l'Orient et particulièrement honoré en

Zabulon, son père, riche seigneur et brave guerrier, avait, dit la légende, mis son épée au service des armées impériales. Si nous en croyons le chroniqueur ibérien, Zabulon se signala dans les légions du Rhin et contribua à repousser au delà du fleuve les peuplades franques. C'est probablement à Rome qu'il embrassa le christianisme. Au retour de ses expéditions, il épousa la fille du patriarche de Jérusalem, Suzanne, jeune chrétienne, ornée de tous les dons du cœur et de l'esprit.

L'épouse de Zabulon mit au monde Nina, cette enfant de bénédiction, et l'éleva à l'ombre des autels, dans la crainte et l'amour de Dieu. Dès l'âge de sept ans, le plus grand bonheur de l'enfant était de répandre d'abondantes aumônes dans le sein des pauvres et de relever leurs âmes par la pensée du ciel.

La jeune vierge n'avait encore que douze ans, quand ses parents vendirent tous leurs biens pour les distribuer aux pauvres, à l'exemple des premiers chrétiens, et la conduisirent à Jérusalem, près du tombeau du Sauveur[1]. Là, Zabulon, grand serviteur de Dieu, sentant l'appel d'en haut, dit généreusement adieu à sa jeune épouse et à sa Nina bien-aimée, demanda la bénédiction du patriarche et se retira près du Jourdain, dans une solitude, pour y vaquer au jeûne, au silence et à toutes sortes d'austérités[2]. C'était le moment où les déserts d'Orient commençaient à se remplir de solitaires qui y cherchaient un refuge contre la corruption romaine.

Le patriarche de Jérusalem confia à des parentes la mère de notre sainte. Pour Nina, elle fut recueillie par l'arménienne Nicéphora, qui, pendant deux années, lui enseigna soigneusement la religion du Christ. Docile à ces pieuses leçons, la jeune vierge parvint bientôt à une connaissance approfondie des choses de la foi. Très-habile dans l'art de guérir, elle connaissait, dit la chronique ibérienne, l'arménien, le grec, le latin et l'hébreu. Elle écoutait avec délices le long récit des souffrances et de la passion du Seigneur Jésus. Elle ne pouvait se lasser d'entendre, dans ses moindres détails, l'histoire de son crucifiement, de sa

Ibérie. Aujourd'hui encore plus de cinquante paroisses de Géorgie sont sous le patronage du *grand martyr*, comme on l'appelle dans tout l'Orient.

[1] *Chronique arménienne*, p. 20.

[2] Brosset, *Hist. de Géorgie*, t. I, p. 93.

sépulture, les merveilles de sa résurrection et de sa glorieuse ascension. Un jour, Nicéphora avait longuement entretenu sa jeune protégée des instruments qui avaient servi à la passion du Sauveur, des clous, de la lance, du linceul et du suaire, du roseau et de la couronne d'épines. « Et la robe sans couture, qu'est-elle devenue? demanda l'enfant. — Elle a été le partage des heureux habitants de Mtzkhet, répondit l'Arménienne. — Mais où est cette ville de Mtzkhet? reprit vivement la jeune fille. — Elle est au pays des Ibériens, mon enfant, et ce pays est encore enseveli dans les ténèbres de l'erreur. — Pauvres Ibériens! dit Nina; ah! s'ils connaissaient le trésor qu'ils possèdent[1]! »

Dès ce moment, toutes les pensées, toutes les affections de la bienheureuse se portèrent vers la lointaine Ibérie. Un immense amour pour la passion d'un Dieu fait homme l'entraînait, elle, faible enfant, vers un peuple sauvage et inconnu, au-devant de la tunique sans couture, comme plus tard saint Louis partira pieds nus, à vingt-quatre ans, au-devant de la couronne d'épines.

IV. — Légende de la sainte tunique

La légende de la sainte tunique est tellement liée à l'histoire de sainte Nina que le lecteur nous pardonnera d'interrompre notre récit pour exposer ce que nous trouvons dans les plus anciennes chroniques de Géorgie, dans la tradition constante de cette Église orientale, dans les monuments les plus authentiques de ce peuple où le christianisme a laissé de son passage des traces encore bien profondes.

Cette pieuse et antique tradition de la tunique du Seigneur, tombée entre les mains d'un colon juif, qui l'aurait apportée en Géorgie, a été transmise d'âge en âge, et elle est fidèlement racontée par les historiens nationaux Wakhtang et Wakhoucht, et par les autres chroniqueurs du pays.

Vers le ve siècle, avant Jésus-Christ, un petit groupe de Juifs vint s'établir à Mtskhet[2]. Ces Israélites envoyaient tous les ans

[1] Brosset, *Hist. de Géorgie*, t. I, p. 94.

[2] Les descendants de ces Juifs existent encore dans certaines familles de la Géorgie, chez les Élioz, les Guédévanov et d'autres.

une députation choisie pour les représenter à Jérusalem pendant la Pâque. Le bruit des miracles accomplis par le Christ parvint ainsi en Ibérie, et l'année où le Seigneur Jésus devait souffrir, le choix du chef de la députation tomba sur Élias, de la tribu de Lévi et descendant du grand prêtre Héli. La mère d'Élias, fort pieuse et avancée en âge, supplia son fils de ne point prendre part aux conseils iniques qui se formaient contre le Sauveur, venu en ce monde pour le salut des nations. Elle compatissait même aux souffrances de Jésus, car, au moment suprême où la terre se couvrit de ténèbres et trembla d'horreur à la mort de l'Homme-Dieu, elle s'écria : « Le royaume d'Israël tombe aujourd'hui » et elle expira [1].

Élias assista au supplice de Jésus et acheta d'un soldat romain la tunique sans couture, qui venait d'être tirée au sort. Lorsqu'il revint dans sa ville natale, sa sœur Sidonia, pénétrée des paroles de sa mère mourante, courut à sa rencontre, lui arracha des mains le vêtement sacré et, pressant sur son cœur la sainte tunique, elle tomba morte aux pieds d'Élias [2]. Aucune force humaine ne put arracher à ses embrassements ce gage béni qu'elle était seule digne de toucher, et il fut enterré avec elle dans le jardin royal d'Aderc, l'un des Arsacides, qui régnaient alors en Ibérie. Un cèdre majestueux grandit sur cette tombe et cacha pendant bien des années la place sainte aux regards des hommes [3].

Ce qui donne un certain caractère d'authenticité à cette pieuse légende, c'est l'écusson des rois de Géorgie, dont la tunique du Sauveur est la pièce principale. M. de Villeneuve en donne la description dans son ouvrage : il l'a extraite de la Bible géorgienne et des archives nationales de ce vaillant peuple, dont l'histoire n'a été qu'un long combat pour défendre sa foi et où le christianisme a laissé une empreinte ineffaçable.

[1] *Chronique arménienne*, p. 27.

[2] Le chroniqueur assigne trois causes de la mort si inopinée de Sidonia. « C'était d'abord à cause de la mort de Notre-Seigneur, puis parce que son frere avait participé au déicide des Juifs, et enfin parce qu'elle avait appris en même temps la mor de sa mère.

[3] Baron de Haxthausen, *Transcaucasia* passim.

Les princes géorgiens[1] portent dans leurs armes à dextre, en haut de l'eau, l'empreinte de la tunique de Notre-Seigneur.

Voici la traduction de l'inscription qui entoure l'image de la sainte relique : « La tunique du Seigneur, qui était tissue sans couture. » Ainsi, vers le même temps où Constantin arbore sur ses enseignes le signe de la rédemption, le roi des rois de la Géorgie met le sort de ses armes sous la protection de la sainte tunique.

Il serait peut-être intéressant pour l'archéologie, dit M. des Ayes[2], de comparer cette tradition nette et suivie des Géorgiens avec les documents vagues que présente, à ce sujet, l'Église de Trèves[3].

Nous laisserons parler l'auteur de la *Notice sur la sainte tunique de Trèves*[4] : « Ici, dit-il, se présente l'importante question de savoir ce qu'est devenue la robe du Seigneur après le crucifiement. *Privés de toutes données positives*, nous ne pouvons faire sur ce point que des conjectures plus ou moins probables, en examinant avec soin ce qui se présente de plus naturel et le caractère des personnes qui se trouvaient le plus près des événements. Mathieu de Westminster, chroniqueur de la fin du XIIIe siècle, *penche à croire* que la sainte robe fut achetée par Pilate; puis l'auteur *pense* que la tunique sacrée, échue au soldat, a dû être achetée *peut-être* par saint Jean, *peut-être* par Marie-Madeleine... *Puis on ignore absolument* ce que devint la sainte robe pendant trois siècles, et c'est au voyage de sainte Hélène dans la Terre-Sainte que la tradition de Trèves fait remonter l'acquisition de la sainte robe par cette Église.

« Sainte Hélène, après son retour, ayant conservé un souvenir affectueux de Trèves, sa patrie[5], lui fit don de la sainte robe

[1] Aujourd'hui encore les princes, petits-fils et neveux du dernier roi de Géorgie, portent dans leur blason cette empreinte, ce souvenir et ce témoignage.

[2] De Villeneuve, *La Géorgie*, introduction, p. 8.

[3] Il ne peut être question de la sainte robe d'Argenteuil ; là se conserve la robe, proprement dite, c'est-à-dire le vêtement extérieur, tandis que la sainte tunique est le vêtement intérieur.

[4] *Hist. de la robe de Jésus-Christ, conservée à Trèves*, par Marx, p. 11. — Traduction du même ouvrage par l'abbé Wayant (Metz).

[5] L'opinion qui donne à sainte Hélène Trèves pour patrie est entièrement rejetée par les bollandistes, qui indiquent Drépane en Bithynie comme lieu natal de la mère de Constantin (Cf. *Acta sanctorum*, 18 augusti).

par l'intermédiaire de saint Agrice[1], son évêque. Comme nous n'avons pas les monuments contemporains de cette donation, il importe d'examiner si cette tradition, qui, plus tard, se trouve aussi écrite, repose sur d'assez respectables fondements ; car, *pour ce qui est de l'évidence, nous ne saurions y arriver, en cette matière, par la voie des preuves historiques.* Qu'il nous suffise de dire que cette tradition a pour elles toutes les vraisemblances. »

En y regardant de près, peut-être découvrirait-on que certaine assertion avancée par Grégoire de Tours serait un témoignage en faveur de Mtskhet.

Je laisse à de plus habiles le soin d'éclaircir cette importante question. Ce point d'archéologie sera, sans doute, sérieusement étudié un jour. Je me borne, en attendant, à esquisser les faits que je trouve consignés chez les Géorgiens, et je les offre, dans leur simplicité, à l'appréciation du lecteur [2].

Voici, pour finir, ce que m'écrit, à ce sujet, un de mes amis, Géorgien de Tiflis : « Quand, en 1386, le farouche Tamerlan envahit l'Ibérie, sema le pays de ruines et dépouilla surtout les églises, on trembla pour le sacré dépôt de Mtskhet. Aussi, dès qu'il eut quitté le pays, un chrétien de Mtskhet, grand serviteur de Dieu, d'après un chroniqueur, retira la sainte tunique du tombeau de Sidonia, la plaça religieusement dans une châsse de grand prix, faite en forme de croix, et cette châsse fut placée au patriarcat, dans le lieu où l'on conservait les objets les plus précieux du culte. En 1618, Chab-Abas envahit la Géorgie, en saccagea les villes et dépouilla toutes les églises. La sainte tunique tomba entre ses mains et il l'envoya, en 1625, avec d'au-

[1] Les actes de saint Agrice donnent peu d'autorité à la tradition de Trèves. Ce saint évêque reçut une petite caisse fermée contenant des reliques, mais on ignorait généralement ce qu'elle renfermait. Les uns pensaient que c'était le haillon de pourpre de la passion ; les autres assuraient que c'étaient les chaussures du Sauveur ou la sainte tunique. Un moine de cette Eglise voulut connaître le précieux secret. Il commande un jeûne général aux fidèles, et, après plusieurs jours de prières, ouvre la caisse mystérieuse, mais à peine le couvercle fut-il soulevé que le moine peu discret fut frappé de cécité. Personne après lui, dit le chroniqueur, ne tenta plus de découvrir le contenu de la boîte merveilleuse (*Acta sanctorum*, 13 januarii).

[2] En 1845, à l'occasion de l'exposition de la sainte robe à Trèves, il y eut une grande controverse sur l'authenticité de cette relique. Le journal *L'Univers* et l'*Ami de la religion* publièrent à ce sujet d'intéressants articles.

tres objets fort précieux, en présent au roi des Russes, Michel Romanov. Le patriarche de Russie, Philarète, propre père du tsar, la déposa très-solennellement dans l'église de l'Assomption de la très-sainte Vierge. Lui-même établit la fête de la *Déposition de la sainte tunique*, qui se célèbre chez les Grecs le 10 du mois de juillet. Depuis cette époque, la sainte tunique se conserve à Moscou[1]. »

(La suite prochainement.) A. DARAS.

[1] La sainte tunique a été divisée en trois morceaux : les deux premiers sont honorés à Saint-Pétersbourg, le troisième est à Moscou (Martinov, *Annus ecclesiasticus Græco-Slavicus*, 10 julii).

MADAME DE SOULANGES

ET

LES DERNIERS JOURS DU MONASTÈRE DE ROYAL-LIEU

En racontant l'éducation reçue à Fontevrault par la vénérable Louise-Marie de France, nous exprimions le regret de n'avoir pu découvrir quel sort fut réservé à sa très-digne institutrice, madame de Soulanges, pendant les années sanglantes de la période révolutionnaire. Une communication de la dernière heure nous permet de compléter notre récit et d'apporter un document de plus à l'histoire de la destruction des ordres religieux en France, sur la fin du XVIIIe siècle[1].

Frappée, le 6 août 1762, par l'arrêt de proscription que dictaient au parlement de Paris les haines combinées de la philosophie et du jansénisme, la Compagnie de Jésus était mise en demeure « de se parjurer ou de sortir du royaume. » Vainement la famille royale daignait-elle s'interposer en faveur des victimes, vainement Marie Leckzinska s'était-elle abaissée jusqu'à demander leur grâce à Choiseul, le faible Louis XV se laissa forcer la main par une femme qui les détestait et il consentit à sanctionner tout ce que les parlements venaient d'entreprendre contre son autorité et contre la justice. Tandis que, par de généreuses protestations, l'épiscopat français fait écho à la parole sévère de Clément XIII, le clan tout entier de l'*Encyclopédie* triomphe, dans la pensée que cette ruine va précipiter la destruction des autres ordres et préparer la chute même de l'Église. Les lettres de Voltaire, de d'Alembert, de Frédéric de Prusse, sont remplies de ces espérances et suggèrent les moyens pratiques de les réaliser sans retard. « Il s'agirait de *détruire les cloîtres*, au moins de commencer à diminuer leur nombre. Ce moment est venu, parce que le gouvernement français

[1] Nous devons la plupart des notes qui concernent Royal-Lieu aux recherches de M. l'abbé Deladreue, curé de Saint-Paul lès Beauvais.

et celui de l'Autriche sont endettés, qu'ils ont épuisé les ressources de l'industrie pour acquitter leurs dettes sans y parvenir. L'appât des riches abbayes et des couvents bien rentés est tentant. En leur représentant le mal que les cénobites font à la population de leurs États, ainsi que l'abus du grand nombre des *cucullati* qui remplissent les provinces, en même temps la facilité de payer une partie de leurs dettes en y appliquant les trésors de ces communautés qui n'ont point de successeurs, je crois qu'on les déterminerait à commencer cette *réforme;* et il est à présumer qu'après avoir joui de la sécularisation de quelques bénéfices, leur avidité engloutira le reste. » (*Lettre de Frédéric à Voltaire*, 24 mars 1767.)

Ce mot de *réforme* est d'autant plus pénible à relever ici que l'assemblée générale du clergé de France venait de s'en servir, en 1765 et 1766, pour recommander à la sollicitude du Saint-Siége les considérants d'un projet relatif aux abus introduits dans certaines communautés ou corporations religieuses. Il est vrai qu'elle était loin de s'imaginer que l'agent principal d'une commission de cette importance serait choisi, contre le gré des prélats, parmi les hommes dont les relations étroites avec le parti philosophique avaient déjà fourni plus d'un gage aux ennemis de l'Église. Loménie de Brienne ne tarda pas en effet à diriger les opérations de manière à soulever, malheureusement sans profit pour la cause du bon droit, des polémiques nombreuses et ardentes. On peut suivre, dans l'*Essai historique* du P. Prat, la marche progressive de cette commission qui, munie des édits du Conseil d'État, s'en va supprimant des communautés religieuses, réduisant le nombre des monastères, abolissant certains ordres et assurant d'avance la ruine des autres par un bouleversement complet des constitutions propres et des usages établis. — Nous n'avons pas à refaire cette histoire, dans laquelle cependant il nous plairait de retrouver encore le nom vénéré de madame Louise, toujours dévouée à la Compagnie de Jésus persécutée et ne cessant de présenter au roi des mémoires en faveur de ses membres absents et proscrits. Nous voulons, dans un cadre beaucoup plus restreint, nous borner à raconter quelles furent, pour l'abbaye de Royal-Lieu, les conséquences des arrêts alors rendus contre les maisons religieuses.

Madame Françoise Paris de Soulanges avait été placée à la tête

de ce monastère, en 1754, sur la demande motivée de sa royale élève de Fontevrault. Après avoir recueilli, avec la succession de Jeanne-Gabrielle de Grimaldy, l'héritage des quarante abbesses qui l'avaient précédée, il fallait qu'elle eût la douleur d'assister à l'écroulement d'une institution six fois séculaire. La chère madame Louise venait de passer à une vie meilleure, le 23 décembre 1787. Madame de Soulanges entrait alors dans sa soixante-douzième année. Les douleurs morales qui avaient assiégé l'âme de la sainte carmélite à ses derniers moments ne laissaient pas que de préoccuper péniblement l'abbesse de Royal-Lieu, car l'avenir était sombre et les premières concessions de Louis XVI en faisaient présager de plus alarmantes encore. Peu de jours après la mort de la mère Thérèse de Saint-Augustin, Mgr Urbain-René de Hercé, évêque de Dol, parlant au nom des députés de Bretagne, n'avait pas craint d'élever la voix en ces termes : « Vous répondrez, Sire, devant Dieu et devant les hommes, des malheurs qu'entraînera le rétablissement des protestants. Madame Louise, du haut des cieux où ses vertus l'ont placée, voit votre conduite et la désapprouve. » (*Dépêche de Mme de Staël*, ambassadrice de Suède, 14 janvier 1788.) — Beaucoup d'autres regrettèrent l'édit de tolérance arraché au roi, parce qu'ils y voyaient comme le prélude des agitations qui depuis ont désolé le royaume.

Les premiers bruits de la Révolution retentirent à Royal-Lieu avec les événements mêmes qui signalèrent la prise de la Bastille. C'est non loin de leur paisible habitation que, le 22 juillet 1789, fut découvert et arrêté l'intendant Bertier de Sauvigny, gendre du malheureux Foulon. On sait comment il fut conduit de Compiègne à Paris, à travers la cohue d'une populace ameutée qui couvrait les routes, vociférant des cris de mort, jusqu'au moment où elle put s'acharner sur sa victime avec les raffinements d'une atroce barbarie. Bientôt des rumeurs sinistres commencèrent à irriter la convoitise de ceux que le nouvel ordre de choses ruinait ou qui s'apprêtaient à conquérir la fortune dans le pillage. On parlait, plus haut que jamais, de la fortune fabuleuse des couvents ; on affirmait que, dans les vastes carrières de Senlis et de Chantilly, des amas considérables de grains étaient cachés par des accapareurs, prêtres ou moines, heureux d'augmenter « la misère des peuples » en les réduisant par la famine. Ce fut en vain que le gouvernement or-

donna des enquêtes; ce fut en vain qu'on ouvrit à la multitude l'entrée de ces carrières, pour constater en sa présence qu'il n'y avait pas et ne pouvait pas y avoir trace de grains enfouis. L'imagination populaire avait été surexcitée à dessein : la foule se portera bientôt aux derniers excès.

Dès le 2 novembre 1789, un décret de l'Assemblée nationale ordonne que les biens du clergé seront mis « à la disposition de la nation. » Ces législateurs nouveaux avaient hâte de battre monnaie, et ils se flattaient de s'enrichir à la façon d'Henri VIII, en éventrant comme lui ce qu'il appelait « sa poule aux œufs d'or. » Ils ne faisaient qu'imiter le sauvage, imprévoyant du lendemain, qui coupe l'arbre au pied pour en cueillir le fruit. Le même jour en effet, sur la motion de Target le philosophe, il est enjoint « par provision » que « l'émission des vœux sera suspendue dans les monastères de l'un et de l'autre sexe. » (*Moniteur* du 3 novembre.) C'était le premier pas vers la suppression totale des ordres religieux et la complète abolition des vœux monastiques. Cette dernière motion fut portée à la tribune, le 13 février 1790, par le calviniste Barnave et le vote définitif l'adopta sous la forme suivante : « L'Assemblée nationale décrète, comme articles contitutionnels, que la loi ne reconnaîtra plus les vœux monastiques et solennels des personnes de l'un et de l'autre sexe ; déclare, en conséquence, que les ordres et congrégations de l'un et de l'autre sexe sont et demeureront supprimés en France, sans qu'on puisse à l'avenir en établir d'autres. » (*Moniteur* du 14 février.)

Alors, comme de nos jours, les commotions politiques entretenaient sur tous les points des bruits de prophéties merveilleuses. Il était question, pour le mois de mai, d'un signe remarquable dans le ciel qui devait, en frappant le monde « du plus grand étonnement », être le prélude « d'un secours éclatant pour la religion redevenue florissante comme aux premiers siècles. » (*Journal historique*, 15 avril 1790.) Le chartreux Dom Gerle faisait encore allusion, un mois plus tard, en pleine Assemblée nationale, à ces rêveries d'une visionnaire du Périgord ; on lui répondait par l'ordre du jour. (*Moniteur* du 14 juin.) — Loin de s'arrêter à nourrir de telles espérances, le monastère de Royal-Lieu attendait, dans l'anxiété et la douleur, le moment où il serait contraint de céder à la force. Aussi, dès la première nouvelle du sort qui leur était

réservé, toutes, religieuses de chœur et sœurs converses, se rangent autour de la vénérable abbesse et font serment, avec elle, que la violence seule les arrachera de l'asile sacré librement choisi. Pas une ne devait trahir son devoir ni sa parole. Le mercredi 18 août, les agents du district de Compiègne se présentent à l'abbaye, pour demander à Mme de Soulanges quelles sont ses intentions relativement à la profession religieuse. Ils ne manquent point de l'informer qu'il lui est loisible d'user du bénéfice apporté par le décret de l'Assemblée abolissant les vœux de religion et qu'elle peut, dès ce moment, quitter le monastère pour aller vivre en liberté dans le monde. Indignée à la seule pensée d'une apostasie sacrilége, Mme de Soulanges proteste avec l'énergie et l'autorité que lui donne son grand âge et déclare qu'elle restera dans sa maison jusqu'à la mort. A son exemple, les vingt religieuses de chœur et les onze sœurs converses font entendre les mêmes protestations et refusent de franchir la clôture. S'il faut que les portes s'ouvrent en dépit de leur volonté, elles attendront qu'on les brise. Les déclarations écrites de toutes ces pieuses filles ont été conservées ; nous avons sous les yeux le catalogue complet de leurs noms et de leurs charges. La plus âgée avait quatre-vingt-huit ans, la plus jeune vingt-quatre.

De leur côté, Mesdames de France, Adélaïde et Victoire, alarmées du danger qui menaçait ce cher carmel de Saint-Denis, tout vivant encore des souvenirs de madame Louise, essayaient en vain, pour le sauver de sa ruine, d'appuyer de leur crédit la pétition adressée dans ce sens à l'Assemblée nationale. Les dons patriotiques qu'elles avaient versés à la Monnaie, les deux mille trois cents marcs d'argent qu'elles ajoutèrent dans le courant de septembre et d'octobre ne parvenaient pas à émouvoir des hommes déterminés à passer outre. Saint-Denis, aussi bien que Royal-Lieu, était frappé à mort. Dès la fin de 1790, la plupart des couvents d'hommes avaient disparu ; seules quelques communautés de femmes étaient restées debout, à cause de certaines *réserves* contenues dans les décrets qui prescrivaient l'abolition générale de ces sortes d'établissements. Rien de touchant comme l'effusion naïve des sentiments qu'elles firent éclater alors, en se livrant tout entières à l'espérance, sitôt évanouie, de couler tranquillement le reste de leurs jours dans leurs solitudes aimées. Mais dénoncées inces-

samment aux représentants du peuple, ces rares maisons, exceptées de la proscription, étaient représentées comme « d'absurdes reliques de l'ancien régime », comme « des antres de conspiration d'où partaient des excitations à la révolte contre le régime nouveau. »

C'est dans ces circonstances que l'Assemblée nationale, qui venait de ravir à la royauté tous ses droits, s'enhardit à usurper le pouvoir législatif de la sainte Église. Les évêques constitutionnels firent les plus grands efforts pour attacher à leurs principes schismatiques les communautés religieuses ; ces tentatives échouèrent à peu près partout aussi complétement qu'à Royal-Lieu. Ce monastère, qui dépendait alors du diocèse de Soissons, resta fidèlement attaché à Mgr Claude de Bourdeilles réfugié à l'étranger, et l'intrus Marolles n'y recueillit que la plus humiliante déconvenue. C'était un démenti de plus infligé aux déclamations de Diderot, de Laharpe et de tant d'autres sur « les victimes cloîtrées » ; soumis dans toute la France au feu de la persécution, le creuset rendait à peine « une écume imperceptible. » Dès lors la destruction radicale des communautés est résolue. En attendant, on les fatigue par des vexations de tout genre, on les prive de leurs aumôniers, on leur impose des ecclésiastiques jureurs. Vaines menaces ! Non contentes de se refuser à reconnaître l'évêque intrus, elles préfèrent s'abstenir de toute relation avec les prêtres qu'il leur envoie. La persécution succède aux menaces : de honteuses voies de fait sont commises contre de pauvres recluses, les unes encore adolescentes, les autres déjà octogénaires, et ces profanateurs de couvents, qui n'ont même pas épargné les filles de la Charité, défilent impunis sous les yeux d'une municipalité complice. Une lettre que le ministre Delessart écrit, le 9 avril 1791, au directoire du département de Paris, tout en manifestant l'affliction profonde que de pareilles scènes causent au cœur du roi, témoigne plus encore de la désespérante nullité du pouvoir. Il est triste, en effet, de constater que le chef de l'État ne possédait alors aucun moyen pour réprimer de tels désordres, réduit qu'il était à solliciter, par des plaintes sans écho, une punition stérile auprès des corps administratifs subalternes.

Or, tandis que s'accomplissaient ces actes lamentables, l'Église, dont la tendresse de mère ne pouvait oublier sa fille aînée, si malheureuse et déjà si coupable, descendait dans les tombeaux des

cloîtres proscrits pour y recueillir les restes bénis d'une française illustre, qui s'était immolée à Dieu par ces mêmes vœux solennels qu'on venait d'abolir. C'était le temps où Paris découronnait sainte Geneviève, pour fêter sacrilégement l'idole du jour, Mirabeau ; Rome, plus soucieuse des gloires qui durent, répondait d'avance à l'apothéose de Voltaire, ce plat courtisan de l'étranger, par l'ovation triomphante d'une noble enfant de la France catholique. Le 5 juin 1791, aux applaudissements du monde chrétien, Pie VI élevait sur les autels l'humble femme qui avait fondé le Carmel français, la bienheureuse Marie de l'Incarnation, si connue dans le monde sous le nom de madame Acarie.

Cependant les monastères cloîtrés vivaient de leur vie précaire, lorsque, dans la séance du 7 août 1792, l'Assemblée nationale, procédant d'urgence à l'aliénation des maisons religieuses, ordonna que les municipalités y feraient sans retard « la vérification des effets inventoriés en exécution des précédents décrets » et se chargeraient de veiller « à la conservation de ce mobilier national, jusqu'à ce qu'il en ait été disposé. » C'était déclarer la vente des édifices religieux à courte échéance. — Un mois après, le 10 septembre, au lendemain des terribles massacres dans les prisons et les maisons de force, les administrateurs et le procureur syndic du directoire du district de Compiègne se présentent de nouveau à Royal-Lieu. Leur mission est d'enlever effets et meubles, titres et papiers. Madame de Soulanges, qui les reçoit dans l'intérieur de la clôture, est chargée d'assister au récolement de l'inventaire dressé en août 1790. Les pièces sont produites ; tout paraît dans l'état. Il arrive seulement, à l'occasion d'une lampe, qu'on s'étonne de trouver du *cuivre* où l'inventaire portait de l'*argent*. La remarque en est faite avec une dureté blessante. L'abbesse, sans rien perdre de sa dignité, répond « que cette lampe étant un cadeau *personnel* qui lui avait été fait par madame Louise de France, elle avait cru pouvoir en disposer, et qu'au surplus elle s'était conduite avec délicatesse, puisqu'elle avait représenté en ce jour beaucoup d'effets qui n'avaient point été déclarés dans l'inventaire et qu'elle aurait pu s'approprier sans danger. » Au reste, cette question des objets *à l'usage personnel* était réglée par l'article 11 de ce même décret, en vertu duquel avait lieu la visite domiciliaire. (*Moniteur* du 15 août). — Les agents de la Révolution eurent le bon goût de ne

pas insister, mais ils prirent soin de déclarer en leur procès-verbal : « Nous avons à cet égard reçu purement et simplement son dire, laissant au département à prononcer... Nous avons aussi pensé que la crosse abbatiale était un meuble particulier à l'abbesse, qui nous a assuré que partout on les en avait laissées propriétaires ; le tout encore soumis au jugement du département. »

Alors se passa une de ces aventures qui se reproduisaient chaque jour, en un temps où le gaspillage des effets et des meubles s'exerça de la même manière dans toutes les abbayes. On parle de tel ornement d'église qu'on vendit au premier acquéreur venu, à moins de deux cents livres, quand il en avait coûté plus de dix mille. Le reste s'écoulait dans la même proportion. A Royal-Lieu, on avait vu entrer avec les commissaires du district une foule d'acheteurs sans conscience ; parmi eux s'étaient glissés maints pillards qui se faisaient moins scrupule encore de voler et de dévaster à plaisir. Le procès-verbal dressé pour l'administration suffirait à nous édifier amplement sur le compte de ces hommes rapaces. On lit dans cette pièce officielle : « Ayant remarqué que la maison était pleine d'étrangers qui la dévastaient, nous y avons fait une revue et en avons fait sortir plusieurs et même décharger des voitures remplies d'objets non achetés, ou qui ne devaient pas être vendus, et nous avons dépêché un exprès au district pour nous envoyer des gardes nationales *(sic)* qui nous aidassent à une police salutaire et à la conservation des propriétés nationales. » — Le détachement demandé était arrivé à cinq heures ; on posa les sentinelles, et une patrouille fit sortir tous les étrangers de l'établissement. Les commissaires alors entrèrent dans l'église et en enlevèrent tous les vases sacrés et autres objets du culte. Nous ne les énumérerons point ici : le détail en serait navrant. Qu'il suffise de savoir que tous ces objets d'or et de vermeil, d'argent hâché et relevé de diamants, furent transportés immédiatement sur des brancards escortés par les gardes nationaux, jusqu'au dépôt général établi à Compiègne en l'abbaye de Saint-Corneille. En même temps on faisait charger dans une voiture tous les ornements sacerdotaux, qui furent déposés au même lieu. Les commissaires accompagnaient ce triste cortége, et la garde du monastère demeura confiée à quatre grenadiers de service, avec ordre formel de n'en rien laisser sortir.

C'est en conformité du même arrêt que les carmélites de Saint-

Denis furent condamnées à voir pareillement charger sur des voitures et porter à la Monnaie les vases sacrés, les reliquaires précieux et toute l'argenterie de leur église. La perte la plus sensible fut celle des magnifiques chandeliers du maître-autel, ancienne dépouille du collége Romain, que le pape Clément XIV avait donnés à madame Louise, après la suppression de la Compagnie de Jésus. Ces chandeliers, d'un superbe travail, mesuraient plus de deux mètres de hauteur ; la croix, haute de trois mètres soixante centimètres, portait un christ dont les premiers artistes ne se lassaient pas d'admirer l'expression et le fini. Un ordre de la Convention fit fondre, en 1793, ces lourdes pièces d'argenterie, dont le seul transport sur un navire français avait coûté six mille livres à la maison du roi.

Madame de Soulanges ne put rester spectatrice de ces spoliations qui lui déchiraient l'âme. Elle quitta son monastère devenu inhospitalier, et toutes ses religieuses la suivirent pour chercher à Senlis un abri provisoire. Leur pauvreté était grande. La nation, « toujours généreuse », comme on disait dans l'ironie sanglante du langage officiel, avait bien décrété, en 1790, que les abbesses « dont le revenu n'excédait pas dix mille livres » en conserveraient *mille* comme pension alimentaire ; c'était le cas de madame de Soulanges à qui Royal-Lieu n'avait jamais rapporté que huit mille livres par an ; mais les comités révolutionnaires songeaient plus à la poursuivre qu'à la payer. Elle passa peu de jours tranquilles à Senlis. Collot d'Herbois venait de se glorifier devant l'Assemblée, avec un cynisme railleur, de la résolution qu'il avait prise de transformer en prison le château de Chantilly (*Moniteur* du 26 octobre). Durant les derniers jours de septembre, on avait en effet ramené de cette maison princière des files de voitures encombrées de sculptures et de bronzes, au milieu desquels se détachaient les fragments dépecés de la statue équestre du connétable de Montmorency, qu'on traînait aux fonderies de canons. Conduite à Chantilly, le 5 octobre 1793, le jour même où l'on décrétait le bizarre calendrier destiné à effacer le souvenir des fêtes consacrées par la religion, madame de Soulanges, presque octogénaire, subit dans cette prison improvisée une pénible détention de dix mois.

C'est là qu'elle apprit le martyre héroïque des carmélites de Compiègne, escortant à l'échafaud du 17 juillet 1794 leur admirable prieure, cette protégée de madame Louise, dont Marie-Antoinette

avait payé la dot, et qui voulut, par reconnaissance, prendre en religion le nom si cher de mère Thérèse de Saint-Augustin. Dix jours après, la chute de Robespierre mettait fin à la Terreur sanglante. A la veille de mourir, Mgr de Roquelaure, évêque de Senlis, et les pieuses filles arrêtées dans sa ville épiscopale se rattachèrent à l'espoir d'une délivrance sur laquelle ils ne comptaient plus. La liberté pleine toutefois ne devait pas s'ouvrir encore pour les captifs. Le 28 juillet, madame de Soulanges fut transférée avec un grand nombre de prisonniers dans le château d'Hondainville (Orne) qui avait été transformé en maison de détention pour les suspects. Ils emportaient pour leur route une livre de pain et une bouteille de cidre. Deux mois plus tard, la dernière abbesse de Royal-Lieu recouvrait la liberté, avec tous ses compagnons, pour n'être plus inquiétée jusqu'à sa mort.

Après le départ des religieuses, la vieille abbaye avait été convertie en hôpital militaire, et son nom changé en celui de *Beau-Lieu*, qui disparut vite. Le 17 septembre 1797, elle fut vendue, pour la somme de 201,000 fr., à trois habitants de Compiègne dont nous tairons les noms. Ils en firent démolir la plus grande partie. Après être passée dans plusieurs mains, l'abbaye démembrée de Royal-Lieu fut achetée, il y a quelque vingt ans, par un dernier propriétaire ; elle est louée aujourd'hui à un entraîneur de courses.

Malheureusement la Révolution disperse autre chose que des pierres. Que de souvenirs populaires à jamais éteints ! Que d'œuvres admirables ruinées sans retour ! Que de ressources taries pour la charité publique ! Dépouiller la religion de ses propriétés séculaires, n'était-ce pas détruire l'hypothèque même qu'elle assignait sur ses biens à toutes les infortunes ? — « Faites donc vendre les biens ecclésiastiques, avait un jour écrit une femme trop célèbre, madame Roland ; jamais nous ne serons débarrassés des bêtes féroces, tant qu'on ne détruira pas leurs repaires. » (Lettre à Lanthenas, 30 juin 1790.) — Les *repaires* ont été détruits ; est-ce de là que sortirent *les bêtes féroces* qui dévorèrent madame Roland sur l'échafaud du 9 novembre 1793 ?

E. Régnault.

BIBLIOGRAPHIE

VINDICIÆ BALLERINIANÆ SEU GUSTUS RECOGNITIONIS VINDICIARUM ALPHONSIANARUM, — Brugis Flandrorum. apud Begaert-Defoort bibliopolam, 1873.

Les *Vindiciæ Alphonsianæ* appelaient fatalement des *Vindiciæ Ballerinianæ*. Comment ne pas repousser une attaque si grave, si pressante et à laquelle on a voulu donner tant d'éclat? Se taire en présence d'un acte d'accusation qui n'a pas moins de neuf cent cinquante pages in-4° et où l'on s'efforce de jeter de la défaveur, non-seulement sur quelques-unes de ses opinions, mais sur l'ensemble de sa doctrine et sur des principes qui lui sont communs avec un grand nombre de théologiens catholiques, semblerait, de la part du savant professeur romain, un aveu public d'impuissance; ce serait déserter honteusement sa propre cause, au moment où la défendre devient un impérieux devoir. Le R. P. Ballerini ne pouvait donc garder le silence, ou du moins quelqu'un devait parler pour lui. Cette nécessité que nous constatons, nous ne pouvons nous empêcher de la déplorer. Rien n'est plus malheureux que les discussions engagées sur des noms propres : la passion s'y mêle toujours, et quelquefois dans des proportions telles qu'elle obscurcit et gâte tout. On se blesse mutuellement, on ne s'éclaire jamais. Bien au contraire, le tourbillon bruyant des récriminations, des reproches, des accusations réciproques, forme comme un épais nuage qui, se répandant sur les intelligences, leur cache presque entièrement la vérité. La lutte, néanmoins, une fois engagée, il faut savoir l'accepter malgré ses inconvénients ou ses ennuis et la pousser jusqu'au bout si les circonstances l'exigent. Le pire de tout serait de laisser les esprits en suspens, de retenir les questions dans l'obscurité en refusant de les éclaircir par une discussion loyale. Voilà pourquoi nous accueillons avec plaisir la brochure, qui nous arrive de Belgique, avec le titre de *Vindiciæ Ballerinianæ;* non qu'elle ne laisse absolument rien à désirer, ou qu'elle

nous apporte la réfutation intégrale de l'ouvrage des Pères rédemptoristes. On peut y reprendre quelque chose pour la forme ; et, pour le fond, on doit y chercher un essai (*gustus recognitionis*), plutôt qu'un travail complet et définitif ; mais enfin, telle qu'elle est, nous croyons qu'elle sera utile. Elle engagera les esprits sérieux à ne point se laisser surprendre par des affirmations, quelquefois plus retentissantes que solides ; elle provoquera l'examen et empêchera de regarder comme chose jugée ce qui a certainement besoin de passer encore par l'épreuve de la discussion. Nous y aurions voulu un langage moins âpre : les rédacteurs de la *Civiltà* en ont déjà fait la remarque. L'auteur laisse trop échapper le cri de l'amitié blessée. Cette amitié l'excuse peut-être, mais elle ne suffit pas pour le justifier. Dans des querelles de ce genre, où des noms respectables sont forcément prononcés, où l'honneur des doctrines religieuses est en jeu, on ne saurait apporter ni trop de calme ni trop de dignité. Cette réserve faite, nous exhortons vivement ceux de nos lecteurs pour lesquels les discussions théologiques ont de l'attrait à prendre connaissance de ce petit volume. Après l'avoir lu, ils connaîtront suffisamment ce que l'on peut appeler les éléments constitutifs de la cause : les faits qui ont amené la publication des *Vindiciæ Alphonsianæ*, l'attitude honorable du P. Ballerini dans cette affaire, les principaux écrits publiés à cette occasion dans les journaux, les savantes dissertations où l'on a démontré la conciliation possible du probabilisme et de l'équiprobabilisme, les notes de l'auteur qui, malgré une certaine rudesse, sont toujours intéressantes et instructives.

Et maintenant, si l'on nous permet d'émettre notre opinion sur l'état actuel de cet important débat, nous dirons qu'il y reste je ne sais quoi encore de confus et d'inexpliqué, parce que l'on a négligé de faire une distinction essentielle. M. l'abbé Grandclaude, empruntant naguère au général de Lamarmora le titre de son dernier ouvrage, s'écriait, à ce propos, dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques* : « *Un poco più di luce!* Un peu plus de lumière ! » La lumière se fera dès que l'on ne mêlera plus ce qui doit être séparé, dès que l'on dégagera les questions particulières et en quelque sorte privées des doctrines et des tendances générales. Les premières occupent, matériellement au moins, la plus grande place dans l'œuvre des enfants de saint Liguori ; ils les ont traitées avec une abondance d'érudition, une sagacité de vues, un zèle filial que nous n'avons nullement l'intention de méconnaître, quoique nous soyons loin d'en admirer tous les résultats. Nous comprenons qu'ils

aient séduit par là des intelligences d'élite et se soient attiré des louanges dont ils aimeront longtemps à se prévaloir. Après tout, ces problèmes *spéciaux* de la théologie morale sont matières abandonnées à la libre dispute des écoles ; chacun peut les résoudre comme bon lui semble, et pour nous, nous ne trouverons jamais mauvais que l'on ne veuille point adopter notre solution ou celle de nos amis. Il en est tout autrement des questions générales. Nous appelons de ce nom, dans la controverse présente, la question de l'autorité attachée au titre de docteur de l'Église, l'accusation intentée contre le P. Ballerini d'avoir fait « une œuvre antialphonsienne », parce qu'il a contredit, dans plusieurs de ses notes, le grand évêque de Sainte-Agathe; nous désignons surtout le jugement porté sur le probabilisme et l'équiprobabilisme. Ici, l'accord n'est point aussi facile et ne peut plus se faire dans la liberté. S'il faut dire franchement notre pensée, nous croyons que, sur ces trois points, le P. Ballerini et ses frères ont droit de se plaindre, et que le livre des *Vindiciæ Alphonsianæ* est entaché d'injustice et d'erreur. C'est pourquoi nous protestons et nous réclamons. Nous protestons contre les injustices, nous réclamons contre les erreurs. Certes, nous ne le nions pas, le titre de docteur est grand, il est digne du plus profond respect; mais il n'a jamais imposé à personne l'obligation de reconnaître comme vraies toutes les opinions de celui qui en a été honoré. Maintes fois et dans nombre d'écrits, on a combattu, réfuté, tenu pour fausses certaines opinions de saint Thomas ou de saint Bonaventure : nul n'a jamais songé à taxer cette conduite d'audace coupable, ni à transformer ceux qui la tenaient en ennemi de ces grands docteurs. Pourquoi ce qui a été permis à l'égard de ceux-ci ne le serait-il pas à l'égard de saint Alphonse? Pourquoi voudrait-on créer en sa faveur un privilége exceptionnel? Pourquoi aurait-on le droit de dénoncer à l'indignation des écoles catholiques, de flétrir du nom odieux d'*antialphonsiens* ceux qui, ayant été, — il est aisé de le démontrer, — les plus ardents propagateurs de ses doctrines, ont cru devoir quelquefois les abandonner? N'y a-t-il pas là une exagération poussée jusqu'à l'injustice?

Que dire encore du singulier excès de langage par lequel on arrive à faire du « probabilisme commun, ordinaire », de ce probabilisme qui a été l'opinion dominante parmi les théologiens du XVIe et du XVIIe siècle, et que les papes n'ont jamais voulu condamner malgré les instances importunes de ses adversaires, une forme du *libéralisme* et de la *morale indépendante*, une source empestée de *laxisme?* (*Vindiciæ Alphonsianæ*, p. 39.) Si cela n'était

écrit et imprimé, on ne voudrait pas le croire. Au fait, qui se résignera jamais à voir dans Suarez, le docteur excellent, *eximius doctor*, un acolyte du libéral Jules Simon ; dans l'illustre et pieux Lessius, un précurseur de Pierre Leroux ou de tout autre champion de la morale indépendante ; dans le grand cardinal de Lugo, le premier des théologiens après saint Thomas, nous dit saint Liguori lui-même, un apôtre inconscient de la morale relâchée ? Nous ne voulons point insister. Devant de pareilles conséquences, toute réfutation devient inutile.

Faisons plutôt un appel à la concorde ; demandons que les discussions scientifiques, bonnes et louables lorsqu'elles sont contenues dans de justes bornes, ne dégénèrent point en disputes amères et ne sèment point dans nos cœurs des germes de discorde. Des hommes qui se proposent le même but et qui, plus d'une fois, ont eu de communes destinées ne doivent pas se diviser. Il faut qu'ils demeurent unis, afin de défendre ensemble cette grande cause de la vérité à laquelle ils ont voulu consacrer leur vie, cette cause pour laquelle ils ont eu si souvent l'honneur insigne de porter les mêmes souffrances et de subir les mêmes persécutions.

H. Dumas.

CLEF DES ÉPITRES DE SAINT PAUL. Analyse raisonnée, par J. M. Guillemon, prêtre de Saint-Sulpice. 2 vol. in-18. Paris, Bray et Retaux, 1873.

Tout le monde sait combien la lecture des épîtres de saint Paul est souvent difficile. Le grand Apôtre semble y parler une langue qui lui est propre, langue fort claire sans doute pour ses disciples et ses auditeurs assidus, mais que nous avons besoin d'étudier comme un idiome à part. Puis, son style vif et animé, mais incorrect et irrégulier, par ses tournures hardies et ses mouvements brusques, déroute à chaque instant le lecteur inexpérimenté. Ajoutez les allusions fréquentes à des circonstances connues de ceux à qui s'adressaient les épîtres, et que nous ignorons ou ne connaissons qu'imparfaitement aujourd'hui. La sublimité ou la profondeur des doctrines vient encore accroître ces difficultés : et c'est surtout à cette cause que paraissent se rapporter les mémorables paroles de saint Pierre (ép. II, c. III, v. 16). Cependant la source principale des obscurités de saint Paul se trouve dans la méthode même, ou plutôt dans l'absence de méthode proprement dite, qui se fait remarquer dans presque toutes ses lettres. On y chercherait en vain cet

ordre que nous sommes habitués à rencontrer dans les traités didactiques. Ce sont des instructions, des exhortations, des *discours*, mais irréductibles aux règles de la rhétorique humaine. L'Apôtre n'y suit d'autre guide, ni d'autre règle, que son ardent amour pour Jésus-Christ et pour les âmes, accompagné d'un sentiment profond et divinement éclairé des besoins de ceux auxquels il écrit.

Pourtant il y a une marche logique au fond de ces vives improvisations. C'est la tâche du commentateur de retrouver et de rendre sensible le plan caché, mais rationnel, qui a présidé à la pensée et conduit la plume de l'Apôtre. Tel aussi a été le but de M. Guillemon dans le travail remarquable qu'il vient de publier. Il pense avec raison que « la clef des épîtres de saint Paul est dans l'analyse, qui remonte au dessein général de l'écrivain sacré, montre la liaison de toutes les parties du discours, l'enchaînement des raisonnements, la justesse des conséquences, la raison des digressions, etc. » (T. I. p. 44.) Cette idée n'est pas nouvelle, notre auteur est le premier à le reconnaître. Mais, si l'on a toujours senti que l'analyse était « d'une importance capitale pour l'intelligence des écrits de saint Paul, elle est peut-être, nous dit M. Guillemon, la partie la plus défectueuse des travaux qui ont été faits sur cette partie des divines Écritures. » Ce jugement paraîtrait bien sévère, si on le prenait d'une manière absolue. En se plaçant au point de vue pratique et en tenant compte des besoins de la majorité des lecteurs, il faut reconnaître qu'il est assez motivé. Les analyses qu'on trouve dans les anciens commentaires, comme ceux d'Estius et de Cornélius à Lapide, sont généralement écrasées par les développements théologiques. Quant à celles que Picquigny a jointes à ses paraphrases si répandues et si recommandables pour l'onction et la piété, elles sont trop superficielles. C'est ce que M. Guillemon a bien fait remarquer. Il ne parle pas de l'*Analysis biblica* du savant P. Kilber, de l'ancienne université de Würzbourg. C'est là, sans doute, un ouvrage d'apparence bien sèche et de forme trop scolastique. On peut encore y regretter l'absence de tout éclaircissement sur l'historique des textes sacrés, sur l'interprétation des points difficiles. En un mot, ce n'est qu'une suite de *tables* méthodiques et détaillées des livres saints : mais le genre étant admis, on y trouvera des vues d'ensemble justes et bien fondées et qui sont précieuses pour s'instruire promptement du but de l'auteur inspiré, de la manière dont il a envisagé et traité son sujet, enfin des preuves dont il s'appuie. Revenons à la nouvelle « clef. »

M. Guillemon s'est fait une idée très-juste de ce que doit être une véritable analyse de l'Écriture sainte. Ce n'est pas une dissection, qui détache et pose à part toutes les pièces d'un organisme vivant, en nous enlevant du même coup la vue du lien qui les unissait et du ressort qui leur imprimait un mouvement commun et harmonieux. Laissons le savant sulpicien nous exposer lui-même le plan de son travail (p. 45 et suiv.). « Analyser les épîtres de saint Paul, c'est-à-dire déterminer avec précision l'objet principal de chacune de ses lettres, détacher les thèses des pensées accessoires, faire ressortir le raisonnement de l'Apôtre en le mettant sous une forme syllogistique et le complétant en exprimant ce qu'il passe sous silence ou ce qu'il ne dit qu'à demi-mot ; indiquer les digressions qui rendent le discours obscur et embarrassé ; montrer la liaison des diverses parties d'une thèse, la liaison des divers points d'une lettre, signaler les transitions, etc., etc., en un mot suivre la pensée de l'Apôtre dans tous les développements qu'il lui donne, tel est le but que » M. Guillemon s'est « proposé. » Maintenant comment l'atteindre? En tête de chaque épître nous trouvons quelques explications sommaires sur l'occasion de la lettre, sur son objet, sa doctrine et au besoin sur son authenticité. Puis l'auteur la divise en *parties*, *sections*, *articles* et *paragraphes*, selon son étendue et la matière qu'elle traite, et il exprime dans de courtes formules l'idée générale de l'écrit inspiré et l'idée particulière qui domine chacune de ses subdivisions. De cette manière, « l'objet premier et les grandes thèses de l'épître » viennent dès l'abord se fixer dans l'esprit du lecteur. Après ces « préliminaires », nous entrons dans l'analyse proprement dite. L'auteur va dessiner les détails de l'esquisse qu'il a ébauchée, « suivant pas à pas les raisonnements et les pensées de l'Apôtre » et faisant remarquer leur enchaînement, le rapport qu'ils ont avec l'objet principal de l'épître et avec le but particulier de chaque section. Les passages correspondants du texte latin, accompagnés d'une traduction française (celle de Mgr Baillargeon, archevêque de Québec) se trouvent intercalés entre les différentes parties de l'analyse. Pour compléter son œuvre, sans trop la charger, le commentateur renvoie la solution des difficultés de détail que soulève l'interprétation du texte sacré à des notes placées d'ordinaire à la suite de l'épître. Enfin toute l'analyse est résumée dans des tableaux synoptiques annexés à chaque volume.

Prise dans son ensemble, cette méthode ne mérite que des éloges : c'était celle de M. Le Hir, et l'on pourrait en trouver le modèle dans les commentaires de saint Thomas d'Aquin. Elle a, entre

autres avantages, comme le fait observer M. Guillemon, celui d'obliger le lecteur à lire et à méditer le texte sacré et de lui apprendre en même temps à le faire avec fruit.

Quant au fond même des explications et de la doctrine renfermée dans cette analyse, il n'a pas davantage besoin de notre recommandation. Le savant abbé Le Hir a une part notable dans l'ouvrage. L'auteur lui-même nous avertit qu'il s'est borné à reproduire la pensée de son maître, là où les notes prises à son cours ont pu la lui indiquer. De plus, il a eu à sa disposition les manuscrits laissés par « ce regretté professeur » et il nous donne *in extenso*, marquées d'un signe particulier, celles de ces notes qui se rapportent aux textes analysés. Tous les lecteurs sauront gré à M. Guillemon du respect religieux avec lequel il a recueilli ces restes précieux. Ils rehaussent le prix de son œuvre, en lui laissant un mérite personnel considérable. Avec M. Le Hir, le docte sulpicien a consulté les auteurs les plus recommandables qui l'ont précédé sur le terrain de l'interprétation des épîtres de saint Paul. Ses explications nous offrent le résumé fidèle et intelligent des meilleurs commentateurs de la France et de l'étranger. Sans doute quelques-unes de ses interprétations demeurent discutables : généralement, néanmoins, nous nous rangerions volontiers à l'avis qu'il a embrassé.

Il faut pourtant faire une petite place à la critique. La méthode suivie par M. Guillemon menait à un écueil, qu'il n'a pas su entièrement éviter. Nous aurions voulu que, s'appliquant surtout à faire ressortir les idées générales, il se préoccupât moins de chercher jusque dans les détails un plan rigoureux et arrêté. Peut-être s'est-il laissé séduire trop facilement par cette sorte de disposition symétrique que présentent parfois ses divisions. Comme exemple, nous signalerons l'analyse de l'épitre aux Romains. La première partie de cette lettre, la partie dogmatique, « renferme, nous dit l'auteur, les preuves de la thèse et la solution des objections. » La thèse est bien posée : « C'est le dogme de la justification et du salut par la foi et la grâce. » Les objections contre cette doctrine sont au nombre de deux, ni plus ni moins : la première, tirée de la conduite de Dieu envers les bons ; le moyen de justification et de salut est trop *facile* (ch. VI, VII VIII) ; la seconde, tirée de la conduite de Dieu à l'égard des méchants : le moyen de justification et de salut est trop *difficile* (ch. IX, X, XI). Cette dernière division nous paraît bien artificielle. Elle a de plus l'inconvénient de laisser dans l'ombre une portion très-importante de la pensée de saint Paul. En effet,

dans les chapitres VI, VII et VIII, ainsi que dans le chapitre V, auquel ils se rattachent étroitement, l'Apôtre est surtout occupé à développer les *effets* de la justification obtenue par la foi et la grâce. C'était là le complément naturel de la doctrine qu'il avait précédemment exposée avec une éloquence irrésistible, sur l'impuissance de l'humanité abandonnée à elle-même, ou aidée seulement par la loi de Moïse, à trouver la véritable justification et le salut (chap. I-IV incl.). Quant aux objections sérieuses contre cet enseignement, saint Paul ne les aborde directement qu'à partir du chapitre IX, où il entreprend de concilier la réprobation des Juifs avec les promesses faites par Dieu à son peuple choisi.

Nous pourrions, en développant cette observation et quelques autres semblables, indiquer plus d'un point, où l'on aperçoit difficilement le rapport qui existe entre l'analyse et le texte et où le commentateur semblerait *prêter*, comme on dit, à son auteur. Cependant nous ne voudrions pas attacher une grande importance à ces imperfections de détail. Nous y voyons les conséquences presque inévitables d'une méthode excellente en elle-même, mais qu'il est facile d'exagérer. L'analyse logique, pour s'appliquer à un genre d'écrit aussi libre qu'est une *lettre*, et une lettre d'*apôtre*, demande également une certaine liberté et une sorte d'ampleur. Autrement il lui en arrivera, — si je puis me servir d'une comparaison triviale, — comme à un vêtement qu'on a voulu trop juste et qui devient gênant.

Malgré ces réserves, nous ne pouvons que recommander vivement le livre de M. Guillemon, comme une œuvre solide, consciencieuse, et qui, si elle n'est pas seulement lue, mais *étudiée*, ainsi que le demande l'auteur, ne manquera pas d'être très-utile. Elle le serait encore davantage, si la langue en était plus attrayante. Un travail semblable, pour n'être pas d'une lecture trop pénible, demande une grande souplesse et une certaine variété de style. Puis, pour bien caractériser le but et l'idée principale dans chaque passage important, la clarté et la propriété des termes sont de rigueur. Nous regrettons que ces qualités ne se rencontrent pas toujours dans cet ouvrage d'ailleurs si estimable.

Enfin, on nous permettra d'appeler l'attention de l'auteur et de l'éditeur sur des fautes d'impression, qui ne sont point signalées dans les *Errata*. Elles sont peu nombreuses, croyons-nous ; mais dans le texte sacré elles peuvent avoir leur gravité. Dans les notes (à la page 205 du tome Ier, ligne 6) il y a sans doute omission des mots « du refus. ». Pour le dire en passant, la phrase, même restituée en son

entier, nous paraît donner un sens un peu dur. Mais la question qu'elle soulève est trop grave et trop ardue pour être traitée ici. Au reste, notre observation porte plutôt sur la forme que sur le fond de la doctrine. J. BRUCKER.

JEAN, SIRE DE JOINVILLE, Histoire de saint Louis, Credo et Lettre à Louis X : texte original accompagné d'une traduction, par M. NATALIS DE WAILLY, membre de l'Institut. Paris, Firmin Didot. 1874. 1 vol. gr. in-8 jésus; XXX-690 pages. Broché, 15 francs.

M. de Wailly vient de publier, chez Firmin Didot, une édition nouvelle, plus complète et magnifiquement illustrée du texte restauré de Joinville. Nous prenons cette occasion pour donner à nos lecteurs une idée de ce beau travail.

Dans la préface, le savant éditeur fait connaître Joinville, le but, le plan et le style de son ouvrage. L'*Histoire de saint Louis*, commencée en 1305, à la prière de la reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, fut terminée en 1309, après la mort de cette princesse, et dédiée à son fils, Louis le Hutin, futur roi de France et déjà roi de Navarre et comte de Champagne et de Brie. Joinville, homme plein de sens et de franchise, chrétien fervent, ami de saint Louis, s'est proposé d'édifier par un récit fidèle et simple ceux qui liront la vie du pieux roi. C'est dans ce dessein qu'il la divise en deux parties : l'une qu'on pourrait, dit Sainte-Beuve, appeler *son esprit,* raconte « comment il se gouverna tout son tens selonc Dieu et selonc l'Église et au profit de son regne. » La seconde, beaucoup plus développée, parle « de ses granz chevaleries et de ses granz faiz d'armes. » Ce sont des mémoires plutôt qu'une histoire achevée. Le narrateur s'étend plus longuement sur ce qu'il a vu et entendu lui-même, surtout dans la croisade où il eut la gloire d'être pendant six années, en Égypte et en Syrie, vainqueur ou captif, l'inséparable compagnon et le confident de son héros. Il a fidèlement conservé dans son souvenir, et il retrace avec de vives couleurs et un relief surprenant les personnes, les faits et les discours qui l'ont frappé. S'il y a dans son style un peu d'inexpérience et dans son récit quelque désordre, il supplée à l'art par la vérité des peintures, il charme par le naturel de son langage, par l'à-propos et le bon sens de ses réflexions, par les saillies brillantes et d'une humeur toute française qui lui échappent.

Après la préface vient un examen critique des éditions et du texte de Joinville. Le premier éditeur (1547) fut Antoine de Rieux, qui

crut bien faire en corrigeant l'œuvre du vieux sénéchal, selon lui « ung peu mal ordonnée et mise en langage assez rude. » D'ailleurs il paraît que le manuscrit dont il s'est servi était défiguré par des erreurs grossières. Celui que Claude Ménard, du temps de Louis XIII, prit pour l'original n'était non plus qu'une copie altérée : il eut du moins le mérite de la reproduire avec exactitude. Capperonier et les autres, qui préparèrent la grande édition de 1761, furent plus heureux : ils suivirent pour le texte un manuscrit du XIVe siècle, récemment apporté de Bruxelles par Maurice de Saxe, et puisèrent des variantes dans un autre manuscrit fait au XVIe siècle, rajeuni pour le style et qu'on avait découvert à Lucques en 1741. Enfin un troisième manuscrit, inconnu jusqu'à nos jours, semblable à celui de Lucques, dont il comble deux lacunes considérables, fut communiqué par M. Brissart-Binet à M. de Wailly qui l'a mis à profit pour donner au public, en 1867, une traduction fidèle et en 1868 un texte restauré de Joinville. Ce même travail nous est offert dans la présente édition, mais perfectionné, enrichi d'éclaircissements nouveaux, complété par un *glossaire* et illustré avec non moins de goût que de science.

Le texte original de Joinville, au moins de son œuvre principale, ne se retrouve plus; comment a-t-il pu être rétabli à force de savantes conjectures? C'est ce qu'il faut maintenant expliquer en peu de mots. On ne connaît, ai-je dit, que trois manuscrits de l'*Histoire de saint Louis.* Est-ce qu'ils représentent les deux exemplaires primitifs, celui qui resta dans le manoir de Joinville et celui qui fut offert à Louis le Hutin, ou viennent-ils d'une copie interpolée, au moins dans certains passages des enseignements du saint roi? Nous n'entrerons pas dans cette controverse. La vieille langue de l'auteur est déjà rajeunie dans celui de Bruxelles, qui remonte à l'année 1350; elle l'est bien davantage dans les deux autres, qui sont du XVIe siècle, et qui ne dérivent pas du premier. M. de Wailly sait à fond le moyen âge : non-seulement il peut dire quelles règles d'orthographe et de grammaire, encore respectées en 1309, avaient définitivement fait place à d'autres quarante ou cinquante ans plus tard, mais en étudiant avec soin des chartes sorties de la chancellerie de Joinville, signées, annotées quelquefois par le célèbre sénéchal, il s'est assuré que telles formes de noms et de verbes, tels signes de nombre et de cas y sont observés constamment. Or, les secrétaires qui ont écrit ces chartes ne sont autres que ceux à qui Joinville a dicté son histoire. Leur langue est donc connue et l'on a des règles fixes d'après lesquelles il a été possible de faire mille corrections

heureuses et de restaurer presque entièrement le texte original. Un exemple rendra la chose plus facile à saisir. Voici le commencement du quatorzième chapitre, tel qu'il est dans le manuscrit de Lucques (XVIe siècle) :

La paix qu'il feist au roy d'Angleterre ce fut contre la voulenté de son conseil, lesquels luy disoient : « Sire, il nous semble que vous perdez toute la terre que vous donnez au roy d'Angleterre, car il nous semble qu'il n'y a droit ; car son pere la perdit par jugement. » A ce respondit le roy que bien sçavoit que le roy d'Angleterre n'y avoit droit; mais il y avoit raison par quoy il luy devoit bien donner. « Car nous avons deux seurs à femmes; et est nostre enfant cousin germain ; par quoy il appartient bien que la paix y soit. Il m'est moult grant honneur en la paix que j'ay faicte au roy d'Angleterre, pour ce qu'il est mon homme, qu'i n'estoit pas par avant. »

Ce passage est comme il suit dans le manuscrit de Bruxelles (XIVe siècle), dont le texte a été conservé par M. de Wailly, sauf les corrections indiquées ci-dessous entre parenthèses :

La paix (*pais*) qu'il fist au roy d'Angleterre fist-il contre la volenté (*volontei*) de son conseil (*consoil*), lequel (*liquex*) li disoit : « Sire, il nous semble que vous perdés la terre que vous donnez au roy d'Angleterre, pour ce que il n'i a droit ; car son pere (*ses peres*) la perdi par jugement. » Et à ce respondi le roy (*li roys*) que il savoit bien que le roy (*li roys*) d'Angleterre n'i avoit droit ; mès (*mais*) il y avoit reson (*raison*) par quoy il li devoit bien donner. « Car nous avon (*avons*) II seurs (*dous serours*) à femmes, et sont nos enfants cousins germains (*sont nostre enfant cousin germain*) ; par quoy il affiert bien que paiz y soit. Il m'est moult grant honneur (*mout granz honnours*) en la paix que je foiz (*paiz que je faiz*) au roi d'Angleterre, pour ce que il est mon home (*mes hom*), ce que il n'estoit pas devant. »

Toutes ces corrections sont motivées sur des lois de la langue romane que l'usage n'avait pas encore abolies au temps de Joinville. On distinguait généralement deux cas dans les noms, le sujet et le régime. Les noms masculins avaient un *s* au sujet singulier *(li roys, ses peres)* et au régime pluriel ; ils n'avaient point d'*s* au régime singulier *(au roy)* ni au sujet pluriel *(sont nostre enfant cousin germain)*. Cependant l'on disait *hom* au sujet et *home* au régime. *Pais* ou *paiz*, de même que la forme actuelle *paix*, restait invariable. L'article masculin était *li* au sujet singulier comme au sujet pluriel. L'adjectif possessif masculin faisait *mes*, *tes*, *ses* au sujet singulier *(mes hom, ses peres)*, et *mon*, *ton*, *son* au régime *(de son consoil)*. Les deux lettres *ls* à la fin des mots se changeaient en *x*, *liquex* pour *liquels* (lequel). Les terminaisons en *ei* au lieu

de *é (volontei)*, en *our* au lieu de *eur (honnours, serours)* étaient des particularités du dialecte lorrain. Pour avoir ignoré ces règles, les auteurs du manuscrit de Lucques au XVIe siècle ont fait des fautes qui sont aujourd'hui des preuves irrécusables de l'ancienne orthographe : par exemple, persuadés que ces mots *nostre enfant cousin germain* étaient au singulier, ils ont mis aussi le verbe au singulier, ce qui fait un sens absurde.

Mais il faut nous borner. Nous renvoyons le lecteur à l'éclaircissement *sur la langue et la grammaire de Joinville* : qu'on le lise avec soin, on sera à même de comprendre aisément le texte original de cet aimable historien et de goûter toute la saveur de son vieux langage. D'autres notes, également savantes, expliquent le système monétaire de saint Louis, le vêtement et les armes offensives et défensives en usage au XIIIe siècle, l'emploi du sceau et du contre-sceau à cette époque. Deux splendides chromolithographies, des fac-simile, des figures hors texte et de nombreuses vignettes, ornements d'une valeur scientifique et tirés des manuscrits, des monnaies, des sceaux et des médailles du temps, charment les yeux et rendent le livre plus intelligible. Enfin trois cartes géographiques représentent le théâtre de la septième et de la huitième croisade et la France féodale en 1257, après le traité d'Abbeville : cette dernière, due à M. Aug. Longnon, est surtout remarquable, soit par sa parfaite exécution, soit par le choix et la richesse des détails qu'elle renferme, soit par le commentaire érudit qui l'accompagne. Les éditeurs ne s'avancent pas trop en disant que cette carte de la France au XIIIe siècle « surpassera tous les travaux des savants étrangers et fera date dans l'histoire de notre érudition nationale. »

Il nous reste un souhait à exprimer : c'est que les autres chefs-d'œuvre historiques et littéraires du moyen âge, dont la publication est annoncée, n'aient pas moins de succès que le Joinville et le Ville-Hardouin de M. de Wailly. F. DESJACQUES.

COURS ÉLÉMENTAIRE D'ÉCRITURE SAINTE, par l'abbé H. RAULT. 3 vol. in-12. Paris, Lecoffre, 1872-73.

M. l'abbé Rault est aujourd'hui vicaire général titulaire et supérieur du grand séminaire de Séez. Auparavant il était, et cela depuis bien des années, professeur d'Écriture sainte dans le vaste et toujours fécond établissement dont il a depuis trois ans la direction suprême. Si la durée du professorat, unie aux goûts, aux aptitudes

et aux autres qualités naturelles ou surnaturelles qui font les bons professeurs, sont la garantie d'un enseignement solide, agréable et fructueux, disons bien haut que le diocèse de Séez est singulièrement favorisé sous ces rapports dans ses divers séminaires. Les preuves existent ; on les connaît fort bien dans les classes de grammaire et d'histoire de nos colléges catholiques. Le *Cours élémentaire d'Écriture sainte* sera, pour les grands séminaires, une preuve nouvelle qui n'infirmera en rien les précédentes.

L'Écriture sainte! Tous les prêtres doivent en faire la substance de leurs prédications et l'aliment de leur piété; par conséquent, ils sont obligés de l'étudier le plus tôt et le mieux possible. Douce obligation qu'un bon nombre de pieux laïques leur envient ! Aussi, dès le séminaire, a-t-on soin d'habituer les jeunes clercs à la lecture quotidienne de leur Bible ; et dans des leçons publiques on leur donne la clef du livre divin. Il n'est pas temps encore de leur mettre entre les mains ces illustres commentateurs qui ont expliqué en grand le texte sacré : ils ont besoin d'un *guide*, d'une *introduction*, d'une sorte de *manuel*, qui leur présente à la fois un coup d'œil d'ensemble sur la Bible en général, une notice et une analyse de chaque livre en particulier, les principes d'interprétation reçus dans l'Église et la solution des difficultés les plus notables, soit qu'elles viennent d'une critique ennemie, soit qu'elles naissent du texte lui-même.

En tout pays et en chaque siècle chrétien, il a été publié sur la sainte Écriture des introductions générales ou particulières, des dissertations apologétiques ou critiques, sans parler des commentaires de toute espèce. Le mérite du cours élémentaire que nous annonçons, c'est qu'en trois volumes de modeste apparence, et après des prolégomènes succincts, mais complets, sur l'inspiration, la canonicité et l'interprétation de l'Ecriture, il divise sa matière selon l'ordre traditionnel et logique, pour parcourir ensuite, l'un après l'autre, tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, depuis la Genèse jusqu'à l'Apocalypse, donnant pour chacun d'eux une introduction particulière, avec une analyse exacte, suivie de l'explication des difficultés principales, de l'appréciation motivée tant des doctrines qui sont contenues dans le fond que des beautés littéraires de la forme : on y trouve encore, suffisamment indiquées, les applications les plus remarquables qu'ont faites de tel ou tel passage, les saints Pères, les prédicateurs et même les grands poëtes modernes.

On peut l'affirmer sans crainte, l'auteur, condamné qu'il était à

une grande brièveté, n'a pourtant pas omis de toucher à toutes les questions célèbres dans le passé; il a su aussi mettre ses lecteurs au courant des controverses contemporaines dont certains livres ou de notables parties de la Bible ont été l'occasion.

Ce cours est donc complet tout en restant élémentaire. Après l'avoir lu, on lit avec plus de profit le texte révélé ; on peut consulter au besoin les ouvrages spéciaux qui sont loyalement indiqués en note, et on est mis à même de recourir aux grands commentateurs quand il y a nécessité. Disons pourtant que le Nouveau Testament, quoiqu'il remplisse lui seul tout le tome III, aurait exigé des développements plus considérables et les aurait certainement reçus si l'auteur avait eu plus de confiance dans ses manuscrits, ou si du moins il avait joui de loisirs moins laborieux. *Ignoscenda quidem.*

L'auteur avance dans sa préface, et avec fondement, qu'il n'existait pas encore de cours élémentaire complet pour l'Écriture sainte, comme il en existe pour la philosophie, la théologie, le droit canonique, l'histoire ecclésiastique. Les cours complets sont nombreux, mais ils sont spéciaux, et ce ne sont pas des cours à l'usage des commençants, clercs ou *laïques*. Qu'on ne s'étonne pas de ce dernier mot : nous sommes persuadé que ces trois volumes rendront service à d'autres qu'à des prêtres et qu'ils peuvent convenablement avoir leur place dans la bibliothèque d'un simple fidèle, pour peu que celui-ci veuille prendre une part active aux controverses de nos jours, ou qu'il désire s'édifier en lisant de temps en temps un chapitre, un livre, une partie entière de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Il va sans dire que le *Cours élémentaire* paraît dans les conditions voulues : l'auteur est très-compétent; l'ouvrage est approuvé par Mgr l'évêque de Séez, il a l'*imprimatur* de l'ordinaire : l'exécution typographique laisse peu à désirer et le prix est abordable.

A. J.

CHRONIQUE

Assiégé d'abord, bientôt captif dans le château Saint-Ange, le pape Clément VII, délaissé des princes catholiques, réduit à partager avec les treize cardinaux qui l'avaient suivi une nourriture misérable, s'oubliait lui-même pour ne point tenir en souffrance les intérêts de l'Église universelle. Le 3 mai et le 21 novembre de cette terrible année 1527 qui vit se reproduire, dans Rome saccagée par les Impériaux, tous les excès des anciens Goths et Vandales, le Souverain Pontife avait jugé pressant de tenir un consistoire en pleine prison. Parmi les quatorze cardinaux créés en ces douloureuses circonstances, nous remarquons le nom d'un Français, Antoine Duprat, archevêque de Sens et chancelier du royaume. Dans l'intervalle, la ville sainte venait d'être livrée à une soldatesque sans discipline ni pudeur, qui se ruait au pillage, à l'incendie, à l'assassinat; une horde de ces bandits avait bien osé un jour parodier sacrilégement les cérémonies du conclave et jouer à la papauté de Luther. Dieu ne tarda pas à envoyer l'ange de ses justices, la peste; une moitié des envahisseurs succomba au fléau. Le 13 février 1528, Rome était libre.

Ces souvenirs historiques sont encore aujourd'hui bien amers. Depuis plus de trois ans, nous sommes à gémir sur des attentats qui, pour se présenter avec des circonstances moins révoltantes, n'en sont pas moins odieux et criminels. Depuis plus de trois ans, l'enceinte du Vatican n'a pas été franchie par le doux Pontife, que la violence faite à Rome contraint de s'y tenir enfermé. Mieux disciplinée qu'en 1527, la violence change de caractère sans changer de nom. Rien d'ailleurs ne nous donne l'assurance que ce dernier refuge du Pape prisonnier ne sera pas un jour emporté de haute lutte par la révolution maîtresse. Aussi Pie IX, à qui tous reconnaissent, avec le don des paroles opportunes, celui des inspirations heureuses, prenait-il soin naguère de pourvoir aux éventua-

lités les plus menaçantes, en comblant les vides laissés par la mort dans les rangs du Sacré Collége. C'était un témoignage, non pas expressément de liberté extérieure, mais de suprême autorité : on peut bien gêner l'exercice de cette autorité, on ne saurait la retenir captive. Si Pie VII s'abstint de nommer des cardinaux entre le 16 mars 1804 et le 8 mars 1816, les événements donnèrent raison à sa réserve prudente ; on verra qu'ils donneront pareillement raison à la détermination spontanée de Pie IX. « Nous avons pris conseil des circonstances, a-t-il dit lui-même aux cardinaux élus, et nous avons pensé à vous, que vos vertus, votre intelligence et votre dévouement éprouvé signalaient plus particulièrement à notre choix. » La France, cette fois encore, a eu sa belle part dans les sollicitudes du Prince des pasteurs. Indépendamment de l'homme éminent qu'il accrédite auprès d'elle à la nonciature de Paris et dont les qualités exquises le recommanderont partout, le Souverain Pontife a daigné associer deux de nos prélats les mieux méritants au gouvernement de l'Église de Dieu. L'un, magnanime apôtre de la charité, infatigable patron des œuvres catholiques, dont le nom se confondra désormais avec les souvenirs de la basilique de Saint-Martin et le monument du Vœu national ; l'autre, placé à la tête d'un des plus vastes diocèses de la chrétienté, proclamé d'une voix unanime, à Rome même, le « général des zouaves pontificaux », et qui peut revendiquer le premier rang parmi « les tributaires du denier de Saint-Pierre »; tous deux, couronnés de l'auréole d'un long épiscopat, également passionnés pour les droits imprescriptibles du Saint-Siége, prêts à signer de leur sang l'intégrité de la doctrine, comme Pierre le martyr écrivait son *Credo* sur la terre qui le vit tomber.

Il y a dix ans aujourd'hui, — c'était le 14 janvier 1864, — Napoléon III disait au vénérable archevêque de Rouen, en lui remettant la barrette cardinalice : « Vous devez être étonné comme moi de voir, à un si court intervalle, des hommes à peine échappés du naufrage appeler à leur aide les vents et les tempêtes. Dieu protége trop visiblement la France pour permettre que le génie du mal vienne encore l'agiter. » Hélas! ce « génie du mal » allait venir ; mais ce n'est pas au jour anniversaire de la mort de l'empereur déchu que nous redirons en quels termes il « l'appelait » lui-même, dans sa proclamation fameuse de juillet 1870. Il faut un autre

souffle que celui des « principes de notre grande révolution » pour enfler le drapeau de la France, sans qu'il donne prise aux « tempêtes. »

Nous permettra-t-on d'envoyer, en passant, un sympathique et fraternel hommage à l'humble religieux que la pourpre est venu surprendre au milieu de ses doctes et vaillants travaux? La modestie nous eût peut-être interdit de parler, la gratitude nous défend de nous taire. En introduisant le R. P. Tarquini dans la famille des Tolet, des Lugo, des Bellarmin, des Pallavicini et autres rares cardinaux de la compagnie de Jésus, Pie IX n'a pas caché qu'il voulait donner à ses frères un témoignage de paternelle affection et protester contre les rigueurs imméritées dont ils sont la victime. Que Sa Sainteté daigne en être remerciée. C'est la seule allusion qu'on nous pardonnera de faire à des événements connus ; car si la reconnaissance a ses devoirs, elle a aussi sa pudeur. — Dirons-nous que les organes de la Révolution se sont irrités d'un acte d'autorité pontificale bien propre à fortifier nos espérances? Ils n'ignorent pas sans doute que les nouveaux cardinaux sont destinés à partager les angoisses du Père bien plus que les honneurs du Souverain, mais ils se dissimulent moins encore ce qu'il y a de justesse dans cette réflexion d'un généreux publiciste : « Ceux qui portent la pourpre dans l'Église résistent mieux que ceux qui portent la pourpre des césars; les cabinets fléchissent, les conclaves ne fléchissent pas. » (Poujoulat.) En attendant, la Providence, qui semble dormir, trahit son action par de mystérieuses coïncidences. Quoi qu'en aient les habiles qui escomptaient sa mort et les impatients qui l'annoncent toujours, Pie IX, après avoir passé les années de Pierre, continue la vieillesse de Jean. En voyant disparaître successivement les plus acharnés aussi bien que les plus hypocrites de ses ennemis, on serait tenté de répéter avec les premiers chrétiens : *Quia discipulus ille non moritur.* Voici qu'après tant d'autres, l'homme qui avait pris les armes en 1849 contre la fille aînée de l'Église et qui profitait de ses malheurs en 1870 pour entrer par effraction dans la Ville éternelle, Nino Bixio, l'un des « mille » de Marsala, est foudroyé du choléra sur un rivage inhospitalier. Dans la séance du 24 novembre 1862, ce même homme avait parlé de jeter au Tibre le pape et les cardinaux ; serait-il vrai que son cadavre, par mesure d'hygiène, vient d'être précipité sans honneur dans

les flots de l'océan indien? Trois fois, dans la séance du 20 mai 1867, Bixio déclarait bien haut son absolu « mépris » pour la cour romaine et son auguste chef; nous savons en effet, d'après les témoignages des saints Livres, que telle est la dernière ressource de l'impie arrivé *al fondo*, mais ils ajoutent que « l'ignominie et la honte s'attachent à sa suite. » Au lendemain de la mort du général-sénateur, le pape toujours vivant créait des cardinaux toujours honorés.

Pendant que les cadres de l'armée de Dieu se remplissent, pendant que Pierre, entouré de ses compagnons d'apostolat, leur prédit la souffrance et peut-être le martyre, la guerre à l'Église s'organise de toutes parts avec une tactique d'ensemble qui laisserait place au découragement, si les portes de l'enfer pouvaient jamais prévaloir. Un intrépide journal, qui n'en est plus à compter le chiffre des amendes qu'on lui inflige et des séquestres qu'il subit, l'*Unità cattolica*, le faisait justement remarquer au début de 1874. « Relativement aux années qui se sont succédé depuis 1848, l'année présente offre ce caractère particulier, qu'il ne saurait plus y avoir de question italienne, de question romaine, de question française, de question allemande ou telle autre de même genre. Toutes choses arrivent à se simplifier, et la Révolution se montre partout à visage découvert : en Italie, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, il est déclaré sans détour qu'on ne poursuit plus qu'un seul but, la destruction de la papauté et du catholicisme. » Au fait, les diverses questions nationales n'apparaissent que comme des épisodes du grand combat. La franc-maçonnerie, cette force centrale et supérieure de la Révolution, a donné un mot d'ordre obéi. Une coalition immense et formidable, inspirée et conduite par elle, étend ses ramifications jusque dans le Nouveau-Monde et les propage en Europe, non plus seulement dans le secret des loges et des ventes, mais hardiment et au plein jour. Tout le monde a connu le vœu sauvage qu'exprimait un des grands ennemis de l'Église : « S'il se formait quelque part une société du démon pour combattre le despotisme et les prêtres, je m'enrôlerais dans ses rangs. » Elle existe cette société d'enfer, et Pie IX l'avait caractérisée depuis longtemps : « La Révolution est inspirée par Satan lui-même ; son but est de détruire de fond en comble l'édifice du christianisme et de reconstituer sur ses ruines l'ordre social païen. » Aux peuples qui

semblant prendre leur parti de s'affranchir du règne de Dieu la secte se prépare à faire connaître le règne de Satan. Ce n'est pas qu'elle se fasse illusion sur la force de résistance passive que l'Église va lui opposer. La *Gazette nationale* de Berlin confessait dernièrement que la guerre contre Rome est chose difficile et que le libéralisme a besoin de toutes ses armes pour atteindre à la victoire. « Les catholiques, ajoutait-elle, sont de vaillants champions qui se défendent avec une vigueur à laquelle personne ne s'attendait. » Ce mot de *libéralisme* est charmant ici pour accentuer un état de choses où les pires lois de proscription sont appelées du nom pompeux et menteur de « lois de liberté. » Au siècle dernier, ceux qui préparaient la ruine de la France appelaient le jansénisme « un fantôme »; fantôme, en effet, depuis qu'il réussissait à se fondre dans le déisme et l'athéisme absolus. De nos jours, ceux qui ont besoin de fermer les yeux pour se cacher à eux-mêmes qu'ils vont droit à l'abîme rient volontiers aussi quand on évoque devant eux ce qu'ils appellent « un spectre. » Ils oublient que la franc-maçonnerie se confond presque partout avec le libéralisme, que les œuvres de cette double « peste » sont les mêmes, que ni l'une ni l'autre ne veulent de l'autorité sociale de l'Église et de la restauration dans le monde du règne social de Jésus-Christ.

Ne disons rien de la malheureuse Espagne. Livrée aux entrepreneurs de révolutions qui culbutent le lendemain l'idole acclamée la veille, elle ne calcule plus combien d'années, mais combien de semaines et de jours peut durer une constitution et un gouvernement. Pourquoi même appeler du nom de *révolution nouvelle* le coup de caserne qui vient de la frapper? C'est la crise du malade qui se retourne violemment sur le lit de souffrance où, depuis des années, les empiriques révolutionnaires travaillent ses chairs. — Plaignons la noble et catholique Autriche, dont on a pu dire que ses hommes d'État semblent « payés pour faire l'œuvre des ennemis et leur préparer les voies. » La composition du nouveau Reichsrath est loin d'être rassurante pour les intérêts religieux qu'on y va débattre; la bonne volonté personnelle de François-Joseph ne se verra-t-elle pas encore mise en défaut et débordée? Outre que le concordat de 1855 n'existe plus en fait, voici que, pour répondre aux projets de lois qui devront régler toute relation entre l'Église et l'État, le parti avancé propose tel contre-projet d'où pourrait bien sortir une

législation semblable à la nouvelle législation prussienne. Inutile d'avertir que ces résolutions s'annoncent assez oppressives pour que le *Journal des Débats* les estime conçues « dans l'esprit le plus libéral. » Il convient toutefois d'attendre, afin de juger les libéraux à l'œuvre.

Pour le moment, le vrai théâtre où s'exerce cet esprit libéral moderne, c'est la Suisse. En expulsant du territoire le représentant de Pie IX, elle supprime du coup une des plus anciennes nonciatures de l'Europe et consomme sa rupture définitive avec le Saint-Siége. On peut s'affliger de voir cette « terre classique de la liberté » envoyer ainsi ses passeports au mandataire accrédité chez elle par le plus légitime des souverains ; mais qui voudra s'en étonner ? N'est-ce pas faire œuvre « libérale » que de punir Pie IX d'avoir osé dire la vérité aux puissants comme aux faibles ? Il faut lire dans la *Liberté* de Fribourg [1] l'histoire, au jour le jour, de cette oppression des catholiques qu'on ne prend même plus la peine de couvrir d'un fragile « vernis de légalité », depuis qu'on en est au règne de « la brutalité pure. » Les fidèles se serrent, il est vrai, autour des légitimes pasteurs ; mais, comme au temps de l'évêque de Césarée, *abiguntur pastores ut greges dispergantur*. Un journal protestant, la *Gazette suisse* de Bâle, n'a pu s'empêcher d'écrire ces mots qui vont frapper au visage les pseudo-libéraux du conseil fédéral : « Si un gouvernement ultramontain se permettait de procéder de la même manière à l'égard des protestants ou des vieux-catholiques, quel déluge de télégrammes et de protestations ! Que de clameurs, que de colères, que d'anathèmes contre les tyrans ! Quelle sympathie pour les martyrs de la persécution ! Mais comme il s'agit d'ultramontains, on n'a que des sourires ou des applaudissements. » Il faut bien obéir au mot d'ordre. La note fédérale avait la prétention d'être une simple réponse à l'encyclique du 21 novembre ; en Allemagne, les mesures promettent d'être

[1] Ce journal quotidien, politique et religieux, renferme des correspondances nombreuses du Jura sur les attentats contre la liberté religieuse qui se consomment dans ce pays. Il reçoit également des informations précises et sûres au sujet du mouvement politique et religieux des différents cantons. Quant à ses correspondances de Paris, d'Allemagne, d'Autriche, de Pologne, de Belgique, elles sont justement appréciées, et permettent de suivre le mouvement catholique dans la plupart des états de l'Europe. — L'abonnement pour un an est de 36 francs pour la France. Bureau d'expédition : Grand'Rue, 10, à Fribourg.

plus radicales. On dit que M. de Bismarck se propose d'y remplacer les évêques emprisonnés ou bannis par des évêques de la variété Reinkens, pour se ménager insensiblement le moyen de fonder une église nationale sur le patron de l'Église d'Henri VIII et d'Élisabeth. *Nihil non arrogat armis.*

En Angleterre, lord John Russell, qui ne dédaignait pas de se commettre à présider un *meeting* approbateur de ces mesures, serait-il vraiment jaloux de se prêter au rôle de satellite dans la politique ecclésiastique du ministre allemand? Le sectaire percerait donc toujours sous le masque du libéral? Ce sont là de ces félicitations que M. de Pressensé n'hésite pas à qualifier de « scandaleuses. » En dénonçant la persécution prussienne jusque dans la *Revue des Deux Mondes,* il écrivait : « Nous savons que le parlement anglais ne souffrirait même pas la discussion d'une des lois votées à Berlin, et il n'y a pas de raison pour applaudir ce que nous ne voudrions pas faire. » C'est parler d'or. Mais les hommes d'État, prompts à favoriser l'absorption de la hiérarchie religieuse par le pouvoir séculier, sont-ils gens à s'embarrasser beaucoup des formules? L'Église catholique avait créé l'honneur du *droit public;* l'intérêt, appuyé sur le *droit de la force,* voilà qui paraît résumer pour plusieurs tout le code des principes du jour. A la fin du siècle dernier, quand lord Georges Gordon excitait en 1780 la populace de Londres à détruire tout ce qui était soupçonné de « papisme », il prenait plaisir à exagérer le nombre des chapelles catholiques; et lorsqu'on lui demandait comment il avait pu affirmer un fait qu'il savait être faux : « Bah ! répliquait-il, cela fait impression sur le peuple. » N'est-ce pas bien le « Mentez toujours » appliqué aux nécessités journalières d'une politique sans principes toute faite d'expédients? Il fut un temps aussi où le prince de Bismark, qui défendait alors les idées conservatrices, insistait sur l'importance, au point de vue social, de maintenir au mariage son caractère religieux. Or, dans la récente discussion du projet de loi sur le mariage civil, interpellé par les députés catholiques qui lui demandaient compte de ses opinions d'autrefois et de sa palinodie présente, qu'a-t-il répondu? A-t-il expliqué, a-t-il rétracté quelque chose? Non, mais il a dit, avec une aisance de langage que soulignaient les applaudissements d'une majorité satisfaite : « Aujourd'hui je ne suis plus membre d'une fraction, je suis ministre, et je dois subordonner mon

opinion personnelle à la raison d'État. » En vérité, on n'est pas plus dégagé. Et voilà pourtant les hommes qui imputeront calomnieusement à d'autres cette maxime dont ils sont les premiers à se targuer, que « la fin justifie les moyens. » Ces habiles confinent, plus qu'ils ne croient, aux hommes sans Dieu qui, tout en jetant comme une injure le *perinde ac cadaver*, se glorifient d'entretenir à leur compte une véritable « traite de cadavres », partout flétrie du nom « d'enterrements civils. » On reconnaît là une des mille industries de la secte qui veut, par le développement de la libre éducation si voisine de la libre-jouissance, faire pénétrer dans les masses le venin d'un matérialisme sans cœur ; doctrine misérable, que, du haut de la chaire de Notre-Dame, Lacordaire écrasait un jour d'une parole souverainement dédaigneuse, en l'appelant « cette canaille de doctrine. » (48e conférence.)

Travailler à élever la jeunesse en dehors des principes chrétiens, c'est apporter à l'Europe révolutionnaire l'appoint de toute une génération de ces matérialistes déclarés. Or, pourquoi se dissimuler que certaines associations tendent là ? C'est après avoir constaté ces résultats déplorables que Mgr l'évêque d'Angers poussait naguère un cri d'alarme, en signalant le péril de cette *Ligue de l'Enseignement* qui, sous prétexte de favoriser la diffusion des lumières, ne se propose d'autre fin que de bannir la religion chrétienne de l'éducation. « Lors même que ses promoteurs n'annonceraient pas hautement le dessein de combattre l'influence chrétienne, ce serait déjà l'avouer que d'exclure la religion d'un programme où elle doit figurer en première ligne. » Est-ce qu'on éleva jamais un peuple sans Dieu ? Le corps social est comme un arbre : à mesure qu'il monte, ne dit-on pas qu'il a autant besoin du ciel que de la terre ? Mais quel homme d'État semble croire aujourd'hui à cette nécessité de la foi religieuse pour le règlement des destinées d'un pays ? Tous, je le sais, n'ont pas « la haine » de Dieu ; en est-il beaucoup qui ne soient pas atteints de « la honte » de Dieu ? En Angleterre encore, où la *Ligue de Birmingham* voudrait faire consacrer ce principe, si cher aux hommes de la secte, que « l'État doit enseigner uniquement les choses sur lesquelles tout le monde est d'accord », nous aimons à entendre le ministre Forster déclarer qu'un tel principe serait « destructif de toute éducation saine et

solide. » Enregistrons surtout cette parole significative de M. Disraeli : « Tout système d'enseignement populaire qui n'a pas pour base la reconnaissance du gouvernement providentiel du monde ne peut avoir pour résultat qu'un désastre national. » C'est le même homme qui a dit un jour : « La société a une âme aussi bien qu'un corps ; sa foi religieuse est une partie de son existence, aussi bien que son agriculture, son commerce et son industrie. »

Au moment où nous écrivons ces lignes, deux existences modestes viennent de s'éteindre, qui laissent après elles un sillon lumineux dans l'histoire de l'éducation chrétienne des enfants. Le monde entier honorera de ses regrets la mémoire du très-cher frère Philippe, ce vieillard si populaire et si affable, ce type du dévouement dans sa forme la plus suave et la plus pure. Le bon ouvrier s'est endormi, sa tâche faite, dans le sein du Dieu qui récompense l'aumône de vérité qu'on distribue aux pauvres et aux petits. C'est la même vérité que répandait sur un autre terrain la vénérable supérieure de la société du Sacré-Cœur ; c'est le même Dieu qu'elle était jalouse de faire aimer aux classes élevées de la jeunesse chrétienne, c'est par le même dévouement qu'elle s'est sacrifiée et qu'elle meurt. Les regrets qu'elle emporte ne sont ni moins unanimes ni moins mérités. Les hommes qui décrochaient autrefois le crucifix des écoles ne comprendront point ces larmes ; ceux qui ferment encore les établissements prospères où l'enfance s'instruit aux sources catholiques s'en réjouiront peut-être. Dieu ne permettra pas que de sinistres souhaits s'accomplissent et que des générations entières de chrétiens soient empoisonnées par les docteurs de l'iniquité et du mensonge.

Telles ne sont point, paraît-il, les espérances des ennemis de l'ordre et du bien ; sous ce rapport, le Nouveau-Monde semble disputer à l'ancienne Europe l'honneur de se placer « au niveau de la civilisation moderne. » Seule la république de l'Équateur continue de reconnaître la religion catholique comme religion de l'État, à l'exclusion de toute autre. Les sociétés secrètes condamnées par l'Église y sont proscrites et leurs membres déclarés incapables d'exercer aucune charge publique. Un récent décret vient de consacrer l'État au Sacré Cœur de Jésus, en fixant un jour de l'année comme fête commémorative de cette consécration solennelle. Un autre décret, rendu par les chambres, alloue au pape le dixième

des impôts perçus dans tout le territoire de la république et ouvre, à cet effet, par anticipation, un crédit de 10.000 pesos (53,400 fr.) sur l'exercice courant. C'est l'offrande des Mages au Pontife-Roi. La pièce officielle elle-même est trop remarquable, par ce temps de défaillances et d'oublis, pour que nous ne nous empressions pas de la reproduire, d'après la traduction du *Monde* (11 janvier) :

Le sénat et la chambre des députés de l'Équateur, réunis en congrès, considérant :

1° Que c'est un devoir pour les nations catholiques de contribuer au soutien du gouvernement universel de l'Église;

2° Que ce devoir est encore plus impérieux en ce moment, où le Saint-Père est dépouillé de ses domaines et de ses revenus par une inique usurpation, et qu'aucun gouvernement ne paraît s'en mettre en peine;

3° Que la situation de la république lui permet de donner en quelque manière un témoignage solennel de sa fidélité au Saint-Siége,

Décrètent :

1° Que dix pour cent des revenus de l'État seront annuellement envoyés au Saint-Père, par le pouvoir exécutif, aussi longtemps qu'il sera dans les misérables conditions où il se trouve actuellement, comme un témoignage de justice, de loyauté et de respect du peuple de l'Équateur envers le chef de l'Église.

2° Ce décret prendra force de loi à partir de cette année.

L'exécutif sera avisé de le remplir dans sa teneur.

Donné à Quito, capitale de la république de l'Équateur, le 1er octobre 1873.

Signé : ROBERTO DI ASCOSURI, Président du Sénat; VINCENTE SALASAR, Président de la Chambre des Députes; puis les deux Secretaires, et GARCIA MORENO, Président.

Pendant que ces actes de foi s'accomplissent sur les bords du Pacifique, le gouvernement mexicain ne veut pas rester en arrière des gouvernements persécuteurs. On sait que le congrès de Mexico vient d'adopter des lois à peu près identiques à celles qui régissent aujourd'hui les rapports entre l'Église et l'État prussien. Le Pérou, moins avancé peut-être, moins acerbe surtout dans ses procédés, demeure emprisonné dans l'immense réseau des loges maçonniques, en attendant que la révolution s'y acclimate comme ailleurs. Mais c'est au Brésil que la guerre contre l'Église est conduite avec le plus d'acharnement et de perfidie. La secte, toute-puissante en cette contrée, remplit le parlement brésilien, occupe les premières fonctions de l'empire et siége jusque dans les conseils du gouvernement; en outre, elle dirige absolument la presse, force redoutable qui se trouve d'autant mieux disciplinée à ses manœuvres que pleine

liberté est laissée au mal. Le terrain était prêt dès longtemps : on ne guettait plus que le prétexte. Un jeune religieux de l'ordre des capucins, après avoir édifié ses frères de Versailles et de Toulouse, était parti pour le Brésil, où la dignité épiscopale l'attendait de bonne heure. Mgr Vital d'Oliveira n'avait que vingt-sept ans lorsque le Souverain Pontife le mit à la tête du vaste diocèse dont Pernambuco est la ville principale. Les francs-maçons du pays s'étaient réjouis de la jeunesse inexpérimentée du nouveau prélat. Dom Pedro II, comme autrefois Modeste en présence de saint Basile, s'aperçut vite qu'il avait « rencontré un évêque. » Persuadé que le Goliath ennemi ne saurait être atteint mortellement qu'au front, l'évêque a déchiré les masques, il a pénétré dans les mystères d'une faction qui s'enveloppe d'ombres, il a reproduit les condamnations géminées des souverains pontifes sans craindre de frapper, pour sa part, les réfractaires insoumis. Il était temps. Une portion du clergé risquait de subir quelque influence de l'épidémie maçonnique, et déjà même une congrégation pieuse se ressentait fâcheusement du voisinage malsain. Pie IX a parlé, et, dans un bref adressé au courageux prélat dont on a juré la mort, il ne manque pas d'avertir qu'il faut s'attendre à « une dissolution totale de la société humaine, si l'on n'abat les forces de cette secte très-criminelle. »

La voix du Pontife suprême sera-t-elle écoutée? Qui de nous ignore qu'elle retentit ailleurs qu'au Brésil? Certes, s'il est vrai que le difficile, à certaines heures troublées, n'est pas de *faire* son devoir, mais de le *connaître*, pas un catholique attentif aux enseignements qui descendent si nombreux de la chaire du Vatican ne pourra arguer de cette ignorance du devoir. Dieu a permis que la prison du captif ne fût pas muette, et nous pensons aussi que les discours de Pie IX resteront au premier rang des choses qui doivent immortaliser le pontificat de ce grand Pape. Improvisés au jour le jour, selon l'occasion, ces monuments d'éloquence chrétienne, qu'une voix auguste appelait « une continuation des Évangiles et des Actes des apôtres », offriront encore plus tard tout l'intérêt d'un document historique. C'est merveille de voir les évêques du monde entier s'inspirer à cette école de fermeté qui interrompt, plus haut que ne voudraient quelquefois les prudents, une prescription sacrilége. Étouffer une telle parole sous la conspiration du silence ne semble guère plus généreux que de confisquer les

encycliques à la frontière, car c'est oublier que, si le dernier degré du malheur est de n'oser se permettre une plainte, le dernier degré de la vexation est de l'interdire.

Sourde aux avertissements du Pontife-Roi, l'Italie poursuit sa campagne contre les ordres religieux ; elle continue d'abattre, sans désemparer, des institutions séculaires qui faisaient l'honneur et la sécurité de Rome. Elle sent bien que l'argent qu'elle extorque, même quand elle oublie ensuite de payer aux religieux spoliés leur rente dérisoire, profitera mal à ses finances en déroute ; mais ne faut-il pas qu'elle amuse un peu, ne pouvant les apaiser, des appétits toujours plus grands que la proie? « La révolution, disait Pie IX, est une louve qui n'est jamais rassasiée. » Ne parle-t-on pas déjà de soustraire au Pape l'administration des catacombes, ce berceau où l'Église est née dans le sang de ses martyrs et les larmes de ses enfants?

Humainement sans doute le mal doit l'emporter ; mais le bras du Seigneur n'est pas raccourci et les paroles de Pie IX sont encore à la « confiance. » Il est de ceux dont toute la politique est dans la foi et qui interrogent l'avenir avec le flambeau du passé. C'est le mot de la Sagesse : *Scit præterita et de futuris æstimat.* Il déclare qu'il ne peut « préciser le moment de la délivrance de l'Église », mais, comme il le dit, « la violence de la persécution est telle que le moment ne peut tarder à venir. » Recueillerons-nous en 1874 les fruits semés par les pèlerinages de 1873? L'année du centenaire de saint Thomas d'Aquin et de saint Bonaventure, les grands docteurs, achèvera-t-elle ce que faisait entrevoir l'année du centenaire de Grégoire VII, le grand pape? C'est le secret de Dieu : l'Église peut avoir encore à pleurer. Toutefois l'histoire est là pour nous apprendre comment il arrive que les situations les plus emmêlées se dénouent à miracle, quand Dieu veut, par l'incident le plus brusque et le plus imprévu. Captif encore le 1er janvier 1814, Pie VII aurait-il pensé qu'il rentrerait en triomphe, dès le 24 mai, dans la ville des papes? Quatre mois ne s'étaient pas écoulés qu'il pouvait adresser aux cardinaux ces paroles consolantes : « Nous avons rompu dans notre domaine pontifical les sociétés secrètes d'hommes impies, très-nuisibles également à la religion et au trône des princes. Nous avons relevé de ses cendres la compagnie de Jésus, très-propre à étendre le culte

de Dieu et à procurer le salut des âmes. Nous avons rouvert les couvents des religieux, contre lesquels les fureurs de la persécution avaient sévi d'une manière particulière. Nous avons arraché les vierges sacrées aux périls du siècle et nous avons pris soin de les réunir dans les monastères d'où elles avaient été indignement expulsées. »

Ce sont les représentants mêmes des ordres religieux, aujourd'hui si éprouvés, que Pie IX, dans son allocution du 15 décembre, encourageait en ces termes : « Nous devons hâter par la prière les jours de la miséricorde divine; ils ne sont pas éloignés. » — Mais si le pape réclame des hommes de piété et de prière, il attend de toutes les classes de la société des âmes de courage et de foi pratique. Aux femmes romaines il a dit : « Sans les œuvres, la prière n'est ni bonne ni efficace, et l'absence des œuvres est la cause des maux de l'Europe. Nous verrons cesser les jours de la tribulation, lorsqu'à la piété qui se montre à l'Église correspondront les œuvres du dehors. » D'autre part, il a recommandé aux chefs d'ordres d'inviter les fidèles à l'action, « en public comme dans les églises, dans les conversations générales comme aux foyers. » A tous il prêche « l'union », vertu rare, parfois si peu comprise, si mal pratiquée souvent de ceux qu'on nomme encore les « gens honnêtes. » Attendrons-nous donc, selon le mot de Joseph de Maistre, d'être *broyés* pour être *fondus?* — A qui voudrait tenir un moindre compte des enseignements du Vicaire de Jésus-Christ il pourrait être opportun de faire relire ces paroles de l'orateur romain : « Les gens de bien, plus lents à s'émouvoir, négligent les premières atteintes du mal et ne s'éveillent enfin que lorsqu'ils y sont contraints par la nécessité ; d'où il arrive qu'à force de tarder et de temporiser, en voulant conserver le repos même aux dépens de l'honneur, ils perdent tout à la fois honneur et repos. » *(Pro P. Sextio*, XLVII.)

E. RÉGNAULT.

Le Gérant: C. SOMMERVOGEL

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AÎNÉ, RUE GENTIL, 4.

LE CENTENAIRE

DE SAINT THOMAS D'AQUIN

ET NOS FUTURES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

La France peut à bon droit se glorifier d'être la seconde patrie de saint Thomas d'Aquin : c'est Paris qui le nomma docteur et fut le berceau de sa gloire ; c'est Toulouse qui a été choisie pour être son tombeau et garder le dépôt de ses reliques sacrées. D'aussi précieux souvenirs nous font un devoir de ne pas oublier le sixième centenaire de la mort du saint docteur.

Fidèle au culte du grand homme dont elle est la mère, l'Italie cherchera dans la fête du 7 mars une force et une consolation. Au nom du Docteur angélique, l'*Unità Cattolica* recueille chaque jour le tribut de l'amour filial à l'*Angelico Pio*. Toutes les villes qui conservent des souvenirs du maître se préparent à l'honorer dans les temples et dans les athénées. Une académie de médecine, dite de Saint-Thomas d'Aquin, se constitue à Rome avec l'approbation de Pie IX et ouvrira ses séances le 8 mars. L'Ange du Vatican encourage la célébration de cet anniversaire et lui-même veut s'associer au zèle des fils de saint Dominique. Pendant que les religieux, malgré leur expulsion du célèbre couvent de Sainte-Marie sur Minerve, font restaurer dans leur église la chapelle dédiée à saint Thomas, le Pontife, toujours généreux, a donné ordre de préparer, pour orner cette chapelle, un splendide reliquaire, qu'il enrichira en dépouillant son propre oratoire. Une autre relique du saint sera proposée à la vénération du monde. Il existe, à la bibliothèque nationale de Naples, un codex autographe qui contient le commentaire inédit et au-

thentique sur le livre *De Divinis Nominibus* de saint Denys ; un savant chanoine, D. Antonio Uccelli, a conçu le projet de publier la reproduction originale de ce précieux manuscrit.

Une publication d'un genre différent nous viendra d'Allemagne. Car l'Allemagne, elle aussi, s'honore d'avoir possédé quelque temps l'Ange de l'École. Un professeur d'outre-Rhin opposera aux erreurs libérales l'enseignement de saint Thomas et dira quelle mission est réservée dans les temps modernes au docteur du moyen âge [1].

Tel est le privilége de l'homme admirable auquel Dieu et son génie ont créé une sorte de royauté : après six cents ans, son influence demeure aussi puissante sur les esprits ; son nom vénéré rencontre chez tous les peuples les mêmes hommages. L'orgueil moderne, si impatient de toute domination, n'a point réussi à détruire une souveraineté consacrée par les siècles. La France, qui avait tenté de se soustraire à ce bienfaisant empire, reconnait d'elle-même son erreur et commence à restaurer dans ses écoles l'autorité de celui qu'elle avait eu le tort de détrôner.

Le centenaire devra faire tomber les derniers préjugés et mettre un terme aux dissentiments qui ont été si nuisibles à la vraie science. Combien n'est-il pas désirable que l'accord des intelligences achève de se rétablir parmi nous, à l'heure où nous allons relever les ruines de nos antiques universités ! Pour être fécond, notre enseignement aura besoin d'unité ; et nous n'arriverons à l'harmonie nécessaire que si nous professons tous un sincère et profond respect, non-seulement pour les définitions de l'Église, mais aussi pour la doctrine des maîtres qui ont illustré les âges chrétiens. Le siècle présent attend de nous que nous lui rendions une grande synthèse religieuse et scientifique, que nous lui fassions une *somme* nouvelle sur le plan des anciennes. Il faudrait au XIXe siècle, avant qu'il s'achevât, un Thomas d'Aquin. Si cet homme doit venir, il sortira de nos futures universités catholiques, de celle en qui revivra plus puissamment l'esprit des universités d'autrefois.

[1] Schäzler. *Divus Thomas, D. A., invicte propugnans veritatem catholicam contra modernum liberalismum, sive de peculiari missione D. Thomæ pro ætate moderna* (Fribourg, Herder).

Lorsque le pape Urbain V, mettant fin aux longs débats des villes et des nations qui se disputaient les restes de Thomas d'Aquin, se prononça en 1368 pour la noble cité décorée jadis du nom de *Palladia*, c'est à l'université de Toulouse que le Souverain Pontife envoya et recommanda tout spécialement ces inestimables reliques. « Une jeune université, dit-il, s'est établie à Toulouse : je veux que la science y soit forte et solide. Comme la doctrine du saint doit en être le fondement pour la théologie, j'ordonne que son corps y soit porté. [1] » Il y a dans ces paroles une indication providentielle : de même que saint Thomas d'Aquin a présidé, du fond de sa tombe, aux leçons de la vieille université toulousaine, ainsi lui appartient-il d'inspirer de nos jours le haut enseignement catholique. Le génie qui, après s'être nourri de l'enseignement chrétien du XIIIe siècle, en a fait la *somme*, sera l'ange de nos universités et le guide de celui qui doit, s'il plaît à Dieu, écrire la *somme* du XIXe siècle.

Nous ne pouvons songer aux gloires du passé, que nous rappelle le centenaire du 7 mars, sans reporter notre attention sur le présent. Une éclatante manifestation de science et de raison chrétienne serait nécessaire pour éclipser les ténébreuses lueurs qui ont égaré un si grand nombre d'esprits. Mais comment se pourra faire cette œuvre d'illumination ? d'où viendra le triomphe de la vérité sur la génération future ? Le Centenaire lui-même nous met sur la voie du salut. — L'École du moyen âge a été l'*Alma mater* du docteur dont le nom s'est identifié avec le sien, et la *Somme* n'est que la science de l'École vulgarisée par le génie. — L'enseignement universitaire du XIIIe siècle et la *Somme théologique* ont eu pour base l'union de la science et de la foi. — Nos institutions renaissantes n'auront de fécondité qu'à la condition d'un retour aux traditions et à la méthode des temps chrétiens.

[1] Manuscrit conservé à la bibliothèque de la ville de Toulouse et cité par M. le chanoine Duilhé de Saint-Projet dans son *Appel au monde catholique pour le congrès de savants à Toulouse*.

I

L'ÉCOLE AU TEMPS DE SAINT THOMAS D'AQUIN

En 1852, lorsque le chef du Docteur angélique fut solennellement transféré dans un reliquaire nouveau, la voix la plus éloquente de ce siècle eut à prononcer le panégyrique du plus grand des docteurs. Le P. Lacordaire répondit par son discours à ces deux questions : quelle est la place que la théologie occupe dans le monde ? quelle est la place que saint Thomas occupe dans la théologie ? La théologie, c'est l'accord stable et progressif de la science, de la raison et de la foi. Et saint Thomas est le théologien par excellence ; car tous les autres, saint Augustin lui-même, n'avaient laissé que des fragments ; Thomas seul a donné une synthèse, la synthèse de la science, de la raison et de la foi. Or, ajoutait l'orateur, tout homme a une genèse ; quelle est celle de saint Thomas d'Aquin ? Il était né prince, il s'est fait moine ; et, pour devenir maître, il a commencé par être disciple. « Prince, moine, disciple, saint Thomas d'Aquin pouvait monter sur le trône de la science divine ; il y monta en effet ; et depuis six siècles qu'il y est assis, la Providence ne lui a point encore envoyé de successeur ni de rival. »

Il fut disciple : arrêtons-nous à ce dernier terme de la genèse du grand docteur ; demandons à l'histoire par quelle éducation s'est achevé le développement de sa puissante intelligence. Il y aurait une grave erreur à s'imaginer que le génie est dispensé d'être disciple. Pour peu qu'on étudie l'histoire de l'esprit humain, on reconnaît bien vite que toute intelligence, même la plus merveilleusement douée, a besoin d'être enseignée, et reçoit de l'enseignement un essor, une perfection que rien ne saurait remplacer. La force et l'élan sont de Dieu ; mais l'impulsion et la direction viennent d'un maître qui communique une tradition.

On l'a dit avec justesse, le XIIIe siècle fut, pour les intelligences, le foyer d'une émulation à laquelle rien ne peut être com-

paré dans les autres temps[1]. C'était l'âge d'or des universités. Une transformation s'était opérée dans les écoles épiscopales et monastiques, qui, du VIIIe au XIIIe siècle, avaient conservé le culte du savoir ; elles avaient cédé la place à des agrégations, qui rassemblaient sous une direction unique les divers enseignements, à des corporations librement organisées pour donner à chaque science une chaire spéciale et régir tout un peuple d'écoliers. « Dieu avait créé l'université des choses ; l'Europe, formée par le christianisme, créa l'université des sciences. » (Lacordaire.) Le XIIIe siècle tendait à l'unité, comme le nôtre à l'anarchie. Le génie chrétien, agrandi par le parfait accord de la science et de la foi, ramassait en un centre lumineux l'enseignement de toutes les vérités révélées et de toutes les connaissances conquises par le travail humain. Autour de la doctrine sacrée, vrai soleil des esprits, se groupaient harmonieusement toutes les sphères du monde intellectuel. Aucun des éléments de la connaissance n'était négligé, la philosophie et les sciences avaient fait alliance avec la théologie. Les philosophes de la Grèce étaient commentés dans ces écoles, où l'on ne voulait rien perdre de la tradition universelle; et, si de nouvelles découvertes n'étendaient pas le champ des connaissances physiques, on le remuait sans relâche pour y trouver les lois intimes des êtres et le système général de la nature. Les hommes du XIIIe siècle croyaient à la parenté de toutes les sciences ; ou plutôt, toutes les sciences étaient par eux ramenées, autant qu'elles peuvent l'être, à l'unité. Au sommet de la hiérarchie, dans laquelle chaque science avait son rang en rapport avec la noblesse de son objet, ils plaçaient, dans l'ordre naturelle, la science des principes, la métaphysique; et, dans la sphère complète du savoir, la philosophie de la révélation, la théologie.

De ces efforts pour réaliser l'universalité et l'unité sont nées les *sommes*, immenses travaux synthétiques, qui résumaient et coordonnaient toutes les sciences. Au sein des écoles, où de vigoureux esprits agitaient les divers problèmes de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel, plusieurs maîtres de la pensée, rayonnants d'intelligence et illuminés de foi, entreprirent d'élever ces

[1] *Études sur les temps primitifs de l'ordre de Saint-Dominique*, par le R. P. Danzas. *Le B. Jourdain de Saxe*, t. I, p. 56.

monuments, qui, mieux encore que nos cathédrales, sont l'immortel honneur du génie chrétien. Aristote, en qui se personnifie le génie de l'antiquité, avait bien pu faire l'encyclopédie de son siècle ; pour en faire la *somme*, il lui eût fallu une théologie, et le paganisme n'en avait pas. Guidés par une inspiration supérieure, les Aristotes du XIIIe siècle ont mieux saisi l'harmonie des choses divines et des choses humaines ; ils ont apporté, dans la classification des richesses intellectuelles de l'homme, des vues d'ensemble plus larges et une méthode plus sûre. Thomas d'Aquin, succédant à des précurseurs et à un maître dignes de lui, les a tous surpassés.

L'ère des précurseurs se termine à Vincent de Beauvais, et le maître fut cet homme qui s'appelle dans le monde Albert le Grand et dans la religion le bienheureux Albert, en attendant que l'Église lui décerne le nom de saint [1]. Vincent, le lecteur et le bibliothécaire du roi saint Louis, a condensé dans son vaste *Speculum* toutes les connaissances de l'antiquité, des temps chrétiens et des écoles arabes. La science d'Albert tenait du prodige, à ce point qu'il est demeuré populaire dans les souvenirs de la postérité comme un « être presque mythologique et plus qu'humain. » Le moyen âge, comparant Albert et son disciple, qualifiait le premier de *luminare minus*, et le second de *luminare majus*. Celui-là fut l'astre qui éclaire la science naturelle ou la philosophie, celui-ci, le soleil qui préside au plein jour de la science révélée.

Un autre parallèle se présente de lui-même à l'esprit; car on ne peut séparer dans l'histoire, surtout dans l'histoire de cette année 1274, Thomas d'Aquin et Bonaventure de Bagnorea. Tous deux avaient été appelés au deuxième concile de Lyon : l'un mourut en chemin, l'autre ne vit que les premières sessions

[1] Les évêques d'Allemagne, réunis à Fulda au mois de septembre 1872, ont demandé au Saint-Siège de reprendre la cause du B. Albert le Grand. « Les honneurs de la canonisation, disaient-ils, n'ont pas encore été rendus au B. Albert que le monde entier proclame Grand. Il fut le maître du Docteur angélique, il illustra par son immense savoir et la perfection de sa sainteté non-seulement les chaires les plus célèbres de la France et de l'Allemagne, *le second concile de Lyon lui-même* (!), mais encore le monde chrétien tout entier. » L'épiscopat catholique s'unit à l'épiscopat allemand, et Pie IX ne voulut point se refuser à des vœux si légitimes et si universels. Aussi la cause est-elle reprise depuis quelques mois.

de l'assemblée. « Un même âge rapprochait ces deux génies frères ; un même jour les réunit à Paris pour y recevoir les honneurs académiques ; l'amitié les rassembla pendant la vie, la même année dans le tombeau, le même culte sur les autels [1]. » Les annales de nos universités n'ont pas connu de jour plus glorieux que ce 23 octobre 1257, où Thomas et Bonaventure furent proclamés, ou, pour mieux dire, acclamés docteurs de l'université de Paris. On raconte qu'une voix mystérieuse avait désigné à Thomas, pour texte de sa thèse, ces paroles du Psalmiste : Vous arroserez les montagnes avec les eaux supérieures du ciel ; du fruit de vos ouvrages la terre se rassasiera : *Rigans montes de superioribus suis, de fructu operum tuorum satiabitur terra* (Ps. CIII, 13). Appliquant ce texte à la divine économie de la religion, Thomas fit voir comment Dieu répand sur toutes les âmes les flots de la grâce et de la vérité. Les paroles prophétiques ont reçu de la postérité une autre application : elles expriment, en effet, d'une manière admirable, la mission des deux grands docteurs, qui allaient verser des torrents de lumière et de vie sur les plus hauts sommets comme sur les plus humbles vallées du monde des intelligences.

Tous ces illustres représentants de la science chrétienne, quelles que fussent les tendances particulières de leur génie, donnaient à leur enseignement encyclopédique la même base, à leur synthèse le même fondement. Ils établissaient l'union de la science et de la foi par la subordination de l'une à l'autre ; et, ce principe admis de tous, chacun l'appliquait aux différentes sciences. « Tous les arts, écrit Vincent de Beauvais, sont subordonnés à la divine sagesse ; et la science inférieure, si elle est bien ordonnée, doit conduire à la supérieure. » Le Docteur séraphique développe cette idée féconde dans un livre qu'il intitule : *Reductio artium ad theologiam*. Albert le Grand *réduit* la théorie en pratique. « La plus belle gloire d'Albert, dit un savant moderne, est d'avoir terminé le cercle des connaissances humaines en comblant son hiatus par la démonstration scientifique des rapports de l'homme et de Dieu. Ce principe une fois posé, cette grande intelligence s'est en quelque sorte concentrée

[1] Ozanam, *Dante et la philosophie catholique au* XIIIe *siècle*, 1re partie, ch. II.

sur la terre. Pour la première fois, les corps naturels reçoivent une description précise ; et pour la première fois aussi, ils se trouvent rangés d'après leurs analogies et d'après leurs degrés d'organisation. Posées de cette manière, les sciences naturelles apparaissent avec leur caractère fondamental, l'utilité physique et l'utilité théologique [1]. »

C'est du prince des théologiens surtout qu'il faut apprendre comment la théologie, reine des sciences, est le principe de leur unité et le magnifique couronnement de l'édifice intellectuel. Si ces idées ne nous deviennent familières comme elles l'étaient au siècle de Thomas d'Aquin, nos sciences et notre enseignement sont voués à une anarchie sans remède ; nos universités n'auront jamais la gloire de produire une *somme*, d'enfanter un homme de génie.

II

L'ANGE DE L'ÉCOLE ET LA SYNTHÈSE SCOLASTIQUE

L'École commençait par bien définir les procédés de la science naturelle et par déterminer nettement le domaine de la raison. La métaphysique moderne a eu le tort de vouloir remplacer par de brillants, mais fantastiques systèmes, une doctrine plus conforme à l'expérience et à la nature même de nos facultés.

En face de l'immense inconnu qui s'offre à lui, l'homme, ainsi que l'enseignent les scolastiques, contemple tout d'abord les merveilles de la création, le spectacle varié de cet univers ; appelant à son aide les ressources de l'observation, il considère avec une attention ravie les mille phénomènes qui se produisent à tous les points de l'espace. Le fait à peine connu, il en veut saisir la cause ; la suite réglée des phénomènes l'excite à en découvrir l'origine et le principe ; à travers le mécanisme de la nature, il cherche à démêler la loi idéale d'ordre et de beauté. Puis, du dehors se repliant sur elle-même, l'âme étudie ses facultés constitutives et ses idées fondamentales ; elle examine comment, par sa propre énergie, elle a conquis la notion des choses, s'élevant de la sensation à l'idée, de la matière à l'esprit, du visible à l'invisible,

[1] Pouchet, *Histoire des sciences naturelles au moyen âge*, p. 319.

du relatif à l'absolu. Embrassant alors d'un seul regard les rapports harmonieux des êtres et la relation nécessaire de l'ordre à son principe, l'intelligence, dans un sublime élan, atteint la raison première des choses, salue le législateur suprême et le tout-puissant auteur de l'univers. Cédant aux preuves qui surgissent de tous les horizons du monde et du fond de lui-même, l'homme reconnaît et adore l'Être souverain duquel tout dépend et qui est lui-même d'une absolue indépendance.

Livrée à ses seules forces, l'intelligence connaît d'une façon plus ou moins parfaite le monde des corps et le monde des esprits créés, le Cosmos tout entier ; de plus, par la science rationnelle des premiers principes et des premières causes, elle arrive jusqu'aux confins du monde d'en haut ; mais alors éclatent son insuffisance native et, pour monter au delà, le besoin d'un secours surnaturel. Car au delà sont les profondeurs de Dieu, *profunda Dei*, suivant l'expression de saint Paul ; au delà est ce que Dieu ne nous a pas manifesté dans les œuvres de ses mains. Arrêtée donc au seuil du temple où le Très-Haut se renferme avec ses plus sublimes mystères, la raison s'incline et se tait ; elle attend que le voile se déchire et qu'un rayon de la lumière incréée vienne lui révéler quelques-uns des attributs intimes de l'Être infini.

Ces enseignements de l'école ont fourni au plus grand poëte du moyen âge et peut-être de tous les temps, à Dante, le thème de sa brillante fiction. Virgile, qui représente l'esprit humain, est parvenu avec son disciple jusqu'à l'entrée des régions célestes ; mais il lui est interdit d'aller plus loin. Une vierge mystérieuse descend des sommets inaccessibles, semblable à l'épouse qui vient des hauteurs du Liban. Elle se nomme la louange de Dieu, la lumière qui s'interpose entre l'intelligence et la vérité ; c'est par elle que l'espèce humaine peut pénétrer au delà des choses sublunaires. S'élevant à travers l'espace, elle se rapproche, et l'homme avec elle, du trône de la divinité. Cette vierge, qui brille d'une beauté incorruptible et qui se pose en reine sur un char triomphal, cette Béatrix idéale, c'est la théologie, c'est la science inspiratrice qui révèle les secrets de l'essence divine.

De ce style poétique rapprochons le grave et vigoureux langage de Thomas d'Aquin. « La science théologique est, dit-il, sagesse entre toutes les sagesses humaines ; elle est sagesse, non

pas dans tel ou tel genre, mais simplement, dans le sens le plus élevé et le plus propre. Par la certitude de ses principes, par l'excellence de son objet et par la perfection de sa fin, elle surpasse toutes les sciences spéculatives et pratiques. Elle n'est subordonnée qu'aux lumières supérieures de Dieu et des bienheureux. » La prééminence appartient manifestement à une science qui vient de Dieu, qui s'occupe de Dieu et qui mène à Dieu; à une science qui reçoit directement de la Vérité vivante, substantielle et infinie, les principes d'où la saine logique pourra déduire d'incontestables conclusions. La raison était humiliée dans son impuissance au seuil du sanctuaire où Dieu voile les mystérieuses opérations de son être adorable ; introduite par la révélation dans ce foyer de lumière, la théologie en revient couronnée de clartés et en possession des secrets de Dieu, de Dieu en trois personnes, de Dieu incarné, de Dieu auteur et consommateur de la foi.

Quand la théologie a reçu d'en haut par l'Écriture sainte et par la tradition les principes qui lui servent de base, il est permis à la raison d'opérer scientifiquement sur ces données supérieures, d'appliquer la force logique à déduire toutes les conclusions que peuvent contenir les vérités révélées, de chercher les rapports du monde divin surnaturellement connu avec le monde des esprits et même avec le monde des corps. Dans ce labeur grandiose, celui-là sera digne des honneurs du premier rang, dont les connaissances seront étendues et coordonnées, dont la doctrine sera pure et capable de confondre tout ce qui s'oppose à la vérité, dont l'Église enfin, arbitre suprême dans ce qui touche à la foi, acceptera et recommandera l'enseignement avec confiance. A ces différents titres, saint Thomas est le roi des théologiens ; il est roi par le droit du génie qui crée et qui ordonne, par le droit de la victoire remportée sur l'erreur, par le droit du consentement universel qui reconnaît son imposante autorité.

Thomas d'Aquin avait reçu du ciel une glorieuse mission. Placé à la limite de deux mondes, dans le dernier siècle du moyen âge, lorsque les expéditions lointaines et le commerce avec les Arabes, infidèles commentateurs de la philosophie péripatéticienne, avaient répandu dans les esprits de funestes idées d'indépendance, à l'entrée de l'âge moderne, dont la juvénile indocilité allait causer à l'Église tant d'inquiétudes et amener de

si cruels déchirements ; placé, dis-je, par la Providence à la limite de ces deux mondes, l'Ange de l'École était appelé à résumer par un miracle de génie toute la science des siècles de foi et à préparer des armes contre les futures révoltes de la raison émancipée. Lecteur assidu des divines Écritures, disciple des anciens docteurs, et particulièrement d'Augustin, l'interprète le plus complet de l'enseignement traditionnel, Thomas a recueilli fidèlement l'esprit et les maximes de la doctrine révélée, pour en faire le substantiel aliment et comme le pain des intelligences chrétiennes. L'auteur de la *Somme* n'a rien pour l'éclat et la fascination ; tout se conforme chez lui aux clartés de l'évidence, aux lois du raisonnement, à la règle de la tradition catholique ; point d'exagérations, point d'affirmations tranchantes ni d'assertions aventureuses ; toujours une auguste sérénité et un calme divin, toujours la douce et haute majesté du génie. Sublime dans ses pensées, mais prudent dans son élévation même, aussi réservé dans ses déductions que hardi dans ses aperçus, le prince de l'orthodoxie concilie dans une inviolable unité et avec la mesure d'un bon sens magistral toutes les conclusions de la science religieuse. De lui, mieux que de Bossuet, il est permis de dire qu'il « posséda toute la raison humaine en la sienne. » Aussi voit-on que, malgré des dissidences secondaires et très-permises, les théologiens et les philosophes, qui jouissent de quelque autorité dans l'Église, ont tenu à honneur de reconnaître saint Thomas pour leur maître et leur « docteur particulier. »

Un vieux peintre, dans un tableau que je me rappelle avoir vu à Sainte-Catherine de Pise, a exprimé d'une façon curieuse l'idée qu'il s'était faite de la mission du Docteur angélique. Au-dessus du saint, il a représenté Notre-Seigneur avec des personnages de l'Ancien Testament et les quatre évangélistes. A droite et à gauche sont Aristote et Platon ; au bas, sous les pieds du maître qui l'a confondu, Averroès. De la bouche du Christ partent des rayons lumineux qui vont frapper les évangélistes et se réfléchir sur saint Thomas, pour se diviser ensuite sur une foule de docteurs, d'évêques et de papes. Les figures de Platon et d'Aristote sont éclairées par des reflets de lumière.

Cette peinture originale, qui date du XIVe siècle, rend assez bien le rôle historique du grand docteur. La même pensée ins-

pirait l'orateur qui fit le discours d'ouverture au concile de 1274. « Une mort imprévue, dit-il, a privé cette auguste assemblée de la présence du divin Thomas ; mais il vit toujours par la meilleure partie de lui-même et il triomphera jusque dans la postérité la plus reculée : *Verum ecce superstes in æternum victurus.* Sans aucun doute, le concile du Vatican, dans les sessions à venir, fera écho après six siècles à celui de Lyon et recommandera solennellement l'étude du prince de la scolastique.

III

LA SOMME DU XIXe SIÈCLE ET LES UNIVERSITÉS CATHOLIQUES

La théologie est la reine des sciences ; mais c'est une reine découronnée. Thomas d'Aquin est le roi de la théologie, mais c'est un roi qui ne gouverne plus. Nos écoles sont en ruines ; notre enseignement supérieur en désordre; nos sciences ont *éliminé,* comme de vaines fictions, toutes les idées théologiques et métaphysiques ; au lieu d'une synthèse, nous avons des dictionnaires soi-disant universels qui sont de véritables chaos alphabétiques. Toutes les forces créatrices du génie chrétien ne seront pas de trop pour un renouvellement qui doit embrasser tant de choses et tant d'institutions.

Mille préjugés s'opposent à l'œuvre de restauration que nous appelons de nos vœux, et que, malgré tout, nous saluons de nos espérances. Je n'ai pas écrit une seule des lignes qui précèdent, sans me dire que, même, hélas ! parmi les chrétiens, elle soulèverait des contradictions. Vous allez donner à penser aux fils du XIXe siècle que vous prétendez les ramener au moyen âge. Les sciences modernes ne consentiront jamais à se ranger autour de la théologie comme des vassales. La Somme de saint Thomas est par trop insuffisante pour notre temps. Qu'il soit l'Ange de l'École, à la bonne heure ! mais l'École n'a pas posé les colonnes d'Hercule de l'esprit humain ! Allez-vous dire anathème à quiconque ne partage pas vos exagérations ?...

Il y a des années que toutes ces phrases creuses alimentent la polémique. Nous nous souvenons d'avoir déjà dans ces *Études*

réduit à leur juste valeur ces déclamations contemporaines. La théologie ne menace pas les sciences ; mais elle leur manque. Jamais la théologie, cette grande théologie que représente Thomas d'Aquin, n'a dit à la science, à la véritable science un *Vade retro*. Bien plutôt, elle ne cesse de répéter : *Ascende superius*. Bossuet ne voulait pas dire autre chose, même lorsqu'il lançait cet anathème : « Qu'elle soit donc frappée de mort toute science qui n'a pas Dieu pour objet », c'est-à-dire qui ne sert pas à la glorification de Dieu. Aux esprits tentés de s'emprisonner dans la matière, la religion adresse de pressantes invitations à monter plus haut. Plus haut ! vers les sommets d'où ruisselle la lumière divine. N'effacez pas,— c'est la prière que nous adressons aux positivistes,— n'effacez pas les vestiges de Dieu dans la création ; suivez à travers la série des êtres les manifestations de la toute-puissance et ce qu'on a si bien appelé les harmonies providentielles; devant le spectacle de cet univers pénétré de pensée jusque dans ses dernières profondeurs, élevez les regards et le cœur vers Celui qui est la source du vrai et du beau, de l'ordre et de l'harmonie. Non, nous ne voulons pas faire obstacle à la science, mais lui faire honneur, en émettant le vœu d'une *somme* nouvelle, qui coordonne à la lumière de Dieu toutes les conquêtes de l'esprit humain.

La seule idée de subordination offense les prétentions scientifiques. Mais, à le bien prendre, ce vasselage n'est pas un asservissement. Les sciences ont chacune leur objet déterminé et un domaine de faits qui leur est propre ; il est de la dernière évidence qu'elles ne se déduisent pas des idées métaphysiques et encore moins des vérités théologiques. Mais de même que la philosophie, par qui seule les sciences naturelles sont constituées à l'état de *sciences*, était à cause de cela nommée par les scolastiques *scientia scientiarum*, *disciplina disciplinarum ;* ainsi, parce que toute science, même la philosophie, est inférieure par son objet et par sa fin à la théologie, c'est à celle-ci qu'il appartient légitimement de commander, de réclamer, en qualité de maîtresse, un service qui, en réalité, est plus honorable qu'humiliant. Le cardinal Wiseman pensait comme les anciens docteurs, lorsqu'il comparait les sciences à des « sœurs immortelles qui font leur cour à la religion. » Nous n'effaçons pas la distinc-

tion entre les sciences humaines et la science sacrée ; nous désirons voir cesser leur hostilité. Et non-seulement nous croyons à un système d'alliance dans lequel elles se prêteront un mutuel appui ; mais nous avons la conviction que, sans absorber la science dans la foi et sans encourir le reproche de mysticisme, il est possible de relier en un seul faisceau toutes les vérités naturelles et surnaturelles.

Pendant que l'esprit révolutionnaire fait de la science un royaume divisé d'avec lui-même, Dieu inspire aux siens l'idée de reconstituer une synthèse, qui, pour parler avec l'Apôtre, « fonde et récapitule dans le Christ tout ce qui est sur la terre et tout ce qui est dans les cieux. » (Eph., I, 10.) Le concile du Vatican doit avoir pour résultat, dans les desseins de la Providence, de détruire les germes de discorde entre les croyants, de remettre sur le trône la science du Christ, la science de la révélation, de rendre à la philosophie elle-même sa certitude et sa noblesse. Le triomphe du christianisme dans les esprits dissipera tous les malentendus et facilitera l'unité.

« Le moment est venu, a dit un écrivain de nos jours, de sauver la philosophie et le monde, en faisant subir à la philosophie et à la science modernes le même travail d'assimilation et d'épuration que saint Augustin et saint Thomas ont fait subir à la philosophie de Platon et d'Aristote. Le moment est venu de fonder une nouvelle scolastique et de jeter les bases d'une œuvre analogue à la *Somme* et qui en sera la couronne... Cette scolastique sera d'autant plus brillante et plus belle qu'elle pourra s'assimiler les trésors de théologie, de science, de philosophie et d'histoire accumulés par dix-neuf siècles de christianisme... L'unité de la science, c'est la religion ramassant à terre toutes ces pauvres sciences contemporaines, qui se traînent sans Dieu, sans lumière, sans beauté, sans lien entre elles, décousues, à l'état d'enfance, incapables de bégayer même le nom du Seigneur. » (M. P. Pradié.)

On n'attend pas de moi que je trace l'esquisse d'un aussi grand ouvrage. Je dirai seulement, parce que cela ressort de l'idée même du travail, que l'on y devra trouver, d'une part, le tableau complet de la science du Cosmos au point où l'ont portée les conquêtes modernes et en tant qu'elle se lie aux enseignements de la foi, d'autre part, une exposition raisonnée des vé-

rités religieuses dans leur merveilleux enchaînement et dans leur harmonie avec les connaissances naturelles, les données de l'histoire, les intérêts de l'humanité.

Pour une œuvre aussi gigantesque, bien des qualités seront absolument requises. Sans compter les dons que Dieu seul peut départir, il sera nécessaire de connaître à fond les sciences qui devront être mises en harmonie. Avant tout, il faudra une théologie parfaitement orthodoxe, exacte et complète. Leibniz, Pascal et Bossuet lui-même ne pouvaient, on comprend pourquoi, continuer saint Thomas d'Aquin. Et à notre époque, Lamennais n'est pas le seul dont le génie ait été faussé par l'esprit de système; d'autres que le P. Gratry ont eu une métaphysique plus originale que correcte. Il ne sera pas moins indispensable d'avoir étudié autre part que dans de vulgaires manuels les diverses parties de la science humaine. N'arrive-t-il pas quelquefois que des écrivains s'avisent de disserter sur les rapports de la science et de la religion, sans bien savoir leur religion ni leurs sciences ? Bon moyen de mécontenter à la fois les croyants et les savants !

Mais cet idéal encyclopédique n'est-il pas à reléguer tout simplement au pays des chimères ? Si notre enseignement supérieur doit demeurer dans l'état actuel, oui. Si, au contraire, l'Église retrouve sa pleine liberté, il n'est plus téméraire de se livrer à de meilleures espérances. Un enseignement universitaire, organisé d'après les plans et avec l'esprit catholique d'autrefois, reproduirait les merveilles du passé. On dit que la race des géants a disparu ; je le crois bien, tout le génie moderne se tourne à rapetisser les hommes. J'ai vu de près ce grand Collége romain contre lequel s'est acharnée la haine brutale de la Révolution ; je puis dire que déjà la *somme* du XIXe siècle m'est apparue là vivante, dans un groupe de professeurs dont l'univers entier connaît les noms. Tôt ou tard un disciple de ces hommes éminents se serait appelé Albert le Grand ; et un autre, Thomas d'Aquin. Mais 1870 est venu après 1848, et 1848 n'était pas loin d'autres dates aussi fatales. A mesure que le catholicisme édifie, les Vandales démolissent. Lorsque finira ce jeu barbare, Dieu donnera au monde un sublime et dernier architecte de la vérité.

Des esprits généreux ont fait plus d'une fois appel aux savants, dans la pensée que des congrès hâteraient l'avancement

des sciences vers leur forme synthétique. Nous ne contestons pas l'utilité des congrès; nous applaudirions à une réunion de savants chrétiens rassemblés sous le patronage de saint Thomas en ce glorieux centenaire. Mais il est malheureusement avéré qu'il y a très-loin, si l'on peut ainsi parler, de la pléiade à l'unité. Établissez, si vous le pouvez, dans un groupe de savants, même choisis, l'accord indispensable pour collaborer, je ne dis pas à une *somme*, mais seulement à une encyclopédie. L'homogénéité ne se formera jamais dans les idées que par un enseignement commun, et dont l'autorité s'impose, en quelque sorte, d'elle-même. Que dans nos grandes écoles restaurées les maîtres s'inspirent de saint Thomas, et la scolastique nouvelle, ou, si l'on aime mieux, la scolastique renouvelée arrivera par des développements réguliers à couronner magnifiquement, sous le regard de Dieu, le travail de la raison humaine.

A l'imitation de ces architectes modernes qui étudient avec tant d'intelligence les chefs-d'œuvre du moyen âge, mettons-nous à l'école de celui qui a été justement appelé le Salomon de la loi évangélique [1]. Formons-nous à cette méthode large et sévère, à cette géométrie de la pensée qu'il sut employer à construire un monument, objet de l'admiration de tous les siècles. Prenant tout ce que la tradition chrétienne et l'élaboration philosophique lui avaient légué de faits et d'idées, Thomas les a classés, combinés, coordonnés. Descendant jusqu'aux fondements de la raison, il a solidement assis sur leur base de granit les vérités naturelles, et les a disposés comme un majestueux péristyle à l'entour de l'édifice sacré. Puis, pénétrant à l'intérieur, il a rangé par ordre les vérités révélées comme autant de colonnes appuyées sur la terre et s'élevant vers le ciel. Enfin, il a jeté dans les airs ce dôme de la vérité que soutient la foi, qu'embellit l'espérance et que couronne la vérité. Au fronton de l'incomparable édifice inscrivons ce que Dieu disait à Moïse après lui avoir révélé le plan de l'arche sainte : *Inspice et fac secundum exemplar quod tibi in monte monstratum est.* (Exod., xxv, 40.)

E. Marquigny.

[1] *Ecce plus quam Salomon hic* : ce fut le texte du second panégyrique de saint Thomas, par Bossuet, en 1665.

LE SUFFRAGE UNIVERSEL

SES DANGERS ET SON ORGANISATION

DE LA RÉFORME ET DE L'ORGANISATION NORMALE DU SUFFRAGE UNIVERSEL, par Henri Lasserre [1]

I

« Le suffrage universel est le sphynx moderne. Il dévore ou dévorera tous les pouvoirs impuissants à deviner l'énigme. » C'est ainsi que M. de Belcastel prélude à l'exposé de son projet de loi électorale. D'accord avec lui sur le fond de la pensée, nous nous exprimerions un peu différemment. Le sphynx moderne, c'est la Révolution, cette hérésie antichrétienne et antisociale dont naguère nous exposions les principes; le suffrage universel n'est qu'une des énigmes que le monstre propose aux nations assez aveugles pour lui confier leurs destinées.

Aussi, le livre de M. Lasserre, écrit pour résoudre l'énigme, saisit-il avant tout l'esprit du lecteur par un sentiment d'horreur profonde à la vue des périls qu'amasse sur nos têtes le système social inauguré et maintenu par la Révolution. Les deux traits caractérisques de ce système, le mensonge et la contradiction, se montrent ici sous leur aspect le plus odieux. C'est surtout par le suffrage universel que la Révolution se vante d'affranchir les peuples ; et c'est par là surtout qu'elle consomme leur ruine.

Que cette institution puisse être inoffensive ou même produire d'heureux résultats dans des circonstances exceptionnelles, nous ne le nions pas. Mais affirmé comme un principe absolu, le suf-

[1] 1 vol. in-12. Paris, Palmé éditeur.

frage universel est à la fois absurde et malfaisant, puisqu'il détruit l'idée même de l'autorité, et, dans toute la force du terme, met la société sens dessus dessous.

Or, cette affirmation est un des premiers articles du symbole révolutionnaire ; et nous ne pouvons voir qu'une méprise dans l'asssertion émise naguère par M. Batbie, dans un remarquable discours : que « l'élection des députés par le suffrage universel et direct ne fait pas partie des principes de 1789 [1]. » Pour le suffrage direct, d'accord ; ce n'est qu'un détail accessoire ; mais le suffrage universel est manifestement contenu dans la définition de la loi telle qu'elle est formulée par la déclaration des droits de l'homme : « La loi est l'expression de la volonté générale. » Comment peut-elle être l'expression de la volonté générale si la généralité des volontés n'a pas une part directe ou indirecte à sa confection ? Ce que l'honorable président de la commission des Trente avait le droit de dire, c'est que ce principe inscrit dans la déclaration de 1789 ne passa pas immédiatement dans les faits [2]. Il est assez remarquable que les niveleurs du dernier siècle, si follement téméraires en tout le reste, n'aient point oser braver le bon sens au point de conférer à tous les citoyens les droits électoraux. Le principe révolutionnaire a mis soixante ans à produire ce fruit ; et pourtant il le portait en germe, dès l'origine, non-seulement dans ses formules, mais dans son essence. Qu'est-ce, en effet, que le suffrage universel sinon l'exercice de la souveraineté du peuple ? Si la société n'a pas une origine divine, comme l'enseigne la foi chrétienne d'accord avec la raison, si elle est une création arbitraire des hommes, comme le veut la doctrine révolutionnaire, chacun de ceux qui en font partie a le droit évident de faire peser son influence dans la direction de cette œuvre commune. Le pouvoir de gouvernement accompagne de toute nécessité le pouvoir de création. L'exercice de l'autorité peut être

[1] Discours de M. Batbie, président de la commission des Trente.

[2] La Constitution du 24 juillet 1793, qui établissait le suffrage universel n'a jamais été mise à exécution ; celle de 1791 n'attribuait les droits électoraux qu'aux citoyens *actifs*, et on entendait par là ceux qui payaient un impôt et faisaient partie de la garde nationale. Ces dispositions furent maintenues dans la constitution promulguée le 27 août 1795, et on modifia seulement les conditions d'âge. Au lieu de vingt-cinq ans ans on n'exigea plus que vingt et un ans pour l'exercice des droits électoraux.

délégué; mais l'autorité elle-même appartient nécessairement à *l'auteur*. Si donc, vous ne voulez plus reconnaître Dieu comme l'auteur et le souverain de la société, la souveraineté appartient aux hommes. Et comme ils sont tous égaux par nature, tous participent à cette souveraineté et doivent être mis en demeure de l'exercer, au moins en désignant ceux qui l'exerceront en leur nom. Le libéralisme modéré, en soutenant à la fois le principe de la souveraineté du peuple et le système du suffrage restreint, tombe dans une de ces contradictions flagrantes qui font toucher au doigt l'ineptie de cette doctrine.

Aussi il a beau faire : son inconséquence ne le sauvera pas. Le sentiment de l'intérêt sera impuissant à l'arrêter sur la pente où le pousse son principe et ne l'empêchera pas d'arriver tôt ou tard au fond de l'abîme. Voyez, au-delà de la Manche, ce peuple éminemment sensé, qui fait si bon marché de la logique, lorsque la voix de l'intérêt se fait entendre. Il éprouve pour nous un sentiment de pitié, en nous voyant nous livrer de gaîté de cœur au sphynx révolutionnaire et nous débattre contre les désastreuses conséquences du suffrage universel. Mais lui-même ne suit-il pas avec une vitesse accélérée la route qui nous conduit à notre ruine? En 1832, une première réforme électorale avait enlevé à l'aristocratie territoriale la prépondérance qui lui appartenait depuis des siècles, dans les élections pour la Chambre des communes. Quarante ans se sont à peine écoulés, et voilà qu'un ministère conservateur se voit contraint d'étendre à la petite bourgeoisie le droit de suffrage et par conséquent la souveraineté politique. On ne s'arrêtera pas là certainement; car si, dans ces régions plus froides, les idées ne germent pas aussi vite que sous notre soleil plus ardent, leur développement n'en est pas moins irrésistible. La démagogie a partout les mêmes convoitises; et chaque nouvelle concession la rend à la fois plus forte et plus exigeante. Le libéralisme anglais se fait donc une grande illusion s'il se persuade qu'en continuant à favoriser les principes qui nous perdent, il échappera toujours à leurs conséquences. Son heure viendra tôt ou tard ; et s'il ne profite pas de la leçon que la Providence donne au monde à nos dépens, lui aussi recueillera les fruits du principe révolutionnaire et savourera les bienfaits du suffrage universel.

Nous venons, en effet, de le démontrer : entre ces deux choses, la connexion est manifeste : le principe révolutionnaire étant donné, le suffrage universel en est la conséquence nécessaire. Mais d'un autre côté, le suffrage universel étant donné, la société devient impossible.

Qu'est-ce que le suffrage universel ? C'est la souveraineté politique ôtée à la capacité et attribuée à l'ignorance ; c'est le droit de gouverner donné à ceux qui ont besoin d'être gouvernés ; c'est la mission de conserver l'ordre et la propriété confiée à ceux qui n'ont pas de propriété à conserver et que toutes leurs passions poussent à troubler l'ordre ; c'est le pouvoir de tout détruire livré sans contrôle à ceux qui voient dans la destruction le moyen le plus commode de s'élever. M. Lasserre nous fait très-justement remarquer que le suffrage universel ne nous a encore montré que ses coups d'essai. Il n'en a été jusqu'à présent qu'à son âge d'enfance; et n'ayant pas encore la pleine conscience de sa force, il s'est laissé pendant vingt ans mener en lisière par la politique impériale.

Mais cette période touche à son terme ; déjà le regard de l'observateur entrevoit que les millions de membres du monstre se disciplinent, que ses mouvements prennent de l'unité, que sa volonté se formule, que sa direction s'accentue. Nous assistons à un spectacle inouï ; et le refrain révolutionnaire a raison : *Le Peuple Souverain s'avance!* L'armée du désordre se met en ordre. — Depuis la montée du déluge, depuis les invasions des hordes barbares, rien n'est comparable à ce qu'aperçoivent en ce moment les quelques hommes qui ont des yeux... Le suffrage universel tend à se coordonner sous l'action de quelque centralisation puissante, qui s'intitulera soit l'Internationale, soit la Ligue populaire, le nom importe peu, et qui fera manœuvrer la grande armée du scrutin, — comme déjà, à plusieurs reprises, on a fait manœuvrer les grèves,— de façon à écraser sous ces foules innombrables les malheureuses minorités numériques qui s'appellent l'intelligence, le savoir, la vertu, qui s'appellent aussi la richesse et la propriété (p. 15).

Que pourront dire alors ceux qui, depuis un siècle, ne cessent de crier qu'il n'y a pas d'autorité supérieure à l'homme, que l'humanité seule crée le droit, que la décision des majorités distingue seule le bien du mal moral, que la loi est l'expression de la volonté générale et que la légalité est la suprême justice ? Voici le peuple qui vient faire l'application de ses principes :

Qu'est-ce que la volonté générale, vous crie-t-il, sinon la volonté du plus grand nombre? Je suis le Grand Nombre : donc ma volonté c'est la loi. Tout ce que je veux est légitime, par cela seul que je le veux et que je suis le grand nombre. Je fais la loi dans mon intérêt, et j'ai raison de la faire ainsi, parce que je suis le grand nombre. Je réalise par là l'idéal des plus purs philosophes. Mon égoïsme, qui serait un crime si j'étais le petit nombre, devient la suprême sagesse, parce que je suis le grand nombre. Sacrifier le grand nombre au plus petit, ce fut le forfait de mes prédécesseurs au gouvernement; mais sacrifier le plus petit au plus grand, c'est la justice parfaite. Ils étaient la majorité factice : je suis la majorité réelle, incontestable comme l'Océan; je suis l'innumérable multitude.

A ces ondes humaines qui résistera? — Personne.

La terreur de leur prochaine arrivée glaçait naguère d'épouvante et désorganisait les classes conservatrices, qui ne se sentaient ni force matérielle ni force morale contre ce débordement. Si des circonstances plus heureuses ont, un instant, relevé les courages; si les flots démagogiques ont fait un mouvement de recul, ne nous berçons point d'espérances vaines; ne croyons pas avoir vaincu l'Océan, parce que nous assistons, durant quelques heures, au spectacle de la marée qui descend et que nous foulons sur la grève le sable qu'elle abandonne. Tous les océans ont ces flux et reflux. Demain, la mer sera plus haute qu'elle n'était hier, et les tempêtes des équinoxes, se mêlant à son mouvement progressif, submergeront la terre ferme et se joueront des digues de pierre, comme des falaises de sable.

L'ignorance et la déraison, excitées par la fièvre révolutionnaire, — et aussi par la misère toujours croissante en de pareils temps, — auront en main l'autorité régulière. Ce qui est illégitime sera légal. Ce qui est antisocial sera à la tête de la société. Les ennemis de l'ordre public commanderont la force publique. Les brigands occuperont le ministère de la justice et nommeront la magistrature. Les voleurs auront à leurs ordres la gendarmerie. Hier une poignée d'hommes, agissant en petit et illégalement, s'appelait « la Commune » et donnait un échantillon de ce qu'on fera en grand et légalement, en s'appelant « la nation. » (P. 18 et 19.)

En présence de cette perspective malheureusement trop réelle, nous ne saurions, avec certains journalistes anglais, taxer d'exagération la comparaison empruntée par M. de Belcastel à la mythologie classique. Oui, il est bien là, le sphynx révolutionnaire, s'apprêtant à nous dévorer si nous ne parvenons pas à résoudre promptement la formidable énigme. Le mieux, sans doute, serait de tuer le monstre. Mais puisqu'on a repoussé la seule main capable d'accomplir ce prodige, puisse-t-il se ren-

contrer un penseur assez pénétrant pour résoudre l'énigme ! Celui qui nous rendra ce service aura plus fait pour le bonheur de son pays que s'il eût gagné vingt batailles.

II

Il y avait dans cette perspective de quoi stimuler la patriotique ambition de M. Henri Lasserre. Aussi, pendant douze ans, d'après son propre témoignage, s'est-il attaché à l'étude du problème. Pour en éclaircir toutes les difficultés pratiques, cet esprit si vif a su acquérir la patience du statisticien le plus laborieux ; et c'est le résultat de ses longues réflexions et de ses ingénieux calculs qu'il nous offre aujourd'hui.

Il commence par démontrer avec une grande vigueur de logique l'absurdité de la solution adoptée jusqu'à ce jour et l'insuffisance de celles qu'on a proposé de lui substituer. Nous allons résumer, en la complétant par nos propres réflexions, cette démonstration éloquente.

Le suffrage universel, tel qu'il est pratiqué en France, est d'abord un mensonge flagrant; c'est de plus une manifeste iniquité; c'est un vol organisé ; c'est une absurdité palpable ; c'est une cruelle dérision ; c'est une tyrannie et un attentat à la liberté des électeurs ; c'est enfin une ignominie et un outrage à la dignité des candidats.

Tel est le signalement sincère de l'institution qui sert de base au nouveau droit politique substitué dans nos sociétés révolutionnaires à l'ancien droit chrétien.

Le suffrage universel est d'abord un *mensonge flagrant*, car il n'est rien moins qu'universel. Sur trente-six millions d'habitants que renferme la France, elle ne compte guère que dix millions de votants. Il est vrai que les vingt-six millions privés du droit de suffrage sont les femmes et les mineurs censés incapables d'exercer ce droit. Mais M. Lasserre fait observer avec raison qu'autre chose est l'exercice du droit, autre chose le droit lui-même. Dans l'ordre civil, on distingue soigneusement l'un de l'autre, et on ne peut les confondre dans l'ordre politique sans aller contre les principes du droit moderne. De deux choses l'une :

ou le suffrage est fondé sur la capacité, ou il est fondé sur l'intérêt. S'il est fondé sur la capacité, vous pouvez le refuser aux femmes et aux mineurs; mais combien d'autres catégories de personnes sont plus manifestement incapables que les femmes et grand nombre de mineurs, de voter avec intelligence! Elles devraient par conséquent être également exclues du scrutin. Évidemment, le suffrage universel ne peut se défendre qu'en invoquant un autre principe : le droit qu'ont tous les intérêts de plaider leur cause au grand tribunal de la nation. Mais alors n'excluez pas les intérêts des femmes et des mineurs, aussi légitimes et aussi importants que ceux des hommes majeurs, et donnez aux premiers, comme aux seconds, un moyen direct ou indirect de s'affirmer et de se défendre.

Notre suffrage universel est de plus une *iniquité manifeste*, puisqu'il sacrifie l'élite au vulgaire, les minorités éclairées aux majorités aveugles. Il passe sur la société un niveau de fer, qui ne respecte aucune supériorité, ni de naissance, ni d'éducation, ni de mérite personnel. Devant lui, le vote d'un jeune débauché a tout autant de valeur que celui du magistrat qui a vieilli dans l'étude et la défense des lois sociales. Et comme l'ignorance est beaucoup plus répandue que la science, comme le nombre des hommes vicieux et irréfléchis est incomparablement plus considérable que celui des hommes sages et vertueux, les sociétés qui acceptent le suffrage universel prennent pour base la supériorité de l'ignorance sur la sagesse et du vice sur la vertu. Si ce n'est pas là une iniquité manifeste, qu'est-ce donc que nous appellerons de ce nom ?

Ce second caractère, qui déjà se révèle sous un aspect révoltant dans certaines élections partielles, ne peut que se généraliser et s'accentuer davantage à mesure que l'armée révolutionnaire complétera son organisation. Les minorités seront de plus en plus écrasées par les majorités et se verront privées de tout moyen de défendre leurs droits et d'exercer leur influence.

Inhérent à l'institution elle-même, comme nous venons de le montrer, ce désordre est encore aggravé par le fractionnement des circonscriptions électorales. Un homme sur qui se porteraient un million de suffrages peut être exclu de la représentation nationale, si, dans chacun des colléges électoraux où ses suf-

frages lui ont été donnés, un autre candidat en a obtenu un plus grand nombre. Ce million d'électeurs va donc se trouver sans représentant et sans défenseur. Une pareille organisation équivaut manifestement à la privation des droits politiques infligée aux minorités ; et elle constitue, par conséquent, une iniquité flagrante.

Elle implique de plus et elle autorise un *vol*, et le plus gigantesque de tous les vols, en livrant toutes les propriétés à ceux qui ne possèdent rien. Car les droits politiques, dont la minorité se voit ainsi dépouillée, renferment la disposition souveraine et sans contrôle non-seulement de la richesse publique, mais encore de la richesse privée, par l'impôt, les lois de succession et le droit d'expropriation. L'État moderne, en effet, s'attribue un droit suprême sur tout ce qui appartient aux particuliers, et il use largement de ce prétendu droit. De la combinaison de ce principe éminemment libéral avec le suffrage universel peut naître, d'un moment à l'autre, la confiscation en masse, sous un nom ou sous un autre, de toute la propriété privée. En effet, les classes auxquelles, par le droit de suffrage, appartient le pouvoir souverain sont celles qui ne possèdent pas ; et les minorités dont l'influence va sans cesse en décroissant détiennent à peu près toute la richesse territoriale et mobilière du pays. Qui ne voit la conséquence inévitable de cet état de choses ? Le suffrage universel nous a déjà montré ce dont il est capable, dans l'administration municipale de plusieurs grandes villes. A Lyon, par exemple, il avait dépouillé, en fait, des droits municipaux la propriété foncière, l'industrie, le commerce, la magistrature, le clergé, le corps enseignant, c'est-à-dire tous les grands intérêts matériels et moraux, toutes les capacités éprouvées, toutes les lumières acquises, pour remettre la gestion des deniers de la ville aux mains des sycophantes les plus habiles à flatter les masses et à les tromper. Déjà, dans beaucoup de départements, les élections politiques conduisent à des résultats tout semblables. Qu'ils se généralisent, comme nous avons tout lieu de le craindre, et les propriétaires pourront apprendre à leurs dépens ce qu'il en coûte de laisser renverser les principes. Mais, qu'on le comprenne bien : ce qui demain peut être un fait consommé existe déjà en droit par la vertu du suffrage universel. Si l'État est le haut propriétaire de tous les biens de la nation, et si la souveraine puissance de l'État

appartient à la majorité des électeurs, il est évident que d'ores et déjà le prolétariat est le vrai maître de la propriété.

Si l'on veut toucher au doigt *l'absurdité* du système qui produit de pareils résultats, il suffit de l'appliquer par hypothèse à des intérêts de bien moindre importance. Supposons qu'un réformateur aventureux publiât un livre pour modifier l'organisation de la famille; qu'il proposât sérieusement de déposséder le père du gouvernement de sa maison et de la gestion de ses biens, pour faire décider toutes les affaires domestiques par le suffrage universel des enfants et des serviteurs ; supposons qu'un autre demandât que ce même régime fût adopté dans tous les ateliers et qu'un troisième l'étendît aux écoles : comment ces trois propositions seraient-elles accueillies ? Et si leurs auteurs persistaient à les propager avec conviction ; s'ils cherchaient et réussissaient à faire des prosélytes dans les écoles, dans les ateliers et dans les familles, ne se croirait-on pas autorisé à les considérer comme des fous dangereux et à les enfermer ? Qu'on nous dise maintenant si la question des intérêts sociaux demande moins de lumières, d'expérience et de réflexions que la décision des affaires privées ; et si l'on convient qu'à ces intérêts plus élevés et à ces débats plus complexes il faut au contraire des juges plus éclairés, on sera contraint de reconnaître que le suffrage universel, qui en attribue la décision souveraine aux masses aveugles et crédules, est une immense folie.

Et quelle est la victime de cet attentat contre le sens commun ? La société tout entière, sans doute ; mais ce sont avant tout les masses populaires, que la Révolution dépouille des avantages les plus substantiels en les investissant d'une souveraineté dérisoire. Elle nous donne par là une répétition en grand de la comédie qui représente un joyeux ouvrier transformé en roi durant son ivresse, et mal dédommagé, par les assujettissements de la grandeur, de la bonne humeur qu'il a perdue. A chaque état, des charges en rapport avec ses aptitudes et ses intérêts. Rien de plus insensé que de conférer les prérogatives d'une fonction à celui qui n'est pas préparé à en remplir les devoirs ; ce serait lui en infliger les ennuis sans lui permettre d'en goûter les jouissances. Laissez le laboureur et l'artisan faire leur utile métier, affranchissez-les de toute entrave, favorisez l'échange des fruits

de leur industrie, donnez-leur, dans la gestion de leurs intérêts domestiques et municipaux, toute l'indépendance possible ; vous leur aurez conféré des avantages réels. Mais la politique n'est pas leur affaire ; c'est vous moquer d'eux que de les appeler à contribuer par leur vote au gouvernement de l'État. Pour exercer avec quelque indépendance cette prétendue souveraineté, ils devraient se livrer à des travaux pour lesquels ils n'ont ni loisir, ni goût, ni aptitude. Car, on ne fait pas deux métiers à la fois ; et le gouvernement d'une nation n'est sûrement pas le seul métier où on puisse réussir sans aucun apprentissage. En confiant cette charge à des classes qui ne sont nullement préparées à la remplir, on les condamne à devenir les dupes de menées dont quelques intrigants recueillent les bénéfices. Aussi, voyez ce qu'est devenu ce peuple français jadis si joyeux, depuis qu'on en a fait un souverain. Un simple indice suffira pour apprécier la transformation qu'il a subie. Dans plusieurs de nos villes, les noms actuels des places ou des boulevards rappellent les jeux publics qui, jadis, réunissaient, chaque dimanche, la population virile : jeu de paume, jeu de mail, boulingrin, etc. Aujourd'hui, ces jeux du dehors ont été, en grande partie, remplacés par les cafés et les cabarets ; au lieu de se refaire par un exercice salubre, l'ouvrier s'enferme pour lire les journaux et s'enivrer. Ces bouges infects, où il laisse à la fois ses épargnes et sa santé, sont les palais ouverts par la Révolution au nouveau souverain ; c'est là qu'il vient apprendre l'usage qu'il doit faire de son pouvoir ; c'est là qu'il tire de son vote le seul avantage qui ait pour lui quelque prix, en le vendant pour un pot de vin. Jadis, le peuple consentait à se laisser gouverner, mais en revanche, il s'amusait et vivait joyeux. Depuis qu'il est souverain, il ne s'amuse plus, mais il boit et s'abrutit. Une pareille souveraineté n'est-elle pas une *cruelle dérision ?*

Le suffrage universel, tel qu'il est organisé aujourd'hui, est de plus une *tyrannie* et un attentat à la liberté des électeurs. Car si vous les supposez capables de voter avec intelligence, vous devez leur laisser une pleine indépendance dans le choix de leurs candidats. L'électeur possède-t-il aujourd'hui cette indépendance ? — Nullement. Il peut sans doute donner son vote à qui il lui plaît ; mais avec la certitude que ce vote sera perdu s'il ne se

porte sur l'un des candidats proposés par les partis. Le plus souvent les candidats seront pour les électeurs des étrangers ou même des inconnus. Il faudra, par conséquent, lorsqu'il s'agira de leur déléguer le pouvoir souverain, les croire sur parole ou se fier aux assurances des brocanteurs d'élections. Deux moyens d'être trompés, à peu près aussi efficaces l'un que l'autre. Car on sait que, d'un côté, les fourbes sont beaucoup plus prodigues de belles paroles que les honnêtes gens ; et, d'un autre côté, les trafiquants d'élections jouent auprès du peuple souverain le rôle que jouaient autrefois à la cour des princes les pourvoyeurs de leurs honteux plaisirs : il n'est pas de basse tromperie dont ces hommes ne soient capables pour se rendre maîtres de ceux dont ils servent les passions.

Attentatoire à la liberté des électeurs, ce système ne l'est pas moins *à la dignité des candidats*. Chaque élection est une bataille désespérée, dans laquelle les partis emploient pour se vaincre mutuellement les armes les plus déloyales, les procédés les plus iniques, les ruses les plus perfides. Et comme les juges du camp sont pour la plupart aussi disposés à croire le mensonge que peu capables de discerner la vérité, on ne peut se défendre victorieusement contre ces attaques sans s'abaisser à des explications, à des démarches, à des sollicitations qui répugnent invinciblement aux âmes les plus nobles. Même dans la « république modèle » des États-Unis, on a remarqué depuis longtemps que les hommes éminents s'éloignaient de la vie publique plutôt que de se mesurer avec les ambitieux et les charlatans sur la plateforme du suffrage universel. Il est impossible qu'il n'en soit pas de même partout et que la suprématie attribuée à ce qu'il y a dans la société de plus infime ne produise pas un abaissement général.

Tel est le système électoral actuel.

Il dit : Je suis le suffrage universel, et il n'est pas plus le suffrage sincère qu'il n'est l'universalité réelle. Il dit : Je suis la nation, et il est la proscription systématique de tout ce qui est national. Il dit : Je suis la liberté de tous et de chacun, et il est, au contraire, la servitude de chacun et de tous. Il dit : Je suis l'équité, et il est l'une des iniquités les plus monstrueuses qui aient paru ici-bas. Il dit : Je suis la justice, et c'est précisément ce que son principe peut contenir de juste

qui est violemment sacrifié dans l'application à ce qu'il a d'absurde; de sorte que le suffrage universel, tel qu'il fonctionne, est radicalement inique, depuis sa base même, qui est le corps électoral, jusqu'à son sommet, qui est la représentation élue. Il dit, en son orgueil pléthorique : Je viens enfin relever la dignité humaine, et voilà qu'il la ravale et tend visiblement à l'abaissement général des caractères. Il dit : Je suis la délivrance des faibles, et il est leur écrasement brutal et la mise en pratique de la loi du plus fort. Il dit : Je suis la fraternité, et il est l'organisation fratricide des haines sociales et la préparation de la guerre civile. Il dit : Je suis le souverain, et il n'est qu'un pauvre esclave enchaîné. Il se donne comme l'ordre, et il est, par sa réglementation même, le plus profond des désordres (p. 38 et 39).

III

M. Lasserre a dit vrai : ils sont rares dans ce siècle des lumières les hommes qui ont des yeux pour voir. Si le nombre des voyants n'était pas si réduit, on n'aurait pu tolérer un seul jour une institution entachée de vices aussi radicaux et aussi manifestes. Mais ce n'est pas la tolérance seulement qu'elle obtient : c'est de l'estime et un attachement qui, chez quelques-uns, va jusqu'au fanatisme. Et chose plus étrange : ceux mêmes dont le suffrage universel menace les plus chers intérêts sont pénétrés pour lui d'une sorte de crainte superstitieuse, qui ne leur permet pas d'entretenir même dans leur esprit la pensée de toucher à cette arche sainte de la Révolution.

On aperçoit pourtant vaguement les vices du système, et on convient qu'il faudrait le réformer ; mais quelles sont les réformes qu'on met en avant pour écarter les dangers dont il nous menace.

Écoutons d'abord un des chefs les plus admirés de l'école libérale, M. Laboulaye. Il va nous fournir un frappant exemple de la cécité vraiment miraculeuse dont sont atteintes les intelligences qui ont absorbé le venin du libéralisme.

Un scélérat armé d'une massue se précipite sur vous pour vous dévaliser, peut-être pour vous ôter la vie ; un gardien de la sûreté publique accourt à votre défense ; et au moment où vous croyez qu'il va arrêter le brigand, vous le voyez avec stupéfac-

tion lui offrir une épée qui lui permettra de consommer plu facilement le forfait qu'il médite. Vous vous récriez contre l'infâme trahison dont vous allez être victime; et cet étrange défenseur vous proteste qu'il croit, en agissant comme il l'a fait, avoir parfaitement servi vos intérêts. Vous aurez quelque peine sans doute à le croire sincère ; mais si son honnêteté vous est démontrée, que penserez-vous de son intelligence?

Mettez la France à votre place, et vous aurez une idée très-exacte de la méthode proposée par les « hommes d'ordre » dont M. Laboulaye est le type, pour arracher notre malheureuse patrie à l'épouvantable ruine dont le suffrage universel la menace. On aurait tort, à son avis, de toucher au suffrage universel. Il n'y a qu'une chose à faire : répandre l'instruction parmi le peuple. Mettez le fruit de l'arbre de la science à la portée de tous ceux que le droit moderne a investis de la souveraineté ; et, devenus comme des dieux, sachant le bien et le mal, ils seront à l'abri de tous les désordres et ne pourront que faire un bon usage de leur pouvoir.

Celui qui nous offre ce moyen de salut n'est certainement pas un méchant homme. Il est le chef de la fraction la plus honnête et la plus sincère du parti libéral. On ne saurait donc le soupçonner d'aucune sympathie pour les horreurs de la Commune. Il ne peut cependant s'empêcher de voir que, sous l'influence d'une presse dévergondée, le suffrage universel tend à ramener au pouvoir les fauteurs de ces effroyables excès. L'histoire de toutes les révolutions lui démontre que, dans ces sortes de crises, les plus violents sont toujours les plus forts, et, que pour n'être pas écrasés par le mouvement qu'ils ont provoqué, ils sont contraints d'exagérer leur propre violence. Il est donc impossible d'en douter : la réaction révolutionnaire qui se produit en ce moment dans les élections ne tend à rien moins qu'à établir légalement dans toute la France le régime de la Commune de Paris. Le suffrage universel tient le couteau sur la gorge à tous les droits, et il approche de l'édifice social la torche qui menace de consumer tous les intérêts. Tremblante de frayeur, la France appelle ses représentants à son secours. Ceux-ci nomment une commission pour pour leur indiquer les moyens d'écarter le danger ; M. Laboulaye est un des médecins réunis pour cette consultation

in extremis; et c'est dans un pareil moment, c'est en présence de ce danger extrême qu'il s'efforce de nous endormir avec lui dans la plus vaine de toutes les illusions !

N'essayons pas de raisonner avec une école pour laquelle les principes sont une abstraction creuse. Renonçons à lui faire comprendre que, comme toute force, l'instruction, qui est la force intellectuelle, peut servir indifféremment au bien et au mal, et qu'autant elle est salutaire lorsqu'elle est dirigée par la vertu, autant elle devient malfaisante entre les mains de la perversité. Mais si on peut fermer les yeux à une notion si évidente, comment ne pas les ouvrir à la lugubre clarté des faits ? Dans quels milieux le suffrage universel revêt-il un caractère plus alarmant et se livre-t-il avec moins de retenue aux influences les plus funestes ? Ne sont-ce pas les grands centres, où l'instruction, telle que la comprend le libéralisme, est le plus répandue ? Et parmi les différentes classes de la population ouvrière, quelles sont celles qui fournissent à l'armée du désordre ses meneurs les plus ardents ? Ne sont-ce pas celles qui s'élèvent au-dessus des autres par une instruction que la religion n'a pas assainie ? Il n'y a donc pas de doute : l'instruction ainsi comprise est le glaive qui nous tue et la flamme qui menace de tout consumer. Et c'est en attisant cette flamme, c'est en mettant cette arme aux mains d'un plus grand nombre d'ennemis que les conservateurs libéraux prétendent nous mettre à l'abri de la destruction ? Cette illusion persistante chez les hommes chargés de nous sauver n'est-elle pas le signe le plus alarmant de notre ruine ? Jadis pour rendre odieux les émigrés, on les accusait d'être rentrés dans leur patrie renouvelée de fond en comble par la Révolution, sans avoir rien oublié ni rien appris. Le libéralisme produit un autre effet sur ses adeptes : en les rendant incapables de rien apprendre, il leur donne la facilité de tout oublier. C'est ainsi, qu'après quatre-vingts ans de bouleversements périodiques et d'agitations perpétuelles ; après les désastres de la guerre étrangère et de nos discordes civiles ; après la ruine de notre prestige et le démembrement de notre territoire, après les massacres de la Terreur et les incendies de la Commune, des hommes éclairés et honnêtes osent nous répéter, sur la vertu de l'instruction et les bienfaits de la liberté, les phrases sonores et les promesses menteuses qui

firent tant de dupes à l'aurore de l'ère nouvelle. C'est bien à cette espèce de maîtres et de médecins des peuples que s'applique la parole du seul vrai Sauveur : *Cæci sunt et duces cæcorum.* Ce sont des aveugles qui se chargent de conduire d'autres aveugles. Puisse la France échapper à la prédiction qui suit cette parole : « Si un aveugle en conduit un autre, ils tomberont l'un et l'autre dans le précipice. »

Non, ce n'est pas en propageant l'instruction qu'on réussira à rendre inoffensif le pouvoir souverain attribué par le suffrage universel aux classes les plus incapables de l'exercer. Que faire donc ? Il faut nécessairement le réglementer, l'organiser, dût-on pour cela le restreindre. Et pour atteindre ce but, chacun propose son système.

M. Lasserre écarte en bloc toutes ces propositions par une fin de non-recevoir dont la validité ne nous semble pas absolument évidente. Il croit que toute tentative pour restreindre, de quelque manière que ce soit, le suffrage universel ne peut avoir d'autre résultat que de provoquer la guerre civile. Nous nous permettons d'en douter : ce que nous avons vu en 1852 et ce qui s'est passé à d'autres époques nous prouve que lorsque, après un accès de fièvre révolutionnaire, l'instinct de la conservation se réveille chez le peuple francais, il n'est que trop disposé à sacrifier au premier despote venu les libertés dont l'abus lui a été funeste. Si donc, dans des circonstances pareilles, la Providence nous donnait, au lieu d'un aventurier sans principe, un véritable roi chrétien, il lui serait facile, croyons-nous, en conservant à tous les intérêts leur légitime représentation, de restreindre dans ses justes limites l'exercice du suffrage populaire. Mais nous avouons que ce qui serait facile à un vrai roi, agissant avec la double autorité de son principe supérieur et de son prestige personnel, serait peut-être impossible à une assemblée divisée en elle-même et en proie aux hostilités du dehors. Mais nous n'avons pas, en ce moment, à nous préoccuper de cet ordre de considérations. C'est en eux-mêmes que nous devons examiner les divers systèmes proposés pour réformer et organiser le suffrage universel.

Le premier de ces systèmes, celui qui se présente de lui-même à la pensée, est le retour à l'ancien ordre de choses, le rétablissement du cens électoral. C'est ce qu'on a proposé, non pour la

réprésentation tout entière, c'eût été trop hardi, mais pour l'une des deux Chambres. On a pensé qu'en mettant en face des élus de la nation une assemblée nommée par les seuls propriétaires, on tempérerait par la prudence naturelle aux intérêts le besoin de changement qui pourrait tourmenter outre mesure les élus des masses populaires. — L'adoption de cette mesure aurait un résultat certain : à l'unité, qui est la condition essentielle de toute souveraineté, il substituerait un antagonisme qui, chez un peuple aussi ardent que le nôtre, ne tarderait pas à produire de violents conflits. Ce qui est beaucoup moins certain, c'est l'influence sérieusement conservatrice des restrictions apportées par ce système au droit de suffrage. On ne songe pas évidemment à élever très-haut le chiffre des contributions qui assurerait le droit électoral. Mais si on n'exige qu'un cens peu considérable, à quoi aboutira cette réforme? à faire entrer en partage de la souveraineté électorale la petite bourgeoisie, c'est-à-dire la classe qui a subi plus que toute autre l'influence des idées révolutionnaires. Nous risquerions donc, si ce système était adopté, d'avoir deux assemblées qui représenteraient les deux nuances de la Révolution : l'une, la Révolution doctrinale et modérée, l'autre, la Révolution active et radicale. Ne vaut-il pas autant garder ce que nous avons ?

Une autre réforme, qui compte des partisans dans tous les partis politiques, consisterait à remplacer la votation directe par l'élection à deux degrés. On espère rendre par ce moyen le suffrage plus éclairé. Les électeurs primaires, dont l'œil est censé moins clairvoyant, choisiraient dans leur voisinage immédiat des hommes bien connus, qu'ils chargeraient de nommer pour eux les membres de l'Assemblée suprême. Mais il suffit d'avoir vu de près le mal qu'il s'agit de guérir pour concevoir des doutes sérieux sur l'efficacité du remède. Les courtiers d'élections dont nous avons déjà signalé la funeste influence n'en useraient pas avec moins de succès dans ce système ; et pour s'assurer du vote des électeurs du second degré, ils emploieraient l'expédient déjà fort en vogue du mandat impératif. En changeant, non le fond, mais uniquement la forme du système, on ne changerait rien au résultat. Il suffit, du reste, de rappeler un souvenir historique pour montrer combien nous risquerions d'être déçus si nous fon-

dions notre espoir sur l'élection à deux degrés : c'est d'après cette méthode qu'a été élue la Convention.

Arriverait-on plus sûrement au but, en restreignant le corps électoral par des conditions plus rigoureuses d'âge et de domicile? — On pouvait l'espérer lorsque les villes avaient le triste privilége de faire triompher les candidats de la Révolution. La mesure indiquée modifierait le vote des grandes agglomérations industrielles, en écartant du scrutin la population nomade, qui, dans tous les centres considérables, compose le gros de l'armée du désordre. Mais depuis que la propagande révolutionnaire s'est étendue aux campagnes comme aux villes, et a su exploiter la crédulité du paysan aussi bien que les passions de l'ouvrier, l'efficacité des restrictions proposées est devenue bien plus douteuse, et serait loin en tous cas d'être complète.

Restreindre le suffrage par un autre côté, en créant des catégories d'éligibles, est un expédient encore moins acceptable. Il porte une atteinte manifeste au principe du système, sans en écarter les dangers. Quelles que soient les catégories établies par la loi, la Révolution y trouvera toujours des candidats disposés à se mettre à son service pour se servir d'elle à leur tour. D'un autre côté, ne serait-il pas plus simple et plus logique de dépouiller les masses du droit de suffrage que de leur reconnaître ce droit souverain et de le nier en même temps par les restrictions qu'on mettrait à son exercice ?

Ne peut-on pas apercevoir quelque vestige de cette contradiction dans la mesure, si judicieuse du reste, proposée récemment par l'un des membres les plus éminents de la commission des Trente, l'honorable M. Pradié. Il s'agirait de guider le suffrage universel en rétablissant les candidatures officielles. Mais au lieu que, sous l'empire, ces candidatures étaient mises en avant par l'administration, elles seraient, dans le nouveau système, l'œuvre d'un comité départemental, au sein duquel on réunirait toutes les influences conservatrices. On le voit : l'auteur de cette proposition a eu l'heureuse idée d'appliquer au suffrage universel la mesure de paternelle prévoyance que prend la loi civile pour protéger l'inexpérience des mineurs et empêcher les prodigues de dissiper leur fortune. Elle donne aux premiers un tuteur et aux seconds un conseil judiciaire. Jeune encore, le suffrage universel a mon-

tré jusqu'à ce jour la crédule inexpérience des mineurs et les tendances dissipatrices des prodigues : c'est donc lui rendre un très-utile service que de lui donner un conseil de tuteurs chargé de lui indiquer l'usage qu'il doit faire de son omnipotence. Mais est-il bien logique de traiter en mineur ce capricieux souverain, tout en lui laissant le plein exercice de sa souveraineté ? Si on ne lui reconnaît pas assez de lumières pour en user comme il faut, est-il sage d'en laisser peser sur lui l'écrasante responsabilité ? Est-on bien sûr qu'il acceptera docilement la direction qu'on prétend lui donner, et que pour manifester son indépendance, il ne repoussera pas, de parti pris, les candidatures qu'on lui propose ? Sera-t-il d'ailleurs facile de réunir dans un même conseil toutes les influences conservatrices et de les mettre d'accord sur le choix des candidats ? Il y a parmi nous des conservateurs de tant d'espèces ! Il y en a tant dont l'esprit de conservation n'a pour objet que leur coffre-fort et qui sont toujours prêts à livrer, avec les principes, les intérêts supérieurs de la société ! Enfin n'a-t-on pas lieu de craindre que la propagande révolutionnaire, mettant en œuvre avec un redoublement d'énergie les moyens malhonnêtes dont elle a le monopole, ne réussisse à faire prévaloir ses candidatures sur celles du comité conservateur ? Ces observations n'ont pas pour but d'écarter la proposition de M. Pradié. Si l'on ne supprime point les candidatures, on ne trouvera probablement point de meilleur préservatif contre les dangers qu'elles entraînent inévitablement ; mais que cet expédient soit complétement efficace, c'est ce que l'inventeur n'espère probablement pas plus que nous.

Nous en dirons autant du *vote plural* proposé par MM. Combier, de Belcastel et d'Andelarre. Au lieu de procéder par voie d'exclusion, pour diminuer la force destructive du suffrage universel, ce projet tend à accroître l'influence des éléments conservateurs. On y arriverait en donnant un double, un triple ou même un quadruple suffrage aux électeurs qui réuniraient certaines conditions, à savoir : 1° à ceux qui seraient mariés ou veufs ; 2° à ceux qui paieraient au moins vingt-cinq francs d'impôts ; 3° à ceux qui appartiendraient à des professions impliquant une certaine capacité. Dans un travail récemment publié par la *Revue du monde catholique*, M. Chantrel propose un autre moyen

pour arriver à un résultat analogue : non-seulement il voudrait soustraire au suffrage universel la seconde Chambre, mais dans la première même il ferait entrer un certain nombre de représentants de la propriété et des corps moraux. Tandis que le suffrage universel nommerait un député par arrondissement, les propriétaires en éliraient un par département ; et le clergé, les universités, la magistrature en éliraient, de leur côté, un nombre déterminé. Que dire de ces divers projets ? Ce que M. de Belcastel lui-même dit du sien : ils réalisent un progrès considérable, relativement au système actuellement en vigueur. Ils résolvent en partie la formidable énigme ; mais la question est de savoir si cette solution partielle suffirait pour empêcher le sphynx de nous dévorer.

Reste le système prussien, qu'un membre de la haute magistrature proposait naguère d'étendre à la France. Il consiste à laisser au suffrage universel toute son universalité, mais à donner aux votes une valeur différente suivant l'étendue de la propriété possédée par chaque électeur. En Prusse, on divise les électeurs de chaque commune en trois groupes, dont chacun paie un tiers de l'impôt levé dans la commune ; dans le premier groupe sont les plus grands propriétaires ; le second comprend la moyenne propriété ; le troisième, la petite propriété et le prolétariat. Ces trois groupes prennent à l'élection une part égale, et, par conséquent, la grande et la moyenne propriété peuvent, en s'unissant, décider du résultat.

Nous avouons ne pas saisir la première difficulté opposée par M. Batbie à ce système. « La loi prussienne, dit-il, distingue entre la grande, la moyenne et la petite propriété et assure une représentation spéciale à chacune des trois sections. Cette division tripartite serait chez nous sans objet. Il n'y a qu'une espèce de propriété foncière : les intérêts de la moyenne et de la petite sont les mêmes que ceux de la grande. » Que les intérêts de la propriété soient les mêmes, quelle que soit son étendue, on ne saurait le nier ; mais il n'est pas également certain que ces communs intérêts soient également bien compris par toutes les classes de propriétaires. M. Batbie constate lui-même les tendances opposées du grand propriétaire et du petit. Le premier est naturellement conservateur, non-seulement de sa propriété, mais aussi

de celle de son voisin moins opulent. Il est convaincu que, si le droit était violé chez le détenteur du champ le plus exigu, cette atteinte le menacerait lui-même. Au contraire, le petit propriétaire est porté à croire que l'orage révolutionnaire ne menace que les hauts sommets. Conservateur à outrance de ce qu'il possède, il défendrait mollement celui qui possède beaucoup. Ces considérations, dont on ne saurait contester la justesse, militent évidemment en faveur du système qui assure la prépondérance de la grande propriété. Aussi paraissent-elles avoir frappé la commission chargée par notre Assemblée souveraine de préparer le nouveau projet de loi électorale ; en ce moment, cette commission semble incliner vers un système qui a des analogies avec le système prussien. Les grands propriétaires ou les plus fort imposés auraient chacun une voix dans l'élection des députés, tandis que les autres citoyens n'y contribueraient que par des représentants. Nous ne contesterons pas les avantages de ce système ; ce qui ne nous paraît pas évident, c'est la possibilité de le faire adopter par la reine des sociétés modernes, l'opinion publique ; et il n'est pas certain que dans l'Assemblée elle même il puisse réunir la majorité des suffrages. Plusieurs de ceux qu'on range parmi les conservateurs, dominés par les préjugés révolutionnaires, n'y verront-ils pas la négation de l'un des « grands principes de 89 », l'égalité de tous devant la loi ?

IV

La réforme proposée par M. Lasserre est inattaquable de ce côté. Non-seulement elle ne porte aucune atteinte à l'égalité, mais elle la sanctionne. Plus radicale qu'aucune de celles que nous venons d'exposer, elle est en même temps moins exclusive que le système actuellement en vigueur. C'est en l'élargissant qu'elle le modifie ; c'est en rendant le suffrage vraiment universel, qu'elle prétend en écarter les dangers et en assurer l'efficacité salutaire. La *Civiltà cattolica*, qui a consacré naguère une étude sérieuse à l'examen de cette ingénieuse conception, déclare que « en supposant la nécessité de conserver le suffrage universel, la méthode de M. Lasserre se distingue de toutes celles qui

ont été proposées jusqu'à ce jour, comme la plus juste, la plus raisonnable, la plus propre à obtenir une vraie représentation nationale, sans les inconvénients, les turpitudes, les mensonges et les pernicieux effets qui déshonorent le système parlementaire, tel qu'il est pratiqué dans les assemblées présentes. »

Ces éloges ne sont point exagérés si M. Lasserre est parvenu à exécuter le programme qu'il se trace à lui-même dans les termes suivants : « Créer une organisation électorale actuellement acceptable et possible à établir, dans laquelle soient représentés, sans aucune exception, et suivant la proportion même qu'ils occupent dans le pays, toutes les opinions, tous les intérêts, tous les droits ; dont le fonctionnement régulier amène, en outre, tous les votants, par le jeu même des institutions, à choisir librement toutes les supériorités ; et qui entoure constamment de toutes les lumières du pays chacune des décisions du gouvernement. »

Ce programme paraît déjà assez difficile ; mais M. Lasserre va plus loin encore : il s'engage à faire que, dans son système, « pas un vote ne soit perdu, que la volonté qu'il exprime soit comptée pour sa valeur dans la représentation nationale et pèse de tout son poids dans toute délibération de la Chambre, dans tout acte du gouvernement. »

Nous sommes contraint de renvoyer au livre de M. Lasserre ceux qui voudront connaître dans ses détails la méthode proposée pour remplir ces conditions irréalisables en apparence. Tout ce que nous pouvons faire, c'est d'en tracer une esquisse, qui permette aux lecteurs de s'en faire une idée suffisamment exacte.

I. M. Lasserre propose d'abord de diviser la représentation du pays en deux chambres, dont l'une représenterait les intérêts moraux, les personnes ; l'autre, les intérêts matériels, le territoire. Parlons d'abord de la première de ces deux chambres, dont la seconde reproduit l'organisation avec quelques légères différences.

II. Tout citoyen français, quels que soient son sexe, son âge et sa condition, sera représenté dans la première chambre et concourra par un suffrage à l'élection des députés. Ce droit sera exercé directement par les hommes majeurs ; les femmes mariées et les enfants mineurs seront représentés par leurs maris, leurs pères et leurs tuteurs. Les femmes majeures, veuves ou non

mariées (sauf celles qui vivent notoirement en concubinage) donnent à qui elles veulent le mandat de voter pour elles et pour leurs enfants légitimes. Les absents peuvent envoyer leur vote par une lettre chargée.

Cette disposition a un double avantage : d'abord, elle rend le suffrage vraiment universel et pourvoit à la représentation de tous les intérêts ; en second lieu, elle assure la prépondérance des pères de famille, attachés à l'ordre social par les liens les plus forts, sur les célibataires, dont la position est bien loin d'offrir les mêmes garanties.

III. Les circonscriptions électorales sont abolies. La France ne constituera plus qu'un grand collége électoral dont chaque commune ou fraction de commune formera une section.

Par suite de cette disposition, les candidatures seront supprimées ; et avec elles disparaîtront les intrigues, la corruption, les luttes de partis et de personnes qui troublent aujourd'hui les élections. Nous verrons bientôt comment les candidats sont désignés tout naturellement au choix des électeurs.

IV. Au jour fixé, chaque électeur dépose dans l'urne autant de billets qu'il a de votes. Chacun de ces bulletins porte le nom d'un seul candidat. Après la clôture de ce premier scrutin, on dresse dans chaque commune une liste des élus, indiquant le nombre de voix obtenu par chacun d'entre eux. Des listes de communes on forme, au chef-lieu, une liste départementale ; et enfin, au siége même du gouvernement, on dresse un catalogue contenant les noms de tous ceux qui ont obtenu un nombre quelconque de voix dans la France entière. Ce catalogue est renvoyé aux communes sous une triple forme : d'abord, suivant le nombre des suffrages donnés à chaque élu ; en second lieu, par ordre alphabétique ; en troisième lieu, par catégories de professions, afin de donner aux différents intérêts la facilité de se grouper.

V. Les élus du premier scrutin sont divisés en deux catégories, suivant le nombre des suffrages obtenus. Les 30,000 premiers, au nombre duquel doivent évidemment se trouver tous ceux qui ont quelque chance d'être définitivement élus, sont signalés comme *éligibles*. Les autres sont *mandataires-électeurs* ; et dans un deuxième scrutin ceux-ci sont appelés à reporter sur les premiers les voix qui leur ont été données à eux-mêmes.

Par un procédé semblable, le nombre de 30,000 est réduit à 3,000, dans un troisième scrutin qui a lieu au centre de chaque département ; puis, au siége même du gouvernement, et en une seule séance, les 3,000 reportent leurs voix sur 1,500 ; ceux-ci sur 750, et enfin les 750 sur 360, nombre supposé des députés.

Dans ces reports successifs, aucune des voix données dans le premier scrutin ne s'est perdue ; toutes ont passé successivement aux élus de chaque degré et sont venues enfin se grouper, en nombres probablement très-inégaux, autour des noms des différents membres de l'Assemblée.

Dans le plan proposé par M. Lasserre, chaque député devrait avoir dans les décisions de la Chambre une influence proportionnelle au nombre d'électeurs qu'il représente : par exemple, le vote de celui qui aurait été nommé par un million de suffrages vaudrait dix fois plus que s'il n'en eût eu que cent mille. Cette disposition, si elle était adoptée, aurait sans doute un avantage : celui de faire de l'Assemblée la représentation en quelque sorte mathématique du pays. M. Lasserre prévient du reste la difficulté qui pourrait naître de l'appréciation de ces votes inégaux en valeur, et il propose un moyen très-ingénieux qui dispenserait même de les compter. Mais la *Civiltà cattolica* signale une autre difficulté plus grave. Elle fait remarquer que cette inégalité de droits entre les députés nuirait essentiellement à la liberté des délibérations. La coalition de quelques hommes pourrait paralyser complétement l'action de l'immense majorité et rendre entièrement vaines les discussions. Du reste, ce point n'est nullement essentiel dans le plan de M. Lasserre ; et lui-même indique un moyen d'éviter l'inconvénient signalé, sans perdre aucun des avantages du système. Les députés auxquels auraient été attribués, dans les premiers scrutins, plus de suffrages qu'il n'était nécessaire pour les faire entrer à l'Assemblée deviendraient électeurs pour la quantité de suffrages qui dépasserait le nombre susdit. Ainsi, dans l'hypothèse déjà indiquée, à savoir que l'Assemblée est composée de 360 membres ; le nombre total des suffrages s'élevant à 36 millions, en divisant ce dernier nombre par le premier, on aurait le chiffre de 100,000, indiquant le nombre de suffrages nécessaires pour élire un député. Le candidat qui, dans les scrutins préparatoires, aurait 130,000 voix serait mis

en demeure de reporter sur un autre candidat les 30,000 voix qui lui sont inutiles. Ces suffrages se trouveraient ainsi utilisés, sans aucun préjudice pour l'égalité des membres de l'Assemblée.

Les élections de la seconde chambre se feraient d'après la même méthode, sauf que le nombre des suffrages attribué à chaque électeur, au lieu de se mesurer sur le nombre de personnes dont il gère les intérêts se mesurerait sur le nombre de francs qu'il paie annuellement à l'État, comme impôt, soit pour lui-même, soit pour les personnes dont il est le représentant légal. Ces suffrages se reporteraient également, de degré en degré, jusqu'à s'accumuler sur la tête des élus définitifs.

Du reste, M. Lasserre demande que ce même mode d'élection, qui seul assure la sincérité de la représentation et garantit les droits des minorités, soit adopté pour les conseils municipaux et départementaux aussi bien que pour la formation des commissions législatives, en un mot, pour tous les corps délibérants.

Il voudrait de plus que, dans les chambres, comme au sein des commissions, tous les hommes capables d'éclairer les discussions fussent appelés à donner leur avis, sans acquérir pour cela, bien entendu, le droit de prendre part au vote.

Cet exposé sommaire suffit, croyons-nous, pour donner à nos lecteurs une notion exacte du système très-ingénieux mis en avant par M. Lasserre. On ne saurait en disconvenir : si difficile que parût le programme que l'auteur s'était prescrit, il a été complétement réalisé. Le suffrage a été étendu jusqu'à ses dernières limites, et, en devenant vraiment universel, il n'en a été que mieux ordonné et plus conservateur. Le scandale des candidatures a été écarté et le choix des électeurs n'en a été que plus éclairé. Cet autre scandale qui, dans le système actuel, va grandissant chaque jour, celui des abstentions, n'a plus sa raison d'être, du moment que chaque électeur est assuré de l'efficacité de son vote. Ce sont là, au compte du système que nous venons d'analyser, autant de mérites incontestables, qu'aucune autre méthode ne peut revendiquer au même degré.

Mais, ne présente-t-il pas des inconvénients capables de contrebalancer d'aussi précieux avantages ?

On leur en a reproché plus d'un ; mais, avouons-le, ces repro-

ches ne sont pas tous également fondés. C'est à tort, par exemple, qu'on a voulu voir dans ce projet la consécration du désordre le plus radical du système actuel, de la prépondérance du nombre. Il est vrai que M. Lasserre donne un vote à chacun des individus qui composent le corps de la nation, et qu'à chacun de ces votes il attribue une valeur égale; mais, en groupant entre les mains des chefs de famille les votes de tous ceux sur qui ils exercent leur autorité, il leur donne sur les individus isolés une prépondérance incontestable. Le principal vice du système actuel, c'est qu'il décompose le corps social en atomes, et prétend ensuite le recomposer par la juxtaposition de ces atomes; c'est avec des grains de sable qu'il construit l'édifice dont la Révolution a brisé toutes les pierres. Rien de plus irrationnel et de plus contraire à la nature des choses. Le système de M. Lasserre, au contraire, suppose les individus déjà réunis en familles, les atomes du corps social devenus des organes vivants et agissant par l'intermédiaire de celui que la nature a constitué leur principe d'action. C'est déjà un grand pas fait dans la voie du retour aux saines doctrines sociales. Un autre progrès, également incontestable, résulterait de l'institution d'une chambre haute, représentant la propriété; car quoi qu'on puisse dire des cas particuliers, on ne saurait contester la thèse générale si admirablement démontrée par M. Blanc de Saint-Bonnet, dans son livre de *La Restauration française :* la propriété a une connexion nécessaire avec la moralité; fruit du travail et de l'épargne, elle représente les traditions de vertu léguées à chaque famille par les ancêtres. Il y a donc tout à la fois sagesse et justice à lui donner dans le gouvernement de la société une influence considérable. Il faut pourtant en convenir : dans le plan de M. Lasserre, cette influence est par trop exclusive. Il est d'autres supériorités intellectuelles et morales, pour le moins aussi dignes que la fortune de siéger dans la chambre haute. Mais cette lacune peut facilement être remplie sans que le plan de M. Lasserre subisse pour cela aucune altération substantielle. M. Pradié a présenté à l'Assemblée de Versailles, pour l'organisation d'une seconde chambre, un projet dont les dispositions pourraient heureusement se combiner avec celles du plan que nous examinons. A la représentation de la propriété territoriale proposée par M. Lasserre on pourrait joindre celle

des grands corps de l'État et des sociétés industrielles, du clergé, de la magistrature, de l'armée, des universités, des chambres de commerce, des compagnies de chemins de fer, et réunir ainsi dans le Sénat toutes les influences supérieures, toutes les forces conservatrices de la nation.

Le principal inconvénient reproché au système de M. Lasserre est peut-être plus apparent que réel, et pourtant nous craignons qu'il ne l'empêche même d'être sérieusement discuté : c'est sa complication. L'auteur fait très-justement remarquer que plusieurs des services publics sont incomparablement plus complexes et fonctionnent pourtant avec la plus grande facilité. Il en serait de même de ce plan, s'il était une fois adopté ; mais le difficile sera de le faire entrer dans les mœurs. Malheureusement cette complication, par cela même qu'elle est dans l'apparence et la forme extérieure du système, est la première chose qui frappe l'esprit, tandis que les précieux avantages qui en dérivent ne peuvent être saisis que par un certain effort de réflexion ; et il est si petit, de nos jours, le nombre des esprits qui réfléchissent !

Du reste, M Lasserre nous indique à la fin de son livre un moyen d'obvier à cet inconvénient, par une simplification, qui, sans changer les caractères essentiels de son système, le rapprocherait de l'élection à plusieurs degrés. Du moment que les administrations municipales, nommées d'après la méthode indiquée plus haut, représentent avec une sincérité parfaite les membres de la commune et leurs intérêts, on pourrait leur confier le soin d'élire, au nom de leurs mandants, les membres des conseils généraux ; ceux-ci, à leur tour, éliraient, d'après le même procédé, les membres de la représentation nationale. Chaque électeur votant, à chacun de ses degrés, pour la représentation des personnes, suivant le nombre de voix qui l'ont élu lui-même, et pour la représentation des intérêts, suivant le chiffre d'impôts, c'est-à-dire suivant la part de territoire et de capital social dont il est le représentant, cette simplification n'altérerait en aucune manière la proportion des influences, qui, dans ces différents conseils, resterait toujours en rapport exact et, en quelque sorte, mathématique avec leur prépondérance relative dans le pays. Les électeurs du premier degré auraient donc, dans cette vota-

tion indirecte, une action beaucoup plus réelle sur la composition des chambres suprêmes qu'ils ne l'ont, pour la plupart, dans la votation directe en usage aujourd'hui. Sous cette forme, le plan de M. Lasserre devient, il est vrai, plus praticable ; il se dépouille de sa complication sans perdre aucun de ses avantages ; mais il s'éloigne encore plus des usages reçus, et par conséquent il soulève avec plus de force les résistances du grand ennemi de toute réforme, l'esprit de routine.

Ne l'oublions pas, du reste : il y a dans cette question, comme dans la question plus générale du régime représentatif, un point fondamental que M. Lasserre ne touche pas et qu'il est pourtant indispensable de décider, car tout le reste en dépend. Il s'agit avant tout de savoir si la représentation nationale, créée par le suffrage soit universel, soit restreint, a pour mission de constituer l'autorité ou simplement de la conseiller. La théorie révolutionnaire fait naître l'autorité du suffrage ; et, par conséquent, elle fait dépendre des caprices du scrutin l'existence même de l'autorité, et avec elle l'ordre social tout entier. C'est de cette théorie anti sociale et non pas de telle ou telle méthode de votation que résultent les dangers du système parlementaire, élevés par le suffrage universel à leur plus haute puissance. C'est ce qui fait de chaque élection un champ clos, où les ambitions et les convoitises emploient pour se combattre les armes les plus meurtrières et les procédés les plus iniques. Supposez au contraire que l'autorité soit fortement constituée et que la représentation nationale ait pour mission unique d'en éclairer et d'en contrôler l'exercice. Les passions mauvaises n'auront plus ni les mêmes motifs ni les mêmes moyens de se disputer les votes. Le succès d'un parti n'entraînera plus nécessairement la consécration des iniquités à l'aide desquelles ce succès a été obtenu ; et, la méthode fut-elle plus imparfaite, l'élection se fera avec plus de régularité et donnera de meilleurs résultats.

Telle est donc la question qui domine aujourd'hui toutes les autres : la reconstitution de l'autorité. Tant qu'on n'aura pas résolu cette question capitale, toutes les autres demeureront insolubles. Aux formidables dangers suspendus sur nos têtes l'habileté des politiques ne pourra opposer que d'inefficaces expédients ; et, la base faisant défaut, les procédés de construction

les plus ingénieux ne pourront donner aucune solidité à l'édifice.

V

Nous n'osons donc promettre à M. Lasserre que son livre réalisera prochainement ses patriotiques désirs. Espérons du moins que les excellentes idées qu'il y développe avec tant d'élégance et d'énergie feront leur chemin, en détruisant peu à peu dans les esprits la fascination des préjugés révolutionnaires. Impossible de lire ce beau livre sans en retirer au moins ce fruit. Quoi qu'on pense de la seconde partie, où l'auteur expose son système, on ne peut refuser ni son adhésion ni son admiration à la première, où il fait ressortir les vices du système actuellement en vigueur. N'obtînt-il pas d'autre succès, il n'aurait pas lieu de regretter le temps et le travail que son œuvre lui a coûtés. Dégoûter de la Révolution les peuples qu'elle a séduits, voilà notre tâche principale. Nous n'aurons rien gagné tant que nous ne les aurons pas soustraits à l'influence du serpent et que nous ne leur aurons pas arraché des mains le fruit maudit dont ils se nourrissent depuis un siècle. Si les idées révolutionnaires conservent sur les populations le fatal prestige qui semble aller croissant chaque jour, l'adoption du plan si ingénieux que nous venons d'exposer pourrait n'avoir d'autre résultat que d'investir un démagogue quelconque d'une véritable dictature, en l'envoyant à l'Assemblée souveraine, avec une masse énorme de suffrages. Du reste, M. Lasserre est le premier à le reconnaître : tous les perfectionnements apportés au mécanisme d'un moulin ne peuvent remédier au tarissement de la source vive, bien qu'ils puissent temporairement et incomplétement suppléer à la diminution de ses eaux. C'est par cette comparaison que l'éloquent écrivain caractérise avec autant de justesse que de modestie son système. Il ne nous le présente pas comme une recette pour sauver, sans Jésus-Christ, la société qui s'est perdue en s'éloignant de lui, mais comme un expédient pour réunir ce qui lui reste de forces, retarder sa complète ruine et donner le temps à la religion de la sauver.

Ailleurs pourtant il paraît attribuer au plan qu'il nous propose

une plus grande vertu : il espère par son moyen agir sur la source vive, non pas sans doute pour en accroître l'abondance mais pour diriger le cours de ses eaux et changer en fleuve bienfaisant le torrent dévastateur.

Un tremblement de terre a ouvert dans la montagne la source des grandes eaux qui se perdaient sous la terre. L'immense torrent déborde sur les prairies, emporte l'espoir des moissons, renverse les arbres, fait écrouler les maisons et jette bas tous les obstacles. Il promène la ruine, la désolation, la terreur : les digues qu'on lui oppose ne font qu'augmenter sa fureur : il les aborde, il les pousse, il les surmonte, il les brise en écumant. C'est le fléau de Dieu qui passe. — Voici maintenant un cours d'eau, paisible et puissant, descendant doucement à travers les vallées. Il irrigue sur ses bords les jardins, les prés et les vignes, et il leur laisse la fécondité. Ça et là il touche aux habitations. Parfois même il les pénètre en leur intérieur, ainsi qu'un hôte familier ; et, faisant mouvoir sur son passage les moulins et les usines, il prête aux hommes son travail et leur fait don de la richesse. De même qu'il est la fécondité et la richesse, il est aussi le commerce. Il transporte sans effort les navires énormes, dont la cale est toute remplie de denrées et de marchandises, dont le pont est tout couvert de voyageurs et de matelots...

. . . . . .

Et cette belle rivière n'est pourtant autre chose que le torrent ; et cet immense bienfait est composé des mêmes ondes que ce fléau dévastateur. Mais, au lieu de lui opposer des digues, on lui a creusé un lit naturel et préparé son cours régulier...

. . . . . .

Et ses eaux sont entrées en effet comme en un chemin creux, dans cette route magnifique, bordée de saules et de peupliers, et elles ont commencé leur voyage immortel. Et cet harmonique canal, fait de main d'homme, a bientôt pris le nom de fleuve dans le langage des peuples. Et sur le bord du fleuve on a creusé des rigoles ; et les eaux, suivant leur pente, ont fécondé les jardins. Et dans le fleuve on a bâti des maisons ; et les eaux, suivant leur pente, ont fait mouvoir usines et moulins. Et sur la surface du fleuve on a assis des barques et des navires ; et les eaux, suivant leur pente, ont porté légèrement les flottes et les cargaisons. Et la ménagère, tenant en sa main le linge et le battoir, est venue sur la rive, et a chanté, toute joyeuse, le cours béni du fleuve sacré.

Cette comparaison est-elle aussi exacte qu'elle est poétique ? ne pèche-t-elle pas en un point essentiel ? Les eaux du torrent suivent aussi fidèlement que celles du fleuve la loi de leur nature : les unes et les autres courent vers l'Océan. Le problème de leur utilisation est donc bien plus facile à résoudre. C'est

celui que M. Lasserre pose lui-même en ces termes : « Étant donné l'invincible torrent des grandes eaux, étant donnée la loi qu'il ira toujours où le pousse son poids, et qu'on ne le fera pas rebrousser chemin, trouver une organisation telle que ces eaux, tout en suivant librement leur pente, emploient leur force à produire l'ordre, à enrichir au lieu de ruiner. » Parmi les données essentielles de ce problème, il en est une qui ne peut s'appliquer à l'endiguement de ces eaux vivantes qu'on nomme les peuples. Celles-ci ont le pouvoir de s'éloigner du terme vers lequel les pousse la loi de leur nature, de sortir violemment de leur lit et de renverser les digues construites avec le plus d'habileté et de prévoyance. L'Écriture nous montre la grande prostituée, la Révolution antichrétienne, assise auprès des grandes eaux et exerçant son empire sur leurs flots turbulents. Pour combattre cet empire, tous les procédés humains sont insuffisants. Mettons en réquisition toute notre sagesse, déployons toutes nos ressources, creusons des canaux et construisons des digues : c'est notre devoir, et rien ne saurait nous dispenser de le remplir. Mais en agissant comme si nous avions la certitude de réussir, n'attendons le succès que de l'action de Dieu. Lui seul a sur ces grandes eaux, comme sur toute la création, un empire souverain ; et pour les soulever jusqu'aux cieux, comme pour calmer leurs agitations, pour les faire remonter vers leur source, comme pour ouvrir dans leur sein un passage à ses serviteurs il lui suffit de faire entendre sa puissante voix. « La voix de Dieu sur les eaux, dit le roi-Prophète ; le Dieu de majesté a fait gronder son tonnerre, le Seigneur a commandé aux eaux tumulteuses. » Quand il plaira au Maître que nous servons de prononcer cette parole souveraine, et quand il trouvera en nous le concours qu'il attend, il parlera ; et tout ce qui nous semble aujourd'hui impossible deviendra facile; l'insoluble énigme se résoudra d'elle-même, et le torrent qui menace aujourd'hui de tout renverser, rentrera dans son lit et redeviendra un fleuve paisible et fécond. H. Ramière.

SAINTE NINA

ET

LES ORIGINES CHRÉTIENNES DE LA GÉORGIE

V. — Mission de sainte Nina

Dieu, qui fait servir à ses plus grands desseins les plus faibles de ses créatures, préparait Nina pour être la lumière de la nation la plus brave du Caucase, et cette mission, elle la reçoit de Marie, « mère de Dieu », qui, dit la légende, avait déjà envoyé son serviteur André.

Nina reçut de bonne heure les communications divines. La Vierge Marie lui apparut un jour et lui remit une croix de cep qu'elle attacha avec les cheveux de la sainte enfant. Elle lui fit comprendre qu'elle aurait à porter ses pas vers l'Ibérie[1].

La vie de notre sainte continua de s'écouler dans la retraite et le silence de l'oraison. Plus tard, Nina revit la mère de Dieu, reçut de célestes inspirations, s'inclina sous la bénédiction du patriarche et quitta Jérusalem dans la compagnie d'une princesse du sang des rois d'Arménie, nommée Ripsimé[2]. Cette noble vierge était venue à la ville sainte pour s'y faire instruire dans la vraie foi et y avait été baptisée avec une pieuse femme nommée Gaïana et cinquante jeunes filles, ses suivantes. Nina, qui s'était liée d'une étroite amitié avec la princesse arménienne, l'accompagna jusqu'à Éphèse pour se rapprocher de cette terre d'Ibérie, où l'appelaient ses plus chers souvenirs d'enfance[3].

[1] *Chronique arménienne*, p. 20.

[2] Brosset. *Hist. de Géorgie*, t. I, p. 95.

[3] Dulaurier, *Hist. des dogmes et des traditions de l'Église arménienne orientale*, 3e édit., 1859, p. 17. — *Acta sanctorum*, 30 septembris.

Ce fut à Éphèse que Nina se sentit faiblir. Troublée par le découragement et effrayée par la hardiesse de sa démarche, la jeune fille hésite : la timidité, les craintes, les terreurs la dominent ; elle va revenir sur ses pas, quand Notre-Seigneur lui apparaît et la fortifie. Elle était, en 303, sur le point de quitter l'Ionie. Alors éclata la sanglante persécution de Dioclétien, qui devait amener, neuf ans après, le triomphe de l'Église.

La princesse Ripsimé, recherchée comme chrétienne, quitta précipitamment Éphèse et vint avec Nina, Gaïana et ses compagnes, pour se réfugier en Arménie. Se croyant en sûreté, elles s'établirent près de la vieille capitale, Vagarchabad, où elles vécurent, d'après Agathange, du travail de leurs mains.

Le roi d'Arménie Tiridate découvrit la retraite de Ripsimé et la poursuivit. Subjugué par la merveilleuse beauté de la princesse, il avait employé vainement tous les moyens pour la séduire. La mort de Ripsimé fut décrétée. Le barbare lui fit couper la langue et crever les yeux ; puis elle fut, sur son ordre, attachée par les membres à quatre poteaux au-dessus d'un feu qui la brûlait lentement. Les bourreaux l'accablèrent ensuite de pierres qui lui ouvrirent le corps, et ils finirent par mettre en pièces la princesse-martyre [1].

Ses compagnes, s'étant rendues au lieu du supplice pour recueillir les restes de la sainte, furent lapidées sur place. Marianne, l'une d'elles, qui n'avait pu les accompagner, fut massacrée dans sa propre demeure [2].

Le lendemain, Gaïana et deux jeunes suivantes de Ripsimé furent soumises à d'autres tortures : au lieu de les brûler, les bourreaux les écorchèrent toutes vives et leur coupèrent la tête quand elles respiraient encore. Les restes de trente-sept martyrs furent jetés aux bêtes, mais celles-ci ne touchèrent pas à ces saintes reliques.

Six jours après cet effroyable drame, le roi d'Arménie et les principaux seigneurs de sa cour étaient subitement frappés d'aliénation mentale.

Mais le sang des chrétiens n'avait pas coulé en vain : la glo-

[1] *Acta sanctorum*, 30 septembris.

[2] Brosset, *Hist. de Géorgie*, t. I, p. 98. — Dulaurier, *Hist. et traditions de l'Église arménienne orientale*, Durand, 1859, p. 18. — *Acta sanctorum*, 30 septembris.

rieuse mort de Ripsimé allait amener la conversion du roi, son bourreau, et l'Arménie allait recevoir le bienfait de la foi[1]. Il s'était fait là, avant l'heure de Constantin, une nation chrétienne et indépendante sous un roi chrétien[2]. C'est ce voisinage du christianisme que Maximin Daïa ne pouvait souffrir. « Maître de toute l'Asie romaine, il marcha contre le petit peuple arménien pour l'obliger à renier son Dieu, et, pour la première fois dans l'histoire des peuples (si nous exceptons celle des Juifs), eut lieu ce spectacle, plus d'une fois renouvelé depuis le IVe siècle, d'une nation libre défendant, les armes à la main, sa religion et sa liberté. Daïa ne put vaincre l'Arménie chrétienne : son armée échoua, non sans de grandes pertes, dans cette guerre contre un petit peuple montagnard, et le despote païen porta la peine de son aveugle haine contre les chrétiens[3]. »

Cependant, quelques-unes des compagnes de la princesse-martyre s'étaient cachées : de ce nombre fut Nina. On était alors au commencement du printemps. La jeune vierge trouva un asile dans un buisson d'aubépine qui commençait à se couvrir de feuilles. Là, une voix céleste retentit à son oreille : « Lève-toi, prends le chemin du nord, les épis jaunissants sont prêts à tomber sous la faucille du moissonneur, et il n'y a pas d'ouvriers[4]. »

[1] C'est une chose fort embrouillée et fort difficile, dit M. rosset, que la chronologie géorgienne : le défaut de dates précises, les inconséquences fréquentes des auteurs qui en ont fait usage, le peu d'accord qui règne entre eux, jettent une perturbation continuelle dans les chroniques de la Géorgie.

La conversion de l'Arménie ne précéda que de quelques années c elle des Ibériens sur ce point l'accord est complet entre les historiens. Donc, établir la date à laquelle les Arméniens reçurent le bienfait de la foi sera le moyen de fixer l'époque la plus probable de l'établissement du christianisme en Géorgie.

L'orientaliste Saint-Martin se trompe évidemment en plaçant ce fait en 276 ; d'après Baronius le martyre de sainte Ripsimé eut lieu en 311, la conversion de Tiridate en 315. Le savant P. Tchamitch met en 301 l'introduction du christianisme en Arménie. Le P. Stilting, dans son excellente dissertation sur la chronologie d'Agathange, hésite entre les années 305-310 ; l'historien arménien inédit Asolic fixe la reforme du calendrier arménien à l'an 553, « 242 ans après la conversion de l'Arménie », qui se trouve par là reportée à l'an 311 de notre ère. Enfin M. Dulaurier, connu dans le monde savant par ses remarquables travaux sur la chronologie arménienne, place en 301 ou 302 l'institution du premier siége patriarcal du catholicos d'Edchmiadzim dans la personne de saint Grégoire l'Illuminateur, que l'Arménie catholique reconnaît pour son premier pasteur.

[2] M. de Champagny, *Les Césars au* III*e siècle*, t. III, p. 434.

[3] Même ouvrage, t. III, p. 435.

[4] *Chronique arménienne*, p. 20.

Au même instant, le buisson d'aubépine se couvrit de roses épanouies qui exhalèrent un doux parfum. Dieu voulut, par ce gracieux miracle, fortifier la vierge d'Ibérie à la veille des travaux de son apostolat.

Nina s'était vue avec regret privée de la couronne du martyre; mais celle de l'apostolat brillait à ses yeux. Docile à l'inspiration d'en haut, elle part seule, une croix de bois à la main[1], pour la conquête de toute une nation encore « assise à l'ombre de la mort. »

Cependant, que d'obstacles allaient s'opposer à sa mission ! Le peuple entier était plongé dans la plus grossière ignorance. Trop crédule pour se défier d'aucune fable, il s'accommodait d'un culte sans devoirs et d'une vie toute de jouissances.

Le paganisme régnait en maître : il se mêlait à tout comme un usage ou comme un plaisir ; il ornait les noces et les funérailles. Tel est l'ennemi redoutable que venait attaquer une faible enfant.

Pour renverser l'empire du démon, si bien affermi dans les vallées du Caucase, il fallait à la jeune vierge, suivant l'exemple du divin Maître, une vie de prière, de souffrance et de sacrifice. Elle humilia l'orgueil de sa naissance jusqu'à ne vivre que des aumônes qu'elle recueillait. Il lui arrivait de n'avoir souvent qu'une pierre pour oreiller et un buisson ou un pressoir pour abri. Elle cheminait ordinairement seule, souffrant beaucoup de son isolement et de la crainte des bêtes fauves[2].

Après un long voyage dans un pays coupé de gorges profondes, sans aucun sentier frayé, Nina arrive bientôt sur les bords d'un cours d'eau, non loin de Khertvisse, puis, suivant les rives du Kour, elle atteint, non sans de grandes difficultés, les limites de l'Arménie et passe tout l'hiver à Ourbniss[3]. De dures privations dans cette ville n'abattirent pas le courage de la sainte. L'été venu, elle se remet en route et voit bientôt apparaître les montagnes du nord, entièrement couvertes de neige. Elle touche

[1] Le monastère à coupole de Saméba possédait encore, au XVIII' siècle, et vénérait comme une précieuse relique la croix de bois devant laquelle avait si souvent prié sainte Nina.

[2] Brosset, *Hist. de Géorgie*, t. I, p. 98 et suiv.

[3] *Chronique arménienne*.

enfin la terre qui lui a été promise et s'arrête deux jours sur les bords du grand lac de Paravan, recevant sa nourriture de pauvres pêcheurs. Des bergers ibériens[1], qu'elle rencontre dans cette prairie, lui apprennent qu'ils sont de Mtskhet, résidence du roi et séjour du grand dieu Armaz, et qu'une colonie de Juifs se trouve dans cette ville. Ce dernier renseignement attire Nina de ce côté, car tout ce qui est de Jérusalem l'intéresse, et puis elle espère obtenir de ces Juifs quelques éclaircissements au sujet de la tunique du Seigneur. Elle s'arrête pour prendre quelque repos et continue sa marche en suivant de nouveau le cours du fleuve.

VI. — Merveilles opérées par Nina

Nina arrivait enfin au terme de son voyage en 314, le 5 du mois d'août[2]. En s'approchant de Mtskhet, elle se voit entourée d'une foule immense. Entraînée par les populations qui se pressent, elle est portée sur le pont. Là, elle rencontre le char royal, accompagné de brillants cavaliers et de toute la pompe des grands. Le cortége se rendait au sacrifice, car c'était la fête du grand dieu Armaz.

Nina parvient au lieu de la solennité. Là se dressait orgueilleusement une statue gigantesque, toute resplendissante de pierreries. Son armure et son casque étaient d'or, ses yeux de béryle et d'émeraude; dans sa main brillait un glaive menaçant[3]. A ses côtés se trouvaient deux autres idoles, Gatz et Gaïm,

[1] On sera d'autant moins étonné de voir des bergers venus de si loin stationner autour du Paravan, que la même chose avait encore lieu, notamment pour les peuplades du Kakheth, du temps du roi Wakhoucht (*Géog.*, p. 163). Encore aujourd'hui, les pasteurs kakhes conduisent là leurs innombrables troupeaux de chèvres pendant l'été et les ramènent à la fin de l'automne dans les chaudes vallées de leur pays. J'ai été témoin de l'une de ces migrations (Brosset).

[2] M. Brosset donne 325 comme la date de l'entrée de sainte Nina dans le Karthli. L'historien Wakhoucht place ce fait en 314. Cette seconde opinion trouve un solide appui dans la date généralement admise de la conversion de l'Arménie. C'est aussi le sentiment du savant Mgr Macaire, dans son *Histoire de l'Église russe* (Une erreur s'est glissée dans notre premier article sur sainte Nina. A la page 107, note 2, il faut lire *schismatique* au lieu de *catholique*. Mgr Macaire appartient malheureusement à la religion *orthodoxe*.)

[3] Brosset, *Hist. de Géorgie*, t. I, p. 84, 85.

aussi en or[1]. Elles étaient si révérées que, selon la croyance populaire, quiconque avait le malheur de les toucher était immédiatement puni de mort.

Les trompettes sonnent, l'encens fume, le sang des victimes est répandu. Le roi Mirian se prosterne, et avec lui la cour et le peuple. Seule, une vierge inconnue reste debout. Dans son cœur, elle prie le Dieu de vérité de confondre les idoles du mensonge.

Le ciel était pur, l'air calme, le soleil radieux. Tout à coup la foudre éclate ; on ne sait d'où s'élève l'effroyable tempête : l'autel est renversé, les idoles sont brisées; tout s'enfuit en désordre, le roi, le peuple, les sacrificateurs. Dans leur consternation, les Ibériens accusent de ce désastre le dieu chaldéen Irtoudjan, toujours en guerre contre Armaz, son ennemi. Nina, restée seule sur les ruines fumantes, s'abîmait dans la prière[2].

Ce jour était celui de la transfiguration de Notre-Seigneur, le jour où la divine vérité, qui avait éclairé le Thabor, brilla pour la première fois dans les montagnes d'Ibérie.

Le lendemain, une dame du palais, nommée Chrochana, étonnée de voir une étrangère assise sous un arbre, près du monceau de ruines, lui demanda, par interprète, qui elle était et quels étaient ses projets. Nina l'informa de tout, excepté de sa famille ; elle se fit passer pour une captive[3]. Chrochana, touchée de compassion, lui offrit l'hospitalité de son toit ; mais la sainte n'accepta point cette charitable proposition. La piété de Nina, ses jeûnes, son angélique pureté, les longues prières, auxquelles elle consacrait ses jours et ses nuits, ne tardèrent pas à exciter l'admiration des barbares. Elle alla ensuite s'établir à Mtgvar, au confluent du Kour et de l'Araxe, sur la pointe où l'on montre aujourd'hui les ruines de l'église du Thabor, puis fixa sa demeure dans les vignes royales, sur l'invitation qu'elle en avait reçue d'une pieuse femme nommée Anastasie[4]. On voit encore en

[1] Brosset, *Hist. de la Géorgie*, t. I, p. 100.

[2] De Villeneuve, *La Géorgie*, p. 102.

[3] Brosset, *Hist. de Géorgie*, t. I, p. 103. — *Chronique arménienne*, p. 22. — C'est de là fort probablement que la tradition de sa *captivité* sera passée dans les livres liturgiques.

[4] Brosset, *Hist. de Géorgie*, t. I, p. 103.

ce lieu, près du couvent de Samtawis, la cabane où vécut la sainte.

Après un séjour de neuf mois chez Anastasie, Nina s'établit hors de la ville, dans une espèce de hutte naturelle que formait l'enfoncement d'un buisson; elle y planta une croix, faite de sarments de vigne, et c'est là qu'elle passait les nuits dans une oraison continuelle.

Les bénédictions de Dieu ne pouvaient manquer à une vie aussi sainte. En effet, la pauvre hutte de Nina fut bientôt célèbre par les nombreux miracles qui s'y opéraient. Anastasie et le jardinier, son mari, pleins de vénération pour la bienheureuse, se mirent à la servir. Le prêtre juif Abiathar, avec huit femmes juives, reçurent de Nina l'enseignement de la foi, et ces premiers néophytes commencèrent à professer en secret la religion du Christ [1].

Dieu confirmait la parole de la nouvelle apôtre par de nombreux miracles. Elle obtint d'abord la fécondité pour la famille qui l'avait accueillie, et la reconnaissance décida Anastasie et son époux à se mettre au nombre de ses disciples. La réputation de Nina continua de se répandre et devint plus éclatante à partir du jour où elle rendit à sa mère, plein de vie et de santé, un enfant abandonné des médecins, sur lequel elle avait récité des prières et étendu son cilice [2].

La nuit, dit la chronique, sainte Nina allait prier sous un cèdre, dans un lieu écarté. Là, elle entendait la voix des anges, voyait les esprits célestes et recevait de saintes révélations.

Une fois, elle vit une quantité d'oiseaux noirs qui s'élevèrent du jardin royal, se baignèrent dans les eaux de l'Araxe et en sortirent blancs comme la neige (symbole du baptême du peuple ibérien). Après quoi ils vinrent se reposer sur les branches du cèdre, et, remplissant le jardin de mélodies célestes, ils cueillaient les fleurs et venaient les apporter aux pieds de Nina [3].

Elle vit encore l'écroulement formidable des montagnes d'Armaz et de Zaden, avec les idoles qui les souillaient; puis le dé-

[1] *Chronique arménienne*, p. 22.
[2] Même chronique, p. 23.
[3] *Ibid.*

bordement du Kour et de l'Araxe, dont les eaux menaçaient d'inonder Mtskhet.

D'autres fois, elle entendit le bruit sinistre des combats et les hurlements d'une troupe de démons qui, sous la figure de guerriers persans, paraissaient avoir envahi déjà la capitale ; puis une voix terrible ordonna de tout massacrer. Alors Nina, élevant sa croix miraculeuse, prononça doucement ses paroles : « Votre empire est détruit, car voici le vainqueur », et la vision disparut[1].

La jeune vierge prêchait depuis trois ans sur la terre d'Ibérie, et elle voyait avec bonheur augmenter le nombre des chrétiens. Un jour, le prêtre juif Abiathar, devenu son fervent disciple, lui apprend qu'il est le descendant d'Élias, celui-là même qui avait apporté de Jérusalem la tunique du Sauveur, et il lui affirme que cette sainte dépouille repose à l'endroit où s'élevait le cèdre. Nina, convaincue par ses propres révélations, se prosterne ; elle ramasse de la terre sur cette place bénie et opère, dès lors, un grand nombre de guérisons[2] par le contact de cette sainte poussière.

VII. — Conversion du roi Mirian

Enhardie par les bénédictions que Dieu répandait sur son apostolat, Nina se mit, avec une sainte audace, à prêcher ouvertement Jésus-Christ dans la capitale de l'Ibérie ; mais, toujours humble et modeste, elle ne disait à personne qui elle était, ni d'où elle venait. Elle ne se nommait pas autrement que la captive romaine[3].

Sur ces entrefaites, la reine tombe dangereusement malade. On lui avait parlé de la célèbre étrangère ; mais elle avait montré jusque-là un grand mépris pour la religion nouvelle. Abandonnée des médecins, elle fait demander la sainte dans son palais ; mais l'humble Nina refuse de s'y rendre et prie la reine de venir dans sa pauvre cabane. La princesse se fait por-

[1] *Chronique géorgienne*, de Karthlis Tzkhvoréba, p. 19

[2] De Villeneuve, *La Géorgie*, p. 103.

[3] Elle était, nous l'avons dit, originaire de Cappadoce, province romaine.

ter mourante près d'elle. La sainte l'étend sur sa couche de feuilles, lui fait toucher la terre recueillie près du cèdre, la bénit de sa croix de cep. La reine se relève guérie et chrétienne. Elle confesse la vérité devant le roi, son époux [1].

Mirian n'avait encore mis aucun obstacle à la prédication de Nina. Frappé d'étonnement et agité par les sentiments les plus divers, il fait mander le juif Abiathar et le consulte sur la religion du Christ. Le bruit des miracles du Sauveur du monde était parvenu au roi par la Grèce et l'Arménie. Le prince se fait expliquer le sens des livres anciens et nouveaux : il est ébranlé par les exhortations du disciple de Nina. Mais, ajoute le pieux chroniqueur, il n'est pas facile de briser les liens du séducteur des âmes [2].

Un second prodige, au lieu de décider la foi du souverain, lui fait embrasser le parti de la persécution. Un parent du roi de Perse, de la maison des Sassanides, l'hôte de Mirian, est atteint d'une maladie mortelle dans le propre palais du roi d'Ibérie. Mirian, effrayé de sa responsabilité auprès du grand roi, fait supplier Nina de guérir ce seigneur et en reçoit la même invitation d'apporter le malade dans sa cabane. Le seigneur moribond est transporté dans la cellule de Nina, et, comme la reine, il en sort miraculeusement rendu à la santé et converti au christianisme [3].

Alors s'élève dans l'âme de Mirian un étrange combat : dominé par des sentiments terrestres, il s'effraie des conséquences de ce prodige, car il ne sait que répondre à la cour de Perse au sujet du nouveau culte professé par son hôte. Rempli d'inquiétude, il décide, malgré les instances de la reine, la mort de la thaumaturge et l'extermination de tous les chrétiens. L'exécution est pourtant différée.

C'était le samedi 20 juillet de l'année 318. Un an s'était écoulé depuis la guérison de la reine. Une lutte terrible tourmente Mirian. Voulant se distraire par le plaisir de la chasse, il se dirige, avec son escorte, vers les montagnes, s'enfonce dans

[1] De Villeneuve, *La Géorgie*, p. 104. — Brosset, *Hist. de Géorgie*, I, p. 110. — *Chronique arménienne*, p. 25. — Rufin, ch. x. — Fleury, *Hist. ecclés.*, III, p. 192. *Chronique arménienne*, p. 26.

[3] Brosset, *Hist. de Géorgie*, t, I, p 111. — *Chronique arménienne*, p. 26.

les forêts et cherche la solitude pour apaiser le tumulte de ses pensées; mais la main de Dieu pèse sur lui[1] : il lui faut un nouveau prodige pour le renverser.

Vers midi, pendant qu'il gravit la montagne de Tkhot[2], soudain le soleil s'obscurcit, un effroyable orage disperse toute sa suite, lui-même est plongé dans une obscurité profonde! Seul, épouvanté, il s'en va errant sur les hauteurs... Dans son effroi, il invoque ses idoles : la tempête redouble de fureur. Terrassé enfin, comme autrefois Paul sur le chemin de Damas : « Dieu de Nina, s'écrie-t-il, par la croix où tu as été cloué, fais luire à mes yeux la lumière, montre-moi le chemin de mon palais, et alors, je glorifierai ton nom, je dresserai une croix, je construirai un temple à ta gloire et j'embrasserai la religion de Nina. » Soudain l'orage cesse, les nuages se dissipent et le soleil brille de nouveau à l'horizon. Mirian, plein de joie et de reconnaissance, s'arrête, descend de cheval, tombe à genoux et s'écrie, les mains étendues vers l'Orient : « Dieu de Nina, tu es le Dieu des dieux, le seul vrai Dieu. Je te reconnais pour mon Sauveur : ici je dresserai l'arbre de la croix. »

Bientôt le roi retrouve autour de lui les gens de sa suite. « Glorifiez tous le Dieu de Nina », leur crie-t-il.

En un instant, la nouvelle de ce grand événement arrive au palais et se répand par la ville. La reine et le peuple se pressent à la rencontre du prince. L'humble Nina, au même moment, retirée dans son buisson d'épines, récitait, avec ses cinquante disciples, la prière du soir[3].

Quand Mirian, entouré d'une foule immense, fit son entrée dans sa capitale : « Où est la vierge merveilleuse? où est Nina? s'écria-t-il. Son Dieu est mon Dieu : il est mon salut. » Et, se dirigeant aussitôt vers la pauvre hutte : « Ton Dieu m'a sauvé, dit-il, rends-moi digne d'invoquer son nom glorieux. »

Fidèle à sa promesse, le roi se fit instruire, par la sainte, dans

[1] De Villeneuve, *La Géorgie*, p. 105.

[2] On dit que la petite et ancienne église, située sur la montagne Tkhot, a été élevée en mémoire de cet événement.

[3] Moïse de Khorène, *Hist. d'Arménie*, ch. LXXXVI. — Rufin, ch. X. — Brosset, *Hist. de Géorgie*, t. I, p. 114. — *Chronique arménienne*, p. 27. — Fleury, *Histoire ecclés.*, t. III, p. 193.

la religion chrétienne. Il devint, dès lors, le plus ferme soutien de cette foi qu'il avait voulu persécuter.

VIII. — La colonne vivante

Combien fut grande la consolation de Nina ! L'ardent désir de son jeune âge est exaucé. Elle n'a plus qu'à compléter l'œuvre divine. Elle désigne au prince le merveilleux cèdre, glorifié par tant de visions, pour l'édification d'une église, et de nouveaux prodiges vont sanctifier le lieu où repose la tunique du Sauveur.

A la voix de Nina, le cèdre et six pins magnifiques sont abattus dans le jardin du roi, et l'on découpe dans les troncs de ces arbres sept colonnes qui doivent servir de soutien à la maison de Dieu. Six de ces colonnes sont dressées sur le lieu où va s'élever l'édifice. Il ne restait plus que la septième, plus grande et plus belle que les autres, découpée dans le tronc du cèdre et réservée pour le centre du temple. Tous les efforts tentés pour la placer sur sa base n'aboutirent qu'à la soulever quelque peu de terre. On y attela des bœufs : vains efforts. A diverses reprises, on mit en œuvre les machines les plus puissantes, mais toujours sans le moindre succès[1].

Le roi, surpris et affligé d'un tel prodige, rentra sur le soir dans sa capitale. Sainte Nina, avec douze de ses disciples, resta, par l'ordre du roi, près de la colonne et se mit en prières ; elle y persévéra toute la nuit. Aux premières clartés du jour, apparut tout à coup un jeune homme d'une merveilleuse beauté et rayonnant de splendeur. Il toucha la colonne, la souleva et la dressa en l'air, au-dessus de la base préparée pour la recevoir. La colonne semble toute en feu et reste suspendue à une coudée du piédestal, qui n'était autre que la racine du cèdre[2].

Cependant Mirian, plongé dans une amère tristesse, avait, dès l'aurore, quitté son palais pour visiter l'église en construction. Une lumière éclatante, qu'il aperçoit de loin, lui fait hâter le pas. Le peuple l'accompagne en foule. O prodige ! Ils aperçoivent,

[1] Fleury, *Hist. ecclés.*, t. III, p. 195. — Rufin, ch. x. — Brosset, *Hist. de Géorgie*, t. I, p. 116. — *Chronique arménienne*, p. 28.

[2] Brosset, *Hist. de Géorgie*, t. I, p. 116. — *Chronique arménienne*, p. 28, 29.

suspendue en l'air, la colonne resplendissante de lumière. Plus tard, ils la virent descendre peu à peu sur un piédestal, s'y placer et s'y affermir d'elle-même. A la vue d'un tel miracle, des cris de joie et d'enthousiasme s'élevèrent de la foule, qui proclamait hautement la puissance du Dieu des chrétiens [1].

Peu d'instants après, un Juif, aveugle de naissance, s'approche de la colonne et, l'ayant touchée, recouvre subitement la vue.

En ce même jour, sainte Nina vit arriver à sa hutte une princesse du sang royal. Celle-ci avait fait apporter, près de la colonne miraculeuse, couché dans un berceau, son enfant malade depuis huit ans et déjà presque sans vie. « Ayez pitié de moi, s'écria la mère éplorée : votre Dieu est le seul véritable. » La sainte toucha la colonne, plaça la main sur l'enfant et lui dit : « Tu crois en Jésus-Christ, fils de Dieu ; sois guéri et glorifie ton bienfaiteur. » L'enfant se leva aussitôt plein de force et de santé [2].

De cette colonne merveilleuse, si l'on en croit le chroniqueur ibérien, commença à découler un baume miraculeux qui servit à opérer un grand nombre de guérisons [3]. Ce lieu saint, placé dans l'intérieur de la première église bâtie par Mirian, ne cessa d'être l'objet d'une profonde vénération, non-seulement pour les fidèles, mais même pour les idolâtres et les sectateurs de Mahomet. Une fête a été instituée dans la liturgie géorgienne pour perpétuer le souvenir de ce grand miracle ; elle est encore célébrée aujourd'hui le 1er octobre, sous le nom de Sweti-Tzkhowéli (la colonne vivante) [4].

« Après la conversion du roi, dit Moïse de Khorène, la bienheureuse Nina ayant obtenu des hommes fidèles, les envoie dans l'Arménie, à saint Grégoire l'Illuminateur, pour lui demander ce qu'il reste à faire, car déjà l'Ibérie a reçu avec joie l'annonce de l'Évangile [5]. Elle en reçoit l'ordre de briser les idoles, comme il le faisait lui-même et de dresser le précieux signe de la croix,

[1] Même chronique, p. 29. — Fleury, t. III, p. 195. — Rufin, ch. x.
[2] *Chronique arménienne*, p. 29.
[3] Wakhoucht, *Descript. de la Géorgie*, p. 211.
[4] Brosset, *Chronique géorgienne*, introduction, p. 28.
[5] Moïse de Khorène, *Hist. d'Arménie*, ch. LXXXVI.

en attendant que le Seigneur donne à la nouvelle Église un pasteur pour la conduire.

« Aussitôt Nina se met à renverser l'idole du dieu du tonnerre, Armaz, qui était dressée en dehors de la ville et dont elle était séparée par le fleuve aux flots impétueux (le Kour).

« Les habitants de Mtskhet avaient coutume, à la pointe du jour, d'adorer, du haut de leurs toits, cette idole, qui se trouvait en face d'eux[1]. Si quelqu'un voulait offrir des sacrifices, il traversait le fleuve et allait présenter son offrande au temple même. Les satrapes de la ville se soulevèrent en disant : « Qu'adorerons-nous, maintenant, à la place de notre dieu brisé ? — Le signe de la croix du Christ, leur fut-il répondu. » La sainte, en effet, fit ériger un calvaire à l'orient de Mtskhet, sur un riant coteau séparé de la ville par une petite rivière (l'Araxe). Les Ibériens, dès la pointe du jour, suivant l'ancien usage, l'adorèrent tous, chacun du toit de sa maison. Mais, étant ensuite montés sur la colline et n'y ayant trouvé qu'un tronc d'arbre grossièrement taillé, la plupart méprisèrent la croix, disant que leur forêt était remplie de bois semblable, et ils s'en retournèrent.

« Mais Dieu, dans sa miséricorde, prit en pitié leur ignorance et envoya du ciel une colonne de nuages. La montagne fut remplie des parfums les plus suaves, et une multitude de voix harmonieuses firent entendre les plus doux accords. Au-dessus du calvaire dressé par Nina, apparut une croix lumineuse entourée d'une auréole de douze étoiles. A cette vue, les habitants de Mtskhet tombèrent à genoux et demandèrent, en foule, à embrasser la foi de leur sainte apôtre. Depuis ce moment, ce calvaire fut consacré par de fréquentes guérisons[2].

IX. — Baptême des Ibériens

Le grand fait de la conversion des Ibériens arriva vers l'an 318[3]. Quelques années auparavant (312), Constantin avait

[1] Moïse de Khorène, *Hist. d'Arménie*, ch. LXXXVI.

[2] Moïse de Khorène, traduct. Langlois. *Collection des historiens d'Arménie*, t. II, p. 126. — *Chronique arménienne*, p. 30.

[3] Cette date de 318 est celle de Wakhoucht : elle est admise par Mgr Macaire c'est, je pense, la plus probable.

fait monter la croix, avec lui, sur le trône des Césars. Rome, par un dessein providentiel, était abandonnée, comme capitale du monde chrétien, aux successeurs de Pierre, et les lumières de la foi commençaient à jeter un vif éclat dans la nouvelle capitale que Constantin venait de donner à l'Empire. Aussi, ce fut à Constantinople que le souverain d'Ibérie envoya demander des prêtres pour baptiser son peuple [1].

L'empereur Constantin et sa mère, Hélène, reçurent les ambassadeurs de Mirian avec de grands honneurs. Ils s'empressèrent d'envoyer en Ibérie le prêtre Jean, qui sera le premier évêque de la nouvelle Église. Deux autres prêtres et trois diacres l'accompagnaient, et ils apportaient, en présent, au roi d'Ibérie une croix et une image du Sauveur [2]. Mirian fit convoquer à Mtskhet les éristaws, les spassalars et tous les personnages considérables de ses États. D'abord, le roi reçut le baptême des mains de sainte Nina [3], puis la reine et ses fils, de la main des prêtres. Jean, après avoir béni les eaux du Kour et préparé près du pont un endroit favorable, baptisa successivement tous les seigneurs. C'est pourquoi cette place reçut le nom de Mtavart-Sanathavé, c'est-à-dire fonts baptismaux des seigneurs. Plus loin, sur les bords mêmes du fleuve, les prêtres et les diacres baptisaient le peuple. C'est ainsi que la nation ibérienne, en recevant le saint baptême, entra dans le bercail de Jésus-Christ, l'an 319, un an après la conversion de son roi. Les montagnards circassiens et les Juifs de Mtskhet, à l'exception de cinquante, refusèrent d'embrasser la religion chrétienne. Péroz, gendre de Mirian, qui gouvernait les provinces de Ran et de Barda, refusa, avec ses sujets, de suivre l'exemple du roi.

Cependant sainte Nina, qui avait apporté le salut à sa nouvelle patrie, craignait les honneurs, dont elle commençait à être l'objet. Elle se retira sur la rive opposée de l'Araxe, dans les montagnes, où, par ses prières, elle fit jaillir d'un rocher l'eau qui

[1] Les historiens d'Arménie prétendent que Mirian fit en même temps demander des prêtres à saint Grégoire l'Illuminateur et que celui-ci en envoya plusieurs.

[2] Théodoret dit que Constantin envoya aux Ibères : ἄνδρα τῆς ἀρχιερωσύνης ἠξιωμένον κήρυκα τῷ ἔθνει τῆς θεογνωσίας (l. I, cap. XXIV).

Les chroniqueurs d'Ibérie donnent faussement à Jean le titre d'évêque : il ne reçut que plus tard cette dignité des mains d'Eustathe, patriarche d'Antioche.

[3] Brosset, *Hist. de Géorgie*, t. I, p. 120.

devait étancher sa soif [1]. Après avoir vécu quelque temps dans la solitude, poussée de nouveau par l'esprit de Dieu, elle se prépara à quitter le Karthli pour aller évangéliser la province du Kakhet.

Avant son départ, elle s'opposa énergiquement au projet du trop ardent Mirian, qui voulait, les armes à la main, forcer à embrasser la foi son gendre Péroz et les montagnards circassiens. Le roi obéit à la sainte, qui se chargeait de cette difficile mission. Mirian la fit accompagner du prêtre Jean et d'un éristaw, ou gouverneur, chargé de la protéger. La pieuse caravane s'arrêta à Tzorbani et commença à prêcher la bonne nouvelle à des hommes que leur air farouche et leur costume étrange faisaient ressembler à des bêtes fauves. Le cœur de ces malheureux resta fermé aux douces exhortations de la sainte. L'éristaw, pour les intimider, employa le fer et détruisit leurs idoles [2].

Nina se rendit ensuite à Djaléti, dont les habitants, plus dociles, se firent instruire et baptiser. Les autres montagnards, obstinés dans l'idolâtrie, quittèrent leur pays et s'enfermèrent dans les montagnes de la Touchétie. Mirian, pour punir leur résistance, les chargea d'impôts ; mais ils s'enfoncèrent encore plus avant dans les gorges inaccessibles du Caucase. De ces Circassiens rebelles à la foi, les uns furent convertis, plus tard, par le saint évêque Abibo, les autres ont vécu, jusqu'à nos jours, dans une absence à peu près complète de religion [3].

Jean aidait la sainte dans sa glorieuse mission, quand il fut rappelé à Mtskhet en 327 et chargé, par le roi, d'une seconde ambassade à Constantinople. Mirian faisait demander à l'empereur des architectes pour construire des églises et des prêtres pour achever la conversion du pays. Constantin reçut avec de grands honneurs l'ambassadeur ibérien et lui remit, pour le roi son maître, un morceau de la vraie croix, découverte depuis peu

[1] On montre encore au monastère de la Croix, près de Mtskhet, la source miraculeuse de sainte Nina. Les eaux des environs sont saumâtres et amères : cette seule source est douce et les malades y trouvent leur guérison.

[2] *Chronique arménienne*, p. 31.

[3] Brosset, *Hist. de Géorgie*, t. I, p. 126. — Klaproth, dans son *tableau du Caucase*, raconte qu'il a trouvé chez les Circassiens des montagnes un grand nombre de croix, souvenir encore vivant de la foi qu'ils reçurent au IVe et au Ve siècle (Paris, 1827. In-8, p. 94).

par sainte Hélène, et une image de la « Vierge, mère de Dieu », comme gage de la protection de Marie sur le pays éclairé par ses soins. En 328, saint Eustathe, patriarche d'Antioche, parut à la cour du roi Mirian. Il rattacha à son patriarcat la nouvelle Église, en sacrant le prêtre Jean premier évêque d'Ibérie, et régla scrupuleusement l'ordre du service religieux, afin que cette nouvelle chrétienté fût digne d'Antioche, sa métropole [1].

Ce fut alors que Mirian commença, près de Mtskhet, sur l'emplacement de la pauvre hutte de Nina, la construction d'une basilique, qui ne fut terminée qu'après la mort de la sainte. Le pieux monarque éleva plusieurs calvaires pour fortifier la foi de son peuple [2].

X. — Mort de sainte Nina

Cependant Nina travaillait sans relâche à la conversion des peuples du Caucase. Elle porta ses pas, dit Moïse de Khorène, jusqu'aux portes Alaines et Caspiennes et jusqu'au pays des Massagètes. Voici ce qu'ajoute, au sujet de notre sainte, ce grand historien de l'Arménie : « La bienheureuse Nina s'en alla prêcher la foi dans les autres provinces de l'Ibérie avec son sincère langage, parcourant le pays sans faste ni éclat, étrangère au monde et à tout ce qui en dépend, ou, pour parler plus vrai, attachée à la croix, préparant sa vie à l'exercice de la mort, con-

[1] C'est une tradition constante en Géorgie et admise dans l'Église d'Orient que les prêtres envoyés par Constantin furent fournis par le patriarcat d'Antioche, et que saint Eustathe, alors patriarche de cette ville, se rendit personnellement auprès de Mirian. Cette tradition se retrouve dans les livres ecclésiastiques des Géorgiens, tant anciens que modernes : elle est repétée dans les chartes authentiques et tous les historiens du pays l'appuient de leur témoignage. Le voyage de saint Eustathe est donc certain; mais il est difficile de fixer d'une manière précise la date de sa visite au roi Mirian. Appuyé sur les Bollandistes (*Acta sanctorum*, 16 julii. — *Hist. chronol. patriach. Antioch.* IV tom. julii. *Act. sanct.*), faisons d'abord justice d'une opinion qui place la mort de ce saint archevêque en 370 et même en 380. Saint Eustathe fut élevé en 324 sur le siège patriarcal d'Antioche : il assista en 325 au concile de Nicée, fut banni pour sa foi en 331 et mourut dans l'exil en 337, comme le prouve le P. Sollier. — Socrate et Sozomène l'ont confondu avec un prêtre de Constantinople du même nom (cf. Tillemont, *Hist. ecclés.* Paris, 1699, VI, p. 553. — Godescard, 16 juil.).

Le voyage de saint Eustathe ne put avoir lieu qu'entre les années 325 et 331, fort probablement en 328.

[2] *Chronique arménienne*, p. 32.

fessant avec sa parole le Verbe de Dieu et digne, par son zèle, d'être ornée d'une couronne de martyre. Aussi, nous osons l'appeler apôtre de l'Ibérie [1]. »

La bienheureuse touchait à la fin de sa carrière apostolique. Elle s'était mise en marche pour Ran, dans l'intention de conquérir à la foi le gendre du roi Mirian, Péroz. En chemin, elle s'arrêta dans le village de Bodbi, où affluèrent de tous côtés les habitants du Kakhet : ils venaient se faire instruire et recevaient le baptême des mains de la sainte [2].

C'est là que Nina sentit les approches de la mort. Au premier bruit de sa maladie, Rew, fils de Mirian, et Salomé, son épouse, d'Oudjarmo, leur résidence, accoururent près de la bienheureuse. Le roi et la reine arrivèrent à leur tour, accompagnés de l'évêque Jean [3]. La foule des fidèles ne se lassait pas d'admirer le visage de Nina, déjà resplendissant d'une beauté céleste. On coupait, par dévotion, les bords de sa robe et on baisait avec amour ces saintes reliques. Le prêtre Jacob offrit devant elle le saint sacrifice et la fit participer au corps et au sang de ce Jésus qui venait la convier aux noces éternelles. Elle resta absorbée dans la contemplation et comme enivrée de ce sang, dont elle s'était abreuvée pour la dernière fois sur la terre. Puis elle baissa la tête comme dans un doux sommeil et, s'étendant sur son grabat, dit le vieux chroniqueur, comme un guerrier sur le champ de bataille où il s'est couvert de gloire, elle rendit paisiblement le dernier soupir. Son âme s'envola au ciel, au milieu des anges et des saints qui étaient venus au-devant elle. Un délicieux parfum se répandit aussitôt dans l'humble cabane, qui ne renfermait plus que sa dépouille mortelle.

La bienheureuse Nina avait travaillé quatorze années à la conversion des Ibériens. Sa sainte mort arriva le jour de l'Épiphanie de l'an 329, et, jusqu'à présent, on célèbre en Géorgie cet anniversaire en souvenir du baptême, dont elle avait répandu les fruits dans toute l'Ibérie.

Les funérailles de la sainte furent célébrées avec une pompe

[1] Moïse de Khorène, *Hist. d'Arménie*, ch. LXXXII, p. 126.
[2] Brosset, *Hist. de Géorgie*, I, p. 128.
[3] *Chronique arménienne*, p. 31.

royale. Des foules immenses y assistaient, venues de tous les points de la contrée[1].

En vain le roi et l'évêque, désolés de la perte d'un tel trésor, voulurent-ils transporter les restes de sainte Nina dans leur église de Mtskhet, au lieu même où elle avait tant aimé à prier près de la tunique sacrée : on ne put parvenir à soulever son corps de l'endroit qu'elle avait choisi pour son repos. La vierge d'Ibérie avait assez fait pour les États du Karthli, où elle laissait deux gages vénérés : sa pauvre hutte et le lieu où reposait la sainte tunique du Sauveur. Elle voulait que ses restes incorruptibles servissent à affermir dans la foi la Kakhétie, qu'elle venait d'évangéliser.

Le roi Mirian érigea, à Bodbi, la première église du pays, qu'il plaça sous l'invocation de l'illustre parent de la sainte, le grand martyr saint Georges, et les reliques de la bienheureuse furent déposées dans l'enceinte du monument. Elles reposent aujourd'hui dans l'église de Signag, en Kakhétie[2].

Plus tard, une église métropolitaine fut construite près du saint tombeau ; c'est de cette métropole, la plus importante de toute la Kakhétie, que se sont répandues les lumières de l'Évangile jusqu'au cœur du Caucase.

Le temple de Mtskhet, nous l'avons vu, devint aussi un lieu de grande vénération pour tous les peuples de la contrée[3].

La croix élevée par Nina dans l'église de Mtskhet procura de nombreuses conversions : beaucoup de familles y reçurent des faveurs extraordinaires. Les miracles même y furent très-fréquents. Rew, fils du roi Mirian, amena au pied de cette croix son jeune fils, atteint d'une maladie mortelle. Le roi pria avec ferveur et promit à Dieu, s'il était exaucé, de renfermer la croix dans une châsse de grand prix. L'enfant fut guéri sur-le-champ et le père tint fidèlement sa promesse[4].

A partir de cette époque, l'affluence des fidèles fut immense et des miracles sans nombre s'opérèrent. Un enfant, aveugle de

[1] *Chronique arménienne*, p. 32.

[2] Mgr Macaire. *Hist. de l'Église de Russie* (en russe).

[3] Lorsque Tiflis, bâti par Wakhtang, devint en 455 la capitale de la Géorgie, Mtskhet est resté le siége du métropolitain.

[4] Brosset, *Hist. de Géorgie*, t. I, p. 124.

naissance, y recouvra la vue après une prière persévérante de sept jours.

Une jeune enfant de Mtskhet venait de tomber d'un lieu élevé. Sa pauvre mère entend un cri de détresse : elle se précipite, mais elle ne relève qu'un cadavre. Dans l'excès de sa douleur, elle saisit ce petit corps inanimé et le dépose au pied de la croix. Elle reste en prière depuis les premières heures du jour jusqu'à la nuit. On veut l'emmener hors du temple. « Non, répond-elle, je ne sortirai d'ici qu'avec mon fils rendu à la vie. » Une si grande foi méritait d'être exaucée. Peu d'instants après, la mort abandonna sa proie, et la mère, pénétrée de la plus vive reconnaissance, emportait dans ses bras son enfant ressuscité [1].

Les rois de Géorgie furent couronnés et enterrés dans l'église de Mtskhet, placée sous le vocable des douze apôtres. Le temple et le monastère ont été enrichis de dons précieux dont il ne reste rien aujourd'hui. Jusqu'au XVIe siècle, on y venait en pèlerinage pour vénérer la tunique du Seigneur. Cette église possède encore, dit-on, le manteau du prophète Élie.

Le temple, entièrement détruit, a été reconstruit, au XVe siècle, par le roi Alexandre, dans le style géorgien, avec un dôme surmonté d'une toiture en pointe. La pierre de l'édifice est un porphyre vert rougeâtre.

La vie de sainte Nina et l'histoire de la conversion de la Géorgie au christianisme ont été écrites, nous l'avons déjà dit, par trois personnages contemporains : par le prêtre juif Abiathar, de Mtskhet, devenu chrétien et nommé le nouveau Paul; par Sidonia, sa fille, également disciple de sainte Nina; enfin, par Salomé [2], femme de Rew, successeur de Mirian. Ces actes originaux ont tous les caractères d'authenticité.

En effet, les circonstances principales, les faits les plus importants de ces actes, comme le séjour de sainte Nina en Ibérie, le danger du roi Mirian, sa conversion, l'érection miraculeuse de la colonne, les diverses guérisons opérées par le cilice de la sainte, le baptême du roi, des grands et du peuple d'Ibérie, tous ces faits sont connus par les récits de plusieurs auteurs de grande

[1] Brosset, *Hist. de Géorgie*, I, p. 125.
[2] Salomé était fille de Tiridate, premier roi chrétien d'Arménie.

autorité, tels que Moïse de Khorène, Rufin, Eusèbe, Socrate, Sozomène et d'autres écrivains ecclésiastiques presque contemporains des faits. Ces faits sont racontés avec de tels détails qu'on ne peut douter qu'ils ne formassent, dès lors, une tradition populaire. Faut-il regarder comme vraisemblable, dit M. Brosset, que les Géorgiens, incapables de tracer un récit fidèle de ce qui s'est passé chez eux, l'aient emprunté à des étrangers? On comprend fort bien, au contraire, que le souvenir de détails plus circonstanciés se soit conservé chez les historiens géorgiens, tandis que les auteurs étrangers n'ont connu que les faits principaux. On peut, du reste, sans absurdité, croire à l'affirmation de personnes qui se donnent comme témoins oculaires de faits, racontés, d'ailleurs, par de graves auteurs étrangers au pays.

Pour le nom de Nina, donné à notre sainte, nous avons, outre les historiens de Géorgie et d'Arménie, le témoignage de Chardin, qui constate, au XVIIe siècle, la tradition du pays sur ce point. D'ailleurs, tous les auteurs latins un peu sérieux avouent l'ignorance où ils sont touchant le nom de l'apôtre d'Ibérie.

Reste son titre de *captive*, en opposition formelle avec les actes originaux. Je n'ai trouvé absolument aucune circonstance historique favorable à cette opinion, qui ne s'appuie, du reste, que sur le seul témoignage de Rufin [1]. Je trouve de cette opinion une explication qui me semble vraisemblable. Tous les saints, ces maîtres de l'humilité, ont recherché l'oubli des hommes et travaillé à se dépouiller de cette gloire passagère qui s'attache à une origine illustre. Je pourrais citer, à l'appui de mon assertion, tous les saints et saintes que Dieu s'est choisis dans les classes élevées de la société [2]. Ainsi s'expliquerait na-

[1] Cette épithète de *captive* est donnée à notre sainte *seulement* dans les hymnes de l'Église : il n'y en a aucune trace dans les histoires du pays (Mgr Macaire. *Hist. du christianisme en Russie sous Vladimir*. Saint-Pétersbourg, 1846, p. 145, note 314).

[2] Saint Séverin, apôtre du Norique, venait d'arriver en Pannonie, au milieu des barbares. Ses manières affables sans familiarité, son maintien digne en même temps que modeste, le ton de sa parole, tout enfin trahissait en lui les habitudes d'une condition élevée. Mais un profond mystère entourait et entoura toujours son origine, sa famille, sa vie passée : il ne s'en ouvrait avec personne, pas même avec ses plus chers disciples... Voulait-on amener la conversation sur ce sujet, il la détournait par des moqueries pleines de gaieté, auxquelles succédaient au besoin des paroles sévères, capables d'arrêter court et de faire rougir d'elle-même la curiosité la plus indiscrète (Am. Thierry, *Récits de l'hist. rom. au ve siècle*. Didier, 1867, p. 136).

turellement la modestie de Nina, gardant un profond silence sur sa famille et se donnant à tous pour une pauvre captive amenée en Ibérie par le hasard des combats.

La fête de sainte Nina se célèbre le 14 janvier dans la liturgie géorgienne. Le martyrologe romain rappelle, le 15 décembre, la mémoire de la vierge apôtre sous le nom générique de Chrétienne.

Nina, appelée de Dieu à être l'initiatrice chrétienne de tout un peuple, nous fournit une nouvelle preuve du grand rôle de la femme dans l'histoire du christianisme, du noble et touchant empire qu'elle exerçait sur les peuples barbares. En Géorgie, comme en France, comme partout, c'est toujours par la ferveur et le dévouement de la femme chrétienne que sont entamées ou consommées les victoires de l'Église.

A. Dar .

LA THÉODICÉE CATHOLIQUE

D'APRÈS LE CONCILE DU VATICAN

— TROISIÈME ARTICLE —

I

L'univers qu'il a créé, Dieu ne l'abandonne pas aux hasards de sa destinée ; mais d'un regard paternel il veille sur lui, et sa main toute puissante le dirige sûrement vers la fin dernière pour laquelle il lui donne l'existence. Entre toutes les créatures dont se compose le monde, celles qui, douées d'intelligence et de volonté, peuvent connaître Dieu, le louer, l'adorer, l'aimer, le servir et enfin le posséder, ont été de sa part l'objet d'une sollicitude toute particulière. Aussi, de tous les dogmes chrétiens, celui de la Providence est-il le plus doux au cœur pieux. Quelle consolation pour l'homme, accablé sous le poids de sa faiblesse, de penser qu'il a au ciel un père dont la main le soutient au milieu des dangers ! Quand il gémit, en proie aux afflictions, il sent la sérénité renaître en son âme au souvenir du Dieu dont la Providence a tout réglé, les épreuves aussi bien que les joies, et qui fait des douleurs passagères de cette vie un merveilleux instrument de mérites pour l'éternité. Quels salutaires enseignements pour le chrétien dans les fléaux publics envisagés aux clartés du dogme de la Providence ! Ces désolantes calamités ne sont pas à ses yeux l'effet de causes aveugles et fatales, mais le châtiment miséricordieux d'un père qui frappe pour corriger, non pour détruire.

Mais si la foi en la Providence est douce au croyant fidèle à ses devoirs, ou au pécheur désireux de revenir au bien, ce dogme est terrible à celui qu'asservissent de coupables convoitises. Car

la main qui prodigue les bienfaits brandit aussi le glaive de la justice. Malheur au pécheur impénitent quand, après une existence criminelle, il sera cité au tribunal du juge suprême ! Effrayante perspective qui troublerait tous les plaisirs de l'impie s'il ne l'éloignait de sa pensée. C'est pourquoi l'esprit de blasphème n'a cessé depuis l'origine des siècles de s'attaquer à la doctrine de la Providence, afin d'en affaiblir la croyance dans le cœur des hommes.

Sans compter le matérialisme et l'athéisme qui la suppriment en supprimant Dieu lui-même, ce dogme a subi d'abord les atteintes de l'ancien paganisme. Le hasard, ou, si l'on aime mieux, le destin, faisait la loi aux dieux aussi bien qu'aux mortels ; plus de place par conséquent pour le gouvernement sage, libre et puissant de cet univers par la Divinité.

La philosophie ne dépassa pas en ce point les honteuses conceptions du vulgaire. Qui ne sait comment Épicure reléguait, par-delà ce monde, dans une éternité solitaire, son fantôme de Dieu, écrasé par le travail de la création ? Aristote lui-même n'avait pu s'élever jusqu'au dogme de la Providence : il ne savait point concilier la notion d'un Dieu infiniment parfait et immuable avec celle d'un souverain intervenant dans le gouvernement des créatures. Même erreur dans les écrits du prince des orateurs romains. Cicéron ne niait pas que la sagesse des dieux présidât au gouvernement des choses terrestres, mais il leur refusait une perfection sans laquelle on ne peut concevoir l'action de la Providence, savoir la prescience de l'avenir : « Je ne conçois pas même, disait-il, que Dieu puisse voir ce qui arrivera fortuitement ; car, s'il le connaît, cela arrivera certainement ; si cela doit arriver certainement, il n'y a plus de hasard (*fortuna*) ; or, de fait, le hasard existe ; il n'y a donc pas de prescience des événements fortuits. » (*De Divinat.*, liv. II, ch. VII.)

Le Coran ne fut pas plus favorable au dogme de la Providence. Mahomet, avec son fatalisme, bannissait Dieu du gouvernement de ce monde, tout comme l'en avaient banni les philosophes païens.

Si nous faisions l'histoire complète du déisme, nous aurions à montrer ce que devint la foi en un Dieu, modérateur suprême de l'univers, dans les sectes hérétiques qui se sont succédé sans

interruption, depuis les anciens gnostiques, les manichéens, les priscillianistes, jusqu'aux disciples de Luther, de Calvin et de Jansénius. Mais nous avons hâte d'arriver aux temps modernes.

Le philosophisme du XVIIIe siècle ne pouvait s'accommoder de la croyance catholique sur un point si important. Il n'arriva pas toujours aux horreurs de l'athéisme, mais il ne consentit jamais à se reconnaître dépendant du gouvernement de Dieu. Avec quel cynisme n'a-t-il pas renouvelé les erreurs de l'antiquité païenne ! Que n'ont pas inventé les disciples de Voltaire pour battre en brèche la croyance à la Providence !

Ils en appelaient à la métaphysique. Comment, répétaient-ils, concilier l'immutabilité de Dieu avec son intervention dans les affaires de ce monde ? Ils se posaient en défenseurs de la majesté divine. Comment, disaient-ils encore, l'être infini s'abaisserait-il à nous suivre dans le détail de nos actions ? Et là revenait la comparaison du roi qui descendrait aux soins de sa basse-cour. C'était enfin l'expérience dont ils invoquaient le témoignage. Après avoir retourné l'axiome des optimistes et prouvé que tout est au plus mal dans le plus mauvais des mondes possibles, ils demandaient, d'un ton de triomphe, ce que fait la Providence en présence de cet universel désordre ? La conclusion pratique de ces négations était facile : que Dieu s'occupe de ses affaires et qu'il laisse les hommes se conduire à leur guise.

Le rationalisme contemporain, celui du moins qui se fait gloire de croire en Dieu, rejette avec indignation les grossiers blasphèmes de l'école voltairienne ; il reconnaît une Providence ; nous lisons même dans les écrits de ses maîtres des pages que ne désavoueraient pas les écrivains les plus orthodoxes. Et cependant les spiritualistes eux-mêmes ont porté une grave atteinte au dogme de la Providence, tel que le professe l'Église catholique.

Quelle est, en effet, la croyance de l'Église ? C'est que Dieu gouverne le monde et obtient infailliblement de l'ensemble des créatures, et de chacune d'elles, le but final qu'il s'est proposé en les créant. Le maintien de l'ordre universel, par la coordination des ordres particuliers, voilà le résultat de la Providence. Or, gouverner le monde emporte d'abord l'établissement des

lois physiques qui régissent cet univers; lois toujours subordonnées à la volonté de leur auteur, mais auxquelles sont assujetties toutes les créatures; lois qui reproduisent invariablement les mêmes effets dans les mêmes circonstances, sauf les cas exceptionnels où Dieu, dans sa sagesse, agit par lui-même contrairement à ces lois ou en dehors d'elles. Établir ces lois générales et en maintenir l'exécution, tel est le premier acte de la Providence.

Le second, bien plus difficile pour ainsi dire et plus divin, c'est le gouvernement du monde moral. Là aussi nous trouvons des lois générales qui s'imposent à toutes les volontés et dont la puissance divine assure l'exécution. Mais combien ce gouvernement diffère de celui du monde des corps! En celui-ci nulle résistance aux lois posées par le créateur; la matière n'a pas une volonté qui s'oppose à la volonté de Dieu. Le Tout-Puissant commande et tout obéit. Dans le monde moral, au contraire, la volonté supérieure se trouve en face d'une volonté, inférieure sans doute, mais libre, ayant par conséquent dans une certaine mesure le domaine d'elle-même, capable de vouloir autre chose que ce que Dieu commande et se déterminant par son libre choix. Et pourtant, s'il y a une Providence véritable, un gouvernement divin dont l'action s'étende à toute créature, l'ordre moral ne saurait se soustraire à son opération toute puissante. Il faut donc que toute volonté libre lui soit soumise sans détriment de sa liberté; il faut que, même dans ses révoltes contre les ordres de Dieu, cette volonté rebelle serve d'instrument à l'accomplissement des desseins du Créateur. Là est le grand mystère de la Providence : notre raison s'y perd; mais l'évidence de la vérité, aussi bien que les enseignements de la foi, nous empêchent de refuser à l'Être infiniment parfait cette toute-puissance dans le gouvernement des volontés libres.

De là une nouvelle complication dans l'action providentielle sur le monde physique. Quelle que soit la stabilité des lois générales de l'univers, il est nécessaire que, dans leur application, elles se combinent avec les actions des êtres libres. Car l'esprit s'est emparé de la matière; il en a étudié à fond les propriétés, il la plie à toutes ses volontés. Qui pourrait calculer les variations que la liberté humaine introduit dans les effets des lois gé-

nérales ? La Providence ne peut donc pas veiller au gouvernement du monde visible sans tenir compte des actions libres de la créature raisonnable.

Mais le gouvernement du monde moral suppose nécessairement une intervention spéciale de Dieu dans tous les actes de sa créature. Impossible ici de s'en tenir aux lois universelles établies antérieurement à toute détermination libre des êtres contingents, entraînant fatalement une série continue d'effets enchaînés les uns aux autres. Il faut bien une sanction aux lois morales : la récompense de la vertu, la punition du péché. Quelque effort que vous fassiez pour soustraire la Divinité aux vicissitudes des créatures, vous ne réussirez pas à la tenir étrangère aux changements incessants de l'ordre moral ; il faut qu'elle les domine et les dirige, qu'elle entre en rapport avec tous les êtres finis et libres, et que ses décrets, tout en restant immuables, soient adaptés aux actions des causes secondes. Il y a là un profond mystère, sans doute ; mais le mystère ne revient-il pas partout où nous envisageons la Divinité en présence du monde créé ?

Cette ingérence de la Divinité dans les actions contingentes des créatures une fois admise, la philosophie n'est plus en droit de rejeter d'avance l'intervention surnaturelle de Dieu par la grâce et la révélation, ni la suspension momentanée des lois universelles par le miracle. Ces actions mêmes deviennent d'une très-haute convenance : car Dieu est réellement en société avec nous ; c'est un père qui s'occupe avec sollicitude du moindre de ses enfants, converse avec lui, pourvoit à son éducation, employant à cette fin toute sorte de moyens, ordinaires ou exceptionnels.

A ce père souverainement bon et tout-puissant pourquoi craindre de demander même un miracle, s'il est nécessaire à notre salut ? Le bonheur éternel d'un seul de ses fils adoptifs est à ses yeux d'un prix infiniment plus grand que le maintien invariable des lois qui régissent le monde visible, et le miracle ne coûte pas tellement à sa puissance qu'il le mette en comparaison avec l'avenir de ses enfants. Telle est la doctrine de l'Église touchant la Providence, doctrine que le rationalisme contemporain, même celui qui se dit spiritualiste, renverse de fond en comble.

II

Le mal ne date pas d'aujourd'hui. Pour en saisir les origines, il faut remonter à la révolution philosophique du XVIIe siècle, aux débuts de la réforme cartésienne.

Ceux mêmes qui n'ont aucune hostilité systématique contre Descartes et son école sont bien obligés de reconnaître qu'il a exercé une influence pernicieuse sur les récentes théories par lesquelles la science contemporaine cherche à expliquer le gouvernement de ce monde. Le grand effort du réformateur fut d'épargner à Dieu le plus de peine possible dans la formation de l'univers. Tout ce qu'il lui demandait était un peu d'étendue ou de matière, ce qui est tout un ; moyennant cela, la matière s'organisait d'elle-même, l'univers se divisait en étoiles, en planètes ; la terre produisait spontanément ses montagnes et ses vallées, ses continents et ses mers, et la lumière jaillissait des éléments premiers. Là est toute la cosmogonie de Descartes ; la tendance à tout rapporter à quelques lois générales et à diminuer de plus en plus l'action immédiate de Dieu, c'est l'un des principaux caractères de sa philosophie.

Ce caractère s'accentue beaucoup plus dans les œuvres du plus célèbre de ses disciples, Malebranche. Poussant à l'extrême le principe que la perfection de l'ouvrage dépend non-seulement de l'effet produit, mais aussi de la simplicité des voies, le solitaire de Juilly prit à tâche de tout réduire à des lois générales, même les phénomènes surnaturels de la grâce, même les miracles. En lui se manifeste déjà au plus haut degré la tendance de nos semi-rationalistes : diminuer autant que faire se peut le nombre des faits merveilleux et expliquer autant que possible par les lois générales le petit nombre de ceux qui résistent à la critique[1].

De là à nier absolument l'intervention immédiate de Dieu par les miracles et la révélation, il n'y avait qu'un pas. La philosophie moderne l'a franchi. Pour elle, croire que Dieu mêle son

[1] Bouiller, *Hist. de la philosophie cartés.*, t. II, chap. v.

action à celle des créatures, qu'il les suit dans le détail de leur existence, c'est une superstition, un reste des préjugés d'enfance, qui s'évanouissent de jour en jour, à mesure que l'humanité marche vers sa majorité. L'école nouvelle adore un Dieu créateur et exalte sa providence, mais une providence dont le rôle exclusif a été, dans l'univers visible, d'établir les lois générales de la nature, d'en assurer la conservation et l'exécution ; dans le monde moral, d'imposer les préceptes de la vertu à toute volonté créée, la laissant d'ailleurs à ses propres forces, sans lui tendre la main au milieu des dangers qui l'environnent.

Cette philosophie pourtant n'a pu tenir contre l'évidence; comme toutes les erreurs, elle est tombée en flagrante contradiction avec elle-même. Tandis qu'elle rejette toute action immédiate de la Providence, elle reconnaît en Dieu une justice rémunératrice du bien et vengeresse du crime. N'est-ce pas entraîner Dieu dans les vicissitudes des êtres créés? car le jugement de Dieu ne se fait pas, sans doute, indépendamment des actions de l'homme. Or c'est là ce que redoute par-dessus tout le déisme contemporain ; et c'est pour mettre la Divinité à l'abri de ces variations qu'il est si fort attaché à sa théorie de la Providence par les seules lois générales.

Que l'éclectisme renonce donc à reconnaître en Dieu un juge de nos actions, ou qu'il avoue le mystère du gouvernement de ce monde par l'intervention directe et immédiate de Dieu.

Une conséquence inévitable de la théorie rationaliste de la Providence est de supprimer l'un des principaux actes de la religion, la prière d'impétration. Dieu, en effet, dans cette doctrine, ne fait sentir au monde son action directrice que par l'inflexible accomplissement des lois générales. Dès qu'il les a établies avec leur caractère de nécessité et de perpétuité, son œuvre est terminée. Il se retire pour ainsi dire en lui-même ; ou plutôt il se place en simple spectateur devant le chef-d'œuvre de ses mains, se rassasiant du spectacle des beautés qu'il y a jetées avec profusion, s'attristant peut-être des dégradations que lui fait subir la perversité des méchants, mais se consolant par le bon usage que font de ses bienfaits les âmes vertueuses. Que les hommes n'attendent donc pas de lui qu'il accommode en rien à

leurs désirs ou à leurs besoins les actions des causes secondes et ses éternels décrets ; qu'ils se gardent de la prière superstitieuse par laquelle trop souvent la faible créature prétend plier à ses désirs la volonté immuable de Dieu. Qu'ils prient, rien de plus légitime et de plus nécessaire ; mais que leurs prières soient un acte d'adoration, une action de grâces, un élan de l'âme vers son Créateur, qu'elle ne soit jamais une demande. Vous êtes malade et vous implorez de Dieu la santé. Téméraire, quelle n'est pas votre audace ! Votre infirmité n'est qu'une application des lois générales, sagement établies par Dieu ; et vous prétendriez que pour accéder à vos désirs il suspendît la loi posée par sa sagesse ! Vous chancelez sous la violence de la tentation ; et vous criez vers Dieu pour que son bras vous retienne sur le penchant de l'abîme. Pure superstition ! Vous osez solliciter de Dieu un miracle ; car le secours spécial que vous implorez ne rentre pas dans le développement des lois générales. Au lieu de prier, combattez ; Dieu vous a secouru suffisamment en vous donnant une nature capable de vaincre le mal. N'imitez pas le vagabond qui a des bras pour travailler et demande l'aumône.

Écoutons l'un de ces stoïciens égarés au milieu de la société chrétienne, ou de ces pélagiens du XIXe siècle, qui prétendent n'avoir que faire du secours divin ; on verra que nous ne chargeons pas le tableau. Voici comment s'exprime M. Jules Simon :

« Dans le combat que se livrent nos convoitises, Dieu est indifférent ; ou, s'il accorde sa protection, il ne l'accorde qu'au courage et au travail. C'est donc en travaillant, et non en formant des vœux, que nous pouvons réussir. En courant dans une plaine, je sens tout à coup que la terre me manque et que je suis précipité. O mon Dieu, sauvez-moi ! c'est le cri que la nature m'inspire. Mais comment Dieu me sauvera-t-il ? Sera-ce par un miracle, en suspendant les lois de la pesanteur ? Non, cette espérance ne traverse même pas mon esprit. Je demande à Dieu de me faire trouver une branche secourable, au lieu de me laisser rouler jusqu'à l'abîme. Mais cette branche elle est là, dans la direction de mon corps. Si elle y était avant ma prière, j'ai prié en vain ; si elle n'y était pas et que Dieu l'y mette, ce miracle n'est pas moins étonnant que de suspendre les lois de la pesan-

teur. Ainsi ma prière, si elle est sérieuse, est la demande formelle d'un miracle. C'est qu'au fond elle n'est que l'instinct irréfléchi d'un être faible qui se sent périr et qui invoque le Dieu dont il tient la vie.

« Pendant notre enfance, nous dépendons de ceux qui nous environnent pour tous nos besoins corporels ; il nous est permis alors de demander. Mais à mesure que notre esprit et nos bras acquièrent de la force, nous nous élevons à la dignité de travailleurs ; nous conquérons le premier signe de la liberté, qui est l'indépendance personnelle. A partir de ce moment, c'est un devoir et un honneur pour nous de nous suffire à nous-mêmes... Telle est la loi et la condition de l'homme... Ce qu'il est au milieu de ses semblables, il doit l'être devant Dieu : laborieux, persévérant, résigné ; usant de la bonne fortune avec modération, supportant la mauvaise avec énergie... Nous ne pensons pas que la religion naturelle emporte les insistances qui font de l'homme, agenouillé devant Dieu, un courtisan mendiant une faveur [1]. »

Que d'erreurs accumulées en quelques lignes ! Avec de telles doctrines, plus de révélation possible ; plus de prières ; la crainte de Dieu, que les saintes Écritures ont appelée le commencement de la sagesse, est bannie de nos cœurs ; les grands événements de ce monde, les calamités publiques n'apportent plus leurs salutaires enseignements ; nous sommes comme les musulmans, courbés stupidement sous les coups d'une fatalité inexorable. Que les pasteurs des peuples cessent donc de jeter de folles terreurs parmi les fidèles, en leur montrant le doigt de Dieu au sein des grands désastres ; la science moderne déclare qu'il n'existe aucun rapport entre ces fléaux et les crimes des peuples ; qu'ils sont le résultat nécessaire des lois qui régissent l'univers.

Pourquoi, à côté de ces conséquences impies, ne signalerions-nous pas la contradiction manifeste dans laquelle tombe le déisme contemporain ? La base première de la certitude, d'après

[1] *La Loi naturelle*, quatrième partie, ch. I. — Les confrères de M. Jules Simon dans l'Université ont tenu plus d'une fois même langage. Voyez entre autres Émile Saisset, *Essais de philosophie religieuse*, deuxième partie, médit. neuvième. Malheureusement Malebranche lui-même les avait devancés dans cette voie (voyez surtout sa huitième méditation).

l'école éclectique, est l'expérience psychologique. C'est à elle, à elle seule, que recourent ses disciples pour démontrer l'existence de Dieu et déterminer ses attributs ; par elle ils prouvent la spiritualité et l'immortalité de l'âme ; elle est leur suprême argument quand ils veulent poser les fondements de la loi morale. Or, cette même expérience psychologique atteste l'instinct irrésistible qui nous fait croire à une providence particulière, qui nous la fait appeler à notre secours à la première vue du danger ; instinct si profondément enraciné dans notre nature qu'il se trahit, même malgré nous, quand le malheur éclate soudain sur nos têtes. Et, en dépit de leur système philosophique, ces nouveaux docteurs refusent de reconnaître le témoignage de l'expérience psychologique quand elle dépose en faveur du dogme de la Providence ! Mais la contradiction n'est-elle pas le partage de l'erreur?

III

Nous avons considéré sous toutes ses faces, et à tous ses degrés, l'erreur contre la Providence. Nous avons vu la croyance en un Dieu souverain, régulateur de l'univers, niée ouvertement ou défigurée au point de soustraire la créature à la dépendance pratique dans laquelle elle se trouve vis-à-vis de son créateur.

Il était digne du concile du Vatican de préciser la vraie doctrine de la foi sur ce dogme fondamental. Sans doute, la croyance en la Providence est aussi ancienne que le monde ; elle est l'âme de toute religion ; les saintes Écritures sont un magnifique tableau de ses prodiges, et les écrits des Pères un hymne perpétuel à sa louange ; nulle autre vérité qui ait plus souvent retenti aux oreilles des fidèles du haut de la chaire chrétienne. Ce dogme a donc toujours fait partie essentielle de la foi catholique. C'est la raison pour laquelle il n'avait pas été jusqu'à nos jours inscrit au nombre des articles du symbole, ni défini dans les canons des conciles, ni consigné dans les décrétales des papes. Pour la première fois les malheurs des temps ont forcé l'Église à définir formellement cette vérité, écrite en traits ineffaçables dans le cœur de tout croyant. Affirmer en termes exprès

le gouvernement du monde par Dieu et décrire, au moins dans ses traits principaux, l'action de sa Providence, telle était la mission du Concile. Voyons comment il l'a accomplie.

Après avoir montré Dieu créateur et défini que le but de la création est la manifestation dans le temps de ses perfections éternelles, le Concile termine ainsi le premier chapitre de la Constitution *Dei Filius :* « Toutes les choses qu'il a créées, Dieu les conserve et les gouverne par sa providence, atteignant d'une fin à l'autre avec force et disposant tout avec suavité ; car tout est sans voile et à découvert à ses yeux, même ce qui arrivera dans l'avenir par l'action libre des créatures. »

Ce paragraphe est court ; il semble que la question de la Providence y soit à peine touchée, et seulement à la surface. Pourtant, si l'on pèse chacune des paroles de cette définition, et si on la complète par toute la suite du décret, on y verra la doctrine catholique, sur le gouvernement de Dieu, resplendir de tout son éclat. Non-seulement le déisme effronté, qui bannit totalement la Providence du gouvernement de ce monde, y reçoit sa condamnation ; mais il n'est aucune des altérations subies par ce dogme, sous le souffle pestilentiel du rationalisme, que ne frappe la sentence du Vatican.

Et d'abord toute doctrine fataliste, aussi bien que les négations de l'athéïsme et du matérialisme, tombe devant l'affirmation du Concile; contre ces impiétés, il déclare que Dieu, après avoir créé le monde, ne se retire pas de son œuvre ; mais qu'il la conserve, qu'il veille sur elle, et qu'il la gouverne : *tuetur et gubernat.*

En définissant en termes généraux le dogme de la Providence, les Pères du Vatican montrent quelle en est l'étendue. Tous les êtres qu'il a créés : *Universa quæ condidit*, sont l'objet de sa vigilance et de son gouvernement. Et comme il n'est aucun être qui ne soit l'œuvre de ses mains, il n'en est aucun qui ne dépende de sa direction souveraine : être physique, être moral ; être isolé, être collectif ; individu et nation, tout retombe sous l'action incessante du pouvoir divin.

Existence de la Providence et son universalité, telle est la première affirmation du Concile. Vient ensuite son efficacité.

Pour la décrire, il a suffi au saint Concile d'appliquer au gou-

vernement divin le verset de la sainte Écriture où est décrite si magnifiquement l'œuvre de la sagesse : « Elle atteint d'une fin à l'autre avec force et dispose tout avec suavité. » (*Sapient.*, VIII, I.) Ainsi s'exprimait l'auteur inspiré quand il faisait l'éloge de la sagesse en général ; mais ses paroles ne se réalisent entièrement que dans les œuvres de la sagesse infinie. Dieu a tout créé pour sa gloire, et cette gloire il l'obtiendra infailliblement de chacune de ses créatures, même de celles qui ont en partage la liberté ; et, ce qu'il y a de plus divin, pour ainsi dire, c'est qu'il l'obtiendra avec suavité, sans violenter leur nature, sans léser en rien leur libre arbitre. Efficacité et suavité, double caractère de la Providence. Par cette première partie de sa définition, le Concile a condamné l'impiété qui niait ouvertement que Dieu gouverne cet univers. Les paroles qui suivent sont la réprobation des doctrines nouvelles qui amoindrissent son action, en la restreignant à l'établissement et à la conservation des lois générales

En effet, la Constitution, après avoir affirmé en général la Providence, déclare quels éléments concourent à son action. « Dieu, dit-elle, gouverne toute chose ; car, à ses yeux, tout est sans voile, et à découvert, même ce qui arrivera dans l'avenir par l'action libre des créatures. » Ce sont les paroles de saint Paul dans l'épître aux Hébreux, que les Pères du Vatican ont fait passer dans leur décret en les complétant.

« Rien n'est voilé aux yeux de Dieu, » disait le grand apôtre ; et le Concile, interprétant ce verset, ajoute : « même les actions libres et futures des créatures. »

Notons en passant la condamnation de l'erreur des philosophes païens qui refusaient à la science divine la connaissance de l'avenir. Puis remarquons la conjonction *enim* qui relie la prescience de Dieu à l'action de sa providence ; comme si le Concile avait dit : Le gouvernement divin embrasse tout, parce que sa science voit tout, même l'avenir. La Constitution du Vatican range donc parmi les éléments essentiels de la Providence la prescience divine. Or, de quelle nécessité serait la prescience pour la direction de ce monde, si la Providence se bornait à l'établissement et à l'exécution des lois générales ? La connaissance de l'avenir serait sans doute une perfection pour l'intelligence divine, et à ce titre les philosophes rationalistes ne la lui contes-

tent pas ; mais ils ne reconnaissent pas à la prescience le caractère pratique qui lui est attribué ici par le Concile.

Telle est donc, d'après la nouvelle définition, l'action indispensable de Dieu dans le gouvernement du monde. Non-seulement il fixe les lois naturelles qui présideront au mouvement de l'univers, au développement de chacun des êtres dont il se compose ; mais les êtres doués d'intelligence et de volonté sont, eux aussi, assujettis à sa conduite souveraine ; et cette souveraineté s'exerce non-seulement par l'établissement des lois morales, mais aussi par l'action immédiate de Dieu qui rapporte à ses fins même les actions libres des créatures. Donc, l'humanité dans sa marche à travers les siècles, chaque nation dans ses destinées particulières, aussi bien que les individus dans leur rapide passage, sont sous la conduite de la Providence et servent, souvent sans le savoir, d'instrument à ses décrets. Grand principe, dont les clartés illuminent l'histoire et à la splendeur duquel saint Augustin et Bossuet ont pu tracer d'une main sûre les voies de Dieu dans la vie des nations. Le règne de Jésus-Christ, préparé par tous les événements du monde ancien, établi par tous ceux du monde nouveau : voilà la philosophie chrétienne de l'histoire, si bien résumée par celui qui a dit : « L'homme s'agite et Dieu le mène. »

Mais Dieu, en intervenant dans le gouvernement du monde, est-il astreint par sa sagesse ou son immutabilité à suivre lui-même les lois qu'il a posées, ou peut-il les suspendre pour un plus grand bien ? Le Concile ne se pose pas directement cette question ; il ne la résout pas en termes explicites, en opposition avec l'erreur contemporaine. Son décret semblerait donc incomplet en ce point et ne pas répondre pleinement aux besoins de notre siècle. Mais, qu'on veuille bien le remarquer, les trois chapitres qui suivent, ainsi que la seconde Constitution du Vatican, ne sont que l'exposé dogmatique de l'intervention extraordinaire de Dieu dans le gouvernement de ce monde par la révélation, par le miracle et par la grâce. Ils sont donc le complément nécessaire de cette définition générale de la Providence ; ils en sont l'application ; ils sont la condamnation des fausses doctrines qui bannissent Dieu du gouvernement immédiat de ce monde et lui refusent la possibilité de modifier ou de suspendre les lois qu'il a établies lui-même.

Le dogme de la *Providence*, tel qu'il ressort de la constitution *Dei Filius*, se résume donc dans les points suivants : premièrement, existence de la Providence ou gouvernement de ce monde par Dieu ; deuxièmement, universalité et efficacité de l'action divine, embrassant également tous les événements du monde physique et du monde moral ; troisièmement, manière d'agir de la Providence, non-seulement par l'établissement des lois générales et par leur conservation et leur mise à exécution, mais aussi par l'intervention immédiate de Dieu dans les actions même libres de ses créatures ; quatrièmement, enfin, action de la Providence par l'exercice extraordinaire de la puissance divine et la suspension momentanée des lois générales, par la révélation et le miracle, auxquels il faut ajouter les grâces innombrables de l'ordre surnaturel. Et comme la doctrine des causes finales est intimement liée à celle de la Providence particulière, il suit, des points définis formellement par le Concile, qu'il faut reconnaître le doigt de Dieu dans tous les événements de cette vie ; que ce n'est pas témérité à nous de chercher le rapport qui existe entre nos actions, bonnes ou mauvaises, et les prospérités ou les calamités de ce monde. C'est une voie dans laquelle il faut avancer avec précaution, sans doute, afin de ne pas attribuer à Dieu nos propres pensées ; mais il est bien des cas dans lesquels la connexion entre la faute et le châtiment est tellement frappante que, seul, le plus stupide matérialisme peut la méconnaître.

Il nous est donc permis, à nous catholiques, de conserver au fond de nos âmes la foi si consolante en un Dieu protecteur, au regard toujours ouvert pour veiller sur nous. Nous ne sommes pas dans la création comme ces malheureux enfants qu'un père dénaturé a chassés du foyer paternel et fait déposer à la borne du chemin. Notre père entend du ciel nos prières et son cœur est toujours prêt à les exaucer, fallût-il pour notre salut bouleverser toutes les lois de ce monde visible. C'est la touchante doctrine que le Concile du Vatican a entourée d'une nouvelle clarté. En ce moment où tout courage s'abat et où les flots de la tempête menacent d'engloutir les sociétés, ne fallait-il pas raffermir le peuple chrétien dans sa foi à la Providence ?

G. Desjardins.

LES RÉFORMES SOCIALES

DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA QUESTION DE LA POPULATION

LA RÉPRESSION DE LA SÉDUCTION

(*Suite et fin* [1])

VII

Il s'est formé de nos jours une école de publicistes dont la doctrine peut se traduire à peu près en ces termes : Le césarisme et le socialisme, ces deux systèmes si opposés en apparence, s'accordent néanmoins dans leur conception fondamentale ; l'un et l'autre reposent essentiellement sur cette formule identique : *L'État possède tous les droits ; l'individu n'en possède aucun.* Or, notre formule, à nous, est précisément l'inverse de celle-là. Loin d'admettre que les droits de l'individu n'existent pas, nous tenons, au contraire, qu'ils sont presque illimités, et au lieu d'élargir outre mesure la sphère de la puissance de l'État, nous prétendons que ses attributions doivent être réduites à leur strict *minimum.* Les fonctions de l'autorité publique, ce sont uniquement celles qui seraient mal remplies par les individus eux-mêmes. En ce qui regarde ces derniers, le rôle de l'État est, pour ainsi dire, négatif; il ne peut leur imposer les idées ou les mœurs qu'il affectionne ; il ne peut les contraindre aux pratiques qu'il juge les meilleures et les plus rationnelles ; il ne peut les forcer à mener la vie qui lui semble la plus sage, la plus juste ou la plus saine. Ainsi l'État n'a pas mission de faire régner la vertu, la sagesse ou la santé. Toute tentative en ce sens est une usurpation dangereuse, qui peut et doit logiquement conduire aux

[1] Voir les livraisons de novembre et décembre 1873.

plus violents excès. *L'État n'a pas charge d'âmes.* C'est sur les choses spécialement, presque uniquement, que son action doit s'exercer : écarter les obstacles physiques trop puissants pour que les efforts individuels en puissent triompher, faire régner le bon ordre dans les choses d'usage commun, prévenir les perturbations matérielles : telle doit être essentiellement la fonction de l'État. Si quelquefois il en sort dans l'ordre intellectuel et moral, ce doit être avec une circonspection scrupuleuse et un profond respect de la liberté individuelle [1].

Cette théorie politique étant donnée, on en voit tout de suite se dégager une objection assez spécieuse contre la thèse précédemment énoncée ici, à savoir la nécessité de réprimer sévèrement ce désordre social qui s'appelle la séduction. Car enfin, diront les prôneurs de la liberté individuelle, la séduction est un fait de la vie privée, ne relevant que du tribunal de la conscience et, dès lors, échappant par sa nature même à toute espèce de prohibition légale. C'est donc le cas ou jamais pour l'autorité publique de s'en tenir à la maxime récemment formulée par un homme d'État : *L'ordre moral, je n'y puis rien.*

Nous n'avons point, on le comprend, à discuter ici la théorie de philosophie sociale qui vient d'être exposée. Nous resterons, comme il convient, dans les strictes limites de la question qui nous occupe. Sans rechercher donc jusqu'où s'étendent les attributions de l'autorité publique dans ses rapports avec l'ordre moral, nous reconnaîtrons volontiers qu'elle n'est en aucune façon obligée de proscrire ni de punir indistinctement tous les actes contraires à la morale. Sur ce point, la théologie catholique ne se montre pas plus exigeante que de raison. La loi civile, dit Suarez, ne doit point prohiber les vices, quand ils ne causent pas de scandale et ne portent point préjudice au bien de la communauté. Mais il en est tout autrement des vices et des désordres qui sont contraires à l'intérêt public, et surtout de ceux qui violent la justice, car la société est essentiellement fondée sur le respect de cette vertu [2]. — Or, en ce qui regarde la séduction, il est évident

[1] M. Paul Leroy-Beaulieu, M. Éd. Laboulaye, etc.

[2] Quia necessitas justitiæ per se clara est, ideo in illa materia multiplicantur magis leges civiles... Non potest lex civilis prohibere omnia vitia contra omnes virtutes, ut simplicem fornicationem non scandalosam, nec aliter nocivam communi-

que ce genre de crime, tel qu'il se commet si communément en France, suppose et implique, au moins dans une multitude de circonstances, une violation plus ou moins flagrante des règles de la justice, et, d'autre part, les suites en sont tellement funestes à la famille et à la cité, qu'il constitue, ainsi que nous l'avons longuement prouvé, *un fléau antisocial au premier chef*. Il ne s'agit donc point ici des droits légitimes de la liberté individuelle : la liberté individuelle demeure inviolable tant qu'elle ne sort point de son domaine propre ; mais du moment qu'elle empiète sur les droits d'une autre volonté, du moment qu'elle devient un danger pour l'ordre public, manifestement, la loi doit intervenir par une prompte répression. Aussi tous les peuples civilisés, sans en excepter les païens, ont-ils fort bien compris que la séduction ne pouvait rester impunie, et il est remarquable que nulle part aujourd'hui la conscience publique ne se prononce avec plus de sévérité à cet égard que chez les Anglo-Saxons des deux hémisphères, c'est-à-dire précisément chez les peuples qui possèdent à coup sûr le sentiment le plus profond des droits de la liberté individuelle. Preuve évidente que ces droits ne sont nullement en cause dans les mesures répressives exercées contre la séduction. — Parlons plus exactement. Réprimer la liberté abusive et désordonnée du séducteur, n'est-ce point en réalité sauvegarder la liberté légitime et les droits incontestables de celles qui ont été ou qui pourraient être ses victimes ? Car nul ne voudra nier apparemment que celles-ci n'aient un droit strict à n'être point trompées ou entraînées dans le mal par les artifices d'un homme dépravé. Ainsi l'intervention de la loi se justifie par le principe même qu'on voudrait nous opposer.

Mais on insistera et l'on dira : Non, la séduction n'entre pas dans la catégorie des faits soumis à la répression ou à la vindicte publique. Les rédacteurs du Code français ont pensé, et

tati... Illa vetanda sunt per legem civilem quæ communitati humanæ noxia sunt, et cum morali utilitate reipublicæ prohiberi possint et puniri. Quando autem vitia non sunt noxia communitati, vel ex rigorosa punitione eorum majora mala timentur, permittenda potius sunt quam cohibenda per leges civiles. Quapropter in particulari ad applicandam hanc regulam necessaria est prudentia legislatoris; neque aliquid aliud certum in hoc puncto dici aut affirmari posse existimo (*De Legibus*, lib. III, cap. XII, 8, 12, 16).

avec raison, que « lorsqu'il s'agit d'une fille de seize ans et au-dessus, la séduction, que la nature n'avait pas mise au rang des crimes, ne pouvait y être placée par la société. Il est si difficile à cette époque de la vie, où la précocité du sexe s'ajoute à une excessive sensibilité, de démêler la séduction de l'abandon volontaire ! Quand les atteintes portées au cœur peuvent être réciproques, comment distinguer le trait qui l'a blessé ? Comment reconnaître l'agresseur dans un combat où le vainqueur et le vaincu sont moins ennemis que complices [1] ? » En d'autres termes, si l'homme qui séduit est coupable, la femme qui se laisse séduire l'est également, souvent elle le sera beaucoup plus que le prétendu séducteur. Dans le doute, comment la loi pourrait-elle faire équitablement la part des responsabilités ? L'abstention est donc le seul parti qu'elle ait à prendre ; la justice et le principe d'égalité le lui imposent.

Pareilles assertions se réfutent d'elles-mêmes. Est-ce vraiment de bonne foi que l'on ose énoncer cette énormité : « La nature n'a pas mis la séduction au rang des crimes ? » Qu'on ait donc le courage d'aller jusqu'au bout d'une telle doctrine et de réclamer l'abolition du mariage pour établir le règne absolu de la promiscuité. Alors il n'y aura plus d'autre code que cette espèce de loi de nature qui régit l'animalité et devant laquelle, en effet, il n'existe point d'actions criminelles. Mais, tant que les hommes devront se gouverner d'après une autre règle que celle des instincts brutaux, tant qu'il y aura une loi morale écrite dans la conscience, proclamée par le Décalogue, reconnue par la raison de tous les peuples, ce sera toujours un attentat et un crime que de tromper une femme et de lui faire perdre, par des artifices perfides, ces biens qui sont mille fois plus précieux que la vie : l'innocence et l'honneur. Sans doute, quand un commerce illicite a lieu, il peut arriver que la culpabilité de la femme soit aussi grande, plus grande même que celle de son complice. Eh bien ! en ce cas, que la loi s'abstienne de punir : il va de soi qu'elle n'a point à réprimer la séduction lorsque la séduction n'existe pas. Mais, est-ce bien ainsi que les choses se passent

[1] Rapport sur le Code pénal présenté au Corps législatif dans la séance du 17 février 1810, par Monseignat (Locré, t. XXX, p. 529).

d'ordinaire? Non, disons-nous sans hésiter; car, si le sexe féminin est physiquement et, jusqu'à un certain point, moralement, le sexe faible, il demeure incontestable, d'autre part, que la nature lui a donné, pour protéger sa faiblesse, un tempérament moins porté, en règle générale, aux voluptés coupables, mais surtout un sentiment beaucoup plus vif et plus délicat des lois de la pudeur. Ajoutez à cela un fait notoire, c'est qu'aujourd'hui, en France, les croyances religieuses, l'éducation, l'esprit de famille, toutes ces forces conservatrices de la moralité, exercent une influence incomparablement plus marquée sur les femmes que sur les hommes, et vous conviendrez sans peine que, généralement parlant, une jeune fille n'en vient point d'elle-même à sacrifier son honneur et que, quand elle succombe, sa chute a presque toujours pour principale cause les provocations et les artifices d'une volonté étrangère. C'est donc avec raison qu'on a pu affirmer ceci : « Il serait faux et injuste de prétendre que l'attaque vient surtout de la femme. Aux yeux de tout homme sincère, la séduction s'exerce mille fois plus, principalement dans la classe ouvrière, de l'homme sur la femme que de la femme sur l'homme[1]. » Au reste, il y a des circonstances, — et elles se présentent tous les jours en grand nombre, — où le doute ne saurait être un seul instant permis : le fait de la séduction, de la séduction la plus caractérisée, la plus fallacieuse, la plus criminelle et parfois la plus révoltante, éclate à tous les yeux et s'impose avec tous les signes de l'évidence. Si donc la loi s'abstient alors, ce n'est pas le principe d'égalité qu'elle consacre, c'est l'injustice qu'elle amnistie et qu'elle autorise en l'amnistiant. En pareil cas, la loi trahit manifestement sa mission, puisque sa mission est de protéger la faiblesse et de venger l'innocence trompée.

J'entends ici la réplique des jurisconsultes : ces reproches, nous disent-ils, n'atteignent pas la législation française. Cette législation « est réellement protectrice du faible. Il ne faut pas croire que la simple séduction ne soit pas réprimée dès l'instant

[1] *Le mariage en France ; Statistique ; Réformes*, par Ernest Cadet, professeur de législation. Paris, 1870, p. 193.

où la fille mineure a été détournée de l'autorité paternelle ; les articles 354 et suivants du Code pénal ne prévoient pas seulement le détournement par violence, mais encore le détournement par fraude, c'est-à-dire par promesses trompeuses et fallacieuses, ce que l'ancien droit appelait le *rapt par séduction*, et la loi gradue la peine suivant l'âge de la mineure, selon que cet âge suppose plus ou moins la conscience de ses actes et qu'elle doit en accepter la responsabilité. Il serait donc profondément injuste d'accuser de rationalisme ou d'inhumanité une législation qui sauvegarde la minorité contre ses propres entraînements, contre ses propres faiblesses, et qui met l'auteur de la séduction, du détournement, en présence de l'outrage fait à la famille, du déshonneur qu'il y jette, même alors qu'il y a consentement de la mineure. » Ce n'est pas tout : la séduction exercée sur une fille majeure ne reste pas toujours impunie ; « notre loi généreusement interprétée par les tribunaux donne une suffisante satisfaction à la fille délaissée : que celle-ci vienne demander la réparation du préjudice causé par la violation d'une promesse de mariage ; que même elle réclame l'exécution d'un engagement de subvenir à l'entretien de l'enfant dont elle est devenue mère, si le préjudice est constaté, si l'engagement est prouvé, elle obtiendra justice. » Que veut-on de plus ? Si on réclame d'autres garanties, qu'on les cherche ailleurs que dans les dispositions légales. « Ce n'est pas dans la loi, c'est dans la morale et la religion que les femmes peuvent et doivent trouver la force de résister aux entreprises des séducteurs[1]. »

Oui, assurément, l'éducation morale et la religion sont et seront toujours les plus efficaces préservatifs de la vertu et de la pudeur des femmes. Et de là il résulte (remarquons-le en passant) que, pour la famille, pour tout homme de cœur, pour l'autorité publique et pour le législateur, c'est un devoir impérieux de favoriser de tous leurs efforts la salutaire influence des principes religieux et de l'éducation chrétienne. Le malheur est que cette influence se trouve aujourd'hui bien affaiblie en cer-

[1] Nous reproduisons les termes de cette objection d'après M. Victor Fouché, conseiller à la Cour de cassation et M. Bournat, avocat à la Cour d'appel de Paris (Séance de la Société internationale d'économie sociale du 18 décembre 1864, *Bulletin de la Société*, t. Ier, p. 36 et suiv.).

taines régions de la France, et parmi les causes qui ont contribué à produire ce triste résultat, il faut certainement compter cette législation révolutionnaire dont nous avons montré les conséquences. Ce n'est pas en vain que le Code Napoléon a fait main basse sur toutes les anciennes dispositions pénales contre la séduction. Les passions coupables, ne sentant plus là le frein qui les retenait, se sont portées aux derniers excès ; la démoralisation publique monte et monte chaque jour davantage ; la séduction est devenue, comme parle M. Le Play, « un trait de nos mœurs privées [1] »; l'opinion s'est tellement pervertie que les séducteurs peuvent marcher le front haut et se faire presque un titre de gloire de ce qui devait les couvrir d'infamie. Comment nier ou la réalité de ces faits ou leur étroite connexion avec l'indifférence, j'allais presque dire la connivence de la loi ? Comment, dès lors, concevoir que des hommes graves et honorables s'en viennent prendre la défense de cette loi et la déclarer juste, réellement protectrice de la faiblesse et de l'innocence ? Vous punissez le détournement des mineures : soit ; mais c'est là un cas relativement très-rare et qui compte à peine dans l'effrayante multiplicité des faits de séduction. Votre loi, *généreusement interprétée par les tribunaux*, accorde satisfaction à la fille délaissée : fort bien ! mais ici encore la justice légale ne saurait intervenir que dans une mesure extrêmement restreinte. A quel titre, en effet, une fille séduite peut-elle réclamer des dommages-intérêts ? Il est clair que les principaux éléments sur lesquels elle peut fonder sa demande, ceux que les tribunaux doivent de préférence prendre en considération, sont la grossesse survenue et la nécessité de pourvoir aux besoins de l'enfant. Par conséquent l'action intentée pour cause de séduction demeure indissoluble-ment liée et, en quelque sorte, identifiée avec une question de recherche de paternité. Or, on sait que la recherche de la paternité est absolument interdite par le Code civil. Il s'ensuit que la réclamation de dommages-intérêts est entourée de difficultés presque inextricables. Il faut d'abord que la demande présentée soit formulée d'une manière singulièrement circonspecte et réservée, pour qu'elle n'aille point se heurter et se briser contre

[1] *La Réforme sociale en France*, 1re édition, t. I, p. 194.

le texte inflexible de l'article 340. Ensuite, ce n'est point assez que les tribunaux interprètent *généreusement* la loi ; il faut en réalité qu'ils en éludent les termes à force de subtilité ; et, à vrai dire, les arrêts que nos cours ont parfois rendus en ces sortes de procès reposent sur des distinctions par trop sophistiques [1]. Ainsi des réclamations dont la justice est évidente et qui devraient passer d'emblée, pour ainsi dire, n'aboutissent qu'avec la plus grande peine et presque en fraude de la loi ! Trop heureuse encore la victime de la séduction, lorsqu'elle peut avoir la chance de rompre les mille entraves qui lui sont opposées par la législation ! Et que dire de la condition de l'enfant naturel ? Celui-là, c'est vraiment le paria de notre système légal. Pour peu que le père ait su s'entourer de quelques précautions, si seulement il a eu soin de ne prendre aucun engagement, impossible d'avoir prise sur lui pour le forcer à venir au secours de l'être infortuné auquel il a donné la vie. Le séducteur, dit fort bien M. Valette [2], « peut vivre dans une parfaite sécurité », tandis que ses victimes demeurent fatalement vouées à la misère, à la honte, quand elles ne le sont même pas à la mort et au crime.

Non, la loi ne fait point ce qu'elle devrait faire ; l'espèce de répression qu'elle exerce est dérisoirement insuffisante; elle laisse commettre impunément les iniquités les plus odieuses et les plus flagrantes. La raison, la justice, l'ordre social, exigent donc une réforme prompte et radicale.

VIII

Mais voici une nouvelle réplique des avocats du Code Napoléon : Une réforme radicale ! diront-ils, prenez-y garde ! Cette réforme tournerait infailliblement au préjudice des intérêts moraux et sociaux que vous prétendez servir. L'histoire est là qui en donne la preuve. Qu'arrivait-il au temps où nos bons aïeux admettaient la recherche de la paternité ? Combien d'abus, combien de scandales dans l'application de cette fameuse maxime :

[1] Voir un curieux spécimen dans notre précédent article, p. 899.
[2] Cité par M. Morelot, *De la Reconnaissance des enfants illégitimes*, p. 259.

Creditur virgini, abus et scandales si justement dénoncés par l'avocat général Servan et par les rédacteurs du nouveau Code civil ! « Depuis longtemps, disait un de ces derniers, dans l'ancien régime, un cri général s'était élevé contre les recherches de la paternité. Elles exposaient les tribunaux aux débats les plus scandaleux, aux jugements les plus arbitraires, à la jurisprudence la plus variable. L'homme dont la conduite était la plus pure, celui dont les cheveux avaient blanchi dans l'exercice de toutes les vertus, n'était point à l'abri des attaques d'une femme impudente ou d'enfants qui lui étaient étrangers. Ce genre de calomnie laissait toujours des traces affligeantes. En un mot, les recherches de la paternité étaient regardées comme *le fléau de la société* [1]. » Or, tous ces graves inconvénients et d'autres encore, nous les verrions se reproduire de nos jours, si le législateur était assez malavisé pour modifier les sages dispositions du Code civil. Les portes de nos tribunaux seraient de nouveau assiégées par les dénonciations les plus calomnieuses ; les honnêtes gens seraient sans cesse exposés aux vexations du chantage le plus révoltant. Quels inextricables embarras pour les représentants de la justice ! Et puis quels moyens de preuve établir à l'effet de constater juridiquement la séduction et la paternité? « La nature a couvert la paternité d'un voile impénétrable. » Comment donc prononcer en connaissance de cause? Supposons que l'on ne tienne pas compte de tous ces inconvénients et que, malgré tout, on accorde un facile accès aux réclamations des femmes séduites, quels nouveaux dangers pour la moralité publique ! Les jeunes filles assurées d'obtenir, d'une manière ou d'une autre, le *pretium stupri*, ne seront plus retenues ni par la crainte du déshonneur, ni par le sentiment du devoir : une prime sera donnée à la séduction ! Le beau service vraiment que l'on aura rendu aux mœurs ! Ainsi de toutes parts les raisons les plus graves, les plus décisives, se réunissent pour repousser tout projet de réforme.

Si je ne me trompe, ce qui vient d'être dit résume et condense, en les renforçant plutôt qu'en les affaiblissant, les difficultés

[1] Exposé des motifs présenté par Bigot-Préameneu, 11 mars 1803 (Locré, t. VI, p. 267).

principales que l'on fait valoir d'ordinaire contre la répression de la séduction et la recherche de la paternité. Les réponses ne font point défaut, et elles sont, ce semble, des plus péremptoires.

Il faut tout d'abord reconnaître que la maxime : *Creditur virgini* est une de ces règles juridiques qui ne sauraient évidemment s'appliquer dans l'état actuel de nos mœurs. Mais il ne s'ensuit nullement que cette règle n'eût point sa raison d'être à une autre époque où la moralité publique était généralement plus saine et plus pure. Le fameux avocat général du parlement de Grenoble, Servan, reconnaissait lui-même *qu'alors la maxime était bonne* [1]. D'ailleurs, les tribunaux ne tardèrent point à en modifier l'application, de manière à la rappeler au droit commun en matière de preuves par présomptions simples. Si nous en croyons M. Morelot, « la jurisprudence avait peu à peu consommé son œuvre réformatrice, dans la première moitié du XVIIIe siècle [2]. » On a donc tout lieu de penser que les abus dont se plaignaient les rédacteurs du Code civil ont été singulièrement exagérés. Tout au moins est-il permis de se défier beaucoup de ces phrases à effet, où la rhétorique révolutionnaire nous montre des femmes impudentes poursuivant devant la justice des hommes dont *les cheveux avaient blanchi dans l'exercice de toutes les vertus*. Écoutons là-dessus un jurisconsulte dont l'autorité ne doit pas compter pour peu de chose : « Il est très-douteux, dit Delvincourt, que de semblables poursuites aient souvent été dirigées contre des personnes d'une vertu exemplaire et d'une réputation intacte. C'eût été trop maladroit de la part des demandeurs. *Il est certain*, au contraire, que ces sortes d'actions étaient presque toujours intentées contre des hommes d'une réputation plus que douteuse, et dont la conduite irrégulière donnait la plus grande probabilité à la demande [3]. »

[1] Voir Morelot, *loc. cit.*, p. 258. — La maxime en question avait été formulée en ces termes par l'illustre président Favre, l'ami de saint François de Sales : « Creditur virgini dicenti se ab aliquo cognitam et ex eo prægnantem esse ; meretrici, non item, quanquam si constet habitasse meretricem cum eo, a quo se dicit cognitam, locus esse potest condemnationi fiduciariæ. »

[2] *Loc. cit.*, p. 263.

[3] *Cours de Code civil*, p. 387. — Il est à regretter que, dans ses notes sur le Code civil, Mgr Gousset ait adopté de confiance les déclamations de Bigot-Préame-

Au reste, en admettant même que les abus fussent aussi nombreux qu'on veut bien le prétendre, était-ce une raison pour se jeter dans un excès contraire et incomparablement plus grave? Non, il eût fallu modifier la procédure, combiner les dispositions légales, de manière à écarter, à diminuer du moins, autant que possible, les abus et les inconvénients, tout en conservant intact le principe de la répression de la séduction et de la recherche de la paternité.

Ainsi ont fait la plupart des autres peuples. En Allemagne, en Angleterre, aux États-Unis et ailleurs, on a vu, tout aussi bien qu'en France, que la responsabilité en matière de séduction présentait des inconvénients réels ; mais on a vu aussi que, somme toute, elle offrait beaucoup plus encore d'avantages. Les légistes de l'Amérique du Nord, par exemple, ont posé en principe que « l'organisation de la famille, et par suite l'ordre général de la société, ont pour base l'observation scrupuleuse du sixième et du neuvième commandement de Dieu » ; d'où ils ont conclu que l'intérêt social exigeait impérieusement l'intervention de la loi pour punir les infractions, celles du moins qui portent manifestement préjudice à l'organisation de la famille. Quant aux abus qui en peuvent résulter, voici ce qu'ils en pensent. « J'ai profité, dit M. Le Play, de toutes les occasions qui se sont offertes de m'éclairer auprès d'eux sur la valeur de cette objection. Les réponses que j'en ai reçues se résumaient habituellement dans les termes suivants : L'objection s'applique évidemment à tous les actes qui sont réprimés aujourd'hui au nom de l'intérêt public. Sans doute, les lois pénales entraînent parfois la persécution des innocents ; mais elles sont nécessaires pour établir la distinction du bien et du mal et pour exercer sur les mœurs une action préventive. Or, sous ce double rapport, l'intervention de la loi est plus opportune pour la séduction que pour beaucoup d'autres délits. Si donc on s'arrêtait à l'objection dans ce cas particulier, on serait logiquement conduit à l'adopter dans beaucoup de cas où la violation du Décalogue exerce une influence beaucoup moins nuisible sur l'ordre social [1]. »

neu sur les abus de la recherche de la paternité (*Le Code civil commenté dans ses rapports avec la théologie morale*, art. 340).

[1] *L'organisation du travail*, 3e édition, p. 302.

On parle de *scandale ;* mais le bons sens répond : Le grand scandale n'est point dans la répression ; il est dans le crime, et surtout dans l'impunité du crime ! Pourquoi d'ailleurs reculer devant l'espèce de scandale inhérent aux poursuites judiciaires dont il s'agit ? « Est-ce que le scandale n'accompagne pas toujours la constatation de certains actes repréhensibles ? Est-ce que la recherche de la maternité ne cause aucun scandale [1] ? Est-ce que la séparation de corps, le désaveu de paternité à l'égard de l'enfant né dans le mariage, la bigamie, l'inceste, l'enlèvement ne soulèvent point de scandale ? Quand l'intérêt de la société est en jeu, quand la justice parle et commande, il sied bien, en vérité, de se retrancher derrière le scandale ! Aux bonnes gens, qui redoutent tant le scandale, on peut dire, pour calmer leurs appréhensions : « Nos présomptions ne se tourneront contre vous que tout autant que votre passé y donnera lieu ; et comptez-vous pour rien le juge ? Mais nous vous répondrons encore que le droit pénal pourra renforcer le droit civil, et qu'enfin la procédure viendra à son tour corriger l'abus possible du mensonge spéculant sur la crainte du bruit public... Décidez que la procédure comportera une double instruction devant le juge : la première, toute secrète, dans la chambre du conseil, aboutissant à une sentence qui ne recevra de publicité que si elle admet la recherche, et si, au contraire, elle la rejette, demeurant ignorée de tous et coupant court, sauf la réserve d'appel, à tout procès. Cumulez d'autres garanties, celle d'un juge rapporteur ; organisez et combinez ; en assurant le triomphe du droit, empêchez l'abus de se produire, mais quittez l'argument du scandale, ce manteau de toutes les lâchetés, ce masque de toutes les hypocrisies [2]. »

Toute la question se réduit en définitive à savoir si, d'une part, il existe des moyens de preuve suffisants pour établir le fait, soit de la séduction, soit de la paternité ; et, de l'autre, s'il est possible de constituer un ensemble de garanties assez efficaces pour réduire à néant les poursuites calomnieuses. Or, en pre-

[1] Delvincourt (*loc. cit.*) montre fort bien que la recherche de la maternité peut présenter des inconvénients plus graves encore que la recherche de la paternité ; et cependant elle a été autorisée par le Code civil.

[2] Ernest Cadet, *loc. cit.*, p. 186.

mier lieu, nul doute quant à ce qui concerne la suffisance des moyens de preuve. A cet égard nous pouvons sans crainte en appeler au témoignage des peuples étrangers ; car on doit leur supposer assez de sens commun pour affirmer qu'ils n'auraient point maintenu le principe de la responsabilité en matière de séduction et la recherche de la paternité, s'ils n'avaient bien et dûment expérimenté sur ces deux points les moyens de constatation légale. Au surplus, tous les jurisconsultes reconnaissent que la certitude ici peut s'obtenir par les écrits, par la possession d'état, par la notoriété publique et enfin par les présomptions graves, précises et concordantes. Inutile d'insister sur ces détails purement juridiques ; qu'il nous suffise de citer les observations suivantes d'un savant magistrat :

« Tout fait délictuel ou quasi-délictuel est, à défaut de témoins déposant *de visu et auditu*, juridiquement prouvé par deux de ces présomptions simples, doctrinalement dites *hominis*, dont la loi abandonne la souveraine appréciation aux lumières et à la prudence du magistrat, se bornant à lui recommander de ne les admettre qu'autant qu'elles lui paraîtront *graves*, *précises et concordantes*. C'était la théorie du droit romain, de notre ancienne jurisprudence, et c'est encore celle du Code Napoléon (articles 1348, 1°, et 1353). Cela reconnu et admis, les deux présomptions qui, d'après la jurisprudence des parlements, prouvaient le fait illicite d'une paternité illégitime et autorisaient une demande en frais de gésine de la part de la mère, et en secours alimentaires de la part de l'enfant, doivent-elles avoir encore aujourd'hui la même force probante et entraîner les mêmes condamnations [1] ? Comment en douter, si nous ne trouvons pas d'ailleurs, dans le Code Napoléon même, une dérogation formelle au droit commun, spécialement applicable au délit ou quasi-délit dont il s'agit, et conçue en des termes qui ne se prêtent à aucune autre interprétation ? Sans doute, il peut arriver que la déclaration soit plus ou moins hasardée et suspecte, les faits de fréquentation d'un caractère plus ou moins équivoque ; le juge appréciera : *Facti quæstio est in judicis potestate*, et repoussera

[1] Les deux présomptions dont parle ici M. Morelot sont, d'une part, la déclaration de la mère et, de l'autre, le fait des fréquentations.

la demande qui ne lui apparaîtra pas suffisamment justifiée. Mais supposons des espèces comme il s'en est présenté beaucoup, et comme il s'en présente encore journellement devant les tribunaux, où les deux présomptions, confirmées l'une par l'autre, se produisent également concluantes, ce même juge devra-t-il se refuser à l'évidence qui frappe ses yeux et s'impose irrésistiblement à sa conscience d'homme et de magistrat [1] ? »

Voilà pour ce qui regarde les moyens de preuve à l'effet de constater la séduction ou la paternité.

En second lieu, nous disons qu'il est possible de constituer un ensemble de garanties assez efficaces pour prévenir les poursuites calomnieuses, ou du moins pour les empêcher d'aboutir. Laissons ici la parole à un avocat distingué qui a, ce nous semble, fort bien traité ce point. « 1° Lorsque le procès serait intenté par la mère, soit dans l'intérêt de son enfant mineur, soit pour obtenir des dommages-intérêts personnels, elle pourrait être appelée à prêter le serment que, dans sa pensée, l'individu poursuivi est bien réellement le père de l'enfant. Ce serment serait un simple serment supplétoire déféré par le juge qui en tiendrait tel compte que de raison. Nous croyons au surplus que peu de femmes oseraient se parjurer. — 2° Toute action en recherche de paternité naturelle qui serait écartée par les tribunaux pourrait donner lieu contre son auteur à une poursuite en calomnie, dans le cas où il apparaîtrait clairement qu'une pensée diffamatoire, ou une spéculation dolosive, en aurait été le mobile. Cette poursuite aboutirait à une condamnation sévère, au cas où le dol et la fraude seraient dûment établis. — 3° Si ces précautions paraissaient insuffisantes, on pourrait encore exiger que toute action de ce genre fût précédée d'une consignation d'amende, confisquée au cas de rejet. C'est ce qui se pratique en matière d'appels et de pourvois. La gravité des intérêts en jeu pourrait, au besoin, justifier l'extension de cette règle à notre matière. Ceux auxquels leur situation de fortune ne permettrait pas cette avance auraient la ressource de solliciter le bénéfice de l'assistance judiciaire. Seulement, en pareil cas, la décision du conseil devrait

[1] *Loc. cit.*, p. 265, 266. — A ces observations l'auteur en ajoute plusieurs autres non moins concluantes.

être entourée des plus sérieuses garanties d'examen et d'attention. Le ministère public, par exemple, auquel tous les dossiers devraient être communiqués après décision, pourrait interjeter appel de la sentence, qui serait alors portée devant le conseil d'assistance établi près de la cour du ressort,—ou tel autre moyen pratique que l'on aviserait. — Nous croyons qu'avec ces garanties les citoyens honnêtes pourraient dormir en paix. Le jour où une poursuite imprudente se payerait de l'amende et de la prison, on y regarderait à deux fois avant de s'engager dans un procès. C'en serait assez pour désarmer la calomnie, ou pour la rendre inoffensive, autant du moins qu'on peut espérer de prévenir les abus de la liberté [1]. »

On le voit, il suffit d'en venir à quelques explications des plus simples, d'écarter quelques confusions d'idées, quelques suppositions fausses, pour faire tomber pièce à pièce tout l'échafaudage d'objections bâti par nos adversaires.

Reste à examiner si les réformes que nous réclamons auraient pour conséqnence, comme on le prétend, de pousser les femmes à l'oubli de leurs devoirs. Non, qu'on veuille bien se rassurer à cet égard. Une législation sage et prudente n'aura garde d'accorder le *pretium stupri*, ni d'établir une prime d'encouragement en faveur de la séduction. La jeune fille qui va elle-même au-devant du déshonneur n'a droit à aucun dédommagement, au moins pour son propre compte ; la loi n'a aucune obligation de venir à son secours ; la loi n'est tenue de défendre ou de venger que l'innocence, l'ignorance ou la faiblesse trompées. Ainsi comprise et réduite à ces limites, la répression de la séduction ne saurait produire aucun effet fâcheux ; l'instinct de la pudeur, le sentiment religieux, la crainte du déshonneur ne perdront rien de leur empire sur les femmes. Une seule chose sera changée, c'est la condition des séducteurs. La loi actuelle, nous l'avouons, semble agir d'une certaine manière sur le sexe féminin pour le détourner de la tentation de se laisser séduire ; mais, en réalité, elle ne fait

[1] Nous empruntons cette citation à un remarquable travail de M. Charles Jacquier sur la *Recherche de la paternité*. Cet écrit est en cours de publication dans la *Revue catholique des Institutions et du Droit*. L'auteur a bien voulu nous donner communication de son manuscrit, et nous aimons à reconnaître ici que cette lecture nous a été d'un grand profit.

que l'exposer davantage à ce péril, parce qu'en assurant l'impunité à l'autre sexe, elle l'invite en quelque sorte et le provoque à séduire. C'est-à-dire qu'en présence de deux forces qui concourent très-inégalement à la séduction, la loi, au lieu de retenir, de comprimer la plus puissante et la plus fougueuse, lui vient en aide et lui communique une impulsion nouvelle ! Voilà ce qui fait l'iniquité et, redisons-le sans crainte, l'immoralité de notre législation. Qu'on fasse donc disparaître cette monstrueuse anomalie, et l'on ne tardera pas à voir une sérieuse amélioration s'opérer dans les mœurs publiques.

IX

Deux mots encore pour résoudre une dernière objection. — Ici, c'est la statistique qui vient défendre le Code Napoléon avec des chiffres et des tableaux comparatifs qui paraissent, à première vue, très-embarrassants. Que voit-on, en effet, dans certains pays où la loi autorise la recherche de la paternité et punit la séduction comme un délit, en Allemagne, par exemple, en Autriche, et ailleurs encore ? Si la loi dont il s'agit était vraiment favorable aux mœurs, elle le prouverait par ses effets : or, ses effets les voici. Tandis qu'en France, sous le régime d'une législation qu'on accuse d'immoralité, le nombre des naissances illégitimes ne va pas à huit pour cent ; dans certaines provinces d'Allemagne, ce même nombre s'élève jusqu'au double et parfois au triple ! Ainsi, il y a quelques années, le Wurtemberg, Bade, la Saxe royale, comptaient en moyenne seize enfants naturels pour cent légitimes ; le Mecklembourg en avait vingt-cinq et la Bavière elle-même, un pays catholique pourtant, en comptait vingt-deux ! Ces chiffres démontrent, ce semble, une chose, c'est que les mesures répressives contre la séduction, non-seulement n'atteignent pas leur but, mais même qu'elles agissent en sens inverse et produisent des résultats fâcheux pour la moralité publique. Tout au moins y a-t-il lieu de révoquer en doute l'efficacité de ce système prohibitif, et telle est l'opinion à laquelle s'arrête un statisticien éminent, M. Legoyt. Après avoir étudié en détail le mouvement comparé des naissances illégitimes en Europe,

M. Legoyt s'est demandé si la recherche de la paternité « peut agir préventivement sur la séduction », et sa réponse est celle-ci : « N'hésitons pas à le dire, notre conviction n'est pas complète sur ce point[1]. »

Il faut bien en convenir, cette difficulté ne laisse pas que d'être sérieuse. Nous espérons toutefois la résoudre d'une manière satisfaisante, et c'est M. Legoyt lui-même qui va nous fournir les principaux éléments de cette solution.

Tout d'abord, recueillons ces importantes déclarations : « Si le droit de rechercher la paternité, dit le savant publiciste, ne nous paraît pas de nature à prévenir la séduction, il peut en atténuer sensiblement les conséquences douloureuses pour la mère et l'enfant, en obligeant le séducteur, conformément à la plus rigoureuse équité, à réparer, dans la mesure de sa fortune, le tort souvent immense qu'il leur fait à tous deux, et le préjudice moral qu'il a causé, en outre, à toute une famille. Il est même à croire que souvent la crainte du scandale qui rejaillirait également sur lui d'un procès de cette nature le déterminerait soit à épouser sa victime, soit à reconnaître l'enfant, soit à leur assurer spontanément des moyens d'existence... Dans ces conditions, l'introduction de la recherche de la paternité ou, plus exactement, son rétablissement dans notre droit civil actuel (car nul n'ignore qu'elle a fait partie du droit français jusqu'au Code civil) ne pourrait avoir que des avantages, non pas, peut-être, nous le répétons, comme moyen de prévenir la séduction, mais comme une ressource pour les deux victimes de cette séduction, la mère et l'enfant, et par conséquent, comme un moyen de réduire le nombre des avortements et des infanticides[2]. »

Ainsi, bien loin d'être opposé à notre thèse, M. Legoyt la défend, au contraire, et la confirme par d'excellentes raisons ; et ces raisons, qu'on veuille bien le remarquer, conservent toute leur force et leur portée, indépendamment des doutes qu'il exprime d'ailleurs sur l'efficacité des mesures répressives contre la séduction.

Mais, sur ce dernier point même, M. Legoyt nous fournit encore des renseignements qui réduisent à leur juste valeur

[1] *Journal des économistes*, mai 1868.
[2] *Loc. cit.*, p. 200.

les chiffres mentionnés plus haut. La proportion si élevée des naissances illégitimes en Allemagne s'explique par des causes tout à fait spéciales. Dans le Mecklembourg, par exemple, les paysans ne peuvent se marier sans le consentement de leur seigneur ; or, dit fort bien notre auteur, « les obstacles au mariage constituent certainement la cause d'illégitimité la plus importante, la plus tristement efficace... » Si la Bavière a un coefficient d'illégitimité si élevé, c'est que le mariage des indigents y est subordonné au consentement de l'autorité. On lit à ce sujet ce qui suit dans une feuille locale : « Sur les 528,345 naissances constatées de 1861 à 1864, 101,917, ou le cinquième, étaient illégitimes. C'est là une proportion qui n'est atteinte dans aucun autre pays de l'Europe. La cause en est dans les obstacles que l'autorité communale apporte systématiquement au mariage, dans la crainte que les enfants ne tombent un jour à la charge de la commune. Ces obstacles, inspirés par un esprit de prévoyance étroite, ont pour effet d'altérer l'esprit de famille et le sentiment moral des populations. Le gouvernement semble s'en apercevoir et on assure que la réforme de cet état de choses sera un des principaux objets d'un projet de loi en voie de préparation. — L'observation qui précède est confirmée par ce fait que, dans le Palatinat, où le mariage est libre, le nombre des naissances naturelles est notablement moindre, bien que l'âge moyen des époux au moment du mariage soit plus élevé que dans le reste du royaume. — Mais la preuve sans réplique des tristes conséquences du droit laissé à l'autorité locale de condamner les indigents au célibat se trouve dans le petit nombre des mariages en Bavière. Tandis qu'en France leur rapport à la population est de 1 pour 118 à 122 habitants, il descend en Bavière à 1 sur 144, terme tout à fait exceptionnel et qui ne se rencontre dans aucun autre État de l'Europe. — Un autre et puissant obstacle au mariage, non-seulement en Bavière, mais encore dans la plus grande partie (naguère dans la totalité) de l'Allemagne, résulte des nombreuses restrictions apportées à la liberté du travail et des difficultés qu'y rencontre le changement de domicile, quand il s'opère de la commune d'origine dans une autre commune... — Un document officiel attribue aux difficultés qu'y rencontre le mariage, difficultés dues surtout aux nombreuses et

coûteuses formalités prescrites par la législation, le grand nombre de naissances naturelles dans le Grand-Duché de Bade. Impuissants à faire face aux dépenses résultant de ces formalités, bien des gens, dit l'auteur du document, surtout parmi les pauvres, vivent dans le concubinat [1]. »

De toutes ces observations il ressort manifestement que la loi autorisant la recherche de la paternité n'est absolument pour rien dans le fait du nombre extraordinaire des naissances illégitimes en Allemagne. Ce qui achève de le prouver, c'est que, en d'autres pays où la même loi est en vigueur, le coefficient d'illégitimité se trouve réduit aux proportions les plus minimes. Ainsi la Russie ne compte que 3 enfants naturels sur 100 naissances ; l'Irlande 3,75 ; les Pays-Bas 3,93 ; l'Espagne 5,83. Ces chiffres sont décisifs.

Au reste, pour en revenir à la Bavière, il convient de remarquer que le nombre des enfants naturels y a notablement diminué depuis le temps où M. Legoyt traçait les lignes qui précèdent [2]. De plus, notons que la séduction n'offre point dans ce pays les mêmes caractères qu'en France ; il arrive rarement que la fille mère et son enfant y soient totalement abandonnés par le séducteur, comme ils le sont si fréquemment chez nous, et les unions illégitimes finissent d'ordinaire par être régularisées au bout d'un certain nombre d'années [3].

N'oublions pas une autre observation des plus importantes, c'est que le nombre plus ou moins considérable des naissances illégitimes ne donne pas toujours l'exacte mesure de la moralité d'un pays. En France, par exemple, il y a telles et telles régions qui ne comptent qu'un chiffre d'enfants naturels relativement assez restreint ; et cependant rien de plus notoire que le triste état moral de ces populations. Tout s'explique quand on songe à ce que peut inventer le vice raffiné et la corruption savante. On voudra bien nous dispenser d'insister.

En résumé, la statistique ne prouve en aucune sorte qu'une loi punissant la séduction doive rester forcément inefficace. Sans

[1] *Loc. cit.*, p. 182 et suiv.
[2] Voir la *Statistique de la France*, pour 1872, p 191.
[3] M. Legoyt, *loc. cit.*, p. 198.

doute, en cette matière comme en toutes les autres, la législation la meilleure ne saurait prévenir entièrement les abus de la liberté humaine, et c'est en vain que certains auteurs récents se sont flattés d'obtenir par ce moyen une réforme totale des mœurs dans notre pays. Quoi que l'on fasse, la part du mal et du vice restera toujours beaucoup trop grande ; mais il est certainement au pouvoir de la loi de réaliser une amélioration notable, pourvu que cette loi soit vraiment sage et qu'on lui donne une sanction suffisante.

X

Au point où nous en sommes arrivés, il est utile, croyons-nous, d'interroger un instant la doctrine de la théologie catholique sur la question de la séduction. Rien de plus précis, rien de plus lumineux et de plus sûr que les notions puisées à cette source.

La séduction, au point de vue théologique, peut se considérer par rapport à deux ordres de biens : ceux de l'âme et de la vie surnaturelle, ceux du corps et de la vie naturelle.

En ce qui regarde les biens de l'âme, plusieurs auteurs se demandent si le crime commis par séduction est plus grave ou moins grave que celui qui est commis par violence. Au premier coup d'œil, ce dernier genre d'attentat semble beaucoup plus révoltant, et, en un sens, on ne peut nier qu'il ne soit en réalité plus désordonné de sa nature. Mais si l'on veut bien y réfléchir, la séduction implique au fond une tout autre espèce de perversité. Qu'on le remarque bien, en effet : la violence n'a prise que sur le corps ; l'âme lui échappe et n'en garde pas moins son innocence et sa vertu, pourvu que la volonté, toujours libre, n'ait point fléchi un seul instant[1]. La séduction, au contraire, avant d'atteindre le corps, commence par s'en prendre à l'âme ; elle trompe l'esprit et le cœur par de perfides artifices ; elle flétrit la conscience et entraîne la volonté dans un consentement criminel. Ainsi, dans l'acte de violence, il n'y a crime et péché que d'un seul côté ; dans

[1] On sait la belle réponse de sainte Lucie à la menace du préfet romain : « Si invitam jusseris violari, castitas mihi duplicabitur ad coronam. » *(Brev. rom.)*

l'acte de séduction, il y a nécessairement deux crimes et deux péchés, l'un et l'autre imputables à l'auteur de la séduction[1].

De là une conséquence pratique très-importante, c'est que le séducteur est tenu, envers sa victime, à une réparation quelconque pour les biens spirituels qu'il lui a fait perdre. Comme il l'a entraînée dans le mal, il faut aussi qu'il agisse de tout son pouvoir pour l'en retirer, ou tout au moins pour l'empêcher de glisser plus avant dans le désordre. L'expérience ne le prouve que trop : une personne qui a succombé une première fois se trouve terriblement exposée à de nouvelles chutes. C'est donc à celui qui l'a jetée dans ce péril à l'en préserver, soit en lui assurant un refuge contre sa propre faiblesse, soit en lui donnant les secours nécessaires pour échapper aux redoutables tentations de la misère. Manifestement, il y a là une obligation de conscience, imposée, sinon toujours par la rigoureuse justice, du moins par le sentiment de l'équité naturelle et la loi de la charité chrétienne.

Outre les dommages de l'ordre spirituel, la séduction en produit d'autres dans l'ordre temporel : perte de la réputation, impossibilité de contracter une honnête alliance, pertes et dépenses résultant de la grossesse, charges nécessitées par l'entretien de l'enfant. Tout cela, en beaucoup de circonstances, oblige le séducteur à des compensations, et cette obligation est fondée sur la plus stricte justice.

Mais quelles sont ces circonstances où les compensations deviennent strictement obligatoires?

Si la femme a spontanément consenti à son déshonneur; à plus

[1] Un père de l'Église, saint Isidore de Péluse, nous fournit sur ce sujet un passage très-remarquable. Voici ce qu'il écrivait à l'évêque Evoptius : « Tu quidem, vulgi fortasse sententiam sequens, gravius eum peccasse dixisti, qui virgini vim attulit, quam qui eam ad stuprum induxit. Ego vero ipsam rei naturam attendens, sic existimo (etsi enim novum et insolens esse videbitur quod dicturus sum, tamen, quia verum est, id dicam), eum qui sermonis blanditiis eam illexit, flagitiosiorem ac sceleratiorem esse; hic enim persuasio vi atrocior est : quod illa plectatur, hæc veniam consequatur. Nam ille violato corpore, mentem puram integramque servavit. Hic autem, corrupta prius anima, ita demum ad inferendam corpori contumeliam se contulit... » (*Epistol.*, lib. II, epist. 225. Apud Migne, *Patrol. græc.*, t. LXXVIII, p. 655.) — Une doctrine à peu près identique, nous l'avons vu, se trouve formulée dans le code de Justinien (*L. Unica, de Rapt.*, § 2). Nos anciens jurisconsultes avaient également adopté le même principe : seulement ils en avaient exagéré les conséquences, en fondant là-dessus leur théorie du rapt de séduction considéré comme empêchement dirimant du mariage.

forte raison, si elle s'est offerte elle-même, la séduction proprement dite n'existe point; le corrupteur n'est point tenu en justice de réparer les dommages résultant du commerce criminel (nous disons *en justice*, car il peut y avoir souvent une obligation de de charité). Ici s'applique le principe : *Scienti et volenti non fit injuria*. Il faut excepter le cas où le crime, secrètement commis, se trouve être divulgué par le fait du corrupteur, car alors ce dernier se rend coupable de diffamation et il est responsable des conséquences.

Si la femme n'a point consenti, ou si sa volonté a été trop influencée pour demeurer pleinement libre, il y a véritablement séduction ; le séducteur est cause injuste de tous les dommages et il est strictement obligé de les réparer. Nulle difficulté en théorie ; en pratique, la question est de savoir quand les procédés employés par le séducteur ont été de nature à influencer la volonté de manière à vicier le consentement. Or, il en est ainsi, non-seulement lorsqu'il y a eu emploi de force matérielle, mais encore dans le cas de menaces graves, comme menaces de mort, de sévices, de diffamation, de privation des moyens d'existence ; en un mot, toutes les fois que la victime a subi une violence morale et la pression d'une crainte grave. Notez que, pour apprécier le degré d'influence que la crainte a pu exercer sur la volonté, il faut tenir compte de l'âge de la personne séduite, de son caractère plus ou moins faible et timide, de l'empire et de l'ascendant plus ou moins considérable que le séducteur exerçait sur elle, en raison de sa position et de la supériorité du rang. Notez encore qu'il n'est nullement nécessaire que le libre arbitre ait subi une pression assez forte pour anéantir la responsabilité morale ; non, sauf des circonstances tout à fait exceptionnelles, une personne qui succombe à la séduction demeure responsable de ses actes de manière à être très-réellement coupable devant sa conscience et devant Dieu ; seulement, la part de responsabilité du séducteur est tellement prépondérante que la loi de justice doit mettre à sa charge toutes les conséquences temporelles du crime commis. — De plus, le consentement peut être encore vicié par le dol et la fraude ; par exemple, si le séducteur a recours à certains artifices pour surprendre sa victime ; s'il exploite l'ignorance ou la simplicité qui soupçonne à peine le mal ; ou bien si, comme il ar-

rive plus fréquemment, il emploie, pour arriver à ses fins, la promesse d'un prochain mariage ou d'une dot considérable, ou toute autre manœuvre de nature à amener un consentement qui, sans cela, n'eût point été accordé. Nous le répétons, une personne qui se laisse séduire de la sorte n'est point exempte de faute, ni même de faute grave, sauf des cas très-rares ; mais au séducteur incombe la responsabilité de beaucoup la plus grande et, par là même, l'étroite obligation de compenser les dommages.

Mais comment et par quel moyen doit se faire cette compensation ? — Le droit canonique, sanctionnant la prescription de la loi de Moïse, a posé une règle en vertu de laquelle « celui qui a eu un commerce criminel avec une vierge doit lui accorder une dot et l'épouser [1]. » Toutefois, les théologiens ne voient dans cette disposition qu'une loi pénale, en ce sens qu'on n'est nullement obligé en conscience de remplir à la fois les deux conditions qu'elle impose. Il suffit de satisfaire à l'une pour être dispensé de l'autre. Mais généralement parlant, le séducteur est tenu en justice à l'un des deux modes de réparation. Ainsi, par exemple, s'il ne peut accorder à sa victime une compensation pécuniaire, il doit l'épouser, pourvu qu'elle y consente. Si le commerce illicite a eu pour effet la naissance d'un enfant, c'est une nouvelle raison pour rendre le mariage obligatoire ; car cet enfant a droit à ce que ses parents effacent la flétrissure d'illégitimité qu'ils lui ont imprimée et lui procurent, lorsque d'ailleurs ils le peuvent, une condition d'existence honorable. Enfin, quand la femme a été séduite par le moyen d'une promesse de mariage, la plupart des théologiens admettent que le séducteur est obligé en conscience de tenir sa promesse, lors même qu'elle aurait été faite d'une manière fictive. Sans quoi, en effet, il y aurait injustice commise à l'égard de la femme ; car du moment qu'elle a rempli la condition exigée, elle peut exiger à son tour l'exécution de l'engagement

[1] Voici le texte du droit canonique : « Si seduxerit quis virginem nondum desponsatam, dormieritque cum ea, dotabit et habebit eam uxorem. Si vero pater virginis dare noluerit, reddet pecuniam juxta modum dotis, quam virgines accipere consueverunt. » — Le texte de la loi de Moïse est ainsi conçu : « Si invenerit vir puellam virginem, quæ non habet sponsum, et apprehendens concubuerit cum illa, et res ad judicium venerit ; dabit qui dormivit cum ea patri puellæ quinquaginta siclos argenti, et habebit eam uxorem, quia humiliavit illam ; non poterit dimittere eam cunctis diebus vitæ suæ. » (*Deuter.*, XXII, 27, 28.)

qui a été le seul motif déterminant de son action. Cette opinion est, croyons-nous, la seule qui soit fondée en raison, et saint Alphonse de Liguori déclare qu'il faut absolument s'y tenir, *omnino tenenda* [1].

Toutefois, s'il y a, en principe, obligation pour le séducteur d'épouser la femme qu'il a trompée, il est certain que, dans la pratique, beaucoup de causes peuvent l'en dispenser. Ainsi, par exemple, lorsque la victime ne veut plus accepter le mariage, ou bien lorsque les parents y font une opposition constante, et surtout lorsqu'il y a lieu de craindre qu'une alliance contractée en pareilles conditions ne devienne une cause de scandale, de rixes, de discordes et de haines de famille. Ces graves inconvénients, on le sait, ne sont nullement chose rare, et voilà pourquoi les théologiens reconnaissent que l'obligation du mariage ne doit pas être facilement imposée.

Mais alors le séducteur ne se trouve point exonéré de toutes charges ; il doit, selon ses moyens, fournir à la femme une dot qui permette à celle-ci de s'établir, suivant sa condition, aussi avantageusement que si elle n'avait pas été séduite. Cette obligation est, on le comprend, d'autant plus impérieuse que les moyens de séduction ont été plus criminels et qu'il en est résulté des dommages plus considérables.

Avant de terminer ce petit chapitre de théologie morale, disons encore deux mots sur les devoirs du séducteur, soit à l'égard de l'enfant naturel, soit à l'égard des parents de la personne séduite.

Ainsi que nous l'indiquions tout à l'heure, le père d'un enfant naturel doit le légitimer en épousant la mère, toutes les fois qu'il n'y a point d'obstacles qui empêchent cette union. Si, pour une raison ou pour une autre, l'enfant demeure exclu des droits de la filiation légitime, le père doit payer en totalité les frais de son entretien et de son éducation, jusqu'à ce qu'il soit en âge de pourvoir lui-même à ses besoins ; nous disons : *en totalité*, dans le cas bien entendu, où il y a eu séduction proprement dite ; car, autrement, la dette alimentaire demeure également et solidairement à la charge du père et de la mère. Une autre obligation

[1] Dans une de ses notes sur le *Compendium* du P. Gury, le savant P. Ballerini montre fort bien que l'opinion contraire est dénuée de toute probabilité (t. I, p. 692).

que le séducteur est tenu de remplir, c'est de procurer à l'enfant une ferme éducation morale et religieuse ; sa responsabilité en ce point est des plus graves et elle s'accroît en raison des dangers de perversion auxquels les enfants naturels se trouvent si souvent exposés. Enfin, lorsque l'enfant a été recueilli dans un hospice, il est tout au moins équitable que le père s'acquitte envers l'établissement des frais occasionnés.

Pour ce qui est du père et de la mère de la personne séduite, la charité oblige toujours le corrupteur à leur faire une réparation quelconque pour l'injure dont il s'est rendu coupable à leur endroit, et cela lors même que la personne aurait pleinement consenti à son déshonneur. S'il a eu recours à la violence physique ou morale, au dol ou à la fraude, il est tenu en stricte justice, de compenser tous les dommages qu'il a causés aux parents [1].

XI

Et maintenant quelles seraient, en matière de séduction, les bases d'une législation civile et pénale, vraiment protectrice des intérêts moraux et sociaux ? Essayons de les indiquer en quelques mots.

Les lois civiles, nous le disions en commençant, ont pour but et pour fin principale de sauvegarder les droits de la justice, de prévenir ou de punir les actes qui portent préjudice au bien de la société. A ce double titre, la séduction doit tomber sous la répression légale ; — nous entendons la séduction proprement dite, c'est-à-dire en tant qu'elle implique l'emploi de moyens injustes : dol, fraude, intimidation, exploitation de la misère ou de l'ignorance ou toute autre forme de violence morale. Quiconque fait usage de ces procédés pour corrompre une personne de vie honnête et de réputation intacte doit être déclaré responsable de tous les dommages ou préjudices qui en résultent, et par conséquent condamné à en faire une compensation convenable à la victime et, en certains cas, aux parents de celle-ci. — De

[1] Pour les détails d'application et pour les cas exceptionnels, nous renvoyons aux grands théologiens, tels que Lugo, Molina, saint Liguori, etc.

même, le séducteur devra pourvoir en totalité aux frais d'entretien et d'éducation de l'enfant naturel. (Dans le cas où la mère a consenti spontanément à son déshonneur, la dette alimentaire doit rester pour moitié à sa charge, et les deux complices y sont tenus solidairement.)

Comme la législation actuelle renferme des dispositions contraires à ces principes, ou de nature à en entraver l'application, ces dispositions devraient être abolies et la recherche de la paternité formellement autorisée, sous réserve des conditions à imposer pour en prévenir, autant que possible, les abus.

La justice et l'intérêt social exigent que la peine de la séduction soit graduée en raison des circonstances qui aggravent la faute ou qui constituent un plus grand péril pour la société. Il est donc nécessaire de tenir compte des procédés plus ou moins criminels dont se sera servi le séducteur, de l'âge de la victime et de sa position vis-à-vis de son corrupteur. Que des maîtres de maison, des chefs d'industrie ou des employés de fabrique, abusent de leur autorité pour forcer leurs domestiques ou leurs ouvrières à satisfaire leurs coupables passions : voilà des circonstances, entre beaucoup d'autres, qui aggravent singulièrement le caractère de la séduction, parce qu'elles en font une espèce d'abus de confiance du genre le plus odieux. Assimiler ces sortes de cas aux faits de séduction ordinaire, ce serait chose inique, scandaleuse et immorale. Des peines afflictives et infamantes ne seraient certainement pas de trop pour châtier des crimes semblables. Toutefois, comme il n'y a guère lieu d'espérer que cette manière d'apprécier les choses puisse prévaloir dans l'état actuel des esprits, il faut tout au moins que la loi inflige, dans les cas dont il s'agit, des peines correctionnelles très-sévères, comme la prison ou de fortes amendes. Ces amendes (nous en dirons tout à l'heure la raison) ne devraient point être édictées au profit des personnes séduites ou de leur famille ; elles seraient exclusivement affectées à l'entretien des enfants trouvés. On sait que les enfants trouvés imposent aujourd'hui à la société des charges considérables, et encore les sommes portées au budget des départements et des municipalités sont-elles bien loin de suffire aux besoins de ce service. Rien de plus juste que de faire tomber le poids de ces charges, non point sur l'ensemble

des contribuables, mais sur la catégorie d'individus qui se trouve tout naturellement désignée par ses propres actes. De cette manière, surtout si les amendes étaient considérables comme elles devraient l'être, la société recevrait une compensation quelconque pour le tort immense que lui fait la séduction. Par là elle se verrait en mesure de pourvoir plus abondamment aux nécessités des enfants trouvés, de diminuer l'effrayante mortalité qui pèse sur eux. Enfin (et ceci est grandement à considérer), ce mode de répression ne saurait manquer de produire un effet salutaire sur l'opinion publique, et il contribuerait à réduire considérablement le nombre des séducteurs.

Certains écrivains de nos jours, dans la pensée, d'ailleurs fort louable, de réprimer plus efficacement la séduction, proposent des mesures que nous croyons peu judicieuses. Tel, par exemple, demande que le corrupteur soit condamné à payer à la fille dont il aurait abusé « un capital ou une rente, *selon sa position personnelle de fortune* [1]. » A ce compte, il est évident que les jeunes filles auraient trop grand intérêt à répondre aux sollicitations des hommes riches, ou même à les provoquer. Non, il ne faut point que la loi ajoute ce nouveau stimulant à tant de causes de perversion qui existent déjà. Elle doit garantir les dédommagements réclamés par la rigoureuse justice, mais rien de plus. — Par la même raison, il n'est nullement à désirer que la loi oblige expressément le corrupteur à épouser la personne qu'il a séduite au moyen d'une promesse de mariage. Pareille sanction légale pourrait avoir son utilité dans un milieu moral tout différent de celui où nous vivons ; aujourd'hui, en France, il en résulterait, selon toute apparence, beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages. D'ailleurs, une loi est faite pour être appliquée dans l'universalité, ou au moins, la généralité des cas ; or, nous l'avons vu, les théologiens eux-mêmes, reconnaissent qu'il y a pratiquement de nombreuses exceptions à la règle qui rend obligatoire la promesse de mariage faite par le séducteur [2]. Cependant, le

[1] M. Alexandre Dumas, cité par M. Morelot, p. 258.

[2] Saint Liguori s'exprime ainsi : « Hic obiter adnotare juvat..., valde utile fore ad hujusmodi flagitia vitanda, quod promissiones matrimonii ad obtinendam deflorationem, etiam forte juramento firmatæ, invalidæ declarantur ab episcopis (*De 7° præcept. Decal.*, n° 641).

magistrat pourrait quelquefois, mais avec beaucoup de discrétion, user de son influence pour conseiller le mariage réparateur. Une fois cette solution obtenue, il n'y aurait plus lieu à aucune pénalité.

Parmi les tristes conséquences qu'entraîne la séduction, il en est une qui réclame au plus haut point la sollicitude du législateur, c'est l'effrayante multiplicité des crimes d'infanticide. Un pays voisin, l'Allemagne, a établi une prescription qui a pour but de prévenir, autant qu'il est possible, ces monstrueux attentats. Toute personne devenue enceinte hors mariage est tenue de faire la déclaration de sa grossesse dans un délai déterminé ; un *curateur* est alors nommé avec charge de veiller à la conservation de la vie de l'enfant. La religion, la morale et l'humanité exigent qu'on adopte en France des mesures analogues [1].

Pour ne point empiéter sur un terrain qui n'est pas le nôtre, nous nous bornons à ces rapides aperçus, et nous laissons à des hommes plus compétents le soin de rechercher les autres dispositions qu'il pourrait être utile de faire passer dans la loi, notamment tout ce qui concerne les détails de procédure et les garanties à établir contre l'abus des dénominations calomnieuses.

En terminant, qu'il nous soit permis d'appeler sur cette question capitale l'attention des publicistes chrétiens, des jurisconsultes, des législateurs du pays. Il s'agit d'une réforme qui s'impose au nom des intérêts les plus vitaux de la France, au nom de la religion, de la justice, des mœurs et de l'ordre social. L'impunité de la séduction est un scandale qui ne se peut plus tolérer. « Il est impossible, dit fort bien M. Legouvé, qu'une société vive avec un tel cancer au cœur... L'impunité, assurée aux hommes, double le nombre des enfants naturels : or, la moitié des voleurs et des meurtriers sont des enfants naturels. L'impunité nourrit le libertinage : or, le libertinage énerve la race, bouleverse les fortunes et flétrit les enfants... L'impunité, enfin, livre la moitié de la nation en proie aux vices de l'autre ; sa condamnation est dans ce seul mot *(Histoire morale des femmes*, p. 73).

P. Toulemont.

[1] La même pensée a déjà été émise par l'honorable M. Devinck dans une réunion de la Société d'économie charitable (*Le Contemporain, Revue d'économie chrétienne ;* juillet 1873, p. 686).

DOCUMENTS INÉDITS SUR L'ORAISON FUNÈBRE

DE NICOLAS CORNET

L'oraison funèbre de Nicolas Cornet, comme le sermon sur l'*Unité de l'Église*, ne saurait être appréciée à sa juste valeur, si l'on ne tient compte des circonstances qui inspirèrent l'orateur. Bossuet, dans ses autres discours, songeait moins à ménager ses auditeurs qu'à les instruire et à les toucher par un langage, sinon étranger, du moins supérieur aux intérêts et aux passions du moment ; mais Bossuet, parlant au collége de Navarre, comme plus tard dans l'Assemblée de 1682, avait affaire à des esprits prévenus, dont il voulait surtout concilier les dispositions présentes avec les exigences d'un sujet délicat et compromettant. De là, ce plan ordonné en vue de l'auditoire, ces développements empruntés aux sentiments du jour plutôt qu'à la vie du défunt, ces expressions calculées, ces réticences et ces fréquentes allusions qui rendent l'oraison funèbre de Cornet presque inintelligible, quand on n'a pas la connaissance préalable des événements accomplis depuis quelques semaines et de la promesse que Bossuet vient de faire au jansénisme triomphant. C'est donc à la lumière de l'histoire qu'il faut étudier cette oraison funèbre, et nous l'aurions essayé dès aujourd'hui s'il n'avait paru nécessaire d'écarter d'abord certains préjugés accrédités par les nombreux écrivains qui ont traité le même sujet au seul point de vue de la critique littéraire.

Il y a eu deux opinions contradictoires sur la valeur du texte de l'oraison funèbre, tel qu'il nous est parvenu : l'une en nie l'authenticité, l'autre l'admet. La première a eu pour principal défenseur Dom Déforis, le laborieux éditeur janséniste des œuvres de Bossuet. A son avis, l'oraison funèbre de Nicolas Cornet, tant pour le fond que pour la forme, est indigne du grand orateur. Une autre raison,

invoquée par les partisans de la même opinion, c'est le témoignage de l'abbé Ledieu, qui dit, dans ses *Mémoires*, à propos de l'oraison funèbre imprimée par le neveu de Cornet en 1698, trente-cinq ans après qu'elle avait été prononcée : *L'auteur ne s'y est pas du tout reconnu* [1].

La seconde opinion a eu pour principaux défenseurs M. l'abbé Caron, directeur au séminaire de Saint-Sulpice, et plus récemment M. Floquet, qui semble avoir concentré sur ce point tous les efforts de sa patiente et exacte érudition. Les *Mémoires* de l'abbé Ledieu sont loin d'avoir la même autorité que son *Journal ;* on y trouve plusieurs assertions erronées, notamment sur la jeunesse et sur les premiers discours de Bossuet. Il est possible d'ailleurs qu'à trente-cinq ans d'intervalle, Bossuet n'ait plus reconnu son ouvrage dans une oraison funèbre qui fut imprimée à son insu. Ce qui est certain, c'est qu'elle lui fut attribuée par le *Journal des savants*, dans cette même année 1698, sans qu'il prît soin de la désavouer ; c'est que les premiers éditeurs de ses œuvres la reproduisirent intégralement, sans en contester l'authenticité ; c'est que Déforis avait intérêt à la juger indigne du grand orateur, parce qu'il y voyait les jansénistes assez maltraités. S'il avait pu la lire sans prévention, il y aurait sans doute reconnu, comme tous les critiques les plus éclairés, une œuvre digne de Bossuet, que lui seul était capable de produire et qu'il lui fut donné de préparer à loisir, car il prêcha le 27 juin 1663, et non le 27 avril, comme l'a prétendu à tort le même Dom Déforis, et, après lui, le cardinal de Bausset. Cornet étant mort le 18 avril, son panégyriste n'eut pas seulement neuf jours, mais soixante-dix, pour faire, ajoute M. Floquet, « une œuvre réfléchie, non point tant d'éloquence, que de doctrine, de foi, de piété, de charité, de haute impartialité, de franchise et de mesure », à laquelle « tous applaudirent [2]. »

Le lecteur aura sans doute remarqué ce qu'il y a de faible et de

[1] D. Déforis, *Œuvres de messire Jacques-Bénigne Bossuet*, 1778, t. VIII, p. 587-593. — *Mémoires* de l'abbé Ledieu, p. 91. — *Œuvres de Bossuet*, édition de Versailles, t. XVII, p. 614.

[2] *Oraison funèbre de Nicolas Cornet*, par Ch.-Fr. Cornet, seigneur de Coupel, avocat du roi au bailliage d'Amiens. Amsterdam, in-8, 1698. — *Recherches bibliographiques sur le Télémaque, les Oraisons funèbres de Bossuet*, etc. (par M. l'abbé Caron), 2e édition, 1840, in-8, p. 97. — M. Floquet, *Études sur la vie de Bossuet*, édition Vivès, t. XII, p. 661-665.

défectueux dans les preuves apportées à l'appui des deux opinions contradictoires. Chacune a pour elle le témoignage d'un seul contemporain de Bossuet, et ce témoignage paraît à bon droit contestable : Charles-François Cornet, seigneur de Coupel, fait imprimer l'oraison funèbre de son oncle dans la ville d'Amsterdam, à l'insu et au déplaisir de l'auteur, trente-cinq ans après qu'elle a été prononcée dans la chapelle du collége de Navarre; l'abbé Ledieu n'écrit ses *Mémoires* que sur de vagues souvenirs, « dix ou douze ans », comme il le dit lui-même, après la publication de l'oraison funèbre de Cornet. Voilà des témoins qui semblent trop en retard pour qu'on les croie sur parole.

Ceux que nous allons produire paraîtront sans doute plus dignes de foi. Tous attendaient avec anxiété l'oraison funèbre de Cornet ; la plupart l'ont entendu prononcer au collége de Navarre, les autres se sont empressés de constater par écrit les sentiments qu'elle avait inspirés à l'auditoire. Nous nous bornerons aujourd'hui à citer leurs dépositions, en y cherchant seulement les moyens de résoudre en quelques mots les questions suivantes :

Combien Bossuet eut-il de jours pour préparer l'oraison funèbre qu'il prononça le 27 juin 1663? Son œuvre fut-elle approuvée et applaudie? Nous est-elle parvenue telle qu'il la donna dans la chapelle du collége de Navarre? Cette dernière question, la plus importante, ne pourra être traitée qu'à la fin de l'article, en comparant les divers témoignages des contemporains pour en conclure ce que nous devons penser de l'authenticité de l'oraison funèbre qui fut publiée en 1698.

I. Dans la matinée du 27 juin 1663, quelques heures seulement avant que Bossuet monte en chaire pour prononcer l'oraison funèbre de Nicolas Cornet, Noël de Lalane, janséniste ardent et le principal négociateur de ce qu'on appelait alors la *paix de l'Église*[1], écrit à l'un de ses amis que la paix est faite et que l'on a eu soin d'en avertir le prédicateur. C'est une longue lettre, dont nous donnons seulement quelques extraits ; elle a une importance capitale, qui n'échappera point à la sagacité du lecteur. Nous l'expliquerons dans un prochain article à l'aide d'autres documents

[1] Le même nom fut donné à l'accommodement que les jansénistes obtinrent cinq ou six ans plus tard du pape Clément IX, trompé par leurs protestations menteuses.

historiques, et il nous sera facile de prouver que cette prétendue paix de l'Église n'était point sérieuse, au jugement de la plupart des catholiques et notamment de l'archevêque d'Auch, qui va présider la cérémonie religieuse au collége de Navarre. Henri de la Mothe-Houdaucourt, d'abord évêque de Rennes et nommé récemment à l'archevêché d'Auch, avait été le condisciple de Nicolas Cornet et était resté son ami le plus intime ; il avait fait cause commune avec lui dans l'affaire des cinq fameuses propositions et dans la censure de la Sorbonne contre Antoine Arnauld ; il avait été choisi par Louis XIV pour porter en Sorbonne les bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII qui condamnaient le jansénisme ; ce qui lui avait mérité la haine implacable des sectaires. Inutile d'ajouter que les *gens de bien*, dans le langage de Noël de Lalane, ce sont les jansénites et leurs amis [1]. Voici ce qu'il dit des sentitiments que la nouvelle de la paix a inspirés aux jansénistes, à leurs adversaires et à Bossuet :

Tous les gens de bien en témoignent une fort grande joie. Tout cela s'est fait sans en parler à M. de Rennes. Je ne sais ce qu'il en dit, non plus que nos docteurs ; vous connaissez les gens. Comme on sait que le roi l'approuve et que rien ne se fait que par son ordre, ils n'osent s'en plaindre, outre que, ne sachant point les conditions, qu'on tient exprès secrètes, ils ne savent ce qu'ils peuvent dire. Ce jour, M. Bossuet fait l'oraison funèbre de M. Cornet de Navarre. C'est un peu à contre-temps. On l'a averti que, la paix étant faite et les personnes étant reconnues pour n'avoir aucune erreur, il serait fort ridicule de remuer cette question, et qu'il ferait bien de n'en rien dire du tout. Il a répondu qu'il ne pouvait pas n'en rien dire, mais qu'il en parlerait le plus modérément qu'il pourrait. On aura par écrit tout ce qu'il dira. Il s'est fort emporté depuis quelque temps, après avoir gardé quelque mesure ; mais il croyait qu'on allait pousser à bout les jansénistes. C'est comme on en parlait il y a six semaines.

1 La lettre de Noël de Lalane est reproduite intégralement dans les *Mémoires* du janséniste Godefroi Hermant (biblioth. nationale, mss. français 10496, fol. 2,536 et suiv.). On sera peut-être surpris de ne trouver ici que des extraits d'ouvrages jansénistes. La raison en est bien simple : à cette époque, les jésuites s'abstenaient d'écrire sur les questions controversées, comme le prouve une lettre que le P. Annat, confesseur de Louis XIV, adressa le 16 avril 1663, au P. Oliva, général de la Compagnie de Jésus. Celui-ci lui répondait qu'à Rome on aimait beaucoup mieux le silence que la plume (*silentium longe gratius esse quam calamum*). Les jansénistes, au contraire, aimaient tant la plume qu'ils ne pouvaient s'empêcher d'écrire et qu'ils reprochaient à Nicolas Cornet, comme à leurs autres adversaires, de ne rien produire en public, parce qu'ils en étaient incapables. Le sage Cornet, peu sensible à leur attaques réitérées, se bornait à dire avec une fine pointe d'ironie : « La multiplication de leurs livres achèvera de les perdre. »

On voit que Bossuet, sur l'avis qu'il a reçu des jansénites, a changé de sentiment à leur égard. Comme il ne peut leur promettre le silence dans l'oraison funèbre d'un personnage dont la lutte contre le jansénisme fait toute la gloire, il s'engage du moins à parler le *plus modérément qu'il pourra*, c'est-à-dire, par une conséquence nécessaire, à changer le plan et le ton du discours qu'il a préparé depuis le mois d'avril. Il s'agit donc de savoir à quelle époque « on l'a averti que, la paix étant faite et les personnes étant reconnues pour n'avoir aucune erreur, il serait fort ridicule de remuer cette question, et qu'il ferait bien de n'en rien dire du tout. » Or, voici ce que nous apprend le même Noël de Lalane au début de sa longue lettre :

L'on vous aura mandé qu'enfin l'accommodement est fait. Après avoir fait beaucoup de propositions, on a trouvé un tempérament qui a été accepté. Il y eut samedi huit jours que M. de Comminges (autorisé par Louis XIV à négocier la paix de l'Église) fit son rapport au roi, qui le reçut fort bien. Il lui fit entendre qu'il n'y avait aucuns nouveaux hérétiques et que la doctrine qu'on avait présentée était si catholique, qu'il n'y avait point d'école catholique où elle ne fût approuvée comme telle. Dès le mardi suivant, sa lettre pour le Pape, où il lui rend compte de tout ce qui s'est fait, partit par le paquet même des Jésuites.

Comme l'auteur de la lettre nous affirme qu « rien ne se fait que par ordre du roi », il est évident que la paix lui semble définitivement conclue du jour où le roi l'a approuvée. Si l'on s'en tenait au passage que nous venons de citer, ce jour serait le samedi 16 juin. Mais le docteur Deslions nous dit dans son *Journal :* « M. de Lalane m'a fait connaître que le samedi, je crois, M. de Comminges fit son rapport au roi, lequel lui envoya dire le dimanche qu'il était content et qu'il pouvait le mander au Pape. » C'est donc seulement le dimanche 17 juin que les jansénistes peuvent dire : la paix est faite. En supposant que, le soir du même jour, Noël de Lalane en ait porté la nouvelle à Bossuet avec la recommandation qu'il explique dans sa lettre, il ne reste plus à l'orateur que neuf jours pour préparer une oraison funèbre qui lui permette de concilier ce qu'il doit à la mémoire de son ancien maître avec la modération promise aux jansénistes, contre lesquels « il s'est fort emporté depuis quelque temps. »

C'était une œuvre difficile, même pour un orateur de génie. Nous allons voir le jugement qu'en portèrent les contemporains.

II. Godefroy Hermant, chanoine de Beauvais, l'historien janséniste le plus complet pour cette époque, a consacré tout un chapitre de ses *Mémoires* à l'oraison funèbre de Nicolas Cornet[1]. C'était un ennemi déclaré du grand maître de Navarre, qu'il a représenté dans ses ouvrages comme le véritable auteur de tous les maux qui affligeaient l'Église depuis plus de vingt ans. L'historien était du nombre de ces docteurs jansénistes qui restaient exclus de la Sorbonne, pour avoir refusé de signer la censure contre Antoine Arnauld. On ne sera pas surpris de voir que, selon lui, l'éloge de Nicolas Cornet est « une matière assez peu féconde en elle-même. » Son récit est une nouvelle preuve de la réputation dont Bossuet jouissait alors comme orateur :

Le mercredi, 27 juin, M. l'abbé Bossuet, docteur de la maison de Navarre, y prononça l'oraison funèbre qu'on avait désirée de lui en l'honneur de M. Cornet, grand maître de ce collége ; et tout le monde attendit de lui comment il relèverait, par le secours de l'art et de l'industrie de son esprit, une matière assez peu féconde en elle-même. Son auditoire était composé, non-seulement de prélats et de docteurs, mais de toutes sortes de personnes de divers partis et de différentes inclinations, et il devait assez juger que la chose était assez délicate et que son entremise n'était pas petite dans la conjoncture du temps. Mais, s'il était trop engagé à M. Cornet et lui avait trop d'obligations depuis vingt ans pour ne pas payer ce tribut à sa mémoire, il n'eut pas trop d'égard en cela à sa réputation, le succès ne répondant point à l'espérance que la plupart de ses auditeurs en avaient conçue ; et voici ce que M. Picques en manda quelques jours après à M. l'abbé d'Auberive :

« Je me trouvai mercredi dernier à l'oraison funèbre de M. Cornet. Cette action n'a pas réussi à son auteur. J'ai pris plaisir à remarquer le jugement qu'en ont fait diverses personnes qui y ont assisté, et entre autres quelques-uns de nos Pères ; je n'en ai point trouvé qui en aient été satisfaits. La matière était fort stérile d'elle-même ; et, ôtée l'affaire des cinq propositions, je ne sache point de sujet plus commun et moins capable des éloges qui se donnent en ces rencontres. Le sujet était : *Simile est regnum cœlorum thesauro abscondito*, etc. L'application était que M. Cornet avait possédé ce trésor de science et de vertu caché sous une modestie et une simplicité extraordinaire. Au sujet de la science, il entra dans un grand discours des contestations du temps touchant la morale et la grâce. A l'égard de la morale, il dit qu'il y avait deux partis qui s'étaient jetés dans des extrémités opposées : les uns relâchés, qui avaient corrompu toutes les règles de l'Évangile, et il donna furieusement sur ces gens-là, c'est-à-dire sur les jésuites, dont il y avait bon nombre dans l'Assemblée, qui n'y prirent pas assurément plaisir ; les autres sévères, qui rendaient les préceptes

[1] Biblioth. nationale, mss. français 10,496, fol. 2,540 et suiv.

impossibles, dont il prit plaisir de dépeindre le caractère tel qu'il se l'était figuré, gens habiles, décisifs, mais fiers, orgueilleux, extrêmes. Il fit la même chose sur le sujet de la grâce. Mais on a trouvé fort étrange qu'à l'égard de la morale, il ait parlé des deux partis opposés comme de deux extrêmes également vicieux, étant bien vrai que celui des docteurs relâchés a été condamné par les évêques et par le Pape même, au lieu que l'autre n'a pu être flétri d'aucune censure, quelque envie qu'on en ait eue [1]. Il représenta M. Cornet comme le casuiste le plus exact qui ait jamais été, comme un homme qui avait connu parfaitement les bornes de la vertu et du vice. Il ne le fit pas moins clairvoyant dans les matières les plus obscures de la grâce et du libre arbitre, et dans la doctrine de saint Augustin. Pour ses vertus, il le loua de sa modestie, de sa vie cachée, de son désintéressement, du refus qu'il avait fait de bénéfices et même de prélatures. Il rapporta comme une action extraordinaire (et, en effet, elle est rare et fort chrétienne) qu'ayant sollicité un juge en faveur d'un de ses amis, et ayant reconnu que sa sollicitation avait pu le porter à condamner la partie adverse contre la justice, il avait réparé de ses propres deniers le tort qu'avait souffert celui qui avait été condamné. Il prit à témoin de la plupart des choses qu'il avança M. l'archevêque d'Auch, qui avait dit la messe pontificale, et à qui il fit un grand compliment comme au proviseur de la maison de Navarre. Il en fit un après à M. l'archevêque de Paris, plus court et plus sec, duquel on dit que ce prélat n'a pas été satisfait. Il y avait plusieurs autres prélats qui n'eurent point de part de cet encens. Il finit sa première partie des contestations du temps, en disant qu'on ne parlait que de paix, et par des souhaits qu'elle fût véritable et éternelle. Enfin le sentiment commun a été qu'en quelque temps que c'eût été, il n'y avait pas lieu de faire une oraison funèbre de ce docteur, quelque pieux qu'il ait été, encore moins dans la conjoncture présente, et que M. Bossuet a choqué tout le monde dans le dessein qu'il s'est proposé. »

A ces témoignages, déjà fort explicites, nous en ajoutons deux autres non moins significatifs, quoique plus brefs [2]. Nous les empruntons à Jean Deslions, docteur de Sorbonne et doyen de Senlis, qui les a consignés dans son *Journal :*

Le soir, on me dit qu'un excellent esprit, qui avait assisté à l'oraison funèbre de M. Cornet, faite par le sieur Bossuet, en avait fait ce jugement, que la pièce paraissait décousue et déconcertée, que le changement qui s'est fait depuis huit jours, avait apparemment obligé l'auteur à ne pas dire tout ce qu'il avait préparé sur les matières du temps, qu'il avait fait un discours assez peu rapportant à son texte, et de pièces rapportées.

Le 28, M. de Villetertre, que j'avais prié de s'y trouver et de m'en faire

[1] Ce qu'on doit trouver fort étrange, c'est la réflexion de l'auditeur janséniste; car le Pape et les évêques ont condamné comme hérétiques les cinq propositions extraites du livre de Jansénius, parce qu'elles refusent à l'homme la grâce suffisante et le libre arbitre, qui sont les deux principes fondamentaux de la morale chrétienne.

[2] Biblioth. nationale, mss. français 24,998, p. 443-445, et 24,999, p. 300-301.

récit, m'a dit au fond la même chose : que son thème était du trésor caché de la sagesse; qu'il a parlé peu du défunt, mais en général des docteurs, les uns trop relâchés et les autres trop sévères; contre les premiers, qu'il a fort maltraité les casuistes en présence de deux jésuites auditeurs; contre les autres, qu'il a fait un pareil traitement aux jansénistes, sans les nommer; qu'il a fait une observation assez délicate, qui est que les plus sages qui s'adonnent à l'étude des saints Pères, emploient leur sagesse à éviter les inconvénients de leur doctrine en certains points, au lieu que ceux-ci font gloire de passer en maximes et en dogmes capitaux les mêmes inconvénients. Il a aussi parlé du bruit de la paix ecclésiastique, mais avec ce souhait, que ce soit une vraie paix, sincère, etc.

C'est ainsi que le doyen de Senlis termine cette appréciation judicieuse et intéressante. Après avoir entendu ces témoins, qui expriment leurs propres sentiments et ceux de plusieurs autres, le lecteur n'aura pas de peine à conclure s'il est vrai que l'oraison funèbre de Nicolas Cornet ait été approuvée et applaudie dans la journée du 27 juin 1663.

III. On a vu que Noël de Lalane, d'après sa lettre du 27 juin, avait déjà pris ses mesures pour s'assurer que Bossuet tiendrait sa promesse : « On aura par écrit tout ce qu'il dira. » Le fait se trouve confirmé par le témoignage formel de l'historien Hermant. Les jansénistes eurent la précaution d'envoyer dans la chapelle du collége de Navarre un écrivain, un *sténographe*, comme nous dirions aujourd'hui, pour avoir les paroles mêmes de Bossuet. L'historien reproduit seulement deux extraits de ce travail, mais qui comprennent la partie la plus importante de l'oraison funèbre :

On pourrait, dit Hermant, se contenter de cette critique (celle de M. Picques, citée plus haut), qui est fort judicieuse ; mais comme on a les propres paroles de cet abbé (Bossuet) par le moyen d'un écrivain que l'on avait envoyé exprès pour les recueillir de sa bouche, voici ce qu'il dit de ce docteur sur les matières de la morale et les contestations de la grâce :

« Comme il était un des principaux ministres de cette Faculté royale, il prenait un principal intérêt dans la défense de la religion, de la doctrine et des mœurs de l'Église. Il vit que deux grandes maladies affligeaient l'Église et blessaient le corps de Jésus-Christ dans sa plus tendre partie. Quelques-uns avaient une étrange maladie, ils avaient une lâche condescendance, une molle complaisance qui lâchait la bride; et quelques autres n'avaient que rigueur et tenaient les consciences captives. Mon Dieu! quel excès ! quel aveuglement! quelle présomption ! On dit qu'on ne recherche que la vérité, et on n'en prend pas le chemin. Ah! Messieurs, il n'y a jamais rien eu de plus funeste dans l'Église que ces esprits subtils qui cherchent des raisons où il ne faut que de la foi. Ils disent qu'ils cherchent la vérité,

et ils lui tournent le dos, dit saint Augustin : *Dorsum vertunt ad veritatem, et non inveniunt.* Ils ont de lâches complaisances ; ils gauchissent au gré des humeurs, ils s'accommodent au caprice du monde. Ils confondent les ténèbres avec la lumière, et le jour avec la nuit, Bélial avec Jésus-Christ. Que dirai-je de ceux qui ont détruit l'esprit de piété, parce qu'ils ne veulent que rigueur et sévérité? Ce sont des esprits enflés d'orgueil ; ils sont tout remplis d'amour-propre, superbes qui ne regardent qu'eux-mêmes. Ils se croient plus subtils et plus savants que les autres. La présomption entretient et nourrit leurs esprits d'une fastueuse vanité. Ils ne veulent point de religion, si elle n'est extraordinairement sévère. Ils ne prêchent que pénitence, ils ne parlent que de macération ; rien ne leur plaît que des croix. Tout cela est bon en idée et en imagination. Ne sont-ce pas là deux extrêmes maladies qui affligeaient une partie des docteurs? Les uns étaient trop lâches, les autres trop sévères. Ils ne comprenaient pas la pensée du Fils de Dieu, qui, en deux mots, explique tout ce qui est nécesaire à la vie chrétienne : *Jugum meum suave est,* mon joug est doux, *et onus meum leve,* et le fardeau que je mets sur vos épaules est léger. Remarquez ces paroles : si c'est un joug et un fardeau, donc il y a quelque peine dans la loi du Fils de Dieu; s'il est doux et léger, donc il y a quelque facilité ! Comment expliquerons-nous ces deux choses, qui semblent opposées? Il faut avouer qu'il n'y a rien de plus difficile à la nature que les commandements de Dieu, parce qu'elle a perdu les forces que son Créateur lui avait données; mais il n'y a rien de si doux et de si facile à la nature rétablie et fortifiée par la grâce que d'accomplir les commandements de Dieu. Et partant, vous voyez, docteurs trop lâches et trop austères, qu'il faut prendre le milieu. Docteurs trop lâches, ne rendez point les commandements de Dieu trop faciles, de peur que les passions ne se rendent insolentes. Docteurs trop sévères, n'ajoutez rien à la loi de Dieu par votre caprice, de peur que vous ne jetiez le pécheur dans le désespoir. Il faut marcher au milieu de ces deux extrémités. Il ne faut aller ni à droite ni à gauche, *neque in dexteram, neque in sinistram.* Il faut, encore un coup, marcher au milieu. C'est dans ce sentier que la justice et la vérité s'embrassent et se donnent le baiser de paix, *misericordia et veritas obviaverunt sibi, justitia et pax osculatæ sunt,* etc. C'est ce sentier de justice que notre grand maître a tenu; Nicolas Cornet avait toujours devant les yeux la vérité qu'il avait puisée dans l'Évangile ; et, parce que cette lumière éclairait toujours son esprit, il marchait toujours dans le sentier de la justice. Ce saint homme, qui était tout plein de l'esprit de Dieu, a toujours soutenu constamment sa gloire. Il ne s'est jamais laissé surprendre ni aux rigueurs de ces nouveaux docteurs, ni aux lâches maximes des autres : il a tenu le milieu. Il s'est employé de toute l'étendue de son cœur à détruire l'erreur et le mensonge. Il n'a épargné ni le fer ni le feu pour arrêter cette gangrène qui allait infecter le corps de l'Église. Il s'est employé de toute sa force contre les subtils inventeurs de nouveautés, dont les uns faisaient le chemin du Paradis trop étroit, et les autres trop large, hommes inconsidérés qui semblent ne prétendre seulement, comme dit saint Augustin, que de souffler et jeter la poudre dans les yeux des autres, *sufflantes pulverem et in oculos injicientes.* Ce grand homme n'écouta jamais ces lâches esprits ; il ne suivit ni les conseils des uns, ni ceux des autres ; et comme il ne con-

sulta que l'Évangile, il fut toujours doux de droiture. De là vient qu'il a été consulté de toute la France ; et encore aujourd'hui son autorité, qui survit à sa personne, est parmi nous vénérable. N'ai-je donc pas eu raison de dire qu'il était un grand trésor ? Ceux qui l'ont connu, qui l'ont visité, qui l'ont consulté, ont reconnu ses avantages naturels et surnaturels, et ils ont avoué, en présence de personnes illustres qu'il possédait toutes les richesses des deux Testaments et tous les trésors qui sont renfermés dans les Pères de l'Église. Voilà de grands avantages; mais ce qui donne plus d'autorité à mon discours, c'est l'innocence de sa vie, la pureté de ses mœurs, la sainteté de ses actions, l'intégrité de sa conduite. »

En parlant, dit Hermant, du zèle qu'il (Bossuet) attribuait à M. Cornet pour les intérêts de la Faculté, il entra dans la matière des cinq propositions, et voici ce qu'il en dit et ce que l'on écouta de sa bouche avec plus d'attention que tout le reste, parce que c'était le chef-d'œuvre et le comble de tous les travaux de ce docteur :

« Plût-il à Dieu qu'un malheur ne fût point arrivé ! Ce grand homme s'est signalé dans nos misères ; il ne put pas se taire, lorsque plusieurs ne devaient pas parler. Il rendit un service important à l'Église lorsqu'elle était affligée. Vous voyez bien que je veux parler de la malheureuse dispute qui arriva il y a quelques années et de la tempête horrible qui s'éleva dans le temps qu'il était syndic de la faculté de théologie. Il se mit à considérer l'état des choses : il vit par la lumière de son esprit et de la foi, il vit que saint Augustin avait exposé une doctrine sainte, Messieurs ; mais, quoiqu'elle soit infaillible, pure et divine, toutefois, ou par la faiblesse humaine, ou par la profondeur des questions qu'il traite, ou par manque de foi, cette doctrine, étant enveloppée de ténèbres, cause d'épouvantables horreurs ; et, pour mal entendre ses propositions, on se jette en des conséquences ruineuses. Qu'a fait Nicolas Cornet ? Il voit qu'il a affaire à de nouveaux docteurs, à des esprits brouillons, les uns subtils et les autres obstinés. L'affaire est de très-grande importance ; il veut agir en homme de jugement. L'Église est un vaisseau au milieu d'une mer orageuse. Il n'est question que d'arriver au port : on a plus besoin de la conduite d'un sage pilote que de la force des matelots. Notre grand maître l'entreprend ; et, après avoir considéré la force des questions, il regarde, il considère et la qualité et le tempérament des sujets ; et il reconnaît, comme dit saint Grégoire de Nazianze, parlant de certaines personnes de son temps, qu'ils étaient de grands esprits, mais chauds, mais ardents. Et ce Père ne se contente pas de dire ces paroles, mais ils ajoutent qu'ils étaient excessifs et insatiables comme l'enfer, qui ne dit jamais : C'est assez. Mais il faut m'expliquer. Il est constant, et je l'avoue parce qu'il est vrai, qu'on ne peut avoir assez d'ardeur et que le zèle ne peut être assez grand, quand il faut défendre la sainte doctrine. Mais il faut savoir, et il est de la prudence de regarder jusqu'où il faut s'étendre. Il n'y a rien de si naturel et de si bon que le feu ; mais il ne faut pas lui permettre de faire un incendie. Il faut s'en approcher, mais non pas de trop près ; il faut lui demander de l'aliment, mais il ne faut pas le porter jusque dans l'excès. Il faut modérer ce feu, il faut tempérer cette humeur trop bouillante. Il est bon d'être zélé pour la gloire de l'Église : mais il faut être sage avec mesure, comme dit l'apôtre saint Paul. Il faut se contenter des lumières d'en haut, il ne faut

pas avoir recours aux lumières de la raison humaine qui, depuis le péché, ne fait que ramper sur la terre. C'est ce que Nicolas Cornet reconnut bien. Il avait de grandes lumières, il savait qu'il était beaucoup redevable à Dieu. Il agit en partie par conseil et en partie par autorité ; il retint les uns dans le devoir, il intimida les autres ; et il justifia ce que le Sage a dit, que la bouche d'un homme prudent est nécessaire dans l'Église : *Os prudentis requiritur in Ecclesia sanctorum.* Il se conduisit avec telle modération et telle prudence que même ses adversaires lui donnèrent de la gloire et avouèrent qu'il connaissait parfaitement les confins et les bornes de l'École, qu'il savait les endroits où il faut s'étendre et se resserrer. Et je puis dire à la face de cet autel que c'est lui qui a préparé les voies qui ont obligé Rome à prononcer une déclaration contre les cinq propositions qui ont fait tant de bruit. C'est ainsi que l'Église a suivi ses sentiments et que cette maison royale a acquis de la gloire. On ne parle plus maintenant que de paix ; s'il y a quelques esprits mutins, ils n'osent plus se déclarer. Ce grand homme leur a appris combien il est dangereux de troubler le repos de l'Église, et qu'on mérite ses anathèmes, quand on éteint le feu de sa charité. »

L'historien Hermant donne encore, à la suite de ce curieux document, l'analyse d'une lettre qu'il est bon de reproduire, comme pièce à consulter pour motiver notre jugement sur l'authenticité de l'oraison funèbre :

M. Brousse, qui avait envoyé un de ses amis entendre cette harangue, manda à M. Taignier, trois jours après, que cet homme, qui y avait assisté de sa part pour lui en faire le rapport, lui en avait dit deux choses fort remarquables : la première, que, quand M. Bossuet avait dit que M. Cornet avait réduit dans ces cinq propositions toutes les matières de la grâce, lui, qui l'était venu écouter exprès, s'était tourné vers un jésuite et lui avait dit : « Mon Père, cela ne s'accorde pas avec ce que le Pape déclare, qu'elles ont été tirées de Jansénius » ; dont le bon Père demeura d'accord, et ajouta que les Pères avaient plus travaillé dans cette affaire que le docteur Cornet [1].

IV. De tous les documents que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur, quelles conclusions peut-on tirer pour ou contre l'authenticité de l'oraison funèbre de Nicolas Cornet, telle qu'elle fut imprimée en 1698 et qu'elle a été jusqu'ici connue du public?

Nous allons indiquer brièvement les conclusions qui nous paraissent certaines ou simplement probables.

Premièrement, il est certain que l'oraison funèbre imprimée en 1698 reproduit fidèlement toute la substance de celle que Bossuet

[1] *L'autre chose remarquable* est relative au *Journal* de Saint-Amour et étrangère à l'oraison funèbre de Cornet. M. Brousse est un des plus fougueux jansénistes de l'époque, comme son ami M. Taignier, à qui Noël de Lalane avait adressé sa lettre du 27 juin.

prononça dans la chapelle de Navarre, le 27 juin 1663. On y trouve le même texte, le même plan, le même développement des idées principales que dans tous les témoignages cités plus haut. Cette oraison funèbre est donc, du moins pour le fond, l'œuvre même de Bossuet, et l'opinion de Dom Déforis sur ce point capital est une erreur.

Secondement, il est certain que les deux extraits sur la morale et sur la grâce, tels que les reproduit l'historien Hermant, sont moins exacts que le texte de l'oraison funèbre imprimée en 1698. Nous en avons la preuve incontestable dans le témoignage même des auditeurs. Bossuet a dit, d'après un auditeur, que Cornet a réduit en cinq propositions toutes les matières de la grâce ; d'après un autre, que la sagesse consiste à éviter les inconvénients de la doctrine des Pères en certains points, « tandis que ceux-ci (les jansénistes) font gloire de passer en maximes et en dogmes capitaux les mêmes inconvénients » ; d'après le même auditeur (M. de Villetertre), d'accord avec un autre (M. Picques), qu'il souhaitait « une vraie paix, sincère, etc., véritable et éternelle. » Or, surces trois points importants, les témoignages des auditeurs sont beaucoup plus conformes à l'oraison funèbre imprimée qu'aux extraits reproduits par l'historien Hermant. Si le temps et l'espace nous le permettaient, il nous serait facile de montrer que la même différence existe sur plusieurs autres points. Le lecteur peut comparer les deux textes et constater lui-même la vérité de notre assertion. Faut-il attribuer l'infidélité de ces extraits à l'historien janséniste qui les a cités, ou à l'écrivain qui était chargé de prendre les paroles mêmes de Bossuet? à ce dernier, probablement ; car une étude attentive démontre que, tout en suivant la pensée de Bossuet, il en a pris en plusieurs endroits une copie très-imparfaite, soit qu'il n'en ait pas bien saisi toutes les nuances, soit qu'il n'ait pas été assez habile dans l'art de la sténographie pour en donner une reproduction textuelle. Ainsi, l'*observation assez délicate*, si bien remarquée par un auditeur intelligent (M. de Villetertre), a presque complètement échappé à l'écrivain janséniste ; il se borne à noter ce qui fait qu'on « se jette en des conséquences ruineuses », sans rien ajouter qui permette de reconnaître l'observation faite par l'orateur. Il y a même certains passages de son texte qui suffiraient à le rendre suspect. Pour en citer un exemple, il a dit

d'abord de Nicolas Cornet : « Il se mit à considérer l'état des choses, il vit par la lumière de son esprit et de la foi. » Mais c'est sans doute l'écrivain janséniste, et non pas Bossuet, qui émet ensuite cette proposition : « Il faut se contenter des lumières d'en haut; il ne faut pas avoir recours aux lumières de la raison humaine qui, depuis le péché, ne fait que ramper sur la terre. »

Troisièmement, on peut admettre comme probable que le texte de l'oraison funèbre imprimée, quoique préférable aux extraits cités par Hermant, a subi de légères altérations. Un auditeur (M. Picques) affirme que Bossuet fit « un grand compliment » à Mgr l'archevêque d'Auch, et qu'il « en fit un après à Mgr l'archevêque de Paris (Hardouin de Péréfixe) plus court et plus sec, duquel on dit que ce prélat n'a pas été satisfait. » Si l'on admet ce témoignage, on a peine à comprendre, d'après le texte imprimé, pourquoi Mgr l'archevêque de Paris n'eût pas été satisfait ; car il y reçoit un compliment qui n'est pas plus court et qui paraît même plus flatteur. Ajoutons que les extraits sur la morale et sur la grâce, malgré les défauts que nous y avons signalés, ne sont pas dénués de toute valeur. Il nous semble même qu'on devra désormais en tenir compte dans une étude sérieuse sur l'oraison funèbre de Cornet. Si l'écrivain janséniste, d'après le témoignage positif d'autres auditeurs, n'est pas toujours exact ou complet, il ne s'ensuit pas que, sur certains points, il n'ait pas donné la pensée et les paroles mêmes de l'orateur, surtout lorsqu'elles sont contraires à ses sentiments personnels. Ainsi, l'on peut croire qu'il est véridique, non-seulement lorsqu'il est d'accord avec le texte imprimé, mais encore lorsqu'il donne seul des propositions comme celles-ci : « Il s'est employé de toute sa force contre les subtils inventeurs de nouveautés, dont les uns faisaient le chemin du Paradis trop étroit, et les autres trop large; — et encore aujourd'hui, son autorité, qui survit à sa personne, est parmi nous vénérable ; — s'il y a quelques esprits mutins, ils n'osent plus se déclarer. Ce grand homme leur a appris combien il est dangereux de troubler le repos de l'Église, et qu'on mérite ses anathèmes quand on éteint le feu de sa charité. »

Quatrièmement enfin, si l'on admet que le texte imprimé en 1698 a été altéré, il faut nécessairement reconnaître, d'après les documents cités, qu'il l'a été dans un sens favorable aux jansé-

nistes. On ne saurait le contester pour « le grand compliment » adressé à l'archevêque d'Auch, qui était, comme nous le verrons plus tard, le prélat de France le plus hostile et le plus odieux aux sectaires. Quant aux extraits donnés par Hermant, il suffit de les lire avec attention pour reconnaître que les jansénistes y sont plus mal traités que dans l'oraison funèbre imprimée. L'orateur ne les déclare ni *grands hommes*, ni *éloquents*, ni *esprits forts et lumineux*, mais *des esprits brouillons, excessifs et insatiables comme l'enfer, qui ne dit jamais : c'est assez*. Il y a tout lieu de croire que cette comparaison n'eût pas été goûtée de Dom Déforis et qu'elle l'eût disposé à préférer encore l'oraison funèbre de 1698. Croit-on qu'il eût mieux goûté la belle phrase sur les *anathèmes de l'Église* contre ceux qui éteignent le *feu de sa charité ?* Si les jansénistes sont plus mal traités dans le texte de leur confrère, en revanche, les casuistes sont un peu mieux traités, en ce sens du moins que le blâme est plus également reparti entre les docteurs sévères et les docteurs relâchés. Dans le texte imprimé, Bossuet invective avec plus de force et d'insistance contre les docteurs relâchés, et il les accable seuls dans un long passage où l'écrivain janséniste introduit les docteurs sévères pour leur faire partager le sort de leurs malheureux adversaires.

Il nous serait facile de tirer d'autres conclusions des documents que nous avons cités ; mais il nous suffit d'avoir démontré que l'oraison funèbre prononcée le 27 juin 1663 dut être préparée dans l'espace de neuf jours au plus, qu'elle fut peu goûtée des auditeurs et que le neveu de Nicolas Cornet en fit imprimer une copie exacte en 1698, sauf peut-être quelques changements dans la forme, non dans la substance même du discours de Bossuet.

F. Gazeau.

LA CHINE ET SES HABITANTS

D'APRÈS UN DIPLOMATE ANGLAIS

THE FOREIGNER IN FAR CATHAY, by W. H. MEDHURST. London, Edward Stanford, 1872. In-16, 192 pages.

Parmi les nombreux ouvrages publiés depuis vingt ans sur la Chine, principalement en Angleterre, celui-ci se fait remarquer par son impartialité, son indépendance de préjugés nationaux ou religieux et la justesse de ses appréciations. L'auteur, aujourd'hui consul de Sa Majesté Britannique à Shang-haï, a blanchi au service de la diplomatie anglaise dans l'extrême Orient. Son père, missionnaire de l'Église anglicane, était déjà un sinologue distingué, qui a rendu de grands services au premier établissement des Européens à Shang-haï après le traité de Nanking en 1842. Le fils s'est donc trouvé dans les cironstances les plus favorables pour étudier la Chine et les Chinois et apprécier la situation des Européens dans ce pays : une parfaite connaissance de la langue, une longue résidence en diverses provinces et des relations continuelles avec les autorités chinoises, une application constante, un esprit droit, un remarquable talent; ce sont là de précieux avantages. Est-ce à dire que nous prenions sous notre responsabilité chacun des jugements que notre analyse va mettre sous les yeux de nos lecteurs? Non pas ; nous dirons même tout haut quelques-unes de nos objections. Mais, tout en ne partageant pas toutes les vues de notre auteur, nous rendons hommage à ses lumières et à sa parfaite sincérité.

M. Medhurst s'est proposé de faire mieux connaître la position des étrangers (Européens, Américains, etc.) en Chine, mais spécialement des Anglais.

Il est surprenant, dit-il dans son introduction, que, malgré tant de volumes écrits sur la Chine, malgré les communications régulières maintenant établies, les notions qui prévalent en Europe sur ce pays soient si vagues encore et souvent erronées. On sait assurément que la Chine est un vaste empire, occupant une partie considérable de l'Asie, qu'elle compte sa population par centaines de

millions ; peut-être n'ignore-t-on pas non plus que, depuis des milliers d'années, sa littérature et son système social, toujours le même, offrent des preuves d'une civilisation avancée. Mais ensuite, quelle idée se fait-on du Chinois ? On s'imagine un être bizarre, mal conformé et d'une sotte extravagance, jour et nuit occupé à fumer l'opium ; un homme sans foi, sans pudeur, sans courage, pour qui la cruauté est un passe-temps et qui noie ses filles à mesure qu'elles viennent au monde. — Il est vrai que ces imaginations contredisent tout ce qui a été écrit de sérieux sur la Chine ; mais on n'y prend pas garde et l'on se plaît en des conceptions ridicules.

Quant aux étrangers qui affluent en Chine soit pour y chercher fortune, soit pour travailler à répandre les lumières de l'Évangile parmi les indigènes, ils sont peut-être encore moins connus, et si, parfois, l'on hasarde une opinion sur eux, ce n'est pas en leur faveur. Les marchands sont traités d'aventuriers, adonnés le plus souvent au métier de la contrebande, hommes violents, sans scrupules, qui poussent volontiers leur gouvernement à entreprendre des guerres pour servir leurs intérêts privés. Les missionnaires passent pour des personnages indiscrets, intrigants, brouillons, particulièrement enclins à appuyer leurs arguments de persuasion sur l'autorité de « l'inévitable canonnière. » Les consuls et les commandants de la marine seraient assez faibles pour se laisser entraîner dans les vues des marchands et des missionnaires, au lieu de les maintenir avec fermeté dans de justes limites. On se persuade, au demeurant, que, malgré ces imperfections, le contact des Européens ne peut manquer d'humaniser les Chinois, de les civiliser et de les initier au progrès.

Après ces préambules, qui ne sont qu'une reproduction des déclamations à l'ordre du jour dans la presse anglaise, l'auteur en vient aux faits. Dans les siècles passés, les voyageurs aventureux qui pénétrèrent jusqu'à la Chine en rapportèrent, à de longs intervalles, des contes incroyables de richesses fabuleuses, de magnificence orientale, de civilisation singulière, d'ouvrages de porcelaine et de soie où l'originalité du dessin et la perfection du travail le disputaient en valeur à la richesse de la matière. Ils n'avaient qu'à se louer du bon accueil qui leur avait été fait et de leurs relations amicales avec les indigènes de tous les rangs et de toutes les classes. Plus tard, les navigateurs portugais, espagnols, hollandais, finirent

par aborder ces rives déjà si renommées, et ils en rapportèrent la soie, le thé, les porcelaines et d'autres marchandises précieuses ; mais leur empressement à amasser de grandes fortunes leur fit négliger les ménagements nécessaires pour entrer en relation avec un grand empire ; ils prétendirent souvent imposer leurs conditions et eurent plus d'une fois recours à la supériorité de leurs armes pour les faire accepter, de là l'antipathie et la défiance des Chinois envers les Européens. La compagnie des Indes orientales s'établit plus tard à Canton et réussit en grande partie, par ses procédés loyaux, à rétablir une confiance mutuelle. Malheureusement la question de l'opium est venue troubler cette harmonie : la guerre a éclaté ; les Chinois ont été battus ; l'Angleterre y a gagné sa colonie de Hong-kong, l'ouverture de cinq ports au commerce et l'exemption de la juridiction chinoise pour les sujets anglais, même au sein du Céleste-Empire. Sans doute les Chinois n'ont cédé qu'à la force et ils ont éprouvé et montré beaucoup de répugnance dans l'accomplissement des traités ; ils auraient bien voulu éloigner de leurs côtes ces barbares occidentaux ; mais ils n'ont réussi qu'à s'attirer une seconde guerre qui a valu aux Européens le droit de se faire représenter à Péking, de pénétrer jusqu'au cœur de l'empire par le Yang-tse-kiang, et beaucoup d'autres privilèges commerciaux, notamment l'autorisation de vendre de l'opium moyennant une forte taxe d'importation.

L'invasion des Occidentaux a été fatale à l'autorité impériale dans l'intérieur de l'empire en lui faisant perdre son prestige ; le Fils du Ciel a chancelé sur son trône ; la rébellion a dévasté les provinces et consumé toutes les ressources du gouvernement.

Maintenant, quatorze ports sont ouverts au commerce des étrangers : onze sur une côte maritime de six cents lieues, et trois à l'intérieur sur le fleuve Yang-tse. Dans ces ports, un emplacement a été concédé où les étrangers peuvent s'établir à titre de location perpétuelle et moyennant une redevance annuelle d'environ cent francs par hectare payable au gouvernement, outre le prix d'achat versé entre les mains du propriétaire. Shang-haï est à bon droit considéré comme le modèle de ces sortes d'établissements. Le terrain concédé part des murs de la ville et s'étend tout le long du mouillage des navires sur la rive gauche de la rivière. Un large quai, pourvu de jetées commodes, bordé de maisons qui ressem-

blent à des palais, présente un aspect digne des belles villes d'Europe. Les rues sont éclairées au gaz, macadamisées, soigneusement entretenues. La communauté étrangère s'administre elle-même par un conseil municipal annuellement réélu ; elle vote ses impôts qui se montent à un million et demi pour les concessions anglaise et américaine amalgamées, indépendamment de la concession française, qui a son administration séparée.

On trouve ici, établis sur un haut pied, club, loge maçonnique, société philharmonique, journaux, théâtres, bibliothèques, hippodrome, jeu de paume, billards, gymnase, etc., etc. De droit, la police devrait être faite par les autorités chinoises ; mais dans la pratique, la chose n'est pas possible : aussi les colons y ont-ils eux-mêmes pourvu en employant des agents européens, aidés de quelques Chinois, qui réussissent pleinement à maintenir l'ordre dans des rues encombrées de voitures, de palanquins, de brouettes, de portefaix, de matelots et d'autres piétons.

On jouit à Shang-haï d'une parfaite liberté religieuse qui s'étend à tous les cultes.

Qnant au caractère des étrangers qui résident en Chine, il règne à leur endroit, comme on l'a dit, de regrettables préjugés, que le ton de la presse anglaise, surtout pendant ces dernières années, a malheureusement propagés et confirmés. Quels sont ces étrangers ? Des négociants, des missionnaires, des autorités consulaires et douanières, et enfin quelques vagabonds sans emploi.

Au seul nom de marchands anglais, en Chine surgit aussitôt la grande question de l'opium. Sans la discuter au point de vue moral, l'honnête écrivain confesse qu'il faudrait n'avoir pas au cœur la moindre étincelle de philanthropie, pour ne pas regretter que l'Angleterre soit obligée, par des raisons politiques, à produire cette drogue pernicieuse, et que des chrétiens la fassent pénétrer chez un peuple païen. Mais on a eu tort, selon lui, de s'imaginer que l'opium ait jamais été une denrée imposée par la force aux Chinois [1] ! Si, dans le temps même où il était le plus sévèrement prohibé par le gou-

[1] Ce que l'on a reproché à l'Angleterre, ce n'est pas d'avoir forcé les Chinois d'acheter l'opium, mais d'avoir fait une guerre sanglante pour contraindre leur gouvernement à en permettre l'importation. Cette guerre, condamnée en Angleterre même comme une énorme iniquité, ne saurait être justifiée par de prétendues nécessités politiques.

vernement chinois, il parvenait à franchir les frontières, c'était par la connivence des mandarins qui en retiraient d'énormes profits. Dernièrement, au reste, l'importation en a été rendue légale par les traités. En outre, ce n'est pas l'Inde seulement qui alimente les *fumeries* d'opium ; maintenant, l'opium est cultivé dans de vastes proportions sur le sol même de l'empire. Au surplus, les Anglais ne doivent pas être seuls accusés de cette importation ; les autres nations y coopèrent aussi dans la mesure de leur autre commerce. Enfin, ajoute M. Medhurst, il n'est nullement prouvé que l'importation de l'opium en Chine soit plus funeste aux bonnes mœurs que celle des spiritueux dans le royaume britannique. A part cette question de l'opium, on peut hardiment affirmer que les grands négociants étrangers en Chine ne le cèdent nullement aux princes du commerce de la Grande-Bretagne pour l'intelligence, l'intégrité, l'honorabilité et la générosité.

La justice est administrée d'après la loi anglaise ; les Chinois savent fort bien en profiter pour revendiquer leurs droits, et il est assurément très-rare qu'ils ne puissent obtenir pleine et prompte justice. Malheureusement, il n'est pas possible d'affirmer qu'en revanche il en soit toujours ainsi lorsqu'un Européen se trouve lésé par un Chinois. Le système de procédure chinois est si embarrassé et si défectueux, il y a tant de corruption dans tous les rangs de la hiérarchie, et l'antipathie des autorités à l'égard des étrangers est tellement prononcée, qu'à moins d'être pressées et comme poussées à bout avec une persévérante opiniâtreté, elles ne se décident guère à sévir contre les délinquants de leur nationalité.

Les habitudes du marchand à Shang-haï ressemblent assez à celles de la même classe d'hommes en Angleterre. Il se bâtit une belle maison qu'il garnit du plus élégant mobilier. Il fait ses courses en voiture. Après les heures de travail il se délasse par quelques exercices de corps, tels que le cricket, les boules, la paume, la course à cheval. S'il est chef de maison ou marié il fait sa promenade en carrosse avec sa famille. Après la promenade du soir vient le dîner ; et c'est là qu'il s'efforce d'oublier son exil si loin de la patrie ; le poisson et le gibier abondent sur le marché, et les navires lui apportent d'Angleterre tout ce que les ressources du pays ne sauraient lui procurer. L'hospitalité est ici en grand honneur, et le plus souvent un joyeux cercle d'amis s'asseyent à sa table.

Autrefois les dames faisaient défaut, et leur absence produisait un sentiment de tristesse ; mais, depuis quelque temps, le vide se comble rapidement ; la manie du mariage s'est emparée des « bachelors » de Chine, et il en est peu aujourd'hui qui visitent l'Angleterre sans en revenir avec une *bénédiction*. C'est fort heureux ; car la présence de la femme est indispensable pour humaniser nos honnêtes citoyens et contrebalancer les influences démoralisatrices qu'entraîne un commerce illicite avec une race inférieure : désordre inévitable où n'existe pas le lien sacré de la famille. Les dames en Chine, précisément à cause de leur petit nombre, sont très-recherchées, et elles ont besoin de toute la discrétion dont elles sont capables, pour subir cette épreuve sans en recevoir quelque fâcheuse atteinte.

Tout le service se fait par des indigènes, et ils ont une souplesse et une adresse merveilleuse pour se plier à tous les goûts des étrangers. Les « boys » (garçons) sont plus particulièrement attachés au service de la personne; les « coolis » font le gros travail de la maison, et le cuisinier, avec ses aides, est tout à fait à la hauteur des meilleurs *chefs*. En un mot, les domestiques chinois, bien choisis, bien traités, sont des modèles d'activité, de docilité, d'honnêteté et de serviabilité. Les femmes chinoises sont également d'excellentes bonnes d'enfants; elles sont douces, patientes, aimables et d'une complaisance qui ne se rebute jamais.

On s'imagine en Europe qu'il doit être facile aux étrangers en Chine de voir la société chinoise et d'entretenir des relations avec elle. C'est une grande illusion. Ils n'ont de relations qu'avec leurs domestiques et avec une certaine classe de courtiers, hommes fort habiles en affaires, mais d'une respectabilité plus que douteuse, même aux yeux de leurs compatriotes. La langue en usage dans ces communications indispensables est un horrible jargon dans lequel il entre un composé bizarre de mots anglais, portugais, chinois, malais, construits ensemble de la manière la plus baroque, que les expressions techniques des choses les plus nécessaires aident à comprendre suffisamment pour le service ou les affaires, mais tout à fait impropre à un libre échange d'idées et de sentiments dans une conversation intelligente et soutenue. Mais les plus grands obstacles aux relations sociales et familières entre les Européens et les Chinois sont l'antipathie des sentiments, la diversité des goûts et l'incompatibilité des usages reçus.

En abordant la question des missionnaires, l'auteur, — on voudra bien se rappeler qu'il est membre de l'Église anglicane, — l'auteur, dis-je, proteste qu'il n'est point de ceux qui ne savent pas apprécier leur dévouement ; puis il établit comme une grande séparation entre les missionnaires catholiques et les protestants. On a coutume, dit-il, de comparer ensemble ces deux classes de missionnaires au grand préjudice des derniers; ce procédé n'est pas équitable. Ils sont organisés sur un plan diamétralement opposé qui ne souffre pas de comparaison, si ce n'est peut-être dans les résultats obtenus ; et encore ici est-il presque impossible de s'en rendre un compte satisfaisant. Ce serait s'engager dans une controverse interminable sur la notion fondamentale de ce qui constitue un véritable converti à la foi.

Les missionnaires catholiques sont fort nombreux et on ne les voit guère. Ils ont pour système de s'engager, dès leur arrivée en Chine, au milieu des indigènes dans l'intérieur du pays, de se tenir entièrement isolés de la classe des marchands étrangers ; et là, déguisés en Chinois, ils travaillent sans bruit, mais avec ardeur, sur les stations qu'ils occupent depuis des années. Leur dévouement est remarquable et leurs succès étonnants. L'éducation semble être le principal moyen d'action employé par eux; procédé nécessairement lent, mais dont les résultats sont durables. Partout où il y a une station de missionnaire catholique on trouve un noyau plus ou moins considérable de familles chrétiennes chez lesquelles la foi s'est transmise de génération en génération ; l'on est frappé de l'aspect tranquille et respectable qu'elles présentent, comparées aux païens qui les entourent, et aussi du respect et de l'attachement qu'elles témoignent à leur « Père spirituel », nom sous lequel sont ordinairement désignés les prêtres catholiques.

L'estimable auteur est d'avis qu'il a été malheureux pour les missions catholiques, et, par concomitance pour toutes les missions chrétiennes en Chine, que le gouvernement français se soit ingéré à réclamer dans son traité la tolérance pour la propagation et la pratique de la religion chrétienne. Il regrette que ce privilége ait fait sortir les missionnaires catholiques de leur obscurité, les ait enhardis à réclamer d'anciennes propriétés depuis longtemps confisquées pour des raisons politiques et à revendiquer une juridiction

judiciaire sur leurs adeptes qu'ils s'efforcent, dit-il, de soustraire à l'autorité du souverain [1].

Ces procédés, ajoute le diplomate anglais, ont excité la jalousie du gouvernement chinois contre la propagande étrangère en général et produit une antipathie haineuse dans l'esprit de la classe influente et lettrée à l'endroit des étrangers ; de là les agitations, les persécutions, les massacres des années précédentes, avant-coureurs peut-être d'autres calamités que l'avenir pourrait avoir encore à déplorer. Toutefois, selon notre auteur, les mandarins avant tout, puis les lettrés et enfin le peuple qui se laisse mener, en veulent moins à la foi chrétienne qu'aux étrangers comme tels, et la religion n'est qu'un prétexte dont on se sert adroitement pour susciter contre eux la haine du peuple.

Les missionnaires protestants agissent sur une base toute différente et procèdent autrement que les catholiques. Lorsqu'ils partent pour les missions ils sont pour la plupart engagés dans les liens du mariage ; ils s'établissent généralement dans les ports ouverts, s'y bâtissent des maisons dans le style européen et sont toujours plus ou moins mêlés dans la société des étrangers qui résident en chaque localité ; aussi les indigènes n'apprécient-ils qu'imparfaitement leur esprit d'abnégation. Quant au mariage des missionnaires, dit l'auteur, je suis loin de le condamner, ou de réclamer l'état célibataire comme règle ; cependant, j'ose hasarder l'opinion qu'un missionnaire débarrassé de ces entraves devra nécessairement, au moins en Chine, obtenir des résultats plus efficaces, non-seulement parce qu'il se ménagera ainsi plus de loisir et sera moins distrait dans son travail, mais parce qu'il aura infiniment plus de facilité et de liberté pour s'isoler entièrement des étrangers et se mêler aux indigènes ; en outre, il sera beaucoup plus estimé et respecté des Chinois, chez qui le célibat est considéré comme un élément important de l'abnégation. Les missionnaires protestants, une

[1] Des observations ont été adressées à M. Medhurst au sujet de cette dernière assertion. On lui a montré les décrets de la sacrée Congrégation de la Propagande, ceux du synode du Su-tchuen et aussi ceux du vicaire apostolique du Nan-king qui interdisent aux missionnaires de se mêler des choses temporelles qui ne touchent pas directement aux intérêts de la religion. Il a répondu que ses informations, prises à des sources officielles, se rapportaient à des cas particuliers, mais qu'eu égard aux documents qui lui étaient présentés, il aurait soin, dans une seconde édition, de modifier ce passage de son livre.

seule secte exceptée, gardent l'habit européen, et en cela ils ont parfaitement raison ; le déguisement adopté par les catholiques n'est propre qu'à les avilir aux yeux des indigènes.

— On nous permettra ici de ne partager nullement le sentiment de notre auteur : l'habit européen inspire plus de crainte que de respect ; il ne s'agit pas de transformer les Chinois en Européens, mais seulement d'en faire des chrétiens, et il est très-important qu'ils en soient bien persuadés ; or, l'adoption de leur costume et de leurs mœurs contribue singulièrement à les en convaincre. Dans la plupart des pays protestants le prêtre catholique ne porte pas la soutane en public, moins par la crainte d'être insulté que pour se faciliter l'accès auprès des âmes : car, il en est que l'habit ecclésiastique rebuterait au premier abord, fermant ainsi la porte à toute communication salutaire. En outre, les catholiques en Chine comptent déjà un nombre assez considérable de prêtres indigènes, et ils espèrent bien que le jour viendra où dans ce pays comme dans les autres, l'Église trouvera de quoi se suffire. Or, devra-t-on obliger les prêtres chinois à porter l'habit et surtout la chevelure à l'européenne, ce qui serait contre les lois établies et imposées sous des peines cruelles par la dynastie présente ; aussi les rebelles qui ont dans ces derniers temps ravagé une grande partie de l'empire laissaient pousser leurs cheveux en signe d'indépendance, d'où leur est venu le nom de Tchang-mao. Et si les indigènes gardent l'habit chinois et les Européens le leur, il y áura une distinction entre prêtre et prêtre, ce qui serait fatal à l'union nécessaire dans l'administration de l'Église. Revenons à M. Medhurst.

Les missionnaires protestants, dit-il, ne cherchent pas, comme les catholiques, à soustraire leurs adeptes à l'autorité chinoise ; ils se contentent de réclamer pour eux la tolérance que les traités assurent à la profession chrétienne, et ils ont au besoin recours aux consuls, lorsque des païens et surtout des mandarins mal intentionnés cherchent à les en frustrer [1]. Il peut arriver quelquefois, poursuit-il, que la confiance bien naturelle du missionnaire en ses adeptes soit trompée et qu'il prenne trop facilement pour une persécution religieuse ce qui n'est qu'une querelle tout humaine ; mais

[1] C'est précisément ce que font les catholiques, et rien de plus.

c'est au consul à bien considérer les circonstances et à voir le degré de protection qu'il convient d'accorder.

Je ne suis pas en position de déterminer les résultats obtenus par les missions protestantes, dit M. Medhurst [1]; mais ils auraient sans doute été encore beaucoup plus consolants si les missionnaires avaient eu soin de s'abstenir d'engager entre eux des controverses regrettables, entre autres celle au sujet du mot chinois à choisir pour exprimer le nom de Dieu : elles ne peuvent que causer une confusion inextricable dans l'esprit des indigènes, ébranler même en quelque sorte la foi des chrétiens moins instruits et les conduire à l'infidélité. Ils ont eu tort aussi d'élever partout des églises dans le style européen avec des clochers qui inspirent aux Chinois une crainte superstitieuse, leur fait appréhender d'en franchir le seuil et même de se trouver dans leur voisinage. Les catholiques n'ont pas non plus évité cette prétendue erreur dans ces dernières années.

Une autre maladresse qu'il reproche aux missionnaires protestants, c'est de s'être mis à prêcher en patois. — Mais ce blâme ne nous paraît point fondé ; car les gens du peuple ne comprennent pas d'autre langue, et les lettrés eux-mêmes ne parlent que le dialecte de leur province. L'auteur est plus heureux dans le jugement qu'il porte sur la parole écrite, car il n'y a en Chine qu'une seule langue écrite. — Ils ont été même, dit-il, jusqu'à composer des livres dans les divers dialectes : or, ces dialectes ne seront jamais acceptés des personnes respectables. Les quelques livres scientifiques publiés par eux en langue littéraire ont eu un grand succès. Quant à représenter les mots chinois par des lettres *romaines*, c'est une absurdité qui ne produira jamais de résultat.

Les missionnaires ont coutume de se plaindre que l'exemple des étrangers qui fréquentent les ports de la Chine est un grand obstacle à la propagation de l'Évangile. Mais non : les Chinois peuvent bien s'étonner en général de la bizarrerie des habitudes européennes, mais ce qu'ils voient des faiblesses des étrangers est si peu de chose auprès des turpitudes des indigènes qu'ils n'ont guère de quoi être scandalisés. Tel est du moins l'avis de M. Medhurst.

Enfin, il estime qu'il y aurait de l'imprudence à rien retrancher

[1] Qui donc le sera jamais ?

aux traités déjà établis, ce serait engager les Chinois à en disputer tous les points.

L'auteur éprouve quelque gêne à parler des autorités consulaires dont il fait partie ; il ne craint pas cependant d'assurer qu'en général les agents de Sa Majesté Britannique se sont toujours montrés de zélés et dévoués serviteurs de la couronne et méritent toute la confiance du gouvernement. Ils sont considérés comme les représentants de la reine et exercent une grande influence politique dans les limites de leur juridiction. On les a pourtant accusés d'être portés à faire beaucoup valoir leur autorité et à recourir aisément aux forces navales dès qu'ils rencontrent quelque difficulté. Tenir un tel langage, c'est n'avoir pas une juste idée de l'embarras de leur position. D'un côté, ce sont les clameurs incessantes de leurs concitoyens qui prétendent à toutes sortes de priviléges, toujours plus ou moins légitimement appuyés sur la lettre ou sur l'esprit des traités ; et de l'autre côté, les autorités chinoises qui s'ingénient à disputer pouce à pouce l'application de ces mêmes traités.

Les officiers de la douane sont des étrangers de toutes les nations au service du gouvernement chinois, sous la surintendance d'un inspecteur général anglais, résidant à Péking. Ce système, suggéré autrefois par M. Alcock pour mettre fin aux désordres ruineux de la contrebande, a si bien réussi pour Shang-haï qu'on s'est empressé de l'étendre à tous les ports ouverts aux étrangers. Ces employés de la douane ont été jusqu'ici bien choisis, bien traités, bien payés, et font bien leur devoir.

Nous voudrions pouvoir suivre l'auteur dans les aperçus fort intéressants qu'il donne des mœurs chinoises ; mais nous finirions par faire une traduction plutôt qu'une revue de son ouvrage. Il conduit son lecteur à travers les rues chinoises dont il lui explique les plus beaux ornements, c'est-à-dire les nombreuses enseignes suspendues aux devantures des boutiques ; il lui lit les affiches qui tapissent les murs. Avec ce guide vous pénétrez dans les tribunaux des mandarins, dans les *fumeries* d'opium ; vous levez un coin du voile qui couvre l'horrible secret de l'infanticide dont pourtant il atténue par trop les ravages. Il vous fait asseoir à la table chinoise, vous initie aux diverses institutions sociales, vous ouvre les correspondances tout en regrettant qu'il n'existe pas encore un journal bien rédigé en chinois : ce serait, selon lui, le meilleur moyen

d'éclairer la Chine. Vous admirez ensuite avec lui les sculptures, les décorations ; il vous apprend comment les noms se fabriquent, comment on voyage. Il termine par un tableau très-flatteur du caractère chinois, dont nous ne pouvons nous empêcher de reproduire quelques traits. Par exemple, le Chinois est fort sensible au point d'honneur pour lequel on l'a vu faire de grands sacrifices. Il est honnête en affaires : qu'on songe aux grandes richesses que les Européens lui confient sans beaucoup de garanties ! Il est courageux quand il a confiance en ses chefs ; on l'a bien vu chez tous ceux qui ont accompagné les Européens dans leurs expéditions. Bon cultivateur, bon matelot, bon artisan, il excelle surtout dans le petit commerce. En effet, partout où le Chinois s'est établi, les autres peuples n'ont pu soutenir la concurrence qu'en lui imposant force restrictions.

A la fin, l'auteur se demande si jusqu'à présent les Chinois ont appris quelque chose des Européens, et il n'ose pas trop l'affirmer, car on a vu ceux mêmes qui avaient visité l'Europe rentrer dans toutes leurs habitudes primitives et ne s'en pas départir d'un iota. Cependant, sur quelques points, il en est déjà un certain nombre qui savent profiter de l'avantage des bateaux à vapeur ; les armes européennes sont recherchées, la photographie est en grande vogue, en un mot, on commence à sentir une sorte de tendance vers le progrès ; mais il faudra bien du temps pour ébranler toute la masse.

— En résumé, bien que nous ayons sur plusieurs points une autre manière de voir que M. Medhurst, nous nous plaisons à répéter ici ce que nous avons dit tout d'abord : son ouvrage offre de l'intérêt, il se fait remarquer surtout par son impartialité et, en général, par la justesse de ses appréciations.

M. Desjacques,
missionnaire à Shang-haï.

VARIA

L'enseignement supérieur en Belgique. — L'Université catholique de Louvain ne s'arrête pas dans la voie du progrès ; son *Annuaire* pour 1874 nous en apporte l'heureuse nouvelle. La statistique des grades obtenus dans la dernière session des jurys d'examen accuse une augmentation de près d'une centaine sur l'année précédente ; 477 récipiendaires ont été admis, 157 pour le droit, 162 pour la médecine, 61 pour la philosophie et les lettres, 97 pour les sciences ; et, si l'on veut avoir le chiffre total des grades, il faut ajouter 16 promotions faites par la faculté de théologie. Pendant les deux premiers mois de la nouvelle année académique, les inscriptions prises dans les diverses facultés atteignent le chiffre de 1,064, qui dépasse de 40 le nombre correspondant pour l'année 1873. L'accroissement est en faveur de la faculté de philosophie et des lettres, de la faculté de médecine et des écoles spéciales qui, complétement organisées depuis cinq ans, ont déjà délivré 51 diplômes d'ingénieur et comptent aujourd'hui 155 étudiants.

L'enseignement officiel ne jouit pas, il s'en faut, de la même prospérité. Nous avons sous les yeux deux des rapports triennaux présentés aux chambres législatives de Bruxelles par M. le ministre de l'intérieur. Pendant la période de six ans, embrassée par ces deux rapports, c'est à-dire de 1865 à 1871, l'université de Liége a vu diminuer progressivement ses élèves de 811 à 653 ; à Gand, il est vrai, le chiffre est monté de 422 à 465 ; mais tout l'honneur de ce faible avantage revient à la faculté des sciences, qui seule compense les pertes des autres facultés. Il faut de même remarquer qu'à Liége les écoles spéciales ont toujours été pour une

moitié dans le total des étudiants. Ainsi, en 1870, l'enseignement supérieur était donné aux frais de l'État à 1,118 jeunes gens ; et, sur le nombre, 526 étaient aspirants à ces diplômes officiels qui donnent droit aux places salariées.

La supériorité de l'université catholique tient surtout à l'enseignement du droit, de la médecine, de la philosophie et des lettres ; les cours de ces trois facultés sont actuellement suivis à Louvain par 622 élèves, tandis que, dans les mêmes facultés, les établissements officiels n'ont pas ensemble 500 étudiants. De plus, l'université de Louvain est la seule qui constitue un établissement complet ; car, en Belgique, l'État a le bon esprit de ne pas faire enseigner en son nom la théologie.

Si l'université libre de Bruxelles, qui est un foyer de libéralisme et d'irréligion, parvient à réunir environ 600 étudiants, c'est qu'elle a l'avantage d'être établie dans la capitale ; c'est aussi que, pour se soutenir, elle a les subsides de la ville de Bruxelles et de la province du Brabant.

Ni ces libéralités, ni les faveurs de l'État ne valent la confiance des familles. L'université catholique, qui vit d'aumônes, l'emporte d'emblée sur ses rivales, par les éléments de fortune qu'elle trouve dans la foi des populations et dans le mérite d'un corps professoral justement renommé.

La mission et la gloire de l'université de Louvain, c'est de réaliser l'union de la science et de la foi. « Ce m'est une grande joie de pouvoir dire, — ainsi s'exprimait, le 8 octobre dernier, Mgr Namèche, — que la piété, l'ordre, le travail, l'attachement aux saines doctrines, le dévouement aux œuvres de charité, à tout ce qui tend à établir le règne de Dieu dans les âmes et dans la société, l'amour des bonnes lettres, des études fortes, que tout cela a été grandissant, se développant au sein de l'université. » Et après ces légitimes félicitations adressées aux étudiants, le recteur magnifique traçait à l'enseignement lui-même un programme très-digne d'être mis sous le haut patronage de saint Thomas d'Aquin. « Il faut travailler à rétablir et à fortifier dans les esprits cette harmonie entre la raison et la foi. Il faut s'efforcer de bien établir la connaissance de la raison et de ses lois ; montrer qu'il y a une différence essentielle, nécessaire entre l'erreur et la vérité ; qu'il y a pour la pensée humaine une méthode vraie, c'est-à-dire des prin-

cipes certains et des procédés légitimes ; enfin qu'il y a une hauteur où la raison s'arrête, que là elle se continue en une autre chose qui n'est plus elle, comme un fleuve qui se jette dans l'Océan... Montrez, comme vous l'avez fait jusqu'ici, que ce n'est pas là détruire la raison, mais lui donner sa perfection dernière. Saint Thomas, le plus exact des philosophes comme le plus grand des théologiens, enseigne que la raison est capable d'une double perfection, sa perfection propre et naturelle, résultant de ses propres principes, et la perfection qu'elle reçoit de son union et de sa soumission à la raison divine... C'est en restant fidèles à la doctrine si sûre de ce grand docteur que nous nous emparerons de plus en plus des lettres, des sciences, de la philosophie, comme d'instruments sacrés, pour le bien de l'humanité, pour l'accroissement de la lumière, de la sagesse et de la dignité parmi les hommes, pour le progrès du monde vers Dieu. »

E. M.

II. Discours du Docteur Gluge sur l'enseignement de la Biologie. — La classe des sciences de la royale académie de Belgique, vient d'entendre dans sa dernière séance publique un discours du Dr Gluge, son directeur, sur la nécessité d'introduire dans l'enseignement l'étude de la biologie.

Le savant docteur trouve que la physiologie remplacerait avantageusement le grec et le latin. « Je pense, dit-il, avec plusieurs membres du Corps législatif, que les méthodes d'enseignement des langues anciennes sont vicieuses ; elles enlèvent inutilement aux jeunes gens un temps précieux... » Que faut-il donc leur enseigner de préférence ? — sans proscrire complètement les études classiques, M. le docteur juge « *nécessaire* d'introduire dans l'instruction générale l'enseignement de la science qui décrit tous les phénomènes qui se passent dans les êtres vivants, la biologie. »

« Il serait digne d'un pays tel que la Belgique de prendre comme modèle à suivre, sous ce rapport, la Suède, où des élèves de dix à douze ans acquièrent les connaissances anatomiques et physiologiques qui manquent chez nous aux adultes. L'Allemagne aussi est beaucoup plus avancée dans cette branche des sciences. A la dernière exposition de Vienne on admirait la richesse des dessins destinés à l'instruction anatomique des écoles primaires et moyen-

nes, envoyés par le ministre de l'instruction publique du royaume de Saxe. »

M. le docteur ne se contente pas des arguments d'autorité ; il donne à sa thèse des développements qui ont dû rappeler à plus d'un auditeur les discours du maître à danser et du maître de musique, dans Molière. Si l'on étudie la biologie, les législations deviendront inutiles ; chacun sera à lui-même sa loi. On pourra donc mettre en vacance le Corps législatif ; ce qui sera sans doute une bonne économie. Mais citons textuellement : « C'est en étudiant les lois immuables de la vie organique que l'homme apprend à s'imposer des lois, et lorsqu'il n'a pas acquis cette discipline de son intelligence, il doit se résoudre à accepter la loi des autres. »

Ce n'est pas là le seul avantage de la biologie ; elle dissipera la superstition. « Enseignée dans nos écoles, elle pourra empêcher ces épidémies périodiques de folie qui, au moyen âge, s'appelaient sorcellerie, danse de saint Guy, et de nos jours, magnétisme animal, spiritisme, tables tournantes, visions, etc., maladies qui ont envahi toutes les classes de la société. »

N'allez pas croire que l'enseignement des mathématiques, de la physique et de la chimie, puissent produire le même effet ; M. Gluge montrera que vous êtes dans l'erreur, parce qu'un physicien des plus célèbres lui témoigna un jour sérieusement le désir de voir « un musicien doué d'un pouvoir magnétique animal extraordinaire, dont la réputation était parvenue jusqu'à l'étranger. »

Il est vrai que plusieurs médecins très-savants en biologie ont donné, malgré leur science, dans les superstitions du spiritisme ; mais un raisonnement, bon lorsqu'il s'agit d'un physicien, n'a plus de force dès qu'il s'applique à un biologiste.

Vous craindrez peut-être qu'avec la biologie on n'enseigne le matérialisme à vos enfants. M. le docteur ne vous garantit pas le respect de vos croyances. Mais la morale indépendante n'a rien à redouter ; cela doit vous rassurer pleinement. « La biologie n'attaquera jamais les vérités morales des livres que les populations ont appris à respecter ; mais quand ces livres renferment des erreurs scientifiques, il faut que la croyance cède le pas à la science. »

Si vous restez dans le domaine scientifique, M. le docteur, nous n'avons aucune crainte pour nos croyances ; jamais vous ne les trouverez en opposition avec la vraie science. Pour vous en donner

une preuve, je répondrai en deux mots à votre dernier argument.

« Il y a quelque temps, dites-vous, un évêque anglican, en s'appuyant sur l'autorité très-contestable en matière de physiologie de l'illustre Buffon, aurait prétendu que la longévité extraordinaire des patriarches pouvait être justifiée par la science. Un de nos associés, sir Richard Owen, ne tarda pas à prouver, par les rapports existants entre l'âge des mammifères et leur croissance, que la durée de la vie humaine ne peut guère dépasser un siècle. Il fallait bien que la tradition religieuse, quelque respectable qu'elle fût, s'inclinât devant la science. »

Ne vous en déplaise, Monsieur le docteur, je trouve votre science presque aussi impertinente et aussi peu raisonnable que celle qui traitait naguère de fable le miracle du prophète Jonas. Quelle raison apporte-t-elle pour nous demander de renier le témoignage auguste de nos livres saints ? — Les études de M. Owen n'ont pu avoir pour objet que les mammifères vivant dans les seules conditions qui lui soient connues, les conditions actuelles. — A-t-il démontré que les conditions de la vie étaient les mêmes avant le déluge ? sans cela pourtant on s'expose à être renvoyé sous la férule du régent de logique, si l'on étend aux mammifères antédiluviens ce qui n'a été démontré que pour les mammifères nos contemporains. Or, cette démonstration, vous ne la trouverez pas, vu que nous sommes en possession de la preuve contraire. Du reste la trouveriez-vous que vous ne seriez pas plus avancé. La longévité des patriarches serait alors un miracle ajouté aux nombreux miracles que nous croyons, et que vous devez croire vous-même, Monsieur le docteur, si vous êtes chrétien, ou si vous êtes du moins assez raisonnable pour admettre une certitude historique.

BIBLIOGRAPHIE

VIE DE MARIE DE VALENCE, par M. l'abbé TROUILLAT, aumônier de la Visitation. 1 vol. in-12, chez Louis Favier, place des Clercs, à Valence, et chez Josserand, place Bellecour, 3, à Lyon.

Le célèbre P. Bollandus, ayant découvert dans la bibliothèque e Christine de Suède le vieux manuscrit qui renfermait la vie de sainte Galle, vierge de l'église de Valence, se félicitait d'arracher à un injuste oubli les détails de cette existence modeste, peu remarquée des hommes, très-chère à Dieu. Nous serions injustes nous-mêmes envers d'estimables hagiographes, si nous prétendions que M. l'abbé Trouillat vient de sauver pareillement d'un entier oubli la mémoire de Marie Teyssonnier, plus connue sous le nom traditionnel de sa ville natale, Marie de Valence. Et cependant, nous ne craignons pas de le dire, la vie nouvelle qu'il nous offre aujourd'hui a le droit de se présenter au plus grand nombre de ses lecteurs comme une véritable révélation. C'était déjà sans doute une heureuse fortune pour l'auteur de pouvoir appuyer l'authenticité de ses récits sur le travail consciencieux d'un homme qui fut, durant trente-trois années, le directeur de l'éminente veuve : nous voulons parler du P. de la Rivière, l'un des premiers historiens de saint François de Sales, et celui des biographes de son temps qui se recommande le mieux par l'onction suave de la piété et les grâces naïves du style. Mais les documents spéciaux remis entre ses mains et les recherches importantes auxquelles il s'est livré lui-même ont permis à M. l'aumônier de la Visitation de compléter les diverses notices publiées par ses devanciers, en éclairant d'une lumière nouvelle l'aimable physionomie qu'ils avaient esquissée à grands traits. Aussi bien n'est-ce pas une figure vulgaire que celle qui revit pour nous dans ces pages émues : « Apprenez, écrivait le doux et saint évêque de Genève, qu'il fait grand bien à un pauvre pécheur comme moi de parler cœur à cœur avec une sainte épouse de Jésus-Christ telle que Marie de Valence. »

Puisse le livre pénétrer dans les familles chrétiennes, pour y continuer modestement l'apostolat de l'âme héroïque dont il retrace les exemples ! Nous savons que l'auteur ne s'est pas proposé autre chose et qu'il n'ambitionne rien de plus. Peut-être se sera-t-il rappelé les premières paroles que nous lisons dans le manuscrit de Bollandus, et il aura voulu lui aussi « travailler à sa propre édification en même temps qu'à celle des autres, semblable à l'arbre qui s'est paré de ses fruits avant d'en enrichir la main qui les cueille. »

Née à Valence, sur la fin de 1576, Marie Teyssonnier appartenait à une famille protestante. Élevée à l'école de l'hérésie, très-répandue alors dans la contrée, elle eut la grâce de ne subir aucune des atteintes fâcheuses qui menacèrent sa vertu. Dieu gardait le lis pur au milieu des épines. Mariée bien jeune encore au calviniste Pouchelon, elle fut conduite par son époux à la Baume-Cornillane, pays entièrement protestant, où non-seulement sa vive foi ne trouvait plus à nourrir certaines habitudes catholiques vers lesquelles d'irrésistibles attraits l'avaient de bonne heure entraînée, mais où l'attendaient, avec les perfides assauts du dehors, les plus douloureuses persécutions domestiques. Sa santé en fut si fort ébranlée, qu'il fallut se hâter de la rappeler à l'air natal. C'est alors que la très-sainte Vierge, dont elle portait le nom prédestiné, lui fit rencontrer à Valence l'instrument providentiel de sa conversion au catholicisme. Dès ce moment, elle ne forma plus qu'un vœu, elle ne sollicita plus qu'une grâce, le salut de l'âme de son malheureux époux. Peu d'années après, un vénérable religieux de la Compagnie de Jésus eut la consolation de faire rentrer au sein de la Mère-Église le calviniste rebelle, et Mathieu Pouchelon mourut catholique entre les bras de celle qui avait tant prié et pleuré pour lui.

Devenue veuve, la sainte femme se renferme dans la pratique parfaite des conseils évangéliques, vivant d'une vie d'intérieur et d'oraison, de pénitence et de sacrifice, en plein élément surnaturel. L'histoire de ces années de bénédiction nous a paru des plus touchantes dans sa simplicité même : elle est écrite avec autant de piété que d'intérêt et de goût. Nous croyons qu'on n'achèvera pas cette lecture sans être disposé à devenir meilleur. C'est à l'intervention active de Marie Teyssonnier que Valence doit l'établissement, dans ses murs, des enfants de sainte Angèle, des religieux minimes et des filles de la Visitation : car ce fut merveille de voir comment, sans rien dérober aux exercices privilégiés de la vie contemplative, Marie savait, dans l'occasion, s'employer au ministère plus extérieur de Marthe. Les ignorants et les pauvres, les orphelins et les

abandonnés rencontraient auprès d'elle le double bienfait de l'instruction et de l'aumône, souvent un asile pour s'abriter, toujours du pain pour se nourrir. La peste qui désola la ville en 1628 la trouva toute prête à se dépenser au service des moribonds; elle ne s'y épargna point, et ce fut elle qui provoqua le vœu public des magistrats, dans le but de détourner les ravages du terrible fléau. Ajoutons que Dieu lui avait préparé, dans la personne de mademoiselle de Conches, une de ces âmes de choix dont elle ne cessa de faire la confidente et la complice de toutes les œuvres de charité. Ces deux fidèles amies que saint François de Sales appelait « deux reliques vivantes », après s'être liées étroitement de l'affection la plus pure, ne devaient pas se voir séparées dans la mort. Une sépulture commune rapprocha les deux tombeaux.

Nous venons de nommer saint François de Sales, et nous avons vu en quelle estime il tenait Marie de Valence. D'autres personnages, connus par la sainteté de leur vie, se plaisaient à lui rendre le même témoignage. Le vénérable M. Olier la regardait comme « une des âmes les plus élevées de son siècle. » Saint Vincent de Paul ne manquait pas de se recommander lui-même, avec tous les siens, « aux prières de la bonne et très-chère Marie. » Le cardinal de Bérulle et la B. Marie de l'Incarnation ne parlaient qu'avec un sentiment de vénération profonde de ses enseignements et de ses vertus. C'est ainsi, dirai-je avec l'auteur, que les saints « conquièrent sans violence, à leur insu, contre leur gré, ce qu'il y a de plus difficile à conquérir : le respect, l'estime, l'admiration, la vénération, la confiance et un amour sans égal dans les affections humaines. »

Nous ne rappellerons pas que Louis XIII, passant à Valence, désira voir l'humble femme et qu'il souleva discrètement un coin de son voile pour la saluer; nous tairons ce que Marie de Médicis, ce qu'Anne d'Autriche, ce que Richelieu lui-même déclarèrent avoir puisé dans la sagesse de ses conseils. Pour qui connaît la haute prudence, les rares lumières et l'expérience consommée du célèbre confesseur de Henri IV, nous aurons beaucoup dit en rappelant que cet homme de Dieu n'a pas craint de comparer Marie de Valence à sainte Thérèse « pour l'éminence de ses dons. » Le P. Cotton est en effet ce religieux de la Compagnie de Jésus que Notre-Seigneur offrit à la pieuse veuve pour être, à son égard, l'ange visible qu'elle avait sollicité longtemps. C'est lui qui recueillit de sa bouche nombre de prédictions, merveilleusement réalisées dans la suite. Par elle il apprit qu'il posséderait un jour l'estime d'une cour puissante et

qu'il aurait « le cœur du roi. » Par elle aussi il put consoler un peu les inquiétudes de la reine mère au sujet de l'âme du « bon Henri », si inopinément et si tragiquement surpris par la mort. Marie de Valence, honorée d'une révélation semblable à celle de saint François de Sales, fit entendre que la royale victime avait eu le temps d'obtenir, par un acte suprême de contrition, « grâce et miséricorde au tribunal de la justice de Dieu. »

Marie Teyssonnier mourut dans sa ville natale, le 1er avril 1648, à l'âge de soixante-douze ans. Ses précieux ossements, sauvés du vandalisme révolutionnaire par le courage de M. d'Autussac, reposent encore aujourd'hui dans les deux couvents de la Visitation et de la Trinité.—Rome introduira-t-elle un jour la cause de sa béatification? Nous le souhaitons pour la gloire de cette noble Église de Valence qui, par ses fondateurs, disciples de saint Irénée, remonte jusqu'aux âges apostoliques. Puisse ce fleuron nouveau être attaché, dans un avenir prochain, à la couronne des Félix et des Fortunat, des Apollinaire et des Émilien!

En nous séparant du livre et de l'auteur, nous songions à donner une place à la critique ; mais nos remarques s'arrêtent à quelques légères négligences de détail, et nous sommes persuadé qu'une seconde édition les fera disparaître sans peine. Signalons, comme exemple, les assonances multipliées dans les cinq premières lignes du second chapitre.

> Verum ubi plura nitent... non ego paucis
> Offendar maculis.

E. Régnault.

ÉLÉMENTS D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE, par E. Reusens, professeur d'archéologie à l'université catholique de Louvain. T. Ier, 1 vol. in-8, 496 p. Louvain, Peeters.

Sous le titre modeste que porte ce volume, on ne doit pas évidemment s'attendre à trouver un traité bien étendu et bien complet. La science archéologique, comme toutes les autres sciences, a vu ses horizons se déplacer et fuir indéfiniment au fur et à mesure que s'est élargi le champ de ses découvertes. Rien que sur l'archéologie de notre pays, et encore en se bornant aux notions principales, M. de Caumont, de si regrettée mémoire, a écrit trois *in-octavo* très-compactes, et il intitulait cela, non pas même *Éléments*, mais *Abécédaire!* Le livre que nous annonçons n'est donc et ne saurait être qu'un résumé, un ouvrage élémentaire, comme l'indique son

nom. Qu'on ne s'y trompe point cependant : ce livre, quelque abrégé qu'il soit, est aussi complet à sa manière ; nous croyons même pouvoir affirmer que nombre de lecteurs seront surpris de la quantité de choses qu'il renferme, choses parfois nouvelles ou du moins généralement peu connues ; tout cela clairement et nettement exposé, grâce à l'excellente méthode qui a présidé à l'ordonnance des matières. L'auteur a, d'ailleurs, suivi les meilleurs maîtres : MM. de Rossi, de Caumont, Viollet-le-Duc, Didron, etc. Mais on sent tout de suite qu'il a une science personnelle très-étendue et très-sûre. Voyez-le, par exemple, lorsqu'il est en quelque sorte sur son propre terrain, lorsqu'il décrit les monuments de la Belgique. A vrai dire, quelques personnes pourront trouver qu'il se laisse un peu trop entrainer par une certaine complaisance patriotique ; mais c'est là un titre de recommandation aux yeux de ses compatriotes ; et puis, nous autres Français, nous aurions trop mauvaise grâce à lui en vouloir, par la raison d'abord que le patriotisme est chose louable partout, et qu'ensuite, le savant professeur, en nous faisant connaître son pays, nous donne occasion d'apprendre une foule de particularités intéressantes dont nous n'avions probablement pas la première idée.

Après les généralités et les préliminaires d'usage sur l'archéologie antique, M. Reusens aborde les débuts de l'archéologie chrétienne : c'est la *période des catacombes*. Cette partie est sans doute la moins communément ignorée, grâce à une multitude de publications qui nous ont donné comme la petite monnaie de M. de Rossi. Ici, notre auteur a su fort bien condenser tout ce qu'il y a de plus essentiel dans l'archéologie des catacombes ; origine, histoire, symbolisme, etc., tout y est, en raccourci, bien entendu, mais non pas cependant trop en racourci. Ces pages se liront avec intérêt, même par ceux qui savent. — Puis vient la deuxième ère de l'archéologie chrétienne, la *période latino-byzantine*. Nous avons là la description très-variée des monuments de cette époque, soit en Occident, soit en Orient : basiliques, avec tous les détails de leur architecture, autels et meubles ecclésiastiques de tout genre et de toute espèce. Encore un ensemble suffisamment complet et toujours bien ordonné. — Enfin vient la troisième ère, ou *période romane*, avec ses phases diverses et ses variétés locales. Bien qu'elle soit la plus longuement traitée, c'est cette partie qui pourra paraître la plus défectueuse, en ce sens qu'elle accorde aux monuments belges une part relativement trop large. Mais, nous l'avons déjà dit, pour les lecteurs de Belgique, ce sera là une qualité de plus ;

et, pour les autres, ce peut être aussi un avantage. Le livre se termine par un chapitre spécial et fort intéressant sur l'*Iconographie chrétienne* durant les deux périodes latino-byzantine et romane.

A tous les mérites que nous nous sommes plu à signaler dans cette publication il faut en joindre un autre, qui a bien son prix. Le texte se trouve, presque à chaque page, éclairci et complété par des illustrations. Il est vrai qu'elles n'ont point l'élégance des gravures qui ornent le dictionnaire de M. Viollet-le-Duc, par exemple ; mais enfin, elles sont suffisamment fidèles, autant, du moins, qu'il nous a été permis d'en juger au moyen d'un contrôle partiel. Du reste, le choix des sujets ne laisse guère à désirer : en parcourant ces cinq cents gravures, on peut se faire une idée sommaire des diverses productions de l'art chrétien depuis ses origines jusque vers la fin du XIIe siècle.

Le second volume achèvera ce tableau. Nous espérons que l'auteur ne tardera point à le livrer au public.

THOMAS A KEMPIS. Notes, matériaux et recherches sur l'auteur du livre de l'*Imitation de Jésus-Christ*, par THOMAS BRUNTON, ingénieur, auteur de la *Chronologie universelle en concordance avec la Bible*. Paris, Plon, 1873, gr. in- 8. 47 p. — *Appendices à la brochure publiée par Thomas Brunton.* Paris, Charles Maréchal, 1874, in-8, 24 p.

Quel est l'auteur du livre admirable de l'*Imitation?* Est-ce Gersen, bénédictin italien qui aurait vécu au XIIe siècle? Est-ce Gerson, chancelier de l'université de Paris, né en 1363 et mort en 1429? Est-ce le Hollandais Thomas à Kempis, chanoine régulier de Saint-Augustin, dont la longue vie s'étend de 1380 à 1471? Est-ce quelque moine inconnu? Le problème posé depuis trois siècles n'est pas encore résolu. M. Brunton n'apporte pas des données nouvelles; il mentionne brièvement les faits et les témoignages produits par les opinions diverses, en fait ressortir la valeur chronologique et se prononce en faveur de Thomas à Kempis. Mais à l'époque où il faisait imprimer ces notes il ne connaissait pas encore les articles publiés l'année dernière et cette année, par M. Arthur Loth, dans la *Revue des questions historiques*, articles importants qui font entrer la discussion dans une phase toute nouvelle. Un manuscrit, dont la date peut être fixée avec certitude à l'année 1406, contient, avec d'autres opuscules de piété, le premier livre de l'*Imitation* tout entier avec des fragments du troisième et du quatrième. Des arguments sérieux prouvent que ce ne sont là que des extraits

copiés sur un exemplaire plus ancien que tous les manuscrits connus de ce chef-d'œuvre. L'*Imitation*, qui était, dès le commencement du XVe siècle, un livre très-répandu et entré dans le domaine public, remonte à peu près au milieu du XIVe siècle. Elle n'est donc l'œuvre ni de Thomas à Kempis, ni de Gerson. M. Loth discute et renverse toutes les preuves apportées en faveur de l'un et de l'autre ; il ne penche pas non plus pour Gersen, dont l'existence même est révoquée en doute. C'est dans la patrie et dans la famille religieuse de Thomas à Kempis qu'il croit devoir chercher l'auteur mystérieux dont il espère deviner le nom. M. Brunton, dans une note supplémentaire à sa brochure, fait ce qu'il peut pour arranger son système avec le manuscrit de 1406 ; il n'y réussit qu'imparfaitement.

F. D.

LES PIEDS D'ARGILE, par Mlle ZÉNAIDE FLEURIOT. Paris, Lecoffre, 2 vol in-12.

Sur les côtes de Bretagne, en face de l'Océan, s'élève un vieux donjon, entouré d'un riche domaine. C'est là qu'un homme livré à l'irréligion, seul avec sa fille, qu'il aime uniquement et dont il est uniquement aimé, la façonne à son image et lui prépare non-seulement une belle fortune, mais une sorte de petite souveraineté. C'est l'œuvre de sa vie. Comment une œuvre dont tout semble assurer le succès arrive-t-elle à être entièrement détruite par celui-là même qui l'avait tant rêvée. Comment une éducation d'où la religion a été complétement bannie aboutit-elle à faire de la jeune personne l'être le plus malheureux ? L'auteur nous amène à ces résultats par une série d'événements empruntés à la vie réelle et toujours vraisemblables, qualité assez rare dans les ouvrages d'imagination, L'impression que l'on retire de celui-ci est parfaitement saine, presque un peu désolante. Il est triste d'arrêter ses regards sur une famille sans Dieu, où le prêtre, malgré ses droits de parent, peut à peine faire pénétrer quelque consolation aux heures d'angoisse et n'arrête en définitive aucune des fautes les plus désastreuses. Mais un tel spectacle est instructif. A côté des ouvrages qui reposent l'âme et la nourrissent par l'exemple des vertus généreuses et des grandes actions, il est bon qu'il y en ait où l'on suive des yeux, dans un tableau fidèle, la route qui mène par l'athéisme pratique aux déchirements des passions, à la désunion des sociétés, au vide et à la douleur. Ces vérités d'une importance si actuelle, un discours parfaitement raisonné ne les ferait pas aussi fortement saisir que l'ouvrage intéressant de

Mlle Fleuriot. Le style en est agréable et pur, à part quelques expressions recherchées et quelques tirades légèrement emphatiques, bien peu fréquentes d'ailleurs. Relevons encore, comme détail de critique littéraire, des longueurs dans la première partie : outre que les personnages peu nombreux et peu attachants de prime abord font paraître la scène trop vide, nous ne trouvons pas dans la vie intime d'une petite fille assez d'éléments d'intérêt. La suite devient tout à fait satisfaisante. Le dénouement ne semble pas suffisamment achevé. Quant aux caractères, sans parler de leurs contrastes heureux, ils sont peints avec une remarquable habileté : ils se meuvent, ils vivent sous nos yeux ; c'est selon nous le mérite principal de l'auteur. S. H.

ÉLOGE FUNÈBRE DE M. LOUIS-CHARLES BAYLE, vicaire général du diocèse de Paris, archidiacre de Sainte-Geneviève, prononcé à Digne dans l'église du couvent de Saint-Domnin le 28 novembre 1873, jour de ses funérailles, par M. l'abbé A. Bonhomme. In-8, 36 p., Digne, Vial, 1874. — Prix : 1 fr., au profit des œuvres de M. Bayle. (Se vend à Paris, chez de Soye, place du Pantheon, 5.)

Il y a cinq mois le diocèse de Paris pleurait la mort de M. l'abbé Bayle. Ce vertueux prêtre, né à Digne, s'était consacré au saint ministère dans la ville de France où il y a le plus d'âmes à convertir et de misères à soulager. Son rare talent pour la prédication fut admiré et porta des fruits consolants. Plusieurs maisons de charité fondées par lui, dans lesquelles une pieuse congrégation qui est aussi son œuvre prodigue ses soins à plus de cinq cents orphelins des deux sexes et à des vieillards, sont des preuves éclatantes de son amour pour les pauvres. Les hautes fonctions qu'il a remplies montrent assez quelle confiance eurent en lui ses supérieurs ecclésiastiques. Elles faillirent lui coûter la vie sous la Commune. On sait comment, arrêté comme otage, il parvint à s'échapper au milieu des balles après cinquante jours d'une dure captivité. Mais sa mort ne tarda guère ; elle fut regardée par le successeur de Mgr Darboy comme une calamité pour le diocèse. Ses restes, transportés dans les montagnes qui le virent naître reposent maintenant dans le couvent de Saint-Domnin, encore un asile ouvert par lui aux orphelins et confié à ses filles bien-aimées, les religieuses de Notre-Dame des Anges. Le jour où ses funérailles y furent célébrées, l'ami de son enfance, appelé avec lui au sacerdoce et l'intime confident de ses pensées, M. l'abbé Bonhomme prit la parole et révéla quelque chose de ce qu'il savait de cette âme d'élite. Cette oraison funèbre n'est pas une œuvre d'art, c'est mieux que cela, c'est un éloge ému, c'est un témoignage vrai rendu à la vertu d'un ami. F. D.

CHRONIQUE

Elle a donc éclaté, cette machine fameuse dont les ennemis de Rome s'étaient promis merveilles et qui devait « foudroyer l'ultramontanisme » dans l'univers entier. Laborieusement préparé durant deux mois, annoncé à cor et à cri dans tous les carrefours du journalisme antichrétien, organisé sous l'impulsion germanique par les soins d'un homme d'État « blanchi dans les grandes affaires», le meeting protestant de Londres n'a pas même recueilli, au milieu de l'indifférence publique, ce banal succès d'estime avec lequel des amis complaisants s'efforçent parfois de matelasser la chute d'une pièce malheureuse. Il faut avouer qu'au dernier moment l'acteur principal a jugé opportun d'esquiver la scène. Feinte ou réelle, l'indisposition de lord Russell lui a permis de se dégager d'une aventure compromettante pour sa réputation d'homme d'esprit. Il y a des « rhumes de cerveau » bien intelligents. C'était déjà sans doute une manière d'échec que d'avoir à subir sir John Murray comme doublure du premier personnage ; mais le malheur a voulu que les mieux titrés parmi les figurants se soient dérobés de même à la représentation publique. L'archevêque d'York dédaigne d'intervenir, celui de Cantorbéry s'en défend, leurs collègues dans l'épiscopat anglican récusent le rôle; tous, pairs et membres du Parlement, s'empressent de se réfugier dans une courtoise fin de non-recevoir. On dirait d'une épidémie. Quant au régisseur, il a fort à faire, pour son compte, de donner simplement lecture de cette avalanche de pièces déclinatoires. La parole reste aux comparses ; ils en usent largement. Trois heures de « platitudes », dit le *Times*. Le parterre ne laissait pas d'être visiblement satisfait, car on a beaucoup maudit les

jésuites... naturellement. Réduit à ces proportions basses et vulgaires, l'auditoire étrangement mélangé, où l'élément germanique entrait dans une plus large mesure que l'élément anglais, représente le peuple de la Grande-Bretagne à peu près de la même façon que chez nous, il y a quelques mois, les applaudisseurs des tribuns de balcon représentaient la France. A Exeter-Hall comme à Saint-James, quelques obscurs fanatiques de l'hérésie traditionnelle, quelques attardés de la vieille intolérance libérale coudoyaient les enragés du radicalisme cosmopolite, et c'était à qui « manifesterait » le plus haut en faveur des gouvernements « opprimés par les catholiques. » Au reste, le caractère radical de la réunion s'est accentué résolûment dans la tempête qu'a soulevée sir Robert Peel, en exprimant l'espoir que le cri *No Popery* (pas de papisme!) ne serait plus proféré dans le pays. L'honorable baronnet, dont la médiocrité fléchit sous le poids du nom qu'il porte, aura-t-il compris comment on se fourvoie au milieu de gens qui traiteront son libéralisme même de « réactionnaire » et de « rétrograde? »

Un témoin non suspect, le *Times*, s'est hâté d'avertir que les sentiments de ces messieurs ne sont point ceux du grand public anglais, mais « d'une minorité extrêmement restreinte. » Nous nous en doutions. L'organe protestant de la Cité déclare, au surplus, que « la haine seule a pu réunir des hommes si profondément séparés les uns des autres par leurs opinions », et il se félicite de voir lord Russell « échapper au triste honneur de présider cette vulgaire démonstration contre le papisme. » — Pourquoi donc le vieux lord, après avoir eu le bon esprit de se retirer de l'impasse dans laquelle il s'engageait, a-t-il laissé échapper une belle occasion de se taire? On sait qu'en s'excusant de s'être effacé derrière les coulisses, cet héritier des anciennes confiscations opérées sur les biens des églises par les Tudors n'a pu s'empêcher de jeter sa note aigüe dans le concert des calomnies contre la Papauté. Un homme qui ose écrire que « la cause de l'empereur d'Allemagne est la cause de la liberté, et celle du Pape la cause de l'esclavage » veut-il faire entendre autre chose, sinon que le Pape est ici l'oppresseur et que c'est lui qui « trouble l'eau? » Après cela, le vétéran du parlementarisme anglais a vraiment mauvaise grâce de se vanter d'avoir jadis réclamé en Angleterre « la liberté et l'égalité

pour les catholiques romains » ; c'est confisquer le beau rôle à son profit, en feignant d'oublier que les catholiques anglais, bien loin d'avoir été appelés au partage des libertés locales, ont dû les conquérir pied à pied, et lentement, et à leurs risques. La tolérance, c'est vrai, ils l'ont obtenue ; la liberté, ils la possèdent ; l'égalité complète, ils n'en jouissent point encore, mais ils ne désespèrent pas de l'emporter un jour d'assaut. En attendant de légitimes revendications, ils se voient représentés aujourd'hui par d'assez grandes situations et des vertus assez hautes, pour mériter et commander le respect de chacun ; dans tous les cas, ce n'est pas à l'homme qui, sans droit ni mandat, prétend parler au nom de son pays, qu'il appartient d'abuser de ce nom du peuple anglais pour adresser des injures gratuites à une classe des plus honorables et des plus honorées. — Ajouterons-nous qu'il ne manquait, pour achever le ridicule de l'équipée sectaire, que d'avoir à subir les félicitations grotesques du « héros de Caprera ? » Cet excès d'humiliation n'aura pas été épargné à lord Russell ; le sinistre aventurier dont l'arrivée chez nous fut la grande honte infligée à la France pendant la guerre sentait le besoin de s'associer bruyamment à une politique dont les coups vont droit à la Papauté. Oh ! que de Maistre l'avait bien dit : « Toutes les sociétés séparées se réunissent dans la haine qui les écrase. Chacune d'elles a donc écrit sur ses drapeaux : *Tout ennemi de Rome est mon ami !* » On ne sera pas étonné d'apprendre que la presse révolutionnaire de tous les pays s'est empressée de fraterniser, la main dans la main, avec les soi-disant défenseurs de la liberté religieuse et de la liberté civile. Révolution et césarisme vivent si bien ensemble !... Eh ! que disait donc naguère M. le chancelier fédéral, qu'il était en Europe l'homme « le mieux haï ! » Pourquoi se calomnier ainsi soi-même, quand on est sûr d'avoir par tout tant d'amis à sa dévotion, toutes les fois qu'il s'agit d'une violence à faire à l'Église ou d'une entreprise à diriger contre le Pape !

Pour l'honneur de la Grande-Bretagne, nous devons déclarer que l'organisateur du meeting avorté fut, dès le lendemain, désavoué par la presque unanimité des journaux anglais. Battus et contents, les organes des feuilles d'outre-Rhin ont vainement tenté de donner le change à l'opinion publique, en essayant de prendre pour la voix de la nation les clameurs intéressées d'un parti. La nation,

dans ses représentants les plus autorisés, vient de donner la réplique. Elle est rude. Déjà, le soir même de l'assemblée de Saint-James, les catholiques avaient répondu, à Birmingham, par un grand meeting dont les résolutions furent traduites en une adresse sympathique à l'archevêque de Cologne, aux autres évêques persécutés et au peuple allemand. Mais quelle protestation significative que celle du 6 février! Elle aura du retentissement dans le monde, cette manifestation vraiment nationale où se confondaient les noms les plus connus de la vieille aristocratie anglaise. Il appartenait au premier pair d'Angleterre, à ce jeune duc de Norfolk qui avait si bravement porté le drapeau du Sacré Cœur à Paray-le-Monial, d'arborer la bannière des libertés catholiques, saluée par les acclamations d'un peuple libre et fier. Nous n'en dirons pas davantage : le prince-chancelier songe peut-être à envoyer des remontrances au cabinet de Londres.

Le grand événement du mois a été l'élection du 10 janvier pour le nouveau Reichstag allemand. Le triomphe incontesté des candidats catholiques ne pouvait que mettre en déroute bien des prévisions et des calculs. A qui la faute, si les élections ont pris d'emblée le caractère d'une lutte entre le césarisme et l'Église? Au lendemain de la guerre, sous l'impression première des événements qui s'étaient précipités, nul n'avait marchandé en Allemagne son adhésion patriotique au gouvernement victorieux: les catholiques, plus que personne, savent rendre à César ce qui est à César, du moment qu'on ne leur interdit pas de commencer par donner à Dieu ce qui est à Dieu. Nulle part un catholique ne conspire, nulle part il ne provoque; représentant de la liberté vraie, défenseur-né des droits et des intérêts légitimes, partout il enseigne, partout il pratique le respect de l'autorité et l'obéissance aux pouvoirs établis. Mais quand on atteint le domaine de la conscience et de la foi pour le violer, quand on s'engage en des hostilités ardentes contre les franchises religieuses pour compromettre les relations nécessaires de la hiérarchie ecclésiastique avec le corps des fidèles, il devient urgent pour des catholiques de se presser autour des urnes du scrutin, afin de se défendre avec l'arme légale qui leur est offerte dans un bulletin électoral. Eh bien! les catholiques sont venus, ils se sont comptés, et leur victoire n'est pas de celles dont on a vite raison avec une parole dédaigneuse. Dans les contrées mêmes où

prédomine l'élément protestant, la minorité conquise par les hommes du centre a paru assez belle pour ressembler à un succès. C'est beaucoup de lutter avec énergie pour le devoir, dût-on se résigner d'avance à un échec.

Aux électeurs bavarois le principal honneur de la dernière campagne : car, tandis que la Westphalie mettait en ligne ses huit députés catholiques, tandis que la province du Rhin en comptait vingt-huit au lieu de vingt-cinq, et la Silésie onze au lieu de quatre, la Bavière a pu répartir le chiffre énorme de près de cinq cent mille voix sur les trente-deux députés catholiques qu'elle envoie à Berlin pour remplacer les treize de l'ancien Reichstag. On l'a déjà fait remarquer ; la sensation produite par ces résultats inattendus est telle, que la presse libérale autrichienne, bien placée pour juger la situation de ses voisins, n'hésite pas à dire : « Après les élections bavaroises, il ne faut plus songer à étendre à toute l'Allemagne la politique anticléricale de la Prusse. » Ainsi la fameuse « Bulle », destinée à jeter le désarroi en pleine bataille, aura fait long feu ; ainsi les bruits de guerre, habilement exploités, n'auront pas réussi à ouvrir le dérivatif sur lequel on comptait pour écarter l'encombre des difficultés domestiques ; ainsi demeure percée à jour la manœuvre savante qui prétendait distinguer entre le « catholique » et « l'ultramontain », pour faire de ce dernier la tête de turc de la lutte électorale, comme d'autres le veulent traiter en bouc émissaire de la société moderne. « Oh ! la piperie des mots ! » dirait Montaigne. Ces nuances de pur agrément pourront, si l'on veut, réjouir tels de nos libéraux qui s'ingénient aussi à distinguer, dans la pratique des obligations religieuses, entre l'homme privé et l'homme public ; pour nous, aujourd'hui surtout que le Concile a fait taire les dissentiments, ou bien le mot « ultramontain » n'a plus de sens, ou il signifie comme toujours « le catholique étroitement uni au siége de Rome (au-delà des monts) et acceptant toutes les décisions pontificales. » En réalité, l'ultramontain c'est le catholique, le catholique sans phrases, le seul catholique. Il nous faut donc repousser encore, comme une injure gratuite, l'insinuation récemment renouvelée dans un journal frivole fort répandu, que l'ultramontain pourrait bien être « l'évêque qui, sans souci de la patrie, ne connaît plus que Rome, les intérêts de Rome, les ordres de Rome. » Non, les héritiers de ceux qui « ont fait la France » ne

sont pas hommes à se désintéresser ainsi de la patrie terrestre ; pour eux, patriotisme et catholicisme c'est tout un. Libre aux « indépendants » qui repoussent l'infaillibilité papale de s'incliner devant la suprématie de l'État et l'infaillibilité des pouvoirs civils; nous répèterons nous autres, à titre même d'ultramontains, que la cause du catholicisme est « une cause de liberté d'abord, et de plus une cause française au premier chef. »

Demandez plutôt à l'Alsace-Lorraine. Les élections qui viennent de s'accomplir disent assez de quel côté se rencontre le vrai patriotisme et la véritable indépendance. « Je suis prêtre, écrivait le digne curé de Mulhouse en se présentant aux électeurs ; mes devoirs envers l'Église n'excluent pas mes devoirs envers mon pays, le Dieu que je sers ne me défend pas d'aimer la patrie. » On lui a répondu, en saluant à une majorité exceptionnelle les candidats du parti catholique et français; et c'est ainsi que deux évêques, cinq prêtres et trois laïques des plus recommandables iront plaider au Parlement les intérêts d'une double et chère cause, de la patrie de la terre et de la patrie du ciel. — Nous lisons dans la *Renaissance*, journal des Églises réformées, que, dans cette question d'Alsace-Lorraine « l'élément clérical (traduisez, *catholique*) a pris une part assez considérable à la lutte. » *Assez* est déjà bien modeste, mais le journal ajoute : « La France n'en sera pas moins reconnaissante et fière des sentiments que lui gardent ceux que la force, au mépris du droit, en a séparés. » Que veut dire ici ce « pas moins ? » Serait-il vrai que le résultat de la lutte électorale dans les deux provinces n'est pas apprécié sans restriction par les organes de la presse protestante? D'un côté, le *Temps* déclare qu'il aurait été beaucoup plus satisfait si les élections avaient eu un caractère « moins catholique » ; de l'autre, le *Journal de Genève* trouve que le parti de la protestation a rencontré dans le parti ultramontain « un allié puissant, mais compromettant. » Que peut donc avoir de « compromettant » pour la cause du patriotisme une alliance catholique sans laquelle il n'y aura jamais de patriotisme vrai?

Telle ne paraît pas être l'opinion de M. Laufrey. Au cours d'un travail de haute fantaisie qu'il vient de publier dans la *Revue des Deux Mondes* sous le titre de « politique ultramontaine », l'ancien chargé d'affaires en Suisse n'a pas assez d'anathèmes contre « cette petite Église », cause première, selon lui, des embarras inextri-

cables que la question de Rome a provoqués chez nous. C'est être vraiment bien mal inspiré que de choisir, pour un terrain d'attaque contre « l'ultramontanisme », la question même dans laquelle tous les catholiques, sans exception, n'ont pas cessé de marcher avec un parfait accord. Quel français catholique n'a pas applaudi à cette glorieuse expédition romaine de 1849, qui nous fit en Europe tant d'honneur? Quel est au contraire celui qui n'a pas déploré les conséquences fatales que devait avoir pour la paix de l'Église et le repos de la France la guerre déclarée, dix ans plus tard, dans le but avoué de relever la nationalité italienne, guerre dont la Révolution seule a su tirer, sinon honneur, du moins profit? Pas un catholique, digne de ce nom, qui ne fasse remonter à cette époque funeste la véritable origine de nos récents désastres et de l'affaiblissement du pays. Si l'on est forcé de convenir en ce moment que 1859 a préparé 1866, peut-on admettre que ce double danger de l'unité italienne et de l'unité allemande soit né d'un autre principe que de la déviation de notre vieille politique catholique? « La Révolution, disait Lamoricière, à l'heure même où il apportait à la défense de l'Église sa ferme et loyale épée, la Révolution, comme autrefois l'islamisme, menace aujourd'hui l'Europe, et aujourd'hui comme autrefois la cause du Pape est celle de la civilisation et de la liberté dans le monde. » Tous les enfants de l'Église pensaient alors comme Lamoricière, car ce n'est pas seulement ce qu'il plaît à M. Lanfrey d'appeler « le parti ultramontrain » qui, dans ces graves circonstances, fut « averti par un infaillible instinct. » De toutes les parties de l'univers catholique s'élevèrent des voix indépendantes, pour signaler le caractère révolutionnaire de ces entreprises qui défaisaient en Italie l'œuvre des siècles et de la France. Prêtres et laïques, évêques et magistrats se rencontrèrent ici sur le même terrain ; tous voulaient protester contre une politique antifrançaise que nombre de publicistes libéraux, toujours férus de leurs principes antichrétiens, restaient seuls à soutenir. Les mêmes auxiliaires la soutiennent encore, et ils recueillent à l'étranger les mêmes sympathies. Nons ne nous plaignons point de pouvoir ainsi constater, à notre tour, que la fidélité à l'Église n'a pas cessé d'être « la plus belle forme du patriotisme français. »

Lorsque les événements que nous rappelons étaient en voie de s'accomplir, le Pape adressa la parole au monde catholique ; en

France, au nom de la liberté impériale, on tenta de laisser cette grande parole s'éteindre sans écho. Les évêques entreprirent de la réveiller; on les condamna au silence. Un intrépide journal, trop chrétien et trop français pour ne point susciter des haines implacables, jugea que le fils ne pouvait pas, ne devait pas étouffer la voix du père. Il parla; un bâillon libéral lui ferma la bouche. Après sept ans d'exil, le vaillant soldat reparut aux avant-postes, toujours luttant pour la seule cause qu'il ait jamais servie, la cause de l'Église et de la France catholique. Frappé naguère d'une nouvelle interdiction, il peut du moins se rendre le témoignage que, dans le cours de son dernier service, il n'a démérité ni de l'Église ni du pays. Les recommandables suffrages dont on l'honore lui en sont une preuve éclatante : il nous tardait de pouvoir prendre rang à la suite des nombreux amis que son dévouement aux nobles causes a su conquérir et garder. Lorsque, durant la bataille du 2 décembre 1870, le brave général de Sonis s'efforçait d'enlever, dans un généreux élan, les deux régiments de marche que paralysait une panique inexplicable, il n'eut d'autre ressource que de faire appel au bataillon des zouaves pontificaux : « Venez, mes amis, et montrons comment savent combattre des chrétiens et des Français! » Les trois cents ne pouvaient pas vaincre; ils enseignèrent à bien mourir. Or, le lendemain de cette journée sanglante, il me souvient qu'une dépêche malheureuse essayait de faire entendre au pays que l'héroïque général avait été, dans cette affaire, « emporté par son ardeur. » C'est ainsi, pensais-je, que plus d'un voudrait rejeter sur les allures impétueuses de l'*Univers* le hasard qui l'expose d'ordinaire aux premiers coups; mais, à l'exemple des volontaires de l'Ouest, M. Louis Veuillot doit estimer qu'il sauve assez en sauvant l'honneur. C'est lui, je crois, qui a écrit quelque part : « L'on n'est pas toujours forcé de parler, mais si l'on parle il faut toujours parler franc. » N'en déplaise à M. Lanfrey, nous songeons, « bonnes gens » que nous sommes, « au salut de notre âme », sans préjudice de ce que nous devons « au salut du pays. » Il peut s'aheurter encore à reconnaître, dans l'expédition de 1859, « la plus grande entreprise du dernier règne, la seule qui mérite de relever aux yeux de l'histoire une époque de décadence et de médiocrité »; nous persistons à croire que nous servons mieux les intérêts du pays, en nous rangeant, ne fût-ce que par reconnaissance, du côté de Pie IX,

le Pontife-Roi. S'il faut jamais établir le bilan de ce que la France a dû, pendant des siècles, et de grandeur et de liberté à cette « politique ultramontaine », qui fut la politique de Charlemagne et de saint Louis, nous ne serons guère embarrassés que pour le choix des témoignages. Il peut, en effet, n'être pas sans intérêt de montrer un jour comment on devient plus français, à mesure qu'on est plus chrétien. — En attendant, il ne nous déplaît pas d'avoir à enregistrer cette observation, que lord Russell a reçu les félicitations de Garibaldi pour son meeting, et que M. Lanfrey s'attire aujourd'hui par son article les félicitations de la *Gazette de Spener*. Nous n'envions ni les unes ni les autres.

Le mot de *reconnaissance* tombait tout à l'heure de notre plume, à l'occasion du Souverain Pontife. C'est à dessein que nous l'avons écrit. Nous voulions, dans le discours de M. le maréchal de Mac-Mahon aux cardinaux français, appuyer sur une parole qui n'a pas été, à notre avis, assez remarquée. Après avoir justement exprimé au Saint-Père « notre attachement filial, notre admiration pour ses vertus, notre sympathie pour ses épreuves », il ajoutait : *La sienne ne nous a pas fait défaut dans nos malheurs.* C'est là un doux et touchant souvenir à rappeler ; on oublie si vite en France !... Plus juste dans la part équitable qu'elle distribue à chacun, l'histoire dira que, parmi tous les souverains de l'Europe, Pie IX est celui qui a le plus sincèrement gémi de nos désastres et formé les vœux les plus ardents pour notre délivrance. Elle dira qu'il s'est interposé, comme un ange de médiation, pour arrêter à son début une guerre sans exemple ; que ce roi pacifique, vieillard désarmé, n'ayant pu prévenir cette guerre fatale, s'est vengé de ceux qui aidèrent à sa chute par le brusque retrait de leurs troupes, en leur envoyant sa poignée de glorieux soldats pour abriter encore dans les plis du drapeau pontifical le vieil honneur français survivant à nos défaites. L'histoire dira que Pie IX, dès les premiers revers, a tenté de nouveau de se jeter à la traverse des colères implacables du vainqueur, afin d'arrêter l'effusion du sang le plus généreux de la France versé déjà sur dix champs de bataille. Elle dira qu'il s'est efforcé d'étouffer dans leur germe les calamités d'une épouvantable guerre civile, en avertissant hautement les hommes du pouvoir que certains étrangers, dont ils acceptaient ou provoquaient l'intervention armée, venaient moins pour secourir la

France que pour réunir dans son sein les éléments d'une révolution immense et d'un désordre universel. Et plus tard, quand la capitale épuisée par les horreurs d'un long siége, mutilée par le fléau du bombardement, après avoir été menacée de sauter tout entière sous l'explosion des mines sauvages, s'arrachait à grand peine aux flammes qui la dévoraient, n'est-ce pas toujours Pie IX qui, le premier, dépouillait sa pauvreté même pour envoyer aux Parisiens incendiés l'aumône encore royale d'un roi découronné?

Il est bon de redire ces choses en un temps où, selon le mot d'un homme qu'on n'accusera pas d'ultramontanisme, M. Guizot, « les triomphes renouvelés de la force rendent plus que jamais nécessaire le respect des puissances morales. » Que d'autres applaudissent aux entreprises sacriléges ; que les plus odieuses usurpations trouvent ailleurs des avocats et des apologistes, prêts à justifier les injustices mêmes, quand le fait est accompli et la violence consommée. Ce n'est pas la France catholique qui fera schisme avec Pie IX, car le jour où elle cesserait d'être catholique elle aurait cessé d'être la France. Nos ennemis s'y sont-ils jamais trompés ? On a dit que la *géographie* de notre pays leur était plus familière qu'à nous-mêmes ; c'est notre *histoire* peut-être qu'ils savent encore mieux. Sera-ce donc seulement chez nous qu'il sera permis d'oublier que si la France a été glorieuse et puissante toutes les fois qu'elle a protégé le Saint-Siége, ses malheurs et ses abaissements lui sont venus du jour où elle cessait d'être fidèle à sa mission ? Voici qu'un siècle révolu nous sépare de l'année qui fut témoin de l'avénement du malheureux Louis XVI. Quand le jeune roi monta sur le trône en 1774, la France partout respectée exerçait un ascendant que personne ne songeait à lui disputer dans le monde. En ce temps-là, un souverain de Prusse, — et ce n'est pas le moins célèbre, — disait que, s'il était roi de France, pas un coup de canon ne serait tiré en Europe sans sa permission. Mais déjà les sectes maçonniques, foyer d'impiété, en travaillant à renverser la royauté chrétienne, visaient plus haut que le roi, car dans la royauté c'était le christianisme qu'elles se flattaient d'atteindre. Le « grand » Frédéric ne s'y épargnait pas. Il s'occupait d'écraser l'*Infâme*, en compagnie de son ami Voltaire, cet ancêtre honteux de nos révolutionnaires modernes, qu'on surprenait toujours rampant aux pieds d'un adversaire de la religion et du pays. « Tout est perdu, écrivait le roi

prussien au philosophe antifrançais, il faut un miracle pour sauver l'Église ; vous avez la consolation de l'enterrer et de faire son épitaphe. » Tous deux moururent, laissant l'œuvre inachevée. L'Église en enterrera d'autres.

Cependant, les tempêtes que les hommes du mal avaient amassées grondaient à l'horizon ; elles allaient engloutir le trône où se dressait un des grands obstacles aux tentatives schismatiques, la royauté chrétienne. Mis en présence du schisme constitutionnel, le roi, mal instruit de la nature des actes qu'on lui donnait à signer, ne tarda pas à se relever dans sa fierté de chrétien. Désespérant d'arracher à l'héritier de saint Louis la sanction du décret d'exil contre les prêtres fidèles, la Révolution maîtresse l'assassina. Comme Marie Stuart, suppliciée par le protestantisme et à titre de catholique, le roi fut supplicié par la Révolution antichrétienne à titre de roi chrétien. « Qui pourrait douter, s'écriait Pie VI, que Louis XVI ait été mis à mort surtout en haine de la foi, et dans l'intention de persécuter les dogmes catholiques ? » Hélas ! la royauté ne tombe jamais seule. Au dire du poëte anglais, quand un crime fait disparaître la majesté royale, « à la place qu'elle occupait s'ouvre un gouffre, et tout ce qui l'environne y est entraîné. » — Naguère, au jour anniversaire de l'exécrable attentat, nous songions à toutes les saintes choses entraînées, avec la royauté catholique, dans le gouffre révolutionnaire : autour de nous, près de la Chapelle Expiatoire, on murmurait le mot de *martyre* et de *béatification*. Était-ce l'expression d'un simple vœu ? Était-ce comme le pressentiment d'un avenir prochain ? Pie IX songe-t-il vraiment à introduire cette cause que Pie VI, un autre martyr, laissait entrevoir dans son allocution du 17 juin 1793 ? Nous ne saurions l'affirmer. S'il faut en croire des bruits persistants, la nouvelle ne serait pas sans vraisemblance. Puissent les probabilités se changer bientôt en certitude ! A l'échafaud de Louis XVI est rivé le premier anneau de la longue chaîne de nos malheurs ; pourquoi ne pas entretenir la confiance que le dernier anneau se brisera au pied même de son autel ? Non, la terre du 21 janvier n'a pas bu tout ce qui reste du sang de saint Louis ! « Jamais, a dit un homme dont on s'étonnera de voir apporter le témoignage en pareille matière, jamais une dynastie n'a été extirpée par le supplice d'un seul de ses membres ; Charles Ier et Louis XVI sont revenus de l'échafaud sous les figures

de Charles II et de Louis XVIII. » Ainsi parle M. Quinet dans son ouvrage sur la *Révolution*. Croyait-il si bien dire? Oh! je sais que la haine anticatholique a convoité depuis de nouvelles victimes, et ce n'est pas à la veille d'un autre anniversaire de mort que j'oublierais comment la Révolution se flattait de tarir le sang royal dans sa source; mais cette date même du 13 février m'avertit que le Seigneur n'a pas dit le dernier mot de ses miséricordes en faveur de la fille aînée de son Église. Puisse notre pays extirper jusqu'à la racine le chancre révolutionnaire qui le ronge, car, même en le frappant, Dieu lui garde ce qu'il n'a jamais refusé au malheureux qui se réclame de sa pitié : l'espérance! E. RÉGNAULT.

ERRATA

A la page 176 de la présente livraison, vers la fin de la page, ligne 36, lisez: « que couronne la CHARITÉ. »

Page 177, ligne 1, au lieu de *sphynx*, lisez *sphinx*.

Le Gérant: C. SOMMERVOGEL

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AÎNÉ, RUE GENTIL, 4.

LA QUESTION

DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

EN IRLANDE ET EN ANGLETERRE

SPEECH ON MOVING FOR LEAVE TO BRING IN A BILL RELATING TO UNIVERSITY EDUCATION IN IRELAND, by the Right Hon. W. E. GLADSTONE, M. P. first lord of the treasury. London, Murray, 1873. — Dr. J. H. Newman, *Idea of a University*, 3e edition, London, Pickering, 1873. — SPEECH OF THE ARCHBISHOP OF WESTMINSTER AT THE CATHOLIC CLUB DINNER OF LIVERPOOL, 20es March 1873.

M. Bright avait dit à Birmingham, en 1868, que l'œuvre du ministère libéral serait d'écrire une nouvelle histoire d'Irlande. L'abolition de l'Église épiscopalienne comme Église officielle, la loi des tenanciers, furent les premiers pas dans cette grande réforme. Il y aurait certes beaucoup de réserves à faire sur l'équité des mesures qui ont réglé la position de l'Église épiscopalienne, mais des principes ont été posés, dont les conséquences se développeront d'elles-mêmes, et nous pouvons nous en contenter. Une fois privée du soutien de l'État, la vie factice de cette Église se décomposera bien vite sous l'action d'effroyables discordes.

Restait la question de l'enseignement supérieur, qui fait depuis quarante ans l'objet de négociations continuelles entre les évêques et les différents ministères : véritable nœud gordien, dont les inextricables difficultés semblent faites pour décourager les intelligences les plus pénétrantes et les courages les plus résolus. M. Gladstone s'était flatté de réussir à le trancher ; il est allé se briser contre les vieux instincts du despotisme protestant et contre les exigences de la conscience catholique.

La question des hautes études en Irlande doit intéresser vivement les catholiques français. De son heureuse solution dépend en partie l'avenir d'un peuple qui leur est profondément sympathique et dont le rôle paraît grandir tous les jours. Nous sommes d'ailleurs en France préoccupés d'une question toute semblable. La France n'a pas encore d'Université catholique : depuis bientôt un siècle, les catholiques y subissent le joug d'une université officielle, dont l'influence, souvent irréligieuse, compte pour beaucoup dans les malheurs du pays. Eux aussi paient largement et nourrissent à leurs frais une institution qui n'a jamais été, dans son ensemble, qu'une machine de guerre contre l'Église. Eux aussi ont le droit de réclamer que l'impôt fourni par tous ne soit plus confisqué désormais au profit d'un parti, et que les bourses cessent d'être un monopole ou une arme contre l'enseignement libre. Eux aussi sont menacés par la tyrannie de l'enseignement laïque. Les raisons que les évêques irlandais font valoir contre l'enseignement officiel, leurs réclamations en faveur de la pleine liberté de l'enseignement supérieur sous le contrôle efficace de l'Épiscopat et la correspondance échangée à ce sujet avec le Saint-Siége renferment des leçons pleines d'actualité qui feront le principal intérêt de ce travail.

Nous nous proposons de mettre sous les yeux de nos lecteurs la question de l'enseignement supérieur en Irlande, dans les phases diverses qu'elle a traversées. Nous résumerons d'abord brièvement l'histoire de cet enseignement depuis l'émancipation, en insistant sur les principes invariables qui ont depuis ce temps dirigé le Saint-Siége et l'Épiscopat d'une part et le gouvernement de l'autre. Puis nous étudierons le bill Gladstone, et nous terminerons en faisant connaître les mesures adoptées dans ces graves circonstances par les évêques d'Irlande et d'Angleterre.

I

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN IRLANDE DEPUIS LA RÉFORME

Le législateur qui s'occupe des intérêts de l'Irlande doit nécessairement tenir compte des deux partis qui la divisent : les protestants, au nombre d'un million deux cent mille environ,

et les catholiques, qui forment une masse compacte de plus de quatre millions. Avant 1830, le principe qui dirigea toute la politique et toute la législation fut celui de la prédominance forcée du protestantisme. On connaît l'histoire de cette persécution deux fois séculaire, dont les effets, savamment calculés, auront dans l'avenir un long retentissement. Tout le monde sait avec quel art on affama ce peuple, en implantant de force sur ses terres des étrangers cupides et des pasteurs sans ouailles. Mais l'Irlandais n'eût pas été assez pauvre, s'il avait pu s'instruire : ce qui éternise la misère et la sujétion, c'est l'ignorance. Pendant plusieurs siècles, le peuple irlandais, l'un des mieux doués du monde, resta sans hautes études.

Depuis les jours néfastes d'Élisabeth jusqu'en 1845, il n'y eut en Irlande qu'une seule université, celle de la Trinité, qui s'identifie pour ainsi dire avec le collége du même nom. En effet, l'université n'a pas d'autres cours ni d'autres professeurs que ceux du collége, et les autorités sont presque les mêmes. Le collége est gouverné par un prévôt assisté de sept agrégés ; ces huit personnages nomment le chancelier de l'université, et celui-ci ne peut rien sans le prévôt et ses sept agrégés. C'est à lui qu'il appartient de convoquer le Sénat, mais seulement sur la réquisition du prévôt et des agrégés, qui alors même, ont le droit d'opposer leur *veto* à toute décision. Les grades ne peuvent être conférés que sur la proposition du prévôt.

L'émancipation des catholiques en 1829 ouvrit une ère nouvelle. Au principe de la domination succéda, dans la législation, celui de l'égalité; ce progrès des esprits, purement théorique d'abord, amènera plus tard l'abolition de l'Église épiscopalienne comme Église officielle et la loi des tenanciers.

Mais dès lors se faisait jour un troisième principe. Mis en avant par quelques sectaires athées, il fut chaudement patronné par les protestants, dans l'espoir qu'il aiderait à éluder ou du moins à amortir celui de l'égalité religieuse. Ce fut le principe de l'éducation mixte, ou neutre, ou laïque, comme on voudra l'appeler. On en fit d'abord l'application aux écoles primaires, et l'archevêque protestant Whateley avoue sans pudeur : « qu'on espérait étouffer le catholicisme dans son germe, en lui imposant un système d'écoles et de livres d'où serait exclue toute religion. »

Les catholiques acceptèrent d'abord ce système dans l'enseignement primaire, parce que la question était neuve alors et qu'on n'en voyait pas la portée, puis à cause des avantages pécuniaires qu'ils en retiraient pour leurs écoles, et surtout enfin, parce que, dans un pays profondément catholique, avec des maîtres et des maîtresses catholiques, on espérait bien que les écoles, neutres de droit, deviendraient bientôt confessionnelles de fait; c'est ce qui arriva, mais le précédent était mauvais, et bientôt le gouvernement le reprit pour l'appliquer à l'enseignement supérieur.

En 1845, sous le ministère de sir Robert Peel, et sur la proposition de sir James Graham, le Parlement vota la fondation de l'université de la Reine, avec ses trois colléges de Belfast, de Cork et de Galway. Le collége de la Trinité était strictement protestant; les colléges de la Reine furent des colléges neutres, laïques, comme on dirait en France. Il y avait en Irlande quatre millions de catholiques et un million de protestants; pour ne pas froisser cette infime minorité, on bannit tous les cultes. On appela cette impiété la neutralité religieuse; mais sir Inglis, membre du Parlement pour Oxford, lui donna son vrai nom : il l'appela un plan d'éducation athée. Les évêques condamnèrent les colléges athées, et, suivant en cela les inspirations du Saint-Siége, défendirent aux parents d'y envoyer leurs enfants. Les colléges de la Reine ne se relevèrent jamais de ce coup. Ils ne firent que végéter, et à part celui de Belfast, qui sert aux presbytériens d'école de théologie, aucun n'eut un nombre sérieux d'élèves.

En face du collége de la Trinité et des colléges de la Reine, tous richement dotés des deniers publics au profit du petit nombre, les catholiques ne possèdent que deux établissements d'instruction supérieure : celui de Maynooth, qui a perdu une partie de ses revenus lors de la suppression de l'Église officielle, et l'Université catholique de Dublin, qui n'est ni reconnue ni dotée par l'État.

Voilà l'état de l'instruction supérieure en Irlande. M. Gladstone, en commençant son fameux discours du 13 mars, ne put s'empêcher de le dénoncer comme un scandale. Laissons l'orateur nous décrire lui-même en chiffres éloquents la famine intellectuelle

que le protestantisme a produite en Irlande à côté des autres ruines.

« Il en est, dit-il, qui pensent et qui ont le courage d'affirmer qu'après tout, si on tient compte de la position des catholiques, de leur pauvreté, de l'impuissance où ils sont de supporter les frais de l'éducation supérieure, ils n'ont pas trop à se plaindre de l'état de choses actuel. Et moi je dis que cet état de chose est lamentable, je dis que c'est *un scandale*. Je vais vous apporter des chiffres. Dans les trois colléges de la Reine, le nombre total des élèves inscrits sur les registres matricules est de sept cent huit. On compte parmi eux cent quatre-vingts catholiques. Mais ces chiffres, tels qu'ils sont, sont des chiffres menteurs : car sur ces sept cents étudiants un grand nombre ne font que des études professionnelles. Or, quand nous parlons d'études universitaires comme moyen de formation intellectuelle, nous parlons des études littéraires. Les écoles de droit, de médecine, d'arts et métiers, sont d'excellentes choses, mais elles n'ont pas de rapport avec l'éducation universitaire. Je décompose donc ce chiffre de cent quatre-vingt-un catholiques, et je demande combien il en est qui suivent les cours littéraires? De 1859 à 1864, la moyenne est de cinquante-neuf dans les trois colléges ; de 1864 à 1869 elle descend à cinquante, et à quarante-cinq de 1869 à 1871. Ainsi, les chiffres sont insignifiants et encore vont-ils en diminuant... Au collége de la Trinité, à Dublin, environ cent catholiques sont inscrits pour les études littéraires. Les facultés des arts réunies de l'Irlande donnent donc l'instruction supérieure à cent quarante-cinq élèves fournis par une population de plus de quatre millions d'habitants; n'est-ce pas misérable? Mais poursuivons. Le nombre total des étudiants ès arts inscrits est de onze cent soixante dix-neuf pour toute l'Irlande ; de sorte que les catholiques, qui forment les quatre cinquièmes de la population, nous donnent à peine un huitième des étudiants. J'aime à croire que personne ici ne trouvera cette proportion juste. Je pense avoir démontré que les catholiques irlandais ont contre nous des griefs sérieux et fondés.

« Mais laissons là le grief religieux. En dehors de toute considération religieuse, la réforme académique en Irlande est indispensable. Au collége de la Trinité, 563 jeunes gens suivent les

cours littéraires ; dans les colléges de la Reine, nous trouvons les chiffres suivants en 1871 : 136 à Belfast, 50 à Cork, 35 à Galway, en tout 221. Voilà donc 784 étudiants proprement dits pour toute l'Irlande. Je donne ici au mot d'étudiant le sens qu'on lui donne en Écosse et surtout en Angleterre. Ainsi donc, sur 5 millions et plus d'habitants, 784 individus reçoivent l'éducation universitaire proprement dite ! Ajoutons à ce chiffre tous ceux qui suivent les études professionnelles, nous arrivons à 1,235. Ajoutons encore 395 étudiants qui reçoivent leurs grades au collége de la Trinité sans concourir pour les bourses, nous obtiendrons à un total de 1,634 étudiants, dont à peine la moitié méritent ce nom, à l'entendre comme nous l'entendons en Angleterre et en Écosse. Il n'y a en réalité que 784 étudiants pour 5 millions d'Irlandais, tandis que l'Écosse avec 3 millions d'habitants en compte 4,000 ! »

M. Gladstone remarque, en terminant cet exposé, que, dans les deux universités, le nombre des étudiants va diminuant chaque année. Le Parlement, avec tous ses efforts, avec ses énormes dotations, n'est pas arrivé à conjurer la misère intellectuelle ; il y a moins d'étudiants aujourd'hui qu'en 1832, avant la fondation des colléges de la Reine, car alors le collége de la Trinité seul en comptait 1,461.

Nos lecteurs savent maintenant à quoi s'en tenir sur les universités d'Irlande. Ce simple exposé des faits est une accablante condamnation. Mais avant que M. Gladstone proposât son bill, le gouvernement anglais ne se préoccupait-il pas de cet état de choses ? Que fit-il pour y remédier ? Quelles raisons firent échouer les négociations tant de fois abandonnées et reprises ? Ces détails sont peu connus et méritent d'être étudiés. Nous désirons surtout appeler l'attention sur la cause qui maintint entre le gouvernement et les évêques un désaccord si persistant. C'est là ce qu'il faut saisir avant tout pour comprendre la question.

Les premières négociations datent de l'époque où fut établie l'université de la Reine avec les trois colléges de Cork, de Belfast et de Galway. Le point en litige était l'enseignement mixte et neutre. Les évêques ne voulaient accorder leur adhésion qu'à la condition d'introduire dans ces colléges une forte proportion de professeurs catholiques, chargés des cours où l'influence de

maîtres non catholiques paraissait plus redoutable. Ils furent éconduits. Ils se réunirent alors au synode de Thurles et condamnèrent solennellement les colléges fondés sans les garanties exigées; cet anathème fut pour ces établissements un coup mortel.

Le Saint-Siége avait suivi ces négociations avec un vif intérêt et soutenu l'Épiscopat de ses avis. Sous son inspiration, les évêques défendirent aux parents d'envoyer leurs enfants au collége de la Reine et fondèrent eux-mêmes à Dublin une Université catholique, dont le célèbre Dr Newman fut le premier recteur.

Le Dr Newman fait allusion à cette intervention du Saint-Siége dans un recueil de discours qu'il vient de réimprimer sous ce titre : *Idée d'une Université.* « Après tout, dit-il, c'est l'autorité de l'Église qui est pour les catholiques la raison suprême et le juge compétent en matière religieuse. Elle a toujours le droit d'intervenir, et quelquefois, dans le conflit des partis, c'est pour elle un devoir. Or, elle est intervenue dans cette question. Elle a éxigé qu'on adoptât pour la jeunesse catholique le système d'une université purement catholique et a défendu *d'entrer dans aucun compromis* à cet égard. Il est évident que nous n'avons qu'à obéir de tout cœur, d'autant plus que cette décision nous vient, non des évêques d'Irlande, dont la parole a déjà tant de poids, mais de l'autorité la plus haute, la chaire même de saint Pierre. Il y a plus, cette décision ne réclame pas seulement notre soumission extérieure, mais l'assentiment de nos intelligences. Elle ne se contente pas de défendre certaines mesures, elle *réfute d'avance tous les raisonnements qui ne pourraient s'accorder avec cette défense.* »

Nous recommandons cette page aux catholiques, qui, disposés à obéir aux décisions doctrinales de l'Église, n'accordent à ce qu'ils appellent les *mesures disciplinaires,* qu'une soumission tout extérieure, et se réservent de blâmer *in petto* ce qu'ils n'osent combattre de front.

Pas de compromis avec l'éducation neutre, c'est le principe qui a inspiré toutes les décisions du Saint-Siége sollicitées par les évêques et par les catholiques influents des trois royaumes. On l'a vu, quelques catholiques suivaient les cours des colléges

de la Trinité et de la Reine en Irlande, et il en était de même en Angleterre pour Oxford et pour Cambridge, surtout après l'abolition du serment. Ces essais ne furent pas heureux : on eut à déplorer des apostasies ; ont vit d'excellents esprit imbus pour toujours de préjugés pitoyables. Un instant pourtant, on songea à établir à Oxford un collége, pour donner aux jeunes gens catholiques l'avantage de l'éducation universitaire ; mais ce plan, condamné par Rome, est aujourd'hui complétement abandonné.

Le 13 décembre 1864, les évêques d'Angleterre assemblés declarèrent : 1° que l'établissement d'un collége catholique, au sein des universités protestantes, ne pouvait pas être approuvé et 2° qu'il fallait à tout prix dissuader les parents d'envoyer leurs fils étudier dans ces universités[1].

Le 3 février 1865, le cardinal-préfet de la Propagande écrivit que la sacrée Congrégation avait, après mûr examen, confirmé le jugement des évêques, comme pleinement conforme aux principes que la sacrée Congrégation avait toujours soutenus.

Le 12 mars 1867, une lettre du cardinal-préfet de la Propagande à l'archevêque de Westminster déclarait que la sacrée Congrégation, en autorisant l'établissement d'une communauté d'oratoriens à Oxford, n'avait songé qu'à pourvoir aux besoins spirituels des catholiques de cette ville et nullement à infirmer les déclarations du *Saint-Siége* contre l'établissement projeté d'un collége catholique à Oxford. Puis le cardinal presse les évêques de conférer ensemble à ce sujet et « d'informer la Propagande des mesures prises pour empêcher les élèves catholiques d'aller étudier à Oxford. »

Le 1er mai 1867, les évêques écrivent pour confirmer leur lettre du 13 décembre 1864 et dire qu'ils comptent avertir les fidèles par des mandements et autrement des dangers sérieux que courent leurs enfants en allant, malgré leur défense, étudier dans les universités protestantes. Le 6 août 1867, le cardinal-préfet approuve cette mesure et ajoute : « Vous expliquerez clairement dans vos pastorales la doctrine de l'Église sur l'obligation d'éviter l'occasion prochaine du péché mortel ; occasion à laquelle personne ne peut s'exposer à moins d'une nécessité

[1] V. *Dublin Revieur*, avril 1873.

pressante, et encore en prenant toutes les précautions pour éloigner le danger prochain. Et dans le cas présent, comme il y a, *ainsi que Sa Sainteté l'a déclaré*, un danger intrinsèque et sérieux, qui menace la pureté des mœurs et la foi nécessaire au salut, il est presque impossible de trouver des circonstances où des catholiques pourraient, *sans péché*, suivre les cours des universités protestantes. »

Ces documents mettent suffisamment en lumière les règles de conduite suivies par les évêques dans la question de l'enseignement supérieur. Ils ne sont pas libres : en présence des principes de la foi, des décisions de l'Église, leur conduite est toute tracée.

L'Église avait son principe ; mais le gouvernement avait aussi le sien, lequel ? Celui de ne reconnaître à aucun prix la liberté de conscience des catholiques et d'arriver, directement ou indirectement, à leur imposer l'enseignement mixte et neutre.

Il est impossible de parcourir les pièces qui nous sont restées des différentes négociations de 1845 à 1871, sans être frappé de cette observation. Partout on sent percer cette prétention hautaine et violente, de dominer l'Église, de la bâillonner et de lui arracher l'éducation de ses enfants.

En 1866, les négociations furent reprises entre lord Grey et les quatre archevêques d'Irlande députés par leurs collègues. Après une première conférence, les archevêques formulèrent leurs propositions dans un mémoire, signé par l'Épiscopat tout entier, à l'exception peut-être de l'archevêque de Tuam.

Voici ces propositions :

I. L'Université catholique serait, par charte, incorporée à l'université de la Reine, de façon à laisser l'enseignement des étudiants catholiques entre les mains des catholiques, sous le contrôle de leurs évêques. Suivait un projet de charte analogue à celle de King's College, à Londres.

II. Pour mettre ce collége sur le même pied que les autres, on le doterait.

III. Dans le même but, des bourses seront mises à la portée des étudiants catholiques, soit qu'on les prenne sur les anciennes, soit qu'on en crée de nouvelles.

IV. Le collége catholique pourra s'en affilier d'autres.

V. Les diplômes seront rédigés de manière à éviter que ceux qui les

sollicitent ou les délivrent paraissent donner les mains à un système d'enseignement mixte que leur religion réprouve.

VI. On évitera de désigner les livres et les auteurs, au moins en ce qui touche la philosophie, les sciences sociales et l'histoire; on évitera tout ce qui pourrait ressembler à un empiétement sur l'enseignement religieux.

VII. Les colléges de la Reine seront réorganisés sur la base de l'éducation confessionnelle.

Sir George Grey répondit à ces propositions que le gouvernement maintiendrait le principe de l'enseignement mixte et neutre dans les colléges de la Reine; mais qu'il mettrait l'université de la Reine à même de donner les grades à tous ceux qui les demanderaient et qu'il octroierait une charte de corporation à l'Université catholique en qualité de collége affilié. On accorderait aux évêques le droit et le titre de visiteurs dans ce collége, mais le gouvernement exigeait l'admission dans le conseil de cet établissement d'un certain nombre de laïques. Le gouvernement ne doterait pas le collége, mais il établirait seulement des bourses qui seraient accessibles à tous. Les questions de diplômes et de livres étaient de la compétence du Sénat, que le gouvernement réorganiserait de manière à satisfaire tous les partis. Le cardinal Cullen répliqua qu'aux yeux des évêques, ces promesses ne donnaient point l'égalité désirée par les catholiques, et, devant l'opposition de l'Université elle-même, le gouvernement abandonna la nouvelle charte.

A l'avénement de lord Derby, de nouvelles négociations s'ouvrirent entre le gouvernement, d'une part, et de l'autre, l'archevêque de Cashel et l'évêque de Clonfert, tous deux députés par leurs collègues. Le gouvernement était représenté par lord Mayo, alors premier secrétaire du lord lieutenant d'Irlande. La pétition des évêques fut discutée par lui dans un mémoire, qui était évidemment destiné à passer sous les yeux du cabinet.

Après avoir résumé la correspondance entre les évêques et lord Grey, lord Mayo reconnaît que les catholiques « ont le droit de réclamer la fondation d'une Université d'un caractère confessionnel », qui puisse être pour eux ce que le collége de la Trinité est pour les protestants. Le contrôle direct du gouvernement ne vaudrait rien, car l'indépendance est pour une université la pre-

mière condition de succès ; mais il croyait qu'il était indispensable d'introduire dans le conseil suprême de cette Université *un élément laïque considérable et influent*. Il proposait donc d'accorder une charte aux personnes ci-dessous désignées qui formeraient un sénat composé de vingt membres tous catholiques romains : un chancelier, un vice-chancelier, quatre évêques, le président du collége de Maynrooth, six laïques, les chefs des colléges affiliés et cinq membres à élire par chacune des facultés de l'Université. En cas de vacance, le chancelier et les six sénateurs laïques seraient remplacés par voie d'élection, à laquelle prendraient part le chancelier, le sénat, les professeurs et les gradués. Les évêques seraient toujours députés par leurs collègues, les membres des facultés par les facultés, et le vice-chancelier serait nommé par le chancelier. Le sénat ainsi constitué aurait tous les droits et tous les pouvoirs du collége de la Trinité. Lord Mayo n'indiquait que deux restrictions ; par la première, l'Université s'engageait à n'obliger aucun élève non catholique à assister aux offices catholiques. La seconde avait trait à la dotation. « Il serait peut-être bon de différer la dotation, disait lord Mayo, jusqu'à ce que les colléges soient solidement établis. C'est un point très-délicat, et qu'on peut, pour le moment, distraire du projet. Je compte pourtant demander au Parlement d'allouer une somme pour pourvoir aux dépenses des examens, pour fonder un certain nombre de bourses et de prix, pour l'entretien des officiers et des domestiques de l'Université et peut-être aussi pour l'érection des lieux de réunion nécessaires. »

On voit que le gouvernement avait eu soin de donner la prépondérance à l'élément laïque en limitant le sénat à vingt membres, dont douze et peut-être quatorze seraient des laïques. Les évêques, dans le contre-projet, proposaient que le chancelier fût toujours un évêque, élu non par convocation générale, mais par le sénat ; que tous les chefs d'établissements affiliés pussent entrer au sénat ; que le sénat ne pût mettre son veto à la révocation d'un professeur ; que les évêques membres du sénat eussent un droit de *veto* absolu sur la première nomination d'un professeur et sur les livres. Ce dernier point, le point essentiel, était justement le seul sur lequel le gouvernement était résolu à ne rien céder. Quant aux évêques, leur conscience leur défendait

toute concession. « Votre Seigneurie, disaient-ils dans leur mémoire, nous faisait observer que la présence au sénat de quatre évêques, du président du collége de Maynrooth, et le fait que tous les membres du sénat seraient catholiques romains, suffisaient pour assurer l'orthodoxie de la foi et de la morale. Nous apprécions la bienveillance du gouvernement et nous devons vous dire combien les évêques y ont été sensibles. Mais c'est pour nous un devoir de vous déclarer, afin que le gouvernement de Sa Majesté ne puisse en ignorer, qu'il n'y aura de garantie ni pour les mœurs ni pour la foi que si l'on reconnaît aux évêques, comme membres du sénat, le droit qu'ils ont comme évêques, ainsi que tout catholique est obligé de le croire, de juger avec autorité en matière de foi et de morale. Ce droit leur appartient et même n'appartient qu'à eux, si on les met en regard des laïques ou des ecclésiastiques de second ordre. D'après les règles de l'Église, les laïques et même les ecclésiastiques de second ordre ne sont pas juges en matière de foi et de morale : c'est le droit réservé des évêques. Comme la foi et la morale peuvent avoir à souffrir soit des opinions et du langage des professeurs, et des autres officiers, soit de leur mauvais exemple, soit de l'introduction dans le programme de livres pernicieux, le moins que puissent demander les évêques membres du sénat, pour être en état de prévenir ces abus, c'est d'avoir un droit de *veto* absolu sur le choix des professeurs et des livres, ainsi que le droit d'écarter les professeurs et les officiers qui auraient mérité leur censure en matière grave, concernant la foi ou les mœurs. »

On le voit, la question de dotation fut laissée au second plan ; les évêques se contentèrent d'insister sur la convenance qu'il y avait à pourvoir au traitement du personnel.

Lord Mayo répondit par un refus absolu sur tous les points. On tenait à avoir un chancelier laïque, un homme de haute position, élu par tous les membres de l'Université. Mais c'est sur la question doctrinale que la divergence des vues s'accuse surtout.

« La proposition de donner aux évêques du Sénat un pouvoir plus grand qu'à leurs collègues, écrivait lord Mayo, ne peut être prise en considération. Ce principe une fois accepté, *nous aurions un système d'éducation essentiellement différent de celui que l'on désire.* Le gouvernement ne peut donc consentir

à accorder à quelques membres du Sénat, sur l'enseignement, sur le choix des livres et sur la discipline, un pouvoir qui ne serait pas partagé par tous leurs collègues. Le but que poursuit le gouvernement est de créer un établissement, qui, bien que d'un caractère confessionnel, soit cependant autonome et indépendant de toute influence du dehors, soit politique, soit religieuse. Les propositions émises dans votre lettre tendent à renverser ces principes par la base ; je me vois donc obligé à mon grand regret, de vous informer qu'on ne peut prendre en considération les mesures suggérées par vous. »

Résumons toute cette discussion. Les évêques catholiques n'ont jamais réclamé qu'une chose comme essentielle : le droit d'enseigner les catholiques, d'après des règles que tout catholique est obligé d'accepter sous peine de renoncer à sa foi ; le droit par conséquent de proscrire tout enseignement, tout livre jugé faux ou immoral par l'autorité compétente. Dans toutes les propositions et les répliques du gouvernement on sent la prétention tyrannique d'établir au sein même de l'Université catholique un pouvoir de résistance laïque, qui puisse affronter impunément les censures des évêques et transformer insensiblement l'université nouvelle d'Université catholique en université de protestants ou de libres penseurs. Mieux valait ne rien faire que de travailler à cette œuvre misérable. Les évêques attendirent. Au milieu même de ces négociations, M. Gladstone faisait passer la motion qui condamnait l'Église protestante d'Irlande et inaugurait, à l'égard de cette nation si grande et si malheureuse, une politique plus équitable, plus large et plus clairvoyante. Hélas ! pourquoi faut-il que lui aussi soit allé sombrer sur le même écueil, la tyrannie des protestants et des libres penseurs, le parti pris de ne pas accorder à une nation catholique la véritable liberté d'enseignement !

II

LE BILL GLADSTONE

Nous sommes à la fin de l'année 1872. A l'ouverture du Parlement, le discours du trône annonçait que la réforme de l'ensei-

gnement supérieur en Irlande serait la principale mesure de la session. Le 13 février 1873, M. Gladstone proposa un bill *pour la réforme et l'extension de l'éducation universitaire en Irlande*. Résumons brièvement le discours du ministre et les principales dispositions du bill.

M. Gladstone part de ce fait, qu'au point de vue religieux comme à celui de la science, l'état de l'instruction supérieure en Irlande est un scandale et une calamité publique. Le collége de la Trinité qui, contrairement aux intentions des fondateurs, forme à lui seul toute l'université de Dublin, sera le pivot de la réforme. L'université sera séparée du collége, et dans cette Université régénérée viendra se fondre d'abord l'université de la Reine, avec ses trois colléges de Belfast, de Cork et de Galway ; mais ce dernier disparaît comme inutile. Les principes qui dirigent le gouvernement dans cette réforme, sont les mêmes que ceux qui ont inspiré naguère la réforme des universités anglaises : l'abolition du serment ; l'accès des bourses et des prix ouvert à tous ; la suprématie d'un conseil supérieur distinct des colléges; la faculté, pour ceux qui le désirent, de conquérir leurs grades, sans entrer dans un collége; l'impôt levé sur les colléges au profit de l'université; enfin l'exclusion de l'enseignement officiel de certains sujets controversés.

Au 1er janvier 1875, les pouvoirs, exercés actuellement par le prévôt et les sept agrégés du collége de la Trinité, passeront au nouveau conseil suprême. Au-dessous du conseil, le *Sénat* sera composé dans le principe de tous les docteurs et maîtres ès arts (licenciés) du collége de la Trinité et de l'université de la Reine, ainsi que de tous les membres du collége nouvellement affiliés, qui seront pendant trois ans admis aux examens, à charge de justifier de leurs inscriptions passées. Par la suite, le Sénat sera formé de tous les docteurs et de tous les licenciés de l'Université. Les membres du Sénat éliront les représentants de l'université au Parlement. Au-dessus du Sénat, sera le conseil suprême (governing body) composé de vingt-huit personnes, nommées d'abord par acte constitutif.

Pendant les dix premières années, les vacances qui se produiront dans le conseil seront remplies alternativement par des choix de la couronne et du Conseil. Au mois de janvier 1885,

le Conseil se trouvant constitué d'une manière définitive, quatre membres se retireront chaque année et seront remplacés par quatre autres, nommés respectivement par la couronne, par le Conseil, par le corps professoral et par le Sénat.

Tout collége agrégé qui possédera cinquante élèves *in statu pupillari*, inscrits sur les registres matricules, aura le droit d'envoyer un représentant au Conseil ; les colléges qui auront au moins cent cinquante élèves auront deux représentants.

Le collége de la Trinité, les colléges de la Reine à Cork et à Belfast, le collége presbytérien appelé *Maggee college*, l'Université catholique de Dublin, seront tout d'abord incorporés comme colléges affiliés à la nouvelle Université ; mais d'autres colléges pourront se faire affilier.

La faculté de théologie du collége de la Trinité est séparée du collége et forme un établissement à part. Elle sera transférée avec *les revenus qui lui appartiennent comme dons privés*, à l'Église épiscopalienne. Elle sera pourvue d'un local aux frais du collége de la Trinité, qui perd ainsi 15,000 £ (375,000 fr.) de revenus.

L'Université n'enseigne dans ses chaires ni théologie, ni philosophie, ni morale, ni histoire moderne. Les candidats ne seront interrogés sur ces matières, que s'ils le demandent. Un article spécial (*conscience clause*) empêchera qu'un professeur ne puisse offenser d'une manière délibérée et persistante les susceptibilités religieuses de ses auditeurs.

On fondera de nouvelles bourses et de nouveaux prix, et les bourses et les prix du collége de la Trinité seront accessibles à tous.

L'argent nécessaire sera fourni : 1° par le collége de la Trinité qui, après avoir perdu un quart de ses revenus, sera encore le collége le plus riche du monde ; 2° par la suppression du collége de Galway et 3° par le surplus que la liquidation des biens du clergé épiscopalien a mis à la disposition du gouvernement et qui s'élève à 5 millions de livres sterling ou 125 millions de francs.

L'impression produite par le discours du premier ministre fut d'abord favorable ; tout le monde semblait convaincu qu'il avait résolu toutes les difficultés par un heureux compromis et écarté pour longtemps cette éternelle question de l'Université irlandaise.

Tout à coup, le ciel se chargea de nuages; personne ne voulait plus du bill, parce que personne n'y trouvait son compte. Les libéraux avancés ou radicaux et la masse des tories le dénonçaient comme une manœuvre habile, dont le but déguisé était de placer toute l'instruction supérieure en Irlande sous la main du Pape. Les membres du collége de la Trinité criaient à la spoliation; ceux de l'université de la Reine accusaient M. Gladstone d'avoir tué les études en les mutilant. Dans ce concert de clameurs discordantes de la presse et de l'opinion, les catholiques attendaient la décision qu'allait prendre l'épiscopat irlandais.

Les évêques parlèrent enfin : après avoir mûrement examiné le bill et calculé toutes ses conséquences, ils formulèrent les résolutions suivantes :

RÉSOLUTIONS DES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES D'IRLANDE ASSEMBLÉS POUR EXAMINER LE BILL DE L'UNIVERSITÉ

I. Pleins d'alarmes à la vue des ruines qu'a accumulées le système de l'éducation sans religion, et nous en tenant aux déclarations du Saint-Siége, nous renouvelons la condamnation de l'éducation mixte, parce qu'elle est pleine de périls pour la foi, que nous devons mettre au-dessus de tous les trésors d'ici-bas ; car, « sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu ; » (*Hebr.*, XI, 6) et « que sert à l'homme de gagner le monde entier, s'il vient à perdre son âme? » (Math., XVI, 20.)

II. Tout en désirant sincèrement que la jeunesse catholique d'Irlande puisse participer à tous les avantages de l'éducation universitaire et concourir pour les bourses, les prix et les grades, qui sont un si puissant encouragement, nous sommes contraints par le devoir de notre charge, de déclarer à notre troupeau que le plan d'Université, qui est maintenant sous les yeux du Parlement, par là même qu'il est fondé sur le principe de l'éducation mixte et sécularisée, nous paraît conçu de façon à ce que la jeunesse catholique ne puisse en profiter sans danger pour sa foi et pour ses mœurs.

III. L'auteur éminent de ce projet, tout en proclamant d'abord à la face du Parlement que la condition des catholiques, en fait d'enseignement universitaire, est déplorable, qu'elle est même un vrai scandale, et, tout en déclarant qu'il va remédier à cet état de choses, nous propose une mesure qui contraste singulièrement avec ses professions de foi. Car, au lieu de guérir le mal, elle le perpétue, renforce deux des colléges de la Reine et ouvre, dans le sein même de la métropole, deux grands établissements fondés sur le même principe que les colléges de la Reine.

IV. Ne voulant pas nous occuper ici de quelques catholiques qui (malgré nous) pourraient profiter de cette éducation mixte et neutre, nous voyons que le bill, sans qu'il en soit fait expressément mention, distribue aux épiscopaliens, aux presbytériens et à la nouvelle secte des *sécularistes*, les immenses fondations dont l'enseignement universitaire jouit en ce pays. Le collége de la Trinité a 50,000 £ par an (1,250,000 fr.), des bâtiments, des musées et des bibliothèques magnifiques; sa nouvelle université reçoit 50,000 £ (1,250,000 fr.) par an, le collége de Cork, 10,000 £ (250,000 fr.), le collége de Belfast, 10,000 £ (250,000 fr.), tandis que l'Université catholique ne reçoit rien. Bien plus, le peuple catholique, qui forme l'immense majorité de la nation et qui forme aussi la classe la plus pauvre, est abandonné à ses propres ressources pour lutter contre ces colléges si richement pourvus.

V. A cette injustice, il faut en ajouter une autre aussi criante. Le bill rend les bourses et les prix de la nouvelle université accessibles aux catholiques; mais il ne fonde pour les catholiques ni écoles secondaires, ni colléges, ni bibliothèques, ni musées, ni aucune de ces choses dont un collége ne peut se passer; il n'établit point de professeurs, il ne donne aux catholiques aucun moyen de lutter à armes égales avec les protestants ou autres adversaires. Puis, quand tous les avantages sont ainsi de leur côté, il leur dit qu'ils peuvent concourir pour les grades, les prix et autres honneurs universitaires.

VI. Comme propriétaires légaux de l'Université catholique, comme représentants du peuple irlandais catholique, pour qui et par qui cette Université a été créée, nous ne consentirons point à ce qu'elle soit affiliée à la nouvelle université, à moins que les conditions proposées ne soient considérablement modifiées, et nous nous opposerons de même à l'affiliation de tout autre collége catholique.

VII. Nous déclarons en outre qu'il est plus que jamais nécessaire pour les catholiques d'aider l'Université catholique à se développer, parce qu'elle est le seul établissement d'instruction supérieure où la jeunesse puisse recevoir une éducation basée sur la religion.

Ont signé, au nom de l'assemblée des évêques :

PAUL, cardinal, CULLEN, archevêque de Dublin; — G. CONROY, évêque d'Armagh, secrétaire; — J. MAC DESMOTT, évêque de Raphoe, secrétaire.

Le 28 février 1873.

La note des évêques fait ressortir clairement, dans un langage mesuré, les inconvénients et les injustices du bill : à vrai dire, au lieu de briser les chaînes des catholiques, il les rivait; il

faisait consacrer à jamais, par les mains des évêques, la suprématie protestante.

Quatre mesures surtout dominent le bill et en résument tout l'esprit : la composition du Conseil suprême, les dotations, l'exclusion des questions controversées et la faculté qu'ont les élèves d'obtenir les grades sans entrer dans un collége. Or, tout cela est ingénieusement calculé de manière à ruiner l'influence catholique.

Le Conseil se composera de vingt-huit membres, nommés d'abord par le gouvernement, c'est-à-dire par le Parlement. Des ministres seraient peut-être assez équitables ; mais qu'attendre d'un Parlement où l'on disait déjà tout haut qu'il fallait exclure du Conseil tout ecclésiastique catholique romain ? Après 1885, le Conseil doit se renouveler annuellement par le remplacement successif de quatre membres : un serait nommé par la Couronne, un par le Conseil, un par le corps professoral des colléges affiliés, un quatrième par le Sénat.

Or, la Couronne suivrait l'opinion dominante au Parlement, le Conseil serait pour longtemps le reflet de la majorité initiale, le Sénat compterait des milliers de docteurs sortis de l'Université de la Reine et du collége de la Trinité, dont les examens, souvent dérisoires, seraient reconnus valables, tandis que les docteurs catholiques, obligés de subir un nouvel examen, n'arriveraient au Sénat que successivement et isolément.

Mais, disait-on, ne pourrait-on pas créer de nouveaux colléges catholiques et arriver, avec le temps, à compter une majorité catholique ? Hélas ! le temps eût résolu ce problème sans doute ; mais, en attendant, il s'agissait de sauver et d'instruire les générations présentes ; mais n'allait-on pas se trouver, pendant de longues années, à la merci d'un Conseil hostile, qui pourrait, d'un trait de plume, entraver et paralyser tous les efforts des catholiques ! Pour concourir avec succès, pour fonder de nouveaux colléges affiliés, il faudrait avoir des élèves, beaucoup d'élèves ; les aurait-on ?

En entrant dans la nouvelle combinaison, l'Université catholique passait sous les fourches caudines : découronnée de son titre, devenue simple collége de la puissante Université, elle apportait à celle-ci, comme dot, une espèce de consécration

officielle d'un système dont l'enseignement mixte et neutre était l'âme. Quelle autorité auraient après cela les évêques, pour défendre aux fidèles de mettre leurs fils au collége de la Trinité, plutôt qu'au collége catholique, quand tous deux s'abriteraient sous le même nom, relèveraient de la même autorité ?

Les colléges mixtes ou neutres auraient d'ailleurs, pour attirer les catholiques disposés aux compromis, toutes les séductions possibles : le prestige de professeurs habiles et formés de longue main, la fascination de bourses multipliées, les avantages de bâtiments commodes, de bibliothèques et de musées somptueux.

Une revue anglaise met en scène quatre Irlandais qui frappent à la porte de l'université : un épiscopalien, un presbytérien, un catholique tiède et un vrai catholique. L'épiscopalien représente une petite fraction et le presbytérien aussi ; tous deux trouvent au collége de la Trinité tous les avantages désirables. Ils vivent pour rien ; dans un établissement qui a 50,000 £ (1,250,000 fr.) de revenu. Le demi-catholique, qui représente peut-être quelques centaines de familles, est reçu avec enthousiasme ; l'État le presse sur son sein, le comble de faveurs, de bourses, de prix, et lui laisse entrevoir des examens indulgents et une carrière rapide. Mais le vrai catholique, qui représente la masse de la nation, où ira-t-il ? Il ira au pauvre collége catholique, qui n'a pas de quoi payer ses professeurs, qui n'a ni musées, ni bibliothèques, qui dispute péniblement 45,000 £ de bourses à des colléges déjà pourvus sans contestation de 90,000 £ de rente. Toi, lui dit l'État, tu es l'enfant d'une race brave et intelligente ; tu n'as pas besoin de bourses. La pauvreté, c'est la mère du génie. Ce serait te faire injure que de te traiter comme ces enfants. Quand tu auras fini tes études, tu les battras tous.

> Angustam amice pauperiem pati
> Robustus acri militia puer
> Condiscat[1] !

Pour lutter avec avantage contre des établissements richement dotés, il eût fallu que les catholiques pussent concentrer à Dublin toutes leurs ressources ; or, le bill laisse à l'élève la faculté de ne pas suivre les cours de l'université. Chacun pourra, à Limerick,

[1] *The Month, May-June* 1873.

à Cork, à Kerry, se préparer aux grades, isolément ou dans un collége affilié, et l'affiliation dépendra du Conseil suprême, auprès duquel ce sera peut-être un titre que de réussir à retenir les élèves loin de Dublin. Sans psychologie, sans morale, l'examen du jury central ne serait qu'une épreuve assez superficielle, assez semblable à notre baccalauréat français, et où les colléges catholiques pourraient être fort mal menés. De toutes parts s'élèveront des écoles réputées catholiques, qui feront profession de *chauffer* pour les grades. On aboutirait à un système qui aurait tous les inconvénients du monopole universitaire français, sans avoir même l'avantage des facultés. Assurément, les protestants souffriraient aussi, les hautes études seraient tuées ; mais qu'importe? puisque la grande affaire, c'est d'empêcher à tout prix les catholiques de sortir de cet état d'infériorité intellectuelle où le protestantisme voudrait les murer pour toujours.

Restait enfin la clause qui excluait des cours publics et des examens la philosophie, la morale et l'histoire moderne. M. Gladstone est un esprit trop élevé, pour ne pas sentir le vide énorme que ferait cette lacune. A vrai dire, sans théologie, sans philosophie, sans droit naturel, l'Université n'est plus qu'un être mutilé qui mérite à peine son nom.

Même au point de vue scientifique, observe le docteur Newman, dans ses remarquables discours institulés : *Idée d'une Université*, « la révélation est un fait qui domine tous les autres, et dont la lumière éclaire et contrôle toutes les connaissances. » Nous n'admettons pas qu'on puisse faire de la science en se passant de Dieu, et en négligeant les découvertes admirables que les philosophes catholiques ont accumulées à la double lumière de la raison et de la foi. « Toutes les sciences, tous les arts se tiennent et forment un ensemble harmonieux dont la base est en Dieu, et selon que nous saisissons plus ou moins cet accord, notre appréciation des détails est elle-même plus ou moins juste. Or, la vraie culture de l'esprit, le vrai but de l'éducation universitaire, c'est d'exercer l'homme à faire cette synthèse et à remonter aux principes qui portent tout ; s'obstiner à n'étudier que les détails, c'est faire de la science borgne, c'est fausser l'esprit. A quoi bon le cultiver, lui donner de la souplesse et l'élargir, lui apprendre à s'élever des faits aux principes, si ces principes

sont des erreurs? L'éducation universitaire ne serait alors qu'un fléau. »

On peut sans doute y suppléer dans l'enseignement du collége; mais ces matières fondamentales sont exclues du programme d'examen et chacun sait qu'en dehors du programme, l'élève n'étudie rien.

On savait tout cela, mais qu'y faire? On s'était engagé d'avance à ne pas doter d'enseignement confessionnel, et cet engagement une fois pris, à moins de violenter ouvertement les consciences, il fallait bien interdire les sujets les plus controversés, si toutefois on peut interdire des questions qui se mêlent à tout.

Il est facile de dire : On ne fera ni théologie, ni philosophie, ni morale, ni histoire moderne; mais le moyen d'exécuter la consigne? Est-ce qu'un historien peut s'empêcher de rencontrer la révélation, l'Église, sur toutes les routes de l'histoire? Est-ce qu'un physiologiste ne se trouve pas forcément aux prises avec des problèmes de philosophie? Est-ce qu'un professeur de droit positif peut éviter de faire appel au droit naturel bien ou mal interprété?

Le professeur se verrait donc forcé ou d'étrangler toutes les questions, ou de se faire intenter procès à chaque instant, tantôt par un catholique, tantôt par un épiscopalien, tantôt par un presbytérien, « pour l'avoir *délibérément blessé dans ses susceptibilités religieuses* », ce sont les termes du bill. *Délibérément!* quelle mine inépuisable de controverses et de chicanes! Le professeur se justifierait par la force des choses, par l'emportement du discours; l'élève invoquerait le texte de la loi : quel curieux spectacle!

De deux choses l'une : ou la doctrine chrétienne entre dans l'enseignement, ou elle en est absolument bannie. Si elle y entre, alors la religion est de fait enseignée dans une certaine mesure, mais elle l'est à des catholiques par des maîtres anticatholiques, sans autorité, sans garantie pour les parents. Veut-on l'exclusion totale, alors cet enseignement devient une véritable prédication d'impiété et accrédite chez les jeunes gens cette opinion funeste, que la religion est un accessoire, qu'elle n'a rien à voir dans la vie réelle. On se heurte d'ailleurs à une impossibilité : la force des choses, l'envie de faire prévaloir ses idées, auraient à chaque ins-

tant fait sortir le professeur de la neutralité légale, les chaires indifférentes en droit seraient devenues de fait anticatholiques et athées.

D'ailleurs, c'est ce que voulait, non pas M. Gladstone, mais une partie du ministère et du parlement. On savait bien que la neutralité doctrinale est impossible. Mais on voulait l'exclusion du catholicisme ou, ce qui revient au même, le catholicisme subissant bon gré mal gré l'influence d'un enseignement doctrinaire. Dès qu'on sut, à tort sans doute, que l'on n'aurait pas le plaisir de voir la jeunesse d'un pays catholique endoctrinée de force par quelques sectaires et que le bill lui laissait, sous ce rapport, trop de moyens d'échapper, on ne voulut plus du bill. Chose étrange! le bill vit se former contre lui une coalition qui se recrutait dans les camps les plus opposés : les catholiques n'en voulaient pas, parce qu'il ne leur offrait que des avantages dérisoires, au prix d'une servitude intolérable, et les protestants n'en voulaient pas non plus, parce que, à leur gré, les catholiques n'étaient pas assez asservis. Ce fut cette coalition qui tua le bill. Disons mieux : ce qui le tua, ce ne fut pas précisément l'opposition des catholiques, qui lui aurait plutôt conquis des sympathies, mais bien le bigotisme étroit et jaloux des protestants et l'incroyable tyrannie des sectaires de l'enseignement laïque.

L'Église catholique sera-t-elle libre d'enseigner ses enfants d'après les lois que leur dicte leur conscience, ou ne secouera-t-elle la suprématie protestante que pour tomber sous le joug bien autrement odieux des athées laïques? Voilà la question; qui ne le voit pas ne comprend certainement rien à la partie qui se joue maintenant en Irlande et en Angleterre comme en France. L'éducation laïque! voilà le cri de guerre. On sait ce que cela signifie en France; le sens est le même en Irlande.

Il faut le dire à la honte du libéralisme : en Angleterre et en Irlande, comme en France, se trouve une race de petits tyrans, qui étouffent les gens au nom de la liberté. Leur *Credo*, c'est qu'il n'y a pas de *Credo*. Libre à eux de s'abrutir; mais pourquoi ne pas laisser les autres libres aussi de n'en pas faire autant? Mais non, il faut que tous confessent comme eux qu'il n'y a rien qui vaille la peine d'être cru. Pas de secte plus intolérante, plus tracassière et plus brutale que cette poignée de mécréants : Il n'y

a plus de vérité ! notre prophète c'est l'État ; croyez cela comme nous, ou mourez !

Qu'on ne s'y méprenne pas : toute la difficulté de l'instruction supérieure en Irlande est là, dans cette prétention exhorbitante d'imposer l'instruction laïque ou sécularisée, comme on avait, pendant deux cent cinquante ans, imposé l'instruction protestante.

On avait commencé cette campagne par la fondation des colléges de la Reine ; mais ces maisons frappées d'anathème se mouraient dans le vide, et leurs gros revenus, pris sur l'impôt public au profit d'un parti imperceptible, n'excitaient que la colère et la risée. Les protestants avaient leur collége de la Trinité, l'établissement le plus riche du monde ; et les catholiques, c'est-à-dire l'immense majorité de la nation, condamnés à nourrir des établissements maudits, n'avaient qu'une Université pauvre, sans charte, sans grades reconnus. Telle était la position respective des trois partis.

Tous les ministères avaient vu dans cet état de choses un grief sérieux pour la nation ; tous avaient tenté d'y remédier, mais tous avaient échoué, parce qu'ils étaient préoccupés avant tout de dominer l'Église et d'affranchir l'enseignement de son *veto*. M. Gladstone avait crié au scandale plus haut que les autres ; mais il fit comme eux ; il s'était d'avance lié les mains, en promettant de ne doter aucun établissement catholique.

Le mal, c'était l'inégalité révoltante qui pesait sur la majorité catholique ; or, à ce mal il n'y avait que deux remèdes possibles : ou doter l'Université catholique, en la mettant sur le même pied que ses deux rivales ; ou dépouiller celles-ci, pour les réduire toutes au même dénûment. Le premier moyen était le seul pratique : les universités ne peuvent prospérer sans des revenus considérables et permanents, que l'État seul est en mesure de fournir. Il fallait donc prendre sur les immenses revenus du collége de la Trinité et des colléges de la Reine et faire sa part à l'Université catholique. Après tout, on n'eût fait pour elle que ce qui se pratique depuis longtemps pour les écoles primaires ; mais le ministre avait donné sa parole de ne jamais admettre la *dotation égale*.

La seule pensée de la dotation égale soulevait les dissidents et

les protestants comme une mer en furie. Que l'université protestante, que l'université *sans Dieu* fussent largement pourvues aux frais des catholiques, c'était tout naturel ; mais prendre l'argent des catholiques pour une Université catholique, jamais l'Angleterre ne le souffrirait !

Supposé même qu'on fît aux catholiques cette criante injustice de ne rien leur donner et de les forcer à nourrir des établissements rivaux, encore fallait-il offrir à l'Université catholique une liberté qui pût compenser ces sacrifices. On aurait laissé au collége de la Trinité et aux colléges de la Reine leurs énormes revenus de 2,375,000 fr. ; mais on aurait, en revanche, octroyé une charte à l'Université catholique reconnu ses grades et fondé dans son sein quelques chaires et quelques bourses pour les facultés purement littéraires ou scientifiques. Mais on ne voulait accorder les grades de l'Université catholique que si elle reconnaissait, au moins implicitement, le principe de l'enseignement mixte et neutre. M. Gladstone savait que, sur ce point, les catholiques seraient intraitables ; aussi, qui le forçait de se créer cette difficulté ? L'Université de Louvain n'est-elle pas là pour attester que l'on peut très-bien organiser des universités nationales, même dans un pays très-divisé sur les questions doctrinales, sans avoir recours au principe de l'enseignement mixte et neutre ? L'Université catholique de Québec, les Universités catholiques reconnues par le gouvernement aux États-Unis ont-elles jamais fait ombrage aux protestants ?

Ainsi, les catholiques auraient eu leur université, leurs colléges, leurs professeurs à part : le mode d'examen, les conditions des concours pour les bourses et pour les prix auraient été réglées par une commission : tout ce que demandaient les catholiques, c'était d'être dûment représentés dans cette commission.

Ce plan n'est du reste que l'analyse d'un projet dont l'Épiscopat irlandais avait tracé les principales lignes dans des résolutions adoptées en 1869 et publiées sous la signature du cardinal Cullen.

. . . . . V. Eu égard à l'instruction supérieure, les protestants de ce pays ayant eu pendant trois cents ans et ayant encore une université, il est clair que le peuple irlandais catholique a, lui aussi, le droit d'avoir une Université catholique.

VI. Supposé que le gouvernement de Sa Majesté ne voulût pas consentir à la création d'une nouvelle université, les évêques déclarent qu'il n'y aura pas d'égalité religieuse tant que les grades, les bourses et autres avantages dont jouissent leurs concitoyens protestants ne seront pas mis à la portée des catholiques avec une parfaite impartialité. Il est injuste de leur faire acheter ces avantages au prix de leurs principes et de leur foi ; mais ce qui aggrave cette injustice, c'est que, durement imposés pour payer les frais d'université, dont la conscience les exclut, ils ont encore à s'imposer de nouveau pour pourvoir à l'éducation de leurs enfants dans leurs colléges et dans leur Université.

VII. Supposé que le gouvernement de Sa Majesté fût disposé à donner satisfaction aux justes griefs des catholiques, mais résolu cependant à n'établir qu'une seule université nationale pour conférer les grades, le peuple catholique d'Irlande a le droit d'exiger les conditions suivantes :

a. Il aura un collége distinct, administré d'après des principes purement catholiques, avec tous les priviléges dont jouissent les autres.

b. Les honneurs universitaires, les bourses seront accessibles aux catholiques comme aux protestants et dans les mêmes conditions.

c. Les examens et autres détails seront réglés de manière à ne pas froisser les sentiments des catholiques et, dans cette vue, les catholiques seront dûment représentés au Sénat ou à la commission par des personnes investies de la confiance des évêques, des prêtres et du peuple irlandais.

VIII. Les évêques déclarent que les catholiques ont le droit d'avoir leur part proportionnelle des fonds publics alloués jusqu'ici à l'éducation dans les colléges de la Reine et dans les autres établissements dotés.

IX. En outre, les évêques déclarent que, pour satisfaire aux vœux du peuple catholique d'Irlande, la nouvelle université doit nécessairement comprendre une réorganisation des colléges de la Reine, en prenant pour base la séparation des différents cultes.

On le voit, pour les évêques, la question de la dotation, si importante qu'elle soit, n'est après tout que secondaire. Certes, il est dur, dans un pays presque entièrement catholique, de nourrir à ses frais une minorité protestante et athée, qui n'a pas de raison d'être ; mais on aurait passé par là, à condition d'avoir un corps professoral homogène et orthodoxe ; l'important après tout, c'était la pureté de la doctrine. Or, c'était justement à l'orthodoxie qu'on en voulait.

En deux mots, que demandaient les catholiques ? La liberté et l'égalité : la liberté était incompatible avec l'enseignement mixte ; l'égalité voulait que les catholiques, c'est-à-dire l'immense majorité, fussent mis sur le même pied que les épisco-

paliens et les presbytériens. Et que leur proposait-on ? de consacrer, de perpétuer l'injustice de la suprématie protestante en accumulant entre ses mains toutes les ressources et toute l'influence. Eux se tireraient d'affaire comme ils pourraient ; ils feraient partie de la nouvelle université et tout ce qu'on pouvait faire, c'était de ne pas traiter en public les sujets trop controversés. Mais cette concession même, on l'achetait trop cher, puisqu'il fallait admettre le principe de l'enseignement mixte et neutre. Et encore, ne pouvait-on même leur assurer ce qu'on leur accordait de si mauvaise grâce ; car, au cours de la discussion, les ministres déclaraient, l'un après l'autre, que les concessions ne tenaient pas à l'essence du bill et sacrifiaient successivement aux exigences protestantes et libérales toutes les clauses dont les catholiques auraient pu profiter.

C'était donc un parti pris de la part des membres anglais et écossais du Parlement de ne pas accorder cette liberté d'enseignement que réclame l'Irlande, et de perpétuer, sous un autre nom, cette longue tyrannie des consciences, dont on rougit maintenant, mais à laquelle on tient. Ce fut sous la pression de cette opinion passionnée que M. Gladstone prépara son bill, qui, après tout, ne rendait pas aux catholiques la justice qu'il déclarait nécessaire et leur offrait de maigres avantages en leur imposant des conditions iniques. Ce fut elle qui l'empêcha de remanier son bill de façon à rallier les catholiques. C'est donc elle, elle surtout, qu'il faut accuser du résultat.

Mgr Manning jugeait ainsi la situation dans un discours prononcé au club catholique de Liverpool : « J'ai assisté aux débats d'un bout à l'autre, disait l'éminent prélat et je le déclare hautement : mon intime persuasion est que le gouvernement désirait sérieusement faire ce qu'il pouvait, eu égard aux conditions où se trouvent l'opinion, le Parlement et l'état d'un pays si divisé et malheureusement encore en majeure partie si anticatholique. »

Au premier abord, la presse tout entière voulut donner le change et rejeta tout le blâme sur le clergé, « qui ne sera jamais content tant qu'il n'aura pas la haute main sur toutes les études » ; mais quelques jours plus tard, le même organe qui formulait cette accusation, revenait à une appréciation plus saine de la situation. « Il y a deux semaines, dit le *Guardian* du 17 mars

1873, les Irlandais catholiques avaient beau jeu contre le ministère. Des parents qui ont des convictions religieuses très-arrêtées, ont le droit de dire qu'ils feront élever leurs enfants dans des établissements, où ni le contact des camarades, ni l'enseignement des maîtres ne pourront ébranler ces convictions. Et si ces personnes forment, comme en Irlande, la masse de la population, elles ont en outre le droit d'exiger que l'*impôt public ne soit pas employé à créer des priviléges*, dont elles ne peuvent prendre leur part sans danger pour leurs convictions. Dans le cas particulier qui nous occupe, nous savons que les promoteurs les plus ardents de l'enseignement mixte y tiennent moins pour le principe, que parce qu'ils y voient le plus sûr moyen de ruiner l'influence du prêtre, qui est pour eux la racine de tous les maux en Irlande. Par influence du prêtre, entendez le catholicisme, car pour ce prétendu parti anticlérical parmi les laïques, qui n'oserait se montrer et n'attendrait pour agir que d'être appuyé, c'est une chimère ridicule, qui ne mérite pas qu'on en parle. En pareil cas, *de non apparentibus et de non existentibus eadem est ratio.* Les catholiques ont donc le droit d'empêcher l'enseignement mixte de s'implanter chez eux, et s'il y pénètre, de le traiter comme un fléau. C'est ce qu'ils ont fait ; leur opposition a réduit les colléges de la Reine à n'être que des établissements fort coûteux à l'usage d'une infime minorité, pendant que les écoles primaires, établies d'abord sur le principe mixte, devenaient de véritables écoles confessionnelles ; et ceux qui sont actuellement à la tête des affaires en Irlande partagent cette impression, qu'il est indispensable et juste d'accorder enfin aux catholiques ce qu'on appelle très-improprement des concessions. Ces considérations nous inclinent à penser que les catholiques romains auraient pu demander que l'instruction secondaire fût donnée dans des colléges qui se seraient suffi à eux-mêmes sans subsides, tandis que tous auraient eu accès aux mêmes conditions, aux bourses, aux prix et aux honneurs, impartialement distribués entre les différents candidats. »

A merveille ! mais les évêques catholiques ne réclamaient pas autre chose : pour eux, la dotation des colléges n'était pas une condition *sine qua non*. Mettez-nous seulement, disaient-ils, sur le même pied, soit dans l'aisance, soit dans le dénûment ; mais

pas d'enseignement mixte, surtout dans des conditions où la lutte nous serait impossible : car c'est une dérision de prétendre nous accorder la liberté, quand toutes les ressources du pays sont confisquées au profit d'un parti.

Que fera maintenant le gouvernement anglais ? La plupart des protestants aiment à se persuader qu'on n'entendra plus parler de longtemps de l'université de Dublin. Mais ils se trompent.

Les hommes, dit une revue citée plus haut, sont heureusement tenus à plus d'égards que les libéraux indépendants qui écrivent dans le *Times*. Il faut bien gouverner, et quand on gouverne, on est responsable de la paix publique et des intérêts de tous les administrés. Ces écrivains peuvent, à leur aise, prêcher la tyrannie et se moquer des préjugés populaires ; pour l'homme d'État, ces préjugés et ces antipathies n'en constituent pas moins un danger. Plus on ira, plus la question grossira. L'Irlande ne patientera pas toujours ; qu'on ne lui parle plus de demi-mesures ; aucune solution ne la satisfera, qui ne consacre ses droits : et si on ne lui fait justice, cet état violent se traduira par des murmures et pas une agitation qui pourraient aller, dans certaines circonstances, jusqu'à compromettre la sûreté de l'État. Les hommes qui ont assumé la charge des intérêts publics auront-ils plus de souci de faire triompher leurs théories que de conserver l'empire ! on pourrait presque le croire. Mais, quelle est donc l'importance de l'éducation, que des Anglais s'exposent à l'abaissement de leur pays plutôt que de permettre aux catholiques d'élever librement leurs fils dans les principes de leur religion !

En attendant, les catholiques ont pris le parti de s'organiser, et de développer, sans l'aide du gouvernement, leur Université catholique d'Irlande. Au même moment, les évêques d'Angleterre, réunis en concile, se préoccupaient de la question de l'enseignement supérieur pour les catholiques anglais, et arrêtaient d'importantes mesures, qui ont déjà reçu un commencement d'exécution. Nous publierons prochainement les documents qui regardent la réorganisation de l'Université catholique de Dublin et la fondation projetée d'une Université catholique à Londres.

J. Forbes.

ENTRETIENS

PHILOSOPHIQUES ET PHYSIOLOGIQUES

A PROPOS DU SACRÉ CŒUR DE JÉSUS

PAR UN RÉGENT DE PHILOSOPHIE

Vers la fin de 1873, j'eus connaissance, par un article de l'*Univers*, des attaques qu'un M. Desonnaz, lettré parisien, dirigeait, dans les *Questions du jour* [1], contre la dévotion au sacré Cœur de Jésus, spécialement au nom des doctrines positivistes. Comme ces principes ne sont pas du tout particuliers à M. Desonnaz, mais qu'ils sont très-répandus dans le monde lettré, j'entrepris de compléter la réponse de l'*Univers* et j'annonçai mon dessein au vaillant rédacteur en chef de ce journal. Je me permettais même de lui faire un reproche qui ne lui a pas été souvent adressé : dans cette circonstance, il me paraissait avoir péché par faiblesse. J'eusse voulu le voir châtier plus sévèrement un écrivain qui avait, dans la personne de l'archevêque de Paris, insulté tous les catholiques. Affirmant comme des dogmes de foi les deux plus grosses bévues du positivisme contemporain : « le cerveau organe de la pensée, et le cœur pompe aspirante et foulante », il s'était évertué à en tirer contre la très-douce, très-aimable et très-respectable dévotion au sacré Cœur de Jésus, des objections abominables. Je ne comprenais pas que M. Veuillot n'eût pas fait meilleure justice d'une pareille insolence. Nul pourtant n'est mieux armé que lui pour charger ces odieuses apparitions et les refouler le plus loin possible du sanctuaire ! N'est-il pas à lui seul, par le temps qui court, tout le bras séculier de l'Église ?

[1] *Questions du jour*, A. Desonnaz. II, Le sacré Cœur.

Puis donc qu'il n'avait pas voulu remplir suffisamment son rôle, je prétendais remplir le mien chez lui et demander une place dans son journal pour une petite *Psychologie selon saint Thomas*, non point à l'usage de M. Desonnaz, puisque je ne suis pas « grand théologien », mais de ceux qu'il aurait pu étourdir par son assurance scientifique.

Malheureusement, les feuilles publiques étaient alors encombrées des comptes rendus de tant de débats, politiques et autres; mon article avait pris lui-même, chemin faisant, des allures si philosophiques, que je renonçai à ce genre de publicité, et me réservai pour d'autres circonstances.

Je ne tardai pas non plus à m'apercevoir que, pour déblayer de mon mieux le terrain scientifique devant la dévotion au sacré Cœur de Jésus, ce qui était mon but, il ne suffisait pas d'attaquer le positivisme; mais qu'il fallait encore mener de front, si c'était possible, l'abattage d'un autre système, très-répandu aussi, très-pernicieux, fort incompatible surtout avec la dévotion au sacré Cœur de Jésus. Le cartésianisme, — car c'est de lui qu'il s'agit, — a même sur le matérialisme positiviste le triste avantage de lui avoir servi en quelque sorte de père, en rejetant à cette extrémité opposée, par une juste horreur de ses doctrines, les bons esprits assez malheureux pour ignorer la vérité et pour penser n'avoir de choix qu'entre deux erreurs contraires.

Il y a pourtant, entre l'une et l'autre, la ligne droite et lumineuse de la vérité. Après avoir longtemps guidé la science et préservé de tout écart trop périlleux ses plus hardies spéculations, cette ligne fut malheureusement brisée au XVIIe siècle par la philosophie de Descartes : et depuis, les esprits que n'a pas préservés tout particulièrement le « sel de la terre » n'ont cessé d'osciller misérablement d'un extrême à l'autre, d'un spiritualisme exagéré et absurde à un matérialisme abject et désespéré.

Pour rendre donc intelligible à ces dévoyés la dévotion au sacré Cœur de Jésus, il fallait rectifier sous leurs yeux la ligne brisée, c'est-à-dire exposer la véritable nature de l'homme, montrer en quoi consiste l'union de l'âme et du corps et comment le cœur de Jésus, par conséquent, a pu être, dans un sens vrai, l'organe de son immense amour pour nous. C'est ce que j'ai tâché de faire, ou plutôt, ce que j'ai trouvé à peu près tout fait depuis

longtemps, par saint Thomas et ses disciples. Je n'ai donc eu besoin que de puiser à cette source incomparable quelques-uns des enseignements si vrais, si simples, si merveilleusement clairs, qu'on y trouve sur la nature de l'homme, et de les exposer dans le langage le plus limpide qu'il m'a été possible.

J'ai cru devoir donner à ce travail la forme de causeries, parce que j'y trouve plus de facilité à éviter le pédantisme et la solennité, deux écueils très-redoutables en cette matière.

Voici maintenant, textuellement, les meilleures raisons de M. Desonnaz.

Dans son mandement du 15 août 1873, touchant le projet d'érection d'une église votive au sacré Cœur sur la colline de Montmartre, Mgr l'archevêque de Paris avait remarqué en passant, l'aplomb de certains écrivains à disserter de choses « dont ils n'ont pas les premières notions. » M. Desonnaz piqué fait d'abord là-dessus des ironies :

« Nous autres pauvres gens, dit-il, qui sommes du monde et non d'Église ; qui, depuis saint Paul jusqu'à Bossuet, avons étudié, chez les grands théologiens, chez les Pères de l'Église, le catholicisme dans ses progrès, nous négligeons un peu de l'étudier dans sa décadence. Toutes ces nouveautés dont, depuis quelque temps, on encombre l'Église de France, tant en fait de dogmes qu'en fait de doctrines et de pratiques : immaculée Conception, apparitions, miracles, cultes de tous genres, nous sont assez étrangères ; et sur le point spécial de la dévotion au sacré Cœur, nous sommes au même degré de science théologique que saint Augustin et saint Thomas, lesquels n'avaient pas plus que nous « la moindre notion » des choses saintes, telles que les comprend aujourd'hui l'épiscopat français, embrigadé par M. Veuillot, sous la bannière de Marie Alacoque. »

Puis, passant à ses arguments favoris, les arguments physiologiques, M. Desonnaz continue avec une satisfaction visible. « Pour montrer comment il convient de comprendre les choses, M. de Paris a ajouté : « Ne pratiquons-nous pas chaque jour un « culte de ce genre dans les relations purement humaines ? Ce que « nous honorons le plus dans l'homme, c'est le cœur qui bat dans sa « poitrine, parce qu'il est la source des grandes pensées, des nobles « et généreux sentiments. Le cœur, c'est tout l'homme..... » Quel-

que respect que nous professions pour Mgr Guibert, nous sommes obligé de lui dire, par respect pour la vérité, qu'il n'a pas « les « premières notions » de la fonction physiologique du cœur. Nulle pensée, nul sentiment ne naît dans le cœur. Ce viscère, que vous proposez à notre adoration, est simplement une pompe aspirante et foulante, qui envoie le sang au cerveau ; et c'est dans les centres nerveux que se produit toute pensée et tout sentiment. La précipitation ou le ralentissement des battements du cœur, sous l'influence d'une pensée ou d'un sentiment, sont un effet, non une cause. Ces états sont la résultante des résistances ou des facilités que rencontre le fonctionnement de la pompe. Ce n'est qu'après l'impression produite dans le cerveau que le cœur bat plus ou moins vite, selon les modifications produites par cette impression dans la circulation nerveuse ; mais par lui-même le cœur est un organe inerte au point de vue de la pensée et du sentiment. Si donc, décomposant la personne du Christ, vous vouliez honorer l'organe où s'élaborent la pensée et le sentiment ;— je me sers ici de termes impropres ; car si j'employais le langage de la science, Mgr Guibert, qui émet cette enfantine assertion que « le cœur, c'est tout l'homme », ne me comprendrait pas, — c'est non le cœur qu'il eût fallu choisir, mais le cerveau ; et l'église de Montmartre eût dû être dédiée à la sainte Cervelle. Marie Alacoque n'y a pas songé ! »

Voilà qui me parut assez impertinent, assez impie même, sans parler du reste, pour mériter une sévère correction. Mes lecteurs ne me reprocheront pas, j'en suis sûr, de ne point traiter avec assez de ménagement un homme qui ménage si peu ce qu'il y a au monde de plus auguste et ce que les chrétiens ont de plus cher.

I

Je commence par le « cerveau organe de la pensée. » Voilà une de ces sottises qui traînent aujourd'hui partout, dans tous les livres, dans tous les traités de philosophie, de psychologie, de *biologie*, partout, jusque dans les *manuels* destinés aux apprentis bacheliers, mais qui n'en est pas moins l'expression du plus pur sensualisme, la négation de toute spiritualité humaine, la conversion de l'homme en bête, enfin la formule abrégée

d'une théorie inventée certainement par des gens qui avaient déjà bien avancé, sinon terminé la besogne, en pratique. Du moins, saint Thomas, saint Augustin, Bossuet, tous les grands théologiens, et ceux qui les écoutent, ont toujours énergiquement protesté contre et soutenu très-carrément que le cerveau n'est pas, ne peut pas être l'organe de l'intelligence, par la bonne raison, que l'intelligence n'a pas d'organe, qu'elle ne peut point en avoir, et que si elle en avait, elle ne serait pas une intelligence, mais un sens et ne pourrait produire aucune des opérations qu'elle exécute maintenant.

Voilà ce qu'il faut démontrer, en procédant, autant que possible, comme ces grands hommes, c'est-à-dire philosophiquement et en examinant les choses par le menu.

D'abord, qu'est-ce qu'un organe ?

L'explication qui suit effarouchera peut-être quelques imaginations et demandera un certain effort aux intelligences peu habituées aux allures philosophiques. Mais, qu'on se rassure, ce sera court.

On appelle donc organe, en général, un *instrument au service d'une force*. Cette force peut lui être extérieure, c'est-à-dire appliquée uniquement par le dehors, et alors elle ne saurait le mouvoir que par impulsion, par contact ou par l'intermédiaire d'un engrenage, comme la main qui manie une scie. Dans ce cas, au lieu d'organe, on dit *outil*, *instrument*, *mécanique*, etc.

Mais il y a proprement organe, quand l'instrument et la force (comme dans l'homme, les animaux, les plantes mêmes) sont tellement unis et combinés ensemble par le dedans, qu'ils ne font plus qu'un seul et même être, un seul et même agent, une seule et même nature, complexe par conséquent et résultante de deux éléments divers (l'organisme et la force), mais tellement liés et fondus ensemble qu'il n'y a plus moyen de les séparer, sans briser complétement l'instrument. Tel est, par exemple, l'œil qui est un véritable organe et par lequel s'opère la vision. Car la vision, remarquez-le bien, n'est pas, ainsi que le rêve la folie positiviste, une certaine manière d'être du globe matériel que l'anatomiste peut disséquer. Ce n'est pas non plus, comme le rêve la folie non moins grande des cartésiens, l'action de la seule force ou de la puissance de l'âme. Ce n'est pas non plus, comme pour-

rait le rêver encore une troisième folie, non moins absurde, le résultat de l'addition ou du mélange des deux éléments, ni de leur emboîtement ou de leur juxta-position dans le même être. Ce n'est rien de tout cela. Mais la puissance de voir est la *résultante* des deux, le combiné de la *matière* et de la *forme*, du globe visible et de la force invisible, qui voit par le globe, et par conséquent, l'œil, considéré comme organe de la vision, c'est le globe *animé* et *informé* par une puissance spéciale de l'âme qui le fait voir.

De même pour tous les autres organes ; de même pour le corps humain tout entier, qui est un véritable organe total, au service de la raison, puisqu'il est un instrument matériel, *informé* par une *force générale* qu'on appelle âme, qui ne l'anime pas seulement tout entier, mais distribue encore, pour ainsi dire, ses puissances secondaires dans les diverses parties de cet organisme et en fait autant d'organes secondaires, c'est-à-dire autant d'agents particuliers et de fonctionnaires subalternes, chargés des emplois subordonnés.

Voilà ce que c'est qu'un organe. C'est donc essentiellement un composé de deux éléments divers, complétement hétérogènes même l'un à l'autre ; puisque l'un est immatériel, simple, actif de sa nature, et principe d'activité dans l'organe : c'est la *forme* ou la *force ;* l'autre matériel, divisible, inerte et passif de sa nature, mais, pourtant, qu'on remarque bien ceci, *disposé mécaniquement*, c'est-à-dire à sa manière et comme il peut, à *agir dans le sens de la force* et à la seconder. Car, tout inerte qu'il est de sa nature, l'instrument doit pourtant agir dans l'organe et devenir, à sa manière, cause de l'effet : servir par conséquent à la force et agir en vertu de l'initiative qu'il en reçoit ; sans quoi il ne serait pas instrument, ou du moins un instrument utile. Il faut de plus qu'il y ait entre l'instrument et la force un rapport de convenance et d'analogie ; il faut que, malgré la différence des natures, il y ait dans la constitution physique intime et même dans la conformation extérieure de l'instrument un rapport de conformité matérielle avec la nature spéciale de la force qui doit l'animer, afin qu'il soit un instrument non-seulement utile, mais encore convenable. Car, on ne scie pas avec un bâton ; on ne voit pas avec le coude.

La voilà pourtant, dans toute sa simplicité, cette bonne vieille théorie scolastique de la *matière* et de la *forme substantielle*, si célèbre chez les théologiens de M. Desonnaz, mais si décriée chez nous ; et dont les spirituels cartésiens, en particulier, ont tant ri, tant médit, dont ils ont fait des gorges chaudes ! Sottement, à mon avis : car, s'ils s'étaient donné la peine de comprendre, ils l'auraient certainement admirée et proclamée, ce qu'elle est, la vue la plus grande, la plus profonde, de l'œil humain sur l'intime des choses ; celle qui en pénètre le mieux le mystère et projette les clartés les plus vives sur tous les recoins les plus obscurs et les plus lointains. Mais, en gens d'esprit qu'ils étaient, fort dédaigneux du reste, comme leur maître, de toute l'antiquité, ils ont mieux aimé s'en moquer, et, par leurs plates facéties, la démoder aux yeux des simples, toujours indulgents aux beaux rieurs. Mais en la démodant, qu'ont-ils fait ! Précipité toute la philosophie dans le travers et privé même les sciences naturelles du phare le plus lumineux qui pût en éclairer les profondeurs. Car, bien que les scolastiques n'aient pas tiré grand parti de leur magnifique théorie pour l'avancement des sciences naturelles, pour lesquelles ils étaient vraiment trop mal outillés, ils n'en ont pas moins posé de tête, et avec une grande vigueur de tête, le principe magistral qui les doit éclairer toutes ; ils ont étendu virtuellement jusqu'aux derniers confins du monde inorganique ce qu'ils avaient reconnu vrai, même de foi [1], pour la meilleure partie du monde inorganique, c'est-à-dire pour l'homme. N'ont-ils pas eu la gloire d'avoir fait ce raisonnement vraiment admirable et illuminateur : Dieu peut bien varier à l'infini la beauté de ses œuvres, les étager même en dignité les unes au-dessus des autres ; jamais, pourtant, il n'abandonne complétement son type principal ; et, comme il a combiné avec la *matière* et les *formes substantielles* tout le monde organique, donc il a fait de même, proportion gardée, pour le monde inorganique ?

Quoi qu'il en soit, M. Desonnaz du moins ne peut pas renier cette doctrine, puisqu'elle est celle de ses maîtres (prétendus au

[1] *Du Composé humain*, p. 302, Lyon, Briday, et *Du Principe vital*, par M. l'abbé Thibaudier (*ibid.*).

moins), et qu'il n'y eut jamais rien parmi eux de plus usuel et de plus incontesté.

Or, ce regard lumineux et vraiment le plus pénétrant que la philosophie ait jamais jeté sur l'intime des choses, conduit les théologiens de M. Desonnaz à des conclusions inattendues, qui vont singulièrement compromettre la solidité de son fameux « cerveau, organe de la pensée. »

Car, disent-ils, puisque tout organe est nécessairement composé de *matière* et de *forme*, fondues ensemble et combinées dans l'unité substantielle d'une même nature, partant d'un même principe d'action, il est impossible que jamais un organe puisse faire une opération purement matérielle, ou une opération purement immatérielle. Que fera-t-il donc? Ce qu'il fera! mais des actions *mixtes*, des actions composées, comme l'est sa propre nature, et qui, sans être jamais ni purement matérielles, ni purement immatérielles, tiendront pourtant des deux et se ressentiront de l'influence *combinée* de la *matière* et de la *force*. Car, *actiones sequuntur esse*, disaient les scolastiques avec le sens commun.

Appliquons ces principes au cerveau : puisqu'il est, ainsi que vous l'avouez vous-même, un organe, c'est-à-dire une résultante, une sorte de diagonale [1], jamais il ne pourra faire non plus, ni une opération matérielle ni une opération purement immatérielle, mais seulement des opérations *mixtes* (sensations ou autres comme j'aurai l'honneur de vous le montrer), et qui, sans être exclusivement l'un ou exclusivement l'autre, participeront pourtant des deux, absolument comme l'eau qui est, elle aussi, une diagonale, bien qu'à sa manière, et qui ne remplit jamais, que je sache, l'office d'oxygène pur, ni l'office d'hydrogène, mais un office mixte, qui tient des deux, sans être ni l'un ni l'autre.

[1] Il ne faudrait pas pourtant, M. Desonnaz, vous persuader que le cerveau soit une *ligne* ou une direction *droite :* car il y a des diagonales de toutes sortes : cela dépend des *composantes*. Celles qui vous ont le plus frappé jusqu'ici étaient peut-être des lignes droites. Je le crois bien; c'étaient les résultantes de deux lignes droites : elles ne pouvaient être que lignes et que droites. Mais il y a d'autres composantes que les lignes, et partant d'autres diagonales, je vous en montre des exemples. Ici j'étends vos idées ; plus tard je les rectifierai. Cette remarque eût été inutile, si, comme nous le verrons plus tard, en fait de sciences, il n'était pas si facile de vous persuader les choses les plus inimaginables.

On peut du reste vous mettre cela, même graphiquement, sous les yeux, et par la plus simple des constructions.

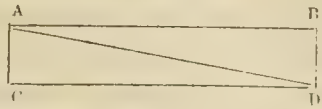

Car si on représente par *A B* la *forme* ou la *force*, par *A C* la *matière*, la résultante des deux ne sera jamais, remarquez bien, ni *A B* ni *A C*, mais nécessairement une ligne intermédiaire *A D*, qui participera *proportionnellement* des deux directions, sans qu'elle puisse jamais être ni l'une ni l'autre.

Il est vrai que la résultante *A D* pourra se rapprocher d'autant plus de A B ou de A C, que A B, c'est-à-dire la forme, s'élève plus ou moins au-dessus de A C, c'est-à-dire de la matière. Mais qu'est-ce que cela prouve? Ce que nous savons déjà par expérience : qu'il y a des organes plus ou moins matériels que d'autres : qu'avec le même organe, on peut faire des actes plus ou moins matériels, selon qu'on donne en pratique, pour ainsi dire, plus à la *matière* qu'à la *forme*, ou réciproquement. Car Dieu ne s'est pas interdit de varier à son gré, dans la nature, les *formes substantielles*. Il en a même créé, pour le décor et l'utilité de l'univers, une prodigieuse quantité d'espèces diverses ; et c'est sur cette diversité de formes et de forces que l'on établit, ainsi que nous verrons, la division et la hiérarchie des organes, quand cette division et cette hiérarchie sont bien faites : c'est-à-dire quand les positivistes et les cartésiens ne s'en mêlent pas.

Contentons-nous, pour le moment, de revenir à M. Desonnaz avec ce principe désormais incontestable : qu'il n'y a pas, qu'il ne peut pas y avoir d'organe, ni chez nous, ni chez les animaux, qui puisse faire un acte purement matériel, ou un acte purement immatériel. L'organe produira toujours des actes *mixtes* ou *combinés*, tels que la sensation, le mouvement spontané..... et tous autres semblables, qui exigent, pour être explicables comme pour être, un principe mixte, c'est-à-dire un principe à la fois matériel et immatériel, simple et divisible, étendu et inétendu, toutes propriétés qui semblent se contredire, s'exclure et s'an-

nuler[1], dans un même être, mais qui s'harmonisent au contraire merveilleusement et même se multiplient, en quelque sorte, l'une par l'autre, grâce à l'admirable et vraiment divine invention des *combinaisons*, qui explique tout en ce monde. L'homme n'est-il pas en effet le *point de soudure*[2] des deux grandes divisions de la création totale, la spirituelle et la matérielle? Or, cette soudure n'a pu se faire que d'une seule manière[3], par *combinaison ;* et la combinaison n'additionne pas, elle multiplie plutôt, et, de deux facteurs hétérogènes, elle compose un *produit mixte*, source à son tour d'*actions mixtes*, qui auraient été impossibles sans cela. Voilà comment Dieu sait arranger les choses!

II

Mais comment M. Desonnaz, qui ne les entend pas de cette façon, va-t-il faire maintenant, pour nous expliquer son fameux « cerveau, organe de la pensée? » J'avoue qu'à sa place je me sentirais fortement embarrassé.

Car enfin, que pourra-t-il dire? que la pensée n'est pas un acte purement immatériel, simple, inétendu, indivisible, brillant dans un ciel tout à fait inaccessible à la matière, même la plus éthérée? Mais d'abord, ce serait vouloir se brouiller absolument avec le genre humain tout entier, qui a toujours cru et croit toujours le contraire, à part une poignée insignifiante de matérialistes et de sensualistes dévoyés, qui ne comptent pas.

Ce serait aussi, très-probablement du moins, vouloir brouiller M. Desonnaz avec M. Desonnaz lui-même; ou, comme on dit aujourd'hui, avec ses propres antécédents. Car il n'est pas possible qu'un homme aussi spirituel ait vécu si longtemps, sans trouver l'occasion, au moins une fois en sa vie, de se proclamer

[1] De fait, elles s'excluraient et s'annuleraient par l'addition, le mélange, nullement par la combinaison.

[2] Voilà sans doute pourquoi Dieu, dit saint Paul, voulant *instaurare omnia in Christo, quæ in cœlis, et quæ in terra sunt* (Éph., I, 10), est venu saisir la création par le *point de soudure*, c'est-à-dire en quelque sorte par le *centre de gravité* de toute la création.

[3] Voilà pourquoi les philosophes qui n'ont pas voulu l'admettre ont eu recours à tant de systèmes à la Desonnaz : les *causes occasionnelles* du cartésien Malebranche, l'*Harmonie préétablie*, l'*Influx physique*, le *Médiateur plastique*.

spiritualiste, c'est-à-dire partisan de la spiritualité de l'âme. Car sans spiritualité, M. Desonnaz, point d'esprit, absolument point, pas même, remarquez bien, un de ces esprits chagrins, qui ne peuvent pas supporter, par exemple, qu'avec son argent on fasse un pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes, ou ailleurs ; qu'on pense ou qu'on parle de l'Immaculée Conception, des apparitions, des miracles, du « Roy », etc., etc., autrement qu'en pense et qu'en parle l'auteur si estimé des *Questions du jour;* en un mot, qui critiquent tout, bafouent tout, s'attaquent à tout, même, — ce que je leur pardonne le moins, — à la très-sainte, très-respectable et très-aimable dévotion au sacré Cœur de Jésus, notre Dieu et notre Sauveur à tous.

J'ajoute, mais à quoi bon ? j'ajoute pourtant, que ce serait vouloir se brouiller encore plus qu'il ne l'est déjà avec tous ses anciens « maîtres », saint Paul, saint Augustin, Bossuet, saint Thomas, les grands théologiens, les Pères, en un mot, tous les docteurs du « catholicisme en progrès » et du « catholicisme en décadence », qui tous, sans exception, ont été très-fort spiritualistes, et spiritualistes entêtés, M. Desonnaz, comme il est facile de s'en convaincre, quand on prend la peine d'ouvrir leurs livres.

J'ose même vous dire, M. Desonnaz, mais ceci je ne le garantis pas, que ce serait vous brouiller même avec quelques-uns de vos maîtres réels, les universitaires du lycée Charlemagne ou d'ailleurs, lesquels, grâce à Dieu, professent encore quelquefois de bouche la spiritualité de l'âme, s'ils ne savent pas toujours dire, bien pertinemment, en quoi précisément elle consiste.

Mettons cependant les choses au pire ; et comme nous n'avons, ni vous ni moi, cher lecteur, l'honneur de connaître M. Desonnaz, ni ses antécédents, supposons, pour plus de sûreté, que cette fois encore, bravant, comme il sait faire, toutes les contradictions et toutes les inimitiés, à notre grand regret, il se déclare franchement matérialiste ou sensualiste, soutenant *mordicus* que toutes les opérations intellectuelles que nous appelons pensées sont réellement sécrétées en nous par un organe. Comment alors expliquera-t-il, ce bon M. Desonnaz, je ne dis pas même la sécrétion d'une idée, d'une perception, d'un jugement, chose pourtant déjà assez difficile, mais la sécrétion d'une opération encore plus spirituelle et plus immatérielle, si c'est possible, plus ténue,

plus insaisissable, qui accompagne inévitablement toutes nos opérations intellectuelles, tous nos jugements, toutes nos pensées, toutes nos perceptions, et par qui seule nous savons que nous connaissons, que nous raisonnons, que nous jugeons, etc.?... Singulière opération que celle-là! puisque éveillés, nous ne pouvons nous en défendre; continuée tout le jour, elle ne nous fatigue jamais; et cependant, pour nous en soulager, il faut absolument dormir, et dormir même du sommeil le plus profond. Oh! la curieuse opération! et que j'aimerais la voir sécréter par un organe! On l'appelle en français *conscience*, *conscience psychologique*, quand on veut se donner l'air de savoir les grands mots, les mots scientifiques! — Et le mot est très-bien choisi; *conscience*, c'est comme qui dirait: une connaissance qui se connaît, connaissant toutes les fois qu'elle connaît;... un œil qui se voit; un œil qui se voit voyant; un œil qui se voit jugeant, qui se voit raisonnant, etc.

Œil vraiment singulier! et pourtant toujours ouvert en nous, le jour, la nuit, excepté quand on dort... Un œil qui se regarde, tout en regardant encore ailleurs, en faisant même, s'il veut, toute autre chose! Et tout le monde l'a, cet œil; personne ne peut en disconvenir. Il brille, même quand on ne voudrait pas; et c'est lui qui nous dit qu'il voit tout, et qu'il se voit encore lui-même! Nous avons encore un œil qui voit: mais malheureusement celui-là ne peut pas se voir, excepté au miroir; celui dont je viens de parler au contraire se voit!... il se voit partout, il se voit toujours, sans miroir!... ou plutôt, il se sert de miroir à lui-même, il se fait face à lui-même! et se mire aisément, facilement, sans y penser, sans même pouvoir s'en empêcher, excepté quand on dort! Oh! M. Desonnaz, quel œil!

Je comprends bien que l'œil, qui ne se peut voir qu'au miroir, ne puisse pas se voir ailleurs... C'est un organe! par conséquent, un composé d'une puissance immatérielle, qui le fait voir, et d'un organisme matériel, qui l'empêche de se voir. Car, s'il y a matière, il est impossible qu'il se replie assez sur lui-même, ou plutôt, *en lui-même*, comme il le faudrait pour se voir, sans miroir: c'est-à-dire pour être à la fois *sujet* et *objet* qui *voit* et qui *se voit;* pour *s'objectiver* à lui-même, comme diraient nos farouches vainqueurs, et se faire face en toutes et chacune de

ses parties. Non, ceci ne me paraît pas praticable; et cette manière de gymnastique lui est tout à fait interdite par sa nature matérielle. Car qui dit matière, du moins selon « ceux qui savent [1] », dit essentiellement *id quod habet partes extra partes*, par conséquent exclusion de toute gymnastique semblable. Donc un œil organique ne pourra jamais se voir, qu'au miroir. Et pourtant, voilà cet autre œil qui se voit!... qui se voit voyant! qui se voit tout entier! qui se voit partout! qui se voit toujours!... et tout cela sans miroir!!! Comment allons-nous faire, je vous prie, pour expliquer que cet œil, toujours ouvert en nous, s'il est organique et entaché de quelque matière, puisse ainsi se voir, sans cesser de regarder encore ailleurs; prenant même la peine d'avertir que c'est bien lui qui regarde ailleurs et qui nous apprend, quoique sans mot dire [2], tout ce qui s'y passe? Vraiment, M. Desonnaz, cet œil est bien embarrassant.

III

Mais, vous n'êtes pas au bout de vos difficultés. Car, enfin, outre cette *réflexion* directe, spontanée, nécessaire, toujours en exercice, qui constitue la *conscience psychologique*, n'y en a-t-il pas encore une autre, un peu différente, volontaire, parfaitement libre, que nous nommons *la réflexion?*

Dans le calme et le silence de la méditation, par exemple, n'est-il jamais arrivé à votre esprit de se replier sur lui-même, de se considérer, de se mirer et même de s'admirer, d'admirer du moins le beau mécanisme intérieur dont Dieu l'a doué?

Dans des réflexions encore plus graves et plus sérieuses, qui n'étaient plus, cette fois, affaire simplement de psychologue distingué, ou pure fantaisie et curiosité d'observateur fin et désœuvré, mais souci vraiment légitime d'honnête homme, ne vous est-il jamais arrivé, dis-je, de considérer, outre les merveilles du mécanisme divin que vous aviez là, encore un peu ses produits? et non-seulement ses produits actuels, qu'il élaborait ou sécrétait sous vos yeux, mais encore ces produits infiniment plus

[1] Belle définition des scolastiques, par Dante, qui appelle Aristote : *Il maestro di color che sanno*. Beau nom, et bien porté.

[2] Excepté le *mot* ou *verbe mental*, que nous incarnons ensuite dans le langage.

nombreux et plus variés, qui, sécrétés déjà depuis plus ou moins longtemps, étaient pourtant toujours là en réserve et empilés, je ne sais trop comment, dans les vastes magasins de votre mémoire, à l'état, et portant l'étiquette, les uns d'*opinions*, de *principes*, de *convictions*, les autres de *croyances*, d'*idées*, de *connaissances*, politiques, économiques, philosophiques, biologiques, sociologiques, physiologiques, morales, religieuses, etc., etc., etc.

Or, en propriétaire intelligent et soigneux, comme vous devez l'être, n'avez-vous pas dû faire la revue de ces vastes entassements; examiner si, sur le nombre, il ne s'était pas glissé, à votre insu ou sciemment, par précipitation d'emmagasinage ou autrement, quelque pièce de pacotille, une cargaison plus ou moins forte de ces marchandises frelatées, avariées, corrompues, que, dans l'état actuel de l'industrie et du commerce intellectuels, on fabrique si économiquement soi-même, ou qu'on reçoit toutes confectionnées, de confiance ou sur commande, de correspondants infidèles ou affidés?

Or, M. Desonnaz, quoique, dans ces circonstances, vous ne vous soyez jamais laissé aller (du moins je ne l'ai pas su) jusqu'à opérer chez vous le même déménagement complet, que conseille si bien et pratiqua autrefois si efficacement Descartes, au moyen de son doute méthodique (et de fait, M. Desonnaz, pareil déménagement ne convient guère qu'à des gens de trop d'esprit, comme lui), donc, quoique vous ne vous soyez jamais laissé aller, que je sache, jusqu'à faire ce déménagement complet, n'avez-vous pas pourtant trouvé parfois, dans votre magasin, beaucoup de mobilier à jeter par les fenêtres?

Je ne puis croire que vous n'ayez jamais fait ce sérieux inventaire, et que, sans examen, à l'aveugle, vous vous soyez cru autorisé à lever enseigne et à débiter, comme vous l'avez fait publiquement, dans vos *Questions du jour*, une marchandise dont vous n'eussiez pu répondre. C'eût été vouloir faire, de gaité de cœur, au moins par témérité, le plus vil et le plus scélérat des métiers, celui d'empoisonneur de l'esprit public.

Voilà pourquoi, M. Desonnaz (notons-le, en passant), dans les sociétés bien réglées, celles dont les gens du métier disent tant de mal, avant d'exposer sa marchandise, et même avant de la porter au marché, on était tenu de la faire poinçonner, tout

comme aujourd'hui la bijouterie; poinçonner même par deux autorités compétentes, l'Église et l'État : l'État, pour la salubrité des corps; l'Église, pour la salubrité des âmes. Et il ne se débitait pas alors autant de métal faux; on n'étalait pas publiquement, pour tromper la crédulité des simples, de ces marchandises avariées, corrompues, qui sont le vrai poison des âmes et des corps, mais, rien que de bonne et fraîche viande, bien nette, bien saine, bien savoureuse! Oh! que c'était beau alors! et qu'il faisait bon vivre, excepté pour les empoisonneurs!

Mais, bien que nous n'en soyons plus là, du moins pas encore là, nous n'en devons pas moins, si nous voulons rester honnêtes hommes, ou même médiocres scélérats, contrôler nous-mêmes notre marchandise, et avant de la porter au marché, examiner soigneusement si nous n'y porterons pas encore la peste. Nous le devons même d'autant plus, j'ose vous le dire, que nous nous sentons civilement plus libres et plus en situation de faire un mauvais coup, sans rien risquer. Or, vous le savez, M. Desonnaz, dans les sociétés modernes, pas d'octroi, pas de contrôle qui puisse empêcher la circulation « des idées! » Pas d'employé, pas d'inspecteur municipal ou autre, reconnu du moins, qui puisse verser au ruisseau la moindre jatte de votre lait, s'il vient à être reconnu falsifié ou empoisonné. On s'occupe bien de cela! On n'a pas assez, n'est-ce pas, de l'oïdium, du pétrole, du typhus des bêtes à cornes, de la pébrine, de la trichine, du choléra, du phylloxera, etc., etc.? Empoisonne les âmes qui voudra! mais qu'on n'empoisonne que des âmes. Voilà le grand principe d'hygiène des sociétés modernes! Mais, raison de plus, j'en reviens toujours là, de trier soi-même sa marchandise et de ne porter au marché que ce qu'autorisent de consciencieuses *réflexions*.

Appliquons maintenant à notre sujet ces considérations très-pratiques : de deux choses l'une : ou vous avez fait toutes les réflexions que vous deviez faire, ou vous ne les avez pas faites. Si vous ne les aviez pas faites, si, passant par-dessus toutes ces considérations, vous vous étiez mis à vendre votre marchandise, c'est-à-dire à injurier publiquement la dévotion au sacré Cœur de Jésus, l'immaculée Conception, les miracles, les dogmes de l'Église et ses pratiques les plus autorisées, vous n'auriez pas besoin de me demander ce que je pense de vous, de votre

commerce et de votre industrie, ni de quel œil je vous regarde.

Mais si au contraire vous avez fait toutes ces réflexions que vous deviez faire, et que vous ayez pesé bien attentivement, quoique inutilement, toutes les raisons que vous aviez de parler, ou plutôt de vous taire, votre insuffisance, la nature plus que suspecte de votre marchandise et de sa provenance ; si, dis-je, vous avez fait *consciencieusement* toutes ces *pesées* que vous deviez faire, croyez-vous, là franchement, M. Desonnaz, croyez-vous les avoir faites avec une sorte de bascule que vous auriez dans la tête, ou même avec cet organe spongieux, humide, tout contourné et enroulé sur lui-même, qu'on appelle le cerveau ? Allons donc !... Vous n'en croyez probablement rien vous-même. C'est un souvenir de collége, qui vous aura échappé dans la chaleur de la discussion, dans l'injustifiable démangeaison où vous avez le tort de vous entretenir, malgré les charitables avis de votre archevêque, de parler de choses « dont vous n'avez pas la moindre notion. » Vous n'avez pas surtout (cela vous surprendra, mais je vous le prouverai), vous n'avez pas surtout la moindre notion des *fonctions physiologiques* de n'importe quoi ; bien que vous fassiez là-dessus spécialement l'entendu et que vous portiez la suffisance jusqu'à déclarer Mgr l'archevêque de Paris « incapable de vous comprendre, *si vous employiez le langage de la science.* »

Il n'y a qu'une chose chez vous de scientifique, M. Desonnaz, ce sont... comment dirai-je ? les prétentions. Mais consolez-vous : je veux vous aider à refaire votre éducation scientifique. Car vous m'inspirez de la compassion ! Je vois en vous une victime : victime volontaire, c'est vrai ; mais enfin victime, et victime, qui pis est, d'un affreux système, que nous n'avons que trop toléré. Les vrais coupables sont vos maîtres ! vos maîtres réels cette fois, les abominables positivistes, les charlatans, qui vous ont attiré, comme tant d'autres, hélas ! autour de leurs tréteaux. Et que vous ont-ils appris, sous les noms affriolants de science, de science moderne, de biologie, de sociologie... ? De véritables balivernes, inepties saugrenues, qui feraient mourir de rire, débitées par ces grotesques farceurs, si l'on n'en voyait pas les conséquences morales.

Ah ! les coupables, les voilà ! les voilà, vos propres empoisonneurs ! je vous les montre. Les voilà, ces grands disséqueurs,

qui s'acharnent depuis si longtemps à nous pourrir la science, et, avec la science, une bonne partie de l'admirable esprit français, si bien fait pour elle, pour la comprendre, pour la propager, pour l'élucider et la faire servir, comme elle doit, à la gloire du Dieu des sciences et au bonheur de l'humanité? Voyez ce qu'ils ont fait de cette sainte et divine chose qui s'appelle la science! Voyez quels résultats! Avec de pures insanités « scientifiques » ensorceler assez un esprit très-distingué (je parle sérieusement), pour lui faire accroire qu'il n'est qu'un corps de pompe!... que, chez lui, c'est le « cerveau ou les centres nerveux qui produisent toute pensée et tout sentiment?... » que son cœur (remarquez bien, son cœur!...), son cœur, qu'avec une noble fierté peut-être il n'a jamais donné qu'une fois en sa vie..., son cœur, une pompe aspirante et foulante!... et le bonhomme en est si persuadé, qu'il court tout naturellement et sans gêne, avec une certaine aisance même, comme s'il ne se doutait pas le moins du monde qu'il va faire une chose exécrable, il court jeter tout cela, publiquement, contre l'adorable dévotion au sacré Cœur de Jésus, son Dieu et son Rédempteur comme le nôtre! — On s'en est trop remis, ce me semble, au prétendu bon sens public pour faire justice. Pour mon compte, je n'y tiens plus. Votre boue a osé éclabousser le cœur de mon Dieu et de mon Roi, je vous déclare la guerre! Riez, riez tant qu'il vous plaira, je vous jette publiquement le défi. Rien qu'avec mon bon sens et ma foi, je me vois à plus de cent Himalayas au-dessus de vous!

Oui, M. Desonnaz, je vous le promets, c'est sérieux; je vous donnerai des leçons de physiologie sur le dos de vos maîtres et à leurs dépens. Ne blémissez pas: nous ne leur ferons point de mal. Nous ne les écorcherons pas, du moins comme le craint votre âme douce et sensible. Cela leur fera même du bien, s'ils veulent; car je leur montrerai qu'ils ne savent rien, qu'ils ne peuvent même rien apprendre, tant qu'ils resteront positivistes, et que, de tout, ce qu'ils ignorent le plus, ce sont précisément les *fonctions physiologiques*, qu'ils ont prétendu le mieux vous apprendre. Je leur montrerai cela, M. Desonnaz!

Mais comme j'ai d'autres obligations, vous voudrez bien permettre que je m'en acquitte, et attendre que j'aie trouvé le temps de continuer mes causeries.

J. Babaz.

INTRODUCTION

A UNE

THÉORIE PHILOSOPHIQUE

DE LA LITTÉRATURE

Leçons faites au Cours supérieur de littérature institué dans l'École libre Saint-Joseph, à Poitiers[1]

Messieurs,

La littérature n'est point un art frivole, et toutefois quelques esprits sérieux se prennent à la traiter comme telle. Est-ce uniquement le fait des abus dont on l'a rendue complice? Ne serait-il pas juste de l'attribuer dans une certaine mesure aux habitudes, aux errements traditionnels de notre enseignement littéraire?

Enseignement trop facilement abandonné à l'empirisme et à la routine. On trouve au degré élémentaire des manuels estimables peut-être, mais quelquefois sans philosophie ni profondeur, composés d'observations incomplètes, d'aphorismes assez mal justifiés, d'exemples insuffisants, manque d'un choix assez judicieux ou d'une interprétation assez lumineuse. Aussi bien n'est-ce là qu'un enseignement élémentaire, et, les premières études achevées, on n'y revient plus.

Quant à l'enseignement supérieur, par où les lettres devraient se maintenir en estime auprès des esprits mûrs, à n'envisager que ses meilleurs côtés, il brille par une critique ingénieuse, mais trop souvent vide de principes. Historien de la littérature, il rapporte plus qu'il ne juge; ou du moins ses

[1] Voir les livraisons de mai et de juin 1873.

rares jugements sont épars dans des œuvres sans nombre, affaiblis par leur isolement même, au lieu de se fortifier et de s'éclairer par une vigoureuse cohésion.

Est-il donc impossible, Messieurs, de les unir dans leur ordre naturel, d'en faire un corps de législation littéraire fondé sur la base nécessaire de nos connaissances, sur la philosophie? Faut-il renoncer à établir les lois du goût sur l'expérience morale et l'évidence métaphysique ? Faut-il désespérer de trouver par contre dans l'étude des lettres humaines une confirmation splendide aux vérités fondamentales de la philosophie ? Nous osons croire que non ; et ces leçons ambitionneraient d'en commencer la preuve. Si quelqu'un l'achève jamais, peut-être les esprits sérieux dont nous parlions tout à l'heure inclineront-ils moins à considérer l'étude de la théorie littéraire comme un des rudiments du premier âge ou comme un passe-temps de spécialiste et d'amateur.

Non que nous ayons rêvé de tout démontrer en littérature. C'est que, dans le jugement comme dans la création des œuvres d'art, l'intelligence ne joue pas seule un rôle. L'imagination et la sensibilité concourent largement à l'œuvre commune, et les choses de l'imagination et de la sensibilité ne se démontrent pas rigoureusement.

Mais il reste vrai, croyons-nous, que, même en ce genre, la démonstration peut aller beaucoup plus loin, pénétrer bien plus avant qu'on ne le pense d'ordinaire. Et d'ailleurs que vaudraient des impressions dont on ne pourrait se rendre compte à soi-même ?

Essayons donc, Dieu aidant. Ramenons, s'il se peut, les grandes lois littéraires à un petit nombre de principes, c'est-à-dire de vérités simples et relevées tout ensemble.

I

Tout d'abord, Messieurs, une définition est indispensable.

Le mot *littérature* désigne quelquefois l'ensemble des œuvres littéraires d'une époque ou d'un pays. Il rappelle aussi la science de ces œuvres et de leurs lois, science qui fait le *littérateur*. Il peut enfin exprimer l'art de la parole, système raisonné des

moyens invariables qui donnent à la parole toute son efficace, art qui fait ou achève l'écrivain, l'orateur, le poëte.

De ces trois acceptions, nous laissons la première pour nous attacher surtout à la troisième, sans exclure absolument la seconde. Le même objet, le même système de moyens n'est-il pas science et art tout ensemble : science par cela même qu'il groupe autour d'un objet unique des connaissances certaines et ordonnées ; art, en tant qu'il intéresse la pratique et aboutit à l'action ?

La littérature est donc pour nous l'*art de la parole*. Premier élément d'une définition encore à faire. C'est l'éloquence dans l'ancienne largeur du mot, l'art de bien dire ou de bien écrire, car il doit être admis une fois pour toutes que, dans ces considérations générales, nous ne mettons aucune différence entre l'écrivain et l'orateur, entre la parole écrite ou parlée.

Mais en quoi consiste l'art de la parole ? Il faut, pour répondre, poser une autre question. Qu'est-ce que la parole elle-même ?

Avant tout, Messieurs, la parole est chose humaine par excellence, vrai signe de race et dont la sagesse divine et humaine se sert pour caractériser l'homme. « C'est avec une sublime raison que les Hébreux l'ont appelé âme parlante [1]. » Et Homère ne fait-il pas de la *voix articulée* l'attribut singulier de l'espèce ? La parole est une et double comme l'homme lui-même, corporelle et spirituelle comme lui, corporelle par le son, par l'air battu, pour parler avec Bossuet, spirituelle par la pensée qui s'y manifeste et s'y incarne, image fidèle, résumé complet de notre nature.

Mais encore la parole est le premier lien social. Avec un peu moins d'emphase et plus d'à-propos, le docteur Pancrace aurait cent fois raison de s'écrier : « Oui, la parole *est animi index et speculum ;* c'est le truchement du cœur c'est l'image de l'âme. C'est un miroir qui nous présente naïvement les secrets les plus arcanes de nos individus [2]. » Ici du moins il ne sera point banal de remarquer que la parole est l'instrument du commerce des âmes et de leur action réciproque. Cette observation va faire avancer d'un pas la définition que nous élaborons. La littéra-

[1] J. de Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Entretien II

[2] Molière, *Mariage forcé*, VI

ture, l'art de la parole, ne saurait être que l'*art d'agir sur l'homme par la parole*.

Mais il est trop évident que cette action ne saurait être quelconque. La notion même d'art y répugne et suppose des qualités déterminées. Et d'abord la gloire de l'art est dans l'intégrité des résultats produits; son action est d'autant plus noble qu'elle est plus complète. Telle sera, telle devra être celle de la parole littéraire. Manifestement elle doit être jalouse de se faire aussi entière et efficace que possible. Pour y atteindre, elle doit viser à saisir l'homme tout entier, l'homme, cet être un et complexe à la fois.

Sera-ce tout, messieurs? Non, car je puis concevoir une action forte, puissante, victorieuse, tout en étant par quelque côté anormale, illégitime, funeste. Une certaine puissance peut se retrouver jusque dans le désordre qui en est l'abus. Mais l'art véritable ne saurait admettre et sanctionner le désordre; encore moins le peut-il reconnaître comme un de ses éléments constitutifs. L'art, la parole, la littérature sont, comme toute activité créée, soumis à l'ordre essentiel voulu de Dieu. Dès lors je vois clairement que l'action de la parole doit être puissante, mais d'une puissance légitime, réglée, ordonnée. Dès lors aussi j'ai achevé la définition de la littérature.

La littérature est l'art d'exercer sur l'âme par la parole une action complète et ordonnée.

Définition incontestable, définition féconde, car nous en verrons bientôt sortir les deux lois fondamentales; définition qui s'autorise et s'éclaire par sa conformité même avec une foule de notions où entrent comme éléments essentiels ces deux notions de puissance et d'ordre.

Qu'est-ce que la vertu? — L'ordre de l'amour, *ordo amoris* [1], le déploiement complet et ordonné de l'activité humaine par rapport à la fin dernière.

Qu'est-ce que la beauté? — L'intégrité dans l'ordre, dit quelque part saint Thomas, *integritas ordinis*.

Qu'est-ce que le talent, le génie en esthétique? — Ce qu'est la vertu en morale, une puissance qui se déploie dans la règle.

[1] Saint Augustin.

Qu'est-ce que l'inspiration artistique? — Un état complexe, contradictoire en apparence, où les facultés semblent emportées par la plénitude de leur essor, et tout ensemble, sous peine de ne rien produire, gouvernées, ordonnées par la raison et la volonté.

Cicéron a défini l'éloquence, la sagesse qui parle avec opulence, *copiose loquens sapientia*. De cette opulence de la parole résultera l'action complète; mais puisque c'est la sagesse qui parle, l'action sera ordonnée. Notre définition ne s'accorde pas moins avec la célèbre formule de saint Augustin, mettant la gloire de la parole à rendre la vérité lumineuse, agréable, émouvante, *ut veritas pateat..... placeat..... moveat*[1]..... Lumière, couleur séduisante, chaleur victorieuse, qu'est-ce que tout cela, sinon la plénitude d'action de la parole humaine? Mais c'est à la vérité qu'il faut assurer tous ces avantages, et voilà la notion d'ordre qui reparaît avec celle de puissance; tant il est vrai qu'elles se retrouvent partout comme les conditions nécessaires de la grandeur et de la beauté.

II

Notre définition ne saurait donc être contestée. Mais avant de lui demander les conséquences qu'elle renferme, il importe, messieurs, de connaître l'homme sur lequel nous devons agir.

Ce qui nous frappe en lui, au premier aspect, c'est l'unité dans le dualisme, l'union substantielle et personnelle de deux substances pourtant diverses, un esprit et un corps. Et cette union est naturelle aussi... N'y voyons rien de violent et de forcé. Ce n'est point, comme Platon l'imagine, le châtiment d'une faute antérieure qui a jeté l'âme dans cette prison de boue; et il est absolument faux de dire :

> L'homme est un Dieu tombé qui se souvient des Cieux[2].

Il ne l'est pas moins de concevoir cette union comme quelque chose d'accidentel, de nous définir par exemple *une intelligence*

[1] *De doctrina Christiana*, IV.
[2] Lamartine.

servie par des organes[1], d'établir du corps à l'âme un rapport qui ne dépasse pas en intimité celui de l'instrument à l'artiste, du cheval au cavalier, du navire au pilote, de *la bête à l'autre*, comme dit plaisamment Xavier de Maistre[2]. Ne nous écrions point avec Philaminte :

> Le corps, cette guenille, est-il d'une importance,
> D'un prix à mériter seulement qu'on y pense?...

Le bon sens même répond par la bouche de Chrysale :

> Oui, mon corps est moi-même[3].....

Assurément, il est loin d'être tout moi-même ou la partie principale de moi-même. Je sais de plus et je sens que, dans l'ordre moral, j'ai à me distinguer de lui, à le combattre comme un étranger et un rebelle. Ici l'unité cesse :

> O Dieu ! la guerre cruelle !
> Je sens deux hommes en moi[4].

Mais dans l'ordre purement physique ou métaphysique, selon qu'on voudra l'entendre, l'unité reparaît, unité mystérieuse et incontestable, expliquant seule le mode de nos opérations humaines, comme par ailleurs le mode de nos opérations la prouve elle-même invinciblement. Unité, harmonie que je ne puis perdre de vue sans que des erreurs sans nombre naissent à l'instant de cette erreur première.

Un médecin philosophe, J. P. Tessier, disait énergiquement à ses confrères : « L'homme n'est ni ange ni bête, il est homme : ne soyez ni moralistes, ni vétérinaires, soyez médecins. » Si je l'oublie pour n'envisager que mon côté spirituel, philosophe, je m'achemine vers un idéalisme creux et superbe ; moraliste, je vais à l'orgueil ; écrivain, je dois être sec et froid. Si, au contraire, et c'est la pente commune, je m'arrête à considérer en moi surtout l'élément qui me rapproche de la bête, ma philosophie, ma morale et mon art se perdent bientôt dans les hontes

[1] Bonald.
[2] *Voyage autour de ma chambre*.
[3] Molière. *Femmes savantes*, II, 7.
[4] J. Racine. *Cantiques*.

du sensualisme. Attachons-nous donc, Dieu aidant, à la vérité philosophique ; elle nous est indispensable en littérature ; nous le verrons mieux par la suite.

Un second et plus profond regard jeté sur l'homme nous découvre en lui, messieurs, des puissances diverses capables de produire des opérations distinctes par où il entre en relation avec des objets différents. Puisque ces puissances ou facultés ne sont, à le bien prendre, que des modes variés de l'activité d'un sujet unique, on voit que leur classification a quelque chose de fondé et quelque chose d'arbitraire. L'analyse moderne tend à les multiplier outre mesure ; l'ancienne philosophie, plus sobre, s'oppose d'instinct à ces multiplications superflues. Sans entrer dans une discussion hors de propos, nous suivrons de préférence l'ancienne philosophie, et nous ne distinguerons les facultés que là où se rencontre une différence essentielle soit entre les objets, soit dans la manière de les atteindre.

L'homme est esprit et, à ce titre, en possession de deux facultés essentielles : d'une intelligence par où il voit le vrai immédiatement ou médiatement, dans la réalité présente ou dans une représentation qui est un souvenir ; d'une volonté par où il tend au bien et s'écarte du mal.

L'homme est un corps vivant et, comme tel, doué des cinq sens qui mettent l'animal en rapport avec le monde matériel.

L'homme est esprit et corps, et de l'union de ces deux éléments procèdent en lui deux facultés nouvelles que j'appellerai mixtes, à raison de leur situation mitoyenne entre les sens et les puissances de l'esprit pur.

C'est l'imagination, dont la fonction propre est de représenter les objets sensibles absents, et, par une extension immédiate, les objets immatériels sous des images sensibles. Nous ne la confondrons pas, comme on le fait assez souvent dans le langage, avec la puissance d'invention ou de création intellectuelle, puissance qui n'est point une faculté spéciale, mais un résultat du concours de toutes les facultés supérieures.

C'est la sensibilité, puissance ou impuissance de l'âme humaine, disposition particulière à l'homme, en vertu de laquelle les mouvements de la volonté prennent un caractère d'émotion,

de trouble, d'ébranlement, qui les fait retentir jusque dans l'organisme physique.

Telle est, messieurs, la description sommaire de ces facultés humaines que nous devrons étudier ailleurs avec de plus amples détails. Dans ce rapide tableau, suffisant à la nécessité de l'heure présente, apparaissent déjà l'équilibre et l'harmonie parfaite de l'homme, ce petit monde placé aux confins de la matière et de l'esprit. Avec l'harmonie se montre la hiérarchie qui dans ce tout complexe donne à chaque chose son rang. Au sommet, les facultés de l'esprit pur ; au plus bas degré, les sens, qualités distinctives de la vie animale ; entre deux, l'imagination et la sensibilité qui participent des deux ordres. Nous entrevoyons encore la succession qu'a mise la nature dans le déploiement de l'activité humaine. Les facultés connaissantes entrent en jeu les premières, et, quelle que soit la part d'action de toutes les puissances, l'activité humaine a son terme et sa dernière perfection dans le mouvement de la volonté libre.

Voilà donc présent à notre vue l'être sur lequel il s'agit d'exercer par la parole une action complète et ordonnée. Le connaissant, nous nous connaissons nous-mêmes, c'est-à-dire que nous connaissons tout ensemble et l'objet de notre action et l'instrument qui nous est donné pour agir.

De cette double connaissance vont sortir immédiatement les deux lois fondamentales de la parole littéraire.

III

Messieurs, exercer sur l'homme une action complète, c'est atteindre vivement l'homme tout entier, saisir à la fois et avec force toutes celles de ses facultés qui sont accessibles à la parole. Chacune réclame son objet, son aliment. L'intelligence est impatiente du vrai, la volonté veut s'unir au bien, l'imagination appelle des couleurs, la sensibilité des émotions. Pour satisfaire tout l'homme et pour le dominer en le satisfaisant, il est indispensable de répondre à toutes ses exigences. Comment faire ?

Et d'abord, comment satisfaire chacune des facultés ? Par le jeu de ma faculté correspondante. L'âme où je prétends agir est une harpe éolienne qui ne vibrera qu'à l'unisson de mon âme.

L'intelligence du lecteur ne s'illuminera que des clartés de la mienne ; son imagination ne se colorera que des images évoquées et par conséquent aperçues auparavant par moi-même ; je ne pourrai transmettre à la sensibilité d'autrui que des émotions qui m'auront ébranlé le premier. C'est la loi :

si vis me flere, dolendum est
Primum ipsi tibi [1].....

Je n'inspirerai à une volonté étrangère que des résolutions fortement arrêtées dans la mienne. En un mot, je ne puis mettre en branle chacune des facultés où je m'adresse, que par le contact de chacune de mes facultés correspondantes. Voilà le secret d'agir.

Dès lors, le reste est facile. Comment agir puissamment? En donnant tout d'abord à chacune de mes facultés une impulsion puissante. — Comment saisir à la fois toutes les facultés d'autrui? En déployant à la fois toutes les miennes.

Et nous trouvons ici, messieurs, la formule de la première loi fondamentale en littérature. *Pour exercer par la parole une action complète, il faut déployer à la fois dans la parole toutes les facultés capables d'y concourir.* Quand La Bruyère a mis tout le mérite du style à bien définir et à bien peindre, il s'est trompé en oubliant la part du cœur. Voulez-vous donner à votre parole toute l'action où elle doit prétendre? Mettez-y la lumière, mettez-y la couleur, mais mettez-y la chaleur, le mouvement, la vie. Mettez-y tout vous-même, pour atteindre tout l'homme. La puissance est à ce prix.

De là ressort, avec la première loi, la notion vraie de l'écrivain. L'écrivain c'est l'homme qui parle tout entier pour atteindre l'homme tout entier. Ce n'est pas une intelligence faisant appel à une intelligence, un cœur faisant appel à un cœur ; c'est plus et mieux, c'est l'homme dans toute la plénitude de son activité supérieure, entrant en relation avec l'homme.

Le même principe nous conduit à distinguer les ouvrages et les sujets littéraires de ceux qui ne le sont pas ou qui même ne peuvent l'être. Un ouvrage est littéraire dès que, procédant de

[1] Horace, *Art poétique*.

toutes les facultés à la fois, il est par là même capable de les atteindre toutes. — Un sujet ne cessera d'être littéraire que si, par nature, il se refuse absolument à leur déploiement simultané. En dehors des mathématiques pures, en est-il de semblables ?

Veuillez y prendre garde, messieurs, la loi est permanente, universelle. Toute parole, sous peine de n'être plus littéraire, doit tirer sa force du concours de toutes les facultés de l'écrivain. Si l'une d'elles demeure oisive, la faculté correspondante chez le lecteur est privée de l'aliment qu'elle réclame, l'action produite est incomplète, le but en partie manqué.

IV

Mais, dans ce concours toujours indispensable, la part de chaque faculté sera-t-elle égale et constante ? — Non sans doute, messieurs. La parole littéraire n'est point un tout mathématique où chacune des quatre facultés supérieures entrerait pour un quart. On voit tout d'abord que la loi de plénitude, toujours subsistante, sera modifiée dans ses applications par certaines exigences. En y regardant de plus près, on découvre deux causes qui déterminent la mesure dans laquelle chaque faculté doit contribuer à l'œuvre commune.

La première est la hiérarchie même des facultés, hiérarchie essentielle, inviolable. Les puissances spirituelles avant les puissances mixtes, les puissances mixtes avant les puissances organiques ; l'intelligence avant l'imagination, la volonté avant la sensibilité ; en un mot, la partie supérieure de l'âme dominant la partie inférieure : voilà l'ordre. Donc, pas d'égalité possible : gardons à l'intelligence et à la volonté leur royauté nécessaire. Encore moins faudrait-il exalter l'imagination, jusqu'à offusquer l'intelligence, outrer les émotions au point de compromettre la rectitude sereine de la volonté, l'empire qu'elle doit garder jusque dans les transports de la passion la plus vive. Il ne sera donc jamais permis de sacrifier la vérité à la splendeur de l'image, la pensée à l'harmonie, l'esprit à l'oreille, l'équilibre de l'âme et la possession de soi au plaisir de l'émotion. L'art, qui est une des plus nobles créatures de Dieu, doit s'accorder avec l'ordre es-

sentiel voulu de Dieu même, et cet ordre essentiel exige que les facultés gardent leur rang.

Aussi bien, y aurait-il double mal à surexciter outre mesure l'imagination et la sensibilité. Non-seulement la hiérarchie des facultés en serait troublée ; mais les facultés mixtes seraient les premières à souffrir de leur usurpation. Frappez l'imagination d'une manière violente et continue, remuez la sensibilité par des secousses trop vives et trop répétées, vous fatiguerez, vous userez l'une et l'autre. C'est l'expérience des époques de décadence, c'est, en particulier, l'expérience de la nôtre, où une littérature à grands effets a eu pour résultat notoire de paralyser et d'éteindre, en fin de compte, nombre d'imaginations et de cœurs. De fait, il y a cette différence entre les facultés spirituelles et celles qui dépendent plus étroitement de la matière, que les premières ne se lassent pas de leur objet. Prodiguez le vrai à l'intelligence, vous l'élevez, vous la fortifiez, vous la perfectionnez, vous ne la fatiguez pas. Elle n'est pas, comme l'œil, éblouie à force de lumière, et, si quelque chose la fatigue, ce n'est pas la vérité conquise, c'est l'effort de la conquête, c'est l'attention, c'est le raisonnement soutenu, c'est la marche vers la connaissance, non la connaissance même. Bossuet l'a remarqué après Aristote et y a vu l'une des différences caractéristiques de l'être immatériel. « Le sens est blessé et affaibli par les objets les plus sensibles. Tout ce qui nous touche trop violemment nous blesse. Des yeux trop fixement arrêtés sur le soleil, c'est-à-dire, sur le plus visible de tous les objets, et par qui les autres se voient, y souffrent beaucoup et à la fin s'y aveugleraient. Au contraire, plus un objet est clair et intelligible, plus il est connu comme vrai, plus il contente l'entendement et plus il le fortifie. La recherche en peut être laborieuse, mais la contemplation en est toujours douce. C'est ce qui a fait dire à Aristote que le sensible le plus fort offense les sens, mais que le parfait intelligible récrée l'entendement et le fortifie. D'où le philosophe conclut que l'entendement, de soi, n'est point attaché à un organe corporel et qu'il est par sa nature séparable du corps [1]. » Que si le sens est blessé et affaibli par son objet quand cet objet lui est prodigué,

[1] *Connaissance de Dieu et de soi-même*, ch. I.

l'imagination et la sensibilité, parce qu'elles participent du sens, doivent éprouver quelque chose de son infirmité propre. Facultés à demi organiques, elles se fatiguent et s'usent comme un membre exercé par delà ses forces. Donc, outrer l'image et le sentiment, c'est travailler à détruire ces facultés délicates, en même temps que c'est leur attribuer dans le concert des puissances humaines une prédominance anormale, double faute contre l'art et contre la morale : nous en mesurerons mieux les effets dans l'étude spéciale des deux facultés en question.

Telle est donc, messieurs, la première proportion qui règle la part des facultés concourant à la parole littéraire : proportion avec leur importance respective, avec leur hiérarchie nécessaire.

Non moins indispensable est la proportion de la parole avec le sujet. Que les puissances de l'âme s'emploient toutes ensemble au but, que leur part d'action ne dépasse jamais leur part de dignité, d'importance ; mais encore que ces deux lois, toujours inviolables, se modifient en pratique suivant les exigences du sujet. Il est clair que, dans l'infinie variété des objets que peut traiter la parole, les uns offrent une plus riche matière à l'imagination, d'autres favorisent particulièrement l'essor de la sensibilité, d'autres enfin relèvent plus exclusivement de la raison exacte et sévère. Or, qu'il faille mesurer la parole au sujet, c'est l'évidence même et nous n'avons que faire d'y insister. Voilà pourquoi les facultés, ne cessant d'agir en concours et en ordre, devront se déployer diversement pour s'adapter à la nature et aux exigences des choses traitées.

Dans son application première et plus générale, cette loi donne naissance à la distinction des genres, vérité de bon sens et non point de convention comme les romantiques ont prétendu le faire croire. Descendant au détail, c'est encore elle qui, dans chaque genre, donne à chaque ouvrage sa physionomie originale, elle qui nuance les parties dans un même ouvrage, les développements dans une même partie, les pensées dans un même développement : proportion, mesure, tact exquis par où l'âme de l'écrivain reflète avec une fidélité entière le tableau mouvant des choses, pour le retracer à d'autres âmes.

Nous avons donc établi la seconde loi fondamentale. En

veut-on la formule abrégée ? Nous dirons : *Pour que l'action de la parole soit ordonnée en même temps que complète, les facultés doivent y concourir selon leur hiérarchie mutuelle et les exigences de leur objet commun.*

Et de bonne foi, messieurs, pourra-t-on nous accuser de tyranniser le génie quand nous lui donnons pour limite la nature de l'homme et celle des choses? Voilà bien en effet où se résume cette loi d'ordre et de mesure : ne violenter par ambition de puissance ni l'âme ni les objets; parler selon leur nature et la sienne propre. Le génie serait précisément celui qui remplirait tout ce programme. Mais n'anticipons pas.

V

Les deux lois que nous venons de constater sont fécondes parce qu'elles sont vraies. Nous les retrouverons au fond de toutes les questions littéraires. Mais voici trois conséquences immédiates.

Si l'action de la parole doit unir l'ordre à la puissance, il suit nécessairement que l'effet n'est pas le beau. L'effet, c'est l'impression, le saisissement que produit tout spectacle extraordinaire. Le mal, le faux, l'absurde ne sont pas incompatibles avec l'effet : qui pourrait les estimer compatibles avec le beau ? L'effet sort de la seule puissance ; le beau, de la puissance agissant dans l'ordre. Vérité trop oubliée et surtout par les imaginations jeunes, toujours promptes à s'émerveiller de ce qui dépasse la commune mesure : « On est frappé de bonne heure, écrit Mme Swetchine, des conceptions hardies, des pensées brillantes ; c'est plus tard qu'on apprécie la grâce du naturel, le charme de la simplicité. Dans la première jeunesse on n'est guère sensible qu'aux émotions très-vives ; ce qui n'éblouit pas semble terne ; ce qui n'est pas touchant paraît froid ; les beautés qui se montrent font passer à côté des beautés qu'il faut chercher, et l'esprit aussi, dans sa hâte de jouir, demande des plaisirs faciles. L'âge mûr inspire différemment : il revient sur ses pas, il savoure ce qu'il avait dévoré, il étudie, il découvre, et le rayon décomposé sous sa main lui donne mille nuances pour une cou-

leur[1] ». Chose triste à dire, il semble que pour un grand nombre l'âge mûr ne vienne jamais; éternels enfants qui ont perdu le sens du beau et ne demandent que l'imprévu et l'étrange pour les tirer de leur habituelle atonie. Il faudrait répéter d'eux, en détournant quelque peu le sens de La Bruyère : « Montrez-leur un feu grégeois qui les surprenne ou un éclair qui les éblouisse, ils vous quittent du bon et du beau[2] ». Et pourtant que d'erreurs et de séductions évitées si nous savions toujours distinguer le beau de l'effet, si nous conservions assez de sang-froid et de sagacité pour saisir l'inévitable caractère de toute œuvre puissante mais mauvaise ! Or ce caractère est précisément celui que Châteaubriand assigne, dans les fictions de la poésie chrétienne, à l'action des génies infernaux : « ... une puissance faite seulement pour détruire, cette incohérence, ce désordre, cette sorte d'énergie du mal qui a quelque chose de disproportionné et de gigantesque comme le chaos dont il tire son origine[3]. »

Mais voici, messieurs, une autre conséquence. Nos deux lois éclairent l'origine des grandes règles littéraires; elles en montrent du même coup la permanence et l'universalité.

J'ai dit qu'elles éclairent l'origine des règles. Qu'est-ce en effet que les règles ? Rien que les formules des moyens reconnus aptes à rendre complète et ordonnée l'action de la parole humaine. Pour me mettre en mesure d'atteindre à ce but, j'étudie la nature, je constate ses exigences ; une expérience plus approfondie me montre quels procédés ont le don de réussir auprès d'elle. Je vois telle parole obtenir de merveilleux effets, telle autre demeure stérile. Je pénètre le secret de cette différence, je le traduis en formules générales : voilà les règles. On le voit, rien de despotique et d'arbitraire à leur origine. Nous qui les acceptons, nous ne recevons pas en aveugles des prescriptions *a priori* édictées par le caprice, acceptées par je ne sais quel servilisme intellectuel et perpétuées par la routine. C'est, il est vrai, ce dont nous accusent les émancipés du romantisme :

Il faut à toute chose un *Magister dixit*[4]

[1] *Airelles*, 89.
[2] Des ouvrages d'esprit.
[3] *Génie du Christianisme*, liv. IV, part. II, ch. VI.
[4] V. Hugo, *Contemplations*, I, 26.

« Les autres peuples disent : Homère, Dante, Shakespeare. Nous disons : Boileau [1]. » Non certes, nous ne faisons pas d'une autorité personnelle le dernier mot des grandes règles littéraires. Nous n'estimons pas qu'elles soient sorties toutes armées du cerveau de quelques Aristarques. Les théoriciens, les critiques, les précepteurs littéraires n'ont sur nos jugements qu'une autorité de troisième ordre. Au-dessus d'eux nous mettons les modèles, les maîtres, les créateurs ; au-dessus des créateurs, l'éternelle nature dont ils sont les plus fidèles interprètes. Et si les théoriciens ont quelque gloire, elle est tout entière dans leur sagacité à dérober aux maîtres le secret de leurs chefs-d'œuvre, à la nature celui de ses exigences. Ils les constatent, ces exigences, ils les développent, ils les *codifient*, mais ils ne les créent pas plus que le législateur ne crée la justice et le droit. Et pourquoi ne les en croirions-nous pas eux-mêmes ? « Il est bien permis, dit Aristote, de constater — ou de réduire en théorie — les causes du succès que certains orateurs obtiennent soit par méthode, soi par talent naturel ; or cette constatation, tout le monde avouera qu'elle est l'œuvre de l'art [2]. » Aux yeux de Cicéron, la rhétorique est une pure et simple observation des procédés qui font l'efficace de la parole, ... *Observatio quædam est, ut ipse dixi, earum rerum, quæ in dicendo valent* [3]. Voilà bien les règles d'après leurs plus illustres organes, la nature observée, les chefs-d'œuvre analysés et rien de plus. Ainsi l'entendait le père putatif ou réel du romantisme : « Les genres et les règles ne sont point arbitraires, écrivait Châteaubriand, mais ils sont nés de la nature même [4] ».

C'est ce qui fait leur valeur, mais encore c'est ce qui fait leur permanence et leur universalité. Les essences ne changent pas, messieurs, ni par conséquent la nature humaine. Donc toujours et partout, mêmes exigences, mêmes procédés pour y satisfaire, mêmes formules pour traduire ces procédés ; donc toujours et partout mêmes règles. La conséquence est rigoureuse,

[1] V. Hugo, *Orientales*, préface.
[2] *Rhétorique*, I, 1.
[3] *De Oratore*, II, 57.
[4] *Essai sur la littérature anglaise*

les règles participent nécessairement à l'immutabilité de la nature d'où elles procèdent.

Mais voici qui ne s'impose pas moins. La certitude immuable des règles appelle la certitude immuable du goût. Le goût c'est, dans l'individu, le sens délicat du vrai, du juste, du beau, du touchant ; non pas faculté séparée, mais puissance complexe, fleur et fruit de toutes les facultés appliquées en concours et en ordre au jugement des choses de l'art. C'est, dans la masse, l'ensemble uniforme, la direction générale des appréciations portées en matière d'art dans un temps ou un lieu déterminés : goût français, espagnol, allemand, goût de ce siècle ou de cet autre. Dans les deux acceptions, le rôle du goût est de juger, et, pour nous borner à la littérature, de juger si l'action de telle parole est puissante et ordonnée. Or, quelles seront les bases de ce jugement ? La nature de l'homme et la nature des choses, puisque l'action de la parole ne devient puissante et ordonnée qu'à la condition de s'y adapter. Base certaine, qui en doute ? Donc le goût, le goût artistique, le goût littéraire, n'est point affaire d'impression, de caprice, d'humeur, et s'il ne peut se démontrer à lui-même tous ses arrêts avec une rigueur mathématique, du moins peut-il les appuyer sur des principes évidents. Mais, en outre, ces principes ne varient pas, la base des jugements artistiques ou littéraires est immuable ; et qui donc rêverait de changer la nature des choses et la nature de l'homme ? Assuré, immuable, le goût est nécessairement un, en droit du moins. Que des goûts et des couleurs on ne dispute point, ce peut être charité, courtoisie ou politique ; mais il est trop évident que deux jugements contradictoires ne sauraient avoir une égale vérité, qu'il s'agisse d'art ou de toute autre chose. L'adage vulgaire, *chacun son goût*, peut être admis comme l'énoncé d'un fait ; mais en faire l'expression d'un droit, serait acte de scepticisme et qui supposerait, sinon l'identité des contradictoires, du moins l'impuissance de l'esprit humain à trouver le vrai en matière d'art.

L'objection va venir, messieurs, et nous allons la combattre. Mais avant de la laisser parler, il importe d'insister sur la certitude absolue de la doctrine. Cette certitude une fois reconnue, l'objection, fût-elle insoluble, ne vaudrait point. Mais, grâce à Dieu, l'objection n'est pas insoluble.

Les faits, dit-on, démentent l'hypothèse de la permanence et de l'universalité des règles, l'hypothèse de la certitude et de l'immutabilité du goût. Ou les règles, ou le goût ne reposent pas, en définitive, sur la nature de l'homme et sur la nature des choses, ou cette nature elle-même, est inconstante et variable. S'il en est autrement, pourquoi le goût change-t-il avec les nationalités, par exemple ? « Vérité au deça des Pyrénées, erreur au delà, » dirait encore Pascal. Et en effet, la tragédie de Racine est-elle le drame de Calderon ? Pourquoi le goût change-t-il avec les époques ? Pourquoi le même Racine, adoré au XVIIIe siècle, comme le Dieu du théâtre, était-il traité de polisson par les premiers romantiques ? Variations, révolutions, réactions, c'est l'histoire du goût comme de toutes les choses humaines. Comment l'accorder avec des théories de certitude invariable, d'immuable stabilité ?

Vous le voyez, messieurs, l'objection n'attaque pas même les principes établis tout à l'heure ; elle se borne à réclamer l'explication de faits qui semblent les contredire. Or, l'explication n'est que trop facile.

Avant tout, veuillez vous souvenir que nos théories s'appliquent directement aux seules grandes règles, aux seuls principes de l'art. Mais un principe, si lumineux qu'on le suppose, n'éclaire pas tout d'abord jusqu'à ses plus lointaines conséquences. Dans le long circuit de déductions où nous engage la nature de notre esprit, à mesure que nous nous éloignons du point de départ, le danger est plus grand de faire fausse route. Il est facile de s'égarer ; dès lors, quoi d'étonnant si l'on se sépare ?

Aussi bien, la nature humaine où nous appuyons nos doctrines veut être soigneusement reconnue et définie. C'est qu'il y a dans l'homme comme deux natures en lutte perpétuelle. L'une se compose de tous les nobles instincts, de tous les traits légitimes qui rappellent le premier dessein du Créateur et nous rendent quelque chose de son image. Essentiellement faite pour le vrai, le beau et le bien, elle est la *nature* véritable, seule digne de ce nom, parce qu'elle répond seule au type éternel de l'homme. Par là même, elle est infaillible, et la saine philosophie reconnaît dans son témoignage une garantie assurée de certitude. L'autre, à laquelle il serait mieux de refuser le nom

de nature, est d'abord l'ensemble de tous les instincts mauvais qu'a mis en nous la déchéance originelle, et dont l'influence est grande, on le verra, pour dépraver le goût. C'est encore, et surtout ici, la masse des erreurs accréditées, des préjugés en vogue, des impressions irréfléchies par lesquelles se façonne, je voudrais dire se falsifie et se *frelate*[1] l'homme, cet être mystérieux, « encore plus impénétrable à soi-même qu'aux autres[2]. » De ces deux natures, la première est fixe et invariable comme les essences ; l'autre est mobile, changeante, *ondoyante et diverse* comme le caprice, comme le préjugé, comme la passion, comme tout ce qui est contingent et accidentel. La première suppose des facultés en parfait équilibre, dans l'ordre, dans la hiérarchie. La seconde se fortifie et s'accroît de tous les désordres qui pervertissent la rectitude de la première. A quoi bon prolonger le parallèle ? N'est-il pas évident du reste que la première de ces deux natures, que la nature vraie est celle où nous fondons les lois de l'art ?

Et maintenant nous n'aurons plus aucune peine à expliquer comment cette nature infaillible est souvent réduite au silence par sa rivale, comment, par suite, les lois de l'art, les grandes lois, peuvent être oubliées, méconnues. Mille causes y concourent, physiques ou morales. C'est tout d'abord le climat, qui, en modifiant le tempérament, exalte ou endort l'imagination, surexcite ou émousse la sensibilité. C'est par ailleurs l'éducation, l'éducation indispensable au développement des facultés, mais puissante pour leur perversion comme pour leur perfectionnement. C'est encore l'opinion, l'opinion, seule règle pour tant d'esprits incapables de juger par eux-mêmes ; l'opinion, avec tout ce qui contribue à l'égarer, gloriole nationale, préjugés de race, de secte, de parti, d'école. C'est enfin la corruption humaine, orgueil de l'esprit, sensualisme et le reste. Non vraiment, Messieurs, s'il ne faut qu'expliquer le fait des variations du goût littéraire. la tâche n'est que trop aisée.

Mais ni le fait ne constitue le droit, ni les nuages amoncelés n'empêchent de retrouver la lumière. Ni je ne puis accepter

[1] Montaigne a dit : *se pipe*.
[2] Bossuet.

comme également valables deux jugements artistiques ou littéraires en contradiction l'un avec l'autre ; ni je ne dois désespérer de reconnaître à coup sûr celui des deux que l'infaillible nature a dicté. La multiplicité des erreurs n'empêche pas la vérité de rester une, invariable, immortelle, et ce serait faire à l'homme un trop cruel outrage que de croire cette vérité en dehors de ses atteintes. Cherchons-la, messieurs, et nous la trouverons sous les passions qui l'offusquent et sous les préjugés qui la voilent. Mais surtout, fussions-nous impuissants à la trouver, ne la nions pas du moins, ne l'insultons pas en la confondant avec l'erreur dans un même dédain. Pas de scepticisme en littérature, non plus qu'en toute autre matière. Je ne sache rien de plus faux et de plus lâche que cette indifférence aujourd'hui fort à la mode. On analyse, on constate, on enregistre des faits ; mais les principes manquent et l'on ne juge plus. C'est peu : l'on pose en principe cette abdication du jugement et cette absence des principes. Tout ce qui est a droit d'être : telle est à peu près l'axiome fondamental de cette philosophie du néant. Tout ce qui est de l'homme est également bon, juste, saint, adorable : tel est le dernier mot de cette idolâtrie contemporaine. Messieurs, ne voyez ici rien d'outré ni même de sévère. Le scepticisme que je vous dénonce en finissant est assez logique pour passer des arts à la morale : négation au moins implicite du bien et du mal, comme il est la négation du beau absolu. Pour vous en convaincre, entendez un de ses plus bruyants interprètes. A propos des excentricités de l'auteur de l'*Oiseau*, M. Taine se demande s'il y a lieu de blâmer, et, après avoir hautement absous Michelet, il énonce en ces termes la thèse générale. « D'ailleurs cette forme d'esprit est un type ; elle a droit d'exister au même titre que toute autre ; ce qui serait déraison ailleurs est raison chez elle. Chaque type est bien comme il est, dans le monde pensant comme dans le monde animal. Sa perfection est la loi de développer son être... Personne ne reproche au héron ses longues jambes fragiles, son corps maigre, son attitude contemplative et immobile. Personne ne blâme dans la frégate les ailes immenses, les pieds raccourcis : cette maigreur est une beauté dans le héron; cette disproportion est une beauté dans la frégate. L'une et l'autre manifestent une idée de la nature, et l'œuvre

du naturaliste est de les comprendre, non de les railler. Le critique est le naturaliste de l'âme. Il accepte ses formes diverses, il n'en condamne aucune et les décrit toutes ; il juge que l'imagination passionnée est une forme tout aussi légitime et aussi belle que la faculté métaphysique ou que la puissance oratoire ; au lieu de la déchirer avec mépris, il la dissèque avec précaution ; il la met dans le même musée que les autres ; il se réjouit, en la voyant, de la diversité de la nature ; il ne lui demande point de se diminuer, de subir l'autorité de facultés contraires, de se faire raisonnable et circonspecte ; il aime jusqu'à ses folies et ses misères. Il fait plus : à force de l'observer, il se transforme en elle ; à force de s'expliquer ses démarches et de les trouver conséquentes, il répète involontairement ses démarches. Geoffroy Saint-Hilaire disait qu'en Égypte, couché sur le sable du Nil, il sentait s'éveiller en lui des instincts de crocodile. A force d'analyser l'imagination passionnée, le critique participe à ses visions, à sa passion, jusqu'à trouver sa passion et ses visions raisonnables [1]. »

Voilà certes beaucoup de naïveté ou d'effronterie. Mais ce qu'il y a de plus frappant, messieurs, c'est la quantité d'injures faite en ces quelques lignes à la dignité humaine. O adorateurs de l'homme, à quel public avez-vous affaire, s'il ne comprend même plus à quel point vous l'insultez ?

Pour nous, qui n'acceptons pas tout de l'homme, nous l'honorons, messieurs, en ne le confondant point avec ses erreurs, ses travers et ses vices. Trop fiers d'ailleurs pour le rôle où l'on prétend rabaisser la critique, nous voulons juger et nous en avons le droit ; nous pouvons juger sans erreur, et nous en avons l'assurance, parce que nous mettons à la base de nos jugements la vraie nature de l'homme essentiellement ordonnée de Dieu au vrai, au beau, au bien absolus, immuables, éternels comme Dieu même.

G. LONGHAYE.

(La suite prochainement.)

[1] Taine, *Essais de critique et d'histoire.*

LE PROJET DE LOI

SUR LA

LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Plusieurs professeurs, qui se sont fait un nom dans l'instruction publique et dans la presse, recherchaient entre eux, durant les tristes jours de l'année 1870-1871, à quelles conditions la France pourrait se relever et quelle part reviendrait à l'enseignement dans l'œuvre de la restauration nationale. L'un d'eux, qui aime à se reposer dans les cartes et les atlas de ses travaux philologiques, se mit à dire : « C'est la géographie qui a donné la victoire aux Prussiens ; c'est par la géographie que nous prendrons notre revanche.— Il y a là plus qu'une question de géographie, repartit un des collègues du linguiste-géographe ; il y a une question de discipline. Or, une question de discipline, c'est la question d'éducation elle-même. Ainsi, vous voyez comme le problème s'élève. L'école, qui est la pépinière de l'armée, est chez nous dans un état lamentable, non pas tant par les lacunes d'instruction qu'elle peut offrir que parce que l'habitude de l'obéissance et du respect y fait presque totalement défaut. »

Le docte professeur d'histoire, qui émettait cette idée si juste, développa sa pensée avec autant de fermeté que de précision. « Nous avions, dit-il, ces années dernières, un ministre qui a fait beaucoup de bruit et qui s'est donné beaucoup de mouvement ; il se croyait appelé à régénérer l'enseignement en France. Mais, comme il n'entendait rien aux conditions essentielles de l'entreprise, comme il procédait par la science seule, abstraction faite de l'élément moral et religieux, il n'a rien fait qui vaille ; et à la fin de son administration, qui a duré trop longtemps, nombre de

lycées étaient devenus d'affreuses pétaudières, où il fallait l'intervention du soldat pour rétablir l'autorité des maîtres aux abois. Peut-être pouvait-il encore en sortir quelques géographes, mais des hommes, tels que notre société en réclame, tels qu'il en faut à une armée qui veut vaincre, ce n'est pas là qu'ils se forment, et il y a longtemps que notre système d'éducation ne sait plus nous en fournir. Or, c'est de tels hommes qu'il faut surtout songer à pourvoir le pays. Après quoi les géographes pousseront d'eux-mêmes. »

Des conférences hebdomadaires furent établies entre les maîtres qui occupaient diverses chaires dans les facultés. On y parla beaucoup de la réforme de l'enseignement supérieur dans son administration, dans le recrutement de son personnel, dans l'extension de ses programmes, dans la pratique de ses examens ; car on sentait qu'il fallait enfin aborder et résoudre toutes ces questions. Mais l'homme distingué qui nous a conservé le souvenir de ces débats intimes ramenait toujours la discussion au même point. « Il ne suffit pas de remanier des institutions politiques ou administratives. Cela ne régénère pas une nation. C'est l'homme qu'il faut refaire par une éducation meilleure. Il faut que le jeune Français redevienne appliqué, laborieux, docile, respectueux, qu'il ait de la religion et des mœurs. On vante fort les vertus curatives de la géographie, des langues étrangères et de la gymnastique. Toutes ces choses ont du bon , et nous avons eu tort de les tant négliger. Mais la gravité de la situation exige un autre traitement. »

Le zélé champion de la réforme morale dans les écoles a soin de noter qu'il n'était pas seul à soutenir la nécessité du remède qui doit rétablir notre tempérament délabré ; mais il laisse entrevoir que ses collègues ne tombaient pas tous d'accord avec lui. « Dans notre monde universitaire, conclut-il, on ne s'attache qu'à l'accessoire et on ne l'aborde que par les petits côtés. » Et avec toute l'énergie de ses convictions il exprime le vœu que l'Assemblée nationale comprenne et résolve le grand problème de la renaissance française. « La nation est en droit d'attendre que l'éducation publique lui donne autre chose que des générations qui fassent périodiquement leur révolution tous les quinze ou vingt ans. Il faudrait se remettre sous les yeux et méditer ces

paroles si fortes et si simples, qui sont le début d'un édit de réforme d'enseignement promulgué sous Henri IV :

La félicité des royaumes et des peuples, et surtout d'une république chrétienne, *tum maxime reipublicæ christianæ*, dépend de la bonne éducation de la jeunesse, où l'on a pour but de cultiver, de polir par l'étude des sciences l'esprit encore brut des jeunes gens, de les disposer ainsi à remplir dignement les différentes places qui leur sont destinées, sans quoi ils seraient inutiles à la république, *steriles alioquin et infructuosos reipublicæ*, de leur apprendre le culte religieux et sincère que Dieu exige d'eux, l'attachement inviolable qu'ils doivent à leurs père et mère et à leur patrie, le respect et l'obéissance qu'ils sont obligés de rendre aux princes et aux magistrats.

« Voilà ce qui s'appelle prendre les choses de haut. Or tout est là ; et c'est à ce programme qu'il faut revenir, si l'on veut poser les fondements d'une reconstruction politique et sociale ; sans quoi le terrain manquera sous nos pas. Nous continuerons à bâtir en l'air ; et l'édifice, quel qu'il soit, république ou monarchie, sous lequel nous allons nous abriter, s'écroulera bientôt dans le gouffre d'une nouvelle révolution[1]. »

On ne saurait mieux dire ; c'est le langage du bon sens et de l'expérience. Il est évident que la réforme politique, si elle n'a pour auxiliaire la réforme morale, sera toujours une œuvre incomplète, inefficace, sans aucune stabilité ; et il n'est pas moins certain que la réforme morale, pour être sérieuse et aller au fond des choses, doit surtout exercer son action dans l'école. D'autre part, l'élément moral est inséparable de l'élément religieux. C'est, en effet, la religion qui fournit à la morale son objet, sa règle et son terme ; c'est par la religion seule que l'éducation peut former l'homme moral, l'homme qui possède la vraie notion du devoir et les saintes habitudes de la vertu[2].

De là, pour le patriotisme intelligent et sincère, une tâche qui s'impose, une mission qu'on ne saurait négliger sans léguer à l'avenir des périls plus grands que ceux d'aujourd'hui. Il faut de toute nécessité travailler avec droiture et courage à rétablir le

[1] M. Louis Lacroix, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Nancy, suppléant à la Faculté des lettres de Paris, *Journal d'un habitant de Nancy pendant l'invasion de 1870-1871*, p. 107, 389, 468, 495, 496, etc. (in-12, Nancy, Vagner; Paris, Lecoffre).

[2] Voir les mandements du cardinal-archevêque de Paris et de Mgr l'evêque de Perigueux pour le Carême de 1874.

règne des principes qui doivent présider à la formation des générations nouvelles. L'Assemblée nationale a montré, en plus d'une occasion, qu'elle avait le sentiment, je n'ose dire la pleine intelligence de cette vérité ; qu'elle se regardait comme investie du mandat de raffermir l'ordre social sur les bases de l'ordre moral et religieux, d'extirper la Révolution jusque dans les racines, c'est-à-dire jusque dans les écoles par où les fausses doctrines arrivent aux intelligences. Nous n'entreprenons pas de rechercher quelles sont, à cette heure, les dispositions et les intentions de nos représentants, quelle confiance il est encore permis d'avoir dans les forces du parti qui s'appelle conservateur. Nous prétendons simplement exprimer nos convictions sur ce qu'il y avait à faire, sur ce qu'il faudrait faire sans délai, et que peut-être, hélas ! on ne fera pas, pour replacer l'enseignement, et avant tout l'enseignement supérieur, sous l'empire des principes chrétiens, sans lesquels il n'y a pour notre pays ni régénération, ni espérance d'avenir. Le projet de loi dont M. Laboulaye a été le rapporteur est bien loin, nous dirons pourquoi, de donner satisfaction à nos droits et à nos désirs.

I

Sous le coup des châtiments divins, la France avait senti qu'une question de vie ou de mort s'agitait pour elle et que la vie était au prix d'un renouvellement par le christianisme. L'heure était donc venue de rendre à la religion sa légitime influence dans l'enseignement de la jeunesse, de réformer dans la législation tout ce qui entrave les droits de l'Église et l'exercice d'une liberté loyale. Interprètes des aspirations de la France chrétienne, plusieurs groupes de députés invitèrent l'Assemblée nationale à témoigner, dès le début de ses travaux, son patriotique désir de favoriser les intérêts intellectuels, moraux et religieux de la France. Ils affirmaient, ce qui était la conviction générale, que l'instruction, mieux dirigée, constituerait une des principales forces de la nation, et qu'avec le concours de la religion, elle rehausserait parmi nous le niveau moral et intellectuel. Mais déjà il était facile de voir que, d'accord sur le besoin d'une réforme, la majorité se diviserait sur l'emploi des moyens.

Une proposition méritait entre toutes d'être prise en considération ; elle avait pour auteurs des représentants sincèrement dévoués à la cause de l'enseignement chrétien. « L'Assemblée nationale, disaient-ils (1er juin 1871), considérant que les questions relatives à l'éducation et à l'instruction publique s'imposent plus que jamais à l'attention de tous les esprits et à la sollicitude des représentants de la nation, que de nombreux projets concernant ces questions ont déjà été ou seront prochainement déposés sur le bureau de l'Assemblée, et qu'il importe que tous soient examinés, appréciés et coordonnés dans un travail d'ensemble, décrète : Une commission de trente membres sera nommée, à raison de deux membres par bureau, pour examiner et étudier toutes les questions relatives à l'organisation de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. »

Il semblait convenable de faire, pour l'enseignement, la même chose que pour l'armée, de confier à une commission spéciale le soin de préparer, par une étude d'ensemble, une nouvelle loi organique. Manifestement, les principes qui seraient admis sur les droits de l'État, de la famille et de l'Église, devaient exercer une influence décisive sur toutes les dispositions de la législation scolaire, et il importait que l'application des principes se fît avec unité aux diverses parties de l'enseignement public. L'Assemblée en décida autrement : on ne créa pas de commission d'ensemble ; mais des commissions différentes furent saisies, soit de la réorganisation des conseils de l'instruction publique, soit des propositions législatives sur l'enseignement supérieur et l'enseignement primaire. Une scission regrettable s'accusait entre les députés catholiques : les uns, prenant pour type la loi-Falloux, se contentaient d'une simple révision, rendue nécessaire par certains décrets impériaux, et bornaient leur ambition à compléter l'œuvre de l'Assemblée de 1850 par une transaction du même genre dans l'enseignement supérieur ; d'autres voulaient, pour l'enseignement chrétien, une liberté complète, fondée sur une séparation radicale d'avec l'enseignement officiel. Qui connaît un peu l'histoire des assemblées pouvait dès lors prédire que les choses traîneraient en longueur et qu'on n'aboutirait à rien de décisif.

Où en sommes-nous après trois ans ? On a essayé d'arrêter la désorganisation, mais la réorganisation est toujours à l'état

de projet. Et de ces projets, qui sont toujours à l'étude, le plus important et le plus désiré, celui qui est relatif à la liberté de l'enseignement supérieur, répond mal au besoin public, besoin rendu plus vif par les nouveaux progrès des idées révolutionnaires.

Nos lecteurs n'ont pas oublié les courageux efforts des catholiques dans les dernières années de l'empire, pour reconquérir le droit d'avoir un haut enseignement qui ne fût pas soumis au contrôle de l'État. Des pétitions avaient été partout organisées ; en mai 1868, le principe de la liberté obtenait au Sénat 31 voix ; en février 1870, la haute Chambre ordonnait le renvoi des pétitions aux ministres. Dans l'espace de deux ans, la cause de la liberté avait recruté des partisans nombreux ; aux élections générales de 1869, cent vingt députés environ s'étaient engagés à soutenir nos revendications. Le gouvernement impérial comprit qu'il lui faudrait céder quelque chose du monopole en faveur d'une liberté qui obtenait de puissantes adhésions dans les deux Chambres. C'est alors que fut nommée une commission extra-parlementaire, pour préparer un projet de liberté avec les lumières réunies de quelques catholiques libéraux et d'adversaires déclarés des droits de l'Église. Ces sortes de coalitions n'ont jamais produit de solutions acceptables, et la question était, après la chute de l'empire, tout entière à reprendre. L'Assemblée nationale crut pourtant n'avoir rien de mieux à faire que de recevoir des mains de M. le comte Jaubert le projet de loi élaboré par la commission impériale et de le remettre à une nouvelle commission qui prendrait son temps pour l'examiner. Il y a trois ans de cela, et tout ce grand travail a eu pour résultat un projet, qui, en fin de compte, paraîtra illusoire, et un rapport dont le moindre défaut est d'être incohérent.

II

Si nos législateurs eussent consenti à suivre les inspirations du sentiment chrétien et d'un sage libéralisme, ils eussent voté d'urgence les quelques principes très-simples qui doivent aujourd'hui servir de base à une bonne loi organique de l'enseignement. En dehors de ces principes, le reste était affaire de règlement à

laisser aux hommes qui ont l'expérience de ces choses-là. Les vœux des pères de famille et des catholiques ont revêtu depuis longtemps ce qu'on peut appeler leurs formules constitutionnelles et n'attendent plus que la consécration législative.

« L'enseignement à tous les degrés aura pour base la morale « et la religion. Afin que nulle violence ne soit faite à la liberté « des cultes et des âmes, il pourra être fondé des écoles con- « formes aux croyances publiquement professées. L'accès des « écoles de l'État, loisible à tous, ne sera imposé à personne. « L'Église catholique et toutes les communions religieuses re- « connues sont investies des facultés de droit commun, spécia- « lement de la pleine faculté d'acquérir et de recevoir, quand il « s'agira des établissements d'instruction. Au nom de la justice « et des intérêts de l'enseignement, les lois, décrets et ordon- « nances qui interdisent les congrégations religieuses et portent « atteinte à leurs droits sont expressément abrogés. L'Église « catholique, à laquelle appartient l'immense majorité des ci- « toyens français, aura ses universités canoniques, aussi nom- « breuses, s'il est possible, que celles d'autrefois (une par pro- « vince ecclésiastique..., autant que de corps d'armée). Les « diplômes délivrés par les universités libres seront valables, au « même titre que l'étaient ceux du monopole irrévocablement « supprimé. »

Qui peut empêcher un projet comme celui-là d'obtenir d'emblée les suffrages de nos représentants ? Il faut bien le dire, le principal tort d'un semblable système d'organisation, c'est qu'il est trop franchement libéral. Il existe chez le grand nombre des hommes de ce temps d'indestructibles préjugés. Tout en condamnant le monopole en principe, ils s'obstinent à le conserver dans la pratique ; ils ne peuvent justifier la théorie qui l'a constitué, mais ils ne veulent pas le dépouiller de son prétendu droit de contrôle et du privilége des examens. A leurs yeux, l'État seul est savant et seul peut juger de la valeur d'un enseignement. Peu s'en faut qu'on ne nous prête, à nous, le secret dessein d'exploiter la liberté pour entraver le développement des sciences et retarder la marche de l'esprit humain. Qui sait, en effet, si les catholiques ne vont pas fonder à grands frais des écoles de hautes études pour y installer l'obscurantisme ?

On soulevait en Belgique les mêmes difficultés contre la création des universités libres. Or je ne sache pas que Louvain passe pour être le refuge de l'ignorance et des ténèbres! Est-ce que chez nous l'exercice de la liberté restreinte, inaugurée en 1850, n'a pas dissipé les folles terreurs qui s'opposaient à nos revendications et à nos entreprises? Lorsque, en 1860, dix ans après la fondation de nos premières écoles libres, un ministre de Napoléon III remit à son maître un mémoire sur la politique à suivre vis à vis de l'Église, quelles furent, par rapport à l'enseignement, les conclusions et les mesures qu'il recommanda? « Soutenir énergiquement, fortifier, favoriser l'enseignement de l'État qui prépare à toutes les carrières; mettre ses établissements, par un budget suffisant, à même de s'accroître, de perfectionner leur installation matérielle et leurs moyens d'instruction [1]. » Et voilà donc, d'après un juge non suspect, ce que dix années de concurrence avaient produit! L'enseignement officiel craignait d'être dépassé et redoublait d'efforts pour arrêter la désertion de ses écoles. Sans doute, le ministre impérial laissait entendre qu'il existait une conspiration occulte entre les familles légitimistes et les institutions congréganistes. Mais cette curieuse explication n'explique rien; il aurait fallu mettre aussi dans la conspiration les examinateurs qui ont dispensé tant de certificats et de brevets aux élèves des écoles libres.

Si les préjugés ne peuvent tenir en face de l'histoire et de l'expérience, que nos législateurs daignent enfin se rassurer et qu'ils ne privent pas la nation des bénéfices de la liberté, pour plaire à l'État qui, sous prétexte de garanties à exiger, garantit son monopole dans la collation des grades. Pourquoi notre Assemblée, qui s'est livrée à d'immenses travaux d'enquête, ne s'arrête-t-elle pas à examiner la situation de notre enseignement supérieur? Mais le tableau, qui en fut tracé l'année dernière par M. Jules Simon lui-même, n'offrait-il pas quelque chose de navrant? Le ministre de l'instruction publique, parlant devant les délégués des sociétés savantes, ne démontrait-il pas, avec l'évidence qui s'attache à des faits palpables, que notre haut enseigne-

[1] *Mémoire remis à Napoléon III*, etc., publié par M. Léon Pagès. Bourges, 1873, p. 19-20.

ment est en pleine décadence? Qui ne se souvient des cris d'alarme poussés à l'Académie des sciences après la guerre? Les commissions de l'Assemblée nationale n'ont-elles pas sous les yeux une note signée de plusieurs honorables représentants? « Considérant qu'il est résulté de l'insuffisance des ressources affectées à nos établissements scientifiques une diminution d'influence d'autant plus regrettable que, dans les pays voisins, l'instruction de cet ordre, mieux servie par de généreuses dotations, se répandait plus largement et plus utilement ; qu'à un point de vue plus général, *l'insuffisance de la diffusion et de l'élévation de l'instruction à tous les degrés peut être considérée comme l'une des causes indirectes, mais réelles, de nos malheurs*, etc. » (Proposition déposée le 8 mai 1871.) Aussi le rapport de M. Laboulaye contient-il une censure assez vive du gouvernement impérial qui « fit peu de chose pour les Facultés et laissa nos rivaux prendre une avance qu'il est urgent de leur disputer. » (P. 2.)

A voir cette situation déplorable, il semblerait que le pouvoir législatif eût dû se hâter de décréter la liberté de l'enseignement supérieur, si vivement réclamée par les catholiques, afin que l'initiative privée aidât au moins à la restauration de l'instruction publique. Eh bien, non ! En dépit des faits, on continue d'entourer de priviléges l'enseignement officiel, on ajourne indéfiniment la satisfaction promise à nos instances réitérées, on s'étudie à garrotter la liberté par des dispositions légales qui assurent à l'État un luxe de garanties !

La commission et M. Laboulaye, son rapporteur, ont tenté l'impossible en voulant concilier des choses inconciliables, les exigences de la liberté et l'intrusion de l'État. Le projet de loi et le rapport ont deux vices capitaux, qui présentent à première vue quelque chose de contradictoire ; on y exagère tout ensemble et les titres de la liberté et les droits du pouvoir. Ce qui a fatalement engagé la commission dans cette voie sans issue, c'est qu'elle a eu le tort de prendre, pour point de départ de ses travaux, une idée qu'on ne peut, sans donner les mains au radicalisme athée, suivre dans toutes ses conséquences logiques. Il importe de donner ici à notre pensée quelques développements.

III

Il y a plusieurs manières d'expliquer et partant d'appliquer la liberté de l'enseignement. Toutes ne sont pas également acceptables, et la commission n'a malheureusement pas choisi la meilleure. Nous indiquions tout à l'heure les fondements du système le plus rationnel et le mieux adapté aux besoins de notre société.

Le régime « parfait » de l'instruction publique, le régime qui répondrait à l'état normal de la société, ce serait, nous le disions dans nos *Études* au mois d'août dernier, ce serait que l'Église possédât seule, en fait comme en droit, la direction de tout l'enseignement et à tous ses degrés ; ce serait que la surveillance universelle des écoles, primaires, secondaires ou supérieures, fût confiée à l'Église, de façon que le dogme et la morale n'eussent rien à souffrir nulle part, ni dans l'enseignement de la religion ni dans l'enseignement des sciences profanes. Il faut bien qu'on le sache, l'Église ne consentira jamais à renier ou à dissimuler son droit souverain de diriger l'éducation entière de ses enfants, de tous ceux qui lui appartiennent par le baptême. *Ecclesia a Deo populorum mater et magistra constituta* (Conc. Vatic. prœm). Nous ne pouvons que savoir gré à M. Laboulaye de rappeler que *l'Église a toujours réclamé la liberté d'enseigner comme lui appartenant* EN VERTU DE SA MISSION DIVINE (p. 3).

M. Duruy s'était jadis imaginé qu'il jetterait dans un grand embarras les partisans de la liberté de l'enseignement supérieur en venant réciter à la tribune du Sénat (23 mai 1868) le sixième article du fameux *Syllabus Caterini*. « Il est souverainement regrettable que les écoles populaires ouvertes à tous les enfants de toutes les classes du peuple, ainsi que les institutions publiques destinées à l'enseignement plus élevé des lettres et des sciences et à l'éducation de la jeunesse soient généralement soustraites en beaucoup de lieux à l'autorité modératrice de l'Église, à son action et à son influence ; qu'elles demeurent absolument soumises à l'arbitraire de l'autorité civile et politique, au bon plaisir de ceux qui gouvernent, et que tout s'y règle d'après les opinions

communément reçues de nos jours. Que pourrait-on faire pour apporter un remède convenable à un si grand mal et assurer aux fidèles du Christ le secours d'une éducation catholique? » On avait soin d'insister sur les mots latins qui expriment l'action et l'influence regrettée, *vis et influxus*. Et d'un ton triomphant, l'on demandait le moyen d'accommoder la liberté d'enseignement avec ce « quelque chose qui ressemble à la force coercitive. »

Sous ce régime, — qui n'est pas, s'il vous plaît, celui de la force coercitive, — il y aura liberté d'enseignement, et liberté pour tous, pour les laïcs comme pour les religieux, *à la condition* que *tous*, depuis la mère de famille qui donne des leçons de catéchisme à son enfant jusqu'au docteur qui siége dans une chaire de théologie, depuis l'instituteur primaire jusqu'au professeur de faculté, se soumettent à l'autorité modératrice de l'Église et lui viennent en aide pour conduire les âmes à Dieu. L'État suscitera et fondera, autant qu'il le jugera bon, des écoles publiques, mais *à la condition* qu'elles seront placées sous la direction de l'Église, qui empêchera l'erreur de s'y glisser sous prétexte de science. C'est ainsi que les universités d'autrefois ne fonctionnaient pas avant d'avoir reçu l'institution canonique.

Quand même il nous faudrait des siècles pour remonter à cet état « parfait », nous ne renoncerons pas, au milieu des ruines et des hontes du présent, à saluer les gloires de l'idéal réalisé dans les âges chrétiens, et nous demandons qu'au moins de sages réformes nous procurent un état « meilleur », et qu'au *pire* on substitue un *mieux ;* ce qui peut se faire sans trop de peine.

Mais, dira-t-on, quel serait, selon vous, le mieux, le mieux relatif, dans notre triste monde actuel ? La réponse est déjà dans ce qui précède. Avant toute chose, il faut admettre comme un axiome que l'instruction et la religion sont inséparables et que l'enseignement supérieur lui-même doit avoir un caractère religieux. Dès lors, et en tenant compte des faits qui servent de base à notre constitution politique, il est nécessaire que la loi garantisse la liberté de ce qu'on appelle en d'autres pays l'enseignement *confessionnel*. La constitution scolaire se rattache ainsi à la liberté des cultes légalement reconnus, et la direction générale de l'enseignement est remise aux autorités religieuses régulièrement établies. En effet, si l'on accorde la liberté à un culte,

pourquoi lui refuserait-on le droit d'enseigner à tous les degrés, avec ses conséquences naturelles et pratiques ? La liberté d'enseignement, avec tout ce qu'elle comporte, est implicitement comprise dans la garantie d'une liberté d'action générale. Aussi ne concevrait-on pas, dans cet ordre d'idées, que l'on pût contester la pleine liberté de l'enseignement supérieur, y compris la collation des grades, à une institution relevant d'une autorité religieuse qui a, de par la loi, une entière liberté d'action. En autorisant la création d'écoles publiques à l'usage des divers cultes et à tous les degrés d'enseignement, l'État aurait dégagé sa responsabilité constitutionnelle vis-à-vis des religions. Il ne lui resterait plus, après cela, que le devoir, essentiel à sa mission, de veiller à la protection des intérêts sociaux, de réprimer, au nom des lois, l'enseignement de toute doctrine contraire à la morale et à l'ordre public. Les écoles et les universités indépendantes distribueraient, en dehors de toute ingérence gouvernementale, un enseignement religieux qui s'imposerait sans violence d'aucune sorte à la conscience des élèves.

Qu'on n'accuse donc plus les catholiques de n'avoir pas dans cette question une attitude nette et franche. Au nom des principes constitutionnels, nous exigeons que l'État, supprimant un monopole injuste et funeste, nous garantisse dans sa plénitude la liberté à laquelle nous avons des droits sacrés, sauf à permettre également, autant que besoin sera, l'existence d'écoles et d'universités pour les autres cultes reconnus.

Ce que les catholiques ne peuvent admettre, ce qui n'est pas d'accord avec la croyance au droit divin et exclusif de l'Église, c'est le PRINCIPE de la *liberté pour tous de tout enseigner*. Son Ém. le cardinal de Bonnechose le déclarait solennellement au Sénat, le 20 mai 1868 : « Il ne peut être question d'une liberté illimitée dont nous ne voudrions à aucun prix, qui compromettrait tous les intérêts sacrés confiés à notre garde. » Dans les théories du libéralisme, le droit d'enseigner est un droit naturel et imprescriptible, dont le libre exercice ne saurait être soumis à des restrictions quelconques ni contrôlé par aucune autorité religieuse ou civile. On ne refuse pas à l'orthodoxie d'avoir ses chaires ; mais à côté d'elle la libre pensée professera n'importe quelle doctrine. Toutes les opinions, plus ou moins scientifiques,

se produiront en liberté, disputeront et lutteront tout à leur aise. L'État, déclaré radicalement incompétent, se renfermera dans une neutralité absolue, même en présence d'un enseignement matérialiste et athée. Le grand air de la liberté, c'est le nouveau régime de l'école ; elle étouffait sous l'ancien régime.

Le rapport de M. Laboulaye est tout imprégné de ces idées rationalistes ; la liberté absolue est le principe de la nouvelle loi. « L'enseignement supérieur est libre, dit l'article 1er. Nous entendons par là que dans toute discussion à laquelle pourraient prêter les dispositions de la loi, c'est en faveur de la liberté la plus complète qu'on doit se prononcer... L'article 2 reconnaît à tout Français majeur, n'ayant encouru aucune des incapacités prévues par l'article 7, le droit d'ouvrir des cours et des établissements d'enseignement supérieur. Nous entendons ces mots : *tout Français*, dans le sens le plus étendu, c'est-à-dire, en y comprenant les femmes. Quiconque se sent la force de monter en chaire a le droit de parler au public ;... les restrictions n'atteignent que les indignes (ceux qui ne jouissent pas de leurs droits civils ou qui ont subi certaines condamnations...). C'est également dans le sens le plus large que nous prenons le mot *Cours... Bien hardi serait celui qui pourrait décider quel est le sujet qui ne se prête pas à l'enseignement... En deux mots,* IL SERA PERMIS DE TOUT ENSEIGNER, *hormis ce qui constitue un délit, suivant nos lois.* » (P. 4, 5, 9.)

Les conséquences de pareilles prémisses devaient effrayer l'esprit conservateur des membres de la commission. Que deviendra la jeunesse française, avec cette licence de « tout enseigner ? » Nos législateurs y ont pourvu, au risque de se contredire, en limitant les concessions libérales par des conditions de garantie qui rappellent le monopole.

IV

Afin que le lecteur puisse mieux se rendre compte de la législation qui se prépare, nous allons indiquer successivement et les concessions et les restrictions du projet de loi. Des unes et des autres nous dirons brièvement notre avis.

Sans parler du principe même de la loi, des concessions importantes sont faites à la liberté par le titre II relatif aux associations formées dans un dessein d'enseignement supérieur.

L'article 291 de notre Code pénal soumet à l'entier agrément du gouvernement toute association de plus de vingt personnes, ayant des jours fixes de réunion pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres. Le projet de loi soustrait à l'application du dit article 291 les associations formées soit pour encourager, soit pour propager l'enseignement supérieur. Cette disposition, éminemment favorable à la vraie liberté, s'appuie sur l'exemple de l'Angleterre et de l'Amérique, sur la nécessité de réagir contre l'esprit de la Révolution. « Dans sa haine des corporations et de leurs abus, la Révolution a porté un coup terrible au droit d'association ; elle a mis la France en poussière et l'a livrée sans défense au pouvoir absolu. On revient aujourd'hui à des idées plus saines, on commence à comprendre que l'association est un des plus fermes remparts de la liberté. » La commission va plus loin ; elle reconnaît la liberté religieuse. « Nous ne nous sommes pas demandé si ces associations seraient religieuses ou laïques. Que des citoyens adoptent un genre de vie et un habit particuliers, c'est là un engagement de conscience, un lien spirituel absolument étranger à l'ordre civil et dont l'État n'a point à s'inquiéter, à moins que l'association n'ait un objet politique. La liberté religieuse n'est pas moins respectable que toute autre forme de la liberté, et nous n'avons aucun droit d'exclure de l'enseignement des Français et des citoyens, parce qu'ils s'y croient appelés par une vocation sacrée. » (P. 11.)

Nous n'avons qu'à nous féliciter de ces déclarations du rapport ; il y a là un louable esprit de liberté et de respect pour les droits des catholiques. Et volontiers nous nous déclarerions satisfaits, si l'article 11 de la loi était modifié dans le sens de la liberté. Cet article reconnaît le droit d'acquérir et de posséder aux établissements fondés ou aux associations formées en vertu de la nouvelle loi ; mais c'est seulement à la condition qu'ils soient déclarés « établissements d'utilité publique » et après avis du Conseil supérieur de l'instruction publique. Or, suivant une remarque fort juste du Comité catholique de Paris, « cette disposition se comprendrait peut-être, si elle se bornait à empêcher les

associations de posséder, d'acquérir à titre gratuit ou onéreux des biens *quelconques ;* mais elle dépasse le but, lorsqu'elle ne permet pas même de posséder l'immeuble où seront établies le Facultés et les Universités libres, immeuble dont la propriété est évidemment nécessaire pour assurer la durée, la dignité même de leur enseignement, et pour attirer à elles le concours de fondateurs généreux. N'y a-t-il pas là un droit primordial, sans lequel une association pour l'enseignement supérieur ne peut naître et se développer, et ne serait-il pas juste dès lors que la loi accordât *de plano* ce droit aux associations assez fortes pour tenter la fondation d'Universités ou même de Facultés libres ? Et enfin, en présence de la concurrence que pourront leur faire les communes et les départements, qui auront la propriété de leurs immeubles, les catholiques n'ont-ils pas le droit de se plaindre de ce qu'on ne fait pas la part égale entre eux et leurs émules [1] ? »

A prendre dans leur ensemble l'article 1er qui établit la liberté, l'article 9 qui lève les barrières posées par le Code pénal et l'article 11 qui permet de déclarer établissements d'utilité publique les associations enseignantes, il est équitable de reconnaître que cela constitue un droit commun assez large pour nous permettre de poser les assises d'établissements catholiques. Mais la facilité d'arriver au couronnement de l'édifice nous est malheureusement retirée par des restrictions qui ne s'accordent pas avec les concessions.

Le principe de la liberté absolue et l'extension donnée au droit commun fournissaient à l'État de nouveaux arguments pour exiger des garanties exorbitantes. Nous ne sommes pas de ceux qui pensent que la liberté est toujours féconde, même en dépit de ses excès, et nous ne contesterons pas à l'État tout droit à des garanties. Mais, sans vouloir nous montrer difficiles, il faut sur certains points protester énergiquement. Essayons de démêler ce qui peut être accepté et ce qui est tout à fait inadmissible.

Nous ne trouvons pas mauvais qu'il soit prescrit des formalités pour l'ouverture et l'administration des cours, conférences et

[1] Circulaire n° 16 (21 novembre 1873).

établissements d'enseignement supérieur. Il est juste que la société, obligée de se mettre en défense, exige des conditions de notoriété publique, frappe les incapables, et soit toujours armée pour punir les professeurs séditieux ou immoraux. Tout au plus demanderions-nous des éclaircissements ou élèverions-nous des critiques de détail sur quelques-unes des mesures d'ordre qui sont proposées. Nous n'avons de difficulté grave que contre l'article 6, d'après lequel « les cours ou établissements libres seront toujours ouverts et accessibles aux délégués du *Ministre de l'instruction publique*. » Cette surveillance, si elle est utile pour constater les délits, est-elle équitablement confiée au Ministre de l'instruction publique ? Convient-il de donner à des rivaux le droit officiel de dénoncer leurs adversaires ? Nous ne le croyons pas, et il nous semble que, s'il faut des délégués, ceux d'un autre Ministre, du Ministre de la justice, par exemple, auraient ici plus d'indépendance et d'impartialité. M. Laboulaye nous fournirait des armes à cet égard. « C'est l'autorité judiciaire, dit-il, que conformément aux usages des peuples libres, nous chargeons seule de veiller à l'exécution de la loi... C'est le magistrat qu'on établit gardien de la loi ; c'est par la justice que l'on obtient le maintien de l'ordre, que nous avons demandé jusqu'ici à l'administration. » (P. 7, 30.)

Mais nos plus sérieuses objections, ou pour mieux dire, nos protestations portent sur le titre III relatif à la collation des grades. Il y a là vraiment une question de vie ou de mort pour les universités libres. Qui est maître de l'examen est maître de l'enseignement, dit un adage rappelé par M. Laboulaye. Avoir le monopole des grades, surtout dans un pays où l'exercice de certaines professions libérales n'est pas libre, c'est, en fin de compte, avoir le monopole de l'enseignement.

L'article 13 porte donc que *les Universités et les Facultés libres pourront recevoir d'*UNE LOI *le droit de conférer* DES *grades après* AVIS *du Conseil supérieur de l'instruction publique.* En outre, pour que cet avis puisse être favorable, pour qu'on ait chance d'obtenir une loi, trois conditions seront exigées : 1° un nombre de chaires et de professeurs déterminé par le Conseil de l'instruction publique ; 2° le titre de docteur pour tous ceux qui devront procéder aux examens ; 3° les mêmes règles et disposi-

tions que dans les facultés de l'État en ce qui concerne les conditions imposées aux candidats, notamment en ce qui concerne les *programmes*. Et, pour compléter ces mesures oppressives, on laisse aux facultés d'État le privilége exclusif des deux baccalauréats. Et l'on se flatte d'avoir préparé une loi de liberté ! Nous protestons avant le vote, et nous protesterions encore après. Cela est dérisoire ; les catholiques ne peuvent passer sous ces fourches caudines.

Un pareil système est attaquable dans tous les points. Si l'on admet le principe fondamental du projet, d'après lequel tous indistinctement peuvent, moyennant certaines conditions générales, user de la liberté d'enseignement, pourquoi ne pas accorder, sous certaines garanties générales, à tous ceux qui sont admis à enseigner, le droit de conférer les grades ? Le rapport reconnaît que ce droit est le complément pratique et nécessaire de la liberté d'enseigner ; pourquoi le subordonner à une concession du législateur ? Le Comité catholique de Paris l'a très-bien fait remarquer : « Ce droit, qu'on ne peut obtenir qu'en vertu d'une loi spéciale, ne deviendra-t-il pas souvent illusoire dans un pays divisé comme l'a été si longtemps la France ? Ne surgira-t-il pas à l'encontre de ces demandes des difficultés insurmontables pour nos congrégations les plus importantes, au cas où elles auraient le malheur d'avoir contre elles une fraction plus ou moins grande de l'opinion publique ? » On veut des garanties sérieuses. Soit, mais la création même d'une faculté n'offre-t-elle pas déjà une garantie ? On ne trouve pas si aisément cinq ou six hommes distingués ; et l'acquisition d'un matériel, souvent considérable, indiquera bien que les fondateurs n'agissent pas à la légère. La faculté se déshonorerait, en délivrant ses certificats à des mérites équivoques. Mais, si l'on voulait une garantie de plus, il n'y avait qu'à maintenir une proposition adoptée d'abord et qui demandait pour la collation des grades un groupe de deux facultés.

Si ces conditions restrictives ne suffisent pas encore à calmer les scrupules de l'État, des partisans sincères de la liberté se résigneront à en subir quelques autres, par exemple, qu'un règlement détermine pour chaque ordre de facultés le nombre *minimum* des chaires et des professeurs, qu'un certain nombre d'examinateurs, sinon tous, aient le titre de docteur, que les exa-

mens portent dans les facultés libres sur les mêmes connaissances générales que dans les facultés de l'État.

Mais la liberté n'existe plus, lorsqu'on impose des programmes avec leurs méthodes et leurs formules étroites, avec leurs caprices et leur routine. Si par le mot *programme* on entend simplement l'intitulé des cours, que le législateur corrige l'expression de sa pensée ; si c'est une table des matières qui doit être rédigée par le Conseil de l'instruction publique, nous ne voulons pas de cette entrave qui arrêterait l'élan des intelligences et le progrès scientifique. L'Université ne devrait pas ignorer que ses programmes ont excité contre elles les meilleurs esprits et causé la décadence des études. La liberté du programme, c'est la liberté du professeur, c'est la liberté de l'enseignement [1].

Et c'est une des raisons pour lesquelles le monopole des baccalauréats est la plus injustifiable anomalie de ce projet de loi qui donne trop de démentis à son titre. « Non, dit le Comité catholique de Clermont, non, l'enseignement supérieur n'est pas libre, puisque la porte par laquelle on y entre est fermée ; et l'enseignement secondaire l'est moins encore, puisque le chemin tout entier lui est tracé et imposé [2]. » Les plus graves intérêts sont ici en cause : la liberté doctrinale de l'Église, le progrès littéraire et scientifique, la justice sociale. Vainement M. Laboulaye nous dit-il que les professeurs des facultés de l'État sont des juges impartiaux, et que le droit de faire des bacheliers n'est pas, aux yeux de la majorité de la commission, une conséquence de

[1] Nous signalons à l'attention de nos lecteurs et même de nos législateurs le jugement que portait l'illustre général Lamoricière sur la science et les savants de nos jours : « Nous périssons par la médiocrité. Il n'y a plus de base, il n'y a plus ni études philosophiques, ni études théologiques. Les savants du XVIIe siècle étaient des géants, parce qu'ils étaient philosophes et théologiens ; les savants du jour ne sont que des pygmées. Ils ont de la science en l'air. Ils sont mathématiciens, physiciens, chimistes, avocats, médecins, historiens, publicistes, mais ils ne sont pas de grands savants, ils n'ont pas la science comparée, la science centrale. Les mathématiques isolées brûlent et desséchent l'esprit, la philosophie le boursoufle, la physique l'obstrue, la littérature l'exténue, le répand en surface, et la théologie parfois le stupéfie. Croisez les influences, superposez ces cultures diverses ; rien de bon ne se perd, beaucoup de mal est évité. » (Voir la très-intéressante histoire du général, par M. Keller, député du Haut-Rhin, t. II, p. 206-207.) Il n'est, croyons-nous, pas d'autre remède au mal que le haut enseignement catholique, dans des universités puissamment constituées et librement organisées.

[2] Observations et vœux du comité à propos d'un projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur (Clermont, Pestel, 1873).

la liberté d'enseignement. Nous voyons là, pour ne rien cacher de notre pensée, un parti pris sous l'empire de passions qui s'imposent et ne raisonnent pas. Est-il vrai qu'on ne nuise pas à la liberté d'enseignement en exigeant que les candidats aux degrés de licencié et de docteur soient bacheliers de l'État, qu'ils suivent les cours, les méthodes, les livres, l'esprit de l'Université d'État avant de pouvoir aspirer à changer leurs idées, leurs travaux, leurs systèmes en venant dans l'Université libre ? Est-ce que l'Université libre peut même vivre et se recruter, si l'Université d'État conserve ce monopole, « cette main mise sur l'esprit des générations nouvelles », si les facultés officielles, outre les subventions du budget, ont encore le privilége des bénéfices que procurent les droits d'examen de baccalauréat ?

On voit si nous avions raison de dire que le projet de loi, par des réserves arbitraires, fait mentir ses concessions et son principe.

V

Pour débarrasser la législation des restes d'un monopole tyrannique et affranchir, dans toute la mesure de son droit, l'enseignement chrétien, un effort vigoureux et décisif nous est demandé. Il ne se peut que l'Église, dépouillée de ses divins priviléges, ne trouve même pas dans les latitudes du droit commun ce qui lui est nécessaire pour remplir sa mission. Nous poursuivrons la lutte jusqu'à la conquête assurée d'une liberté suffisante, nous ne désarmerons point tant que nous ne serons pas maîtres d'un terrain assez large pour y construire un grand édifice chrétien, qui puisse abriter toute la jeunesse catholique de France.

Et pourquoi, nous catholiques, devons-nous regarder comme capitale la question de l'enseignement et de l'éducation ? Je l'ai dit assez ; mais, s'il faut encore le redire, j'emprunterai le langage d'un prêtre éloquent : « S'il existe au monde, — ainsi parlait un jour le P. Dulong de Rosnay dans un comité catholique, — s'il existe une religion qui accorde à l'âme, à l'âme de l'enfant et du jeune homme une importance extrême, une valeur presque infinie, cette religion attachera une importance égale à la question des écoles, qui est par excellence la question de la formation

et de la direction des âmes. Or, parmi les religions différentes qui divisent l'humanité, il n'en est pas une seule qui ait, à l'égal du catholicisme, l'amour et le respect des âmes... Le jeune chrétien, ce n'est pas seulement une raison, un cœur, une volonté ; c'est un être transformé, avec quelque chose de Dieu jeté en lui, avec des destinées divines qui s'imposent à lui par les obligations les plus sacrées. Par conséquent, je devrais donner mes forces, ma vie et mon sang, pour défendre cette âme sainte contre l'envahissement de l'erreur, contre toute main coupable et profane qui voudrait s'en emparer... Nous avons, nous catholiques, dans nos convictions religieuses, un point de doctrine éminemment remarquable, c'est que Jésus-Christ est non-seulement notre maître, mais notre maître d'école. Il est le maître des intelligences, le Verbe de Dieu qui illumine toute âme venant en ce monde ; et par cette illumination la raison de l'homme devient, comme dit un Père de l'Église, *res Dei*, la chose, la propriété entière de Dieu. De plus, Jésus-Christ enseigne la formule de laquelle a jailli l'apostolat qui remplit le monde : *Euntes, docete omnes gentes :* Allez, faites l'école à toutes les nations. Nous ne pouvons sortir de là ; c'est un point qui n'est pas discutable, c'est la parole de l'Évangile. Nous avons le droit le plus sacré, droit que je réclame pour l'Église, droit que l'Église réclame pour tous ses prêtres, pour tous ses apôtres, pour tous ses envoyés ; c'est la liberté pleine et entière d'enseigner, de professer et de parler au public [1]. »

Les comités catholiques, qui sont habitués à entendre de ces chaleureuses exhortations, la Société générale d'éducation et d'enseignement, qui aime à recueillir les avis et les actes de l'épiscopat, tout ce qu'il y a de généreux chrétiens sur le sol de la France, revendiqueront avec une constance infatigable la liberté menacée. Ils savent les résultats féconds que peut produire l'enseignement libre pour la rénovation du pays, pour les progrès et l'honneur de l'esprit français, pour le salut des âmes. Par leur initiative ou par leur coopération, par leurs paroles ou par leur influence, par leurs vœux ou par leurs pétitions, ils sus-

[1] Deuxième assemblée générale du comité catholique du canton de Sceaux, 2 juin 1873.

citeront une de ces manifestations puissantes qui entraînent les gouvernants et les gouvernés et obtiennent le triomphe du droit.

En vue de ces grandes questions d'enseignement qui se débattent à l'Assemblée nationale et qui préoccupent le peuple chrétien, le Congrès des comités catholiques a fixé sa session de 1874 à l'époque des vacances de Pâques, afin d'avoir le concours d'un plus grand nombre de directeurs et de professeurs des écoles libres. Et sur le programme provisoire des travaux du Congrès, nous lisons ces deux questions, relatives à l'enseignement supérieur.

« I. — Importance capitale de l'enseignement supérieur. — Sur quel terrain les catholiques doivent-ils se placer pour revendiquer la liberté de cet enseignement ? — Le projet de loi adopté par la commission de l'Assemblée nationale leur accorde-t-il une liberté suffisante ? — Quelle doit être leur attitude en présence de ce projet ? — N'y aurait-il pas lieu d'adresser à l'Assemblée nationale une pétition motivée pour obtenir une liberté plus sérieuse et plus complète ?

« II. — Efforts tentés depuis un an pour fonder un enseignement supérieur catholique. — Historique. — État de la question. — Opportunité d'ouvrir dès à présent des cours libres d'enseignement supérieur, soit pour combler en partie les lacunes de l'enseignement universitaire, soit pour préparer la fondation d'universités catholiques. — Conditions dans lesquelles pourraient être ouverts ces cours. — Que peut-on faire dès aujourd'hui pour l'enseignement de la médecine et pour l'enseignement du droit[1] ? »

Nous n'avons certes pas la prétention de rédiger, d'esquisser même une « pétition motivée », pour être envoyée à l'Assemblée de Versailles ; encore moins voulons-nous proposer le texte des amendements par lesquels la majorité devrait améliorer le projet de loi que nous avons examiné. Cependant, afin de mieux résumer notre pensée, nous allons exprimer sous des formules précises les modifications qui seraient selon nous nécessaires, pour que la loi fût réellement une loi de liberté. Sans donner quittance

[1] Comité catholique de Paris. Circulaire n° 17 (8 février 1874).

pour plusieurs articles d'un intérêt secondaire, et surtout pour les principes, nous allons énoncer un *minimum* de rectifications indispensables.

[ART. 4.] — Les cours ou établissements libres d'enseignement supérieur seront toujours ouverts et accessibles aux délégués du *ministre de la justice* (ou, si l'on aime mieux, du *ministre de l'intérieur*).

[ART. 11]. — Les établissements d'enseignement supérieur fondés ou les associations formées en vertu de la présente loi auront le droit d'acquérir et de posséder les bâtiments ou autres immeubles nécessaires à leur création et à leur entretien. Ils seront, sur leur demande, déclarés établissements d'utilité publique (après avis du *Conseil d'État*.....).

[ART. 13].—Les Facultés libres pourront conférer des grades et délivrer des certificats, lorsqu'elles feront partie d'un établissement comprenant au moins deux Facultés, une Faculté de droit et une Faculté des lettres ou une Faculté de médecine et une Faculté des sciences, ou une Faculté des sciences et une Faculté des lettres (projet de la Commission en 1872).

[A la fin de l'article]. LES DISPOSITIONS DU PRÉSENT ARTICLE S'APPLIQUENT A LA COLLATION DES GRADES DE BACHELIER ÈS LETTRES ET DE BACHELIER ÈS SCIENCES.

[ART. 14]. — *Parmi les conditions imposées aux candidats, il ne sera pas fait mention des* programmes, *ou bien ce mot sera remplacé par l'expression plus large de* matières générales d'examen.

Pour remédier au plus grave des défauts que nous avons signalés, il a été présenté, le 25 novembre 1873, un amendement signé de deux députés, Mgr Dupanloup et M. Adnet, et qui est ainsi conçu : *Ajouter à l'art.* 13 *les paragraphes suivants :* 3° *En attendant que des Universités ou des Facultés libres soient autorisées à conférer des grades, les professeurs titulaires ou suppléants de ces Universités ou Facultés, pourvus du grade de docteur, seront admis à faire partie des jurys d'examen respectifs devant lesquels se présenteront les candidats aux divers grades ;* 4° *Les professeurs des facultés libres, pourvus du grade de docteur ès lettres ou ès sciences, seront admis à faire partie des jurys d'examen pour les candidats au baccalauréat ès lettres ou ès sciences ;* 5° *un règlement d'administration publique statuera, après avis du Conseil supérieur de l'instruction publique, sur les diverses questions relatives à la composition et aux attributions des jurys mixtes chargés de faire passer les examens aux divers grades.*

S'il nous est permis de dire toute notre pensée, nous inclinerions plutôt vers un autre amendement, présenté par MM. Merveilleux du Vignaux et le comte Desbassayns de Richemont : *Les Facultés libres, appartenant à des Universités qui comprendront trois Facultés au moins, auront le droit de conférer des grades... Les diplômes et les certificats de tout ordre et de tout grade, délivrés après examens subis devant les Facultés libres, équivaudront, quant à leurs effets, aux diplômes et certificats délivrés après examens subis devant les Facultés de l'État...*

L'amendement de *transition* ressemble trop à un amendement de *transaction* ; et nous craignons que le provisoire ne devienne définitif. Le Congrès de l'enseignement chrétien et la Société générale d'éducation et d'enseignement ont expressément, et pour de très-bonnes raisons, demandé que les examinateurs étrangers ne fussent pas introduits dans les facultés libres et que celles-ci eussent leur jury composé exclusivement de leurs professeurs. Ni jury d'État, ni jury mixte, ni jury spécial ; pas d'autres juges de l'enseignement que ceux qui le distribuent dans les conditions fixées par la loi ; autrement la liberté serait mutilée, et ses résultats moraux ou scientifiques, compromis.

Nous sommes loin d'avoir tout dit. S'il le faut, nous reviendrons sur ce grave sujet, avant que le vote des mandataires du pays ait prononcé. L'heure de cette grande discussion sera pour nous, pour tous les catholiques, une heure de légitime et profonde anxiété. Aussi, comme le disait bien le Comité de Clermont et comme on l'a déjà fait à Lille, nous invoquerons l'*aide de Dieu*. Jésus-Christ bénira les efforts de ceux qui cherchent la gloire de son nom et le triomphe de son Église. E. MARQUIGNY.

UN MOT

SUR L'ÉTUDE DES ORIGINES DE LA LANGUE FRANÇAISE

A PROPOS D'UN LIVRE INTITULÉ : *LA VÉRITÉ SUR LA LANGUE D'O* [1]

Il vient de paraître un ouvrage, dont le but est de montrer que la *langue d'oc* (ou le provençal), telle qu'elle est parlée encore aujourd'hui dans le Midi, et en particulier dans le Languedoc, est une langue *celtique ;* bien plus, qu'elle est le seul idiome celtique existant et l'héritière directe, unique et universelle, de l'ancienne langue gauloise. L'auteur, M. Paul Barbe, de Buzet (Haute-Garonne), se plaint que « cette admirable et infortunée langue d'O » [2] soit aujourd'hui « méconnue, méprisée, conspuée » par les *savants,* qu'on l'ait « flétrie du nom de patois », etc. (préface, I, et introd., p. 9 et 10). C'est pour la « réhabiliter » qu'il écrit ces deux volumes.

[1] *La Vérité sur la langue d'O*, par M. Paul Barbe, 1873. — Toulouse, Douladoure, et Paris, Maisonneuve. 2 vol. in-18, p. XII-346 et 303 (tiré à 200 exemplaires).

[2] M. Paul Barbe proteste contre l'usage qui fait écrire et prononcer « langue d'*oc*. » Nous ne le chicanerons pas là-dessus. Mais il va certainement trop loin, quand il affirme que « jamais *oc* ne voulut dire *oui* dans cette langue » et quand il repousse l'explication commune, d'après laquelle « langue d'*oc* » aurait signifié « langue de *oui* », absolument comme la « langue d'*oïl*. » C'est un fait bien connu qu'au moyen âge on a souvent distingué les trois grands dialectes romans d'après l'expression qu'ils préféraient dans l'*affirmation*. Le vieux français disait ordinairement *oïl*, (du latin *hoc illud*, oui cela), quelquefois aussi *o* tout court (*o* de *hoc*, le *c* ayant disparu comme dans *ceo*, *ço*, *içe*, aujourd'hui *ce*, de *ecce hoc ;* et dans *si*, *aussi*, de *sic*, etc.); mais on n'y trouve pas *oc*. L'italien avait pris la forme *si* (de *sic*, ainsi); c'est d'après cette particularité que Dante caractérise sa patrie, dans la fameuse imprécation d'Ugolin contre Pise :

> Ahi Pisa, vituperio delle genti
> Del bel paese là, dove 'l *sì* suona.

« Ah! Pise, l'opprobre des habitants du beau pays où le *si* (oui) résonne. » (*Enfer*, ch. XXXIII.)

Ce zèle est assurément louable ; mais il demandait à être appuyé de très-bonnes raisons. La thèse de l'auteur de *La Vérité sur la langue d'O* ne heurte pas seulement les idées reçues : elle a contre elle des faits qui paraissaient bien établis. Au lieu d'apporter quelques lumières nouvelles sur la question, ce livre, il faut bien le dire, ne prouve qu'une chose : c'est que, dans les recherches de ce genre, ni la bonne volonté ni l'érudition ne peuvent suppléer à l'absence d'une bonne méthode. Nous ne pouvons refuser à M. Barbe une connaissance spéciale des dialectes du Midi et même de plusieurs autres langues ; de plus, on sent chez lui un goût et une ardeur remarquables pour les investigations savantes : si ces qualités précieuses avaient été sagement dirigées, nul doute que la langue des troubadours et de Jasmin n'eût trouvé un interprète et, au besoin, un vengeur digne d'elle. M. Barbe ne nous a point donné ce qu'on pouvait attendre de lui et la faute en est surtout, comme nous l'avons déjà fait entendre, à la méthode qu'il a suivie.

Il y aurait, croyons-nous, peu de profit à relever une à une les assertions contestables que son ouvrage renferme en assez grand nombre. Ce sera une besogne plus utile pour nos lecteurs et moins ingrate pour nous-même de mettre en lumière, le plus brièvement possible, le défaut capital dont nous venons de parler. Nous y trouverons l'occasion d'exposer en passant quelques notions encore trop peu répandues sur les origines de notre langue.

I

Il est un mérite que nous reconnaissons volontiers à M. Barbe, celui d'avoir envisagé le problème qu'il aborde d'une façon qui n'a rien d'étroit. Pour connaître sûrement l'origine d'une langue, il est nécessaire, selon lui, d'avoir préalablement examiné les origines du peuple qui la parle, la nature et l'étendue de ses relations avec les peuples voisins. En conséquence, il consacre son premier volume presque tout entier à ce qu'on pourrait appeler l'histoire *primitive* des Romains et des Celtes. On trouvera peut-être que c'est chercher un peu loin « la vérité sur *la langue d'O* », surtout si l'on apprend que M. Barbe se croit, à la lettre, obligé de remonter jusqu'au *déluge* (I, chap. 7).

Pour notre part, nous regrettons sincèrement qu'il ait voulu

affronter ces questions ardues des origines italiques et celtiques. Trop d'obscurités planent encore sur ce domaine, malgré tant de découvertes brillantes et de travaux consciencieux que notre siècle a vus naître. Et ces découvertes, ces travaux contemporains paraissent malheureusement peu connus de notre auteur [1].

Il est une autre lacune, également sensible et peut-être plus difficile à excuser dans un travail qui devait être avant tout une œuvre de linguistique. Il est *incontestable*, selon M. Barbe, que l'idiome gaulois, *l'antique langue des druides*, vit encore dans la bouche des Français, leurs enfants, ou du moins des Languedociens (II, p. 260, etc.). Or, il nous reste quelques débris *authentiques* de ce langage de nos pères. Si peu nombreux qu'ils soient, il eût été intéressant de les mettre en regard de cette « langue d'O », qui doit avoir recueilli tout l'héritage du *parler* de nos ancêtres. Cela était même nécessaire : car enfin l'étude de ces documents vénérables fournit un des arguments les plus sérieux en faveur de l'étroite affinité du gaulois, du bas-breton [2] et du gallois, entre eux et avec le gadhélique d'Irlande et d'Écosse, et cette affinité renverse tout le système de « la vérité sur la langue d'O. » M. Barbe a complétement omis ce rapprochement, sauf pour deux ou trois mots, qu'il traite du reste avec une grande liberté. (Soit, par exemple, le nom du dieu *Hésus :* M. Barbe y voit le languedo-

[1] En vain l'on chercherait dans son livre la trace des savants qui, surtout en Allemagne, se sont voués à l'étude des monuments, des races et des dialectes de l'Italie ancienne. Les noms de O. Muller, de Gerhard, de Mommsen, de Corssen, etc., semblent être doublement étrangers pour M. Barbe. Les recherches spéciales dont les origines celtiques ont été et sont l'objet simultanément en France, en Angleterre et en Allemagne, n'ont pas plus de place dans son ouvrage : Pictet et Amédée Thierry en sont aussi absents que Stokes et Norris, Zeuss et Diefenbach, etc. Assurément nous ne refuserons pas toute valeur aux écrivains cités par M. Barbe, à Gori et à Lanzi, aux auteurs des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* (XVIIIe siècle), ni même à ceux de l'*Encyclopédie* du XVIIIe siècle, ou du *Dictionnaire de la conversation*, etc.; mais la science depuis eux a marché. Déjà l'*Encyclopédie du XIXe siècle* est en retard sur ce siècle en bien des points.

[2] Pour M. Barbe, le bas breton (ou kimry armoricain) est un dialecte du teuton (t. II, ch. VI) ; les braves Bretons ne sont que des *Teutschs !* (*Ibid.*, p. 182.) Souhaitons qu'ils ne viennent pas à lire cela. Nous n'oserions transcrire ici les épithètes vraiment fort dures que M. Barbe ne craint pas de prodiguer à cet excellent peuple. (Celle de *teutsch* n'est pas des plus douces, il faut l'avouer.) Notre humble avis est que certains Bretons se se sont quelquefois donné le tort de ne savoir pas se contenter pour leur idiome, d'ailleurs si respectable, du rang qui lui appartient dans la grande famille des langues : mais l'auteur de *La Vérité sur la langue d'O* devrait bien leur pardonner cela.

cien *yeu souy*, je suis, I, p. 317). Il renvoie même aux Erses ou Gaëls des *Highlands* écossais (lesquels parlent *phénicien*, d'après lui) un certain nombre de noms géographiques, qui sont très-vraisemblablement d'origine celtique [1] (II, 7). C'est que la langue *gauloise*, telle qu'il la conçoit, est fort différente de ce qu'elle est dans l'opinion commune.

M. Barbe nous trouvera-t-il trop exigeants? Nous osons espérer que non. L'étude de cette masse de documents et de travaux, dont la science moderne nous ordonne de tenir compte, est souvent aride et rebutante. Mais M. Barbe n'ignore pas que la *vérité* ne se donne qu'à ce prix. Nous pourrions ajouter que rien ne l'obligeait, même pour établir sa thèse au moins avec les apparences de la probabilité, rien ne l'obligeait, disons-nous, à prendre le chemin si long et si peu battu qu'il a choisi. N'était-il pas possible de trouver des arguments dans un domaine plus rapproché, dont l'exploration aurait eu le double avantage d'être plus facile et plus fructueuse? Voici, par exemple, une marche qu'on pourrait suivre pour résoudre la question proposée. Que l'on remonte simplement jusqu'à l'époque *historique* où les Gaulois se sont trouvés en contact intime et continu avec les Romains, qu'on nous montre par des *faits* réels comment nos ancêtres se sont comportés à l'égard de la civilisation et de la langue nouvelle qui s'implantaient sur leur sol. Ajoutez à cet exposé une étude comparative des documents du langage que nous

[1] Tels sont, par exemple, les noms de *villes* en *dunum : Lugdunum*, *Verodunum*, etc.; le nom des *Alpes*, etc. M. Barbe fait observer que « dans l'idiome erse, les deux mots *all-benn* signifient *grandes* ou *puissantes montagnes*. » Il ajoute : « Y a-t-il donc si loin de *allbenn* à *alpes?* » (T. cit., p. 7.) Il y a assez loin : car, demanderons-nous à notre tour pourquoi serait-il permis de ne compter pour rien le redoublement de *l* dans *allbenn*, puis ce *b* à la place du *p* de *alpes*, enfin la finale *enn* au lieu de la terminaison latine *es* et *is?* Même en passant sur toutes ces différences, la combinaison *all-benn* et sa traduction par « grandes montagnes » souffrirait encore quelques difficultés; mais passons. Pour le fond, M. Barbe n'est pas trop loin de la vérité. En gaëlique, *alp*, substantif féminin, signifie une *hauteur*, une *montagne;* en gallois, *alp*, masculin, est un *rocher* abrupte ; en irlandais, c'est *alb* qui désigne une *hauteur*. A ces expressions se rattache sans doute aussi le nom d'*Albanie* (*Albainn:* Scotia *albiensis*), qu'on donnait anciennement à l'Écosse et en particulier à sa partie *haute*, le *high land* (voir Pott, *Etym. Forsch.*, t. II, 2e partie, p. 845 et suiv., 2e édition, 1867). Le mot *alp* est donc bien gaëlique, mais il est aussi, et, par là même, *celtique*. — Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer encore, que *Alpes* est *féminin* (comme le gaëlique *alp*) bien que les noms de montagnes soient ordinairement masculins en latin. (*Alp*, pâturage des montagnes, en Suisse, est aussi feminin.) De plus, le singulier *Alpis* a été employé quelquefois dans le sens général de *montagne*, surtout par le Gallo-Romain Sidoine Apollinaire

offre notre patrie, depuis les premiers temps de la conquête jusqu'à l'époque de la formation des idiomes romans. Après cela, nous serons, ce semble, suffisamment édifiés sur la part qu'ont pu avoir les Latins dans la production de nos dialectes *d'oc* et *d'oïl*. Nous ne pouvons nous empêcher de penser que cette marche est très-raisonnable[1]. M. Barbe l'aurait-il trouvée trop simple? Il affectionne, lui, le mode d'argumentation que les anciens appelaient *indirect*, l'argumentation *ab impossibili*, pour parler avec Aristote et les scolastiques. Elle consiste, comme on sait, à déduire une conclusion de l'impossibilité des suppositions contraires. C'est une preuve excellente dans les questions où l'on peut établir des alternatives rigoureuses et bien tranchées, comme dans celles qui se réduisent à des applications peu éloignées des principes les plus évidents. Dans les sciences morales, et surtout en histoire, sa valeur est bien moindre. L'expérience nous prouve qu'il est très-facile de se faire illusion sur ce qui a été possible ou impossible aux époques et dans les circonstances qui sont loin de notre temps et de nos idées ordinaires. Nous ne voulons pas dire que cette manière de raisonner soit la seule employée par M. Barbe. Mais il est constant qu'on trouve dans son livre trop d'arguments dépensés pour prouver, par exemple, que les Romains n'*ont pas pu* avoir d'action sérieuse sur les peuples soumis, que les Celtes en particulier n'*ont pas pu* faire le sacrifice de leur langue, que les Bretons *ne peuvent pas* être les frères des Gaulois, etc., le tout appuyé sur des considérations tirées de la nature des éléments primitifs qui entrent dans la composition de ces peuples, de leur caractère, de leur « génie » particulier, etc. Nous ne faisons pas difficulté de reconnaître que, dans le développement de ces idées, M. Barbe fait preuve d'esprit et d'une certaine verve gasconne. Mais nous préférerions de beaucoup un bon exposé de *faits*, nous permettant de voir et, pour ainsi dire, de tou-

[1] C'est à peu près celle qu'avait déjà suivie dom Rivet dans l'*Avertissement* qu'il a placé en tête du septième volume de l'*Histoire littéraire de la France* et où il veut « montrer que le latin a été une langue vulgaire dans les Gaules, jusqu'à ce que de sa corruption s'est formée notre langue romane. » (§ I de l'*Avertissement*.) Sans doute, depuis l'érudit bénédictin, des lumières nouvelles et une *méthode* plus rigoureuse ont été acquises à l'histoire des origines de notre langue. Néanmoins, si l'on rapproche de son *Avertissement* les savants discours *sur l'état des lettres dans les Gaules*, qu'il a composés pour les premiers siècles de son histoire, on y trouvera un ensemble de faits plus que suffisant pour réduire à sa juste valeur la *résistance* opposée par les Gaulois à « l'influence latine. »

cher dans l'histoire de nos ancêtres cette résistance constante qu'ils auraient opposée à l'influence latine. Car, malheureusement pour la thèse de M. Barbe, il est incontestable, quoiqu'il n'en dise rien, que l'histoire offre précisément des preuves assez nombreuses et palpables du fait contraire [1].

Ainsi la part des *faits*, — nous parlons des faits *historiques* et bien démontrés, — est trop faible dans ce travail. Cependant, il faut le reconnaître pour être juste, M. Barbe a certainement fait des efforts louables pour asseoir solidement la preuve philologique de sa thèse. Nous devons le féliciter d'avoir reconnu et proclamé ce principe capital dans la science du langage : que l'affinité des langues doit se déterminer moins par la ressemblance des vocabulaires que par le rapport de leurs grammaires (M. Barbe dit « de leur génie. » — II, p. 227, etc.). Il ne lui a manqué que de l'appliquer fidèlement et suivant une bonne méthode. Ici, nous avouons ne pas comprendre pourquoi M. Barbe, qui a pu connaître et apprécier les procédés de la philologie moderne, puisqu'il cite et essaie même de réfuter un de ses plus illustres représentants, ou plutôt de ses créateurs, Ferdinand Diez, nous ne pouvons comprendre, disons-nous, pourquoi M. Barbe a cru devoir donner ses préférences à la méthode des Bécan, des Bullet, des Pezron, etc. Certes, nous ne prétendons pas qu'il faille accepter toutes les conclusions des philologues modernes comme des oracles indiscutables. M. Barbe avait parfaitement le droit de les soumettre à un examen sérieux ; nous regrettons vivement qu'en suivant une méthode, dont le moindre défaut est d'être vieillie et décriée, il se soit mis lui-même dans l'impossibilité de mener à bon terme cette œuvre utile.

Pour justifier notre jugement, qui peut paraître sévère, nous devons faire voir par quelques exemples comment M. Barbe entend l'analyse philologique. Nous remarquons d'abord que la méthode, pourtant assez naturelle et assez rigoureuse de l'auteur de la *Grammaire des langues romanes* n'inspire qu'une médiocre confiance au linguiste toulousain. Il semble croire qu'au moyen de procédés semblables on peut toujours ramener un mot quelconque

[1] Voir la note précédente. — Comparer Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, 8e édit. en 1870 ; *Histoire de la Gaule sous la domination romaine*, etc. Un de ses derniers travaux a eu pour objet *la littérature en Gaule au* IVe *siècle* (*Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1873).

au primitif — et une langue tout entière à la souche — *que l'on veut.* Aussi, les explications par lesquelles Diez établit l'origine commune et latine des idiomes romans (français et provençal, italien, espagnol, valaque) lui paraissent-elles simplement « ingénieuses. » (V. Introd., p. 15, 16, etc.) Nous n'avons pas à les défendre ici : elles se défendent bien assez elles-mêmes. Nous nous étonnons que M. Barbe n'ait pas senti combien il y avait peu de place pour le hasard dans cette marche savante, mais lumineuse, où aucun pas n'est fait, qui ne soit réglé d'avance, et, pour ainsi dire, commandé par les inductions les plus légitimes. Sans doute il y a des différences profondes de *son* entre les mots français ou provençaux et les types latins auxquels on les rattache, par exemple : entre *pater* et « père », provençal, *paire*, *payre; frigidum* et « froid », *freg*, *freit; rabiem* et « rage », *ratje*, etc. Mais supposez qu'en rapprochant d'autres mots latins, semblables à ceux-ci, de leurs correspondants français et provençaux, on ait trouvé exactement le même écart; supposez encore que cette relation se découvre non pas seulement dans quelques mots ou quelques groupes de mots, mais entre de longues séries, qui embrassent tout le fond essentiel de nos langues : ces différences, si grandes qu'elles puissent être, ne feront plus, ce semble, obstacle à la parenté que nous cherchons à constater. En effet, la diversité elle-même aura ses *lois*, et les lois ne pouvant s'expliquer par le hasard, les expressions que nous avons considérées, ainsi que les idiomes dont elles font partie, devront être regardées comme des *dégradations*, mais dégradations *régulières*, de types latins équivalents. Or, ce que nous venons d'énoncer comme une supposition est un *fait* réel et pour le moins aussi bien établi que n'importe quelle loi de la physique ou de la physiologie. Tout lecteur instruit peut même se donner la jouissance de le constater par lui-même, en comparant attentivement les primitifs latins de conformation semblable à leurs correspondants français. Il y faut seulement cette précaution, de ne rapprocher la forme ancienne de la forme moderne, qu'après avoir passé par leurs intermédiaires historiques, c'est-à-dire après avoir étudié les aspects différents que le même mot a pris en se réduisant par degrés jusqu'à celui que nous prononçons aujourd'hui. C'est là un procédé indispensable dans toute recherche étymologique. La raison en est claire : deux mots identiques de forme et de son, et quelquefois de

sens, peuvent provenir de primitifs très-différents. Ainsi en est-il de beaucoup d'expressions françaises, qui fournissent la matière aux faiseurs de *calembours* et font le tourment des étrangers ; par exemple : « louer » (un honnête homme, — et une maison), venant de *laudare* et *locare ;* « cousin » (parent, — et insecte), de *consobrinus* et un diminutif de *culex*, * *culicinus ;* « carrière » (carrière de pierres, — et carrière politique), de *quadraria* et *carraria* (chemin de voiture, *carrus*) ; « charme » (arbre, — et enchantement, attrait), de *carpinus* et *carmen ;* etc. L'étude des intermédiaires moins altérés dissipera le plus souvent les obscurités que ces alliances équivoques jettent sur l'origine d'un si grand nombre de mots français.

Voilà donc, dans quelques-uns de ses traits principaux, la méthode critiquée par l'auteur de *La Vérité sur la langue d'O.* On voit qu'elle est soumise à des conditions assez rigoureuses pour ne pas mériter la qualification d'arbitraire qu'il lui adresse. Nous n'oserions en dire autant des procédés que M. Barbe a lui-même suivis.

Il serait peu intéressant d'entrer dans trop de détails sur ce sujet. Cependant il faut bien cueillir, à titre d'échantillons, quelques exemples parmi ceux qui s'offrent à nous. M. Barbe admet sans difficulté que le « punique et irlandais *umhal*, humble, est *devenu* en latin *humilis.* » (II, p. 109.) Il ne se demande pas si ce mo-*umhal* (?) est bien composé, comme le latin *humilis*, d'un thème *hum*, signifiant *terre*, et d'un suffixe *ilis*, qui se retrouve dans *fragilis*, *utilis*, etc. Au reste, M. Barbe a des idées particulières sur la formation des mots en latin et sur les « racines élémentaires » qui servent à les composer (t. I, p. 89 et suiv.). Il regarde comme *racines élémentaires*, par exemple, « *jux* et *jugium*, *ses* et *sidium*, *stes* et *stitium*, etc., que l'on trouve dans les mots *conjux*, *conjugium*, *præses*, *præsidium*, *antistes*, *solstitium*, etc. » (P. 90.) En décomposant les mots de cette façon, il trouve des choses assez nouvelles. Ainsi, d'après lui, « *juvenis* veut dire *juvando ennis*, *qui a assez d'années pour aider*. Pour ce qui est du mot *æternitas*, il signifie *ævi-trinitas* ou *ævi triplicis unitas*, la trinité du temps qui réunit et embrasse tout à la fois le present, le passé et l'avenir. » (P. 91.) M. Barbe ne nous dit pas s'il y a aussi quelque *trinité* cachée dans les mots *paternitas*, *ma-*

ternitas, etc. Il nous pardonnera de voir un peu de fantaisie dans ses explications. Lui-même les prend-il bien au sérieux? Nous osons en douter. Du moins, nous ne croyons pas qu'une interprétation comme celle qui est donnée au nom de *Caracalla* (t. I, p. 219, note 1) ait pu inspirer grande confiance à son auteur. Le manteau gaulois, auquel le fils de Septime-Sévère devait son surnom, se retrouve, selon M. Barbe, « sans la moindre modification » et avec son ancien nom, chez « nos paysans du Languedoc... — Nos paysans, continue-t-il, l'appellent *argaou*, terme qui n'est qu'une forme contracte des mots *aro ey caou* (maintenant j'ai chaud), lesquels se prononcent *arécàou*. » *Argaou* est donc « le nom gaulois de ce manteau », et Caracalla est le même nom, « défiguré par les Romains suivant leur habitude. » Cependant l'auteur a des doutes; il ajoute donc : « Peut-être aussi ce nom provient-il d'une autre phrase gauloise : *le que aro cal*, qui se prononce *lé carocal* ou *lé caracal* et signifie « celui qu'il faut maintenant » ou « à présent », nom qui semble d'autant plus raisonnablement donné au surtout en question qu'on ne met ce vêtement que pour se garantir des intempéries, etc. » M. Barbe trouve *ébouriffant* un *caracchallam* écossais qui, d'après le général de Vaudoncourt (un auteur qu'il affectionne pourtant), correspondrait au *caracalla* romain : que dire de son explication à lui?

Encore une étymologie du même genre pour finir. Le languedocien, dit M. Barbe « gaulois », *soulel*, soleil, est, suivant lui, « un mot composé, et son exacte traduction est *le seul œil*, *soul*, seul, *èl*, œil. » (II, p. 11.) Avouons que nos ancêtres les Gaulois avaient bien de l'esprit.

Toutes les étymologies risquées dans l'ouvrage sont faites sur ce modèle. On le voit, M. Barbe, en rapprochant les mots qu'il veut identifier, ne suit d'autre règle que la ressemblance du son. Encore n'est-il pas fort exigeant sur ce point. C'est surtout de cette sorte d' « analogie » qu'il pouvait dire avec raison qu'elle ne prouve rien en faveur de l'origine commune des mots où on la trouve.

Un argument plus heureux, ou du moins plus spécieux, de M. Barbe, c'est l'opposition absolue qui existerait entre le « génie » de la langue latine et celui de la langue « gauloise », c'est-à-dire de la langue d'oc, ou, en d'autres termes, entre leurs *grammaires* respectives. Cette opposition, pense-t-il, suffit à elle seule pour donner

le droit d'affirmer que ces idiomes, « malgré l'analogie des mots de leur vocabulaire, sont étrangers l'un à l'autre. » Elle suffirait sans doute, si elle était aussi grande qu'on nous le dit. L'anglais n'est certes pas un dialecte néo-latin, bien que son vocabulaire tienne plus ou moins directement du latin la majeure partie de ses mots (29,853 sur 43,566 d'après Thommerel, cité par M. Max Müller) : il est *teutonique* en vertu de sa grammaire. La langue d'O présente-t-elle un cas semblable? Nous ne nions pas qu'il n'y ait des différences entre le système grammatical du latin et celui des langues romanes modernes. Mais ces différences s'atténuent considérablement et disparaissent même, pour la plupart, dès qu'on recherche les origines de la grammaire romane au moyen d'une bonne méthode étymologique. M. Barbe a le tort de comparer les formes *actuelles* de notre langage au latin ancien, sans tenir aucun compte des intermédiaires : il oublie que toute langue subit des altérations lentes qui, en s'accumulant, peuvent à la longue lui donner un aspect très-nouveau. Puis il ne reconnaît comme latin véritable que le latin *classique*, ou du moins celui de Rome, dont le latin populaire et provincial ne serait qu'une *corruption* (II, p. 205 et suiv.). C'est là une erreur fâcheuse et semblable à celle qui ferait de nos anciens patois picard, bourguignon, normand, etc., une forme corrompue de la langue française *littéraire*, que nos bons paysans de Picardie, de Bourgogne et de Normandie n'ont jamais connue.

Après ces observations, il est inutile de discuter en détail les assertions de M. Barbe au sujet de l'opposition prétendue du latin et de la langue d'oc. Pourtant on nous permettra une réflexion. L'auteur de *La Vérité sur la langue d'O* accuse quelque part Diez et ses disciples d' « *ignorer* l'idiome qu'ils s'efforcent de donner comme fils de la langue latine. » (II, p. 260.) Nous craignons que des critiques sans ménagement ne retournent ce grave reproche contre M. Barbe. En effet, on trouve dans son livre des propositions qui pourraient éveiller des doutes sur sa parfaite connaissance de l'histoire de la « langue d'O. » Ainsi, par exemple, il nous parle de « l'indéclinabilité » des noms de cette langue. M. Barbe ne sait peut-être pas que ce fait, s'il prouvait quelque chose, prouverait contre sa thèse de l'identité de la « langue d'o » et du gaulois : car ce dernier idiome déclinait certainement ses noms. Ce qui est plus grave, le linguiste toulousain paraît

ignorer que l'« indéclinabilité » dont il parle est de date relativement récente et n'est que l'effet d'une altération de la langue. C'est un fait mis en lumière par Raynouard au commencement de ce siècle, mais parfaitement connu des grammairiens provençaux du moyen âge, que les deux grands dialectes romans de la France ont possédé une véritable déclinaison, au moins pendant les trois siècles qui comprennent l'âge d'or de leur littérature, du XIe au XIVe [1]. Durant cette période, les mots prennent des formes différentes selon qu'ils sont employés comme *sujets* de la proposition, ou comme *compléments* d'un verbe, d'une préposition ou d'un substantif. Seulement la déclinaison est ici réduite à deux cas, l'un correspondant au *nominatif*, le cas *sujet*, l'autre suppléant le reste des cas du latin : c'est le cas *régime* [2]. Ce curieux phénomène est surtout sensible dans certaines formes doubles du même mot, que l'on trouve dans le provençal et dans l'ancien français. Ainsi, l'on trouve dans la langue d'oïl, *emperere* et *empereor*, *donere* et *doneor*, *trovere* et *troveor*, *niés* et *nevou*, *neveu*, *enfes* et *enfant*, etc.; en provençal, *emperaire* et *emperador*, *donaire* et *donador*, *trobaire* et *trobador*, *nefs* ou *nebs* et *nebot*, etc. Les deux formes, bien qu'offrant le même sens, (en français moderne : empereur, donneur, trouvère, neveu), ne s'employaient

[1] Il faut dire que M. Barbe fait bon marché des gloires que cette époque a values à la langue d'oc. Selon lui, les écrivains provençaux, depuis le Xe jusqu'au XIVe siècle, surtout les troubadours, auraient corrompu leur langue en la latinisant, ils en ont fait un langage *grotesque* (p. 297); aux gens du peuple seuls elle devrait d'avoir été conservée pure et intacte jusqu'à ce jour (p. 289). Nous ne savons si cette manière de *jeter à l'eau* toute la littérature provençale du moyen âge sera du goût de beaucoup de provençaux.

[2] Raynouard, dans sa *Grammaire comparée*, exprime ainsi la règle qui préside à la déclinaison romane : « Au singulier, l'*s* final, attaché à tous les substantifs masculins et à la plupart des substantifs féminins qui ne se terminent point en *e* muet, avertit qu'ils sont employés comme sujets; et l'absence de l'*s* désigne le régime direct ou indirect. Au pluriel les sujets ne reçoivent pas l'*s*, que prennent les régimes directs ou indirects. » Cependant, comme on l'a déjà fait observer plusieurs fois, cet énoncé ne représente pas assez le véritable caractère de la loi des deux cas. Pour se faire une idée exacte de l'ancienne déclinaison, il faut encore la voir se subordonnant à l'accentuation latine. La règle de l'*s* désignant le sujet au singulier ne s'appliquait même pas, dans le principe, aux mots dont l'accent se déplaçait ou qui prenaient une syllabe de plus dans la déclinaison (à moins qu'ils n'eussent déjà une *s* au nominatif latin, par exemple, *cons*, de *comes*, régime *conte*). C'est ainsi que le maître de Dante, Brunetto Latini écrivait au XIIIe siècle : « Quant uns *hom* (*unus homo*) a bone langue dehors, et il n'a point de conseil dedans, sa parleure est fièrement périlleuse à la cité et à ses amis. » (Littré, Dictionnaire, V. *Langue*.)

pas indifféremment ; l'une était affectée au *sujet*, l'autre au *régime* : *emperere* et *emperaire*, *niés* et *nebs*, etc., ne pouvaient représenter qu'un *sujet* et *empereor*, *emperador*, *nevou*, *nebot*, etc., un *régime* (au singulier) [1]. Il faut remarquer que cette sorte de déclinaison ne se rencontre pas seulement dans les substantifs, mais aussi dans les adjectifs et les pronoms. Ainsi « plus grand », au cas sujet, se disait *graindre*, (venant de *grandior*), et *greignor* (de *grandiorem*,) au régime ; on avait de même : *mieldre*, (*melior*), et *meillor* (*meliorem*) pour le comparatif de *bon*. C'est ici, pour le dire en passant, qu'on prend pour ainsi dire sur le fait la transformation du latin en nos dialectes romans. La différence de forme et d'emploi, que nous remarquons dans *emperere* et *empereor*, etc., tient à ce que, dans la déclinaison des mots latins, d'où ces mots français et provençaux sont dérivés, l'*accent* changeait du *nominatif* aux cas *obliques* : *imperator*, par exemple, portait l'accent sur la syllabe *ra* ; dans l'accusatif *imperatorem* et tout le pluriel, l'accent passait sur *to*. Or, il est une règle capitale, qui domine le passage du latin aux idiomes romans : quelques altérations que doive subir le type latin (et elles sont souvent énormes), l'accent ne peut être déplacé. La syllabe qui portait l'accent dans le latin populaire forme comme le noyau solide et fixe, autour duquel les autres syllabes, toutes plus ou moins usées et fondues, viennent se grouper pour former les mots nouveaux. Suivant ce principe, le *nominatif* latin *imperator*, avec l'accent sur la syllabe *ra*, devait former en français et en provençal une forme où cette syllabe conserverait une position prépondérante et centrale. Il est donc devenu *emperere*, *emperaire*. Dans ces mots, la syllabe finale *tor* a été absorbée par la syllabe accentuée, à peu près comme le *ter* de *pater* dans *payre*, *paire*, *père*, etc., et la syllabe *ra* devenue *rai*, *rè*, par sa combinaison avec (*t*)*or*, garde l'accent comme en latin. Il en devait être autrement à l'*accusatif* : *imperatorem* ne pouvait point sacrifier son *tor*, qui portait l'accent. Aussi a-t-il maintenu sa position dans les formes nouvelles : *emperador*, *empereor*, où l'accent est toujours sur *or* [2].

[1] Pour les exemples qui prouvent cette règle (dans la *langue d'oïl*) voir le dictionnaire de M. Littre, ou mieux un des chefs-d'œuvre de notre langue du moyen âge, par exemple le *Joinville* de M. de Wailly, ou la *Chanson de Roland*, etc.

[2] Le cas régime est ordinairement formé d'après l'accusatif latin, qui faisait pour

Si M. Paul Barbe avait porté son attention sur ces faits et d'autres semblables, il y aurait sans doute vu autre chose qu'un effet du hasard. Il aurait compris qu'un peuple dont le langage représente si fidèlement un des traits les plus caractéristiques du latin, l'accent de ses mots, a dû avoir la conscience de cet accent, au moment où il se formait sa langue propre, et par suite, qu'il a dû, à ce moment, parler latin [1].

ainsi dire fonction de régime *universel* dans le latin des derniers temps de l'Empire et surtout dans le latin merovingien. On le construisait avec toutes les prépositions. Seulement, il est bien entendu qu'on ne prononçait pas, et le plus souvent on n'écrivait plus l'*m* finale caracteristique de ce cas au singulier : du reste, cette *m* était déjà presque insensible chez les anciens Romains, comme on le voit par *l'élision* des finales *am*, *em*, etc. dans les vers. On nous permettra de citer un échantillon du latin dans lequel sont conçues plusieurs chartes de nos rois de la première race. Dagobert Ier, en l'an 629, fait savoir à ses comtes, agents, vicaires, etc., « qu'en l'honneur de son seigneur et glorieux patron S. Denys, il etablit une *foire* » (*mercatum*, d'où notre marché) « *ad missa ipsa que evenit septimo Idus octobris*, » (la *messe* est ici la *fête* de saint Denys : on voit l'origine du nom de *Messe* qui est attaché encore aujourd'hui en Allemagne à certaines fêtes et aux *foires* qui les accompagnent, par exemple, à la foire de Noël (*Christmesse*), à la *fête du village*, *Kirchmesse*, fête de l'eglise, la *Kermesse* flamande ; la foire de Leipzig s'appelle aussi *die Messe*) *semel in anno de omnes negotiantes in regno nostro consistentes vel de ultra mare venientes, in illa strada quæ vadit ad Parisius civitate, in loco qui dicitur Pasellus sancti Martini* (Brequigny, dans Migne, *Patrologie latine*, t. LXXX, col. 510). Ce latin, si barbare qu'il soit, est certainement interessant pour l'histoire de notre vieux français, qu'il laisse déjà entrevoir. Mais on comprend fort bien l'horreur qu'éprouvent les amis de la littérature classique en présence de ce langage prodigieux. Et ce n'est pas sans raison qu'on a pu, au frontispice du *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* de Ducange (édition donnée par les Bénédictins en 1733), représenter la *Latinité* pleurant sur des ruines, tandis que, au loin, des soldats barbares renversent les colonnes antiques, mettent le feu aux temples et livrent aux flammes des volumes qu'un pauvre vieux savant leur dispute avec de vains efforts.

[1] Nous arriverions à une conclusion semblable, en considérant cette sorte de déclinaison, dont nous avons parlé plus haut, et ou le régime se distingue du sujet par l'addition d'une syllabe (ou du moins d'un *e* muet), sans qu'il y ait deplacement de l'accent. C'est celle des mots *cons*, *cuens*, provençal *coms*, régime *conte* et *comte* ; *hom*, régime *home*, etc. L'explication de ces formes ne se trouve que dans le latin : nominatif *comes*, *homo*, avec l'accent sur la premiere syllabe ; accusatif, *comitem*, *hominem*, avec addition d'une syllabe sans changement d'accent. — Rappelons encore que le français moderne, tout en abandonnant la déclinaison, a au moins gardé quelques traces de son influence. Dans les expressions *Hôtel-Dieu*, *Fête Dieu*, dans les noms de lieux et de familles, Choisy-le-Roi, Bourg-la-Reine, Bourbon-l'Archambaut, Bar-le-Duc, Château-Thierry, Pont-l'Evêque, La Roche-Aymon, (*rupes Aymonis*, comme les « quatre fils *Aymon*, c'est-à-dire, d'*Aymon*), » La Rochejaquelein, etc., les mots *Dieu*, *le roi*, *le duc*, *Thierry*, etc. sont d'anciens *régimes* et repondent à un génitif latin. De même dans la locution *de par Dieu*, *de par le roi*, etc., qu'on écrivait anciennement *de part Deu*, *de part le roi* (latin *de parte Dei*, *de parte regis*, etc.). Aujourd'hui encore nous faisons une distinction entre *je* et *moi*, *tu* et *toi*, *il* et *lui*, etc. Seulement nous disons sans difficulté : *moi*

Nous nous arrêterons là, car nous ne voulons pas ici refaire l'histoire de la langue française. M. Barbe nous permettra, en terminant, de lui adresser une prière. Qu'il rejette résolûment les entraves dans lesquelles une méthode malheureuse le tient engagé, qu'il entre dans la voie sûre de l'étude comparative et historique des documents de la langue d'oc. Ce sera la meilleure manière de la servir et de lui reconquérir, s'il en est besoin, l'estime et l'admiration, auxquelles elle a droit de longue date.

J. BRUCKER.

qui parle, *lui* pense autrement », etc., en employant ainsi *moi* et *lui* comme sujets. Cela n'eût pas été permis autrefois, et le fameux *Moi* de Médée :

..... Que vous reste-t-il ?
— Moi !
Moi, dis-je, et c'est assez.

aurait fait un gros solécisme, aussi bien que le mot de Bossuet : « *Celui* qui règne dans les cieux », etc.

BULLETIN SCIENTIFIQUE

LE PLOMB DANS SES RAPPORTS AVEC L'HYGIÈNE

Il est peu de métaux dont les usages soient plus multipliés que ceux du plomb. Allié avec l'étain et laminé en feuilles minces, il sert d'enveloppe à diverses subtances alimentaires; réduit en tuyaux, il nous distribue l'eau que nous buvons et le gaz qui nous éclaire; les oxydes et les sels de ce métal sont employés dans un grand nombre d'industries sous les noms de litharge, de minium et de céruse. Qui n'a pas entendu parler plus d'une fois des coliques saturnines auxquelles les peintres sont exposés lorsque, maniant la céruse avec peu de précaution, ils en respirent la poussière, coliques caractéristiques vulgairement connues sous le nom de *coliques des peintres?* Le plomb est l'une des substances minérales dont les propriétés vénéneuses sont les plus énergiques. Il est donc opportun d'examiner au point de vue de l'hygiène les usages de ce métal qui ont quelque rapport avec l'alimentation.

L'attention des savants s'est fixée tout récemment sur ce point, à l'occasion des alarmes causées dans le public par les approches du choléra. Le souvenir des coliques saturnines a fait craindre que l'emploi du plomb dans la distribution des eaux ne fût un puissant auxiliaire pour le fléau redouté. L'eau ne peut-elle pas entraîner des parcelles de plomb? Et si le métal vénéneux s'y trouve en trop faible proportion pour causer des accidents en temps ordinaire, ne peut-il pas, en temps d'épidémie, prédisposer les populations urbaines aux douleurs intestinales et favoriser le développement du choléra? On l'a craint, et une guerre au plomb s'est aussitôt déclarée. Une pétition fut adressée au Conseil municipal de la ville de

Paris pour obtenir un décret de proscription contre les tuyaux de ce métal employés dans la distribution des eaux.

La connaissance de cette cause appartenait de droit à l'Académie des sciences; elle lui fut soumise, et, quoique la sentence ne soit pas encore prononcée, la marche des débats nous fait prévoir qu'elle sera favorable aux accusés. Les juges ont manifesté leurs sentiments; les chimistes de Londres, après une étude approfondie de la question, se montrent convaincus, comme les savants français, de l'innocuité des conduites en plomb. L'issue du procès ne saurait donc être douteuse. Les enseignements utiles qui ressortent de cette discussion nous ont engagé à la résumer ici; nous ajouterons quelques observations sur certains usages du plomb, dont on ne s'est pas préoccupé, et qui cependant offrent plus de danger que l'usage incriminé dans le présent débat.

I. Innocuité des conduites en plomb. — L'accusation portée contre les conduites en plomb aurait pu être écartée au moyen d'un argument préjudiciel savamment développé par M. Belgrand devant l'Académie des sciences. Il y a plus de vingt siècles que les eaux sont distribuées dans les grandes villes par des tuyaux de plomb: car, c'est en l'an 442 de Rome que fut, d'après Varron, construit le premier aqueduc qui amenait aux Romains l'eau Appia, dont la distribution dans les maisons particulières se faisait au moyen de conduites en plomb; et depuis cette époque ce métal fut toujours employé dans les villes antiques pour la répartition des eaux. Ce n'est qu'à partir de 1782 qu'on a commencé à substituer la fonte dans les conduites publiques. De nos jours encore les tuyaux de plomb jouent un rôle important dans la distribution des eaux. Si cet emploi du plomb offrait les dangers qu'on lui attribue depuis quelque temps, il aurait, durant cette longue suite de siècles, donné lieu à des accidents qui n'eussent pas manqué de laisser des traces dans l'histoire. Mais non; aucun empoisonnement *plombique* n'y est signalé, aucune crainte n'est exprimée. Que faut-il donc penser des appréhensions tardives manifestées dans ces derniers temps, si ce n'est qu'elles sont chimériques?

Nous avouerons toutefois que cet argument suffit bien à la vérité pour laver nos clients du crime d'empoisonnement public, mais qu'il ne les montre pas innocents de tout méfait. On pourrait attribuer le silence des historiens et l'absence de toute plainte dans les villes

alimentées par des canalisations en plomb à la manière lente dont le coupable exercerait son action malfaisante. L'eau ne se charge que d'une petite quantité de plomb insuffisante pour produire un accident bien caractérisé; mais ne peut-il pas arriver que son action, quoique lente et en quelque sorte imperceptible, n'en soit pas moins capable de produire à la longue des effets pernicieux pour la santé? Un examen plus approfondi de la question n'est donc pas inutile, et il suffira, je l'espère, pour dissiper toutes les craintes, en même temps qu'il mettra en garde contre les circonstances particulières où le contact du plomb avec les eaux potables pourrait offrir quelque danger.

Quels sont les fondements de l'accusation intentée contre les conduites en plomb? Ils se réduisent à deux : quelques accidents isolés, causés par des eaux dont le contact avec le plomb avait été prolongé sous l'influence de l'air : puis l'action exercée sur ce métal par l'eau de pluie et par l'eau distillée. Nous ne parlons pas ici du carbonate de plomb obtenu par M. Fordos en agitant de la grenaille de plomb avec de l'eau dans une bouteille, car l'auteur de cette expérience a toujours soutenu l'innocuité des conduites en plomb, et d'ailleurs chacun voit aisément que les conditions ne sont plus les mêmes dans la distribution des eaux. L'expérience de M. Fordos sera discutée plus loin.

On peut dire aussi des deux raisons mentionnées, qu'elles arguent d'un fait particulier à un autre fait dont les conditions sont totalement différentes. De l'eau, après avoir séjourné plusieurs semaines dans des tuyaux de plomb, a occasionné des coliques saturnines; tout ce que l'on peut en conclure, c'est que, lorsqu'une maison munie de branchements en plomb pour la distribution de l'eau est restée plusieurs jours inhabitée, il est prudent de ne faire les provisions alimentaires qu'après avoir laissé écouler le liquide dont ces branchements sont remplis. Cette précaution est surtout nécessaire avec des tuyaux neufs; car il peut arriver que des parcelles de plomb soient restées dans le tuyau au moment de l'ajustage. Mais on évitera tout danger en rejetant la première eau; car elle entraînera mécaniquement la poussière de plomb qui pourrait adhérer à la surface du tuyau. Nous apprenons en effet dans la discussion dont nous donnons le résumé que, si l'eau potable peut attaquer le plomb et devenir vénéneuse, ce n'est que par un contact prolongé; bien

plus, l'effet d'un contact prolongé même pendant huit jours est à peu près insensible à moins qu'il n'ait eu lieu sous l'influence de l'air. Cela résulte à la fois des expériences de M. Bobierre et d'un fait observé par le même savant dans les environs de Nantes.

Un empoisonnement saturnin très-intense s'étant produit dans une propriété voisine de cette ville, M. Bobierre trouva que le tuyau de conduite de l'eau était recouvert d'une couche boueuse d'hydrocarbonate de plomb. Il faut dire que l'eau offrait à peine des traces de sels calcaires, et nous verrons que c'est à la présence de ces sels que les eaux potables doivent d'être privées de leur action oxydante sur le plomb. Néanmoins cette qualité de l'eau ne saurait expliquer l'accident survenu dans cette propriété, puisque toutes les eaux distribuées à Nantes sont dans la même condition, sans qu'aucun empoisonnement y ait été signalé. L'accident doit donc être attribué à quelque différence dans le mode de répartition. A Nantes, les tuyaux de distribution des eaux alimentaires restent toujours complétement pleins, tandis que, dans la propriété victime de l'empoisonnement, le tuyau par sa position et ses nombreuses inflexions avait dû offrir des chambres à air, où le métal avait été alternativement en contact avec l'air et avec l'eau. C'est à cette circonstance que M. Bobierre attribue l'accident dont nous avons parlé, et il en conclut que « à l'exception des eaux pluviales ou distillées, les eaux potables n'attaquent en général les tuyaux de plomb d'une manière sensible que *si la surface métallique est alternativement en contact avec l'air et avec l'eau.* »

Pour confirmer cette conclusion et pour montrer en même temps que le plomb est plus particulièrement altéré par l'eau, toutes les autres circonstances restant les mêmes, lorsqu'il est à la fois ou successivement en contact avec le liquide et avec l'oxygène, M. Bobierre a fait deux expériences dont il a rendu compte à l'Académie dans sa séance du 2 février 1874.

Deux tuyaux de plomb furent placés horizontalement dans de l'eau distillée, modifiée par une solution de sulfate de chaux, l'un complétement immergé, et l'autre plongé seulement jusqu'à la moitié de sa hauteur dans de l'eau séléniteuse. Au bout de huit jours on put constater que, malgré l'addition du sulfate de chaux, l'eau avait attaqué les deux tuyaux, mais à la vérité très-faiblement. Tandis que l'acide sulfhydrique donnait une coloration brune

appréciable dans l'eau mise en contact avec le plomb divisé, il ne produisait qu'une nuance jaunâtre très-faible dans l'eau du tuyau partiellement immergé, et des traces presque insensibles dans celle où le tuyau était complétement plongé.

La même expérience fut répétée avec de l'eau distillée sans addition de sel calcaire ; l'altération fut encore presque insensible pour le tuyau complétement plongé; elle fut très-marquée, pour le tuyau dont la moitié seulement avait été immergée, et tellement intense pour le plomb divisé que l'eau était rendue laiteuse par le carbonate de plomb en suspension dans sa masse.

Ces expériences montrent à la fois l'influence de l'oxygène dans l'altération que l'eau fait subir au plomb, et la propriété préservatrice du sulfate de chaux. On y voit aussi que cette préservation n'est pas absolue ; c'est pourquoi M. Bobierre est d'avis de ne pas prononcer sans restriction que le plomb n'est pas attaqué par l'eau calcaire; il conviendrait de dire simplement que, dans les tuyaux agissant sous charge et, par suite, constamment pleins, le plomb n'est pas sensiblement altéré par l'eau potable.

M. Belgrand, l'un des plus chaleureux défenseurs du plomb, admet les conclusions de M. Bobierre en ce qui concerne le plomb divisé; mais lorsque ce métal forme de larges surfaces, il n'est pas sensiblement attaqué par les eaux potables, même lorsqu'il est alternativement en contact avec l'air et avec l'eau. Cette restriction est confirmée à Londres par une expérience de chaque jour, ainsi que l'atteste le docteur Lesheby qui, tous les mois, analyse officiellement les eaux distribuées dans cette immense capitale. Cependant d'après la manière dont s'y fait la distribution des eaux, le métal se trouve tous les jours alternativement en contact avec le liquide et avec l'air.

Les conduites qui distribuent l'eau provenant des réservoirs des compagnies sont toutes en fonte ; mais les branchements qui amènent l'eau de ces conduites aux réservoirs intérieurs des maisons sont presque tous en plomb, et la distribution de l'eau de chaque réservoir particulier aux différents étages se fait invariablement au moyen de tuyaux de plomb; en outre, la plupart des réservoirs particuliers, au moins quatre-vingt-dix-neuf sur cent, sont en bois doublé de plomb ; enfin, la distribution est discontinue, elle est d'environ vingt minutes par jour, de telle sorte que les réservoirs

s'emplissent en vingt minutes et se vident dans le reste des vingt-quatre heures. Le plomb se trouve ainsi baigné alternativement par l'eau et par l'air, et néanmoins jamais, dans ses analyses mensuelles, M. Lesheby n'a constaté la présence du plomb, jamais il n'a entendu dire que l'eau eût nui à la santé des habitants.

Il faut remarquer toutefois que ces résultats ne sont pas en contradiction avec ceux de M. Bobierre : à Londres, la même eau ne reste qu'un seul jour en contact avec le plomb, tandis que ce chimiste a laissé le métal exposé huit jours à l'action du liquide. Il faut peut-être ajouter une autre différence ; dans les tuyaux de M. Bobierre la surface intérieure était métallique ; tandis que, dans les tuyaux qui ont servi quelque temps à la distribution d'eaux potables, nous verrons qu'il se forme une croûte calcaire dont l'effet est de protéger le métal contre l'action corrosive du liquide ; c'est pourquoi cette action, sensible dans les premiers jours, s'atténue rapidement au point de devenir nulle quand le tuyau est en service depuis quelque temps. C'est là une observation déjà ancienne ; elle a été communiquée, en 1861, à l'Association britannique, par le docteur anglais Cruce Calvert, comme résultant de l'analyse de trois cents échantillons d'eau de Manchester.

L'analyse des eaux publiques de Paris, faite par M. Le Blanc, confirme ce que nous venons de dire sur l'innocuité du plomb dans la distribution des eaux. Cinq échantillons puisés à des points différents furent analysés avec soin, et, quoique l'un d'eux provînt d'un réservoir alimenté par un branchement en plomb de deux cents mètres de longueur, on ne put y trouver aucune trace appréciable de ce métal. On sait cependant qu'il est rapidement attaqué par l'eau distillée. D'où vient que les eaux potables distribuées dans les villes ne produisent sur ce métal aucune altération appréciable? Nous avons déjà insinué la réponse à cette question, c'est que ces eaux sont plus ou moins chargées de sels calcaires.

Cette efficacité des sels calcaires pour s'opposer à l'action de l'eau sur le plomb est connue depuis longtemps. Elle a été signalée par Guyton de Morveau, ainsi que l'a fait remarquer M. Chevreul, en 1871, dans le *Journal des Savants :* « Il n'est pas inutile de rappeler, dit-il, un fait que le public ne connaît pas assez : c'est que les eaux de pluie altèrent plus les vaisseaux de plomb et les vaisseaux de zinc que des eaux où se trouve des sels en solution,

des eaux de puits, par exemple. La conséquence de ce fait est que *ces dernières eaux peuvent séjourner dans un vaisseau de plomb sans l'attaquer et sans devenir toxiques, tandis que les eaux de pluie, exemptes de matières salines, dissoudront de l'oxyde de plomb et, l'attaquant, deviendront toxiques.* Cette observation, qui appartient à Guyton de Morveau, est parfaitement exacte; je l'ai vérifiée lors de mes études sur les eaux de la Bièvre. »

Si ce fait est resté inconnu du public, ce n'est pas qu'il soit demeuré enseveli dans les collections académiques, car il a été mis en lumière dans l'enseignement tant par M. Dumas que par M. Regnault. Le premier, dans ses leçons publiques, faisait à ce sujet l'expérience suivante : dans cinq flacons renfermant de la grenaille de plomb, il versait respectivement de l'eau distillée, de l'eau de pluie, de l'eau de la Seine, de l'eau de l'Ourcq et de l'eau de puits, et il démontrait au moyen de l'acide sulfhydrique que l'eau distillée versée dans le premier flacon accusait presque immédiatement des traces d'oxyde de plomb dissous, tandis que l'eau plus ou moins chargée de sels calcaires, contenue dans les autres flacons, n'en manifestait aucune trace. On pourra s'étonner de voir ici l'eau de pluie se comporter autrement que l'eau distillée ; cela provient des poussières calcaires entraînées par les premières pluies après un temps sec ; mais si l'on prenait l'eau qui tombe après avoir traversé un air pur, sur la fin d'une longue pluie, on ne verrait plus cette différence, le plomb serait attaqué.

M. Regnault a exposé dans son *Cours élémentaire de chimie* la nature de l'action exercée par l'eau sur le plomb. « Le plomb, dit-il, s'oxyde au contact de l'air humide et des vapeurs acides. Les acides les plus faibles, l'acide carbonique, déterminent son oxydation. L'eau distillée joue elle-même dans ce cas le rôle d'un acide, par suite de l'affinité de l'eau pour l'oxyde de plomb. Une lame de plomb, plongée au contact de l'air dans de l'eau distillée, se couvre d'une pellicule blanche d'oxyde hydraté ou d'hydrocarbonate d'oxyde de plomb, qui forme quelquefois des paillettes cristallines, visibles à la loupe. L'eau renferme alors elle-même une quantité d'hydrate d'oxyde de plomb assez grande pour noircir par l'hydrogène sulfuré. Il suffit de l'existence dans l'eau d'une petite quantité de sels, principalement de sulfate de chaux, pour que l'oxydation

n'ait pas lieu. Cela explique pourquoi nous ne voyons pas cet effet se produire avec nos eaux de sources ou de puits. »

Il ne faut pas croire qu'une grande quantité de sels calcaires soit nécessaire pour cet effet préservateur; on a trouvé que des eaux même très-pures, ne renfermant qu'une quantité minime de sels calcaires, comme celles du puits de Grenelle, ne produisent aucune altération sur le plomb ; bien plus, de l'eau de pluie, recueillie il est vrai avec peu de soin, est restée sans action sur ce métal, alors même que les réactifs indiquaient à peine quelques traces de chaux. Enfin des tuyaux de plomb observés après un long usage ont offert une surface intérieure parfaitement lisse et sans trace d'érosion. M. Belgrand en a présenté à l'Académie des sciences deux tronçons, dont l'un avait servi plus de deux cents ans; néanmoins on voyait encore dans l'intérieur l'impression des grains de sable du moule. De plus, les branchements en plomb, destinés à porter l'eau des conduites publiques aux établissements privés, se tapissent promptement d'un léger dépôt de limon ou de carbonate calcaire, qui empêche le contact de l'eau avec le métal.

Ainsi l'usage immémorial des conduites en plomb pour la distribution des eaux dans les villes est pleinement justifié. A Paris, plus que partout ailleurs, les craintes à cet égard seraient dénuées de fondement, car, sur une longueur de mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf kilomètres de conduites publiques, trois kilomètres seulement sont en plomb. Il est vrai qu'il faut ajouter les branchements servant à relier les conduites publiques avec les orifices de puisage ; mais outre que ces branchements restent constamment pleins, et que, du moins pour les maisons continuellement habitées, la même eau n'y séjourne jamais que quelques heures, ces branchements, ainsi que l'a constaté M. Belgrand, sont bientôt recouverts d'une croûte qui préserve le métal du contact de l'eau. La seule précaution recommandée par les faits que nous venons d'analyser est, lorsque la même eau a séjourné plusieurs jours dans les tuyaux, ou bien lorsqu'on a placé des tuyaux neufs, de laisser écouler le liquide dont les tuyaux sont remplis, avant de puiser l'eau destinée à l'alimentation.

II. Des sels propres a empêcher l'oxydation du plomb. — Nous ne doutons pas que les détails dans lesquels nous sommes entré n'aient fait partager à nos lecteurs la conviction où nous sommes

que le procès intenté à Paris contre les tuyaux de plomb se terminera par un *verdict de non-culpabilité*. Cependant les faits exposés suggèrent plusieurs questions qui ne sont pas dépourvues d'intérêt. Quelles sont, parmi les substances en dissolution dans les eaux potables, celles qui arrêtent l'oxydation du plomb? En quelle proportion ces substances doivent-elles se trouver pour produire cet effet? Enfin, certaines eaux ne peuvent-elles pas renfermer en solution des sels qui, détruisant l'effet des carbonates et des sulfates calcaires, favorisent l'altération du plomb? Que l'examen de ces questions soit utile, on ne saurait en douter, car, si les eaux des grandes villes renferment assez de carbonate ou de sulfate de chaux pour que la distribution puisse en être faite impunément par des tuyaux de plomb, on ne peut en conclure que le même mode de distribution puisse être appliqué sans danger à des eaux beaucoup plus pures, ou qui renfermeraient d'autres sels en dissolution. Cette observation est fondée sur le fait récemment rappelé par M. Balard, d'après M. Boussingault, que des eaux de drainage, riches en nitrates et coulant dans des tuyaux de plomb, avaient déterminé des accidents mortels.

Deux savants chimistes se sont particulièrement occupés de ces questions, M. Balard et M. Le Blanc. Celui-ci a trouvé que les sels de chaux, carbonate et sulfate, lorsqu'ils sont seuls, sont incontestablement efficaces aux doses les plus minimes. Il a aussi recherché si d'autres sels ne jouiraient pas de la même propriété. Le sulfate de soude, le chlorure de sodium, le chlorure de potassium et le sulfate de magnésie ont manifesté cette propriété, mais à un degré moindre que les sels calcaires; car ayant formé des solutions de ces sels, à raison d'un décigramme par litre d'eau distillée, M. Le Blanc a constaté que le plomb immergé dans ces solutions n'était pas sensiblement altéré; il est vrai qu'au bout de vingt-quatre heures l'eau prenait par l'action de l'acide sulfhydrique une teinte fauve qui indiquait la présence du plomb; mais l'oxydation du métal ne continuait pas; au bout de dix jours l'acide sulfhydrique donnait à l'eau la même teinte fauve, sans produire un véritable précipité.

D'après un autre chimiste, M. Besnon, l'acide sulfurique agit comme les sels calcaires pour enrayer l'oxydation du plomb. Il n'en est pas de même des alcalis caustiques; l'eau de chaux surtout exerce une action oxydante énergique, en sorte qu'il y aurait im-

prudence à réunir des tuyaux de plomb avec du ciment. Il est difficile d'expliquer cette action des alcalis, à moins qu'on ne recherche avec M. Balard la raison pour laquelle une quantité minime de sels calcaires empêche l'eau d'être contaminée par le métal dans lequel elle coule. Leur effet provient-il de ce qu'ils préviennent l'oxydation du métal, ou bien de ce qu'ils forment avec celui-ci, quand il est oxydé, un composé qui ne peut ni se dissoudre ni se délayer dans l'eau? On penche nécessairement vers la seconde hypothèse, si l'on examine une lame de plomb immergée dans une eau réputée préservatrice : alors même qu'on n'aperçoit aucune altération sensible, que la surface reste aussi lisse qu'auparavant, la disparition de l'éclat métallique accuse un changement survenu par le fait du séjour dans l'eau. Le métal a-t-il été oxydé? Les expériences de M. Balard ne permettent pas d'en douter. Il a trouvé que l'eau même saturée de sulfate de chaux ne cesse pas d'agir sur le plomb. Il est vrai qu'en essayant cette eau, après en avoir simplement retiré le métal, ce savant n'y trouvait aucune trace de plomb ; mais si, avant d'enlever la lame métallique, il agitait fortement le vase, l'analyse de cette eau accusait nettement la présence du plomb.

En répétant cette expérience avec les autres solutions réputées préservatrices, M. Balard a obtenu les mêmes résultats, ce qui l'amène à formuler ces deux conclusions : « d'abord, que le plomb avait été attaqué dans ces différents cas, et que le résultat de cette attaque était resté fortement adhérent à la surface du métal. » (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 9 février 1874.)

Une analyse délicate, pour laquelle nous renvoyons le lecteur à l'endroit cité, a démontré qu'un composé plombique insoluble, formé à la surface du métal, le recouvrait d'une espèce de patine fortement adhérente, qui le préservait de toute altération ultérieure. « Il suffira donc que l'eau qui séjourne dans des vases de ce métal contienne du sulfate ou du carbonate de chaux pour que l'emploi du plomb soit d'une parfaite innocuité. Pour peu, d'ailleurs, que l'eau soit incrustante, elle coulera en réalité sur une surface de carbonate de chaux. »

Cette conclusion de M. Balard est pleinement confirmée par les observations communiquées par M. Fordos à l'Académie des sciences, dans sa séance du 17 novembre 1873. M. Fordos a étudié le dépôt dont étaient recouverts quelques tuyaux de plomb qui avaient

servi à la distribution des eaux de l'Ourcq ; il l'a trouvé formé de carbonate de chaux mêlé à du carbonate de plomb. Il est démontré par ce fait que les tuyaux de plomb peuvent être attaqués par des eaux calcaires ; seulement, l'altération doit être fort lente, et, comme le dépôt qui en résulte reste adhérent à la surface du métal, aussitôt qu'il est assez abondant pour recouvrir le tuyau, l'action de l'eau doit cesser ; le dépôt continue bien à se former si les eaux sont très-calcaires, mais il est exclusivement composé de carbonate de chaux.

Si le carbonate calcaire renfermé dans l'eau de l'Ourcq, à laquelle se rapportent les expériences de M. Fordos, avait été remplacé par un sulfate, la pellicule insoluble aurait été composée d'un sulfate double de plomb et de chaux, ou bien d'un simple mélange des deux sulfates. De même, l'action préservatrice de l'acide sulfurique consiste à former à la surface du métal une pellicule insoluble de sulfure de plomb. D'où nous pouvons conclure, avec M. Balard, que les sels propres à garantir le plomb contre l'action de l'eau sont ceux dont les acides tendent à former avec l'oxyde de ce métal des composés insolubles. Par une raison toute semblable on expliquera avec vraisemblance l'action des alcalis remarquée par M. Besnon, en disant que l'alcali, tendant à s'unir avec l'acide du composé plombique insoluble, détermine la formation d'un composé soluble, l'hydrate d'oxyde de plomb.

Ce serait mal comprendre la loi formulée par M. Balard que d'attribuer à toutes les substances qui forment avec le plomb des composés insolubles la propriété d'enrayer l'oxydation du plomb. Il est vrai que les substances où l'on a reconnu cette propriété, telles que les sulfates terreux, le bicarbonate de chaux, le phosphate, borate, carbonate ou bicarbonate de soude, etc., forment avec le plomb des composés insolubles, conformément à la théorie de M. Balard ; mais ces composés sont fortement adhérents à la surface du métal, et c'est à cette circonstance qu'est due l'action préservatrice des sels ci-dessus énumérés. Mais, si le composé plombique insoluble, au lieu de former à la surface du métal une couche continue et fortement adhérente, se réduisait à un dépôt tenu en suspension dans le liquide, comme cela a lieu pour les chlorures de calcium, de magnésium et de baryum, la présence de ces sels n'empêcherait pas l'eau d'acquérir des propriétés vénéneuses par son

contact avec le plomb. Le chlorure de sodium, au contraire, donne lieu à une pellicule insoluble et adhérente, de telle sorte que l'eau de mer peut séjourner impunément dans des réservoirs en plomb.

A la manière dont s'exerce l'action préservatrice des sels calcaires et des substances qui jouissent de la même propriété, on peut prévoir qu'une eau potable deviendra vénéneuse par son contact avec le plomb, si elle contient des sels dont l'acide ne peut former un composé insoluble avec l'oxyde de plomb, tels que nitrate, acétate, formiate. Les expériences de M. Balard confirment pleinement cette conjecture ; ce savant a même trouvé qu'en ajoutant un acétate ou un formiate dans de l'eau distillée, on accélère l'altération du plomb, bien loin de l'enrayer.

Il est donc important, lorsqu'il est question d'employer une canalisation en plomb pour une distribution d'eau, d'étudier la manière dont cette eau se comporte avec le plomb. Dans la plupart des cas, il est vrai, les eaux de source ou de rivière contiennent assez de sels calcaires, carbonates ou sulfates, pour empêcher l'altération des tuyaux ; il serait cruel d'apprendre par de graves accidents que l'on a commis une imprudence en mettant en contact avec le plomb des eaux qui ne jouissaient pas de la même propriété.

Or, M. Balard a reconnu que l'essai de l'eau par l'acide sulfhydrique pourrait ne donner qu'une indication insuffisante, s'il n'était précédé de quelque préparation. Lorsque le plomb est en contact avec de l'eau distillée aérée, il se forme une matière nacrée, qui n'est autre chose que de la céruse parfaitement pure. Dans le langage scientifique, c'est un hydrocarbonate de plomb, renfermant quatre équivalents d'oxyde de plomb, pour trois équivalents d'acide carbonique et un d'eau. Cette céruse reste en suspension dans l'eau à l'état de division extrême ; aussi, elle n'est retenue que partiellement par le papier à filtre. Toutefois, la proportion en diminue dans l'eau filtrée à mesure qu'on augmente le nombre des papiers que cette eau doit traverser. En versant directement l'acide sulfhydrique dans l'eau filtrée on n'obtient aucun indice de plomb ; mais, si l'on fait bouillir cette eau après y avoir ajouté quelques gouttes de tartrate d'ammoniaque, l'acide sulfhydrique accuse nettement la présence du plomb. Par ce procédé d'analyse, d'une sensibilité extrême, on pourra toujours s'assurer qu'une dis-

tribution d'eau par des tuyaux de plomb n'offre absolument aucun danger.

III. Danger de quelques usages du plomb. — Si l'emploi du plomb dans la répartition des eaux publiques a donné lieu à des craintes chimériques, plusieurs usages de ce métal, par compensation, n'inspirent pas toute la défiance qu'ils méritent. Ainsi, pour conserver le tabac frais on l'enferme souvent dans des boîtes de plomb ; dans plusieurs pays, les marchands de tabac le vendent dans des paquets dont l'enveloppe interne est formée d'une feuille de plomb ; or, M. Chevalier et M. Boudet ont signalé depuis longtemps le danger auquel cet usage expose les priseurs. Le plomb s'oxyde au contact du tabac et lui communique, à la longue, des propriétés vénéneuses. M. Boudet s'est assuré par une expérience directe que le contact du tabac n'est pas même nécessaire; les vapeurs qu'il exhale suffisent pour oxyder ce métal d'une manière sensible ; la surface du plomb se ternit et l'on reconnait à la loupe qu'elle s'est recouverte de petites plaques blanchâtres. L'analyse de la poudre dont ces plaques étaient formées, a montré que c'était du sous-acétate de plomb. Or, ce sel vénéneux peut se détacher du métal, et, se mêlant au tabac, occasionner chez les priseurs une intoxication saturnine. Ce n'est pas là une simple hypothèse ; car la *Gazette hebdomadaire de médecine*, du 31 juillet 1857, rapporte cinq cas d'intoxication et de paralysie saturnine, produites par du tabac à priser renfermé, suivant l'usage répandu en Allemagne, dans des sacs de plomb.

Ceci n'intéresse que les priseurs. Mais il est un autre usage du plomb beaucoup plus répandu et qui peut avoir des suites fâcheuses ; c'est son emploi dans l'étamage. M. Jeannel, ayant examiné à Bordeaux divers étamages, a reconnu que l'étain employé par les étameurs renfermait jusqu'à vingt-cinq et cinquante pour cent de plomb. A Paris, chez les étameurs les plus achalandés, l'étamage se fait bien avec de l'étain pur ; mais, chez le plus grand nombre, l'étamage renferme toujours du plomb et souvent en proportion considérable, surtout chez les étameurs ambulants. On ne saurait donc trop écarter des usages domestiques les ustensiles en étain, et même les ustensiles étamés, à moins d'être assuré du titre de l'étain. Il faut pour l'étamage qu'il ne contienne pas plus de deux pour cent de plomb, et cinq ou six pour cent dans les vases

destinés à contenir des aliments ou des boissons ; cet alliage n'offre aucun danger et il assure suffisamment la solidité du métal.

Parmi les ustensiles d'étain dont le plomb peut rendre l'usage dangereux, les réfrigérants des appareils distillatoires méritent une mention spéciale, à cause des accidents d'intoxication saturnine signalés plusieurs fois à bord des navires munis de cuisines distillatoires. M. Besnon pense que l'énergie avec laquelle la vapeur d'eau altère le plomb dans la distillation de l'eau de mer est due à la présence de l'ammoniaque ; car, dans celle des eaux douces, l'altération du plomb est beaucoup moins rapide. Du reste, dans la distillation même de l'eau de mer, l'oxydation est moins énergique lorsque l'appareil est en fonction depuis quelque temps. M. Besnon a trouvé trente-un milligrammes de plomb par litre d'eau distillée, au premier jour d'essai d'un appareil neuf ; tandis qu'au bout de trois jours, la proportion du métal était réduite à vingt-six milligrammes.

Si la différence observée entre la distillation de l'eau de mer et celle des eaux douces provient de ce que la vapeur d'eau est ammoniacale dans le premier cas, on préviendra l'altération du plomb en versant dans l'eau de mer une substance dont la réaction puisse déterminer l'absorption de l'ammoniaque dans un composé fixe. C'est, peut-être, ce que produit l'eau de chaux. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, M. Bobierre a trouvé, qu'en introduisant quelques grammes de lait de chaux dans la cucurbite d'un appareil à serpentin de plomb, où il distillait de l'eau de mer, le produit distillé, très-plombifère auparavant, ne renfermait plus que des traces de métal vénéneux. En opérant avec des serpentins formés d'un alliage de quatre-vingt-dix d'étain pour dix de plomb, il obtenait de l'eau plombifère ou de l'eau pure, selon que la distillation était faite avec ou sans lait de chaux, à la condition, toutefois, de rejeter les premiers produits de la distillation.

L'influence des alcalis sur l'altération du plomb est confirmée par une observation déjà ancienne de M. Chevreul et rappelée par son auteur à l'occasion de la discussion présente. Le savant directeur des Gobelins a remarqué une altération dans les flacons de verre blanc où l'on avait enfermé des solutions de potasse, de soude, de baryte, de strontiane, de chaux, en un mot des liqueurs alcalines. L'analyse de ces liqueurs lui fit reconnaître la présence

du plomb. C'est qu'en effet les verres blancs s'obtiennent en jetant dans la pâte des cassons de verre plombeux. L'oxydation du plomb contenu dans ce verre nous suggère deux conclusions pratiques : l'une, qui n'intéresse que les chimistes, est de conserver les réactifs alcalins dans des flacons de verre exempt de plomb, et qu'on reconnaît à la couleur verte de la tranche ; l'autre, d'un intérêt plus général, est d'éviter avec soin le contact du plomb avec les substances alimentaires.

Une épidémie de coliques sèches s'était déclarée, il y a déjà plusieurs années, dans les environs de Chartres. Après bien des recherches sur la cause inconnue de cette épidémie, on finit par découvrir que ce n'était qu'une maladie de plomb déterminée par des masses de ce métal coulées dans les cavités des deux paires de meules d'un moulin où toutes les personnes malades avaient fait leur provision de farine. La vapeur d'eau et l'acide carbonique, répandus dans l'atmosphère, avaient formé à la surface du métal un carbonate de plomb, qui, réduit en poussière par le frottement, s'était mêlé à la farine.

Qui aurait soupçonné le plomb coupable d'un tel méfait ? Il est un autre usage fort répandu, où l'innocence de ce métal n'avait été mise en doute par personne ; je veux parler du lavage des bouteilles avec la grenaille de plomb. Dans la discussion encore pendante sur le plomb, M. Fordos a constaté que cet usage est plus dangereux qu'on ne saurait le croire. Après avoir passé au plomb des bouteilles de deux cent cinquante grammes, ce chimiste a constaté que diverses liqueurs, vins, alcools, etc., après avoir séjourné deux jours dans ces bouteilles, s'étaient chargées d'une quantité notable de sel de plomb. Il est vrai qu'on a soin de repasser à l'eau pure les bouteilles nettoyées au plomb de chasse ; mais l'on se borne généralement à un seul lavage ; or, M. Fordos a remarqué que cela ne suffit pas toujours pour enlever le carbonate de plomb adhérent aux parois de la bouteille. Que de maux d'entrailles, peut-être, ont été causés par du vin contenu dans des bouteilles ainsi lavées ! Pour éviter ces inconvénients, il faut remplacer le plomb par une chaîne flexible d'acier, ou bien relaver deux fois à l'eau pure les bouteilles nettoyées avec le plomb.

Le même savant a constaté que le lavage au plomb fait avec l'eau distillée laisse un dépôt plus sensible que lorsqu'il est fait avec l'eau

de puits ou de rivière ; que, l'eau étant la même, le plomb est d'autant plus vivement attaqué qu'il est réduit en grains plus fins ; enfin, il a reconnu que le produit obtenu en agitant du plomb de chasse avec de l'eau calcaire est formé de carbonate de chaux et de carbonate de plomb.

Une question se présente ici naturellement ; pourquoi l'eau de rivière oxyde-t-elle la grenaille de plomb, tandis qu'elle reste sans action sur les tuyaux faits du même métal? La théorie de M. Balard sur la manière dont les eaux calcaires se comportent avec le plomb nous donne une réponse assez vraisemblable. D'abord il n'est pas exact de dire que l'eau de rivière soit sans action sur les tuyaux de plomb ; elle n'entraîne pas de plomb, parce que le composé auquel elle donne lieu est insoluble et reste adhérent à la surface du tuyau. Mais lorsqu'on agite l'eau avec la grenaille de plomb dans une bouteille, le même composé qui se forme à la surface du plomb en est détaché par le frottement des grains les uns contre les autres, la surface métallique est ainsi privée de la pellicule préservatrice, et l'action oxydante de l'eau peut continuer.

Nous résumons notre article en deux mots : les craintes relatives aux conduites d'eau en plomb, qui ont donné lieu à la discussion présente, sont aussi peu fondées que l'est la sécurité dans laquelle on demeure par rapport à plusieurs usages du même métal.

T. Pepin.

VARIA

I. Les Bohémiens. — Qui n'a vu quelquefois sur le bord d'une grande route, près de l'entrée d'un village, une sorte de camp, composé d'hommes, de femmes et d'enfants au teint fortement basané, réunis autour d'un feu qui brille sous une marmite, à l'abri d'une mauvaise voiture couverte, qui a servi à transporter le faible avoir de la bande? Les hommes sont d'ordinaire nonchalamment étendus sur la terre nue ; les femmes, plus occupées, préparent le repas, raccommodent les hardes ou les haillons de la famille ; les enfants jouent dans le fossé ou battent les chemins aux alentours pour demander l'aumône aux passants. Enfin, pour compléter le tableau, un vieux cheval efflanqué paît, non loin de là, l'herbe qui croît sur le talus de la route.

Nous connaissons ces nomades singuliers sous le nom de Bohémiens. Pour les Anglais, ce sont des *Gipsies*, c'est-à-dire des Égyptiens ; en Espagne, où ils ont toujours été particulièrement nombreux et souvent redoutés, ils portent un nom analogue, celui de *Gitanos ;* les Allemands et les Slaves les appellent *Zigeuner*, *Tsiganes*, etc. Eux-mêmes se donnent des noms très-différents : un écrivain anglais, Charles Leland, qui vient de consacrer un livre intéressant aux *Gipsies* de son pays, nous apprend qu'ils se qualifient entre eux de *Rom* ou *Romains*, *Rommany chals : chals* veut dire « hommes. » Probablement ils ont apporté ce nom de la *Roumanie*, ou Moldo-Valachie, pays dans lequel ils ont longtemps séjourné lors de leur première apparition en Europe (fin du XIVe siècle). Quant aux étrangers, c'est-à-dire à tous ceux qui n'appartiennent pas à leur race, ils les appellent les *Gorgios*. En Égypte.

où M. Leland est allé les étudier, ils sont appelés *Rhagarin* et se donnent eux-mêmes pour des *Tatares*. La vérité est qu'ils n'appartiennent à aucune des nations auxquelles ils ont emprunté leurs noms si divers.

Leur langue, — car ils ont une langue propre, qui, malgré le mystère dont ils l'ont entourée pendant des siècles, n'a pu se dérober à la curiosité des linguistes, — est un dialecte indien, fortement mêlé d'éléments étrangers, mais parfaitement reconnaissable. C'est donc de l'Inde qu'ils sont partis, à une époque assez difficile à déterminer, mais que l'auteur, cité plus haut, ne croit pas antérieure à l'invasion du mahométisme dans leur patrie. On pense avoir retrouvé leurs frères dans certaines castes inférieures de la péninsule hindoue.

Spectacle étrange que celui d'une peuplade pareille, errant à travers nos régions civilisées et conservant, au mépris de notre civilisation, des mœurs et des goûts si éloignés de nos habitudes modernes ! Elle ne semble pas nous envier nos jouissances et notre confortable. Cependant la « lutte pour l'existence », *the struggle for existence*, comme dit Darwin, est rude pour le Tsigane. Il naît en plein air, et de bonne heure il se voit abandonné à lui-même pour le soin de sa vie. Il n'est pas difficile, heureusement : on le voit manger de tout, hors la viande de cheval. Son plat de prédilection est le hérisson, et c'est une fête quand il en trouve. Une Bohémienne racontait un jour son rêve : elle s'était crue transportée dans le ciel ; or, dans l'imagination de la pauvre vieille, qu'était-ce que le ciel? un grand jardin rempli de hérissons bien gras.

Les savants qui, dans les derniers temps, se sont occupés de ces nomades, les ont trouvés généralement assez indifférents sur la religion. M. Leland et l'écrivain de l'*Ausland*, auquel nous empruntons plusieurs de ces détails, croient que pour les Tsiganes « la distinction entre Dieu et le diable n'existe pas. » Ils se fondent sur l'identité de la dénomination de *devel*, qui désigne Dieu dans la langue *rom* ou tzigane, avec le nom de l'esprit mauvais, en anglais *devil*. Peut-être sont-ils en cela injustes à l'égard des *Rommany chals*.

La coïncidence des deux mots nous paraît être purement fortuite. Nous retrouvons dans *devel*, qui est du reste commun aux Tsiganes d'Angleterre et de Hongrie, l'antique nom indien de Dieu,

deva. Faut-il voir dans la lettre *l* surajoutée la trace d'un article *romano-valaque ?* (L'article est, en effet, attaché à la suite du substantif dans l'idiome roman de la Valachie.)

Quant à la *morale* de ces pauvres gens, elle prête aux suppositions les plus défavorables. Au moins s'aiment-ils très-sincèrement entre eux. Leur respect pour leurs morts va jusqu'à la vénération et à une sorte de culte. On les voit, en souvenir d'un frère, s'abstenir, par exemple, pour toujours, de toutes les boissons spiritueuses, parce que ce frère les aimait de son vivant. Quelquefois ils ne se contentent pas de brûler tout ce qui a appartenu au défunt, ils évitent de prononcer son nom, même lorsqu'il s'applique à d'autres objets. Ainsi l'on raconte que tout un clan de Tsiganes changea la dénomination usuelle de la *truite*, après la mort d'une jeune Tsigane qui avait porté le nom de ce poisson. Il est assez singulier qu'une coutume entièrement semblable se présente chez un grand nombre de tribus sauvages de l'Amérique du Nord, de l'Afrique et de la Polynésie.

Terminons par un spécimen de la littérature *tsigane*, car les Tsiganes ont une littérature. Elle consiste en quelques *chants (D'il'a)*, qui ne brillent point, parait-il, par la pureté du sentiment, et des *fables* qui ont plus de mérite. Voici la traduction littérale de la fable « de l'oiseau et du hérisson. » Nous avons dit quelle est la passion des Tsiganes pour ce dernier animal.

« Un jour, un hérisson rencontra un oiseau dans la campagne, et l'oiseau lui dit : « Ne va pas à droite, ou les chevaux des chas-
« seurs t'écraseront dans la boue ; et si tu veux aller vers la gau-
« che, il y a là une tente de *Romains*, et les *Romains* te
« mangeront. » Le hérisson répondit : « J'aime mieux aller près
« des *Romains* et me faire manger par des gens qui m'aiment
« que d'être écrasé par des gens qui ne peuvent me souffrir. »

(Morale.) « Il vaut mieux pour un vrai *Rom* être tué par un *Romain* que d'être pendu par les *Gorgios*. »

II. Le Phylloxera. — En attendant que l'on trouve un remède sûr pour guérir les vignes malades, quelques viticulteurs se sont occupés de la préservation des vignes saines exposées à la contagion.

M. Faillières recommande pour cela l'emploi d'un mélange de plâtre et de diverses matières empyreumatiques extraites de la

houille. Le plâtre peut absorber une quantité considérable de naphtaline ou de goudron, sans perdre son état pulvérulent, et les matières absorbées peuvent exercer une longue influence. Si donc, une vigne saine a dans son voisinage des vignes *phylloxérées*, on en écartera l'insecte dévastateur au moyen de ce plâtre répandu sur le sol. Il convient de faire l'opération vers l'époque où commencent les migrations du phylloxera, c'est-à-dire dans les premiers jours de juin.

M. de La Vergne propose un autre moyen, dont le succès nous paraît très-probable dans tous les terrains qui ne sont pas exposés à se fendiller sous l'action de la chaleur. M. de La Vergne s'est inspiré des études faites sur les mœurs du phylloxera et sur la manière dont cet insecte passe d'une souche épuisée aux souches voisines. Comme le phylloxera est trop mou pour pénétrer dans une terre compacte, il chemine, ou bien à travers les fentes qui peuvent se trouver autour de lui dans le sol, ou bien le long des racines et de la souche, à la faveur des interstices ménagés entre la terre et le végétal par les rugosités de ce dernier. Il ne faut pas oublier que le phylloxera ne demande pas des routes bien larges ; un quart de millimètre lui suffit abondamment. Si donc, le terrain n'est pas exposé à se fendiller, on arrêtera l'insecte en entourant la souche de quelque matière dont l'adhérence lui ferme tout passage.

Nous avons déjà signalé dans notre bulletin de septembre 1873, un traitement capable de produire cet effet. Il consistait à entourer la souche, profondément déchaussée, d'une couche épaisse de terreau limoneux ; bien tassé et recouvert de terre, il conservait son humidité et, avec elle, son adhérence au cep. Nous avons expliqué le succès de ce procédé par l'obstacle qu'il oppose aux migrations de l'insecte. M. de La Vergne tend au même but par l'emploi du coaltar, dont les émanations éloignent ou tuent les insectes, et dont la vicosité les capte. Nous le laisserons exposer lui-même son procédé.

« Lorsque la vigne est déchaussée selon l'usage ordinaire, mais plus exactement, un ouvrier, homme, femme ou enfant, saisit la tige du cep au ras de terre et en détache, en un tour de main, les fortes écorces, à l'aide d'une lame de bois dur ou de fer, il éloigne du pied de la tige les écorces qu'il a pu faire tomber, et, en pressant sur son outil, il creuse dans le sol, tout autour du tronc, une rigole de un à deux centimètres de largeur et d'autant de profondeur. Un ouvrier

suit le premier, en prenant dans un vase, avec un gros pinceau, du coaltar qu'il laisse tomber dans les rigoles circulaires et dont il badigeonne la tige du cep sur la partie, d'environ dix centimètres de hauteur, d'où les grosses écorces ont été détachées. On chausse la vigne à la suite de cette dernière opération. Ce traitement doit être appliqué à tous les ceps d'une partie entière, sans distinction de ceux qui ont le phylloxera ou de ceux qui ne l'ont pas.

« S'il existe déjà des foyers d'infection, il faut les extirper ou les isoler en faisant un sacrifice assez large pour n'avoir pas à regretter plus tard d'avoir laissé un seul cep en dehors. Dans le cas où l'on se borne à pratiquer l'isolement, on creuse, avec un outil spécial, jusqu'au sous-sol, une tranchée de dix centimètres de largeur. On fait ces opérations pendant l'hiver, ou lorsque la terre a été mouillée naturellement ou artificiellement... La tranchée doit être remplie, à mesure de son exécution, de sable tassé, ou de terre coaltarée. »

M. de La Vergne expose en détail son procédé dans une brochure qu'il vient de publier.

III. Conservation des vins par le chauffage. — On avait objecté au chauffage recommandé par M. Pasteur, pour la conservation des vins, qu'il pouvait nuire au bouquet de nos grands crus, et notamment de ceux de Bourgogne. L'expérience seule pouvait montrer la justesse ou l'inanité de cette attaque. Or, M. Pasteur vient de publier dans la revue scientifique de M. l'abbé Moigno, *Les Mondes*, des faits bien capables de recommander son procédé, et d'où il semble résulter que les craintes exprimées par ses adversaires deviendront chimériques, du moment où l'on ne chauffera le vin que dans la bouteille bouchée. Mais, reprenons les choses d'un peu plus haut.

M. Pasteur, ayant reconnu en 1864, que les altérations spontanées des vins étaient produites par le développement de champignons microscopiques dont les germes sont apportés dans le moût de raisin par les poussières en suspension dans l'air ou adhérentes à la surface des graines, s'est mis à étudier le degré de chaleur nécessaire pour tuer ces germes et préserver le vin des maladies dont ils sont la cause. Il a été reconnu, en 1865, qu'il suffirait de porter le vin, ne fût-ce qu'une minute, à la température de soixante degrés.

Son procédé fut l'objet de bien des attaques. Il servira, disait-on,

à conserver des vins communs que l'on tient peu à conserver ; mais, pour les vins fins, il ne servira qu'à leur enlever leur délicatesse et leur bouquet. Afin de répondre à ces difficultés, M. Pasteur se procura, en 1866, un certain nombre de bouteilles de chacun des grands crus de Bourgogne ; puis, ayant fait chauffer une partie de ces bouteilles, il les plaça à côté d'un nombre égal de bouteilles non chauffées.

L'expérience a pleinement justifié ses prévisions. Le 17 janvier de cette année, M. Pasteur a fait déguster ses vins par un connaisseur, propriétaire d'un des premiers crus de Volnay, M. Boillot. Voici le jugement qu'il a prononcé sur les divers échantillons :

Vin de Pommard 1861. — Le vin chauffé vaut quatre francs la bouteille ; le non chauffé ne vaut pas un franc.

Vin de Pommard 1863. — Le vin chauffé vaut plus de quatre francs la bouteille ; le non chauffé ne vaut pas cinquante centimes,

Vin de Volnay 1863. — (Il porte les étiquettes mêmes du juge). Le vin chauffé est excellent ; le non chauffé est bon, mais il ne vaut pas l'autre.

Vin de Volnay 1864. — « C'est encore de mon vin, dit M. Boillot. Le non chauffé est très-bon, très-bon, mais il est à son apogée ; il ne peut plus que perdre. Le vin chauffé est bien supérieur, très-solide, il a encore une longue vie. »

M. Boillot, pleinement convaincu et satisfait par ces épreuves comparatives, jugea superflu de les pousser plus loin ; il refusa de déguster les autres vins. Mais, comment opérer le chauffage?

« Pour vos vins, qui sont des vins de grands prix, lui répond M. Pasteur, il faut prendre l'appareil le plus parfait ; c'est la bouteille bouchée. Je vais faire chauffer, en votre présence, cinquante bouteilles. » (L'opération dura une demi-heure au plus.)

Si les sporules, dont la germination altère le vin, sont répandues dans l'atmosphère, il est important de tenir la liqueur à l'abri du contact de l'air, après l'avoir fait chauffer ; autrement on s'exposerait à perdre le fruit de sa peine.

IV. Auguste Comte et le R. P. Beckx. — Nous lisons dans la *Philosophie positive*, sous la signature de M. E. Littré (numéro de mars, p. 313) :

« M. Tommaso Tittoni, de Rome, m'écrit qu'à une vente pu-

blique il vient d'acheter un exemplaire du *Catéchisme positiviste* de M. Comte, portant ces mots : *A M. Bex, général des jésuites, offert par l'auteur, Auguste Comte. Paris, le 10 aristote 69 ;* et m'envoyant un fac-simile de l'épigraphe, il me demande si cela est authentique. Cela est authentique en effet : l'écriture est de M. Comte, et tous ceux qui, dans le temps, étaient auprès de lui, savent qu'il fit remettre, par un de ses disciples, au général des jésuites, un exemplaire de son *Catéchisme*. M. Comte en était venu à se séparer profondément des révolutionnaires et il avait raison, mais à placer une grande confiance, et il avait tort, dans ce qu'il appelait les conservateurs. Il s'imaginait que ces conservateurs, reconnaissant que la philosophie positive est l'adversaire de la métaphysique révolutionnaire, verraient avec quelque satisfaction en elle une auxiliaire contre un ennemi commun. En cela, il se fourvoyait complétement ; il y a très-peu, trop peu de conservateurs tels qu'il se les figurait, c'est-à-dire de politiques se préoccupant de maintenir l'ordre matériel et abandonnant l'ordre moral aux compétitions philosophiques, religieuses et politiques qui le déterminent à chaque mouvement social. L'ordre moral est la préoccupation essentielle de nos prétendus conservateurs, préoccupation qui, à elle seule, suffit à les transformer en rétrogrades. Du reste, l'exemplaire recueilli par M. Tittoni lors de la vente du mobilier des jésuites porte la preuve de la méprise de M. Comte à l'égard de ces conservateurs dont la célèbre société est la plus haute expression : il n'est pas même coupé. »

BIBLIOGRAPHIE

SERIES EPISCOPORUM ECCLESIÆ CATHOLICÆ QUOTQUOT INNOTUERUNT A B. PETRO APOSTOLO. A multis adjutus edidit P. Pius Bonif. Gams, O. S. B. 1873, Ratisbonne, Manz, in-4, p. xxiv-963.

Voici un ouvrage qui justifie amplement son titre. C'est, en effet, le tableau le plus complet que nous connaissions de la hiérarchie catholique. Bien des essais avaient été faits dans le même genre, mais ils laissaient tous beaucoup à désirer, ou bien ils étaient restés inachevés. Dans le siècle passé, le cardinal Garampi avait conçu une œuvre monumentale ; il entreprit d'écrire un *Orbis christianus* qui devait être pour l'univers chrétien ce qu'est pour l'Orient l'œuvre de Le Quien (*Oriens christianus*). La tâche était trop lourde, et il fallut y renoncer, parce que l'auteur ne possédait pas les matériaux nécessaires. De nos jours, un jeune professeur de Frisingue, Maxime Millbauer, essaya de reprendre le même travail en sous-œuvre ; il consacra les dix meilleures années de sa vie à en préparer les éléments ; il mourut à la peine n'étant âgé que de trente-un ans (en 1861). Plus heureux que ses devanciers, le R. P. Gams est parvenu à mener son ouvrage à bon terme. Nous l'en félicitons de tout notre cœur.

Rien ne fait mieux sentir que ce livre combien est imposant le spectacle qu'offre la hiérarchie catholique considérée dans son ensemble, son passé et son état actuel. Rien aussi n'est plus consolant que de voir ce grain de senevé devenir un arbre gigantesque, étendant ses rameaux jusqu'aux extrémités du monde habité.

Enfin, si le tableau statistique dont le docte Père bénédictin vient d'enrichir la science n'a pas les attraits de l'histoire ; si on ne peut le comparer, quant à l'étendue, aux grands travaux dans le genre du *Gallia christiana* ou de l'*Italia sacra*, il a un mérite incontestable, c'est d'être d'une utilité essentiellement pratique. Désor-

mais il servira de guide indispensable à quiconque s'intéresse à l'histoire et à la statistique religieuse.

Le plan adopté par l'auteur est le suivant.

Après une courte préface de deux pages, l'ouvrage s'ouvre par la série des Papes et des évêques suburbicaires (p. III — XXIV). A leur suite viennent les évêques du monde entier, à commencer par l'Espagne (où l'auteur avait séjourné en 1865 et dont il nous a donné une histoire ecclésiastique en deux volumes), le Portugal, les Indes orientales, la Chine, le Japon et l'Amérique. Puis, vient le tour de l'Angleterre et du monde germanique, de la Pologne et de la Russie, de la Hongrie et de la Grèce, avec ses patriarcats. La France et l'Italie figurent à la suite de tous les autres pays. Ce simple tracé géographique indique assez que l'auteur n'a suivi aucun ordre déterminé. Aussi a-t-il bien fait d'ajouter à la fin du volume une table générale contenant, dans l'ordre alphabétique, les noms de plus de 2,650 siéges épiscopaux mentionnés dans le corps du texte. Ce secours était indispensable.

Quant à la distribution des matières, elle est faite d'après une méthode plus rigoureuse. Chaque série se partage en trois colonnes: celle du milieu contient les noms des évêques; à gauche, on lit les dates de leur élection, de leur consécration ou, s'il y a lieu, de leur translation; à droite, l'année de leur mort ou de leur démission. Partout sont indiquées les sources où l'auteur a puisé ses renseignements.

L'exactitude étant une qualité essentielle des publications de cette nature, elle doit servir de règle pour les apprécier à leur juste valeur. On comprend qu'il ne s'agit pas ici de la perfection absolue: l'auteur lui-même est loin de se croire à l'abri de la critique. Il avoue humblement la nécessité d'un travail supplémentaire, d'abord pour combler les lacunes postérieures à l'année 1865, à laquelle s'arrête l'ouvrage, et ensuite pour ajouter de nombreuses rectifications qui lui ont été signalées par les amis des études religieuses.

Faites dans l'intérêt unique de la science et afin de rendre son ouvrage plus complet et plus parfait, ces rectifications, loin d'en diminuer le mérite, le feront rechercher encore davantage. Déjà, tel qu'il est, le livre du R. P. Gams réunit assez de titres pour trouver partout l'accueil le plus bienveillant.

C'est l'*Orbis christianus* en miniature.

J. Martinov.

LA SCIENCE DU BONHEUR, par le P. Lescœur, prêtre de l'Oratoire. Gr. in-18, VII-344 p., Paris, Didier, 1873.

L'éloquent et studieux oratorien reprend les sujets qu'il a exposés dans ses prédications, pour en faire la matière d'ouvrages d'un genre non moins pratique qu'élevé. Contentons-nous de mentionner aujourd'hui le livre de l'*Esprit révolutionnaire*, livre d'un intérêt malheureusement resté actuel. Quant à la *science du bonheur*, c'est une question de tous les temps, toujours aussi attrayante qu'utile; et une rapide analyse fera connaître mieux que tout commentaire la manière savante, simple et persuasive, dont elle est traitée par le R. P. Lescœur. Il nous indique lui-même son but et sa marche : « C'est d'abord d'exposer fidèlement, quoique brièvement, la doctrine de l'Église catholique et de l'Évangile (ce qui est tout un) sur le bonheur que Jésus-Christ promet à l'homme en ce monde et en l'autre. — C'est en second lieu de montrer que toutes les doctrines humaines, sans exception, sont absolument et nécessairement impuissantes à procurer à l'âme ce que la foi chrétienne seule lui promet et lui donne : preuve sensible de sa divinité! — Enfin nous avons eu à cœur de rendre à l'Évangile, défiguré aujourd'hui par une exégèse aussi insoutenable que prétentieuse, sa physionomie véritable ; nous avons cru essentiel de la rétablir, pour faire bien comprendre à tant d'esprits de bonne foi, égarés par une fausse science loin des sentiers du vrai bonheur, que l'Évangile de la critique moderne, qu'ils trouvent avec raison plus ou moins antipathique et aux besoins de la civilisation présente et aux attraits éternels de l'homme, n'est pas le véritable Évangile de Jésus-Christ. »

Laissons de côté cette dernière partie que l'auteur vient d'expliquer lui-même. Ajoutons seulement qu'à la réfutation de la fausse exégèse il joint celle de la fausse économie politique, qui ne défigure pas moins les enseignements divins, pour les rendre aussi odieux ou impraticables. La première partie veut plus de développements, parce qu'elle met en regard de ces admirables et salutaires leçons sur le bonheur tout ce que les diverses écoles philosophiques de l'antiquité ont vainement pensé de plus sublime, imaginé de plus ingénieux sur la félicité et les moyens d'y parvenir.

En effet le christianisme et la philosophie ont également la prétention de conduire les hommes au bien suprême; *Appetitio beatæ*

vitæ philosophis christianisque communis est, suivant saint Augustin. Mais notre religion, en posant la félicité comme aspiration légitime et nécessaire de tous les cœurs, déclare en même temps cette autre vérité : le bonheur ne peut jamais, ici-bas, être réalisé dans la plénitude que conçoit notre esprit et que désire notre cœur. Les incrédules sont bien obligés d'en convenir ; seulement ils s'en abattent et s'en désespèrent ; ainsi Sainte-Beuve, en déposant la plume qui finissait d'écrire son *Port-Royal*, jetait ce cri douloureux, tel qu'un mauvais présage de sa propre fin si désolante : « Comme celui qui avait le plus à cœur de connaître son objet, qui mettait le plus d'ambition à le saisir et le plus d'orgueil à le peindre, se sent au-dessous de sa tâche, le jour où, la voyant à peu près terminée et le résultat obtenu, l'ivresse de sa force s'apaise, où la défaillance finale et l'inévitable dégoût le gagnent, et où il s'aperçoit à son tour qu'il n'est qu'une illusion des plus fugitives au sein de l'illusion infinie ! »

Le chrétien, au contraire, voyant qu'il ne peut atteindre sa félicité dans ce monde, en conclut que Dieu la lui réserve dans l'autre. De tous les animaux, dit fort bien Bacon, l'homme serait le plus mal fait, si vivant seul et toujours pour l'avenir, il n'avait le pouvoir d'y arriver. La sagesse catholique admet avec Joseph de Maistre, qu'en cette vie même la plus grande somme de bonheur est pour la vertu, sinon pour l'homme vertueux pris en particulier ; mais elle réserve surtout l'achèvement de la récompense à la béatitude infinie de l'éternité.

Cette théologie du bonheur commencé ici-bas, consommé là-haut, le R. P. Lescœur la présente d'abord d'après saint Augustin et saint Thomas, et il déroule des textes magnifiques, pleins ou de l'éloquente abondance du premier, ou de la nerveuse précision de l'autre. En regard de la céleste doctrine, qui répond à toute question comme à tout désir, il met les systèmes de l'antiquité sur le souverain bien, tous si défectueux malgré le génie de leurs auteurs. Saint Augustin rapporte que Varron en comptait cent quatre-vingt-huit ; le R. P. Lescœur les ramène à quatre ; ceux de Platon, d'Aristote, d'Épicure et de Zénon. Celui de Platon, le plus noble et le plus près de la vérité, manque, ainsi que les autres, d'une sanction suffisante. Le savant religieux donne un admirable ensemble des idées sublimes du philosophe sur cette question ; il a soin toutefois d'indiquer qu'il fait de larges emprunts aux belles études publiées dans le *Contemporain* par M. de Margerie sur les *Moralistes anciens*.

Nous ne reprocherons pas au R. P. Lescœur d'avoir répété la qualification de *divin* Platon, le mot de saint Augustin qui appelait le platonisme une *préface de l'Évangile* ; mais nous aurions désiré qu'il fît voir, au moins en passant, le contraste entre la théorie et la pratique des meilleurs enseignements païens, entre la doctrine et la vie des philosophes les mieux inspirés. Nous signalons là une omission de quelque importance dans la comparaison entre les doctrines chrétiennes et antiques sur la félicité. Il eût été bon de montrer encore par ce correctif l'infinie distance qui sépare la *préface* platonicienne *de l'Évangile* et l'Évangile même. On est plus porté qu'au temps de saint Augustin à croire que l'humanité passa naturellement de l'une à l'autre. Fénelon même et Rollin, s'ils écrivaient aujourd'hui, se garderaient d'oublier le revers de la médaille des sages et des héros grecs et romains et ne s'amuseraient pas à rechercher en ces personnages, comme dans leurs statues, *la perfection de l'antique.* C. VERDIÈRE.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DU MOYEN AGE, à l'usage des établissements catholiques d'instruction secondaire, par M. l'abbé LÉVÊQUE, professeur d'histoire au collége Saint-Stanislas, à Nîmes. PREMIERE PÉRIODE, *De la mort de Théodose le Grand à celle de Charlemagne* (395-814). Paris, Lethielleux. 1874, in-12 de XII-215 p.

L'auteur de ce nouveau livre classique débute ainsi dans sa *Préface :* « Les *Cours*, les *Précis* et les *Abrégés* d'histoire du moyen âge ne manquent pas, il y en a même trop. » S'il vient en augmenter le nombre, c'est pour en signaler la rédaction défectueuse et pour introduire dans l'enseignement une méthode qui lui semble toute nouvelle. Cette méthode consiste non-seulement à étudier l'histoire aux sources mêmes et dans les principaux ouvrages historiques de notre siècle, mais encore à « indiquer au bas des pages les sources auxquelles l'auteur emprunte ses récits et les autorités sur lesquelles il s'appuie. »

Que l'historien doive remonter aux sources et mettre à profit les meilleurs travaux de ses devanciers, voilà sans doute un précepte excellent, mais qui n'est pas nouveau. Tout auteur prétend le suivre aujourd'hui, même dans la rédaction des *Précis* ou *Abrégés* d'histoire. Il est juste de constater que, dans un bon nombre de ces cours élémentaires, on ne trouve plus les préjugés trop longtemps accrédités sur l'histoire du moyen âge. On y voit même une place convenable accordée à l'influence que l'Église exerça pour civiliser

les peuples barbares et pour former l'Europe chrétienne. L'auteur du nouveau *Précis* a voulu insister sur cette influence bienfaisante, et il faut l'en féliciter ; mais il conviendra lui-même que, tout en puisant aux sources, il n'en a rien tiré qui ne fût déjà connu. On lui reprochera peut-être d'avoir adopté comme certaine une opinion qui est seulement probable sur les meurtres dont Clovis souilla la fin de son règne (p. 67-68) : il semble plus exact de dire que l'authenticité en est contestée, comme celle de l'ambassade envoyée par Pépin le Bref au Pape Zacharie (p. 171-172). Quant à l'appréciation des mœurs de Charlemagne, il y aurait lieu de distinguer entre les mœurs de l'empereur et celles de sa cour (p. 210).

C'est une vérité de bon sens, et par conséquent toujours bonne à rappeler, qu'il faut bannir des livres élémentaires tout l'appareil des recherches et des discussions scientifiques. Ce qu'il est seulement permis d'y introduire, et ce qu'on aime à y trouver, ce sont les principaux résultats acquis au profit de la science. Encore suffit-il de les énoncer brièvement, en laissant aux ouvrages spéciaux le soin de donner les preuves à l'appui. Mais convient-il d'indiquer ces ouvrages ou même de citer au bas des pages toutes les autorités qui permettent au lecteur de contrôler l'exactitude du récit ?

S'il s'agit d'un fait très-important, jusqu'alors inconnu ou dénaturé, on peut indiquer, même dans un *Abrégé*, l'ouvrage où il a été mis en lumière. C'est un usage adopté par beaucoup d'auteurs élémentaires, notamment pour l'histoire de l'Égypte et de l'Assyrie. Un certain nombre d'auteurs avaient encore jugé utile d'énumérer, au commencement de chaque chapitre, les principaux ouvrages à consulter ; mais il paraît que cette méthode n'a pas réussi, puisqu'on y renonce. Quant à la méthode qui consiste à faire dans un *Précis* les mêmes citations que dans un grand ouvrage historique, elle n'est pas précisément nouvelle, quoiqu'elle ait été bien rarement employée. L'auteur d'un cours classique d'histoire l'a suivie dans ces dernières années, en donnant pour raison qu'il ne voulait rien avancer sans preuves. C'était, pensait-il, le bon moyen d'intéresser la jeunesse studieuse ; mais il ne paraît pas que la jeunesse y ait pris grand intérêt, malgré les qualités sérieuses qui recommandaient l'auteur. Que manque-t-il donc à ce cours classique? Tout simplement d'être pratique : il est trop complet pour que les élèves puissent l'apprendre, il ne l'est pas assez pour que le public puisse s'y intéresser.

Le nouveau *Précis de l'histoire du moyen âge*, tout en suivant la même méthode, n'a pas le même défaut de donner au texte un

développement exagéré ; mais il offre le même étalage de citations, qui sont, la plupart, trop vagues pour suffire au professeur. Il est difficile de comprendre l'avantage qu'en peuvent tirer les élèves, parce qu'ils n'ont ordinairement ni le temps, ni les moyens, ni le désir de recourir aux sources et de constater par eux-mêmes l'exactitude du récit. N'est-ce pas d'ailleurs une vérité incontestable, même pour un zélé professeur d'histoire, qu'au lieu de lancer les élèves dans le domaine de l'érudition, il vaut mieux les appliquer d'abord à l'étude de la grammaire, qui est la logique naturelle des enfants, puis à l'étude des chefs-d'œuvre, qui leur fournissent tous les moyens les plus efficaces de perfectionner les talents que Dieu leur a donnés ?

On a blâmé, et avec raison, la tendance invétérée des programmes officiels à surcharger la mémoire des élèves. Il convient de nous y soustraire, autant que possible, en évitant de multiplier dans nos ouvrages classiques les faits, les noms propres et les dates, qui rendraient l'étude de l'histoire aussi pénible pour la mémoire que peu utile au développement de l'intelligence. Il nous semble que l'auteur du nouveau *Précis* a trop sacrifié au désir de ne rien omettre et qu'il aurait dû donner quelques détails sur les faits les plus importants. Il nous semble également que, si les trois dernières époques du moyen âge sont présentées dans les mêmes proportions que la première, cette histoire sera bien difficile à apprendre dans le cours d'une seule année. Il nous semble enfin qu'il eût été plus conforme à la vérité historique de diviser en deux époques les temps écoulés depuis la mort de Théodose le Grand jusqu'à celle de Charlemagne ; car avant *l'organisation* de la société nouvelle sous l'influence de l'Église, il y a eu la *désorganisation* de l'ancienne société par l'invasion des peuples barbares.

En soumettant ces observations à l'auteur du nouveau *Précis* nous lui exprimons le désir de voir paraître prochainement les autres volumes de son cours d'histoire. F. G.

VIE DE SAINT GERMAIN D'AUXERRE, par le prêtre CONSTANCE de Lyon. Traduction du latin, avec une Étude sur le prêtre Constance et une introduction historique, par le P. ANDRÉ GOUILLOUD, de la compagnie de Jésus. 1 vol in-18 jésus, 1874. Lyon, Josserand, éditeur, et Paris, Douniol, éditeur. — Prix : 2 fr.

La vie du grand évêque d'Auxerre joint au merveilleux de l'épopée l'exacte vérité de l'histoire. On y voit les puissances infernales soulever des tempêtes, les habitants du ciel venir au secours de ceux

de la terre, les morts parler du fond de leur tombeau ou reprendre leur place parmi les vivants. Ces prodiges, si extraordinaires qu'ils soient, défient la critique. Le héros n'est pas un personnage légendaire : d'abord duc romain, puis élevé par le choix de Dieu même à la dignité épiscopale, il a pris part aux principaux événements religieux et politiques de son temps et ses miracles ont été accomplis en présence d'un peuple nombreux. Celui qui en a transmis le souvenir à la postérité est un écrivain aussi savant que vertueux, à peu près contemporain des faits qu'il raconte. Il était convenable de faire premièrement connaître ce témoin véridique et de jeter un coup d'œil sur l'époque où vécurent saint Germain et son biographe : c'est l'objet d'une étude préliminaire et d'une introduction, toutes deux déjà connues de nos lecteurs (*Études*, livr. de mai et de juillet 1873). Le récit de Constance, fidèlement traduit, remplit le reste du volume; ce tableau, tracé d'après nature, de la société gauloise au ve siècle, n'est pas moins curieux pour l'érudit qu'édifiant pour le chrétien. F. D.

HISTOIRE DES FRANÇAIS DANS L'INDE depuis la fondation de Pondichéry jusqu'à la prise de cette ville (1674-1761), par le lieutenant-colonel MALLESON. Traduction de Mme S. LE PAGE. In-8, XI-500 p. Paris, librairie de la société bibliographique, 1874.

Un peuple généreux se console du malheur par la gloire. Les provinces conquises passent d'une nation à l'autre ; mais le souvenir des hommes qui se sont illustrés, des grandes choses qu'ils ont tentées, des vertus qu'ils ont fait paraître, dans la défaite non moins que dans la victoire, demeure à leur patrie, et nul ne peut lui ravir ce précieux héritage. La France avait, au dernier siècle, des colonies magnifiques dont elle regrette encore la perte : pourquoi voudrait-elle perdre aussi la mémoire de ceux dont le génie et le courage la firent régner un temps sur la Louisiane et le Canada, sur l'Ile de France et sur une partie considérable de la péninsule indienne ? Les noms de Montcalm, de Martin, du Dupleix, de La Bourdonnais sont-ils connus de nous comme ils devraient l'être ? Voilà qu'un Anglais nous apprend, en les racontant à son pays, les exploits de nos pères dans l'Inde. Officier supérieur, attaché avec le titre de gouverneur au service du roi indien de Mysore, cet auteur décrit des combats et des siéges dont le théâtre lui est connu. Non-seulement il s'efforce d'être impartial, mais il ne cache pas son admiration pour ceux que l'Angleterre a combattus. Son récit était

dédié à l'armée française en 1867 comme un hommage et un encouragement; publié dans notre langue après nos désastres, il sera une leçon pour nos soldats et nos marins : là ils apprendront qu'une volonté énergique et persévérante sait créer des ressources et triompher des revers, que la fortune a des retours et que la divine Providence vient en aide à ceux qui savent attendre, supporter et agir.

La Compagnie des Indes, fondée par Colbert, occupait sur plusieurs points du littoral indien des forteresses dont les Hollandais s'emparèrent. Une soixantaine de soldats français, débris de la garnison de Saint-Thomé, guidés par un chef prudent et brave, François Martin, obtinrent de s'établir dans une concession qu'ils avaient achetée : ainsi commença Pondichéry, au mois d'avril 1674. Cette ville, prise par les Hollandais, rendue au traité de Ryswick, prospéra si bien qu'à la mort de Martin, en 1706, elle comptait quarante mille habitants. Elle était devenue plus importante encore en 1741, lorsque, à la place de l'habile et courageux Dumas, Dupleix fut désigné par la Compagnie des Indes pour être gouverneur de toute la colonie.

La figure de cet homme illustre domine toute l'histoire des Français dans l'Inde. Ses talents et sa force de caractère s'étaient montrés à Chandernagor qu'il avait trouvé presque en ruines et qui, sous son intendance, était devenu en dix années l'établissement européen le plus florissant du Bengale. A Pondichéry, ses plans s'agrandirent et il ne mit pas moins de prudence à les exécuter que de hardiesse à les concevoir. Comme il voyait l'empire mongol de Delhi pencher vers sa ruine, pressentant que la domination passerait aux peuples d'Europe, il forma le projet de l'assurer à sa patrie. Sa politique réussit à étendre et à consolider l'influence que la loyauté des Français leur avait acquise dans l'Inde ; ce n'était pas tout, il fallait empêcher les Anglais d'y accroître leur puissance. La guerre ayant éclaté entre la France et l'Angleterre, le brave La Bourdonnais, qui commandait à l'Ile de France une escadre créée par lui au milieu d'incroyables obstacles, vint au secours de Pondichéry, dispersa une flotte anglaise et finit par s'emparer de Madras. La prise de cette grande ville, que Dupleix voulait détruire, mais que La Bourdonnais s'était engagé à rendre aux Anglais moyennant une rançon, fut l'occasion d'un dissentiment déplorable entre l'amiral et le gouverneur. Dans cette conjoncture, le droit, la modération, la justesse des vues et le patriotisme furent, selon M. Malleson, du côté de Dupleix ; l'insubordination, la hauteur des procédés, l'égoïsme enfin, pour ne rien dire de plus, du côté de son

rival. Ce dernier, accusé d'avoir reçu des Anglais un million pour stipuler que Madras leur serait rendu, nia le fait et récusa les témoins : malheureusement pour l'honneur de son nom, des preuves positives de source anglaise, citées par M. Malleson, sont venues confirmer ce qu'ils avaient avancé. Cependant l'amiral était parvenu à se justifier pleinement aux yeux de ses juges et du public. Le jour défavorable sous lequel il présenta les entreprises de Dupleix avait jeté les esprits dans la défiance. On refusait de croire que ce grand homme d'État eût fondé un empire solide dans ces contrées encore mal connues, et on le laissa trop longtemps le soutenir presque seul par son immense fortune et par les inépuisables inventions de son esprit. Avec un nombre insuffisant d'hommes et de vaisseaux, il lui fallut résister à des forces supérieures, à l'expérience consommée d'un Lawrence, au génie d'un Robert Clive, défendre Pondichéry assiégé, et, même après que la paix eut été signée avec les Anglais, continuer contre eux la guerre en protégeant par les armes ses alliés contre les leurs. Trop souvent ses dispositions les mieux prises échouèrent par l'incapacité des officiers auxquels il était contraint d'en confier l'exécution. Paradis, La Touche et Bussy furent à peu près les seuls qui comprirent ses desseins et les secondèrent avec talent : or, le premier fut tué dans un combat, le second brûlé en pleine mer avec sept cents hommes qu'il amenait de France, et le dernier retenu pour des raisons d'un ordre supérieur auprès du puissant soubab du Dekkan, loin du théâtre de la lutte. C'est merveille de voir l'intrépide gouverneur tenir tête aux plus formidables orages, réparer par sa politique les revers de ses armes, inspirer autour de lui la confiance et poursuivre avec une constance indomptable son gigantesque ouvrage. A la fin, pour toute récompense, il est rappelé en Europe, accusé, ruiné ; mais il se montre au-dessus de l'infortune, et, s'il meurt de chagrin en 1764, c'est parce qu'il voit la France abandonner aux Anglais l'empire qu'il lui avait si laborieusement préparé.

Godeheu, qui le remplaça, parut prendre à tâche de détruire son œuvre. Leyrit ne put la relever, quoiqu'il ne manquât pas d'habileté ; sous son gouvernement, Chandernagor, faute d'être secouru, tomba au pouvoir de Robert Clive. Lally arriva en 1759 avec des forces imposantes : peut-être aurait-il rétabli les affaires, s'il eût joint aux belles qualités qui le distinguaient l'art ou la volonté de ménager les colons et d'entretenir de bons rapports avec les indigènes. Son humeur hautaine et emportée rendit sa valeur et son intelligence inutiles. Il eut d'abord quelques succès ; peu après,

dépourvu d'argent et de provisions, mal servi par ses officiers, trahi par une partie de ses troupes, détesté de tout le monde, il fut réduit à s'enfermer dans Pondichéry, qu'il lui fallut enfin livrer aux ennemis le 15 janvier 1761. Conduit prisonnier en Angleterre, il obtint de passer en France pour se justifier ; mais la cabale de ses accusateurs l'emporta, et, victime d'une sentence injuste, il mourut sur l'échafaud.

M. Malleson a su rendre attachant le récit des opérations compliquées et des nombreux combats de cette mémorable lutte. On peut cependant y reprendre des longueurs, des réflexions trop étendues et quelquefois répétées. Par exemple, l'histoire du système de Law, malgré sa connexion avec le sujet du livre, ne demandait pas d'être rappelée avec autant de détail. Par contre, on regrette de ne pas trouver au commencement quelques notions sur la géographie de l'Inde et la situation des peuples qui l'habitaient à l'époque où les Français y pénétrèrent : ce préambule, jetant plus de jour sur la narration, en aurait augmenté l'intérêt déjà si grand. L'auteur sait voir dans les évènements les hommes qui agissent : il s'y intéresse ; il étudie leur caractère, admire leurs vertus, blâme leurs fautes ; en un mot, il les juge après sérieux examen. Ce n'est pas que ses jugements doivent tous être acceptés sans discussion. Ainsi, lorsqu'il reproche à Dupleix d'avoir aimé le faste et tenu par orgueil à son rang parmi les princes indiens, s'est-il assuré que la passion plutôt que la raison guidait en cela ce profond politique ? Lorsqu'il attribue au supérieur des jésuites de Pondichéry une conduite équivoque et basse envers Lally, a-t-il bien pesé ses preuves ? Le P. Lavaur, « fort habile homme », dit M. Henri Martin, et qui « avait, on doit le reconnaître, bien servi les intérêts français au temps de Dupleix et de Bussy », mourut à Paris en 1763, un an après que son ordre, écrasé par la calomnie, eut été détruit en France. Après sa mort, on trouva dans sa cassette un mémoire non signé contre Lally. Est-il prouvé qu'il en soit l'auteur ? Nullement. S'en est-il servi pour accuser l'infortuné général ? Loin de là, il le tenait caché à tous les yeux et n'en avait parlé à personne. Avait-il l'intention de le produire ? Voltaire le dit, mais qu'en sait-il ? Le témoignage de Voltaire est plus que suspect ; M. Malleson aurait dû s'en défier davantage. Au reste, nous aimons à reconnaître que, s'il arrive à l'estimable écrivain anglais de se tromper, c'est de bonne foi, et non sans avoir cherché sincèrement la vérité.

F. D.

LES 5 ET 6 OCTOBRE, par MAXIME DE LA ROCHETERIE. Paris, librairie de la Société bibliographique, 1874. Gr. in-18 de 36 p. — Prix : 20 cent.

LES BIENFAITS DE LA RÉVOLUTION, par FÉLIX LEQUIEN, avocat à la cour de Paris. In-32 de 104 p. Paris, Tolra. — Prix : 40 cent.

Les journées des 5 et 6 octobre comptent parmi les *glorieuses* de la Révolution : c'est assez dire qu'elles furent des jours néfastes pour la France et pour l'humanité. Ramener le roi et l'assemblée nationale à Paris, tel était le but avoué des meneurs : les faire l'un et l'autre prisonniers, tel était le but réel, et il fut atteint, on sait au prix de quels excès. Avec des documents empruntés principalement aux dépositions juridiques des témoins oculaires, M. Maxime de la Rocheterie a composé un récit qui, dans sa simple et triste vérité, offre tout l'intérêt d'un drame. Inséré d'abord dans la *Revue des questions historiques* (octobre 1873), ce travail forme la seconde des *Brochures populaires sur la Révolution*, dont la Société bibliographique a entrepris la publication. Tous ceux qui ont à cœur de prévenir le retour des horreurs qui ont souillé cette époque de notre histoire doivent s'intéresser à la propagation de ces écrits courts, substantiels, où l'ennui n'entre point, et qui, faits pour le peuple, sont utiles même aux savants. On y montre la Révolution telle qu'elle est ; il n'en faut pas davantage pour la faire abhorrer de tous les cœurs honnêtes. Cela est de bonne guerre surtout dans un moment où l'ère sinistre de 93, avec sa longue suite de crimes, est l'objet des plus audacieuses glorifications.

Faire connaître la Révolution, en redressant les idées fausses qui courent à son sujet et pesant bien ce que nous lui devons, c'est-à-dire les dettes et les servitudes, les misères et les hontes qu'elle nous a values : tel est aussi le but de M. Félix Lequien. Sa brochure est conçue dans le genre des opuscules si estimés que Mgr de Ségur a intitulés : *Objections et Réponses*. Elle n'atteint pas toujours à la clarté lucide, au tour vif et spirituel de ces petits chefs-d'œuvre. Trop de questions, d'ailleurs, sont touchées dans ce mince ouvrage. Mais, reconnaissons que l'auteur a semé, au milieu de ses dialogues et de ses intéressantes *histoires*, une foule de détails, qui mériteraient d'être plus universellement connus, sur les *bienfaits* dont la Révolution a gratifié la société, la famille et les individus, et sur ceux qu'elle nous promet pour l'avenir.

J. B.

LES STATIONS DE NOTRE-SEIGNEUR EN SA PASSION A JÉRUSALEM, par le R. P. A. Parvilliers, de la compagnie de Jésus. Paris, Chauvin, 1874.

Voilà le titre d'un livre que beaucoup de lecteurs chrétiens n'auront probablement pas rencontré ; car il était oublié depuis assez longtemps, sauf par quelque imprimerie de province qui le destinait, sans bruit, aux bonnes gens. Mais, c'est le cas de rappeler un vieux proverbe espagnol : « Vieux bois pour brûler, vieux livres pour lire, vieux vin pour boire, vieux amis pour causer. » Le P. A. Parvilliers appartenait à une époque qui nous a donné bien des ascétiques solides, aujourd'hui difficiles à rencontrer : Saint-Jure, Boutauld, Haineufve, etc. Quelqu'un d'entre eux a été remis au jour avec une sobriété de corrections qui conserve l'ancien accent de piété, sans remettre le style trop à neuf. Mais cette fois, on n'y a pas mis d'autre effort qu'une transcription lithographique. Il s'y rencontrera donc une ou deux phrases qui ne sont plus guère à la mode, mais qui n'arrêteront pas une âme désireuse de s'édifier. Certaines drôleries du vieux temps ne sont pour rien gâter quand on cherche surtout le fond, et ici le fond solide se rencontre sans cesse. On a même pris soin de copier plusieurs gravures qui n'étaient pas merveilleuses de leur temps, mais qui en valent beaucoup de nos jours, et l'on y ajoute quelques plans modernes de Jérusalem où la piété se renseignera utilement.

A la suite du volume se trouve un entretien sur l'oraison mentale dont la forme est bien un peu méthodique, mais dont les instructions sont fort solides en somme. Ces petites méthodes d'oraison échappent souvent à ceux qui les rechercheraient volontiers, et la maison Seguin d'Avignon en a publié de nos jours, dont les exemplaires ont été à la corbeille du vieux papier, lorsque l'usage les avait fatigués un peu trop.

Ce sera donc ici un supplément que beaucoup de chrétiens nous sauront gré de leur avoir fait connaître.

M. Ch. Nisard (*Histoire des livres populaires*, 1854, t. II, p. 78-85), après avoir cité l'avis du P. Parvilliers au lecteur chrétien, qui se termine par ces mots : *Prenez et lisez*, ajoute : « Ainsi ai-je fait, je l'ai pris, je l'ai lu, ce livre, et j'affirme que je n'ai pas toujours aussi bien employé mon temps. Il est impossible de n'être pas vivement saisi du saint enthousiasme dont l'auteur est animé, comme aussi de ne pas sentir quelque chose de la douloureuse indignation qui le pénètre, à la vue des lieux témoins des

dernières épreuves de notre divin Rédempteur. Il est vrai que l'expression n'en est pas très-académique et que, hormis certains tableaux vraiment pittoresques, le style en est généralement très-familier... mais, tout étrange qu'il est, ce style, à force de chaleur et de véhémence, ne permet pas que le lecteur s'arrête un moment aux bagatelles de la critique, ni qu'il perde de vue la majesté des mystères dont la peinture est l'objet de ce livre. D'ailleurs, ces effets n'en peuvent qu'être excellents sur les âmes lâches ou qui mettent de la délicatesse jusque dans leur foi, etc., etc. C. C.

LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT DE PAUL, lettres, entretiens, récits et souvenirs, par M. EUGÈNE DE MARGERIE. 2 vol. in-12. Paris, librairie S. Joseph, Tolra, éditeur-libraire, rue de Rennes, 112. Février 1874.

C'est aux tristes loisirs des mois d'août et septembre 1870 que nous sommes redevables de cet excellent ouvrage, publié seulement depuis quelques jours. Amené et retenu par l'invasion jusque dans la Savoie, l'auteur voulut servir de son remarquable talent de publiciste la cause de la *restauration de la France*, dont son frère, M. Amédée de Margerie, devait si éloquemment entretenir ses auditeurs et ses lecteurs. « Il lui sembla », nous dit-il dans son avant-propos, « faire encore œuvre de quelque utilité en travaillant pour cette chère Société de Saint-Vincent de Paul, dont tant de membres étaient alors sur la brèche et qui devait avoir, à la fin de cette effroyable crise, tant de blessures à panser. » (P. 3.) Aussi est-ce bien du meilleur de son cœur que le spirituel écrivain a tiré les pensées, récits, souvenirs, dont se composent ces deux volumes : « Dieu m'ayant mis une plume entre les mains, j'ai très-souvent parlé de l'œuvre à laquelle je devais tant; je l'ai fait de mon mieux et comme un fils qui parlerait de sa mère. » (P. 4).

Promettre aux abonnés des *Études* une lecture attrayante et utile serait soin superflu : il n'en est pas qui ne connaissent et n'apprécient de longue date la verve, la finesse d'observation et par-dessus tout le souffle si vigoureusement catholique qui caractérisent les écrits de M. Eugène de Margerie. — Il a voulu « ne dire que des choses exactes et les dire avec l'intonation qui convient. » — Que nos lecteurs, membres ou non de la Société de Saint-Vincent de Paul, jugent par eux-mêmes du succès : ils nous sauront gré de leur avoir signalé un livre charmant. S. ADIGARD.

DE L'ESPRIT DE LA VIE DE SACRIFICE DANS L'ÉTAT RELIGIEUX, par le P. S.-M. GIRAUD, missionnaire de la Salette. In-12, XVI-570 p. — Prix : 2 fr.; par la poste : 2 fr. 50 c. — Ecrire au R. P. secrétaire des PP. missionnaires, à Notre-Dame de la Salette, par Corps (Isère).

Être victime, s'immoler à Dieu par un continuel renoncement à soi-même, c'est l'idéal du chrétien, c'est surtout l'essence de la vie religieuse. Car, le Maître a dit : « Si quelqu'un veut être mon disciple, qu'il se renonce, qu'il porte sa croix tous les jours et marche à ma suite. » Jésus-Christ, le type du chrétien et tout spécialement le modèle que le religieux doit s'efforcer de reproduire dans chacune de ses actions, qu'est-il autre chose qu'une victime qui s'offre à son Père pour le salut du monde? Le R. P. Giraud approfondit cette pensée si vraie, si simple, si relevée, et groupe autour d'elle tous les exercices qui servent à former le novice, les obligations du religieux, ses trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, l'observation du silence et de toutes les règles, les sacrifices qu'exigent la vie commune et la charité, en un mot tous les devoirs de la vie parfaite. Puisée dans les écrits des Pères et dans les meilleurs ouvrages ascétiques, sa doctrine spirituelle est sûre, fondée en raison, attrayante pour le cœur. Il ne cède rien à l'esprit du monde, ni à la faiblesse de la chair, ni au caprice de l'imagination. Les sentences de l'Écriture, les maximes et les exemples des saints viennent partout à l'appui de ses sages conseils. Une âme appelée à la vie religieuse ne lira point ce livre sans se féliciter de sa vocation et sans être excitée à mieux remplir ses engagements. F. D.

LES TEMPS NOUVEAUX, par HENRI NADAULT DE BUFFON. 1 vol. in-8, 413 pages. Paris, 1873. Furne.

Où en sommes-nous à l'heure présente ? Quelle est au vrai la situation morale de la France, et qu'avons-nous à faire pour la rendre meilleure? — En d'autres termes, quelles sont les maladies de notre pays et les conditions du salut? — Voilà les graves questions auxquelles l'auteur des *Temps nouveaux* s'est proposé de répondre.

M. Nadault de Buffon est magistrat ; il a eu à cœur de faire une espèce d'enquête juridique sur les mœurs et la vie de cette grande coupable qui est la France contemporaine. On dirait parfois d'un

juge d'instruction qui amasse scrupuleusement les pièces de son dossier, ou, si l'on veut, d'un procureur général qui n'épargne aucune recherche pour réunir les éléments de son réquisitoire. — Après un coup d'œil d'ensemble sur notre histoire des dernières années, sur « les causes qui nous ont amenés où nous sommes, » l'honorable écrivain entre dans le détail ; il examine tour à tour ce que sont parmi nous la *mère*, le *père*, l'*enfant*, le *citoyen* (en comprenant sous ce dernier nom les principales catégories sociales, comme le soldat, le prêtre, le magistrat, le fonctionnaire, l'homme d'État, etc). Ainsi, mœurs individuelles et privées, mœurs de la famille, mœurs publiques et sociales : tout est passé en revue, tout est décrit et mis à nu avec une impitoyable sévérité, parfois avec une certaine nuance d'exagération, car on trouve ça et là des appréciations comme celles-ci, qui sont décidément par trop pessimistes : « La conscience est reléguée au nombre des préjugés dont il est inutile de gêner sa vie. Aussi ne rencontre-t-on plus *nulle part* ni convictions, ni probité... Et si nous ne sommes pas venus aux excès de la corruption antique, c'est que nos tempéraments affaiblis n'ont plus les mêmes exigences, ni nos caractères les mêmes emportements. » (P. 41.)

M. Nadault de Buffon ne se contente pas de flageller les vices proprement dits ; il poursuit d'une indignation presque égale les travers, les ridicules, les manies. Mais où sa verve satirique se montre inépuisable, c'est quand il trouve sur son chemin les exagérations du luxe, les extravagances de la mode, les folies de la toilette. Sur tout cela, comme aussi sur la passion du jeu et mille autres choses encore, l'anecdote, le *fait divers* surabondent, souvent même avec le nom ou les initiales des personnages. La *Gazette des Tribunaux*, la petite presse, la chronique scandaleuse du salon ou du théâtre, sont largement mises à contribution, en même temps que les données de la statistique et de l'observation personnelle. Quelques lecteurs regretteront sans doute que cette enquête aille parfois s'égarer et se perdre en des détails trop minutieux et trop mesquins. Il en résulte en effet qu'en certains moments l'accessoire domine et absorbe le principal. N'eût-il pas mieux valu choisir, trier, en élaguant ce qui est inutile ou ce qui ne présente qu'une minime importance ? A tout prendre cependant, ce livre renferme des parties estimables et utiles. Les esprits sérieux qui ont intérêt à bien connaître les mœurs de la société contemporaine trouveront là nombre de faits, de renseignements, d'éléments d'appréciation, dont ils pourront tirer grand profit intellectuel et moral. Nous avons

dit les « esprits sérieux » : les *Temps nouveaux* ne conviennent guère qu'à ce public-là.

Mais quels sont les remèdes que l'honorable écrivain nous propose pour la guérison du corps social ? « Des garanties d'ordre, de moralité, de sécurité, voilà, dit-il, ce dont nous manquons, et ce qu'il faut, sous peine de la vie, rendre à notre infortuné pays. Il faudrait à la France quelque chose comme l'opération hardie tentée par le chirurgien sur un malade gravement atteint. Il serait nécessaire que l'on pût sonder, amputer, cautériser, couper dans le vif... » (P. 339.) Et plus loin nous lisons ceci : « La religion seule est capable de l'inspirer (le sentiment supérieur du devoir). Sans elle, la lutte contre les obstacles, la constance dans la mauvaise fortune, la persévérance dans le bien, la résistance aux coups du sort, la franchise envers soi-même sont des vertus impossibles. Si l'âme s'affaiblit en négligeant l'élément religieux, elle se fortifie en s'y retrempant et le retour à la foi entre en première ligne dans les conditions indispensables de notre réforme morale, point de départ de notre régénération sociale. » (P. 395.)

Réflexions très-justes, assurément ; ne sont-elles pas un peu trop générales et trop vagues? Le chapitre final intitulé : *Les conditions de salut*, contient, il est vrai, certaines considérations plus précises et plus pratiques. Mais encore, la plupart de ces choses ont l'inconvénient de ne pas aller directement au but, ou du moins, elles ne répondent que très-imparfaitement à ce l'on s'attend à trouver sous cette formule : « Les conditions de salut. » Pour justifier ce titre, il eût fallu, ce semble, tracer, au moins dans ses grandes lignes, le programme des principales réformes à introduire, non-seulement dans nos mœurs privées, mais dans notre organisation sociale tout entière, et, de plus, indiquer, suggérer la marche à suivre, les moyens à prendre, pour assurer le succès de ces réformes.

Il y a donc là de regrettables lacunes ; elles tiennent, croyons-nous, à ce que l'auteur ne s'est point assez rendu compte de la cause première de nos maladies sociales ; je veux parler de ce virus qui, avec la Révolution et par la Révolution, a pénétré jusqu'au fond de notre tempérament moral et qui a infecté de son venin nos institutions, nos lois, notre enseignement, notre politique, notre vie nationale tout entière. Ce mal, principe de tous nos maux, M. Auguste Nicolas l'a fort bien décrit et caractérisé dans son beau livre : *L'État sans Dieu.* Si notre digne auteur avait fixé davantage son attention sur ce point capital, s'il y avait appliqué son talent d'observation et de pénétrante

analyse, nul doute qu'il ne nous eût donné une œuvre plus approfondie, plus complète, plus pratique et plus décisive.

Indépendamment de ces *desiderata*, il y aurait lieu de relever encore dans les *Temps nouveaux* certains aperçus, certaines affirmations, plus ou moins en désaccord avec la vérité historique, avec la saine philosophie sociale, et même, en tel ou tel endroit (p. 348-400, par exemple), avec l'orthodoxie religieuse, bien que, d'ailleurs, l'auteur fasse profession d'être un chrétien convaincu. On pourrait aussi noter de loin en loin de très-fâcheuses distractions; ainsi, pourquoi mettre sur le compte des écrivains inspirés des paroles qu'ils n'ont jamais dites (p. 354), et surtout des paroles qui sont loin d'être en conformité avec leur doctrine bien connue? (P. 111.) Mais que dire de la phrase que voici : IL EST CERTAIN qu'au nombre des questions *débattues au concile de* NICÉE, se trouve celle de savoir SI LES FEMMES ONT UNE AME? (P. 111.) Voilà, en vérité, une curieuse découverte ! C'est bien la première fois, nous croyons pouvoir l'affirmer, qu'on s'avise de faire un pareil honneur au premier de nos Conciles œcuméniques. Jusqu'ici il n'avait été question que d'un certain concile tenu à Mâcon en 585. Et encore est-ce une pure invention de Bayle, avidement ramassée, comme tant d'autres sottises, par la haine de sectaires. On peut voir l'histoire de ce conte ridicule dans l'abbé Gorini : *Défense de l'Église*, tome III, 2e édition, page 465.

LES VIERGES MARTYRES, suivies d'un appendice sur la condition matérielle, morale, religieuse et sociale de la femme avant Jésus Christ, par M. l'abbé MARTIN, chanoine de la cathedrale de Belley, auteur des *Moines*, de l'*Avenir du protestantisme*, etc. 2 vol. in-12, XXXI-851, p. Paris, Bray et Retaux, 1873.

Nous n'avons pas à faire connaître l'auteur de ces récits; il est connu et fort apprécié du public. Dans ce nouvel ouvrage il s'est proposé deux buts, l'un historique, l'autre moral. Raconter les vies admirables de ces héroïnes du christianisme, les faire en quelque sorte revivre, parler et agir aux yeux du lecteur, c'eût été la tâche commune de tout historien qui aurait entrepris ce sujet, et M. l'abbé Martin s'en acquitte avec l'érudition et la verve qui le distinguent : il remonte aux sources anciennes; sa critique discerne avec sagacité la valeur des documents qu'il emploie; il les contrôle par l'histoire profane contemporaine et les élaircit ou les rectifie au moyen des récentes découvertes de l'archéologie chrétienne. Mais il a de plus son but spécial, qui est de montrer comment le christianisme

a rétabli dans sa dignité première la femme que le paganisme avait fait descendre au dernier degré de l'abjection. Le sentiment de la pudeur a été réveillé en elle par le spectacle très-nouveau de la virginité et du martyre. Une pureté idéale et le sacrifice, deux attraits puissants pour les âmes généreuses : il semble qu'une vertu vulgaire est plus facile à imiter ; eh bien ! non, un idéal de perfection extraordinaire qui nous enivre, de grands exemples qui nous piquent d'émulation, voilà ce qui nous pousse efficacement aux actions vertueuses. Si la vue des vierges chrétiennes qui sacrifièrent leur vie pour la foi et pour la pudeur eut tant de force pour relever peu à peu leur sexe dégradé par la corruption païenne, leur souvenir n'aura pas moins de puissance aujourd'hui pour préserver du vice la jeune fille que le baptême a purifiée et ranimer la vertu languissante des femmes en qui l'influence du monde aurait amolli la vigueur du cœur, ou même, ce qui serait plus grave, obscurci les convictions religieuses et diminué la foi. Ceci est le but moral et pratique de notre auteur. Et vraiment, les figures qu'il nous retrace font aimer la pureté. Ces vierges qui se ressemblent toutes par le courage et l'angélique innocence ont été choisies par l'Époux céleste dans les conditions les plus diverses d'âge, de fortune, d'éducation, de pays. Thècle et Técusa sont de l'Asie mineure, Dympna d'Irlande, les autres d'Italie, d'Espagne ou des Gaules. Pudentienne et Praxède, Flavia Domitilla, Cécile, appartiennent aux plus illustres familles patriciennes, et leurs richesses surpassent celles des rois ; Blandine est une pauvre esclave. Agnès, dans un âge tendre, se rit des menaces et des promesses d'un tyran ; à treize ans, elle meurt dans son triomphe ; sainte Praxède prolonge près d'un siècle sa vie pure et pleine de bonnes œuvres. La plupart sont nées dans des familles chrétiennes et, comme des lis sans tache, ont grandi à l'ombre de leurs mères ; Daria est une prêtresse de Minerve, qui, éclairée par celui qu'elle voulait amener à son culte, contracte avec lui un mariage tout virginal et n'en est point séparée dans le martyre. Sainte Afra, courtisane repentante, ne dépare point ce bouquet de fleurs si pures ; elle offre à Jésus-Christ son innocence réparée par lui et son sang versé pour la foi.

On a fait à l'auteur cette objection, que plusieurs de ces récits, édifiants pour les personnes d'un âge mûr, ne sont pas sans inconvénient pour la jeunesse. Il répond que pendant quinze siècles les actes et les légendes de ces vierges martyres, où leurs combats étaient racontés avec moins de ménagements que dans son livre, ont édifié tous les âges et n'ont scandalisé personne. Cependant nous croyons

que cet excellent ouvrage gagnerait à subir quelques corrections sous ce rapport, ou du moins qu'il serait bon d'en faire une édition spéciale pour les jeunes lecteurs. Ce n'est pas tant dans les récits qu'il y aurait, selon nous, à retrancher, que dans les études et réflexions qui les accompagnent. La naïveté de certains détails dans la narration primitive fait peut-être moins d'impression fâcheuse sur l'imagination que des réticences transparentes. Mais les considérations qu'on y a mêlées sur l'état moral de la femme au sein du paganisme, très-convenables pour le but historique de l'auteur et qui prouvent bien sa thèse, ne sont point nécessaires pour l'édification du jeune âge; il serait mieux de ne les offrir qu'à des esprits mûris par l'expérience. Et puis, ces récits dispersés dans la vie des saints ne réveillent qu'en passant des idées qu'il est bon de présenter en temps opportun à l'adolescence, mais sur lesquelles il n'est pas toujours prudent d'insister ; rassemblés, ils peuvent amener trop souvent les mêmes images; ce serait une raison d'être plus réservé dans un recueil de ce genre. F. D.

CHRONIQUE

Une heureuse nouvelle est venue consoler l'Église au milieu de ses cruelles épreuves et justifier son espérance : la question arménienne, après cinq années de lutte, a reçu enfin une solution conforme aux intérêts des catholiques. Il est nécessaire de reprendre d'un peu plus haut l'exposé sommaire des faits qui ont abouti à ce dénouement. Autrefois le gouvernement de l'empire ottoman confondait tous les Arméniens dans une seule communauté, qui avait pour représentant auprès de lui le patriarche schismatique de cette nation. Il est aisé de comprendre sous quelle oppression devaient gémir les catholiques. On les vit en 1828 sortir de Constantinople au nombre de trente mille, abandonner leur commerce et partir avec leurs femmes et leurs enfants, plutôt que de communiquer avec le prélat séparé de l'Église. Les souverains pontifes Léon XII et Pie VIII, appuyés par la France et par l'Autriche, firent tant d'instances auprès du sultan, que les Arméniens catholiques purent former une communauté distincte et nommer un chef civil qui les représentât auprès du pouvoir pour leurs affaires temporelles. Un archevêque-primat fut institué pour eux. Vingt ans plus tard, en 1850, sur les instances de Mgr Hassoun qui, dès lors, occupait la chaire primatiale, Pie IX érigea plusieurs siéges suffragants de celui de Constantinople. Quelques esprits brouillons furent mécontents de ce qu'ils n'avaient pas été admis à présenter au Synode épiscopal des candidats pour ces nouveaux siéges. Prétention déraisonnable : où était le Synode épiscopal avant que le Saint-Siége eût nommé par lui-même les premiers évêques? Trois ans après, le Pape régla le mode d'élection pour l'avenir par l'instruction *Licet* du 20 août 1853. Cette instruction donnait au clergé et aux fidèles, soit de

Constantinople, soit des diocèses suffragants, le privilége de présenter, en cas de vacance du siége, un certain nombre de candidats au synode épiscopal; parmi les candidats proposés, le synode désignait les trois plus dignes pour les offrir au choix du souverain pontife. Mais afin de prévenir tout abus, le Saint-Siége se réservait le droit de choisir en dehors des trois noms qui lui seraient soumis, s'il arrivait qu'aucun ne lui offrît les garanties suffisantes. Ce système d'élection fut agréé par le gouvernement turc.

En 1866, le patriarche catholique arménien de Cilicie étant mort, les évêques de la province élurent pour lui succéder Mgr Hassoun, et le pape, à leur prière, consentit à réunir les deux siéges et à étendre ainsi la juridiction du prélat sur tous les Arméniens catholiques. L'année suivante, 6 juillet 1867, parut la bulle *Reversurus*, qui sanctionnait l'union des deux siéges et statuait que les évêques seraient élus comme il avait été décidé par l'instruction *Licet*, à l'exception du patriarche pour lequel on maintenait l'usage précédemment suivi dans le patriarcat de Cilicie, c'est à-dire qu'il appartenait au synode épiscopal de nommer directement les candidats qui seraient présentés au pape. En outre, la bulle défendait au patriarche d'aliéner les biens ecclésiastiques sans l'autorisation du Saint-Siége.

Ces dispositions ne soulevèrent aucune difficulté de la part du gouvernement, qui reconnut Mgr Hassoun comme chef de la communauté catholique arménienne; mais elles excitèrent de nouveau les plaintes des mécontents. Mgr Valerga, patriarche de Jérusalem, envoyé en mission extraordinaire à Constantinople, ne réussit pas à étouffer entièrement les germes de la discorde. Sur ces entrefaites, Mgr Hassoun dut se rendre au concile du Vatican. En son absence, les dissidents gagnèrent Mgr Gasparian, son vicaire, se mirent en révolte ouverte et rejetèrent la bulle *Reversurus*. La suspense prononcée par le nouveau vicaire contre ceux d'entre eux qui étaient dans les ordres et confirmée ensuite par Mgr Pluym, archevêque de Tyane, délégué par le Saint-Siége, n'arrêta pas ces malheureux. Renforcés par les moines antonins et leur abbé, Mgr Kasangian, qui s'étaient échappés de Rome, soutenus par les ministres de l'empire ottoman et même, hélas ! par l'ambassade française, ils refusèrent de se soumettre, et leur obstination força le Saint-Père à les retrancher du sein de l'Église. Non contents d'être reconnus par le pouvoir civil

sous le nom d'*orientaux*, ils formèrent le hardi projet d'usurper les églises, les propriétés ecclésiastiques, la dignité patriarcale et jusqu'au nom des catholiques. Nous avons dit dans le temps (V. *Études*, Chronique du mois d'août 1872) comment Mgr Hassoun fut privé de son bérat d'investiture et remplacé par Kupélian, prêtre excommunié, consacré évêque par des prélats schismatiques. Après le bannissement de leur patriarche la position des catholiques devint pire qu'avant 1830. Au nombre de près de cent mille, avec leurs onze archevêques ou évêques et leurs huit cent cinquante ecclésiastiques, ils étaient à la merci de deux mille néo-schismatiques, menés par quatre évêques apostats et cinquante prêtres ou religieux. Ils se voyaient dépouillés d'un certain nombre de leurs églises dans la capitale et dans les provinces, chassés à main armée du couvent de Bzommar, l'ancienne résidence des patriarches de Cilicie, privés des secours alimentaires dont avaient joui jusque-là quelques-uns de leurs établissements de bienfaisance, contraints de tenir fermée leur église métropolitaine à Galata, inquiétés dans leurs possessions particulières et vexés dans la gestion de leurs affaires. Les puissances catholiques paraissaient les abandonner. Leurs ennemis reproduisaient dans les journaux les calomnies des vieux-catholiques d'Allemagne contre le Saint-Siége; ils dénaturaient le sens de la bulle *Reversurus* et l'accusaient d'attenter au droit de la nation arménienne et à ceux du sultan : imputations perfides, réfutées bien des fois par les envoyés du Saint-Père et enfin par son encyclique pontificale du 6 janvier 1873.

Cependant les catholiques montraient une ferveur croissante et une fidélité à toute épreuve. « Si l'on décidait de ne pas nous faire justice et ne pas nous réintégrer dans notre vie civile et religieuse, disaient-ils au grand vizir, dans leur supplique du 30 décembre dernier, Votre Altesse n'a qu'à donner les ordres nécessaires pour nous envoyer tous en exil, dans tel endroit que le gouvernement indiquera. » Dieu a béni ces dispositions généreuses. Peu à peu la lumière s'est faite ; de nombreuses conversions ont été opérées non-seulement parmi les nouveaux schismatiques, mais parmi les anciens connus sous le nom de grégoriens. Tout d'un coup l'orage s'est apaisé, le sultan s'est ressouvenu de ce qu'il avait autrefois promis à Mgr Franchi ; les catholiques, affranchis du faux patriarche et réintégrés dans leurs droits, ont rouvert leurs temples, et ils font

monter jusqu'au ciel leurs cris de joie et leurs cantiques d'actions de grâces. Leur triomphe est particulièrement consolant pour nous à un double titre : il est l'œuvre de Pie IX et de la France. M. de Vogué, notre ambassadeur à Constantinople, l'a préparé par la sagesse de sa conduite et la netteté de son langage ; le sultan l'a facilité pour donner au Saint-Père un témoignage de la profonde vénération qu'il porte à son auguste personne.

Tandis que l'église de Constantinople est dans la joie, celle de Pologne verse des larmes amères. Les échos de la presse ont apporté, il y a quelques semaines, à l'Europe stupéfaite le bruit des sauvages exécutions dont les grecs-unis du diocèse de Chelm venaient d'être victimes. Les détails que nous allons reproduire d'après les correspondances du *Monde* et de l'*Union* appartiennent à l'histoire de l'Église ; nous ne pouvons nous dispenser de reproduire cette page douloureuse.

Lorsque, en 1839, les catholiques du rite grec, sujets de la Russie, furent par ruse et par violence entraînés dans le schisme, ceux du diocèse de Chelm, au nombre de deux cent soixante mille, échappèrent au naufrage, parce qu'ils appartenaient à l'ancien royaume de Pologne. Leur tour est maintenant venu, et, sous prétexte de réformer leur rite et de le purger de tout élément latin, on entreprend d'arracher à l'unité catholique ces populations profondément attachées à leur religion. Une circulaire publiée l'année dernière par l'abbé Popiel, administrateur infidèle de ce troupeau privé de son légitime pasteur, enjoignit à tous les prêtres d'adopter la réforme, c'est-à-dire d'apostasier ; car il leur était prescrit, entre autres changements, de supprimer le nom du Pape à la sainte messe et de prier, à sa place, pour S. M. l'empereur, chef de l'Église orthodoxe. On laissa en paix les prêtres qui eurent la lâcheté de donner leur consentement ; ceux qui refusèrent furent jetés en prison ou contraints de quitter leur charge et de s'exiler en Galicie. De grandes mesures avaient été prises et les ordres les plus sévères donnés pour prévenir par une surveillance exacte et réprimer par la force des armes toute tentative de résistance. Les mouvements des troupes et des agents de police firent comprendre aux populations le danger dont elles étaient menacées. Comme les chrétiens des premiers siècles, elles se préparèrent à la lutte par la réception des saints mystères : on les vit en Podlachie, le 27 décembre, se porter

en masse dans les églises et s'y munir du pain des forts après s'être confessées, disaient-elles, comme à l'article de la mort.

Le terme fixé pour l'introduction des nouveaux rites était le jour de l'an, qui répond au 13 janvier de notre calendrier. Quelques jours auparavant, les curés apostats avaient lu du haut de la chaire la circulaire de Popiel. A leur tour, les commissaires du tsar avaient réuni les communes et s'étaient efforcés de leur faire accepter ces réformes comme un bienfait de l'empereur, à qui elles devaient d'être affranchies du servage et qui ne se proposait que leur bonheur. Mais la réponse unanime des paysans avait été qu'ils ne voulaient point de rites nouveaux, qu'ils ne reconnaîtraient jamais pour pasteurs les prêtres apostats, qu'ils leur interdiraient l'entrée des églises et résisteraient à la violence.

Le premier jour de l'an, les églises furent désertes. Dans certains endroits les curés infidèles les trouvèrent fermées et ne purent y pénétrer. Les autorités intervinrent. Une colonne mobile, composée de deux compagnies d'infanterie et d'une *sotnia* (centaine) de cosaques et conduite par un colonel de Siédlece, auquel s'est joint Kotoff, chef du district de Radin, se met en marche sur Drelow. A son approche, les habitants du village, unis à ceux de Dolhi, paroisse voisine, se rangent dans le cimetière auprès de l'église. Le prêtre apostat Welinowicz, accompagné du colonel et des soldats, essaie d'entrer dans l'église, mais elle était fermée. Kotoff somme les habitants de lui livrer les clefs et d'accepter les changements exigés, dit-il, non par le tsar, mais par l'administrateur du diocèse : leur réponse est un refus catégorique. Ordre est alors donné aux cosaques de disperser la foule à coups de fouets. Le knout ne suffisant pas, les cavaliers dégainent et se mettent à frapper à coups de sabre ces malheureux. Plusieurs paysans sont blessés, la plupart à la tête ; l'un d'eux eut le poignet coupé. Ensuite, on fit retirer les cosaques et avancer l'infanterie. Le colonel commande le feu ; les soldats tirent en l'air. Ces héroïques paysans répondent : « Vous ne nous ferez pas peur ; si vous voulez nous ôter notre foi, tirez sur nos poitrines ; nous voulons mourir pour notre foi. » La troupe fait feu de nouveau ; cette fois ce ne fut pas en l'air. Cinq hommes tombèrent morts ; voici les noms de ces martyrs : Fedor Bocian, André Warytoniuk, Ivan Romaniuk, Paul Kozak et Semion Paliuk. Vingt-huit autres furent grièvement at-

teints. Il se fit alors une mêlée; les paysans s'armèrent de pierres et frappèrent de préférence les officiers qui reçurent presque tous des blessures. Kotoff eut le bras cassé; un cosaque fut tué, dix-huit militaires blessés. La troupe à la fin victorieuse chargea de fers une partie des paysans; le reste, réuni dans un champ et exposé aux rigueurs du froid, subit la peine des esclaves. Les hommes eurent cinquante coups de verge, les femmes vingt; l'une d'elles fut frappée de cent coups sans qu'on pût lui arracher un mot d'adhésion au rite réformé : car c'est toujours là qu'on en voulait venir. Les enfants mêmes ne furent pas épargnés. Après ce glorieux fait d'armes, les soldats se dirigèrent vers d'autres villages.

A Szostki, le curé, qui avait cédé à la force, s'est pendu de désespoir, comme Judas. Le schismatique, mis à sa place, fut étouffé par la foule contre la porte de l'église. Les soldats arrivèrent; quelques pierres, dit-on, furent lancées; la troupe fit feu. Il y eut dix-huit personnes tuées ou blessées. Les autres furent cernés et reçurent, les hommes, quarante coups de fouet, les femmes vingt, les enfants, dix; quinze furent chargés de chaînes.

A Pratuline, le chef de district M. Kutanin, envoyé par Gromeka, gouverneur du palatinat de Podlas, pour établir le schisme, trouva neuf cents paysans groupés autour de l'église. Il essaya vainement de les persuader, et comme il répugnait à l'honnêteté de son caractère d'employer la violence, il se retira sans avoir rien obtenu. Le gouverneur alors envoya trois compagnies de soldats qui trouvèrent au même lieu une foule encore plus nombreuse que la première fois. L'officier qui commandait se mit à la haranguer. Lorsqu'il a fini, des voix lui demandent de toutes parts : « Quel est votre nom ? — Stein. — Votre religion ? — Je suis luthérien. — Eh bien ! lui crient les paysans, passez vous-même au schisme et nous verrons. — Je vais faire tirer, reprend l'officier. — Si tels sont vos ordres, tirez. Nous sommes prêts à périr tous plutôt que d'abandonner notre foi. » A ces mots, sur l'ordre de leur chef, les soldats les mettent en joue. La foule reste immobile : les plus vieux paysans découvrent leurs poitrines en disant : « Il est doux de mourir pour la foi. » Une décharge se fait entendre; quinze morts et quarante blessés tombent sur la place. Cependant les Russes durent se retirer sans avoir rien gagné. Sur leur passage, de jeunes femmes, ayant leurs petits enfants sur les bras, leur

criaient : « Tuez-nous donc aussi ; nous désirons mourir pour notre foi ; jamais nous ne serons schismatiques. » La presse russe cherche à atténuer ces horreurs ; elle ne peut pas les nier.

Le gouvernement qui persécute le catholicisme en Allemagne n'est pas encore allé jusque-là ; mais qui peut répondre qu'il n'y arrivera pas ? L'inflexible logique l'y pousse bon gré mal gré. L'État proclame son absolue souveraineté ; il veut une Église nationale, qu'il rétribuera grassement mais qui dépende entièrement de lui : la secte des vieux-catholiques, avec le triste personnage qu'il lui a donné pour évêque : voilà son idéal ; mais nulle part elle ne prend racine, quelque soin qu'il mette à la cultiver. L'empereur se pose en ennemi du pape et lui déclare une guerre à outrance. Voici comment il s'exprime dans sa lettre de remerciement à John Russell ; à en juger par l'emphase de son discours, le monarque, mal renseigné sans doute, croit s'adresser à un public plus important que le meeting où le noble lord n'a pas cru prudent de compromettre sa dignité.

Le devoir m'incombe, écrit-il, d'être le guide de mon peuple dans la lutte engagée depuis des siècles par les empereurs d'Allemagne contre un pouvoir dont la domination n'a, dans aucun pays du monde, été jugée compatible avec la liberté et le bien-être des nations, pouvoir qui, s'il était victorieux de nos jours, mettrait en péril, non-seulement en Allemagne, mais partout ailleurs, les bienfaits de la réforme, la liberté de conscience et l'autorité de la loi. J'accepte la bataille qui m'est ainsi imposée dans l'exercice de mes devoirs de roi, avec une ferme confiance en Dieu, dans l'appui duquel nous comptons pour la victoire ; mais nous l'acceptons aussi en ayant égard aux croyances d'autrui et avec cette circonspection évangélique que mes ancêtres et prédécesseurs ont gravée dans les lois et dans l'administration de mes États.

On sait à quoi s'en tenir sur la circonspection évangélique de l'empereur protestant : des centaines de religieux et de religieuses mis hors de leurs maisons et de leur patrie, les prêtres séculiers vexés par des lois faites exprès contre eux, les évêques frappés d'énormes amendes, ruinés, jetés en prison, menacés du bannissement ; quinze millions de catholiques, sujets de l'empire, molestés dans leur foi qui leur est plus chère que leur fortune et que leur vie : voilà certainement des preuves de douceur et de modération chrétiennes. Lorsque Guillaume ajoute que « les dernières mesures prises par son gouvernement n'ont en aucune façon porté atteinte

à l'Église romaine ou au libre exercice de sa religion pour ses adeptes », ignore-t-il que c'est pour nous un devoir religieux d'obéir au Vicaire de Jésus-Christ, de croire les dogmes définis par un concile œcuménique, de mettre Dieu au-dessus de l'État, la loi naturelle et la loi de l'Évangile au-dessus de la législation du pays, surtout quand les lois du pays sont, de l'aveu de ceux mêmes qui les proposent, des armes contre l'Église? Les Juifs disaient à Pilate : *Nos habemus legem, secundum legem debet mori;* les persécuteurs allemands se gênent moins; s'ils ont une loi favorable à l'Église, ils l'abrogent ; s'ils n'en ont pas dont ils puissent la frapper, ils en fabriquent. Une loi prescrivait d'élever les enfants catholiques dans les principes de leur religion, ils l'ont supprimée. Les lois manquaient pour asservir le clergé, pour livrer à l'État l'éducation des clercs et l'institution des prêtres, pour enlever aux évêques leur droit d'excommunier ; ils ont fait les lois de mai 1873. Le mariage civil était chose inconnue à la plus grande partie de l'Allemagne; ils lui imposent cette invention révolutionnaire, tout exprès pour mettre la main sur un sacrement revendiqué par l'Église. Le besoin s'est fait sentir d'une loi qui permette d'ôter aux ecclésiastiques leur nationalité ; ils l'élaborent en ce moment. Et puis ils disent : « Nous avons une loi : *nos habemus legem.* » Si la conscience catholique se révolte, si elle dit : « Sachez, ô roi, que nous n'adorons pas vos dieux et que nous ne voulons pas nous prosterner devant cette idole de l'État que vous avez élevée », ils s'indignent de ce que leur souveraineté absolue de l'État se heurte à un obstacle imprévu : la conscience. Ou bien ils reculeront, ce qui nous surprendrait ; ou bien ils auront besoin d'une loi de sang, et ils la feront. Espèrent-ils que les catholiques se lasseront, que les évêques céderont? Les évêques feront leur devoir. Lorsqu'ils n'auront plus une obole ni un meuble à laisser en proie au fisc, avide d'amendes, ils iront en prison, comme Mgr Ledochowski, comme l'évêque de Trèves, comme au Brésil, l'évêque de Pernambuco. Si la prison ne suffit pas, qu'y a-t-il après? l'exil. Ils iront en exil comme Mgr Mermillod et Mgr Lachat. Après l'exil que reste-t-il? Ils s'attendent à tout ; d'un accord unanime ils ont pris leurs dispositions dernières ; elles sont consignées dans l'admirable lettre que les évêques de Prusse ont adressée au clergé et aux fidèles de leurs diocèses, à propos de l'incarcération de Mgr Ledochowski. Ce document est d'une ex-

trême importance pour bien comprendre la situation religieuse de l'Allemagne et la nature de la lutte engagée entre l'Église et l'État : nous le citerons en l'abrégeant.

Le troisième jour du présent mois, notre cher et vénéré confrère, Mgr Miecislas, archevêque de Gnesen et Posen, a été arrêté et enfermé dans une prison lointaine. Son crime n'est autre que celui d'avoir, fidèle aux devoirs de la charge pastorale, préféré tout souffrir plutôt que de livrer la liberté de l'Église de Dieu et de renier la vérité catholique, scellée du sang précieux du Sauveur. En présence de ce triste événement, nous éprouvons le besoin de profiter de la liberté qui nous est encore accordée aujourd'hui pour vous adresser, bien-aimés coopérateurs, et à vous aussi, chers diocésains, quelques paroles d'enseignement et d'exhortation appropriées aux graves circonstances qui nous entourent.

Ils protestent hautement qu'ils ne sont point révolutionnaires et qu'ils ont toujours enseigné et pratiqué le respect et l'obéissance envers l'autorité civile dans toutes les choses légitimes.

Mais, ajoutent-ils, le même Dieu qui nous command cette obéissance et cette fidélité envers le roi et la patrie nous ordonne aussi de ne rien faire, de ne coopérer à rien, de n'approuver rien, et même de ne nous taire sur rien de ce qui serait en opposition avec les lois éternelles de Dieu, avec la doctrine de Jésus-Christ et avec notre conscience. Or, les nouvelles lois politico-religieuses violent sur divers points essentiels la liberté voulue de Dieu, la constitution donnée par Dieu et la doctrine révélée par Dieu de l'Église catholique; et c'est pourquoi nous ne pouvons participer à leur application, conformément à la parole de l'Apôtre : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes* (Actes, v, 29).

Nous avons présenté à plusieurs reprises nos observations en lieu compétent, avant la publication de ces lois que rien ne justifiait, que n'expliquait même pas le moindre intérêt réel de l'État. Nous avons supplié qu'on voulût bien nous en croire et s'assurer que ces lois sont absolument incompatibles avec la religion catholique, avec l'essence même du catholicisme. Mais nos voix n'ont pas été entendues. Pas un représentant légitime de l'Église catholique, pas un évêque, pas même un de ces fidèles laïques qui ont l'intelligence de notre foi n'a été appelé en conseil; on n'a pas voulu écouter d'autres avis que ceux de ces soi-disant « vieux catholiques », déserteurs et ennemis de l'Église catholique, et ceux de quelques savants protestants peu initiés aux croyances et à la vie intérieure de l'Église catholique, et, en outre, remplis de préjugés et d'aversion contre elle. Dès lors, il fallait que l'on en vînt où l'on est arrivé.

Ils ne sont donc point responsables des conflits qu'on a fait naître entre l'Église et l'État.

Rester fidele à sa conscience, remplir les devoirs sacrés de la charge que l'on a reçue de Dieu, ne pas démentir sa foi par ses actes, défendre la liberté

de l'Église et de la conscience chrétienne assise sur le droit divin et humain, garantie par l'histoire, par les traités, par les paroles royales, ne peut s'appeler rébellion, ne prouve nullement des tendances révolutionnaires. Nous, notre clergé et notre fidèle peuple catholique, nous ne sommes pas des révolutionnaires, nous ne l'avons jamais été, nous ne le serons jamais.

Ce ne sont pas eux qui, en résistant aux lois de mai, ont attiré les malheurs prêts à fondre sur l'Église catholique en Prusse. Peuvent-ils agir contre leur conscience, aider eux-mêmes à ébranler l'Église, à détruire sa liberté, sa foi et sa constitution, et contribuer à ce qu'à l'ombre des formes extérieures fallacieusement conservées l'Église elle même descende peu à peu, d'un pas sûr, dans le schisme et l'hérésie? L'Église, en vertu de sa constitution divine, est indépendante de l'État; donc les évêques doivent s'opposer aux lois faites pour la rendre esclave.

Jésus-Christ, le fils de Dieu, a fondé, non des Églises nationales, mais une seule Église, embrassant l'humanité rachetée par lui, afin de réunir tous les hommes, sans distinction de nation, dans l'unité de la foi et de la charité. Jésus-Christ, le fils de Dieu, a confié l'enseignement de son Évangile, l'administration de ses sacrements et la direction de la vie religieuse et ecclésiastique, non aux puissants du siècle, mais à ses apôtres et à leurs successeurs; et pour confirmer l'unité, il a placé au-dessus d'eux tous, comme leur évêque et pasteur suprême, saint Pierre, qui revit dans son successeur le Pape, raison pour laquelle nul ne peut être catholique sans être en communion vivante avec lui. A saint Pierre seul et au reste des apôtres, ainsi qu'à leurs successeurs légitimes, le Sauveur a confié les grâces et les pouvoirs nécessaires pour le bien de son Église, à eux seuls il a promis sa divine assistance jusqu'à la fin des temps. Ceux qui remplissent ces charges saintes, et leurs coopérateurs, ne peuvent vivre que pour le service de Dieu et de leurs fonctions. Ce n'est point sur les ordres ou la faveur des maîtres de la terre qu'ils doivent régler leur conduite : ce n'est point aux mobiles opinions du siècle qu'ils ont à demander un guide; leur règle unique est dans la doctrine de Jésus-Christ, dans les éternels principes de la vérité révélée par lui et dont l'Église a le dépôt. Telle est notre croyance catholique.

Par contre, l'essence et l'indépendance de l'Église du Christ, indépendance voulue de Dieu et absolument nécessaire, sont anéanties dans le domaine qui leur est le plus propre par les nouvelles lois libres-religieuses considérées dans leur ensemble et dans la corrélation qui établit entre elles l'idée fondamentale des rapports de l'Église avec l'État. L'Église elle-même est courbée sous la dépendance étroite du pouvoir civil du jour, des vues dominantes dans les ministères et des intérêts de partis représentés par les majorités des corporations politiques. Comment les évêques catholiques pourraient-ils participer à l'exécution de pareilles lois? Comment pourraient-ils se justifier de ne pas s'opposer, selon leurs devoirs et leur conscience, à une législation aussi funeste et aussi incompatible avec les droits traditionnels de l'Église?

L'État, en favorisant le *vieux-catholicisme*, tend à bouleverser l'Église catholique et à y transporter les idées protestantes.

Le soi-disant *vieux-catholicisme* n'est pas autre chose dans son origine et dans son essence que la négation principale du dogme de l'infaillibilité doctrinale de l'Église... Car, s'il est un fait notoire, c'est assurément que l'Eglise catholique tout entière dans son chef et ses membres, tous les évêques catholiques du monde entier et tous les peuples catholiques reconnaissent le concile du Vatican comme un concile général et vraiment valide et considèrent par conséquent le vieux-catholicisme comme une déviation complète des principes de la religion catholique et comme une séparation de l'Église catholique. Au lieu de laisser à ce fait sa valeur et de conférer aux soi-disant vieux-catholiques les droits éventuels d'une société religieuse particulière, l'État adopte leur prétention d'être encore membres de l'Église; il va plus loin, il introduit un des leurs à titre d'*évêque catholique* dans notre Église. Ce n'est cependant pas faire autre chose que de transporter des idées et des situations protestantes dans le sein de l'Église catholique. A ce compte, de même que selon l'idée protestante il peut y avoir et il y a des confessions et des tendances absolument différentes dans le sein du protestantisme, de même devrait-il en être dans l'Église catholique. On y rencontrerait côte à côte, non-seulement différentes professions de foi, mais encore une variété d'évêques et même peut-être des papes représentant ces diverses confessions. Où donc a-t-on vu quelque chose de semblable depuis le jour où l'empereur Constantin imposa de force des évêques ariens à l'Église catholique ?

Donc, en refusant de coopérer à ce système funeste de législation, les évêques obéissent à leur conscience.

Qui pourrait nous déterminer à prendre sur nous les plus dures afflictions, sans espoir de secours humain, si ce n'est la force de la conscience, l'autorité de notre foi et l'inflexible devoir ? En effet, qu'avons-nous à attendre ? La perte de nos biens, la prison ; peut-être une mort prématurée dans la captivité. Et quelle est la perspective de nos bons et fidèles prêtres ? La perte de leurs charges, l'expulsion de leurs paroisses, de lourdes amendes et la prison. Quelle est celle de notre peuple catholique, ainsi séparé de ses évêques et de ses prêtres ? Il est privé de plus en plus des bénédictions de notre sainte religion. Nous ne pouvons l'envisager qu'avec terreur ! Et voici que déjà de nouvelles lois hostiles à l'Église se préparent et sont soumises en projet à la représentation nationale : lois qui auront pour conséquence nécessaire la confiscation des biens de l'Église catholique, la suspension des chapitres cathédraux, — dont on exige des actes qu'ils ne peuvent se permettre sans grave atteinte à leur conscience et qui seraient en tous cas nuls et invalides en eux-mêmes, — la destruction complète de toute administration ecclésiastique légitime, en un mot, l'anéantissement des conditions essentielles de l'existence de l'Église catholique en Prusse.

Et c'est nous qui aurions étourdiment et criminellement provoqué de pareilles calamités ? Nous le demandons de nouveau ; qu'est-ce donc qui aurait pu nous entraîner à une résolution d'une pareille portée, si ce n'est

la foi, la conscience et la claire vue des devoirs qu'elles nous imposent? Et cependant, l'on n'a pas craint d'affirmer que l'ambition, l'esprit de domination, la soif de puissance terrestre et la haine de l'État et de l'Empire auraient été les mobiles de notre conduite.

Ils repoussent énergiquement ces calomnies. S'ils ont exhorté les fidèles à élire des députés capables de défendre l'Église, ils ont usé du droit qu'on leur laisse encore.

Nous ne poursuivons pas des buts terrestres. Nous ne demandons qu'une chose, c'est qu'il nous soit permis de vivre librement et en paix selon notre foi. Ce n'est donc ni l'orgueil ni la présomption qui nous empêchent de nous soumettre à la puissance civile partout où nous pouvons le faire sans péché... Mais nous ne pouvons rien faire, rien approuver, rien tolérer en silence de ce qui est contre notre foi et notre conscience.

En terminant, les prélats font au clergé et aux fidèles une triple recommandation. La première est de rester fermes dans leur sainte foi catholique et dans leur amour et leur fidélité envers la sainte Église.

Souffrez et supportez tout, plutôt que de la renier dans le moindre de ses dogmes et de ses commandements. Bientôt peut-être viendront des temps, et pour plusieurs d'entre vous ils sont déjà venus, où vous, vénérables prêtres du Seigneur, vous devrez montrer au monde que vous êtes vraiment prêtres, prêtres qui n'offrez pas seulement le mystérieux sacrifice de la nouvelle alliance, mais qui êtes prêts aussi, à l'exemple de notre divin Maître, à vous offrir vous-mêmes en sacrifice pour la vérité des enseignements et pour la liberté de l'Église de Dieu. Bientôt peut-être viendront des temps où les évêques légitimes institués par le Saint-Esprit, où ceux qu'ils se seront substitués, seront empêchés de gouverner l'Église de Dieu. Oui, il peut venir un temps où les paroisses catholiques se trouveront sans pasteurs et sans service divin. Aussi longtemps, chers diocésains, que vous aurez l'occasion d'entendre la messe d'un prêtre légitime et de recevoir les saints sacrements, faites-le avec d'autant plus de zèle et ne reculez ni devant les difficultés ni devant les obstacles. Mais fuyez tout prêtre qui ne sera pas en communion avec votre évêque ni avec le chef suprême de l'Église.

Si, sans qu'il y ait de votre faute, vous êtes privés du saint sacrifice et des saints sacrements, affermissez-vous dans la foi ; la grâce de Dieu suppléera à tout. Fortifiez-vous mutuellement dans la foi. Parents chrétiens, élevez et instruisez vos enfants avec une double sollicitude dans la foi catholique, afin qu'ils y persévèrent fidèlement et que vous-mêmes, après que le temps des épreuves aura passé, vous puissiez regarder en arrière sans remords.

On voit qu'ils osent regarder en face l'avenir et qu'ils se tiennent prêts à tous les genres de persécutions. Le deuxième avertissement qu'ils donnent aux populations catholiques est de ne rien faire

contre le respect et l'obéissance dus à l'autorité ni contre la charité chrétienne. Enfin ils les exhortent à ne chanceler jamais dans leur confiance en Dieu, à mettre toute leur espérance dans la prière et à se réfugier dans le sacré Cœur de Jésus comme dans un asile inviolable.

Cette lettre est datée du mois de février et porte la signature de douze évêques.

Quelle sera l'issue de la lutte? Les libres penseurs répondent : la chute de la papauté et l'anéantissement du catholicisme. « Privée de son petit domaine temporel, au moins de sa ville de Rome, disent-ils, la papauté ne peut plus guère exister... Elle avait une trop grande part de théocratie pour pouvoir vivre avec les États modernes... Rome tout entière, avec ses lieux saints, ses églises, ses couvents, ses généralats d'ordres religieux, était devenue un organe nécessaire de la papauté ; espérer que la papauté vivra hors de Rome, sans ces organes, est comme si on eût demandé au vieux judaïsme de se continuer sans le temple... » (*Revue des Deux Mondes*, 15 février 1874.) Que ce langage ressemble peu à celui qu'on tenait avant 1870! On soutenait alors que le Pape, débarrassé de son domaine temporel, exercerait plus commodément son empire spirituel. On vantait les garanties offertes pour l'élection des Papes. A présent, c'est la thèse opposée : le Pape sans royaume, c'est la destruction inévitable de la religion catholique. « Le *jeu* des conclaves suppose la possession souveraine de Rome... Les conclaves ne se tiendront pas dans Rome libre ou capitale d'un royaume laïque. Il y faut un complet silence de l'opinion publique, sans quoi des pressions, des froissements sont inévitables. Pour assurer la liberté des conclaves, la papauté, tôt ou tard, partira de Rome. » (*Ibid.*) C'en est fait ; l'Église est aux yeux des athées comme un vaisseau délabré qui ne peut plus tenir longtemps contre l'orage ; « la papauté est entrée dans la voie des naufrages... » Et pourtant notre pilote est tranquille : « L'Église, dit-il, n'a rien à craindre de ces tempêtes qui ne font que la purifier. » (Discours de Pie IX aux prédicateurs de carême.) Le principe de cette confiance et de cette vue calme de l'avenir, où est-il ? Ceux qui n'ont pas le bonheur de croire secouent la tête et sourient de pitié quand nous le montrons dans la prière et dans le secours de Dieu. Oui, nous attendons : Dieu longtemps prié finira par intervenir.

Déjà de l'autre côté des Pyrénées un roi pieux et brave, à la tête de bataillons qui prient et qui combattent pour la religion, réalise des prodiges dont il rapporte à Dieu tout l'honneur. On le méprisait, on le traitait d'aventurier téméraire, lorsque, sans vaisseaux, sans canons, sans fusils, sans argent, sans munitions et presque sans soldats, il osa déclarer la guerre au gouvernement qui siégeait à Madrid et qui disposait des revenus publics, de la flotte, des arsenaux, de l'armée régulière, des chemins de fer, en un mot de toutes les forces de la nation. A l'heure qu'il est, ce qu'on appelait dédaigneusement les bandes carlistes est devenu une armée formidable qui gagne des batailles rangées, fait des siéges et prend des villes fortes ; l'argent et les armes viennent avec la victoire. Ceux que des journaux en retard appellent encore des *insurgés* sont bientôt toute l'Espagne. Déjà on s'habitue à la pensée que Charles VII va régner sur ce noble et religieux pays auquel il apporte dans les plis de son drapeau l'honneur, la paix et la liberté.

A ceux qui savent souffrir et espérer, prier et agir, Dieu tôt ou tard vient en aide.

Le Souverain-Pontife ne cesse d'insister sur la nécessité de joindre à la prière une action courageuse. Voici ce qu'il disait tout dernièrement aux femmes de Rome qui composent le cercle du Sacré-Cœur de Marie :

On a souvent répété, que pour obtenir la fin des calamités présentes, il est nécessaire de prier avec ferveur et constance. Mais aujourd'hui que les dangers grandissent et que notre sainte religion est persécutée de toutes parts, il faut joindre à la prière des bonnes œuvres et travailler avec zèle au salut des âmes.... Vous le faites, et je vous en félicite. Ne vous laissez point décourager dans l'accomplissement de ce noble et saint devoir. Vous rencontrerez des difficultés, vous trouverez des oppositions. Mais rappelez-vous que les délices spirituelles du Thabor sont rarement le partage du chrétien durant sa vie militante, puisque les assauts de l'ennemi l'attendent toujours dans l'*atrium* de Pilate. C'est précisément à ces assauts qu'il doit résister.

Vous m'avez dit que vous vous proposiez, avec l'aide de Dieu, de prémunir les âmes dont vous prenez soin contre les erreurs *contemporaines*. Afin de vous inspirer plus de courage pour triompher de ces erreurs je vous propose les exemples *contemporains* de constance et de fermeté que donne au monde une si grande partie du clergé catholique en Allemagne, au Brésil, en Suisse et ailleurs. Ce sont de grands et beaux exemples ; imitez-les.

Je dis plus : tout en les imitant, racontez aux jeunes personnes confiées à vos soins quelques-uns des faits qui s'y rattachent, afin qu'elles sentent elles-mêmes grandir leur courage et qu'elles prennent la ferme résolution

de garder dans leurs cœurs, comme le plus précieux des trésors, la foi de Jésus-Christ.

Dites-leur qu'en Allemagne on prépare des lois dans le but détestable de détruire le sacerdoce de Jésus-Christ, et qu'un grand nombre d'évêques, de prêtres et de bons laïques, subissent des peines très-graves pour n'avoir pas voulu déserter leur foi.

Dites-leur que la haine maçonnique a réussi à faire emprisonner des évêques et à en maltraiter d'autres pour le même motif.

Dites-leur que dans une contrée très-vaste un grand nombre de bons fidèles ont préféré perdre la vie, plutôt que de renoncer à leurs traditions catholiques et à l'exercice de leurs pratiques religieuses, qu'on voulait violemment leur faire abandonner.

Que ces exemples vous portent à prier avec plus d'ardeur que jamais et à redoubler de courage pour défendre des embûches et des violences de l'enfer vos enfants et tant de jeunes personnes auxquelles vous prodiguez des soins maternels. Je prie Dieu de vous bénir et la très-sainte Marie de vous protéger, car sans cela nos fatigues demeureraient stériles et seraient inutiles.

Ainsi parle notre Saint-Père qui pratique si bien le premier ce qu'il conseille à ses enfants. A nous de suivre les exemples qu'il nous donne et les modèles qu'il nous propose.

F. DESJACQUES.

Le Gérant. C. SOMMERVOGEL

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AÎNÉ, RUE GENTIL, 4.

L'ÉGLISE ET L'ÉTAT

DEVANT LA RAISON

D'APRÈS LE SAINT-SIÉGE ET LE MÉMORANDUM IMPÉRIAL

Bien des cœurs catholiques avaient cru pouvoir espérer, après nos désastres, qu'instruite et désillusionnée par tant de secousses et d'effondrements successifs, la France, abandonnant enfin ce sol perfide et partout miné de 89, n'hésiterait plus, devant l'abîme entr'ouvert, à replacer l'édifice sur son ancienne et indispensable base, la morale et la religion. Mais, hélas! au spectacle profondément triste qu'offrait naguère une presse libérale impénitente, inscrivant, comme à plaisir, sur nos ruines amoncelées, « la négation des droits de Dieu », et, avec une opiniâtre et folle ardeur, essayant de nous vanter encore « les immortels principes » comme le palladium de l'avenir, l'arche sainte, à laquelle il serait impie de toucher, on se demande aujourd'hui, non sans amertume, à quoi donc ont servi ces terribles leçons sitôt oubliées et quel remède nous guérira, si ceux-là furent impuissants.

En vain, des voix autorisées et amies sont-elles venues nous dire, au temps voulu, de chercher, dans notre apostasie sociale, l'unique source du mal effrayant dont nous dépérissons depuis bientôt un siècle; on nous a vus détourner impatiemment la tête, et courir de préférence à ces prophètes de mensonges, assez cruels ou assez lâches pour caresser encore et entretenir en nous de trop funestes illusions. « Ne mêlez point les choses religieuses à la politique ; nos maximes nationales étant seules en cause ici, l'évêque et le prêtre n'ont rien à y voir; laissez-nous donc faire et retirez-vous » : telle fut, à peu près, la réponse. L'évêque et le

prêtre ont, Dieu merci, des préoccupations d'un ordre supérieur à la sphère étroite où s'agitent trop souvent des rivalités jalouses et d'égoïstes calculs ; mais qu'on n'essaie pas d'endormir nos consciences et de nous donner le change. Il s'agit de savoir si l'Église a, oui ou non, des droits sur les nations et les empires, comme elle en a sur les individus. Il s'agit de décider s'il faut la tenir pour une reine légitime ou pour une usurpatrice, quand elle aspire à marcher à la tête des peuples et à les guider vers leurs vraies destinées. Or, elle a parlé (quel catholique pourrait l'ignorer encore ?) et sa volonté formelle est que quiconque fait profession de la servir accepte, sur ce point, sa doctrine avec respect et la venge même, au besoin, contre les calomnies et les injures de l'ignorance ou de la mauvaise foi. « Enseignez, nous dit, après saint Célestin, l'héroïque et malheureux Pie IX, enseignez que les royaumes reposent sur le fondement de la foi catholique [1] » ; et avec saint Léon : « Ne négligez pas non plus d'apprendre aux hommes que la puissance royale n'est pas uniquement conférée pour le gouvernement du monde, mais par-dessus tout, pour la protection de l'Église [2]. » C'est ce que nous entreprenons de faire ici, dans la mesure de nos forces, convaincu que nos lecteurs nous sauront gré qu'on leur expose la vérité sur cet important sujet, sans exagération, comme aussi sans déguisement ni sous-entendus.

I

Entre l'Église et l'État, deux *modus vivendi* diamétralement opposés nous sont offerts ; l'un nous vient des bureaux du quai d'Orsay ; l'autre nous est descendu des hauteurs du Vatican. Écrit sous la dictée d'un César improvisé théologien, le premier contient l'exposé doctrinal du libéralisme officiel ; le second, dû à l'inspiration du Saint-Siége, trace, d'une main sûre et ferme,

[1] « Docete catholicæ fidei fundamenta regna subsistere. » (Encyclique *Quanta cura.*)

[2] « Atque etiam ne omittatis docere regiam protestatem non ad solum mundi regimen, sed *maxime* ad Ecclesiæ præsidium esse collocatam. » (Encyclique *Quanta cura.*)

les devoirs et les droits respectifs du sacerdoce et de l'empire[1], en dépit des menaces et des emportements.

Un mot d'histoire, avant de commencer, sur ces deux documents que nous allons mettre en regard. Ils empruntent d'ailleurs aux graves circonstances qui les ont fait naître une autorité plus grande encore.

C'était en 1870, quelques mois avant la guerre. La France, l'arme au bras, faisait sentinelle à la frontière, du côté de Rome (celle de l'Est était si bien gardée!). Et de quoi donc s'agissait-il? De surveiller l'Esprit-Saint qui menaçait, disait-on, d'envahir le terrain de « la politique » au Concile, afin de le rappeler à temps, s'il dépassait la limite, au sentiment de la justice et du devoir. Il est vrai que ce ne fut au début qu'une neutralité armée; mais nous ne tardâmes guère à prendre l'offensive. Voici comment la chose eut lieu.

Grâce à une violation du secret conciliaire, la *Gazette d'Augsbourg*, obéissant sans doute à un mot d'ordre, publia, dans son numéro du 4 février, le texte latin de vingt et un canons *de Ecclesia*, où les erreurs sur la vénérable constitution de l'Église et sur ses rapports avec la société civile étaient frappées d'anathème. Toute la presse hostile au Concile en poussa les hauts cris; à l'en croire, on ne visait à rien moins qu'à bouleverser de fond en comble les constitutions modernes et à nous ramener en plein moyen âge. Belle occasion pour des gouvernements ombrageux d'intervenir! Ce fut l'Autriche qui commença; nous vînmes honteusement à la remorque.

Une dépêche, rédigée par M. Daru et datée du 20 février, fut envoyée par le nouveau ministère *libéral* à notre ambassadeur à Rome, et remise, dans le courant de mars, au cardinal Antonelli. Le mémorandum, dont nous aurons à parler tout à l'heure, ne faisant qu'en développer le contenu, inutile de la citer ici. Peu après, le 19 du même mois, le cardinal secrétaire d'État faisait connaître à notre gouvernement la réponse du Saint-Siége: c'est sur elle que nous appuyons, comme sur un fondement solide, la doctrine de ce premier article. La réplique

[1] Dans la langue de l'Église, l'expression *empire*, employée ici, désigne le pouvoir civil en général.

était triomphante, irréfutable ; il n'y avait plus qu'à se taire ; mais on tenait trop à adresser au Pape et au Concile « de respectueuses remontrances. » Un mémorandum fut donc mis à l'étude et rédigé encore par M. Daru. M. de Banneville, alors en congé, devait s'en charger à son départ. Aussi, le 14 avril, les journaux ministériels annonçaient-ils, à l'unisson, qu'il était porteur d'un mémorandum « sur la question du Concile, auquel avaient adhéré les grandes puissances. » Jusque-là, tout allait pour le mieux, quand le 16, l'*Officiel* apprit à la France que M. Daru n'étant plus ministre, M. Émile Ollivier acceptait l'*intérim* des affaires étrangères. Craignant alors que cette retraite ne fût la mort du mémorandum, la coterie s'empressa d'en envoyer le texte à la trop complaisante *Gazette d'Augsbourg*. C'était un luxe de précautions : le *Mémorial diplomatique* annonçait un peu plus tard que, le 23 avril, ledit mémorandum avait été officiellement remis par notre ambassadeur au Saint-Père. Voilà brièvement son histoire. Comme les autres puissances y ont plus ou moins explicitement adhéré, nous avons ainsi leur pensée politique sur les rapports entre l'Église et l'État.

Son extrait de naissance une fois connu, étudions ce document d'un peu plus près.

Il peut se résumer en ces trois points : 1° indépendance *absolue* de l'État vis-à-vis de l'Église ; 2° liberté de conscience et des cultes ; 3° enfin, liberté de la presse.

Écoutons, M. Daru : « Toujours et partout, dit-il, l'indépendance *absolue* du domaine temporel et de l'autorité souveraine a été énergiquement revendiquée par les peuples, par les rois, souvent par un clergé national. » Un peu plus loin : « L'indépendance de la société civile... est, de nos jours, en fait aussi bien qu'en *droit*, au-dessus de toute atteinte. La liberté de conscience et la liberté des cultes, universellement reconnues, rendent *impossible* même la supposition de la domination de la société religieuse sur la société politique. » Et enfin : « Les *principes* modernes ont pris place définitivement dans le droit public européen et n'en sortiront pas, parce qu'ils sont *indispensables* à la dignité comme à la liberté des hommes et des gouvernements[1]. »

1. *Journaux*, 23 avril 1870.

Telle est, dans toute sa crudité, la profession de foi des libéraux dogmatisants. A leurs yeux, l'Église et l'État sont deux sociétés vivant ici-bas côte à côte, mais toujours sur le pied de parfaite égalité. Qu'il s'établisse entre elles des rapports de mutuelle bienveillance et de bon voisinage, on les veut bien souffrir, excepté pourtant ceux de vassal à suzerain. Cette réserve faite, les concordats mêmes seront favorablement accueillis pour « assurer la paix sociale et religieuse », mais à la condition que l'État, les signera dans la plénitude de son indépendance. C'est ce qu'ils expriment par l'axiome devenu célèbre et auquel tant de catholiques ont si imprudemment fait écho : « L'Église libre dans l'État libre. »

Quant à nous, distinguant, comme il convient en ces matières, entre la thèse et l'hypothèse, entre le principe et son application, à la doctrine de l'indépendance absolue de l'État, formulée par le mémorandum, nous opposerons celle de sa subordination, telle que nous la trouvons courageusement maintenue dans la réponse anticipée du cardinal Antonelli, faite « au nom du Saint-Siége », et nous prouverons que, sur ce premier point, on ne saurait se dire « catholique en religion et libéral en politique », sans se mettre en désaccord non moins avec la raison qu'avec l'enseignement séculaire et universel de l'Église[1].

II

Au seul mot de subordination, le libéralisme de nos hommes d'État s'indigne et prend feu, nous ne l'ignorons pas. A les entendre, c'est supprimer d'un trait de plume la distinction des deux puissances, et ce qui devient plus grave encore, c'est autoriser les ennemis de l'Église à user de représailles et à ne plus s'arrêter dans la voie des empiétements, qu'ils n'aient établi sur les ruines d'une rivale ambitieuse et jalouse, le règne absolu de l'État-dieu. Et voilà le péril qu'on suppliait presque le Concile de ne point appeler par ses théories à outrance et ses *schemata*

La question de la liberté des cultes et de la presse sera traitée séparément.

trouvés « inopportuns » ou pour mieux dire importuns. Ces charitables conseils partent d'un bon naturel, il est permis de le croire ; mais sont-ils également dictés par des convictions religieuses éclairées et sûres, nous n'hésitons pas à répondre non.

Qu'on se tranquillise d'abord, la distinction des deux puissances ne court aucun danger.

Bien éloignés de les confondre, les partisans de la subordination n'ont rien plus à cœur au contraire que d'en établir la différence essentielle et radicale; et d'après eux, cette différence commence à se manifester dès l'origine. Mais, pour plus de clarté, ne parlons d'abord que du pouvoir en lui-même, abstraction faite du sujet qui l'exercera de part et d'autre.

Que l'Église et l'État découlent de Dieu, comme deux ruisseaux d'une même source, nul ne saurait le nier, sans aller contre la foi. « Il n'est point de puissance qui ne vienne de Dieu, nous dit expressément saint Paul : *Non est enim potestas nisi a Deo*[1]. » Mais, de quelle manière ? Ici commencent la divergence et l'inégalité. Est-il question de l'État, voici en substance la réponse et le raisonnement des docteurs catholiques : pour arriver au complet développement de ses facultés, l'homme a, nous disent-ils, un impérieux besoin de la société civile, d'où il suit qu'elle est elle-même voulue de Dieu et en descend comme de son auteur, mais par l'intermédiaire de notre nature. Or, continuent-ils, point de société possible sans un principe d'unité, tendant efficacement au but, par l'emploi des mêmes moyens imposés à tous ; en d'autres termes, point de société sans autorité. Enlevez-lui cet élément essentiel, le concept même vous en échappe aussitôt. Indissolublement unis, ces deux êtres qui, à le bien prendre, n'en font qu'un, viennent donc au même titre du Créateur, c'est-à-dire par voie de conséquence et naturellement[2].

Il en est tout autrement de l'Église. Par un prodige qui

[1] Ad Rom., XIII, 1.

[2] « Sed hic observanda sunt aliqua : 1° politicam potestatem in universum consideratam... immediate esse a solo Deo; nam *consequitur necessario* naturam hominis, proinde esse ab illo qui fecit naturam hominis ; praeterea haec potestas est de jure naturae, non enim pendet ex... consensu hominum, nam, velint nolint, debent regi ab aliquo, nisi *velint perire* humanum genus ; at jus naturae est jus divinum, jure autem divino introducta est gubernatio. » (Bellarmin, *De Laicis*, l. III, c. VI.)

écrase et déconcerte la pauvre sagesse humaine, le Verbe de Dieu, hypostatiquement uni à notre humanité, établit parmi nous, sur l'inébranlable fondement du miracle, une société nouvelle tout à fait en dehors des exigences de notre nature et à laquelle il transmettra toute son autorité, le jour où le monde lui entendra dire, à ses apôtres, ces étonnantes paroles : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre ; allez donc, enseignez toutes les nations [1]. »

Certes, l'autorité conférée dans de telles conditions vient aussi de Dieu, mais *miraculeusement*, mais *directement* ici sans nul intermédiaire. La différence est déjà grande, on le voit. Elle devient plus sensible encore si nous parlons de la personne en qui résidera le pouvoir.

Ce serait se tromper étrangement que de supposer dans l'État le pouvoir et la personne qui l'exerce également voulus de Dieu. C'est ce que saint Jean Chrysostome relève, avec un merveilleux à-propos, dans son commentaire sur ces paroles de saint Paul : *Non est enim potestas nisi a Deo.* En vertu de cette doctrine, tout prince est donc constitué de Dieu, lui objectera-t-on peut-être : *Ergo omnis princeps a Deo constitutus est* [1] ?. « Je ne dis point cela, répond le saint docteur, car je ne parle d'aucun prince en particulier, mais de la chose en elle-même, de la puissance, abstraction faite du sujet qui la possède : *Istud non dico; non enim de quovis principe mihi sermo est, sed de ipsa re, id est de ipsa potestate.* C'est pourquoi l'Apôtre ne dit pas qu'il n'y a point de prince qui ne vienne de Dieu, mais il dit seulement, parlant de la chose en elle-même, qu'il n'y a point de puissance qui ne vienne de Dieu : *Propterea non dicit : Non enim* princeps *est nisi a Deo. Sed de ipsa re disserit dicens : Non est* potestas *nisi a Deo* [2]. »

Et, maintenant, des différents systèmes qui se partagent l'école, sur le mode de transmission du pouvoir au souverain, quel que soit celui que l'on adopte ; que cela ait lieu par élection régulière, par droit de naissance ou de succession, ou si l'on veut encore, par droit de conquête, peu importe ; le choix de la per-

[1] Matth., XXVIII, 18-19. — [2] Hom. XXIII in Epist. ad Romanos. — Voir aussi Balmès : *Le Protestantisme comparé au Catholicisme*, t. III.

sonne dépendra toujours d'un fait purement humain. La raison nous enseigne, il est vrai, qu'à toute collection d'êtres libres, mettant en commun leurs efforts pour atteindre un but, il faut une autorité, mais elle ne va pas au delà ; le choix des formes diverses de gouvernement : aristocratie, république ou monarchie, nous est laissé libre. Dieu, de son côté, n'intervient ni par lui-même ni par le ministère d'un prophète ou d'un ange pour dissiper nos incertitudes et nous dire : « Voilà le souverain que je vous donne ou la race royale qui vous gouvernera. » Or, c'est précisément là ce qui a lieu dans l'Église. L'Homme-Dieu n'a-t-il pas, en effet, choisi parmi ses apôtres et désigné saint Pierre comme chef du collége apostolique et seul dépositaire de sa souveraine autorité ? N'a-t-il pas stipulé, en outre, que tous ses légitimes successeurs sur le siége de Rome, jusqu'à la consommation des siècles, recevraient aussi de ses mains sacrées les clefs du royaume des cieux et seraient conséquemment papes au même titre, c'est-à-dire de droit divin : *ex ipsius Christi Domini institutione seu jure divino*, comme l'ont défini les Conciles de Florence et du Vatican [1] ? Or, nous le demandons, quel monarque osera jamais fonder sur une pareille charte ses droits à la couronne ?

Il nous semble entendre ici l'objection du lecteur : « Que l'autorité dans l'Église, ou même encore la succession non interrompue de ses pontifes, soit d'institution divine, on l'accorde sans peine, dira quelqu'un : l'Évangile et la Tradition en font suffisamment foi ; mais il est malaisé de comprendre comment tel ou tel pape en particulier serait plus de droit divin chef de l'Église que n'importe quel prince légitime n'est souverain de son royaume : car enfin, si vous en exceptez saint Pierre, directement choisi de Dieu, ses successeurs jusqu'à Pie IX ne doivent-ils pas, soit aux suffrages du clergé de Rome, soit à ceux du Sacré Collége, leur élévation à la papauté ? Sous ce rapport, par conséquent, point de différence avec le prince temporel, puisque, de part et d'autre, le choix de la personne dépend d'un

[1] « Si quis ergo dixerit non esse ex ipsius Christi institutione, seu jure divino, ut beatus Petrus in primatu super universam Ecclesiam habeat perpetuos successores aut Romanum pontificem non esse beati Petri in eadem primatu successorem, anathema sit. » (Constitutio *Pastor æternus*, c. II.)

acte purement humain. » Gardons-nous bien de le croire, un abîme les sépare au contraire. Canoniquement faite, l'élection du Sacré Collége nous donne la certitude humaine que Pie IX, par exemple, doit être reconnu pour chef de l'Église universelle, mais, aux yeux du catholique, il est une certitude d'un ordre supérieur et qui lui permet d'affirmer, sans hésitation, que tous les successeurs de saint Pierre ont été jusqu'ici et seront, à son exemple, surnaturellement désignés comme vicaires de Jésus-Christ. Il est de foi, en effet, que l'Église ne saurait se tromper sur la personne de son chef. Or, ici l'erreur, on le comprend, n'est impossible qu'à une condition, c'est que l'Esprit-Saint, par une intervention directe, quoique invisible, désignera lui-même au troupeau son vrai pasteur, en lui inspirant de se ranger sous sa houlette et d'obéir à sa voix. Mais à l'égard de quel peuple ou de quel prince voudrait-on soutenir que Dieu en agît ainsi? Depuis qu'avec le mosaïsme, la théocratie pure, c'est-à-dire le gouvernement temporel d'une société humaine par une autorité politique divinement constituée, a cessé d'exister parmi nous, à l'Église seule et à ses pontifes appartiendra désormais l'auguste prérogative que nous revendiquons ici pour elle.

La différence entre les deux sociétés n'est pas moins réelle, si nous venons à les considérer dans leurs propriétés respectives.

Un coup d'œil suffira pour nous en convaincre. Les empires de la terre ont leurs limites et ne tardent pas, quoi qu'ils fassent et si grande que soit leur force d'expansion, à rencontrer d'infranchissables barrières. Une montagne, un fleuve, moins que cela encore, le caprice d'un vainqueur, laissant n'importe où sur le sable l'empreinte de son pied, c'est plus qu'il n'en faut aujourd'hui pour avertir un peuple qu'il ne peut aller plus loin. On nous le fait assez cruellement sentir à cette heure !

L'Église, au contraire, ne connaît d'autres frontières que celles de l'espace et du temps : « Allez à travers le monde entier prêcher mon Évangile », a dit Jésus-Christ : *Euntes in mundum universum, prædicate Evangelium*[1]. Voilà les bornes de son empire. « Et voici que je suis avec vous, jusqu'à la consommation des siècles : *Et ecce ego vobiscum sum usque ad consummationem sæculi*[2]. » Cette courte parole en fixe la durée.

[1] Marc. XVI, 15. — [2] Matth., XXVIII, 20.

Qu'y a-t-il encore de plus mobile et de plus sujet aux retouches et aux changements que les constitutions humaines? Ce n'est pas à nous autres Français qu'on l'apprendra. Autant nous en fabriquons depuis 89, autant le vent nous en emporte. Que de fois n'a-t-on pas vu la France osciller tour à tour entr ea république et la monarchie, le provisoire et le définitif! Et Dieu sait quand nous aurons écrit la dernière page de nos variations! Mais, plus dure mille fois que le granit des pyramides, seule la divine constitution de l'Église ne s'usera pas, malgré les siècles, et, seule, on la verra s'avancer jusqu'au dernier jour du monde, à travers les débris des sceptres et des trônes, toujours jeune et toujours immuable comme l'immobile Éternité. Ainsi l'a voulu son auteur.

Comment enfin, pourrait-il venir à la pensée de confondre deux sociétés, appartenant chacune à un ordre de choses essentiellement différent? A l'État, la sécurité, la paix, le bien-être des citoyens, la félicité temporelle, en un mot, dans son acception la plus générale. A l'Église, le salut des âmes et la gloire de Dieu, avec la grâce et les sacrements comme moyens surnaturels, sans exclure pourtant les biens temporels qui peuvent lui devenir indirectement nécessaires; mais il n'y en a pas moins distinction parfaite entre ces deux fins. C'est la doctrine du Saint-Siége dans sa réponse du 19 mars : « Ne suit-il pas encore de là, dit le cardinal Antonelli, que si l'Église a été instituée par son divin fondateur comme une vraie et parfaite société, *distincte* et indépendante du pouvoir civil, investie d'une pleine et triple autorité, législative, judiciaire et coercitive, il n'en dérive aucune confusion dans la marche de la société humaine et dans l'exercice des droits des deux pouvoirs? Les compétences de l'un et de l'autre sont clairement *distinctes* et *déterminées* par *la fin* respective qu'ils poursuivent [1]... »

Nous avons ainsi prouvé, ce semble, que nous respectons scrupuleusement la distinction des deux puissances et que les dangers venant de nous sont chimériques ou gratuitement inventés. Que l'on prenne plutôt la peine de regarder d'un autre côté de la

[1] Dépêche du cardinal Antonelli à Mgr Chigi, nonce à Paris (*Univers*, 6 mai 1870). Pour le texte italien, voir la *Civiltà*, 13 mai 1870, p. 478.

frontière et l'on verra qui la foule indignement aux pieds, de Rome ou de Berlin. Nos fiers champions « de l'Église libre dans l'État libre » paraissent beaucoup moins empressés aujourd'hui de rédiger des mémorandums que du temps du Concile. Serait-ce, par hasard, que ni en Allemagne ni en Suisse « la limite des deux domaines ne semble pas franchie[1] ? » Il est vrai qu'au milieu du silence profond des souverains, une voix auguste a osé se faire entendre en faveur de la liberté des âmes et dénoncer au monde entier de monstrueux attentats ; mais, par une amère ironie du ciel, c'est la voix de ce pauvre vieillard abandonné de tous, auquel on parlait pourtant si haut et presque sans se découvrir, il y a trois ans. Quel humiliant contraste ! et que le pape et les catholiques sont bien vengés !

III

Mais revenons à notre sujet, et faisons voir que, non contents d'admettre la distinction des deux puissances, nous n'éprouvons de plus nul embarras de reconnaître, même à l'État, sa complète indépendance dans les choses purement temporelles.

Peut-être des esprits prévenus n'accueilleront-ils ces déclarations qu'avec le sourire du doute ou de l'incrédulité. Elles ne font cependant qu'exprimer une doctrine commune et parfaitement autorisée dans l'école.

Personne ne disputera, croyons-nous, ni à Bellarmin ni à Suarez, la gloire de figurer au premier rang parmi les défenseurs du Saint-Siège ; eh bien ! c'est à ces princes de la controverse et de la théologie que nous renvoyons les incrédules. Qu'ils prennent la peine d'ouvrir, entre autres, le traité *de Romano Pontifice* du pieux cardinal. Ils y trouveront au livre v^e^, un chapitre où l'auteur établit solidement que le pape n'a, de droit divin, aucun pouvoir direct purement temporel : *papam non habere ullam* mere *temporalem jurisdictionem* directe *jure divino*[2].

On objectera, peut-être, que le premier volume des controver-

[1] Voir le Mémorandum.

[2] Bellarmin, *De Romano Pontifice*, l. V, c. IV. Les anciens canonistes que com-

ses fut un instant mis à l'Index, précisément parce que le domaine direct du pape sur le monde entier y était combattu. Nous le savons; mais nous savons aussi qu'aussitôt après la mort de Sixte-Quint, la Sacrée Congrégation, sous le pontificat suivant, donna ordre de lever cette défense et d'effacer du catalogue des livres prohibés le nom de l'auteur. Il est de plus constant que cette même doctrine se retrouve dans les éditions postérieures et qu'en cela Bellarmin n'a jamais varié. — Suarez, son admirateur et son émule, ne tient pas un autre langage : « Il faut affirmer, écrit-il, dans sa défense de la foi catholique contre le roi d'Angleterre, que les rois chrétiens sont souverains dans la sphère qui leur est propre et ne reconnaissent dans l'ordre civil aucun supérieur direct devant lequel ils soient, comme tels, responsables de leurs actes[1]. »

Dira-t-on que les doctrines de Jean de Salisbury reprennent le dessus et qu'aujourd'hui les ultramontains n'ont plus qu'un rêve : « la subordination complète de la société civile à la société religieuse[2] ? » Ce qui s'enseignait hier encore sous les yeux du pape, au Collége romain, donne à cette assertion le plus éclatant démenti.

Aux hommes de bonne foi, mais égarés par le mensonge et la calomnie, nous recommandons en particulier la proposition suivante, défendue par un canoniste éminent que la mort vient de nous ravir presqu'au lendemain de sa promotion au cardinalat. « Dans les choses temporelles, comme telles, écrit le P. Tarquini, l'Église n'a aucun droit sur la société civile : *In rebus temporalibus et sub respectu finis temporalis, Ecclesia nihil potest in societate civili*[3] »; et l'auteur en conclut qu'une nation, même catholique, n'en est pas moins, quant à sa fin temporelle, totalement indépendante de l'Église : *Respectu*

bat ici Bellarmin veulent que le pape ait, de droit divin, dans le monde entier, la double autorité civile et religieuse; ce qui revient à détruire la distinction des deux puissances et à faire des rois les vassaux du Saint-Siége.

[1] « Dicendum est reges christianos habere potestatem civilem in suo ordine supremam, nullumque alium recognoscere *directe* superiorem, intra eumdem civilem ordinem, a quo in actibus suæ potestatis *per se* pendeant. » (*Defensio fidei catholicæ*, l. III, c. v.)

[2] Voir le Mémorandum.

[3] *Juris Eccles. publ. institutiones*, auctore Camillo Tarquini, S. J., p. 55.

finis temporalis, non esse Ecclesiæ subordinatam, sed plane *esse independentem*[1]. On le voit, c'est exactement la doctrine de Suarez et de Bellarmin.

Enfin, la réponse au mémorandum est si nette à cet égard qu'elle lève tous les doutes et coupe entièrement court aux récriminations. Nous n'aurons qu'à citer : « L'Église, y est-il dit, n'a jamais entendu et n'entend point exercer un pouvoir *direct* et *absolu* sur les droits politiques de l'État. » Et un peu plus loin : « Les affaires politiques, d'après l'ordre établi de Dieu et d'après l'*enseignement de l'Eglise elle-même*, sont du ressort du pouvoir temporel, sans dépendance aucune d'une autre autorité[2]. »

Mais s'il en est ainsi, répondra-t-on, l'indépendance du pouvoir civil une fois reconnue de part et d'autre, à quoi bon disputer encore ? Le reste n'est plus qu'une chicane de mots ; en réalité l'accord est fait. — Si peu fait, que nous le jugeons radicalement impossible, vu, qu'entre nos adversaires et nous se mesure toute la distance qui sépare l'erreur de la vérité.

Il faut à l'Église des situations franches, une politique à ciel ouvert, et jamais, surtout en matière de doctrine, on ne la verra consentir à acheter la paix par un sous-entendu.

Voilà pourquoi si, d'une part, l'enseignement de ses docteurs se plaît à reconnaître qu'aux chefs des peuples appartient le gouvernement direct des choses temporelles, il soutient aussi, de l'autre, le pouvoir *indirect* sur la puissance civile, dans le sens où nous l'entendons ici.

IV

Interprète et gardienne ici-bas de la loi naturelle et divine, l'Église exerce en premier lieu cette suprématie en soumettant à son contrôle tous les actes de l'État, sans exception, qui relèvent nécessairement d'elle par leur *côté moral*. Mais ici commence le désaccord entre les libéraux et nous. Puisqu'ils protestent au

[1] *Ibid.*, p. 56.
[2] Réponse du cardinal Antonelli à la dépêche du 28 février.

nom de l'État contre ce glorieux vasselage, essayons de leur prouver que c'est à tort.

Mieux inspiré que ses devanciers, le gouvernement du 24 mai a dit à la France une parole qui lui fait honneur et à laquelle, hélas! nous n'étions plus guère accoutumés. Comprenant, au souvenir de nos palais en flammes et du massacre des otages, que c'en est fait d'un peuple uniquement défendu par le gendarme ou le chassepot, on l'a vu se donner la courageuse et noble mission de relever chez nous l'*ordre moral*.

Mais, a-t-on bien compris que cette parole implique nécessairement la subordination des pouvoirs civils à l'Église, telle qu'elle a été formulée plus haut? Nous en serions heureux.

Qu'est-ce, en effet, que l'ordre moral? L'ensemble des lois immuables qui régissent l'être intelligent et libre, en lui intimant ce qu'il doit faire et ce qu'il doit éviter pour conformer en tout ses actes à la nature des choses et aux intentions manifestes du Créateur.

Et qu'on ne vienne pas nous dire ici qu'en définitive le pouvoir n'est qu'une abstraction, à laquelle il serait par trop puéril de prêter une conscience à suivre ou une âme à sauver. Qui ne voit, s'il y réfléchit bien, que ces deux éléments abstraits de toute société, la multitude et l'autorité, se personnifient toujours en autant d'individus dont les uns sont appelés à obéir et les autres à commander?

Or, la morale a aussi ses lois, qui déterminent avec une rigoureuse précision, d'après la nature de l'être social, et fixent irrévocablement les devoirs et les droits réciproques des souverains et des sujets. N'est-il pas évident, dès lors, que tout acte libre, qu'il émane des dépositaires du pouvoir ou du simple citoyen, revêt, par cela seul, un caractère de moralité qui le rend justiciable de la loi naturelle, et n'est-ce pas un devoir pour les sociétés, comme pour les individus, de s'en souvenir, sous peine de déchéance et de dégradation?

Les adversaires que nous combattons ici en conviennent d'ailleurs assez volontiers; mais, soit oubli, soit peut-être aussi calcul, leurs théories libérales ont le grave inconvénient de se tenir systématiquement en dehors d'un fait capital dans la question qui nous divise : c'est que, depuis Jésus-Christ, la loi morale est

tombée, dans son ensemble et dans ses parties, sous le domaine exclusif de l'Église et en relève entièrement comme d'un tribunal suprême et sans appel.

C'est à l'Église, en effet, et à elle seule, qu'a été confié, par Dieu lui-même, le dépôt sacré de la foi et des mœurs. Il ne s'agit donc plus de raisonner à perte de vue sur les devoirs et les droits de l'État de *nature pure* qui n'existera jamais pour nous. Beaucoup moins encore est-il permis de scinder en deux l'humanité, abandonnant à l'Église l'empire de la grâce et du mystère, pour s'adjuger à soi celui de la nature et de la raison. Ce serait donner en plein, peut-être sans y penser, dans l'hérésie la plus radicale, à notre époque, le naturalisme que Pie IX, il y a dix ans, signalait, en ces termes, à l'épiscopat catholique : « Ces hommes, disait-il, détruisent absolument la cohésion nécessaire, qui, par la volonté de Dieu, unit l'ordre naturel à l'ordre surnaturel : *Ab hujusmodi hominibus plane destrui necessariam illam cohærentiam, quæ, Dei voluntate, intercedit inter utrumque ordinem, qui tum in natura, tum supra naturam est*[1] ». Ne nous y méprenons point, il n'y a pas, dans l'ordre actuel de Providence, deux destinées pour la race humaine, il n'y en a qu'une, la destinée surnaturelle ; ici-bas, la grâce comme moyen nécessaire ; là-haut, la vision de Dieu comme récompense. Et quiconque refusera volontairement d'entrer dans ce plan sera condamné sans retour : *qui non crediderit condemnabitur*[2]. Pas de milieu possible ; il faut choisir entre ces deux alternatives : ou le courroux de Dieu dans l'autre vie, ou sa grâce en celle-ci. Telle est l'inexorable loi ; et ne nous flattons pas qu'elle soit jamais rapportée. Heureusement pour nous, la divine constitution du Christ est à l'abri des surprises parlementaires et des coups d'État.

Or, c'est à l'Église (et il conviendrait de s'en souvenir, puisque l'on tient encore au nom de catholique), c'est à l'Église seule qu'il a été dit dans la personne des apôtres : « Allez donc ; enseignez toutes les nations..., leur apprenant à observer tout ce que je vous ai confié. » L'Église est donc ainsi la dépositaire de l'autorité de Dieu, pour conduire le monde à ses destinées. Mais, la

[1] Allocution de 1861.
[2] Math., XXVIII, 19.

moralité des actes humains dépendant essentiellement de leur rapport avec la fin dernière, n'en faut-il pas conclure qu'il appartient à l'Église de juger s'ils ont cette tendance ou ne la contrarient point ?

A l'Église donc d'interpréter aux hommes la loi naturelle et divine ; à elle d'en promulguer les principes en souveraine et d'en tirer les conséquences ; à elle enfin d'en faire l'application selon les circonstances de temps et de lieu. Et n'allons pas, dans notre imbécile orgueil, nous donner le ridicule de le trouver mauvais : car enfin, si Dieu n'eût bien voulu venir en aide à l'humaine faiblesse, jamais le soleil de la vérité n'eût dissipé nos ténèbres. C'est encore la doctrine de toutes les écoles catholiques, que, sans la révélation, l'homme déchu fût resté dans l'impossibilité morale de connaître et d'observer, au moins dans son ensemble, la loi naturelle. Et, à défaut d'autres raisons, les doctrines dégradantes et insensées de nos prétendus philosophes, en rupture ouverte avec l'Église, ne le prouvent-elles pas jusqu'à l'évidence ?

Mais, qu'on veuille bien le remarquer, ce n'est pas seulement comme le prétendent, après Bossuet[1], les libéraux, au for intérieur, nous voulons dire dans ces rapports intimes de confesseur à pénitent, c'est encore dans ses relations officielles de puissance à puissance, que l'Église a le droit d'évoquer à son tribunal les actes des pouvoirs civils, pour les juger et, au besoin, faire entendre son *non licet* aux souverains et aux peuples, non moins qu'aux simples particuliers. Lui interdire d'élever publiquement la voix pour flétrir et déclarer nulle et sans effet toute mesure gouvernementale contraire à la morale ou au dogme serait du même coup la livrer sans défense à la perversité humaine et rendre impossible sa propre mission. Son fier et courageux langage à tous les Cesars oublieux de leurs devoirs nous dit assez éloquemment d'ailleurs ce qu'elle se croit permis en ce point.

Ici encore, nous n'avons fait que développer la doctrine contenue dans la réponse au mémorandum : « L'Église, écrit le cardinal Antonelli, a reçu de Dieu la sublime mission de conduire les hommes, soit individuellement, soit réunis en société, à une

[1] *Défense de la Déclaration.*

fin surnaturelle ; elle a donc, par là même, le pouvoir et le *devoir* de juger de la moralité de tous leurs actes, soit intérieurs, soit extérieurs, dans leurs rapports avec les lois *naturelles* et divines. Or, comme nulle action, qu'elle soit ordonnée par le pouvoir suprême ou qu'elle émane de la liberté de l'individu, ne peut être exempte de ce caractère de moralité, ainsi advient-il que le jugement de l'Église, bien qu'il porte *directement* sur la moralité des actes, s'étend *indirectement* sur toutes les choses auxquelles cette moralité vient se joindre. Mais, ce n'est pas là s'immiscer *directement* dans les affaires politiques[1]. » Il est difficile d'être plus clair et plus précis.

Si donc les dispositions de l'autorité civile, comme il n'arrive que trop souvent de nos jours, se trouvent en contradiction flagrante soit avec la loi naturelle, soit avec la loi divine, non-seulement le Saint-Siége a le droit d'adresser des prières et des remontrances, mais, dans le cas où les gouvernements resteraient sourds à ses justes réclamations, c'est un devoir pour lui de déclarer que ces lois iniques n'obligent en rien les enfants de l'Église et qu'ils ne peuvent d'aucune sorte les favoriser sans désobéissance et sans prévarication. « Ceux-ci (les princes) doivent bien reconnaître, dit encore la dépêche déjà citée, que s'il s'édicte, quelque part, des lois opposées aux principes de l'éternelle justice, obéir, ce ne serait plus rendre à César ce qui appartient à César, mais dérober à Dieu ce qui appartient à Dieu. »

L'Église accomplit donc sa mission d'en haut en approuvant ou en condamnant, comme conformes ou contraires à la loi naturelle et divine, les principes constitutifs des sociétés civiles, leur législation et en général tout ce qui appartient à l'ordre politique et social. L'Encyclique et le *Syllabus* ne font pas autre chose. Il suffit de savoir lire pour en être convaincu.

V

Mais, ce n'est pas seulement par le côté moral de ses actes que le pouvoir civil dépend de l'Église ; sa nature même et sa fin le mettent encore dans cet état de subordination vis-à-vis d'elle.

[1] Voir la réponse du cardinal Antonelli

Pour bien saisir la portée de cette nouvelle preuve, il est un principe de droit social qu'il importe de rappeler à nos lecteurs : c'est que les sociétés sont entre elles comme leurs fins respectives. Voulez-vous déterminer sûrement la nature et l'excellence d'une société quelconque ? Recherchez, avant tout, quel est son but ; il vous apprendra ce qu'elle est. C'est ainsi que j'affirme, par exemple, la supériorité d'une réunion de savants sur une compagnie d'industriels : l'une a pour mission d'explorer les sphères élevées de l'intelligence humaine et d'agrandir le champ déjà si vaste de nos connaissances, tandis que l'autre, livrée tout entière à la poursuite de biens fragiles et périssables, doit à son objet même une évidente infériorité. Néanmoins, pour conclure à la subordination, il faut, de plus, que les deux sociétés soient entre elles dans le même rapport que celui des moyens à la fin. Or, c'est ce qui manque à celles dont nous parlons et leur vaut d'être ainsi mutuellement indépendantes. En sera-t-il de même si nous les comparons à l'État ? Manifestement non. Pourquoi ? Parce que l'État, embrassant dans son objet la félicité temporelle sous toutes ses formes, on comprend sans peine que les sociétés particulières qui pullulent en son sein soient dès lors, entre ses mains, comme autant d'instruments dociles, recevant de lui la première impulsion, pour tendre plus harmonieusement au but.

Ce principe général admis, faisons-en l'application à l'Église et à l'État.

L'homme régénéré a, ici-bas, deux patries : celle de la terre et celle du ciel. A l'une il a confié ses destinées du temps et, à l'autre, celles de l'éternité. Mais, la première ne peut être évidemment qu'une étape pour arriver à la seconde, selon cette parole de l'Église, dans sa liturgie sacrée : *sic transeamus per bona temporalia, ut non amittamus æterna.* Il faut donc qu'elle lui soit subordonnée, comme les moyens le sont à la fin, les choses temporelles aux choses éternelles. Quel homme sensé n'en conviendrait ?

Bellarmin, dans son *Traité du Souverain Pontife* explique cette prééminence du sacerdoce sur l'empire, par une comparaison très-juste de saint Grégoire de Nazianze empruntée à la nature humaine.

Les rapports entre l'Église et l'État seraient à peu près ceux qui existent chez l'homme, entre le corps et l'esprit. L'intelligence n'intervient pas directement dans les phénomènes de la sensation, laissant par là liberté pleine et entière au corps d'agir dans sa sphère à lui. Mais les sens, dans la poursuite de leur objet, deviennent-ils un danger pour l'âme, à cet instant la neutralité cesse. La raison se fait alors un devoir de commander en reine et de châtier, sévèrement, s'il le faut, un serviteur indocile et rebelle.

Or, c'est ainsi que les choses se passent entre l'Église et l'État. Unies ensemble, ces deux sociétés ne forment plus qu'un seul corps, où il doit y avoir dépendance et subordination. Cependant, la puissance spirituelle ne songe nullement à s'immiscer dans les affaires purement temporelles, mais à la condition que celles-ci ne seront point un obstacle à sa fin, ou un moyen nécessaire pour y arriver.

Le cas échéant, l'Église *peut* et *doit* même, par tous les moyens qu'elle jugera convenables, amener le pouvoir à lui donner satisfaction[1].

« La subordination du pouvoir civil au pouvoir religieux, dit de son côté le cardinal Antonelli, s'entend aussi de la prééminence du sacerdoce sur l'empire, eu égard à la supériorité de la fin de l'un comparée à celle de l'autre. Ainsi, l'autorité de l'empire dépend de celle du sacerdoce, comme les choses humaines dépendent des choses divines, les choses temporelles des choses spirituelles. Si la félicité temporelle, qui est la fin de la puissance civile, est subordonnée à la béatitude éternelle qui est la fin spirituelle du sacerdoce, ne s'ensuit-il pas qu'à considérer le but en vue duquel Dieu les a établis, l'un des deux pouvoirs est subordonné à l'autre, comme sont aussi respectivement subordonnées leur puissance et la fin qu'ils poursuivent ? »

[1] « Ita prorsus politica potestas habet suos principes... et similiter ecclesiastica suos episcopos... Quando autem sunt conjunctæ, unum corpus efficiunt, ideoque debent esse connexæ, et inferior superiori subjecta et subordinata. Itaque spiritualis non se miscet temporalibus negotiis, sed sinit omnia procedere, sicut antequam essent conjunctæ, dummodo non *obsint* fini spirituali, aut non sint *necessaria* ad eum consequendum. Si autem tale quid accidat, spiritualis potestas *potest* et *debet* coercere temporalem omni ratione et via, quæ ad id necessaria esse videbitur. » (Bellarmin, *De Romano Pontifice*, l. V, c. VI.)

Tels sont, sur la subordination des pouvoirs civils à l'Église, les principes que le Saint-Siége maintient énergiquement dans sa dépêche au gouvernement impérial et l'éminent cardinal secrétaire d'État a soin de faire observer que ces principes ont toujours constitué la base de l'enseignement catholique à toutes les époques et qu'ils ont pour défenseurs, « une innombrable armée d'écrivains. »

Il y a plus : le mémorandum lui-même en convient, mais sa réponse est, « qu'ils n'ont jamais été acceptés sous cette forme et dans leur ensemble, par aucun souverain ni aucune nation. »

Et le gouvernement qui tient un si étrange langage déclarait, quelques lignes plus haut, « l'incompétence des pouvoirs civils dans les questions religieuses [1]. » En d'autres termes, l'Église que nous avons crue infaillible jusqu'ici, s'est grossièrement trompée sur l'étendue et l'objet de son autorité doctrinale, et c'est à l'État, d'ailleurs « incompétent » de son propre aveu, qu'il appartient de l'arrêter et de l'instruire. Aussi intervient-il, « parce que la limite des deux domaines lui semble franchie » ; et, lui, « il ne veut pas la franchir à son tour. » Oh ! logique de l'erreur et de la passion ! « Amis éprouvés de l'Église », on vous reconnaît bien là ! Mais, grand Dieu ! le simple bon sens ne dit-il pas qu'une autorité doctrinale réputée infaillible cesse de l'être, dès l'instant qu'on lui refuse de pouvoir fixer, avec une certitude absolue, les limites de sa compétence, en matière de dogme et de morale ? Laissons ici l'archevêque de Westminster faire à ces singuliers théologiens la leçon qu'ils méritent et dont ils ont grand besoin. « Qui peut définir, écrit le savant prélat, ce qui est ou ce qui n'est pas de la juridiction de l'Église, en matière de foi et de morale, si ce n'est un juge connaissant ce que renferme la sphère de la foi et de la morale et jusqu'où elle s'étend ? Car, certainement, ce n'est pas assez qu'un pareil juge conjecture ou opine, ou se prononce sur une évidence douteuse ou une connaissance incertaine. S'il en était ainsi, sa sentence, loin de mettre fin à la lutte, ne ferait que la recommencer et la renouveler.

« Il est clair que le pouvoir civil ne peut pas *déterminer* jus-

[1] Voir le Mémorandum.

qu'où s'étendent la foi et la morale. S'il le pouvait, il posséderait l'une des prérogatives de l'Église. Il devrait connaître le dépôt entier de la foi explicite et implicite, ou, en d'autres termes, il serait le gardien de la révélation chrétienne. Or, il n'est pas un chrétien ou un seul homme *sensé* qui veuille revendiquer une pareille prérogative en faveur du pouvoir civil ; et si cela n'est pas, il n'y a pas de juge capable de mettre fin à la lutte, ou ce juge *doit* être l'Église à laquelle la révélation du christianisme, quant à la foi et à la morale, a été divinement confiée. »

Et un peu plus bas, Mgr Manning ajoute : « Le pouvoir spirituel connaît avec une certitude *divine* les limites de sa propre juridiction, et, par suite, il connaît les limites et la compétence du pouvoir civil[1]. » Est-il possible de mieux faire sentir l'inconséquence et le ridicule d'un mémorandum « réclamant » contre les futurs décrets d'une assemblée conciliaire ?

VI

Qu'on nous permette, avant de finir, une dernière considération. Au jugement de M. Daru, « les principes modernes sont indispensables à la dignité comme à la liberté des hommes. »

Nous répondons au contraire que l'État ne peut prétendre à l'indépendance absolue, sans nous faire outrage et sans attenter à nos droits de citoyens.

Repoussant tout d'abord, comme une insulte à l'humanité, ces théories dégradantes du césarisme qui ne voient plus dans l'État qu'une idole, qu'un dieu Moloch *(roi)*, aux caprices duquel tout citoyen doit s'estimer heureux d'être impitoyablement sacrifié, nous renversons ce rapport et nous disons que l'État est essentiellement fait pour le plus grand bien de chacun de ses membres. Telle est en réalité la seule notion capable de sauvegarder avec nos droits politiques, notre dignité d'êtres raisonnables.

Cela étant, si par ma naissance j'appartiens à l'État, j'appartiens aussi, par mon baptême, à une Société dont les droits sur moi sont incontestablement supérieurs à tous les autres. Car enfin

[1] *Le Césarisme et l'Ultramontanisme* (*Univers*, 6 janvier 1874).

par l'acte qui me fit passer du néant à l'être, Dieu ne devient-il pas mon premier bienfaiteur et mon premier créancier ? C'est donc à lui qu'est due la préférence. Mais je sais d'ailleurs que mes devoirs envers cette infinie majesté s'identifient avec mon entière obéissance à l'Église et qu'il m'est impossible sans cela de lui payer ma dette.

J'ai par conséquent le droit indiscutable d'exiger de la Société dont je suis membre, que sa législation ne soit point en désaccord avec mes convictions religieuses, sinon je me trouverais dans la douloureuse alternative ou de passer par-dessus la loi civile, ou de désobéir à Dieu. Mais ne suit-il pas de là que l'État ne peut remplir équitablement ses obligations, qu'en vivant d'abord avec l'Église dans la concorde et la bonne harmonie ? C'est donc à lui de combiner si bien toutes choses, que jamais son action n'entrave en rien celle que l'Église exerce sur moi. Or, à moins d'aller avec elle jusqu'à la subordination, le pourra-t-il toujours ? Nous ne le pensons pas. Qu'il surgisse par exemple, entre les pouvoirs, un de ces conflits, si fréquents de nos jours, où les intérêts religieux et temporels soient simultanément engagés : il faut de toute nécessité que l'un des deux renonce à ses prétentions. Que fera donc l'État ? Si ma dignité d'homme et mes droits ne sont pas pour lui de vains mots, la justice demande impérieusement qu'il se retire de la lutte et le cède à l'Église. Ne doit-il pas comprendre en effet qu'un avantage temporel n'en est plus un pour moi, dès qu'il me faut l'acheter au prix de ma conscience et de mon Dieu ? ce qui nous ramène encore à la subordination.

Mais enfin, l'indépendance absolue des deux pouvoirs, profondément enracinée dans votre esprit, conserve, malgré tout, vos sympathies et vous persistez à vouloir en faire le principe et la base des vrais rapports entre l'Église et l'État. Eh bien, soit ! Supposons pour un instant réalisé cet idéal ; mettons à côté du pape, un prince selon vos goûts, ne relevant, pour parler votre langue, que *de Dieu et de son épée*, et n'ayant, dans le libre exercice de la souveraineté, de comptes à rendre à personne ici-bas. A vous maintenant de justifier la sagesse et la bonté de Dieu dans le gouvernement des âmes ; à vous de nous dire si ces deux grandes et saintes choses que l'on nomme religion

et patrie sont un présent de sa colère ou de son amour. Quoi donc? ce culte de l'État vous aveuglerait-il assez pour ne point voir qu'une telle maxime introduit fatalement dans le monde des intelligences un irrémédiable désordre et, dans la conscience humaine, un éternel sujet de troubles et d'intolérables angoisses? Car enfin, vous qui épousez si chaudement cette doctrine en avez-vous entrevu les conséquences? Avez-vous compris au moins la situation sans issue qui peut m'être faite, d'un jour à l'autre, à moi, membre à la fois de deux sociétés en conflit de juridiction, et dont chacune prétend m'imposer, au nom du même Dieu, des obligations contraires? L'Église, en effet, se présente et me dit : « Voici mes titres, ils sont incontestables et je ne réclame que ce qui m'est rigoureusement dû ; refuser d'obéir serait injustice et rébellion. » — « En vérité, reprend l'État, c'est faire par trop bon marché de mes droits qui ne sont pourtant ni moins certains, ni moins évidents que ceux de ma rivale; pourquoi donc les méconnaître et me fouler aux pieds? Ah! si, mécontent de la sphère d'action que m'a tracée la main du Créateur, j'étais assez téméraire pour envahir le domaine de l'Église et confisquer à mon profit les objets de son ressort, je comprendrais que l'on passât outre, sans égard à mes réclamations. Mais ici, rien de semblable : sauvegarder à mes peuples un intérêt temporel en péril, là se bornent mes prétentions. Comment donc, même en restant sur mon propre terrain n'y serais-je pas invulnérable? On me dira sans doute que, deux intérêts contraires ne pouvant se concilier ensemble, il faut bien en sacrifier un. Je le veux ; mais pourquoi plutôt le mien que celui de l'Église? N'ai-je pas été créé, tout aussi bien qu'elle, avec l'indépendance en partage? Et vous voulez me réduire au rôle humiliant de serviteur et m'immoler au bien d'autrui. Je ne m'y prêterai pas... » Voilà le langage que me tiendra l'État d'après vos principes ; à vous de me tirer d'embarras. Voyons! Parlez : quelle réponse me conseillez-vous? Des concessions réciproques, un arrangement à l'amiable entre les deux partis? Mais si l'État, qui se sent dans son droit, ne veut entendre à rien, et si, de son côté, l'Église ne peut consentir à des sacrifices sans compromettre gravement le bien des âmes, à quoi me réduirez-vous? A la guerre? Riante perspective que celle-là, surtout quand j'entends Guillaume Bar-

clay lui-même, l'un des vôtres, s'il en fut, m'avouer avec ingénuité, qu'alors « toute la république chrétienne se ruine incontinent, ou, à tout le moins, souffre et endure beaucoup de maux par telle division. Et ce d'autant plus qu'il n'y a *aucun* sinon *Dieu seul* qui puisse légitimement connaître de telle dissension et justement punir les injures qui se font de part et d'autre[1]. » Mais passons ; puisque selon vous, Dieu, dans sa sagesse, a si équitablement réparti l'autorité entre les deux pouvoirs que les horreurs de la guerre me sont inévitables, daignez m'apprendre du moins si je puis en conscience, suivre et défendre indifféremment l'une ou l'autre bannière ; car vous sentez bien qu'il m'est impossible de rester neutre. Or, je vois clairement que si l'Église a raison, l'État de son côté n'a pas tort : ce qui m'échappe, je l'avoue, c'est qu'étant l'un et l'autre dans leurs droits, ils puissent avoir encore celui de se déclarer réciproquement la guerre. Depuis quand donc, sans offense et sans provocation d'aucun genre, sera-t-il permis à un peuple de se jeter sur un autre peuple, uniquement parce qu'il y va de ses intérêts ? Vous le voyez, j'ai beau faire, je trouve des obstacles et des dangers partout. Mais, s'il en est ainsi, votre principe est jugé. Absurde comme ses conséquences, affreux tyran de la conscience humaine, il n'a plus droit qu'au ridicule et au mépris. Et voilà pourtant ce que vous nous donnez comme étant l'œuvre de Dieu, dites plutôt le rêve insensé de l'orgueil impatient du joug ; vous aurez le mérite de la franchise et l'on vous croira.

Arrêtons-nous là. Nous avons prouvé, ce semble, que si sur ce premier chef, le mémorandum impérial, au tribunal de la logique et du bon sens, ne soutient pas un instant l'examen, la doctrine du Saint-Siége sort au contraire de cette épreuve intacte et triomphante.

Il ne nous reste donc plus qu'à les mettre pareillement l'un et l'autre en présence du dogme, pour être en droit de conclure que l'indépendance *absolue* de l'État est aussi contraire à la foi qu'à la raison.

L. DURAND.

[1] *Traité de la puissance du Pape*, trad. du latin de Guillaume Barclay.

LES RÉSULTATS

DES RECHERCHES PRÉHISTORIQUES

D'APRÈS LES CONGRÈS ET RÉUNIONS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

II

LES DÉCOUVERTES PRÉHISTORIQUES ET L'HISTOIRE. — LA QUESTION PRÉHISTORIQUE AU XVIIIe SIECLE. — UNE PAGE DE TACITE. — MONUMENTS PRÉHISTORIQUES DE LA GERMANIE ET DE LA SCANDINAVIE

Notre précédente étude laisse déjà entrevoir trois conclusions d'une grande importance dans les questions préhistoriques. D'abord, nous savons à quoi nous en tenir sur la valeur réelle des expressions dont se servent plusieurs géologues quand ils parlent de la grande puissance des terrains quaternaires : c'est abuser étrangement du langage que d'appeler couches énormes les bancs ou lits de gravier et d'argile qui n'ont très-généralement que trois, quatre ou cinq mètres d'épaisseur.

Ensuite, l'histoire des peuplades sauvages de l'Amérique et de l'Océanie nous a montré comment l'usage d'instruments grossiers, l'absence de tout procédé métallurgique, l'insouciance ou même le mépris pour tout ce que nous appelons la vie civilisée, peuvent s'allier avec une industrie, avec des idées, des coutumes et des sentiments qui décèlent, malgré de nombreux défauts, la puissance, la noblesse et le génie du roi de la création. Car ce n'est pas un animal plus ou moins perfectionné que nous avons aperçu dans les forêts de la Nouvelle-France ou sur les rivages d'Otahiti; c'est bien l'homme se révélant à nous par ses œuvres, son intelligence et son cœur que nous avons admiré [1].

[1] M. Le Hon, dans son livre : *L'Homme Fossile*, nous trace le portrait suivant de l'homme primordial. « Quelle idée devons-nous nous faire de l'homme primordial ?

Enfin, les annales du Nouveau-Monde nous ont mis encore sous les yeux un spectacle instructif, en nous présentant des nations immobilisées dans leurs coutumes sauvages, et vivant sur les frontières de peuples chez lesquels la civilisation s'était manifestée de toutes manières, dans les institutions politiques, les arts et l'industrie. Quelle est la raison de ce phénomène ? On cherchera longtemps avant d'en trouver une explication satisfai-

Les instruments les plus anciens de son industrie que nous possédons, les traces des foyers qui servaient à la cuisson des aliments ne remontent sans doute pas jusqu'aux premiers temps de son existence sur la terre. Disons-le, quoi qu'il puisse en coûter à notre orgueil, l'homme devait originairement, dans ses instincts, ses passions et ses besoins, se rapprocher des animaux. Le feu lui était inconnu. (M. Le Hon ne trouve pas improbable que le feu ait été fourni à l'homme par le frottement des branches d'arbres les unes contre les autres pendant un grand ouragan. Que n'a-t-il, pour nous en convaincre, invoqué les principes de la thermodynamique?) Il (l'homme) se nourrissait de racines et des fruits de la terre, et s'il faisait entrer la chair dans son alimentation, il devait la dévorer crue. Sa vie vagabonde était employée exclusivement à ses besoins matériels, n'ayant sans doute aucune idée d'une puissance suprême; son langage devait se réduire à un petit nombre de vocables dans lesquels, comme nous le montrent (!) encore les Boschimans et autres peuples inférieurs, les voyelles jouaient le plus grand rôle. Il devait se vêtir d'une peau entière, non cousue, laissant ses membres exposés à l'intempérie de l'air et il se livrait au sommeil dans les forêts, ou le plus souvent dans des antres obscurs pour se préserver du froid et des animaux féroces. Mais, malgré un tel degré d'abaissement et de misère, l'homme n'en était pas moins l'être par excellence, le couronnement de la création. Il possédait le don divin de la raison, et cette suprême supériorité sur tous les animaux de la terre, la perfectibilité ! »

Voilà ce que devaient être, d'après les intuitions imaginaires de M. Le Hon, les premiers représentants de notre espèce. M. Vogt veut bien nous dire quel fut un des degrés de perfection par lesquels ont passé les ancêtres des populations civilisées. (*Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Bologne*, octobre 1871, séance du 5 octobre, après-midi, M. Vogt prend la parole sur l'anthropophagie et les sacrifices humains): « Loin d'être lié à l'état le plus barbare de l'humanité, l'anthropophagie et les sacrifices humains sont une phase, et une phase nécessaire, du développement de la civilisation. D'une part, en effet, nous voyons que les tribus anthropophages sont plus civilisées que celles qui ne le sont pas. D'autre part, les faits avancés comme indiquant l'habitude de l'anthropophagie chez l'homme préhistorique se rapportent tous à un âge déjà avancé en civilisation... La cause la plus générale de l'anthropophagie est toute dans les idées métaphysiques sur les rapports entre l'âme et le corps. Tous les peuples arrivent à penser que les qualités psychiques sont intimement liées avec certaines parties du corps, et qu'en mangeant celles-ci on augmente chez soi ces qualités. L'Indien mange du cerf pour se donner de la vitesse dans la course, du lion pour acquérir de la force. Il est naturel, dès lors, qu'on arrive à manger les chefs et les gens valeureux pour gagner de la puissance et du courage, etc. » Personne ne se leva pour répondre à l'honorable orateur.

Cette note est déjà trop longue et je ne puis qu'indiquer un article de la *Brownson's quarterly Review* (livraison d'avril 1873) dans laquelle M. Brownson repousse la théorie du progrès indéfini au nom de la logique et au nom de l'histoire (voir l'*Univers* du 9 juin 1873).

sante en dehors de la nature même de l'homme. On nous parlera de l'influence de la race, de l'action du climat, de bien d'autres choses encore ; toutes ces explications, données à des points de vue exclusifs, ne tiennent pas devant l'ensemble des faits : elles paraissent tout au plus rendre compte de ce qui a été observé dans une contrée du globe ; mais elles sont contredites par l'histoire d'un autre pays. Ainsi, pour se convaincre que l'influence du climat sur la marche de la civilisation n'est pas telle que certains auteurs le prétendent, il suffit de jeter les yeux sur une carte géographique. Sous le même degré de latitude, vous voyez des peuples chez lesquels le développement de l'industrie, des arts et des sciences, fut autrefois et est peut-être encore aujourd'hui très-différent.

Ce contraste de populations sauvages et civilisées, qui vivent les unes à côté des autres, n'a pas été particulier au nouveau continent ; le monde connu des Romains a offert le même spectacle. Peut-être, en considérant ce fait, pourrons-nous rattacher à l'histoire proprement dite un grand nombre d'antiquités que l'on nous donne comme préhistoriques.

Loin de prétendre marcher par une voie nouvelle, nous ne faisons que suivre le chemin tracé par les plus grands maîtres.

Deux points vont aujourd'hui attirer notre attention : les raisons qu'on avait autrefois de rapporter aux temps historiques les vestiges des anciennes générations ont-elles encore présentement quelque valeur ? Y a-t-il ensuite un motif assez puissant pour forcer notre adhésion dans tout ce qu'on avance touchant la longue période de siècles qui aurait précédé l'histoire ?

Non, tout n'est pas récent dans la question dite préhistorique. De nos jours, ce que plusieurs y mettent de nouveau, c'est beaucoup d'engouement, c'est une activité fiévreuse pour accumuler les pièces de conviction, c'est une ardeur passionnée pour des théories brillantes. On aime ce bruit, on se complaît à étonner le vulgaire par des romans scientifiques. Les anciens, je ne veux parler que des antiquaires du XVIIIe siècle, qui sont déjà anciens pour nous, les anciens, dis-je, étudiaient avec plus de maturité les monuments antiques : ils s'arrêtaient pour confronter l'objet découvert avec les récits des historiens : ils allaient du plus connu au moins connu, se servaient de la tradition, pour porter un peu

de lumière sur les points obscurs. Quoique peut-être moins suivie maintenant, cette marche du connu vers l'inconnu n'en reste pas moins la meilleure.

Pour apprendre à appliquer cette méthode, nous choisissons pour maître un homme assez connu, qui jouit d'une certaine célébrité, Dom Bernard de Montfaucon. Le savant auteur de l'*Antiquité expliquée*, d'après la nature même de son ouvrage, devait se trouver en présence de la question préhistorique. Il nous apprend en effet que, de son temps, « on déterrait assez fréquemment des haches de pierre dans les parties septentrionales de la Gaule-Belgique, dans la Picardie, l'Artois et les autres pays de la Basse-Germanie, chez les Bataves et les autres nations germaniques du Nord, où la barbarie a régné plus longtemps. » L'abbaye de Corbie possédait une collection de ces objets et fournit deux haches de pierre dont les figures se trouvent au tome cinquième, deuxième partie de l'*Antiquité expliquée* [1].

Montfaucon eut même l'heureuse fortune de pouvoir étudier un dolmen de l'âge de pierre ; car c'est ainsi qu'on nommerait aujourd'hui le monument funèbre découvert en 1685 à Cocherel, près de Pacy-sur-Eure, lieu célèbre dans l'histoire par une victoire de Duguesclin.

Sur une colline près de Cocherel, étaient deux anciennes pierres analogues aux menhirs de la Bretagne. On fouilla le sol à cet endroit, et on trouva à une petite profondeur deux squelettes étendus côte à côte, et qui avaient chacun sous la tête une pierre taillée en forme de hache. « L'une, qui est appelée pyrite, a de six à sept pouces de long, et un et demi de large : le côté qui taillait est fort aigu, et se termine en angles pointus. L'autre, d'un beau jade oriental, verdâtre et marqueté d'argent, a aussi la forme d'une hache, est percée à l'un de ses bouts, et a trois pouces de long et deux de large [2]. »

[1] Dom Bernard de Montfaucon : *L'Antiquité expliquée et représentée en figure*, t. V, 2e partie, p. 194 et suivantes, in-folio, 2e édition, Paris 1724. Cf. *Histoire de l'Académie pour l'année 1686 :* Le tombeau de Cocherel. — Dom Jacques Martin : *La religion des Gaulois tirée des plus pures sources de l'antiquité*, t. II, p. 311, in-4°, Paris, 1727. Le tombeau de Cocherel.

[2] Le jade néphrétique, dont il est ici question, est une substance minérale considérée comme un feldspath mélangé à d'autres matières. Il est verdâtre, blanchâtre,

En creusant un peu plus avant, les ouvriers découvrirent un sépulcre formé de grandes pierres, qui renfermait de seize à dix-huit squelettes. Tous ces squelettes avaient une pierre taillée sous la tête, les bras étendus le long du corps, et les pieds tournés vers le nord. Leur stature était ordinaire, mais les crânes étaient plus durs et plus épais qu'ils ne sont communément. Un des crânes avait été percé en deux endroits ; mais les cicatrices indiquaient que l'homme avait survécu à ces blessures. Il n'y avait aucun squelette de femme. Voici l'inventaire des autres objets trouvés à côté des ossements : trois os pointus comme le fer d'une hallebarde qui avaient été fichés autrefois à de longs bâtons pour en faire des lances ou des piques ; des pointes, les unes d'ivoire, les autres de pierres, destinées à armer les flèches ; un

quelque fois tache, dur, rayant le verre. Il nous vient de l'Inde, de la Chine. Les Orientaux en font des amulettes, des manches de couteaux, des poignées de sabre. Dict. de Privat-Deschanel).

La question de l'origine des haches de jade, que l'on trouve dans les monuments préhistoriques, a été posée au *Congrès international d'anthropologie préhistorique*, tenu à Bruxelles au mois d'août 1872. Cette question n'a point reçu de solution. Voici le résumé de la discussion (séance du 25 août, matin). M. Desor : On ne connaît en Europe aucun gisement de cette roche. L'analyse chimique a démontré l'identité de la substance minérale des haches trouvées en Europe et des pierres semblables de l'Orient, de la Chine. On en a conclu qu'elles étaient venues de l'Orient par voie de commerce. Mais conçoit-on un commerce qui n'aurait tiré de l'Orient que ces pierres, délaissant tant d'autres richesses, les rubis, les paillettes d'or ? — M. de Mortillet pense qu'on trouvera plus tard le gisement. — M. de Quatrefages pencherait plutôt pour l'introduction par voie de commerce. Le trafic n'aurait apporté que la jadéite, parce que pour le sauvage c'était plus que l'or, c'était l'équivalent du fer. — M. Schaafhausen cite deux beaux exemplaires de hache en jade ; l'un est à Bonn, l'autre à Mayence. Ils ont été trouvés parmi des antiquités romaines. Ces haches appartenaient à la dernière période de l'âge de pierre. Peut-être les Romains se servaient-ils de ces pierres comme d'objets sacrés dans la conclusion de leurs traités avec les peuples étrangers. M. Lagneau conteste que ces objets aient été importés d'Orient, car ils se retrouveraient dans la Russie méridionale ou dans le bassin du Danube, stations intermédiaires des émigrations. (On pourrait répéter ici la réponse de M. de Mortillet : *Peut-être on en trouvera*.) Enfin M. Leemans remarque qu'une des haches présentées a la forme des haches de Java : elle a donc pu être introduite par un commerce récent : elle a été ensuite perdue, puis retrouvée. Deux jours après, M. de Vibraye présentait au congrès des objets préhistoriques recueillis au Japon. Plusieurs hachettes sont perforées. Les types rappellent ceux de nos pays. Le jade vert ou blanc prédomine. L'âge de ces objets est très-problématique, et il n'est guère facile de dire quelle a été au Japon l'époque de la pierre polie.

Les congrès, on le voit, n'aboutissent pas toujours à donner plus de lumière. Ils apprennent même souvent à douter. Montfaucon peut donc nous dire en toute liberté son sentiment sur le fait de la hache de jade trouvée à Cocherel.

morceau de corne de cerf préparé pour emmancher une hache de pierre à l'un des bouts, et, à l'autre, un morceau de bois. On ne trouva d'ailleurs ni fer, ni aucun autre métal. Près de ces squelettes, mais à une profondeur un peu moindre, on découvrit une grande quantité d'os à demi-brûlés : parmi ces ossements était un tas de pierres, et sur ces pierres une urne en terre cuite. Deux crânes ramassés à cet endroit, attirèrent l'attention : ils n'avaient que l'épaisseur et la dureté ordinaires.

Nous voici en plein terrain préhistorique. Beaucoup de dolmens fouillés en ces derniers temps n'ont pas offert une si riche moisson. Mais quelle explication raisonnable peut-on donner de la présence de ce sépulcre sur les bords de l'Eure ? « Sur ces découvertes, plusieurs firent de grands raisonnements, et imaginèrent bien des choses, comme il arrive ordinairement quand on découvre quelque chose de singulier. »

Le savant bénédictin nous donne son avis, et il appuie ses conjectures sur les faits relatés par l'histoire. Ces squelettes ensevelis sont les dépouilles mortelles d'une bande guerrière qui aura tenté une expédition lointaine, ou sera venue au secours d'une peuplade attaquée. L'absence de tout squelette de femme, l'âge adulte qu'indiquent les ossements, la présence des armes, la hache des combats sur laquelle repose le crâne, tout appuie cette supposition. Vous reconnaissez le chef à sa hache précieuse. Tous ceux qui reposent avec lui sont ses fidèles, ils ne lui ont pas survécu. Les os brûlés, qui forment comme une seconde sépulture à côté de la première, sont probablement ceux des Gaulois, habitants de la contrée. Nous savons en effet que les Gaulois avaient coutume de brûler leurs morts. La différence d'épaisseur des crânes dans les deux sépultures demande quelque explication. Nous pouvons d'abord remarquer que l'action du feu a pu produire une modification sur les crânes brûlés. Mais un fait cité par Hérodote nous indique que les crânes ne résistent pas également aux causes d'altération qui suivent le trépas [1]. Hérodote visita le champ de bataille où Cambyse avait vaincu Psammétique : « J'ai vu, dit-il, sur le champ de bataille, une chose fort sur-

[1] *Histoire d'Hérodote*, l. III, c. XII. Traduction de Larcher ; nouvelle édition, 1802.

prenante. Les ossements de ceux qui périrent à cette journée sont encore dispersés, mais séparément. Vous voyez d'un côté ceux des Perses, et de l'autre ceux des Égyptiens aux mêmes endroits où ils étaient le jour du combat. Les crânes des Perses sont si fragiles, qu'en jetant un gravois, on les casse ; ceux des Égyptiens sont au contraire si durs qu'on peut à peine les briser à coups de pierre. Les gens du pays m'en donnaient une raison qui me paraît être la véritable. C'est que les Égyptiens, se rasent la tête dès l'enfance, et vont ainsi la tête nue même au soleil, ce qui leur durcit le crâne et les empêche de devenir chauves : il n'est point, en effet, de pays où l'on voit moins de chauves. Les Perses, au contraire, ont le crâne plus fragile parce qu'ils s'accoutument, dès l'enfance, à couvrir leur tête d'un bonnet en forme de tiare et vont ainsi couverts toute leur vie. J'ai remarqué à Paprémis quelque chose de semblable à l'égard des ossements de ceux qui furent défaits avec Achéménès, fils de Darius, par Inaros, roi de Lybie. »

L'armement tout primitif que fournit la sépulture de Cocherel ne doit pas nous causer un trop grand étonnement. Les historiens grecs ou romains nous parlent de peuples qui connaissaient peu ou ne connaissaient point les métaux. Ainsi l'armée nombreuse, avec laquelle Xerxès envahit la Grèce, présentait la plus grande variété dans les costumes et dans l'équipement militaire. Hérodote nous en a conservé des détails bien curieux [1]. Parmi les nations qui se trouvaient à cette expédition, on comptait d'abord les Perses. Ils avaient des bonnets de feutre bien foulé qu'on appelle tiares, des tuniques de diverses couleurs et garnies de manches, des cuirasses de fer travaillées en écailles de poissons et de longs hauts-de-chausses qui leur couvraient les jambes. Ils portaient une espèce de bouclier qu'on appelle Gerrhes, avec un carquois au-dessous, de courts javelots, de grands arcs, des flèches de canne, et outre cela, un poignard suspendu à la ceinture et portant sur la cuisse droite. » Pour saisir le contraste, il suffisait de voir défiler les Caspiens, les Thraces et surtout les Arabes avec les Éthiopiens. « Les Éthiopiens, vêtus de peaux de léopard et de lion, avaient des arcs de branches de palmier de

[1] *Histoire d'Hérodote*, l. V, c. LXI et LXIX.

quatre coudées au moins, et de longues flèches de canne à l'extrémité desquelles était, au lieu de fer, une pierre pointue, dont ils se servent aussi pour graver leurs cachets. Outre cela, ils portaient des javelots armés de cornes de chevreuil pointues et travaillées comme un fer de lance, des massues pleines de nœuds. Quand ils vont au combat, ils se frottent la moitié du corps avec du plâtre et l'autre avec du vermillon. »

Les Sarmates, d'après Pausanias [1], n'ont point de fer, et comme ils n'entretiennent aucun commerce avec les autres nations, ils n'en font point apporter d'ailleurs, mais ils mettent à leurs lances, au lieu de fer, des pointes d'os. Ils ont des arcs faits de cornouiller et des flèches du même bois.

Ammien Marcellin nous rapporte que les Huns armaient aussi leurs traits de pointes d'os [2].

Mais nous n'avons pas besoin d'aller sur les bords de la Vistule ou au pied des monts Ourals, pour trouver les centres populeux d'où ont pu partir les guerriers qui tentèrent la fortune des armes sur les bords de l'Eure. César, dans ses *Commentaires*, nous indique suffisamment un point de départ plus rapproché des Gaules. Au delà du Rhin vivaient les Germains, c'est-à-dire tout un ensemble de peuplades belliqueuses toujours prêtes à pousser leurs incursions dans les pays limitrophes. Nous pourrions encore chercher, parmi les nombreuses tribus cantonnées dans la Scandinavie, celle qui aurait eu l'honneur de former à la guerre les héros de Cocherel, et, l'imagination aidant, nous verrions ces hommes du Nord venir, pour ainsi dire, prendre possession par leur tombeau d'une terre que leurs fils, les Normands du xe siècle, devaient conquérir pour toujours.

Mais nous ne voulons point sortir des indications de l'histoire. Aussi bien le spectacle que nous offrent l'une et l'autre rive du Rhin, aux temps de César et de Tacite, est trop instructif pour que nous ne le considérions point avec quelque attention. L'Amérique même ne nous a rien offert de pareil. Dans le Nouveau-Monde, les peuplades sauvages et les nations civilisées ne se

[1] *Pausanias in Atticis*, l. I.

[2] Amm. Marc. l. XXXI : « Arcus ossibus pro specularum acumine arte nimia coagmentatis. »

touchaient pas. Sur le Rhin, aux frontières de l'empire, les barbares ne sont séparés des Romains que par la largeur d'un fleuve, et bien longtemps ils restent insensibles aux attraits de la civilisation et aux exemples séduisants des maîtres du monde. Ouvrons Tacite, et voyons ce qu'étaient les peuples d'outre-Rhin au commencement de notre ère[1].

« Les Germains n'ont pour tout bien que des troupeaux ; ils n'ont ni or, ni argent ; ces barbares n'attachent aucun prix à ces métaux. On peut voir chez eux des vases d'argent dont on fait présent à leurs ambassadeurs et à leurs chefs ; mais ils n'en font pas plus de cas que des vases d'argile. Cependant les plus voisins de la Gaule estiment maintenant l'or et l'argent comme objets utiles au commerce ; quelques-unes de nos monnaies leur sont connues et ce sont les seules qu'ils reçoivent. Ceux qui habitent dans l'intérieur des terres ne pratiquent guère que l'usage antique et simple des échanges. Si nous en jugeons par leurs armes, le fer est rare dans le pays[2]. Tout le monde sait que les Germains n'ont point de villes, et qu'ils ne sauraient même souffrir de voisins à côté d'eux. Ils vivent dispersés dans les champs, selon qu'un bois, une plaine, une montagne les a fixés. Ils n'emploient dans leurs constructions ni tuiles, ni ciment, mais seulement des matériaux grossiers, sans songer ni à la beauté ni à l'agrément. Ils se creusent des souterrains qu'ils chargent de fumier : c'est là qu'ils se retirent pendant l'hiver et qu'ils mettent leurs grains en sûreté ; ils y trouvent un abri contre les froids excessifs ; et si l'ennemi, dans une invasion, ravage la campagne, ces retraites cachées et souterraines lui sont inconnues, ou lui échappent par cela seul qu'il faudrait les chercher. Si leur patrie languit dans le sein d'une longue paix, presque toute la jeune noblesse va combattre ailleurs ; car la nation est ennemie du repos, et les

[1] Tacite, *De Mor. Germ.*, V et seq. Cf. Cæsar, *De Bello Gall.*, VI.

[2] « Ne ferrum quidem superest, sicut a genere telorum colligitur », c. VI. Chez les Esthoniens : « Rarus ferri, frequens fustium usus », c. XLV. Les Fenni : « Mira feritas, fœda paupertas : non arma, non equi, non penates », c. XLVI. Cependant les Gothins exploitent des mines, mais comme tributaires : « Gothini, quo magis pudeat, et ferrum effodiunt », c. XLIII. Les Suiones ont des richesses, mais ils ont perdu de leur indépendance : « Est apud illos et opibus honos : eoque unus imperitat, nullis jam exceptionibus, non precario jure parendi. Nec arma, ut apud cæteros Germanos, in promiscuo, sed clausa sub custode, et quidem servo », c. XLIV

périls offrent plus d'occasion de se distinguer. Ils aiment mieux affronter les dangers et la mort que labourer la terre et attendre le bénéfice des saisons. Ils croient même qu'il y a mollesse et lâcheté à gagner à la sueur de son front ce qu'on peut payer de son sang. Dans les batailles, il serait honteux au chef d'être moins brave que ses compagnons, et à ceux-ci de ne pas l'être autant que leur capitaine. Si le chef est tué, il n'est pas permis de lui survivre sous peine d'être à jamais déshonoré. Le plus sacré de leurs serments est celui qu'ils font de le défendre, de le couvrir de leurs corps, de lui renvoyer la gloire de leurs belles actions. Le chef combat pour la victoire et les soldats pour leur chef. La chasse occupe le peu de temps qu'ils ne donnent pas à la guerre. Ils ne songent alors qu'à dormir et à manger. Ces guerriers, si actifs et si courageux, abandonnent le soin de leurs maisons et de leurs terres, à des femmes, à des enfants, à de faibles bras ; pour eux, ils végètent, et, par une étrange singularité de leur nature, sont aussi amis de la paresse qu'ennemis du repos. »

En vérité, on croit entendre une relation de la Nouvelle-France, ou lire une page de Charlevoix. A ces grandes distances dans l'espace et dans le temps, nous retrouvons les mêmes mœurs, les mêmes habitudes, les mêmes défauts, en un mot, les mêmes sauvages. Mais quand on lit Tacite et qu'on pense à la nécropole de Cocherel, l'esprit se reporte comme naturellement et sans effort vers la Germanie : ce doit être de ce pays que partit la petite troupe, et les guerriers, fidèles à leurs serments, sont tombés autour de leur chef. On ne me demandera pas cependant, je pense, de déterminer la date précise de l'événement, car le point important n'est pas d'assigner une année entre toutes celles pendant lesquelles la Germanie est restée barbare. Nous cherchons simplement s'il faut sortir des limites de l'histoire et des siècles qu'elle comprend, pour trouver une place au monument de Cocherel et à ceux qui lui ressemblent, c'est-à-dire à ceux qui sont rangés dans la période *néolithique* par nos savants. Eh bien ! je réponds avec assurance que tout nous invite à les ranger dans la période historique.

Tacite nous a déjà dit ce qu'étaient les Germains de son temps. Remontons quelque peu dans la série des âges ; le fer n'aura pas encore paru : la pierre seule fournissait les outils et les armes.

Ici, une nation en repos avait la patience de polir le silex. Là, une tribu toujours en mouvement pour la guerre ou la chasse n'employait que la pierre taillée, et laissait dans ses diverses stations des éclats nombreux, vestiges de son industrie toute primitive.

Notre induction acquerra une bien plus grande force, si l'on se rappelle ce que fut pendant très-longtemps le vaste pays qui s'étend de l'Oural au Rhin, et de la mer Glaciale aux Alpes et au Pont-Euxin ; et ce ne sont pas seulement les annalistes grecs ou romains qui nous en instruisent. Les traditions de nos propres ancêtres, les monuments semés sur toute l'Europe, les variétés humaines qui se sont superposées, sans se mêler complétement les unes uxe autres, nous font connaître les grands mouvements des peuples à travers la Germanie et la Scandinavie. On se représente cette partie de l'Europe comme le lit d'un vaste courant dont les flots sont des nations et qui marche de l'est vers l'ouest. A certains moments les ondes se poussent et s'accumulent : elles débordent à droite et à gauche, en même temps que les premiers flots inondent les Gaules et l'Espagne. Des temps plus calmes succèdent à ces crues extraordinaires, et le courant ne se présente plus que comme un vaste lac dont la surface ondoie légèrement en divers sens, jusqu'à ce que le trop-plein se fasse sentir par de nouvelles irruptions sur les pays voisins [1].

Cherchons maintenant dans ce grand chemin, par lequel sont passés tant de peuples, si nous n'y trouverons pas les divers monuments que l'on veut rapporter à l'âge préhistorique : des tombeaux, des habitations sur pilotis, des vestiges de cabanes, des grottes, des abris sous roche où l'homme a laissé des indices de son passage. Nous ne pouvons songer à tout décrire ; cette étude prendrait de trop grandes proportions, et puis la description de plusieurs découvertes qui se ressemblent ne manquerait pas de provoquer l'ennui par l'uniformité [2].

En 1718, le professeur Iselin de Bâle signalait à Montfaucon les pierres taillées en forme d'armes que l'on trouvait en abon-

[1] La Scandinavie a été appelée *officina gentium*, *vagina gentium*. V. *Hist. univ.* par une société de gens de lettres, t. XXXI, Histoire des Germains et de divers peuples septentrionaux.

[2] Les monuments préhistoriques trouvés dans notre France auront leur place quand nous traiterons un autre point de la question préhistorique

dance auprès des squelettes anciens et des urnes funéraires. Ces pierres, disait-il, sont aiguës ou obtuses et souvent percées comme pour recevoir un manche. Ces trouvailles se font dans la Hesse[1]. Cependant on ne rencontre pas dans ce pays une arme dont usaient les tribus voisines. Elle était formée d'un gros caillou, rond comme une sphère, et percé au milieu, soit pour en faire un pommeau d'épée, soit encore pour le passer dans une corde dont on se servait comme d'un *lazzo* américain. Le professeur de Bâle remarque que les sépultures peuvent se ranger en trois catégories, par rapport sans doute à la qualité des personnes, et peut-être aussi à l'usage que l'on faisait des tombeaux. On trouve donc dans quelques tumulus des terres et des ossements, dans d'autres seulement des urnes, tandis qu'ailleurs la présence des seuls squelettes indique que les cadavres n'ont pas été brûlés. D'ailleurs, les objets trouvés avec les restes humains sont de plus ou moins grande valeur, selon le rang qu'occupaient les défunts dans leur nation[2]. Hérodote, en nous racontant les obsèques du roi des Scythes, nous signale des coutumes analogues. Le corps, dit-il, était porté chez les Garriens qui habitaient sur le Borysthène, à l'endroit où ce fleuve commence à être navigable. On creusait une grande fosse carrée au fond de laquelle le cadavre était déposé sur un lit de verdure et de feuilles entassées. Autour

[1] La Hesse est l'ancien pays des Cattes. Tacite parle ainsi de ce peuple : « Duriora genti corpora, stricti artus, minax vultus, et major animi vigor... Apud Cattos in consensum vertit, ut primum adoleverint, crinem barbamque summittere; nec, nisi hoste cæso, exuere votivum obligatumque virtuti oris habitum. Super sanguinem et spolia revelant frontem, seque tum demum pretia nascendi retulisse, dignosque patria ac parentibus ferunt. Ignavis et imbellibus manet squalor. » (Tac. *De Mor. Ger.*, c. XXX et XXXI.) Entre les Cattes et le Rhin étaient les Sicambres, peuple puissant et nombreux, qui passait pour le plus belliqueux de la Germanie. On sait la réponse qu'ils firent à l'officier que César leur avait envoyé pour qu'ils lui livrassent la cavalerie des Usupiens et des Tenctères qui s'était retirée sur leur territoire. Ils dirent fièrement que la domination romaine finissait au Rhin et que César n'avait rien à voir au delà de ce fleuve (César, *Com.*, lib. IV).

[2] Iselin ajoute : « Cela fait voir que l'une et l'autre manière d'ensevelir, ou en brûlant les corps, ou en les laissant entiers, était en usage dans ce pays-là, tout de même qu'à Rome, où, quoique l'usage fût établi de brûler les corps des gens de qualité, non-seulement le peuple, mais aussi quelques familles patriciennes, et entre autres les Cornelieus, ensevelissaient les corps sans les brûler, et cela jusqu'au temps de Sylla. » Après nous avoir imaginé les âges de la pierre taillée, polie, etc., on voudrait quelquefois y ajouter l'âge de l'ustion, l'âge de l'inhumation. Cette remarque d'Iselin nous montre qu'il ne faut marcher dans cette voie qu'avec la plus grande circonspection.

du corps, on plantait des piques qu'on recouvrait de pièces de bois et de branches de saule. Dans le vide laissé autour du cadavre, on plaçait une des femmes du prince, son cuisinier, son valet de chambre, son échanson, son messager, ses chevaux, tous étranglés, et beaucoup de meubles, entre autres des coupes d'or. Après quoi, ils accumulaient sur ce monument un monceau de terre le plus haut qu'il leur était possible[1].

Cette manière de donner la sépulture avait persisté même chez des peuples plus policés. Empruntons encore à Hérodote la description du tombeau d'Alyattes, roi des Lydiens et père de Crésus. « Il y a, dit cet historien, dans la Lydie un ouvrage qui ne le cède en grandeur qu'aux magnifiques constructions des Égyptiens et des Babyloniens : c'est le sépulcre d'Alyattes. Le pourtour est formé de grandes pierres et le reste de terre amoncelée. Cinq termes, placés au haut du monument, subsistaient encore de mon temps et portaient des inscriptions indiquant ceux qui avaient concouru aux dépenses. Le circuit de ce tombeau est de six stades et deux plethres (environ onze cent soixante-dix mètres) et sa largeur est de treize plethres (environ quatre cents mètres)[2]. »

Pour revenir à la Germanie, Georges Keysler, dans ses *Antiquités septentrionales*[3], signale beaucoup de ces anciennes tombes en terre ou en pierres brutes dans les environs de Brême, dans la Westphalie, la Frise, le Brunswick, le Holstein. M. Dicks a rencontré sur les rivages de la mer du Nord, autour de Groningue, des monticules artificiels de quatre à cinq mètres de hauteur ; mais il les considère plutôt comme des lieux de refuge que comme des sépultures. Les antiquités qu'on y trouve indiquent que des générations, pratiquant l'industrie à divers degrés, se sont succédé sur ces tertres. Ainsi, on y découvre des monnaies romaines : quelques tumulus n'offrent cependant en fait de métal que du bronze, et d'autres n'ont point de métal et ne fournissent aux amateurs que des pierres taillées.

Pour se faire une idée des usages funèbres de ces temps reculés, il faut visiter le grand dolmen ou chambre de géant que

[1] *Hérodote*, l. III, c. LXXI.
[2] *Hérodote*, l. I, c. XCIII.
[3] Keysler : *Antiquités septentrionales*. Hanovre, 1720. Voir Montfaucon, sup., t. V.

MM. les docteurs Retzius et Montélius ont découvert à Karleby, près de la ville de Falköping en Westrogothie[1]. Tout près de l'église de Karleby, il y a dix grandes chambres de géant formant une ligne droite. Ces dolmens, et le grand nombre de tombeaux de la même période dont le voisinage de la ville de Falköping est si riche, prouvent que cette partie de la Suède a été fort peuplée, quand ses habitants se servaient encore d'intruments en pierre, c'est-à-dire plus de trois mille années avant nos jours.

Le dolmen fouillé par MM. Retzius et Montélius est très-bien conservé. Il se trouve dans un grand tumulus circulaire de trois mètres de hauteur. Au sommet de ce monticule, on voit des blocs imposants qui couvrent la chambre rectangulaire et la longue allée s'ouvrant vers l'orient. Mais, pénétrons à l'intérieur du monument. Il faut s'engager dans une sorte de corridor surbaissé dont la longueur est d'environ sept mètres. Nous arrivons à une salle rectangulaire qui a en longueur six mètres environ, en largeur deux mètres et demi, et en hauteur un mètre et demi. Nous sommes dans la chambre sépulcrale. Quelques petites dalles verticales formaient des loges le long des parois, et dans ces enfoncements les cadavres avaient été placés assis[2]. On rencon-

[1] *Matériaux pour servir à l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, Revue mensuelle dirigée par M. E. Cartailhac, 1re livraison de 1873, Communication de MM. Retzius et Montélius. Les docteurs Retzius et Montelius paraissent admettre, du moins d'après le texte que j'ai sous les yeux, que le minimum d'âge de ces tombeaux serait plus de trois mille ans avant nos jours. Trois mille ans avant nos jours nous laissent dans la période historique. Nous ne sommes pas habitués à rencontrer cette modération chez ceux qui fouillent les monuments *préhistoriques*.

[2] Mettons en regard de ce que nous offre le monument funèbre de Karleby les cérémonies funèbres des sauvages du Canada. « Ils enterrent leurs morts en cette façon. Premièrement ils emmaillotent le corps et le garottent dans des peaux, non de son long, mais les genoux contre le ventre et la tête sur les genoux. Après, la fosse étant faite en creux, on les place non à la renverse et couches comme nous, mais assis, posture en laquelle ils s'aiment fort et qui entre eux signifie révérence ; car les enfants et les jeunes gens s'assoient en présence de leurs pères et des vieux qu'ils respectent. Ensuite le corps logé et n'arrivant pas à fleur de terre, ils voûtent la dite fosse avec des bâtons, et à cette fin que la terre retombe dedans, et ainsi couvrent le tombeau en dessus. Si c'est quelque personnage illustre, ils bâtissent une sorte de pyramide ou monument avec des perches liées ensemble, aussi cupides de gloire en cela que nous sommes en nos marbres et en nos porphyres. Si c'est un homme, ils y mettent pour enseigne et marque son arc, ses flèches et son pavois ; si c'est une femme, des cuillers, des matachias, joyaux et parures. J'ai pensé m'oublier du plus beau, c'est qu'ils inhument avec le défunt tout ce qu'il a, comme son arc, ses flèches, ses peaux et toutes autres besognes, et encore ses chiens, s'ils n'ont été mangés ; voire même les vivants y ajoutent plusieurs telles offrandes par amitié.

tre cependant au milieu de la chambre deux squelettes étendus et placés sur le dos. Beaucoup d'ossements avaient été dispersés, probablement quand on avait apporté d'autres cadavres : car tout indique que les corps ne furent pas tous à la fois déposés dans le tombeau.

Cette salle funéraire renfermait environ quatre-vingts squelettes d'adultes et d'enfants. Malheureusement, la plupart des crânes avaient été tout à fait écrasés par les pierres. On n'a pu en recueillir que cinq dont la forme a été déterminée avec certitude. Quatre de ces crânes sont dolichocéphales ; mais le cinquième est brachycéphale et se rapproche du type des Lapons. Cette tête et quelques autres qui lui ressemblent, trouvées aussi dans la Scandinavie, indiquent qu'il existait alors en même temps dans ce pays des hommes des deux types, l'un à tête allongée, l'autre à tête arrondie [1].

A côté des morts se trouvaient déposés plusieurs objets : des

Estimez par là si ces bonnes gens sont loin de cette maudite avarice que nous voyons entre nous, laquelle, pour avoir les richesses des morts, désire et pourchasse la perte et trépas des vivants. Les obsèques ainsi faites, ils s'enfuient du lieu et haïssent des lors toute la mémoire du mort : s'il arrive qu'il faille en parler, c'est sous un nom nouveau. »

Les coutumes changeaient d'ailleurs d'une tribu à l'autre. Voyez dans les *Relations des Hurons*, année 1636, le long récit de la fête solennelle des morts. On ferait un gros volume si l'on voulait recueillir et comparer les habitudes très-diverses des peuples sur ce point. Consultez Lafitau : *Mœurs des Sauvages américains* ; Delacroix : *Dictionnaire historique des cultes religieux* ; art. *funérailles* ; *Hist. générale des voyages*, par Prévost, etc. On a voulu renfermer dans les âges préhistoriques l'âge des dolmens, l'âge des tumulus, l'âge des grottes sépulcrales, en les distinguant les uns des autres, mais ils sont synchroniques et ne sortent guère des temps historiques.

[1] *L'indice céphalique*, qui sert à caracteriser la forme des crânes, est le rapport du diametre transverse maximum d'un crâne à son diametre antéro-postérieur supposé égal à 100. Ainsi quand on dit que l'indice cephalique est 80, on entend que le diamètre antéro-postérieur du crâne étant représenté par 100, le diamètre transverse est représenté par 80. Quand on a les mesures vraies des deux diamètres, il est facile de calculer l'indice céphalique. Ainsi un crâne dont le diamètre antero-postérieur est de 172 millimètres et le diamètre transverse de 140 millimètres, a pour indice céphalique 81,39. « Dans la classification de M. Broca, qui est la plus satisfaisante que nous possédions, dit M. Hamy (*Précis de Paléontologie humaine*, p. 129, note), les crânes dolichocephales purs sont ceux dont l'indice est au-dessous de 75 Les crânes sous-dolichocéphales ont des indices qui varient entre 75 et 77,77. De 77,77 à 80, les crânes sont dits mesaticéphales ou mesocephales, ou orthocephales. De 80 à 85, ils sont sous-brachycéphales. Enfin au-dessus de 85, les crânes sont brachycéphales purs. » Les quatre crânes dolichocéphales de Karleby avaient pour indices céphaliques 71 — 73,5 — 75 — 77.8, et le crâne brachycéphale, 84,4.

perles en ambre, une petite pointe de flèche en silex, quelques couteaux simples, de petits racloirs et des éclats de silex, un percuteur en granit, des fragments de poteries grossières et deux instruments en os. Au milieu des squelettes humains, on ramassa quelques ossements dispersés de vache, de cochon, de renard et de martre.

Ces tombeaux paraissent renfermer les dépouilles mortelles des tribus qui ont laissé les Kjökkenmöddings; car les anciens habitants de la Gothie avaient l'habitude d'accumuler auprès de leurs habitations les débris des animaux dont ils faisaient leur nourriture, usage que l'on retrouve encore de nos jours chez les Samoïèdes et que pratiquaient anciennement plusieurs peuplades de l'Amérique du Nord. Ces amas sont en forme de collines ondulées, présentant quelquefois, au milieu, un espace vide où se dressait probablement la cabane. Il en est dont les dimensions atteignent jusqu'à trois cents mètres de long, sur cinquante de large et trois d'épaisseur. Les fouilles opérées dans ces monticules ont mis au jour des coquilles d'huîtres, de moules, de littorines, des os fracturés de mammifères, d'oiseaux, de poissons et divers objets d'industrie en pierre taillée. Dans les Kjökkenmöddings de la Scandinavie, comme dans ceux de la Floride, on ne rencontre ni le métal ni la pierre polie. La faune de ces restes de cuisine nous indique de quels animaux se nourrissaient ces peuplades. Parmi les mammifères, on nomme l'urus, le cerf, le renne, le chien, le renard, le lynx, le chat sauvage, le chevreuil, le sanglier, le loup, le phoque, la loutre, le castor. Les oiseaux que l'on peut reconnaître, sont: le cygne sauvage, l'oie, le canard, le coq de bruyère, le grand pingouin. La classe des poissons est représentée par le hareng, la cabillaud, la limande, l'anguille.

Les tombeaux et amas de débris que nous venons de visiter, ne nous ont offert aucune trace des vêtements alors en usage. Un tumulus situé dans le Jutland, près de Ribe, contenait un costume complet, dont M. Vorsaœ a publié la description. Cette sépulture est d'une date plus récente, comme le prouvent les objets en bronze qu'on y a trouvés. Sur les trois corps renfermés dans le tumulus, l'un, dont les chairs s'étaient changées en une substance grasse (gras des cadavres), avait été enterré avec des habits de laine. Un bonnet de forme hémisphérique, dont l'extérieur était

composé d'innombrables bouts de fil terminés par un nœud, lui couvrait la tête. Sur le corps, on trouva une chemise échancrée au cou, une ceinture autour des reins et par-dessus un manteau semi-circulaire de trois à quatre pieds de longueur. Deux châles presque carrés et ornés d'une frange complétaient le costume. A côté du squelette, était déposée une épée de bronze à deux tranchants dans un fourreau de bois et une petite boîte renfermant un bonnet de laine et un couteau-rasoir en bronze.

Nous en avons dit assez sur les monuments funéraires. Jetons maintenant un coup d'œil sur les vestiges des anciennes demeures des peuples germains; nous commençons par les palafittes ou cités lacustres. Nous aurons une idée nette de ce genre d'habitations en lisant ce que dit Hérodote de celles que construisaient les Pæoniens du lac Prasias [1]. « Sur des pieux très-élevés enfoncés dans le lac, ils placent des planches jointes ensemble. Un pont étroit est le seul passage qui y conduise. Les habitants plantaient autrefois ces pilotis à frais communs; mais dans la suite, il fut réglé qu'on en apporterait trois du mont Orbélus à chaque femme qu'on épouserait. Ils ont chacun sur ces planches leur cabane avec une trappe bien jointe qui conduit au lac, et dans la crainte que leurs enfants ne tombent par cette ouverture, ils les attachent par les pieds avec une corde. »

Cette manière de se protéger contre les animaux féroces ou contre les ennemis fut employée longtemps en quelques contrées. M. Chantre a retrouvé des constructions toutes semblables dans le lac de Paladru (Isère), et ces maisons sur pilotis ont été habitées jusqu'au temps de Charlemagne. L'année dernière, une découverte analogue a été faite dans les tourbières de la vallée de l'Avre, près de Boves (Somme). Cette station était encore occupée au commencement du second siècle après J.-C. [2]. Nous aurons plus tard occasion de nous occuper des palafittes de la Suisse. Les habitations lacustres, on le voit, n'ont point, par elles-mêmes, un grand intérêt préhistorique. Ce qui leur donne de l'importance, c'est leur mobilier, ou en d'autres termes, ce sont

[1] Hérodote, lib. V, c. XVI.

[2] *Bulletin mensuel de la Société linnéenne du nord de la France*. Amiens, 1873, n° 18.

les objets que l'on recueille au milieu des débris. Ainsi, d'après la forme et la nature des instruments, on rapportera ces stations sur pilotis soit à l'âge de pierre, soit à l'âge de bronze ou encore de fer.

Si l'on admet ces divisions, on peut dire que la Germanie ancienne présentait des palafittes de tous les âges. Ainsi la station lacustre de Czeszewo, dans le grand duché de Posen, serait de l'âge de la pierre taillée. Les outils de la peuplade qui l'habitaient n'étaient que des marteaux de pierre brute et des morceaux d'os de cerf. Le pilotage supportait un plancher de troncs d'arbres serrés les uns contre les autres.

Sur le lac Atter et le lac Traun (Autriche), les objets ont été préparés avec plus de soin. On trouve des instruments en os terminés en pointe ou en biseau coupant, des armes en pierre polie, des dents d'animaux percées pour servir de parure. Dans deux localités, à Seewalchen et à Weyeregg, on a même recueilli deux aiguilles de bronze. Quelques poteries faites à la main, portant comme ornementation des lignes, des points, des triangles ou des cercles, nous donnent une idée du goût artistique des habitants de ces lacs. On a retrouvé encore des habitations semblables dans le Brandebourg, la Poméranie et la Bavière.

Aux environs de Leipzig, des travaux, entrepris pour régler le cours de l'Elster, ont fait découvrir des rangées de pieux en chêne, qui supportaient un certain nombre de troncs placés horizontalement. Les pilotis étaient enfoncés dans une couche d'argile grise, d'origine lacustre et probablement récente, en partie du moins. Cette couche d'argile recouvre le gravier quaternaire. Les fouilles ont amené au jour des mâchoires inférieures et des dents de bœuf, des fragments de bois de cerf, des os longs d'un mammifère encore incertain, des valves encore réunies d'anodonte et d'unio, du charbon de bois, des fragments de poteries à grand rayon de courbure et deux haches en pierre à tranchant poli, dont l'une est percée d'un trou. L'acide carbonique a dissous le fer oxydulé déjà existant ou en voie de formation, et l'a transporté sur les os qui ont pris au contact de l'air la teinte bleue caractéristique de la vivianite (fer oxydulé phosphaté). En même temps, la chaux phosphatée contenue dans les os a été dissoute et transportée vers les substances végétales, pour s'y combiner

sous forme de vivianite avec le fer oxydulé en voie de formation. L'ancien plancher de l'habitation était enfoui sous une couche de racines et une assise d'argile presque sans cailloux roulés, épaisse de deux à trois mètres, résidu indubitable d'une suite d'inondations [1].

On ne se donnait pas toujours la peine de construire à si grands frais des demeures inaccessibles. Le Mecklembourg et la Moravie nous présentent les vestiges d'un autre genre d'habitations. Nous voulons parler de celles qu'on a appelées *palustres*. Les *Crannoges* d'Irlande, lieux de refuge dont quelques-uns ont persisté jusqu'au XVIIe siècle, nous montrent ce que devaient être les stations palustres. On s'établissait dans des terrains bas ou sur des îlots immergés en hiver. Pour remédier à l'inconvénient que causait la crue des eaux, la hutte était exhaussée au moyen de pilotages et d'empierrements. La forme de ces tertres est en général circulaire, et ne dépasse pas quelques mètres en diamètre. Au milieu, on reconnaît les vestiges d'un foyer. Mais les générations successives ont laissé leurs traces dans les assises superposées de cendres et de terres.

Tous les habitants ne s'étaient cependant pas réfugiés sur les lacs ou au milieu des marais. D'autres aimaient les grottes naturelles ou les clairières des forêts. Dans les cavernes, les chasseurs trouvaient un abri passager. Mais il pouvait bien se faire que quelques-unes fussent habitées d'une manière continue. Ne retrouvons-nous même pas encore aujourd'hui des vestiges de cet ancien usage ? La colline de Laon a ses *creutes*, et ce n'est pas le seul endroit dont le nom rappelle des habitudes analogues.

Visitons une ou deux grottes de la Germanie. La caverne de la Roche-Creuse, près d'Ulm, dans le Wurtemberg, est une vaste salle, précédée d'un long couloir de vingt mètres. Les fouilles qui y ont été faites ont donné des couteaux en silex, des poteries grossières faites à la main, une mâchoire de chat sauvage perforée.

Dans les environs de Cracovie, M. Sawiza a exploré cinq grottes. Dans l'une d'elles, où un foyer démontrait le passage de l'homme, il a recueilli des instruments en silex et des ossements

[1] *Les Mondes*, 1873, t. 31, p. 391.

de bœuf, de cheval, de sanglier. Une singularité remarquable est l'absence de débris d'ours et de renne, tandis que dans une caverne voisine, les ossements d'ours sont si abondants, qu'elle a reçu le nom de cet animal.

Je ne veux que mentionner en passant quelques endroits où l'on ramasse en grande quantité des pierres travaillées de main d'homme. Les bords de la Vistule et les rives du Danube ont eu leurs ateliers de silex taillés. L'Autriche peut montrer son gisement quaternaire pareil à celui de Saint-Acheul. Dans le Wurtemberg, à Schussenried, le mobilier de plusieurs cabanes, ou peut-être d'un atelier, a été entraîné dans le cours d'eau voisin et a glissé dans une sorte de poche creusée dans le gravier. Dans cette cachette naturelle, au-dessous d'une couche épaisse de tourbe superposée à un lit de tuf calcaire, M. Fraas a recueilli plusieurs centaines de silex ouvrés, des objets en bois de renne, des mâchoires d'animaux dont les dents avaient été soigneusement extraites [1].

Nous ne pouvons espérer de retrouver les fondations ou les constructions souterraines des demeures bâties au milieu de forêts par les Germains. Tacite nous a dit que les barbares ne se servaient point de pierres dans leurs édifices. Cependant les fragiles abris et les misérables huttes de ces peuples ont laissé des traces sur le sol. Sans doute, il faut un œil observateur pour les remarquer. Mais si l'on cherche bien, on découvre dans les bois et les bruyères incultes des excavations circulaires nommées en certains endroits margelles; en d'autres, mares des païens (Heidenpull) [2]. Ce sont les emplacements des huttes. D'abord, la forme circulaire est un caractère trop constant pour qu'on puisse l'attribuer à une autre cause qu'à l'action de l'homme. Ensuite, les fouilles pratiquées dans ces margelles ont donné des fragments de poterie, des hachettes en silex, du fer, du bronze, des médailles même, des ossements d'animaux. Quelquefois on a retiré des fragments de bois qui rappelaient les solives employées dans la construction de l'édifice.

[1] Voir pour tous ces faits les *Comptes rendus des Congrès préhistoriques* et le recueil périodique : *Matériaux pour servir à l'histoire primitive et naturelle de l'homme.*

[2] *Mémoire sur les habitations gauloises et sur les vestiges qu'on en trouve dans les provinces de l'Est*, par le P. Bach, S. J. Metz, 1866.

Plusieurs passages des écrivains grecs et romains, que nous pouvons contrôler au moyen des bas-reliefs, nous fournissent des renseignements sur la forme de ces cabanes. Nous savons que généralement les maisons étaient circulaires et surmontées d'une toiture conique. La couverture était ordinairement de chaume, d'autres fois de gazon, de plaquettes ou de bardeaux. Les forêts voisines fournissaient à souhait les troncs d'arbres. Des solives, grossièrement taillées, formaient la charpente des murs, et les interstices étaient garnis avec de l'argile et de la paille mêlées à la manière des torchis. Il paraît que ces murailles ne manquaient pas d'une certaine élégance. et que, chez les riches surtout, les parois recevaient un enduit lisse et coloré. Les cabanes sont tombées ; il ne reste que les emplacements, et encore ne les rencontre-t-on que dans les terrains abandonnés. Ailleurs, et partout où le sol a été livré à la culture, la charrue en a nivelé les traces ou bien encore, quand les emplacements ont donné naissance à des villages ou à des villes, les vestiges des anciennes habitations ont disparu sous l'action de la pioche ou sous les décombres des édifices plus récents. L'eau séjourne dans les excavations : car le fond en est formé d'une couche d'argile dont l'épaisseur va jusqu'à trois mètres. Cette matière plastique servait à garnir le trou conique sur lequel s'élevait la maison et formait en durcissant une sorte de plancher. De plus, quand la construction s'est écroulée, le mortier argileux, qui formait les parois, a augmenté la couche imperméable qui couvrait le fond de l'entonnoir, et le trou circulaire exposé à la pluie, est devenu un marécage où croissent des roseaux et d'autres plantes aquatiques.

Voilà quelques-unes des antiquités que l'on rencontre dans l'ancienne Germanie. Les recherches faites jusqu'à ce jour n'ont pas encore fait connaître toutes les traces laissées par les nombreuses nations, qui ont traversé cette partie de l'Europe jusqu'à la prise de possession définitive du sol. Cependant toutes les variétés de monuments préhistoriques s'y trouvent, depuis la simple station dans les plaines, marquée par les éclats de silex, jusqu'aux sépultures mégalithiques qui renferment du bronze. Eh bien! je le demande au lecteur impartial, si, nous plaçant à l'époque de Tacite, nous comparons la civilisation des barbares

qui allaient envahir l'empire romain, avec l'état que font deviner les monuments antiques, sommes-nous vraiment forcés de séparer ces deux âges par dix ou vingt mille ans ? Pour placer tous ces événements et toutes ces migrations, en donnant aux divers peuples le temps d'exercer leur industrie, de mettre en œuvre les matériaux qui témoignent encore aujourd'hui de leur adresse et de leur force, n'avons-nous pas assez des quinze ou vingt siècles d'histoire qui ont précédé l'ère chrétienne ? On peut même, si l'on veut, prendre plus de siècles que nous n'en donnons. Et je n'oublie point le progrès attesté par les découvertes ; mais, ce progrès, je le prends tel que nous le montrent les objets recueillis : c'est le progrès que comporte l'âge de pierre, le progrès que n'exclut pas le caractère tout spécial de l'homme souverainement jaloux de son indépendance au sein de ses forêts, et dédaigneux jusqu'au mépris de nos usages civilisés.

Nous savons tout ce qu'on oppose à la conclusion que nous venons de déduire, et nous ne voulons taire aucune difficulté. Aussi bien, les objections sont devenues presque banales à force d'être répétées, et il est bon de chercher à en saisir la valeur.

Et d'abord la théologie et l'histoire se voient refuser le droit de se faire entendre dans la question de l'homme primitif : à leurs raisons on oppose constamment une fin de non-recevoir ; car, dit-on, l'époque préhistorique ressortit aux seules sciences naturelles.

Après avoir ainsi délimité le terrain et posé des barrières qui en ferment l'accès à tout adversaire, on donne du relief à l'hypothèse admise, en invoquant tour à tour l'archéologie, la géologie, la paléontologie humaine et animale.

La géologie insiste sur l'épaisseur, la variété, la disposition des couches quaternaires.

La paléontologie agit fortement sur l'imagination en produisant la longue suite des animaux éteints, dont les ossements se retrouvent avec ceux de l'homme : elle augmente encore l'effet par l'étonnante variété qu'elle signale dans les formes humaines qui ont paru sur le globe.

L'archéologie prend en main les outils de l'homme primitif, et, d'après les formes, les cassures et l'usure du silex, elle nous

détermine les étapes multiples du progrès et découpe en âges la longue série des siècles.

Nous ne redoutons nullement d'entrer dans l'examen de chacune de ces difficultés, et si le bienveillant lecteur consent à nous suivre dans les détails qu'exigent les réponses, nous nous persuadons qu'il y trouvera la confirmation de la thèse générale qui est exposée dans les pages précédentes. Aujourd'hui, bornons-nous à dire quelques mots de l'exclusion donnée à la théologie et à l'histoire, quand il s'agit de traiter ces questions.

Nous ne sommes plus, nous dit-on, au temps où la théologie dominait les débats scientifiques et les maintenait dans les étroites limites qu'assigne la tradition à l'existence de l'homme sur la terre. « Vague et mystique à son début, toute science d'observation subit ensuite le joug de l'autorité, qui, tout en sanctionnant quelques vérités bien établies, impose en même temps à l'esprit humain de nombreuses erreurs. Mais, peu à peu, celui-ci se dégage de ses entraves et la lutte commence contre la tradition. Les observations se multiplient ; incomplètes d'abord et superficielles, elles se précisent de plus en plus. La méthode se substitue au système et la science se fonde sur des bases inébranlables [1]. »

Il fallait citer ce passage pour montrer clairement les tendances de plusieurs représentants du système préhistorique. D'après ces docteurs, le sentiment d'un antiquaire consciencieux n'est point recevable « s'il a écrit au XVIIIe siècle, dans la capitale des États de l'Église, pour célébrer les riches collections des pontifes romains et sous les auspices des congrégations. » La singulière raison qu'on donne de cette exclusion est que « l'auteur devait nécessairement s'inspirer des croyances mosaïques et s'efforcer d'accommoder sa découverte à la chronologie biblique [2]. » Mais la

[1] M. le docteur Hamy : *Précis de paléontologie humaine*, p. 8. Paris 1870.

[2] M. Hamy, *Précis*, p. 19. M. Hamy parle ainsi à propos de l'ouvrage de Mercati : « *Metallotheca vaticana, opus posthumum, auctoritate et munificentia Clementis* XI P. M. *in lucem editum Romæ* 1717. » Mercati a dit des pierres taillées : « Ceux qui étudient l'histoire pensent que ces objets ont été détachés par un choc de silex très-durs pour servir dans les folies de la guerre : les plus anciens hommes ont eu en effet pour couteaux des lames de silex. » Il fait appel, pour soutenir son sentiment, aux anciens historiens, et, parlant des premiers habitants de l'Europe occidentale : « Il n'y avait pas là, dit-il, de fer qui frappât les yeux : leurs barques, leurs demeures, ils fabriquaient tout avec des pierres aiguisées. » — M. le docteur

marche rationnelle ne serait-elle pas d'indiquer nettement pourquoi la Genèse ne contient pas la véritable solution des questions préhistoriques, et pourquoi on écarte *a priori* cette grande autorité ?

Mais, j'aime mieux laisser l'appréciation de ce procédé à une revue non suspecte de partialité. Voici ce que nous lisons dans la troisième livraison de 1873 des *Matériaux pour l'Histoire primitive et naturelle de l'Homme :* « Une des questions qui passionnent le plus vivement, non-seulement les anthropologistes, mais le public lui-même, est, sans contredit, celle de la *haute* antiquité de l'homme. C'est là un des terrains sur lesquels une certaine école scientifique se plaît à provoquer les défenseurs de la tradition religieuse, et où se livre entre les deux adversaires une des luttes les plus vives. Cette école, que sa passion dépouille d'une des conditions les plus essentielles de la véritable recherche scientifique, l'indépendance du résultat, n'a que trop souvent montré, à s'emparer des faits non suffisamment établis, un empressement qui permet à ses adversaires de lui renvoyer, non sans raison, l'accusation de faire de la science, non pour agrandir d'une manière désintéressée le domaine de nos connaissances, mais pour se forger des armes de combat[1]. »

Ce n'est point ici le lieu de venger la théologie des attaques dont elle est l'objet. Cependant, que le lecteur me permette d'indiquer la différence qui existe entre le but qu'atteint cette science et le but vers lequel tend l'histoire naturelle. La théologie, qui n'est, on le sait, que l'étude approfondie du catéchisme, nous met tellement en possession de la vérité, qu'il en résulte pour la con-

Hamy, qui ne voit dans les livres de Moïse que des récits légendaires indignes du moindre intérêt, se plaît à invoquer en faveur des hypothèses préhistoriques et comme preuve de la seconde période glaciaire le *Zend-Avesta* et les chants mythologiques des Scandinaves. Voici le passage du *Vendidad-sade* dont M. Hamy fait l'application aux phénomènes quaternaires : «L'homme habite d'abord un lieu de délices et d'abondance, c'est Eerïené Véedjo, « plus beau que le monde entier », donné par Ormuzd. Arhiman, « la source des maux », opère à son tour et dans le fleuve qui arrose Eerïené Veedjo, il fait la grande couleuvre *mère de l'hiver*. « L'hiver répandit le froid dans l'eau, dans la terre, dans les arbres.» C'est alors qu'Ormuzd créa Soghdô, « abondant en troupeaux », deuxième séjour des hommes primitifs. » (*Précis*, p. 178.) S'il faut croire, nous préférons la Genèse au Zend-Avesta, notre croyance au moins nous exempte de la crédulité.

[1] *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*. Revue mensuelle; 3e livraison de 1873, p. 130.

science des devoirs impérieux. Elle jalonne le chemin qui conduit au martyre, c'est-à-dire elle montre les vérités pour lesquelles il faut sacrifier, non-seulement les biens et les aises de la vie, mais la vie elle-même. Qu'on me désigne, d'autre part, une seule conclusion des sciences naturelles ou humaines pour laquelle j'aie l'obligation de donner une goutte de mon sang. Et si un despote, enorgueilli de sa force, s'avise un jour de vouloir imposer des croyances, des lois arbitraires et injustes à la conscience humaine, sont-ce les sciences naturelles qui poseront le grain de sable, l'humble vérité, contre laquelle viendra se briser sa puissance? Hélas! ouvrez l'histoire, ou regardez autour de vous, et vous ne verrez que trop souvent les sciences purement humaines liguées avec la force contre cette science qui nous parle de Dieu, de l'homme et du monde, pour nous spécifier nos devoirs et nous maintenir dans la voie, la vérité et la vie[1].

L'histoire n'est pas mieux accueillie que la théologie. « La reconstitution d'un passé si éloigné ne se fait, nous dit-on, ni en réunissant les données des anciens historiens, ni en déchiffrant des inscriptions dont l'alphabet et les langues sont perdus. S'il en était ainsi, elle serait du domaine de l'histoire proprement dit. Mais les débris matériels de leur existence sont les seuls monuments qui puissent mettre en lumière la manière de vivre des anciens occupants de notre sol : l'observation et l'induction sont les seuls procédés que nous pouvons y employer... Les études de cette nature, qui puisent leurs éléments dans les sciences géologiques, sont donc du ressort exclusif des sciences naturelles. Par

[1] Le lecteur me pardonnera de placer ici quelques lignes de J.-J. Rousseau :

« Fuyez, dit-il, ceux qui sous prétexte d'expliquer la nature, sèment dans les cœurs des hommes de désolantes doctrines, et dont le scepticisme apparent est cent fois plus affirmatif et plus dogmatique que le ton décidé de leurs adversaires. Sous le hautain prétexte qu'eux seuls sont éclairés et vrais, de bonne foi, ils nous soumettent impérieusement à leurs décisions tranchantes, et prétendent nous donner, pour les vrais principes, des choses inintelligibles, systèmes qu'ils ont bâtis dans leur imagination. Du reste, renversant, détruisant, foulant aux pieds tout ce que les hommes respectent, ils ôtent aux affligés la dernière consolation de leur misère, aux puissants et aux riches le seul frein de leurs passions; ils arrachent du fond du cœur le remords du crime, l'espoir de la vertu, et se vantent encore d'être les bienfaiteurs du genre humain. Jamais, disent-ils, la vérité n'est nuisible aux hommes. Je le crois comme eux, et c'est, à mon avis, une grande preuve que ce qu'ils enseignent n'est pas la vérité. » (*Emile*, l. IV.)

ces investigations, la géologie donne la main à l'histoire et aide à restaurer le passé de l'humanité[1]. »

Ces considérations auraient toute leur valeur, s'il avait été préalablement démontré que les vestiges des générations anciennes n'ont pas ou ne peuvent pas avoir leur place dans l'histoire. Tant que ce point n'aura pas été sérieusement traité par les défenseurs des temps préhistoriques, nous aurons raison de trouver étrange que la tradition et les annales des peuples ne soient pas consultées dans ces questions.

Pour résumer d'une manière sensible les idées qui sont développées dans les pages précédentes, empruntons une comparaison aux sciences géologiques elles-mêmes. D'après une théorie, qui a sa raison d'être dans les faits qu'elle veut expliquer, pendant une partie de la dernière période géologique, le nord de l'Europe était enseveli sous un vaste manteau de glace. Cette froide enveloppe descendait des montagnes de la Scandinavie, son contour, partant des sources du Dnieper et du Volga, remontait d'un côté jusqu'à la mer Glaciale, et de l'autre, après avoir traversé la Pologne et la Prusse, venait se perdre en Hollande à la hauteur du Zuiderzée. Cette courbe immense fondait lentement sous l'action du soleil et alimentait les fleuves voisins, mais en même temps le glacier s'avançant paraissait ne rien perdre de son volume. Cependant l'astre du jour, aidé par des circonstances encore inconnues, a fait reculer cette mer solide et le voyageur n'en retrouve les traces que sur les flancs des montagnes scandinaves.

C'est sous cette figure que je me représente la lutte entre la barbarie implantée dans le nord de l'Europe et la civilisation. Sur les bords, aux confins des deux nations, la fusion, le mélange se fait : mais une grande masse de peuples refoule sans cesse les tribus déjà atteintes par l'influence des mœurs romaines. Quelquefois des avalanches se détachent et portent au loin la dévastation. Peu à peu cependant le *Glacier* perd du terrain et le sol cultivé s'agrandit. L'usage des métaux, les arts, les lettres pénètrent plus avant. Sur toute la frontière la marche n'est pas la

[1] M. Dupont : *L'Homme pendant les âges de la pierre dans les environs de Dinant-sur-Meuse*. Bruxelles, 1872, p. 11.

même : une heureuse exposition a permis à l'astre du jour de darder ses rayons avec plus d'efficacité en tel endroit qu'en tel autre ; ainsi des causes partielles ont amené certaines peuplades à accepter plus vite des coutumes de moins en moins sauvages.

L'analogie se continue jusqu'au bout ; car si l'usage de la pierre, comme instrument et comme arme, a disparu depuis longtemps de l'ancienne Germanie, en remontant au nord jusque sur les bords de la mer Glaciale, nous retrouvons encore aujourd'hui les vestiges de cette industrie primitive chez les Lapons et les Samoiëdes. Dans les plaines de l'Allemagne les blocs erratiques et les moraines sont des indices qui marquent le retrait successif de la glace. Ainsi encore, les monuments *préhistoriques* sont des vestiges que la barbarie, en reculant vers le nord, a laissés comme témoins de sa longue domination. A. Haté.

LA DAUPHINE

MÈRE DE LOUIS XVI

— PREMIER ARTICLE —

Le dauphin, fils de Louis XV, venait d'entrer dans la seizième année de son âge. Le roi, qui relevait à peine de sa terrible maladie du mois d'août 1744, averti par le danger même qu'avaient couru ses jours de la nécessité où il était d'assurer des héritiers à la couronne, résolut de donner suite au projet de mariage négocié depuis cinq ans avec la maison régnante d'Espagne. L'affaire fut heureusement conduite par Mgr Guy de Vauréal, évêque de Rennes, et, le 23 février 1745, Louis de France épousait solennellement à Versailles l'infante Marie-Thérèse, fille de Philippe V.

Or, tandis que les deux cours échangeaient des félicitations et des vœux à l'occasion d'une alliance de famille qui s'annonçait aussi durable que prospère, un fait assez étrange venait de se passer dans l'un des nombreux couvents de Varsovie. Une jeune fille, de maison princière, après avoir pénétré dans l'intérieur du monastère des dames du Saint-Sacrement, était montée jusqu'aux étages supérieurs et parcourait, avec toute la vivacité de ses quatorze ans, les longs corridors et les salles silencieuses. Heureuse d'échapper un instant à la raideur de l'étiquette, elle allait et venait d'un pas alerte, sans autre souci que de satisfaire la plus innocente curiosité. Mais voici qu'une vénérable religieuse d'un grand âge l'arrête court au milieu d'un dortoir, et, la prenant familièrement par la main : « Madame, dit-elle, me con-

naissez-vous ? » — Étonnée d'abord d'une interpellation un peu brusque, l'enfant répond avec son aimable simplicité : « Mais vous êtes, je crois, la mère Saint-Jean. — Oui, Madame, et vous ignorez sans doute que je m'appelle aussi *Dauphine*. Eh bien ! veuillez ne point l'oublier un jour, car je vous déclare qu'une Dauphine tient en ce moment la main d'une autre Dauphine. » — Le compliment pouvait être flatteur, mais il parut fort déplacé dans la circonstance, car il n'était bruit alors que des récentes fêtes célébrées en France pour le mariage du dauphin. Revenue auprès des femmes de sa suite, la princesse raconta comme une singularité plaisante son aventure du dortoir : toutes s'accordèrent à rejeter ce qu'on appelait l'impertinence de cette prédiction sur l'affaiblissement des facultés de la mère Saint-Jean, et c'est à peine si le renom de sainteté qu'elle s'était acquis parvint à la sauver de mainte épigramme railleuse.

Cependant tout souriait à Versailles aux nouveaux époux. Le 19 juillet 1746, Marie-Thérèse donnait au dauphin de France une fille, gage heureux de leur parfaite union. Trois jours après, à l'heure même où l'imprimeur recevait copie des lettres ministérielles à envoyer dans les provinces pour le *Te Deum* d'actions de grâces, elle expirait presque subitement, laissant la famille royale plongée dans un deuil inexprimable. Nous ne dirons point encore les motifs qui déterminèrent Louis XV à presser son fils de contracter, six mois plus tard, un second mariage ; il suffit de remarquer dès à présent que la nouvelle dauphine qui fera son entrée à la cour, le 7 février 1747, n'est autre que la jeune fille interpellée naguère au couvent de Varsovie [1].

L'étude que nous entreprenons a pour objet de faire revivre parmi nous, dans le pays qui l'adopta, cette noble et sympathique mémoire. Assez d'autres ont remué de nos jours les chroniques immondes du dernier siècle, pour tenir les lecteurs en appétit de scandales ; assez de plumes mercenaires ont fouillé dans les turpitudes de cette époque fatale qui s'ouvrit dans la boue et se ferma dans le sang ; qu'il nous soit permis de laisser appa-

[1] Nous n'attachons pas plus d'importance à ce fait que ne lui en accorda la princesse elle-même. Nous devons seulement reconnaître que, de son propre témoignage, il est vrai de tout point. On peut voir ce qu'en dit Proyart dans sa *Vie du Dauphin*, au livre Ier.

raître une de ces physionomies aimées qui se dégagent, sereines et pures, du milieu de tant de hontes et de fanges. Sa vie est peu connue ; nous voudrions donner plus de jour aux qualités éminentes d'une femme qui fut la mère de nos derniers rois. C'est d'elle qu'un écrivain libre penseur a rendu ce témoignage significatif : « Les historiens à l'imagination la plus inquiète et la plus contournée ont eu beau faire et beau s'ingénier, ils n'ont pu lui trouver que des vertus [1]. »

I

Marie-Josèphe de Saxe naquit à Dresde, le 4 novembre 1731. Elle était la troisième fille de l'Électeur Frédéric-Auguste, qui avait embrassé la religion catholique romaine en 1712, sept ans avant son mariage avec Marie-Joséphine, fille aînée de l'empereur Joseph [2]. Le plus célèbre alors de ses parents, le seul même dont le nom ait retenti dans les annales militaires de la France, était ce comte Maurice de Saxe, qui se fera bientôt chez nous sa place au soleil, après avoir conquis ses « lettres de naturalité » par le droit de la victoire. Né du même père que l'Électeur, il est oncle de Marie-Josèphe, et c'est lui qui décidera plus tard de ses destinées. En attendant que nous le rencontrions à l'œuvre, il nous faut passer rapidement à travers les années d'enfance de la princesse saxonne, car l'histoire ne permet de récolter que peu de chose sur cette première période de sa vie. Nous croyons néanmoins que ces quelques détails rachetés de l'oubli suffiront à donner une idée exacte de l'éducation qu'elle reçut et du milieu dans lequel on la vit grandir. Puisés d'ailleurs aux meilleures sources, ils furent réunis autrefois sous les yeux de plusieurs des survivants de sa famille et contrôlés par la fidélité des souvenirs de tous.

1 *Nouveaux Lundis*, par Sainte-Beuve, t. XI, p. 97.

2 Onze enfants naquirent de ce mariage : Frédéric-Chrétien-Léopold, 5 septembre 1722 ; Marie-Anne, 29 août 1728 ; Marie-Amélie, 24 novembre 1729 ; Xavier-Auguste, 25 août 1730 ; *Marie-Josèphe*, 4 novembre 1731 ; Charles-Chrétien, 3 juillet 1733 ; Marie-Christine-Anne-Thérèse, 12 février 1735 ; Marie-Élisabeth-Apolline, 9 février 1736 ; Albert-Casimir-Ignace-Pie-François-Xavier, 11 juillet 1738 ; Clement-Wenceslas, 28 septembre 1739 ; Marie-Cunégonde-Hedwige, 10 novembre 1740.

Quinze mois se sont écoulés depuis la naissance de l'enfant. Il semble qu'elle n'ait plus qu'à poursuivre les jeux faciles de son âge au simple foyer d'un prince électoral, sans que rien au dehors laisse soupçonner que cet étroit horizon va s'élargir. Mais un événement considérable, qu'il importe d'expliquer pour l'entière intelligence du récit, élève tout à coup les espérances de sa maison, en jetant au front de son père un diadème de souverain. — Le roi de Pologne, son aïeul, vient de mourir le 1er février 1733. Nommé régent du royaume et du grand duché de Lithuanie, Potocski, archevêque-primat de Gnesne, s'est empressé de convoquer la noblesse à cheval pour la tenue de la diète d'élection. La bataille promet d'être chaude, car les aspirants à la couronne sont nombreux. Toutefois, dès les premiers jours, il est facile de conjecturer que les deux factions dominantes seront celle de Stanislas, l'ancien roi détrôné, et celle du père de Marie-Josèphe, l'Électeur de Saxe. Naturellement la France a pris parti pour le prince déchu dont Louis XV avait épousé la fille, et notre ambassadeur, le marquis de Monti, remue ciel et terre pour représenter que Leckzinski ayant déjà occupé le trône de Pologne, il n'est besoin que de l'y rappeler d'acclamation. Mais c'était compter sans l'Empereur et sans la Russie. Charles VI fait signifier au primat de Pologne l'exclusion absolue de tout candidat qui pourrait être « allié d'une tête couronnée. » Anne Ivanowna pousse les choses plus avant, ou du moins se montre plus franche dans l'exposé de ses prétentions, car elle se déclare prête à mettre obstacle, par tous moyens, à l'élection « du père de Marie Leckzinska. » En face d'un tel veto, Potocski, après s'être assuré l'intervention du roi de France pour protéger la liberté des suffrages, répond fièrement aux ambassadeurs des deux cours que le royaume de Pologne s'estime indépendant de tout autre, et qu'ils éliront « qui bon leur semblera. »

Les hostilités étaient engagées. Stanislas quitte furtivement le château de Chambord, délicieux refuge où Louis XV avait recueilli les épaves de sa première infortune [1] ; il prend la route de Pologne et traverse, non sans danger pour sa personne, l'Alle-

[1] Le séjour de Stanislas à Chambord fut consacré par une médaille qui portait pour exergue : *Stanisl. Rex. in Gall. hosp. Except. M DCCXXV.*

magne entière dans le plus strict incognito. Il entre à Varsovie et se met immédiatement en rapport avec M. de Monti, le primat et les seigneurs. Sa présence soudaine électrise jusqu'aux partisans les plus opposés à son élection ; le 12 septembre, il est de nouveau proclamé roi, aux grands applaudissements du peuple, après plus de vingt ans d'exil. L'Électeur de Saxe ne se tient pas pour battu. Le 5 octobre, les confédérés massés au-delà de la Vistule, dans le camp de Prague, l'ont pareillement salué des plus chaleureux vivats, et Frédéric-Auguste part de Dresde à leur tête pour se faire couronner à Varsovie, lieu ordinaire de l'intronisation des rois de Pologne. L'appui de la France ne suffit point à sauver Stanislas. Assiégé par le gros des forces russes dans la place de Dantzick, ce prince se voit bientôt réduit à opter entre une capitulation déplorable et une fuite sans retour. Il s'échappe à la faveur de plusieurs déguisements et se retire dans les États du roi de Prusse, au château de Kœnigsberg. Dantzick est forcé de se rendre. Seuls, fidèles au devoir jusqu'au bout, le primat de Pologne et le prince Poniatowski refusent de signer l'acte de soumission : ils sont déclarés prisonniers de guerre. Les efforts que tenta depuis le roi fugitif pour relever son drapeau n'aboutirent qu'à une série d'échecs qui épuisèrent le reste de ses partisans, et Frédéric-Auguste put espérer de régner désormais sans conteste sur le trône où son père avait siégé. Un traité de paix, résultat des négociations ouvertes entre la cour de l'Empereur et celle du roi de France, vint en effet mettre un terme à de si longs troubles. Les préliminaires en furent signés à Vienne, le 31 octobre 1735.

Tels étaient les événements qui, dans l'espace de deux années, venaient de s'agiter autour du berceau d'une enfant. La jeune Marie-Josèphe, sans rien comprendre encore à ces révolutions qui faisaient d'elle la fille d'un roi, s'abandonnait aux leçons de sa vertueuse mère, la première et la mieux écoutée de ses institutrices. Les progrès étonnants qu'elle manifesta depuis en tout genre d'études témoignèrent de la sagesse de cette direction maternelle, au point qu'on accusa la reine d'avoir suivi de plus près l'éducation de la future dauphine que celle des autres princesses ses sœurs. Nous pensons que ce jugement hasardé n'est qu'une conjecture appuyée sur la nature même des

progrès de Marie-Josèphe. Il est certain, remarque Proyart, que jusqu'à l'âge de sept ou huit ans, l'enfant n'eut entre les mains que des « livres de religion. » La mère croyait travailler assez dans l'intérêt de la fille, en l'arrêtant d'abord à cette étude capitale de l'histoire du peuple de Dieu et des annales de l'Église, de l'Évangile et du catéchisme, afin que l'édifice entier des enseignements à venir reposât sur le seul fondement capable de les bien porter. Elle savait que la piété « utile à tout » n'a jamais fait tort au libre épanouissement des facultés humaines, et que la vertu, même chez les princes, sera toujours le premier apanage de la vraie noblesse. « Les hommes, a dit saint Ambroise, sont la race des hommes, mais les vertus sont la race des âmes. » La reine en devait faire l'expérience pour sa fille. Marie-Josèphe fut, avant tout, de la « race des âmes. »

En même temps que les principes de la foi pénétraient plus profondément son cœur, son esprit déployait des ressources merveilleuses dans les diverses branches d'instruction auxquelles on se plut à l'appliquer. Si, d'une part, les personnes qui l'ont suivie depuis l'enfance attestent que sa piété ne s'est pas ralentie un seul jour jusqu'à la mort, nous apprenons de la bouche même de ses maîtres quelle supériorité d'intelligence l'éleva constamment au-dessus des membres de sa famille qui n'avaient sur elle que le bénéfice de l'âge. Cette aptitude de Marie-Josèphe pour les choses de la vertu et du savoir prit un développement remarquable à partir de l'année de sa première communion : au rapport de la comtesse de Martinitz, son *aya* ou gouvernante, la culture solide de l'esprit continua de profiter à la culture de son âme, et la piété ne cessa plus d'alimenter et de vivifier son travail. Elle avait toujours eu, d'ailleurs, une sorte d'horreur instinctive pour l'oisiveté, et on pouvait reconnaître en elle que le travail était bien ce que l'ont estimé les païens eux-mêmes, « la sentinelle de la vertu. »

Faut-il en conclure que les arts de pur agrément n'eurent point leurs heures légitimes dans le règlement de ses journées ? Non sans doute, puisqu'une prudente économie avait tout ordonné dans la mesure qui convenait à sa condition de princesse. La peinture et le chant, la danse et la musique y entrèrent donc pour leur juste part ; le clavecin surtout faisait le charme des

longues soirées d'hiver, et Marie de Sylvestre [1], la jeune artiste française, était seule alors à regretter que la palette ou le crayon n'obtînt pas toutes les préférences. L'amour des beaux-arts, on le sait, est héréditaire dans la maison de Saxe ; le goût de la « noble vénerie » ne l'est pas moins. Marie-Josèphe pouvait-elle dédaigner, dans l'occasion, de suivre les siens à ce divertissement princier ? La « chasse à courre » ne la passionna jamais, paraît-il, mais elle-même avouait volontiers que la « chasse à tire » l'égayait beaucoup.

Toutefois, disons-le à sa louange, ses attraits les plus prononcés la ramenaient invariablement aux occupations sérieuses. Elle faisait en particulier ses délices de l'étude de l'histoire et des langues. Bientôt elle parlait le latin avec la même facilité que l'allemand, et l'italien beaucoup mieux que le français [2]. On raconte même qu'elle se montra toujours d'une exactitude rigoureuse à ses leçons, tant elle avait conscience du prix de l'heure bien employée. Le maître désiré venait-il à s'attarder un peu : « Voilà, disait-elle en regardant sa montre, tant de minutes perdues. » C'est ainsi qu'elle parvint à expliquer, à livre ouvert et avec la plus grande aisance, les auteurs de la langue latine et de la langue italienne, poëtes ou prosateurs. — Joseph de Maistre a dit : « La femme ne peut être savante impunément qu'à la charge de cacher ce qu'elle sait, avec plus d'attention que l'autre sexe n'en met à le montrer [3]. » Fénelon, dans son *Éducation des Filles*, avait déjà réclamé d'elles cette « pudeur sur la science » qu'il leur voulait vive et délicate, presque à l'égal des autres pudeurs. Aussi, hâtons-nous d'ajouter que, chez la princesse de Saxe, la modestie la plus aimable n'a pas cessé de faire cortége à son savoir, et que, bien loin de faire montre de ses connaissances variées, elle laissa longtemps igno-

[1] Cette « amie d'enfance » de Marie-Josèphe était fille du dessinateur fameux qui fut mis à la tête de l'académie de Dresde et qui la dirigea pendant vingt-quatre ans. Celle qu'on appelait alors *la petite Sylvestre* obtiendra plus tard d'entrer dans la maison de sa chère Dauphine, en qualité de « première femme de chambre. »

[2] Proyart dit en effet que le français était alors, de toutes les langues qu'elle possédait, celle qui paraissait lui être le moins familière ; mais peu de temps après son arrivée en France, elle l'écrivit et le parla dans sa plus grande pureté. « A un petit accent près, qu'elle conserva toujours dans la prononciation, et qui ne déplaisait pas, on n'eût point soupçonné, à l'entendre, qu'elle parlât une langue étrangère. »

[3] *Lettres et opuscules*, t. I, p. 149.

rer autour d'elle certaines qualités rares qui l'eussent recommandée à l'attention et à la faveur. Une telle éducation de femme n'est dangereuse qu'autant qu'elle ne repose pas sur un fond solide de principes et de doctrines, ou qu'on l'exerce au préjudice des premiers devoirs.

Tandis que la jeune Marie-Josèphe, heureuse dans sa vie simple et peu accidentée, ne songe guère encore au lendemain qui l'attend, son nom occupe la diplomatie de tous les cabinets de l'Europe. Nous sommes en 1746. Maurice de Saxe, oncle de la princesse, a conduit de main de maître une campagne qui se résume pour la France dans la glorieuse victoire remportée, l'année précédente, aux plaines de Fontenoy. Les hostilités, il est vrai, se sont rallumées en Flandre, mais Louis XV, laissant au valeureux maréchal le soin de poursuivre les derniers avantages, rentre précipitamment à Paris pour prendre sa part de la fête que le Dauphin s'est promise dans la naissance espérée d'un héritier. L'héritier ne vint pas. C'était une première déception ; mais que le mécompte parut autrement douloureux, quand on vit la mère succomber tout à coup, après avoir donné le jour à une fille chétive qui ne devait pas lui survivre deux ans. Tous les rêves dorés du pays échouaient à ce cercueil inopinément ouvert. La consternation fut grande, et les esprits les plus optimistes demeurèrent frappés comme d'un présage de nouveaux malheurs. Nous ne dirons rien de ces manifestations du deuil public : nous avons hâte d'introduire Marie-Josèphe sur la scène agrandie qu'elle doit occuper.

Louis XV, toujours soucieux d'assurer la postérité royale, n'attendit pas longtemps pour renouer avec ses ambassadeurs aux cours étrangères les négociations d'un second mariage. « La Dauphine est morte ! Vive la Dauphine ! » Tel était, en effet, le mot de la situation, car ce fut toujours le propre des alliances entre fils de princes d'être subordonnées à des raisons d'État, plutôt que réglées d'après les convenances personnelles des futurs époux. La politique exigeait donc que le Dauphin se remariât sans retard. Profondément affligé de la perte d'une femme qu'il aimait, il se soumit avec autant de tristesse que de répugnance à la loi de ces intérêts généraux qui commandent parfois de cruels sacrifices ; mais il ne manqua point de faire entendre à

son père qu'il voulait demeurer, sinon indifférent, du moins étranger à toutes les démarches qui décideraient de son avenir. Il y avait, en effet, dès le lendemain de la mort, un véritable émoi dans les chancelleries. Un homme que l'Électeur, père de Marie-Josèphe, accréditait depuis trois ans à la cour de Versailles, le comte Jean-Adolphe de Loos, nous initie aux manœuvres secrètes qui se pratiquèrent à cette occasion. Le 24 juillet, deux jours après l'événement, il mande au ministre du cabinet de Dresde, comte de Bruhl :

La douleur est presque générale, mais en même temps que chacun pleure la mort de Mme la Dauphine, le public dispose déjà de la main du Dauphin, pour lui donner promptement une autre épouse.

Il se croit même assez sûr déjà des « batteries » qu'il dresse, pour ajouter :

Je suis extrêmement flatté de voir que tous les vœux qu'on forme à cet égard se réunissent en faveur de S. A. R. notre princesse Marie-Anne, car on ne fait point de difficulté de dire qu'elle mérite, préférablement à toute autre princesse, de partager un jour le trône de France avec M. le Dauphin [1].

En lisant une dépêche aussi confiante, il est probable que le ministre de S. M. polonaise aura reproché à son envoyé extraordinaire de chanter prématurément victoire, quand le combat est à peine engagé. Loin de diminuer en effet avec le temps, la liste des Dauphines possibles s'augmentait chaque jour d'un nom nouveau. C'est ainsi que furent mises tour à tour en avant, quoique avec des fortunes diverses, les deux filles du duc de Modène appuyées par la maison de Toulouse et le palais royal, la princesse de Beïra, fille du prince du Brésil, Amélie de Prusse, sœur de Frédéric II, Marie-Antoinette de Bavière, fille de feu l'empereur Charles VII, Marie-Anne de Saxe, sœur de Marie-Josèphe, et la princesse de Savoie, fille du roi de Sardaigne. Le parti espagnol surtout n'épargnait rien pour faire prévaloir les titres d'une autre infante, sœur de la Dauphine décédée. Peu à peu cependant le terrain se déblaya, les exclusions furent plus fermement accentuées, et le nombre des « rivales » ne cessa plus

[1] *Maurice, comte de Saxe*, par M. le comte d'Eckstaedt, p. 16.

d'aller s'affaiblissant. Antonia d'Espagne, sœur de la défunte, fut écartée des premières. Vainement le duc d'Huescar continuait-il à se donner « des mouvements infinis » ; vainement Élisabeth Farnèse, reine douairière, revint-elle dix fois à la charge avec une obstination qui ne se lassait point ; en dépit des influences du dehors et des intrigues du dedans, en dépit même des menaces, on comprit vite en France qu'une telle union aurait infailliblement pour résultat de choquer la « bienséance publique » et de blesser « la religion du roi. » Celui-ci du reste s'en expliqua sans détours, dans une lettre du 31 août :

Ma conscience et la crainte de l'avenir, écrivait-il au roi d'Espagne, ne me le permettent pas, ce dont je suis en désespoir, et il est impossible de me vaincre là-dessus... Le clergé et le peuple pensent comme moi, ou, pour mieux dire, je ne pense que d'après eux, et la voix du peuple est la voix de Dieu [1].

Dans cette « concurrence de princesses », la sœur du roi de Prusse ne paraît pas avoir eu jamais de chances bien sérieuses : outre qu'elle avait six ans de plus que le Dauphin, la différence de religion était encore un plus gros obstacle que la disproportion de l'âge. De son côté, Marie-Antoinette de Bavière venait de promettre sa main au prince électoral, fils aîné d'Auguste III. Les autres représentaient en somme des avantages si platoniques, et d'ailleurs si contestés, que l'intérêt réel de la lutte se concentra tout entier entre deux noms, celui de la princesse de Savoie et celui de la princesse de Saxe. Négociateur habile, le comte de Loos avait, dès le 28 juillet, secrètement sondé chez nous les dispositions du marquis d'Argenson, qui ne lui avait pas caché son désir de voir le choix de la cour de France s'arrêter à la fille de Frédéric-Auguste. Le duc de Luynes cependant affirme que l'intention formelle de Louis XV, dans les premiers jours, était de réserver une princesse de Savoie pour le Dauphin son fils. Comme on était en guerre avec le roi de Sardaigne, il semble en effet qu'une pareille alliance aurait offert de sûres garanties pour la paix prochaine. Quoi qu'il en soit, nous savons que Louis XV, qui visait avant tout à « consolider ses alliances allemandes », se détermina bientôt à tourner entièrement ses

[1] *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles*, t. II, p. 245.

vues du côté de la maison de Saxe, la plus puissante de l'Empire après l'Autriche et la Prusse.

C'était faire à souhait le jeu du comte de Loos. Mais quel ne fut pas le désappointement de ce fin diplomate, quand il reçut avis, de sa propre cour, que la princesse Marie-Anne pour laquelle il dépensait tant d'habileté était sur le point d'épouser l'électeur de Bavière, à qui le roi son père l'avait irrévocablement promise! Un moment désarçonné, Loos se redresse sur les étriers plus ferme que jamais, et, plutôt que de lâcher la partie aux dépens des intérêts saxons, il se décide à jeter dans le débat le nom assez obscur de Marie-Josèphe. Ce n'est qu'une enfant sans doute, fort jeune encore, car elle n'a pas achevé sa quinzième année; mais l'important pour le négociateur est de gagner de vitesse, et c'est du soir au lendemain qu'il obtient du comte de Vaulgrenant, récemment rappelé de l'ambassade de France à Dresde, une note qu'il fait passer au roi par l'entremise d'Argenson. La pièce était ainsi conçue :

La princesse Josèphe est d'une taille proportionnée à son âge, parfaitement bien faite, le port noble, l'air doux et engageant, marchant bien et de bonne grâce : elle croît et se forme à vue d'œil ; elle est blonde, elle a les yeux bleus, grands, vifs et doux en même temps, et la physionomie très-spirituelle. On ne peut pas dire qu'elle soit belle, mais on peut la regarder comme jolie, et elle plaît généralement ; elle a beaucoup d'esprit et tout du meilleur, une grande pénétration ; elle a l'esprit juste et orné de sens droit, le caractère excellent, beaucoup de douceur : elle est remplie de sentiments de piété et de religion, et elle a eu la meilleure éducation que l'on puisse donner [1].

Le roi fut charmé de ce portrait lestement levé à la plume. Le marquis Galéan des Issards, son nouvel ambassadeur à la cour de Dresde (28 août), ayant reçu ordre « d'y regarder de près », ne put que justifier de sa parfaite ressemblance. Louis XV n'en sollicita pas moins un mémoire plus étendu et fort détaillé, afin de pouvoir établir la balance exacte entre les diverses enquêtes auxquelles il s'était livré lui-même. Et ici la vérité nous contraint à dire que, dans toute cette affaire, le roi ne parut prendre qu'un médiocre souci des qualités morales qui lui furent signalées, relativement à la jeune fille de Frédéric-Auguste III. C'était pur sys-

[1] *Maurice de Saxe*, p. 20

tème de sa part, vu la nature des qualités qu'il croyait alors devoir chercher, préférablement à toute autre. Le marquis d'Argenson n'en fait pas mystère : « Ce fut, dit-il, plus en père qu'en roi qu'il (Louis XV) examina avec moi les partis qui convenaient à son fils [1]. » Maurice de Saxe dira plus clairement encore dans une lettre datée « du camp, sous Tongres », le 10 septembre 1746 : « Le roi incline pour la princesse Josèphe pour des raisons particulières ; la santé et la fécondité lui paraissent préférables à des raisons politiques. La maison de Savoie est soupçonnée depuis longtemps de ne pas posséder ces deux qualités si nécessaires pour la postérité et l'affermissement du trône. »

L'homme de guerre qui écrivait ces lignes ne fut point, comme on l'avait cru jusqu'à nos jours, étranger aux négociations d'un mariage de cette importance [2]. Les documents inédits tirés des archives de Dresde, que M. le comte d'Eckstaedt a récemment publiés, ne laissent au contraire aucun doute sur la part active, nous devrions dire décisive, qui lui en revient [3]. Dans les escarmouches combinées de la diplomatie, Loos avait eu l'heureuse inspiration de réserver la grosse pièce pour la dernière heure : au moment opportun, par un coup fourré des mieux réussis, il fit subitement intervenir Maurice de Saxe, ne doutant point que le glorieux maréchal aimerait, selon sa tactique et son mot, « aller droit » en affaires comme « les boulets de canon » vont au but. Si occupé qu'il fût alors à diriger le siége de Namur et à surveiller les mouvements du prince Charles de Lorraine, Maurice, jaloux de soutenir la position exceptionnelle que lui avait faite en France la journée de Fontenoy, fier aussi d'aider à placer sa nièce si près du trône des Bourbons, multiplie les messages, dépêche incessamment des courriers dans la direction de Dresde et de Versailles, et manœuvre comme à la bataille, pour enlever à pas de charge cette redoute d'un nouveau genre. Il sent bientôt que rien ne peut valoir, dans les plateaux de la balance, le poids

[1] *Journal et Mémoires*, t. V, p. 65.

[2] M. Saint-René Taillandier, il y a dix ans à peine, exprimait l'opinion commune, quand il disait dans son étude sur le maréchal de Saxe : « Bien que Maurice n'ait joué *aucun* rôle dans cette négociation... » (*Revue des Deux Mondes*, t. LIII, p. 854.)

[3] Voir la première partie de l'important ouvrage que nous avons déjà cité.

d'une seconde victoire de Fontenoy. Il l'aura. Le 11 octobre, il enferme Charles de Lorraine « dans l'encoignure entre le Jaar et la Meuse, » bat « à plate couture » les troupes confédérées, et par la grande journée de Raucoux, sauve la France des désastres d'une invasion. Que refuser maintenant au solliciteur qui se fait précéder dans l'antichambre par la victoire ?

Dix jours après, le comte de Loos recevait ce billet du marquis d'Argenson :

J'ai de bonnes et agréables choses à vous dire, Monsieur. Ayez la bonté de revenir à Fontainebleau quand vous le pourrez. Toujours mystère, s'il vous plaît. Adieu, Monsieur.

A Fontainebleau, ce 21 octobre 1746 [1].

Loos s'empresse d'accourir au rendez-vous. L'affaire était faite. De loin, Maurice a tout emporté d'assaut. Pendant ce temps, Louis XV écrit de sa main au comte de Saxe :

Après avoir vaincu nos ennemis, il faut bien que tout vous cède. J'ai pris mon parti. Ne serez-vous point fâché de ce mariage, mon cher maréchal ? Que votre princesse sache bien qu'il ne tiendra qu'à elle de faire notre bonheur et la félicité de mon peuple [2].

Les difficultés les plus sérieuses qui retardèrent encore la conclusion du mariage furent suscitées, on le conçoit sans peine, par la reine de France. Rien de plus naturel, quand on songe que la future Dauphine était née de l'homme même qui avait renversé du trône de Pologne le père de Marie Leckzinska. C'est là, dans « ce petit coin de Stanislaïsme, » pour parler avec le maréchal, que se tenait retranchée la plus grande résistance qu'il ait fallu vaincre. C'était la nature qui réclamait contre la raison d'État. Mais l'épouse de Louis XV était trop chrétienne pour ne point pardonner sans conditions. Il y avait deux femmes en elle : la fille de Stanislas s'était révoltée, la mère du Dauphin se résigna.

[1] *Maurice de Saxe*, p. 58.

[2] On ne connaît ce fragment de lettre que par une citation du maréchal auquel elle était adressée.

II

Le 24 octobre 1746, le roi de France écrivait de Fontainebleau au roi de Pologne, Électeur de Saxe, la lettre suivante :

Monsieur mon frère. Tout ce qui m'est revenu des bonnes qualités, des vertus et de la noblesse du caractère de la princesse Marie-Josèphe, votre fille, m'engage à ne pas différer de vous marquer le désir que j'ai de l'obtenir pour épouse du dauphin. Je serai charmé que cette alliance entre nos familles rende indissoluble et perpétue l'union et la confiance mutuelle que je suis dans la résolution d'entretenir avec Votre Majesté. Elle doit être persuadée que ce sera un nouveau motif pour m'engager à regarder les intérêts de sa maison comme les miens propres, et à donner en toutes occasions à Votre Majesté les témoignages les plus distingués de mon amitié. Je suis, Monsieur mon frère, de Votre Majesté, le bon frère. LOUIS [1].

La réponse d'Auguste III est du 7 novembre. Il nous semble superflu de la reproduire. Mais comment pourrions-nous taire l'expansion de joie naïve que laissa échapper Marie-Josèphe, en apprenant qu'elle est choisie pour aller s'asseoir à la première place sur les marches du trône de France? On lui dit que son oncle a été la cheville-ouvrière de l'entreprise. Elle lui écrit aussitôt de Varsovie, à la date du 16 novembre :

Monsieur le maréchal, comte de Saxe. Sachant l'obligation que je vous dois du bonheur qui m'arrive, par mon mariage avec le Dauphin, je ne veux pas différer jusqu'au temps que j'aurai le plaisir de vous voir moi-même en France, à vous en marquer ma reconnaissance. Elle est proportionnée au service que vous m'avez rendu. Je ne l'oublirai jamais, et suis, avec une considération et estime des plus parfaites, Monsieur le maréchal, comte de Saxe, Votre très-affectionnée

MARIE-JOSÈPHE [2].

Cependant, toute livrée qu'elle est aux premières caresses de ce « bonheur » inespéré, la studieuse enfant trahit son penchant naturel dans une préoccupation qui fait moins encore l'éloge de son esprit que de son cœur. Ses chères études historiques! elle est loin assurément de les avoir négligées, mais enfin si elle a

[1] *Maurice de Saxe*, p. 80.
[2] *Ibid.*, p. 94.

travaillé de longues heures à s'instruire des annales de son propre pays, elle n'a pu que distribuer le reste de son temps, d'une manière à peu près égale, entre les autres nations de l'Europe. Elle va devenir une fille de France ; comment ne pas se familiariser avec l'histoire d'un pays qui sera désormais le sien ? Il lui faut des livres spéciaux : elle les réclame à Versailles même. Louis XV se montre très-flatté de cette délicatesse de cœur d'une enfant, et, le 25 novembre, il lui expédie les ouvrages historiques demandés, en les accompagnant du portrait de son fils. Le lendemain, en présence de la famille royale et des gens de la cour, Sa Majesté déclare solennellement que « le mariage de Monsieur le Dauphin avec la princesse Marie-Josèphe de Saxe, troisième fille du roi de Pologne, était conclu. » Admis aussitôt à complimenter la Maison de France, le comte de Loos fut successivement conduit par le chevalier de Sainctot, introducteur des ambassadeurs, à l'audience du Roi, de la Reine, du Dauphin et de Mesdames. Il ne tarda pas à être suivi de tout le corps diplomatique, empressé de joindre ses félicitations à celles de l'envoyé d'Auguste III. Ce fut Mgr Durini, archevêque de Rhodes et nonce du Pape, qui porta la parole en cette circonstance, au nom des ministres étrangers.

Le 6 décembre, le duc de Richelieu, délégué pour faire « en cérémonie » la demande officielle, prend à la hâte congé du Roi et part, le 9, pour se rendre à Dresde avec « une suite aussi brillante que nombreuse [1]. » Maurice de Saxe plaisante agréablement sur la précipitation de ce voyage :

> Comme nous allons toujours fort vite en besogne en France (c'est l'allure), ainsi nous envoyons très-vite nos ambassadeurs, surtout lorsqu'il est question d'amener une princesse charmante que tout bon français, à l'imitation de notre dauphin, désire extrêmement voir arriver bientôt.

Le duc, malgré certaine prévention éveillée contre sa personne, est accueilli à Dresde avec une magnificence dont le souvenir flatteur déteindra longtemps dans sa correspondance. Nous ne citerons qu'un ou deux fragments [2] relatifs à la princesse

[1] *Journal historique*, t. LXI, p. 62.

[2] Voir les lettres entières dans *Maurice de Saxe*, p. 111, 136, 138.

qu'il vient chercher. C'est presque au débotté qu'il écrit à Loos :

J'ai été enchanté de Mme la Dauphine et n'osais pas m'imaginer la trouver comme je l'ai vue ; j'en ai rendu un compte au roi qui, sûrement, lui fera grand plaisir. Je suis sûr que toute la France en aura beaucoup aussi, et qu'on ne s'attend pas à lui trouver tant de grâce et une figure aussi aimable.

Dans un billet plus intime au maréchal de Saxe, en date du 27 décembre, il adoucit un peu les tons et cherche à rencontrer le mot juste :

Le roi et la reine de Pologne ont exigé que je n'en dise pas trop, mais j'ai beaucoup de peine à leur obéir, et je crois devoir vous dire que je l'ai trouvée réellement charmante ; ce n'est point du tout cependant une beauté, mais c'est toutes les grâces imaginables.

Il avoue bien encore que la princesse trébuche parfois sur « le français », mais il ne doute pas qu'on trouve promptement remède à ce « défaut. »

Tout se préparait donc pour accélérer l'arrivée de la Dauphine, car Louis XV avait à cœur que la fête des noces pût être célébrée avant le carême de 1747. Le 1er janvier, le comte de Bruhl au nom de la Saxe, le duc de Richelieu et le marquis des Issards au nom de la France, signaient les onze articles du contrat. Dix jours après, à six heures du soir, le Nonce présidait à la cérémonie du mariage par procuration : le prince électoral y représentait le Dauphin de France. Dès le lendemain, ce ne furent plus que fêtes de jour et fêtes de nuit, concerts et galas, feux d'artifice et divertissements populaires. Mille réjouissances en un mot, largement entretenues par la somptueuse libéralité de notre ambassadeur, saluèrent une dernière fois la princesse qui emportait de son pays autant de regrets qu'elle allait chez nous susciter d'espérances.

Louis XV attendait impatiemment la Dauphine. Il venait d'organiser sa maison, non-seulement sur le pied de celle de feu Marie-Thérèse, mais en affectant de la former des mêmes éléments et de la composer avec le même personnel. Seul l'ancien évêque de Mirepoix [1] avait supplié le roi de lui permettre de rési-

[1] Jean-François Boyer, sacré en 1731, démissionnaire en 1736

gner ses fonctions de premier aumônier : le roi en confia la charge à Mgr Paul d'Albert de Luynes, évêque de Bayeux. Quant au comte Maurice de Saxe, ce n'était pas assez pour Louis XV de l'avoir récompensé comme Louis XIV récompensait Villars, en lui accordant six pièces de canon enlevées à l'ennemi ; il prétendit encore l'honorer à l'égal de Turenne, en lui conférant le titre de « maréchal-général de ses camps et armées[1] », dignité supérieure entre toutes, depuis que le titre de connétable n'existait plus. Déjà même, au grand désespoir des partisans de Conti, on sait qu'il l'avait doté de ce riche domaine de Chambord, dont le splendide château devenait ainsi « l'apanage de la victoire », après avoir été tour à tour les délices des princes heureux et le refuge des princes exilés. Par ces temps de révolution qui vont suivre, les destinées du château royal devaient être souvent changeantes, mais enfin nous l'aurons vu retourner à nos rois et son nom se confondre avec le nom de leur héritier.

Ce fut le 31 janvier que Maurice partit de Paris pour venir à la rencontre de la Dauphine sa nièce ; Loos nous apprend qu'il était allé lui-même la rejoindre, dès le 24, à « la dernière couchée qu'elle devait faire en Allemagne. » Marie-Josèphe a franchi la frontière des deux pays. Elle dépouille aussitôt son costume polonais, se laisse coiffer « à la française », et entre à Strasbourg qu'elle quittera le 29, au milieu d'acclamations enthousiastes, pour coucher le soir même à Colmar. C'est ainsi que, d'étape en étape, elle arrive par Belfort, Vesoul, Langres, Chaumont, Bar-sur-Aube, Troyes, jusqu'à Nangis où le maréchal s'est arrêté pour lui faire sa cour. Il fallait bien, selon le désir manifesté par le roi, que la présence d'un parent connu et aimé pût rassurer la jeune fille dans ce mouvement d'un monde si nouveau pour elle. On était alors au 6 février. Ce jour-là, le

[1] *Gazette de France* (21 janvier 1747). — « Mon cousin, avait dit Louis XV, en annonçant cette faveur exceptionnelle au comte de Saxe, vous m'avez aussi bien servi que M. de Turenne servait le feu roi ; il était juste de vous donner le même grade. *Je souhaite que vous l'imitiez en tout.* » C'était faire allusion à l'abjuration de Turenne. M. Saint-Rene Taillandier ne se contente pas de trouver *étrange* cette « préoccupation du catholicisme chez un souverain qui scandalisait chaque jour et catholiques et protestants par les désordres de sa vie » ; il ajoute une réflexion qu'on trouvera sans doute plus *étrange* encore : « Il ne fallait rien moins que la révolution française pour rouvrir les sources de la vie chrétienne. » (*Revue des Deux Mondes*, t. LIII, p. 852.)

plus fâcheux malentendu vint tout à coup déchirer les premières illusions d'une princesse si facile à la joie. Les convives s'étaient mis à table. Pendant le repas, un courrier venu de Versailles apporte une lettre à la duchesse de Brancas. « Celle-ci reconnaît l'écriture raide et enfantine du dauphin et, sans la lire, tend la missive à la dauphine. Marie-Josèphe, espérant sans doute y trouver l'expression d'une tendre impatience, l'ouvre avec empressement ; mais, à peine l'a-t-elle lue qu'elle la laisse tomber, puis, sans attendre la fin du souper, se lève et va se réfugier dans sa chambre pour y pleurer à son aise [1]. »

Que renfermait donc de si amer cette lettre malheureuse ? On l'a su depuis : le Dauphin, encore inconsolable de son deuil, avait, au moment de voir sa nouvelle épouse, voulu « soulager son cœur », en protestant à Mme de Brancas que « rien ne lui ferait oublier Marie-Thérèse. » La regrettable précipitation de la dame d'honneur venait donc de répandre imprudemment comme un nuage sur la sérénité de ce ciel d'enfant que pas une ombre n'avait encore attristé. La Dauphine en ressentit une impression pénible, mais elle avait trop de tact pour laisser transpirer son émotion, au risque de provoquer à son tour une blessure involontaire. Il lui suffisait d'avoir compris qu'on ne l'épousait, en quelque sorte, que par contrainte. Elle accepta chrétiennement l'épreuve et refoula ses larmes. Aussi, le lendemain, quand la rencontre se fit près de Brie-Comte-Robert avec le roi, le Dauphin et les ministres, aucun d'eux ne soupçonna que l'intéressante enfant pouvait avoir une épine au cœur, ni qu'elle eût tant pleuré la veille.

La cérémonie de l'entrevue devait avoir lieu, d'après les formalités d'usage, « en plein champ, sur un tapis et un carreau mis sur la terre [2]. » A peine la princesse a-t-elle aperçu le carrosse royal, qu'elle descend en toute hâte du sien, s'approche de Sa Majesté et se jette à genoux. Louis XV la releva en l'embrassant et lui présenta son fils. Le Dauphin parut assez réservé, mais la Dauphine sut se montrer « gaie, simple, naturelle » ; elle ravit en particulier le roi qui admirait plus que personne la

[1] *Maurice de Saxe*, p. 158.
[2] *Journal de Barbier*, t. IV, p. 218.

manière aisée avec laquelle cette jeune fille de quinze ans, sans rien perdre de l'ingénuité de son caractère, soutenait la parfaite dignité de son rôle. — Le mercredi 8, ce fut le tour de la Reine et de Mesdames de France qui vinrent de Choisy au-devant de la princesse ; la cérémonie du « tapis » et du « carreau » se reproduisit comme à l'entrevue du roi. Nous ne l'aurions pas rappelée, s'il avait été possible de passer sous silence la simple anecdote qui s'y rattache ; elle aide à peindre la physionomie de Marie-Josèphe, en ajoutant un trait de plus à ce que nous avons dit du côté délicat de sa nature. Marie Leczinska, qui refoulait, elle aussi, dans son cœur les souvenirs pénibles réveillés par cette arrivée de la princesse saxonne, tenait à témoigner par l'affabilité de son accueil que le sentiment chrétien dominait tout. Elle s'avança donc, tenant par la main deux de ses filles, car les plus jeunes étaient encore à Fontevrault. « Voici mes enfants et vos sœurs, dit-elle en les présentant à Marie-Josèphe. Celle-ci, Henriette, est sage et prudente ; celle-là, Adélaïde, est vive et toujours gaie. — Je prendrai donc conseil de Madame Henriette, répondit la Dauphine, et je me divertirai avec Madame Adélaïde. » — Le mot, dit-on, « fit fureur. » Dans tous les cas, il dénotait chez la princesse un à-propos qui ne paraîtra pas sans charme.

Le 9 février, toute la famille royale se réunissait à Versailles dans l'appartement de la reine, pour passer à celui du roi, et de là se rendre à la chapelle du château. C'était le jeudi qui précède la Quinquagésime. Le cardinal de Rohan[1], grand aumônier, retenu à Strasbourg par la maladie, s'était fait excuser pour la célébration du mariage : ce fut le coadjuteur, son neveu, Armand de Rohan-Ventadour, évêque de Ptolémaïde, qui bénit l'union des augustes époux. A la fête religieuse succèdent sans interruption, pendant plusieurs jours, des réjouissances de toute sorte dont la description complaisante remplit les gazettes du temps. Les profusions dépassèrent ce qu'on avait jamais vu : la haute noblesse et les financiers rivalisaient d'éclat ; les Parisiens se rassasiaient de spectacles féeriques et de fantaisies coûteuses.

[1] Armand-Gaston-Maximilien de Rohan, sacré évêque de Tibériade en 1701, était alors le doyen de l'épiscopat français. Il avait été décoré de la pourpre en 1712.

Marie-Josèphe, un peu déconcertée sans doute au milieu de ce tourbillon qui l'entraînait si loin de ses tranquilles habitudes d'enfance, n'en faisait pourtant rien paraître et se prêtait à chaque expérience avec une bonne grâce que Maurice de Saxe prenait plaisir à constater. « Elle s'est démêlée de tout ceci, écrivait-il, avec toute l'adresse imaginable ; je n'ai su que l'admirer. » Reconnaissons, néanmoins, qu'elle souffrit plus d'une fois de tant d'agitations stériles et folles. Il lui tardait de retrouver un intérieur et du repos. Nous voyons même, par cette curieuse lettre du maréchal, que les modes ajoutaient leur tyrannie aux exigences de l'étiquette, et que la santé de sa royale nièce pouvait en être sérieusement compromise. Il mande à la date du 12 février :

Je fus au souper, où Mme la Dauphine ne mangea point. M. le Dauphin me dit qu'elle n'avait pas dîné, et hier elle n'a pas mangé du tout à dîner. C'est la grande fatigue qui en est cause, et j'ai dit au roi que, si on ne lui procurait pas du repos, elle tomberait malade. Effectivement je ne sais comment elle a pu résister. J'en suis sur les lents de l'avoir suivie. Il fait une chaleur, partout dans les appartements, qu'il y a de quoi en mourir, par la grande quantité de monde et de bougies le soir. Avec cela, ses habits ont été d'un poids que je ne sais comment elle a pu les porter. Ce qu'il y a de plus fatigant encore, ce sont toutes ces présentations qui ne finissent pas ; et elle veut retenir tous les noms, ce qui est un travail d'esprit terrible, sans cesse occupée d'ailleurs de plaire et d'attentions. Cela fait un labeur si considérable que je ne sais pas comment elle y résiste. — Le roi me fit prendre l'autre jour sa jupe qui était sur un canapé, pendant que Mme la Dauphine était à sa toilette. Elle pesait bien soixante livres. Il n'y a aucune de nos cuirasses qui en pèse autant. Je ne sais pas comment elle a pu tenir huit ou neuf heures sur ses pieds avec ce poids énorme [1].

Dès les premiers mois de son entrée en France, Marie-Josèphe, qu'on attendait à l'épreuve, avait conquis tous les suffrages. Aussi le duc de Luynes rendait-il bien l'expression du sentiment général, quand il notait dans ses *Mémoires* au jour le jour : « Tout ce qu'on a annoncé des grâces de Madame la Dauphine se confirme tous les jours par l'expérience ; on voit qu'elle a le désir de plaire et de se faire aimer [2]. » Il paraît qu'elle en eut pareil-

[1] *Maurice de Saxe*, p. 163.
[2] *Mémoires*, t. VIII, p. 134.

lement le *don*, car le comte de Loos, fidèle interprète des bruits publics, écrit à la cour de son maître : « Cette aimable princesse se fait adorer dans ce pays-ci [1]. » Ce n'est pas qu'il eût envie de dissimuler au père de la Dauphine les embarras de la situation qui est faite à sa fille. Il en convient au contraire avec une entière franchise : « Malgré la pénétration dont elle est douée, elle se trouve dans une position bien délicate, dont les personnes bien au-dessus de son âge auraient de la peine à se tirer, sans heurter les uns ou les autres [2]. » On ne peut, en effet, lire sans attendrissement ce qui est raconté du soin qu'elle se donna pour conquérir l'affection du Dauphin et s'attacher le cœur de la reine.

C'était le jour même de la cérémonie de Versailles. Louis de France et Marie-Josèphe se trouvaient réunis, le soir, pour la première fois, dans la chambre de l'ancienne Dauphine, car telle avait été la précipitation du mariage que les peintres et les tapissiers travaillaient encore à l'appartement destiné aux nouveaux époux. Une émotion subite vient de saisir le Dauphin ; mille souvenirs, lugubres et doux, envahissent son âme et troublent ses yeux. Ici fut le berceau où s'éveilla son enfant, ici est encore la couche où son épouse a rendu le dernier soupir. Il semble que l'image de Marie-Thérèse revive pour lui dans chacun des objets qui frappent ses regards : cet ameublement était le sien, ces parures, ces écrins, ces joyaux furent à elle... Impuissante à se contenir davantage, sa douleur fait explosion ; il détourne la tête pour laisser tomber ses larmes. La princesse les voit couler. Elle a tout compris, et s'approchant du Dauphin en pleurs, l'admirable femme lui dit avec l'accent d'une tendresse pleine de sensibilité : « Donnez, Monsieur, un libre cours à vos larmes, et ne craignez pas que je m'en offense ; elles me présagent au contraire ce que j'ai droit d'espérer moi-même, si je suis assez heureuse pour mériter votre estime. »

Proyart nous a révélé un autre fait du même genre qui trouve naturellement ici sa place. On se rappelle que l'alliance contractée avec la maison de Saxe venait d'unir par un lien étroit des familles qui paraissaient irréconciliables. La religion seule avait

[1] *Dépêches* du 2 mars.

[2] Cité par M. le comte d'Eckstaedt, p. 185.

rendu possible, dans un même palais, cette présence habituelle de deux princesses de Pologne, filles de deux rois rivaux, dont l'une pouvait dire à l'autre : « Votre père a détrôné le mien. » Mais si Marie Leckzinska avait eu le mérite des premières avances, Marie-Josèphe prit à tâche de lui faire oublier ce que le sacrifice avait encore d'amer. Elle était mariée depuis trois jours. L'étiquette exigeait que le troisième jour après ses noces elle portât en bracelet le portrait du roi son père. Le sentiment de la piété filiale, qui était très-vif chez la reine, aurait pu s'émouvoir à la vue du portrait de Frédéric-Auguste, porté sous ses yeux comme une sorte de trophée. La religion fut encore en cette occasion une excellente conseillère. Une partie de la journée était déjà passée et pas une personne de la cour n'avait osé adresser à la Dauphine un compliment sur la beauté du bracelet. La reine fut la première qui lui en parla : « Voilà donc, ma fille, lui dit-elle, le portrait du roi votre père ? — Oui, maman, répondit la princesse en lui présentant son bras, voyez comme il est ressemblant ! » C'était celui de Stanislas[1].

Impossible d'allier à la fois plus de tact et plus de cœur. La reine sentit la délicatesse du procédé : elle en témoigna une vive satisfaction à sa belle-fille qui allait lui devenir plus chère de jour en jour. Ainsi s'établissaient entre elles cette intelligence et cette cordialité qui ont fait de leur union « un des plus beaux triomphes de la vertu chrétienne qu'il y ait dans l'histoire. »

E. Régnault.

(*La suite prochainement.*)

[1] Cf. *Vie de Madame Élisabeth*, par de Beauchesne (Introduction, p. 26).

DE LA LANGUE RUSSE

DANS LE CULTE CATHOLIQUE

— SUITE ET FIN —

IV

Le projet d'introduire l'usage de la langue russe dans le culte catholique, nous l'avons dit dès le début de ce travail, remonte à l'époque des événements de 1863. Toutefois il n'avait alors rien de déterminé. L'attention du gouvernement était absorbée par d'autres mesures de russification plus urgentes : il fallait avant tout pacifier le pays.

Il n'entre pas dans notre plan de faire le récit des faits qui ont signalé l'administration du général Mouraviev ou celle de ses successeurs. Cette tâche a été accomplie par d'autres [1]. Il suffit de dire que le régime dictatorial de Mouraviev, 1863-1865, a été continué après lui par le général von Kaufmann, depuis gouverneur général de Turkestan et vainqueur de Khiva. C'est de son temps (1865-1866) qu'une nuée d'employés russes vint s'abattre sur le pays pour le dévaster ; c'est alors encore qu'on vit se former à Vilna le triumvirat composé des abbés Jylinski,

[1] Voir l'ouvrage intitulé : *Persécutions de l'Église en Lithuanie et particulièrement dans le diocèse de Vilno*, traduit du polonais et précédé d'une préface du R. P. Lescœur (Paris, 1873). L'auteur anonyme de cet écrit paraît trop bien renseigné pour ne pas avoir été mêlé aux affaires dont il dévoile les intrigues. S'il n'est pas exempt d'erreur dans l'appréciation des choses du passé ou dans des questions étrangères à son sujet principal, on ne peut lui refuser le mérite de l'impartialité et de la véracité en ce qui concerne les faits dont il a été témoin ou qui sont arrivés de son temps. L'ouvrage comprend l'intervalle de temps compris entre 1863, année de la dernière insurrection, et 1872 ; il est partagé en quatre périodes ou tableaux correspondant à autant d'administrateurs qui se sont succédé en Lithuanie, en commençant par le général Mouraviev.

Niemekcha et Toupalski, voués corps et âme aux intérêts du gouvernement, et que fut établie la Commission spéciale pour les affaires catholiques.

La Commission avait pour président M. Storojenko qui s'adjoignit en qualité de secrétaire l'ex-abbé Kozlovski, apostat, homme d'ailleurs instruit et plein d'activité. Elle traça un plan des réformes à introduire dont voici quelques-unes des plus saillantes : 1° ramener à l'orthodoxie (c'est-à-dire au schisme) ceux des catholiques du rite grec qui s'étaient fait inscrire au nombre des Latins à l'époque de la grande défection de 1839 ; 2° supprimer le diocèse de Minsk, projet accompli plus tard ; 3° introduire l'usage de la langue russe dans les églises catholiques ; 4° réorganiser les consistoires en y introduisant des commissaires du gouvernement ; 5° réformer les séminaires dans le but de les fermer ; 6° réorganiser l'académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg dans le même but, en la remplaçant par une faculté théologique attachée à l'université etc.[1]. L'ensemble de ces mesures rappelle le *plan d'abolition de l'Église romaine* qui a été publié ici-même l'année dernière[2]. Ce qui nous intéresse le plus pour le moment, c'est l'article troisième, relatif à l'introduction du russe dans le culte catholique.

Jusque-là on s'était borné à l'introduire dans l'enseignement religieux des écoles militaires, ce qui remonte à l'époque où celles-ci étaient placées sous la direction du grand-duc héritier, aujourd'hui Empereur. Les autres écoles du gouvernement n'en bénéficièrent qu'en 1868. Mais cela ne suffisait plus. On voulait étendre la même mesure sur l'Église elle-même. « Nous voilà bien avancés, disait-on, avec l'enseignement du catéchisme en russe, quand il n'est permis ni de prier en cette langue, ni d'entendre la parole de Dieu ! Quelle inconséquence de s'arrêter en chemin après avoir fait les premiers pas ? » Ces déclamations revenaient sans cesse et sous toutes les formes. L'administration en profita pour aller de l'avant. Toutefois, pour mieux mûrir la question, elle en confia l'examen à la dite Commission spéciale dont le président, M. Storojenko, était considéré comme

[1] *Persécutions en Lithuanie*, p. 17.
[2] *Études*, livraison d'août.

un des partisans les plus chauds de la russification du culte, s'il n'en est pas l'auteur. En tout cas, la Commission gagna en importance ; le nombre des personnes qui en faisaient partie s'éleva jusqu'à vingt, parmi lesquelles se trouvaient M. Derevitski, conseiller d'État, M. Kouline, inspecteur des écoles, M. Bezsonov, directeur du musée et du lycée, M. Samarine, aide de camp du commandant Baranov, M. Govorski, rédacteur du détestable journal périodique *Le Messager de la Russie sud-ouest*, M. Kozlovski, secrétaire de la Commission, le général Ratch, mort depuis, etc. [1].

Les conclusions de la Commission furent favorables à l'usage de la langue officielle dans les cultes étrangers. Quatre membres, ceux que nous venons de nommer en premier lieu, ont voté contre, en motivant leur protestation dans des mémoires assez développés auxquels nous reviendrons bientôt. De son côté, la majorité en a fait composer un à l'appui de son opinion ; plusieurs personnes ont eu l'occasion de le lire en manuscrit non-seulement à Vilno, mais encore à Saint-Pétersbourg. Le général Kaufmann à qui ce mémoire avait été soumis, promit de l'appuyer ; sa destitution inattendue arrêta l'affaire. Le rédacteur de la *Gazette de Moscou* se fit l'avocat de l'opinion de la majorité, qui était la sienne. Il la livra aux appréciations de la presse, en déclarant traître à la patrie quiconque ne partageait pas sa manière de voir. Grâce à cette tactique, l'opinion commença à se former et dès lors le bruit courut que dans les sphères élevées de l'administration on avait compris la nécessité de mettre fin à la polonisation des populations russes de l'ouest par le moyen de l'Église. On était sur le point de soumettre à qui de droit toutes les pièces nécessaires à un examen complet et approfondi, lorsque parut à Saint-Pétersbourg une brochure intitulée : *De l'introduction de la langue russe dans le culte catholique* [2]. Sous ce titre on avait réuni les mémoires des quatre opposants cités plus haut. La presse ultra-russe se récria. Elle trouvait étrange de voir paraître les quatre mémoires sans être accompagnés de celui de la majorité, comme si elle n'avait pas assez parlé dans le sens

[1] Il a écrit une histoire de l'insurrection de 1863.
[2] *Messager russe*, sept. 1867, p. 325.

de celle-ci, ou comme si le gouvernement ne pouvait rendre public le mémoire de la majorité. En tout cas, le silence du gouvernement est d'autant plus regrettable qu'on dit le document en question fort bien rédigé et péremptoire. Le général Kaufmann n'était plus là pour prêter son appui. A son départ pour Tachkent, le règne de l'arbitraire et de la violence fit place à un régime plus modéré, plus doux ; si le fond du système est resté le même, la forme en a varié. Aussi le comte Baranov (1866-68) et le général Potapov, qui occupe encore le poste de gouverneur général de Vilno, font-ils un contraste sensible avec leurs deux prédécesseurs dans la même charge.

Lorsque, en 1868, l'administration des provinces nord-ouest fut confiée au général Potapov, la question de la russification du culte catholique était déjà bien avancée ; elle n'avait encore aucun caractère légal, mais elle était déjà à l'étude au ministère de l'intérieur, dont relèvent les affaires des cultes étrangers et auquel l'avait soumise le comte Baranov.

La question a dû être portée à un comité spécial composé de ministres et des plus hauts dignitaires, désignés par l'Empereur ; le grand-duc Constantin présidait les réunions et le comte Sievers, directeur des cultes étrangers, faisait les fonctions de secrétaire [1]. C'était en décembre 1869. Dès les premières séances, l'opinion prépondérante inclinait du côté de l'introduction *immédiate* de la langue russe à la place du polonais. Toutefois, avant de prendre une mesure définitive, on voulut entendre l'avis des gouverneurs généraux de Kiev et de Vilno, le prince Dondoukov-Korsakov et le général Potapov, qui furent mandés exprès dans la capitale. Le prince Dondoukov opina que l'introduction pure et simple de la langue russe n'était pas possible par la raison qu'il existait un ukase de l'empereur Nicolas qui le défend formellement ; qu'il fallait, avant toute autre chose, lever cet interdit, en rapportant la loi susdite, et, en attendant, *permettre* l'usage du russe dans le culte catholique supplémentaire.

Cette opinion modérée a été partagée par plusieurs membres

[1] L'auteur anonyme des *Persécutions* est dans l'erreur lorsqu'il dit que ce comité spécial avait pour président le comte Sievers, et, parmi les consulteurs, le P. Staciewicz, dominicain, et M. Pichler, le trop fameux apostat *bibliophile* (p. 74).

du Comité : c'étaient Timachev, ministre de l'intérieur, le comte Schouvalov, chef de police, le comte Adlerberg, ministre de la cour, Bobrinski, ministre des travaux publics, Reitern, ministre des finances, Pahlen, ministre de la justice et le général Potapov. L'opinion contraire a été soutenue par le grand-duc Constantin auquel ont adhéré le ministre de la guerre, Milutine, celui des domaines, Zélény, le ministre de l'instruction publique, comte Tolstoy, le président du Conseil des ministres, prince Gagarin, le général Tchevkine, etc. L'adhésion du chancelier, le prince Gortchakov, à l'opinion modérée, décida la question et porta l'Empereur à sanctionner les décisions du Comité en date du 16 décembre 1869. Elles furent suivies de la circulaire du 31 janvier 1870, dont voici la substance en ces trois articles : 1° retrait de la loi faite par Nicolas, interdisant l'emploi du russe dans les églises catholiques ; 2° faculté accordée aux catholiques, protestants et autres cultes étrangers, de se servir de la langue russe dans leurs offices ; 3° condition préalable que la demande en soit faite par les paroissiens à leur curé, lequel en référera aux autorités diocésaines et celles-ci au ministre de l'intérieur, à qui appartiendra la décision. Une chose est à noter dans cette circulaire : c'est le caractère *facultatif* attribué à l'emploi du russe dans le culte additionnel; on laisse aux catholiques la liberté d'en user ou de ne pas en user.

V

Venons maintenant aux quatre mémoires mentionnés plus haut. Inutile de dire que la plupart des considérations auxquelles s'y livrent les auteurs ne sauraient être approuvées par un catholique ; aussi, je me garderai bien de reproduire, même pour les réfuter, toutes les calomnies qu'elles contiennent contre l'Église romaine. Il n'y a rien d'étonnant que des hétérodoxes tiennent un tel langage à son égard ; et c'est précisément ce qui donne de la portée à leurs protestations contre la mesure adoptée par le gouvernement. Ils sont unanimes à rejeter l'introduction du russe dans le culte catholique, tout en se montrant très-hostiles à la nation polonaise ; ils admettent également la nécessité de russifier le pays dont il s'agit, quoiqu'ils ne s'accordent pas sur

les moyens d'atteindre ce but. Ainsi l'un d'eux conseille de supprimer le chant des catholiques en polonais et de le remplacer par le chant latin ! Un autre trouve que le chant est tout à fait inutile et même anticanonique en quelque langue qu'on l'exécute. Ces divergences viennent de la diversité des points de vue auxquels se placent les auteurs des mémoires pour envisager la question. MM. Samarine et Bezsonov considèrent l'usage du polonais comme la cause principale du mal et en demandent la suppression comme condition nécessaire à la russification du pays. MM. Derevitski et Kouline placent la source du mal dans le catholicisme lui-même, dont le polonais, disent-ils, est inséparable. Quant aux motifs qu'ils font valoir contre l'introduction du russe dans l'Église catholique, on peut les réduire aux deux suivants : 1° le moyen choisi est inefficace ; 2° il est préjudiciable à la religion dominante de l'empire. Le premier de ces motifs nous fournira plus d'un argument en faveur de notre thèse ; quant au second, s'il ne la favorise pas, il n'a rien non plus qui présente une objection sérieuse, ainsi qu'on le verra plus loin.

Avant d'entrer dans des détails, je dois indiquer la source où ont été puisées les données qu'on va lire. N'ayant pas, à mon grand regret, le texte original des quatre mémoires, il a fallu me contenter des citations qu'en a faites le *Messager russe* dans sa livraison de septembre 1867 (p. 316-392), où il en fait une critique aussi détaillée que partiale.

I. — Commençons par le mémoire de M. Samarine [1], portant la date du 7 mars 1866.

L'auteur débute par faire ressortir le tort que, selon lui, le maintien du polonais causerait à l'œuvre de la russification des provinces occidentales. Il voit dans la langue polonaise non-seulement un instrument de propagande catholique, mais encore le symbole d'une nationalité ennemie, rappelant sans cesse au peuple les souvenirs de la domination passée de la Pologne, un anneau qui rattache ces provinces par un lien organique à Varsovie, centre de leur gravitation. Aussi applaudit-il à la mesure par laquelle le gouvernement a exclu le polonais du programme scolaire de ses établissements ; toutefois il estime que la mesure

[1] Il ne faut pas le confondre avec M. Georges Samarine, publiciste renommé.

était insuffisante, puisqu'elle laissait intact l'usage du polonais dans la sphère religieuse. Or, reconnaître le polonais comme langue de la prière publique et de la prédication, c'est en assurer le maintien absolu, c'est paralyser toutes les autres mesures tendant à restreindre l'usage de cet idiome. Il conclut donc à la nécessité de le défendre absolument dans le culte public. En même temps, il s'oppose formellement à ce qu'on substitue au polonais le russe. D'après lui, l'introduction de la langue russe dans l'Église catholique ne ferait que maintenir le fanatisme religieux dans le peuple; elle assurerait au catholicisme le terrain qu'il occupe déjà et lui servirait de moyen de propagande au grand préjudice de l'orthodoxie russe.

M. Samarine professe une aversion profonde pour le chant des hymnes et des cantiques exécuté par les fidèles : « Ce qui attire le peuple dans les églises catholiques, dit-il, c'est d'abord leur nombre et leur magnificence, qui font un si grand contraste avec la pauvreté des temples orthodoxes ; c'est ensuite la musique de l'orgue comparée au misérable chant des Russes ; c'est enfin la satisfaction qu'éprouve le peuple de pouvoir prendre part au chant des cantiques, pour ne pas parler de la confession, de la prédication et des autres moyens dont disposent les ministres de la religion pour gagner les gens. Comment voulez-vous, s'écrie-t-il, que, dans une telle situation des choses, l'orthodoxie prospère et le catholicisme ne domine pas? (P. 331.) Pour placer l'orthodoxie dans des conditions plus avantageuses, le concours du gouvernement est indispensable, pourvu qu'on n'aille pas introduire le russe dans les églises, car ce serait travailler de la manière la plus efficace non à la russification du pays, mais à la propagation du catholicisme dans les provinces occidentales, autant que dans l'intérieur de l'Empire. »

La conclusion de M. Samarine est que la religion catholique, n'étant, d'après les lois fondamentales de l'Empire, que tolérée, doit conserver son titre de culte *étranger* et en cette qualité avoir à son usage une langue *étrangère*, et non celle de la religion officielle, ni le polonais qu'il s'agit de proscrire. Reste le latin, et c'est ce que propose l'auteur du mémoire à la place des deux autres langues.

Ce n'est pas que M. Samarine méconnaisse les avantages de

la russification du culte public. Il admet volontiers que c'est un moyen de rompre le lien qui unit le catholicisme à la nationalité polonaise et d'assurer à l'idiome officiel le rang qui lui convient; malgré cela, il le rejette à cause des immenses périls dont serait menacée l'orthodoxie russe et qu'il ne croit pouvoir conjurer qu'en permettant de chanter seulement en latin. Encore ne fait-il cette concession que pour ne pas effaroucher les fidèles, habitués au chant de l'église, sans quoi il l'aurait tout simplement supprimé.

II. — L'auteur du second mémoire commence par réfuter les conclusions de M. Samarine qu'il trouve insuffisantes puisqu'elles laissent intacte la prédication en polonais; puis, envisageant la question au double point de vue du polonisme et de l'orthodoxie russe, il s'attache à prouver que le premier ne recevra de l'introduction du russe qu'un tort apparent, tandis que la seconde en éprouvera un dommage réel et certain : selon lui, la source du mal qu'on veut combattre n'est pas dans le polonisme, mais bien dans le catholicisme, qu'il désigne le plus souvent sous le nom de latinisme ou de papisme. Partant de ce principe, dont la fausseté est manifeste, M. Derevitski, auteur du mémoire, prouve d'abord que l'introduction du russe dans le culte ne saurait nuire au polonisme et ses preuves méritent d'être remarquées. Elles procurent plus d'un argument en faveur de nos conclusions, en ce qu'elles démontrent l'inefficacité de la mesure décrétée par le gouvernement. Voici ces preuves.

La première est fournie par la nouvelle génération des Polonais recevant leur éducation dans les établissements publics des capitales, par conséquent dans un milieu et sur un sol éminemment russe, où la doctrine religieuse leur est enseignée non en polonais, mais dans la langue du pays. Eh bien! malgré cela, leur polonisme est demeuré intact et ce sont eux qui ont donné les partisans les plus ardents et les plus influents à la cause de la propagande révolutionnaire. Aux yeux de l'estimable conseiller d'État, comme de tant d'autres Russes, le polonisme est synonyme de révolution. Quelque peu fondée que soit cette prévention, l'auteur a parfaitement raison d'affirmer l'impuissance du remède qu'on voudrait apporter à ce prétendu mal. On lui a

objecté que les étudiants polonais dont il parle continuaient à entendre les sermons en polonais et à chanter à l'église dans la même langue. L'objection n'est pas sérieuse. Elle se réfute d'ailleurs par l'exemple de la Samogitie.

La Samogitie est un pays éminemment catholique, où tout le monde, sans exception, professe la religion romaine. Quelque longue et universelle qu'ait été l'influence que les Polonais ont exercée sur le pays, ils ne parvinrent pas à introduire leur langue ni dans l'usage populaire ni dans le culte religieux; les prières publiques et les chants s'y font toujours en samogitien, ainsi que les sermons que prêchent des prêtres sortis presque exclusivement du sein de la nation samogitienne. Cela n'empêche pas le Samogitien de montrer à l'égard de tout ce qui est russe et « *orthodoxe* » plus d'hostilité que n'en témoignent peut-être les Lithuaniens avec leur langue polonaise. C'est que le catholicisme est à ses yeux la seule religion véritable et que le schisme et l'hérésie lui inspirent une profonde aversion qu'il exprimera en n'importe quelle langue, — ce qui est parfaitement vrai.

Ajoutez que, d'après M. Derevitski, dans les provinces nord-ouest, les deux tiers de la population catholique romaine sont composés de Samogitiens et de Lithuaniens qui ne font pas usage du polonais. La mesure dont il s'agit n'atteint donc qu'imparfaitement le but qu'on se propose, en substituant au polonais le russe; elle ne concerne que le dernier tiers de la population catholique parlant le ruthénien et obligée d'apprendre le polonais afin de pouvoir comprendre, en partie au moins, les offices qui se font à l'Église.

Après l'exemple des Samogitiens vient celui des jésuites, qui aurait mieux trouvé sa place dans la seconde partie du mémoire où l'auteur montre les dangers de la propagande catholique s'exerçant au moyen de la langue russe; dangers qui nous paraissent exagérés, ainsi que nous le dirons plus loin.

L'exemple de l'*Union*, qui ne diffère du catholicisme romain que par le rite grec, est plus heureux. M. Derevitski prétend que les Grecs-Unis ont rendu aux Polonais des services signalés, tandis que son censeur, la *Gazette de Moscou*, voit en eux des auxiliaires de la cause russe et attribue à la langue slavone, dont

les Grecs-Unis se servent dans les offices de l'Église, la facilité avec laquelle ils ont passé à l'Église dominante du temps de l'empereur Nicolas.

Tout le monde sait aujourd'hui ce que cette *facilité* a coûté à ceux des Grecs-Unis qui voulaient persévérer dans la soumission au Saint-Siége, et ce qui leur en coûte encore de nos jours dans le diocèse de Khelm.

En soi, l'Union n'est pas plus hostile à la Russie que ne l'est le catholicisme romain, puisque c'est la même religion ; mais il est tout naturel que les Grecs-Unis sympathisent davantage avec leurs coreligionnaires polonais et cette sympathie doit être d'autant plus vive qu'elle sera plus dégagée des tendances nationales ou politiques.

Aux arguments qui précèdent on pourrait ajouter celui tiré de l'influence que le prêtre exercera au confessionnal et que la langue russe ne saurait empêcher.

Si les preuves par lesquelles l'auteur du mémoire établit l'insuffisance de la mesure dirigée contre le *polonisme* ne manquent pas de justesse et de force, celles qu'il produit pour établir la seconde assertion méritent à peine d'être mentionnées. En effet, voulant prouver que l'introduction de la langue russe dans le culte catholique créerait un immense danger à l'Église dominante, il répète la calomnie, mille fois réfutée, que le catholicisme est destructif de tout ordre et de tout pouvoir politique, que la langue russe n'empêchera pas le prêtre de faire de la propagande politique au tribunal de la pénitence, qu'elle deviendrait entre les mains du clergé latin un moyen légal de propagande religieuse, — droit qui appartient à l'Église dominante à l'exclusion de tout autre culte étranger ; enfin, qu'elle tuerait dans son germe l'idée de *la nécessité et de l'utilité de passer à l'orthodoxie*, et arrêterait le mouvement déjà commencé vers l'Église officielle. L'unique moyen d'affaiblir le catholicisme dans le pays en question, consisterait, d'après M. Derevitski, à relever l'Église dominante, en laissant au culte catholique sa langue polonaise, — comme héritage inaliénable de l'hérésie, et en se bornant à user de mesures administratives, mais implacables et systématiques, contre tout prêtre qui s'écarterait tant soit peu de l'accomplissement entier des devoirs de son ministère. Telle est

la conclusion du second mémoire, le moins défectueux de tous. Passons au suivant.

III. — Après un court préambule, M. Kouline arrive aux difficultés qu'il voit dans la substitution du russe au polonais et qui lui paraissent énormes, insurmontables. Il s'agit, dit-il, de séparer ce qui a été uni durant des siècles et d'unir ce qui a été séparé jusqu'à présent. Il s'agit de traduire en russe *tous* les manuels de doctrine catholique, *tous* les livres de prières en usage chez les catholiques ; il faudra leur donner en russe *tout* ce qu'ils ont l'habitude de lire, d'entendre, de chanter en polonais, sous peine d'exciter de justes mécontentements de leur part; il faudra organiser la prédication et la confession en russe, l'introduire dans l'enseignement de l'académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg. En un mot, il s'agit de créer toute une littérature théologique et historique, première difficulté.

Une autre difficulté vient de ce qu'on sera obligé de traduire en russe les offices composés en l'honneur de certains saints, tels que Josaphat, archevêque de Polotsk et André Bobola, jésuite, que les Russes considèrent comme persécuteurs de leur religion.

Voici une nouvelle difficulté. Combien d'années ne faudra-t-il pas consacrer à ces travaux, et où trouver des hommes qui voudraient s'en charger ? M. Kouline est convaincu qu'aucun Russe vraiment « orthodoxe » ne consentira à se mêler d'une pareille besogne, et qu'elle sera faite par des catholiques dévoués au pape avec le concours du P. Martinov, Petchorine [1] et de leurs semblables. Plût à Dieu qu'on me fît l'honneur de m'associer à une si belle œuvre, et qu'ainsi fussent comblés les vœux les plus chers à mon cœur et que je ne suis pas seul à nourrir.

Après avoir parlé des difficultés qu'offrent ces travaux déclarés *égyptiens* et indignes d'un *orthodoxe*, l'auteur passe aux dangers qui résulteraient de l'introduction du russe dans l'Église catholique. Les développements dans lesquels il entre à ce sujet ne diffèrent de ceux des mémoires précédents que par la forme et aussi par une nuance plus prononcée de slavophilisme.

[1] Vladimir Petchorine est un Russe converti. Hellénisté distingué, il occupait autrefois une chaire à l'université de Moscou ; aujourd'hui il remplit les fonctions de prêtre en Irlande. On a de lui de charmantes poésies en russe.

Une des erreurs de la coterie slavophile consiste à dire que la nation russe ne peut être qu'orthodoxe, que l'*orthodoxie* (c'est-à-dire le schisme grec) est un élément constitutif de la nationalité russe ! M. Kouline déclare formellement qu'un hétérodoxe peut bien être un sujet fidèle de Sa Majesté Impériale, mais qu'il n'aura jamais l'esprit russe. Il en conclut que les Ruthènes catholiques des provinces occidentales doivent *revenir* à la religion dominante : « Voilà, s'écrie-t-il, notre tâche à la fois sublime et simple, intelligible et chère à tous ! En introduisant l'usage du russe dans le culte, nous abandonnons cette tâche aux papistes, nos ennemis, tandis que nous avons ici sur tous les points de la contrée des milliers d'hommes prêts à se dévouer à l'œuvre des conversions. »

Voulez-vous savoir quels sont ces ouvriers dévoués de l'orthodoxie russe ? — Écoutez ce qui suit : « Si les popes, les juges de paix, les commandants militaires, les chefs de la gendarmerie, les agents de sûreté, les employés d'accise, les maîtres d'écoles, etc., agissaient de commun accord, chacun dans sa sphère, et s'entr'aidaient mutuellement, si au moins les zélateurs de l'*orthodoxie* ne rencontraient pas d'empêchement de la part des Russes indifférents, — on verrait sous peu un grand fait historique accompli ! » Les singuliers apôtres !

D'après les calculs de M. Kouline, cinq ans suffisent pour décatholiciser, par ce moyen, tous les Russes de l'Ouest ; il pense même que ces conversions en masse se feraient avec moins de difficulté que celles des Ruthènes-Unis, en 1839. « On rêve un nouveau Siestrencievitch, et on oublie qu'en fin de compte ce métropolitain n'a fait rien d'utile pour la Russie ; ce qu'il nous faut maintenant, c'est un second Siemachko. »

Hélas ! le ciel dans sa justice vient de l'envoyer à l'Église de Khelm, et, à l'heure où je trace ces lignes, le second Siemachko y achève l'œuvre infernale du premier.

La conclusion de l'auteur du mémoire est facile à deviner : employer les efforts les plus énergiques à ramener le peuple ruthène à l' « orthodoxie. »

Toutefois, par un reste de pitié, il consent à ce qu'on permette d'enseigner la doctrine catholique en russe dans les écoles laïques, et qu'on imprime à l'usage du peuple un recueil de prières dans

la même langue, mais seulement à titre provisoire, puisque dans cinq ans il ne doit plus y avoir de catholiques d'origine russe. — Quant à la prédication, M. Kouline ne voit pas ce qu'on gagnerait à la proscrire en polonais ; il demande uniquement qu'on veille à ce que le prédicateur polonais n'avance rien qui puisse blesser les intérêts de l'État ou de l'Église officielle.

IV. — Il faut renoncer à vouloir reproduire le texte du quatrième mémoire, élucubration la plus volumineuse de toutes. Le langage en est tellement boursouflé, le flux des paroles si exubérant, qu'on a toutes les peines du monde d'en dégager les pensées que l'auteur a voulu exprimer. On dirait qu'il a horreur de la clarté et du naturel. D'ailleurs, la plupart des considérations, noyées dans une phraséologie diffuse, sont puisées dans le fond commun du parti slavophile, dont M. Bezsonov est un des adeptes les plus ardents, et dont il partage par conséquent les errements et les exagérations.

Laissant de côté les réflexions qu'il développe longuement sur l'inefficacité de la mesure en question, sur les maux imaginaires que causerait le maintien du polonais, ne fût-ce que dans un seul verset d'un hymne quelconque ou dans une seule page de sermon, arrêtons-nous à celles qui lui sont particulières ou auxquelles il a donné un plus grand relief.

Ainsi que ses trois autres collègues, M. Bezsonov s'oppose formellement à la substitution du russe au polonais, quelque hostile qu'il se montre envers ce dernier. « Ce serait, dit-il avec raison, quitter le terrain de la politique ou de la littérature et entrer sur celui de la religion et de l'Église. » On le sait, un des griefs les plus graves que le parti slavophile, d'accord en cela avec les starovères, ne cesse de formuler contre le pouvoir séculier, c'est son ingérence dans les affaires de la conscience et ses empiétements sur l'autorité spirituelle de l'Église.

M. Bezsonov parle aussi des dangers qui en résulteraient inévitablement pour l'Église officielle ; mais il insiste d'une façon particulière sur les difficultés inhérentes à la traduction des livres catholiques et qui lui paraissent presque insurmontables.

C'est tout un traité qui remplit près de la moitié de son mémoire et qui tend à prouver que, pour accomplir cette tâche, il faudra d'abord créer une langue à part, ce qui demanderait les

efforts réunis des universités et des académies entières ; qu'il faudrait, en second lieu, établir une académie spéciale et entreprendre ce travail *égyptien* avec le concours de centaines des meilleurs écrivains, durant un siècle et plus.

Qu'il y ait de l'exagération, c'est ce dont nous convenons volontiers. On ne peut pas cependant méconnaître que le fond de la difficulté ne soit vrai. La littérature catholique en langue russe est réellement encore à créer. « Notre langue profane, écrit l'auteur, n'est pas assez mûre pour rendre toutes les nuances de la théologie et de la science ecclésiastique ; elle aurait, pour cela, besoin d'un puissant concours, du slavon ; or, la langue slavonne est l'organe de l'*orthodoxie*, et nous sommes fiers de n'avoir, jusqu'à présent, aucun écrit *catholique* composé en cette langue. » (P. 376.) Ce langage nous paraît trop absolu pour être exact. Il existe plusieurs ouvrages catholiques écrits en slavon. Sans parler des livres glagolitiques totalement ignorés des Russes, il suffit de citer les ouvrages répandus parmi les Grecs-Unis, quoique, à vrai dire, la langue dans laquelle ils sont écrits ne brille ni par l'élégance ni même par la pureté. L'assertion de M. Bezsonov serait plus fondée si elle se bornait à la langue russe moderne, celle qu'on parle aujourd'hui à Moscou, ou dans la capitale, et qu'on veut introduire dans le culte catholique.

En résumé, bannir le polonais du culte accessoire, ne rien écrire en russe à l'usage des catholiques, leur ouvrir les portes de l'Église officielle à deux battants,— telles sont les conclusions principales que l'auteur du mémoire maintient *catégoriquement*.

Toutefois, pour ne rien brusquer et ne pas abolir immédiatement l'usage du polonais, M. Bezsonov veut bien consentir à ce qu'on fasse quelque chose pour les catholiques ruthènes, mais uniquement à titre de mesure provisoire, d'accord en cela avec l'auteur du mémoire précédent et tous ceux qui préfèrent aux mesures violentes et radicales le système plus modéré d'agir peu à peu, système qui a prévalu dans les sphères supérieures de l'administration au grand mécontentement des russificateurs à outrance.

Tel est, en résumé, le contenu des quatre mémoires officiels touchant la question qui nous occupe. Nous allons maintenant faire connaître les résultats obtenus dans le domaine littéraire,

dont il est question en tant d'endroits des mémoires que nous venons d'analyser.

VI

Le catéchisme a été le premier livre qu'on ait traduit en russe à l'usage des catholiques. Primitivement on n'avait en vue que les élèves des écoles militaires. Jusqu'en 1853, la doctrine catholique était enseignée en polonais et bien des élèves, ne sachant pas cette langue, devaient l'apprendre uniquement pour pouvoir suivre les leçons de catéchisme. A partir de cette année, le catéchisme fut expliqué en russe et c'est le P. Staciéwitch, dominicain et professeur de religion dans les écoles, qui fut chargé d'en rédiger un en cette langue. Son travail reçut l'approbation du métropolitain Holowinski et fut immédiatement adopté dans les établissements militaires, placés alors sous la direction du grand-duc Alexandre, aujourd'hui empereur. Toutefois le catéchisme ne fut pas imprimé, mais on se servit de cahiers lithographiés.

Dès que le système actuel de la russification fut appliqué aux provinces occidentales de l'empire, on s'occupa d'y introduire l'enseignement religieux en langue russe. On demanda donc et on obtint, en 1865, l'autorisation de livrer à l'impression les cahiers lithographiés du P. Staciéwitch. Le *catéchisme détaillé* parut en effet la même année à Saint-Pétersbourg, avec l'*imprimatur* de l'évêque Staniewski. Le style en est correct et pur, et son orthodoxie a pour garant l'approbation de Mgr Holowinski : car il faut supposer que le texte imprimé est identique avec le cahier lithographié. Aujourd'hui l'édition de 1865 est nécessairement incomplète et je ne pense pas qu'il en existe une seconde, postérieure au concile du Vatican. Mais indépendamment même des décisions de ce concile, il était à désirer que la doctrine relative à l'Église et à son chef fût accentuée davantage.

A côté de ce catéchisme détaillé, il en existe un autre destiné aux écoles primaires. Il est intitulé : *Catéchisme abrégé à l'usage de la jeunesse étudiante de la religion catholique-romaine, fait par ordre suprême* (sic) ; *avec un recueil de prières journalières approuvées par Mgr Staniewski, évêque suffra-*

gant[1]. J'ai entre les mains un exemplaire de la 2e édition, publiée en 1869 à Vilno. Ce n'est qu'une simple traduction faite sur le texte polonais qui a été imprimé en 1865. S'il fallait juger des autres productions littéraires de Vilno par cet échantillon, on devrait plaindre les catholiques obligés d'apprendre leur doctrine dans un pareil manuel. De tous les livres élémentaires, le catéchisme est sans contredit le plus important et peut-être le moins facile à faire. Outre la connaissance approfondie de la doctrine, il exige la plus grande précision du langage. La moindre inexactitude dans l'expression peut devenir une erreur doctrinale. Il y en a plus d'une dans le catéchisme officiel de Vilno, sans compter une quantité d'autres fautes moins graves, qui accusent dans le traducteur une assez mince connaissance de la langue russe [2].

Il serait injuste de taxer ces erreurs de volontaires. Si elles l'étaient, rien n'expliquerait un semblable manque d'habileté et de prudence de la part des promoteurs de la cause russe. Leur propre intérêt n'exigeait-il pas d'éviter tout ce qui pouvait compromettre le succès, surtout dans les commencements? Aussi la presse ultra-nationale recommandait-elle la plus grande circonspection. « Il ne faut pas, écrivait la *Gazette de Moscou* (17 janvier 1870), qu'on nous reproche d'attenter à l'intégrité de la foi catholique; il faut la laisser intacte avec toutes ses particularités, et il vaut mieux ne point se mêler de traduction que de faire les moindres changements dans les livres catholiques qu'on traduit. »

Ce conseil n'est pas sans rapport au catéchisme de Vilno, dont nous nous occupons en ce moment. Lorsque celui-ci parut au jour, des plaintes ne tardèrent pas à s'élever de la part des prélats catholiques les plus haut placés. Ils reprochèrent au traduc-

[1] Le lecteur aura remarqué que l'approbation de l'ordinaire est accordée seulement aux prières, et non au texte du catéchisme.

[2] Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, l'axiome évangélique : « Tout ce que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-le-leur aussi » est rendu d'une façon rien moins que grammaticale (p. 40). Ailleurs (p. 36) on lit que les tentations sont causées par les *caprices* (prihoti) au lieu de dire *convoitises* (pohoti). Les trois personnes de la T. S. Trinité n'auraient, d'après l'auteur, qu'une nature et une substance pareille ou uniforme, le mot russe correspondant (*odinakovy*) ayant le sens d'uniformité plutôt que d'identité.

teur d'avoir altéré le passage relatif à l'Église. Le ministère tint compte des observations, fit suspendre la vente du livre et n'en autorisa la circulation qu'après y avoir introduit les corrections demandées. En même temps il ordonna une nouvelle édition dans laquelle l'article a été modifié dans le sens franchement catholique. Le Pape y est formellement déclaré chef visible de l'Église catholique, successeur de saint Pierre, prince des apôtres, et en cette qualité vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la terre (p. 28). A ce propos, la *Gazette de Moscou* ne manqua pas de faire ressortir aux yeux de la foule la haute impartialité du gouvernement et l'injustice de ceux qui l'accusaient d'en vouloir à la foi catholique. « Le fait est, ajoutait-elle non sans fierté, que maintenant, la traduction russe du catéchisme rend la doctrine romaine avec plus de précision que ne l'a fait l'original polonais. »

Plût à Dieu qu'il en fût ainsi des autres élucubrations des traducteurs officiels et même des autres parties du catéchisme considéré dans son ensemble ! Ainsi on y chercherait en vain quelque indication relative au dogme de l'Immaculée Conception qui avait été proclamé quinze ans auparavant : la seconde édition de 1870 pouvait, ce semble, en faire mention. Mais on tient à ne rien *altérer*.

Il existe aussi un Eucologe russe intitulé : *Petit autel* (*altarik*)[1]. C'est encore une simple traduction faite sur le texte polonais qui a été publié en 1854 par un certain Cierpinski. L'auteur anonyme des *Persécutions en Lithuanie* regrette que l'abbé Niemekcha, traducteur du livre, n'ait pas choisi un meilleur modèle, bien que celui-ci soit revêtu de l'approbation de l'évêque de Vilno auprès de qui Cierpinski remplissait les fonctions de secrétaire. Le traducteur eut soin d'embellir son texte de quelques prières très-flatteuses pour le patriotisme russe[2], celle, par exemple, où il apprend à la jeunesse catholique (dont une grande partie se compose de Polonais, Lithuaniens, Samogitiens) la manière de prier pour la Russie, sa patrie. Il est à remarquer que, dans la prière pour l'empereur, le nom et le titre du souverain sont imprimés en caractères deux fois plus grands que le

[1] Publié à Vilna, en 1869.

[2] *Dieu, bénissez la Russie, notre patrie* (p. 153 et ailleurs).

nom de Dieu, tandis que le Saint-Père n'est pas même mentionné. Dans le calendrier placé au commencement du livre, au 26 septembre, saint Josaphat, archevêque de Polotsk, mis à mort par les schismatiques, est omis et remplacé par saint Cornelius, qui s'y trouvait déjà au dix-neuvième jour du même mois.

L'Eucologe fut suivi d'un *Recueil de leçons évangéliques pour les dimanches et les jours de fête*, portant en tête du titre les mots : *A l'usage des catholiques romains.* L'opuscule est muni de l'approbation du censeur ecclésiastique, M. Mamert de Fulstein-Herburt, et un avis placé à la seconde page fait savoir que le texte russe a été examiné par les autorités diocésaines. Cet avis était nécessaire pour prévenir ou calmer les scrupules des consciences catholiques. Il faut savoir qu'il n'existe en russe aucune traduction de la Bible d'après la Vulgate. Ce fut même une des difficultés que l'administrateur du diocèse de Vilno avait fait valoir auprès du gouvernement contre l'introduction du russe dans le culte catholique. On a répondu qu'il y avait une traduction slavonne de la Bible adoptée par les Ruthènes-Unis, qu'on allait la réimprimer et la distribuer aux prêtres catholiques. On a oublié que les catholiques du rite latin sont tenus, en vertu des décrets du concile de Trente, de suivre la Vulgate, et non les Septante, d'après lesquels a été faite la version slavonne ; que l'ancien dialecte dans lequel celle-ci est faite et les caractères slavons avec lesquels elle est imprimée en rendent l'intelligence et la lecture difficiles. Quant à la version russe de la Bible entière, même d'après les Septante, elle reste encore à faire.

On comprend qu'une traduction des textes évangéliques ait inspiré de la défiance, tant à cause de la nouveauté de la chose que vu les circonstances au milieu desquelles elle vint au jour. Encore si le texte imprimé était à l'abri de tout reproche, mais non ; l'inexpérience littéraire du traducteur se trahit sans cesse, et les fautes qu'on pourrait y relever, soit contre le sens, soit contre le génie de la langue, formeraient une liste assez longue. Qu'on juge par les exemples suivants : Les mots *chair* et *corps* y sont employés indistinctement ; d'où il arrive que la phrase classique de saint Jean : *Et verbum* CARO *factum est* est traduite de la sorte : Et le Verbe s'est fait *corps* (p. 17). Ailleurs (p. 8),

on lit que tout *corps* verra le salut du Seigneur, au lieu de dire : toute *chair* (*omnis caro*). Le péché de luxure est transformé en péché de luxe, de prodigalité *(roskoche)*, et parmi les péchés d'autrui figure celui de *les taire devant les supérieurs* (196). Ponce-Pilate devient Pilate du Pont (p. 189 et ailleurs), etc., etc. Malgré cela le *Lectionnaire* a été imposé aux écoles, et il y eut des professeurs qui perdirent leur place pour n'avoir pas voulu en accepter des exemplaires ou les mettre entre les mains de leurs élèves [1].

Mais le livre qui a produit le plus de sensation c'est le nouveau *Rituel*, publié la même année 1869 à Vilno [2]. Il y a cela de particulier que le texte polonais en est complétement banni et remplacé par le russe ; quant au texte lithuanien et lette, on l'a transcrit en caractères russes ; l'écriture latine a été réservée au français et à l'allemand, en attendant qu'on leur applique le système de transcription en lettres russes. J'insiste à dessein sur ce point ; car il existe en Russie un parti qui attache à ce système une très-grande importance. On espère par ce moyen faciliter aux masses populaires l'apprentissage de la langue officielle qu'elles s'obstinent à ignorer, ayant assez de leur langue maternelle.

M. Georges Samarine estime la chose tellement importante qu'il engage le gouvernement à s'en occuper sérieusement sans épargner ni peines ni argent [3]. L'objet principal de ses sollicitudes sont les Lettes et les Esthoniens des provinces baltiques, et le zèle qu'il déploie pour leur russification semble s'enflammer en raison de la froideur que témoignent à cet égard ces populations. Rien ne fait mieux connaître leurs dispositions que le passage suivant du rapport officiel fait par le gouverneur général, M. Albédinski, et cité par M. Samarine lui-même. «La sympathie des Lettes [4] et des Esthoniens pour la Russie, sympathie toujours

[1] *Persécutions en Lithuanie*, p. 119.

[2] En voici le titre complet : *Rituale sacramentorum ac aliarum Ecclesiæ Romanæ-catholicæ cæremoniarum. Ex rituali synodi provincialis Petricoviensis depromptum*. Je cite d'après la 2e édit. de 1870, augmentée et corrigée.

[3] *Les Marches de la Russie*, t. IV, p. 228.

[4] Vers 1845, les paysans lettes, au nombre de 30,000, ont été attirés à l'Eglise dominante grâce, aux promesses qui leur avaient été faites, mais qu'on n'a pas tenues. Aussi demandent-ils à cor et à cri de redevenir luthériens.

douteuse, va en diminuant à mesure que l'instruction augmente parmi eux. La masse des Lettes *orthodoxes* incline de plus en plus vers le luthéranisme et se défie de tout ce qui est russe, plus que ne le fait la portion luthérienne de la population. Cette défiance se fait sentir surtout là où les luthériens se montrent sympathiques aux tendances russes. » En terminant son rapport, le général Albédinski engage le gouvernement à renoncer à toute tentative de russifier le pays au moyen des masses populaires, s'il ne veut pas semer la division entre elles et les classes supérieures[1]. Le lecteur peut juger par là si la même tentative a la chance de trouver un meilleur accueil auprès des populations polonaise et lithuanienne des provinces occidentales.

Mais, indépendamment de tout intérêt national ou religieux, et à ne considérer la question qu'au point de vue scientifique, est-il vraiment désirable que l'écriture latine soit évincée par l'alphabet russe ? Ne serait-il pas temps, au contraire, d'adopter pour celui-ci une transcription en lettres latines, parfaitement capables de rendre toutes les nuances de la phonétique slave ? On écrit bien en caractères latins le sanscrit, le chinois et n'importe quelle autre langue ; pourquoi n'écrirait-on pas de même le russe ? d'autant plus qu'il existe déjà un mode de transcription très-rationnelle du tchèque et de l'illyrien et que les peuples slaves les plus avancés dans la civilisation se servent de l'écriture latine. Quant à ceux qui voudraient faire accepter aux peuples slaves le russe comme langue littéraire commune, ils se bercent de vaines espérances.

Que si une pareille tentative n'a aucune chance de succès au point de vue de la science, à quel résultat peut-elle s'attendre en se présentant au nom de la religion, comme messagère de la propagande hétérodoxe ? Pour ma part, je suis convaincu que le nouveau rituel qu'on veut substituer à l'ancien dans les provinces de l'ouest ne fera que rendre plus tenace l'attachement des populations catholiques à leurs habitudes religieuses ayant la double consécration du temps et de l'Église. Ce n'est pas le moindre défaut du livre et ce n'est pas non plus le seul qu'on

[1] *Les Marches de la Russie* (*Okrainy Rossii*), par M. G. Samarine, t. IV, p. 229.

puisse lui reprocher : ainsi, on y remarque certaines omissions qu'on a quelque droit de croire préméditées. Parmi les bénédictions, on chercherait en vain celle du scapulaire, pour ne citer que ce seul exemple auquel auraient pu être ajoutées bien d'autres divergences de la traduction avec l'original[1].

Nous avons vu l'importance que certains membres de la Commission de Vilno attachaient au chant des cantiques. Puisque le peuple ne devait plus les chanter en polonais, il fallait les lui donner en langue russe. Là était la difficulté : on ne traduit pas les hymnes aussi facilement que la prose. On l'essaya cependant, et en 1870 parut le premier essai sous ce titre fort modeste : *Cantiques religieux que le peuple chante pendant les fêtes de Noël*. Les cantiques sont au nombre de neuf ! La traduction est attribuée à une religieuse russe de Vilno[2] et la censure porte la signature du prélat Toupalski. Je ne connais que le petit recueil des *Cantiques et des prières* publié en 1871 à Saint-Pétersbourg avec l'approbation de Mgr Staniewski. La forme en est presque élégante et la traduction surpasse, sous le rapport du style, toutes les productions énumérées plus haut, quoiqu'elle laisse à désirer quant à la prosodie. Le recueil ne contient que sept cantiques.

Telle est la flore littéraire cultivée à Vilno par les zélateurs de la russification. Ajoutons-y, pour la compléter, une histoire abrégée de l'Ancien et du Nouveau Testament, et celle de l'Église catholique.

Mais, ce n'était pas tout d'imprimer ces livres ; l'essentiel était de les faire accepter. Là se trouvait la difficulté, particulièrement au sujet du nouveau rituel. L'administrateur de l'archidiocèse de Mohilev, Mgr Staniewski, sollicité par le directeur des cultes étrangers de donner son approbation, hésita longtemps, en faisant valoir son incompétence dans une affaire qui ne relevait que du Saint-Siége, il conjura de n'y pas donner suite ; mais

[1] L'auteur des *Persécutions en Lithuanie* dit que le traducteur a supprimé les bénédictions des scapulaires et des rosaires (p. 120). Il est possible qu'elles le fussent dans la première édition du Rituel, faite en 1869, et dont parle l'auteur anonyme ; quant à la seconde édition de 1870, la bénédiction du rosaire s'y trouve certainement (p. 361).

[2] *Persécutions en Lithuanie*, p. 120.

enfin on parvint à triompher de sa résistance et les exemplaires du rituel furent expédiés par le collége ecclésiastique aux autorités diocésaines. Le courageux évêque de Jytomir, Mgr Borowski, refusa absolument de s'en servir : on l'exila à Penza. Mgr Wolontchewski, évêque de Samogitie, fit déposer les siens aux archives et continua d'employer dans le culte supplémentaire les langues lithuanienne et lette[1].

Les choses se passèrent autrement à Vilno, où il n'y avait plus d'évêque. Le prélat Jylinski, chargé de l'administration du diocèse, se prêta volontiers aux injonctions du Collége ou plutôt du comte Sievers, directeur des cultes étrangers. On prétend même qu'il se serait engagé vis-à-vis du gouvernement à travailler à l'introduction du russe dans le culte catholique et que cet engagement a été pris lors d'un voyage dans la capitale, entrepris pour des motifs fort intéressés. Il eut recours à l'expédient des signatures : quiconque, par sa signature, certifiait avoir reçu un exemplaire du rituel, était censé l'avoir accepté ; ce fut la répétition de la comédie des pétitions et des adresses, demandant l'usage du russe dans l'Église. Les prêtres dociles eurent les faveurs du gouvernement, tandis que les ecclésiastiques demeurés fidèles à leur devoir furent mal notés, destitués, persécutés. Le cœur se brise en lisant le récit des persécutions de tant de ministres de Dieu, et l'on se demande si le Seigneur souffrira longtemps de pareils scandales des faibles. Au reste, la justice divine a fait déjà sentir ses rigueurs. Tout le monde se rappelle la fin terrible du prélat Toupalski. Le 8 mai 1871, il fut assassiné par son propre domestique de la manière la plus cruelle. Le tronc de son corps fut repêché dans la Wilia, mais la tête, les pieds et les mains ne furent retrouvés qu'à Marienbourg où le meurtrier a été arrêté. A la nouvelle de ce crime épouvantable, le peuple disait : *Le doigt de Dieu est là.*

Détournons nos regards et hâtons-nous d'ajouter qu'il y eut aussi parmi le clergé d'intrépides défenseurs de la cause catholique. Il suffit de nommer Stanislas Pierowitch, curé d'une paroisse de Vilno. L'acte héroïque par lequel il illustra son nom est

[1] *Persécutions de l'Église en Lithuanie*, p. 133 et suiv. L'histoire de ce rituel y est relatée en détail.

d'autant plus remarquable, qu'avant de l'accomplir cet abbé avait secondé l'œuvre de la russification. C'était le jour de l'Annonciation. Après l'Évangile, l'abbé Pierowitch monte en chaire, fait l'homélie du jour, puis, dans un discours chaleureux, il retrace le tableau des souffrances de l'Église en Lithuanie, dénonce la trahison de ses pasteurs, et montrant un exemplaire du nouveau rituel, le seul qu'il a gardé après avoir brûlé la veille les autres, il le déchire en morceaux et le brûle publiquement sous les regards de la foule stupéfaite. L'auto-da-fé terminé, il fait appeler l'agent de la police, se remet entre ses mains en lui disant : « J'ai fait mon devoir, faites le vôtre. » Il fut déporté dans la province d'Archangel.

VII

Il nous reste à examiner la question elle-même, à peser les arguments pour et contre et à voir de quel côté penche la balance. Les deux termes qu'on veut rapprocher, savoir le culte catholique accessoire et la langue russe sont-ils compatibles, et, s'ils le sont, doit-on les unir ? — Poser ces deux questions, c'est établir la distinction du principe et du fait, distinction qui est ici de la première importance.

En effet, la question dont il s'agit peut et doit être considérée sous ce double aspect. En thèse générale et en théorie, il n'y a aucun doute que la langue russe peut être employée dans le culte catholique à l'égal du polonais, de l'allemand, du français ou de tout autre idiome. Il est tout à fait indifférent pour l'Église qu'on se serve de telle langue ou telle autre pour annoncer la parole de Dieu, enseigner la doctrine, faire des prières publiques et célébrer des cérémonies différentes de la liturgie proprement dite. Le Saint-Siége a toujours soutenu le principe que, par exemple, l'enseignement religieux et la prédication doivent se faire dans la langue vulgaire de chaque peuple et la raison en est évidente : il faut avant tout que les fidèles comprennent ce qu'on leur enseigne.

Mais la langue peut cesser d'être indifférente selon les circonstances dans lesquelles on la trouve placée et suivant le but qu'on

se propose en l'employant. Ici, ce qui était acceptable en théorie peut ne pas l'être en pratique. Nous en avons une preuve frappante dans la conduite que la Russie a tenue à diverses époques dans la question même dont il s'agit. Ainsi, du temps de l'empereur Nicolas, l'usage de la langue russe a été formellement défendu aux prédicateurs catholiques. Aujourd'hui, l'interdit est levé et la faculté est accordée de se servir du russe non-seulement dans l'enseignement du catéchisme, mais encore dans les cérémonies accessoires de l'Église et la prière publique. Nous voilà donc en présence de deux décrets contradictoires. Dira-t-on que le gouvernement actuel a voulu réparer les erreurs du règne précédent, ou bien qu'il a montré en cela moins de prudence que celui-là ? Toujours est-il qu'aux yeux du gouvernement, l'usage de la langue russe, jugé inopportun en 1848, ne l'est plus en 1870. En changeant sa manière de voir, il aura sans doute tenu compte des circonstances et des situations du moment. Nous ne faisons pas autre chose, quand nous disons qu'il ne faut pas perdre de vue l'ensemble des mesures administratives prises depuis 1863 dans le but avoué de russifier les provinces de l'ouest. Si donc nous nous inscrivons contre l'introduction du russe dans le culte catholique, ce n'est point que la chose soit mauvaise en elle-même ; c'est uniquement à cause de l'ensemble des circonstances dans lesquelles elle est offerte aux populations catholiques de la Russie occidentale. Pour bien apprécier cette nouvelle mesure, il faut l'envisager dans son origine, ses applications et ses effets ; il faut voir aussi si elle se concilie avec les intérêts de l'État, des populations et de l'Église.

Or, l'origine en est viciée, l'application violente et les conséquences ne sauraient être que désastreuses pour la religion catholique. Elle porte à la fois atteinte au droit, à la liberté et à la religion. Elle ne se concilie pas non plus avec les intérêts qui y sont mis en jeu. Viciée dans sa source et inutile à l'État, elle est odieuse aux populations et fatale aux âmes et à l'Église. Tels sont les motifs principaux qui rendent cette mesure inacceptable à la conscience catholique et que nous essayerons de développer le plus brièvement possible.

D'abord, cette mesure est viciée dans son origine et inefficace pour le but qu'on veut atteindre. Son vice originel est d'avoir été

portée par une autorité tout à fait incompétente, en dehors du concours de l'Église qui seule avait le droit d'en prendre l'initiative. De tout ce qui précède, il résulte clairement que non-seulement le pouvoir séculier est le seul auteur de la mesure en question, mais qu'il a encore fait cruellement expier aux premiers pasteurs la fermeté dont ils avaient fait preuve en refusant d'approuver ce que condamnait leur conscience. Cette anomalie s'explique facilement quand on se rappelle la fausse notion qu'on se fait en Russie de l'Église et la suprématie usurpée que l'État y exerce sur l'Église officielle depuis des siècles et qu'il voudrait étendre aussi sur l'Église catholique. Mais il est inutile d'insister sur un point que personne ne révoque en doute et qui provoque des protestations éloquentes de la part des Russes eux-mêmes. Nous avons vu d'ailleurs ce qu'en pensent les représentants du parti slavophile, dont M. Bezsonov, auteur d'un des quatre mémoires, s'est fait l'écho.

Le but qu'on veut atteindre par l'introduction du russe dans le culte est de séparer le catholicisme de la nationalité polonaise, de rompre le dernier lien qui unit à celle-ci les populations des provinces occidentales, d'empêcher que l'Église catholique n'y devienne une institution politique.

Il a été dit plus haut combien le moyen employé pour atteindre ce but est inefficace, de l'aveu même des adversaires de la nationalité polonaise. Aux exemples cités à cette occasion, on pourrait joindre celui de l'Irlande catholique. Les Anglais y ont bien introduit leur langue ; rien n'y fait ; l'antagonisme des deux nations n'a rien perdu de son intensité. Il y a dans l'Irlandais un repli de son âme où le despotisme a vainement essayé de s'introduire : c'est celui qui renferme sa foi. Attaqué dans tous ses droits, il les a tous cédés à la force, sauf un seul, celui d'adorer Dieu selon sa religion. Il en est de même des Ruthènes catholiques : la langue russe n'y pourra rien.

On prétend que le catholicisme, uni à l'élément polonais, devient une espèce d'institution nationale, politique ; et pour le dépouiller de ce caractère, vrai ou imaginaire, que fait-on ? On lui imprime le caractère d'officialité qui en fait une institution réellement politique et nationale, quoique différente de la première.

Si le polonisme est la source de tous les maux pour la nation catholique, le remède n'est pas difficile à trouver. On n'a qu'à proclamer la liberté religieuse, mais franche et complète. C'est à notre avis, la meilleure solution du problème que la Russie, depuis un siècle, essaie en vain de résoudre. Par ce moyen, elle aurait un clergé vraiment national et sincèrement dévoué à l'État et à l'Église, et le fantôme du polonisme se dissiperait pour ne plus reparaître.

Enfin, pour être conséquent avec soi-même, ne devrait-on pas travailler à séparer le polonisme de l'élément catholique non-seulement dans les provinces de l'ouest, mais encore et surtout dans le royaume de Pologne, où ces deux éléments sont unis de la façon la plus intime? Cependant on ne le fait pas, et l'on préfère russifier les Lithuaniens, les Esthoniens, sans en exempter les juifs.

Viciée dans son principe et inefficace, cette mesure est encore antipathique aux populations, d'abord à cause du caractère étranger de la langue qu'on veut introduire dans l'Église et ensuite à cause de la manière dont on a voulu la faire accepter.

La langue officielle date du XVIIIe siècle. Depuis ce temps, il faut l'avouer, elle a pris de grands développements, elle s'est polie et enrichie considérablement; toutefois, quelque rapides qu'on suppose ses progrès, quelque cultivée qu'elle puisse être aujourd'hui, jamais elle n'a servi à aucun culte religieux. Les « orthodoxes » eux-mêmes s'en passent fort bien dans les offices divins; ils ne possèdent pas même de Bible entière traduite en cette langue, et peut-être M. Bezsonov, philologue de profession, n'avait-il pas tout à fait tort de dire qu'on serait embarrassé d'y trouver les termes nécessaires pour rendre la terminologie de la doctrine catholique.

D'un autre côté, l'Église catholique ayant été reconnue comme dominante dans l'ancien royaume de Pologne, la sainte messe s'y célébrait toujours en latin; quant au culte accessoire, on se servait de préférence du polonais sans exclure ni le lithuanien et le lette, ni le ruthénien.

En outre, puisque, dans l'Empire de Russie, qui a étendu sa domination sur le territoire du duché de Varsovie, de la Lithuanie et des principautés russiennes, il existe une loi qui défend

sous les peines les plus sévères d'embrasser la foi catholique, l'Église n'avait que faire de la langue officielle de l'Empire, devenue le symbole de la soi-disant orthodoxie. Elle comptait bien au nombre de ses enfants des Ruthènes de l'un et de l'autre rite, mais elle leur parlait leur langue maternelle, dans laquelle ils faisaient la confession, apprenaient la doctrine chrétienne, entendaient la parole de Dieu. Elle s'en sert encore aujourd'hui dans le commerce religieux avec ceux des Ruthènes qui ont persévéré dans la foi et elle s'en trouve bien. Aucun Russe orthodoxe n'est venu ni ne viendra se joindre au petit troupeau que forment les Ruthènes catholiques. Pour qui donc introduire la langue russe dans l'Église latine ?

Au surplus, les populations indigènes, telles que Lithuaniens, Lettes, Samogitiens, Ruthènes, se sont tellement familiarisées avec le polonais (qu'elles entendent parler depuis des siècles) qu'en faisant usage de leurs propres idiomes, l'Église agit sous l'inspiration de la charité maternelle plutôt que par nécessité. Les vrais fidèles parmi ces peuples aimaient cent fois mieux se servir dans le culte supplémentaire du polonais que du russe et garder le *statu quo ;* la raison en est bien simple : la langue polonaise est comprise de tout Lithuanien ou Ruthène, tandis qu'on ne peut pas en dire autant du russe. Assurément, ce ne sont ni les Lithuaniens, ni les Samogitiens, ni les Lettes qui le comprendront. Voilà pourquoi les masses populaires témoignent tant d'aversion pour la nouvelle mesure [1].

Leur imposer maintenant la langue officielle en proscrivant les idiomes indigènes ce serait une injustice criante. Comment ! les ecclésiastiques seraient obligés de prêcher, d'enseigner le catéchisme dans une langue qu'ils n'ont jamais eu l'occasion d'apprendre suffisamment, dans laquelle personne ne songeait à enseigner la religion catholique. En outre, que de prêtres âgés qui n'ont jamais songé à apprendre le russe, et qu'on ne fera point parler russe en leur interdisant l'usage du polonais. Les obligera-t-on aussi à étudier une langue qui leur est étrangère et à s'en servir en chaire ? C'est les condamner à fouiller les entrailles de la terre pour en extraire quelques parcelles de métal.

[1] *Persécutions de l'Eglise en Lithuanie*, p. 101.

Ajoutez à tout cela que l'usage du russe dans l'Église ayant été interdit par un oukaze de l'empereur Nicolas, il est tout naturel que le clergé catholique en ait négligé l'étude ; rien ne paraît plus étrange que le reproche qu'on lui adresse de montrer peu d'empressement à faire aujourd'hui ce qu'on lui défendait hier. Le caractère contradictoire et arbitraire de ces deux mesures du gouvernement indique assez que la langue russe n'est ici qu'un instrument propre à servir ses intérêts temporels et que le bien des âmes est le moindre de ses soucis.

La manière violente dont on a essayé d'imposer la nouvelle mesure l'a rendue encore plus odieuse au peuple. Tout esprit équitable admettra qu'en fait de religion il faut accorder à la conscience des fidèles pleine liberté d'action. Le gouvernement russe devrait être le premier à partager cet avis, une longue expérience lui ayant appris, par l'exemple des starovères ou vieux-croyants de sa propre Église, que la persécution religieuse produit des résultats diamétralement opposés à ceux qu'on veut obtenir. Aussi n'a-t-il pas tardé à reculer devant les mesures de violence. Il a mis plus d'une entrave à la réalisation de son décret ; mais ces entraves mêmes montrent les dangers que courrait la liberté légale de la part des autorités subalternes, lorsqu'elles voudraient témoigner du zèle pour les intérêts de l'État. En effet, il y eut des excès déplorables, grâce aux russificateurs à outrance qui trouvèrent le moyen d'interpréter la volonté de l'Empereur à leur manière. L'intérêt personnel leur dictait d'en tirer tout le profit possible et ils se mirent à faire du zèle, en se répandant dans toutes les parties de la Lithuanie dans le but d'organiser une croisade de pétitions en faveur de l'introduction de la langue russe. Nous renvoyons pour les détails de cet apostolat d'un nouveau genre au livre tant de fois cité sur les *Persécutions en Lithuanie* ; le lecteur pourra s'y édifier aussi sur le triste rôle qu'ont joué dans cette œuvre des ténèbres quelques prêtres infidèles, comme il s'en rencontre toujours aux époques troublées de la société. Nous lui recommanderons aussi les pages écrites par Schédo-Ferroti dans son livre : *Que fera-t-on de la Pologne?* où il fait ressortir avec beaucoup de logique le caractère odieux de la mesure qui nous occupe.

(V. surtout les pages 201-207 de l'édition de Berlin et Bruxelles, 1865.)

Mais ce qui rend surtout cette mesure antipathique aux populations ce sont les dangers dont elle menace leur foi et les conséquences fatales qui s'ensuivraient infailliblement.

Les promoteurs de la russification du culte assurent que ces dangers sont imaginaires, que « personne ne songe à porter atteinte à la religion catholique, puisque les lois fondamentales de l'Empire la tolèrent, qu'on n'en veut ni au dogme ni à la foi ; on veut seulement en séparer la langue, ces deux éléments étant parfaitement séparables. »

Il ne s'agit pas des conceptions théoriques ; il faut considérer les choses pratiquement, telles qu'elles existent dans les convictions du peuple et dans la réalité. Or, nous avons déjà eu occasion de porter l'attention du lecteur sur le rôle immense que les formes extérieures jouent dans la religion du peuple russe. Toutes les sectes indigènes y trouvent leur explication et en découlent. Les rascolniks ne sont au fond que des ritualistes attachant aux anciens rites une importance exagérée et ne voyant leur salut que là. Toucher aux rites, c'est donc attenter à la religion du peuple, puisque dans la simplicité de sa foi il la fait consister en grande partie dans ce qu'elle a d'extérieur et de sensible, en confondant le rite avec le dogme. S'il a tort de comprendre ainsi la religion, il a aussi droit à la condescendance. Il a d'ailleurs en sa faveur un fait historique qui n'est que trop connu.

Comment la déplorable défection des Grecs-Unis s'est-elle accomplie en 1839 ? On a mis en avant la question du rite, en prétextant qu'on voulait le débarrasser des éléments latins qui s'y étaient introduits durant les siècles de la domination polonaise, et le ramener ainsi à sa pureté primitive. Il y eut même des évêques qui se laissèrent prendre au piége et qui apportèrent la plus grande bonne foi dans leurs soins de purifier le rite des Ruthènes. On sait les résultats de cette purification. Deux millions environ de catholiques furent entraînés au schisme, séduits par le mirage trompeur du rite purifié.

N'est-ce pas la même tragédie qui se renouvelle de nos jours dans le diocèse de Khelm, dernière épave de l'Église grecque-unie dans l'empire russe ? Là aussi on commence par purifier les

rites, c'est-à-dire par les rapprocher de ceux de l'Église schismatique, sans réfléchir aux nombreuses altérations qu'ils y ont subies depuis l'époque de sa complète rupture avec l'Église de Rome, sa mère légitime.

Et puis, voyez l'inconséquence ! A Khelm, une tendre sollicitude est accordée à la conservation des anciens rites, et à Vilno on déploie non moins de zèle à introduire dans la même Église catholique des rites nouveaux. Il est évident que, là comme ici, le rite ne sert que de prétexte et que le véritable but qu'on poursuit, c'est d'effacer les moindres traces de l'influence polonaise et catholique, partout où on les trouve, que ce soit dans les rites ou dans la langue.

Maintenant, voici les conséquences désastreuses qui ne tarderont pas à se produire, supposé que le gouvernement arrive à réaliser ses plans. Les églises devenues désertes ; la piété des fidèles refroidie, presque éteinte ; les sacrements abandonnés ; la religion catholique, menacée d'une ruine générale dans le pays ; les défections, aussi nombreuses qu'inévitables, allant grossir les rangs des incrédules et des hérétiques ou passant en masse au schisme ; tous les ennemis de l'Église triomphant et l'enfer dilatant ses abîmes pour dévorer les âmes.

Telles sont les craintes, hélas ! trop légitimes que l'introduction de la langue russe dans le culte catholique inspire aux populations occidentales et que partagent les âmes remplies d'ailleurs des sentiments les plus bienveillants à l'égard du grand empire de Russie.

Il se présente ici une grave objection qui réclame une réponse. On nous dit que la langue russe introduite dans le culte catholique est un moyen efficace de propagande que le gouvernement, sans s'en douter peut-être, met entre les mains de l'Église, et que, au moins sous ce rapport, la mesure prise a le caractère bienfaisant d'une faveur plutôt que d'une prescription hostile à la religion catholique. L'argument ne manque pas d'être spécieux, et, à vrai dire, c'est celui qui est le plus souvent produit non-seulement par certains catholiques et les orthodoxes « bien intentionnés », mais encore par les adversaires déclarés du catholicisme. Nous avons vu avec quelle unanimité les auteurs des quatre mémoires faisaient valoir le même argument pour dissua-

der l'introduction de la langue russe dans le culte, d'accord en cela avec tous les écrivains du parti slavophile de Moscou, et avec M. Aksakov, à leur tête [1]. Ceux-ci s'en font un fantôme épouvantable, ceux-là, au contraire, le prennent pour un gracieux mirage. Les uns et les autres sont à côté de la réalité.

Ah! s'il était libre aux Russes d'embrasser la religion catholique pour obéir à la voie de la conscience ; si la liberté religieuse cessait d'être un mot vide de sens ; s'il était seulement permis de se servir de la langue russe ailleurs que dans les provinces occidentales, par exemple, à Saint-Pétersbourg [2], à Moscou, à Odessa, partout où il y a des catholiques russes ; ou bien, si le droit d'imprimer des livres russes à l'usage des catholiques n'était pas un monopole réservé au gouvernement, etc., etc..., assurément l'ordonnance de 1869 aurait pu être regardée alors comme une mesure vraiment libérale et bienfaisante. Aujourd'hui elle n'inspire que de la répulsion. Réprouvée par l'épiscopat, rejetée par la partie saine du clergé, elle paraît suspecte aux populations elles-mêmes qui n'ont point oublié la manière dont le gouvernement s'y était pris en 1839 pour abolir l'Église grecque-unie en Lithuanie. Elles s'en souviennent si bien, que leur bon sens y puise le principal argument contre l'introduction de la langue officielle dans le culte. En effet, quiconque voudra examiner la question de près et se rappeler que le formalisme est un caractère distinctif de l'Église russe, que pour le peuple le rite c'est tout, celui-là ne tardera pas à arriver à cette conclusion, pour moi évidente, que la *langue* joue ici le même rôle que le *rite* jouait en 1839 et qu'il continue à jouer dans le diocèse de Khelm, en d'autres termes que c'est un *pont* jeté pour passer au schisme.

On voit, par là, combien sont exagérées les craintes du danger dont la propagande catholique menacerait l'Église dominante. Les auteurs des quatre mémoires en font un véritable

[1] Journal *Le Dieu*, n° 13 de 1864 *et passim*.

[2] Il paraîtrait que depuis quelque temps un pasteur luthérien, nommé Masing (fils), prêche en russe dans un oratoire de la capitale, situé sur la rive droite de la Neva, et que des Russes orthodoxes, y compris leurs prêtres, viennent y assister en grand nombre. (Wurstemberger, *La Liberté de conscience en Russie et l'Alliance évangélique*, p. 232. Berlin, 1873.)

épouvantail, oubliant que la langue russe est une épée à deux tranchants dont la poignée est entre les mains vigoureuses du gouvernement. D'ailleurs, puisque l'Église russe est, d'après eux, la véritable, qu'a-t-elle à craindre ?

C'est ainsi que pense M. Georges Samarine, dont nous nous plaisons à invoquer ici le témoignage.

« L'Église orthodoxe, écrit-il, établie sur la liberté, n'a à craindre aucune liberté de qui que ce soit. Elle doit craindre non pas la lutte contre les ennemis qui l'attaqueraient en toute liberté et auxquels elle pourrait opposer des défenseurs également libres, mais bien le calme plat du silence et de l'inaction, ce repos qu'elle trouve à l'ombre de la *protection spéciale* qui la dispense de la peine de se défendre et de se régir par elle-même. C'est l'expérience de plus d'un siècle et demi qui nous l'a appris à nos dépens, et nous pouvons dire au juste ce qu'a coûté à l'Église cette *suprême protection* qui s'est chargée de veiller à la conservation de ses dogmes, de son orthodoxie et de sa discipline. Le jour où les sentinelles postées à l'entrée de notre Église seront levées, ce sera le commencement non de sa dissolution, mais de sa régénération; car, en émancipant la conscience *individuelle*, le gouvernement voudra ne pas oublier que la conscience *collective* de l'Église entière n'a ni moins de droit à la liberté, ni moins besoin d'en jouir que la première. L'Église perdra, il est vrai, la *protection spéciale* du gouvernement; mais, en revanche, elle échappera à la mort que donne cette tutelle et retrouvera avec la liberté de la parole celle de se gouverner et de se défendre par elle-même. » (*Les Marches de la Russie*, t. IV, p. 48, Berlin, 1874.)

Notre tâche est terminée. Nous avons envisagé la question dont il s'agit sous ses faces diverses, autant que le permettait le cadre restreint de notre travail. Après une étude préliminaire sur le pays et les peuples que la question intéresse directement, nous en avons retracé l'historique et les débats, qu'elle a suscités dans les sphères administratives; enfin nous avons examiné la question elle-même, dans son origine et sa source, que nous avons trouvées viciées, dans son application, que nous avons démontrée odieuse, et dans ses conséquences, qui nous ont paru funestes aux âmes et fatales à la religion catholique.

La conclusion à tirer s'offre d'elle-même; elle est défavorable à l'introduction du russe dans le culte catholique. En d'autres circonstances, nous serions les premiers à prendre la défense de la mesure que nous avons le grand regret de devoir combattre aujourd'hui; et l'affection que nous avons toujours témoignée pour notre langue maternelle nous permet d'espérer qu'on verra dans le verdict prononcé contre elle l'expression d'une profonde conviction et d'un devoir de conscience, devoir d'autant plus rigoureux que certains organes de la presse russe m'ont attribué à ce sujet des sentiments qui ne sont point les miens.

Encore une fois, je ne rejette l'usage du russe dans le culte catholique qu'à cause des circonstances qui l'accompagnent et en dénaturent le caractère. Présentée dans des conditions plus normales, cette même mesure aurait réuni les suffrages de tous les catholiques sincères ainsi que de tous les amis du droit, de la religion et de la liberté.

Quant à moi, j'aurais été le premier à la saluer comme un véritable bienfait et à bénir le nom du souverain qui l'aurait octroyée.

J. Martinov.

LA SCIENCE DU LANGAGE

ET LA RELIGION PRIMITIVE[1]

— DEUXIÈME ARTICLE —

LES NOMS DE LA DIVINITÉ DANS LA FAMILLE ARYENNE

Les premiers Aryas croyaient à la divinité : la preuve de ce fait subsiste encore aujourd'hui dans les idiomes indo-européens. Voilà ce que nous avons déjà établi. Quelle est la nature et l'étendue de cette foi primitive? Tel est le problème que nous devons maintenant chercher à résoudre.

Pour permettre à nos lecteurs d'embrasser d'un coup d'œil la marche que nous allons suivre, nous leur rappelons la distinction facile à saisir, mais très-importante, qui sépare la *religion* et la *mythologie*. La religion se trouve essentiellement dans tous les actes de foi, de confiance ou d'amour, par lesquels l'homme reconnaît sa dépendance à l'égard d'un Être supérieur, arbitre de son sort et du monde. Ainsi, dans son acception complète, elle n'est pas autre chose que le culte du vrai Dieu. Plus spécialement, la religion désigne l'ensemble des idées ou naturellement acquises, ou obtenues par la révélation, qui entrent dans l'acte de foi religieux. Quant à la mythologie, elle est une corruption de la croyance religieuse. Comme le nom l'indique, elle se traduit surtout par des *fables* (μῦθοι), où la divinité, réduite et amoindrie, fractionnée dans une foule de personnalités inférieures, prend toutes les faiblesses et déploie toutes les passions, même les moins avouables, de l'homme déchu.

Dans tous les systèmes religieux qui ne sont pas issus de la

[1] Voir la livraison de décembre 1873.

révélation divine, il y a ces deux parts à faire : celle de la religion et celle de la mythologie ; autant vaudrait dire celle de la vérité religieuse et celle de l'erreur. Dans l'étude que nous entreprenons sur les *noms divins* usités au sein de la famille aryenne, nous aurons souvent à séparer ces deux éléments si divers, mais presque toujours intimement mêlés. Ce n'est pas que la croyance de nos premiers ancêtres ait renfermé des idées mythologiques : le contraire est certain et nous essaierons de le prouver. Mais les monuments qui nous ont conservé les souvenirs de cette foi primitive, les anciens noms religieux épars dans les dialectes indo-européens, n'ont pas échappé au contact de la mythologie. Par suite, ils ont contracté quelques souillures, comme le métal précieux enfoui au milieu de roches grossières.

Notre méthode est très-simple. Nous nous bornerons à recueillir les appellations de la divinité qui sont les plus répandues dans la grande famille des langues aryennes. Nous en déterminerons l'origine et le sens naturel. La conclusion de cette revue sera, pensons-nous, qu'avant leur première séparation, les peuples indo-européens possédaient les éléments essentiels d'une conception juste et vraie de la divinité.

Dans le présent article, nous reprenons avec plus de détails l'étude incidemment commencée du nom de *Déva*, « Dieu. » Autour de ce nom se groupent les questions les plus intéressantes et peut-être les plus difficiles de l'histoire religieuse des Aryas. Quel a été l'objet précis de l'idée de Dieu chez nos premiers ancêtres ? Que faut-il penser des théories qui réduisent leur religion au culte plus ou moins grossier des forces et des phénomènes de la nature ? Voilà deux points principaux sur lesquels vont porter nos recherches.

I

Nous avons dit quelle place importante le mot *Dêvas*, *Deus*, occupe dans la religion de presque tous les peuples indo-européens. Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, la *divinité* n'a pas été invoquée sous un autre nom dans les pays qui forment les limites extrêmes des migrations aryennes, sur les

bords du Gange et de l'Indus, et dans les îles des Celtes, au rivage de la Baltique et dans les belles campagnes du Latium.

On nous permettra d'insister sur les conséquences que nous sommes en droit de tirer d'une si vaste diffusion jointe à une si puissante vitalité. Cela est nécessaire pour faire comprendre la haute signification que nos ancêtres attachaient à ce terme vénérable.

Il appartient, sans aucun doute, à l'héritage intellectuel qu'ils ont emporté en quittant le berceau commun de la race. Nous n'avons plus à prouver cette assertion. Mais il fallait que le sentiment religieux, qui s'est comme incarné dans ce mot de *Dévas*, « Dieu », possédât, bien avant la première division de la famille aryenne, une vigueur singulière, pour qu'il ait laissé dans le cœur de tant de peuples différents une si forte et si durable impression.

On sait combien les mots sont sujets à se perdre, lorsqu'ils n'ont pas, pour ainsi dire, un point d'attache fixe dans l'imagination et la pensée de ceux qui les emploient. Sans cesse de nouveaux besoins créent des termes nouveaux, et les expressions anciennes, devenues comme un vêtement démodé ou un instrument impropre au service, sont reléguées à l'écart et bientôt livrées à l'oubli. Aussi les idiomes indo-européens, si intimement liés par leurs origines, n'ont pourtant conservé qu'un nombre relativement très-petit de *mots*, dont l'identité soit complète. Ce fait n'est pas en contradiction avec leur commune descendance, ni avec leur étroite parenté. Incapables de créer des éléments entièrement nouveaux, ils ne se contentent pas néanmoins des expressions toutes faites que la langue mère leur a fournies. Membres vivants d'une même famille, ils ont leur activité propre, qu'ils aiment à déployer en élaborant diversement le fond commun et primitif. Ils arrivent ainsi à tirer des créations très-variées et nouvelles de matériaux anciens et identiques. N'est-ce pas également un procédé familier à la nature de produire avec les mêmes substances des composés très-différents ?

Lorsqu'on a observé cette tendance des dialectes aryens à se diversifier, à diverger entre eux, il y a de quoi être surpris de la fidélité qu'ils conservent à des termes comme celui que nous

étudions. Que les Aryas se soient accordés à maintenir les noms des objets les plus nécessaires à la vie, de ceux qui avaient toujours été présents à leurs yeux, cela n'est pas trop étonnant. Les noms du *cheval*, qui leur avait épargné tant de fatigues dans leurs longues migrations, du *bœuf* et de la *vache* qui les soulageaient dans leurs travaux et puis les nourrissaient, du *toit* plus ou moins rustique où ils s'abritaient, etc., se trouvaient depuis trop longtemps fixés pour changer facilement. Ceux de père et de mère, de frère et de sœur, d'ami, d'époux et d'épouse, traduisant des affections qui forment le lien et le charme de toute société, n'étaient pas davantage exposés à se perdre. En était-il de même de l'appellation *Dêvas* « Dieu? » On ne peut s'empêcher de le penser, quand, parcourant son histoire, on la trouve toujours si vivante et si populaire. Pourtant à quelle cause attribuer le soin jaloux, le respect profond et inaltérable, qui l'ont gardée depuis tant de siècles?

Il est impossible de l'expliquer, si nous nous en tenons à la signification étymologique et propre du mot. Le « rayonnant » ou le « brillant », voilà, nous l'avons vu, quelle serait cette signification. Elle s'appliquerait naturellement aux astres qui resplendissent au-dessus de nos têtes. Nous ne doutons pas que la racine *div*, briller, dont *Dêva* est issu, ne doive son origine à la vue des feux célestes, ou du ciel lui-même (appelé ordinairement en sanscrit *div* ou *dyu ;* c'est le latin *divum*, dans l'expression *sub divo*, « à la belle étoile »). Mais, rappelons-nous que cette conception *littérale* du nom de *dêva* est ignorée de la plupart des idiomes où il se rencontre. Aucun des peuples européens ne paraît en avoir eu conscience. Le « Dieu » qu'ils invoquent n'est pour eux ni un être *brillant*, ni un pouvoir *lumineux* quelconque. Si haut que nous puissions remonter dans l'histoire des Latins et des Slaves, des Celtes et des Germains, ils vénèrent et implorent sous le nom de *Deus*, *dievas*, etc., un être supérieur à la nature et qui gouverne les phénomènes physiques avec liberté de les faire servir aux besoins ou au plaisir de l'homme. Même les anciens Indous, généralement si fidèles au sens originaire des mots, n'ont, pas plus que nos ancêtres directs, limité la portée de ce nom à l'idée de « puissance *brillante*. » Nous avons déjà fait observer que *dêva* signifie « dieu » ou « divin » dans les plus vieux textes védi-

ques. Si, quelquefois, il peut *aussi* se traduire par « brillant », cela est impossible dans un grand nombre de passages ; car il s'applique à des objets qui n'ont rien de lumineux, à la *terre*, par exemple. Quant à l'idée que les poëtes des *Védas* se faisaient de l'être « divin », *déva*, elle concorde, pour le fond, avec celle que nous venons d'indiquer chez les Aryas d'Europe. De tous ces faits, nous devons conclure que les Indo-Européens ont su, bien avant leur première séparation, s'élever au-dessus de la nature matérielle et reconnaître par-delà ses formes les moins grossières une activité plus noble et plus pure. Il est impossible autrement qu'ils se soient trouvés unanimement d'accord pour porter sur un même terme, *déva*, une signification si éloignée de sa signification originaire.

Pourtant, une difficulté sérieuse subsiste encore. Si, vers l'époque de leur première dispersion, les Aryas ne s'arrêtaient plus au sens littéral et matériel de l'appellation *Déva*, en était-il de même de leurs ancêtres, les créateurs du mot ? Ne conserve-t-on pas le droit, en face de l'étymologie certaine que nous avons reconnue, de supposer que les premiers objets, auxquels notre race a donné, avec ses adorations, le titre sacré de « Dieu » n'ont pas été autres que le ciel et les corps qui illuminent ses vastes espaces, versant de là sur la terre la lumière et la chaleur ?

Pour résoudre cette grave question, remarquons tout d'abord que la dénomination *déva* n'entraîne pas nécessairement l'idée de la lumière physique et naturelle. Rien n'empêche que, même dès le principe, elle n'ait reçu un sens purement métaphorique. L'on avouera qu'entre l'*éclat* de la lumière céleste et celui de la beauté ou de la majesté divine, il y a un rapport très-simple et bien facile à saisir. Nos premiers ancêtres pouvaient l'apercevoir comme nous ; après cela, supposez qu'ils aient voulu le représenter et pour ainsi dire le fixer à tout jamais dans une expression convenable : le mot *Déva*, « Dieu », était créé. Que l'idée de *Dieu*, c'est-à-dire d'une puissance supérieure à l'homme et à la nature, se soit, dès l'origine, substituée à l'idée de « brillant », ou qu'elle l'ait seulement absorbée peu à peu, il n'importe : le passage de l'une à l'autre s'opérait, de toute façon, sans la moindre difficulté.

Est-il besoin de confirmer cette explication par des analogies? Les métaphores empruntées aux aspects de la *lumière* sont aujourd'hui banales; nous les prodiguons, sans même plus les remarquer, toutes les fois que nous voulons peindre la beauté physique ou morale, la grandeur de l'âme ou de l'intelligence, etc. C'est ainsi que nous parlons d'un « brillant général » ou d'un « brillant fait d'armes », d'un « brillant esprit », de « pensées lumineuses », de « la splendeur d'un grand nom », etc.

Les noms propres, qui comptent parmi les documents les plus anciens et les plus intimes de la pensée humaine, montrent, d'une manière sensible, combien cet ordre d'images était familier à nos aïeux. L'idée de « brillant », d'« éclatant », se trouve dans une foule de noms grecs bien connus : *Xénophon*, *Ctésiphon*, *Phédon*, Φαίδων, *Phèdre*, Φαιδρός, *Aristophane*, *Épiphane*, etc., dérivent en partie de la racine qui a donné φάος et φῶς, lumière, et dont la forme la plus simple se présente dans l'expression poétique Ἠὼς φάε, « l'aurore a lui » (la racine en sanscrit est *bhâ*, briller, paraître). Nous ne parlons pas des épithètes homériques ἀγλαός, φαίδιμος (Ἕκτωρ), ni des dénominations que portent différents personnages mythologiques plus ou moins liés avec le soleil : *Phaéthon*, fils de l'Aurore, *Pasiphaé*, fille du Soleil, etc. Même le mot qui dans le grec ancien répond le mieux au latin *vir*, φώς (génitif φωτός), remonte vraisemblablement à la même origine. Le sanscrit *bharat*, auquel il se rattache, est aussi un titre d'honneur équivalant à peu près à *Erlaucht*, *Durchlaucht* (Excellence), dans le style cérémonieux de la chancellerie allemande. Les φῶτες de l'Iliade, ces ancêtres épiques des *barons* du moyen âge (*varones*, hommes, en espagnol) méritaient bien d'être appelés « les hommes brillants. » Les anciens noms germaniques sont formés comme ceux des Grecs : de là les noms de nos rois francs, Childe*bert* (guerrier brillant), Dago*bert* (resplendissant comme le jour), etc. Nous en avons gardé quelques-uns comme *Albert*, *Robert*, etc.

C'est surtout pour les princes qu'on devait multiplier les qualifications *éclatantes*. Aussi le nom sanscrit du « roi », conservé encore aujourd'hui par les *râjas* de l'Inde, signifiait-il le « resplendissant. » Les monarques de l'Orient ne sont pas les

seuls qui affectionnent des titres semblables. Nos souverains d'Europe y ont été sensibles ; les austères républicains de Rome ne les ont pas dédaignés, comme le prouve la formule *vir clarissimus*, appliquée par Cicéron à tant de personnages plus ou moins *illustres*. Et que de fois n'avons-nous pas nous-mêmes usé et abusé de ce dernier titre, depuis l'époque mérovingienne, où il était réservé au roi (*vir inluster*) et aux principaux seigneurs, jusqu'à la nôtre, qui le donne à toutes les célébrités du jour.

Il est inutile de faire observer combien la pensée d'appliquer à l'Être *souverain* par excellence un nom caractéristique de la majesté royale est belle et légitime.

Lui reprochera-t-on de n'être pas assez spiritualiste ? Pour juger de la valeur et de la convenance des mots du langage primitif, il faut se placer dans les conditions qui ont présidé à leur formation. L'appellation de *Déva* n'est pas un produit élaboré par des philosophes ou des théologiens dans le silence du cabinet. Elle appartient à la philosophie et à la théologie naturelles et populaires [1]. Elle a été créée en face des manifestations

[1] Il ne faut pas qu'on se méprenne sur notre pensée. Si l'on veut reporter l'origine du nom de *Déva* à une révélation directement émanée de Dieu, nous ne nous y opposerons pas, bien que nous n'en voyions pas la nécessité. Nous croyons que les chefs de la famille humaine n'ont pas eu besoin de chercher dans la contemplation de la nature les premières notions sur la divinité. Dieu, qui leur parlait familièrement, présidait personnellement à l'éducation religieuse de leur intelligence. Leur a-t-il enseigné lui-même les noms sous lesquels il voulait être invoqué, honoré ? Cela est naturel. Cependant il a pu très-bien aussi leur laisser le soin de les former suivant les idées qu'ils avaient puisées dans son intimité. Au moins ne leur a-t-il pas défendu d'ajouter des titres nouveaux à ceux qu'il leur avait appris. Nous ne savons donc si l'appellation de « brillant » (*dèva*) comptait parmi les noms divins antérieurs, non-seulement à la séparation des branches de la famille aryenne, mais encore à la division du genre humain et à la formation des grandes races. Plusieurs savants, dont quelques-uns très-distingués, ont essayé, sans grand succès, de rattacher notre racine *div* et les noms de Dieu, du ciel et du jour, qui en dérivent, à des radicaux sémitiques. Un écrivain, dont nous apprécions la profonde érudition et qui est un vétéran de la presse catholique, M. le marquis d'Anselme, nous a fait l'honneur, depuis la publication de notre premier article, de demander notre avis sur une tentative de ce genre, qu'il nous a communiquée. Nous avons le regret de ne pouvoir répondre par un entier assentiment à ses observations ingénieuses. Notre honorable correspondant critique la dérivation de *dèva*, « brillant, Dieu », de *div*, « briller », et il rapproche *Deva-s*, *Deus*, Dieu, aussi bien que *Dyâus*, Ζεύς, *Jupiter*, etc., de l'hébreu *Jehovah*. Ses arguments ne sont pas seulement philologiques ; mais nous avouons qu'ils nous paraissent insuffisants, en présence de l'étymologie très-claire que nous avons indiquée. Malgré les difficultés opposées par

éclatantes de la divinité, à la vue de ce ciel et de ces astres *brillants*, l'œuvre la plus admirable de Dieu et celle où il se révèle avec le plus de *clarté*. C'est là-haut, en effet, que l'homme a toujours cherché son Dieu. Errant dans les steppes de la Tartarie ou éternellement stationnaire au sein de l'*empire du milieu*, traînant une misérable vie dans les régions ternes et glacées du Nord, ou jouissant des richesses de l'Orient inondé de lumière et de chaleur, il a toujours porté un regard de foi et d'espérance vers ce séjour insondable, mais où il sent comme d'instinct la présence d'un Maître et d'un Père. Tout le monde sait comment le christianisme, qui relève ou agrandit la nature et ne la supprime jamais, a consacré ce sentiment, on pourrait dire cette aspiration universelle du genre humain. Faut-il s'étonner que nos ancêtres, accoutumés à saluer la divinité à travers ce voile lumineux, qui la cache sans la rendre méconnaissable, lui aient donné un nom qui leur rappelait l'aspect mystérieux sous lequel elle se présentait? Ils en avaient le droit, d'autant plus que ce nom exprimait, comme nous l'avons vu, par une image fort naturelle l'excellence de l'Être divin.

Encore une fois, ne jugeons pas le langage primitif d'après les formes plus ou moins conventionnelles qui président au nôtre. Ne l'oublions pas, la création des langues est une sorte de poésie : tout y est image et figure. Un petit nombre d'idées élémentaires et sensibles en forment le premier tissu, qui se diversifie et s'étend à l'infini, surtout par l'emploi de cet instrument fécond appelé la *métaphore*. Les conceptions les plus abstraites et les plus métaphysiques de notre langage moderne ne remontent pas à une autre origine. Le mot « esprit » (*spiritus*, proprement « souffle ») en est lui-même une preuve. Il en est une autre plus sensible encore dans le nom de la « pensée. » Croirait-on qu'une

M. Pictet, dont l'autorité, considérable dans le domaine celtique, est bien moindre en matière de sanscrit, la formation verbale *dév-a* (*dév* avec le suffixe primaire *a*, qui demande le *guna*, c'est-à-dire le renforcement de la voyelle *i* en *ai*, *é*) n'a rien que de conforme aux principes de la grammaire sanscrite. (V. *Bopp, Gramm. comp.*, § 913, traduction Bréal, p. 253. Nous avions déjà indiqué *Pott* et *Max Muller* dans notre premier article.) Nous reviendrons plus tard sur le mot *Dyéus*, etc. Au reste, si nous ne pouvons partager le sentiment de M. d'Anselme sur l'origine de ces noms de la divinité, nous sommes heureux de nous trouver d'accord avec lui pour combattre l'interprétation naturaliste qu'on leur donne trop souvent.

même racine, bien plus, un même mot a pu servir pour exprimer le fait le plus décidément spirituel qui soit possible, en même temps que l'action toute matérielle d'apprécier le poids d'un corps au moyen d'un levier? Pourtant, cela est certain : ces termes si nobles de « pensée, penseur », etc., n'ont pas une origine plus distinguée que la « *pesée* de charbon », le « pesage », le « peson », le « poids » et la « pesanteur. » Il est facile de voir, en effet, que le mot « pensée » correspond à une forme latine *pensata*, dérivée de *pensare* (peser à plusieurs reprises, penser) comme « la vue » est dérivée de *videre*, (voir), « la venue » et « l'arrivée » de *venir*, *adripare*, etc. Quant à *pensare*, il remonte à *pendĕre* (peser), auquel *pendere* (être suspendu) se rapporte comme *jacere* à *jacĕre*, et qui signifie proprement *suspendre*, puis, avec restriction de sens, *suspendre au bout de son bras*, *soupeser*, *peser*. La conception qui a conduit à créer le mot « pensée » (étymologiquement identique à « pesée ») pour désigner la plus belle prérogative de l'homme, est celle qui nous inspire encore quand, invitant quelqu'un à réfléchir sur une proposition, nous lui disons : « Pesez bien ceci! » ou bien, en parlant d'une chose à laquelle nous avons bien *pensé :* « J'ai bien pesé tout cela. » Mais il faut avouer que l'idée primitive *a fait du chemin*, et si l'on essayait de la rétablir de toutes pièces dans des expressions comme « une *pensée* (pesée) *noble*, une pensée *sublime*. *généreuse* », etc., on aboutirait simplement à un non-sens. Faisons maintenant l'application. L'étymologie des mots « penser, pensée, penseur », ne prouve pas, on en conviendra, que les peuples *romans*, Français, Espagnols ou Italiens, aient jamais considéré la pensée comme un pesage de masses quelconques : celle du nom de *Déva* ne donne pas davantage le droit de supposer que nos ancêtres aient jamais reconnu pour *Dieu* un corps ou un agent lumineux.

II

Nous n'ignorons pas ce qu'on peut opposer à ces explications. Les mythologies des peuples indo-européens sont fondées en grande partie sur la personnification des agents lumineux. Dans les Dévas que célèbrent le plus souvent les hymnes védiques, on

reconnaît sans peine le feu (*Agni*), l'aurore (*Ushas*), le soleil (*Sûrya*, *Savitr*), la lune (*Sôma*), les aspects divers du ciel, avec les phénomènes qui les caractérisent (*Indra*, *Varuna*, *Dyâus*) : tout cela conçu sous une forme demi-physique, demi-surnaturelle. La théogonie grecque présente une foule de types semblables : on peut citer le Dieu suprême Ζεύς (équivalent de *Dyâus*, le « ciel » brillant), Φοῖβος (qu'on a expliqué par ἐν φῷ βάς, s'avançant dans la lumière), le soleil ; Ἄρτεμις, « qui fend l'air », la lune, et bien d'autres, dont l'étymologie est plus ou moins claire. Chez les Latins nous trouvons *Ju-piter*, *Jovis*, qui répond au Ζεύς des Grecs, *Juno* et *Diana* (se rattachant à *div*, « ciel » et « jour, etc.»). *Tyr*, que les Germains adoraient comme dieu de la guerre, a la même origine que Dyâus, Ζεύς et Jupiter. Le nom germanique de la grande fête chrétienne du printemps (Pâques, en allemand *Ostern*) rappelle encore celui d'une déesse qu'on avait jadis honorée en cette saison, *Ostara*, en anglo-saxon *Eostar* (même racine que le sanscrit *Ushas*, « aurore », grec *Eos* et que le latin *aurora* et *uro*). Les Slaves révéraient eux aussi l'aurore, sous l'appellation de *Juternica* (*jotro*, *jutro*, signifie « le matin »). Au même ordre de conceptions se rattache étroitement le culte de *Thor* (tonnerre), chez les Scandinaves, et de *Perkunas*, dieu de la foudre chez les Slaves. Il est inutile de multiplier les exemples.

Ce qui résulte de cette courte revue, c'est que les théogonies en honneur chez nos ancêtres païens ont leur point de départ, au moins partiel, dans la déification des forces de la nature, surtout de celles qui gouvernent les mouvements de la lumière et de l'atmosphère. Il semble assez naturel d'en conclure que, jusqu'à l'époque de la grande dispersion, les idées religieuses des Aryas ne se sont pas élevées au-dessus d'un panthéisme naturaliste plus ou moins grossier. De fait, cette opinion pour bien des gens est aujourd'hui passée à l'état de dogme; toutefois, aucun savant consciencieux ne la présentera comme un point acquis à la science. Pour nous, elle est certainement fausse : il nous suffira de montrer que les bases positives lui font défaut.

Souvenons-nous, d'abord, que nous ne possédons aucun témoignage direct et tant soit peu contemporain sur la religion des premiers Aryas. C'est là un fait élémentaire, mais il n'est pas inu-

tile de le rappeler pour protester contre l'autorité exagérée qu'on accorde en cette matière aux livres sacrés de l'Inde. Le *Rig-Véda* est certes un monument précieux et vénérable ; mais c'est une grave méprise d'y voir comme le code de la religion des Aryas primitifs. Quel titre auraient donc les poëtes et les sages hindous à être salués comme les confidents intimes ou les dépositaires officiels de la pensée de nos premiers ancêtres? La dispersion de la famille était un fait accompli, au moins pour plusieurs de ses branches, quand les hymnes les plus anciens du *Rik* reçurent la forme sous laquelle ils nous sont parvenus. Bien des siècles peut-être s'étaient écoulés depuis la scission ; mais certainement on était loin, très-loin, de l'origine et de l'enfance de notre race : l'état de la langue, déjà profondément altérée, l'indique suffisamment. Par les idées, comme par le langage, les chants consacrés à la louange d'*Agni*, d'*Indra* et autres dieux védiques, ne nous offrent donc autre chose qu'un *remaniement*, une *appropriation*, à la manière hindoue, du patrimoine intellectuel des peuples aryens.

Ce premier point est admis par tous les linguistes sérieux, quoique plus d'un l'oublie dans ses déductions. Voici maintenant une observation plus importante. Le système que nous combattons reçoit toutes ses apparences spécieuses de l'analogie, que nous avons signalée, entre les mythologies de l'Inde et de l'Europe antiques. Cette analogie ne suppose-t-elle pas une source commune ? Cette source, où la trouver, sinon dans la période primitive, où les Aryas vivaient d'une même vie, parlaient une même langue et pensaient, pour ainsi dire, une même pensée ?

Nous avons laissé à l'objection toute sa force : elle tombera d'elle-même, quand nous aurons rétabli le sens et la portée du principe qui semble l'appuyer.

Dans le parallèle des théogonies anciennes, on peut considérer soit les conceptions générales qui leur servent de base, soit les noms de divinités par lesquels se traduisent ces conceptions. Il y a là deux points de vue, qui ne doivent pas être confondus. Tout d'abord, si nous ne tenons compte que des idées caractérisant les systèmes religieux de l'Inde et de l'Europe antiques, il n'est que trop facile d'expliquer comment elles ont pu prendre naissance chez nos ancêtres, sans qu'il soit besoin de placer leur

source au berceau même de la race. C'est chose, on peut dire, naturelle à l'homme de reconnaître et de révérer la puissance et la bonté divine dans ses grandes manifestations au sein de la nature. D'autre part, le bon sens, aussi bien que la philosophie et la révélation, repousse l'hypothèse que le sentiment religieux aurait *nécessairement* débuté par le fétichisme ou l'adoration superstitieuse des forces matérielles. Mais il n'est pas moins certain que de la connaissance du Créateur, contemplé dans ses œuvres, à la déification des agents subalternes, qui lui servent comme d'instruments, la pente est glissante pour la faiblesse humaine. La chute n'est certes pas fatale ; l'ignorance y a moins de part que les passions habilements exploitées par l'ennemi éternel de Dieu et des hommes : mais l'histoire atteste qu'aucune race, aucun peuple, livré à lui-même, ne l'a évitée. On ne trouve dans le paganisme des fils des Aryas, aucune idée générale, aucun type particulier, qui ne se rencontre, avec des modifications purement accessoires, chez bien d'autres races païennes de l'antiquité et même de notre temps. Nous n'insistons pas sur ce point, qui est assez évident.

L'autre face de la question demande un examen plus attentif. L'accord des idées mythologiques chez les peuples indo-européens formerait un argument sérieux en faveur d'une mythologie primitive, si ces idées communes à tous nos ancêtres se trouvaient liées à des mots également communs, c'est-à-dire identiques pour l'ensemble ou du moins la grande majorité des dialectes aryens. Ceux de nos lecteurs qui n'ont pas oublié notre premier article nous comprendront sans peine. Nous avons dit comment les termes que nous entendons répéter sous la même forme et avec le même sens, par les Aryas d'Asie, Hindous ou Iraniens, et par leurs frères d'Europe, Grecs et Latins, Celtes, Slaves et Germains, deviennent des témoins autorisés de la pensée de nos premiers ancêtres.

Voilà le point de départ sur lequel nous sommes d'accord (il faut le remarquer) avec les savants dont nous combattons les conclusions. M. Max Müller, par exemple, reconnaît que « si nous trouvons les mêmes conceptions, les mêmes mythes et les mêmes légendes dans l'Inde, la Grèce, l'Italie et la Germanie », il y a là tout au plus « quelque présomption en faveur de la commu-

nauté de leur origine » ; mais, pour rencontrer « un terrain solide » et « des réalités incontestables », il reste à « trouver des dieux et des héros qui portent le *même nom* dans la mythologie des *Védas* et dans la mythologie de la Grèce, de Rome et de la Germanie. » (*Science de la religion*, III.)

Nous acceptons de grand cœur ce principe : seulement nous demandons qu'on l'emploie suivant les conditions auxquelles il doit toute sa valeur. Après avoir essayé de faire comprendre le rôle qui appartient à la *comparaison* des langues dans la recherche des formes *primitives* de la parole et du langage, nous n'avons pas manqué de poser certaines règles, sans lesquelles ce procédé ne saurait être ni sûr, ni efficace. Il importe que ces lois soient présentes à l'esprit de nos lecteurs dans l'examen où nous allons entrer. Nous nous contenterons de les rappeler brièvement au moyen d'un exemple.

Quand même tous les monuments littéraires de la langue de Rome auraient péri dans les ravages de l'invasion barbare, il serait possible encore aujourd'hui de reconstruire presque toute sa grammaire et la plus grande partie de son vocabulaire. Nos lecteurs n'ignorent pas que nous irions demander aux idiomes issus du latin les matériaux nécessaires. Pourtant, tout n'est pas emprunté à la langue mère dans nos dialectes romans : même parmi les éléments qui leur sont communs et qui sembleraient, par suite, accuser une origine commune, il y a un triage à faire. Que faut-il donc, pour que nous ayons le droit de mettre au compte du latin, par exemple, le terme usuel de *faire* ? On nous dit que cet *infinitif*, ainsi que l'italien *fare*, l'espagnol *hazer*, etc., provient du type latin *facere*. Je le veux bien ; mais, pour que cette assertion soit rigoureusement vraie, trois choses ont dû être préalablement démontrées : 1° l'*identité*, sauf les nuances dialectales connues, des formes françaises, espagnoles, italiennes ; 2° la descendance régulière et légitime de toutes ces formes au point de vue des lois du langage, en d'autres termes, la possibilité de ramener ces produits estropiés « faire », *fare*, *hazer*, etc., à un point d'origine commun *facere*, et cela sans violer aucune des règles qui caractérisent le passage du latin aux idiomes romans ; 3° enfin (et c'est ici le point capital), l'impossibilité d'admettre que les peuples romans aient créé leurs trois termes eux-mêmes,

sans demander autre chose au latin que la matière première, ou le fond radical, de ces créations. Nous pourrions ajouter une quatrième condition, c'est qu'on aura exclu l'hypothèse d'un emprunt fait pour le cas dont il s'agit, non pas à la langue souche, mais à une langue étrangère : toutefois elle sera implicitement résolue, si les trois autres conditions sont vérifiées. Quant à celles-ci, elles sont toutes trois essentielles. Il nous suffira de les avoir indiquées ici : essayons de les appliquer à la question présente.

Du premier coup, nous voyons qu'une foule de noms mythologiques ne peuvent légitimement entrer en ligne dans les rapprochements que l'on cherche à établir entre les théogonies indo-européennes. Telles sont la plupart des appellations qui désignent des êtres physiques personnifiés, comme le feu, le soleil, l'aurore, le tonnerre, le ciel même, etc. La raison en est claire. Les Aryens ont conservé d'une manière assez générale les noms primitifs de ces objets, et cela est tout simple. Quand ils se sont mis à personnifier, à déifier ces mêmes objets, ils leur ont laissé les anciennes dénominations : cela est encore très-naturel, étant donné le caractère du paganisme, tel que nous l'avons constaté chez nos ancêtres. Il arrive même assez souvent qu'un mot s'élève à la haute fonction de représenter un *dieu*, sans cesser d'être fidèle à sa destination primitive : il remplit simultanément un double emploi, l'un religieux, l'autre profane. C'est ainsi que le sanscrit *agni* désigne à la foi le *feu* usuel et le *dieu du feu*, l'un des principaux personnages du Panthéon védique. Et remarquons bien que les deux significations sont également naturelles et vulgaires : il n'y a pas là une de ces *licences* qui, chez les Grecs et les Latins de la période classique, n'étaient permises qu'à l'audace des poëtes, comme par exemple : *Vulcanum in cornu conclusum geris* (Plaute) ; *Cererem corruptam undis... expediunt* (Virgile) ; *Jupiter uvidus, frigidus*, etc. Maintenant, nous le demandons : en présence de cette facilité qu'éprouve une dénomination, toute matérielle et profane dans l'origine, à passer au rang d'un nom divin, l'identité des appellations du ciel, du soleil ou de l'aurore, chez les Aryas, même lorsque ces appellations portent une consécration religieuse, nous permet-elle de conclure à un culte rendu par nos premiers ancêtres à ces divi-

nités ? On en pourra déduire le nom primitif de l'être physique, ciel, soleil, etc., dont il s'agit; mais l'on n'en saurait tirer autre chose, sauf dans un seul cas : celui où l'adaptation, la fusion, si l'on veut, du mot et de l'idée religieuse serait telle qu'il fût impossible de l'attribuer à l'action propre que les peuples, déjà détachés de la souche commune, exercent dans le sens d'un développement ou d'une corruption sur le fond de la langue et des idées primitives. Cette réserve paraîtra bien fondée après les explications que nous avons données précédemment, et elle renverse toutes les inductions par lesquelles on essaierait de remonter des mythologies indo-européennes à une mythologie originaire. La conclusion légitime, c'est que cette sorte de mythologie n'a jamais existé.

Nous venons de faire une sorte d'exécution en masse des noms *mythologiques*, qui prétendaient à être considérés comme des noms *divins* primitifs. Mais nous n'éprouverions aucun embarras à les éliminer en détail. Il est facile, en effet, de montrer que l'identité des noms mythologiques de l'Inde, de la Grèce, de Rome et de la Germanie, est bien loin d'être générale. Si les théogonies des anciens peuples indo-européens dérivent, comme on l'affirme, d'un système commun, c'est surtout dans les personnages plus importants qu'il faut chercher et qu'on doit trouver les ressemblances et l'unité. Il est clair, en effet, que ceux-là auront le plus facilement conservé leur nom avec leur position : le respect plus grand qui les entourait, l'habitude qu'on avait de les invoquer plus souvent, la superstition même, devaient s'unir pour assurer une existence plus durable aux noms des divinités principales. En conséquence, nous avons quelque droit d'attendre que les noms les plus marquants du Panthéon védique possèdent en Europe une série respectable de correspondants.

Il n'en est rien. Cherchez-vous dans les mythologies grecque, latine, germanique ou slave, *agni*, « le feu », que les poètes du *Rig-Véda* invoquent et chantent sans relâche : vous n'en trouverez pas trace dans la Grèce ni en Germanie. Le latin, il est vrai, nous présente *ignis ;* le slave, *ogn'* (vieux slave), *ugnis* (lithuanien), etc. : ces mot répondent à peu près au sanscrit pour la forme, ainsi que pour la signification de *feu ;* mais ils ne rappellent en aucune façon l'idée d'un personnage mythologi-

que. Cependant ce dernier point est essentiel pour l'*identité* que nous cherchons. On pourrait dire la même chose de l' « Aurore » (*ushas*), si souvent célébrée par les poëtes védiques : elle devient en grec la pâle Ἠώς qui, malgré son titre de déesse, ne reçut jamais aucun hommage, sauf la mention de ses doigts roses et de son manteau de pourpre, banalement répétée par Homère et ses imitateurs. Parmi ces *dêvas* de l'Inde, êtres demi-physiques, demi-humains, *Varuna* est à peu près le seul qui possède un caractère *moral*, non pas entièrement pur, mais au moins bien tranché. Aussi les hymnes qui lui sont adressés se distinguent-ils par la noblesse et l'élévation du sentiment. Mais ce dieu, d'un rôle si considérable, n'a d'autre correspondant chez les Aryas d'Europe que l'*Uranus* des Grecs, Οὐρανός, une personnalité nulle ou du moins absolument insignifiante. Enfin, le maître du tonnerre et le dispensateur de la pluie fertilisante, *Indra*, qu'on peut considérer comme la divinité principale de l'âge védique, n'est pas nommé hors de l'Inde. Si nous comparions entre elles les mythologies de l'Europe ancienne, des faits semblables se présenteraient à nous. Il est vrai qu'aujourd'hui la rareté ou le peu de précision des documents ne permet pas de déterminer bien nettement en quoi les dieux gaulois, slaves et germaniques pouvaient différer, quels rapports de ressemblance les unissaient entre eux et aux divinités de la Grèce et de l'Italie. Nous ne distinguons plus les personnages du double Panthéon classique, par exemple : Ἥρη grecque et *Junon* latine, Ἄρτεμις et *Diane*, *Minerve* et Πάλλας Ἀθήνη, Ἑρμῆς et *Mercure*, *Vénus* et Ἀφροδίτη, etc. Mais, la différence même des appellations nous avertit de nous mettre en garde contre des identifications trop promptes. Les dénominations germaniques, celtiques, etc., comparées aux noms latins ou helléniques, offrent des écarts non moins considérables : elles ont presque toutes un caractère *particulariste* bien marqué. Ainsi, les noms des grands dieux du Nord : *Odinn*, (anglo-saxon *Voden*, ancien allemand *Wuotan*), *Thor*, qui lance le tonnerre, *Freya*, la déesse de l'amour, etc., sont purement germaniques. Enfin, dans tout le domaine des mythologies indo-européennes, il est un seul nom qui possède une diffusion à peu près comparable à celle de l'appellation *Dêvas*, celui de *Dyâus*, Ζεύς, *Jupiter*, *Tyr*. Ce terme mérite une étude spéciale : nous

l'aborderons dans notre prochain article. Nous dirons dans quelle mesure on peut le considérer comme un représentant des idées primitives de la race aryenne. Dès à présent il faut remarquer que le Dyâus védique n'offre qu'une personnalité extrêmement pâle et se distingue à peine du « ciel » matériel. Ce fait seul suffit pour infirmer les conclusions qu'on serait tenté de tirer de son identité avec le Dieu suprême des Grecs et des Latins.

Le résultat auquel aboutit notre examen est donc que les mythologies des peuples aryens ne sont pas le produit d'une action commune, antérieure à la dispersion de la race.

Ce résultat est important : si on le joint à ceux que nous a déjà fournis l'étude directe du nom de *Déva*, on entrevoit assez clairement que la religion de nos ancêtres, en s'éloignant de sa source, a d'autant perdu de sa pureté, de sa noblesse native. Cette vérité deviendra plus sensible à mesure que nous avancerons dans nos recherches.

Le mode de démonstration que nous avons employé jusqu'ici est principalement négatif. C'est qu'il s'agissait avant tout de déblayer le terrain sur lequel doit s'élever l'édifice que nous projetons. Venons-en maintenant à des preuves plus positives.

III

On se rappelle que dans le grand concert des voix qui, de toutes les terres habitées par les fils des Aryas, saluent la Divinité du nom de *Déva*, « Dieu », un peuple est en discordance. Seuls, les Iraniens et leurs descendants, les Perses, repoussent, abhorrent même ce nom si respecté de leurs frères. Eh bien ! ce fait en apparence défavorable à notre cause va nous mettre sur la voie d'une découverte des plus heureuses.

Les *Daévas* (ce sont les *Dévas* de l'Inde védique) n'apparaissent dans les livres sacrés de l'Iran que comme des esprits pervers et malfaisants, appliqués sans relâche à combattre les effets de la bienveillance du Créateur *Ahura-Mazda* (Ormuzd) à l'égard des hommes ; ils sont les auteurs de toutes les calamités qui nous affligent. Dans le système dualiste, que l'on est convenu d'appeler du nom de zoroastrisme, mais qui, en réalité,

paraît être postérieur au vrai Zoroastre, ils sont présentés comme les créations du mauvais principe, *Angro-Maynius* (Ahriman), et ses ministres dans la lutte contre le bon principe (Ormuzd). Enfin, chez les Persans modernes, les *Dèvs* demeurent encore des génies ennemis de l'homme. Comment les Iraniens en étaient-ils venus à prendre en haine une appellation si chère aux autres peuples de leur famille? Pour l'expliquer, il faut remonter jusqu'à cette grande révolution religieuse à laquelle est attaché le nom du fameux Zoroastre.

Tous nos lecteurs ne savent peut-être pas ce qu'il faut penser de ce personnage mystérieux, sur qui les auteurs classiques ont rapporté tant de choses merveilleuses, mais peu concordantes. Disons en peu de mots comment il est parvenu, dans notre siècle, à conquérir définitivement sa place dans l'histoire positive.

Il ne faut pas demander quelle a été la position sociale du réformateur dans le monde antique, où il a exercé une si profonde influence. Nous ne le savons, et nous ne le saurons peut-être jamais bien clairement. Au moins, ce qui est hors de doute, c'est la réalité de son existence, aussi bien que la date très-ancienne de son apparition. Le législateur iranien a conservé jusqu'à ce jour des disciples plus ou moins fidèles à la pensée du maître. Les plus zélés d'entre eux, les *Parsis* de l'Inde, descendants des Perses chassés de leur patrie par l'invasion mahométane, gardaient sous le titre d'*Avesta (Zend-Avesta)* des ouvrages dont ils ne comprenaient plus la langue. Ils les lisaient pourtant, mais dans des versions où l'interprétation traditionnelle avait déjà eu plus de part que l'intelligence raisonnée du texte. Aujourd'hui, le *zend* (c'est le nom qu'on donne à cet idiome) a livré son secret. Grâce aux études laborieuses de plusieurs savants distingués, parmi lesquels un Français, Eugène Burnouf, tient la première place, on a pu y reconnaître un dialecte de la grande famille aryenne, père du *perse* ancien que nous lisons dans les inscriptions *cunéiformes* des successeurs de Cyrus et aïeul éloigné du *persan* moderne. Un caractère particulièrement remarquable du zend, c'est la ressemblance étroite qu'il offre avec le sanscrit: ce fait n'a pas peu contribué à faciliter le déchiffrement, sans cela peut-être impossible. L'analyse attentive des mo-

numents originaux de l'ancien zoroastrisme amena bientôt une autre découverte non moins importante. La langue n'est pas la même dans toutes les parties de l'Avesta. C'est toujours du zend qu'on y trouve, mais un zend de formes plus ou moins primitives. La portion la plus archaïque se compose d'hymnes (*Gâthas*), où respire un souffle très-différent de celui qui anime le Rig-Véda, mais qui pour le langage se rapprochent étonnamment de ces chants de l'Inde antique. Nos lecteurs ne se méprendront pas sur le sens de nos paroles. Personne ne songe à identifier le sanscrit et le zend : ce sont là deux dialectes qui demeurent distincts. Mais voici ce qu'on a constaté. Tandis que la plus grande partie de l'Avesta indique un état de la langue zend parallèle à celui qu'offre le sanscrit *classique*, postérieur au sanscrit des Védas, les Gâthas présentent des formes pour lesquelles on ne trouve plus de correspondants que dans le dialecte védique. Nous sommes ainsi conduits à reculer la composition de ces fragments vénérables jusqu'à l'époque où les poëtes de l'Inde eux-mêmes rédigeaient leurs hymnes sacrés. L'examen de la doctrine qu'ils renferment vient confirmer cette supposition.

Il ne faut pas se le dissimuler, les écrits zoroastriens, quoique peu nombreux, sont loin d'être parfaitement éclaircis : une des causes principales de la difficulté de l'interprétation est précisément le petit nombre de documents dont on dispose comme de termes de comparaison. Néanmoins, à travers bien des obscurités, il est possible dès maintenant d'entrevoir le caractère général de l'œuvre entreprise par le législateur bactrien. Cette œuvre ne manque pas de grandeur, nous ne craignons pas de le dire. La réforme religieuse, essayée et, en partie du moins, réalisée par Zoroastre, se résume dans une réaction généreuse contre le naturalisme panthéiste, qui tendait à prévaloir au sein des Aryens d'Asie, alors encore étroitement unis. Avant tout, le réformateur commença par protester contre l'avilissement de l'idée divine. Déjà dans les Védas, nous voyons le nom ancien de Dieu, *dêva*, aller se prodiguant sans fin, et se matérialisant à mesure : le ciel et la terre, le soleil et la lune, l'aurore, le feu, les vents, etc., devinrent des dévas, et bientôt il n'y eut plus d'objet dans la nature, pourvu qu'il exerçât une influence bienfaisante, qui ne fût gratifié de ce titre et comme tel honoré, invoqué. Zoroastre désigne aux

anathèmes de ses disciples tous ces intrus de la divinité. Pour mieux les extirper, il frappe jusqu'à leur nom : les Dévas « brillants » et bienfaisants deviennent les Daêvas *ténébreux*, auteurs de la mort et de la destruction. Mais en renversant le Panthéon védique, il relève du même coup la notion du vrai Dieu. Sur les ruines du système naturaliste, il proclame hautement la spiritualité et l'unité souveraine de l'Être divin. Il l'appelle d'un nom qui exprime nettement ce grand caractère, *Ahura*, *celui qui est*, le « vivant », l' « esprit » par excellence, et *Mazdâo*, titre qui marque à la fois la *sagesse suprême* et la *puissance créatrice de toutes choses*. Pour Zoroastre, en effet, tout ce qui existe en dehors de Ahura-Mazda a été créé par lui, et c'est lui seul qui gouverne et règle les mouvements de la nature.

Telle est la conception fondamentale que les recherches récentes ont dégagée des enseignements les plus authentiques du célèbre législateur. A-t-il su maintenir toujours dans sa rigueur cette notion si sublime et si rapprochée de l'idée révélée ? Cela est difficile à décider. Il est certain que la doctrine zoroastrienne a reçu de bonne heure des altérations, qui en ont changé notablement l'esprit et la pureté primitive : l'Avesta lui-même en porte la preuve dans ses parties moins anciennes.

Quoi qu'il en soit, les idées capitales que nous venons d'indiquer constituent à elles seules un fait de la plus haute importance pour l'histoire religieuse de notre race. Qu'est-ce donc que cet homme s'élevant au milieu d'une société si profondément imprégnée déjà de naturalisme, pour lui parler d'un Dieu tout esprit et tout intelligence, vivant et agissant, mais d'une vie et d'une activité si différentes de celles qu'on révérait dans les personnifications populaires ? Est-ce un prophète qui vient, chargé d'une mission supérieure, rappeler à son siècle la vérité divine qu'il a oubliée ? Est-ce un puissant esprit, qui, appuyé sur sa propre force, a pu dominer le niveau intellectuel de son temps et cherche maintenant à le faire monter à sa hauteur ? Ni l'un ni l'autre. On ne voit pas que Zoroastre se soit jamais donné lui-même pour un homme inspiré de Dieu ; mais il est vrai qu'il invoque les anciennes traditions. C'est là en effet qu'il faut chercher la source et l'explication de son apostolat. Autrement il demeure un phé-

nomène sans analogue et dont aucune loi historique ne peut rendre compte.

Évidemment une doctrine si haute et si sévère n'est pas un fruit naturel des tendances qui, au moment de son apparition, entraînaient la masse de la société : ces tendances, elle venait les combattre. Entre la religion qui s'affirme dans la croyance à Ahura-Mazda, Esprit créateur, seul Maître de l'homme et de la nature, et celle qui embrasse dans son adoration facile toutes les forces de la création, oubliant seulement le Créateur, il y a un abîme trop marqué pour qu'on puisse les ramener à la même origine. Pourtant on ne saurait admettre que Zoroastre n'ait tenu par aucun côté à son temps et à sa patrie : le succès même qu'il a obtenu, succès incomplet sans doute, mais réel et considérable, puisque le résultat s'en est prolongé jusqu'à nos jours au sein de la grande race iranienne, suppose qu'il a possédé un puissant point d'appui au cœur du peuple auprès duquel il a exercé sa mission. On le comprendra mieux, si l'on songe que l'antagonisme provoqué par cette sorte d'apostolat entre les disciples du prophète et les adorateurs fidèles aux *Dévas* est devenu assez fort pour occasionner une scission violente et forcer les *Mazdayaçnas*, « ceux qui honorent Ahuramazda », à chercher hors du séjour commun un pays où ils fussent libres de suivre leur foi.

La conclusion de tout cela, c'est que, pour nous faire une idée juste de Zoroastre et de son influence, il faut voir en lui bien moins une voix isolée, protestant contre la profanation du sentiment religieux, que le représentant d'une ancienne tradition religieuse, vivante encore, quoique affaiblie, dans le cœur et la pensée d'une fraction considérable des Aryens de son temps. Et ainsi son enseignement, ce qu'il a appelé la *loi* d'Ahura-Mazda, nous reporte à une période heureuse, où l'idée de Dieu rayonnait dans toute sa pureté aux yeux de nos ancêtres.

Après cela, ne nous étonnons point que le grand réformateur (nous pouvons maintenant lui donner ce nom avec sa signification la plus honorable), dans son zèle pour la restauration de la foi antique, ait cru devoir proscrire ce nom jadis si vénérable de *Déva*. Profané, avili, comme il l'était chez les Aryens d'Asie, ce nom ne lui paraissait plus conserver assez nettement la mar-

que de sa consécration primitive. Il le rejeta comme un moule infidèle et mutilé, d'où l'idée divine sortait amoindrie et souillée. Mais n'allons pas croire pour cela, que le terme d'Ahura, choisi par Zoroastre, soit de son invention propre. C'est encore ici un signe remarquable de l'esprit traditionnel de cette réforme : le zend *ahura* est identique étymologiquement au sanscrit *asura* (de la racine *as*, zend *ah*, être, *esse*), l'expression consacrée dans les Védas pour désigner les esprits. On s'étonnera peut-être que ce nom ait été conservé par Zoroastre, si l'on sait qu'il servait comme équivalent de *Déva*. Mais le sens primitif, spirituel, de *asura* n'avait pas été obscurci dans cet emploi; du reste, l'adjonction de l'épithète pour ainsi dire obligée de *Mazdâo* garantissait assez contre toute équivoque. Nous pourrions ajouter une raison plus forte. Au moment où Zoroastre prêchait la loi d'Ahura, malgré l'extension croissante du culte des Dèvas, l'idée de l'unité divine n'était pas entièrement éteinte dans la société védique. On adorait encore, pensons-nous, un Dieu suprême, l'*Asura*, « l'Être » par excellence, dont le trône était au ciel, et qui plus tard seulement fut identifié avec le ciel lui-même personnifié (*Varuna*, Οὐρανός). Nous essaierons de mettre ce fait en lumière dans une prochaine étude. Ainsi le réformateur n'aurait eu qu'à s'emparer de ce précieux souvenir de l'antique foi ; les générations nouvelles n'ayant pas eu le temps d'oublier sa vraie signification, devaient, en l'entendant répéter, sentir comme un réveil des plus nobles instincts de leur intelligence et de leur cœur.

Avant de quitter ce sujet, tirons-en une dernière leçon. Nos lecteurs ont, sans doute, remarqué l'intention profondément spiritualiste, qui a présidé à la création de ce nom d'*Ahura Mazda*. On voit si la pensée humaine, dans la période enfantine et rudimentaire, comme des historiens systématiques sont convenus d'appeler les commencements de notre race, savait déjà s'élever au-dessus des conceptions matérielles et des intuitions sensibles.

La suite de ce travail nous fournira l'occasion d'éclairer cette vérité par d'autres exemples. Contentons-nous pour le moment de faire observer que l'appellation d'Ahura répond exactement au nom que Dieu lui-même s'est choisi, et ni la théologie ni aucun langage moderne n'a trouvé une expression qui rendît avec plus de grandeur et plus de précision le caractère suréminent de l'Être divin.

Nous sera-t-il permis, en terminant, de sortir un instant du champ que nous avions tracé à nos études? Nos lecteurs eux-mêmes n'auront pu tout à l'heure quand nous avons parlé d'*Ahura*, « celui qui est », s'empêcher de penser à un nom célèbre dans l'histoire de la révélation chrétienne. Nous nous garderons bien de rapprocher, quant à la forme, les appellations de *Jehovah* et d'*Ahura :* rien ne nous autorise à leur attribuer sous ce point de vue une origine commune. Mais pour l'idée qu'elles représentent il y a identité parfaite. *Jehovah* est bien, comme Ahura, « celui qui est » : c'est l'idée de l'*être*, non pas de l'être abstrait, mais de l'être *vivant* et parfait, qui forme également la base de ces termes sacrés. Nous pouvons aller plus loin. Les Syro-Phéniciens avaient réservé une dénomination entièrement semblable, sinon identique (Ἰαω), à une des personnalités les plus marquantes de leur théogonie, d'ailleurs si grossière. Enfin, on a signalé la même parenté dans le nom du dieu assyrien *Auv (Auv Kinuv)*, dont Nabuchodonosor se déclare le serviteur, en tête de la fameuse inscription de *Borsippa*, « la tour des langues. » Nous laisserons à nos lecteurs le soin de tirer les conclusions de cet accord merveilleux. Dans cette conception d'une pureté vraiment surprenante, si l'on tient compte du caractère matériel des religions orientales, ils reconnaîtront sans peine un rayon de la lumière divine qui avait illuminé tout le genre humain à son berceau.

Comment nos ancêtres sont-ils descendus de ces hauteurs sereines où ils avaient contemplé Dieu de si près et lui avaient offert un hommage si pur ? Question plus délicate : pourquoi le plus beau nom de *Celui qui est* ne s'est-il conservé nulle part dans la grande famille aryenne, en dehors des deux rameaux asiatiques ? Comment a-t-il pu s'effacer à ce point devant le titre, glorieux sans doute, mais, ce semble, plus grossier, de *Déras ?*

Cette substitution ou du moins cette prédominance d'une conception plus sensible, et par suite plus altérable, de la divinité, n'aurait-elle pas été la première étape de la décadence des idées religieuses de nos aïeux ?

Nous chercherons dans un autre article la solution de ces problèmes.

(*La fin prochainement.*) J. Brucker.

VARIA

Le dernier mot sur le P. Loriquet. — La fameuse phrase : « Marquis de Bonaparte, lieutenant général des armées de Sa Majesté Louis XVIII » existe-t-elle, oui ou non, dans l'*Histoire de France* (1re édition) du P. Loriquet ? Les gens impartiaux, jusqu'à présent, soutenaient seuls la négative. Il vient de leur arriver, du camp opposé, un renfort inattendu.

On lit dans le numéro du 23 mars 1874 de l'*Indépendant*, journal de Reims (couleur *Le Siècle*) :

« M. l'abbé Louis Hannetel, curé de Ville-sur-Tourbe, est mort le 19 mars 1874, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Né en 1792, à Ville-sur-Tourbe, M. Hannetel avait été ordonné prêtre en 1817.

« M. Hannetel, qui appartenait à une famille riche, avait obtenu de remplir son ministère dans sa paroisse natale. Il est entré pour la plus forte part dans la reconstruction de l'église actuelle de Ville-sur-Tourbe.

« Élève du P. Loriquet à Saint-Acheul, M. Hannetel possédait dans sa bibliothèque le manuscrit, la mise au net primitive de la fameuse *Histoire de France* de ce père jésuite. Nous pouvons affirque Napoléon Ier n'y était nulle part désigné par la qualification de « marquis de Bonaparte, lieutenant général des armées de Sa « Majesté Louis XVIII. » Personne, du reste, n'a pu produire un exemplaire imprimé où cette expression se trouvât. »

Il faut espérer que la question est décidément résolue pour les jésuitophobes, même les plus prévenus.

Une importante découverte archéologique. — Dans son der-

nier *Bulletin* (2e série, 4e année, 1873), M. le commandeur J. B. de Rossi faisait prévoir une importante découverte, que des travaux postérieurs viennent de réaliser.

« Entre la voie Ardéatine et celle d'Ostie, s'étend l'immense nécropole que Bosio croyait-être la région principale du cimetière de Calliste et qui aujourd'hui est connue avec une entière certitude pour être le véritable cimetière de Domitille, matrone de la famille de Domitien. Les terres sous lesquelles serpentent et s'entrelacent en tout sens les galeries souterraines de cette insigne nécropole chrétienne ont été dernièrement acquises par S. Ém. Mgr Xavier de Mérode, dans le noble but de favoriser et de provoquer les recherches de la Commission d'archéologie chrétienne dans ces vénérables hypogées historiques. Pour répondre à une si généreuse initiative, on a tout d'abord attaqué un monceau de ruines grandioses, au niveau du second étage du cimetière. Le succès dépasse déjà nos espérances. En effet, au lieu d'une simple crypte, nous trouvons une vaste basilique à plusieurs nefs, soutenues par des colonnes, construite au sein du cimetière souterrain, comme celles de Saint-Alexandre, de Sainte-Agnès, de Saint-Laurent ; et c'est là assurément l'un des plus insignes sanctuaires signalés par les topographes sur l'Ardéatine. Quel en est le nom, quel est le vénérable sépulcre en l'honneur duquel un tel monument a été érigé? C'est ce que nous révélera peut-être quelque inscription historique. » (*Bulletin d'archéologie chrétienne* de M. de Rossi, édition française, publiée par M. l'abbé Martigny, 2e série, 18e année, no 4, p. 176-177.)

La révélation s'est faite depuis; l'inscription historique a été mise au jour. « Au-dessous de l'abside de la basilique gisait un énorme fragment d'épitaphe métrique en magnifiques caractères damasiens; c'est la partie droite de l'éloge historique placé par le pape Damase sur le tombeau des martyrs Nérée et Achillée. Les corps de ces martyrs furent déposés dans le cimetière de Domitille, auprès de la fameuse Pétronille, qui, dans l'opinion des anciens, aurait été la fille de l'apôtre saint Pierre. » (Note communiquée par M. l'abbé Martigny au *Courrier de Lyon*, 24 mars 1874.) Le prochain *Bulletin* de M. de Rossi donnera tous les détails désirables sur cette importante découverte ; le pieux et savant archéologue y établira la distinction entre la basilique des mêmes saints Nérée et

Achillée, à l'intérieur de Rome, et celle que l'on découvre en ce moment hors des murs de la ville.

M. le comte Desbassayns de Richemont, dans une lettre adressée au *Monde* (25 mars 1874), fait entrevoir ce que des travaux postérieurs pourront nous donner de révélations inattendues : « C'est dans un des biens patrimoniaux des deux *Flavia Domitilla*, l'une petite-fille, l'autre petite-nièce de Vespasien, qu'on fouille aujourd'hui. On va se trouver au milieu d'un groupe de chrétiens contemporains des apôtres et témoins de leur martyre. Il n'est pas défendu d'espérer que des fragments de marbres qu'on va recueillir se projetteront des lueurs sur quelques-uns des plus beaux problèmes peut-être de l'histoire de l'Église. A quelle race et à quelle famille appartenait le pape Clément Ier? Qui était la fameuse matrone Plautilla, baptisée par saint Pierre? Pétronille avait-elle quelque lien avec la famille impériale? Où était le tombeau primitif de Flavius Clemens, le consul martyr, cousin de Domitien? Autant de questions que je me borne à poser, mais qui toutes naissent spontanément dans l'esprit lorsqu'on se trouve au sein d'une terre dont l'héritage est échu à l'Église romaine d'une princesse de la famille impériale des Flaviens. »

Les catholiques comprendront combien leur attention doit être excitée par ce fait et quels doivent être leurs sentiments de reconnaissance envers ceux qui consacrent leur fortune et leur science à la cause de la religion. « Sans la généreuse initiative du prélat, qui n'hésite pas à devenir propriétaire du terrain pour le mettre au service de l'Église, sans la savante et catholique intervention de l'éminent archéologue, qui sait combien de siècles encore le cimetière de Domitilla aurait gardé le mystère de ses catacombes? » (*Journal de Florence*, 21 mars 1874.)

Nous ne laisserons point passer cette occasion sans recommander de nouveau à nos lecteurs, ecclésiastiques et laïques, la savante *Revue* de M. le commandeur de Rossi, ou, à ceux qui ne comprennent pas suffisamment l'italien, la traduction française qu'en donne M. l'abbé Martigny. M. le chanoine de Belley a entrepris une œuvre si utile en nous facilitant l'étude des antiquités chrétiennes découvertes à Rome, qu'un catholique, animé du véritable amour de l'Église, serait inexcusable de ne pas chercher à s'instruire, à si peu de frais, de tout ce qui concerne l'histoire de sa sainte religion.

La Ligue de l'enseignement, condamnée par l'Église. — A la fin d'une éloquente lettre pastorale, portant publication de l'Encyclique du 21 novembre 1873. Monseigneur l'évêque d'Angers rappelait les censures pontificales contre les sociétés secrètes, et il ajoutait : « Nous réprouvons la *Ligue* dite *de l'enseignement*, comme ayant pour but d'exclure et de séparer la religion de l'éducation scolaire, et nous faisons défense à tout fidèle de notre diocèse d'en faire partie, d'y coopérer, soit par voie de souscription, soit de tout autre manière. »

Le mandement de Mgr Freppel a reçu la haute approbation du Souverain Pontife, et le bref de Pie IX insiste sur la condamnation de la Ligue de l'enseignement. « Nous déplorons aussi très-vivement que, de cette source même des sectes condamnées, soit sortie pour la perte des âmes, une société pernicieuse appelée *Ligue de l'enseignement*, travaillant à extirper radicalement, surtout de l'âme des enfants, la foi catholique, et s'efforçant d'exercer impunément par toute la France les industries de son iniquité. Bien que nous sachions que vous vous êtes empressé, dans votre diocèse, d'appliquer votre sollicitude pastorale à combattre un pareil fléau, cependant, en raison de la gravité de cet objet, nous ne voulons pas omettre de vous exciter dans le Seigneur à persévérer dans les efforts de votre zèle pour la garde de votre troupeau, en stimulant la vigilance de vos fidèles, et en vous appliquant avec ardeur à arracher du champ qui vous est confié ces déplorables plantations que cultivent les enfants des ténèbres. »

L'Enseignement obligatoire de la religion dans toutes les écoles primaires. — En septembre 1873, le Conseil départemental de l'instruction publique à Lyon prenait une décision importante dans un conflit soulevé par quelques instituteurs et institutrices laïques. Au nom de toutes les lois qui régissent l'enseignement primaire, et notamment de la loi du 15 mars 1850, le Conseil du Rhône déclarait qu'il n'est permis à aucun instituteur, libre ou public, de supprimer l'instruction religieuse, sous prétexte de la volonté des pères de famille. Cette jurisprudence, adoptée deux mois après par le Conseil départemental de la Seine, a été définitivement consacrée le 13 janvier 1874 par le Conseil supérieur de l'instruction publique.

« Le Conseil supérieur, sur le recours formé par M. M..., adopte

à l'unanimité la décision suivante : Considérant que l'article 23 de la loi du 15 mars 1850 place l'instruction morale et religieuse en tête des matières qui, aux termes du paragraphe 1er doivent être nécessairement enseignées dans les écoles primaires, par opposition aux matières facultatives énumérées au 2e paragraphe ; que cette disposition, conforme aux législations antérieures, est obligatoire pour les instituteurs libres aussi bien que pour les instituteurs publics ; que la violation intentionnelle et systématique de la loi, commise par M. M..., constitue une faute grave dans l'exercice de leurs fonctions et justifie, dans les circonstances où elle s'est produite, la pénalité prononcée contre les instituteurs, par application de l'article 30 de la même loi ; rejette le pourvoi formé par M. M... contre l'arrêté du Conseil départemental du Rhône du 4 septembre 1873. »

BIBLIOGRAPHIE

NUMISMATIQUE DES CORPORATIONS PARISIENNES, MÉTIERS, etc., d'après les plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par ARTHUR FORGEAIS. Paris, Aubry, 1874, in-8, 316 p.

Deux fois déjà les *Études* ont appelé l'attention des curieux et des spécialistes sur les travaux de M. A. Forgeais (3e série, t. II, p. 117, et t. VI, p. 117). Nous renvoyons le lecteur à ces comptes rendus, auxquels nous n'avons rien à changer. L'auteur ne nous paraît pas donner dans le présent volume des pièces nouvelles; mais il range ses anciennes découvertes dans un ordre plus intéressant ; il revient sur quelques-unes de ses opinions antérieures pour les corriger ou les confirmer, selon que ses études comparatives les ont modifiées ou les ont fortifiées; puis il ajoute des détails qui lui ont échappé et qui trouvent une place plus naturelle dans sa dernière publication.

On sait que M. Forgeais a extrait, du lit même de la Seine, sa précieuse collection numismatique ; c'est une collection éminemment parisienne, mise au jour par suite des travaux entrepris pour assainir ou embellir la capitale. Ramassées pièce à pièce depuis 1858, ces petites médailles de plomb atteignent le nombre de plusieurs milliers. Elles n'ont certainement pas la valeur des médailles grecques ou romaines : mais, à une époque surtout où l'on cherche, avec de si persévérants efforts, à forcer la science historique de dire son dernier mot, ces *plombs historiés* ont une véritable importance. Pour nous renfermer dans les bornes que s'est posées à lui-même M. Forgeais dans le présent ouvrage, quoi de plus intéressant que de connaître dans leurs plus petits détails ces corporations de métiers, qui étaient, sous nos rois, si sagement, si chrétiennement organisées? Elles maintenaient, par leurs statuts, l'honneur et la probité de l'industrie française ; par leur esprit de corps, elles protes-

taient tacitement contre une centralisation absolutiste et offraient, dans leur sein, un dernier asile aux libertés populaires. Tout cela a été balayé par la Révolution ; nous en trouvons-nous mieux ? Les sociétés coopératives, les *Trades-Unions*, et tant d'autres inventions modernes, valent-elles ces vieilles corporations où régnaient véritablement la liberté, l'égalité et la fraternité ? Poser ces questions, c'est les résoudre.

Donc, M. Forgeais nous offre la numismatique des métiers parisiens. La méthode qu'il suit est simple : les métiers sont rangés par ordre alphabétique : les *apothicaires* ouvrent la marche et les *marchands de vins* la ferment ; soixante et onze corporations défilent ainsi l'une après l'autre, chacune avec sa médaille ou ses médailles, selon que la Seine a fourni un ou plusieurs types. Ces plombs, reproduits fidèlement, photographiés pour ainsi dire, sont suivis d'un texte : description de la pièce, face et revers, indication de l'endroit où elle a été trouvée et de l'année de la trouvaille (on avait soupçonné M. Forgeais d'avoir fabriqué sa collection !), détails sur la corporation, enfin explication de la médaille : pourquoi tel patron pour tel corps de métier ? pourquoi tels attributs ? C'est dans cette dernière partie que M. Forgeais a dû souvent et forcément laisser une grande place aux conjectures : on comprend la présence des saints Côme et Damien sur le plomb des apothicaires ou des barbiers-chirurgiens ; de saint Sébastien, percé de flèches, sur celui des archers ; de sainte Catherine, avec sa roue, sur celui des charrons ; mais pourquoi les bourreliers avaient-ils pris pour patron le couronnement de la sainte Vierge, les boursiers la Vierge et saint Brieu, les chapeliers saint Michel, les hôteliers saint Martin, les paulmiers le martyre de sainte Barbe, etc., etc.? Le célèbre P. Hardouin n'aurait pas été embarrassé, lui qui trouvait dans une ode d'Horace la description du costume des Frères Prêcheurs. M. Forgeais est plus prudent et moins affirmatif; il cherche, il compare; il recourt aux calembours, et souvent avec raison, pour dissiper les ténèbres ; puis il donne sa conjecture pour ce qu'elle vaut, sans y tenir autrement. Avouons-le, il y a là beaucoup, quelquefois trop d'*ingéniosité*. Je ne m'exposerai pas à discuter les explications de l'auteur, puisqu'il est tout disposé à accepter celles qui paraîtront plus sérieuses. Ensuite de quel droit irais-je me heurter à un homme de sa compétence qui, cela saute aux yeux, est soutenu par un archéologue de renom, aussi familier avec les proverbes qu'avec les emblèmes des saints et aussi reconnaissable à son style qu'à la subtilité de ses conjectures?

Si d'autres amateurs imitaient M. Forgeais, il serait intéressant de comparer leurs découvertes et possible de former un catalogue complet des patrons des corporations ouvrières et des corps de métiers ; les conjectures s'éclaireraient les unes par les autres et la lumière ne pourrait manquer de se faire. Ce travail existe pour la ville de Vienne en Autriche et je l'ai trouvé dans un ouvrage publié en 1763, à Nüremberg, chez Georges Bauer ; il est intitulé : *Sr. Päbstlichen Heiligkeit Benedict des Vierzehenten, Abhandlung vom Fronleichmans-Feste, aus dem Lateinischen übersetzt, und mit nöthigen Erläuterungen auch der Beschreibung des bey diesem Feste in Wien gebräuchlichen feyerlichen Umgangs...* L'auteur décrit l'ordre suivi dans la procession solennelle de la Fête-Dieu, « qui se célèbre dans la ville de Vienne, résidence de notre empereur et roi. » Tous les corps de métiers, les charpentiers en tête, font partie du cortége, portant la bannière de leurs saints patrons ; j'en compte cinquante-deux. Là aussi le champ est ouvert aux conjectures : la bannière des charbonniers porte, des deux côtés, la sainte Vierge ; celle des cordiers la sainte Vierge et saint Augustin ; celle des vanniers saint Grégoire le Grand et sainte Catherine ; celle des fabricants de coffres, David et Goliath, d'un côté, de l'autre, Jésus au milieu des docteurs, etc. D'autres corporations ont, en quelque sorte, des armes parlantes ; les charpentiers, saint Joseph et l'arche de Noé ; les couvreurs, la sainte maison de Lorette et l'ange gardien ; les tourneurs, l'enfant Jésus près d'un tour et sainte Marie Madeleine (?) ; les fabricants de pain d'épices, la sainte Vierge (?) et saint Ambroise, tenant une ruche à miel ; les charcutiers, l'agneau de Dieu sur une montagne et le sacrifice de Salomon ; les pêcheurs, saint Pierre ; les jardiniers, Adam et Ève au Paradis terrestre, et Notre-Seigneur apparaissant dans le jardin à Marie-Madeleine ; les vitriers, Dieu créant le monde (?) et saint Luc, *als Glazer*. Mais, ce qu'il y a de curieux, c'est de retrouver certaines corporations, invoquant, à Vienne et à Paris, le même patron. Les barbiers allemands et français se rangent sous les auspices des saints Côme et Damien ; seulement, sur la bannière viennoise, ils sont debout à côté du bon Samaritain. Les charrons honorent, en Allemagne et en France, la sainte martyre Catherine ; les menuisiers de Vienne ont sur leur bannière la sainte Vierge ; ceux de Paris gravent sur leurs plombs sainte Anne instruisant la Vierge ; mais les uns ont au revers un tabernacle (?), dit M. Forgeais, les autres, l'arche d'alliance. N'y aurait-il pas là, pour l'auteur des *Plombs historiés*, une raison de modifier son

explication? Saint Éloi est le patron de tous les orfèvres français et allemands. La naissance de la Vierge, représentée sur les plombs des traiteurs parisiens, cadre assez bien avec la sainte Anne des cuisiniers viennois; mais ceux-ci ont été bien inspirés d'avoir brodé, sur leur bannière, les Noces de Cana.

En voilà assez pour ouvrir aux curieux une mine peu explorée jusqu'ici. M. Forgeais, nous l'espérons, continuera ses patientes recherches; l'Institut les a récompensés, les amateurs ne leur feront pas un moins bon accueil. C. Sommervogel.

LE P. CLAUDE LE JAY, UN DES PREMIERS COMPAGNONS DE SAINT IGNACE DE LOYOLA. Essai historique, par le P. J.-M. Prat, S. J. Lyon, Briday, 1874, in-8, p. xi-491.

A l'heure où saint Ignace entrait dans la voie que lui avait tracée Notre-Seigneur, il rencontra, comme par hasard, ou plutôt par une marque évidente de la Providence, les futurs compagnons de ses épreuves et de ses travaux apostoliques, les pierres fondamentales de son œuvre. Ils furent tous, sans exception, « des hommes d'une race gigantesque », ainsi que le disait Mgr de Poitiers. Nommer Laynez, le B. Pierre Le Fèvre, saint François Xavier, Salmeron, n'est-ce pas dire assez ce que furent les premiers membres de la Compagnie de Jésus? « Quelle union de science et d'activité, de vie intérieure et de vie militante! Ce sont des hommes universels », ajoute Mgr Pie. Le P. Claude Le Jay est à sa place dans cette brillante pléiade. Il suffit de lire son histoire pour le juger digne des vaillants athlètes auxquels Dieu l'avait associé. Il nous apparaît immédiatement dans la maturité de l'âge et du talent, non pas qu'à sa première rencontre avec le B. Le Fèvre, il fût déjà le théologien consommé du concile de Trente ou le victorieux adversaire de l'hérésie, mais c'est que des voiles obscurs cachent ses premières années : la date et le lieu précis de sa naissance, sa famille, tout est inconnu en lui et, sous ce rapport, l'historien en est réduit à des conjectures. Qu'importe d'ailleurs? Il nous suffit de croire que Dieu avait préparé l'âme de cet enfant de la Savoie aux grandes choses qu'il était appelé à accomplir.

Ignace quitte Paris, y laissant ses cinq premiers compagnons; la semence fructifie et, quand ils s'éloignent de la France, ils ont doublé leur nombre. Ils se rendent à Rome; en route, Le Jay évangélise Ferrare, où Renée de France propage le calvinisme. Il y reviendra plus tard et le duc Hercule II en fera son confident. A Rome,

il prêche à Saint-Louis des Français; puis saint Ignace l'envoie à Bagnarea, à Brescia, à Faënza. Bientôt Le Jay suit Morone à Spire; il le quitte et vole à Ingolstadt, où il occupe la chaire d'Eckius à l'université de cette ville. Le cardinal Truchsess l'enlève à ses fonctions de professeur et l'envoie à Eichstadt; il l'attache à sa personne pendant le synode de Salzbourg et la diète de Worms, le nomme son représentant au concile de Trente, puis à Bologne. Le duc de Ferrare l'obtient du Pape pour sa ville et ses États. Le duc de Bavière le réclame à son tour et lui rend sa chaire d'Ingolstadt. Othon Truchsess rappelle Le Jay pendant la diète d'Augsbourg. Puis, l'infatigable apôtre se rend à Vienne en Autriche, où saint Ignace lui confie le gouvernement du collége de cette capitale. C'est là qu'il meurt en 1552, le 6 août, à l'âge de cinquante-deux ans. Ne sortait-il pas « d'une race gigantesque » pour avoir, en quinze ans, suffi à tant de travaux? Et encore n'ai-je fait que poser les jalons de la route que Le Jay a parcourue. Je ne pourrais que citer l'auteur de sa vie, si je voulais entrer dans le détail de ses actions, le montrer évangélisant les grands et les petits, catéchisant les enfants et ramenant à la foi les seigneurs de l'Allemagne, attaquant et démasquant les hérésiarques avec la force et la douceur du véritable apôtre, traçant aux prélats leurs devoirs dans son *speculum præsulis*, élevant la voix au milieu des assemblées de l'Église et se faisant écouter comme un oracle; et, ce qui est plus admirable encore, saint religieux, tout adonné à sa perfection, pauvre, humble, mortifié, passant à la cour des princes sans y contracter la moindre souillure, fréquentant et habitant de préférence les hôpitaux, refusant enfin les dignités ecclésiastiques, malgré les instances de l'empereur et des évêques d'Allemagne, et consacrant, par ce noble exemple d'humilité, un des points les plus importants de la règle qu'il avait embrassée.

Voilà, en abrégé, le P. Claude Le Jay. En fermant le livre du P. Prat, on sent un cri sortir du cœur et monter vers Dieu : ce cri lui demande des hommes semblables au P. Le Jay, qui viennent apporter à l'Église de nos jours le secours de leurs exemples, de leur sainteté et de leur infatigable activité. C. SOMMERVOGEL.

LE CHOIX D'UN ÉTAT DE VIE OU L'ENTRÉE EN RELIGION, par le R. P. LESSIUS, S. J., traduit par l'abbé Gaveau Tours, Cattier, 1873. in-12, p. XI-283.

On peut s'étonner à bon droit que l'opuscule du célèbre P. Lessius : *Disputatio de statu vitæ diligendo, et religionis in-*

gressu, n'ait pas eu de traduction française avant celle que M. l'abbé Gaveau vient de nous donner. L'original latin n'a même pas eu l'honneur de nombreuses éditions; on n'en connaît que trois, toutes d'Anvers, 1613, 1617, 1626, et sortant des presses plantiniennes. Le P. Pierre de la Porta le traduisit en espagnol (Pampelune, 1624, et Valladolid, 1628). Voilà toute la bibliographie de ce traité, qui méritait d'être mieux connu, tant pour le nom de son auteur que pour l'importance du sujet.

La question de la vocation est une des plus délicates qu'un directeur ait à traiter : de son discernement, de ses conseils, de sa décision dépend souvent l'avenir éternel de l'âme qui recourt à ses lumières. Les parents chrétiens, eux-mêmes, sont souverainement intéressés à connaître l'étendue de leur pouvoir par rapport à la vocation de leurs enfants. Combien n'en voit-on pas qui, s'abusant sur les limites de leur autorité, ou s'aveuglant par une égoïste tendresse, prétendent au droit de disputer obstinément à Dieu leur fils ou leur fille, qui veut quitter le monde? Sont-ils aussi vigilants, aussi durs quand il s'agit d'un mariage? Qu'ils apprennent à l'école de Lessius ce que la théologie enseigne sur cette matière. Ils verront ce que les enfants ont le droit d'exiger de leurs parents quand il s'agit pour eux d'une vocation religieuse et en même temps combien ils sont eux-mêmes coupables et imprudents s'ils viennent à combattre l'appel de Dieu et à vouloir éloigner de leur famille l'insigne bénédiction que le Seigneur répand gratuitement sur elle en lui demandant un de ses membres.

Les jeunes gens qui sont arrivés à l'âge de faire le choix d'un état de vie liront aussi avec fruit cet opuscule. Ils comprendront mieux ce qu'est la vie religieuse, la nécessité pour eux de consulter un guide éclairé, la manière de connaître quand une vocation vient de Dieu, le danger qu'ils courent en ne la suivant pas ou en différant de la suivre. Toutes les solutions du pieux auteur sont empruntées à la science la plus sûre et la plus autorisée : il les trouve dans l'Écriture sainte, dans les Pères de l'Église, dans les théologiens.

HISTOIRE DE LOUIS XI. *Son siècle, ses exploits comme Dauphin, ses dix ans d'administration en Dauphiné, ses cinq ans de résidence en Brabant et son règne*, d'après les titres originaux, les chroniques contemporaines et tous les témoignages les plus authentiques, par URBAIN LEGEAY, professeur honoraire de la Faculté des lettres de Grenoble. Paris, Firmin Didot, 1874, 2 forts vol. in-8.

Cette nouvelle *Histoire de Louis XI* a pour épigraphe deux textes, qui sont empruntés, l'un à l'*Imitation (Rendre à chacun*

ses œuvres), l'autre à un discours prononcé au Corps législatif dans la séance du 5 avril 1870 : « Tandis que l'Italie et l'Allemagne s'émiettaient, nous nous concentrions, grâce aux Louis XI, aux Richelieu, aux Louis XIV. » L'épigraphe indique suffisamment le double but de l'historien : nous montrer combien Louis XI diffère en réalité du portrait qu'on nous a présenté jusqu'ici, et nous faire bien comprendre tout le service qu'il rendit à la France, en préparant l'unité nationale par l'abaissement des grands seigneurs.

Sur ce dernier point, l'historien se trouve d'accord avec presque tous ses devanciers; les résultats du règne de Louis XI sont trop incontestables pour qu'un écrivain sérieux n'en signale pas l'importance. Mais ce qu'il y a de nouveau et d'original dans cette *Histoire de Louis XI*, c'est qu'elle nous présente la réhabilitation la plus complète de ce prince dans tous les actes de sa vie privée et de son gouvernement. On n'aurait pas su l'apprécier jusqu'à nos jours, parce qu'on aurait accepté trop facilement les erreurs et les préjugés qu'accréditèrent les calomnies des chroniqueurs bourguignons, les récits mensongers de Brantôme et un célèbre roman de Walter Scott. Il est vrai qu'on connaissait les *Mémoires* de Commines, narrateur sagace et exact autant que serviteur fidèle de Louis XI, mais on ne tenait pas compte des éloges qu'il donne à son maître, et l'on a été jusqu'à l'appeler le *séïde du tyran*. On ne voulait accepter que les critiques, et encore pour les exagérer. C'est dans son témoignage, dans celui d'autres contemporains bien informés et notamment dans les trente volumes manuscrits de l'abbé Legrand, qu'il faut chercher la vérité sur le règne et sur le caractère d'un monarque trop longtemps calomnié.

L'historien a-t-il trouvé ce qu'il croit être la vérité et en a-t-il donné des preuves convaincantes? On peut répondre affirmativement, si l'on considère seulement quelques faits isolés, et d'ailleurs secondaires ; mais il faut bien avouer qu'après une lecture attentive de ces deux gros volumes, on ne voit pas que Louis XI soit complétement justifié des fautes et des crimes qu'on lui a si souvent reprochés.

Il ne saurait être question des crimes les plus odieux dont la tradition avait chargé la mémoire de ce prince. On a déjà prouvé, depuis quelques années, qu'ils étaient imaginaires et l'on convient aujourd'hui que Louis XI ne fut pas un monstre de cruauté. Ainsi, Brantôme lui a imputé gratuitement, au sujet des enfants du duc de Nemours, un raffinement de barbarie qu'ont accrédité les récits de Mézeray et de Voltaire. Il est également certain qu'on lui a imputé

sans raison des pratiques superstitieuses et des mœurs dissolues. Mais, si l'on reconnaît aujourd'hui qu'il fut bon époux et bon père, n'a-t-on pas des motifs sérieux de croire qu'il ne fut point un bon fils à l'égard de Charles VII? Son nouvel historien, tout en voulant l'absoudre, n'a-t-il pas produit des pièces qui sont à sa charge dans l'affaire de la *Praguerie*, dans son gouvernement du Dauphiné et dans sa retraite en Brabant? Est-il possible, par exemple (p. 233), d'approuver les moyens perfides qu'il emploie pour semer la discorde et la défiance autour de son père expirant? Lorsqu'il est monté sur le trône, a-t-il plus de scrupule d'arriver à ses fins par toute sorte de voies, même les plus illégitimes? N'en avons-nous pas la preuve dans le témoignage même de Commines? L'historien a raison de dire que la plupart de ses contemporains, Charles le Téméraire entre autres, l'égalaient ou même le surpassaient en perfidie et en cruauté. Il faudrait ajouter toutefois que cette comparaison n'est point une justification suffisante. Il nous semble aussi que quelques contemporains ne sont pas traités avec les égards qu'ils méritent, notamment le pape Pie II, dont la science et la vertu n'ont rencontré que des admirateurs. Louis XI, après s'être concerté avec lui pour abolir la *Pragmatique Sanction* de Bourges, commit la faute, non-seulement de laisser au Parlement la liberté d'en exiger néanmoins l'exécution, mais encore de menacer plusieurs fois le Pape de la rétablir officiellement, et même d'interjeter appel au futur concile général, en dépit de la bulle solennelle qui venait de condamner cet appel comme schismatique. Il paraît difficile de concilier une telle conduite avec ce que l'historien appelle une soumission filiale aux décisions du Saint-Siége. Hâtons-nous de dire qu'il a su mieux apprécier le rôle de Louis XI dans les autres questions religieuses. On se demande seulement pourquoi, en parlant de la querelle alors fort vive des *réalistes* et des *nominalistes*, il prend ouvertement parti pour ces derniers et veut ranger parmi eux, à côté de Guillaume d'Occam, Guillaume de Champeaux, l'un des chefs les plus célèbres du *réalisme*.

Cette faute et quelques autres auraient sans doute été corrigées par l'auteur, s'il avait pu mettre la dernière main à son ouvrage et en surveiller lui-même l'impression. La mort l'enleva au moment où il venait de l'écrire et d'y donner à ses futurs lecteurs cette bonne leçon pratique : « C'est que tous nos essais modernes de libéralisme, qui n'ont abouti qu'à des révolutions et à d'immenses pertes, sont fort loin d'avoir, aussi bien que le gouvernement de Louis XI, servi la France, développé ses éléments de force, de grandeur et

de prospérité, et qu'en politique il faut surtout se fier aux lumières et à la prudence de l'âge. » F. GAZEAU.

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES ET LA SOCIÉTÉ, ou philosophie de l'histoire contemporaine, par l'auteur du *Monopole universitaire, destructeur de la religion et des lois*. Avignon, Seguin : in-8, 1874.

Cet ouvrage est sans contredit le plus important et le plus complet qui ait été publié sur les sociétés secrètes.

Le but de la secte maçonnique, « où se sont ramassées, dit l'auteur, comme dans un cloaque impur, comme dans la sentine de l'univers, toutes les impiétés, toutes les immondices des hérésies qui ont ravagé l'Église depuis dix-huit cents ans », ce but n'est pas encore suffisamment dévoilé : c'est la poursuite à outrance et l'extermination de la religion, de la religion catholique surtout, de la morale, de la propriété, de la nationalité, de l'éducation chrétienne, de l'égalité, de la liberté, de la fraternité, de la PAPAUTÉ enfin, « résumé, centre et garantie de toutes ces divines choses, qui constituent et sur qui repose, comme sur sa base, la société qu'il faut détruire pour revenir à la nature. »

Voilà le but poursuivi avec un acharnement satanique par la franc-maçonnerie et par toutes les associations qui se rattachent à elle de près ou de loin, « depuis l'illuminisme bavarois, auquel elle sert de souche, jusqu'à l'Internationale ou la commune parisienne, qui lui doit tous ses principes et tous ses forfaits. »

Ainsi s'expliquent toutes les révolutions que notre siècle a vu se dérouler, toutes les persécutions que l'Église, la vérité, le droit, la justice, ont dû subir depuis un siècle, et la crise suprême qu'ils traversent en ce moment même.

Tel est, en deux mots, l'ouvrage que nous publions, et qui, par les documents sans nombre et irréfutables qu'il renferme, par la logique écrasante qui les lie les uns aux autres et qui en déduit jusqu'aux dernières conséquences, est appelé, croyons-nous, à produire une profonde sensation. Il donne en quelque sorte une nouvelle clef de l'histoire contemporaine.

Cet ouvrage capital renfermera la matière de quatre à cinq volumes de cinq à six cents pages chacun. Le premier volume vient de paraître ; le second est actuellement sous presse.

CHRONIQUE

A mesure que s'étend la guerre contre le catholicisme on voit mieux qu'elle est faite avec ensemble et d'après un plan. S'insurger au nom de la liberté contre l'Église ; lui opposer l'État mis au-dessus de toute loi chrétienne ; la repousser comme une étrangère incommode et suspecte, comme l'irréconciliable ennemie de la civilisation moderne ; l'attaquer au temporel et au spirituel ; bannir ses religieux ; confisquer ses biens ; lui ôter d'abord l'éducation de ses enfants, puis la formation et le choix de ses prêtres ; entraver l'action des évêques ; rompre enfin son unité en la séparant de son chef visible, la briser en autant de fragments qu'il existe de nations, afin qu'asservie partout au pouvoir civil elle ne soit plus qu'un instrument de règne, en attendant que toute foi s'évanouisse au jour croissant de la libre science : ce sont autant de mesures habilement graduées, dont l'exécution marche plus ou moins vite ici ou là, selon les circonstances ; mais toutes aboutissent au vieux-catholicisme, machine de récente invention, qui devait être dans la guerre contre Rome ce que le canon Krupp a été dans la guerre contre la France. Le docteur Falk, ministre des cultes, n'a pas craint d'en convenir en plein Reichstag, lorsque, dans la discussion sur la dotation de l'évêque vieux-catholique, il dit aux députés du centre : « Il est bien vrai qu'il y a dans le mouvement vieux-catholique un élément qui s'accorde avec les vues du gouvernement : c'est le combat contre Rome. Et quand vous dites que le gouvernement a voulu, par cette proposition, se créer une arme dans sa lutte, eh bien, oui ! dans ce sens je puis accepter l'affirmation. » Que les francs-maçons aient eu la même pensée que les ministres de l'em-

pereur d'Allemagne, c'est ce qui n'étonnera personne. La ville de Constance possède une loge maçonnique nommée *Constantia à l'espérance;* le compte rendu de cette loge pour l'année 1873, dit la *Germania* du 21 mars, rappelle que l'année qui vient de s'écouler a été marquée surtout par de grands combats dans le domaine spirituel : « la fondation d'une grande communauté vieille-catholique, la première dans le grand-duché de Bade, et la tenue d'un congrès vieux-catholique à Constance. Dans cette importante lutte en faveur de la raison et de la liberté légale, de la civilisation et du bonheur de l'humanité, ajoute le compte rendu, la loge de Constance a contribué loyalement pour sa part. » Parmi les dépenses annuelles de la loge, la somme la plus considérable est allouée au comité des *vieux-catholiques.*

Nous savons maintenant d'où vient aux radicaux suisses leur zèle pour un schisme ridicule. Deux petits pays, presque enclavés dans le territoire français, sont soumis par eux à tous les essais de propagande : on dirait qu'ils font des expériences avant d'agir en grand. Dans le canton de Genève la présence des prêtres légitimes est tolérée, mais des élections dérisoires livrent les églises paroissiales à des hommes sans mœurs, rebut du sacerdoce français. Dans le Jura bernois la persécution est plus brutale. Cent prêtres fidèles exilés sans jugement ont eu vainement recours au Conseil fédéral : livrés à la merci du gouvernement de Berne, ils ne peuvent faire à leurs paroissiens abandonnés que de rares visites à la faveur des ténèbres, au péril de leur liberté et de leur vie. Un Français, ancien maire de son village, qui se dévouait à les accompagner dans ces courses nocturnes, a reçu une balle dans l'épaule. Un de ces curés, dont la paroisse touche à la frontière, s'était logé dans une ferme française isolée, tout près de son cher troupeau : au milieu de la nuit, des coups de fusil retentissent, sa fenêtre vole en éclats; Dieu cependant permit qu'il échappât aux coups de ses assassins. Un curé français visite un malade suisse, schismatique repentant, qui l'avait appelé ; il est aussitôt mis en prison et n'est rendu à la liberté que par intervention diplomatique. Si le territoire et les citoyens de France ne sont pas respectés par ces furieux, jugez de ce qu'ils font souffrir aux catholiques soumis à leurs décrets. Il n'est sorte de vexations qu'ils n'emploient pour les punir de repousser l'apostasie : occupation militaire ruineuse pour les populations, amendes, emprisonnements

arbitraires qui n'épargnent ni les jeunes filles, ni les vieillards. Ces fidèles chrétiens n'en ont que plus d'horreur pour les prêtres intrus. Ils suppléent comme ils peuvent au saint sacrifice et à la prédication par la prière commune et des lectures pieuses. Même les paroisses françaises, voisines de la frontière, les voient venir par troupes nombreuses, de dix ou douze lieues de distance, auprès de leurs curés bannis, pour assister à leur messe, entendre leur voix connue et s'acquitter du devoir pascal. Encore cette dernière consolation vient de leur être ravie : des arrêts récents de leurs implacables préfets leur interdisent « sévèrement tout cortége se dirigeant soit à pied, soit en voiture, à la frontière », et toute réunion pour prier Dieu, même dans des salles qui sont leur propriété privée.

Ce sont là, direz-vous, des folies. — Non, c'est logique selon le droit nouveau. Les curés catholiques et leurs paroissiens ne sont-ils pas rebelles à la loi ? Que manque-t-il à la constitution civile du clergé dans le canton de Berne pour être une vraie loi ? Dans les anciennes mœurs, la loi n'existait qu'à la condition d'être juste et conforme à la loi éternelle de Dieu. Mais selon les nouvelles maximes, la source de l'autorité est dans la multitude, tout droit dérive de la loi ; la loi n'est que l'expression de la volonté générale, et la volonté générale est personnifiée dans l'État. C'est donc l'État qui est la règle de toute justice et le fondement de tout droit. Si l'État, par un décret revêtu des formes légales, vous somme d'être hérétique et schismatique, de renier l'infaillibilité du pape et d'accepter vos prêtres de l'élection populaire, au mépris de toute hiérarchie, vous n'avez pas plus le droit d'être catholique. Il faut donc s'attendre à voir la persécution sévir dans la Suisse entière dès que la nouvelle constitution proposée au vote populaire du 19 avril aura reçu la sanction du suffrage universel. Qu'on veuille bien lire ces trois phrases seulement de la proclamation du Conseil fédéral au peuple suisse :

Le devoir de l'État est de ne pas permettre qu'une corporation religieuse quelconque, se prévalant d'une suprématie qu'elle s'arroge elle-même, oppose ses dogmes et ses décrets particuliers aux lois de l'État, revendique des prérogatives et prétende à l'autorité. Un régime pareil irait droit à l'anarchie ; il rendrait impossible l'organisation de la société d'après les idées modernes, et conduirait à des conséquences en contradiction avec toute notion juste de l'État et de ses attributions.

Dans les États rationnellement organisés, toute communauté reli-

gieuse jouit d'une liberté absolue en tant qu'elle reconnaît et respecte les droits égaux de toute autre communauté religieuse et *se soumet à l'autorité de l'État, qui comprend tout en soi,* pénétrant et protégeant toutes les relations de la vie sociale.

Ainsi, plus de catholicisme, sauf celui des *vieux,* qui plient le genou devant l'État-dieu. Et vraiment n'est-ce pas bien assez ? Ceux qui veulent encore une religion en trouvent là une qui met tout le monde à l'aise ; s'il en est qui tiennent au nom de *catholiques*, ils le gardent relevé même de l'épithète de *vieux :* avec cela une morale facile, plus de confession, des dogmes autant seulement qu'il plaît à chacun d'en admettre. Mais voyez la Providence ! Tandis que la Suisse et l'Allemagne élèvent à grands frais l'Église qui doit remplacer le catholicisme et mettre d'accord la religion et l'État, Dieu permet que l'édifice croule dans la boue. Un des apostats élus vicaires dans le canton de Genève le 23 mars était peu de jours après arrêté et livré à la justice française qui avait à lui demander compte d'un vol et d'autres actions déshonorantes ; et le patriarche des vieux-catholiques allemands, Reinkens, devenu la fable publique à la suite d'un procès scandaleux, jette sur tout son parti une honte qui ne s'effacera point. La Bavière à présent peut s'applaudir de n'avoir pas reconnu cet homme-là comme évêque.

Au reste, les catholiques de Prusse n'avaient pas eu besoin de ces révélations pour fuir le loup et se serrer autour de leurs pasteurs légitimes avec d'autant plus d'amour qu'ils les voyaient dépouillés de tout pour la religion et sur le point de leur être enlevés. Quels princes reçurent jamais de plus touchantes marques de sympathie et des ovations plus spontanées que l'archevêque de Cologne et les évêques de Münster et de Paderborn ? Des centaines et des milliers de visiteurs (on en a vu jusqu'à six à sept mille à la fois) venaient et viennent encore, conduits par l'élite de la noblesse, recevoir une dernière bénédiction de leur père avant qu'il soit mis en prison, et contempler les traits d'un confesseur de la foi. Ce spectacle les transporte à l'âge héroïque des martyrs : « Nous sommes dans le vrai christianisme », s'écrient-ils dans leur noble chant. Et ils s'en retournent la douleur dans l'âme, mais aussi avec la résolution de rester jusqu'au bout, quoi qu'il arrive, attachés à l'unité catholique et à la chaire de saint Pierre. Qu'a gagné le persécuteur prussien à écraser d'amendes le clergé fidèle et à jeter dans ses for-

teresses deux archevêques, un évêque et cinq cents prêtres? Ils souffrent, mais ils se réjouissent comme les apôtres de ce qu'ils ont été jugés dignes de souffrir pour Jésus-Christ. L'Église n'est pas vaincue lorsque ses évêques sont dans les fers, c'est alors qu'elle triomphe : *Finis noster, victoria Ecclesiæ*, a dit le vénérable archevêque de Cologne, Mgr Melchers, lorsque l'agent de la police prussienne mit la main sur lui pour le traîner en prison. Que faire contre de tels hommes? Les nouvelles rigueurs dont les menace le prince de Bismark ne serviront de rien; l'internement et l'exil n'auront pas plus de succès que la prison et les amendes. D'ailleurs l'Allemagne paraît se lasser de ces mesures iniques. La nouvelle loi contre les ecclésiastiques destitués, approuvée du Conseil fédéral, a, dit-on, des adversaires dans toutes les fractions du Reichstag et pourrait bien échouer. « Si la lutte doit être continuée, dit d'un ton découragé un organe de Bismark, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, il faut donner au gouvernement les moyens légaux dont il a besoin pour cela. Si on lui refuse ces moyens, on demande par là, nous semble-t-il, que la lutte soit abandonnée. »

Mais l'Autriche vient à la rescousse. Elle avait eu le bonheur de rompre avec les traditions du joséphisme et de conclure avec le Saint-Siége, il y a vingt ans, un concordat qui assurait à la religion catholique toutes les prérogatives dont elle doit jouir d'après l'ordre établi de Dieu et réglé par les lois canoniques : droit reconnu au Souverain Pontife de communiquer librement et sans *placet* royal avec les évêques, le clergé et le peuple, en tout ce qui concerne les choses spirituelles et les affaires de l'Église; pleine liberté laissée aux évêques de publier les actes épiscopaux, de former et d'ordonner les prêtres, de régler le culte, de se réunir en synodes; l'enseignement religieux confié à leur direction, et les maîtres d'école mis sous leur surveillance; les séminaires placés dans leur entière dépendance et pourvus de ressources; toutes les causes qui ont un caractère sacré abandonnées à la décision des juges ecclésiastiques; les ministres de la religion soumis, il est vrai, aux tribunaux séculiers pour les affaires civiles, mais avec de sages précautions pour sauver le respect dû à leur sainte profession; la liberté des ordres religieux garantie; l'Église maintenue dans le droit qu'elle a naturellement de posséder, d'acquérir, d'administrer ses biens : telles étaient les principales dispositions du concordat

signé, le 18 août 1855, par les plénipotentiaires du Saint-Siége et de l'Autriche, et promulgué comme loi de l'empire par la patente du 5 novembre de la même année. Les libéraux prédirent dès lors qu'il ne durerait guère, c'est-à-dire qu'ils allaient faire tous leurs efforts pour le renverser ; mais on pouvait espérer que le jeune prince, qui avait conçu et achevé cette œuvre admirable, aurait le temps et la force de la consolider, et que les menées de la juiverie et de la franc-maçonnerie ne l'emporteraient point sur les conseils de l'épiscopat, sur les intérêts et les vœux de la population en grande majorité catholique.

Ces espérances ne se sont point réalisées. Le gouvernement de l'empire, devenu libéral et dirigé par un protestant, M. de Beust, méconnut la parole jurée et les lois qu'il porta, le 25 mai 1868, sur le mariage et sur les écoles, furent condamnées par Pie IX dans son allocution du 22 juin suivant. Deux ans plus tard, le 30 juillet 1870, une lettre de l'empereur au ministre des cultes déclarait qu'après la définition du dogme de l'infaillibilité, il n'était pas possible de maintenir le concordat, et qu'il était urgent de préparer des lois pour le remplacer. Mais il a fallu d'abord faire un parlement où la majorité fût assurée au libéralisme, et c'est ce qu'on a obtenu au moyen d'une réforme électorale toute en faveur de la bourgeoisie et du commerce, au préjudice de la noblesse et des paysans. Ces changements accomplis, les lois confessionnelles ont été proposées.

Il y en a quatre. La première est destinée à régler les conditions extérieures de l'Église catholique. L'article premier est ainsi conçu : « La patente du 5 novembre 1855, n° 195 des lois de l'empire, est abrogée dans toutes ses parties. » C'est-à-dire que le concordat est aboli. Par les articles suivants, le pouvoir laïque se donne le droit de confirmer ou d'annuler les nominations faites par les évêques aux fonctions cléricales ; d'exiger la destitution d'un ecclésiastique ; de soumettre à la censure les mandements et autres actes épiscopaux, d'en arrêter la publication et d'empêcher qu'ils ne soient mis à exécution ; de surveiller l'administration des revenus du clergé et de contenir les officiers ecclésiastiques dans la sphère de leurs attributions.

Les corporations religieuses sont l'objet de la seconde loi. Elles ne peuvent s'établir sans l'approbation du gouvernement. L'approbation est refusée à celles dont le but est contraire à l'ordre public,

à la morale et aux principes d'économie publique ; elle sera révoquée si les circonstances l'exigent. L'État peut supprimer un ordre religieux, dont quelques membres auraient commis des actes de nature à troubler ou à compromettre la tranquillité publique, ou dont les supérieurs se seraient rendus coupables d'une action criminelle ou seulement répréhensible qui serait une offense à la morale publique ou un scandale universel. — Avec une loi si élastique, nul ordre religieux n'est plus assuré de son existence. Aussi, les libéraux ont-ils déjà demandé la suppression des jésuites.

La troisième loi soumet les bénéfices ecclésiastiques à une contribution pour le fond religieux destiné à pourvoir aux besoins du culte.

La quatrième enfin assure aux vieux-catholiques l'existence légale. Elle statue qu'une association religieuse sera légalement reconnue pourvu que sa doctrine, son culte et sa constitution n'aient rien de contraire aux lois et à la morale, son nom rien d'offensant pour ceux qui font profession d'une autre croyance.

Telle est la substance des projets de lois confessionnelles soumis par M. Stremayr, ministre des cultes, aux chambres autrichiennes. Le Reichsrath les a discutés à la hâte et adoptés presque sans changement, malgré les efforts des députés catholiques qui ont protesté les uns par leur absence, les autres par leurs votes et par des discours énergiques. Le comte Hohenwart, ancien ministre, fit voir le danger de cette constitution qui augmente la division des peuples déjà si divisés de l'empire, et, sous prétexte de liberté, leur enlève la plus précieuse de toutes les libertés. M. Lienbacher démontra sans peine que l'État n'avait point le droit de déchirer un traité solennel sous prétexte que la définition de l'infaillibillité avait changé la personnalité du Pape : oserait-on mettre en pratique une pareille doctrine à l'égard d'une autre puissance capable de venger ses droits à coups de canon ? « Votez ces lois, vous le pouvez, dit-il en terminant ; mais vous obtiendrez le contraire de ce que vous cherchez. Nous les considérerons comme des attentats contre notre Église. Les destins s'accompliront. L'Église et le peuple se ligueront et combattront pour la défense de la foi et de la liberté de conscience. » A ces discours, le prince Adolphe Auersperg, président du cabinet, répondit avec dédain que son expérience lui avait appris à ne point prendre au sérieux les menaces des cléricaux « Du

reste, ajouta-t-il au milieu des applaudissements redoublés de la majorité libérale, si elles se réalisent, je puis vous assurer que le gouvernement aura toute l'énergie qu'il faut pour accepter la lutte. »

Sans doute il n'a pas à craindre que les catholiques se révoltent et allument une guerre civile ; mais leur résistance, pour être pacifique, n'en sera pas moins vigoureuse. Dès le mois de février, réunis à Gratz, au nombre de deux mille, ils avaient étudié les lois projetées et promis de faire tous leurs efforts pour les repousser. Malgré la puissance de la faction libérale, une espérance leur restait. « Si l'Église déclare avec fermeté que les nouvelles lois sont incompatibles avec la conscience de ses enfants, disait le comte de Pergen, elles ne recevront pas la sanction du souverain. » Cette déclaration ne s'est pas fait attendre. Pie IX l'a donnée si ferme et si nette qu'elle ne laisse plus d'illusion possible. La discussion sur les lois confessionnelles s'était ouverte au Reichsrath le 5 mars ; le 7, le pape les condamnait dans une encyclique aux évêques d'Autriche, « parce qu'elles ont pour but d'asservir l'Église au bon plaisir du pouvoir civil, contrairement à la divine institution de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

D'abord il établit que l'Église, royaume visible de Jésus-Christ sur la terre, est une société parfaite, douée d'une spéciale et pleine puissance de se gouverner, puissance législative, judiciaire et coercitive ; qu'elle diffère entièrement et ne dépend en aucune façon du pouvoir politique. « Si la fonction des évêques est de gouverner, le devoir de tous les fidèles est d'obéir et de se soumettre; c'est donc un droit sacré pour les peuples catholiques de n'être point entravés par le pouvoir civil dans l'accomplissement de ce devoir que Dieu leur impose de suivre la doctrine, la discipline et les lois de l'Église. » Faisant l'application de ces vérités, le Pape réprouve les lois confessionnelles et cette maxime libérale qui leur sert de base, que « l'Église est subordonnée et assujettie à la souveraineté du pouvoir civil. »

C'est ce qui est ouvertement, dit-il, posé en principe dans l'*Exposé des motifs* qui explique le sens et la portée des projets de lois. Là il est déclaré expressément qu'il appartient au gouvernement civil, en vertu de sa souveraineté, de faire des lois sur les affaires ecclésiastiques aussi bien que sur les civiles, puisqu'il doit surveiller et dominer l'Église non moins que les autres sociétés particulières et purement humaines qui existent dans le

sein de l'empire. Ainsi, le gouvernement s'arroge le pouvoir de juger et par conséquent d'interpréter la constitution et les droits de l'Église catholique, il en revendique la direction suprême, qu'il prétend exercer tant par lui-même, par les lois, par son action, que par les ecclésiastiques devenus ses serviteurs. D'où il suit que la puissance sacrée établie de Dieu pour le gouvernement de l'Église, pour les fonctions du ministère et l'édification du corps du Christ, est remplacée par la force et la volonté de l'empire terrestre. C'est contre de pareilles usurpations des choses saintes que le grand Ambroise répond, au nom du droit et de la vérité catholique : « On prétend que tout est permis à l'empereur, que tout lui appartient. Je réponds : N'allez pas croire que la dignité impériale vous donne un droit sur les choses divines. Il est écrit : « A Dieu ce qui est à Dieu, à César ce qui est à César. » A l'empereur les palais, au prêtre les églises. »

Quant aux lois qui suivent l'*Exposé des motifs*, quoiqu'elles semblent peut-être offrir une certaine apparence de modération, si on les compare avec les dernières lois prussiennes, elles ont en réalité la même tendance, le même caractère, et préparent aussi la ruine de l'Église catholique dans l'empire d'Autriche. Nous ne voulons pas examiner un à un tous les articles de ces lois ; mais nous ne pouvons nous empêcher de dire que leur présentation est une grave injure, faite à nous d'abord et à ce Siége apostolique, ensuite à vous, nos chers fils et vénérables frères, et à tout le peuple catholique de cet empire. Le concordat conclu en 1855 entre nous et S. M. l'empereur, solennellement confirmé par ce prince catholique et promulgué dans tout l'empire comme loi de l'État, on propose aux Chambres de le déclarer abrogé et nul dans toutes ses parties, et cela sans aucune négociation préalable avec le Saint-Siége et au mépris de nos très-justes remontrances. C'est ce qu'on n'aurait jamais entrepris lorsqu'il y avait un droit des gens ; mais à la triste époque où nous vivons, on l'entreprend et on l'exécute. Nous protestons de nouveau devant vous, nos chers fils et vénérables frères, contre cette violation d'un traité solennel ; nous signalons et réprouvons bien plus encore, et avec une douleur profonde, l'outrage fait à l'Église lorsque, pour justifier et excuser l'abolition du concordat et les autres lois qui s'y rattachent, on ose s'en prendre aux définitions du concile œcuménique du Vatican et donner à ces dogmes catholiques le nom impie d'innovations et de changements dans la doctrine de la foi et la constitution de l'Église catholique. S'il est dans l'empire d'Autriche des personnes à qui ces inventions criminelles ont fait perdre la foi, du moins l'auguste monarque la conserve et la professe encore avec les illustres princes dont il est l'héritier, et toute la maison impériale ; elle la conserve et la professe, l'immense majorité du peuple pour lequel on fait ces lois appuyées sur de telles inventions.

Le Saint-Père, après un rapide examen des autres lois projetées, conclut que les évêques doivent unir leurs efforts et combattre, à l'exemple du saint martyr Thomas de Cantorbéry, pour la liberté, la paix et l'unité de l'Église. Du reste, il compte encore sur la piété et la religion de l'empereur François-Joseph, à qui il vient d'écrire le même jour, le suppliant « de ne pas permettre que, dans son

empire, l'Église soit honteusement asservie et ses sujets catholiques réduits à la plus grande perplexité. »

Cette encyclique n'est pas restée ensevelie dans le silence. Un député catholique, M. Pflügl, fit entendre à la tribune la voix du Pape : « Le Pape, dit-il, est et sera toujours notre chef suprême : ce qu'il commande, nous le ferons ; ce qu'il prescrit sera pour nous une loi. » Puis, après avoir lu le passage de l'Encyclique où les projets de lois sont condamnés, il ajouta : « Vos lois passeront comme le brouillard qui s'évanouit au lever du soleil ; mais les enseignements de la religion demeurent inaltérables et éternels. »

Les évêques n'ont point failli à leur devoir. Dès que la discussion sur les lois confessionnelles fut ouverte dans la chambre des seigneurs, ceux d'entre eux qui siégent dans cette assemblée protestèrent contre les projets mis à l'ordre du jour et contre l'abrogation du concordat. Bientôt après, le 20 mars, ils signèrent une *déclaration* modérée dans le ton, mais ferme et solidement raisonnée, où ils démasquent l'hypocrisie de ce parti qui n'en veut pas moins au trône qu'à l'autel et dont la vraie maxime est « qu'à l'État sans Dieu et sans roi appartient la suprême autorité. » Ils montrent que les lois proposées sont fondées sur un principe faux, contraires à la justice, pernicieuses pour la religion, et ils terminent par ces mots : « Nous ne pouvons pas nous soumettre et nous ne nous soumettrons jamais à aucune chose qui puisse être nuisible à l'Église. »

Le peuple non plus ne se soumettra pas à ces lois iniques. Le 19 mars, les membres de l'association populaire catholique et patriotique de la Basse-Autriche, réunis au nombre de plusieurs milliers dans la grande salle des concerts de Vienne, s'encourageaient à la résistance. On voyait dans cette assemblée des archevêques et des évêques, des princes, les plus illustres représentants de la noblesse autrichienne et tous les députés au Reichsrath qui appartiennent à la droite. Le télégraphe leur apporta la bénédiction du Saint-Père qu'ils avaient sollicitée, et des adhésions d'assemblées catholiques non-seulement de Bohême, de Moravie et des autres parties de l'empire, mais encore de beaucoup de villes d'Allemagne, d'Italie, de Suisse, de Belgique et d'Angleterre. Cette ligue des catholiques du monde entier, unis dans les mêmes convictions et la même résolution, est une force invincible. « Nous, en Autriche, s'écriait le prince Alfred de Liechtenstein, nous ne sommes qu'un

corps de l'immense armée; mais au même jour, suivant le même plan, sous le même drapeau, pour le même but, nous, Autrichiens, étroitement unis, nous nous rallierons à la grande armée, pour combattre avec elle et partager ses souffrances et sa gloire. Dans cette grande et noble armée, il y a différents mots d'ordre; le nôtre sera : *Guerre aux libéraux de tous les pays!* » *(Le Monde.)* Il y eut des discours en allemand, en slave, en italien, en tchèque, en croate : tous se résument dans les deux résolutions adoptées à l'unanimité. L'une est une félicitation adressée aux évêques, aux prêtres et au peuple de Prusse et de Suisse, qui donnent un si grand exemple au monde par leur constance à souffrir la persécution, et un remercîment aux catholiques d'Angleterre pour leur énergie à défendre la foi ; l'autre est une réprobation des erreurs libérales sur les rapports de l'Église et de l'État, et un serment de fidélité au Pape infaillible. Citons au moins les dernières lignes de cette protestation magnifique :

Enfants fidèles de l'Église catholique..., nous jurons de rester unis à nos évêques, de ne jamais les abandonner, de nous soumettre à leur direction et de rester en union avec eux, attachés dans les choses de la foi et des mœurs au Pape infaillible, malgré tous les mépris et toutes les persécutions auxquels nous pourrions être exposés, et de lui obéir sans restriction dans tout ce qui concerne la foi et la conscience. *(Le Monde.)*

Qui l'emportera dans la décision du souverain : les vœux des catholiques, les avertissements des évêques et du Vicaire de Jésus-Christ, ou les exigences libérales appuyées des excitations de la Prusse? Si le prince qui signa le concordat de 1855 sanctionne les lois qui l'abolissent, on peut le plaindre, mais on ne saurait l'excuser. « Filles bien-aimées, a dit le Souverain Pontife aux dames romaines du cercle de Sainte-Julie, vous ne pouvez ignorer, puisque vous en êtes les témoins, la guerre que l'on fait à l'Église catholique. Un grand persécuteur protestant, qui brûle du désir d'anéantir l'Église, l'a déclaré ouvertement. Non content de la persécuter, lui et ses satellites, il excite, au delà des Alpes, ces gouvernements qui sont catholiques et qui l'ont néanmoins précédé dans cette honteuse carrière d'oppression religieuse, il les excite, dis-je, à marcher plus hardiment dans la voie des persécutions, et ces gouvernements y adhèrent. Mais Dieu se tournera vers lui, et, avec le langage de la justice irritée, il criera au persécuteur protestant : « Tu as péché et

« gravement péché ; mais ces gouvernements catholiques, sur quel-
« que continent qu'ils se trouvent, ont plus gravement péché encore,
« *majus peccatum habent.* » Vous l'entendez bien, mes filles bien-aimées, le protestant pèche, le catholique pèche, mais combien plus grand est le péché de ce dernier ! N'a-t-il pas été oint du saint chrême dans la confirmation, nourri de la chair de Notre-Seigneur Jésus-Christ, instruit dès l'enfance dans les principes et les devoirs du chrétien et favorisé de Dieu en mille façons ? Oh ! oui, son péché est d'autant plus grand que plus grandes sont les grâces qu'il a reçues de Dieu. »

L'héroïque vieillard que ni l'âge ni les malheurs ne peuvent dompter, « ce Pontife qui, parvenu bien au delà du terme auquel le Seigneur avait coutume d'appeler ses prédécesseurs, tient d'une main intrépide et sûre le timon de l'Église » (discours du prince Chigi au Pape, le 23 mars), Pie IX montre par ses exemples, encore mieux que par ses discours, ce que doit faire un roi chrétien. On lui a pris ses provinces, sa capitale, sa liberté, on peut lui ôter la vie : on ne lui arrache pas une concession au libéralisme. Prisonnier comme saint Paul, il peut dire aussi que la parole de Dieu n'est pas enchaînée : *Verbum Dei non est alligatum.* Ses lettres vont avertir les rois, consoler les évêques captifs pour Jésus-Christ, encourager la presse catholique et les associations pieuses. Ses discours soutiennent partout ceux qui luttent pour la foi et ne laissent pas de repos à ceux qui commettent l'injustice.

Le roi d'Italie est venu à Rome le 23 mars pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de son avénement au trône ; mais il s'est hâté d'en repartir, comme si une majesté plus grande que la sienne lui eût inspiré je ne sais quelle terreur. Dans ce palais du Quirinal, que de fausses clefs lui ont ouvert, s'adressant à ceux qui sont entrés dans la ville sainte par la brèche de la porte Pie, celui qui règne par le droit révolutionnaire sur la Toscane, sur Naples et sur les États de l'Église, n'a pas craint de dire que « la justice est le fondement des royaumes. » Il a parlé de secours de Dieu, de sagesse du peuple et de valeur militaire à propos de l'œuvre de l'émeute et de Garibaldi. Comme s'il eût voulu prévenir de secrets reproches, il s'est couvert du nom de son père, et les chevaliers de la Sainte-Annonciade, admis des premiers à le complimenter, ne lui ont pas rappelé la formule du serment que Charles-Albert leur pres-

crivit en 1840 : « Je jure de combattre avec le souverain *pour défendre, maintenir et* RÉTABLIR LA DIGNITÉ, ÉTATS ET LIBERTÉ *de notre mère sainte Église et du Saint-Siége apostolique de Rome.* » (*L'Unità cattolica*, 25 mars.) Il a promis la prospérité au peuple italien ; mais, en attendant que les fourneaux économiques aient remplacé la charité des moines, le peuple meurt de faim. Il a dit : « Nous avons concilié la liberté avec l'ordre, les droits de l'État avec la religion de nos pères. » La liberté pour le schisme et pour le blasphème, oui : on sait qu'à Mantoue quelques prêtres excommuniés par leur évêque ravagent à leur aise le troupeau que des élections anticanoniques leur ont livré ; qu'il est permis à la presse d'outrager tous les jours le vicaire de Jésus-Christ, à la municipalité romaine d'abattre les croix et de profaner les églises, à un professeur impie de prêcher sur les places publiques un christianisme de sa façon et de contester au Sauveur des hommes sa divinité. Mais pourquoi parler du respect envers la religion catholique? Est-ce parce que ses religieux et ses religieuses, chassés de leurs couvents, sont privés de toute ressource? ou parce qu'il lui est interdit de déployer dans les rues de Naples les splendeurs de son culte? ou parce qu'on impose le mariage civil aux peuples italiens qui n'en veulent pas? ou parce que le clergé tout entier est à la merci de la police, grâce aux articles dont Vigliani vient d'enrichir le code pénal? Pour un prêtre qui, abusant des moyens spirituels trouble la conscience publique et la paix des familles, une détention de quatre mois à deux ans et mille livres d'amende (art. 216). Si, par un discours prononcé dans une réunion publique, ou par un écrit imprimé ou publié d'une autre manière, il censure les institutions, les lois de l'État, un décret royal ou un autre acte quelconque de l'autorité, trois mois de détention et mille livres d'amende (art. 217). Pour des actes de culte extérieur contre la défense du gouvernement, trois mois de prison et deux mille livres d'amende (art. 218). Où donc est la liberté de l'Église? A-t-elle la liberté d'enseignement? la liberté de choisir parmi les prêtres ceux qu'elle juge les plus aptes à telles ou telles fonctions? la liberté d'accueillir les jeunes gens appelés au sacerdoce et de les former sans qu'ils lui soient soustraits par le service militaire? « Ces révolutions, disait ce jour-là même Pie IX à sa fidèle noblesse de Rome, ont toujours mis en avant le mot de liberté..., mais tandis que

l'on continue à crier : *Liberté! liberté!* la Révolution siége en tyran sur son trône, occupée uniquement à détruire le passé, à s'engraisser elle-même, à opprimer de toute façon la foule nombreuse des honnêtes gens, se montrant seulement généreuse envers le vice et envers tout ce qui corrompt le cœur et tend à effacer la foi catholique. »

Les paroles sévères qu'on vient de lire étaient inspirées au Saint-Père par les dernières nouvelles reçues du Brésil. L'évêque de Pernambuco et d'Olinda, Mgr Vital, pour avoir interdit une confrérie composée en partie de francs-maçons, qui prétendaient étaler sous les yeux de l'Église les insignes de leur secte tant de fois excommuniée, s'est vu condamner par des juges francs-maçons à *quatre années de travaux forcés*, malgré la parole donnée de ne rien décider dans cette affaire, si ce n'est de concert avec le Saint-Siége. Pour toute réponse à l'acte d'accusation. l'indomptable prélat écrivit à l'empereur :

SIRE,

Jesus autem tacebat. (Saint Mathieu, XXVI, 63.)

De ma prison, à l'arsenal de la marine, ce 10 février 1874.

FR. VITAL,
ÉVÊQUE DE PERNAMBUCO.

Cette lettre, communiquée au tribunal, fit pâlir les juges. « Il se compare au Christ », dit l'un d'eux ; et quelques moments après : « En se comparant au Christ, ajouta-t-il, il nous met sur le même rang que Pilate et Caïphe. »

Au Vénézuéla, république turbulente qui s'étend au nord du Brésil et de la Guyane jusqu'à la mer des Antilles, les *jaunes* ou libéraux, qui tiennent le pouvoir depuis quatre ans, ont banni d'abord leur archevêque, coupable d'avoir répété à un préfet incestueux le *Non licet* de saint Jean-Baptiste, puis deux évêques sur trois qui restaient. On devine le reste : les prêtres fidèles expulsés et remplacés par des intrus, les séminaires fermés, les aspirants au sacerdoce obligés de recevoir l'enseignement de l'État ; nombre d'églises et de chapelles profanées ou détruites ; religieux et religieuses violemment jetés hors de leurs couvents : voilà comment, sur les bords de l'Orénoque aussi bien que sur les rives du Rhin, du Danube et du Tibre, le libéralisme entend la liberté de l'Église.

Mais la conscience chrétienne ne fléchit pas devant un despote, pas plus devant un tsar que devant un tyran démocratique. C'est ce que les paysans de Podlachie ont fait entendre au général Kotzebue, qui s'efforçait de les engager, par de douces paroles, dans le schisme où son prédécesseur n'avait pu les pousser par violence. Ils lui ont dit qu'ils resteraient fidèles à leur culte au prix des plus grands sacrifices et qu'ils voulaient recevoir du pape seul et non de l'empereur, soit leur évêque, soit la réforme de leur rite.

La Russie ne se contente pas de détruire peu à peu le catholicisme dans son territoire ; de concert avec la Prusse, elle s'oppose à ses progrès dans l'empire ottoman. Ses émissaires n'épargnent ni l'argent, ni les calomnies pour arrêter le mouvement qui porte la nation bulgare vers l'Église romaine, et l'on attribue à l'intervention de l'Allemagne la tournure inquiétante que prend à Constantinople l'affaire des Arméniens catholiques. Le sultan paraît désireux de leur rendre justice ; il l'a témoigné à M. de Vogüé et il a commandé de leur restituer leur nom et de supprimer l'injurieuse appellation d'*hassounistes* que la chancellerie turque s'accoutumait à leur donner. Mais la commission chargée de décider entre eux et les kupélianistes, composée aux trois quarts de schismatiques, seconde mal les désirs du souverain ; elle adjuge aux sectateurs de Kupélian les églises, hôpitaux et autres biens de la communauté arménienne, qui sont l'incontestable propriété des catholiques.

La France, que fait-elle ? La France ? Et comment protégerait-elle en Turquie les possessions des catholiques arméniens, elle qui a laissé massacrer au Tong-King, les chrétiens compromis pour sa cause ? Un négociant français avait trouvé pour le commerce des riches provinces du sud-ouest de la Chine une route par les rivières du Tong-King, beaucoup plus courte et plus sûre que celle que les Anglais ont tenté d'ouvrir du côté de la Birmanie. Pour le soutenir contre le mauvais vouloir des mandarins annamites, M. Francis Garnier, officier de grand mérite, envoyé par le gouverneur de la colonie française de Saïgon, juge à propos de prendre l'ancienne capitale du Tong-King, et cinq provinces. Il n'avait que trois cents soldats ; mais il arma quelques centaines de volontaires du pays, la plupart chrétiens, qui l'aidèrent à repousser les troupes de Tu-Duc. S'étant avancé trop loin dans une rencontre, il fut enveloppé et tué avec un officier et trois soldats français. Ses compagnons, ex-

posés au plus grave danger, font de nouveau appel aux volontaires, leur renouvelant la promesse que la France ne les abandonnera pas ; et le danger passé, la France les a abandonnés ! Plusieurs centaines de ces malheureux égorgés, trois prêtres indigènes tués, plus de quatre-vingts villages chrétiens pillés et livrés aux flammes : telles sont les suites connues jusqu'à présent d'une retraite précipitée dont le bruit retentit déjà et met en péril nos missionnaires et nos nationaux jusqu'au fond de la Chine. A la même époque, l'Angleterre mettait fin à la guerre contre les Achantis, en leur imposant un lourd tribut et l'abolition des sacrifices humains, et la Hollande redoublait d'efforts dans l'île de Sumatra, pour soumettre les Atchinois.

Pourtant la France a besoin de ses missionnaires ; car, dans ses malheurs, sa meilleure espérance est dans l'aumône qu'elle continue de donner à la Propagation de la Foi, dans la sueur des apôtres et dans le sang des martyrs qu'elle ne cesse de fournir à l'Église. Au milieu des fluctuations de la politique, elle sent qu'elle a besoin du Ciel. Nous avons vu, le jour de l'Annonciation, les Enfants de Marie à Paris, à Nantes, à Bordeaux, à Orléans et dans tant d'autres villes de France, emplir à milliers les immenses cathédrales, implorant pour notre patrie la mère du Rédempteur. L'assemblée des comités catholiques, dont la troisième session vient d'être tenue à Paris, avait mis au premier rang de ses travaux les manifestations publiques de la prière. Déjà s'ouvre la saison des pèlerinages ; les caravanes pieuses vont couvrir les chemins qui mènent à Paray-le-Monial, à Notre-Dame de Lourdes, à la Salette ; elles y rencontreront les pèlerins de Belgique, de Hollande, d'Angleterre, du Canada, des États-Unis, des pays enfin où la liberté religieuse n'est pas un vain mot. Tous ensemble nous prierons pour nos frères des autres contrées qui combattent pour la religion, en Espagne par les armes, ailleurs par la patience et la ferveur chrétiennes. Qu'il est consolant de voir l'union des chrétiens se resserrer au milieu de la lutte ! C'est la pensée que le Souverain Pontife exprimait dernièrement aux représentants du monde catholique :

... Fils bien-aimés, leur a-t-il dit, maintenant encore la terre est couverte des ténèbres de l'incrédulité, et en certains endroits les ténèbres sont plus épaisses, parce qu'à l'incrédulité se joint cette nuit infernale qui vient de la haine contre Dieu et contre ses ministres. Mais cette obscurité ra-

nime la ferveur dans les bons qui, voyant l'Église persécutée, prennent une nouvelle ardeur et, pleins de courage, se disposent à soutenir ses droits, à résister aux efforts des ennemis de Dieu.

L'épiscopat et le clergé, en Allemagne, en Suisse et ailleurs, unis au peuple vraiment chrétien, offrent aujourd'hui un spectacle admirable aux anges et aux hommes, ils sont comme un flambeau éclatant qui attire les regards de tous, et beaucoup suivent leur exemple.

Oportet et hæreses esse, ut qui probati sunt manifesti fiant in vobis : c'est ce que l'Apôtre enseigne. Cette douloureuse necessité des erreurs et des hérésies, proclamées aujourd'hui et soutenues avec plus d'impiété par certains puissants, fait que les cœurs généreux se manifestent en soutenant la vérité sans craindre les menaces, les peines, la mort. Ainsi la religion se montre grande et digne ; ainsi elle multiplie ses disciples, mais des disciples vrais, résolus et constants.

On a dit autrefois que le sang des martyrs était une semence de nouveaux chrétiens. C'est ce qui arrive encore à présent. La fermeté d'un grand nombre, et vous en êtes, multiplie les vrais adorateurs et disciples de Jésus-Christ. Il ne faut pas se relâcher, parce que les loups rvissants ne se lassent point d'ôter la foi des cœurs ; les loups ravissants entrent par fraude dans la bergerie, emploient la violence à l'aide de ceux qui sont haut placés et se font précéder de tous les moyens qui tendent à la destruction de la foi ; vrais apôtres de Satan, unis à la puissance tyrannique de certains Séjans, ils se persuadent que les menaces, l'exil, la prison peuvent être un acheminement à la destruction de l'indestructible foi catholique.

Mais vous, confiants dans le secours divin, redoublez d'efforts ; rappelez-vous que la nature humaine tend toujours à la faiblesse et à la décadence et qu'elle a besoin, par conséquent, d'être fortifiée pour se soutenir ; rappelez-vous qu'une fois qu'on a mis la main à la charrue il ne faut pas regarder en arrière.

Donc, s'opposer à la mauvaise presse, persévérer dans la prière, avoir soin de la jeunesse, réclamer par les voies légales en faveur de l'Église, qui n'a jamais été et ne sera jamais servante, parce que Dieu la veut maîtresse ; enfin, tenir les bras élevés vers le ciel et ne pas les abaisser avant que l'ennemi soit humilié et le soleil descendu à l'horizon : tels sont les moyens que je vous conseille d'employer, afin que, sous la conduite des évêques, vous puissiez voir la tranquillité rendue aux âmes, le retour de la paix, de celle du moins dont on peut jouir dans cette vallée d'exil, et la suspension, sinon la fin de la persécution de l'Église de Jésus-Christ...

F. DESJACQUES.

Le Gerant : C. SOMMERVOGEL

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4

INTRODUCTION

A UNE

THÉORIE PHILOSOPHIQUE

DE LA LITTÉRATURE

Leçons faites au Cours supérieur de littérature institué dans l'École libre Saint-Joseph, à Poitiers[1].

Messieurs,

Vous savez désormais le point de départ de notre théorie littéraire. Nous étudions l'homme ; nous demandons à l'homme, pour y adapter notre parole, le secret de son organisation intime et des exigences qui en découlent ; en un mot, nous faisons de l'homme connu dans sa légitime nature notre règle première, notre *criterium* immédiat en matière d'art.

Certains esprits amoureux de métaphysique et de notions transcendantes regretteront peut-être que nous n'ayons point remonté plus haut tout d'abord. Pourquoi ne commencer pas à la source même, à cette vérité, à cette beauté, à cette bonté absolues auxquelles la nature humaine est ordonnée, à Dieu même, en qui ce vrai, ce beau et ce bien ont leur réalité substantielle et infinie ?

Qu'il nous soit permis d'être plus modestes. Nous croyons n'y rien perdre ; car il nous suffit, ce semble, de supposer cette destination glorieuse à la nature, destination que, du reste, il ne nous appartient pas d'établir. Notre philosophie est faite ; nous nous sommes convaincus par ailleurs que nous ne sommes point, comme le redoute un moment Descartes, l'œuvre d'un génie mal-

[1] Voir la livraison de mars.

faisant. Dans les tendances légitimes de notre nature, nous trouvons, nous constatons le vrai, le beau, le bien qui lui sont antérieurs, mais dont la connaissance ne nous arrive que par elle-même. Et ici, loin de perdre quelque chose, nous croyons nous assurer un avantage réel, celui d'appuyer nos théories sur une base expérimentale, sur un ordre de vérités qui commande l'attention et la sympathie, sur l'objet le plus présent et le plus cher à l'homme, puisque c'est l'homme lui-même. Mais passons.

I

La parole, disions-nous plus haut, est chose humaine par excellence. Les lettres qui sont la parole puissante et ordonnée, s'appellent excellemment les *lettres humaines*. Pourquoi ? J'en trouve la raison dans une triple relation qu'elles ont avec l'homme et dont l'énoncé peut n'être pas inutile.

Tout d'abord elles sont l'expression de tout l'homme. Chacune de ses facultés s'y affirme et s'y traduit en son rang.

D'autre part, elles atteignent l'homme tout entier. Chacune des facultés reçoit de leur contact un ébranlement normal. Comme la parole littéraire suppose en celui d'où elle procède une action complète et ordonnée, ainsi l'exerce-t-elle également complète et ordonnée sur celui qu'elle atteint.

Ce n'est pas tout, messieurs : de part et d'autre, elle perfectionne les facultés qu'elle met en jeu. Il y a dans tout exercice conforme à la nature un principe de perfectionnement pour la faculté ainsi exercée ; elle se fortifie, s'étend, s'achève par ses actes mêmes, quand ils sont proportionnés à sa constitution.

Or la parole littéraire procure, à celui qui la produit comme à celui qui la reçoit, le bienfait de cet exercice. Quant au premier, c'est chose évidente, et quant au second, il n'est point purement passif. Ses facultés mises en branle par celles de l'écrivain, ne peuvent s'assimiler les impressions reçues qu'en agissant de leur côté dans le même sens. Nous les avons déjà comparées à la harpe éolienne qui vibre à l'unisson d'une autre, il est vrai, mais d'un mouvement qui lui est propre. Ainsi de part et d'autre les facultés agissent de concert et en ordre ; de part et d'autre il y

a exercice normal, de part et d'autre tout l'homme est perfectionné.

Voilà ce qui justifie abondamment la glorieuse épithète d'*humaines* décernée aux lettres par l'antiquité. Bonald en trouve encore une raison nouvelle. C'est, dit-il, que l'homme, considéré dans ses relations morales avec ce qui l'entoure, est l'objet le plus littéraire, le plus fécond, celui qui intéresse le plus puissamment et le plus immédiatement toutes les facultés. « Il est certain que tout ouvrage d'éloquence ou de poésie où l'être intelligent, ses pensées, ses affections, ses actions, son pouvoir, son devoir n'entreraient pour rien, du moins incidemment, quelque mérite de style qu'il eût d'ailleurs, serait dépourvu de mouvement et de vie. De là vient que les anciens appelaient les belles lettres *humaniores litteræ*, parce que les lettres parlent principalement à l'homme de lui-même et de ses rapports avec les êtres moraux [1]. » L'observation est juste en soi, et il est vrai que, à tous les points de vue, il existe entre les lettres et la nature de l'homme un lien étroit, une profonde sympathie.

Ils le connaissaient donc bien, messieurs, ceux qui firent des lettres le grand instrument de sa formation, de son éducation intellectuelle. Ou plutôt qui sont-ils et qui les nommera ? C'est la sagesse universelle, impersonnelle, pourrait-on dire, qui a vu tout d'abord que les lettres doivent être la première culture de l'homme, précisément parce qu'elles expriment, atteignent et perfectionnent l'homme tout entier. Si noble qu'on le suppose, tout autre exercice est impropre à ce ministère de la formation humaine, parce qu'il ne développe qu'une seule de nos facultés, au lieu que la vraie formation suppose le développement harmonieux de toutes ensemble. Aussi le rôle des lettres dans l'éducation ne pouvait-il s'amoindrir qu'à une époque où l'on ne songerait plus à faire des hommes, parce que l'on ne saurait plus ce que c'est que l'homme [2].

Cette observation nous amène à déterminer les relations des lettres avec les autres formes de l'activité intellectuelle et avec la morale qui les régit toutes. Il ne s'agit point d'une vaine ques-

[1] Bonald. *Lettres, sciences et arts. Mélanges littéraires*, t. II.
[2] Cf. Mgr Dupanloup, *De la haute éducation intellectuelle*, livre I, ch. v.

tion de préséance ; nous avons mieux à faire, achever de prendre de la littérature une idée générale en accord avec les principes que nous avons posés dans la première partie de cette introduction.

II

Avant tout, il nous faut ranger au nombre des plus fâcheuses aberrations modernes, la séparation, l'antagonisme même qu'on a voulu établir entre les lettres et ce qu'on appelle *les sciences*. Comment, du reste, en eût-il été autrement ? A mesure que s'effaçait la notion chrétienne de l'homme, et que grandissait l'empire des intérêts matériels, l'étude des lettres, conservée par une routine de jour en jour plus inintelligente, devait être à tout le moins contestée. A quoi servirait-elle en somme ? Et ne valait-il pas mieux demander aux *sciences* des connaissances d'une application plus lucrative?

Mais d'abord quelles sont *les sciences* que l'on pose en rivales des lettres ? Les mathématiques, la physique, la chimie, l'histoire naturelle et quelques autres semblables. Et de quel droit leur réserver exclusivement ce titre de sciences, comme si rien ne le méritait en dehors d'elles ? Que ce soient là des sciences, à la bonne heure ! Mais qu'on semble y voir toute la science, voilà qui est erroné, mauvais dans son principe et dans ses suites. Bonald attribue justement cette perversion d'idées aux philosophes du XVIIIe siècle. « Le naturalisme, dit-il, ou plutôt le matérialisme qui faisait le fond de toutes les nouvelles doctrines, gagnait quelque chose à ces dénominations [1]. » Je le crois bien. L'esprit s'accoutumait insensiblement à ne plus rien voir de sérieux, d'exact, de scientifique en dehors des faits matériels et des lois mathématiques appliquées aux besoins inférieurs de la vie. Et quelle erreur plus entière et plus dangereuse à la fois ? N'est-ce donc plus une science que l'histoire ? que la politique ? que le droit? que la philosophie ? que la théologie ? N'est-ce pas une science que tout ensemble méthodique de connaissances certaines sur Dieu, sur l'homme, sur le monde et leurs multiples rapports ?

[1] Bonald, *Lettres, sciences et arts.*

Nous n'avons que faire de rabaisser les connaissances pour lesquelles on s'est efforcé d'usurper le nom exclusif de sciences. Mais la vérité nous oblige de dire que, s'il faut assigner des rangs aux diverses formes de notre activité intellectuelle, ni les mathématiques, ni la physique ne seront les premières. Elles ne sont qu'une partie de la science du monde ; qu'elles laissent passer devant elles la science de l'homme et la science de Dieu.

Je dis plus, messieurs : si l'on nous forçait de peser les mérites des sciences et des lettres, il faudrait bien répéter après Napoléon, lequel était pourtant membre de l'Institut dans la section de mécanique : « J'aime les sciences ; chacune d'elles est une belle application partielle de l'esprit humain ; mais les lettres sont l'esprit humain lui-même[1]. » Et quand on s'efforce de ruiner de plus en plus au profit *des sciences*, le peu qui nous reste de l'éducation littéraire des siècles passés, nous avons le droit et le devoir de rappeler ce que disait Lamartine dans une heure de bon sens élevé : « Qu'est-ce autre chose que l'application du ma-« térialisme du XVIIIe siècle à l'éducation ?... La conscience et le « génie ! Vous n'oubliez que cela dans votre système [2]. » Mais laissons des questions mille fois résolues.

Rapprochons donc les lettres, non plus de ce que l'on appelle si improprement *les sciences*, mais de *la science* entendue comme elle doit l'être, de l'ensemble ordonné des connaissances humaines. Ici les questions de préséance seraient trop frivoles. Ce qu'il faut réclamer, c'est l'union, l'harmonie, le concours. Que serait la littérature sans la science ? Quelque chose comme l'airain sonore et la cymbale retentissante de l'Évangile. Que serait la science sans la littérature ? Un marbre ou un cadavre. Toute littérature suppose la science comme base ; toute science, dès qu'elle veut s'exprimer humainement et agir sur tout l'homme, appelle la littérature :

....Alterius sic
Altera poscit opem res et conjurat amice[3];

ou plutôt c'est trop peu dire, et nous allons essayer de le montrer.

[1] Villemain, *Souvenirs contemporains*. M. de Narbonne.

[2] Discussion du projet de loi de 1837 sur l'enseignement secondaire. Réponse au discours d'Arago.

[3] Horace. *Art poétique*.

En effet, quelques esprits sérieux inclinent à faire trop profonde la distinction entre le fond et la forme, entre la pensée et la parole, entre la vérité et son expression. Volontiers ils laisseront percer je ne sais quel dédain pour ce que d'Aguesseau nommait l'heureux commerce, la parfaite intelligence entre l'art de bien penser et celui de bien parler [1]. On les croirait jaloux de maintenir avec quelque hauteur entre la vérité et son expression littéraire ce que le même d'Aguesseau appelait encore un divorce funeste, une distinction injurieuse. Assez peu nombreux, ces esprits ont pourtant fait loi. Les habitudes du langage ont consacré le préjugé. On se pique de préférer le fond à la forme, séparation fondée en raison, mais que l'on tend à rendre excessive. On en vient à ne considérer, à ne désigner la forme, que comme un ornement accessoire, ou tout au plus comme le vêtement de la pensée, vêtement nécessaire sans doute, mais à propos duquel on invoquerait facilement l'adage évangélique. « *Nonne anima plus est quam esca et corpus plus quam vestimentum ?* » En un mot, la relation du fond à la forme, de la pensée à la parole, est habituellement présentée comme trop lointaine et trop lâche. On méconnaît l'union étroite, intime, absolue, qui règne entre l'une et l'autre.

Erreur deux fois regrettable : le fond et la forme, la pensée et la parole en souffrent également.

La forme y perd la perfection où elle pourrait prétendre. Faute de prendre garde à ce qu'elle suppose de sérieuse et profonde philosophie, on ne soupçonne même plus la possibilité de la ramener à des principes certains. Le style ne se compose plus que de l'application de procédés empiriques et de l'imitation à peine réfléchie de quelques modèles. Affaire de convention et de routine, quand il devrait être le fruit d'une réflexion consommée. On écrit à peu près au hasard pour avoir oublié qu'écrire et penser sont pratiquement la même chose.

Du moins en pense-t-on mieux ? En aucune façon, et le fond souffre autant que la forme. Pourquoi ? Parce que l'on ne songe pas à l'*achever*, à lui donner par la précision absolue de l'idée, par l'image, par le sentiment que l'on pourrait y joindre, tout le

[1] Mercuriale sur l'union de la philosophie et de l'éloquence.

développement dont il est susceptible. Vous croyez sacrifier la forme au fond, l'accessoire au principal, et de fait, vous compromettez le principal lui-même parce que vous oubliez jusqu'où il s'étend, d'où il résulte que vous ne songez pas même à remplir cette étendue. Je m'explique.

III

C'est que le rapport de la forme au fond est bien autrement étroit que plusieurs ne se l'imaginent. A vrai dire, il existe entre l'une et l'autre non pas seulement une connexion intime, mais une véritable identité pratique. La distinction est réelle, soit ; et j'entends à merveille que, à parler en rigueur de doctrine, l'idée n'est point le mot, ni la pensée, la phrase. Mais, dès que nous passons à l'ordre pratique, dès que commence le commerce des esprits, l'échange des pensées, il n'en va plus de même, et alors tout se passe pratiquement comme s'il y avait identité entre la pensée et la phrase, entre l'idée et le mot.

Assurément, moi qui vous lis ou vous écoute, je ne sais de votre idée que ce que m'en apprend votre expression ; je n'entends de votre pensée que ce que vous en avez mis dans votre phrase. Que si vous m'obligez de suppléer laborieusement à ce que vous n'avez pas su dire, c'est une faute à vous et une fatigue pour moi. Je pourrais m'en tenir à cet argument : il prouve à lui seul ce que j'avançais tout à l'heure. Puisque vous, écrivain, vous ne pouvez, à parler en général, exiger que mon esprit aille habituellement au delà de votre expression pour y chercher votre pensée ; puisque votre pensée ne m'arrivera que dans la mesure de votre expression, vous voilà bien et dûment averti qu'en pratique, à mon égard, par rapport à la valeur utile de votre pensée, tout se passera comme s'il y avait identité parfaite entre elle et la parole où je dois la lire.

Mais ce n'est pas tout. Cette identité pratique se retrouve en vous-même et jusque dans vos méditations solitaires. Incidentez autant qu'il vous plaira sur les cas d'exception ; parlez-nous des petits enfants, des sourds-muets et du reste. Il n'en demeure pas moins vrai que vous ne pouvez ni construire un raisonnement, ni

former un jugement, ni même concevoir l'immatériel ou le sensible absent d'une conception réflexe, d'une idée dont vous ayez la claire et actuelle conscience, que vous ne pouvez, dis-je, faire tout cela, sans le secours de mots que vous prononcez en vous-même. C'est la condition de l'achèvement de votre travail intellectuel. Nul rapport, du reste, entre cette assertion et les doctrines traditionalistes. Nous n'attribuons point aux mots la vertu de créer les idées. Nous constatons seulement que comme les mots éveillent les idées, ainsi les idées ne passent-elles à la lumière réflexe que par le secours des mots intérieurement prononcés : que comme l'âme humaine est destinée, par nature, à vivre dans un corps qu'elle informe, ainsi l'idée humaine semble n'achever sa vie que dans le signe où elle s'incorpore, c'est-à-dire dans le mot. Signe conventionnel, je le veux, ou plutôt accidentel, en ce sens, que, pour chaque individu ou pour chaque peuple, la même notion pourrait s'exprimer par une autre combinaison de syllabes ; et, toutefois, signe nécessaire en tant que la parole articulée est en fait, non-seulement le véhicule des idées et leur manifestation normale, mais la condition du travail complet de l'intelligence humaine.

La preuve de ce fait est partout. Elle est tout d'abord dans l'expérience. Que l'on essaye de concevoir d'une façon réflexe, de juger, de raisonner en soi-même sans le secours d'une parole intérieure! Elle est dans la vraie philosophie du langage : tout l'atteste, depuis le mot auguste de Verbe, parole et pensée tout à la fois, jusqu'à cette périphrase des Polynésiens, pour lesquels penser, c'est *parler dans l'estomac*[1]. La philosophie du langage s'accorde ici avec le langage de la philosophie. Les Polynésiens se rencontrent avec Platon. N'a-t-il pas défini la pensée, *le discours que l'esprit se tient à lui-même*[2] ! Et Bossuet ne présente-t-il pas comme identiques ces trois termes, *Verbe*, *parole*, *raison* ? Héraclite comparait les mots aux ombres des choses, aux images des arbres et des montagnes reflétées dans les eaux, à notre propre image reproduite par un miroir. Démocrite les appelait *des statues vocales*, mais statues de fabrique divine.

[1] Max Müller, *Nouvelles leçons sur la science du langage*. Leçon II.

[2] Platon, *Théétète*.

Enfin, les plus célèbres philologues, d'accord avec l'expérience, avec le bon sens populaire et la philosophie savante, affirment l'étroite solidarité, l'identité pratique de la pensée et du langage. « Le langage et la pensée ne se peuvent séparer, dit Max Müller. La pensée sans les mots n'est rien ; les mots sans la pensée ne sont que de vains bruits. Penser, c'est parler tout bas ; parler, c'est penser tout haut. Le mot c'est la pensée (*l'idée*), revêtue d'un corps. » Ailleurs, après avoir longuement démontré contre Locke l'impossibilité de raisonner sans la parole, il conclut : « Sans le langage point de raison, sans la raison point de langage [1]. » Conclusion qui serait excessive, si on ne l'interprétait au sens indiqué plus haut, au sens d'une identité pratique dès qu'il s'agit ou du commerce des esprits ou même de l'achèvement du travail inérieur de la pensée.

Et voilà pourquoi, soit dit en passant, messieurs, l'étude du langage offre un si puissant intérêt. Leibniz a dit : « Je crois vraiment que les langues sont le meilleur miroir de l'esprit humain, et qu'une analyse exacte de la signification des mots, — ajoutez, du tour des phrases, — nous ferait connaître mieux que toute autre chose les opérations de l'intelligence humaine. » En effet, malgré les différences accidentelles et superficielles de race, de temps, de climat, on retrouve dans toutes les langues la trace d'une méthode ou plutôt d'une direction commune, soit pour la composition des mots, soit pour la création des métaphores, soit pour le tour des phrases. Et ce n'est point merveille : une force unique a présidé à la formation des diverses langues, la nature même, l'invariable nature de l'âme humaine directement et immédiatement exprimée dans la parole.

Mais ce qu'il nous appartient surtout de recueillir, ce sont les conséquences qui découlent pour l'art d'écrire de cette identité pratique entre la pensée et son expression.

Tout se passe, Messieurs, comme si le mot était l'idée même. Donc rien de frivole dans le travail des mots ; c'est le travail même des idées. Nodier a dit élégamment :

> Le mot doit germer sur l'idée
> Et puis tomber comme un fruit mûr.

[1] *Leçons sur la science du langage.* Leçon IX.

Or le mot ne germera que sur l'idée complète, achevée, et l'idée ne sera complète, achevée, que lorsqu'elle aura donné le mot, qui est sa fleur, son fruit, elle-même dans un sens vrai.

Tout se passe comme si la phrase était identique à la pensée. Donc rien de frivole, rien d'incertain ni de conventionnel dans le travail de la phrase. C'est l'élaboration même de la pensée pour l'amener au tour le plus heureux et partant à la plus haute perfection. On pourrait dire plus justement de la phrase ce que Buffon dit du style : que c'est l'*ordre et le mouvement que l'on met dans sa pensée*. Sacrifier la pensée à la phrase, c'est compromettre la phrase elle-même en la privant de ses qualités supérieures de clarté, de force et de vie, au profit d'une élégance banale ou d'une harmonie sans valeur. Sacrifier la phrase à la pensée ce serait mutiler la pensée même en lui enlevant quelque chose de sa lumière, de sa couleur ou de sa chaleur.

Tout se passe en général comme si le fond et la forme ne se distinguaient en rien. Donc, la forme littéraire n'est que l'achèvement, l'épanouissement du fond philosophique ou scientifique. Donc, travailler la forme, c'est travailler le fond, et réciproquement c'est le travail accompli sur le fond qui seul est capable de donner à la forme sa valeur sérieuse. Nous nous en convaincrons de plus en plus lorsque, en avançant dans ces études, nous verrons les plus minutieuses lois du style se confondre avec les lois de la pensée. Nous avons dû le soupçonner déjà lorsque nous avons vu les grandes règles littéraires s'appuyer immédiatement sur la nature de l'homme.

Que l'on ne rêve donc plus, Messieurs, entre le fond et la forme, entre la philosophie par exemple et la littérature, ni une séparation pratique, fatale à toutes deux, ni même une distinction théorique trop profonde, laquelle aboutirait vite à une séparation pratique. La littérature n'est que la fleur de la philosophie, parce qu'elle est l'esprit humain déployant à la fois toutes ses ressources. L'écrivain, l'orateur, doit avant toutes choses être philosophe au meilleur sens du mot, logicien, métaphysicien, moraliste. Ainsi l'entendaient les vieux maîtres.

Scribendi recte sapere est et principium et fons [1].

[1] Horace, *Art poétique*.

La sagesse pratique, la philosophie vraie, la connaissance profonde de Dieu, du monde et de l'homme : voilà non point seulement par où commence toute littérature, mais encore d'où elle sort comme le ruisseau de sa source. La philosophie ne précède pas seulement la littérature, elle la produit. Et quand Horace nous montre plus bas, la parole littéraire sortant sans effort du trésor de connaissances amassé aux leçons d'un Socrate, il énonce une vérité première trop oubliée des littérateurs. Il aurait pu en ajouter une autre, oubliée de quelques philosophes, c'est que la littérature rend à la philosophie une large part des services qu'elle en tire.

Avant donc que d'écrire apprenez à penser.

a dit Boileau. Un religieux qui a bien mérité des lettres et qui n'en a point été récompensé en ce monde, le R. P. Arsène Cahour, répétait un jour cette parole à un homme exercé aux spéculations philosophiques, mais plus novice en matière de style, et d'ailleurs assez sage pour n'en point prendre son parti. Le philosophe s'étonnait de recevoir, au lieu du conseil littéraire qu'il attendait, une invitation à devenir meilleur philosophe encore. Il croyait savoir penser. Son interlocuteur lui prouva cependant qu'il se trompait en ce point. « Vous pensez, lui disait-il, avec votre seule intelligence : apprenez à penser avec tout vous-même, avec votre intelligence, votre imagination, votre cœur. Et puis, ne vous contentez pas des grandes lignes et des sommets de la vérité abstraite ; sachez descendre à l'observation morale, à la pensée de détail achevée dans une expression précise. Faites-vous moins abstrait pour être plus philosophe, et soyez plus philosophe pour devenir meilleur écrivain. » C'était la voix même de la sagesse : la philosophie et la littérature avaient également à en profiter.

IV

Ainsi, messieurs, la parole est avec la pensée, les lettres avec la science proprement dite et la philosophie, dans un rapport d'union étroite et qui va par certains côtés jusqu'à l'identité pratique. Dans quelles relations seront-elles avec les arts, les arts par excellence, *les beaux arts?*

On s'en étonnera peut-être ; mais il est nécessaire d'établir avant toutes choses le droit des lettres en général à être comptées parmi les arts. Ce droit, à en croire quelques théoriciens, n'appartient qu'à la poésie : l'éloquence et l'histoire, par exemple, n'y peuvent prétendre. Cousin est formel sur ce point. « L'éloquence, l'histoire, la philosophie sont assurément, dit-il, de hauts emplois de l'intelligence : elles ont leur dignité, leur éminence que rien ne surpasse, mais à proprement parler, ce ne sont pas des arts[1]. » Moins tranchant dans l'assertion, M. Charles Lévêque arrive à se résumer ainsi : « Ne disons donc pas d'une manière rigoureuse, en termes absolus, que l'éloquence est un art. Ce serait bien plutôt un certain art au service d'une science, ou mieux encore, la science aride et nue se parant des beautés de l'art pour se faire aimer[2]. » Formules quelque peu embarrassées et que j'ai peine à concilier avec ce qui suit immédiatement : « Considérons attentivement l'homme qui démontre la vérité en allant des principes aux conséquences, et nous allons constater trois points qui sont d'une suprême importance pour la question qui nous occupe. Il va nous devenir évident : 1° que celui qui démontre doit se passer et se passe en effet du beau et de l'art, toutes les fois que la vérité s'établit sans le secours de l'art et du beau ; 2° que toutes les fois que la vérité s'établit sans ce double secours, l'éloquence disparaît, et il ne reste plus que la science ; 3° que lorsque ce double secours redevient utile, avec l'art et le beau reparaît l'éloquence[3]. » Si l'éloquence paraît et disparaît avec l'art et le beau, je m'explique mal pourquoi elle n'aurait pas un droit rigoureux au titre d'art. Y aurait-il injustice à traduire ainsi le texte de l'auteur : l'éloquence n'est pas strictement un art et toutefois il est strictement vrai que dès qu'elle cesse d'être un art, elle cesse d'être l'éloquence ?

Quant à la raison où l'on se fonde de part et d'autre pour lui refuser le titre d'art, la voici d'un mot : l'éloquence cherche et produit le beau par une fin différente de lui-même. Donc pour peu que l'art se subordonne à une fin supérieure, il perd aussitôt sa nature ; dès qu'il ne poursuit plus le beau pour le beau même,

[1] *Du vrai, du beau et du bien*, leçon IX.
[2] *La science du beau*, partie III, ch. VII.
[3] *Ibid.*

il cesse d'être l'art, du moins à parler en rigueur. Tel est le principe où il est indispensable de ramener toute l'argumentation.

Or, messieurs, le principe est inexact en lui-même et périlleux dans ses conséquences.

Il est inexact en lui-même. Je ne puis concevoir *a priori* qu'un être change de nature pour être ordonné à une fin supérieure. Aussi bien si le poëte donne à ses compositions un caractère politique, social, religieux, qui les destine à pousser la foule vers quelque détermination pratique, penserai-je que, par le fait même, elles cessent d'être œuvres d'art? Les chants de Tyrtée ne seront plus œuvres d'art, non plus que la *Grève des Forgerons* par exemple? Or il en doit être ainsi d'après le principe.

Encore a-t-il des résultats plus fâcheux. Si je l'admets dans sa généralité, il n'y a plus d'art ou bien il n'y a plus de morale; inévitable alternative. Il n'y a plus d'art, parce que l'art, devant toujours se diriger vers une autre fin que lui-même, perd nécessairement son caractère essentiel. Ou bien il n'y a plus de morale, au moins pour l'art; puisque, pour qu'il reste lui-même, nous devons l'affranchir de toute dépendance, et faire de lui sa propre fin. Théorie du beau pour le beau, de l'art pour l'art, où arrivent, malgré qu'ils en aient, les défenseurs du principe que nous combattons.

Entendons plus largement les choses et saluons l'*art* partout où se rencontre la parole littéraire, telle que nous l'avons définie. Pour nos adversaires comme pour nous, l'art est par essence la reproduction sensible du beau moral. Or, toutes les fois que la parole humaine jaillit de toutes les facultés agissant en concours et en harmonie, à quelque sujet qu'elle s'applique, elle est belle d'une beauté véritable, de sa beauté propre, laquelle réside dans la parole même et non point dans son objet. La parole, dès qu'elle devient littéraire, est donc une manifestation du beau, elle est œuvre d'art, et celui-là est vrai artiste qui sait y mettre dans une juste mesure, la lumière, la couleur et la flamme. Platon et Démosthène le sont tout comme Homère; Tacite et Cicéron, tout comme Virgile; Bossuet et Pascal, tout comme Corneille et Racine. On dit à cela que là où ils sont artistes ils sont poëtes, qu'à ce point précis de leurs ouvrages l'histoire disparaît, ou l'éloquence, ou la philosophie, pour faire place à la

poésie, seule digne du nom d'art. Vraiment n'y aurait-il pas à craindre de tomber ici dans une pure querelle de mots? Pour moi, je suis prêt, si l'on y tient, à nommer poésie ce que j'appelais jusqu'ici littérature ou parole littéraire. Mais plutôt non : gardons les notions reçues et reconnaissons de bonne grâce que la parole devient artistique en devenant littéraire, en s'embellissant du concours ordonné de toutes les facultés humaines, en se faisant capable d'exercer sur l'homme une action complète et harmonieuse.

La littérature, messieurs, a donc droit de cité parmi les arts, ou plutôt elle est bien de la famille, car il n'y a pas dans la famille un trait qui ne se retrouve en elle. Du moins participe-t-elle de tous les arts capables d'exprimer l'âme humaine par quelque aspect. Comme la peinture et la statuaire, elle reproduit la vie morale manifestée dans la physionomie, le geste, l'attitude. Phidias emprunte à Homère l'idée de son Jupiter, et le groupe fameux de Laocoon n'efface pas la description de Virgile. La littérature est non moins étroitement liée à la musique. La parole littéraire est soumise à des lois harmoniques constantes et à un rhythme plus ou moins accusé, mais toujours sensible. Enfin l'action oratoire, où elle trouve son dernier complément, la rattache à la danse, à la danse, aujourd'hui amusement frivole ou coupable, autrefois art sérieux parce qu'il était expressif. Aussi bien la séparation de fait entre les lettres et les autres arts est chose relativement nouvelle. A l'origine, la parole littéraire, sous sa forme la plus achevée qui est assurément la poésie, se montre à nous étroitement liée à la musique et à la danse d'une part, comme de l'autre à la religion et à la philosophie. Les premiers poëtes sont philosophes, législateurs, hiérophantes ; la poésie est la première forme de la sagesse.

.... Fuit hæc sapientia quondam [1].

En même temps, les vers de ces premiers civilisateurs du monde sont chantés, accompagnés sur la lyre, et la cadence en est marquée par les mouvements d'un chœur. Le temps brisera cette fraternité primitive des arts ; mais il faudra bien qu'il laisse

[1] Horace, *Art poétique*.

à la parole littéraire le droit de les embrasser et de les résumer tous en elle-même.

Que si, la séparation faite, on veut en venir à une comparaison, les lettres ne peuvent céder à aucun autre la primauté, primauté incontestée, mais dont il peut être intéressant de contrôler en passant le titre fondamental.

La gloire de l'art est de fixer sous une forme sensible le beau immatériel, l'idéal. Cette gloire grandit à mesure que le beau, l'idéal, est plus largement atteint et plus complétement fixé dans l'œuvre artistique. Entre tous les arts, celui-là est le premier qui doit à sa propre nature une puissance plus grande pour saisir et incarner dans une forme visible l'invisible beauté.

Or cette beauté invisible, idéale, avant tout c'est Dieu lui-même. Mais quel art prétendra saisir Dieu par une appréhension directe et le rendre autrement que par un symbole? L'art n'atteint Dieu qu'à travers les objets par où Dieu se manifeste, à travers l'âme humaine surtout, dont la vie, accessible à nos connaissances, est pour nous le moins pâle reflet de la vie de Dieu.

Et voilà que la gloire de l'art va consister principalement à traduire sous la forme la plus fidèle et la plus vive, l'âme humaine, la vie de l'âme, la vie morale. Nous le verrons plus amplement dans la suite : il n'y a pas d'autre sens pratique à la loi qui impose à l'artiste la poursuite de l'idéal.

Mais dès lors la question de préséance entre les arts est tranchée. Le premier rang est à celui qui rend le mieux la vie de l'âme et, par la vie de l'âme, l'ombre de la vie de Dieu, et, par cette ombre de la vie de Dieu, tout ce que l'homme peut atteindre de la suprême et idéale beauté.

Tel est le principe où se fonde la hiérarchie des arts et, on le voit sans peine, la primauté des lettres. Elles sont les premières parce qu'elles *expriment* excellemment l'homme tout entier; parce que toutes les puissances qui font sa vie supérieure se manifestent en concours et en ordre dans l'œuvre littéraire; parce que, d'autre part et à considérer leur objet, les lettres rendent et rendent seules toutes les phases de la vie morale, les lettres peuvent et peuvent seules suivre l'homme dans les innombrables phénomènes où se trahit son âme.

La musique en saisit puissamment, mais vaguement, trois ou quatre principaux ; la peinture et la sculpture n'en peuvent jamais fixer qu'un dans chacune de leurs productions. Seule la parole littéraire pénètre l'homme jusqu'au fond et le suit jusqu'au bout. Considéré comme sujet de cette parole, l'homme s'y dépeint tout entier. Voilà pourquoi tous les arts s'inclinent devant les lettres : vérité facile, banale même, où nous n'insisterons pas, mais dont il fallait montrer la connexion avec les principes qui dominent tout cet enseignement

V

Les lettres, messieurs, sont donc le premier des arts, les lettres sont l'achèvement, la fleur de la philosophie, de la science. Voilà bien des droits, bien des titres acquis pour elles. Il est temps d'examiner si elles n'ont point aussi leurs devoirs, si elles sont ou non soumises à la morale.

Non, répond toute une école contemporaine. L'art est séparé, indépendant. Il ne relève que de lui-même et n'est responsable que devant lui-même. De là deux conséquences.

Artistes, cherchez le beau pour le beau, cultivez l'art pour l'art; gardez-vous de rapporter à une fin supérieure ce qui est à soi-même sa fin.

Critiques, jugez de l'art en lui-même et pour lui-même, sans entrer dans des considérations qui ne seraient point exclusivement artistiques, sans appliquer des règles qui n'appartiendraient pas à l'esthétique pure. Ne demandez point d'une œuvre si elle blesse ou non la morale. Que parlez-vous de tableaux licencieux, de musique amollissante, de littérature corruptrice ? Là n'est pas la question. L'œuvre est-elle réussie, est-elle artistique ? Voilà le point. Aussi bien, s'il vous reste des scrupules, sachez que l'art justifie, purifie, sanctifie tout ; ou que « si l'art ne justifie pas tout, au moins est-il vrai qu'il relève et qu'il ennoblit tout[1]. »

Telle est l'idée actuellement régnante, et Dieu sait quelles risées ou quelles colères accueillent dans un certain monde le

[1] S. de Sacy, *Rapport à Son Exc M. Duruy sur le progrès des lettres*, 1867. Discours préliminaire.

critique assez naïvement audacieux pour ne s'y point conformer. Ce n'est pas tout. Nous venons de présenter la fameuse théorie de l'art pour l'art, sous sa forme la moins vile. Il est des modernes pour qui l'art ne signifie que *la forme*, la servile reproduction du sensible, ou mieux, du sensuel ; c'est l'immonde qui nous envahit.

Messieurs, opposons les principes à cette prétention éhontée. Non certes, il n'est pas possible de mettre ainsi l'art hors de page. Entre la morale et lui nous reconnaîtrons une distinction sans doute, mais en même temps une relation nécessaire.

La distinction est évidente. La morale est la science du bien pratique ; l'art, un système de moyens pour arriver à traduire le beau idéal. Il y a différence entre les objets immédiats et spécifiques ; il y aura différence entre la morale et l'art.

Il y aura différence, mais non pas séparation absolue comme entre deux ordres de choses qui ne se touchent par aucun point. Si l'on nous permet un semblant de jeu de mots, il y aura différence, mais il ne saurait y avoir indifférence. Ni l'art ne peut décliner l'autorité de la morale, ni la morale s'arrêter à la frontière de l'art. L'hypothèse serait absurde, par quelque endroit qu'on la voulût envisager. Veut-on descendre au concret et au pratique ? Autre n'est pas assurément la conscience de l'artiste, autre celle de l'homme ; l'homme est responsable de la direction donnée par l'artiste à son talent. Veut-on remonter aux principes, à la théorie ? Assurément la morale s'étend à tout comme le domaine de Dieu où elle repose. Et qu'est-ce que la morale, sinon l'ordre essentiel, nécessairement voulu de Dieu ? S'imagine-t-on Dieu dispensant de cet ordre essentiel une série quelconque d'objets ou d'actions, Dieu consentant qu'une créature cesse de tendre à sa fin selon sa nature propre, Dieu mentant à l'essence des choses et dérogeant au sens commun ? Se figure-t-on l'activité libre de l'homme affranchie sur un point spécial de l'obligation de poursuivre sa fin dernière ? Absurdité palpable. Dès que paraît l'acte libre, le rapport à la fin dernière se montre et la responsabilité avec ce rapport. La morale est comme le sceptre de Dieu ; il n'est rien qu'elle n'atteigne, elle ne s'arrête qu'où finit la liberté. Elle a donc avec l'art, comme avec tous les modes d'activité libre, d'indispensables relations. Lesquelles ? Deux mots les

expriment : subordination de l'art à la morale, compénétration des lois morales et des lois artistiques.

Et d'abord, la morale est reine ou elle n'est rien. La loi, la loi essentielle n'intervient que pour commander et non pour obéir ou pour traiter de puissance à puissance avec la liberté humaine. On ne la peut concevoir que s'imposant comme règle, c'est-à-dire comme mesure supérieure qui gouverne et juge tout. La morale représente immédiatement la fin dernière, et, comme la fin dernière domine et mesure toutes choses, ainsi doit faire la morale. Admettez le contraire ; supposez la morale fléchissant devant les exigences artistiques, ou entrant en compromis avec elles ; il vous faut, pour rendre l'hypothèse possible, admettre que la fin de l'art est supérieure ou égale à la fin de la morale, c'est-à-dire à la fin suprême de l'homme et de tout ce qui est créé. En un mot, l'art est un moyen, et comme tel il relève de la fin dernière, de l'ordre essentiel, de la morale. Quant aux résolutions pratiques, nul doute possible ; si l'artiste est mis en demeure de choisir entre le beau et le bien, entre l'art et la morale, entre le plaisir et le devoir, périssent mille fois le beau, l'art et le plaisir ! C'est la plus vulgaire sagesse.

Mais, à vrai dire, je n'estime pas qu'il se trouve jamais dans cette alternative. Et qui n'en sent d'abord la répugnance ? Qui ne voit que le beau et le bien ne sauraient entrer en conflit ? Le vrai, le beau et le bien sont les attributs essentiels de l'être ; comment les supposer contradictoires ? Ne serait-ce pas supposer le désordre et le chaos dans l'œuvre de Dieu ?

Mais sortons des raisonnements *a priori* et venons à l'expérience. Elle nous dira qu'entre les vraies beautés et le bien honnête, entre l'art véritable et la morale, il n'y a jamais d'opposition, jamais de luttes qui nous obligent de sacrifier l'un des deux éléments à l'autre. Elle nous dira que, si les lois artistiques sont évidemment subordonnées aux lois morales, il y a d'ailleurs entre les unes et les autres une réelle compénétration. En toute hypothèse la règle morale dominerait la règle artistique, à titre de principe étranger et supérieur. Mais nous affirmons en outre que, dans mainte circonstance, la règle morale elle-même est tout ensemble règle artistique ; en sorte que la conquête du beau devient le prix même de la fidélité au bien. Nous affirmons non

plus seulement l'absence d'antagonisme entre les grands principes de la morale et ceux de la littérature par exemple, mais l'identité pratique de ces mêmes principes. Les preuves ne nous manqueront pas. Nous verrons ce qu'il faut à l'écrivain de courage et de vigilance pour se maintenir dans le vrai, première condition du beau. Nous verrons comment il ne peut rester naturel qu'au prix de sa gloriole sacrifiée ; la loi morale et chrétienne de l'abnégation, du désintéressement, de l'oubli de soi, deviendra, sans que nous y puissions contredire, une loi d'esthétique et une condition du succès littéraire. Vienne par exemple le moment d'étudier les exigences de l'imagination et de la sensibilité ; que ferons-nous autre chose que protester au nom du beau contre le matérialisme moderne? tant il est vrai qu'on ne peut plaider la cause de l'art sans plaider en même temps la cause de la vertu. Mais déjà, messieurs, dans cette région des grands et universels principes où nous habitons jusqu'à présent, nous rencontrons des témoignages manifestes de la compénétration intime, de l'identité pratique de l'art et de la morale.

N'avons-nous pas réclamé au nom de l'art et du beau l'équilibre des facultés, la juste mesure de l'action de chacune dans l'action de toutes à la fois ? N'est-ce point là le second de nos axiomes fondamentaux ? Axiome de morale, tout aussi bien que de littérature ; car cet équilibre constant des facultés, cette juste répartition de leurs parts de concours, c'est l'ordre même conservé dans l'homme. Or, cet ordre, s'il est la condition des chefs-d'œuvre, n'est pas moins celle de la vertu. Peintre, qui n'aspirez qu'à frapper les sens, musicien, qui n'ambitionnez que de les exalter ou de les assoupir, poëte, romancier, dramaturge, dont tout l'effort ne va qu'à secouer mes nerfs par des commotions violentes, le beau vous échappe parce que vous avez rompu avec le bien. Vous êtes vulgaire, grossier, sans art et sans inspiration vraie, par la même raison qui vous fait coupables et corrupteurs. Ne prétendez donc point séparer la loi morale de la loi littéraire. Ce sont deux fleurs poussées sur la même tige ; l'une et l'autre sort des profondeurs de la nature humaine, et par là des profondeurs même de Dieu. Je ne dis pas assez : il faudrait supposer à une seule et même fleur, deux aspects, deux nuances et deux parfums ; puisque, du moins dans la région des principes,

il est impossible de saisir entre les grands préceptes de l'art et ceux de la morale autre chose qu'une différence d'application.

Quant à la théorie de l'art pour l'art, voilà qui la juge. Elle est la ruine de l'art comme celle de la morale.

Mais je vois surgir des objections.

« A ce compte, dira-t-on peut-être, une œuvre artistique, si elle est fausse et immorale, ne saurait prétendre à la beauté. Or, les faits démentent cette conséquence. On a trouvé l'éloquence dans des discours incendiaires, la poésie entraînante jusqu'à la magie dans des pièces d'ailleurs condamnables, la puissance et l'intérêt dans des drames et des romans licencieux. »

Avant de répondre, invitons ceux qui parleraient ainsi à ne pas confondre l'effet avec le beau : l'effet, résultat de la seule puissance, le beau, fruit mûr et sain de la puissance ordonnée. Que de beautés prétendues, et dont on voudrait se faire une arme, tombent tout d'abord devant cette simple remarque !

Cela dit, observons que le faux et le mal absolus sont une pure chimère et le néant même. Une œuvre est fausse et mauvaise, quand l'erreur et le vice y dominent ; mais qui la concevrait vicieuse et erronée dans tous ses éléments sans exception ? Si coupable qu'on se la figure, elle n'est possible qu'à la condition de contenir dans une mesure plus ou moins large, le vrai, le bien, et par là-même le beau ; chaos d'ombre et de lumière, amas de nobles ruines et de débris sans forme et sans nom. On entend bien alors que l'œuvre est belle par ces vestiges de vérité et de vertu, mais qu'elle a perdu de sa beauté possible dans la proportion rigoureuse du faux et du mal qui la déshonorent. Le vrai, le bien, même diminués, même offusqués par ce voisinage, même employés contre leur nature à servir le vice et le mensonge, gardent toujours, au contact de facultés puissantes, le privilége de nous ravir. Aussi, l'œuvre que j'ai droit d'appeler mauvaise peut être belle par le vrai et le bien qu'elle garde encore et malgré le faux et le mal qui, d'eux-mêmes, ne vont qu'à enlaidir.

On dit encore, messieurs : « Si les relations sont si intimes entre l'art et la morale, elles ne doivent pas l'être moins entre le talent et la vertu. Mais le talent et la vertu ne nous apparaissent

nulle ment comme unis d'un lien nécessaire. On voit des scélérats de génie et des saints de mince valeur intellectuelle. »

Même objection que tout à l'heure, sous une forme quelque peu nouvelle. Dieu, qui fait luire son soleil sur les bons et les méchants, départit de même aux uns et aux autres avec une souveraine indifférence, disons mieux, avec un magnifique dédain, et le talent et même « cette petite flamme que l'on nomme le génie [1]. » Il y aura donc des scélérats de grand esprit et des saints d'esprit médiocre, tout comme il y des scélérats de mine fière ou gracieuse et des saints mal pourvus des avantages extérieurs. Mais si l'on veut juger à l'œuvre l'influence du vice ou de la vertu sur le talent naturel, il faut en bonne justice raisonner dans l'hypothèse de deux intelligences égales et également cultivées. Laquelle saura mettre dans ses œuvres la puissance et l'ordre qui font le beau ? Celle ou l'habitude des vertus conserve toutes les facultés dans leur intégrité native et dans leur équilibre essentiel ? Celle dont le vice a usé les puissances ou tout au moins déconcerté l'harmonie ? — Il suffit de poser la question.

Voilà pourquoi, sans doute, on a estimé que la vertu est un des éléments constitutifs de l'éloquence, pourquoi on a défini l'orateur, l'*homme de bien habile dans la parole* [2]. Aussi bien tout va concourir dans la suite à nous justifier cette autre parole célèbre : « Le caractère est la plus belle moitié du génie. »

Arrêtons ici, messieurs, cette introduction générale.

Nous avons dit ce qu'est la parole littéraire, et de sa nature nous avons tiré ses deux grandes lois. Dès lors nous la connaissions assez pour lui marquer son rang parmi les diverses formes de l'activité humaine. Riche et suprême complément de la philosophie, de toute science qui ambitionne d'agir puissamment sur l'homme, la littérature est le premier des arts et tous les arts sont en quelque façon ses tributaires. Mais comme toute action créée, la littérature relève de la morale ; elle doit accepter cette dépendance, non pas seulement sous peine de rompre l'ordre

[1] Lacordaire.
[2] Cicéron.

essentiel des choses, mais encore sous peine de faillir à ses propres lois et de manquer le beau qui est son but immédiat.

Si maintenant nous revenons par la pensée aux deux principes fondamentaux sortis de la notion même de la littérature, nous voyons qu'il s'agit d'offrir à toutes les facultés de l'homme une satisfaction complète, mais aussi sagement mesurée sur les forces de chacune et sur son rang hiérarchique :

A l'intelligence, le vrai accessible, lumineux, splendide, s'il est possible ;

A l'imagination, des tableaux, des couleurs sensibles qui mettent à sa portée les notions les plus hautes ;

A la volonté le bien qu'elle réclame, le bien honnête et le bien utile, le bien qui convient dans tous les cas à la nature raisonnable prise comme telle, et le bien dont s'accommodent, dans telle circonstance donnée, nos légitimes intérêts ;

A la sensibilité, l'émotion puissante et réglée tout ensemble, l'émotion qui est un charme, mais surtout qui est un moyen d'arriver à la volonté et d'emporter ses déterminations;

A l'oreille une harmonie matérielle qui lui plaise, ou du moins des assemblages de sons qui ne la blessent jamais ;

A l'œil même, si la parole humaine doit être parée de tous ses avantages et soutenue par l'action oratoire, un complément expressif de la pensée dans le regard, le geste, l'attitude.

Ainsi l'homme est d'une part exprimé tout entier et de l'autre saisi tout entier.

Mais les exigences que nous rappelons se retrouvent en toute hypothèse, quelle que puisse être la circonstance, le champ où s'exerce la parole ; à l'exception de ces rares sujets qui ne peuvent être littéraires parce qu'ils se refusent par nature au déploiement complet et harmonieux des facultés.

Il y a donc lieu d'étudier dans leur universalité les exigences de la nature, sans acception de sujets et de genres. De là une *Théorie générale*, où nous passerons en revue les facultés intéressées à la parole littéraire, pour apprendre de chacune d'elles ce qu'elle a droit de réclamer.

Toutefois le déploiement simultané et harmonieux des puissances qui font l'écrivain, doit se proportionner à la nature des matières traitées. Cette loi, dans son application la plus large,

donne naissance à des *genres* distincts où se modifie diversement le concours obligatoire des facultés. De là une *Théorie spéciale*, ou une étude de ces modifications nécessaires, soit dans la prose, soit dans la poésie.

Telle est l'œuvre qu'il s'agit d'accomplir avec l'aide de Dieu.

G. LONGHAYE.

LA FAMINE DANS LES INDES ANGLAISES

EN 1874

I

La famine, avec ses plus terribles conséquences, vient de s'abattre sur deux des plus riches et des plus populeuses provinces des Indes anglaises, et le contre-coup s'en fait ressentir dans tout ce vaste empire. Les grandes provinces du Béhar nord et sud, du Bengale haut et bas, qui renferment une population de près de 50 millions d'âmes, sont directement atteintes par le fléau, et, sur cette population, 30 millions d'habitants sont exposés actuellement à mourir de faim, si le gouvernement ne vient pas à leur secours.

Ces provinces, égales en superficie à la plupart des royaumes de l'Europe, sont limitées au nord par le Népal, Sikkim et le Boutan, au sud par le golfe du Bengale et Orissa, à l'est par l'Assam et la Birmanie, à l'ouest par l'ancien royaume d'Oude et la province de Bénarès. Il faut y ajouter le royaume de Népal, avec ses quatre millions d'habitants, souffrant lui-même de la famine. Ce pays, quoique indépendant de l'Angleterre, doit tirer ses substances alimentaires des provinces anglaises limitrophes. Ces vastes régions sont comprises entre les 80 et 90 degrés longitude est et les 21 et 27 degrés latitude nord. Arrosées par les grands fleuves, le Gange, le Brahmapoutra, la Gogra, la Soane et leurs nombreux affluents, elles sont d'une fertilité extraordinaire. Les parties basses, qui reçoivent l'eau des rivières, produisent le riz, nourriture principale des habitants ; les parties élevées produisent le millet, le sorgho, le raghi, l'indigo, etc., etc. La saison des pluies commence au mois de mai,

et ce sont des pluies torrentielles ; elle se prolonge jusqu'au mois d'octobre. Alors toutes les rivières coulent à pleins bords et leurs eaux s'en vont par mille canaux arroser au loin les champs de riz. Alors aussi toutes les cultures commencent, tout croît avec une rapidité étonnante et, en quelques mois, les récoltes sont prêtes à être coupées. Il tombe en moyenne de quatre-vingts à cent pouces d'eau chaque année ; en 1873, il n'en est pas tombé trente.

Dès les mois d'août et de septembre, des planteurs d'indigo de Chumparun et de Tirhout, dans le Béhar nord, qui avaient une longue expérience des saisons dans cette partie de l'Inde, avaient poussé un cri d'alarme et annoncé une grande disette et même la famine. Les journaux de Calcutta les accusèrent de répandre de vaines alarmes dans le public. Le gouvernement lui-même déclara qu'il n'y avait pas encore de raison suffisante de s'occuper d'une calamité qui peut-être n'arriverait pas, et que, du reste, il serait toujours temps de prendre les mesures nécessaires en cas de malheur. De fait, quelques bonnes pluies tombées en septembre ou octobre auraient changé la face du pays.

Cependant les jours et les semaines s'écoulaient, les récoltes séchaient sur pied, la disette se faisait sentir, le prix des denrées devenait excessif ; enfin, vers la fin de novembre, il n'y eut plus moyen de se faire illusion : c'était réellement le fléau de la famine et dans des proportions effrayantes. En Angleterre, le premier qui ait élevé la voix pour avertir la nation sur la réalité et la grandeur du mal, est le général sir Arthur Cotton, qui, mieux que personne, connaissait l'Inde et les suites terribles qu'y entraîne toujours une famine. Le *Times* de Londres et beaucoup d'autres journaux l'appelèrent alarmiste et le taxèrent d'exagération. Plus tard sir Bartte Frère, ancien gouverneur de Bombay, traita la même question, mais d'une manière moins pratique que sir Arthur Cotton.

Bientôt il fallut faire face à la terrible réalité des choses et s'occuper énergiquement des mesures nécessaires pour venir en aide à ces milliers d'habitants qui souffraient et mouraient. C'était déjà un peu tard, et l'on assure que si ces mesures avaient été prises quelques semaines plus tôt on aurait empêché bien des souffrances et sauvé beaucoup de victimes. Quoi qu'il en soit, quand le gouvernement eut compris qu'à lui seul incombait la

tâche de nourrir la population, il s'y dévoua avec une énergie digne de tous nos éloges.

Le duc d'Argyle, alors ministre des Indes, donna tout pouvoir au vice-roi, lord Northbrook, et sanctionna à l'avance tout ce qu'il ferait pour soulager les peuples. Lord Northbrook, aidé de son conseil, se mit à traiter la question avec toute la maturité possible et à chercher les moyens pratiques et efficaces de subvenir à la misère générale. Il renonça à aller passer la saison des chaleurs sur les montagnes de Simlo. Sir Georges Campbell, lieutenant-général du Bengale, qui, pour cause de santé, avait obtenu un congé pour l'Europe, voulut rester à son poste dans ces circonstances difficiles. Sir Richard Temple, ministre des finances à Calcutta, homme d'une grande habileté et d'une énergie remarquable, fut député par le vice-roi, avec une pleine autorité, dans les districts les plus terriblement atteints. Sir Inghis fut envoyé à Allahabad pour y seconder le lieutenant gouverneur des provinces de l'ouest, sir Muir.

On choisit les fonctionnaires militaires et civils les plus dévoués, les plus intelligents et on les envoya sur les lieux pour y organiser les secours. Dans les autres provinces et jusque dans les présidences de Madras et de Bombay les travaux publics qui n'étaient pas d'une nécessité urgente, furent suspendus. On ordonna, dans les provinces atteintes par le fléau, des travaux d'utilité générale, comme chemins de fer, routes, canaux d'irrigation, étangs, etc., etc., afin de donner du travail et des secours aux populations souffrantes. On acheta, soit à Rangoun, à Akyab, à Madras, à Saïgon et ailleurs, quatre cent mille tonnes de riz, au prix de 75 millions de francs; et en même temps on encouragea, en supprimant les droits, en payant la moitié des frais de transport, les marchands particuliers à importer leurs denrées dans les pays affligés par la famine.

Le service ordinaire des wagons de marchandise ne suffisant pas au transport des grains, on y consacra les wagons des voyageurs de deuxième et troisième classes, et l'on fit venir de Madras et de Bombay des wagons appartenant aux chemins de fer de ces présidences. Pour transporter les grains par le Gange et les autres rivières navigables, non-seulement tous les steamers et tous les bateaux disponibles furent réquisitionnés, mais on

commanda en Angleterre pour être envoyés démontés, par le canal de Suez, vingt nouveaux steamers plats, adaptés au service des rivières.

Mais comme le chemin de fer n'a qu'une seule ligne sans ramifications vers les diverses parties du pays, et que le Gange et les autres rivières ne peuvent déverser les grains que dans les stations riveraines, on a fait venir des provinces environnantes un grand nombre de chars, de chameaux et d'éléphants. Le pays a peu de routes, et ces routes sont mal entretenues : on s'est hâté d'en ouvrir de nouvelles et de construire des tramways (chemins de fer où les wagons sont tirés par des bêtes de somme). Ces travaux ne servent pas seulement à faciliter, à activer le transport des grains, mais encore à occuper les populations affamées.

On engagea fortement les grands zémidars, les princes, les riches propriétaires natifs, ainsi que les grands planteurs européens d'indigo, à venir au secours des populations, mais on ne fit rien pour les y forcer. D'un autre côté, le vice-roi, dans un *message* habilement rédigé, a montré qu'il était contre l'intérêt du gouvernement et des populations souffrantes de prohiber l'exportation des grains.

A Calcutta, il y a eu un meeting public pour l'organisation d'un comité central de secours et de souscriptions. Le vice-roi, sir Georges Campbel, quelques autres personnages distingués, entre autres Mgr Steins, archevêque catholique, y ont fait un appel chaleureux à la bienfaisance. Séance tenante, trois cent vingt-cinq mille francs ont été souscrits. La reine d'Angleterre est inscrite la première pour vingt-cinq mille francs, le vice-roi pour la même somme, et des princes indiens pour de fortes aumônes. Un meeting a eu lieu à Madras dans le même but, et dès le premier jour on réunit cent cinquante-cinq mille francs. De semblables meetings se sont tenus à Bombay, à Allahabad, à Bengalore et dans les autres villes principales. Partout on a montré, par de généreuses donations, les plus vives sympathies pour les malheureux habitants du Bengale et du Béhar. Le gouvernement, pour activer encore ces sympathies, a promis, en dehors de ses dépenses directes, de doubler les sommes que fourniraient les comités particuliers.

Londres a eu son meeting et organisé son comité, qui a déjà expédié à Calcutta près d'un million de francs. Glasgow en Écosse a envoyé une généreuse offrande. Liverpool et Manchester, ces villes si riches, on ne sait pour quel motif, ont refusé leurs contributions en disant que la calamité était dans de telles proportions que le gouvernement seul pouvait y subvenir et que les secours particuliers ne seraient qu'une goutte d'eau dans l'Océan. D'autres villes en Angleterre semblent vouloir imiter cet exemple d'inqualifiable égoïsme. C'est pour cela que lord Laurence, ancien vice-roi des Indes, a écrit pour flétrir cette conduite et montrer tout ce qu'elle a d'antichrétien et de barbare.

La grande difficulté est non-seulement de faire parvenir aux divers districts affectés les substances alimentaires, mais encore d'en faire la distribution. Aussi a-t-on établi des centres et des sous-centres de secours ayant chacun à leur tête un Européen dévoué et intelligent, qui doit personnellement visiter une fois par semaine tous les villages de sa dépendance, et aviser à ce que chaque maison, autant que possible, soit souvent inspectée, et l'assistance nécessaire donnée partout.

Le gouvernement a même pris des mesures pour qu'à l'époque où il faudra ensemencer les terres, les cultivateurs puissent être fournis des semences nécessaires. Il a cru judicieusement que des populations mourant de faim n'auraient ni assez de prévoyance, ni assez de courage pour conserver les grains à semer.

Telle est à peu près, jusqu'à l'époque présente, l'histoire de cette terrible calamité. Les mois les plus critiques ne sont point encore passés. Les pluies ne viendront qu'au mois de mai. Ces pluies, en permettant de faire quelques cultures hâtives et secondaires, offriront sans doute un certain soulagement. Néanmoins les grandes, les vraies récoltes n'auront lieu qu'au mois d'octobre et de novembre. Jusqu'alors impossible de se faire une idée des souffrances de ces populations innombrables et de prévoir le nombre des morts que l'on aura à déplorer. Fasse le Ciel que la peste, le choléra, la dyssenterie, suites trop ordinaires d'une alimentation mauvaise et insuffisante, ne viennent pas encore aggraver tant de maux !

II

Quelles sont les causes qui ont amené cette épouvantable calamité et qui en augmentent la rigueur à un degré presque inouï dans l'histoire des peuples ?

La cause première, la cause principale, la cause réelle, et nous ajouterons même la cause presque unique, a été le manque, ou l'insuffisance, ou l'irrégularité des pluies. En conséquence, les grands fleuves, le Gange, le Brahmapoutra, la Soane, la Gogra et les autres rivières n'ont pas eu leurs crues accoutumées, ou bien ces crues n'ont pas duré le temps nécessaire. Le riz, qui est le principal produit de ces provinces et dont le pied doit toujours être dans l'eau, a presque partout complétement manqué. Dans les lieux élevés, où les récoltes dépendent des pluies, ces pluies ayant fait défaut, la plupart des terres n'ont pas été ensemencées, et d'ailleurs, dans celles qui l'ont été, les semences ne sont point arrivées à maturité. En sorte que, d'un côté le riz, de l'autre le millet, le sorgho, le raghi et autres graines secondaires ont manqué en même temps.

Une autre cause générale, mais dont on ne s'aperçoit pas habituellement en raison de la fertilité extraordinaire de ces provinces, est l'imprévoyance des Indiens. Ordinairement ils dépensent tout ce qu'ils gagnent ou récoltent, et ne pensent nullement à l'avenir. Il en est bien peu qui fassent et conservent des provisions, je ne dis pas pour plusieurs années, mais même pour plusieurs mois. On se contente de ce qui suffit pour aller d'une récolte à l'autre. Ceux qui se regardent comme mieux avisés convertissent en bijoux le surplus qu'ils peuvent avoir.

Une troisième cause est le système de *tenue* des terres appliqué aux provinces du Bengale. Ce système, que les Anglais appellent *cotisation perpétuelle (perpetual assessment)*, est celui que, avec certaines modifications, nous nommerions feudataire; c'est-à-dire que le pays est divisé en grandes propriétés ou fiefs possédés par des rajahs, zémindars, princes, seigneurs, riches propriétaires, qui, payant un impôt fixe au gouvernement, sont regardés comme les vrais et seuls maitres du sol. Les cultiva-

teurs sont leurs fermiers, leurs tenanciers et souvent leurs esclaves, si ce n'est pas de nom, au moins en réalité. Dans les provinces méridionales, le gouvernement lui-même est censé le seul propriétaire du sol et les cultivateurs sont ses tenanciers. Les terres leur appartiennent tant qu'ils les cultivent ou payent l'impôt. Du moment que les taxes ne sont plus payées, le sol revient de droit au gouvernement. Dans les provinces du Bengale, les rajahs, zémindars et grands propriétaires sont, en général, puissamment riches ; presque tous perçoivent leurs rentes en nature, et ces rentes sont ordinairement une moitié du produit pour le riz et autres récoltes arrosées, et un tiers pour les récoltes sèches ou non arrosées.

Le résultat de ce système est que les cultivateurs, qui, dans les années communes, ont généralement assez pour vivre dans une certaine aisance, n'ont cependant guère le moyen de faire des économies et de mettre en réserve pour les années mauvaises. Les zémindars et grands propriétaires se contentent, pour la plupart, d'augmenter et d'entasser leurs richesses ; ils ne font rien pour améliorer le sort de leurs tenanciers et cultivateurs.

On assure que bon nombre de ces zémindars et grands propriétaires ont en greniers des quantités énormes de grains qu'ils vendent quand les prix sont élevés. Maintenant que la famine sévit, il est certain que cet abus criant existe. Le gouvernement, comme nous l'avons dit, exhorte ces zémindars et riches propriétaires à venir au secours des peuples en vendant à des prix raisonnables, mais il n'a pas jugé à propos d'adopter à leur égard des mesures coercitives. Qu'arrivera-t-il ? Le fait suivant le dit assez.

Non loin de Mozufferpour, dans le Béhar nord, vivait l'un de ces grands propriétaires. Dans sa vaste habitation il avait une prodigieuse quantité de grains en réserve. En février dernier il commença à vendre à des marchands étrangers. Ses tenanciers et cultivateurs, que pressait déjà durement la famine, le prièrent de ne pas livrer à des étrangers ces grains si précieux pour eux, mais de les conserver pour eux-mêmes, ses propres serviteurs, s'offrant à le rembourser en temps convenable. Le propriétaire promit, mais n'en continua pas moins à vendre. Les cultivateurs alors s'adressèrent à l'autorité pour obtenir que les grains ne

quittassent pas la localité. L'agent du gouvernement engagea fortement le propriétaire à se montrer plus humain et à ne pas réduire ses propres tenanciers à la dernière extrémité. L'Indien promit encore, mais l'avarice et la cupididé l'emportèrent, et le lendemain il vendait à des marchands étrangers. La nuit suivante sa vaste habitation, avec ses greniers et toutes ses dépendances, fut incendiée, et les tas de riz qu'il refusait aux malheureux furent la proie des flammes.

Une quatrième cause des malheurs présents est l'insuffisance des voies de communication. Le gouvernement entretient les principales grandes routes, qu'il appelle routes impériales de première, deuxième et troisième classe, mais il ne s'inquiète nullement de ce que nous appelons en France routes départementales, routes communales, routes vicinales. Le fait est que la plus grande difficulté qu'éprouve maintenant le gouvernement est de faire parvenir les grains et substances alimentaires dans les diverses localités affligées par la famine, et cela faute de routes et de chemins convenables. Le Gange et les autres rivières, ainsi que le chemin de fer, portent des quantités énormes de riz dans les grands centres qui sont à leur portée ; mais, pour les faire parvenir dans les villes et bourgades éloignées, la difficulté est excessive et presque insurmontable. Devant cet état de choses, sir Richard Temple a immédiatement ordonné de faire plusieurs routes nouvelles et même de construire avec toute la rapidité possible un double *tramway* de Chupra, sur le Gange, à Durbungah, capitale de l'un des districts qui souffrent le plus dans le Béhar nord.

Plusieurs journaux rejettent la faute de cette insuffisance des voies de communication, sur les rajahs, zémindars et autres grands propriétaires qui devraient y aviser. Il faut ajouter que, dans les districts les plus fertiles de ces provinces, ceux qui produisent le riz, le sol est, durant la saison des pluies, tellement imprégné par les eaux, que ce n'est plus qu'un vaste marais où il est comme impossible d'avoir des routes solides. Alors, dit-on, l'on ne peut voyager qu'à dos d'éléphant. Aussi, le gouvernement fait-il des efforts gigantesques pour faire parvenir à temps, dans les centres de secours, les grains jugés nécessaires. Avec les pluies ce transport serait impossible.

Une autre difficulté, qui commence à se faire sentir et dont on redoute les conséquences, est le manque ou l'insuffisance des fourrages pour nourrir cette multitude de bœufs, de chevaux, de chameaux, d'éléphants, qu'on a fait venir des provinces environnantes pour charrier les grains et les provisions. De plus, on craint que l'eau ne vienne à manquer pour les abreuver.

Le Népal, avec ses quatre millions d'habitants, est aussi, comme nous l'avons dit, atteint par la famine. Il en résulte qu'une certaine partie des grains envoyés par le gouvernement anglais pour le soulagement de ses provinces est, par des moyens plus ou moins iniques, détournée de sa destination et passe au Népal. D'un autre côté, grand nombre de Népalais, chassés de leurs montagnes par la faim, se jettent dans les provinces du Béhar nord et du Bengale nord-ouest, et viennent augmenter le nombre des affamés. Jusqu'ici, le gouvernement s'est contenté de donner à ce sujet des directions générales, mais il n'a fait aucune prohibition que nous sachions. Cependant, le roi de Népal, Jung Bohadour, tandis que ses sujets meurent de faim, s'amuse à chasser les éléphants. Quelle différence entre sa conduite et celle du gouvernement anglais !

Nous devrions ajouter que, par suite de l'insuffisance des voies de communication, le petit commerce intérieur est presque nul. Ceci explique comment, dans les années mauvaises, les objets de première nécessité arrivent si difficilement dans les localités éloignées ou peu importantes.

Cette terrible calamité changera-t-elle l'incurie et l'insouciance des cultivateurs indiens ? Ce n'est pas probable. Changera-t-elle l'égoïsme, la fatuité et la cupidité des rajahs, zémindars, seigneurs et grands propriétaires indiens ? Ce n'est pas probable. Au moins elle aura pour résultat, nous l'espérons, d'ouvrir les yeux au gouvernement. Elle l'engagera à mieux régler les rapports des grands propriétaires et de leurs tenanciers; n'est-ce pas là l'histoire de l'Irlande ? Elle l'engagera à mieux organiser le système des routes et des voies de communication dans ces provinces ; à multiplier les canaux d'irrigation et à creuser en plus grand nombre ces lacs artificiels ou grands réservoirs d'eau qui, dans une année de sécheresse, peuvent suppléer aux inondations de rivières : « Nous pourrions avoir dans les montagnes

des Gattes, disait lord Napier, ancien gouverneur de Madras, assez d'eau en réserve pour assurer toute une récolte dans le vaste delta du Tanjare. » Pourquoi ce système ne s'appliquerait-il pas ailleurs ?

III

Entrons maintenant dans quelques détails qui éclairciront et compléteront ce que nous avons dit précédemment.

Au 4 février, le correspondant spécial de la *Gazette de Bombay* écrivait de Tirhoot, dans le Béhar nord : « Dans les parages où je me trouve, les districts qui sont le plus sévèrement atteints par la famine sont ceux de Patna, de Sarun, de Tirhoot et de Chumparun. On assure que ceux de Gya et Shahabad souffrent aussi beaucoup, mais ils sont hors de mes observations personnelles. Quant aux quatre districts que j'ai nommés, voici les conclusions auxquelles je suis arrivé. Le district de Patna a une population d'un million cinq cent cinquante-neuf mille habitants; mais, comme ce pays est sur le Gange et sur la ligne du chemin de fer, je ne crois pas qu'il ait à craindre une famine d'extermination. Sarun a plus de deux millions d'habitants. Sur ce nombre, cinq cent mille seront tellement pressés par la famine que, sans l'assistance du gouvernement, ils périront suivant toute probabilité. Un autre million sera tellement affecté par la disette et l'insuffisance des vivres, qu'il y aura certainement parmi eux une grande mortalité. Chumparun, avec une population d'un million et demi, a devant lui une perspective encore plus triste. C'est à peine si un quart des habitants sera exempt des dernières extrémités de la famine. Des ombres plus noires encore s'étendent sur tout le district de Tirhoot avec ses quatre millions trois cent quatre-vingt-quatre mille habitants. Je crois que quatre millions auront un besoin absolu de l'aide du gouvernement pour les empêcher de mourir de faim... L'avenir s'annonce réellement épouvantable. Que l'on ne croie pas qu'il y ait de l'exagération dans mes paroles. Je suis arrivé aux calculs que je donne après des investigations personnelles, calmes et sérieuses, et après avoir interrogé des employés du gouver-

nement, aussi bien que des planteurs résidant dans le pays... Le gouvernement avoue que quinze districts sont profondément atteints par la calamité. Or, mes supputations ne portent que sur les quatre districts indiqués plus haut, et même j'en excepte celui de Patna pour les raisons sus-indiquées. Eh bien! je crois ne dire que la pure vérité quand j'affirme que, dans ces trois districts, cinq millions sept cent cinquante mille êtres humains dépendent uniquement du gouvernement pour ne pas tomber sous les coups de la mort..... »

D'après ces données, si l'on fait un calcul approximatif des individus atteints par le fléau et que le gouvernement doit secourir dans les autres districts du Béhar nord et sud, ainsi que dans les provinces du Bengale, on est épouvanté et l'on se demande si l'on n'aura pas à compter les victimes par millions.

Ces secours, que le gouvernement s'efforce de procurer avec une générosité et une énergie dignes de tout éloge, consistent à transporter partout des grains, qui se vendent à ceux qui peuvent les acheter et se donnent à ceux qui ne le peuvent pas. Là où il est nécessaire, on donne des aliments tout préparés.

Une jeune femme, noble de caste, veuve à ce qu'il paraît, n'avait pu surmonter sa répugnance naturelle et aller demander du riz aux magasins de distribution. Enfin, pressée par la faim, elle s'y présente. On lui donne quelques mesures de riz. Rentrée chez elle, elle n'a pas la force de le faire cuire et elle meurt d'inanition.

Ce que nous venons de dire s'applique à la province du Béhar, surtout au Béhar nord. Afin de faire connaître l'état des provinces du Bengale, citons quelques passages du discours de sir George Campbell dans le grand *meeting* de Calcutta :

« Par suite du manque ou de l'insuffisance des pluies, une grande partie du Bengale proprement dit, entre autres le vaste district de Dinagepour, ceux de Purnéah, de Rungpour et de Rajahahi, n'ont pas eu de récoltes, et, par conséquent, ont besoin de l'assistance publique. Dans le bas Bengale, la détresse est moins grande, moins générale; mais dans les districts de Mourshedabaol, de Nundéah et dans les vingt-quatre Pergunnahs les récoltes ont manqué et nous ne sommes pas sans de vives inquiétudes. Dans les districts de l'est, Dacea, Tipperarah, la mi-

sère est moins affreuse ; mais quand nous jetons nos regards sur les vastes distrtcts de Hougly et de Burdwan, nous voyons que les peuples y souffrent considérablement et nous sommes dans les plus tristes appréhensions. »

Ces quelques citations suffisent pour faire connaître l'étendue et la gravité du mal. En Angleterre, le public s'en préoccupe tellement, que le *Dayly News* a envoyé sur les lieux M. Forbes, l'un de ses plus habiles correspondants. D'autres journaux auront fait de même.

Dans les parties les plus éloignées du Béhar nord, vivent, dans des villages isolés, des gens de ces castes basses, réputées infâmes par les autres Indiens. Ces gens, disait un journal, sont tellement méprisés, que personne, à moins que ce ne soit un Européen, ne consentirait à leur porter des secours à domicile, et, eux-mêmes, ils sont si craintifs et si accoutumés à être tenus à distance, qu'ils ne songent pas à aller demander des grains aux divers centres de secours. La conséquence est qu'ils meurent en grand nombre. A cette occasion, un Babou (noble bengalais), parlant assez bien l'anglais, disait à un correspondant de journal : « Réellement les Anglais se préoccupent trop de la famine ; pour ces misérables le mieux est de mourir, parce que ce sont des gens inutiles. — Mais, répliqua l'interlocuteur, faut-il abandonner des femmes faibles et de pauvres enfants ? — Pourquoi ces gens-là se marient-ils, dit le Babou, s'ils ne peuvent pas nourrir une famille ? » Ainsi, remarque le journaliste, aux yeux de cet intelligent Babou, la famine est une bénédiction, le pays est trop peuplé, et la famine le débarrasse de cet excédant de population. Sans doute il ne parlerait pas ainsi, s'il s'agissait des castes nobles.

Cet état de misère générale devait nécessairement amener des méfaits, des vols, des crimes. Dans cette prévision, la police a été partout renforcée. Malgré ces précautions, on parle déjà d'un grand nombre de délits plus ou moins graves, de vols, de pillages à main armée. Les prisons sont remplies de malfaiteurs qui s'estiment plus heureux que leurs compatriotes restés libres, parce que le gouvernement les nourrit libéralement. Les prisons ne suffisant plus, on a proposé, pour les délits ordinaires, de flageller les coupables et de les laisser à eux-mêmes. Les in-

cendies, ayant pour but le pillage, deviennent fréquents. « Dans une seule nuit j'en ai vu cinq, » écrivait un homme respectable. Le gouvernement a lui-même constaté que déjà beaucoup d'enfants étaient abandonnés par leurs parents, et l'on a proposé au vicaire apostolique de Patna d'en recevoir un certain nombre dans ses orphelinats.

Il se produit malheureusement beaucoup de plus grands crimes. Deux sœurs, de famille respectable, étaient mariées à deux frères également de haute lignée. Elles avaient des enfants. Leurs maris, par suite du malheur des temps, furent obligés de retrancher d'abord ce qu'il y avait de luxueux et de délicat dans leur entretien, puis de diminuer la quantité de nourriture. Elles se plaignirent amèrement de ne plus trouver auprès de leurs maris ce qu'elles avaient en abondance dans leurs propres familles et parlèrent de retourner chez leurs parents. C'eût été pour les maris le dernier déshonneur ; ils les conjurèrent de n'en rien faire. Cependant, une nuit elles partent avec leurs enfants. A quelques milles de là, elles furent massacrées de la manière la plus barbare. Un seul enfant, quoique gravement blessé, échappa à cette boucherie et put donner quelques indications sur les assassins. La police informe et tout fait penser que les maris sont les auteurs ou les promoteurs de cette horrible tragédie.

Comme nous le disions plus haut, les plus mauvais mois de la famine ne sont pas encore passés, et il est plus que probable que la misère et les souffrances iront toujours en augmentant, ainsi que les crimes qui en sont les conséquences comme inévitables.

IV

« D'après les théories de nos économistes, disait dernièrement M. Disraëli, le nouveau premier ministre d'Angleterre, il n'est point dans l'ordre qu'un gouvernement assume la charge de nourrir tout un peuple. Cependant, dans les circonstances où se trouvent les provinces de l'Inde atteintes par la famine, nous ne pouvons pas blâmer lord Northbrook et son gouvernement d'avoir

pris cette responsabilité. D'après toutes les informations reçues, il n'était pas possible d'agir différemment. » De fait, ainsi qu'on le voit dans les pages précédentes, il n'y avait pas à balancer ; il fallait laisser périr tout un peuple ou accepter sans tergiverser la rude tâche de le nourrir. Nous le disons hautement, honneur à l'Angleterre ! Honneur à son digne représentant dans l'Inde, lord Northbrook ! Honneur à ceux qui se sont dévoués à seconder ses nobles aspirations, sir Georges Campbell, sir Richard Temple et tant d'autres que nous pourrions nommer. Des millions d'êtres humains leur devront la vie.

Cependant quelle dépense énorme pour le budget de l'Inde ! On en jugera par les chiffres suivants que nous empruntons au journal *L'Ami de l'Inde* (*Friend of India*).

En supputant les dépenses des travaux publics entrepris en vue de donner du travail aux populations affamées, les dépenses pour l'achat, le transport et la distribution des grains et autres substances alimentaires, la rémission des taxes et la perte du revenu par suite de la famine, nous arrivons approximativement aux sommes suivantes :

		LIVRES STERLINGS	FRANCS
Travaux reproductifs.	Chemins de fer.	3,000,000	75,000,000
	Canaux. . . .	2,000,000	50,000,000
Riz acheté.		3,000,000	75,000,000
Riz encore nécessaire.		3,000,000	75,000,000
Transport et distribution des grains. .		3,000,000	75,000,000
Perte absolue sur le revenu. . . . ,		2,000,000	50,000,000
Perte présumée pour deux années suivantes.		1,000,000	25,000,000
Perte sur la récolte de l'opium. . . .		1,000,000	25,000,000
TOTAL.		18,000,000	450,000,000

Donc 18 millions de livres sterlings, ou 450 millions de francs. Les 125 millions de travaux publics ne sont pas perdus, mais les autres 325 millions sont une pure dépense.

« Cette somme de 450 millions est ce que nous coûterait toute une année de guerre, disait un journal. Mais comment ferons-nous face à cette dépense extraordinaire, ajoutait-il ? Le gouvernement fera-t-il un emprunt, alors ce sera près de 25 millions ajoutés à l'intérêt de la dette publique. Augmentera-t-on les impôts directs? Mais ces impôts sont déjà trop pesants pour les

peuples, et nos 50 millions d'habitants du Bengale et du Béher, si terriblement éprouvés et décimés, comment les payeront-ils? Peut-être serait-il plus opportun de rétablir l'*Income tax*, ou impôt sur le revenu, quoique cet impôt soit impopulaire. Comme il tombe principalement sur les riches, ses inconvénients seraient, nous le pensons, moins grands que ceux de tout autre genre d'impôt. »

Le gouvernement de Calcutta a déjà, assure-t-on, adopté des mesures pour couvrir les sommes énormes dont nous venons de parler, mais il ne les a pas encore fait connaître au public. En attendant, il retire les réserves qui se trouvaient dans les trésors des diverses présidences.

Quel est le contre-coup des malheurs du Bengale et du Béhar dans les autres parties de l'Inde et en particulier dans la présidence de Madras?

Des quantités considérables de céréales ayant été achetées pour être transportées au Nord, les prix se sont partout élevés. Au mois de janvier, une terreur panique, qui tendait à faire croire que le gouvernement allait forcer à vendre, se répandit au loin, et les marchés publics furent désertés. Heureusement on se rassura promptement et, si les prix restent très-hauts, au moins les denrées de première nécessité ne manquent pas. Dans ces provinces méridionales les pluies n'ont été ni abondantes, ni régulières. Les récoltes ont donc plus ou moins souffert, il y a cherté de vivres, il y a une certaine disette, il y a un certain malaise dans les populations, et le gouvernement semble avoir des craintes. On parle déjà de la possibilité d'une famine, au moins dans quelques districts. Nous espérons cependant que le Ciel préservera ces peuples d'une semblable calamité.

Comment terminerons-nous cet article aux couleurs si sombres? Il nous souvient qu'en 1843, à l'époque du tremblement de terre de la Guadeloupe, on fit circuler jusque dans l'Inde des listes de souscription en faveur des malheureux habitants de la Pointe-à-Pitre. Il nous souvient qu'aux jours désastreux de la guerre avec la Prusse les Anglais vinrent généreusement au secours de nos blessés. Il nous souvient qu'après le siége de Paris des provisions abondantes et de tout genre furent envoyées de Londres aux affamés de notre capitale. Dans les circonstances

si pénibles où se trouvent quelques-unes des plus grandes provinces des Indes anglaises, la France, quoique affaiblie par ses malheurs, la France catholique surtout, se contentera-t-elle de sympathies stériles et ne fera-t-elle rien pour soulager les peuples du Bengale et du Béhar ?

Dindigul, 19 mars 1874.

L. Saint-Cyr.

LE DEVOIR DE L'AUTORITÉ PUBLIQUE

QUANT A LA PROTECTION DES MŒURS

Les lois qui régissent la France moderne ont-elles assez fait pour défendre et protéger les mœurs publiques ? — Un publiciste distingué, M. Dupont-White, répond : « Nos codes reposent sur cette donnée passablement épaisse que tout est sauf quand le pouvoir est intact et que l'unique intérêt de la société c'est le salut de son gouvernement. Voyez plutôt : quelle définition abondante et intarissable de tout ce qui est complot ! Que de précautions pour protéger le moindre fonctionnaire ! Quel luxe d'agents ou de moyens pour assurer la répression ! Jamais lois ne furent si richement préventives, si durement répressives ; mais tout cela n'est que pour le principe et pour les dépositaires de l'autorité. Quant aux mœurs, sauve qui peut ; on dirait que ce côté ait été choisi pour rendre la main, pour détendre l'action du gouvernement, pour laisser enfin quelque chose à la liberté. Toute cette matière, comme on dit, a trouvé grâce devant le législateur. Il l'a traitée paternellement, avec tolérance, avec mansuétude. Il n'y a pas là de politique : c'est chose vénielle à ses yeux[1]. »

Voilà, certes, de bien graves accusations. Sont-elles fondées ? Si je ne me trompe, la conscience de nos lecteurs doit être jusqu'à un certain point édifiée à cet égard, pour peu qu'ils aient bien voulu prêter leur attention à notre précédent travail sur les réformes sociales. Nous croyons y avoir démontré d'une manière surabondante que, en supprimant la responsabilité en matière de

[1] M. Dupont-White, cité par M. Ernest Cadet : *Le Mariage en France*, Statistique, Réformes, p. 81.

séduction, le Code Napoléon a renversé une des grandes barrières protectrices de la moralité publique et ouvert ainsi une large brèche au libertinage et à tous les crimes et désordres sociaux qu'il entraîne à sa suite[1].

Malheureusement, ce n'est point là le seul vice de notre législation : le plan que nous nous sommes tracé nous amène aujourd'hui à en signaler bien d'autres non moins criants, non moins désastreux. Cette nouvelle étude nous imposera la pénible nécessité de toucher encore une fois à des plaies sociales très-rebutantes et dont, certes, nous aurions mieux aimé détourner nos regards. Nous n'avons pas pensé toutefois qu'il fallût s'arrêter ici devant la crainte de blesser certains esprits peut-être un peu trop prompts à s'alarmer.

S'il est vrai, en effet, qu'il y a dans nos lois telles ou telles dispositions très-préjudiciables aux bonnes mœurs et qui constituent de très-graves empêchements à notre régénération nationale ; s'il est vrai que, sur beaucoup de points essentiels, les représentants de l'autorité sociale méconnaissent les devoirs de leur mission et maintiennent, par la routine de leurs traditions administratives, par leurs fatales complaisances, sinon par leurs complicités ouvertes, un état de choses désastreux pour la pudeur publique et la moralité des familles ; — si tout cela est vrai, comme il n'est hélas ! que trop certain : comment ne nous serait-il pas permis de dénoncer hautement le mal et de faire appel à l'opinion éclairée pour hâter, autant qu'il est en notre pouvoir, l'application des réformes et des mesures de salut ?

Quelques-uns de nos lecteurs s'étonnent, paraît-il, de voir cette Revue comprendre dans son programme des questions sociales de ce genre. Nous supplions ces personnes de vouloir bien songer que ce qui tient à leurs convenances particulières ne doit point prévaloir sur des considérations d'un ordre beaucoup plus élevé. Au reste, en flétrissant les désordres de la société contemporaine, nous ne faisons qu'user d'un droit que revendiquaient et qu'exerçaient, avec une liberté de langage incomparablement plus grande, nos maîtres et nos modèles, les Pères de l'Église, sans parler des écrivains inspirés eux-mêmes. Cepen-

[1] Voir spécialement la livraison de décembre 1873.

dant, pour déférer, autant qu'il est juste, à des vœux respectables quant à la pensée qui les a dictés, nous nous efforcerons d'être aussi bref que possible.

I

Dans un rapport présenté au Corps législatif le 17 février 1810, un orateur, M. Monseignat, s'exprimait ainsi à propos d'un paragraphe du Code pénal : « Il est une autre infraction aux mœurs, moins publique, mais presque aussi coupable (que le libertinage de profession) ; si elle ne suppose pas des habitudes aussi dépravées, elle présente la violation de plus de devoirs : c'est l'adultère. Placé dans tous les codes au nombre des plus graves attentats aux mœurs, à la honte de la morale, l'opinion semble excuser ce que la loi doit punir : une espèce d'intérêt accompagne le coupable ; les railleries poursuivent la victime. *Cette contradiction entre l'opinion et la loi a forcé le législateur à faire descendre dans la classe des délits ce qu'il n'était pas dans sa puissance de mettre au rang des crimes*[1]. »

Il était difficile, à coup sûr, de se mettre en plus flagrante contradiction avec le bon sens et la logique. Voilà un législateur qui reconnaît expressément l'extrême gravité de l'adultère ; il convient que ce crime a été placé dans tous les codes parmi les plus coupables attentats contre les mœurs et, bien loin d'excuser les égarements de l'opinion publique, devenue trop indulgente pour ceux qui commettent cet attentat, il déclare que c'est là une injure, une honte infligée à la morale ! Que restait-il donc à conclure ? Évidemment ce législateur devait dire ceci : l'opinion publique est égarée, pervertie ; plus les idées et les mœurs sont corrompues, plus la loi doit se montrer ferme, inflexible ; car il s'agit ici d'un principe fondamental de la loi éternelle ; il s'agit de cette sainte et inviolable institution du mariage, sans laquelle il n'y a plus de famille et, par conséquent, plus de société ! — Mais non ; ce n'est pas ainsi que raisonne notre législateur ; l'opinion publique qu'il condamne et réprouve, il en fait, en définitive, sa règle et son cri-

[1] Locré, t. XXX.

térium ; devant les exigences de cette souveraine, il s'incline désarmé ; la morale et les intérêts les plus sacrés de la famille et de la société doivent être sacrifiés ; la loi ne sera plus que l'humble servante des erreurs et des préjugés populaires !

Si étrange que puisse paraître cette façon de comprendre le devoir de l'autorité législative, rien n'est cependant plus aisé que de l'expliquer. Les rédacteurs du Code Napoléon étaient tous plus ou moins imbus des doctrines révolutionnaires ; or, l'un des articles du nouveau *Credo* de la Révolution, si connu sous le nom de *Déclaration des droits de l'homme*, portait que la loi n'est autre chose que « l'expression de la volonté générale. » Mais la volonté générale se manifeste principalement par l'opinion publique. Que cette opinion soit conforme ou non à la vérité, à la justice, il n'importe : du moment qu'elle a prononcé son verdict sur un cas de morale, l'adultère par exemple, et que, réformant sur ce point le jugement de l'ancienne législation, elle a décidé qu'il n'y aurait plus là désormais qu'un simple délit, au lieu d'un crime : tout est fini ; les législateurs (ou, pour parler plus juste, les citoyens délégués à la justice au nom de la souveraineté nationale) n'ont plus qu'à enregistrer la décision sans appel de l'opinion et à mettre le texte de la loi en conformité avec elle. Ainsi tout se tient dans la logique révolutionnaire, et voilà comment le rapporteur Monseignat ne faisait, au fond, qu'appliquer une des maximes du nouveau droit public, lorsqu'il disait : « Cette contradiction entre l'opinion et la loi *a forcé* le législateur à faire descendre dans la classe des délits ce *qu'il n'était pas en sa puissance* de mettre au rang des crimes. »

Le crime d'adultère ne sera donc plus qu'un simple délit ; mais quelle peine sera portée contre les coupables ? Pour la femme, un emprisonnement de trois mois au minimum, de deux ans au maximum ; et pour son complice, la même pénalité et, en outre, une amende de cent francs à deux mille francs[1]. — Notez que d'autres délits, comme vols non qualifiés, larcins, filouterie, ainsi que les tentatives de ces mêmes délits, sont punis d'un emprisonnement qui peut aller jusqu'à cinq ans, sans compter une amende de seize francs à cinq cents francs. En outre, les coupables peu-

[1] Code pénal, art. 337, 338.

vent être interdits des droits mentionnés en l'article 42 du Code pénal, pendant cinq ans au moins et dix ans au plus ; enfin, ils pourront aussi être mis sous la surveillance de la haute police[1].

Ainsi une femme qui a trahi le plus saint de tous ses devoirs, qui a commis envers son époux, envers ses enfants, le plus révoltant de tous les outrages, qui a introduit dans sa famille une cause de discordes sans fin et, trop souvent, de crimes et d'attentats sans nombre ; cette femme sera moins sévèrement punie et jugée moins coupable que l'auteur d'un dommage matériel relativement très-léger ! En vérité, ne dirait-on pas que la loi a voulu se jouer de la morale ?

Mais ce n'est pas tout. Il y a dans la même section du Code pénal une autre disposition plus odieuse encore ; elle est ainsi conçue : « Le mari qui aura entretenu une concubine dans la maison conjugale, et qui aura été convaincu, sur la plainte de sa femme, sera puni d'une amende de cent francs à deux mille francs. » (Art. 339.)

Pour mieux faire ressortir le caractère de cet article du Code, il faut bien préciser le sens du mot « entretenu » qui est dans le texte. Des faits accidentels d'infidélité commis dans la maison commune, sous les yeux de l'épouse, ne suffiraient point pour constituer le mari en état d'adultère aux yeux du législateur. Il faut des relations suivies, un état de concubinage. Mais, au moins, par « maison conjugale, » le Code entend peut-être parler du même toit, et non pas seulement des mêmes appartements ? Pas le moins du monde ! La concubine du mari loge dans la même maison, sur le même palier, porte à porte : il n'y a pas lieu pour la femme d'invoquer l'article 339 du Code pénal ; la concubine n'est pas dans la maison conjugale ! Le bon sens, la morale et le Code peuvent-ils se trouver en désaccord d'une manière plus choquante[2] ?

C'est donc l'impunité à peu près absolue qui est assurée au mari coupable. Libre à lui de s'abandonner aux plus scandaleux désordres : pourvu qu'il ne pousse pas l'effronterie du vice jusqu'à la limite extrême fixée par le Code, il n'a rien à craindre ;

[1] Code pénal, art. 401.

[2] Nous empruntons ces judicieuses observations à M. Cadet, *loc. cit.*, p. 199.

la loi lui garantit le droit au libertinage ! et lors même que, révoltée par un dernier excès d'infamie, elle se décide à sévir contre le coupable, quel châtiment lui inflige-t-elle ? une peine dérisoire, une simple amende ! Pourquoi pas au moins la même peine d'emprisonnement qui frappe l'épouse infidèle ? Sans doute le crime de celle-ci peut avoir des conséquences plus désastreuses, mais est-ce là une raison pour accorder à l'infidélité du mari une si criante indulgence ?

Inutile d'insister davantage sur tout ce qu'il y a d'odieux et d'immoral dans cette loi. Indiquons maintenant les réformes proposées par un professeur de législation, M. Cadet.

« L'adultère, dit-il, devrait être rangé dans la catégorie des crimes, et non pas classé comme simple délit. Au lieu d'une peine correctionnelle, vraiment dérisoire, il serait frappé, sauf le cas de circonstances atténuantes, d'une peine afflictive et infamante. L'adultère du mari, à peu près impuni en l'état actuel, devrait tomber sous le coup de la loi toutes les fois que, sur la poursuite de la femme, il serait convaincu de l'avoir outragée dans le domicile conjugal, et d'avoir entretenu, n'importe où, une concubine ; et la pénalité, en ce qui le concerne, devrait être la même que pour la femme convaincue d'adultère. — En demandant que l'adultère soit puni d'une peine afflictive et infamante (de la réclusion, par exemple), sommes-nous trop sévère ? Nous ne le pensons pas, en songeant que la bigamie est punie des travaux forcés à temps ; que la substitution d'un enfant à un autre est punie de la réclusion ; que certains vols qualifiés sont punis des travaux forcés à temps, quelquefois des travaux forcés à perpétuité, et même de mort, en cas de récidive. C'est bien moins, du reste, la peine corporelle, la peine afflictive que nous réclamons, que l'infamie qui en est la conséquence [1]... »

Ces demandes n'ont assurément rien d'excessif et l'on s'étonne que de si justes réclamations n'aient éveillé jusqu'ici aucun écho dans nos assemblées législatives. Quand est-ce donc que la voix de la conscience parviendra à se faire entendre ?

En 1849, une première satisfaction, bien faible, il est vrai, avait été accordée à l'honnêteté publique. Lors de la discussion

[1] *Loc. cit.*, p. 203

de la loi électorale, un représentant, qu'on ne s'attendait guère à voir plaider la cause des bonnes mœurs, proposa un amendement tendant à rayer de la liste des éligibles ceux qui avaient été condamnés pour adultère. L'adultère, s'écria-t-il, doit au moins entraîner la même incapacité que le vol, car c'est « un vol au premier chef ; il introduit dans la famille le vol et la spoliation. » Puis, l'orateur ajouta ces remarquables paroles : « Citoyens, le peuple qui vous considère et qui écoute les oracles de votre législation, après avoir tant et si souvent entendu répéter à cette tribune que les deux bases de la société étaient la propriété et la famille, le peuple ne comprendrait assurément pas cette législation, si, pour ce que j'appellerai crime, et ce que le peuple, dans sa moralité, appelle crime aussi, vous n'aviez que de l'indulgence. Il ne comprendrait pas cela, car il n'a jamais compris la destruction de la famille... Le peuple ne comprendrait pas qu'on fît une part dans deux choses qui sont entièrement unies dans le fait actuel, et il ne comprendrait pas qu'on violât en quelque sorte le droit de propriété dans la famille pour protéger l'adultère[1]. »

L'homme qui tenait ce langage n'était autre que le fameux socialiste Pierre Leroux, et ce qu'il y a de plus étrange, c'est que sa proposition fut combattue par beaucoup de conservateurs, et elle ne dut son succès qu'au vote unanime des députés de la Montagne, comme on disait alors. L'adultère fut donc rangé parmi les causes d'indignité électorale ; mais, moins de trois années après, vint le décret organique du 2 février 1852, lequel ne jugea point à propos de maintenir la décision du législateur de 1849. Ce décret pourtant excluait de la liste des électeurs ceux qui avaient été condamnés pour « outrage à la morale publique ou religieuse ou aux bonnes mœurs » et pour « attaque contre le principe de la propriété et les droits de la famille. » Mais, par une de ces contradictions qui dénotent une profonde cécité morale, le nouveau législateur ne voulut point reconnaître expressément que l'adultère constituât un outrage aux bonnes mœurs, ni une attaque contre les droits de la famille[2] !

L'Assemblée qui préside actuellement aux destinées de la

[1] Séance du 21 février 1849.
[2] M. Cadet, *loc. cit.*, p. 205.

France sera-t-elle mieux inspirée ? Il y a tout lieu de le croire ; car, dans le projet de loi électorale récemment présenté par l'honorable M. Batbie, on trouve deux paragraphes qui privent de leur qualité d'électeurs, et partant d'éligibles, ceux qui ont été condamnés pour « délit » d'adultère [1].

Mais ce premier pas en avant une fois fait, voudra-t-on s'arrêter là ? Non ; il faut aller beaucoup plus loin ; il faut porter la main sur le Code pénal et y introduire une réforme radicale, en classant l'adultère au rang des crimes et en le punissant en conséquence. Qu'on y songe une bonne fois ! Ce crime exécrable porte atteinte aux choses les plus sacrées que l'autorité sociale ait pour mission de protéger et de sauver. Il est temps, il est plus que temps d'arrêter le mal par une répression énergique. La loi actuelle, avec son détestable parti pris d'indulgence, ne peut que corrompre de plus en plus l'opinion publique, en affaiblissant de jour en jour les derniers sentiments de respect qui entourent encore parmi nous l'auguste lien du mariage. Que la loi s'arme d'une juste sévérité, qu'elle ose affirmer bien haut et sanctionner par des peines exemplaires les droits de l'éternelle morale. Alors une heureuse réaction ne tardera pas à se faire dans la conscience, dans l'opinion et les mœurs publiques. Tout au moins verrons-nous diminuer en une certaine mesure ces abominables scandales dont le nombre va sans cesse en augmentant. Chose horrible à dire : les cas d'adultère déférés à nos tribunaux ont *doublé et triplé* depuis moins de quarante années [2] !

II

Passons rapidement sur quelques autres dispositions du Code pénal, par exemple : les articles 330, 331 et 332. On sait que

[1] Il faut noter cependant que l'incapacité électorale est seulement de cinq ans dans le cas où le « délit » en question n'aura été puni que d'une amende. Pourquoi cette restriction ?

[2] Voir les relevés statistiques de 1841 à 1867 publiés par M. Cadet, *loc. cit.*, p. 88. Il en résulte que de 1860 à 1867 le nombre des cas constatés s'est élevé en moyenne à environ 400 par année. Que serait-ce donc si l'on pouvait faire l'énumération de ceux qui n'ont pas été déférés à la justice ? Un magistrat, M. Nadault de Buffon, n'a pas craint de dire que ces derniers sont, par rapport aux premiers, dans la proportion de *mille* à *un* ! (*Les Temps nouveaux*, p. 86, note 1.)

ces articles ont pour but de protéger la moralité publique, et spécialement la pudeur de l'enfance et du jeune âge. Ici justice doit être rendue à la bonne volonté relative de nos législateurs de 1832 et de 1863, car ils ont notablement amélioré l'œuvre de leurs devanciers. Le Code, tel qu'il avait été rédigé en 1810, n'avait établi dans la matière dont il s'agit que des pénalités très-insuffisantes, et encore ne mentionnait-il même pas certains attentats commis sans violence, ce qui laissait à la corruption un privilége d'impunité par trop scandaleux. En 1832, on eut donc l'heureuse pensée de réformer cette partie de la législation. Les peines furent aggravées et, en outre, la loi prononça expressément que la violence serait toujours présumée lorsque la victime n'aurait pas atteint l'âge du plein discernement, âge qui fut fixé à onze ans. En 1863, le Corps législatif crut devoir reculer cette limite jusqu'à treize ans.

Il faut reconnaître qu'il y a là un progrès réel, mais encore bien incomplet et bien insuffisant. Voyez, en effet, quelle contradiction ! S'agit-il de sauvegarder les intérêts matériels des enfants, des mineurs, le législateur multiplie et cumule les plus minutieuses précautions pour que ces intérêts ne puissent être tant soit peu lésés. Le mineur est déclaré incapable de contracter validement sans l'assistance de son tuteur ; il n'est reconnu majeur qu'à vingt et un ans accomplis ; il ne peut même être émancipé qu'après sa quinzième année révolue[1]. Certes, il ne pourrait venir à la pensée de personne de blâmer les garanties que la loi a prises en pareil cas. Mais d'où vient qu'elle en prend si peu dans un ordre de choses incomparablement plus grave ? Si la loi n'admet pas qu'on soit en état de défendre sa fortune avant l'âge de la majorité ou, du moins, de l'émancipation, comment se fait-il qu'elle puisse admettre qu'à partir de treize ans on soit parfaitement capable de défendre les plus précieux de tous les biens, la vertu et l'honneur, et qu'un enfant de cet âge possède toujours assez de discernement pour être désormais abandonné à lui-même et livré sans défense aux piéges du plus exécrable libertinage ? D'ailleurs, le Code a pris soin de se réfuter lui-même en un autre endroit, lorsqu'il parle des accusés âgés de moins de seize ans ; car, en

[1] Voir les articles 450 et suivants du Code civil.

ce cas, il laisse au juge à décider s'ils ont agi *avec discernement*, et même le texte de la loi, antérieur à la révision de 1832, portait qu'ils seraient toujours acquittés comme ayant agi *sans discernement*[1].

Que le législateur fasse donc disparaître cette inconcevable anomalie, et qu'il recule tout au moins jusqu'à quinze ans accomplis, la limite d'âge que l'article 331 fixe seulement à treize. Quinze ans : n'est-ce pas même trop peu encore, et la loi ne devrait-elle pas étendre plus loin sa protection et sa tutelle ?

Au nom des intérêts les plus sacrés de la moralité publique, il faut aussi réclamer la révision de l'article 334 du Code pénal ainsi conçu : « Quiconque aura attenté aux mœurs, en excitant, favorisant ou facilitant HABITUELLEMENT la débauche ou la corruption de la jeunesse de l'un ou de l'autre sexe... sera puni d'un emprisonnement de *six mois* à *deux ans*, et d'une amende de *cinquante francs à deux cents francs*. — Toujours ce détestable système qui ne veut voir qu'un simple délit là où il y a manifestement crime, et crime si odieux ! Que dire surtout de ce mot *habituellement* qui est dans le texte de la loi ? Eh, quoi ! le fait d'avoir coopéré très-directement à la corruption de la jeunesse, ce fait, lors même qu'il est notoire, lors même que l'animadversion publique le dénonce, échappe à toute espèce de répression légale, s'il n'a été commis qu'un certain nombre de fois, et s'il n'a point passé à l'état d'habitude ! Nous renonçons à qualifier une loi pareille. On ne peut que rougir pour son pays en y voyant l'autorité législative méconnaître à ce point son auguste mission et accorder un si monstrueux privilége au libertinage et aux spéculations les plus infâmes.

Tirons après cela le voile sur les concessions que la loi est forcée de faire en une certaine mesure à un abominable mal qui est la plus insigne honte des sociétés civilisées. Seulement, qu'il nous soit permis de constater, avec les écrivains spéciaux les plus autorisés, que ce mal a pris, surtout dans nos agglomérations urbaines, des proportions que n'eussent jamais tolérées les sociétés païennes avant d'être tombées dans l'extrême pourriture. Nous n'ignorons point la maxime approuvée par de saints et très-illus-

[1] Art. 66-69 du Code pénal.

tres docteurs : *Aufer meretrices de rebus humanis, turbaveris omnia libidinibus;* nous connaissons aussi la parole d'un grave auteur contemporain, à savoir que le libertinage vénal est presque aussi inévitable au milieu des grandes masses populaires que les égouts, les voiries et les dépôts d'immondices. Mais, en même temps, nous disons avec ces mêmes auteurs qu'il y a ici d'immenses obligations dont les représentants de l'autorité ne sauraient s'affranchir et que, si l'on ne peut supprimer entièrement ces cloaques d'une nouvelle espèce, on doit au moins s'efforcer, par tous les moyens les plus efficaces, d'en comprimer les émanations pestilentielles, « et pour cela de les cacher, de les reléguer dans les coins les plus obscurs, en un mot, de rendre leur présence aussi inaperçue que possible [1]. » Or, est-ce là ce qui se fait dans nos villes populeuses ? Interrogez plutôt les organes de la publicité honnête : tous n'ont qu'une voix pour flétrir ces insolents défis lancés de toute part à la pudeur publique et cette licence intolérable qu'on accorde au monde du libertinage. Les hommes de la science médicale, eux aussi, dénoncent avec effroi les progrès de cette contamination immonde qui tend à empoisonner la vie nationale jusque dans sa source. Ils appellent à grands cris les moyens de répression les plus énergiques. Nous voulons, disent-ils, « les plus grandes rigueurs dans les mesures administratives, sans en excepter en aucune sorte les plus hautes célébrités du scandale. » Pourquoi, ajoutent-ils, tant ménager cette classe abjecte et infâme ? Pourquoi ces Laïs et ces Phrynés de notre âge ont-elles le droit de ruiner impunément, non-seulement la santé, mais les mœurs et la fortune de la jeunesse ? Pourquoi peuvent-elles sans crainte étaler, sur les premiers bancs du théâtre et dans tous les lieux où se porte la foule, leurs extravagantes toilettes et leurs allures tapageuses comme une provocation ouverte au libertinage ? Et qui donc voudrait revendiquer des immunités pour de tels scandales, quand on applaudit à la capture de ces bandits émérites qui ne sont pas plus haut placés dans les habiletés du crime, que ne le sont ces infâmes sirènes dans les raffinements du vice [2] ?

[1] Parent-Duchâtelet.

[2] *De la Police sanitaire et de l'Assistance publique*, par le Dr Garin, médecin

Qu'il nous suffise de consigner ici ces protestations qui ne sont qu'un trop faible écho du sentiment de toutes les âmes honnêtes. Aux représentants de l'autorité sociale, a nos législateurs, de comprendre l'immense responsabilité dont leur conscience demeure chargée devant Dieu et devant la France chrétienne. La pudeur publique indignement offensée, l'honneur national avili aux yeux de tous les peuples étrangers, le sort des générations nouvelles et l'avenir même de notre race menacés au physique comme au moral, les leçons si récentes et si formidables des châtiments divins : n'est-ce point assez pour réveiller l'attention de ceux qui tiennent en main les destinées du pays?

III

Entre tous les dons funestes que nous a légués le Code Napoléon, il n'en est aucun qui mérite une réprobation plus sévère que la fameuse institution du mariage civil. Beaucoup de nos lecteurs gardent sans doute bon souvenir d'un travail très-remarqué que le R. P. Daniel a publié sur ce sujet capital dans la précédente série des *Études*. Ainsi que notre savant confrère l'a établi par une démonstration sans réplique, cette malheureuse loi est essentiellement révolutionnaire et antichrétienne ; elle dénature profondément le caractère de l'union conjugale en la ravalant au niveau des plus vulgaires contrats ; elle organise la famille en dehors de toute religion et, sous prétexte de liberté de conscience, elle aboutit, en certains cas qui ne sont point rares, à imposer aux consciences chrétiennes la plus monstrueuse de toutes les oppressions. Sur un point essentiel une réforme a été faite, il est vrai, par l'abolition du divorce ; mais cette réforme partielle est bien loin de suffire ; c'est le système de la loi tout entier qu'il faut renverser ; car, pour emprunter les paroles du R. P. Daniel, toutes les améliorations de détail seront inefficaces et les fatales conséquences de la loi se feront sentir « tant que l'Église n'aura pas recouvré le pouvoir de prononcer, du moins en ce qui concerne les catholiques, sur la validité et l'existence

de l'hôpital de Lyon. Paris, 1866. Cf. le *Compte rendu des travaux du Congrès médical international tenu à Paris en 1867*. V. Masson et Asselin. 1868.

même du lien conjugal ; tant qu'un mariage pourra être à la fois valable en droit civil et nul en droit ecclésiastique, et réciproquement ; tant qu'on s'obstinera à séparer, devant la loi et les tribunaux, le contrat du sacrement, à traiter le contrat comme une chose à part, dépendante de l'autorité civile et où l'Église et ses ministres n'ont rien à voir [1]. »

Grave et décisive question que celle-là ! Notre intention n'est point toutefois de nous y arrêter ; nous n'avons garde de vouloir reprendre en sous-œuvre ce qui a été fait, et si bien fait, par une autre main. Nous nous bornerons à signaler dans la législation sur le mariage certains points d'un ordre secondaire, mais qui ne laissent pas que d'exercer une influence très-fâcheuse sur la moralité publique.

A voir le luxe de formalités que le Code exige pour l'autorisation du mariage, on a pu avec grande raison se demander si « le législateur aurait été plus prodigue de précautions, lors même qu'il se fût agi d'un acte notoirement dangereux pour la société. »

Pour se marier, il faut quantité d'actes de l'état civil ; quelques-uns, comme les consentements notariés, les actes de notoriété, les délibérations des conseils de famille pour le mariage des mineurs, les jugements de rectification de noms propres incorrectement écrits, les dispenses civiles en cas de parenté ou d'alliance au degré prohibé, etc., etc., sont d'un prix très-élevé. Il est rare qu'un mariage n'occasionne pas une dépense de dix à douze francs ; très-souvent la somme à payer doit s'élever de vingt-cinq à cinquante francs ; parfois même, cent francs ne suffisent pas. Le mariage civil, qui doit toujours précéder le mariage religieux, est donc d'une véritable difficulté pour les classes peu aisées. Mais il y a d'autres obstacles pour ceux qui habitent les grandes villes et surtout Paris. Une partie seulement de ceux-ci sont nés dans les villes où ils demeurent ; les autres sortent de

[1] Livraison des *Études* de mars 1869, p. 312. Cf. livraisons de janvier, juillet, septembre 1869 et mars 1870. Ces articles ont été réunis en volume sous ce titre : *Le Mariage chrétien et le Code Napoléon*. Paris, 1870. Palmé. — Une revue que nous ne saurions trop recommander, vient de publier sur le même sujet un travail très-substantiel dont nous adoptons sans réserve toutes les conclusions. (*Revue catholique des Institutions et du Droit*, mai 1874 ; article de M. E. Perier, avoué à la cour d'appel de Grenoble.)

la campagne ou d'autres villes plus ou moins éloignées, ou encore de l'étranger. Depuis nombre d'années ils ont cessé toute relation avec leur pays natal ; ils ignorent à qui s'adresser pour faire lever leurs actes. Le plus souvent, ils ne savent pas même écrire et n'ont que des idées confuses sur les lieux et dates de leur naissance et du décès de leurs parents. Enfin, si à la mairie on leur fait une difficulté, souvent très-légère, sur des actes qu'ils auront présentés, ils se persuadent, à tort, que leurs papiers sont absolument repoussés, et que la position honteuse dont ils gémissent est sans remède. Dès lors ils ne pensent plus à se marier. Ils demeurent dans le vice, sans honte et presque sans remords, parce qu'ils regardent leur triste position comme incurable[1].

Et voilà comment se forme, se propage et se perpétue au sein de nos grandes villes, et principalement dans les classes ouvrières, cette affreuse plaie sociale qu'on appelle les *faux ménages*. A qui la faute ? Ce n'est pas toujours à la mauvaise volonté de ces pauvres gens qu'on doit s'en prendre, car sitôt qu'on leur fournit les moyens nécessaires pour régulariser leur situation, la plupart s'empressent de les mettre à profit. Le mal tient donc en très-grande partie à toute cette complication de formalités tracassières et coûteuses que la manie du législateur a si malencontreusement imaginées. Il faudrait évidemment simplifier tout cela, ne conserver que ce qui est essentiel au bon ordre et à la dignité du mariage et supprimer absolument tout le reste. Cette réforme, si peu importante en apparence, produirait certainement des résultats très-sérieux au point de vue de la régénération morale des classes populaires.

Depuis longtemps, le déplorable état de choses que nous constatons avait éveillé la sollicitude de la charité chrétienne. On connaît l'Œuvre fondée sous le nom de Saint-François-Régis et les fruits admirables qu'elle a opérés dans notre pays. A Paris seulement, cette Société a fait célébrer, de 1826 à 1873, plus de *cinquante mille mariages*, et elle a procuré le bienfait de la légitimation à plus de *dix-huit mille enfants*[2]. C'est un devoir

[1] Nous empruntons ces renseignements à une note publiée par la Société de Saint-François-Régis (*Le Monde*, 3 mars 1874).

[2] Les mêmes résultats, proportion gardée, ont été obtenus dans un bon nombre de grandes villes. A Lyon, la Société a fait faire plus de douze mille mariages, de 1837 à 1866.

pour tous les hommes de cœur de favoriser une institution si éminemment chrétienne et sociale, de la faire connaître, de la propager, de lui prêter le plus fervent concours de leur zèle et de leurs aumônes. L'Œuvre, en effet, doit s'imposer des frais considérables et elle ne se soutient guère que par les secours de la charité privée. Pourquoi l'État, les municipalités, les conseils généraux de nos départements, ne se feraient-ils pas aussi un devoir de lui venir puissamment en aide? Hélas! il y a place dans nos budgets, et beaucoup trop de place, pour les théâtres et cent autres choses dont le plus clair résultat est de pervertir de plus en plus les mœurs! C'est bien le moins qu'une partie des deniers publics aille soutenir ces saintes et salutaires institutions qui s'emploient, avec tant de zèle, à purifier et, si l'on nous permet ce mot, à désinfecter notre société corrompue.

IV

Montesquieu a dit dans son *Esprit des lois*: « A Dieu ne plaise que je parle contre le célibat qu'a adopté la religion! Mais qui pourrait se taire contre celui qu'a formé le libertinage?... C'est une règle tirée de la nature que, plus on diminue le nombre des mariages qui pourraient se faire, plus on corrompt ceux qui sont faits. Moins il y a de gens mariés, moins il y a de fidélité dans les mariages, comme, lorsqu'il y a plus de voleurs, il y a plus de vols[1]. »

Nous avons précédemment vu ce qu'il faut penser du célibat, tel que le comprennent aujourd'hui en France une si grande quantité de personnes, lesquelles fuient le mariage, non par devoir de profession ou pour toute autre cause légitime, mais uniquement par calcul d'égoïsme et trop souvent pour pouvoir s'abandonner plus librement à tous les désordres. Il y a certainement là un mal social des plus alarmants, car il est démontré par la statistique que le célibat ainsi entendu tend à se généraliser de plus en plus dans notre pays, au grand détriment de la population et des mœurs publiques[2].

[1] *Esprit des lois*, l. XXIII, ch. XXI.
[2] Livraison d'avril 1873, p. 481 et suiv.

« Faudra-t-il, comme jadis à Rome, porter des lois contre le célibat ? » — Telle est la question que M. Dupin aîné posait, il y a quelques années, devant l'Académie des sciences morales et politiques. Malheureusement, il n'est point si aisé de la résoudre d'une manière sérieuse et pratique.

Nombre de législateurs ou de philosophes anciens tranchaient la difficulté en décrétant le mariage obligatoire pour tous les citoyens. C'était chose toute simple avec la conception éminemment socialiste qu'ils se faisaient de l'État et de ses droits. Certains rêveurs du socialisme moderne n'ont pas manqué de tirer de la même théorie la même conséquence. De pareilles insanités il n'y a pas à tenir compte ; le plus vulgaire bon sens dit que l'État ne saurait, à aucun titre, commander un acte aussi essentiellement libre que le mariage.

Sans donner dans le même excès, d'autres législateurs ont cru pouvoir soumettre les célibataires à des taxes plus ou moins onéreuses. Cela s'est vu, non-seulement à Rome sous les Césars, mais encore en Angleterre et en France à une époque assez peu éloignée de nous. La loi anglaise a longtemps frappé d'un impôt spécial les hommes adultes non mariés. Cet impôt n'a été supprimé qu'au commencement de ce siècle. En France, les hommes vivant dans le célibat ont été surtaxés par la loi de nivôse, an IV (23 décembre 1798), concernant l'assiette de la contribution personnelle et immobilière. L'article 21 de cette loi était ainsi conçu : « Les loyers d'habitation des *célibataires* sont surhaussés de moitié de leur valeur. Ainsi un loyer de six cents francs est porté à neuf cents francs. » L'article 24 définissait comme il suit les célibataires : « Sont réputés *célibataires* les hommes seulement âgés de trente ans et ni mariés, ni veufs. » Cette disposition de la loi ne tarda point à être abolie [1].

Ces sortes de mesures fiscales sont-elles justes et légitimes, en principe du moins et toutes réserves faites sur le mode à suivre dans l'application ? Nous croyons qu'on ne peut que répondre affirmativement. Non pas, certes, que la loi puisse en aucune manière considérer le célibat comme un délit et le punir en tant que tel : à ce point de vue, son intervention constituerait la plus

[1] M. Legoyt, *Journal des Économistes*, août 1867, p. 221.

odieuse usurpation de pouvoir. Mais il n'en serait plus de même, du moment que la loi n'interviendrait qu'au seul nom du principe de l'équité sociale et de la justice distributive. La richesse n'est certainement pas un délit aux yeux du législateur, et cependant elle est assujettie à beaucoup de charges dont les fortunes médiocres sont exemptes. En cela rien qui blesse la saine notion de l'égalité devant la loi ; au contraire, c'est cette égalité même qui exige que chacun des membres de la société contribue aux charges et dépenses publiques en proportion des moyens qu'il possède. Par la même raison et en vertu du même principe, nous disons que la société est parfaitement en droit d'imposer aux célibataires un supplément de contributions, attendu que, toutes choses égales d'ailleurs, cette catégorie de personnes a plus de moyens de contribuer aux charges communes, n'étant point assujettie aux charges de famille. Resterait, bien entendu, à tenir compte des circonstances spéciales et des cas particuliers qui pourraient motiver les exemptions.

Nous laissons d'ailleurs à des hommes plus compétents le soin d'étudier à fond ce problème social dont la solution, nous le répétons, n'est point aussi aisée dans la pratique que dans la théorie. La question vaut assurément la peine qu'on l'examine sous tous ses aspects, et il est difficile que les esprits sérieux ne s'en préoccupent point très-vivement dans les circonstances actuelles, en présence de cette aggravation des impôts publics, devant ce fait si douloureux de la décroissance de la population française et, par-dessus tout, devant ces désordres sans nombre qu'entraîne à sa suite le célibat licencieux et qui en font un des plus grands fléaux de la société contemporaine.

Il faut bien l'avouer pourtant, les surtaxes pécuniaires, tout comme la privation du droit de vote électoral qu'on a proposé dans certains plans de réforme du suffrage universel, ne suffiront sans doute jamais à diminuer très-sensiblement le nombre des célibataires, ni surtout à corriger les abus et les désordres du célibat : ce qui serait cependant le but le plus essentiel à atteindre. Ce dernier résultat ne sera obtenu que par les moyens d'ensemble et les mesures générales tendant à la régénération des mœurs publiques.

P. Toulemont.

LA DAUPHINE

MÈRE DE LOUIS XVI

— DEUXIÈME ARTICLE —

III

Le ministre de Saxe, comte de Loos, ne s'était pas exagéré les difficultés avec lesquelles Marie-Josèphe allait entrer en lutte, quand il avait signalé au père de la Dauphine la « position délicate » où se trouvait cette jeune princesse, dès les premières semaines de son séjour en France. Quel monde en effet que celui qui s'agitait alors à Versailles, parmi tant d'ambitions rivales et de secrètes intrigues, dans une cour où l'héritier de saint Louis faisait asseoir à sa table la fille d'un maltôtier, sans respect pour la vertu silencieuse de la reine, sans égard pour les murmures indignés des enfants ! Parée de son titre récent de marquise de Pompadour, Antoinette Poisson commençait à exercer autour d'elle cette autorité suspecte et ces influences désastreuses dont il n'y a pas d'exemple dans l'histoire du pays. La famille royale, il est vrai, et surtout le Dauphin, témoignaient d'une hostilité très-vive contre la favorite ; mais chez le peuple facile des courtisans, ceux mêmes qu'on appelle « les plus honnêtes et les plus rigoristes[1] » subissaient une sorte de fascination qu'on s'explique mal. Loos avait dit, en parlant de la nouvelle Dauphine : « Il s'agit, d'une part, de suivre les inclinations de son époux et de se conformer, autant qu'il est possible, aux sentiments de M. le Dauphin qui est dominé par la reine, et de l'autre part, de complaire au roi très-chrétien et de ménager la maîtresse, choses qui

[1] *Revue des questions historiques*, t. IV, p. 186.

sont très-difficiles à concilier, les inclinations du premier ne s'accordant pas toujours avec celles de son fils, et la dernière étant détestée de la reine, quelque belle mine qu'elle soit obligée de lui faire extérieurement. » Ce n'était donc pas sans raison que l'envoyé de Saxe ajoutait : « Je laisse à juger à Votre Excellence de l'effet que doit produire ce contraste sur l'esprit de cette jeune princesse, et si l'embarras où elle se trouve ne doit pas la rendre timide, réservée et incertaine dans ses démarches[1]. »

En effet, dans un milieu si divisé où chacun cherchait à s'emparer de « la nouvelle puissance qui entrait en scène », Marie-Josèphe se rendit bientôt compte des embûches et des périls qui environnaient son inexpérience. Elle ne comprit pas toujours sans doute la cause des mille tracasseries jalouses dont elle était poursuivie, mais elle apprit du moins à se tenir en défiance contre ces « chiffonnages » misérables qu'avait prévus le maréchal son oncle. « Les femmes de la cour, écrivait-il, ont toutes de l'esprit comme des diables et sont méchantes de même. On ne lui manquera pas de respect, mais elles chercheront à l'embarquer dans les querelles qu'elles ont continuellement ensemble[2]. » Le rôle de la Dauphine se trouvait donc tracé d'avance : « Ni hauteur ni familiarité. » C'était le secret de réussir, sans rien perdre de la réputation intacte et du sévère honneur. Si plus tard la marquise de Pompadour, frustrée dans ses prétentions de la gagner à son parti, se plut à lui reprocher sa fierté indomptable, c'est que Marie-Josèphe n'oublia jamais que « la hauteur tenant de la dignité, » il lui était permis « de pencher de ce côté-là[3]. » Le faible Louis XV, invinciblement attiré par les grâces de cette pudeur enveloppée de réserve, essayait de chercher auprès de l'angélique Dauphine ce qu'il ne trouvait plus, même chez les siens : l'abandon des épanchements et le bonheur de la confiance. Peut-être se flattait-il que, sans rien contrarier des habitudes qu'il s'était faites, cette naïve enfant parviendrait à tempérer les chagrins de la reine et à endormir les justes ressentiments des princesses ses filles. Il est certain qu'il reporta sur Marie-Josèphe la meilleure part de ses affections de père. Attentif à l'appeler

[1] *Maurice de Saxe*, par le comte d'Eckstaedt, p. 185.
[2] Lettre de Maurice à la mère de la Dauphine (26 octobre 1746).
[3] *Ibid.*

familièrement de son petit nom de *Pepa*, il lui manifestait en mainte occasion une respectueuse tendresse dont la favorite s'irritait d'autant plus qu'elle voyait baisser davantage son propre crédit. A vrai dire, ce n'était pas la première fois que l'esclave royal, subjugué par l'empire d'une vertu modeste, sentait « toute la honte de ses fers. » Se déciderait-il enfin à secouer le joug ? Tenterait-il de reconquérir cette liberté du cœur qu'il semblait prendre à tâche d'aliéner toujours ? On put croire un moment que le scandale allait recevoir son congé définitif, et d'Argenson ne faisait que traduire le vœu public quand il écrivait, à la date du 28 septembre 1747 : « Il est plus grand bruit que jamais que le roi va renvoyer la marquise de Pompadour ; il en est extrêmement dégoûté.[1] » — Espérances trop tôt déçues ! En perdant des séductions de sa jeunesse première, cette femme allait s'imposer fatalement au roi, moins encore par l'ascendant de ses volontés tyranniques que par la souplesse ingénieuse d'un esprit fertile en ressources. Ce fut une obsession de tous les instants, et Louis XV cessa de s'appartenir à lui-même.

Réduite à passer dans une sorte de retraite son existence désenchantée, la reine s'efforçait de se distraire au milieu du cercle intime de quelques amitiés de choix. Le Dauphin se concentrait toujours dans sa froideur et son deuil. Madame Adélaïde, qui d'abord avait caressé Marie-Josèphe de manière à lui faire toutes les illusions de la vie de famille, paraissait l'oublier aujourd'hui dans un isolement dont l'étrangère d'hier était seule à bien sentir le poids. Louis XV lui-même ne parlait guère plus à sa belle-fille qu'en présence de la femme « détestée. » En faut-il davantage pour nous expliquer l'accent mélancolique que reflète, à cette époque, la correspondance de la Dauphine ? « A toi jusqu'à la tombe, où je serai bientôt ! » écrit-elle, le 15 avril, à son frère Xavier. Une autre de ses lettres est signée de ces mots qui disent tout : « Marie-Josèphe, *la triste*. » — Mais Dieu lui ménageait un cœur ami qui devina le sien, et dans lequel elle put répandre le trop-plein de ses ennuis. Madame Henriette, fille aînée du roi, s'était prise d'une affection sérieuse pour sa belle-sœur plus jeune qu'elle de quatre ans, et la sollicitude vraiment

[1] *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, t. V, p. 252.

maternelle dont elle fit preuve à son égard laissa dans l'âme de la Dauphine un souvenir de reconnaissance que rien n'affaiblira plus. Maurice de Saxe, qui n'avait su voir dans ces avances fort désintéressées qu'une façon déguisée de s'emparer de l'esprit de sa nièce, eut le malheur de les apprécier avec une sévérité qui va jusqu'à l'injustice. Il suffira, pour rétablir sous son vrai jour la situation des deux belles-sœurs, de citer un fragment de la longue lettre que Marie-Josèphe écrivit à sa mère, le 19 février 1752, au lendemain de la mort de madame Henriette.

Non, ma chère maman, rien n'est comparable à l'état où je me suis trouvée dans ce moment. J'aimais tendrement ma sœur. Je m'étais liée avec elle d'une amitié très-étroite, pour ainsi dire dès le premier instant. De plus, je lui dois le bonheur de ma vie, car l'amitié que M. le Dauphin a pour moi, je ne la dois qu'à ses soins, car je ne puis vous cacher que quand je suis arrivée ici, il m'avait dans la plus grande aversion. On l'avait prévenu contre moi. D'ailleurs il était très-fâché de me voir occuper la place d'une femme qu'il avait tendrement aimée ; il ne me regardait que comme une enfant : tout cela l'éloignait de moi et me causait un chagrin mortel. Je tâchais, par une obéissance aveugle aux moindres de ses volontés, de lui prouver le désir que j'avais de lui plaire; mais je n'avais pas beaucoup d'instants dans la journée où j'aie pu le lui prouver, puisqu'il ne restait pas un moment seul avec moi ; il faisait venir Mesdames, prenait Adélaïde avec lui et me laissait avec Madame. Elle voyait la douleur que me causait cette conduite. Elle ne m'en marquait rien, mais elle me conseillait sur ce que j'avais à faire, et puis, quand je n'y étais pas, elle parlait à M. le Dauphin, lui peignait ma douleur et mon désespoir de ne pouvoir lui plaire; enfin elle fit tant qu'il prit pitié de moi et me traita un peu mieux. Quand elle eut gagné sur ce point, elle continua ses tendres soins et fit tant qu'à la fin M. le Dauphin prit de l'amitié pour moi, et jusqu'à la fin de sa vie elle l'a toujours cultivée et augmentée [1].

Grâce à cette parfaite entente des deux princesses, il se fit tout à coup une éclaircie joyeuse dans l'horizon un peu assombri de la famille. Ce qu'on a nommé la « lune rousse » du jeune ménage ne pouvait durer longtemps entre des cœurs si bien faits l'un pour l'autre. Louis de France commençait à mieux comprendre le mérite d'une femme qui, non contente de s'associer à sa vie, travaillait sans relâche à « se plier à son humeur [1], » afin d'ar-

[1] *Mesdames de France*, par M. Ed. de Barthélemy, p. 105.
[2] D'Argenson, t. V, p. 69.

river à le rendre aussi heureux qu'il pouvait l'être. Le Dauphin n'avait jamais aimé la chasse ; la Dauphine, qui s'y plaisait d'abord, ne l'aima plus [1]. Il avait quelque inclination pour la musique ; elle se passionna pour un art qui lui permettrait de jeter un agrément de plus dans leurs relations de chaque jour [2]. Il montrait du goût pour l'étude des langues vivantes ; la Dauphine prit plaisir à lui donner des leçons d'italien et à s'entretenir avec lui dans les divers idiomes qui leur étaient déjà familiers [3]. Chacun se ressentit à la cour de cette influence paisible et serviable qui se faisait aimer sans se faire voir. Il n'y eut pas jusqu'à Louis XV qui ne cédât si bien au charme, qu'on le vit, non sans surprise, se rapprocher presque subitement de Marie Leckzinska. Il faut dire que la santé de la reine inspirait alors certaines inquiétudes ; mais enfin la royale épouse n'en fut pas moins consolée, pour un temps, d'une prévenance affectueuse sur laquelle nul ne comptait plus. Elle écrivait, le 12 octobre, à la noble confidente de ses plaisirs et de ses peines, la duchesse de Luynes [4] :

Je ne puis assez me louer des attentions du roi. Il m'a cédé son appartement, afin de m'épargner la peine de monter et de descendre ; il m'a surprise très-agréablement en arrivant, en me montrant les portraits de mes filles de Fontevrault que j'ignorais que l'on eût peints. Les deux aînées (madame Victoire et madame Sophie) sont belles réellement mais je n'ai rien vu de si agréable que la petite (madame Louise) ; elle a la physionomie attendrissante et très-éloignée de la tristesse ; je n'en ai pas vu une si singulière ; elle est touchante, douce et spirituelle [5]...

Marie-Josèphe fut, à juste titre, considérée comme le bon génie de ce rapprochement inattendu. Si éphémère qu'ait été l'accord, on lui sut gré de l'avoir rendu possible. Aussi l'année n'était pas achevée que le maréchal de Saxe pouvait écrire en toute vérité au roi Auguste : « Cette princesse a grandi et embelli et est plus formée de tout point. Elle continue de plaire de plus en plus... Madame de Brancas l'aime à la folie. La reine

[1] *Mémoires du duc de Luynes*, t. VIII, p. 289.

[2] *Vie de Mme Élisabeth*, par A. de Beauchesne : Introduction, p. 29.

[3] *Vie du Dauphin*, par Proyart, l. VI.

[4] La duchesse de Luynes était fille de Nicolas Brulart, premier président au parlement de Bourgogne ; devenue veuve de son premier mari (Louis-Joseph de Béthune, tué à la bataille de Malplaquet), elle épousa le duc de Luynes en 1732.

[5] *La reine Marie Leckzinska*, par madame la comtesse d'Armaillé, p. 202.

m'a dit hier que plus elle la connaissait, et plus elle lui devenait chère et plus elle l'aimait ; et réellement elle est charmante[1]. » De leur côté, Mesdames resserraient avec Marie-Josèphe les liens d'une intimité devenue très-étroite, dans laquelle il y avait encore sans doute « beaucoup d'enfance [2] », selon le mot de Luynes, mais qui demeurera plus tard aussi solide qu'elle est déjà touchante. Au fait, la moindre séparation leur fut toujours un chagrin : on en eut la preuve sensible dès la première année de leur union, quand les filles du roi durent momentanément quitter Versailles pour suivre leur père à Fontainebleau. « Madame la Dauphine reste ici avec M. le Dauphin, écrivait, le 11 octobre, notre fidèle annaliste ; elle a fait ses adieux à Mesdames avec des embrassades qui ne finissaient point et qui paraissaient montrer l'amitié la plus tendre [3]. » Marie-Josèphe, on le voit, triomphait à la longue de tout obstacle au sein de la famille, car le Dauphin lui-même, malgré certaines « bouderies » d'enfant, ne résistait guère plus à tant de grâces heureuses. Un mot pittoresque, échappé à je ne sais quel bel esprit de la cour, peut servir à montrer, sous une forme plaisante, que le succès de la Dauphine ne s'arrêtait pas aux frontières du foyer domestique. Comme on était alors en France plus fou que jamais de la « porcelaine de Saxe, » il lui prit fantaisie de dire un jour par allusion à Marie-Josèphe : « On ne doit plus prendre de femme qu'en Saxe, et, plutôt que de m'en passer, quand il n'y en aura plus, j'en ferai faire en porcelaine [4]. »

Est-ce à dire que l'aimable princesse fût sans défauts ? Nous respectons trop sa mémoire pour laisser supposer qu'elle n'eut rien à combattre, par exemple, des saillies un peu vives de sa franche nature : mais nous pouvons affirmer que, dans le nombre de lettres autographes qui ont passé sous nos yeux, rien ne nous a frappé comme le soin ingénu qu'elle mettait à convenir de ses torts, à en solliciter le pardon, et surtout à les réparer dans la mesure de son pouvoir. Aussi ne fera-t-elle que se rendre justice, en écrivant un jour à M. de Fontenay ; « Vous sçavez que je ne

[1] Lettre du 24 décembre 1747.
[2] *Mémoires*, t. VIII, p. 366.
[3] *Ibid.*, p. 306.
[4] *Nouveaux Lundis*, par Sainte-Beuve, t. XI, p. 95.

me fache jamais quand on me fait conoitre mes fautes ; celle que vous me reprochez est du nombre de celles qui ne peuvent être excusées... Ma bile s'est evaporée malgré moy. » Elle lui mandait en une autre occasion : « Otez-vous de la tête que je suis la merveille du monde et que l'on ne peut jamais rien trouver a redire a ce que je fais. » La seule chose au monde qu'elle jugeât inattaquable en elle, c'était la droiture de ses intentions et de son cœur. En pareille matière, ajoutait-elle, « le moindre doutte m'affligerait à l'exçés. »

Il tardait au peuple de Paris de souhaiter la bienvenue à une princesse aimée qui n'avait guère encore étendu ses excursions au delà des environs de la capitale, visitant tour à tour, en compagnie du Dauphin et de Mesdames, le calvaire du mont Valérien et la maison de Saint-Cyr, l'abbaye de Poissy et les forêts de Verrières, le château de Saint-Germain et les jardins de Marly. Ce fut une belle journée que celle du mardi 27 juin 1747. Un splendide soleil éclairait la fête ; la ville entière s'ébranlait au son des cloches et au fracas des détonations. Partie de Versailles, entre dix et onze heures du matin, la Dauphine entrait à Notre-Dame vers midi et demi. Agenouillée d'abord sur un simple carreau, près de la grande porte du parvis, elle reçut l'eau bénite des mains de Mgr de Beaumont, baisa dévotement une relique de la vraie croix, puis, après une courte harangue de l'archevêque, se dirigea vers la chapelle de la sainte Vierge, où elle entendit la messe avec sa piété accoutumée. Pendant l'auguste sacrifice, des chœurs de chant exécutèrent « en grande musique et symphonie, » un motet dont la « composition » fut jugée « admirable [1]. » Au sortir de Notre-Dame, la Dauphine, avant d'aller dîner aux Tuileries, voulut prier encore à l'église Sainte-Geneviève, pour y vénérer la châsse de la patronne de Paris ainsi que les reliques de sainte Clotilde dont le culte lui était cher. Comme elle n'avait pas souffert qu'on écartât de son chemin « les pauvres mendiants, » elle répandit de vraies largesses sur ces malheureux qui rarement s'étaient trouvés à pareille aubaine. Elle s'abstint toutefois de jeter de l'argent au peuple, parce que, s'il

[1] C'est le mot de l'évêque de Bayeux, qui, en sa qualité de premier aumônier de la Dauphine, écrivit au duc de Luynes, son frère, une relation très-détaillée de la cérémonie. On peut la lire dans les *Mémoires*, t. VIII, p. 252.

faut en croire Luynes, ce « droit » appartenait exclusivement au « souverain[1]. » De Sainte-Geneviève, la princesse s'engagea par un long détour dans les rues de la capitale pour se rendre au château des rois, saluée des vivats bruyants d'une foule enthousiaste qui la trouvait « charmante. » Mais il nous faut laisser ici la parole au témoin oculaire de cette ovation, le comte de Loos, qui en écrivit au père de la Dauphine, trois jours après, avec une complaisance visible.

Madame la Dauphine jouit, grâce à Dieu, d'une parfaite santé. Elle a été mardi passé à Paris, où elle s'est conduite comme un ange. Le peuple a fait éclater sa joie par des acclamations réitérées partout où elle a passé, et elle s'est attiré une approbation générale à Paris, par son affabilité et par ses manières gracieuses. Elle fut suivie, dans la promenade des Tuileries, d'un monde infini qui était accouru de tous côtés pour la voir, et, pour satisfaire la curiosité des Parisiens, elle fit plusieurs tours dans les allées de ce jardin et s'arrêta un gros quart d'heure sur la grande terrasse, du côté du pont tournant, pour se montrer au peuple qui l'accompagna en foule jusqu'à son carrosse où elle monta, à huit heures du soir, pour retourner à Versailles. J'ai eu l'honneur de lui faire ma cour et de l'accompagner partout; et elle m'a paru fort contente de sa réception[2].

Pendant que le canon de la Bastille et des Invalides retentissait en salves joyeuses au milieu de ces fêtes pacifiques, une artillerie plus redoutable continuait de gronder, pour l'honneur de nos armes, dans les plaines de la Flandre hollandaise. Louis XV avait rejoint depuis quelques semaines le maréchal de Saxe et il dirigeait avec un rare bonheur les opérations qui allaient aboutir à la sanglante journée de Lawfeld. Le dimanche 2 juillet, une lutte des plus vives disputa les abords supérieurement défendus de ce village. Toutes les chances tournaient contre nous. « Eh bien! dit Maurice à M. de Valfons, l'un de ses aides de camp, que penses-tu de ceci? Nous débutons mal; les ennemis tiennent bon. — Monsieur le maréchal, vous étiez mourant à Fontenoy, vous les avez battus; convalescent à Raucoux, ils ont été vaincus; vous vous portez trop bien aujourd'hui pour ne

[1] *Mémoires*, t. VIII, p. 255.

[2] Post-scriptum à sa depêche du 30 juin. Voir l'ouvrage de M. le comte Vitzthum. p. 195.

pas les écraser[1]. » Il les écrasa, mais la mêlée fut terrible. Une charge « toute française » détermina la victoire, et c'est à la baïonnette que nos soldats emportèrent les formidables positions. « Il fallait ce coup de collier, » dira le chroniqueur[2]. — « Comme au fourrage, mes enfants ! » avait crié Maurice, qui entendait renouveler la manœuvre de Raucoux. A cet appel, deux escadrons de cavalerie, commandés par le marquis de Bellefonds, se précipitèrent avec l'impétuosité d'un ouragan et firent leur trouée de « deux mille pas » dans les lignes anglaises. « Il n'en revint presque personne, mais mon affaire était faite[3]. » Ainsi mandait plus tard au roi de Prusse le maréchal victorieux.

Le soir même, fier de coucher sur le champ de bataille, dans ce château de la « Commanderie du Vieux-Jonc, » qui servait, la veille encore, de quartier général au duc de Cumberland, Louis XV trouve des mots aimables pour chacun des membres de sa famille, pour ceux mêmes qu'il s'obstine à délaisser le plus. Il a dicté une lettre à l'archevêque de Paris, dans le but de solliciter un *Te Deum*[4] d'actions de grâces; il écrit de sa main à la reine, heureux d'annoncer « qu'il vient de remporter une grande victoire par une protection marquée de la sainte Vierge et que la bataille s'est donnée le jour de sa fête[5]. » Il écrit au Dauphin, sans oublier « sa très-chère Pepi, » à laquelle il veut qu'on dise que son oncle Maurice « n'a jamais été plus grand qu'en ce jour; » avec recommandation « de le gronder, en le complimentant, de s'être exposé comme un grenadier[6]. » Dépêché par ordre, M. de Cabanac, gentilhomme périgourdin et page du roi, arrive à Versailles dans la nuit du mardi au mercredi et s'empresse de distribuer les lettres dont il est porteur. On dormait au château. Les consignes sont forcées et chacun veut prendre sa part de l'importante nouvelle. Seul, au milieu de la joie de tous, Louis de France témoigne quelque humeur de ce que, malgré ses instances réitérées, on l'avait tenu éloigné de si glo-

[1] *Revue des Deux Mondes*, t. LIII, p. 857.
[2] *Journal de Barbier*, t. IV, p. 249.
[3] Lettre de Maurice à Frédéric II (20 juillet). — Cf. *Histoire du comte de Saxe*, par le baron d'Espagnac, t. II, p. 358 (édition de 1775).
[4] *Journal historique*, t. LXII, p. 154.
[5] Luynes, t. VIII, p. 257.
[6] *Maurice de Saxe*, p. 196.

rieux hasards. Il aurait pu se rappeler la condition que son père avait mise, trois ans auparavant, en réponse à des sollicitations semblables : « Quand vous aurez des enfants, je vous promets que je ne ferai jamais de voyage à la guerre sans vous mener avec moi[1]. » Mais il ne voyait là qu'une occasion manquée pour lui de se distinguer comme aux beaux jours de Fontenoy, et c'est assez pour que le cœur de sa dévouée compagne fît écho à sa peine. Aussi le duc de Luynes se garde-t-il d'omettre, dans son journal, que « madame la Dauphine, qui partage tous les sentiments de monsieur le Dauphin, fut elle-même si agitée de la lettre du roi qu'elle ne put pas se rendormir[2]. » A cet âge, les petits chagrins durent peu. Le lendemain, les deux époux devisaient gaiement d'une aventure à laquelle Louis XV avait fait allusion dans sa dépêche, mais dont le sens échappait nécessairement à la princesse. Le Dauphin fut charmé de lui apprendre le propos tenu, le matin de la bataille de Fontenoy, par ce même duc de Cumberland qui, hier encore à Lawfeld, s'était fait blanc de son épée. « Je coucherai ce soir à Tournay, avait dit ce général confiant dans la victoire ; j'y coucherai ou bien *je mangerai mes bottes.* » C'est en souvenir de la fanfaronnade que le roi terminait sa lettre du 2 juillet par ces mots : « Je crois le duc bien fâché ; je ne sais, cette fois-ci, ce qu'il mangera. » L'allusion plut fort à la Dauphine, qui longtemps s'égaya des repas du duc de Cumberland.

IV

Il y eut cependant alors, pour la famille royale, autre chose à enregistrer qu'une succession d'événements heureux et de fêtes brillantes. Marie Leckzinska portait encore le deuil de la reine de Pologne[3], sa mère; Marie-Josèphe, qui rivalisait avec madame Henriette pour consoler de son mieux cette grande douleur, se vit

[1] Lettre du 6 mai 1744, citée dans les *Mémoires historiques et militaires* du maréchal de Noailles, t. VI, p. 361.

[2] *Mémoires*, t. VIII, p. 373.

[3] Catherine Opalinska était morte le 15 mars à Lunéville, âgée de près de soixante-sept ans. Fille de Henry Opalinski, castellan de Posnanie, et de Catherine Czarnkouska, elle avait épousé en 1698 Stanislas Leckzinski, depuis duc de Lorraine, qui fut appelé au trône de Pologne en 1709. — Cf. *Gazette de France* (21 mars 1747).

bientôt chargée de fournir au Dauphin une consolation plus délicate. Le 27 avril 1748, *la petite Madame*, fille de la première Dauphine, fut prise d'une convulsion subite qui l'emporte en quelques heures, sans qu'on ait bien su la nature du mal qui l'avait si promptement fait tourner à la mort. « Grêle et faible enfant, » âgée de vingt et un mois à peine, elle était à la cour comme le dernier lien qui rattachait son père au souvenir d'une femme toujours pleurée. Le lien s'était rompu. L'affliction paraissait sans mesure. Le corps de l'enfant venait d'être conduit en grande pompe à l'abbaye de Saint-Denis, son cœur reposait au Val-de-Grâce, et rien ne restait d'elle dans ce château de Versailles qui l'avait trop peu connue. Mais il appartenait à l'exquise sensibilité de la nouvelle épouse d'amortir une fois de plus l'aiguillon des tristesses paternelles. Dès que la petite princesse a cessé de souffrir, Marie-Josèphe se hâte de confier à madame de Tallard le soin d'appeler un peintre de renom : elle-même commande deux portraits, dont l'un reproduira cette physionomie décolorée par la mort, l'autre harmoniera les couleurs de manière à « la faire paraître vivante[1]. » Le premier est destiné à la reine, la Dauphine réserve le second au père désolé. Quelques jours se passent. Quand le prince rentra pour la première fois dans la chambre des funérailles, il tressaillit en apercevant au-dessus du berceau vide l'image souriante de l'ange envolé. Surprise touchante! bonheur amer! Ses yeux s'emplissent de larmes... mais son cœur était gagné à jamais.

Des incidents de cour, qu'il nous faut raconter, amenèrent en ce temps-là une diversion heureuse aux préoccupations de ces douleurs domestiques. La jeune madame Victoire avait fait ses adieux à Fontevrault depuis un mois; elle arrivait à Versailles, apportant aux réunions de famille l'appoint de sa gentille humeur et un remarquable talent de musicienne. Sans avoir sur le violon la force de madame Adélaïde, elle annonçait pour le clavecin des dispositions qui lui permettraient de lutter bientôt avec Marie-Josèphe elle-même. D'autre part, madame Infante, sœur jumelle de madame Henriette, venait de donner avis qu'elle allait quitter l'Espagne, afin de retrouver en France, pour un temps, les êtres

[1] Luynes, t. IX, p. 27.

chéris dont la séparation lui coûtait toujours. Dans l'intervalle, le maréchal de Saxe avait laissé au comte de Lowendhal le commandement de l'armée des Pays-Bas, pour faire une course à Compiègne auprès de sa nièce, conduisant avec lui le comte de Friesen[1], colonel du régiment nouveau qui portait le nom « de la Dauphine. » Le surlendemain, il repart pour Bruxelles, satisfait de tout ce qu'il a vu, et résumant d'un mot ses impressions dans une lettre au roi son frère : « Madame la Dauphine est fort bien, et monsieur le Dauphin l'aime beaucoup[2]. » Une excursion que le prince et la princesse entreprirent, quelques jours après, jusqu'à la capitale, aurait pu lui montrer que la faveur publique ne leur faisait pas plus défaut que ses propres sympathies. Le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, était encore sous le charme lorsqu'il écrivait au duc de Luynes, le soir du 29 août : « Il n'est pas possible de mieux faire que n'ont fait monsieur le Dauphin et madame la Dauphine. Le peuple a marqué beaucoup de satisfaction de les voir, a donné beaucoup de louanges et fait beaucoup d'acclamations. » Telle avait été même l'affluence de la foule accourue pour les saluer au passage, que le gouverneur se croit en droit d'ajouter : « On n'aurait pas jeté une épingle dans tout le Luxembourg qui n'eût tombé sur la tête de quelqu'un[3]. »

Pourquoi cependant ne l'avouerions-nous pas ? Sous les hommages assurément sincères qu'on adressait alors dans sa personne à la femme charmante, Marie-Josèphe pouvait-elle se dissimuler de quelles doléances secrètes, irréfléchies, on poursuivait tout bas l'épouse stérile ? Indépendamment des esprits chagrins qui semblaient lui faire un crime de n'avoir pas « la nature à ses ordres, » il ne manquait pas de ces prophètes de rencontre, toujours écoutés quand ils annoncent des malheurs, qui en étaient à présager déjà « l'extinction entière de la branche régnante des Bourbons. » Sans se préoccuper outre mesure de ce que ces rumeurs avaient d'injuste et de blessant, la princesse

[1] Auguste-Henri, comte de Friesen, dernier *Dauphin* de ce nom, était fils unique du ministre de ce nom. Il était Frédéric, comte de Friesen, qui, en 1725, avait épousé une sœur du maréchal : Auguste-Constance, comtesse de Cossell, fille légitimée du roi Auguste II de Pologne. Il était par conséquent *neveu* de Maurice de Saxe.

[2] Lettre du 1er août 1748.

[3] Luynes, t. IX, p. 171.

souffrait néanmoins de ne pouvoir se promettre qu'elle les démentirait bientôt. C'était comme une tristesse perpétuelle dont l'amertume s'amassait au fond de son âme, mais qu'elle empêchait de remonter à la surface, pour ne rien laisser paraître sur son visage qui pût ajouter aux déplaisirs du Dauphin. Autour d'eux, menins et dames s'entretenaient avec inquiétude de plusieurs espérances déjà trompées, tandis qu'il n'était bruit, à la ville et à la cour, que de félicitations transmises à des ménages plus fortunés. Le duc de Penthièvre devenait père d'un troisième fils, et ce n'était pas sans une sorte d'envie que la Dauphine avait député naguère le comte de Mailly-Rubempré, pour complimenter la duchesse de Chartres sur son premier bonheur... Ah! si la future mère du roi-martyr avait pu prévoir en ce moment quel devait être l'enfant dont elle jalousait ainsi la naissance! Ce nom de Montpensier qu'il reçut au berceau, ce titre de Chartres et d'Orléans qu'il doit porter plus tard, il reniera tout, en attendant que se dresse l'échafaud de Louis XVI, pour ne conserver dans l'histoire que le nom infâme de *Philippe-Égalité*[1].

L'année 1749 s'ouvrit au bruit des fêtes qui accueillaient l'Infante à la cour de son père[2]. Partie de Madrid le 26 novembre 1748, elle avait franchi la frontière française le 11 décembre; le 30, Louis XV et la famille royale étaient allés à sa rencontre jusqu'à Villeroy, d'où, le lendemain, ils revinrent ensemble à Versailles par Choisy. « Ce fut, dit Luynes, un moment bien agréable pour madame Henriette, qui a toujours aimé sa sœur avec la plus grande passion. La joie de M. le Dauphin ne fut pas moins vive[3]. » La Dauphine s'était contentée d'envoyer en avant son chevalier d'honneur, le maréchal de la Fare, avec commission de marquer à l'Infante « son impatience de la voir arriver. » On ne s'étonnera pas de cette absence de Marie-Josèphe, si l'on songe aux espérances mieux fondées que son état laissait alors entrevoir. Sera-t-elle enfin mère? « Peu-

[1] Né à Saint-Cloud, le 13 avril 1747, Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, mourut guillotiné à Paris le 6 novembre 1793.

[2] Sœur jumelle d'Anne-Henriette, fille aînée de Louis XV, elle s'appelait Louise-Élisabeth et avait été mariée, en 1739, à don Philippe, infant d'Espagne, duc de Parme et de Plaisance, fils de Philippe V et d'Élisabeth Farnese.

[3] *Mémoires*, t. IX, p. 372.

dant six semaines, nous dit le chroniqueur, elle ne sortira pas de son appartement, où elle a tous les soirs toute la cour, et on la conduit, d'un endroit à l'autre, dans un fauteuil roulant[1]. » Hélas! le mois n'était pas encore achevé, qu'une malheureuse fausse couche avait trompé l'attente générale. Divers accidents de même sorte, survenus dans l'année, impressionnèrent si vivement le roi qu'il résolut, sur l'avis conforme de la Faculté, d'envoyer la Dauphine à Forges-les-Eaux[2].

Marie-Josèphe s'éloigna donc de Versailles, le mercredi 25 juin, à neuf heures et demie, escortée par un détachement de vingt-quatre gardes du corps. Ce ne fut point, toutefois, sans déchirement qu'on se dit adieu dans la cour du château. « Il y a eu bien des larmes répandues, écrivait Luynes. L'union est très-grande entre monsieur le Dauphin et madame la Dauphine, et c'est la première séparation pour aussi longtemps[3]. » De Versailles à Gisors on compta quatre relais : les trois carrosses y firent halte, vers cinq heures et demie du soir, jusqu'au lendemain. Déjà la reine impatiente avait expédié un page à Gisors pour qu'il lui rapportât des nouvelles de cette première étape. Rentré dès le vendredi au pavillon de Luciennes, le page n'eut pas de peine à calmer les inquiétudes de Marie Leckzinska, tout en avouant que la princesse « avait beaucoup pleuré » et souffert « un peu » de la tête. Mais voici que Mgr de Bayeux va nous initier aux principales aventures qui signalèrent le voyage d'abord, puis le séjour : nous détacherons de ses lettres à la duchesse de Luynes, sa sœur, les détails qui peuvent offrir quelque attrait.

Nous voilà à Gisors, ma chère sœur, où Mme la Dauphine est arrivée avec l'air fort abattu du chagrin que lui a causé sa séparation d'avec M. le Dauphin, mais du reste se portant bien. M. l'Intendant de Paris lui avait préparé une halte au bordeau de Vigny; rien n'égale les attentions qu'il a eues dans cette occasion pour faire sa cour à Mme la Dauphine et pour plaire à toute sa suite... M. de la Bourdonnaye, intendant de la généralité de Rouen, dans le ressort de laquelle est Gisors, a été au devant de cette princesse jusques au bordeau de Vigny... Les che-

[1] *Journal de Barbier*, t. IV, p. 336.

[2] Aujourd'hui chef-lieu de canton dans le département de la Seine-Inférieure (arrondissement de Neufchâtel). — Les souvenirs de Louis XIII, d'Anne d'Autriche et de Richelieu se conservent dans le nom donné aux trois sources : la *Royale*, la *Reinette*, la *Cardinale*.

[3] *Mémoires*, t. X, p. 182.

mins se sont trouvés très-bons, ayant été raccommodés partout avec une très-grande attention... Partout où Mme la Dauphine a passé, on est venu en foule au devant d'elle avec le plus grand empressement de la voir. Les jeunes bourgeois de Gisors ont formé une troupe de cavalerie, de cinquante ou soixante hommes, avec trompettes, timballes, drapeaux, et ont été, à une lieue en avant, au devant de Mme la Dauphine et l'ont accompagnée jusque dans sa maison[1].

De Gisors à Forges il y a dix lieues. Une halte à Gournay permit à Marie-Josèphe de prendre sous la tente un léger repas. M. de la Bourdonnaye, qui s'était chargé de l'offrir, ne voulut céder à personne l'honneur de servir lui-même la princesse. Le régiment de Berry-cavalerie était là, rangé en bataille : on le fit se déployer à l'arrière-garde, dès que le cortége, précédé de la maréchaussée, s'ébranla de nouveau pour achever la route. Le soir commençait à tomber, quand on entra dans Forges. Il était temps, car, deux jours après, l'évêque de Bayeux mandait :

Il fait ici un temps affreux, un vent de nord-ouest violent, très-froid et accompagné d'une pluie aussi très-froide. Mme de Béthune prenait ici les eaux ; elle s'est réfugiée dans un petit coin pour les finir ; elles lui ont très-bien fait ainsi qu'à plusieurs autres, malgré la rigueur de la saison ; c'est ce qui me fait espérer qu'elles feront du bien à Mme la Dauphine. La Faculté est déterminée à lui faire prendre les eaux dans sa chambre tant que le mauvais temps durera[2].

La princesse avait auprès d'elle une compagnie de gardes françaises commandée par M. de Bazilly et une compagnie de gardes suisses commandée par M. de Castella. Tous les matins, au retour de la fontaine, elle assistait à la messe dans l'église des PP. capucins de Forges. Tous les soirs, vers cinq heures, elle se délassait à entendre une musique de chambre exécutée par un groupe d'artistes venus de Rouen[3]. Une bénédiction de deux cloches, destinées à la paroisse, est la seule fête religieuse importante dont nous ayons trouvé trace dans les souvenirs de ce voyage. Mgr d'Albert de Luynes présida la cérémonie ; le

[1] Lettre du 25 juin, datée de Gisors.

[2] Lettre du 28 juin, datée de Forges.

[3] Il y avait, dit Luynes, deux cantatrices, une basse-taille, deux violoncelles et trois violons, sans compter un accompagnateur de clavecin. On leur donna cinquante louis au départ. Il paraît qu'ils trouvèrent la somme un peu maigre.

Dauphin y fut représenté, à titre de parrain, par M. de Sassenage[1]; la Dauphine avait chargé sa dame d'honneur, la duchesse de Brancas, de la représenter elle-même, à titre de marraine.

Le 2 juillet, vers sept heures du soir, Marie-Josèphe accordait audience aux membres du parlement de Rouen venus en députation solennelle. Abritée sous un dais élégant, elle les reçut au pied de l'estrade que recouvrait un riche tapis de velours. M. de Pontcarré, premier président, après l'avoir saluée d'une courte harangue, fit avancer le parquet, au nom duquel M. Le Baillif, avocat général, complimenta pareillement la princesse « en peu de mots et fort bien. » Celle-ci se contenta de répondre avec une grâce et une dignité parfaite : « Je n'oublierai jamais l'attention que le parlement de Rouen me marque aujourd'hui et je me ferai un plaisir de lui en montrer ma reconnaissance. » Les députés qui assistèrent ensuite au souper de la Dauphine ne purent se défendre de remarquer qu'elle le prolongeait « avec l'air d'être bien aise de les voir. » Ils sortirent « enchantés d'elle[2]. » — Le lendemain, ce fut le tour de la Cour des comptes et aides de Rouen, qui avait à sa tête le premier président, marquis de Valiquerville. Même cérémonial, même accueil, même satisfaction réciproque. La Dauphine ne cessait pas de paraître avenante et parfois assez gaie ; cependant, des yeux amis arrivaient à lire de l'embarras et de l'effort dans cet extérieur de joie un peu empruntée. Contrainte touchante qui fait encore ici l'éloge de son cœur ! Il lui tardait tant de revoir les siens !

Ce fut le 26 juillet que Marie-Josèphe quitta les eaux; le 28, elle rentrait à Versailles. Son retour coïncida avec celui de Maurice de Saxe, qui avait naguère quitté Chambord pour faire ses dernières visites à Dresde et à Berlin. Le bonheur du maréchal en retrouvant sa chère nièce éclate dans une lettre qu'il écrit au roi de Pologne. Nous en citerons quelques lignes expressives :

[1] C'était un des menins de la cour, chevalier d'honneur en survivance. Son nom rappelle la seconde des quatre anciennes baronnies du Dauphiné, que la maison de Sassenage posséda en toute souveraineté jusqu'en 1257. A cette époque, elle reconnut la suzeraineté des Dauphins.

[2] Lettre de l'évêque de Bayeux (2 juillet).

Cette princesse est revenue de Forges extrêmement changée à son avantage, tant à l'égard du corps qu'à l'égard de l'esprit. Elle s'est fait adorer de tout ce qui l'a accompagnée dans ce voyage, et on l'a trouvée changée ici du noir au blanc, si l'on ose se servir de ce terme vulgaire... Le roi a coutume de descendre chez Madame la comtesse de Toulouse, lorsqu'il soupe à son grand couvert, et Mesdames s'y rendent. Il est là, à son aise, avec ses enfants. Madame la Dauphine l'a engagé, depuis quelques jours, à passer ses après-soupers chez elle ; cela cause de la jalousie peut-être à la reine, à Mesdames et à madame de Toulouse. J'attribue ce changement de conduite de Mme la Dauphine aux sages conseils de Mlle Sylvestre qui a sa confiance. Enfin elle est charmante, et tout le monde la trouve telle [1]...

Nous avons déjà fait connaissance avec la jeune artiste dont le nom se rencontre ici sous la plume de Maurice. Louis XV, qui se rappelait volontiers les leçons de dessin que lui avait autrefois données l'oncle de « la petite Sylvestre, » venait de créer en sa faveur une nouvelle charge dans la maison de la Dauphine. La reine avait son lecteur, M. de Moncrif; Marie-Josèphe voulut avoir sa lectrice et elle obtint du roi une pension de deux mille livres pour la gracieuse amie d'enfance qui l'avait instruite elle-même dans le beau parler de la langue française. On dit que bien souvent depuis, surtout aux jours des grandes épreuves, la princesse sut oublier, dans l'intimité confiante, l'humble position que l'étiquette assignait à la fille du peintre de Dresde. Mais l'heure n'est pas venue de raconter ce que Dieu réserve à la Dauphine d'amères douleurs.

V

Après un séjour de neuf mois au sein de sa famille française, madame Infante se remit en route pour l'Espagne vers la fin de cette même année 1749. Elle quitta Fontainebleau le 6 octobre; le 12, elle faisait son entrée solennelle à Lyon, où toute la bourgeoisie l'attendait en armes, au nombre de dix mille hommes. Arrivée au logement qu'on lui avait préparé à la place Louis-le-Grand, Madame fut complimentée par le prévôt des marchands et le corps consulaire, qui lui offrirent, dit la *Gazette*, une « ma-

[1] *Maurice de Saxe*, par le comte Vitzthum, p. 2 6.

gnifique corbeille de fleurs et de confitures[1]. » Le soir, la place entière était illuminée et les bouquets du feu d'artifice achevaient la fête. Le lendemain, les chanoines-comtes de Lyon se réunissaient aux portes de la primatiale, pour faire cortége à l'Infante qui venait entendre la messe avec toute sa suite. Au sortir de Saint-Jean, la princesse ayant exprimé le désir de se rendre à la maison des PP. jésuites, voulut monter à leur bibliothèque, dont elle admira beaucoup l'imposant vaisseau. Dans l'après-midi, sa dernière visite devait être pour l'hôtel de ville, où les échevins la reçurent avec de très-grands honneurs. Dès le mardi 14, la noble voyageuse repartait par Vienne et Valence, rencontrant sur toute la route les intendants échelonnés aux confins de leurs généralités, et, après deux nouvelles haltes d'un jour à Montélimart et à Aix, elle arrivait directement au port d'Antibes. C'est là que le comte de Noailles avait ordre du roi de prendre congé de sa fille : une escadre commandée par le chevalier de Crenay allait la conduire à San-Remo, près de Gênes, pour la remettre aux mains de l'Infant.

Il est touchant de lire, dans le journal de Luynes, les témoignages de sensibilité réciproque que s'étaient donnés les membres de la famille royale, le jour où il avait fallu se séparer. Louis XV paraissait profondément ému, l'affliction de Mesdames n'était pas moindre, la douleur de la chère Henriette surtout faisait mal à voir. Le Dauphin avait bien essayé d'une contenance plus ferme, mais, tout en exhortant l'Infante à supporter la séparation avec courage, il ne se cachait pas quel « grand besoin il en avait lui-même. » Aussi lorsqu'il lui donna la main pour la mettre dans son carosse, « la douleur fut si vive que ce n'était pas seulement des larmes, mais des cris capables de toucher les plus indifférents[2]. » — Notre Dauphine ne pouvait, en pareille circonstance, se soustraire au rôle affectueux qu'elle s'était tracé pour toujours. Elle entoura aussitôt son époux d'attentions si condescendantes et de si prévenants égards, que celui-ci résolut désormais de vivre avec Marie-Josèphe dans les termes d'une inaltérable cordialité. Une chose cependant manquait à leur entier bonheur : l'enfant toujours désiré, toujours attendu.

[1] *Journal historique*, t. LXVI, p. 458.
[2] *Mémoires*, t. X, p. 6.

Le 4 juin 1750, Frédéric-Jérôme, cardinal de la Rochefoucauld, avait dit en haranguant la Dauphine à la tête de l'assemblée du clergé de France : « Bientôt le gage désiré de votre union avec un prince qui fait nos délices mettra le comble aux sentiments que nous vous rendons à tant de titres. Nous rendons grâce au Ciel, avec la plus vive reconnaissance, de la faveur qu'il nous prépare[1]. » On arrivait aux fêtes du 15 août. Ce jour-là, Marie-Josèphe, sentant qu'elle est à la veille de remplir les vœux de la France, renouvelle devant la glorieuse patronne du pays sa promesse d'élever pour Dieu les enfants dont il la fera mère. Le 29, à six heures du soir, un page du duc de Gesvres, gouverneur de Paris, partait de Versailles, bride abattue, pour annoncer l'heureuse délivrance de la Dauphine. Une fille, Marie-Zéphirine, venait de naître[2]. On espérait autre chose. Nous n'irons pas jusqu'à dire, avec un homme peu sérieux, que la cour en éprouva une « consternation pareille à celle que causerait une bataille perdue qui mettrait l'ennemi aux portes de Paris[3] ; » mais il faut bien avouer que le désappointement public rejaillit sur l'ensemble des réjouissances officielles. « Le courrier est parti, écrivait Barbier, le canon des Invalides a tiré, et on allume sur les sept heures et demie l'illumination qui était préparée à la façade de l'hôtel de ville, mais cela n'a fait aucun mouvement de joie et de plaisir dans Paris[4]. » C'était, du moins, pour l'avenir, une espérance. On s'en aperçut bien aux alarmes de la population, quand, au quatrième jour des couches, Marie-Josèphe parut un moment en danger. « Grâce à Dieu, tout s'est rétabli le lendemain, mandait le maréchal au père de la Dauphine, et elle se porte à souhait. » Frédéric-Auguste se hâte d'envoyer à sa fille, comme témoignage de satisfaction et souvenir du pays natal, un superbe trumeau de cheminée complet avec son accompagnement de deux grands guéridons ; le tout en belle porcelaine blanche de Saxe, et d'une fort riche sculpture. Quant au Dauphin, il a été lui-même trop alarmé naguère pour ne pas s'abandonner aujourd'hui, sans

[1] Procès-verbal de l'assemblée de 1750, p. 31.

[2] L'enfant fut aussitôt ondoyée, en présence du curé de Notre-Dame, par Mgr Armand de Rohan, cardinal de Soubise.

[3] *Journal et Mémoires de Collé*, t. I, p. 217.

[4] *Journal de Barbier*, t. IV, p. 465.

réserve, à de véritables effusions de joie. Le duc de Luynes en prend occasion de nous peindre Louis de France, tel qu'il était alors dans son intérieur; on pourra voir, par le contraste du passé, ce que ce prince venait de gagner, en trois ans, au contact des qualités de sa vertueuse épouse.

On ne peut assez parler des marques d'amitié et d'attention qu'il donne à Mme la Dauphine; il passe la journée auprès d'elle, et est occupé de tout ce qui peut l'amuser; on peut dire sans flatterie qu'il a le cœur bon, l'humeur gaie, l'esprit vif et orné, la repartie prompte, beaucoup d'imagination, des manières agréables, un désir de plaire naturel et simple, et beaucoup de piété [1].

Il y avait un mois que la Dauphine, relevée de maladie, s'était remise à la société de Mesdames, lorsque l'arrivée des princesses cadettes, rentrées de Fontevrault, introduisit un précieux élément de variété dans ces réunions du soir où les parties de tri, de comète et de papillon, luttaient avec avantage contre le « cavagnole [2] » trop peu réjouissant de la reine. Des deux nouvelles venues, l'une, madame Sophie, plus sérieuse, plus molle peut-être, paraissait intéresser moins; sans choquer par des grâces déplaisantes, elle ne montrait ni beaucoup d'initiative ni assez d'entrain. L'autre au contraire, madame Louise, un peu turbulente, suffisamment espiègle, toujours enjouée, avait le joli « babil » de l'oiseau, comme elle en avait la « vivacité » pleine de surprises. « Je suis très-contente de mes filles, écrira dix jours plus tard Marie Leckzinska; la grande me plaît et la petite me divertit [3]. » Marie-Josèphe prenait goût, comme la reine, aux gentils propos de « madame dernière, » lorsqu'une rumeur, vague d'abord, bientôt plus affirmative, l'avertit que Maurice de Saxe se mourait à Chambord d'une fièvre putride désespérée.

[1] *Mémoires*, t. X, p. 323.

[2] Le *cavagnole* était une sorte de biribi ou jeu de hasard comme le loto, fort à la mode en ce temps-là. Voltaire s'avisa un jour de publier, à ce sujet, les vers suivants dont il voulut plus tard se justifier, selon son habitude de désavouer ce qui pouvait le compromettre :

On croirait que le jeu console,
Mais l'ennui vient à pas comptés
S'asseoir entre des Majestés,
A la table d'un cavagnole.

Cf. Sainte-Beuve, dans ses *Nouveaux Lundis*, t. VIII, p. 305).

[3] Lettre du 28 octobre au duc de Luynes.

Le page qu'elle expédia de Versailles, pour s'enquérir de la certitude et de la gravité du fait, revint à la cour le soir du 30 novembre, avec la triste nouvelle que le maréchal était mort le matin même, à sept heures, dans le château qu'il tenait de la munificence du roi.

On a dit : « L'homme ne meurt pas, il se tue. » Jamais parole n'aura été plus vraie, si on l'applique au célèbre guerrier disparu tout à coup de la scène du monde, après qu'il s'était hâté de dépenser les derniers jours de sa vie dans l'excès d'un libertinage meurtrier. La légende s'empara vite du héros luthérien, mais l'auréole de ses gestes de guerre ne le couvrira pas du discrédit qui s'attache à ce déclin honteux.

« La gloire efface tout, tout, excepté le crime ! »

— Il n'y a pas que le crime de l'assassinat ; il y a celui des désordres du cœur, et la gloire non plus ne l'efface point. Dieu demande d'autres expiations. Si du moins nous pouvions espérer qu'un éclair de repentir a visité cette âme à l'heure suprême ! — On sait le mot de Marie Leckzinska : « Quel chagrin de ne pouvoir dire un *De profundis* pour un homme qui nous a fait chanter tant de *Te Deum !* » — La Dauphine, qui aimait son oncle et qui priait sans cesse pour sa conversion, fut très-affligée d'apprendre que le maréchal de Lowendhal, ami de Maurice, avait échoué jusqu'au bout dans ses exhortations les plus pressantes. Il parla très-fortement et très-sérieusement, au témoignage de Luynes, disant au malade qu'il croyait lui donner en cette occasion « la marque la plus essentielle de son ancienne amitié. » — « Puisque vous êtes de mes amis, lui dit M. de Saxe, vous me ferez plaisir de ne m'en plus parler. » M. de Lowendhal ne se rebuta point, il le conjura une seconde fois de songer à lui : il ne fut pas mieux reçu ; enfin il amena un ecclésiastique qui se trouvait dans la maison : cette dernière tentative eut le même succès que les autres [1].

Un moderne historien du comte de Saxe appelle encore «étrange» le procédé de ce « directeur » *in extremis*. M. Saint-René Taillandier nous semble mieux inspiré quand il fait contraster, avec

[1] *Mémoires*, t. X, p. 445.

le malheur de cette « insouciance absolue, » la mort autrement chrétienne de l'homme qui fut le maître de Maurice et qui protégea ses débuts dans le métier des armes. Il n'y avait pas en effet trois ans que le comte de Schulembourg, ce général illustre, qui répétait souvent à son élève : « Mon enfant, il faut craindre Dieu ! » s'était éteint à Vérone, plein d'années, plein de gloire, emportant toute une moisson d'œuvres viriles, et laissant dans ses papiers ces touchantes paroles : « Je ne songe plus qu'à m'en aller sous terre en homme d'honneur et avec bonne conscience, louant continuellement le Seigneur de m'avoir conduit si bénignement pendant ma longue vie, *per medios casus, per tot discrimina rerum*[1]. »

Une autre conversion, non moins nécessaire, plus attendue et sans cesse reculée, mettait alors en campagne le zèle religieux de Mesdames de France. Je veux parler de la conversion de Louis XV. D'Argenson, qui excelle à prendre le langage frondeur des beaux esprits du temps, ne manque pas de reprocher aux princesses d'être « dans une grande bigoterie et de chercher à y faire tomber leur père[2]. » La Dauphine ne pouvait que se trouver comprise dans la mauvaise humeur de ce reproche, car personne plus qu'elle ne s'associait à la religion des filles du roi. Les circonstances d'ailleurs paraissaient des plus favorables. Le jubilé de 1751 venait de s'ouvrir, et certains signes extérieurs, qui témoignaient des secrets remords du monarque, donnaient grandement à penser aux courtisans. « Tout le monde, écrivait Barbier, est fort attentif sur l'événement de ce jubilé. On dit que madame la marquise de Pompadour en craint les suites[3]. » Déjà Louis XV avait déclaré « qu'il ne découcherait point de Versailles pendant tout le carême[4]. » Lors du dernier voyage à Bellevue, château de la favorite, on l'avait entendu murmurer entre ses dents pendant qu'il remontait dans sa voiture : « Enfin m'en voilà quitte ![5] » A le voir si attentif et si fidèle aux sermons où le P. Griffet s'obstinait à « prêcher

[1] *Revue des Deux Mondes*, t. LIV, p. 394.
[2] *Journal et Mémoires*, t. VI, p. 355.
[3] *Journal de Barbier*, t. V, p. 25.
[4] Luynes, t. XI, p. 66.
[5] *Revue des questions historiques*, t. IV, p. 198.

ferme » contre l'adultère, nul ne doutait que le roi ne finît par accomplir ses devoirs de chrétien, négligés depuis si longtemps. Mais le carême s'écoula, et « il n'y eut ni pâques ni jubilé. »

Marie-Josèphe s'en montra fort émue, car elle aimait sincèrement le roi et n'avait rien négligé, malgré l'état où la réduisait une nouvelle grossesse, pour se soumettre aussi exactement que possible aux prescriptions les plus rigoureuses de ce temps de pénitence. Sur la demande du premier aumônier, Mgr de Beaumont l'avait sans doute dispensée des « soixante stations » à faire aux églises de la ville, mais elle préféra se laisser porter en chaise à Notre-Dame de Versailles, et successivement aux diverses paroisses où se pressait la foule. Un jour même qu'elle se rendait à Saint-Louis, un de ses porteurs trébucha sur le pavé fort glissant, mais, grâce à Dieu, « l'accident fut presque insensible, » et, le lundi 3 mai, Luynes pouvait écrire dans son journal : « Madame la Dauphine a fini aujourd'hui son jubilé ; elle est en retraite, parce qu'elle fait demain ses dévotions [1]. »

Ce détail a son prix. Qu'on nous permette de faire remarquer avec quel religieux intérêt nous avons vu partout, dans les *Mémoires* du noble duc, les princesses de la famille royale s'abstenir d'allier en un même jour les fêtes dissipantes du monde et l'accomplissement des plus saints devoirs. Certes, la cour avait ses spectacles profanes, et l'étiquette y appelait fréquemment Mesdames de France. Mais c'est à chaque instant que nous relevons, dans le journal de Luynes, des réflexions comme celles-ci: « Il y eut hier comédie ; la reine ni Mesdames n'y allèrent point, parce que c'était le jour de leurs dévotions. Monsieur le Dauphin et Madame la Dauphine n'y allèrent point non plus, parce qu'ils ont fait leurs dévotions aujourd'hui [2]. » Au reste, ces journées de retraite se renouvelaient souvent pour Marie-Josèphe, car elle croyait n'avoir témoigné qu'à demi sa reconnaissance à Dieu pour un bienfait, quand elle ne l'en avait pas remercié dans la ferveur d'une communion. C'est ainsi qu'elle communiait tous les ans le jour de la Présentation de la sainte Vierge, en actions de grâces de ce qu'à pareil jour le roi son père avait eu le bonheur d'abjurer l'erreur et d'entrer dans le sein de l'Église

[1] Luynes, t. XI, p. 116.
[2] *Ibid.*, t. VIII, p. 344.

romaine [1]. C'est pourquoi elle n'eut pas de repos qu'une église catholique ne fût bâtie à Dresde, par les soins de ce prince. Le nonce du Pape à la cour de Pologne la consacra en cette même année 1751 : c'était la première qui s'élevait à Dresde, depuis que le luthéranisme était établi dans l'électorat de Saxe [2].

Un dernier témoignage achèvera de nous montrer la pieuse princesse, au milieu de sa société d'âmes d'élite, telle qu'on la surprenait alors dans le naturel de ses habitudes intimes. C'est un extrait de la correspondance de mademoiselle Sylvestre avec un vieux serviteur de la maison de Saxe, le comte de Wackerbarth-Salmour [3]. On sait que la lectrice de Marie-Josèphe était placée pour bien voir : on aimera à l'entendre parler elle-même.

Madame la Dauphine est dans un état de santé le plus désirable ; un peu maigrie, mais gaie, fraîche, dormant bien, mangeant peu, mais avec appétit... Je ne détaillerai point ce que je ressens à voir de jour en jour son esprit se former et s'orner ; il se fait des développements de son âme qui attirent l'admiration de tous ceux qui l'entourent. L'union avec Mgr le Dauphin s'accroît de jour en jour, et ils savent réciproquement se rendre aussi heureux qu'ils méritent de l'être ; leur piété modeste et profonde a édifié, dans le saint temps (du jubilé) toute la cour et toute la maison. Le service de la chapelle de Versailles est la chose du monde la plus édifiante, et, si l'on est obligé d'avouer avec confusion qu'il se trouve bien de la liberté de penser sur la religion dans le pays et peut-être jusqu'à la cour, la vraie et sincère piété n'en est pas bannie. L'humilité de toute la famille royale prosternée devant son Dieu, les immenses charités qu'elle fait attireront, j'espère, les bénédictions les plus désirées, et nous verrons naître enfin cet enfant, l'objet de tous nos vœux [4]...

Un prince ! un prince ! Telle ne cessait pas d'être en effet l'expression des espérances publiques. « Il nous faut un duc de Bourgogne ! » répétait le petit peuple. « Dieu nous en donne autant ici ! » écrivait Marie Leckzinska, à la nouvelle que l'Infante,

[1] Cf. Proyart, *Vie du Dauphin*, l. VI.

[2] Cf. Luynes, t. XI, p. 213.

[3] Il était ministre de cabinet et grand maître de la garde-robe du prince héréditaire de Saxe. Nous devons à M. le comte Vitzthum quelques-unes des lettres de cette correspondance (p. 256-263).

[4] Lettre de Versailles, en date du 8 avril 1751.

sa fille, vient d'avoir son prince héréditaire [1]. Et celle-ci de répondre : « Je souhaite bien vivement que madame la Dauphine suive mon exemple et qu'elle s'en porte aussi bien que je fais, et qu'elle nous donne un duc de Bourgogne aussi fort que mon fils [2]. » — Marie-Josèphe ne pouvait que prier et attendre. Dieu permettra qu'elle n'attende pas longtemps.

E. Régnault.

(*La suite prochainement.*)

[1] Ferdinand-Marie-Louis, fils de l'Infante, duchesse de Parme, était né le 20 janvier.

[2] Lettre de Louise-Élisabeth à la duchesse de Luynes (23 février).

LA

BANQUEROUTE DU LIBÉRALISME

— DEUXIÈME ARTICLE —

BANQUEROUTE INTELLECTUELLE

Un trait de la sainte Écriture, bien connu de tous, nous fait trouver dans un passé lointain la clef des événements actuels. Car, tout est symbolique dans les faits réels que raconte le livre inspiré : c'est de l'histoire, mais de l'histoire prophétique. N'assistons-nous pas, en ce moment même, au terrible jugement par lequel la divine justice châtia jadis l'orgueil du roi de Babylone ?

Dans le langage biblique, Babylone, on le sait, représente la société dont Lucifer est le chef, comme Jérusalem est le symbole de la cité de Dieu. Mêlées ensemble, depuis l'origine de l'humanité, ces deux sociétés sont fondées sur deux principes contraires, dont le génie de saint Augustin nous a donné la formule : l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi, c'est-à-dire la charité et l'humilité ; l'amour de soi, jusqu'au mépris de Dieu, c'est-à-dire l'égoïsme et la révolte.

Le libéralisme, nous l'avons compris, est l'extrême développement de cette révolte de l'orgueil humain contre le divin amour, le dernier effort de la créature raisonnable pour se passer de son créateur. La Babylone de Nabuchodonosor est dépassée ; dans l'excès de son infatuation, l'antique monarque reste au-dessous des peuples souverains du XIXe siècle.

Que sont les pompeuses déclamations ressassées depuis un siècle dans les livres et dans les journaux, à la louange de la civilisation moderne, sinon les variations du thème fourni par le despote oriental : « N'est-ce pas là cette grande Babylone que je me suis bâtie dans la plénitude de ma puissance et la splendeur de ma gloire, pour en faire le siége de mon empire ? »

Le Tout-Puissant ne répondra-t-il pas, comme autrefois, à cette suprême insulte? « Ton empire te sera ôté, tu seras banni de la société des hommes et assimilé aux animaux sans raison, jusqu'à ce que tu reconnaisses que le Très-Haut est le maître des empires humains et qu'il les donne à qui il lui plaît. »

Cette sentence a été rendue, en effet, contre le libéralisme moderne et elle est en pleine voie d'exécution. Après nous être élevés jusqu'aux cieux, nous subissons une décadence que nul n'ose plus nier, quoique le plus grand nombre refuse encore d'en reconnaître la cause. Cette cause, nous allons le prouver, n'est autre que le libéralisme. Si notre malheureuse patrie est la première victime du fléau, c'est que nulle part les prétentions du libéralisme ne s'étaient manifestées aussi insolemment qu'en France. Après avoir été les initiateurs de la révolte, il est juste que nous soyons condamnés à réparer par nos humiliations le grand scandale que nous avons donné au monde. Espérons de n'être pas traités plus sévèrement que l'orgueilleux monarque. L'exécuteur des vengeances célestes, en ordonnant que l'arbre superbe fût renversé, commanda qu'on lui laissât ses racines, afin qu'il pût revivre et reprendre toute sa beauté lorsqu'il aurait reconnu la puissance du Très-Haut.

Gardons cette espérance, et pour en hâter la réalisation, rendons-nous compte de la dégradation à laquelle nous a condamnés le libéralisme.

Sa révolte, nous l'avons vu, se produit sur un double terrain : sur le terrain intellectuel, où il prétend affranchir la raison humaine de la suprématie de la vérité divine, et sur le terrain social, où il ne veut reconnaître aucune autorité émanée de Dieu. C'est sur le premier de ces deux terrains que nous allons d'abord étudier la dégradation et la servitude auxquelles il condamne les peuples qu'il s'était engagé à rendre libres et grands.

Abrutissement systématique de la raison, abaissement de la science, décadence de l'art, dégradation des âmes, enfin asservissement de la pensée : voilà les bienfaits du libéralisme. La difficulté pour nous ne consistera pas à trouver des preuves pour établir la réalité de ces bienfaits, mais uniquement à resserrer dans un cadre suffisamment restreint la surabondance de ces preuves.

I. — PREMIER BIENFAIT DU LIBÉRALISME : ABRUTISSEMENT SYSTÉMATIQUE DE LA RAISON

Ce n'est pas au hasard que, pour exprimer ce premier effet du libéralisme intellectuel, nous employons une expression qui, de prime abord, pourrait paraître peu mesurée. Oui, c'est à l'abrutissement, et au plus irrémédiable de tous, à l'abrutissement systématique, que la raison humaine est conduite par l'impulsion que lui a imprimée le libéralisme.

On lui avait promis cependant tout autre chose lorsqu'elle secoua le joug de la foi. Un immense horizon s'ouvrait devant elle et nulle barrière ne devait arrêter son essor. Tous ceux d'entre nous qui ont dépassé le demi-siècle se rappellent le temps où le christianisme avait à se défendre contre un spiritualisme exagéré. Alors, dans les hautes chaires de l'enseignement officiel, on empruntait à Malebranche son rêve de l'intuition directe de l'absolu, on élevait la raison jusqu'à la contemplation transcendante du vrai, du beau et du bien, et on la mettait résolûment au-dessus de la foi, humblement résignée à ne regarder qu'à travers un voile les réalités supérieures. On nous promettait le prochain avénement d'une religion nouvelle, « héritière et fille du christianisme, qui devait en reproduire les dogmes, mais sous des formes qui conviendraient mieux que les précédentes à la manière dont le monde voit aujourd'hui les choses. Les vérités seront les mêmes, nous disait-on, mais la manifestation sera différente : cette fois, elle sera toute scientifique. On sera théologien comme on sera physicien et philosophe[1]. »

Vous reconnaissez là l'habile tactique du libéralisme modéré. Dérober au christianisme ses bienfaits sans reconnaître ses droits ; repousser la suprématie de la foi sans se jeter dans les négations extrêmes de l'incrédulité ; après s'être servi de la liberté de penser pour soustraire les sociétés modernes à l'influence de l'Église, en réserver la suprême direction pour ce petit cénacle de professeurs bourgeois qui s'intitulaient fastueusement « la philosophie. » Mais, toute l'habileté de leurs calculs n'a pu em-

[1] Damiron : *Essai de l'histoire de la philosophie au* XIX*e siècle*, t. I. p. 241.

pêcher l'idée libérale de faire son chemin dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre politique, et son mouvement dans ces deux ordres a été parallèle. Emportant, comme de la paille légère, les vains systèmes par lesquels ils prétendaient remplacer les digues divines de la révélation, le torrent de la libre pensée s'est précipité dans le gouffre du radicalisme.

Au lieu de cette religion ultrà-spiritualiste qu'on nous promettait, nous avons eu la négation de Dieu, de l'âme, de la raison elle-même ; le positivisme n'est pas autre chose ; et le positivisme c'est la seule doctrine douée aujourd'hui de quelque vitalité et de quelque force d'attraction, en dehors du christianisme.

La sentence portée contre Nabuchodonosor s'est donc accomplie à la lettre. Celui qui s'était fait Dieu a été assimilé aux brutes ; et, ce qu'il y a de plus ignomineux, c'est que cette assimilation est son œuvre propre. C'est lui qui s'est fait un cœur de bête, *cor feræ*, et qui n'a plus voulu d'autre origine ni d'autre destinée que celles des brutes. Le vrai nom de la philosophie et de la religion nouvelle, c'est le brutalisme.

Le libéralisme a été conduit à cet excès d'ignominie par une influence à laquelle il lui a été d'autant plus impossible de résister qu'il n'a même pas voulu s'en rendre compte. Lui qui se donne comme un système éminemment pratique et qui accuse si volontiers les hommes de principes de poursuivre des utopies, est en réalité le plus chimérique des systèmes. Il trace une ligne arbitraire sur la pente qui conduit des sommets de la vérité dans le précipice de l'erreur, et il dit aux intelligences et aux sociétés : Vous descendrez jusque-là, mais vous n'irez pas plus loin. Et il ne comprend pas que, pour rendre cette prescription efficace, il faudrait abroger la loi du plan incliné. Aussi, qu'est-il arrivé ? C'est que la ligne du juste milieu libéral n'a pu arrêter ni les intelligences, ni les sociétés. Et pour ce qui regarde en particulier la raison, elle a été irrisistiblement conduite à se détruire et à se renier elle-même, par le mouvement que lui imprimait le principe libéral.

Quel est ce principe ? C'est, avons-nous dit, l'affranchissement de la raison humaine secouant le joug de la foi divine. Les ignominies du potitivisme ont découlé logiquement de cette source. On a dit et répété aux sociétés modernes que la foi est le besoin

et le devoir de l'enfance, mais que l'homme raisonnable ne doit admettre que ce qu'il comprend. Or, ajoutait-on, 89 a marqué pour les peuples l'ère de leur émancipation. « L'humanité a pris la robe virile. » Le temps de la foi est donc passé pour elle ; et l'obscurité des mystères doit faire place au plein jour de la science.

La philosophie libérale a-t-elle donc fait disparaître tous les nuages de l'horizon religieux ? — Ne vous hâtez pas trop de le croire. A peine le chef de l'école a-t-il, par les pompeuses déclarations qu'on vient de lire, provoqué les applaudissements d'une jeunesse enthousiaste ; a peine a-t-il, au nom de la dignité de la raison, repoussé le mystère, que son plus illustre disciple est contraint de reconnaître que le mystère fait le fond de la philosophie. Écoutez-le : vous allez l'entendre pousser jusqu'à l'exagération l'impuissance de la raison et la nécessité de la foi.

« Nous croyons, c'est un fait ; mais ce que nous croyons sommes-nous fondés à le croire ? Ce que nous regardons comme la vérité, est-ce vraiment la vérité ? Cet univers qui nous enveloppe, ces lois qui paraissent le gouverner et que nous nous tourmentons à découvrir; cette cause puissante, sage et juste que, sur la foi de notre raison, nous lui supposons, ces principes du bien et du mal que respecte l'humanité et qui nous semblent la loi du monde moral, tout cela ne serait-il pas une illusion, un rêve conséquent, et l'humanité comme tout cela, et nous qui faisons ce rêve comme tout le reste ? Question effrayante, doute terrible qui s'élève dans la pensée solitaire de tout homme qui réfléchit... Mais de ce que la raison élève ce doute, s'ensuit-il que la raison qui peut l'élever puisse le résoudre ? Nullement; et en ce point nous sommes entièrement de l'avis des philosophes écossais... *C'est contre cette impossibilité que lutte toute la philosophie moderne depuis Descartes*[1]. »

Cette franche déclaration nous met sous les yeux la situation absolument intenable que le libéralisme philosophique prétendait faire à la raison humaine. D'un côté, il lui défendait de croire aux mystères chrétiens sur l'autorité de Dieu lui-même, rationnellement constatée ; et d'autre part, il lui imposait des mystères

[1] Jouffroy : *Introduction aux œuvres de Thomas Reid.*

également impénétrables, dont il se reconnaissait incapable de découvrir les bases rationnelles. La création, la Providence, la distinction de l'âme et du corps et leur union en une seule nature, l'origine temporelle de la vie présente et la durée éternelle de la vie future, tous ces dogmes de la religion naturelle, que le spiritualisme rationaliste veut bien conserver, ne renferment pas de moindres obscurités que la Trinité, l'Incarnation et l'Eucharistie. Mais, tandis que la foi chrétienne fournit à tous les hommes des motifs de crédibilité et des règles précises à la portée de tous, pour admettre tous ces mystères, tant ceux de l'ordre naturel que ceux de l'ordre surnaturel, le rationalisme, en repoussant les uns et en retenant les autres, n'offre plus à la masse des intelligences aucun motif ni aucune règle ; il leur rend au contraire toute croyance impossible, en leur arrachant la seule croyance vraiment rationnelle. Comment espérer qu'une contradiction aussi choquante puisse longtemps donner le change à tout un peuple, à un peuple aussi logique que le peuple français ? Du moment qu'on rejetait le joug des mystères, il était inévitable qu'on enveloppât dans une même réprobation les mystères philosophiques de la religion naturelle et les mystères théologiques de la religion révélée. L'orgueil humain d'ailleurs ne s'accommode guère mieux du Dieu de la raison que du Dieu de l'Évangile. Il peut bien le mutiler par le déisme, le réduire au rôle d'un Dieu « fainéant, » qui règne et ne gouverne pas ; mais, alors même, il n'est pas pleinement satisfait. Si un pareil Dieu n'est plus une réalité vivante, c'est encore une image odieuse, un spectre qui trouble le sommeil. A tant faire que de le rejeter, il est bien plus logique de s'en débarrasser entièrement.

Oui, mais comment s'y prendra-t-on pour résoudre sans Dieu les grands problèmes de l'origine et de la fin des choses ? Comment expliquera-t-on l'ordre et les mouvements de l'univers physique ? Sur quelle base immuable fera-t-on reposer les lois du monde moral ? Quelle philosophie substituera-t-on au spiritualisme rationaliste ? Quelle satisfaction donnera-t-on aux aspirations du cœur humain ? Que fera-t-on de cette puissance qui constitue proprement la raison, et qui a pour exercice propre de rechercher la raison dernière des choses ? — Il ne reste évidemment qu'un parti à prendre : puisqu'on est convenu de n'admettre que ce que

l'on comprend, il faut supprimer ces mystères incompréhensibles et ces problèmes insolubles ; et avec eux supprimer les bases de la morale et de la société, les aspirations essentielles du cœur humain, la philosophie et la raison elle-même.

Voilà tout le positivisme. Écoutez M. Littré : « Laissant de côté une enquête sur les causes premières et finales, la philosophie renonce résolûment à une ambition incompatible avec la portée de l'esprit humain, et elle se place dans l'ordre des questions qu'il est possible d'aborder et de résoudre... Se renfermer ainsi dans le cercle de ce que l'école appelle le contingent, le relatif, constitue entre les deux philosophies une différence capitale, dont la moindre réflexion suffit pour faire apprécier toute la portée[1]. » — Sans doute ; mais la moindre réflexion suffit également pour faire comprendre qu'une pareille philosophie est la négation radicale de toute philosophie : puisque, de tout temps, on a entendu par philosophie la connaissance des principes éternels des choses temporelles, de l'essence absolue des êtres contingents et des lois nécessaires qui règlent leurs relations accidentelles. La moindre réflexion suffit également pour comprendre que la raison ne peut, sans se renier elle-même, se résigner à ne pas savoir ce qu'elle est. Sur ce point Jouffroy a pleinement raison contre M. Littré. « L'esprit n'est-il qu'une fonction du corps ou en est-il distinct ? S'il en est distinct, quelle est sa nature ?... Voilà des questions contre lesquelles l'intelligence humaine aurait mille fois échoué que toujours elle y reviendrait, car elles la touchent profondément et se lient intimement à d'autres qui l'intéressent encore davantage. Elle sait, en effet, que ces questions sont sur le chemin de celles de l'origine et de la destinée de l'homme, pour elle les plus importantes de toutes. »

Nous venons d'entendre les représentants des écoles dont nous avons, dans notre premier article, démontré la connexion essentielle ; et leur témoignage confirme, par rapport à l'ordre intellectuel, la thèse générale que nous avions établie *a priori* : le libéralisme modéré conduit nécessairement au radicalisme, tout en protestant contre les conséquences que ce dernier déduit logiquement de leur commun principe. Le commun principe ici est

[1] Littré, *Conversation, révolution et positivisme*, p. 39.

l'indépendance de la raison, qui ne veut admettre que ce qu'elle comprend. De ce principe, M. Littré le radical est parfaitement en droit de déduire la suppression de tous les mystères rationnels, aussi incompréhensibles que les mystères de l'ordre surnaturel; mais Jouffroy le libéral n'est pas moins fondé à soutenir qu'on ne peut supprimer ces mystères sans détruire la philosophie et la raison; et nous, nous avons le droit de conclure, contre l'un et l'autre, que le libéralisme, en se vantant d'affranchir la raison, tandis qu'il ouvre la porte au radicalisme qui, de son propre aveu, détruit la raison, n'est qu'une honteuse et criminelle duperie.

Qu'il proteste donc avec indignation contre les ignobles théories qui font de l'homme un singe perfectionné; nous le voulons bien. Dans l'énergie de ces protestations, nous reconnaîtrons le bon naturel du libéralisme; mais nous ne pouvons nous empêcher d'y reconnaître en même temps sa prodigieuse naïveté. Ignorait-il donc de quels éléments est composée l'armée qu'il a enrôlée contre le christianisme sous le drapeau de la libre pensée? Méconnaissait-il assez la nature humaine pour croire que le plus grand nombre des hommes qui ont appris de lui à mépriser l'autorité de la révélation se contenteraient d'user platoniquement de leur liberté pour contempler des théories creuses? Ne suffit-il pas de regarder autour de soi pour se convaincre que le plus grand nombre des libres penseurs sont de libres viveurs; et que le motif qui en fait les auxiliaires du libéralisme contre la révélation en fait aussi les adeptes du radicalisme et les ennemis de toute doctrine spiritualiste? Ces philosophes si instruits n'auraient-ils pas dû apprendre de Platon que l'homme n'a que trois principes d'action, la tête, le cœur et le ventre : la tête, qui représente la raison et le devoir, le ventre, qui représente les instincts brutaux, et le cœur, symbole de la volonté libre. Placé entre ces deux moteurs qui le poussent en sens contraire, le cœur doit faire un choix entre l'un et l'autre. S'il ne s'élève pas vers Dieu par le sentiment du devoir, il sera inévitablement abaissé au-dessous de la bête par de vils instincts. En brisant le joug de l'autorité doctrinale établie de Dieu pour guider la raison, le libéralisme ôte au devoir sa seule sanction efficace ; et c'est pour cela qu'il trouve un accueil si empressé parmi les masses qui n'ont

d'autre Dieu que leur ventre et qui veulent à tout prix se débarrasser du joug du devoir. Aussi longtemps que l'humanité n'aura pas subi une radicale transformation, les hommes capables de se vaincre ne formeront qu'une élite au milieu de la foule asservie à ses passions. Entrez dans une famille, dans une école, dans un atelier, dans une ville ; quel que soit le milieu, vous trouverez autant d'esprits favorablement disposés pour la libre pensée qu'il y a de cœurs gangrenés par la débauche. Incontestablement, c'est là le gros de l'armée libérale. Viennent maintenant des docteurs assez hardis pour pousser à bout les conséquences du principe ; qui, avec un certain appareil scientifique, prétendent démontrer aux hommes dominés par les passions brutales, qu'ils ne sont, en réalité, que des brutes perfectionnées, et que, issues de la brute, ils n'ont pas d'autre destinée qu'elle ; évidemment ces théories ignobles, par cela même qu'elles sont ignobles, ont incomparablement plus de chances pour se faire accepter que des spéculations plus élevées. Pour se mettre d'accord avec la philosophie spiritualiste, il faudrait réagir contre les exigences de la sensualité, faire des sacrifices et remporter sur soi-même des victoires analogues à celles qu'impose le christianisme, et cela sans les secours que Jésus-Christ fournit à ses disciples. Ne faut-il pas que le libéralisme ait une singulière candeur pour s'imaginer que les masses s'imposeront ces luttes et ces sacrifices, afin de satisfaire aux exigences d'une doctrine qu'elles ne comprennent pas ? non, cela n'est pas possible. Le triomphe de la démocratie est incompatible avec le règne de la philosophie spiritualiste, essentiellement aristocratique. Puisque le libéralisme a détruit toutes les aristocraties, il faut qu'il se résigne à voir la philosophie comme tout le reste, subir le joug du *profanum vulgus*. Pour les masses, il n'y a que deux religions possibles, le christianisme ou le matérialisme. Le libéralisme, en faisant les masses souveraines, leur a ôté le christianisme ; c'est donc lui qui a préparé sa propre déroute et le triomphe du radicalisme. Qu'il se lamente à la vue du déluge de fange dont ce torrent débordé couvre la société ; qu'il pleure sur la dégradation toujours croissante des âmes, sur l'obscurcissement des principes, sur l'anéantissement de la vraie civilisation : aux yeux de la postérité, c'est sur lui que retombera incontestablement la responsabilité de cet épouvantable désastre.

II. — SECOND BIENFAIT DU LIBÉRALISME : ABAISSEMENT DE LA SCIENCE

Nous employons ici, pour mieux confondre le libéralisme, le langage qu'il a lui-même mis en vogue. A peine la raison eut-elle été émancipée de la tutelle de la foi par la conspiration d'un groupe d'hommes qui se faisaient appeler philosophes, que la philosophie, la science rationnelle par excellence, cessa d'être considérée comme science, et que ce titre fut réservé à la connaissance des rapports des nombres et des lois de la matière. C'est l'ensemble de ces connaissances que l'on renferme aujourd'hui dans cette appellation : la science. Aux yeux du libéralisme, c'est la suprême autorité. La science pour lui a remplacé non-seulement la philosophie, mais l'Église et la révélation. Il y a donc lieu de croire qu'à dater de l'ère libérale, cette science tant admirée et tant adulée aura pris un magnifique essor. On ne lui a, en effet, rien épargné : le gouvernement a créé des académies, rétribué généreusement des professeurs, établi partout des bibliothèques, des cabinets de physique, des laboratoires de chimie. Mais le libéralisme est tellement stérile de sa nature, son souffle est tellement empesté, que tout ce qu'il a fait pour développer la science n'a eu d'autres résultats que de la paralyser.

Cette affirmation étonnera sans doute plus d'un lecteur ; aussi avons-nous hâte de la prouver par le plus irrécusable des témoignages, celui de l'Académie des sciences.

Au lendemain de nos désastres, le 6 mars 1871, l'Académie reçut de l'un de ses membres les plus distingués, M. Sainte-Claire Deville, une communication très-grave, qui a été consignée dans le compte rendu officiel (t. LXXII, p. 237). Nous y trouvons également les notes des membres de l'Académie qui prirent part à la discussion soulevée par M. Sainte-Claire Deville et qui portèrent eux-mêmes à la séance suivante leur avis mûrement formulé. Or, toutes ces notes, aussi bien que la communication de M. Sainte-Claire Deville, tendent à prouver que l'influence du régime libéral sur la science a été désastreuse, et que de l'avénement de ce régime date l'abaissement des études scientifiques. Les savants académiciens vont jusqu'à attribuer en

partie à cette cause les malheurs de la dernière guerre. Qu'on écoute M. Sainte-Claire Deville : « On dit de tous côtés et avec raison que c'est par la science que nous avons été vaincus. La cause en est dans le régime qui nous écrase depuis quatre-vingts-ans (c'est bien la date de l'avénement du libéralisme); régime qui subordonne les hommes de la science aux hommes de la politique et de l'administration, régime qui fait traiter les affaires de la science, sa propagation, son enseignement et son application, par des corps et des bureaux où manque la compétence et par suite l'amour du progrès. »

Le compte rendu de l'académie n'en dit pas davantage : mais le *Journal officiel* est plus complet : M. Sainte-Claire Deville a franchement signalé la cause immédiate de l'abaissement de la science. Et quelle est cette cause ? C'est l'institution dans laquelle nous reconnaîtrons bientôt l'organisation du libéralisme intellectuel, l'Université. « Depuis longtemps, a dit le savant professeur, je fais partie de l'Université, je vais avoir ma retraite ; eh ! bien, je le déclare franchement : voilà en mon âme et conscience ce que je pense : l'Université, telle qu'elle est organisée, nous conduirait à l'ignorance absolue [1]. »

Voilà donc le règne du libéralisme hautement dénoncé comme fatal à la science ; voilà son enseignement accusé, par un membre du plus haut tribunal scientifique, de conduire à l'absolue ignorance le peuple qui se vante d'être le plus éclairé du monde !

Et, chose remarquable ! cette accusation si grave n'a pas trouvé un seul contradicteur. L'Académie l'a sanctionnée par son silence. Bien plus, quelques-uns de ses membres les plus éminents sont venus à l'appui des affirmations de M. Sainte-Claire Deville et les ont corroborées par d'autres autorités du plus grand poids. M. Dumas s'est exprimé ainsi : « La question soulevée par M. Sainte-Claire Deville était naguère l'objet de l'examen le plus attentif de la part de la Commission chargée de préparer la liberté de l'enseignement supérieur, sous la présidence de M. Guizot...

« Il avait été reconnu par la majorité des membres de la commission que le système adopté depuis soixante ans, dans notre

[1] *Journal officiel* du 7 mars 1871, cité par l'*Univers* du 8 mars.

pays, pour la discipline de l'enseignement supérieur, constituait une cause permanente de décadence et d'affaiblissement, à laquelle il convenait de porter enfin un remède prompt et énergique. Les causes de ce marasme se réduisent en principe à une seule : la centralisation administrative qui, appliquée à l'Université, a énervé notre enseignement supérieur.

« Avant notre première révolution, les universités françaises étaient indépendantes, comme le sont encore aujourd'hui celles des autres pays... Les grands hommes que cette époque a vus surgir sont autant de glorieux témoins, qui attestent devant l'histoire la force des études et la vigueur de la discipline de ce libre enseignement de nos pères. »

Entendez-vous un de nos illustres savants regrètter la liberté et la science de cet ancien régime que le libéralisme a renversé pour affranchir l'esprit humain ? Et pourtant, à l'époque rappelée par M. Dumas, les universités avaient déjà perdu une grande partie de cette noble indépendance et de cette féconde vitalité qu'elles avaient possédées dans les âges chrétiens. Qu'on vienne donc encore nous parler des servitudes du moyen âge et des libertés modernes !

M. de Quatrefages appuie les réflexions précédemment émises : « M. Dumas, dit-il, a rappelé l'indépendance de nos anciennes universités françaises et l'éclat jeté par l'une d'elles. Tout cela est vrai. Mais il faut rappeler aussi que nos universités, constituant de grands centres d'instruction, étaient en même temps de riches propriétaires. Il en est de même des universités anglaises, splendidement dotées, depuis des siècles, par la générosité des souverains et des particuliers. » (M. de Quatrefages oublie l'Église qui, en Angleterre et dans le reste de l'Europe, a plus fait que les souverains ou les particuliers pour la création et les dotations des universités.) « Rien de semblable n'existe en France. Dès la première révolution, l'État s'est emparé de la fortune de nos grands établissements d'instruction publique. Il s'engageait par là-même à entretenir à ses frais au moins l'équivalent de ce qu'il détruisait. On ne sait que trop combien peu cet engagement a été tenu. »

Nos lecteurs conviendront sans doute qu'il était impossible de constater avec plus d'autorité et de prouver avec plus de

force la fatale influence du libéralisme sur la science. Cependant quelqu'un nous objectera peut-être que l'abaissement de la science est attribué par nos savants non au libéralisme en général, mais à la centralisation. Or, nous dira-t-on, la centralisation, qui est la manie du libéralisme français, ne tient pas à l'essence même du système libéral. En Angleterre et aux États-Unis, nous voyons deux peuples éminemment libéraux conserver avec un soin jaloux leurs franchises individuelles, communales et provinciales. Pourquoi donc mettre sur le compte de la doctrine ce qui n'en est qu'un abus ?

L'objection serait-elle fondée, et le libéralisme n'aurait-il contracté avec la centralisation qu'une alliance purement accidentelle, il n'en serait pas moins convaincu d'avoir arrêté le progrès de la science et de lui avoir enlevé son indépendance légitime, à l'heure même où il se vantait de l'affranchir, en renversant l'ordre social fondé sur la suprématie de la foi. Car il ne faut pas l'oublier : le libéralisme n'est pas une doctrine seulement, c'est encore un système social. Comme le christianisme, qu'il a la prétention de remplacer, il se fait fort de résoudre toutes les questions qui intéressent le développement de l'humanité. Si donc, dans la pratique, il arrête l'expansion de la science, ce résultat doit être mis à sa charge, alors même que sa doctrine n'y aurait aucune part. On ne saurait nier qu'en France et dans tout le continent européen, la centralisation, fille du césarisme, n'ait été précieusement recueillie, amoureusement caressée, constamment développée et défendue par le libéralisme. Elle a été son plus puissant auxiliaire dans les efforts qu'il a faits pour entraver l'influence de l'Église ; quand donc nous entendons des savants se plaindre que cette même centralisation a été encore plus nuisible au progrès de la science, nous avons bien le droit de joindre ces plaintes au dossier du libéralisme et d'en faire un des articles de sa banqueroute intellectuelle.

Mais il y a plus. La connexion du libéralisme avec la centralisation n'est nullement accidentelle ; elle tient au fond même de la doctrine. Sous un nom menteur cette doctrine est essentiellement ennemie des franchises individuelles et locales. C'est ce qu'il sera facile de démontrer, lorsque nous examinerons les résultats sociaux du libéralisme; et nous n'aurons pas de peine à

concilier avec ses tendances centralisatrices le *self government* en honneur chez les Anglo-Saxons.

Dès aujourd'hui nous pouvons invoquer, par rapport aux autres races, le témoignage constant et unanime des faits. En ce moment même, nous voyons se consommer dans la capitale du monde chrétien, envahie par le libéralisme subalpin, ce même attentat de lèse-science dont M. de Quatrefages rappelait les funestes suites pour la France. Ces grandes universités qui, depuis des siècles, répandaient sur le monde entier une si éclatante et si féconde lumière, sont détruites par ce gouvernement rapace qui promet de les remplacer avec avantage par des écoles de sa création. Par ce qu'il a déjà fait, il est facile de prévoir comment cette promesse sera accomplie.

Il reste donc bien prouvé qu'après avoir découronné la raison, en détruisant la philosophie, le libéralisme abaisse les sciences inférieures et arrête leur développement. Il reste à voir ce qu'il fait de la littérature et des autres arts libéraux.

III. — TROISIÈME BIENFAIT DU LIBÉRALISME : DÉCADENCE DE LA LITTÉRATURE ET DES ARTS

Les faits sont ici tellement patents, qu'il est presque superflu de les constater. Le déclin de notre littérature et la stérilité de nos écoles de beaux-arts frappent tous les yeux et provoquent d'universelles lamentations.

Lacordaire n'était-il pas prophète lorsque, en 1833, s'efforçant de guérir de la fièvre libérale son ami Montalembert, il lui écrivait : « Est-il bien démontré pour toi que la liberté de la presse ne sera pas la ruine de la liberté européenne et de la littérature ? Ne vois-tu pas dans quelle abjection cette dernière est tombée en France? » Hélas! les développements ultérieurs du libéralisme nous réservaient des humiliations bien plus profondes. L'époque où Lacordaire écrivait ces lignes était l'âge d'or du libéralisme. Elle peut être considérée comme une époque de splendeur littéraire, si on la compare aux temps qui ont suivi. Si incomplète et surtout si mal dirigée qu'elle ait été, la réaction religieuse qui se produisit après la chute du premier Bonaparte détermina une floraison littéraire analogue, quoique dans un

degré bien inférieur, à celle qui suivit le triomphe du catholicisme après les guerres religieuses du XVIe siècle. Les grandes questions qui s'agitèrent alors donnèrent aux incrédules eux-mêmes une élévation de pensées et une noblesse de style que nous cherchons vainement dans leurs successeurs. Quels sont les publicistes et les poëtes que le libéralisme d'aujourd'hui oserait comparer je ne dis pas à Montalembert, à Bonald, à l'abbé de la Mennais, au Lamartine ou au Victor Hugo chrétiens, mais à Guizot, à Cousin, à Villemain, à Jouffroy, à Alfred de Musset et à Casimir Delavigne? Aussi est-ce pitié de voir l'embarras de l'Académie française, lorsque la disparition successive de ces astres de notre firmament littéraire l'oblige, pour ne pas laisser leur place vide, de se mettre en quête de nouveaux immortels. Plus d'une fois, hélas! à défaut d'étoiles de première ou même de cinquième grandeur, l'illustre corps a été contraint pour se recruter, de recourir à des célébrités invisibles à l'œil du grand public. Il est vrai qu'en revanche les portes du palais Mazarin demeurent fermées à tel écrivain qui, par l'énergie de son style, la pureté antique de sa diction, sa verve toute gauloise, l'étendue de sa gamme littéraire, son incontestable supériorité dans les genres les plus divers et l'inépuisable fécondité de sa plume, aurait honoré le grand siècle et relevé un peu le nôtre aux yeux de la postérité; mais ce n'est pas le libéralisme qui songera sans doute à revendiquer la gloire d'avoir produit ce grand écrivain, puisqu'il n'y a contribué qu'en excitant sa verve et sa généreuse indignation.

Un seul trait suffit pour caractériser la littérature de l'époque présente; tandis que les plus beaux livres ont peine à se vendre, les directeurs du *Figaro* et du *Petit Journal* bâtissent des palais avec les produits de leurs feuilles légères.

Voilà, en effet, la seule littérature qui soit aujourd'hui assurée d'un grand succès, la seule qui conduise rapidement à la célébrité et à la fortune : l'article de journal. S'il eût continué à écrire des odes pour les Jeux-Floraux, le comte de Rochefort-Luçay eût couru grand risque de mourir à l'hôpital; il a écrit la *Lanterne*, et il s'est élevé au pouvoir suprême. Ce triomphe, sans doute, n'a pas été long: et de l'hôtel de ville, auquel sa *Lanterne* avait mis le feu, le tribun du 4 septembre a dû partir pour la

Nouvelle-Calédonie; mais il n'a rien perdu pour cela de sa faveur auprès du peuple souverain, et rien ne nous dit que le fonctionnement régulier de l'organisation libérale ne livrera pas de nouveau les destinées de la France à ce héros de la littérature contemporaine.

Qu'on ne voie pas là de simples jeux de hasard ; non, ce mépris de tout vrai mérite, ces honneurs rendus aux sycophantes littéraires sont les résultats nécessaires de l'état auquel le libéralisme a réduit notre société. Nous le prouverons bientôt; le journalisme est le ressort principal et indispensable de l'organisation sociale que le libéralisme a substituée à l'organisation chrétienne, et le règne du journalisme est la mort de toute littérature sérieuse.

Aussi, que voyons-nous? nous ne le disons qu'en rougissant; mais, à quoi bon le cacher? La prédication elle-même, cette branche de la littérature qui s'élève jusqu'à l'ordre divin, se croit trop souvent obligée, pour attirer les foules, d'emprunter au style du journal ses couleurs heurtées et ses condiments de haut goût. On se dit que, pour instruire, il faut, avant tout, se faire écouter, et il semble impossible de se faire écouter, si l'on n'emploie des procédés qui dégoûtent de l'instruction sérieuse. Bourdaloue, revenant au milieu de nous avec sa logique puissante et la noble sévérité de son style, ferait fuir la plupart de nos auditoires; mais, si quelque jour il prenait fantaisie à Figaro de se faire prédicateur, il n'aurait pas besoin de modifier beaucoup son style pour se voir préférer, par plus d'un auditoire élégant, au grand orateur de la cour de Louis XIV.

Les arts du dessin et de la musique ne pouvaient manquer de suivre l'art de la parole sur cette pente où le libéralisme pousse tous les éléments de notre civilisation. La décadence sous ce rapport est tellement évidente que les prôneurs les plus violents du progrès moderne ne songent même pas à la nier. Ils constatent eux-mêmes l'universalité des plaintes qu'elle provoque; et s'ils insinuent timidement qu'il pourrait y avoir dans ces plaintes quelque exagération, ils démontrent eux-mêmes par l'examen des faits qu'elles ne sont que trop fondées. Le critique de la *Revue des Deux Mondes*, qui rendait compte du *Salon* de 1873, commençait ainsi son article « Il ne faut pas s'étonner des plaintes

exagérées que l'Exposition des beaux-arts ramène annuellement sur la stérilité de l'école française et sur la décadence de l'art moderne... La critique sérieuse est tenue d'être plus attentive et moins arrogante. Après tout, faire le tour d'un Salon, c'est faire le tour des idées de son temps. La critique ne consiste pas seulement à vanter les meilleurs ouvrages et à les désigner à l'admiration du public ; il faut encore qu'elle se rende compte du mouvement des esprits, de la direction des idées; qu'elle se livre, pour ainsi dire, à une étude de mœurs. En ce sens, elle ne doit pas craindre d'examiner avec intérêt des œuvres imparfaites ou médiocres, et elle ne doit pas désespérer si elle a rarement l'occasion d'applaudir[1]. »

En écrivant ces lignes, le critique libéral n'avait certainement pas conscience de la sévère condamnation dont elles frappent non-seulement l'art moderne, mais la société que le libéralisme a jetée dans son moule. Oui, il est parfaitement vrai que l'art est une des manifestations les plus saisissantes des idées, des mœurs, de la valeur morale d'une époque. C'est donc le droit et le devoir du critique de chercher dans les œuvres de l'art l'indice du progrès ou du déclin de la vie sociale, la mesure du mouvement ascendant ou descendant de l'esprit public. En partant de cette donnée parfaitement juste, que notre critique nous dise lui-même le jugement qu'il doit porter sur son époque, lorsque, d'année en année, il voit disparaître les créations magistrales et se multiplier « les œuvres imparfaites ou médiocres. » Qu'il soit sincère et il reconnaîtra dans cette décadence de l'art le résultat de l'abaissement général des idées et des caractères. En effet, le grand art ne peut fleurir que dans une société où règnent les nobles sentiments et les aspirations élevées dont le libéralisme a parmi nous tari la source. Plus encore que la philosophie, le grand art est essentiellement aristocratique, ce qui ne l'empêche pas d'être populaire au sein des peuples chez lesquels le christianisme conserve le respect et l'amour de la vraie grandeur. Mais le libéralisme produit un effet tout contraire. Bourgeois de naissance, au lieu d'ennoblir les classes moyennes, il les a pous-

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1873, p. 628, le Salon de 1873, par M. Duvergier de Hauranne, député à l'Assemblée nationale.

sées à renverser la noblesse, sauf à se voir renversées, en vertu du même principe, par la démocratie. Par un contre-coup nécessaire, il fait d'abord descendre la noblesse de l'art jusqu'à une médiocrité bourgeoise, pour la ravaler ensuite au niveau des honteux instincts de la populace. Le suffrage universel a pour inévitables corollaires, en philosophie, le positivisme brutal et, dans les arts, l'abject réalisme. Si Auguste Comte est le Platon de la démocratie libérale, Courbet en est le Raphaël.

Ce serait être par trop exigeant que d'attendre d'un critique de la *Revue des Deux Mondes* une explication aussi complète de la décadence de l'art moderne. L'évidence des faits le contraint pourtant à des demi-aveux; et quand il en vient aux conclusions, ils s'accorde parfaitement avec les savants qui naguère attribuaient le déclin de la science à la centralisation libérale. « L'initiative individuelle languit, écrit-il ; les grandes écoles privées disparaissent, et l'on y voit tomber cette émulation féconde qui animait autrefois les ateliers des maîtres. Les jeunes gens sont obligés de recevoir un enseignement officiel et banal, qui, distribué successivement par plusieurs fonctionnaires salariés, n'établit aucun lien entre l'élève et le maître et ne leur permet pas de se choisir mutuellement, suivant leurs préférences ou leurs aptitudes... La centralisation administrative est aussi mauvaise pour l'art que pour la liberté [1]. »

Toujours la même conclusion; et ce n'est plus nous qui la déduisons par le raisonnement des dogmes de la foi et des principes de la philosophie chrétienne. Nous venons d'entendre les hommes les moins hostiles au libéralisme contraints, par l'évidence des faits, à rendre témoignage contre lui. Après un siècle de règne, il est convaincu d'avoir abaissé et asservi tout ce qu'il a voulu affranchir de la tutelle de la foi chrétienne, la raison, les sciences, les arts. Pour compléter le bilan de sa banqueroute intellectuelle, il nous reste encore à le voir dégrader systématiquement les âmes et imposer à la pensée publique la plus ignominieuse servitude qu'elle ait jamais subie.

H. Ramière.

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1873, p. 890

UN JEUNE VOLONTAIRE LORRAIN

AU SIÉGE DE VERDUN (1870)

Il est consolant de voir avec quel religieux respect on conserve partout le souvenir de ceux qui, pendant la dernière guerre, ont généreusement sacrifié leur vie pour défendre le territoire et sauvé l'honneur de la France. Un plus vif intérêt, et l'on ne saurait s'en plaindre, s'attache à la mémoire de ces jeunes volontaires, « devenus soldats pour un jour, le jour du combat et de la mort. »

L'école Saint-Clément de Metz, fermée en 1872 par ordre du gouvernement prussien, va remplir, elle aussi, tout un volume des noms de ses élèves morts au champ d'honneur. De ce nécrologe glorieux nous détachons la notice consacrée à Charles-Marie-Paul Bastien, engagé volontaire au 5e régiment de chasseurs à cheval, décoré de la médaille militaire et mort des suites d'une blessure reçue à Verdun devant l'ennemi.

Le *Journal d'un habitant de Nancy* contient quelques lignes touchantes sur ce brave jeune homme. A la date du 22 novembre 1870, M. le professeur Lacroix écrit dans ses mémoires sur l'invasion : « On vient d'apprendre la triste nouvelle de la mort du jeune Bastien, engagé volontaire, blessé au siége de Verdun, où il s'est comporté de la manière la plus héroïque. C'est le fils aîné de l'honorable M. Bastien, ancien notaire et actuellement membre du Conseil municipal. Toute la ville s'associe à cette immense douleur, et on s'empressera d'aller accompagner à sa dernière demeure cette jeune et noble victime du patriotisme. »

Le 17 avril 1871, à la réouverture des cours de droit à Nancy, M. le doyen Jalabert, dans un discours qui fut imprimé, décernait cet éloquent éloge à Paul Bastien :

« Paul Bastien n'avait que dix-neuf ans ; ému des dangers de la patrie, il voulut devancer l'appel. La fermeté, la persévérance de sa résolution obtinrent le consentement de son père ; mais il eut à surmonter d'autres obstacles. Déclaré impropre au service à Nancy, à cause de la faiblesse de sa vue, il parvint à se faire admettre à Metz comme engagé volontaire dans le 5e régiment de chasseurs à cheval. Enfermé dans Verdun, il prit part, durant trois mois, à toutes les sorties et s'y signala par sa bravoure. Deux fois porté à l'ordre du jour, il fut blessé dans le dernier engagement qui précéda la capitulation de la place et reçut la médaille militaire qui ne devait figurer que sur son cercueil. Les soins d'une mère, d'une sœur accourues auprès de lui, semblaient devoir le conserver à la vie, lorsque, après trois semaines d'espoir, son état s'aggrava tout à coup. Une balle qu'on n'avait pu extraire avait causé des désordres incurables. « Je n'ai fait que mon devoir, je ne le regrette pas, » disait-il simplement à sa mère en voyant venir la mort avec la mâle fermeté d'un homme de cœur. Et il s'éteignit le 20 novembre au milieu des effusions de sa tendresse filiale et des saintes espérances de la foi. »

Entré au collége Saint-Clément le 13 avril 1863, Paul Bastien en était sorti au mois d'août 1869 après avoir achevé sa philosophie et obtenu le diplôme de bachelier ès lettres. En juillet 1870, il suivait les cours de droit de la Faculté de Nancy.

Écoutons maintenant l'historien des élèves de Saint-Clément « tués à l'ennemi. »

Paul accueillit l'annonce de la guerre avec enthousiasme. Dès le premier moment sa résolution est irrévocablement arrêtée :

Il prendra une part active à la grande lutte où l'honneur et l'intégrité de la patrie vont être mis en jeu.

A la bonne heure ! écrit-il au Père D.; l'occasion est belle pour les jeunes Français de sortir de la vie molle et terre à terre. Je regarderais comme un lâche celui qui ne prendrait pas les armes pour défendre la patrie. J'ai demandé à mes parents la permission de m'engager; tout en approuvant beaucoup mes sentiments, ils hésitent à me l'accorder. Je vous en prie, mon Père, écrivez-leur pour appuyer ma demande. Dites-leur que ce changement de vie m'est extrêmement utile, sinon nécessaire ; j'éprouve le besoin de quitter cette vie d'étudiant, où la dissipation et les amusements énervent l'âme. Quel moment plus propice pour le faire ? Je sais les privations et les

fatigues qui attendent un simple soldat en campagne ; je ne les crains pas, ma santé est bonne. Après tout, si je succombe, c'est une belle mort ; et mon père pourra en être fier.

Quatre lettres aussi pressantes vinrent en quinze jours réclamer cette intervention amicale, qui fut toutefois jugée inutile. Outre que l'hésitation était naturelle et bien légitime devant une si grande détermination. M. Bastien avait voulu s'assurer que la résolution de son fils ne venait pas d'une exaltation factice et passagère. Convaincu par la constance de ses supplications, il accorda son consentement dans les derniers jours de juillet.

Paul se mit sur-le-champ à la réalisation de son dessein ; mais il eut besoin d'une énergique persévérance pour triompher des difficultés. Un obstacle se rencontra dès l'abord à Nancy, dans la bienveillance des officiers de recrutement, émus à la vue de son apparence délicate. Une myopie très-forte et très-vite constatée le fit déclarer impropre au service militaire. Refusé dans sa ville natale, Paul prit le parti d'aller à Metz solliciter de chefs inconnus le droit de se dévouer à la défense du pays. Metz était alors en proie à une agitation fiévreuse, causée par l'arrivée de l'empereur et par l'organisation précipitée de l'armée. Le jeune volontaire parvint à se faire jour au travers du désordre et put obtenir de s'enrôler dans le cinquième régiment de chasseurs à cheval. Il reçut l'ordre de joindre le dépôt du régiment à Verdun.

« Dans les derniers jours passés au sein de sa famille, écrit Mme Bastien, le cher enfant se mit virilement et chrétiennement en face de la mort. Au milieu des larmes que lui arrachait la douleur de la séparation, il disait à son père : « Ce n'est pas la crainte « qui me fait pleurer, c'est la peine de vous quitter. » Le cinq août il m'accompagnait à la sainte table ; et le lendemain nous nous disions adieu à la gare. Son père le conduisit à Verdun. »

Paul arrivait à Verdun dans la matinée du 7 août. Présenté le jour même à M. de Ménonville, chef d'escadron, commandant le dépôt du 5e chasseurs à cheval, il fut incorporé le lendemain. Dans un court billet écrit dès l'arrivée à sa mère, il racontait les douleurs patriotiques qui assombrirent le voyage :

« A peine montés en vagon, nous avons appris l'échec de Wissembourg, qui nous a beaucoup attristés. Nous avons dû coucher à Châlons, et nous sommes arrivés ce matin à Verdun pour apprendre

une plus mauvaise nouvelle encore, la défaite de Mac-Mahon et celle de Frossard. » Il termine par ces paroles qui montrent que son courage est demeuré ferme : « Je compte bien faire mon service, et j'espère être acclimaté bientôt. »

La lettre suivante, écrite dès le 8 août au P. D., montre dans quel esprit chrétien et avec quelles préparations il commençait sa vie de soldat :

Mon Révérend Père, je vous écris ces quelques mots bien mal et à la hâte. Il me faut même pour cela une grande bonne volonté. Jugez-en : je suis depuis hier à la caserne ; je vous écris à genoux, et un lit me sert de table. J'ai eu peine à trouver dans la chambrée une plume, du mauvais papier et de la mauvaise encre.

Je vous remercie bien de vos conseils et de vos prières pour moi. Soyez pleinement rassuré sur mon compte : j'ai accompli tout ce que vous désiriez pour mon âme. J'ai fait une confession générale et une bonne communion. Je suis donc prêt à mourir si Dieu le veut. Je me battrai bien, soyez-en sûr ; et je ferai de mon mieux mon devoir.

Paul commença dès les premiers jours à faire de son mieux son devoir, supportant avec courage et gaieté tout ce que sa nouvelle vie lui offrait de pénible. Il avait à souffrir mille petites privations fort sensibles à un jeune homme élevé dans l'aisance, mais surtout du genre grossier trop à la mode dans les casernes. Cette dernière épreuve fut heureusement atténuée par la présence de jeunes hommes de bonne famille, engagés comme lui : « Nous avons beaucoup de volontaires dans ce régiment, écrit-il à M. Bastien, la plupart ayant une bonne éducation. C'est une grande ressource, car le soldat est souvent peu convenable. Nous formons un groupe à part, tout en conservant d'excellentes relations avec les autres soldats qui ont pour nous une affection mêlée d'une sorte de déférence. »

Paul avait espéré la consolation de voir sa mère le 15 août. Les événements qui se précipitaient rendirent impossible cette réunion tant désirée : ce fut pour son cœur un pénible mécompte, que rendit plus douloureux la nouvelle de l'occupation de Nancy par l'armée prussienne.

Soldat depuis huit jours, le valeureux enfant annonce avec bonheur à ses parents qu'il peut déjà remplir un rôle utile à la défense du pays.

Hier, on se lève à quatre heures ; chaque soldat reçoit dix-huit cartouches, et nous sommes consignés. Impossible d'aller à la messe ; un piquet

d'hommes va seul à la procession. A dix heures et demie, on sonne le boute-selle, et nous partons en reconnaissance sur la route d'Étain. Vers une heure, on fait charger le fusil ; la colonne s'arrête et l'on donne mission à un brigadier d'aller avec quatre hommes aux renseignements dans un village à droite. Je m'avance et fais partie du détachement. Nous traversons au grand galop des chemins affreux et en pente, et nous arrivons au village. Absolument rien ; on ne parle pas de l'arrivée des Prussiens. Nous rejoignons la colonne et arrivons à Étain ; de là nous continuons, escortant une voiture d'intendance. A 3 kilomètres au delà d'Étain, nous acquérons la certitude que les routes sont parfaitement sûres, et nous rebroussons chemin, laissant la voiture s'avancer. Nous rentrons à Verdun à huit heures et demie : neuf heures de courses, huit en selle. Aussi suis-je parfaitement harassé.

16 *août*. — La garde vient d'arriver à Verdun avec l'empereur, qui est reparti pour Châlons. On nous donne l'ordre de faire nos paquetages et de nous préparer à partir. Pour aller où ? je l'ignore.

Adieu. Je suis bien inquiet sur vous. Enfin à la garde de Dieu !

Pendant que se livraient les grandes batailles des environs de Metz, le trouble, l'indécision et le désarroi régnaient, faute d'une direction supérieure dans la petite garnison de Verdun. Ce fut un moment pénible pour Paul. Il laisse apercevoir dans une lettre à son père, datée du 19 août, ses souffrances morales et ses tristes prévisions.

A l'encontre de mes conjectures du 16, nous sommes encore à Verdun. Nous demeurons consignés à la caserne depuis dimanche. Dix fois on nous a donné l'ordre de partir, dix fois contre-ordre. Mardi, le dépôt devait lui-même quitter Verdun : il paraît maintenant que le détachement déjà prêt à mon arrivée rejoindra seul les escadrons de guerre. Je fais partie de ce détachement depuis deux jours ; j'ai beaucoup insisté pour être mis au nombre des partants. Je serai content d'échapper à cette vie désolante de caserne.

Nous sommes dans une incertitude sur les événements qui me fait mal. Cette pensée me tourmente sans cesse.

S'il m'arrivait malheur, n'oublie pas que je dois beaucoup de reconnaissance aux dames B., de Verdun. Elles m'ont montré une affection bien dévouée.

Dis aussi à maman que si je meurs, je mourrai comme elle le souhaite.

Je puis à peine m'empêcher de pleurer, en songeant que peut-être je ne vous reverrai plus. Je n'ai pas peur, mais il y a des moments où je vois l'avenir bien noir.

Ah ! pourquoi vous attrister par ces idées sombres ? Je vous cause déjà trop d'inquiétude. Aussi je me reproche bien de vous parler de la sorte. Mais si j'ai des moments d'angoisse, la plupart du temps j'ai confiance et je me dis que je vous reverrai.

Nos paquetages sont prêts ; à chaque instant nous attendons un ordre de départ.

Nous recevons des cargaisons de pain malheureusement avarié; la gamelle s'en ressent. Depuis quelques jours on ne donne plus de sel. A la guerre comme à la guerre !

L'ardeur du jeune soldat à aller toujours de l'avant, à se dévouer le plus qu'il peut, à se trouver au lieu du combat et du péril, ne faiblira pas jusqu'au jour où il tombera mortellement blessé.

C'est un des traits de sa physionomie militaire, mais qui nous est spécialement désigné par M. le commandant de Ménonville, dans les renseignements qu'il a bien voulu nous transmettre.

« Paul Bastien, nous écrit-il, me fut amené par son père au commencement de la guerre. Il m'était chaudement recommandé par ma sœur, religieuse du Sacré-Cœur, et je lui fis naturellement bon accueil. J'éprouvais du reste une bien légitime sympathie pour les jeunes gens de bonne famille qui prenaient alors du service.

Je ne tardai pas à reconnaître que Bastien était un soldat de valeur. Il fit son service avec entrain, et il aspirait après le moment où il pourrait rejoindre les escadrons de combat. Le hasard de la guerre le retint à Verdun, où il trouva de fréquentes occasions d'être utile.

Il vint un jour me prier de le désigner pour toutes les reconnaissances hors de la place. Je le louai de sa démarche, mais lui dis que je ne pouvais y faire droit, chacun devant marcher à son tour. « Puis, ajoutai-je, vous m'êtes confié par votre famille, envers laquelle j'ai contracté une certaine responsabilité. Je ne voudrais pas qu'il vous arrivât malheur par ma faute. Quand votre tour vous appellera à marcher, ne vous ménagez pas, déployez votre bravoure ; croyez bien que l'occasion sera fréquente. » Il insista et me dit avec une modeste résolution : « Mon commandant, mes parents savent très-bien que je me suis engagé pour faire quelque chose, et ils y comptent. » Bastien prit part à de nombreuses reconnaissances, s'y distingua et me fut plusieurs fois signalé par ses officiers.

A partir du 15 août, bien vives étaient à Nancy les inquiétudes de M. et de Mme Bastien. Les communications étaient interrompues par l'invasion grandissante ; Verdun allait être bloqué. Pour adoucir autant qu'il était en lui la peine de ses parents, comme aussi pour satisfaire au besoin qu'éprouvait son cœur de vivre avec eux par la pensée, Paul se mit à écrire régulièrement son journal, et il le leur envoya par fragments sous forme de lettres. MM. de Menonville et de Lignéville, ses bienveillants protecteurs, secondèrent sa piété filiale, en l'avertissant de tous les moyens de communications. Ces pages précieuses, arrivées providentiellement presque toutes à leur adresse, pourraient s'intituler : « La part d'un simple soldat à la défense de Verdun, » et cette part fut belle. Elles con-

tiennent d'intéressants détails sur la défense vaillante et trop peu connue de cette ville; elles révèlent surtout ce qu'il y avait de nobles sentiments dans l'âme du jeune combattant.

20 *août.* — Hier, alerte à minuit pour les cavaliers du détachement à cheval. Nous sommes une trentaine; nous devons aller au devant des éclaireurs du général Thiard et surveiller le chemin de fer qui menace d'être coupé. Au moment où nous sortons de la caserne, contre-ordre du général. Les Prussiens sont trois mille de ce côté. Nous nous couchons vexés de ce contre-temps.

21 *août.* — Le même détachement, plus une compagnie d'infanterie et une de mobiles, vont escorter un convoi de munitions et de vivres sur la route de Châlons. Ce convoi était considérable : j'ai compté quatre cent soixante-quatorze voitures; par derrière, un troupeau de deux mille cinq cents bêtes à cornes. Cela s'étendait sur une longueur de 10 kilomètres; nous n'étions que cent cinquante hommes, et l'on apercevait des éclaireurs prussiens au loin sur la montagne. Juge, mon cher papa, s'il y avait eu une attaque; à peine aurions-nous pu nous rejoindre, tant la route était encombrée par les voitures et les bêtes.

Mon détachement formait l'avant-garde, nous marchions au pas, deux par deux, à 50 mètres les uns des autres, et nous fouillions les endroits suspects. Enfin nous arrivons à mi-chemin de Sainte-Ménéhould, où nous sommes remplacés par un escadron du 1er hussards.

En revenant, nous rencontrons des gens effrayés. On a tiré deux coups de canon à Verdun et fermé les portes. Un petit détachement ennemi avait été aperçu : c'était la cause de ces mesures.

Mercredi 24. — Je n'ai point écrit hier; nous avons été absents toute la journée. Nous sommes allés, quinze chasseurs et dix fantassins en voiture, escorter un employé du télégraphe qui devait renouer les fils sur la ligne de Châlons. On nous annonçait des Prussiens en quantité. Nous marchions près d'un bois, et de loin nous apercevions des éclaireurs ennemis : à chaque instant nous attendions une décharge. On vient nous annoncer qu'un fantassin éclaireur est fait prisonnier et que la voiture de poste est saisie : quatre hommes s'élancent à la poursuite de la voiture. Pendant que l'on pose les fils, nous allons fouiller un village voisin, rien. Quand nous rejoignons la colonne, nos quatre camarades étaient revenus, les Prussiens étaient cinq; nos amis en avaient tué un, blessé un second et mis les autres en fuite. La voiture, le fantassin et neuf mobiles pris sans armes rentrèrent avec nous à Verdun.

Mercredi, 6 h. du soir. — Le canon a retenti à la citadelle à neuf heures. Un corps considérable de Prussiens est sur les hauteurs voisines. Sommations de se rendre; refus énergique du général. On tire sur la ville. Nos soldats montent sur les remparts avec les mobiles. Je reste au quartier avec une quarantaine d'hommes, chevaux sellés. Nouveau parlementaire tué par les balles des siens. M. de Montesson va au quartier prussien. On continue de tirer sur la ville, nous faisons sauter le pont du chemin de fer et le faubourg Pavé, et nous ripostons par un feu bien nourri qui fait éprouver des pertes considérables à l'ennemi. Plusieurs bombes tombent près de nous

Les dégâts sont peu appréciables. Nous n'avons perdu que sept hommes pendant l'attaque de la ville ; une trentaine de blessés, pas un seul chasseur. La garde nationale et la mobile se sont très-bien montrées.

Vendredi 26. — Le calme est rétabli. L'ennemi n'a pas tiré sur la ville depuis mercredi.

Hier, double expédition. Le matin, sous les ordres du lieutenant Dufort, nous allons, au nombre de vingt, reconnaître les hauteurs de Belleville, nous avons couru de véritables dangers. A peine sortis de Verdun, les éclaireurs, en avant de 50 mètres, aperçoivent trois escadrons allemands, qui faisaient manger leurs chevaux, cachés par un pli de terrain. Nos amis déchargent sur eux quatre coups de fusil. Les Prussiens ripostent vigoureusement et tirent sur nous; personne n'est atteint. Les Prussiens montent à cheval; nous tournons bride et partons à travers champs, mais couverts par les arbres, au triple galop.

Nous continuons notre reconnaissance. On nous signale des ennemis au-dessus de Belleville. Je pars en éclaireur et gravis un affreux sentier à pic. J'ai apprécié alors les qualités de mon cheval : il m'a monté cette côte au grand trot. Au loin nous apercevons à l'aide d'une lunette une troupe d'environ trois cents Prussiens campés près d'une ferme. Nous rentrons à Verdun avec ces indications. Le gros de l'armée avait donc disparu.

Le soir, vers deux heures, nous partons à vingt-quatre sous les ordres d'un lieutenant entreprenant et courageux, M. de Grollier. Nous courons après deux fourgons escortés de soixante fantassins, qui filent sur la route de Metz. Enfin, nous allons nous battre. « Mes enfants, nous dit M. de Grollier, sitôt à portée, une seule décharge; puis le sabre; et en avant; des coups de pointe, et dans la poitrine. » Hélas ! notre course est encore infructueuse : trompés par les indications des paysans, nous perdons du temps et ne pouvons rejoindre les voitures.

Aujourd'hui, nouvelle reconnaissance. Il semble avéré que les Prussiens se sont éloignés. On dit qu'un corps considérable marche dans la direction de Saint-Mihiel. Pourquoi renoncent-ils au siége, après l'avoir commencé ? Ne sont-ils point assez forts, ou bien ont-ils, comme on l'assure, été battus de l'autre côté de la montagne? Aucune nouvelle du dehors. Je suis fatigué, mais je vais bien. Nous autres volontaires, nous sommes toujours en avant, nous nous proposons toujours comme éclaireurs et nous faisons deux fois plus de chemin que les autres. Hier, nous sommes restés huit heures à cheval.

Samedi 27. — Hier soir, dix chasseurs avec une dizaine de gendarmes ont fait une reconnaissance où ils ont pris quatorze Prussiens, trois chevaux et deux voitures, sans coup férir. A demain : on sonne le boute-selle.

Dimanche 28. — J'ai reçu hier le baptême du feu. Partis à quatorze, vers midi, nous cherchions les Prussiens que nous ne trouvions pas. Comme nous revenions, à 7 ou 8 kil. de Verdun, j'étais en éclaireur avec un camarade. Nous marchions dans une plaine à 200 mètres des nôtres. Des paysans nous montrent une troupe de Prussiens qui, à 6 ou 800 mètres de nous, débouchaient d'un bois sur la montagne. Nous regagnons le détachement, bride abattue. On donne l'ordre de charger en fourrageurs jusqu'à une route qui se trouvait à 300 mètres de l'ennemi. A notre approche, une cinquantaine de cavaliers prussiens se replient et les fantassins nous répon-

dent par un feu nourri. De la route nous leur envoyons tout ce que nous pouvons. Ils ont bien vite reconnu notre petit nombre, et la cavalerie redescend pour nous charger. Nous ne l'attendons pas : nous n'étions que vingt-quatre contre plus de trois cents. Et nous sommes rentrés sans encombre à Verdun, où l'on nous a reçus à bras ouvert. Je crois que nous en avons couché plusieurs par terre; nous n'avons eu qu'un cheval tué; le chasseur démonté était mon compagnon éclaireur.

Je suis content de cette escarmouche : c'est mon premier coup de feu, et je jouis de m'être démontré à moi-même que je n'ai pas peur. Quand je me suis trouvé en face du danger, je me suis recommandé à la divine Providence, et puis j'ai tout oublié. Je n'ai qu'un regret : c'est qu'on ne se soit pas abordé au sabre. J'ai une bête précieuse : mon cheval n'a pas bronché au feu; je tirais aussi facilement qu'à la cible. Cher papa et chère maman, quand vous parviendront ces notes? Je l'ignore. En attendant je vous embrasse de tout cœur.

Lundi 29.— Hier, nouvelle expédition. Un convoi prussien s'était approché de Verdun. L'infanterie, qui se trouvait sur les remparts est sortie, et, après quelques coups de fusils, s'est emparée d'une quarantaine de voitures; les autres se sauvaient avec l'escorte. Nous nous mettons à leur poursuite à 10 heures, par une pluie battante, sur la route d'Étain. Nous rencontrons des voitures renversées, des sacs de blé, de farine, d'avoine, des caisses, des chevaux tués ou échappés qui nous barraient le passage, enfin tous les indices d'une fuite précipitée et de la proximité de l'ennemi. Nous étions une quarantaine de cavaliers. Apprenant que l'arrière-garde des fuyards est proche, nous partons au galop de charge à travers champs, et nous apercevons bientôt un détachement prussien qui se sauvait. Nous le saluons par quelques balles; on nous riposte peu. Mais nous n'osons poursuivre, car nous étions trop peu nombreux, et à 12 kilomètres de Verdun. J'étais resté tout le temps en avant-garde.

Nous revenons pour ramener les voitures abandonnées à nos premiers coups de feu et celles qui encombraient la route. Je me suis alors placé à l'arrière-garde où nous avons encore tiré quelques coups de fusils. Nous emmenons aussi un espion et un Prussien, que nous avons pris. Nous sommes rentrés à Verdun vers trois heures, trempés et harassés.

Mardi, 30 *août*. — A la caserne je m'ennuie quelquefois d'être inactif, mais je reprends vite le dessus quand il y a quelque expédition.

Le général Marmier est à Verdun. Sitôt que les routes seront libres, il irait, dit-on, prendre le commandement de la brigade à laquelle nous appartenons, emmenant pour escorte quarante chasseurs, qui iraient ainsi rejoindre le régiment. Naturellement je suis du nombre. L'esprit militaire m'a complétement saisi; j'aime la carrière des armes, même comme simple soldat, et j'ai conscience de bien remplir mes devoirs. Le feu ne me fait plus la moindre impression ; après si peu de temps, je suis cuirassé sur ce point.

Vendredi, 2 septembre.— Je reprends aujourd'hui seulement mon journal. Hier nous avons fait une expédition qui a été couronnée d'un plein succès. Nous sommes partis à quatre heures au nombre de vingt-cinq, sous les ordres du capitaine Remaury et du lieutenant Bougon : trente mobiles nous accompagnaient. Le but était de surprendre un convoi qui passait à 7 ou

8 kilomètres de Verdun. Les paysans, fort effrayés, nous annonçaient cinq cents prussiens ; en réalité il y en avait bien deux cents.

Tout à coup nous entendons la fusillade des francs-tireurs et de notre avant-garde. Les mobiles, accourus derrière nous, se déploient ; nous partons au galop et tirons quelques coups de feu. Les Prussiens abandonnent les voitures ; quand nous arrivons, il y avait des hommes et des chevaux tués sur la route. Restait un seul homme, un conducteur sans armes, sans uniforme, sans doute un réquisitionnaire. Il voulait emmener ses chevaux. Remaury lui ordonne de rester, l'autre veut s'en aller. Remaury lui décharge son pistolet à bout portant, mais ne le tue pas. Il tire son sabre ; mais son cheval embarrassé dans la voiture le jette violemment par terre. Son pistolet est lancé en l'air, et je le rattrappe au vol. Le Prussien est achevé. Remaury remonte et renvoie une quinzaine de voitures par des mobiles.

Nous continuons jusqu'au village de Regrets ; nous y faisons une vingtaine de prisonniers et nous nous emparons de beaucoup de chevaux et de voitures. J'y ai pris une giberne prussienne que je garde comme souvenir. Après une vaine poursuite d'un officier prussien qui nous échappe, nous revenons avec un butin considérable. Nous n'avions perdu qu'un franc-tireur tué ; les ennemis avaient quinze morts sur la route.

Je note ici que j'ai eu 1 franc 85, pour ma part de prise de dimanche. On a vendu notre butin et partagé le prix entre les soldats, qui ont eu chacun la même somme. Je garde précieusement ces trente-sept sous.

Ce que Paul ne dit pas, c'est que sa belle conduite dans cette affaire lui mérita d'être cité à l'ordre du jour : « Bastien, écrit M. de Ménonville, me fut signalé par le commandant de la reconnaissance qui, le 1er septembre, rencontra les Allemands dans le village de Regrets, leur tua quelques hommes, fit des prisonniers, et ramena trente-sept voitures d'approvisionnements et soixante chevaux. Dans cette affaire, Bastien et quatre de ses camarades formaient l'avant-garde ; il reconnurent exactement les forces de l'ennemi, et commencèrent le feu avec autant d'entrain que de sang-froid. » Cette addition faite pour réparer son modeste silence, reprenons ses notes journalières.

Samedi, 3 septembre. — Aujourd'hui rien de nouveau. On parle de l'arrivée d'un parlementaire prussien ; le quartier est consigné. Je suis souffrant, j'ai des clous.

Dimanche 4. — Ce matin fausse alerte. On nous fait préparer à monter sur les remparts, et l'on distribue à chacun dix paquets de cartouches. Nous attendons jusqu'à cinq heures sans recevoir de nouveaux ordres, et l'on vient de déconsigner le quartier ; il n'y a donc rien à craindre. Je vais sortir un peu, prendre un bain et chercher de l'onguent pour mes clous. Je n'aurais pu monter à cheval aujourd'hui.

Lundi, 5 septembre. — Enfin, j'ai de vos nouvelles. Hier, en rentrant à la

retraite, j'ai reçu l'ordre d'aller trouver le major au café. Il m'a remis la lettre de maman, qui est arrivée en trois jours à Verdun. Que je suis heureux d'apprendre que vous vous portez tous bien !

Je vais fermer mon journal et vous l'enverrai par la première occasion. Nous sommes cernés et ne savons rien.

Je me soigne aujourd'hui. Je suis dispensé du cheval, si pourtant l'on faisait une expédition, je monterais quand même.

Adieu, mon cher papa et ma chère maman. J'espère que nous nous reverrons bientôt. Je vous embrasse comme je vous aime, ainsi que Gabrielle et mes frères.

Ces expéditions de chaque jour et ces longues courses à cheval secouèrent trop rudement la constitution délicate de Paul, qui finit par succomber à la tâche. Le 19 septembre, envoyant à sa mère une seconde partie de son journal, il se voyait contraint de commencer en ces termes :

J'ai été malade et le suis encore. Je n'ai point assez soigné mes clous dans l'origine. Je t'écris couché sur un lit, à l'hôpital Saint-Nicolas, où je suis entré mardi, 12 septembre. Des sœurs de Saint-Charles le dirigent : nous sommes soignés avec une sollicitude qui me touche.

J'ai dû interrompre mon journal ; j'ai pris cependant sur mon carnet quelques notes que je vais transcrire telles quelles.

Dimanche, 10 *septembre*. — Le matin, alerte. On prétend que Verdun va être assiégé. Je me suis levé, quoique souffrant beaucoup, et me suis disposé à aller sur les remparts.

Nous avons appris les derniers événements. Quels malheurs! Pauvre France !

Mardi, 13 *septembre*. — Je suis entré à l'hôpital Saint-Nicolas. Reconnaissance sous les ordres de Remaury. Poursuite inutile d'une voiture d'officiers prussiens ; de Malherbe a eu un cheval tué sous lui.

Mercredi 14. — Je suis soigné avec un véritable dévoûment. Tout est bon et propre. C'est une vraie jouissance de coucher entre deux draps ; cela ne m'était pas arrivé depuis que je suis chasseur.

Vendredi 16. — Hier on a fait encore une sortie. Nos troupes ont dû se replier après une longue résistance ; trois ou quatre tués ; trois chasseurs blessés, dont de Lagrange. En ce moment ils sont encore sortis. Que c'est donc pénible d'être au repos, tandis que l'on se bat !

Il m'arrive une lettre de maman datée du 29 août.

Nous avons reçu à peu près deux mille soldats échappés à l'affaire de Sedan, et beaucoup sont blessés. Ces malheureux nous font des récits navrants : une armée de quatre-vingt mille hommes forcée de se rendre ! Je cherche à m'imaginer une position plus désespérée, je ne le puis.

Nous sommes ici comme dans une île. L'attaque du 24 ne nous a pas fait souffrir, et nous sommes prêts à une vigoureuse résistance, si l'ennemi renouvelle sa tentative. Du reste, les forces de la ville sont sensiblement augmentées par l'arrivée des prisonniers de Sedan évadés. Il y a entre autres

une centaine de turcos et bon nombre de chasseurs d'Afrique : ce sont de vrais lions au feu.

Sans doute nous resterons ici indéfiniment, car il faut garder la place. Je ne m'en plains pas trop, puisqu'on se bat de temps à autre.

Samedi 17. — On prétend qu'un corps d'armée prussien marche sur le Midi. Il y a des moments où j'ai complétement perdu la tête en pensant à cette suite de désastres. Et les puissances étrangères ? On nous fera donc Prussiens sans que l'on intervienne ?

Dimanche 18. — On a fait une sortie ce matin à trois heures. J'entends le canon ; que c'est désolant de ne pouvoir être de la partie ! Je pourrai me lever aujourd'hui.

J'ai heureusement quelques livres qui m'aident à passer le temps. Entre autres, ce qui t'étonnera peut-être, je me suis fait acheter un Virgile que je relis avec beaucoup de plaisir.

Je vous embrasse tous. Espérons, quand même, des temps meilleurs.

L'indisposition de Paul se prolonge à quelques jours encore ; puis, avec une ardeur accrue par l'inaction et le désir, il reprit sa vie de travaux militaires, de reconnaissances et de combats. Les renseignements nous manquent sur le détail des opérations auxquelles il prit part dès lors. Nous ne trouvons plus sur son carnet de notes journalières que du 11 au 16 octobre, époque de l'horrible bombardement de Verdun. Citons-les dans leur laconisme expressif.

Mardi, 11 *octobre*. — J'ai été avant-hier, à Regrets, de planton avec un camarade. Ce village, situé à 4 kilomètres de Verdun, a été à moitié pillé par les Prussiens. Une compagnie d'infanterie l'occupe. — Je suis revenu hier à midi. — Alerte à neuf heures du soir. Nous allons quarante aux remparts à la demi-lune Saint-Victor, poste d'honneur. — Les postes de Regrets et de Thierville sont attaqués et repris par les Prussiens : les mobiles et quelques fantassins se sont montrés faibles. De Malherbe m'avait remplacé à Regrets et s'échappe à grand'peine. — Nous revenons du rempart à onze heures et demie du soir.

Mercredi, 12 *octobre*. — Quelques coups de canon. — A huit heures à la demi-lune. — Retour à midi. — Félicitations du général à l'escadron.

Vendredi, 14 *octobre*. — Je puis à peine aligner deux idées. Hier, à six heures du matin, les Prussiens ont commencé à bombarder : ils ont continué sans interruption jusqu'à ce moment, deux heures et demie. Ainsi déjà trente-deux heures de bombardement. Hier, à six heures du matin, nous allons aux remparts ; rien à faire. Les pièces de la place tonnent. Au bout d'une demi-heure nous revenons. Le magasin à fourrage est en feu ; on n'a rien sauvé. Nous restons au quartier dans l'attente, gais cependant. — Les bâtiments de la citadelle sont brûlés, ainsi que plusieurs maisons. Les bombes tombent dans le quartier, mais personne de blessé parmi les chasseurs. — Nous passons la nuit à la demi-lune, couchés dans la boue. Je suis rentré gelé et fatigué, à huit heures du matin. — Nous sommes toujours au quartier : les projectiles, qui n'ont pas cessé de pleuvoir toute la nuit,

pleuvent sur nous plus nombreux que jamais. Une bombe entre dans la chambre où est de Lagrange et démolit le mur ; ils étaient quatre ; par un vrai miracle, aucun n'est blessé. Je m'attends à mourir d'un moment à l'autre ; mais je mourrai gaiement. Si je ne vous revois pas, mon cher papa, ma chère maman, Gabrielle, Pierre, Charles, Augustin, adieu, je vous embrasse. — Hier soir, on a renvoyé un de leurs parlementaires. Nous ne nous rendrons pas.

Samedi 15. — Toujours la même situation. Les Prussiens ne s'approchent point et bombardent. Hier, vers cinq heures, fausse alerte. Le feu ennemi avait cessé, et l'on prétendait que les Prussiens avaient retourné leurs pièces et tiraient derrière eux. Mais au bout d'une heure le feu recommence de plus belle, et les bombes tombent dans le quartier. Un obus éclate tout près de moi après avoir traversé deux étages. Personne encore de blessé chez nous. A neuf heures, je vais à l'incendie : pas un civil. Je pompe dans une petite cour. Une bombe éclate ; nous avons la chance de l'éviter. Cet incendie éteint, nous courons à la synagogue, voisine d'un magasin de fourrage et de tabacs. L'incendie est imposant et horrible. Nous centralisons le feu et transportons ailleurs les tabacs ; sur l'assentiment d'un officier, chacun fait une petite provision. — A minuit, nous rentrons. Je suis fatigué et trempé. Je me recouche et dors de bon cœur. Ce matin, à trois heures, nouveau parlementaire reçu comme précédemment. — Le bombardement est toujours aussi violent. On a lancé depuis trois jours de douze à quatorze mille projectiles. Hier ils nous bombardèrent avec des boulets français. — La ville offre un désolant spectacle : plusieurs rues sont entièrement abîmées. Nos efforts seront impuissants à empêcher la ville de brûler.

Dimanche 16. Depuis hier le bombardement a cessé.

Là s'arrêtent ces précieuses notes, qui nous peignent si vivement la fermeté d'âme et la constance de ce jeune homme au milieu des angoisses du bombardement et de continuelles menaces de mort. Cette fermeté, il la puisait sans doute dans son patriotisme et dans un sentiment très-développé du devoir et de l'honneur, mais encore et surtout dans sa foi religieuse et dans sa piété pratique.

Dès les premiers jours de son arrivée à Verdun, Paul avait cherché un prêtre qui voulût bien être le père et le conseiller de son âme ; il le trouva dans M. l'abbé Frizon, directeur du grand séminaire. « Paul Bastien, écrit ce vénérable ecclésiastique, s'est présenté chez moi au commencement de son séjour à Verdun, se recommandant du souvenir du bon Père F... Ayant d'autres amis et d'autres appuis dans la ville, il ne cherchait en moi que le prêtre. Il venait aussi souvent que son service le permettait, plusieurs fois de suite s'il ne m'avait pas rencontré tout d'abord. Il se confessait environ chaque quinze jours, et à la veille de toute expédition pé-

rilleuse. Il n'a, je crois, communié qu'une fois avant la fatale journée du 28 octobre ; il eût désiré le faire plus souvent ; mais le service du matin est un insurmontable obstacle. »

Ces lignes donnent l'explication de l'intrépidité avec laquelle Paul bravait si gaiement la mort.

Nous ignorons le détail des derniers faits d'armes de Paul. Nous savons seulement qu'il fut de toutes les sorties et qu'il mérita l'honneur d'être cité une seconde fois à l'ordre du jour.

Le 28 octobre, son escadron fut appelé à minuit. La garnison de Verdun préparait une vigoureuse sortie; il s'agissait de détruire dans un coup de main nocturne les batteries de l'ennemi. Mais les Prussiens veillaient. La lutte s'engagea au point du jour sur plusieurs points à la fois. Le détachement dont Paul faisait partie avait mission de déloger les Allemands du village de Thierville. Deux pièces de canon qui l'appuyaient vinrent au galop dans l'obscurité se mettre en batterie à 250 mètres du village. Aussitôt des murs crénelés des jardins les Prussiens dirigèrent sur elles un feu extrêmement vif; en un clin d'œil, les équipages furent tués ou dispersés; les chevaux de l'attelage rendus furieux par la frayeur ou par leurs blessures, s'emportèrent du côté de Thierville, et, malgré l'énergie de quelques conducteurs, allaient livrer eux-mêmes nos canons à l'ennemi. A la vue du péril, le capitaine Remaury, le lieutenant de Grollier et plusieurs chasseurs, au nombre desquels se trouvait Paul, sautent à bas de leurs chevaux, et, sous une grêle de balles, se précipitent sur les canons en danger. S'attelant eux-mêmes aux pièces et faisant volte-face, ils se mettent à les traîner péniblement jusqu'à Jardin-Fontaine, hors de la portée de l'ennemi. Ce coup d'audace nous coûta de douloureuses pertes. Paul, le premier de la colonne, fut la première victime. Au moment même où le mouvement de retraite des pièces s'opérait, il reçut dans l'épaule une balle, qui, amortie par la bandoulière, ne le tua pas sur l'heure, mais le coucha par terre mortellement frappé.

La lutte continua plusieurs heures autour du village de Thierville, acharnée et sanglante. Le pauvre blessé se traîna péniblement jusqu'à un fossé voisin, où il demeura étendu, exposé à une pluie de balles, dont chacune le menaçait d'une mort inévitable. « O maman, disait-il plus tard à madame Bastien, quel bon acte de contrition j'ai fait dans le fossé ! » Dès le premier instant, le pieux

enfant fit un vœu à Notre-Dame des Victoires pour obtenir la grâce de revoir ses parents bien-aimés.

La balle avait pénétré profondément dans la poitrine; ses souffrances étaient cruelles, et il attendit plusieurs heures, dans l'angoisse et la prière, des secours qui ne purent arriver qu'après le combat. Quand le champ de bataille devint libre, des paysans accoururent, des amis aussi, et Paul fut transporté à Verdun avec les plus grands ménagements. Ses chefs et de nombreux amis, déjà prévenus du malheur, se trouvaient aux portes de la ville. Sur sa demande, on le conduisit à l'ambulance de l'évêché, où les soins les plus dévoués lui furent prodigués. A peine couché sur un lit, il songea, avant tout, à son âme, et malgré ses souffrances, malgré les assurances de guérison qu'on lui donnait moins par conviction que par pitié, il voulut se confesser sur-le-champ. M. l'abbé Frizon était accouru près de lui, et il put satisfaire immédiatement son désir.

Sa première pensée avait été pour Dieu; la seconde fut pour sa famille. Il pria M. de Ménonville de prendre tous les moyens pour prévenir ses parents. Puis, craignant que son chef ne connût pas les incidents qui le concernaient et n'interprétât mal la situation de sa blessure, il lui dit avec une vivacité confiante et naïve : « Mon commandant, je mourrai, je le sens bien : mais si j'ai été frappé derrière l'épaule, vous savez que ce n'était pas en fuyant. » M. de Ménonville s'empressa de le rassurer : « Soyez tranquille; je sais, et tout le monde comme moi, votre brave et intrépide conduite. Je demande pour vous au général la médaille militaire. Soyez calme pour guérir promptement et rendre aux Prussiens la monnaie de leur pièce. » Ces paroles amenèrent un éclair de joie sur la physionomie du blessé, et suspendirent un instant le sentiment de ses souffrances.

Toute la ville connaissait l'audacieux exploit des chasseurs, que le succès avait couronné, et la glorieuse part que Paul Bastien y avait prise. Le général Guérin de Valdersbach accorda sur-le-champ la décoration demandée. Voici en quels termes honorables la proposition fut faite par M. le commandant de Ménonville :

« Bastien, Charles-Marie-Paul, chasseur de 2e classe.

« Petit-fils et petit-neveu de deux généraux (MM. Thiry), Bastien, désireux de marcher sur leurs traces et fidèle aux nobles

traditions de sa famille, abandonna ses études et s'engagea pour la durée de la guerre. Depuis son arrivée au régiment, il a toujours cherché les occasions de marcher et pris une belle part à plusieurs sorties. Le 20 octobre, au combat de Thierville, il fut grièvement blessé au moment où, sous un feu meurtrier, il arrivait des premiers sur la première pièce de canon qui fut sauvée. Ce jeune soldat a fait preuve d'un courage vraiment solide. »

Paul avait conscience de son état, et il envisageait avec des sentiments tout chrétiens la mort dont il se voyait si proche. Il ne regrettait ni la vie, ni sa jeunesse; il disait à M. l'abbé Frizon, qui s'efforçait de relever son espoir : « Pour mes parents, oui, ma guérison serait un bonheur; mais pour moi ?... Je suis bien jeune, et le monde a bien des périls ! Quand serai-je mieux préparé à mourir ? » Sa seule crainte était de ne pas vivre assez pour dire à ses parents un suprême adieu, et, sous l'empire de cette touchante préoccupation, il adressait encore ces paroles au confident de son âme : « Si je ne revois pas ma mère, vous lui direz bien que je meurs en chrétien, comme elle l'a désiré. »

Le pauvre enfant ne pouvait se mouvoir sans d'atroces souffrances ; son bras droit était presque paralysé. Il voulut néanmoins, le 4 novembre, au prix d'énergiques efforts, écrire à sa famille quelques lignes rassurantes et souhaiter à son père et à sa mère, ne fût-ce que par une date et un mot, leur fête de saint Charles. Ses lettres mal formées indiquent ce que lui coûta ce billet, suprême témoignage de sa piété filiale; les expressions en sont ménagées avec art pour faire adoucir des inquiétudes qu'il devinait poignantes.

« Mon cher papa,

« Je ne vais pas mal. J'ai reçu une égratignure, il y a huit jours, tu dois le savoir, par M. de Lignéville. J'ai voulu te donner moi-même de mes nouvelles pour vous tranquilliser. Je suis très-bien soigné.

« Adieu, je vous embrasse comme je vous aime.

« Paul Bastien.

« Le 4 novembre. Bonne fête à tous les deux. »

D'autres douleurs, bien vives aussi, se mêlaient à ses filiales angoisses et à ses souffrances physiques. Il aimait tant la France et avait pour elle un si chevaleresque dévouement ! Le jour où l'on

apprit la capitulation de Metz et le jour de la capitulation de Verdun, il ne cessa de répéter : « Pauvre France ! Pauvre France ! »

Dieu réservait à ses derniers jours la consolation tant désirée de revoir ses parents. Malgré de nombreux messagers envoyés par l'amitié, M. et Mme Bastien n'apprirent que dix jours après le malheur qui les avait frappés. Sans souci des incroyables difficultés du moment, ils se mirent en marche et arrivèrent à Verdun le soir même de la reddition de la ville.

La joie du cher blessé à leur vue ne peut se dire ; elle se manifesta en épanchements intimes où débordèrent sa tendresse filiale et son affection fraternelle ; car sa jeune et courageuse sœur avait voulu venir, elle aussi, lui apporter ses soins et consoler ses souffrances. Avec une naïve fierté, il montrait à son père sa médaille militaire que des amis avaient attachée à son chevet, et il redisait à sa mère au milieu de ses caresses : « Maman, je t'assure que j'ai bien fait mon devoir. »

Ce bonheur inespéré eut la meilleure influence sur l'état du malade. Il sembla reprendre vie ; les médecins constatèrent une amélioration sensible et se livrèrent à l'espoir. Partageant leur confiance, M. Bastien retourna à Nancy, où le rappelait l'impérieux et âpre devoir de lutter avec ses collègues du conseil municipal contre les exactions criantes et les brutales menaces de l'ennemi.

Mme Bastien et sa fille demeurèrent auprès de Paul, soutenues par la douce perspective de retourner bientôt avec lui au foyer achever la guérison.

Cependant les souffrances étaient grandes ; la balle n'était point sortie et faisait de constants ravages près des poumons ; plusieurs côtes étaient brisées ; aussi la respiration était oppressée, et le bras droit restait sans mouvement.

Paul se garda bien de dissiper les illusions d'espérance que nourrissaient sa mère et sa sœur, mais il ne les partageait plus et s'attendait à la mort avec certitude. Sa pensée intime se trahissait par une tristesse mortelle dont il ne pouvait parfois se défendre, ou plus souvent par un redoublement de tendresse. Éprouvant une extrême difficulté à parler, il murmurait à l'oreille de sa mère des phrases entrecoupées, redisant les incidents et les impressions de sa courte et héroïque campagne. Il rappelait ses nuits sur le rempart, en faction pendant de longues heures, les genoux dans la boue,

sous une pluie qui trempait ses vêtements; puis venaient ses courses d'éclaireur. « J'avais peur alors, disait-il, de ne pas bien remplir ma mission, parce que je craignais de ne pas bien voir. » D'autres fois il exprimait sa reconnaissance pour les preuves de bienveillant intérêt et les marques de bonté et de dévouement qu'on lui avait prodiguées de toutes parts. Il n'oubliait pas ses anciens maîtres: « Si j'ai gardé mes sentiments chrétiens, disait-il, c'est aux Pères que je le dois. »

Souvent sa mère et sa sœur s'agenouillaient près de lui et récitaient des prières auxquelles il s'unissait du cœur et des lèvres. Ne pouvant se servir de son bras, il disait à sa mère : « Fais le signe de la croix. »

A mesure qu'il approchait du terme, son âme semblait se transfigurer merveilleusement et se détachait de tout ce qui lui avait souri sur la terre. Sa mère et sa sœur, témoins émus et silencieux, constataient avec admiration ce magnifique et suprême travail de la grâce. « Ce n'est que pour ton âme et pour ton salut, lui disait sa mère, que j'ai pu consentir à ton engagement. — Oui, répondit-il, je t'en remercie, et le but est atteint. » C'est à Dieu seul en effet que s'offrent les grands sacrifices, et le sien était déjà accompli. Avec quelle générosité et sous quelle magnanime inspiration! M. l'abbé Lamoureux, qui fut le confident et le soutien des derniers jours à la place de M. l'abbé Frizon absent, nous le révèle, en nous apprenant que l'amour le plus héroïque de la France fit battre jusqu'au bout le cœur de son noble enfant. Il écrit : « Quand rien encore dans son état n'avait ôté l'espoir, Paul, sur son lit de douleurs, offrit à Dieu comme un sacrifice pour sa malheureuse patrie la vie que déjà il avait bravement exposée pour elle dans la bataille. »

La lumière de Dieu semblait inonder son âme, dissipant les dernières illusions terrestres. « Il ne songeait plus, écrit sa mère, à ce bout de ruban, dont il avait été d'abord si fier et qu'il avait payé de son sang. Un jour je lisais près de lui, à haute voix, des lettres de Nancy où son père disait : « Mon glorieux enfant. » J'entends encore l'accent avec lequel il interrompit : « O la gloire! que c'est « peu de chose! »

Le frère Anséry, de la Doctrine chrétienne, qui entoura le malade de soins si dévoués, exprime en ces termes les impressions de

suave édification qu'il ressentit près du lit de ce jeune chrétien : « Des nombreux soldats blessés que j'ai soignés à l'ambulance de Verdun, aucun ne s'est montré aussi bon, aussi poli, reconnaissant et vertueux que Paul Bastien. Comme sa figure angélique s'épanouissait lorsqu'il voyait près de lui un prêtre, un religieux, une sœur garde-malade ! Quelle douceur dans ses demandes ! Avec quelle reconnaissance il accueillait les paroles pieuses que je lui adressais, les oraisons jaculatoires que je lui suggérais ! Quand je lui parlais de sa mère, comme il manifestait les vifs sentiments de sa piété filiale ! » Sa dévotion et sa confiance en la très-sainte Vierge étaient touchantes ; il l'appelait *sa bonne mère du Ciel*. Avec quelle piété il baisait son scapulaire et sa médaille, surtout pendant la nuit qui précéda sa mort ! « A trente mois de distance, il me semble le voir encore sur son lit de douleurs *souffrir et mourir en chrétien.* »

Paul avait de grands désirs de la sainte communion. Il eut le bonheur de la recevoir dans ses derniers jours. Alors la ferveur éclata sur sa physionomie, et, oubliant son mal, il parut heureux et consolé.

Le samedi, 19 novembre, Mgr l'évêque de Verdun daigne le visiter dans sa chambre, et, sur sa demande, le bénit avec l'intérêt et l'affection d'un père. C'était dans la soirée ; déjà les dernières heures de sa vie avaient commencé, quand autour de lui les cœurs pleins de confiance attendaient encore la guérison. Quelque temps après cette douce et fortifiante visite, il demanda à baiser le crucifix ; sa mère s'empressa de le lui présenter : « Les cinq plaies, » murmura-t il d'une voix affaiblie, et il appliqua avec amour ses lèvres sur chacune d'elles. Puis il réclama instamment le retour de son père.

La nuit fut pénible et agitée. Dans les accès de la douleur il embrassait sa médaille ou le crucifix et ranimait son courage par quelques mots de prière ou par de touchantes invocations. A quatre heures il exprima un vif désir de revoir le prêtre, et la joie éclaira son visage quand il l'aperçut près de lui. Malgré sa faiblesse et ses souffrances, on ne pouvait croire encore à un dénoûment prochain. Son âme demeurait forte, son visage serein et ses paroles entrecoupées exprimaient la plus entière confiance dans la miséricorde de Dieu et la plus ferme espérance du Ciel. Vers onze heures on lui admi-

nistra l'extrême-onction ; et, à peine était-il armé pour les suprêmes luttes que l'agonie commença. Elle fut courte et douce; et, vers onze heures et demie, comme une lampe qui s'éteint, il rendait sans effort son âme à son Créateur. C'était le 20 novembre 1870.

Lorsqu'il eut exhalé son dernier souffle de vie, le prêtre qui l'avait assisté jusqu'au bout adressa à sa mère ces paroles émues : « Madame, je voudrais mourir comme cet enfant ! »

Le corps de Paul fut rapporté à Nancy. Ses funérailles eurent lieu le samedi 26 novembre dans l'église Saint-Léon, et elles ressemblèrent à un triomphe. Une foule immense était accourue pour honorer, en face des vainqueurs, le jeune chrétien mort en défendant la France et pour donner à ses parents un éclatant témoignage de douloureuse sympathie. « Le brave enfant est allé à sa dernière demeure entouré d'un cortége plus beau que celui d'un prince, » nous disait avec attendrissement un vieil ami de la famille.

J. B. DIDIERJEAN.

LES JÉSUITES LIGUEURS

D'APRÈS M. L'ABBÉ HOUSSAYE

Je ne me propose pas, en ce moment, d'examiner à fond l'ouvrage de M. l'abbé Houssaye sur le cardinal de Bérulle[1], ni d'entrer dans le débat très-inopportun qu'il a soulevé. Mon seul but est de réclamer contre quelques assertions jetées à la légère, mais qui peuvent cependant faire impression sur le lecteur, précisément à cause de l'air dégagé et confiant avec lequel elles sont avancées.

La première de mes réclamations regarde l'appréciation de la conduite des Jésuites pendant la Ligue. Voici le texte de M. l'abbé Houssaye (p. 119) :

« Sans doute M. de Bérulle ne pouvait se le dissimuler, quelques-uns des membres de la Compagnie de Jésus avaient commis des imprudences ; on répétait même partout que plusieurs s'étaient gra-

[1] *M. de Bérulle et les Carmélites de France*, 1575-1611, par M. l'abbé Houssaye. Paris, Plon, 1872. In-8.

vement compromis; le P. Varade, par ses relations avec les plus fougueux ligueurs; le P. Quignard *(sic)* par ses déplorables doctrines; le P. Commolet par ses violentes invectives; le P. Pigenat par sa présence dans les conciliabules des Seize, auxquels il avait donné asile dans le collége de Clermont, neuf jours avant la réduction de Paris. »

Examinons en détail toutes ces accusations, et d'abord les relations du P. Varade avec les plus fougueux ligueurs. Le nom du P. Ambroise Varade serait, sans doute, totalement inconnu, s'il n'avait été très-injustement mêlé à l'affaire de Barrière. L'assassin de Henri IV était peut-être un agent provocateur, peut-être un fanatique fanfaron et scrupuleux. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'après avoir consulté un carme, un capucin, un ecclésiastique de Lyon, un curé de Paris, il voulut encore avoir l'avis du P. Varade sur son projet de tuer Henri IV, déjà catholique depuis un mois (25 juillet 1593). Le jésuite l'éconduisit rudement, quoi qu'en disent Palma Cayet et Lestoile; il refusa d'entendre sa confession et défendit à tous ses inférieurs de recevoir ses aveux compromettants. Cela n'empêcha pas Barrière de transformer le P. Varade en complice, et les ennemis des Jésuites d'accepter, d'amplifier même la calomnie. Aussi quand Henri IV entra dans Paris (22 mars 1594), le comte de Brissac et les autres amis de la Compagnie conseillèrent-ils à Varade de s'éloigner. Il le fit, muni d'un passeport signé du roi. Bien lui en prit, car, plus tard, on instruisit son procès, et il fut brûlé en effigie, le 25 janvier 1595. Cependant Henri IV sut bien à quoi s'en tenir sur cette affaire, et, dans sa fameuse réplique au président de Harlay il lui dit : « Barrière ne fut pas confirmé par un jésuite en son entreprise, et un jésuite lui dit qu'il serait damné s'il osait l'entreprendre[1]. » Ce texte est celui de Matthieu, historiographe du roi, auquel ce prince fournissait lui-même des mémoires. D'autres versions sont plus explicites encore; mais celle-ci suffit pour montrer que les charges contre le P. Varade ne sont pas des plus accablantes.

Quand aux déplorables doctrines du P. Guignard, elles ne sont pas mieux prouvées. Aussitôt après l'attentat commis par Châtel, les ennemis des Jésuites proclamèrent bien haut que ce misérable

[1] J'emprunte ce texte à Schœll, *Cours d'histoire des Etats européens*, t. XVII, p. 190. Scipion Dupleix, dans son *Histoire de Henry le Grand*, p. 347, cite les mêmes paroles.

était élève du collége de Clermont; ils se gardaient d'ajouter qu'il en était sorti au moment de son crime, et que, depuis sept mois, il suivait les cours de l'Université. Le recteur du collége, pressentant l'orage qui allait fondre sur sa maison, ordonna à tous ses religieux de porter à la bibliothèque les écrits des ligueurs qu'ils auraient entre les mains. Par suite, un certain nombre de manuscrits et d'imprimés furent déposés dans la chambre du bibliothécaire, le P. Guignard. C'est là que les découvrirent Servyn, Mazure et leurs amis; une seule de ces pièces était de l'écriture du P. Guignard. Sur ce seul fait, on le rendit responsable du contenu de ces écrits; on en tira, plus ou moins fidèlement, neuf propositions qu'on l'accusa d'avoir professées et on le condamna à mort. Lestoile lui-même, pour qui les Jésuites sont des *vipères*, n'a pu s'empêcher de blâmer cet arrêt : « Une chose notable, dit-il, se doit remarquer au jugement de ce jésuite : c'est que ses juges, qui tous d'une voix le condamnèrent à mort (hormis le procureur général qui conclut au simple bannissement et à l'amende honorable, comme il y a grande apparence que s'il ne fust venu à mauvaise heure, comme on dit, qu'il en eust été quitte pour cela) estoient, pour la plupart, de ceux qui avoient assisté au jugement de l'arrest donné contre le feu roy l'an 1589, qui est une chose étrange[1]. »

Cheverny va plus loin et son témoignage est d'un grand poids, car il était alors à la tête de la justice et dirigea toutes les poursuites ordonnées après l'attentat de Châtel. « Et sur l'occasion, écrit-il, que ledit Chastel avait estudié quelques années au collége des Jésuites de Paris, et que les premiers dudit parlement leur voulaient mal d'assez longtemps, ne cherchans qu'un prétexte pour ruiner cette société, trouvans celuy-cy plausible à tout le monde, ils ordonnèrent et commirent quelques-uns d'entr'eux, qui estoient leurs vrais ennemis, pour aller chercher partout et foüiller dans ledit collége de Clermont à la rue Saint Jacques, où ils trouvèrent véritablement, ou peut-être supposèrent, ainsi que quelques-uns l'ont creu, certains escrits particuliers contre la dignité de tous les roys en général, et quelques mémoires contre le feu roy Henry III, et l'establissement du Roy règnant, et ce parmi une grande quantité

[1] Édition Michaud et Poujoulat, p. 255.

d'escrits et papiers d'un jésuite, nommé le P. Guignard, prestre, regentant audit collége[1].... »

Henri IV partageait les doutes de Cheverny ; car, à la suite du passage cité plus haut au sujet du P. Varade, on lit dans une autre version de la même harangue : « Celui qui fust exécuté, le fust sur un autre subject, *que l'on dict s'estre trouvé dans ses escrits*[2]. » Ce mot est d'autant plus digne de remarque, que le roi avait été outré de colère contre les Jésuites, au moment de l'attentat commis sur sa personne[3].

Enfin, si le P. Guignard avait simplement transcrit les propositions qu'on lui attribuait, il n'aurait pas, sans un impudent mensonge, soutenu jusqu'au dernier moment qu'il n'avait en aucune façon offensé le roi. N'est-on pas en droit de conclure que les neuf propositions pour lesquelles le P. Guignard fut juridiquement assassiné, ne peuvent en aucune façon être considérées comme l'expression de sa doctrine ?

Arrivons au P. Commolet. Celui-ci a l'honneur de figurer dans la caricature qui sert de frontispice à la satyre Ménippée. On lui attribue, sur la foi de Lestoile, un certain nombre d'invectives ; Arnauld en rapporte de pires encore. Mais, quand on vient à l'histoire sérieuse, les détails qu'elle fournit sont bien capables de faire oublier les quelques intempérances de langage dont il se rendit vraisemblablement coupable, en un temps où l'on aurait pu reprocher le même délit à presque tous les membres du clergé. Voici, en effet, ce que d'Ossat écrivait de Rome, le 16 février 1595 : « Outre les mérites de cest ordre quant au général de l'église, le Pape estoit lui-mesme tesmoin des bons offices qu'ils avoient faits en l'affaire particulière de la réconciliation du roi avec le Sainct-Siége, *et entre autres le P. Commolet qui estoit icy*, et que c'estoit une espèce d'ingratitude de chasser ainsi indifféremment tous ceux de cet ordre[4]. » D'ailleurs, dès 1594, Lestoile lui-même dit que, dans un sermon, le P. Commolet recommanda « fort la personne du Roy nostre Sire[5]. »

[1] Édition Michaud et Poujoulat, p. 541.

[2] Schœll, t. XVII, p. 209.

[3] *Lettres de Henri IV*, 27 et 28 décembre 1594 ; 5 et 9 janvier 1595, t. IV, p. 286, 287, 295, 296.

[4] Édition de 1624, p. 41.

[5] Édition Michaud et Poujoulat, p. 230.

Enfin, reste le P. Pigenat, présent au conseil des Seize et leur donnant asile au collége de Clermont, le 13 mars 1594. Observons, en passant, qu'on a souvent confondu le P. Odon Pigenat avec son frère François, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, ligueur bien plus ardent que lui. Pour justifier ce religieux, je me contenterai d'emprunter à Palma Cayet le résumé du plaidoyer de Duret, avocat des jésuites : « Commolet et Bernard n'avoient jamais esté du Conseil des Seize et n'y estoient entrés ; mais quant à Pigenat, que la vérité de ce faict estoit telle, laquelle toutesfois n'estoit sceue ou creue de plusieurs. Le sieur duc de Mayenne appercevant d'un costé la véhémence des Seize, et de l'autre leur peu d'expérience au maniement des affaires, et toutesfois qu'il ne pouvoit encore rompre leur assemblée pour la domination du peuple, s'advisa d'un remède qu'il jugea propre, qui estoit de mesler parmy eux quelques personnes de jugement et de raison, et qui eussent quelque créance en leur endroit et ne leur fussent aucunement suspects. Or, estima-t-il, entr'autres que ledit Pigenat pourroit estre propre pour réprimer et addoucir leurs véhémens desseins et conseils, laquelle charge et commission ledit Pigenat, après beaucoup de refus de sa part et instance contraire de la part dudit sieur de Mayenne, accepta finalement et commença à s'asseoir parmi les susdits Seize comme leur modérateur, modérateur l'appelle-on, attendu qu'il ne faisoit autre chose parmi eux qu'addoucir et modérer leurs aigreurs ; mais le mal-heur estoit que cela se tenant secrètement pour le bien public, on attribuoit audit Pigenat tout ce qui se faisoit par lesdits Seize, iceluy par conséquent endurant les calomnies de dehors, et dedans ledit conseil des Seize souventesfois beaucoup de reproches et injures pour ne vouloir condescendre à leurs volontez.... Il ne continua guères d'assister lesdits Seize qu'à l'occasion des grands travaux de corps et d'esprit, il ne tombast en une grosse et longue maladie, non pas de despit qu'il eust de voir le roy entré dedans Paris, comme a dit Arnauld, *mais plus de deux ans auparavant....* » L'orateur ajoute qu'aussitôt après son départ, les Seize firent périr le président Brisson (15 novembre 1591), « acte tragique... lequel ils n'eussent jamais commis, ledit Pigenat estant avec eux.[1] »

[1] Édition Michaud et Poujoulat, p. 602.

Arnauld va nous apprendre où était le P. Pigenat pendant sa maladie. « Odo Pichenat, disait-il en juillet 1594, le plus cruel tygre qui fust dans Paris, et qui receut un tel crève cœur de voir les affaires aller autrement qu'il ne s'estoit promis, qu'il en est devenu enragé, est encore aujourd'huy lié dans leur collège de Bourges. » Donc, enragé ou non, Pigenat ne donna pas asile aux Seize « neuf jours avant la réduction de Paris, » comme le dit M. l'abbé Houssaye, c'est-à-dire le 13 mars 1594. Mais un autre jésuite ne prit-il pas ce soin pour lui? Un passage du journal de Lestoile me paraît le seul fondement de l'accusation. « Ce jour, les Seize s'assemblèrent au moulin près la porte Neufve, mais estant descouverts, s'escartèrent et se rassemblèrent aux Jésuistes[1]. » Ces mots sont loin d'avoir la portée de ceux que, par inadvertance, leur substitue M. l'abbé Houssaye. D'ailleurs, cette assertion, émanée d'une plume ennemie, s'accorde assez mal avec ce que je viens de dire du P. Pigenat. Arnauld ne la répète pas dans son plaidoyer; l'aurait-il omise s'il l'eût connue? Elle avait plus de valeur que les déclamations vagues et furibondes auxquelles il s'est livré jusqu'à exciter le dégoût et la colère de ses amis[2]. Enfin Duret nia énergiquement que les Seize eussent jamais tenu d'assemblée dans la maison des Jésuites, ce qu'il n'aurait osé raisonnablement à une époque où les témoins d'événements aussi récents étaient presque tous vivants[3].

C'en est assez sur les premières assertions de M. l'abbé Houssaye. Mais, en tournant la page où il les formule, j'en trouve une autre aussi malencontreuse : « La situation, dit-il, était fort délicate par elle-même : les jésuites la compliquèrent encore. Tandis que tous les prêtres et tous les religieux, sauf les capucins, avaient prêté le serment à Henri IV, ils le refusèrent. » D'abord, les capucins ne refusèrent pas le serment. Les jésuites moins encore : munis d'une autorisation du légat et sur l'ordre formel de leur général, *ils furent les premiers d'entre les religieux à le prêter*. Nous en avons pour garants l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*, par le P. Jouvency et le *Récit des choses arrivées en*

[1] Édition Michaud et Poujoulat, p. 211.

[2] *Journal de Lestoile*, collection Petitot, 1re série, t. XLVII, p. 70. Ce passage a été omis dans l'édition Michaud

[3] Palma Cayet, édition Michaud, p. 603.

France à la Compagnie de Jésus sous le règne du roy Henry-le-Grand, par le P. Ribeyrette : « Tout le monde, dit ce dernier auteur, s'estant volontairement soumis à ce décret, nos ennemis creurent qu'ils ne devoient pas laisser échapper une occasion apparente qu'ils avoient de nous perdre ; ils dirent partout que nous avions balancé à nous déterminer dans cette conjoncture, qu'on devoit tout appréhender de ceux qui délibéroient encore s'il falloit reconnoistre pour roy celuy que tous les bons François avouoient pour leur prince légitime. Mais tout cela n'estoit qu'une pure calomnie, car, en effet, nous avions esté les premiers de tous les religieux à reconnoistre le roy, incités à cela bien plus fortement par l'amour que nous avions pour notre légitime souverain, que par l'ordre précis que nous en receumes de notre révérend Père Général Claude Aquaviva par une lettre qu'il escrivit exprès au P. Du Puy, provincial de la province de France. »

De leur côté, les Chartreux, les Capucins, les Minimes et d'autres religieux, tout en prêtant le serment, demandaient qu'il leur fût permis de ne pas nommer le roi dans les prières *publiques* avant qu'il eût été absous par le Pape. Cette demande était si conforme aux premiers principes du droit canon qu'on ne songea pas à les inquiéter sur ce point ; mais on en référa au Souverain Pontife. Les preuves de ce fait sont fournies par une lettre du cardinal d'Ossat, 21 mars 1595, et par deux missives de Henri IV, 18 et 30 avril 1595 : « Sa Saincteté, écrit le roi dans la première, a faict sçavoir aux Minimes, Chartreux et Capuchins qu'ils ayent à prier Dieu pour moy, comme les aultres ecclésiastiques de mon Royaulme. »

Si M. l'abbé Houssaye accueille bien facilement les calomnies contre les Jésuites et prend, à leur égard, pour oracles, Arnauld, Lestoile et autres, il se montre, par contre, moins difficile pour les appréciations qu'il accepte des autres sur Richer, auteur qui, malgré les condamnations de l'Église, persista dans ses erreurs jusqu'à la mort : « Lorsque l'on apprit que le meurtre du duc de Guise était vengé par la mort de son royal assassin, nul ne s'éleva pour flétrir le régicide et Richer lui-même garda le silence. » Ainsi s'exprime M. l'abbé Houssaye (p. 97). Il ajoute plus loin (p. 105) : « Les docteurs, en petit nombre, qui, avec Édmond Richer, cherchaient à faire prévaloir les opinions modernes, y mêlaient les plus

graves erreurs. » Cette modération de Richer, n'en déplaise à M. Houssaye, est une invention de Baillet, démentie par les contemporains et par les faits. Écoutons seulement le cardinal Du Perron : « Or sont ces thèses, un levain de vieille doctrine, qu'il a couvée et soutenue dès long-temps, en laquelle, encore qu'il ayt changé de procédure pour le fait de l'estat. Car l'an mil cinq cents quatre-vingts unze au mois d'octobre, il soustint publiquement en Sorbonne, que les estats du royaulme estoient indubitablement par dessus le roy : et *que Henry III*, qui avoit violé la foy, donnée à la face des estats, *avoit été, comme tyran, justement tué :* et que ceux qui lui ressembloient, devoient estre poursuivis, non-seulement par les armes publiques, *mais aussi par les embusches des particuliers;* et que Jacques Clément, qui l'avoit tué, n'avoit esté allumé d'autre passion, que du zèle de la discipline ecclésiastique, et de l'amour des lois de sa patrie, et de la liberté publique : de laquelle il avoit esté le vengeur, et le protecteur, et avoit mis des couronnes de gloire, au chef, et des carquans d'or, au col de tous les vrais françois. Ce sont les propres termes de ces anciennes thèses, dont j'ay l'original imprimé de lors, entre les mains. » Tout ceci, je pense, est formel; je le tire d'une lettre à Casaubon, du 18 avril 1612[1].

Après ces rectifications assez graves, je ne m'amuserai pas à signaler des erreurs sans portée, celle, par exemple, qui donne à Bérulle pour professeur de théologie un jésuite de vingt-cinq ans, entré depuis trois ans dans la Compagnie de Jésus. Mais, j'aurai d'autres observations autrement importantes à présenter à l'auteur; j'attends, pour le faire, que son ouvrage soit entièrement publié.

H. Colombier.

[1] *Ambassades et négociations*, p. 696

BIBLIOGRAPHIE

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME DE PARIS, par le R. P. MATIGNON, S. J. Avent 1873. — JÉSUS-CHRIST ET LES UNITÉS SOCIALES. Paris, Jouby et Roger, 1874; in-8, pp. 287.

« L'année dernière, dit le P. Matignon, je montrais le Christ toujours vivant dans nos sociétés; et malgré les attaques ou les négations dont il est l'objet, nous le trouvions encore à la base de toute vraie éducation comme de toute saine morale. Cette année, faisant un pas de plus, je voudrais vous le faire voir infusant aux unités sociales, qui sont comme les veines de la France, un sang nouveau, seul capable d'y faire refleurir la vigueur et la vie. » C'est donc encore à la régénération de la France que le conférencier de Notre-Dame consacre son talent et sa parole. Le sujet qu'il aborde est aussi important qu'actuel. N'est-ce pas répondre à toutes nos préoccupations de l'heure présente que de montrer ce que doivent être, dans une nation chrétienne, l'homme privé, le travailleur, le patron, le soldat, le riche, le pauvre? Le paganisme ancien d'abord, ensuite le matérialisme contemporain ont perverti toutes les notions saines qu'on doit se faire de ces unités sociales; des théories insensées les ont détournées de leur fin temporelle et éternelle. A Jésus-Christ seul, à son Évangile, nous pouvons demander la lumière qui doit éclairer chaque homme, à quelque position sociale qu'il appartienne; Jésus-Christ seul est la voie que nous devons suivre pour nous acquitter des devoirs qui nous sont imposés par la société; en un mot, Jésus-Christ seul a des réponses aux grandes questions économiques de notre temps : le travail, la richesse, le paupérisme.

Le droit romain, malgré sa perfection relative, n'a pas respecté l'*homme privé*; il l'a livré, sans défense, au despotisme d'un seul ou à celui de l'Etat. Le despotisme du nombre, cette éclosion de

l'esprit païen moderne, n'est pas moins la destruction de toute liberté individuelle. Le christianisme a protesté et proteste encore en face de ces tyrannies, car Jésus-Christ est le défenseur de tous les droits.

Le paganisme, par la voix même de ses plus beaux génies, méprisait *le travailleur* ; Jésus-Christ réhabilite le travail en choisissant de naître au sein de la classe ouvrière, et, par son exemple, apprend à tout homme qu'il est né pour travailler. L'expérience nous montre que, pour une nation, le travail est un signe de vitalité ; mais pour qu'il soit digne de l'homme, il doit constituer un mérite moral. Le catholicisme seul peut le rendre méritoire. Mais, sans la religion, il créerait un péril social. — Dans la troisième conférence, le P. Matignon pénètre davantage dans la question ouvrière et enseigne au *patron* quels sont ses devoirs envers ceux qu'il associe à son industrie ; il lui montre son rôle moralisateur et la nécessité de ce rôle pour combattre aussi efficacement que possible les tendances anti-sociales entretenues parmi les travailleurs par les ennemis de la société. — Sans la religion, le *soldat* saura à peine ce qu'est l'honneur et sera incapable d'en écouter toujours la voix. La patrie elle-même n'est plus qu'un mot sans portée. N'en avons-nous pas fait la triste expérience en plus d'une occasion ? — Le *riche*, qui ne croit pas, détourne de son véritable but la richesse qu'il possède ; la soif du gain le précipite dans toutes sortes d'excès. Cette passion entraîne les nations elles-mêmes ; quand elles ont fermé l'oreille à la doctrine de Jésus-Christ, elles deviennent spoliatrices. Notre-Seigneur, au contraire, prêche la modération et la justice dans les désirs, et, par le précepte de l'aumône, enseigne à user noblement de la fortune. — Le *pauvre* a été relevé par le christianisme : mais il est, lui aussi, comme le travailleur, un danger pour la société, s'il n'est pas chrétien ; tandis que, fidèle à l'Évangile, il est un membre utile de la grande famille humaine, en aidant à la rédemption de la richesse. A côté de la pauvreté involontaire, il en est une autre qui est volontaire. La volonté qui l'embrasse, est déterminée ou par le vice ou par la vertu : si c'est le vice, cette pauvreté n'a pas le droit à l'existence, mais la société n'a cependant pas celui de la supprimer par la violence, la croix fera mieux que le glaive pour l'exterminer ; — quant à la pauvreté religieuse, ce fruit de la vertu, elle peut revendiquer sa place au soleil, car elle est de droit divin ; ceux-là seuls la persécutent qui la redoutent, parce qu'elle est la plus haute expression de la vie catholique.

Nous n'avons pu donner qu'un faible aperçu de ces conférences, dont le but pratique n'échappera à aucun de nos lecteurs. Un compte rendu aussi succinct les a dépouillées forcément du charme dont a su les revêtir la parole sympathique et apostolique de l'éloquent conférencier de Notre-Dame. Du moins, nous l'espérons, engagera-t-il à les lire ceux qui n'ont pas eu le bonheur de les entendre.

C. SOMMERVOGEL.

LETTRES D'UNE JEUNE IRLANDAISE A SA SŒUR. Publiées par MARY O'NELYA. Paris, Didier, 1874. In-12; pp. 359.

La France ne peut pas périr ! Cette pensée revient à chaque page de ce volume ; elle s'accentue davantage à mesure qu'on avance ; elle domine complètement le cœur quand on a lu la dernière de ces *Lettres*. Si Dieu permet, au sein d'une nation, de semblables exemples de foi, de charité, d'espérance, de dévouement, de sacrifice, c'est que cette nation n'est pas destinée à disparaître sans rémission, c'est qu'il reste encore dans ses veines assez de sang généreux pour sa résurrection. Georgina *** épouse en janvier 1867 René ***, un fils de la catholique Bretagne. La jeune Irlandaise, dont rien ne nous fait connaître les premières années, se trouve, par ce mariage, transplantée dans une famille comblée des biens de la fortune, mais plus riche encore des biens du Ciel ; c'est une famille de *saints*. Tous lui font l'accueil dont elle est digne et, quatre ans après, le 20 mars 1871, Mme de T***, l'héroïque mère de René, en annonçant à une amie la mort de Georgina : « Vous savez ce qu'elle était pour moi, la fille la plus aimante, la plus dévouée, la plus pieusement aimable ; vous savez ce qu'elle était pour tous, un conseil, un refuge, une lumière. Et tout cela a disparu en quelques heures : qui nous consolera de la perte de cette angélique enfant dont la vue seule était une consolation ? » Ce que fut Georgina dans tous les détails de sa vie nous est révélé par chacune des lettres qu'elle écrit à sa sœur, entraînée par une sainte vocation au service de Dieu et des pauvres. Ce qu'étaient tous les membres de sa nouvelle famille, elle le dévoile dans des pages d'une délicieuse simplicité. Les exemples qu'elle a sous les yeux, font quelquefois frissonner la nature. Si l'on ne savait les miracles dont la grâce est capable dans les cœurs chrétiens, on douterait que, en plein XIXe siècle, on pût trouver un tel amour de Dieu, une si grande charité envers le prochain, une si parfaite soumission au milieu des épreuves. Ah ! les épreuves n'ont pas manqué, à Georgina ! La mort fauche autour d'elle tous les objets de son affection : elle n'a pas connu son père,

elle a vu toute jeune mourir sa mère, sa sœur meurt dans son couvent en février 1870, René meurt avec un de ses frères sur les champs de bataille; — ils étaient partis cinq! — Dieu semble détacher peu à peu la pauvre jeune femme de tous ces doux liens qui l'attachaient à la terre, mais sans entraver son vol vers le Ciel. Ses aspirations vers le séjour du repos, elle les consigne sur le papier après la mort de sa sœur, espérant qu'elles seront lues d'en haut par la confidente de toute sa vie, par sa seconde mère.

On se sent impuissant à rien citer de ces *Lettres*, qui reproduisent si bien l'existence d'une femme chrétienne et chrétienne dans toute l'acception du mot. Douée d'une belle intelligence, instruite plus qu'on ne l'est généralement, — elle lisait Homère à livre ouvert, — riche de nombreux talents qu'on devine au milieu de l'abandon et de la simplicité de sa correspondance, semant le bien autour d'elle, soignant les malades comme l'ont fait les saintes, prodigue de ses richesses envers les pauvres et les orphelins, brûlant de zèle pour la conquête des âmes, toute à Dieu, en un mot, Georgina est la vraie sœur d'Eugénie de Guérin, d'Alexandrine et de cette *Femme forte* que nos lecteurs n'ont pu oublier. Après l'amour des siens, avant même, c'est Dieu, l'Église, l'Irlande, la France qui possèdent tout son cœur. A chaque page de ses lettres, on retrouvera ses élans vers Dieu, sa vénération pour l'immortel Pie IX dont elle salue avec transport l'infaillibilité, et pleure, en enfant de l'Église, les inénarrables épreuves; — ses souvenirs pour sa verte Erin : « Rêvé à l'Irlande... Oh! qu'elle m'est chère notre *sacred Ireland?* » La France, sa seconde patrie, combien elle l'aimait! La guerre contre la Prusse, qui devait lui ravir son époux, la remplit de sombres pressentiments : « L'heure des vengeances va-t-elle sonner, ou la miséricorde l'emportera-t-elle? — Malheur à ceux qui s'éloignent de la route que leur a tracée la Providence! Quelle magnifique page la France pouvait ajouter à son histoire si elle l'eût voulu! — J'ai peur : la France est si coupable! — Il nous faudrait un saint Louis pour nous mériter la victoire. — Est-ce pour s'assurer le succès que la France abandonne le Pape? Oh! ce n'est pas la France qui agit, elle est trop profondément catholique pour cela! mais elle n'en subira pas moins l'expiation de cette lâcheté. » Au milieu de cette immense désolation. Georgina cherche à ranimer sa confiance; les paroles de Louis Veuillot, « le vaillant cœur, » lui rendent le courage et l'espérance. Et, quand tout est fini, quand le calice d'amertume a répandu sa dernière lie dans le sein de la France, Georgina s'écrie, un mois avant sa mort : « O mon

Dieu, pitié pour la France, je m'offre à vous en holocauste, j'accepte tous les sacrifices, je m'abandonne, prenez avec moi toutes les âmes dévouées ; ne permettez pas que la France subisse le sort de l'Irlande, qu'elle soit écrasée par le protestantisme, laissez-lui la foi et l'amour ! » Ses dernières lignes sont mouillées de larmes sur le sort de l'Alsace et son dernier cri : « Où est Jeanne d'Arc ? où sont les femmes de Carthage ? Sauvez-nous, Seigneur ! » Ses dernières paroles sur son lit de mort furent aussi pour la France : « Ma mère, disait-elle à Mme de T***, j'ai demandé de mourir pour la France ; c'était un sacrifice, puisque je vous y laissais ; maintenant tout regret s'évanouit en mon âme, je vais voir Mad, Gertrude, Kate, René, Dieu ! »

« Puissent ces tableaux d'un amour si chrétien et si pur et d'une résignation si sublime faire du bien à quelques âmes : c'est le but unique que s'est proposé l'éditeur. » Ce but sera atteint, nous n'en doutons pas ; la lecture de ces *Lettres* calmera plus d'une douleur et montrera, à plus d'une âme souffrante, comment un chrétien doit sanctifier les épreuves voulues par la divine bonté.

C. Sommervogel.

LES MISSIONS CATHOLIQUES FRANÇAISES, texte par M. l'abbé E. J. Durand, membre de la Société de géographie. Paris, Delagrave, 1874. In-12 ; pp. 554, et atlas de onze cartes in-4.

L'histoire des missions catholiques est une partie intégrante de celle de l'Église. Elle a été écrite au jour le jour par l'apôtre qui, la croix à la main, pénétrait dans les régions les plus inconnues, pour y répandre les clartés de l'Évangile et de la civilisation chrétienne. On composerait facilement toute une bibliothèque de ces relations venues des pays lointains, où les merveilles de la grâce sont naïvement racontées par ceux qui en étaient les instruments : les *Lettres édifiantes et curieuses*, les *Lettres annuelles* de certains ordres religieux nous ont conservé précieusement ces récits qui, dans les âges de foi, devaient exciter l'enthousiasme du fidèle, en même temps que, par mille détails empruntés à l'histoire, à la géographie, aux mœurs des nations barbares, ils ouvraient aux peuples civilisés des horizons immenses. Les *Annales de la Propagation de la Foi*, les *Missions catholiques*, qu'un prêtre zélé publie à Lyon, ont continué les traditions des derniers siècles, et, grâce à ces publications, nous vivons en communion de pensée, de prières, d'espérances, de souffrances avec les apôtres de la Chine,

des Indes, de l'Amérique, de l'Afrique, de l'Océanie M. Henrion, il y a quelques années, avait emprunté à ces différents ouvrages les matériaux de son *Histoire des missions*; mais on pouvait, à bon droit, en désirer un abrégé, qui donnât l'état précis des missions actuelles, sans en omettre les débuts et les vicissitudes, ni la liste exacte des points du globe où la foi est prêchée et des ordres religieux ou congrégations qui se consacrent à l'apostolat. Ce travail, « utile à la France et à l'Église, » a séduit un prêtre, ancien missionnaire lui-même, qui possède en géographie une compétence reconnue et indispensable pour une pareille entreprise. L'ouvrage que nous annonçons est le fruit de laborieuses recherches, on le verra facilement à la première ouverture du livre : donner l'aperçu géographique de chaque pays, y ajouter des détails ethnologiques et historiques, présenter, à grands traits, une idée des mœurs locales, ensuite raconter les premières tentatives des missionnaires pour attaquer le paganisme, leurs succès, leurs épreuves, enfin, arrivant à nos jours, dresser la statistique des différentes missions, tel est le but de l'auteur. Ce plan est rempli consciencieusement, hâtons-nous de le dire. Nous ne pouvons l'examiner dans le détail; il faudrait abréger, pour cela, un abrégé qui est assez succinct pour en conserver le nom, mais qui, cependant, est assez étendu pour présenter une lecture d'un véritable intérêt.

Ce premier volume, où ne sont racontés que les travaux des missionnaires français, fait vivement désirer le suivant, consacré aux missions des autres nations catholiques. M. l'abbé Durand me permettra-t-il de lui soumettre l'idée de le faire suivre d'*errata*, destinés à rectifier les inexactitudes bien excusables dans un travail de ce genre ? La topographie est quelquefois défectueuse ; plusieurs noms sont défigurés : v. g., p. 276, ligne 9, *Frémaré* pour *Prémare* ; page 279, ligne 4, *Perbogne* pour *Perboyre*. A la page 187, l'auteur parle du P. Jouen et ne soupçonne pas qu'il est mort le 4 janvier 1872. A la page 200, il oublie la mission des Jésuites à la Réunion. Dans les missions de Syrie, page 225, il omet celle des Jésuites à Damas et à Saïda et met à leur compte celles de Saint-Jean d'Acre et de Caïffa. A la page 280, il attribue aux Jésuites de la province de Toulouse le Kiang-nan, qui appartient à la province de Paris, et le Pé-tché-li oriental, qui est desservi par celle de Champagne. Ces critiques de détail ne touchent en rien le fond même de cet ouvrage, que Monseigneur de Versailles a revêtu de son approbation.

C. Sommervogel.

HENRI M. STANLEY. *Comment j'ai retrouvé Livingstone*. Voyages, aventures et découvertes dans le centre de l'Afrique. Ouvrage traduit de l'anglais par Mme H. LOREAU. 1 vol. in-8 de 600 p., avec 60 gravures et 6 cartes. Paris, Hachette, 1874.

La mort, maintenant trop bien confirmée, du célèbre explorateur de l'Afrique centrale, vient d'ajouter un intérêt en quelque sorte poignant à la relation déjà si attachante de M. Stanley. Le courageux *reporter* (correspondant) du *New-York Herald* aura été le dernier représentant des peuples civilisés qui ait pu voir et entretenir le grand voyageur. L'expédition récemment envoyée d'Angleterre pour lui porter les preuves, quelque peu tardives, de la sympathie de ses compatriotes, n'a rencontré que son cadavre. Espérons que du moins elle pourra recueillir les papiers précieux, où il a consigné les observations recueillies durant huit années de courses et de fatigues.

C'est au mois de mars 1866 que Livingstone a commencé le voyage qui vient de prendre une fin si triste. On en attendait les plus grands résultats pour la connaissance de l'Afrique centrale. Déjà les renseignements trop sobres, mais entièrement nouveaux, que le voyageur avait pu transmettre à l'Europe dans les années 1866, 1867 et 1868, avaient vivement piqué la curiosité. Puis, aux lettres datées de la ville de Cazembe (au sud-ouest du grand lac Tanganika) en juillet 1868, succéda un long silence de quatre ans, qu'interrompirent seulement des bruits peu rassurants, colportés par les marchands arabes. Enfin, on devait recevoir des nouvelles heureuses et singulièrement précises, mais cela d'une manière fort inattendue.

Un simple correspondant de journal allait se lancer dans le cœur de l'Afrique à la recherche de l'explorateur. C'est le 17 octobre 1869 que M. Stanley, recevait de son directeur, M. James Gordon Bennett, l'*ordre de retrouver* Livingstone à tout prix. Un *reporter* ne sait qu'obéir, dût son chef l'envoyer à la mort (c'est au moins l'avis de notre journaliste). Dans ce cas, on l'avouera, il fallait un courage plus qu'ordinaire. Ce n'est pas tout : une dose d'intelligence peu commune et un vrai talent d'organisation pratique étaient absolument requis pour mener à bon terme une entreprise aussi hasardeuse. M. Stanley a prouvé que ces qualités ne lui faisaient pas défaut.

Quand un propriétaire de journal, si riche qu'il soit, envoie un correspondant chercher des nouvelles de première main au bout du monde, on conçoit qu'il s'arrange de manière à tirer le plus de

profit possible d'un si coûteux voyage. Ainsi, pour se rendre en Afrique, M. Stanley dut faire un assez long détour par l'isthme de Suez, la Palestine, Constantinople, la Perse, etc., recueillant toujours des notes pour les lecteurs du *New-York Herald*.

Enfin, le 6 janvier 1871, il abordait à l'île de Zanzibar[1], en face de la côte que tant de voyageurs ont déjà rendue fameuse. En soixante-treize jours, grâce à une activité tout américaine, il avait réussi, malgré bien des obstacles, à composer, équiper et charger une caravane très-respectable. Le 21 mars 1871, on se mettait en marche vers l'intérieur. Le chef de l'expédition était plein de confiance et d'ardeur. Les épreuves ne devaient pas tarder. Dans cette marche de deux cent trente-six jours elles se présentent sous toutes les formes. Ce sont les plaines arides qu'il faut traverser sous les ardents rayons du soleil tropical, puis les *jungles* avec leurs fourrés épineux, inextricables, et leurs miasmes pestilentiels, engendrés par les amas de plantes en décomposition. Plus loin des fondrières et des torrents de vase, ou des rivières sans ponts, coupent la route. Enfin, lorsque les voyageurs font halte pour prendre un peu de repos, des nuées d'insectes aux dards longs et acérés viennent leur livrer combat. On se figure les accidents qui sont possibles dans ces chemins ou plutôt ces sentiers à peine tracés. Mais c'étaient là les moindres ennuis du voyage de M. Stanley. Vue de près, la terre africaine, qu'on lui avait dépeinte sous les plus sombres couleurs, ne semble lui avoir laissé d'autre impression que l'admiration presque enthousiaste. Il y a d'autres causes de tracas et même de dangers. Ce sont les désertions des porteurs, à qui sont confiés les provisions, les objets de campement et surtout les ballots d'étoffes variées, perles de différentes couleurs, rouleaux de fil métallique, seule monnaie usitée dans ces pays primitifs ; puis l'infidélité des subalternes, sur lesquels le chef de la caravane est obligé de se décharger d'une partie de la surveillance ; l'insolence et l'avidité des chefs de tribus, qui ne vendent qu'à des prix exorbitants le droit de passer sur leur territoire. Il peut arriver encore (M. Stanley l'a éprouvé) que la guerre vienne fermer les routes, que la caravane, travaillée par des meneurs comme il s'en rencontre partout, refuse de suivre son maître, ou que celui-ci, tout à coup saisi par l'impitoyable fièvre, se voie condamné à l'impuissance, à

[1] Notre Yankee a consacré des réflexions peu délicates aux missionnaires catholiques de Zanzibar, qui s'étaient mis en frais pour le bien recevoir. Est-ce parce qu'il les a pris (très-à-tort) pour des Jésuites? Du moins, il a rendu justice à leur zèle : il constate [illegible] les heureux fruits de leurs pénibles travaux.

l'immobilité forcée, incapable de se défendre lui-même ou son bien, et trop heureux, si des serviteurs négligents ne le laissent point périr sans secours !

On ne peut s'empêcher d'admirer la patience opiniâtre, le sang-froid et l'énergie résolue d'un homme qui sut, à lui seul, tenir tête à tant d'obstacles. Le tableau de cette lutte audacieuse remplit la plus grande partie du livre et il en restera pour bien des lecteurs la portion la plus intéressante. Il rappelle le souvenir du héros « patient » (πολυτλήμων), d'Homère. C'est en effet une véritable Odyssée, que ce voyage aventureux à la recherche, non pas d'un îlot qui fuit sur une mer ennemie, mais d'un homme perdu dans une région sans limites et sauvage. L'intrépide Yankee a même, de plus qu'Ulysse, l'honneur d'avoir rempli par son expédition une haute mission d'humanité.

Ajoutons qu'en pressant la main de Livingstone, il s'est senti presque aussi heureux que le fils de Laërte abordant à son Ithaque. Le récit de sa première entrevue avec l'homme qu'il avait cherché au prix de tant de fatigues, est piquant et caractéristique à bien des égards.

La rencontre eut lieu à Oujiji, village situé sur les bords du lac Tanganika, et centre des établissements arabes les plus éloignés de la côte. C'est le point que Stanley avait, dès le principe, cherché à atteindre. Il espérait y recueillir au moins des renseignements sur le voyageur anglais. Le 3 novembre, il acquit la certitude que Livingstone lui-même s'y trouvait. C'est le 10 novembre 1871 que la caravane fit son entrée à Oujiji, avec une pompe qui sent un peu l'*exhibition* américaine. Le premier abord eut quelque chose de gêné : « J'aurais voulu l'embrasser, » dit M. Stanley ; « mais il était Anglais... » Pourtant, la glace fut bientôt rompue et une véritable intimité s'établit entre les deux Anglo-Saxons. Le grand explorateur se hâta de récompenser l'homme, qui l'était venu chercher de si loin, par le récit de ses voyages, de ses découvertes, qui devint nécessairement aussi l'histoire de ses misères, de ses déceptions, de ses angoisses cruelles. On peut penser avec quelle avidité l'heureux *reporter* écouta tous ces détails. M. Stanley demeura quatre mois auprès de Livingstone. Pendant ce temps, les deux nouveaux amis parcoururent de concert le grand lac Tanganîka, découvert par Burton et Speke en 1858, mais encore en partie inexploré. Même, si l'on en croit notre journaliste, c'est lui qui aurait fait comprendre à son illustre compagnon l'importance de cette reconnaissance.

Naturellement le correspondant du *New-York Herald* profita de son séjour pour étudier à loisir l'homme célèbre qu'il avait *retrouvé*. Cette étude fut tout à l'avantage du voyageur anglais. « Je ne l'ai pas quitté, » dit Stanley, « depuis le 10 novembre 1871 jusqu'au 14 mars 1872 ; rien de sa conduite ne m'a échappé, soit au camp, soit en marche ; et mon admiration pour lui n'a fait que grandir. » Enfin, il fallut se séparer : l'émotion des adieux fut plus expansive que celle de la première rencontre. Mais Livingstone allait reprendre le cours forcément interrompu de ses explorations : la générosité de M. Gordon Bennett, que les libéralités de l'Angleterre allaient suivre, lui avait permis de reprendre des forces et la santé, elle lui avait rendu les ressources matérielles nécessaires et peut-être le courage. Encore un an et demi, disait-il, et son œuvre était terminée ; il aurait levé tous les doutes et la carte des sources du Nil serait tracée. Hélas ! après moins d'un an et demi, l'inexorable mort le frappait.

En attendant, le brave Américain reprend le chemin de Zanzibar : dès le 6 mai, « ce drapeau, dont les étoiles ont brillé sur le Tanganika, dont la vue a promis assistance à Livingstone en détresse, est de retour à la côte ; il y reparaît déchiré, en lambeaux, mais avec honneur. »

Oui, certes, avec honneur ; mais les tribulations de M. Stanley n'étaient pas finies. Il nous donne, comme appendice de son livre, toute une série de pièces *justificatives* (c'est le mot qu'il fallait). Le hardi journaliste, venant remettre en Angleterre des dépêches écrites par Livingstone et reçues de sa main, plus encore en racontant son étonnant voyage, trouva des incrédules, qui devinrent bientôt des détracteurs passionnés. Il faut le dire, l'entreprise de Stanley empruntait un caractère tellement extraordinaire aux circonstances dans lesquelles elle avait été conçue, à la position de celui qui l'avait exécutée, enfin au succès même qui l'avait couronnée, que les premiers soupçons ne devaient pas trop surprendre. Ajoutons que justice complète fut promptement rendue au courageux Yankee. Les lettres apportées par lui, en mettant hors de doute sa loyauté, vengèrent l'honneur du « *découvreur* » de Livingstone.

Ce n'est pas que nous voulions garantir tous les détails de sa relation : M. Stanley n'est pas *reporter* du plus grand journal de New-York pour énumérer froidement et sèchement les faits, tels qu'ils se sont succédé. Mais l'ensemble indique un travail profondément consciencieux et vraiment sincère. Aussi, qu'est-il besoin

d'inventer pour rendre intéressant un voyage comme celui-là? Ce qui appartient bien à l'auteur, c'est l'entrain, la gaieté intarissable, la liberté d'allures, enfin la vivante mise en scène. Si à côté de cela on aperçoit un peu de vanterie, on le pardonnera sans peine à un journaliste et à un Américain, qui, pour la gloire de son journal et de l'Amérique, peut-être aussi (quoiqu'il s'en défende) pour narguer John Bull, s'est jeté dans une entreprise aussi impossible et s'en est tiré avec plein succès.

Le traducteur (une dame très-savante, ses notes le prouvent) a généralement bien conservé le cachet original du récit : du reste, ses preuves étaient faites. Cependant, pourquoi gourmander (p. 339) ce bon M. Stanley, dont la foi n'a, certes, rien de farouche, parce qu'il voit la main de la Providence dans l'enchaînement des circonstances, en elles-mêmes désagréables, qui amenèrent Livingstone à venir pour ainsi dire au devant de lui? Nous sommes reconnaissant à Mme Loreau des explications scientifiques qu'elle a ajoutées au texte anglais : mais, franchement, elle n'a pas une idée bien nette de ce que c'est que la bonté divine et la Providence.

Ce livre serait parfaitement recommandable, si un petit nombre de traits légers, et même trop libres, ne venaient de temps à autre le déparer. Nous regrettons qu'on n'ait pas fait disparaître dans la traduction ces quelques taches faciles à effacer.

Quant à l'exécution matérielle du volume, elle ne laisse rien à désirer. De magnifiques gravures et des cartes dressées avec soin nous mettent littéralement sous les yeux les différentes étapes et les incidents principaux de cette marche héroïque.

J. Brucker.

QUESTION DE FOR INTÉRIEUR RELATIVE A UNE LOI DE FOR EXTÉRIEUR, par un ancien avocat. — Paris, Poussielgue frères, 1874. In-8, 62 p.

Quelle est, au point de vue de la conscience, la valeur obligatoire des lois qui défendent les donations manuelles, ou cachées sous un fidéicommis? En d'autres termes, celui qui élude une incapacité légale de donner ou de recevoir fait-il un acte contraire à la conscience, commet-il un péché? Telle est la question que l'auteur de cet opuscule se propose de résoudre et qu'il résout négativement. Cette question, comme on le voit, est du ressort de la théologie et c'est à « messieurs les théologiens » que la thèse est dédiée. Aussi l'auteur, ancien avocat, ancien représentant du peuple, et

aussi religieux que savant, n'a point manqué de consulter les maîtres de la science sacrée.

Avec une franchise qui l'honore, il commence par exposer l'avis de ceux qui lui sont contraires. Puis, il discute et combat cette opinion avec clarté, force et modération. Il établit ensuite son sentiment, à savoir que l'on peut, sans blesser sa conscience, éluder ces lois prohibitives. Ses raisons sont puissantes, capables d'ébranler les esprits les plus prévenus.

Nous croyons donc que cet opuscule sera lu avec intérêt et profit. L'ordre, la clarté, la précision et la solidité qui y règnent lui assurent le suffrage et l'approbation de ceux qui en prendront connaissance. Nous transcrivons, pour le mieux faire apprécier, une page extraite de l'avant-propos.

« Homme du for extérieur, et un peu versé, sans y être savant, dans les questions qui s'y traitent, l'auteur a toujours été pénétré de l'importance bien plus grande de celles qui regardent le for intérieur. Une erreur de jurisprudence, en matière d'obligations purement civiles, ne peut nuire qu'à des intérêts qui, si graves qu'ils puissent être, le sont toujours beaucoup moins que ceux de la conscience. Une erreur théologique, en matière de justice, propre à fausser les consciences, est donc beaucoup plus à redouter. Elle n'est pas seulement dangereuse lorsqu'elle nie le péché là où il se trouve, elle l'est aussi lorsqu'elle l'affirme là où il n'est pas.

« C'est à combattre ce qu'il considère comme une erreur de cette seconde espèce que l'auteur s'attache dans cette seconde dissertation. Il ne cache pas que, pour des conseils qu'il a donnés comme on le verra par l'appendice, il se trouve personnellement intéressé dans la question. Si cet aveu donne un peu à sa thèse le caractère d'un plaidoyer, il ne peut rien ôter de leur valeur aux raisons dont il l'appuie. Il les présente avec une confiance autorisée par d'importants suffrages, et spécialement par l'approbation qu'il était de son devoir de se procurer pour cette publication. Il a donc l'espoir de faire une chose utile dans l'intérêt des consciences qui, pour une question dont le cas n'est pas rare, pourraient être troublées mal à propos par une casuistique trop sévère...

« S'il ne peut se flatter de rallier tous les esprits à son opinion, il espère au moins lui donner, aux yeux de tous, un caractère de probabilité suffisant pour qu'il soit permis, dans la pratique, de se relâcher un peu de la rigueur du sentiment contraire. Il l'espère surtout pour ce qui concerne les personnes au sujet desquelles, dans l'appendice qui termine sa discussion, il présente, sur l'éco-

nomie de nos lois, des considérations dont on ne peut ne pas être touché. »

Nous sommes persuadé qu'outre le mérite de l'intention, l'auteur aura encore celui d'avoir dissipé des doutes, là où ils pouvaient exister, et d'avoir jeté une nouvelle lumière sur une question qu'on ne saurait trop éclaircir. P. WAGNER.

LA VIERGE LORRAINE JEANNE D'ARC, son histoire au point de vue de l'héroïsme, de la sainteté et du martyre, par Mme la baronne de CHABANNES, avec approbation de Mgr l'évêque de Verdun. — Paris, E. Plon et Cie, 1874. In 12. Prix : 3 fr. 50.

Ce qui distingue cette histoire de Jeanne d'Arc parmi tant d'autres, c'est le rare mérite qu'a eu l'auteur de réunir dans un cadre restreint toutes les qualités si bien énumérées dans l'*Approbation* épiscopale : « L'autorité des documents, la solidité des preuves, la grâce et l'entrain du récit, la pureté de la doctrine, l'élévation des sentiments, le parfum de piété qui s'exhale de ce livre, en font une œuvre qui ne convient pas moins aux familles chrétiennes, aux maisons religieuses, aux personnes de tout âge, qu'aux érudits, aux hommes de lettres et surtout aux vrais amis de la France. »

Le livre est divisé en trois parties, subdivisées chacune d'après l'ordre naturel des événements. On y voit d'abord Jeanne *la Victorieuse*, répondant à sa mission divine, conduire Charles VII jusqu'au sacre de Reims ; puis *la Victime*, éprouvée par des revers et par une dure captivité ; enfin *la Martyre*, injustement immolée à la haine des Anglais, mais réhabilitée par un jugement authentique et solennel. Cette division suffit pour montrer que l'auteur a judicieusement rejeté (p. 153) une opinion récente et trop accréditée sur l'objet de la mission de Jeanne d'Arc. Plusieurs historiens, renouvelant une accusation gratuite des juges de Rouen, prétendent aujourd'hui que la pucelle d'Orléans, après le sacre de Charles VII, avait encore mission de lui rendre tout son royaume et de délivrer le duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre. Comme elle n'a fait ni l'un ni l'autre, il faut bien en conclure que sa mission a été *manquée*. Mais une mission *manquée* peut-elle être une mission divine ? Depuis le sacre royal, les *voix* de Jeanne d'Arc, d'après son propre témoignage plusieurs fois réitéré, ne parlent plus que de souffrances et de captivité ; on n'en prétend pas moins qu'elles continuent à parler de combats et de victoires, et l'on s'obstine à affirmer, malgré Jeanne d'Arc, qu'elles l'encouragent encore par des promesses auxquelles l'événement donne toujours un démenti.

Au lieu d'une contradiction si malheureuse, le lecteur trouvera une explication vraie et édifiante dans le récit de madame la baronne de Chabannes. Il lui sera facile de concilier, à la lumière de la foi, les services éclatants rendus à la France avec les douloureuses épreuves de la *vierge lorraine*. En exposant si bien cette intervention miraculeuse du Ciel en faveur de notre pays, l'auteur sait exciter à la fois notre admiration pour le passé et nos espérances pour l'avenir. F. G.

HISTOIRE DE LA GÉOGRAPHIE et des decouvertes géographiques depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. VIVIEN DE SAINT-MARTIN. 1 vol. grand in-8, pages XVI-615, accompagné d'un atlas historique en douze feuilles grand in-fol. Paris, Hachette, 1873-1874.

L'ANNÉE GÉOGRAPHIQUE. Douzième année (1873) par le même auteur. Même librairie. 1 vol. in-18, pages 497.

Une partie importante de toutes les sciences d'observation, c'est l'histoire des efforts et des travaux qui les ont amenées jusqu'au degré de développement où nous les contemplons. Cette histoire est pour les savants ce que les cartes marines sont pour les navigateurs : elle marque les points connus du domaine de leurs investigations et ceux qu'il reste à explorer, les écueils où d'autres sont venus se briser, enfin, les obstacles qui entravent et les forces qui favorisent leur marche. Pour les lecteurs ordinaires, l'exposé de ces tâtonnements et de ces conquêtes successives de la science offre l'avantage de les initier graduellement à des connaissances qui, présentées d'ensemble et sous la forme définitive, passeraient souvent leur portée.

La géographie a cette bonne fortune de rencontrer aujourd'hui un historien digne d'elle. M. Vivien de Saint-Martin a depuis longtemps établi sa compétence par les travaux spéciaux qu'il a consacrés à plusieurs points difficiles de la géographie ancienne et moderne. Les résumés annuels qu'il publie depuis douze ans sous le titre d'*Année géographique* prouvent, en même temps que son zèle pour la vulgarisation de la science, l'attention avec laquelle il suit ses progrès, notant ses acquisitions et signalant tous les secours que les sciences alliées viennent journellement lui apporter.

Nous ne pouvons songer à analyser en détail cette histoire, où tant de faits sont condensés. La géographie est une des branches de la connaissance humaine qui ont été cultivées le plus anciennement ; car les monuments les plus vénérables de l'antiquité, avec la Bible en tête, renferment aussi les premiers documents géographiques. C'est

également celle dont les progrès ont été les plus considérables, bien que lents et graduels. D'abord limitée à ces plaines fertiles, où Dieu avait placé le berceau de notre race, puis bornée pour chaque peuple aux frontières étroites, entre lesquelles se formèrent les nationalités, la connaissance de la terre s'étend à mesure que les hommes, pressés par le besoin ou la curiosité, stimulés par l'ambition ou la soif du gain, franchissent les barrières qui les séparent. L'histoire de la géographie devient ainsi, à plusieurs égards, l'histoire même de l'humanité. Ses principales étapes sont marquées par les grandes conquêtes, qui, tout en bouleversant la terre, n'ont pas peu contribué à rapprocher ou du moins à mêler les peuples ; puis, par les expéditions plus pacifiques, destinées à établir, entre des contrées diversement favorisées de la nature, ces échanges fructueux qui profitent à chacune d'elles ; enfin, par les entreprises aventureuses, où l'amour du merveilleux, la passion de la science, bien souvent aussi l'appât de l'or, ont entraîné des voyageurs intrépides. N'oublions point la part qui, dans ce vaste mouvement, appartient aux apôtres de la foi chrétienne : M. Vivien de Saint-Martin n'a pas manqué de la signaler.

On comprendra, par ce simple aperçu, quel intérêt s'attache à l'œuvre de l'éminent géographe. Quant à l'exécution, elle est singulièrement remarquable. Avec des données éparses dans tout le champ de la littérature, l'habile écrivain a su former un tableau assez complet pour présenter la vraie marche de la science, assez restreint pour être facilement embrassé, enfin, assez vivant pour attirer et fixer l'attention du public non érudit. On suit avec une véritable jouissance cette exposition qui, sans sortir de la vérité scientifique, revêt toujours une forme claire, élégante et variée. L'érudition de l'auteur, qui est étendue et puisée aux sources, n'écrase point le lecteur : il n'en laisse voir que ce qu'il faut pour tenir la curiosité en éveil et satisfaire l'esprit, sans le fatiguer. Certaines parties de son sujet sont traitées avec plus de détails : il semble y avoir mis une sorte d'amour. Telles sont les notices relatives aux grands voyages de Colomb, de Magellan et aux explorations périlleuses de l'Afrique centrale et des régions polaires. L'admiration que ces entreprises héroïques inspirent à l'écrivain passe dans son style et lui communique une animation, une chaleur voisine de l'éloquence.

Cette histoire de la géographie mérite donc de devenir, selon le vœu de l'auteur, « le livre des esprits sérieux et des jeunes intelligences avides d'apprendre et de savoir. » Ajoutons avec lui que

« c'est aussi, et par-dessus tout, le livre des professeurs (*Année géographique* 1873, p. 465). » En le lisant, ou mieux, en l'étudiant avec le secours de l'atlas qui l'accompagne, ils ne se pénètreront pas seulement des notions les plus exactes sur presque tous les points de la science ; ils y apprendront surtout comment on peut relever et rendre aimable cette étude, que les écoliers sont trop accoutumés à regarder comme un supplice inventé pour les torturer.

Peut-être cependant sentiront-ils quelques lacunes dans ce bel exposé. Une seule nous paraît devoir appeler l'attention du savant auteur. M. Vivien de Saint-Martin indique les procédés qui donnent à la géographie moderne la sûreté et la précision mathématiques, presque toujours absentes des œuvres géographiques de l'antiquité. Mais je doute que les lecteurs non initiés puissent s'en faire une idée bien nette d'après ses indications par trop sommaires et techniques. Plusieurs regretteront que l'éminent écrivain ait consacré trop peu de ces détails, où il sait unir tant de lucidité avec tant de précision, aux méthodes d'observation, de mesure et de représentation, qui forment aujourd'hui la base de la géographie scientifique.

Un autre genre de *desiderata* sera plus facile à combler. Dans ce temps de curiosité fiévreuse, où les voyages d'exploration et les travaux spéciaux se succèdent sans relâche, apportant presque tous les jours un nouvel appoint à la science, une histoire de la géographie, à peine parue, devient forcément incomplète. L'*Année géographique* de M. Vivien de Saint-Martin est le complément nécessaire de son histoire. Dans le volume qui vient de paraître, on trouvera le relevé détaillé des découvertes qui sont venues, pendant l'année 1873, enrichir notre connaissance de la terre. Les chapitres les plus intéressants concernent l'Asie orientale, le nord et le centre de l'Afrique, enfin les parages funèbres qui avoisinent le pôle nord. Une carte de cette dernière région, de nombreux extraits des relations des voyageurs et les renseignements bibliographiques les plus abondants accompagnent cette revue.

Nous ne pouvons accorder tant d'éloges à l'*Histoire de la géographie*, sans y joindre nos réserves sur quelques assertions de l'honorable auteur. Même en parlant géographie, il est impossible de ne pas toucher à certaines questions délicates de l'histoire religieuse. Évidemment, M. Vivien de Saint-Martin n'a voulu les aborder qu'avec la plus stricte impartialité. Aussi, l'on ne trouvera chez lui rien qui ressemble, même de loin, à ces attaques où l'im-

piété se complaît depuis Voltaire et où elle triomphe, comme lui, grâce à son ignorance. L'hommage que le savant géographe rend à « l'exactitude des Livres Saints » et à leur « inappréciable valeur » comme documents historiques et géographiques (p. 8, 11 et suiv.), le ton d'admiration convaincue avec lequel il s'exprime en plus d'un endroit sur les travaux de nos missionnaires, sont un bel exemple et une leçon pour les demi-savants qui déclament à gages sur l'opposition de la foi et de la science. Sur plus d'un point il est plus juste ou plus réservé que tel auteur catholique mais libéral. Après cela, nous comprenons difficilement que M. Vivien de Saint-Martin ait pu rattacher aux Pères de l'Église, et en particulier à saint Augustin, le commencement de « l'antagonisme entre la science et le dogme religieux, » qu'un zèle mal éclairé a parfois cherché à introduire dans la doctrine catholique. C'est un fait assez connu, que personne n'a marqué plus nettement que saint Augustin les vrais rapports de la foi et de la science, avec leurs limites respectives.

Quant à certaines appréciations peu mesurées au sujet du moyen âge, nous aimons à croire qu'elles ont simplement échappé à l'érudit écrivain. Que la géographie et les sciences naturelles, en général, aient peu à se louer de cette époque, soit : il n'est pas juste pour cela de la qualifier sans restriction de « période de ténèbres et d'affaissement. » (P. 3.) M. Vivien de Saint-Martin n'ignore pas que de ces ténèbres est sortie la lumière civilisatrice qui a illuminé toutes les régions barbares de l'Europe, en attendant que la découverte d'un monde lui ouvrît de plus vastes espaces. Le grand homme qui a inauguré cette découverte merveilleuse n'était-il pas lui-même un disciple fervent du moyen âge? Nous regrettons que l'ardeur de sa foi religieuse et ces vues supérieures, dignes d'un croisé, qui ont joué un si grand rôle dans son entreprise[1], ne paraissent pas avoir été comprises de l'auteur de l'*Histoire de la géographie*. Puis, les héros qui ont les premiers frayé les chemins de l'extrême Orient n'étaient-ils pas de cette race d'hommes, qui, grâce à sa lutte séculaire contre la puissance musulmane, a gardé le plus longtemps la foi et les vertus robustes du moyen âge? Cela fait peine d'entendre un savant si distingué placer « douze siècles de déchéance intellectuelle et scientifique » avant notre ère moderne (p. 320), nous montrer au XIIIe siècle, à l'époque de saint Louis et de saint Thomas d'Aquin,

[1] Voir le *Journal de Colomb*, mercredi 26 décembre 1492, cité dans Roselly de Lorgues (*Christophe Colomb, histoire de sa vie et de ses voyages*, 2e édit. 1859, p. 208, note, et l'*Institution du Majorat* (même ouvrage, l. II, c. IX, p. 583 et suiv.).

après les croisades et les chansons de geste, « la plus grande partie de l'Europe encore plongée dans la barbarie, l'ignorance et la misère. » (P. 272.) Nous ne parlons pas de « ces dures intelligences rétrécies par l'éducation monastique » (p. 321), contre lesquelles Christophe Colomb dut lutter. Pourtant ce sont des moines qui ont, dès l'abord et presque seuls, soutenu et encouragé le célèbre explorateur.

Passons également sur les observations que M. Vivien de Saint-Martin croit devoir faire à propos de la fameuse *ligne de démarcation* tracée par Alexandre VI, sur la demande des Espagnols et des Portugais, pour couper court aux querelles entre ces deux puissances quant à l'occupation des terres découvertes et à découvrir aux Indes orientales. On s'étonnera de trouver sous la plume du savant géographe un écho, bien que très-affaibli, des misérables chicanes dont cet acte si simple et parfaitement justifiable, même au point de vue cosmographique, a été trop souvent l'objet.

Mais nous ne devons pas nous taire sur une assertion qui met une grave erreur à la charge de l'Église. Au dire de l'honorable historien, le droit des princes chrétiens à s'emparer des pays infidèles, sous la seule condition d'y porter la foi, était une doctrine communément reçue depuis les croisades et « sanctionnée par l'autorité pontificale. » (P. 328.) C'est là une imputation déjà plus d'une fois réfutée par les auteurs catholiques. Pour en saisir la fausseté, il suffit de lire sans parti pris les bulles d'Alexandre VI, que l'on cite en preuve, les actes analogues de plusieurs aurtes papes, ou même les lois édictées par Charles-Quint pour les colonies espagnoles. (V. la *Civiltà cattolica*, 1865. Ser. 6ª, t. I, p. 665 et suiv.)

Il y a bien à dire encore sur l'influence qu'auraient exercée les Arabes pour « l'adoucissement des mœurs » et pour le réveil de l'étude des lettres et des sciences en Europe (p. 266 et 268). Mais cette discussion nous mènerait trop loin.

Une petite rectification pour terminer : le *Salve Regina* n'a jamais été un « chant d'*adoration*. » (P. 325.) J. Brucker.

UN MOT D'EXPLICATION

AU SUJET

DES NOUVEAUX MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE

L'auteur des *Nouveaux Mélanges d'Archéologie* a reçu de Rome, au nom du cardinal Pitra, une réclamation à propos de sa dissertation sur les *Bestiaires*. Il hésite d'autant moins à y faire droit, par-devant le public, suivant le désir formel de Son Éminence, que sa pensée lui semble avoir été mal comprise. La note ci-jointe, communiquée par Son Éminence, suppose, en effet, plusieurs assertions que l'auteur des *Mélanges* ne balance pas à désavouer et qu'il n'a certainement pas voulu exprimer. Aussi, ne croit-il pas manquer de respect à son illustre contradicteur, en se permettant d'indiquer, en note, de simples renvois à divers passages de son propre texte et du *Spicilegium Solesmense*, qui peuvent jeter quelque lumière sur la question.

Voici la note envoyée par Son Éminence :

« L'auteur des *Mélanges* reconnaîtra dans une note signée par lui :

« 1° Qu'il n'a jamais communiqué son travail sur le *Physiologus*, pas même par une seule feuille, ni indiqué un seul manuscrit grec à l'auteur du *Spicilége* [1] ;

« 2° Qu'il a été prévenu de la publication plus d'une année avant qu'elle ne parût et qu'il a donné son acquiescement par une lettre du 8 mai 1854 [2];

« 3° Que cette lettre ne renferme ni programme d'exécution, ni conditions d'études, que ne comportait pas la nature du *Spicilége* [3];

[1] Cf. *Nouveaux mélanges*, t. I, p. 106 etc. — *Mélanges*, 1re serie, t. II, p. 55-[illegible]. — *Spicileg. solem.*, t. III, p. 47, etc., et 390.

[2] *Id.*, t. I, p 107.

[3] *Id.*, t. I, p 107 et 117.

« 4° Que l'auteur du *Spicilége* a eu le droit de publier un texte qu'il avait copié et collationné par lui-même dans des manuscrits publics [1];

« 5° Que l'auteur des *Mélanges* allègue sans preuves que M. Dübner a copié et collationné ces manuscrits [2];

« 6° Qu'il retire et rétracte tout ce qui est injurieux ou peut avoir un sens injurieux dans le texte et les notes des pages 107 à 130 du volume paru des *Nouveaux Mélanges*. »

Sur ce dernier point l'auteur des *Mélanges* n'a pas même songé à dire autre chose que ce qu'il avait lu dans la préface du *Spicilége*. Voici, en effet, en quels termes l'illustre éditeur déclarait, en 1855, sa reconnaissance pour la bienveillante et habile collaboration de MM. Dübner et Renan. « Tertius non defuit amicus, quem nominasse satis erit, ut nemo jam sit miraturus, Dubnero mecum hæc lustrante, ad metam esse me tuto et alacriter perventurum... Tum non minus jucunde accidit mihi ut præsto essent E. Renan promptissimo subsidio, quibus sive, Arabicus, sive Æthiopicus Physiologus, uterque latens in thesauris Parisiensibus nostris, ex toto orbe ad cumulum congestis, pro re nata, meos in usus cederet (p. XLVIII). »

C. CAHIER.

[1] *Id.*, t. I, p. 107.

[2] *Id.*, t. p. 106. — *Spicileg. Solesm.*, t. III, p. 48, 351, 355, 358, 360, 368, 372.

VARIA

Encore le P. Loriquet. — Dans notre dernière livraison, nous avions annoncé que la question Loriquet était enterrée à jamais. Hélas ! MM. Coquerel, pasteurs libéraux, la font *renaître* dans leur journal, *La Renaissance*, titre fort bien appliqué à une feuille qui a pour mission, dirait-on, de remettre à neuf toutes les vieilles sottises débitées contre le catholicisme depuis Luther. Dans le numéro du 18 avril 1874 (p. 4, colonne 1), on lit : « Le Père Loriquet, si célèbre pour avoir conféré de sa propre autorité à l'empereur Napoléon le grade de lieutenant-général dans les armées de Sa Majesté Louis XVIII, roi de France et de Navarre.... ». Vraiment, les rédacteurs auraient pu se dispenser de cette..... preuve *d'ignorance*. Mais il s'agissait d'aplatir un « certain abbé Horner, » qui, dans un cours de géographie, proteste contre les faits accomplis en parlant du *royaume d'Espagne*, en regardant toujours Rome « comme la ville principale de l'Italie, comme la capitale de la chrétienté et le siége du gouvernement pontifical, » en maintenant la division territoriale de l'Italie telle qu'elle existait avant les vols piémontais. Eh bien ! Messieurs les pasteurs, protestez aussi contre certains géographes français qui n'ont pas effacé l'Alsace et la Lorraine de la carte de France.

Un perfectionnement de la machine parlementaire. — Au dire de la *Germania* (n° 74), le parlement allemand se préoccupe sérieusement des lenteurs et des incertitudes qu'entraînent les méthodes jusqu'ici employées pour recueillir les voix des représentants. Le peu de différence qui sépare le parti gouvernemental, formé par les libéraux nationaux et les conservateurs, de l'opposition composée du centre, des progressistes et des Polonais (renforcés quelquefois des Alsaciens-Lorrains), rend assez difficile

l'évaluation de la majorité. De là, nécessité de recourir à l'appel nominal. Cela prend toujours au moins une demi-heure. On sait que notre assemblée de Versailles, qui compte un nombre de membres presque double de celui du Reichstag allemand, quand elle est obligée de suivre ce procédé, y emploie, ou bien y perd, des heures entières. Les Allemands, plus avares de leur temps, paraît-il, se sont mis à étudier les moyens d'accélérer, sur ce point, le mouvement de la machine parlementaire. Deux propositions viennent d'être déposées dans ce but. La première, qui n'est pas nouvelle, demande le système de vote usité en Angleterre et qu'on a décoré du joli nom de *saut de mouton*. Au moment du vote, tous les députés quittent la salle, puis rentrent par deux portes différentes, les *oui* par la droite, les *non* par la gauche. Deux secrétaires se tiennent aux entrées et y reçoivent les bulletins ou comptent simplement les entrants. Il ne semble pas que ce système, déjà repoussé par le parlement précédent, ait grande chance d'être adopté. On a trouvé qu'il compromettait quelque peu la dignité des représentants de la nation. En tout cas, il pourrait n'être pas prudent d'imposer à nos sept cents députés un pareil exercice des forces locomotives : tous ne sont pas jeunes. Mais, voici qui est plus séduisant. Un certain comte Frankenberg, conservateur libéral, propose, avec l'appui de son parti, le vote *télégraphique*. Il explique sa motion dans les termes suivants : « A la place de chaque député on fixe deux boutons. Selon qu'on pressera sur l'un ou l'autre, on votera oui ou non. Sur le mur, en face du président, sont inscrits les noms de tous les membres, accompagnés de deux clapets, qui laissent voir le vote *oui* ou *non*. Au-dessous sont placés trois cadrans, dont un donne instantanément la somme des votes affirmatifs et un autre, la somme des votes négatifs. Le troisième cadran montre, au même moment, la somme de tous les votes déposés et sert ainsi de contrôle. Enfin, sur une bande de papier, qui porte les noms de tous les députés, l'appareil imprime le vote à côté de chaque nom. L'opération complète du vote exigera environ trente secondes. » Un grand industriel allemand s'est offert à construire l'appareil.

Que nos législateurs y réfléchissent : une demi-minute suffirait pour *expédier* le vote le plus long ! Les malins qui trouvaient du plaisir à voir fonctionner ce scrutin interminable, seront mécontents peut-être. Ce sera tant mieux ! Puis, qui sait si quelque esprit

ingénieux ne parviendra pas à étendre ce procédé aux élections ? Pour le coup, il n'y aurait plus d'excuse aux abstentions.

Le drapeau du nouvel empire allemand sur la côte d'Afrique. — Depuis quelques années, des missionnaires protestants allemands évangélisent à leur manière les nègres de la côte de Guinée. Quels sont les fruits de leur zèle ? Nous ne savons. Ils ont appris, paraît-il, à quelques petits noirs le calcul, la géographie, voire même les langues et peut-être l'allemand. Ils auraient également réussi à former des menuisiers, des serruriers passables pour le pays. Enfin l'amiral Fleuriot de Langle, qui a vu leurs plantations de café de la Côte d'Or en 1868, constate qu'elles « commençaient à donner de bons résultats. » (*Croisières à la côte d'Afrique*, dans *Le Tour du monde*, année 1873, 2e sem., p. 400.) Avec tout cela ils ne semblent pas jouir à un haut degré des sympathies de leurs « convertis. » C'est ce qui ressort, entre autres choses, des faits suivants qui sont rapportés par une gazette protestante d'Allemagne (la *Neue Evangelische Kirchenzeitung* de Messner, n° du 14 février 1874, citée par les *Stimmen aus Maria-Laach*, mai 1874).

La Société des missionnaires (protestants) de Brême possède une station dans le voisinage de ces terribles Achantis dont il a été tant question dans les derniers temps. Lors de l'expédition des Anglais contre le roi « Café » (*Coffee Calcali*), les bons ministres, se défiant non sans raison de leurs voisins et un peu de leurs néophytes, avaient cru devoir envoyer mesdames les ministresses à la côte. « Cette séparation, » au dire de la pieuse feuille évangélique, « était très-pénible pour les maris comme pour leurs épouses. » Mais les missionnaires n'étaient rien moins que rassurés pour leurs propres personnes. Enfin l'un d'eux, nommé Birkmayer, réunit les anciens de la tribu et leur demanda s'ils pouvaient et *voulaient* défendre les missionnaires contre les attaques des pillards, ou s'ils ne songeaient pas plutôt à les dépouiller eux-mêmes, de concert avec les gens de leur tribu. Les chefs répondirent, *après une longue délibération*, que les missionnaires pouvaient demeurer en sécurité ; on ne permettrait pas qu'il leur fût fait aucun mal. Ils se déclarèrent prêts à en jurer sur la Sainte Écriture : « Birkmayer, dit la *Kirchenzeitung*, repoussa cette proposition avec horreur.

Il alla chercher le pavillon allemand et expliqua aux nègres la signification de ses couleurs (noir, blanc et rouge) : elles indiquaient, disait-il, que les hommes noirs, blancs et rouges étaient tous unis par les liens de la charité. Puis, comme preuve de leur assentiment, on demanda aux anciens de *baiser le drapeau*, ce qu'ils firent sans difficulté. » Le journal évangélique ajoute avec le plus grand sérieux, que « depuis ce temps la tentation n'est pas venue aux nègres de manquer à leur promesse. » Merveilleux effet de la touchante homélie du pasteur prussien et de son ingénieuse interprétation ! Cela nous fait rire, nous autres Français, mais les bons Allemands, à qui leurs gazettes servent tous les jours de ces traits de chauvinisme germanique, en pleurent de tendresse. Il n'est donc pas vrai que le drapeau prussien, sinistre emblème de guerre permanente, est partout détesté : il n'a pas seulement conquis l'estime, comme le disait « le grand guerrier allemand » (M. de Moltke), mais aussi l'amour — des nègres de Guinée.

Les fonctionnaires au Parlement allemand. — Le Parlement de l'empire allemand (*Reichstag*) compte actuellement 397 membres. Dans ce nombre, il y a 103 fonctionnaires. La Chambre des députés de Prusse (*Landtag* ou *Abgeordneten-Haus*) compte 425 membres (7 sièges sont vacants), dont 161 fonctionnaires. Il faudrait ajouter à ces chiffres les professeurs, dont les emplois sont aussi à la nomination de l'État, au moins en Prusse : le Reichstag en renferme 15, le Landtag de Prusse, 18. Cette statistique jette de la lumière sur l'indépendance d'un certain nombre des représentants de la nation allemande. En revanche, le Reichstag ne possède que 38 avocats ; le Landtag n'en renferme que 18. L'élément militaire se réduit à 5 députés au Parlement, dont 2 seulement en activité de service. (Ces chiffres sont empruntés aux *Parlamentarische Handbücher*, Manuels parlementaires, de Kortkampf. V. la *Germania*, n° 88, 20 avril 1874.)

CHRONIQUE

Le temps est revenu où les pèlerins vont en priant visiter les tombeaux des saints, les sanctuaires de la vierge Marie et les lieux illustrés par quelque insigne bienfait de Dieu. Pourquoi ne ferions-nous pas, au moins par la pensée, un pèlerinage auprès de nos évêques prisonniers pour Jésus-Christ? Nos premiers hommages s'adresseront à Pie IX, captif au Vatican depuis trois ans et huit mois, Pie IX, le meilleur ami, le seul allié de la France vaincue. Son amour est celui d'un vrai père, qui ne cherche pas à nous flatter, mais à nous guérir de nos erreurs; son alliance est préférable à celle de toutes les puissances de la terre, car elle nous assure l'alliance du Christ « le grand conquérant, l'Empereur des empereurs, le Roi des rois, qui a lié à son char de triomphe le monde, l'enfer et le mal. » L'auguste vieillard, indomptable « lutteur de la vérité et de la charité, » vient de commencer la quatre-vingt-troisième année de son âge et bientôt il achèvera la vingt-huitième de son glorieux pontificat. Que Dieu daigne lui accorder de vivre longtemps encore et de voir de ses yeux le triomphe de l'Église et l'abaissement de ses ennemis! De Rome, nous irons près des frontières de la Pologne saluer dans la forteresse d'Ostrowo Mgr Ledochowski, archevêque de Posen et de Gnesen : la prétendue cour ecclésiastique de Falk, dont il n'a point voulu reconnaître la juridiction, l'a destitué par contumace et sans appel. Folle entreprise! Le Séjan de l'Allemagne peut bien dépouiller un évêque, l'incarcérer, l'interner, l'exiler, il peut le tuer; mais le destituer, non. A Trèves nous trouverons Mgr Mathias Eberhard enfermé dans une cellule d'un ancien couvent de dominicains à deux cents pas de sa cathédrale en deuil; il se console auprès du Dieu de l'eucharistie. La captivité de Mgr Melchers, archevêque de Cologne, paraît s'aggraver; il est tenu dans une réclusion

sévère qu'il n'a pas été permis à son avocat d'avoir avec lui un seul entretien, et que des prélats anglais, désireux de voir ce nouveau Paul dans les fers, n'ont pu obtenir cette faveur. Mais « en vérité, celui qui réfléchit à quel système tyrannique le prisonnier et ceux qui l'ont applaudi sont soumis, peut voir dans cet accord manifeste entre la persévérance du pasteur et l'amour du troupeau une force d'âme, une foi, une piété, un attachement religieux qui appellent plutôt des félicitations que des larmes de compassion[1]. » Les évêques de Breslau, de Nancy et de Paderborn, condamnés pour des motifs pareils, subiraient en ce moment la même peine, s'ils n'avaient été préservés de la prison, l'un par la limite d'âge qu'il venait de dépasser, l'autre par sa résidence en pays français et le troisième par l'intercession de l'impératrice.

Il n'a pas tenu aux juges francs-maçons de Mgr Vital Gonçalvès de Oliveira qu'on ne vît avec indignation l'évêque de Pernambuco et d'Olinda traînant le boulet du forçat en compagnie des voleurs et des assassins ; mais l'empereur du Brésil a commué sa peine en une simple détention. L'évêque de Parà, Mgr Antoine de Macedo, l'a suivi de près. « Mgr de Pernambuco est déjà en prison, écrivait-il ; j'y serai bientôt. Dans les pays ravagés par l'esprit révolutionnaire, par le libéralisme maçonnique, on ne pardonne pas aux évêques qui mettent en exécution les lois sacrées de l'Église. Pour mon compte, je suis content de souffrir persécution pour l'amour de la justice. Je suis prêt à tout sacrifier, excepté ma conscience. On n'est évêque qu'à ce prix-là[2]. » Bientôt après, le pieux prélat était, comme il l'avait prévu, jeté aussi dans les fers. Les autres membres de l'épiscopat brésilien partagent ces admirables dispositions. « Faisons voir au Saint-Père, leur écrit le primat du Brésil, que les évêques de cet empire, unanimes dans leurs sentiments, proscriront toujours la secte excommuniée et appuieront toujours la belle conduite des évêques d'Olinda et de Parà... Nous ne reculerons point d'un seul pas en ce qui touche au dogme et à la discipline... Sacrifions-nous sans crainte et versons, s'il le faut, notre sang,

[1] Lettre de Pie IX à Mgr Baudri, évêque auxiliaire de l'archevêque de Cologne, d'après le *Monde*.

[2] Lettre du 17 février 1874 au P. Directeur général de l'Apostolat de la prière.

parce que c'est dans notre conscience qu'est le fondement de notre gloire et *qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.* »

De toutes parts viennent des bruits de persécution : la Suède oppose des lois rigoureuses au « prosélytisme de Rome » et à l'invasion des Jésuites ; les Jésuites sont chassés du Pérou et du Guatémala ; la Turquie, poussée par la Prusse, tranche contre les catholiques le long différend des Arméniens, et Mgr Azarian, vicaire du patriarche légitime, a reçu l'ordre de quitter Constantinople; les plus récentes nouvelles du royaume annamite portent à *dix mille* le nombre des chrétiens victimes des derniers massacres dans les seules provinces du Tong-king. Mais, comme le disait si bien l'évêque de Paderborn à deux mille cinq cents hommes de son diocèse qui l'étaient venus visiter le 19 avril, « l'Église peut être persécutée, mais non vaincue. » Ou plutôt, c'est en souffrant persécution qu'elle est victorieuse, parce qu'alors surtout éclate la foi qui fait sa victoire sur le monde : *Ecclesia pressa, Ecclesia victrix.* Si elle est vaincue, pourquoi ses ennemis sont-ils toujours en quête de nouvelles armes?

Nous avions trop bonne opinion du Reichstag allemand quand nous supposions qu'il refuserait peut-être d'ajouter aux lois de mai 1873 d'autres rigueurs contre le clergé. La prudence ne lui commandait-elle pas de traiter mieux une religion dont les adeptes en Allemagne sont avec les protestants dans la redoutable proportion de trois à cinq[1]? Mais cette assemblée poursuit d'une haine implacable le catholicisme : c'est le secret de la servilité qui la distingue. Voulez-vous savoir pourquoi, après tant de clameurs contre la loi militaire, elle a enfin courbé la tête sous le joug? Écoutez ce que M. de Benningsen, auteur du compromis qui l'a mise d'accord avec Bismark, disait dans la séance du 13 avril dernier : « Lorsque le gouvernement a entrepris après de mûres réflexions, lorsqu'il sou-

[1] Le *Bulletin statistique de l'empire allemand*, classe comme il suit, d'après les cultes, les sujets de l'empereur Guillaume :

Protestants	25,579,709
Catholiques	14,867,463
Autres cultes chrétiens	82,155
Israélites	512,158
Autres cultes	176
Sans indication de culte	16.980
TOTAL	41.058.641

tient le combat qui lui est imposé par la curie romaine et les évêques allemands (vives et longues réclamations au centre, assentiment à droite et de la part des nationaux libéraux), je dis qu'en présence de ce combat et de l'opposition qu'il s'agit de comprimer, toutes les forces de l'Allemagne doivent s'unir et qu'il ne faut point provoquer d'autres luttes avant que celle-ci soit terminée. Voilà ce qui nous a engagés à tenter cet accord. »

Donc, la loi contre les ecclésiastiques destitués n'a pas seulement passé au Reichstag à une immense majorité, mais elle est sortie de la discussion avec des amendements qui l'aggravent. Désormais, si un ministre du culte, destitué par arrêté judiciaire, accomplit un acte de son ministère, l'autorité de police du pays pourra lui interdire ou lui prescrire de séjourner dans certaines parties du territoire. En cas de récidive, l'autorité centrale le privera de son indigénat et l'expulsera du territoire de l'empire.

Ce n'est pas sans refouler quelques scrupules que les conservateurs et les libéraux ont voté cette loi « draconienne, » comme l'appelait M. de Minnigerode. Mais, ajoutait cet orateur, « ce qui nous décide à l'adopter, c'est que l'Église catholique, dans sa manifestation ultramontaine, est en opposition ouverte avec les lois... C'est pour cela que nous sommes résolus à passer par-dessus bien des considérations et à prêter notre appui au gouvernement.... afin que toutes les fractions soient unies pour réaliser quelque chose contre un seul parti extrême. » (Séance du 23 avril.)

Par ces mesures, qu'une nouvelle loi sur l'administration des diocèses vacants vient de compléter, les persécuteurs prussiens se flattent d'avoir fondé le schisme. Ils se trompent. Les catholiques allemands, quoique privés de leurs guides spirituels et de leur culte, resteront fidèles à la religion. « Vous pouvez nous enlever nos prêtres, s'est écrié M. Windthorst, nous prierons seuls ; vous pouvez fermer nos églises, nous irons dans les forêts comme les catholiques français sous la Terreur. » Ils ne cesseront pas d'être unis étroitement avec leurs évêques emprisonnés ou bannis. Ceux d'entre eux qui assistaient cette année, à Rome, aux fêtes de Pâques l'ont dit dans une énergique déclaration : « Toujours nous avons prévu que l'épiscopat et le clergé offriraient au monde à l'heure de l'épreuve le spectacle de la plus parfaite union et de la plus noble fermeté. Aujourd'hui que nous voyons plusieurs de nos

évêques dans les fers et les autres sur le chemin de la persécution, nous contemplons avec orgueil et avec la plus ardente admiration nos pasteurs et nos prêtres persécutés. Notre amour les suit à travers mille obstacles, malgré les geôliers et les grilles de la prison; nos prières, jointes à celles de millions de catholiques allemands, ne cesseront que le jour où elles auront ouvert les portes des cachots et ramené les prisonniers au milieu de nous. »

La situation des catholiques n'est pas moins grave en Suisse qu'en Allemagne. La confédération helvétique vivait depuis vingt-six ans sous le régime de la constitution unitaire imposée au pays par le parti radical et le canton de Berne après la défaite du Sonderbund. Une partie considérable de la souveraineté des cantons a été absorbée par l'Assemblée fédérale résidant à Berne et formée de deux conseils : le Conseil national, de cent onze membres, un sur vingt mille âmes, où le canton de Berne compte à lui seul autant de députés que dix autres cantons pris ensemble; et le Conseil des États, de quarante-quatre membres, deux pour chacun des vingt-deux États confédérés. Le pouvoir exécutif est confié au Conseil fédéral, composé de sept membres, choisis de manière à ce qu'il n'y en ait pas deux du même canton : c'est parmi eux qu'est pris le président de la Confédération, nommé pour une année. Les articles concernant directement la religion se réduisaient à deux : l'un garantissait le libre exercice du culte des confessions chrétiennes, l'autre excluait de toute la Suisse l'ordre des Jésuites et les sociétés qui lui sont affiliées.

Les catholiques n'avaient subi cette constitution qu'avec répugnance, mais ils n'essayèrent point de la modifier. Ce furent au contraire les libéraux qui s'efforcèrent à plusieurs reprises de la faire réviser pour augmenter le pouvoir du gouvernement central et l'oppression du catholicisme. Une première tentative échoua en 1866. Trois ans plus tard on voulut appliquer l'article 113 de la constitution, qui porte que, si cinquante mille Suisses ayant droit de voter demandent qu'elle soit révisée, la question doit être soumise à un plébiscite; mais on ne put réunir que trente mille signatures. Enfin le 12 mai 1872, un nouveau projet de révision fut rejeté à une majorité de cinq mille voix seulement sur cinq cent vingt-cinq mille votants. Les catholiques avaient en général voté contre: un certain nombre de protestants, surtout des cantons ro-

mands, l'avaient repoussée aussi par haine de la domination bernoise. Le projet présenté cette année, où les tendances du parti centralisateur sont un peu dissimulées et l'oppression des catholiques très-aggravée, a rallié les protestants, sauf une vingtaine de mille, la plupart vaudois ; en revanche, un nombre à peu près égal de catholiques libéraux ou libres penseurs, notamment du canton de Soleure, l'ont acceptée. Bref, il y a eu trois cent quarante mille voix pour et deux cent mille contre.

Cette réforme enlève aux cantons presque tout ce qui leur restait de droits souverains. Le gouvernement fédéral dispose de l'armée et du matériel de guerre ; les États fédérés n'ont plus qu'à faire exécuter ses ordres et à fournir aux dépenses. L'endiguement des torrents et la conservation des forêts dans les régions élevées, les règlements pour l'exercice de la pêche et de la chasse, la législation sur la construction et l'exploitation des chemins de fer sont aussi de son domaine. Il s'empare de l'enseignement supérieur et surveille dans chaque État l'enseignement primaire. Il met la main sur les finances : douanes, postes, télégraphes, régale sur le sel et la poudre de guerre sont choses à lui réservées ; les droits d'entrée sur les vins, les spiritueux et autres objets de consommation ne sont laissés aux cantons que dans de certaines limites. La législation sur la capacité civile, sur toutes les matières du droit se rapportant au commerce et aux transactions mobilières, sur la propriété littéraire et artistique, sur la poursuite pour dettes et la faillite, est aussi de son ressort. Les cantons ne peuvent empêcher un citoyen suisse, jouissant de ses droits civiques, de s'établir ou de rester sur leur territoire. En un mot, ils ont perdu leur autonomie, et nombre de communes françaises, sous l'ancien régime avaient, grâce à leurs franchises municipales, plus de liberté et d'indépendance.

Voyons maintenant quelle est, dans la nouvelle constitution de l'Helvétie, la situation faite aux catholiques.

La liberté de conscience et de croyance est reconnue ; mais c'est un leurre. Car tout pouvoir coercitif, sans excepter le droit d'excommunier ses membres, est refusé à l'Église. L'enfant, depuis l'âge de seize ans révolus, est soustrait à l'autorité paternelle pour ce qui regarde l'éducation religieuse ; et même avant seize ans, il ne peut être contraint par son père ou son tuteur d'aller au catéchisme ou à la messe. « L'exercice des droits civils ou politiques ne peut être

restreint par des prescriptions ou des conditions de nature ecclésiastique ou religieuse, quelles qu'elles soient. » Ainsi, libre à chacun d'insulter Dieu dans les journaux, la liberté de la presse étant un droit civil. « Nul ne peut, pour cause d'opinion religieuse, s'affranchir d'un devoir civique ; » donc les catholiques sont tenus de renoncer à leur culte, s'il plaît aux chefs de l'État de leur imposer le « devoir civique » d'apostasier. Le gouvernement civil est armé contre l'autorité ecclésiastique de pouvoirs illimités ; il la regarde comme un sujet rebelle qu'il faut dompter, comme un envahisseur dont il faut combattre les empiètements. Il supprime une partie des ordres religieux et ne dissimule pas son dessein de se débarrasser des autres à la première occasion. La sépulture et le mariage sont soustraits à l'Église ; on lui dénie son droit d'établir des empêchements au lien conjugal : n'est-ce pas jeter le trouble dans la famille chrétienne et rendre impossible aux catholiques l'accomplissement des devoirs les plus sacrés de leur religion ? Enfin « la juridiction ecclésiastique est abolie. » Comment l'Église subsistera-t-elle, s'il est interdit à ses chefs de la gouverner ?

On le voit, c'est un parti pris de pousser à bout plus d'un million de citoyens suisses qui appartiennent à l'Église romaine. Jusqu'ici leur résistance a été maintenue dans la plus stricte légalité. Ceux du Jura bernois, après tant de vexations subies depuis un an, se sont contentés de refuser leurs suffrages à leurs persécuteurs et d'envoyer des députés de leur choix plaider leur cause au Grand Conseil du canton. Ceux de Genève ont organisé l'*Union des Campagnes* pour se défendre contre le schisme ; ils se sont abstenus avec dignité de voter pour ou contre la loi sur le culte protestant, et ce n'est pas à eux qu'il faudra s'en prendre si ce qui reste aux calvinistes de croyances chrétiennes va disparaître au souffle du libéralisme le plus effréné. Mais qui peut répondre de l'avenir ? Imposer aux deux cinquièmes des habitants du pays des lois qui lèsent leurs plus chers intérêts et que leur conscience repousse, n'est-ce pas amasser sur la patrie une formidable tempête ?

En Belgique les élections prochaines, en France les ténèbres persistantes d'une situation sans issue tiennent les catholiques en éveil ; ils mettent à profit le repos du moment pour se préparer aux luttes de l'avenir. Leur attitude calme et ferme contraste également avec l'agitation des révolutionnaires et avec les défaillances d'hommes

honnêtes, mais sans principes chrétiens, qui s'abandonnent au découragement parce qu'ils ne cherchent pas au Ciel des pensées sereines et qui, comme les stoïciens du paganisme, demandent à la mort un refuge contre la douleur ou l'infortune, parce que leurs regards n'ont pas coutume de s'arrêter sur le crucifix. Les fêtes de Pâques ont offert des spectacles consolants. Le Denier de saint Pierre fructifie malgré le malheur des temps, et nos évêques ont porté d'abondantes offrandes au Vicaire de Jésus-Christ : le cardinal archevêque de Cambrai, à lui seul, mettait 250,000 fr. aux pieds de Sa Sainteté. Les œuvres chrétiennes s'étendent, se consolident et s'unissent, témoin les congrès tenus à Paris et à Gand. L'assemblée générale des comités catholiques de France a été ouverte le 8 avril par un brillant discours de l'honorable M. Chesnelong sur la nécessité des œuvres de prière, d'enseignement et de charité. Ce qu'il recommandait avec éloquence est en pleine voie d'exécution : les rapports des diverses commissions l'ont fait voir. Pèlerinages pour ramener en France l'usage de la prière publique, messe des hommes le dimanche, adoration nocturne, rosaire perpétuel, apostolat de la prière : autant d'œuvres dont il a été rendu compte. L'art chrétien et l'imagerie ont eu aussi leurs orateurs. D'autres ont développé des points de droit : celui-ci a parlé en faveur de la liberté testamentaire, celui-là sur les mesures à prendre pour assurer les œuvres pies par des fondations qui n'aient rien à craindre de nos lois. Un membre du comité de Marseille a décrit les œuvres de charité pratiquées avec succès dans cette ville : enseignement pratique de bienfaisance chrétienne qu'on a entendu avec un vif intérêt. La moralisation des classes ouvrières a été l'objet de plusieurs discours et rapports remarquables. Un industriel des environs de Reims a raconté comment une usine chrétienne, organisée par lui dans ce pays, occupe plus de mille ouvriers qui vivent heureux dans l'observance de le religion, à l'abri des sociétés secrètes. Un religieux de l'Assomption a plaidé pour l'union des associations ouvrières. On a applaudi le comte de Mun lorsqu'il a dit que cinquante cercles, fondés depuis deux ans, réunissent déjà près de de neuf mille travailleurs chrétiens, jusqu'à communier. Du reste, l'œuvre des cercles catholiques d'ouvriers a eu, quelques jours après, son congrès spécial. La presse a trop d'importance pour n'avoir pas attiré spécialement l'attention de l'assemblée : société bibliographique, œuvre des Tracts, biblio-

thèques des sous-officiers et soldats, conduite à tenir pour réprimer les calomnies des journaux, résolutions pratiques au sujet des mauvais livres et du colportage, devoirs des catholiques à l'égard de la bonne et de la mauvaise presse : tels furent les principaux points traités.

L'enseignement à tous ses degrés préoccupait davantage encore les esprits. On accueillit avec empressement l'idée d'élever une statue au F. Philippe et d'honorer en lui son institut si dévoué à répandre parmi les enfants du peuple la doctrine chrétienne en même temps que l'instruction primaire. M. de Belcastel trouva de hautes pensées et de chaleureux accents pour réclamer en faveur des colléges libres une partie des bourses dont les établissements universitaires ont seuls profité jusqu'ici. Mais la question capitale était celle de l'enseignement supérieur. Sommes-nous prêts à profiter de la liberté que nous demandons? Déjà les comités du Nord ont tout disposé pour établir à Lille une université catholique : les fonds sont réunis, le local arrêté, les professeurs choisis. Quelque chose de semblable s'organise à Angers sous la direction de Mgr Freppel. Le docteur Frédault propose d'instituer dès à présent des académies catholiques où nos savants chrétiens trop isolés puissent produire leurs travaux et se préparer à être un jour professeurs dans nos universités canoniquement érigées. Ainsi la liberté de l'enseignement supérieur ne nous prendra pas au dépourvu. Mais quelle liberté faut-il que nous demandions? La loi proposée à l'Assemblée nationale répond-elle à ce que nous avons droit d'exiger? La commission chargée d'étudier ce grave problème fit connaître le résultat de ses études par un rapport qui fut écouté avec une faveur marquée, et dont les conclusions furent chaudement applaudies. Il y en avait sept : la première désapprouvait le principe de la loi projetée, qui est la liberté pour tous de tout enseigner ; les deux dernières demandaient pour les facultés libres le droit de conférer les grades sans être soumises pour les examens aux mêmes règles que les facultés de l'État.

La sixième assemblée générale de la fédération des cercles catholiques de Belgique, ouverte à Gand le 25 avril, s'est occupée de la presse, de la sanctification du dimanche et de l'enseignement de la jeunesse. Elle avait, comme on voit, un programme moins étendu que l'assemblée de Paris; mais l'une et l'autre, également dévouées au

Pontife romain et dociles à sa direction doctrinale, étaient animées du même esprit et dirigées par les mêmes vues. On en a une preuve dans les importantes résolutions qu'elles ont adoptées sur la lutte contre la mauvaise presse et sur la diffusion de la presse catholique. Il ne sera pas inutile de les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

1° Nous demandons aux membres des Comités catholiques de France de mettre eux-mêmes en pratique et de faire connaître autour d'eux les enseignements du Souverain Pontife et des évêques défendant et condamnant l'abonnement aux mauvais journaux, l'achat des mauvais livres, la lecture et le prêt de publications malsaines, et cela sous peine de faute grave, à moins d'y être contraint par état ou par mission.

Nous prions les membres des Comités catholiques d'user de tous les moyens d'action qui sont en leur pouvoir pour élever la presse catholique à la dignité d'un apostolat, par la *mission* qu'elle reçoit de l'Église, par la prière et la charité, et par l'*amour de Jésus-Christ* créant la pureté d'intention ; de soutenir par des abonnements directs et de propagande les journaux qui servent la cause de l'Église, et qui sont, comme le dit Pie IX, « appuyés sur les doctrines de cette chaire apostolique à laquelle ont été confiés l'enseignement et la garde de la foi et des mœurs. » La même prière leur est adressée à l'égard de toutes les associations catholiques qui ont pour mission la propagande de la bonne presse. Nous insistons sur la nécessité de répandre parmi tous les catholiques et jusque dans les masses, cette pensée féconde que si la presse mauvaise est un engin formidable de destruction, la même arme, placée entre les mains des catholiques, peut revêtir le caractère d'un apostolat. Nous émettons enfin le vœu qu'on étudie la question de la formation d'une Confrérie de la bonne presse sous le patronage de saint Paul, destinée à travailler à la réalisation pratique des devoirs que nous venons d'indiquer.

2° La Fédération des cercles catholiques de Belgique, convaincue de l'urgente nécessité de faire pénétrer partout la presse catholique pour résister à la propagande des sectes révolutionnaires et athées, engage tous les cercles fédérés à constituer dans leur sein une section spéciale, qui s'occupera d'encourager, par tous les moyens en son pouvoir, la vente et le placement des journaux catholiques. Ces sections seront invitées à rendre compte de leurs travaux à la prochaine assemblée générale, afin que l'initiative et l'expérience de chacun puissent profiter à tous.

F. DESJACQUES.

Le Gerant: C. SOMMERVOGEL

LYON. - MPRIMERIE E. PITRAT AINÉ, RUE SUTIL 4

LES PAROLES

DU PRISONNIER APOSTOLIQUE

Les journaux catholiques ont spontanément adopté l'usage des faire acte de vénération et d'amour à l'égard de Pie IX, toutes les fois qu'un anniversaire vient rappeler quelque événement plus glorieux ou plus touchant de cette longue existence. La presse religieuse a compris que son premier devoir est de servir de messagère entre le Vatican et le monde chrétien, de porter jusqu'aux extrémités de la terre la parole du Pape et de recueillir, pour les déposer au pied du trône pontifical, les hommages de l'universel dévouement.

A voir comment se multiplient ainsi chaque jour les témoignages d'obéissance envers le Saint-Siége, on découvre quelque chose des conseils de Dieu dans l'extraordinaire longévité accordée à Pie IX, dans ce privilége de durée que n'avaient pas connu jusqu'ici les successeurs de Pierre. Jésus-Christ semble vouloir que son Vicaire attire tout à lui, que tous les yeux l'admirent, que toutes les oreilles l'entendent, que toutes les intelligences, que tous les cœurs se tournent vers ce foyer de lumière et d'amour. Aurait-on jamais espéré, lorsque parut le *Syllabus*, que de nombreuses assemblées de catholiques, que des journalistes réunis en congrès professeraient hautement leur adhésion absolue à la doctrine des encycliques et au dogme de l'infaillibilité pontificale ?

En même temps que les esprits étaient fortement ramenés à la

notion exacte et précise des prérogatives du Saint-Siége, les âmes étaient suavement entraînées à un amour profond, à un inébranlable attachement pour le Souverain Pontife. Soumission jusqu'à l'allégresse, affection jusqu'à la tendresse, c'est le mot d'ordre aujourd'hui accepté par la grande masse du peuple chrétien.

Il y a plus : ce n'est pas seulement la parole tombant de la chaire pontificale avec tout le poids de l'autorité suprême qui provoque un joyeux assentiment ; mais le moindre mot apporté par les échos du Vatican est accueilli comme une voix du Ciel. Le poëte n'aurait plus aujourd'hui les mêmes raisons de dire :

> Dans tout ce grand éclat d'un siècle éblouissant,
> Une chose, ô Jésus, en secret m'épouvante :
> C'est l'écho de ta voix qui va s'affaiblissant.

Non, contrairement à toutes les prévisions d'une fausse sagesse, la voix du Vicaire de Jésus-Christ a dominé le fracas de ce siècle tumultueux et le vain bruit des déclamations parlementaires. Le sophisme et le blasphème ont encore leur retentissement ; mais rien n'a pu empêcher la parole de Pie IX d'arriver jusqu'aux plus humbles de ses enfants. Là même où l'on ne savait presque plus ce que c'est que le Pape, on entend aujourd'hui parler de l'auguste captif du Vatican, de ses discours et de ses actes.

Les catholiques peuvent et doivent s'associer aux souffrances de leur Père ; mais ils doivent aussi remercier et bénir Dieu, qui prolonge les jours de cet infatigable témoin de la vérité. *Hic venit in testimonium.* Il a rendu témoignage à la lumière devant ses frères les évêques ; et, en confirmant dans la foi les pasteurs de l'Église universelle, il a préparé cette unanime et invincible résistance contre la tyrannie révolutionnaire. Il a instruit les rois et ceux qui jugent la terre ; s'il n'a pas sauvé les trônes qui ne voulaient pas l'être, il a sauvé les principes du droit et de la justice. Il continue de répandre sur le peuple les flots de la doctrine et les salutaires enseignements de l'Évangile. La parole qui sort de sa prison s'en va au loin éclairer les âmes, dissiper les doutes, consoler les tristesses, préserver les faibles contre les funestes tentations du découragement, élever tous les

cœurs au-dessus des oppressions légales et des chaînes de la persécution. C'est pourquoi, du sein des orages et du milieu des ruines, un chant d'action de grâces doit monter vers le Vatican et vers le Ciel en ce vingt-huitième anniversaire de l'avénement de Pie IX.

Pour nous, en ces jours de joie et d'espérance, afin de nous unir plus intimement aux pensées du Saint-Père, nous allons parcourir, non pas la collection des documents officiels de ce grand pontificat, mais les actes plus personnels et plus intimes, qu'on a eu l'excellente idée de réunir en un corps d'ouvrage *ad perpetuam memoriam*. Il y a dix ans déjà, un prêtre italien rassemblait en un faisceau ces allocutions familières, ces discours de circonstance que le Bullaire n'enregistre pas, mais qui se retrouvent dans les correspondances particulières ou publiques. Le recueil italien fut traduit par un prêtre français, qui prit soin de le compléter jusqu'en 1868. Cette année même on a publié à Rome et en France les discours et paroles prononcés depuis le 20 septembre 1870, *ab urbe capta*, par le prisonnier apostolique. C'est dans ces précieux volumes que nous chercherons, pour nos lecteurs et pour nous, des consolations et des enseignements. Quels trésors que ces livres faits, on peut le dire, par le Pape lui-même[1] !

I

« Je suis une voix ; » c'est ce que disait un jour de lui-même à l'exemple de Jean-Baptiste, le vénéré vieillard du Vatican. *Ego vox clamantis de Vaticano.* « Il ne me reste que la plume

[1] *La Parole de Pie IX*, recueil des paroles, discours, homélies, allocutions, exhortations de Notre Saint-Père le Pape Pie IX; 2e édition. 1 vol. in-8 de 404 p. Paris, Sarlit, 1868. M. l'abbé Ricard ferait une œuvre très-utile, s'il donnait au public une 3e édition augmentée de tous les discours prononcés dans les années 1869 et 1870, les années du jubilé sacerdotal et du Concile.

Actes et paroles de Pie IX, captif au Vatican, publiés par Auguste Roussel, rédacteur de *l'Univers*. 1 vol. in-8 de 492 p. Paris, Palmé, 1874.

Discours de Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX, depuis le commencement de sa captivité, par le R. P. Dom Pasquale de Franciscis. Traduction française, éditions in-8 et in-12. (Le deuxième vol. paraîtra prochainement.) Rome, maison de Saint-Joseph, 45, Lungara; — Florence, aux bureaux du *Journal de Florence*, 79, rue Valfonda.

et la voix ; je me servirai sans trêve de l'une et de l'autre. J'emploierai la plume pour parler au monde par mes écrits ; je me servirai de la voix pour parler au bon peuple de Rome et à tous les autres fidèles, de quelque partie du monde qu'ils viennent me visiter. Je ferai usage de la plume et de la voix pour crier et protester sans relâche contre l'usurpation, la violence, l'injustice, le mensonge, la corruption, l'incrédulité. » (Cf. De Franciscis, disc. 134.)

Le Vatican est le lieu des oracles ; les successeurs de Pierre ont été divinement établis là *in testimonium*, pour rendre témoignage à Celui qu'ils représentent sur la terre ; et chacun d'eux a pu dire : *Ego vox*. Ce qui crée à Pie IX un rôle à part, c'est qu'on ne lui a laissé que la plume et la voix, c'est que de l'une et de l'autre il fait un rare et merveilleux usage.

Lorsque l'intrépide Pontife, quelques jours avant la dernière usurpation piémontaise, décida de rester à Rome malgré l'invasion armée, et, après avoir résisté par la force, de demeurer prisonnier dans son palais, il prit en même temps l'héroïque résolution d'élever constamment la voix contre le *codice dei fatti compiuti*, d'affirmer par des protestations quotidiennes, par ses *non licet* et ses *non possumus*, sa royale indépendance. « Saint Jean a donné sa tête pour la vérité, et moi je suis prêt à donner ma vie pour la même cause. » (Cf. De Franciscis, disc. 72.)

Ce courage du *non licet*, le Pape désire que les évêques le partagent avec lui. « Je vous le recommande, dit-il à de nouveaux évêques, criez à temps dans tous les cas où surgissent des prétentions injustes ; criez et faites retentir partout : *Non licet*. Ne craignez rien, parce que Dieu est avec vous et sera avec vous même sous les coups de la persécution. Unis de cœur et d'âme, combattons le plus noble des combats, tel que celui qu'on soutient pour la gloire de Dieu, pour les droits de l'Église et pour préserver toute la famille humaine des dangers qui la menacent. » (Cf. De Franciscis, disc. 284.)

Dès le 20 septembre au matin, le Pape-roi prend le monde entier à témoin de la violence qui lui est faite et de l'attitude qu'il entend conserver en face de la spoliation. Aux premiers coups de canon contre les murs de Rome, les membres du corps diplomatique sont convoqués. Dans un entretien simple et grave,

le Saint-Père leur parle de sa situation avec une dignité et une liberté d'esprit qui excitèrent l'admiration des hommes mêmes de notre 4 septembre. « Le corps diplomatique s'est une autre fois réuni autour de moi dans une circonstance pareille ; c'était au Quirinal... J'ai écrit au roi ; je ne sais pas s'il a reçu ma lettre... Hier j'ai été à la maison où fut condamné Jésus-Christ. J'ai monté la *Scala santa*, et c'était avec beaucoup de peine et j'avais un soutien ; enfin j'y suis parvenu. C'est cet escalier qu'il a monté pour être condamné. En le montant, je me disais : Peut-être demain, moi aussi, je serai condamné par les catholiques d'Italie : *Filii matris meæ pugnaverunt contra me*. Il me faut beaucoup de force, et Dieu me la donne. *Deo gratias*[1]. »

On voit à quelle source le Pape puise ses inspirations et sa force. Il gravira d'un pas ferme les sommets de son Calvaire ; et de là, captif, abandonné des rois, il adressera *urbi et orbi* ses avertissements, ses conseils, ses exhortations. En vain les geôliers se plaindront que le Vatican devient une tribune. « Et pourquoi pas ? répondra celui dont ils ne peuvent enchaîner la parole. Mais ma tribune n'est pas semblable à celle de leur parlement où l'on n'entend que blasphèmes et mensonges. Du haut de ma chaire ne retentit que le langage de la religion, de la vérité et de la justice. Ils voudraient, après avoir opprimé l'Église et dépouillé son chef, me fermer la bouche. Mais ils n'y réussiront pas. Un cri s'échappe de ma conscience toujours libre, et je répéterai sans cesse aux peuples les mêmes enseignements et les mêmes protestations, jusqu'à ce que Dieu vienne à notre secours. » (Cf. De Franciscis, disc. 275.)

Nulle autre tribune n'est habituée à d'aussi fiers accents, nulle autre chaire ne peut avoir ces hardiesses souveraines. Les discours de la couronne qu'on récite ailleurs ne sont qu'une pâle rhétorique auprès de ces discours de la tiare, tout vibrants d'éloquence, tout pleins de la science des choses divines et humaines. Il n'y a que sur les lèvres de Pie IX que la parole ne s'embarrasse pas dans les réticences et dans les ménagements, dans les calculs de la politique ou dans la recherche des mots. La bonté du père,

[1] M. Pécoul, attaché alors à l'ambassade de France à Rome, a recueilli au crayon les paroles adressées par Pie IX au corps diplomatique. (Cf. Roussel, n° 2.)

la majesté du roi, l'autorité du docteur, toute la grande et belle âme du Pontife passe dans ses allocutions improvisées. Son langage est un incomparable mélange de tendresse, de force et de conviction, sans parler de la foi vive et de l'aimable piété du saint.

Comme si Dieu eût voulu que rien ne manquât à Pie IX pour dominer de sa voix le bruit des orages soulevés par la Révolution, il lui a largement départi les dons de l'éloquence. Demandez-le aux innombrables pèlerins de Rome, répandus sur toute la terre, n'est-il pas vrai que voir et entendre Pie IX, c'est un souvenir pour la vie entière? Plus d'une fois, il m'est arrivé de rencontrer au sortir des audiences pontificales des personnes qui s'écriaient dans leur enthousiasme : Jamais le Pape n'a été aussi beau, jamais aussi éloquent! Or, Pie IX avait été simplement ce qu'il est toujours, lorsqu'il s'abandonne aux inspirations de son cœur et aux mouvements de sa pensée.

Des publicistes mêmes n'ont pas échappé à ce ravissement. Un jour, c'est un rédacteur de l'*Union*, l'aimable et regretté M. Henry de Riancey, qui écrit de Rome : « Dussiez-vous me trouver un peu en proie à l'enthousiasme, je ne m'en défends pas... Pie IX est né orateur. Tout concourt en sa personne à captiver, à émouvoir, à charmer l'auditeur... Le tête dicte et le cœur parle... Des appréciations rapides et décisives, appuyées sur des citations de textes admirables de l'Écriture, une fermeté puissante dans les allusions aux principes, une charité et une miséricorde extrêmes pour les maux et les folies de ce temps ; une espérance inébranlable qui est supérieure à toutes les épreuves : voilà ce que je ne saurais peindre. Bien moins encore pourrais-je reproduire les beaux traits de ce visage éclairé par un sourire angélique et ces yeux qu'illumine une flamme doucement voilée d'ordinaire, mais qui éclate soudain quand la pensée et le regard s'élèvent vers le Ciel. J'avais souvent entendu parler de la force étonnante, de la vibration magnifique, de l'harmonie puissante de cette auguste voix. Mon attente a été dépassée[1]. »

Une autre fois, c'est M. Arthur Loth, de *l'Univers*, qui, pendant les fêtes du jubilé pontifical, essaie de rendre les effets de

[1] V. *Lettres sur Rome*, p. 25, 50-52, 116. Paris, Palmé, 1870.

cette grande éloquence. « Beaucoup de catholiques, depuis vingt-cinq ans, ont eu le bonheur de voir Pie IX ; ceux-là seuls qui l'ont vu aujourd'hui auront contemplé le pape dans la plénitude de sa puissance et de sa majesté. A mesure qu'il parlait, sa voix s'élevait, son geste s'agrandissait ; il était magnifique à voir, aussi beau à entendre. Toute la majesté du pontife se montrait sur son visage, toute la beauté de l'éloquence humaine jaillissait de sa parole simple et forte. A la fin, lorsque, élevant les bras au ciel, il annonça qu'il allait bénir l'assemblée, il était dans l'attitude des prophètes inspirés, ou tel qu'on représente les premiers apôtres de l'Église. » (*L'Univers*, 22 juin 1871.)

C'est assez ; vainement accumulerais-je les citations ; il faudra toujours demander au lecteur d'achever un portrait que je ne puis tracer, ni par moi-même, ni avec le secours des autres. Au surplus, c'est dans les discours eux-mêmes qu'il faut étudier et saisir, autant qu'il se peut, les principaux caractères de cette figure trois fois vénérable, où resplendissent à la fois la paternité, la royauté et le sacerdoce.

II

Pie IX est père, le père du peuple romain et de toute la famille chrétienne, l'évêque et le guide de nos âmes, le père des peuples et des rois, le pasteur de l'humanité régénérée par Jésus-Christ, un Père de l'Église à la manière des plus grands papes d'autrefois.

Le fond de l'âme du Saint-Père, c'est la mansuétude évangélique ; il est, à l'exemple de son Maître, doux et humble de cœur. Et ses discours ont été excellemment caractérisés par madame la comtesse de Chambord : « C'est une continuation de l'Évangile et des Actes des Apôtres. »

L'homélie est le genre préféré de ce nouveau Père de l'Église ; il excelle à commenter le texte sacré ; il tire de l'évangile du jour des leçons pratiques qui s'adaptent merveilleusement aux circonstances et à l'auditoire. Les plus simples esprits le comprennent ; il sait être populaire, à la portée même des enfants.

Les premières députations qui rendirent visite au prisonnier du Vatican se composaient des enfants de la noblesse et de la

bourgeoisie romaines. Ces centaines d'enfants venaient offrir à leur père le produit de ce qu'on appelle à Rome la *befana*, le prix des cadeaux qu'on fait d'ordinaire la veille de l'Épiphanie. Rien de charmant comme la réception de cet aimable petit peuple ; rien de gracieux comme les entretiens du vénérable vieillard avec cette « chère innocence » qui l'entoure comme une « couronne. » Il s'assied au milieu d'eux et leur raconte avec une patriarcale ingénuité l'histoire du persécuteur Hérode, de la fuite en Égypte, de la chute des idoles sur le passage de l'Enfant Jésus. Dans une paraphrase discrète et touchante, il ouvre à ces jeunes intelligences des aperçus sur l'histoire du siècle actuel. « Ceux qui en voulaient à la vie de l'Enfant sont morts. » On devine bien à qui doit s'appliquer ce *Defuncti sunt*. Une piquante anecdote achève la leçon : « Il y a peu de jours, quelqu'un du Midi me disait : « A présent, Saint-Père, tous les démons sont sortis de l'enfer ; il n'y est resté que le portier pour recevoir les étrangers. » Expression très-vraie, si l'on songe au grand nombre de démons qui aujourd'hui sont répandus sur la surface de la terre. » (Cf. De Franciscis, disc. 3 et 4.)

Ces députations d'enfants n'étaient qu'une avant-garde. Tous les Romains viendront par groupes considérables, et la grande famille chrétienne enverra ses délégués chargés de rapporter, en retour de ses vœux et de ses aumônes, des conseils avec des bénédictions. Les empereurs et les rois se garderont bien de troubler l'usurpateur dans son office de geôlier ; leurs représentants iront, dans la cité sainte, faire cortége à l'envahisseur et participer à ses attentats parricides. Mais, loin de s'associer à la trahison des gouvernements, les peuples catholiques voudront resserrer leur alliance avec le Vicaire de Jésus-Christ. Aussi le Saint-Père se plaira-t-il à féliciter le vrai peuple chrétien, *plebs christiana*, qui lui demeure fidèle et refuse de fléchir le genou devant le Baal de la Révolution. « Qu'on ne m'accuse pas, dira-t-il en souriant, d'être un *murmurateur* des peuples. Non, je ne suis pas le murmurateur des peuples, mais des princes et des gouvernements, oui. » (Allocution du 26 décembre 1873.)

Devant ces immenses auditoires, où se pressent les fidèles de Rome, les pèlerins de la catholicité, Pie IX fait revivre un type sublime, inconnu, de l'âge moderne, le pape-prêcheur.

En 1872, l'éloquent pontife a prêché, on peut le dire, toute une station de carême. Les paroissiens étaient, chaque dimanche, amenés par leurs curés ; l'onction, la force et l'à-propos des homélies pontificales en font de véritables modèles de prédication apostolique. Il faut les lire pour voir comment l'Évangile se prête aux applications les plus variées et fournit des règles de conduite parfaitement appropriées à l'état présent de la société.

C'est la tentation de l'Homme-Dieu qui, le premier dimanche de carême, donne à l'auguste orateur l'occasion de signaler le pacte de la Révolution avec Satan. « Le démon s'est présenté devant la Révolution, et il lui a dit : — Je te donnerai ces royaumes, ces empires, ces provinces, si tu te prosternes devant moi. — Et ce n'est pas à l'Italie seulement que le démon s'est ainsi présenté, mais encore à d'autres pays et à d'autres endroits qui sont assez connus. Le pacte sacrilége a été signé, et il n'y en a que trop qui l'ont accepté. Le pacte, c'était de s'emparer de cette péninsule, à condition de corrompre le peuple, de persécuter l'Église, de propager partout le blasphème, de répandre partout à pleines mains l'immoralité et l'incrédulité. Et les hommes de la Révolution se sont prosternés. Mais cette adoration du diable, ah ! quelles conséquences fatales elle a produites ! La corruption que nous déplorons même au milieu de nous est une suite de cette *brèche* funeste par où est entrée la Révolution. » (Cf. De Franciscis, disc. 154.)

La tentation n'a pas épargné Pie IX ; mais il avait devant les yeux l'exemple que le Sauveur du genre humain a laissé à tous les hommes et qui est oublié de presque tous les rois. « On se présente à nous et on nous dit mielleusement : Saint-Père, cédez à un bon mouvement. Cherchons à nous arranger, ce sera pour notre paix à tous. Voici trois millions, six millions, ce que vous voudrez. *Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me.* Les malheureux ! que répondre à de semblables propositions ? » (Cf. Roussel, n° 155.)

Il faut que les fils de Pie IX imitent leur père ; qu'ils tiennent bon pour le Christ et pour le Vicaire du Christ ; que, fiers de leur baptême et de leur souverain, ils refusent de s'agenouiller devant le tentateur. Tel est le sujet de l'exhortation du troisième dimanche de carême. Après avoir rappelé comment Jésus était nommé par

les uns fils de David, par les autres allié de Belzébuth, le pontife décrit les deux camps qui se partagent le monde. Et il ajoute : « Mais le contraste est bon à quelque chose ; il servira à faire briller votre foi d'un plus grand éclat. Ne craignez pas les assauts des ennemis ; car Dieu nous protége. Que veulent-ils présentement ? Je le dirai, oui, je le dirai, pour l'instruction de tous ces gouvernements qui se qualifient de *modernes*. Les chefs des gouvernements actuels se sont placés entre deux forces contraires pour les combattre l'une et l'autre. D'un côté, ils veulent combattre l'Église parce qu'ils craignent sa prépondérance ; de l'autre, ils veulent aussi combattre les ultra-révolutionnaires qu'ils craignent également. Leurs armes contre l'Église sont le mépris et l'indifférence ; contre les ultra-révolutionnaires, la force et les baïonnettes. Mais sans Dieu il est impossible de vaincre la Révolution ; il n'y a pas de gouvernement qui puisse se maintenir par la force brutale, lorsque les peuples ne sont pas imbus des principes de la religion, de la piété et de la justice. Et si tels sont les sentiments que doivent avoir les peuples, les mêmes devoirs sont imposés à leurs chefs. Jésus-Christ ne dit-il pas, dans l'évangile d'aujourd'hui : *Qui non est mecum contra me est ?* Il n'y a pas d'autre voie à suivre, et ce juste-milieu où l'on voudrait se tenir, penchant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, n'est qu'une idée vaine. Je désire que tous les gouvernements sachent que telle est ma façon de penser et de parler. J'ai le droit de parler, plus que le prophète Nathan au roi David, plus qu'Ambroise à Théodose. Et si ce droit m'est donné, c'est pour leur bien et pour le bien de la société. » (Cf. De Franciscis, disc. 147 ; — Roussel, n° 145.)

Ainsi le Sauveur du genre humain instruisait tout ensemble et les foules qui l'écoutaient et les politiques qui voudraient un jour méditer ses enseignements. Ainsi rassemblait-il en un seul peuple toutes les nations pour les nourrir de sa parole, comme les enfants de la même famille sont nourris du même pain dans la maison de leur père. Ne l'oubliez pas, en lisant ces solennels avertissements : celui que vous entendez est le patriarche universel, le pasteur suprême : il se doit à tous, et à tous il se donne. Après avoir parlé au monde, il prodiguera dans l'intimité les plus suaves conseils, les plus tendres avis à des écoliers,

à des jeunes filles, à des mères de famille, à des enfants du peuple, à tous ceux qui viendront à lui de près ou de loin, à vous, à moi.... O Père, ô Très-Saint Père! après notre Père qui est aux Cieux, nul n'est aussi père que vous.

III

Il n'est pas de cœur plus paternel; il n'est pas d'âme plus royale. Le roi de Rome régnait pour son peuple et pour Dieu; vaincu, mais sans avoir capitulé, il revendique son trône pour Dieu et pour son peuple. Les théologiens disent qu'une des raisons d'être du pouvoir temporel, c'est de donner aux souverains, dans la personne du Pontife-roi, un modèle pour la direction religieuse et civile des peuples. Pie IX a été ce modèle : un regard sur le Vatican apprend aux rois à ne point abaisser la vérité au même rang que l'erreur, à ne point accepter de constitution ou de réformes contre Dieu, à ne point signer de pacte que la loi divine condamne et que la conscience désavoue.

Le Pape reste roi, lorsqu'il perd sa couronne.

« Je ne suis pas *prisonnier* dans la force du terme; il n'y a ni verrous ni geôliers à ma porte. Mais je suis moralement incarcéré; car il me serait impossible de sortir d'ici sans voir ma personne et ma dignité offensées... Il n'y a pas longtemps que j'entendais dire : Pourquoi le Pape ne sort-il pas? On veut en savoir la raison! Je ne sors pas pour ne pas rencontrer certains personnages qui se promènent dans les rues. Je ne sors pas pour ne pas me trouver en face de ceux qui sont mes ennemis et les ennemis du Saint-Siége.» (Cf. De Franciscis, disc. 134, 164.)

« On dit que je suis las. Oui, je suis las de voir tant d'iniquités, tant d'injustices, tant de désordres. Je suis las de voir la religion insultée tous les jours dans cette ville qui donnait au monde l'exemple du respect pour la foi et la morale. Je suis las de voir les innocents opprimés, les ministres du sanctuaire insultés; de voir enfin tout ce que nous aimons et vénérons profané. Oui, je suis las; mais je ne suis pas encore disposé à rendre les armes, ou à faire un pacte avec l'injustice, ou à cesser de rem-

plir mon devoir. Non, grâce à Dieu, pour tout cela je ne suis pas las, et j'espère ne l'être jamais. » (Cf. De Franciscis, disc. 98.)

« J'ai la confiance que le Seigneur me conservera inébranlable dans l'avenir comme par le passé. Ces jours-ci on a multiplié les assauts autour de moi pour me déterminer à la *conciliation*. Vous ne sauriez imaginer toutes les tentatives faites dans ce but ; on a essayé de me surprendre jusque dans les endroits les plus inviolables de mon palais, pénétrant, pour ainsi dire, jusque par les trous de la serrure. Mais serait-il possible de pactiser avec la Révolution sans trahir la vérité et la justice? Qu'y a-t-il de commun entre la lumière et les ténèbres, entre la vérité et le mensonge? Ce sont là des choses que j'ai toujours dites à tout le monde. » (Cf. De Franciscis, disc. 129.)

On n'est roi qu'à la condition de se déclarer ennemi de la Révolution, de ne partager ni les peurs, ni les condescendances des prudents du siècle. A ce compte, Pie IX est roi, le seul roi. Sans alliés, sans espérance humaine, n'ayant pour appuis que nos cœurs et le cœur de son Dieu, il a résisté aux astuces de la diplomatie révolutionnaire, aux perfidies et aux conspirations de la secte anti-chrétienne. Trahi et captif, *ce roi de droit divin privé de ses États* entretient sans relâche au cœur des peuples la haine de la Révolution, il organise contre elle dans tout l'univers une vaste croisade.

Le 27 novembre 1871, pendant que l'œuvre sacrilége de l'invasion s'achevait par l'inauguration du parlement italien dans la cité sainte, le Pape-roi excitait à la lutte ses fidèles Romains et ceux qui ont refusé au tentateur la génuflexion demandée. « Cette chère Rome, empourprée du sang de tant de martyrs, on voudrait de nouveau la jeter dans la fange des vieilles corruptions en la faisant retourner au temps de Néron ou de Julien l'Apostat. Ils n'y réussiront pas! Mais pour sortir victorieux de cette lutte, il faut resserrer encore les liens de cette pieuse concorde qui rattache déjà tous les bons. Que les Romains resserrent cette union de pensées, d'affection, de bonnes œuvres, non-seulement entre eux, mais avec tous les fervents catholiques d'Italie, de France, d'Angleterre, d'Allemagne, des autres pays du monde, pour combattre avec toutes ces forces réunies les combats du Seigneur. C'est en nous opposant par l'union et la persévérance

aux maximes insensées et tyranniques de la Révolution que nous conserverons le flambeau de la foi et que nous hâterons le jour d'un triomphe immanquable. Oui, mes enfants, soyez de plus en plus unis, et que les bruits mensongers d'une conciliation impossible ne vous arrêtent pas. » (Cf. De Franciscis, disc. 126.)

Plus les gouvernements modernes s'obstinent à ne pas écouter la voix de celui qui personnifie la royauté rédemptrice du Christ, plus le Pontife-roi, au nom de sa souveraine autorité, prêche aux peuples la guerre sainte contre la Révolution. Frappé lui-même de tous les coups portés aux enfants de Dieu et à l'Église de Jésus-Christ, l'invincible dépositaire des droits que le Sauveur s'est acquis par son sang, condamne les faiblesses ou les attentats des princes et invite les opprimés à se liguer avec lui pour la défense de leurs biens les plus précieux. Pie IX n'entend pas que l'Église porte en vain le nom de militante.

« Et de qui pouvons-nous donc attendre du secours? De qui, si tous les gouvernements sont dominés par la secte et sont les fils des ténèbres ?... Leurs œuvres, vous les voyez tous ; les œuvres d'un soi-disant gouvernement (*cosi detto*) en Italie, d'un soi-disant gouvernement à Madrid, d'un soi-disant gouvernement à Paris ; regardez, observez ces œuvres, et dites ensuite ce que nous pouvons attendre de ce monde. » (Cf. De Franciscis, disc. 204.)

Les députations internationales et les pèlerinages organisés par les comités catholiques ont amené Pie IX à exprimer librement sa pensée sur les diverses nations et sur leurs gouvernements, à dire sur les faits de l'histoire contemporaine ce que j'appellerai le mot catholique. On sait que plus d'une fois la diplomatie s'en est émue et que les puissants du jour en ont laissé paraître de la mauvaise humeur. Mais le Chef de l'Église ne renoncera pas pour cela à son rôle d'arbitre des nations et de guide des puissances terrestres : il ne cessera pas d'exercer en quelque façon les justices de Dieu. Nous avons des écrivains qui se permettent d'en remontrer chaque jour aux gouvernements et qui prêchent au Pape le respect des pouvoirs établis. Mais le Pape les laisse dire et n'abdique pas sa royauté universelle.

« Je suis le Vicaire de Jésus-Christ, Vicaire indigne tant qu'on voudra, et très-certainement fort incapable de représenter

la grandeur dont Dieu a voulu charger mes faibles épaules : néanmoins j'ai le droit, et j'entends en user, j'ai le droit de dire à tous les puissants de ce monde qui font la sourde oreille à mes paroles : *Si male locutus sum, testimonium perhibe de malo*. Mais ils sont incapables d'apporter leur témoignage contre la vérité évidente. » (Cf. Roussel, n° 154.)

Dans deux chants d'un beau poëme qui vient de paraître, l'auteur, par une inspiration grandiose, nous fait assister au jugement des princes et des nations. Saint Pierre, assis sur sa chaire antique dans la Grotte vaticane, prononce la sentence des souverains traduits devant son tribunal par les saints rois leurs prédécesseurs. Saint Paul, siégeant à côté de saint Pierre, juge les nations « qui livrent leurs destins aux révolutions[1]. » La fiction touche de près à la réalité. Vous trouvez dans le recueil des discours de Pie IX quelque chose de pareil à ces jugements que le poëte fait prononcer aux apôtres Pierre et Paul.

Ceux qui empiètent sur les droits de l'Église et laissent le ministère de prince chrétien pour celui d'Antechrist, sont l'objet des admonitions les plus sévères et quelquefois de prophétiques menaces. « Il y a un puissant souverain en Europe, qui n'est pas catholique, lequel, prenant prétexte d'une révolte inconsidérée de la part de quelques-uns de ses sujets, cherche par des moyens iniques à arracher la foi jusqu'en ses fondements. On vient de m'apprendre qu'il a osé enlever la juridiction à un évêque catholique dans les limites de son propre diocèse, s'imaginant que l'autorité spirituelle peut être enlevée par un pouvoir civil, quel qu'il soit, et même par un pouvoir hétérodoxe, oubliant que l'Église exerce sa juridiction aussi bien dans les catacombes qu'en plein jour. Prions pour que Dieu éclaire ce souverain. Prions aussi pour que ces pauvres catholiques, inhumainement traînés en exil jusqu'aux extrêmes confins du Nord, où ils vivent loin de tout secours et de toute assistance, soient du moins assistés par leurs anges gardiens. » (Cf. Ricard, p. 201-202.)

Le césarisme a d'autres représentants que le czar ; un autre empereur croit avoir conquis par les armes le droit de commander aux consciences. « Voilà donc une persécution préparée et com-

[1] *Le Poëme de Rome*, par le comte Lefond. Paris. Palmé, 1874.

mencée en Allemagne ; voilà le premier ministre d'un gouvernement qui, après de brillants succès sur les champs de bataille, s'est montré le principal auteur de cette persécution. Je lui ai fait dire, et vous pouvez le répéter à tout le monde, qu'un triomphe sans modestie s'évanouit, qu'un triomphe qu'on tourne en persécution contre l'Église est la plus grande des folies. Quant à nous, élevons nos regards vers Dieu ; ayons confiance, soyons unis, et il tombera enfin de la montagne une petite pierre qui brisera le talon du colosse. » (Cf. De Franciscis, disc. 190, du 24 juin 1872.)

Ce trait biblique blessa le persécuteur, si l'on en juge par une allusion de Pie IX quelques jours après : « On s'impatiente de ce que je parle de l'Allemagne, mais c'est bien inutile ; car je dirai et je répéterai toujours les mêmes choses en face, sans craindre le courroux de n'importe qui. » (Cf. De Franciscis, disc. 196.) De fait, l'inexorable justice du Pontife poursuit le « cruel Aman, » le « perfide Séjan, » le « ministre de Satan. »

Admirez ce beau vieillard, debout sur les ruines de son trône, calme, imposant d'attitude, comme d'un mot il flétrit la persécution, condamne l'usurpation, cite au tribunal de Dieu ceux qui portent des couronnes ramassées dans le sang ou dans la boue ! Mais voyez-le surtout bénissant avec une royale effusion de tendresse les peuples qui cherchent à se relever pour reprendre le chemin de la paix, *surgere qui curat populo.*

Si la prédilection de Pie IX pour la race latine est manifeste, c'est que le divin Sauveur lui-même a versé sur elle des grâces de choix. Rien de plus émouvant que d'entendre le Saint-Père invoquer pour les vieilles nations catholiques le secours de leurs princes, de leurs apôtres, de leurs docteurs, de tous leurs saints. « Son âme est, dit-il possédée du désir, de la sainte manie, si l'on veut, de voir bientôt le vilain aspect du monde changer... Oui, ayons confiance dans la foi des peuples, dans la concorde et l'union des bons, dans la miséricorde de Dieu. Il y a plusieurs siècles, un homme plein d'énergie et de courage descendit des montagnes des Asturies, et, commandant à un peuple armé d'une foi active et plein de zèle pour la religion, il sut délivrer l'Espagne du cimeterre, chasser les musulmans et rendre son pays à la catholicité. Comptons sur la religion des peuples pour revoir ce prodige. » (Cf. De Franciscis, disc. 137.)

Il est vrai que « l'Espagne d'aujourd'hui ne songe plus à implanter l'arbre de la croix, mais celui *de los tres colores*; et que les faux principes y pénètrent de toute part ; » il est vrai que « le Portugal gémit sous la tyrannie la plus cruelle de la plus cruelle franc-maçonnerie ; » il est vrai que « l'Italie, qui se proclame libre, porte les chaînes de l'oppression, qu'elle est esclave des passions d'autrui ; » il est vrai que « la France n'abandonne pas cette malheureuse politique chancelante qui s'éloigne de Dieu. » (Cf. De Franciscis, disc. 59, 62, 168.) Le Pape sait tout cela, déplore tout cela. Mais les égarements ne lui font pas oublier les preuves de fidélité ; et il nous bénit, et il prie pour nous. Que les autres races pourtant ne soient pas jalouses ; elles ont leur part des bénédictions, des remerciements et des vœux du Vicaire de Jésus-Christ.

— « Que Dieu préserve l'empire autrichien de la peste des mauvaises doctrines, afin qu'il soit à jamais digne du titre de catholique et d'apostolique! Je bénis l'empereur, et je prie le Seigneur de lui donner de sages conseillers... Qu'il se rappelle ce qu'ont fait ses glorieux ancêtres, ce qu'il a fait lui-même pour le Saint-Siége ! Qu'il traduise en actes les sentiments qu'il porte dans son âme ! »

— « La probité, la fidélité, la liberté suisses, sont proverbiales et connues du monde entier. Et cependant la liberté suisse a été souvent attaquée par des hommes pervers qui se sont réfugiés en Suisse dans les temps de révolution et y ont malheureusement semé leurs principes... Si vous demeurez fermes, si vous combattez pour la foi et la probité, — pour la vieille probité suisse et pour la foi catholique, — vous combattrez pour la vraie liberté. »

— « La Belgique est un bon pays, un petit pays béni. Il y a même un esprit catholique dans le gouvernement. Mais c'est surtout le peuple qui est bon... »

— « Comment n'aimerais-je pas la Hollande? Comment n'aurais-je pas de la gratitude pour cette terre dévouée et généreuse, qui m'a envoyé un grand nombre de ses valeureux enfants pour me défendre. Votre gouvernement aussi, quoique protestant, s'est comporté bien mieux que d'autres et n'a mis aucun empêchement à ce que ces bons enfants vinssent à Rome. » (Cf. De Franciscis, disc. 20, 31, 53 ; — Roussel, n° 102.)

Un sentiment plus tendre anime le discours de Pie IX, dès qu'il nomme les nations qui ont fourni leur contingent à la vaillante armée pontificale. Quels doux liens entre le cœur de ce roi et le cœur de ses braves soldats ! « Cela m'a souvent, dit-il, fait verser des larmes, non par faiblesse, mais par l'admiration que me causaient leur courage et leur vertu, et parce que leur affection me touchait. » (Cf. De Franciscis, disc. 53.)

Un autre fait digne d'attention, c'est la bienveillance avec laquelle le chef de l'Église parle des gouvernements protestants qui respectent la liberté des catholiques. L'Angleterre et l'Amérique ne sont pas louées seulement à cause de la ferveur des jeunes Églises que Pie IX aime d'un amour paternel, mais à cause des facilités laissées au développement de l'action catholique. « J'aime l'Angleterre, autant que l'a aimée saint Grégoire le Grand... Je désire toute sorte de biens à l'Amérique... Je donne ma bénédiction à ceux mêmes qui ne sont pas catholiques, afin que Dieu leur fasse la grâce de rentrer dans le sein de l'Église. » (Cf. De Franciscis, disc. 25, 53, 64.)

Par ses remontrances et par ses encouragements, par l'exercice de son autorité et par l'influence de son amour, le nouveau Grégoire VII poursuit un magnifique dessein ; il travaille à réorganiser la cité de Dieu pour triompher de la Révolution, à reconstituer sur ses bases divines la société catholique bouleversée par le génie infernal de la secte antichrétienne, à faire régner Jésus-Christ sur les nations, comme sur les âmes et sur les familles. Oui, ce vieillard livré par les rois à la Révolution, il sera un jour appelé le vainqueur de la Révolution, le restaurateur des monarchies chrétiennes, le sauveur de la société.

IV

Tout le pontificat de Pie IX a été une héroïque confession de la vérité sociale du christianisme. Ses allocutions et ses homélies, aussi bien que ses brefs et ses encycliques, ont eu pour but d'inculquer au cœur des peuples les principes de la régénération sociale. Les plus grands actes de son ministère apostolique ont été dirigés vers cette fin, comme l'a très-justement fait observer un

des compilateurs des discours de Sa Sainteté. « Le monument le plus étonnant de cette merveilleuse entreprise de restauration sociale, dit le R. P. de Franciscis, est sans contredit le *Syllabus*, synthèse de tout ce que le Pontife avait enseigné, déclaré, proscrit. Toutes les grandes intelligences catholiques ont accueilli favorablement le *Syllabus;* il n'y a pas jusqu'aux esprits séparés du catholicisme mais doués d'un jugement naturellement droit, qui ne l'aient reconnu comme l'unique planche de salut après le naufrage, comme l'unique lien d'union et de force pour la société en dissolution. C'est en effet la véritable *Grande Charte de Reconstitution*, à laquelle devra nécessairement recourir quiconque voudra établir une souveraineté juste et fondée sur l'ordre, rétablir la paix et la vie, et par conséquent la religion et la moralité parmi les peuples. »

En ce qu'elles ont de doctrinal, les allocutions familières du Souverain Pontife sont une explication et un commentaire du *Syllabus*, commentaire autorisé, explication authentique et officielle. En ce qu'elles ont de pratique, elles indiquent les moyens de faire entrer dans la vie sociale les salutaires enseignements du Saint-Siége. Si vous désirez vous pénétrer de l'esprit du *Syllabus*, en connaître exactement le sens, mettez en regard de ses quatre-vingts propositions quelques extraits choisis des discours, et vous aurez le *Syllabus* interprété au sens de Pie IX.

Protester contre le rationalisme et contre l'État sans Dieu, affirmer le surnaturel et les droits divins de l'Église, c'était l'idée-mère de la *Grande Charte de Reconstitution*, c'est la pensée qui revient à chaque instant dans les discours de circonstance.

« Le monde est malade, bien malade. Le matérialisme, l'indifférence, l'athéisme pratique ont desséché les âmes. Les vérités les plus claires ont été obscurcies, les droits les plus sacrés méconnus. Quand le mal est grand, il faut des remèdes extraordinaires...

« Les philosophes veulent atteindre la vérité et la justice avec la seule ressource de la raison. Mais il leur arrive ce que l'Apôtre des nations disait il y a dix-huit siècles : *Semper discentes et nunquam ad cognitionem veritatis pervenientes.* Ils cherchent, ils cherchent, et, bien que la vérité semble fuir devant eux, ils

espèrent toujours trouver et nous annoncent une ère nouvelle où l'esprit humain dissipera de lui-même toutes les ténèbres...

« Les pires ennemis sont certains hommes d'État qui emploient tous leurs soins à dominer les consciences et à subjuguer l'Église. Ces hommes sans principes et sans foi voudraient se rendre maîtres du royaume de Jésus-Christ, et ils ne négligent aucun moyen, quel qu'il soit, pour atteindre leur but...

« Notre siècle a l'impiété, — et cette impiété, on l'a formulée à mes propres oreilles, — de vouloir que les gouvernements se soutiennent par des lois athées, parce que, ce principe une fois admis, on en tire comme conséquence l'indifférence en matière de religion et la satisfaction de toutes les passions...

« La persécution que l'Église souffre aujourd'hui est de beaucoup la plus terrible de toutes. Voulez-vous savoir pourquoi? *Levate oculos vestros in circuitu.* Regardez la société, voyez ce qu'elle est, non pas aveugle comme la société ancienne, mais APOSTATE... Ceux qui dirigent cette société sont dans les mains de Satan. Et il est très-difficile que la voix de Dieu et de l'Église soit écoutée, parce que personne plus que l'apostat n'encourt la réprobation divine [1]. »

Voilà le mal décrit par le médecin lui-même. La société ne veut plus de Dieu nulle part, ni dans l'école, ni dans les lois, ni dans les institutions. Jésus-Christ, seigneur et sauveur, père des fidèles et rédempteur des peuples, sera tenu à l'écart de la vie publique, relégué dans ses sanctuaires méprisés.

Des catholiques, séduits par une étrange illusion, se pliaient aux maximes de ce prétendu progrès. Atteints par la contagion de la peste moderne, ils se prêtaient à des transactions funestes. Mais le nouveau Pierre a parlé ; le docteur de la justice, le maître de la doctrine a proclamé, sous les yeux d'un monde hostile ou indifférent, les lois inflexibles de l'ordre chrétien, les immuables principes de la civilisation évangélique.

« La loi divine passe avant les lois et les constitutions des empires. Au-dessus des princes de la terre, il y a le Maître souverain du Ciel, Dieu, à qui il faut obéir et demeurer fidèle avant tout.

[1] V. M. Henry de Riancey. *Lettres sur Rome*, p. [illegible]; — M. l'abbé Ricard, p. 17[illegible], 255, 286; — P. de Franciscis, disc. 133.

Que la loi sainte de Dieu et de son Église soit votre règle suprême...

« On voudrait que l'Église fût la servante de l'État ; mais l'Église ne peut pas être servante. L'Église doit enseigner, diriger, gouverner le monde chrétien...

« Maintenons les principes ; l'Église de Dieu, l'Église catholique vit de principes. Pas de transactions ; elles ne contentent personne ; elles ne serviraient ni aux autres, ni à vous-mêmes.

« L'athéisme dans les lois, l'indifférence en matière de religion et ces maximes pernicieuses qu'on appelle *catholiques-libérales :* voilà, oui, voilà les vraies causes de la ruine des États ; et ce sont elles qui ont précipité la France. Croyez-moi, le mal que je vous signale est plus terrible encore que la Révolution, que la Commune même. J'ai toujours condamné le libéralisme catholique, et je le condamnerais quarante fois encore, s'il le fallait...

« Je suis convaincu que le monde embrassera un jour le *Syllabus* et s'y attachera comme à une ancre de salut...

« Lorsque je me vois entouré des jeunes gens d'Italie, d'Allemagne, de Belgique, de France et d'Angleterre, je me sens le cœur rempli d'espérance pour l'avenir, en voyant cette jeunesse qui porte en elle le germe de la vertu et de la saine doctrine...

« L'Église doit combattre, et elle combattra. Et même je répéterai dans un sens bien plus juste ces paroles autrefois prononcées follement à propos d'autre chose : « L'Église fera par elle-même : *La Chiesa farà da se.* » Et l'Église le pourra faire et l'Église le fera. Cependant cela ne diminue en rien la faute de ceux qui devraient protéger l'Église et qui ne le font pas [1].

Après avoir levé le drapeau du droit éternel et de la civilisation catholique, le chef suprême de l'Église a tracé le plan de la guerre d'indépendance entreprise contre la cité de Satan. Par son infaillible déclaration des droits de Dieu, il avait rallié les esprits dévoyés et les consciences indécises ; par ses allocutions quotidiennes, j'allais presque dire par ses ordres du jour, il a dirigé les efforts des catholiques, guidé dans leurs luttes les soldats de la liberté de l'Église. C'est ainsi que, le 4 avril dernier,

[1] V. le P. de Francisci, disc. 15, 19, 58, 59 ; — M. l'abbé Ricard, p. 309 ; — M. Aug. Roussel, n° 61.

s'adressant à douze cents catholiques de diverses nations, il définissait les devoirs imposés à ceux qui veulent se liguer dans une sainte alliance et combattre le bon combat.

Persévérer dans l'action, réclamer par les voies légales en faveur de l'Église, s'opposer à la mauvaise presse, prendre soin de la jeunesse, enfin, tenir haut les bras en les élevant vers le ciel et ne les abaisser que lorsque l'ennemi sera humilié : voilà les moyens que je vous conseille d'employer sous la conduite des évêques.

Saint-Père, vous serez obéi.

Nous affirmerons notre foi en public par des actes fréquemment renouvelés ; nous soutiendrons toutes les œuvres de propagande et de charité ; nous prendrons part à toutes les luttes qui s'engageront pour le triomphe de l'Église et contre les usurpations sacriléges.

Nous ne laisserons pas asservir notre mère la sainte Église, puisque Dieu la veut maîtresse. Il ne sera plus dit que les catholiques ne savent remplir les devoirs de la vie publique, qu'ils y succombent, faute de manier les armes légales. Sans adhérer nulle part à un ordre de choses injuste, sans accepter jamais les principes d'une législation antichrétienne, nous emploierons tous les moyens licites de défense et d'attaque.

Nous traiterons en ennemie la presse libérale ; nous la combattrons par la plume et par la parole. On ne verra plus les enfants de l'Église recevoir des feuilles, lire des livres où la vérité est insultée et la foi outragée.

Nous voulons et nous revendiquerons la liberté d'enseignement *entière*, entière pour l'Église qui a une mission divine, non pas entière pour tous, croyants ou libres-penseurs. La liberté est la garantie du droit ; et il n'y a pas de droit pour l'erreur et pour le mensonge. Par l'enseignement chrétien nous préparerons une génération qui n'apostasie pas.

Chacun de nous sera de cœur partout où l'on priera, partout où l'on souffrira pour l'Église et pour Pie IX. Tant que les flots soulevés mugiront contre la barque de Pierre, tant que la tempête grondera sur nos têtes, nous crierons tous ensemble : Seigneur, sauvez-nous ! Ce cri de confiance et d'espoir retentira sur toute la terre et montera jusqu'au Ciel.

Enfin, nous servirons l'Église comme elle veut être servie, en respectant la hiérarchie sacrée. Fidèles au Pontife romain, fidèles à tous ceux qui tiennent de lui l'autorité, nous marcherons en rangs serrés au combat et à la victoire.

Le père des Machabées, dans une harangue sublime, disait à ses fils : « Le règne de l'orgueil s'est affermi ; nous sommes dans un temps de châtiment et de ruine, de colère et de vengeance. Maintenant donc, soyez les zélateurs de la loi ; donnez vos vies pour l'alliance contractée par vos pères avec le Seigneur Dieu. Souvenez-vous des œuvres de vos ancêtres, et vous recevrez un nom éternel. Considérez de génération en génération que tous ceux qui espèrent en Dieu ne s'affaiblissent point. Ne craignez pas les paroles de l'homme pécheur, parce que sa gloire, c'est de la boue et un ver. Aujourd'hui il s'élève et demain on ne le trouvera plus. Allons, soyez forts et prenez courage ; agissez vaillamment pour la défense de la loi, parce que c'est en elle que vous serez comblés de gloire. » Et il les bénit, et il fut réuni à ses pères. Il mourut en la cent quarante-sixième année. (I Mach., II.)

Mathathias est au Vatican. De là, il nous exhorte et nous bénit. « Bénis soient de Dieu tous ceux qui me bénissent. » Cette bénédiction du patriarche est une joie dans nos cœurs, une cuirasse pour nos poitrines, un bouclier contre les traits de nos ennemis. Et, dans un ardent VIVAT, nous exprimons au vieillard, qui *du trirègne a su porter le poids*, notre amour de fils, notre dévouement de soldats, notre obéissance de disciples.

Regum et populorum Patri,
Orbis in terra Rectori,
Christi Vicario infallibili.

E. MARQUIGNY.

LA RÉFORME

DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE[1]

« Qui ne sait se juger est incapable d'élever un homme. » Donc, après la course aux honneurs, le retour à la philosophie : un revers ou des remords, l'ambition déçue et repentante : voilà, d'après M. Jules Simon, l'école du maître, et par où l'homme apprend à élever l'homme.

« Ceux mêmes qui ont saisi le pouvoir... n'en sont pas tellement enivrés qu'ils n'en aperçoivent par éclairs le néant. On fait la sourde oreille à la philosophie quand elle crie qu'il faut viser aux *trois éternels* (!) : le vrai, le beau, le bien, et dédaigner tout le reste ; mais on a, quoi qu'on fasse, des retours vers elle, qui sont des retours à notre nature humaine. On éprouve un revers et on y gagne de voir clair au fond des choses... Ou bien on vieillit, on se détache des chimères, et l'on se dit qu'on pourrait être plus grand aux yeux de la raison, tout en l'étant moins aux yeux des hommes. Cette pensée devient toute puissante dans un grand cœur ; elle traverse seulement une âme plus vulgaire ; mais cet instant suffit pour que nous sachions, chargés que nous sommes d'organiser la vie d'un autre, sur quel patron il nous faut la modeler. » Venu, comme on sait, pour l'ancien ministre, ce bienheureux instant a-t-il suffi ? et lorsque, se jugeant lui-même pour acquérir le droit de faire la leçon aux autres, le phi-

[1] *La réforme de l'enseignement secondaire*, par M. Jules Simon. Librairie Hachette, 1874.

losophe, détaché des chimères, se reconnut coupable d'avoir trop osé, cette pensée « toute-puissante dans un grand cœur, » a-t-elle été toute-puissante dans le sien ou l'a-t-elle seulement traversé?

Les lecteurs de M. Jules Simon trouveront sa réponse, non pas dans ce platonique étalage, mais dans le livre auquel il sert d'introduction, long commentaire d'un long édit, digne apologie de la circulaire dont il remet en lumière et grossit les erreurs.

I

Permis au vulgaire à courte vue de mépriser d'antiques traditions. Un sage, un désabusé, un voyant y devrait découvrir ce que la foule ne peut apercevoir, y révérer ce qu'elle insulte. N'a point un passé qui veut et le temps ne consacre vraiment que ce qui mérite d'être respecté. Toute vieillesse, celle du nom comme celle des ans, s'impose d'elle-même à notre admiration; bien plus, c'est l'instinct de la nature de rattacher le travail d'aujourd'hui à ce qui demeure du travail d'hier; et parce que l'homme reçoit avant de donner, parce qu'il doit être aidé pour aider à son tour, point de progrès possible s'il n'accepte avec docilité, reconnaissance et modestie l'héritage de ses pères.

Mais le goût révolutionnaire par excellence est le goût de la destruction, la fureur de tout briser pour l'orgueilleux plaisir de tout refaire, le besoin de remplacer la règle par l'aventure. Donc, au jugement de M. Jules Simon, tout le monde avant lui s'est trompé; le passé vivait d'abus et de préjugés; nos vieilles traditions scolaires ont le malheur de dater des meilleurs jours de notre histoire, le tort d'inspirer à leurs défenseurs l'espérance de ramener la jeunesse du XIXe siècle aux colléges où furent élevés les Bossuet, les Corneille, les Condé. On voit d'ici le danger. Triste époque, « où on élevait tous les jeunes gens comme s'ils devaient, au sortir du collége, entrer dans un séminaire! » Déplorable éducation, aboutissant à la puérile satisfaction de parler latin et d' « exceller dans des argumentations aussi subtiles que vaines! » Que de temps elle a fait perdre aux grands hommes du grand siècle! Combien peut-être leur a-t-elle ôté d'eux-mêmes! Qu'elle ne les ait pas réduits à néant, c'est tout ce qu'on peut dire en sa faveur. Barrère disait bien : il faut faire

table rase des idées et des mœurs, des préjugés et des souvenirs : « Tout doit être nouveau en France et nous ne voulons dater que d'aujourd'hui. » M. Simon a mis la main à l'œuvre et trouvé le procédé : « La France est à refaire par l'éducation; » par l'éducation des volontés d'abord : mieux vaut forger les âmes que les meubler.

Vivre c'est vouloir ; avant la Révolution, on ne vivait pas. La vie était resserrée dans un étroit espace ; « les esprits, comme les corps, manquaient d'horizons; » il fallait croire, il fallait obéir, sous peine d'être frappé par la loi ou condamné par l'opinion; l'ambition elle-même était circonscrite dans des limites sévères ; l'argent, la naissance, les priviléges élevaient des barrières de tous côtés : ni on ne pouvait ni on ne savait s'affirmer et vouloir. Et de même que « la société fixait les rangs, restreignait les droits, gouvernait l'intérieur des familles, usurpait jusque sur la conscience, imposait la religion et la secte, et souvent la personne du confesseur ; » l'éducation aussi se faisait par voie d'autorité. L'ancienne université était une moinerie ; les élèves du collége de Clermont avaient un règlement de Chartreux. O la méthode insensée d'élever ses enfants pour la servitude ! Obéir passivement, sans raisonner, et non pas seulement dans les affaires graves, mais dans les courantes et insignifiantes, passer en silence d'un endroit à un autre, ne jouer et ne parler qu'à heure fixe, n'avoir pas un parti à prendre, en dix ans, sur quoi que ce soit, ni sur le choix d'un travail ou d'un chemin, ni sur l'emploi d'une journée ou d'une demi-heure : l'esclavage n'a rien de plus inique, de plus désastreux que l'inertie de cette longue enfance. « Maintenant que nous nous sommes rapprochés de la raison et du droit, » n'allons-nous pas nous débarrasser enfin des entraves du monachisme ? « Aujourd'hui que toutes les doctrines sont discutées, toutes les carrières ouvertes..., toutes les existences mobiles..., il nous faut une éducation qui nous fasse penser, qui nous rende capables de lutter. » Cessons d'élever les enfants « comme Van Amburg domptait ses bêtes, en les énervant; » plus de prisons, plus de colléges comparables aux palais mystérieux où tout dort, et les gardes, et les princes, et les rois; nés pour la liberté, accoutumons-nous de bonne heure à porter notre part de responsabilité ; tenons pour arriérés

ces routiniers, ces disciplinés de collége qui n'ont « ni le temps de penser, ni l'occasion de vouloir ; » et quand on écrit aux parents dans les bulletins de quinzaine : pas une seule punition, que ce soit désormais une mauvaise note. « Pour moi, si j'avais un fils engrené dans ce laminoir, je ne voudrais pas qu'il fût ce qu'on appelle au collége un modèle. J'aurais peur qu'on ne réussît trop. Je voudrais le voir du parti de l'opposition pour être sûr qu'il est encore capable de se passionner et de courir un gros risque, » celui du 4 septembre, par exemple? Quitte à finir comme le fils de l'utopiste ami des hommes, lequel, après s'être passionné pour beaucoup de choses, termina sa vie par cette déclaration solennelle : « Moins les lois accorderont au despotisme paternel, plus il restera de force au sentiment et à la nature. »

Pour être expiés, de tels vœux veulent être exaucés. Dieu garde cependant et la France de retomber aux mains de ces démolisseurs, dont le moindre tort est d'ignorer son histoire, et la jeunesse française de se modeler jamais sur ce type abominable de l'écolier mutin et frondeur ! Qu'une règle de collége en s'imposant à la volonté puisse parler au cœur et à la foi des élèves ; qu'il leur soit donné de retrouver, loin de leur famille, une part encore des joies domestiques : le fait subsiste, il éclate à tous les yeux. Mais des condescendances du régime paternel à l'éducation négative réclamée par M. Jules Simon et enseignée dans l'*Émile*, cette menteuse déclaration des droits de l'enfant, il y a loin. Aimer est facile et à la portée de tous ; ce qui demande plus de tête et plus de cœur, c'est de savoir aimer, et les vrais amis de l'enfance ne sont pas ceux qui l'estiment naturellement parfaite. Funeste présent que cette liberté dont vous lui révélez l'existence, si vous ne lui apprenez en même temps à en user pour le bien ; si vous n'appelez sans délai aux combats de la vertu cette volonté à peine éveillée ; si, pour l'affranchir des seuls tyrans qui la puissent précipiter dans le mal, pour la rendre droite, énergique, constante, vous ne maintenez sous le joug du devoir et sous l'empire de la discipline les mauvais instincts, la mauvaise nature avec ses langueurs et ses emportements, avec ses prétentions superbes et ses insolences, avec ses désirs insensés et son égoïsme. C'est en voulant, sans doute, mais en

voulant ce qu'il faut vouloir, qu'on se rend capable de vouloir encore, et, puisque le devoir répugne toujours par quelque endroit, en voulant contre soi et malgré soi, pour un autre et pour un plus digne que soi, en obéissant. Vous niez, vous, la dignité de l'obéissance, vous accordez à l'enfant le souverain arbitrage de ses actions et pensez le grandir : vous ne faites que l'abaisser et l'asservir, le livrer à l'esclavage de ses caprices et le préparer à toutes les lâchetés.

II

Autre souci : le programme des études. Depuis les temps héroïques « qu'on a souvent la faiblesse de regretter, » le point de vue a changé. Aux vieilles générations ont succédé les âges nouveaux, trop pressés d'agir et de jouir, pour occuper la jeunesse comme on l'occupait alors. L'utile, l'utile avant tout et par-dessus tout, le profit immédiat, le bénéfice net, le résultat qui se pèse par livre, sou et denier, voilà l'idéal, l'unique « éternel. » Là s'arrête la philosophie de M. Jules Simon. Parler latin, à quoi bon ? Qu'en reste-t-il ? A quel taux placer ce capital ? Où vient aboutir cet interminable apprentissage d'une langue morte, ne subsistant plus que dans les livres, incapable d'exprimer les plus vulgaires notions en usage dans les sociétés modernes ? Ferons-nous des discours latins ? Auteurs et orateurs, aurons-nous à nous excuser d'avoir préféré le français au latin ? Et si nous devons seulement lire la langue de Cicéron et de Virgile, n'est-il pas raisonnable de renoncer à l'écrire ? D'où le réformateur arrive à cette conclusion que pour ce que vaut le latin, nous en faisons trop. Et s'en prenant à la décadence des lettres, à l'exorbitante prétention de parler latin et d'écrire en latin dans les classes, il supprime d'un trait de plume les exercices de composition latine, puis s'applaudit d'avoir tout relevé, tout simplifié, tout sauvé.

Une langue morte ! il en fallait, ce semble, effacer jusqu'au nom, se hâter de faire disparaître ces malheureux débris sur lesquels le trépas bientôt n'aura plus rien à prétendre, n'était la crainte d'alarmer les esprits, la nécessité d' « améliorer le système des études peu à peu, de s'avancer avec circonspection, et de pa-

raître immobile même quand on marche. » Va donc pour une langue morte. Encore convenait-il d'examiner les droits de l'illustre défunte à se survivre dans les travaux de l'école et dans la pratique des classes. Mais la gymnastique, l'escrime, la natation, les maîtres d'étude, la coupe des uniformes, Vanvres et Brest; Vanvres, où l'on ne voit que des champs et des arbres; Brest, où les Jésuites s'en vont tout sacrifier au désir d'envoyer nombre de leurs élèves à l'École de marine; car « on ne choisit pas Brest pour faire de la science : » tant d'objets différents ont trop longtemps retenu l'attention de l'auteur; la cause du latin ne sera pas instruite. Prenant le français en pitié et y signalant avec les importations barbares les abus du mauvais langage, il reprochera tout à l'heure aux humanités de n'accorder aucune place à la philologie, aux humanistes de n'étudier leur langue maternelle ni dans son histoire, ni dans ses principes, ni dans ses monuments. Et la pensée ne lui viendra pas de relever par la science du latin la science du français, de nous accoutumer, par le légitime emploi du mot latin, au sens exact du mot français son dérivé, de nous ramener enfin à la source, d'où nous éloigne toujours le vilain parler du roman et du journal. Si du moins le mal se bornait à l'ignorance de la terminologie! Mais ceux qui n'ont pas vu les premiers essais de prose française tentés en seconde et en rhétorique, ne sauraient s'imaginer, paraît-il, jusqu'où peuvent aller dans de grands garçons de quinze et de seize ans, l'embarras et l'impuissance de la pensée. A qui la faute? au latin, on le devine, à la manie des thèmes, des discours et des vers. Est-ce sérieux? Du temps des fortes études, alors que le latin, régnant sans conteste, était écrit et parlé dans les colléges, il passait pour exercer sur les esprits soumis à sa vigoureuse discipline, une action salutaire, une influence féconde et décisive. Nous donc, qui en usons le moins possible, qui en savons à peine les premiers éléments, juste ce qu'il faut pour broder en manière de discours un centon bizarre, et n'y point dépasser la somme de barbarismes tolérés aux examens publics, c'est bien à nous qu'il appartient d'accuser le latin et de mettre à sa charge l'affaiblissement de l'intelligence humaine. Comme si l'analyse n'avait pas trouvé dans le génie même de cet idiome sans égal, dans ses formes propres, dans sa constitution intime

et dans ses qualités essentielles, le secret de sa merveilleuse efficacité pour une prompte et facile initiation aux lois de la logique, aux habitudes de la parole oratoire. Non, le fruit des études latines n'est point et n'a jamais été d'écrire en latin. Mais ce qui n'est pas le but peut être le moyen, le moyen nécessaire, indispensable, auquel les autres empruntent leur vertu. Ou plutôt tous les moyens se complètent ici et se doivent prêter un mutuel secours. Qui les sépare les détruit ; et l'on peut à bon droit tenir pour suspectes les intentions ultérieures cachées sous un projet de réforme qui prend pour point de départ cette chimérique distinction : l'usage de la langue n'est rien, la lecture des auteurs est tout dans les études classiques.

La lecture a son importance comme la composition à la sienne. Non pas cependant que nous allions chercher dans les chefs-d'œuvre anciens « la grande école de l'honneur et de la justice, » ou que nous attendions de nos maîtres dans l'art du bien dire « les plus hautes leçons de la morale. » En la renvoyant aux maximes d'Épictète, aux exemples de Socrate, aux traités de Cicéron, vous feriez injure à la conscience humaine. Pour élever les âmes nous avons plus que des mots et des phrases, — encore que cela paraisse peu dans vos circulaires et dans vos livres, — nous avons mieux que la religion naturelle et la notion païenne du devoir. S'agit-il de l'éducation littéraire? Étendez-vous alors sur les incomparables ressources des lettres grecques et latines ; mais confessez-le bien haut ; que nul ne puisse soupçonner je ne sais quelle arrière-pensée, quel secret espoir d'un dernier renversement : vous n'avez rien, absolument rien à substituer à ce grec, à ce latin, objets pour vous de tant de mépris et de colères. Des langues vivantes dont il vous plaît de nous encombrer, pas une n'a la valeur, la perfection des langues anciennes ; pas une ne nous peut aider à mieux entendre, à mieux parler notre français ; pas une ne possède, si haut qu'elle remonte vers ses origines, une littérature complète, offrant en tout genre d'éloquence et de poésie, un ensemble de modèles. C'est le privilége de l'antiquité de suffire, et au delà, à cette condition pourtant que nous la connaissions assez pour puiser dans ses livres tout ce qui s'y trouve de sens et de goût, de fermeté d'esprit et de justesse de langage, pour nous aider de Ta-

cite comme nous faisons de Bossuet, et trouver dans des pages latines l'art de bien écrire dans la langue qui nous est propre.

D'où la question, qui est ici toute la question : pouvons-nous lire beaucoup, lire couramment et très-bien, sans écrire jamais? La parfaite intelligence d'une langue est-elle subordonnée à son emploi? Si ce n'est pas afin de parler latin, n'est-ce pas en parlant latin qu'on apprend le latin?

III

Laissons le passé ; regardons où nous en sommes nous-mêmes, ce qu'après tant de coups portés à l'enseignement régulier du latin, la lecture et l'intelligence des auteurs ont gagné à la disgrâce, bientôt séculaire, des exercices de composition. M. Jules Simon l'affirme : l'ancien ministre le sait mieux que personne. Peu de bacheliers peuvent se rendre le témoignage d'avoir lu Horace ou Virgile, Tite-Live ou Cicéron. Peu de maitres osent livrer à leurs élèves, comme le précepteur du Dauphin faisait au sien, chaque ouvrage entier et de suite, « de manière à en laisser apercevoir d'une seule vue l'enchaînement et le dessein. » Quelques passages péniblement épelés, des fragments traduits, commentés à grands frais d'érudition, mais isolés, où l'on peut à peine prendre du reste une juste idée, et perdant à ne point paraître en leur lieu leur principal attrait ; un peu de tout, rien d'achevé, tout effleuré, tout morcelé, tout essayé, et presque aussi vite abandonné qu'entrepris : ainsi débutent, ainsi procèdent et se concluent les études classiques. C'est bien la peine d'employer à cette besogne dix ans d'efforts et de patience ! L'ennui, inséparable de tout commencement, l'écolier l'a connu, et plus que de raison, dans les classes de grammaire ; les joies de la science acquise, il ne les connaîtra jamais. Par où voulez-vous inspirer le goût de l'antiquité et communiquer l'intelligence des chefs-d'œuvre, à qui n'est pas capable de manier les textes et de les déchiffrer aisément ? A ce compte, et s'il faut renoncer pour les études latines à tout espoir d'un meilleur avenir, soyons sincères, donnons gain de cause aux circulaires des ministres, aux réclamations des parents, aux plaintes des enfants, jetons par-dessus bord les vieilles coutumes et les vieilles méthodes, restes

barbares des siècles illettrés, oublions le grec et le latin, recourons aux langues « qu'on peut être appelé à parler..., qui expriment les mœurs et les idées de notre époque ; » réformons nos classes sur le modèle de ces cours commerciaux où l'on travaille, — avec quelle facilité et quel succès ! — à enseigner un peu de français à des élèves qui n'ont nulle connaissance du grec et du latin ; et, parlant slave ou teuton, rendons-nous enfin aux exigences du commerce, de la marine marchande, de la marine de l'État, de la guerre et des consulats. Que si la France pourtant tient encore au renom de ses belles-lettres, si elle ne doit pas se réduire de gaieté de cœur à ce parti désespéré, apprenons mieux ce que nous savons mal et la difficulté sera vaincue, le problème résolu. De la triste impuissance où nous retient, devant les beautés d'une admirable littérature, l'ignorance de la langue, gardons-nous de conclure, avec d'imprudents novateurs, à la suppression des anciennes méthodes, combinées tout exprès pour nous ouvrir le champ de la littérature en nous rendant la langue familière. Et puisque lire n'est pas traduire, mais concevoir ce qu'un autre a conçu, le concevoir comme il l'a conçu, et recevant de lui tout ensemble sa pensée et son expression, suivre en latin l'auteur qui nous parle en latin ; gardant ses livres, gardons avec ses livres le moyen de les comprendre, sa science de la langue, donc aussi sa pratique.

N'est-ce pas un fait que, pour nous accoutumer au vocabulaire, pour nous plier au génie d'un idiome étranger, six ans d'études ne valent pas six mois d'exercice assidu? Nous savons de reste s'il importe d'apprendre l'allemand par l'allemand. Dans l'espoir de se rompre aux racines tudesques, on se résigne à tout, même au travail, même à l'exil. Est-il question du latin, lequel a charge pourtant de nous occuper et plus longtemps et plus sérieusement que ne fera jamais tout l'allemand du monde? on se refuse à tout : prose et vers, thèmes et discours, on veut restreindre, restreindre encore, restreindre toujours ; on s'arme contre les meilleurs exercices de latinité, de toutes les formules de dédain, de toutes les méchantes raisons exploitées par tous les mauvais raisonneurs. Mépris illogiques, inconséquents ; sottes excuses, formules niaises qui nous déclarent exempts d'écrire en latin aussi longtemps que le latin ne se confondra ni avec le

berlinois ni avec le jargon des affaires ; raisonneurs pitoyables, qui, appelant à l'honneur de commencer et de parfaire notre éducation toute une lignée d'orateurs, d'historiens et de poëtes, estiment superflu que nous possédions la langue dans laquelle va se poursuivre, neuf et dix années durant, ce grave et décisif entretien ! Il n'importe : tout cela séduit la foule et lui fait illusion. Le moyen pour les études latines de tenir contre ce parti pris d'universelle opposition ?

Jeter la faute sur les méthodes ou sur les grammaires, chercher querelle aux vers latins de rhétorique et d'humanités, c'est se tromper d'adresse, marcher en guerre contre les moulins à vent et laisser le champ libre à l'ennemi. Nos préférences ne son certes point pour les grammaires issues de Port-Royal, substituées à celles qui avaient conduit si avant dans l'étude des modèles les plus illustres latinistes : mais la meilleure grammaire sert peu si elle est mal enseignée, elle ne sert à rien si elle est mal apprise ou séparée de son cortége obligé d'exercices quotidiens. Si le latin doit disparaître, il ne reste plus qu'à réunir les grammaires, les prosodies, les dictionnaires de synonymes et d'épithètes, pour en faire un immense feu de joie. S'il doit revivre et prospérer, tous les arguments imaginables n'expliqueront jamais comment, après deux, trois et quatre ans de latin, l'esprit humain se refuse obstinément à parler la langue des poëtes tant de fois offerts à son admiration. L'expérience est faite, la démonstration achevée : pour sortir de l'ornière, il nous faut ou laisser le latin et nous orienter ailleurs, ou l'accepter tout entier, le reprendre sans restrictions ni demi-mesures : tâche aisée, si, pour guérir le mal qui fait obstacle, nous avons tous le courage de le chercher et de le combattre où il est.

Non, le mal n'est point dans le passé, mais dans le présent. Il est dans vos circulaires et dans vos livres, discréditant, au lieu de les remettre en honneur, les études nécessaires. Il est dans les esprits, en qui il s'agit de rétablir, ferme et précise, la vraie notion de l'éducation littéraire. Il est dans la division toute moderne des classes inférieures, dans les six mortelles années employées à un languissant, fastidieux et soporifique apprentissage de la grammaire latine, dans cette série monotone d'essais insignifiants, que l'élève entreprend sans instruction primaire suffi-

sante, d'où il sort rebuté, fatigué, habitué à moins compter sur sa propre activité que sur le temps, sur la force des choses, sur la nécessité d'entendre jusqu'au bout les mêmes leçons.

Réformez donc les idées, ô réformateurs éternels, les vôtres d'abord, les nôtres ensuite, et faites-nous apprécier, faites-nous aimer ce que vous seuls nous avez fait mépriser et détester. Réformez les traditions qu'ont engendrées vos circulaires, vos livres, vos réformes et les réformes de vos réformes : rendez aux humanistes l'étude intégrale du latin, aux futurs humanistes les études primaires devenues, par votre faute et au grand détriment des belles-lettres, le superflu dédaigneusement jeté aux classes populaires, aux fils de l'ouvrier et de l'agriculteur. Ramenez à leur ancienne durée, réduisez à deux, à trois pour les plus lents, les années de grammaire latine, n'admettant personne à les commencer que sur la garantie d'un sérieux examen, à l'âge où la raison plus mûre et l'ardeur mieux stimulée se démontrent capables d'un plus constant et plus généreux effort. Point de réforme plus impérieusement nécessaire et d'une efficacité plus immédiate ; elle pourra seule concilier les intérêts compromis par de maladroites innovations : celui des études littéraires, depuis longtemps privées de leur point d'appui et de leur naturel fondement ; celui de la famille, exclue de la première éducation, et dont l'influence est contrainte de succéder à l'influence d'autrui ; celui de l'enfant, trop tôt soumis au régime des longues heures de classe, d'étude, de claustration et de désœuvrement.

Un jour viendra, nous l'espérons, où quelque ministre de l'instruction publique, écrivain discret, homme de bien, de savoir et d'action, cherchant à relever, du milieu des ruines du passé, nos plus anciennes, nos plus vénérables traditions scolaires, se demandera où retrouver, avec le plan primitif, les plus belles pierres de l'antique édifice. Un livre lui sera pour cela d'un grand secours, le livre même de l'autorité duquel nous aimons à nous couvrir, et auquel, depuis trois siècles, il faut toujours craindre de retrancher ou d'ajouter une seule ligne. Il est intitulé : *Ratio studiorum Societatis Jesu.*

IV

M. Jules Simon n'a que faire de ce livre. Il est au courant de nos méthodes et de notre histoire. Il a lu les *Exercices spirituels* de saint Ignace, le *Ratio discendi et docendi* du P. Jouvancy, le règlement du collége de Clermont. De ces documents si divers, où « l'on ne trouve que la même idée sous trois langues, » l'historien philosophe a tiré ses conclusions. Il sait à quoi s'en tenir sur les Jésuites d'autrefois, attirant dans leurs colléges les héritiers des grands noms « pour se faire des patrons dans les familles puissantes, » et, malgré le crime de Jean Châtel, malgré les écrits de Mariana et de Suarez, malgré l'opposition persistante de l'Université, des parlements, des jansénistes, gouvernant à la cour par le P. Cotton, par les PP. La Chaise et Letellier. Quant à leurs successeurs, passés maîtres en un certain « art de préparer aux examens, qui se substitue à l'art d'enseigner la science, » le ministre les a vus à l'œuvre : ils n'ont plus d'élèves, mais des candidats ; ils ont obligé l'Université, « qui ne peut cependant ni ne doit descendre au rôle de concurrente, » à « tout sacrifier au désir d'avoir beaucoup d'élèves reçus. » L'Université a seule rédigé, imposé les programmes, et les Jésuites s'y conforment ; mais l'Université est digne d'excuse, les Jésuites sont dignes de blâme ; ils ont trahi la science, ils ont prévariqué, c'est convenu. Et voilà comment M. Jules Simon, usant si bien de ce qu'il connaît, ne gagnerait rien à connaître ce qu'il ignore.

Moins préoccupés de leurs propres ressentiments, de meilleurs esprits pourront considérer avec quelque attention notre plan d'études, et nous envier, comme répondant plus spécialement aux besoins du moment, l'ancienne organisation de nos trois cours de grammaire ; les moyens mis à notre disposition pour sauver, en le vivifiant, l'enseignement élémentaire ; nos examens de passage enfin, remède efficace, s'il en est, à l'alanguissement général des études, institution désastreuse pour les spéculations malhonnêtes, sûre garantie contre les hasards du baccalauréat. Frayant la voie d'un cours à l'autre, ces examens, tant recommandés dans notre Institut, avaient pour fonction de

maintenir le niveau de chaque classe, d'arrêter en chemin les incapables qui s'obstineraient en pure perte, de débarrasser les colléges de ces incommodes et dangereuses nullités dont toute l'occupation est d'attendre les vacances. Ils auraient un avantage de plus aujourd'hui. Faute de recourir à ces procédés d'élimination, nous devons nous reposer sur le baccalauréat du soin de défendre aux déclassés l'abord des carrières libérales. De là nos programmes encyclopédiques, obligeant l'élève à reprendre au dernier moment et par un effort suprême tout l'ensemble et tout le détail de ses études, *moles indigesta rerum!* De là notre impuissance à rien constituer, en ce point, qui ait chance de succès et de durée.

Dieu sait pourtant si les réformateurs y ont épargné leur peine et nous ont fait grâce d'une seule expérience! Nommer MM. de Salvandy, Villemain, Cousin, Fortoul, Rouland, Duruy, Simon, de Fourtou, ce n'est pas compter encore toutes les phases du baccalauréat, toutes les vicissitudes de l'instruction publique, ses calculs, ses mécomptes, ses emportements, ses retours, ses mouvements désespérés dans le cercle étroit, infranchissable, où elle s'agite sans avancer.

Décret impérial du 17 mars 1808, portant institution du grade de bachelier en la nouvelle Université, et réglant que pour l'obtenir il faudra répondre sur ce qui est enseigné dans les hautes classes des lycées; statut du 13 septembre 1820, fixant à trois quarts d'heure au moins le temps de l'examen; règlements du 13 et du 20 mars 1821, ordonnant la rédaction d'un programme, le tirage au sort des questions proposées à chacun, l'emploi du latin dans l'examen de philosophie, un examen particulier sur les sciences physiques et mathématiques; arrêté du 9 février 1830, exigeant une composition écrite, discours français ou version latine, « un simple exercice d'orthographe; » arrêté du 28 septembre 1832, augmentant dans une notable proportion l'histoire et les mathématiques, et remplaçant le questionnaire latin de philosophie par un programme en quarante-deux articles, rédigé sous l'inspiration de M. Cousin; circulaire du 1er décembre 1839, enjoignant aux élèves d'avoir à répondre non plus sur des passages choisis et désignés d'avance, mais sur les textes complets; décret du 16 novembre

1840, supprimant le certificat d'études exigé de tout aspirant au diplôme depuis le 16 février 1810; règlement du 26 novembre 1849, donnant à la version une nouvelle importance; règlement du 5 septembre 1852, ajoutant à la version une composition, latine ou française, suivant que le sort en décidera, ne retenant de la philosophie que la logique, et réduisant à cent quarante-six les quatre cents numéros de l'ancien programme; règlement du 3 août 1857, excluant le discours français et proposant un questionnaire en soixante-neuf articles; décret du 28 novembre 1864, ramenant la philosophie, prescrivant la dissertation, abolissant le tirage au sort, limitant l'enseignement historique aux deux derniers siècles et aux événements contemporains, substituant aux programmes d'examen les programmes de rhétorique et de philosophie, conformément au décret du 17 mars 1808, expliqué par le statut du 16 février 1810; enfin, partage récent de l'examen en deux épreuves distinctes, séparées l'une de l'autre par une année d'intervalle et d'études : est-ce assez de réformes et d'améliorations, assez d'incertitudes et de témérités? Hélas! tout n'est pas fait.

Quels que soient la part prise par M. Jules Simon à cette dernière évolution, et les motifs qu'il croit avoir de s'en attribuer tout l'honneur, l'état actuel du baccalauréat ne saurait ni nous dédommager de tant de changements, ni nous empêcher de regarder avec complaisance, comme parle Bossuet, l'état qui a précédé. La philosophie est affranchie, dit-on; la rhétorique en va pâtir; et l'on peut, sans longue prévoyance, prédire malheur au discours français, à l'étude du grec, à cette culture du goût et de l'érudition littéraires, mal représentée dans l'examen du premier degré.

Les termes manquent à l'indignation de M. Jules Simon devant l'ignorance de quelques lycéens, aspirant à l'école militaire et trouvés incapables d'énumérer les ports de l'Allemagne ou les affluents de nos fleuves. Trouverait-il moins humiliant le fait de rhétoriciens, de philosophes et de bacheliers, bientôt orateurs ou pour le moins écrivains, n'ayant sur l'art de bien dire ni principes certains, ni notions précises, exactes, arrêtées? Il est bon de savoir où débarquer en pays étranger; il vaut mieux savoir comment s'y prendre pour achever et pour énoncer sa

pensée. Nos traités et nos questionnaires de littérature sont conçus à un tout autre point de vue ; la rhétorique ne se contentera pas toujours de ces niaises et pédantesques formules.

Un examen ne se prépare pas sans y penser, par le seul fait qu'on achève ses classes. Puis Thucydide tient toujours la place d'Homère. Sur la liste des auteurs français, M. Jules Simon souhaite de voir figurer avec Voltaire historien, Voltaire poëte, Voltaire libre-penseur et pamphlétaire, J. J. Rousseau et Montesquieu. Aux hommes de sens et de goût le médiocre déplait, l'immoral fait horreur, ils laisseront sans peine et Voltaire et Buffon et tout l'esprit et tous les mensonges du XVIIIe siècle pour quelques pages de Joinville, de Froissart et de Montluc, pour les naïves beautés de la Chanson de Roland.

La philosophie elle-même étouffe dans son étui cartésien ; l'histoire a peine à se reconnaître sous les loques rouges dont elle est affublée aux programmes officiels.

Il faudra, tôt ou tard, modifier tout cela ; donc essayer, essayer encore et faire d'un changement la matière d'un nouveau changement. C'est peu décidément que laisser aux patients la liberté de crier. Par pitié, donnez-leur la liberté de passer en d'autres mains.

A. DE GEYER.

LA MORICIÈRE

Sa vie militaire, politique et religieuse, par E. Keller, député du Haut-Rhin

Nous avons trop tardé à signaler un ouvrage qui, par le nom de son héros et le nom de son auteur, avait, tout d'abord, attiré notre attention et conquis nos sympathies. Que le retard, du moins, n'accuse aucune froideur dans l'impression que nous a causée cette lecture. C'est avec une admiration convaincue que nous voudrions recommander ce livre comme un des plus opportuns de l'heure présente. Serait-ce exagérer, ne serait-ce pas plutôt résumer notre pensée sur cette *Vie*, que de la comparer à une véritable apologie du catholicisme, spécialement faite pour notre temps et notre société? A ce titre, nous souhaitons de la voir entre les mains de tous les hommes sérieux de notre époque; lue, relue, méditée par ceux surtout qui, tout en honorant La Moricière, ne lui accordent pas le vrai et suprême honneur, l'imitation de son retour complet à la foi chrétienne. S'il est aussi d'anciens amis du général qui aient regretté de lui voir finir sa carrière sous un drapeau qui n'est pas le leur, qu'ils prennent ce livre et qu'ils le lisent.

Disons d'abord, — ce n'est point flatterie, mais justice, — que le biographe est digne de son héros. Tous deux, citoyens d'élite et magnanimes chrétiens, serviteurs dévoués de l'Église et de la France. Si l'un a surtout mis à leur service son épée et son courage de guerrier, l'autre a voué à leur défense une éloquente parole et une plume vaillante. De plus, nous ne saurions

oublier que récemment, au jour des angoisses de la patrie envahie, cette main, qui sait manier la plume, a su manier l'épée.

L'ouvrage comprend deux volumes : le premier, qui commence par esquisser les origines et la jeunesse du général, est consacré à sa vie militaire en Afrique. On le verra par les seuls titres des chapitres, titres courts et simples, mais dont la plupart rappellent ou une création, ou quelque fait éclatant de cet homme aussi organisateur que guerrier, c'est une histoire à peu près complète de la conquête et de la colonisation de l'Algérie, depuis le jour de la prise d'Alger jusqu'à cet autre jour mémorable où Abd-el-Kader dépose son épée entre les mains de celui qu'il reconnaît pour son vainqueur. Le second volume nous retrace, dans sa première moitié, la partie plus politique de cette vie, partie où il y eut cependant encore des heures fameuses de commandement et d'intrépidité militaires, le 24 février, les journées de juin 1848. Nous voyons le rôle considérable que joua La Moricière, comme député, à la fin de la monarchie de juillet, comme ministre de la guerre sous Cavaignac, comme ambassadeur à Saint-Pétersbourg en 1849, comme membre de l'Assemblée législative, comme victime du Coup d'État. Les derniers chapitres, après nous avoir initiés au réveil de la foi dans cette âme, durant le long exil de Bruxelles et par les épreuves mêmes de l'exil, nous montrent comme un double resplendissement pratique de cette foi. C'est d'abord le glorieux vainqueur de tant de combats et le vaincu de tant de causes qui, exposant pour le Saint-Siége à une défaite presque certaine sa réputation et son épée, vient à Rome réorganiser l'armée pontificale, et, à la tête de cette armée, conquérir le plus beau titre de ses gloires, celui d'héroïque vaincu de Castelfidardo et d'Ancône. Puis, nous le voyons, rentré humblement dans son foyer, travailler avec ardeur, pendant cinq ans, à rendre sa foi sans mélange et sans reproche, comme elle venait d'être sans défaillance et sans peur au service de Pie IX. C'est au milieu de ce travail de l'âme que la mort vient le frapper, non le surprendre ; elle le trouve debout, mais prêt pour le départ et mûr pour la couronne.

On a dit, on redira que le premier volume est préférable au second. Sans vouloir discuter ce jugement, nous le comprenons. Comment assister, sans en être charmé et sans être comme sub-

jugué par ce charme, au drame militaire qui se joue sur les confins de la civilisation, presque dans le lointain mystérieux du désert, sur une terre vieille par ses souvenirs, mais encore si neuve pour notre regard, si différente de la nôtre, si remplie d'éléments disparates et étranges ? Épopée absolument vraie dans ses détails comme dans son ensemble, où cependant des épisodes, des combats, des assauts, des actes de bravoure quasi légendaires viennent, à tout instant, surprendre et enthousiasmer le lecteur ; guerre de dix-sept années, dont la cause est celle de la société chrétienne contre la barbarie musulmane, et à qui l'ennemi, sinon la France, donne le caractère d'une véritable guerre sainte ; scènes où, au-dessus de toutes les figures, qui presque toutes pourtant sont de grandes et nobles figures, il en est deux qui ne cessent de dominer et qui amoindrissent forcément les autres : deux hommes qui personnifient avec éclat cette lutte ouverte depuis tant de siècles entre la croix et le croissant, entre Jésus-Christ et Mahomet ; deux guerriers dignes de se rencontrer, de se mesurer, de se combattre ; chacun fait à la taille, pour ainsi parler, de la cause qu'il représente et qu'il sert, le héros français et chrétien incomparablement plus grand que son illustre adversaire. Impossible de contempler froidement ce duel aussi brillant qu'acharné. Or, le premier volume de M. Keller n'est que la mise en scène de tout ce drame. L'imagination y trouve tout ce qui la captive, et il reste peu de place pour les susceptibilités politiques ou religieuses, les plus vives de toutes. Le second volume, au contraire, en nous transportant dans l'arène des luttes politiques et religieuses, spirituelles et intimes, nous met sur un terrain plus rempli d'aspérités et plus discuté ; c'est le terrain des passions qui se soulèvent et des jugements qui se heurtent, ou bien c'est une terre que la foule explore peu et ne sait pas admirer. Que d'hommes, en effet, qui entrevoient à peine les beautés et les grandeurs des combats, des déchirements et des victoires de l'âme, qui n'admirent le courage que là où il s'agit de sang à répandre et d'une mort presque certaine à affronter !

Toutefois, pour qui aime l'histoire des âmes, pour qui se plaît à pénétrer jusqu'au plus intime de l'intelligence ou du cœur, à y poursuivre la trace de tout progrès qui s'y accomplit, de toute lu-

mière qui s'y fait, le second volume aura un intérêt que n'offre pas le premier ; car, c'est dans la seconde partie de cette vie que ce progrès est plus marqué, que le plein jour vient illuminer l'âme de ce preux et de ce juste.

On n'attend pas, sans doute, que nous examinions ce livre sous le rapport militaire ou politique. Notre tâche est plutôt d'étudier cette marche progressive de La Moricière dans les sentiers de la vérité ; de montrer les étapes qu'il a dû franchir, les obstacles qu'il a dû vaincre, pour arriver à cet état uniquement désirable du chrétien et du catholique complet. Aussi bien, le cadre reste encore vaste. Comme le dit quelque part M. Keller, « au milieu même de la fumée des camps ou des agitations de la vie publique, on retrouve à chaque instant les jalons de la route mystérieuse que cette âme d'élite faisait vers la vérité. » C'est en regardant cette *Vie* sous ce point de vue, que nous avons pu l'appeler une sorte de traité apologétique de notre foi. Voilà un homme, type de l'homme nouveau du XIXe siècle, qui reçoit, en naissant, les germes de tous les contrastes ; pendant de longues années, la foi de sa première enfance sommeille au fond de son cœur dans la vie des camps ou de la politique ; tour à tour, ou pour qu'il en fasse l'épreuve, ou pour qu'il les combatte, la Providence le met en face des principaux systèmes religieux, politiques ou sociaux : saint-simonisme, islamisme, socialisme sous toutes ses formes, régimes du juste-milieu et des principes de 1789 ; libéralisme rationaliste ou catholique... Il partage toutes les illusions de son temps, mais il en partage aussi tous les mécomptes et toutes les souffrances. Tout ce qu'il a pu prendre pour le vrai, il l'a vu sombrer. Et voilà qu'au lieu de rester, comme tant d'autres, flottant au milieu de ce chaos et de ce naufrage, il cherche, pour lui-même et pour la société, une planche de salut, un port qui l'abrite ; la grâce aidant, il trouve ce qu'il cherche : c'est la foi chrétienne, que, par instinct plus que par éducation ou par principes, il a laissée vivante en lui ; il monte, pour ainsi dire, à l'assaut de ce refuge sacré du catholicisme parfait, il s'y établit, il s'y retranche ; il combat pour le défendre, il meurt à son ombre sans crainte et sans remords. Quoi de plus instructif pour tout homme qui pense ? Quoi de plus encourageant pour tout homme de bonne volonté ?

I

Dieu qui de longue main prépare les hommes aux desseins qu'il a sur eux, et qui voulait faire de La Moricière un type de la génération présente, chrétienne par tradition, révolutionnaire par tendance, un homme de luttes et de conquêtes, mit dans ses veines comme deux sortes de sang. Par son père, il tenait au passé, à la religion et à l'ancienne monarchie, à ces chouans qui se battaient tout ensemble pour l'autel et pour le trône. *Spes mea Deus :* mon espoir, c'est Dieu. Telle était la devise, telle était aussi la foi de sa famille paternelle. Par sa mère, au contraire, dont la famille avait épousé les idées de la Révolution, il appartenait au monde nouveau. Dieu lui laisse son père jusqu'à l'âge de quinze ans, assez pour que ce jeune cœur ait le temps de recevoir les premiers germes de la vie chrétienne, pas assez pour qu'il puisse les conserver et les faire croître sans vicissitudes et sans efforts violents. Ainsi, privé de cet homme de foi, qui eût été le guide de son avenir et le gardien de ses principes, livré davantage à lui-même et à l'entourage de sa famille maternelle, il sera jeté plus avant dans le moule moderne, tenu plus facilement et plus longtemps loin de l'action de Jésus-Christ et de son Église. C'est alors que, ses premières études terminées, aspirant, bientôt admis à l'École polytechnique, officier du génie, mais toujours et partout, d'une nature obstinément questionneuse, chercheur infatigable de la vérité, par là-même ennemi instinctif de tout esprit fort qui prétend ne croire à rien, il cherche quelque doctrine religieuse capable de combler le vide qui s'est fait dans son âme. Le saint-simonisme tentait à ce moment ses premiers essais, encore vagues et indécis. Le jeune lieutenant ne pouvait prévoir quelles seraient les conclusions échontées ou grotesques de ces belles prémisses. Il n'y vit qu'une aspiration tendant à réagir contre les vieilleries toutes négatives de Voltaire. Ce ne fut pas la doctrine, — car elle n'existait pas, — mais l'aspiration qui lui plut ; il en devint le partisan franc et ouvert, très-provisoirement toutefois. La Providence ne pouvait laisser un tel homme s'enfoncer dans une pareille voie de ténèbres. L'expédition d'Algérie va le jeter pour longtemps loin de cette nuit mo-

rale aux rêves creux et malsains. Quelques mois encore, il rompra des lances en faveur des frères et amis de l'école nouvelle ; mais bientôt, dès 1832, il aura à se heurter contre eux à propos de leurs théories ridicules sur la guerre, sur les merveilles fécondes des fusions pacifiques et de l'amour universel. Plus tard, quand aux devoirs de la conquête auront succédé les devoirs de la colonisation, nous le verrons fermer la barrière ou montrer la porte à tous ces phalanstériens, avides de faire invasion dans un champ qu'ils croyaient, non sans raison, ouvert à tout ce qui n'était pas le catholicisme ; déjà il aura commencé à toucher du doigt la stérilité de tous ces systèmes qui prétendent accomplir l'œuvre du christianisme et le remplacer avec profit.

En attendant cet avenir encore lointain, où il serait question de coloniser, voilà donc La Moricière sur un terrain tout nouveau, plus à l'abri de la confusion des esprits, plus près, sinon de Dieu et de la vérité, du moins des austères réalités de la vie. Qu'il en ait conscience ou non, il va devenir l'un des instruments principaux de cette vieille lutte de la civilisation chrétienne contre la barbarie musulmane : préludant de la sorte au rôle qu'il devra jouer dans une croisade encore plus véritable contre des musulmans d'un nouveau genre, les faiseurs de barricades, mais surtout les sacriléges envahisseurs des États de l'Église. Cette lutte qui va excercer ses forces en Algérie est essentiellement pratique, dure, difficile, dans sa portée et ses conséquences, plus sociale et religieuse que militaire ; c'est un champ d'expériences autant que de batailles.

Le contact même des musulmans, loin de lui être nuisible sera plutôt utile à son âme. La vue de ces tribus guerroyant au nom de leur foi autant et plus que pour leur indépendance, la tiendra naturellement en garde contre le scepticisme, à la mode alors chez les Français, mais objet de scandale ou de mépris pour les Arabes. A la force que donne, même à des tribus presque sauvages, l'union intime de la loi religieuse et de la loi civile, son esprit net et logique opposera la force qu'enlève, même aux nations les plus chrétiennes, la séparation systématique de ces deux choses faites pour s'allier. En même temps, il lui sera facile de voir où se trouve la religion capable de sauvegarder soit les mœurs, soit les institutions qui sont la base nécessaire de toute société, la famille,

la propriété, la justice, toutes les sages libertés ; si elle se trouve dans le pays qu'il sert ou dans la race infidèle qu'il combat. Il y a plus. La vue des juifs, partout et toujours les mêmes, partout, au milieu de leurs richesses et de la puissance qu'elles leur donnent, marqués de leur ineffaçable stigmate ; la vue des Kabyles, en plus d'un point supérieurs aux Arabes, précisément parce qu'ils sont issus d'anciennes peuplades chrétiennes, tout cela ne pourra que lui faire apprécier de plus en plus l'influence bienfaisante du christianisme. Aussi bien, aucune question importante n'échappe à son regard ou à son investigation. Au milieu de courses incroyables, de batailles sans nombre, d'un travail constant de fondation et d'organisation, il cherche, il étudie, il apprend. Mieux qu'aucun Français, il connaît les Arabes, leur langue, leur caractère, leur Coran, leur régime social, leurs combinaisons politiques.

Nous n'avons point à rappeler tous les actes d'héroïsme, toutes les créations, qui n'ont cessé de tenir La Moricière au premier plan durant cette période de dix-sept ans, dont le point de départ est la prise d'Alger, dont le couronnement est la soumission d'Abd-el-Kader. Qu'il nous suffise de dire que M. Keller a écrit l'histoire de cette période, souvent avec la plume de son héros, toujours avec cœur, avec âme, avec un mouvement et un feu qui ont le rare mérite en un tel sujet d'être suffisamment contenus et de n'excéder pas la mesure. Nous le dirons aussi, il se rencontre parfois certaines rudesses de style qui ailleurs auraient exigé quelques corrections, mais qui ne déplaisent qu'à demi dans le récit d'une vie si pleine d'aspérités de tous genres, dans le portrait d'une physionomie si vigoureusement accentuée. Plusieurs des scènes de ce drame sont peintes plutôt que décrites : notamment, lorsque M. Keller nous remet sous les yeux cet épisode sublime où, à la tête de la première colonne d'attaque, La Moricière vient de franchir la brèche de Constantine, on se demande si l'héroïque colonel nous apparaît plus vivant sur la toile d'Horace Vernet.

Du reste, cette audacieuse intrépidité, cette capacité militaire et administrative, la France, le monde les connaissent, et elles ont été tellement rendues populaires, que, même sans le secours de l'historien, la postérité ne pourrait les oublier. Mais ce qui

jusqu'ici était trop resté dans l'ombre, c'est l'âme de cet Africain des temps modernes, âme qui, malgré le bruit, la fumée, le feu de cette vie de guerre, a gardé une empreinte si profonde de la touche chrétienne; intelligence si admirablement faite pour recevoir les splendeurs de la foi; cœur si bien prédisposé aux épanouissements de la charité et de toutes les vertus divines.

Pour parler d'abord des qualités de son cœur, grandeur d'âme, clémence, modestie presque excessive, jusqu'à l'oubli total de lui-même et de son avancement, dureté pour son corps, énergie de fer dans la lutte et contre l'obstacle, probité austère, loyauté toute bretonne, aversion instinctive pour tout homme sans croyances ou d'une honnêteté douteuse, patriotisme désintéressé qui ne connaît ni défaillances ni jalousies, souci de la gloire des autres plus que de la sienne propre, soin dévoué des inférieurs : bien plus, tendresse dans l'affection, bonté et douceur qui étonnent dans une nature si bouillante, voilà autant de vertus dont ce livre nous rappelle mille traits incomparables. Or, que sont toutes ces vertus, sinon des ébauches de la générosité, de l'humilité, de la justice, de la charité chrétiennes, de l'esprit de devoir et de sacrifice? Que manque-t-il au cœur qui les possède, sinon ce rayon surnaturel qui transfigure tout ce qu'il éclaire et l'élève de toute la hauteur qui sépare le Ciel de ce monde terrestre?

L'intelligence n'apparaît pas moins imprégnée de christianisme dans ses vues que le cœur dans ses aspirations. A vingt-quatre ans, à peine débarqué sur cette terre encore si peu connue, déjà il a entrevu, presque seul, la portée de cette campagne et plusieurs des devoirs du conquérant. Sans se formuler encore cette vérité, que la France est et doit être par tradition, par raison divine et humaine, même par bonne politique, apôtre et soldat du Christ, il a au moins deviné qu'elle ne peut être, comme d'autres peuples, ni un bourreau, ni un marchand. Il a pour son pays de meilleures espérances et des visées plus hautes. A l'heure donc où il s'agira d'assurer et de légitimer la conquête par la colonisation, comment comprendra-t-il cette grande œuvre, que tant d'autres ne pourront ou ne voudront pas comprendre? Chaque jour, à la lueur de l'expérience, il aura vu plus nettement que la France ne peut que forfaire à sa mission en essayant de l'accomplir par je ne sais quelle influence enchanteresse des

principes de 89, par une licence d'opinions et un scepticisme rieur impudemment affichés, par une imitation honteuse et désolante des mœurs dépravées du pays qu'elle a conquis. Chaque jour, par une déduction simple et rigoureuse, il aura vu avec plus de clarté que, si la France veut être vraiment civilisatrice, elle ne peut l'être qu'à la condition d'apporter dans ces ténèbres le flambeau de la supériorité religieuse et morale, l'exemple des mœurs et de la probité, le spectacle de la famille honnête. Or, pour un homme qui dès lors avait constaté de ses yeux, presque touché de ses mains l'inanité des systèmes antichrétiens ou contrefaçons grotesques du christianisme, n'était-ce pas déjà entrevoir la nécessité du christianisme véritable, seul principe possible et gardien efficace de cette moralité individuelle, domestique ou sociale ? Si donc, au milieu des splendeurs de cette première histoire des Français en Algérie, il est cependant un point noir, très-noir, qui attriste le cœur catholique, l'absence du prêtre, alors que tant de braves se battent et meurent, du moins on ne verra pas indéfiniment le colon vivre sans lui et le village s'élever sans clocher ; et à cette réapparition de Jésus-Christ, de ses ministres et de sa croix sur la terre de Monique et d'Augustin, réapparition mille fois heureuse, si tardive, si timide qu'elle soit, La Moricière aura concouru pour sa bonne part. « Ce qui nous manque, avait dit un jour au général une bonne femme d'un des villages naissants, c'est de ne pas entendre le son des cloches. » Le général comprend la vérité et la beauté de ce mot.

Tandis qu'il ne sait pas encore pratiquement le besoin qu'il a lui-même, malgré les qualités de son intelligence et de son cœur, du prêtre, de l'église, de tous les secours célestes que fournissent le prêtre et l'église, il comprend au moins que c'est chimère de vouloir établir cette société algérienne sur des bases solides, sans Dieu, sans clocher, sans église et sans prêtre. C'est lui qui le premier, commandant alors la province d'Oran, accepte l'idée de convertir une mosquée en église chrétienne. La sagesse humaine aurait assurément reculé devant les cris des Arabes, surpris, sinon indignés, de voir le Christ se planter fièrement sur les coins de terre les plus sacrés de leur Mahomet : les grandes âmes connaissent peu ces calculs, qui se disent inspirés par la prudence, qui

en réalité le sont par un sentiment beaucoup moins français. Bien plus, il se trouve que le premier prêtre chargé du service de cette église est un jésuite, un vrai jésuite, de droit, de fait et de nom; et La Moricière le sait, et lui-même a secondé le jésuite.

A l'heure même où c'était un délit devant la loi française de s'occuper de la conversion des Arabes et où les congrégations religieuses plus particulièrement soupçonnées d'esprit de prosélytisme inspiraient aux gouvernants une répulsion qui eût été risible si elle n'eût été coupable, lui, réclamait et soutenait à Oran ces milices saintes qui exercent par l'enseignement le plus fécond des apostolats. Dieu sait ce que serait maintenant notre colonie, peut-être ce que serait la France elle-même, si les gouvernements qui se sont succédé depuis vingt-six ans n'avaient tous plus ou moins hérité des craintes ineptes et coupables de Louis-Philippe, s'ils avaient laissé à l'Église pleine liberté de semer son grain de sénevé dans la terre d'Afrique : ce grain serait devenu un arbre qui aurait poussé ses rameaux vigoureux et porté ses fruits ; nous ne serions pas comme l'oiseau haletant du déluge qui cherche une branche et n'en trouve pas.

Durant ce long travail de la guerre et de la colonisation, que de difficultés, que d'obstacles, que de contradictions La Moricière eut à surmonter! Les mesquines passions humaines trouvent si aisément place dans toute âme qui n'a pas franchement la tendance chrétienne! Aussi ces oppositions venaient-elles des hommes plus encore que des choses, du pays qui soumettait autant que du pays à soumettre, de Paris et d'Alger, des gouverneurs, des ministères et des chambres. En somme cependant, cette histoire le fait clairement apercevoir, elles venaient presque toutes et toujours de cet esprit moderne du juste-milieu qui, ayant peur de Dieu, a peur de tout et se trouve impuissant à donner aucune stabilité à ce qu'il fonde, si même il réussit à fonder quelque chose. Mais, comme au fort de la mêlée, les difficultés n'abattent pas La Moricière, elles l'excitent ; les contradictions ne le troublent point, elles l'éclairent; Dieu les permet pour mieux se préparer son serviteur; elles l'habituent aux petitesses, aux ingratitudes, aux injustices des hommes, elles l'aideront à se tourner un jour vers Dieu. D'une main maîtresse, l'auteur fait ressortir tout ce tissu d'oppositions.

Un point pourtant nous a surpris. Pourquoi un dénigrement, qui paraît presque systématique, du maréchal Bugeaud? La Moricière lui-même aurait-il ratifié les jugements de l'écrivain? la délicatesse, l'abnégation, dont il fit preuve, même au plus vif des dissentiments, nous le laissent difficilement supposer.

Vers la fin de son premier volume, M. Keller a un chapitre sur l'élection du général à la députation, en 1846. C'est comme un prélude de ce qui va suivre. Non plus à distance, mais sur le terrain même, le guerrier d'Afrique peut jeter son premier coup d'œil sur ce qu'on a fait de la France, tandis qu'il se battait et souffrait pour elle. Candidat à l'élection, il se voit un instant menacé, au mépris de ses services, d'être la victime de ce suffrage populaire, souvent aussi ingrat que menteur. « Je ne connaissais pas encore ces tribus-là; » c'est ainsi qu'avec son langage mordant, il caractérisait certains groupes d'électeurs. Élu cependant, il peut commencer à faire plus intime connaissance avec les factions parlementaires, que déjà de loin son esprit loyal et pratique avait jugées avec assez de sûreté.

C'est à cette même époque que se rapporte un événement dont Dieu devait particulièrement se servir pour captiver cette grande âme. Nous voulons parler du mariage du général. En l'introduisant dans une famille d'une foi et d'une charité traditionnelles, qui ne tenait de la Révolution que l'honneur d'avoir fourni aux échafauds de pures et nobles victimes et qui comptait dans ses alliances les noms les plus catholiques d'alors, cette union devait augmenter dans le cœur de La Moricière la source vivifiante du sang chrétien et relâcher les liens qui l'attachaient aux illusions du monde nouveau. Qui ne sait d'ailleurs le sillon béni de grâces et de lumières qu'une femme de piété et de vertu peut creuser dans l'âme de son mari par ses prières et par son dévouement?

II

Pour préserver et mieux tremper l'âme de La Moricière, la Providence l'avait tenu éloigné des extravagances intellectuelles de la France et de l'affaissement des caractères; elle lui avait en même temps ménagé une rude école, le choc incessant des

idées pratiques et des hommes au moins autant que des armes. Nous allons le voir désormais sur de nouvelles brèches, en face de nouveaux problèmes, plus que jamais aux prises avec cette société moderne aussi impuissante à se garantir elle-même qu'à civiliser des barbares. C'est dire assez que des lumières plus décisives vont luire à son regard.

Au commencement de 1848, il est rentré en France, juste à temps pour assister aux derniers moments de cette monarchie constitutionnelle qu'on a appelée la *meilleure des républiques* et, par une conclusion assez logique, la *pire des monarchies*. M. Keller nous en fait un tableau aussi plein de finesse que de vérité. C'est une ruine qui jette encore un certain éclat au dehors, mais qui est prête à crouler au plus léger coup de vent. Jugeant de l'arbre par tous les fruits qu'il a donnés, le général peut une dernière fois constater la stérilité de ce régime du juste-milieu, milieu entre la Révolution et la foi, l'honneur et l'intérêt, la vertu et le vice.

Arrive le 24 février. La chute, ou plutôt la disparition humiliante du gouvernement éclairait d'un singulier jour la valeur de ce pouvoir qui s'était servi de barricades pour escalader les marches du trône et dont la fin était une digne conclusion, un juste châtiment de ses débuts. Tandis que d'autres s'esquivaient devant l'émeute dans des cabriolets d'amis ou des voitures de place, on sait où était et ce qu'a fait La Moricière. Au péril de sa vie, il demeurait fidèle jusqu'au bout : *jusqu'au bout*, c'est-à-dire toutefois, comme d'avance il l'avait expliqué lui-même, jusqu'à la frontière, car « le Prince ayant disparu, restait la France à sauver. »

Avec l'inauguration de la république, l'impuissance des idées modernes, comme principe sauveur de la société, va se manifester de plus en plus. Il s'agit de tenter plus nettement que jamais l'expérience des pompeuses formules de 1789, souveraineté du peuple, gouvernement du pays par le pays ; d'en faire l'application sincère, honnête, modérée : on le dit du moins, plusieurs même le croient et le désirent. Sans être républicain convaincu comme Cavaignac, La Moricière est disposé à faire cet essai franchement, loyalement. Il n'a pas encore vu comme nous, qui pourtant ne sommes pas désabusés, les éclairs et les tempêtes

qui se multiplient si spontanément sous ce beau ciel de la république, si bénigne qu'elle se dise. Membre de la Constituante, il travaille, suivant ses invariables habitudes, à creuser et à démêler toutes les questions qui s'y traitent. Mais bientôt l'étalage sans pudeur, à la tribune et dans la presse, de toutes les doctrines subversives des Considérant, des Louis Blanc, des Proudhon, surtout la mise en pratique, impitoyablement logique, de ces doctrines et de ces cupidités dans les sanglantes journées de juin, où La Moricière eut un rôle si glorieux, mais si rude, viennent lui montrer en traits de feu et de sang si vraiment la France et la société ont atteint l'âge d'or, l'âge de la paix et du bonheur. Bien que l'aveu, même secret, soit cruel pour son esprit libéral, il est bien obligé de s'avouer qu'il existe en France aussi bien qu'en Algérie une race d'hommes plus digne d'être régie par le sabre et la verge de fer que par la liberté : ainsi vient-il de la régir tout le premier. Cependant la répression énergique de l'émeute n'avait rétabli l'ordre que dans la rue. Au lendemain de ces lugubres journées, le socialisme s'affichait avec un redoublement d'impudence. La Moricière l'étudiait sous toutes ses formes ; et s'il ne voyait pas encore distinctement dans l'Église la solution unique du redoutable problème de la pauvreté et du travail, du moins il voyait, non-seulement il voyait, mais il stigmatisait le vide et les contradictions monstrueuses des nouvelles théories économiques ; il déclarait que le seul garant efficace de la propriété, c'est le Décalogue.

Ministre de la guerre sous Cavaignac, et, à ce titre, chargé de poursuivre la grande œuvre de la colonisation de l'Algérie, il a de nouveau à barrer le passage aux inventeurs de systèmes antichrétiens qui, toujours encouragés par les coupables errements du pouvoir, croyaient toujours trouver sur le sol d'Afrique un débouché pour leurs produits. Où est maintenant le saint-simonien de 1830 ? Aux déclamations insensées des anciens amis, il ne craint pas d'opposer hautement que le drapeau planté sur la terre d'Islam est le drapeau chrétien, que, sans une loi qui tienne de l'Évangile, au lieu d'arriver à de prétendues fusions pacifiques, par je ne sais quelles idées d'égalité universelle et de progrès continu, on n'aura que des peuples exterminés ou broyés. Ces vérités, à son insu peut-être, il les por-

tait depuis longtemps dans son cœur, mais il ne les avait jamais dites en termes si nets. Nous ne résistons pas au plaisir de mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques-unes des paroles qu'adressa le général aux futurs colons, lors du départ du premier convoi : « Avant de vous quitter, permettez à un ancien soldat d'Afrique de vous dire que si jamais, en défrichant vos champs, vous trouviez, dans les broussailles, une croix de bois entourée de quelques pierres, cette croix vous demande une larme ou une prière pour ce pauvre enfant du peuple, votre frère, qui est mort là en combattant pour la patrie et qui s'est sacrifié tout entier pour que vous puissiez un jour, sans même savoir son nom, recueillir le fruit de son ouvrage et de son dévouement. » Les actes répondaient aux paroles ; le ministre ne démentait point l'ancien commandant de la province d'Oran. Tout en faisant ouvrir un crédit dans ce but, il demandait, avec instance et de tous côtés, les fonds nécessaires pour des églises et des missionnaires, prêtres séculiers, jésuites ou autres.

Cependant La Moricière partageait encore sur plusieurs questions la plupart des préjugés de son temps. Là aussi il a des expériences à faire. L'auteur a un chapitre intitulé : *Question romaine*. Malgré quelques appréciations trop indulgentes sur certaines tendances, plus excusables alors, mais jugées maintenant, ce chapitre est du plus haut intérêt pour l'histoire que nous cherchons à poursuivre, du progrès de la vérité dans l'âme du général. On y verra si ce La Moricière, en 1848 partisan déclaré d'une intervention armée en faveur du Piémont, intervention qui eut lieu onze ans plus tard, et dont lui-même eut à combattre avec son épée les sacriléges conséquences ; si ce La Moricière, qui ne comprenait alors pas plus que ses amis cette grande question romaine, nœud de toutes les autres ; qui, en vertu même des idées modernes, hésitait à prêter secours à la papauté menacée ; on verra, dis-je, si ce même La Moricière, dut avoir à lutter avec son ancien entourage, avec ses anciennes pensées et avec lui-même, s'il eut à progresser, pour devenir, peu d'années après, l'immortel champion, non-seulement par la main, mais par l'intime du cœur, du gouvernement des prêtres, de ce pouvoir, reste de l'ancien régime, type de l'union de l'Église et de

l'État. Dieu se plait à montrer de ces salutaires contrastes : quand l'Église, qui est nécessairement l'ennemie de ces nouveautés révolutionnaires, demeurées inconnues pendant dix-sept cent quatre-vingt-neuf ans après la venue du Verbe, devra se défendre à main armée contre les attaques de la Révolution, elle se choisira pour défenseur un ancien tenant de ces nouveautés.

Il est curieux de lire les instructions données en 1848 par La Moricière, comme ministre, au général chargé de commander le corps expéditionnaire que l'assassinat de Rossi venait d'arracher aux hésitations de Cavaignac et des siens. Suivant les intentions du gouvernement, il n'y est parlé que de la sécurité personnelle de Pie IX : pas un mot révélant l'intelligence de la question autrement vaste et supérieure, qui dominait alors le monde, qui le dominera toujours. Certes, à Ancône, ce sera plus que la personne du pape qu'il protégera, ce sera le pouvoir temporel, le droit public chrétien, la liberté même de l'Église. Comme les horizons se seront alors agrandis!

Successivement, la république honnête et modérée venait de donner les preuves de son pouvoir ou plutôt de son impuissance sur deux des points fondamentaux des principes modernes : l'égalité civile et la liberté de conscience. L'égalité civile, dont le peuple présentait des interprétations pratiques de son goût, avait enfanté le socialisme, avait produit les journées de juin, les commissions militaires, les transportations, l'état de siége, mille belles choses libérales et fraternelles que l'on sait ; et pour couronner le tout, les vaincus provisoires des barricades se trouvaient par le scrutin les vainqueurs définitifs. Quant à la liberté de conscience, ou, suivant une autre formule, la séparation de l'Église et de l'État, elle tenait l'épée de la France indignement consignée au fourreau, tandis que de nouveaux Lombards menaçaient Rome, et avec Rome la société.

Restait l'application d'un troisième principe, non moins fondamental, la souveraineté du peuple. Ce gouvernement du pays par le pays, était-ce autre chose qu'une formule sonore ? Était-ce un mode de gouvernement simple et efficace? Si La Moricière put le croire quelque temps, par droiture et horreur instinctive du despotisme, plus que par conviction bien raisonnée, l'élection à la présidence de Louis-Napoléon n'était-elle pas faite pour lui

ouvrir les yeux ? Le pays était-il donc si soucieux de régir ses propres affaires ? Et la parole évangélique ne restera-t-elle pas éternellement vraie : « que dans toute nation qui ne veut pas voir Jésus-Christ régner sur elle, les rois qui la gouvernent sont appelés ses bienfaiteurs, précisément parce qu'ils la gouvernent avec empire et exercent sur elle une domination rigoureuse ? »

Plus d'un lecteur trouvera sans doute qu'au sujet de cette élection et de tout ce qui en a été comme l'écoulement naturel, M. Keller a, sur la conduite du parti catholique, des sévérités très-faciles après l'événement, quand les années qui passent ne les ont que trop vérifiées. En présence de ces appréciations, à la fois sévères et justifiées, malgré soi on se demande quels sont les jugements que réserve l'histoire à certains votes plus récents, mais du même genre, où l'illusion était moins admissible. Alors plus qu'aujourd'hui il était permis à l'homme de bonne foi, au clairvoyant de la veille de se trouver la dupe du lendemain ; et il ne faut pas oublier que, moins heureuse que la nôtre, la société française d'il y a vingt-cinq ans n'avait à choisir qu'entre deux solutions, la dictature ou l'anarchie ; une troisième ne s'offrait pas à elle.

Pendant ce temps, la question romaine restait toujours pendante, véritable cauchemar pour tous ces esprits dont M. de Tocqueville était une personnification saillante, voulant le bien, mais n'ayant guère pour règle que les principes de 89. Ainsi se posait pour eux la question : le pape et les catholiques réclament une intervention, non contre l'Autriche, mais bien contre Mazzini, Garibaldi et consorts ; demande assurément digne d'être écoutée, mais 89 permet-il d'y faire droit ? L'esprit de La Moricière était trop affamé de vérité pour se plaire dans ces nuages et devant ces points d'interrogation. Si l'on regrette de le voir s'associer à un blâme de l'Assemblée motivé par l'échec que subit Oudinot, le 30 avril, devant la porte Angelica, on aime à l'entendre, dans la commission nommée pour recevoir les explications du ministère au sujet de l'expédition, déclarer ouvertement, contre les propositions de Jules Favre, que la France va en Italie pour ramener le pape à Rome, non pour faire vivre la république de Mazzini ni se poser en Europe comme le chevalier errant de la liberté des peuples. Doit-on regretter ou

non son refus de commander le corps expéditionnaire, à la place du général Oudinot? Sans doute, Dieu ne le jugeait pas préparé à cette mission de défenseur du trône pontifical. La Moricière l'eût remplie bravement, loyalement, mais sans avoir pleinement conscience de l'importance sacrée de cet acte. A côté du pape à rétablir, il aurait vu je ne sais trop quel principe de liberté à sauver et l'influence de la France à garantir contre les terreurs imaginaires que l'Autriche nous a longtemps inspirées. Il fallait réserver cet homme pour le jour où il n'y aurait plus dans son intelligence aucun faux alliage de sentiments douteux, où il pourrait être franchement chevalier de la sainte Église romaine, avec la croix dans son cœur, sinon sur ses vêtements.

La Providence va de nouveau le soustraire pour quelque temps à ce milieu des préjugés français, principalement sur la question du Saint-Siége. C'est en Russie et par la Russie que, lui montrant les choses de plus loin, mais en même temps de plus haut, elle les lui fera voir d'un regard plus large et plus sûr. Dieu semble souvent conduire ses justes par des voies incertaines et tortueuses : en réalité, il les conduit toujours par des voies droites, et des combinaisons qu'on était tenté de trouver étranges apparaissent absolument sages et divines. M. de Tocqueville, ministre des affaires étrangères dans le nouveau cabinet du président, venait de confier au général l'ambassade de Russie : il importait d'avoir auprès de cette puissance dont l'influence était alors prépondérante, un homme à la vue prompte et perçante, plutôt qu'un diplomate aux manières habiles et aux lenteurs calculées. La Russie était sous Nicolas, moins par l'omnipotence à la fois spirituelle et civile que par les dispositions personnelles du czar, à la tête de la réaction politique contre la Révolution européenne. Rien de piquant comme le récit des entretiens qu'eut le représentant de la république française et des idées modernes, soit avec le czar, soit avec le chancelier de Nesselrode, soit avec le prince de Schwarzenberg, chef du cabinet de Vienne. M. Keller nous en rapporte les principaux fragments, qui ont trait à la grande question de Rome. La Moricière rencontra là des hommes qui connaissaient l'état des choses dans la capitale du monde catholique et qui se rendaient compte des conditions du gouvernement pontifical, beaucoup mieux que

lui-même et que la plupart des libéraux français. Ces conversations, en lui laissant entrevoir les difficultés de ces conciliations chimériques qu'on rêvait et échafaudait à Paris pour les imposer à Rome, lui inspirèrent les plus sérieuses réflexions et lui ouvrirent, de son aveu même, des perspectives entièrement nouvelles. D'ailleurs, le spectacle de cette société où il voyait une union absolue, quoique fausse, de la religion et de l'État, la vue de cet empereur de toutes les Russies qui savait, devant son peuple et son armée, s'agenouiller et prier, ne pouvaient manquer de frapper le général d'une impression salutaire, comme l'avait déjà fait la société musulmane.

Le séjour de l'ambassadeur français à Saint-Pétersbourg ne fut pas de longue durée. Le cabinet du prince-président venait de se retirer tout entier, à la suite de conflits provoqués par la lettre tristement fameuse à Edgard Ney. A la nouvelle de la démission de ses amis, La Moricière ne pouvait que donner la sienne. Au retour dans son pays, plus d'une déception et plus d'une leçon l'attendaient encore ; que dis-je ? des déceptions plus amères et de plus éloquentes leçons que toutes celles qu'il avait eues jusque-là. En voyant la désunion dans l'Assemblée, le suffrage universel tour à tour brisé et rétabli, il va expérimenter si vraiment la république est le gouvernement qui nous divise le moins, si le suffrage universel sert mieux le pouvoir véritable que le despotisme ou l'anarchie. M. Keller qui, ici moins que partout ailleurs ne saurait être suspect, résume ainsi la leçon : « L'incapacité gouvernementale des assemblées était démontrée pour la seconde fois depuis 1848. La Constituante, en grande majorité républicaine, admirable d'honnêteté, mais dépourvue d'esprit politique, avait abdiqué sans avoir osé rien faire, rien entreprendre, rien empêcher. La Législative, au contraire, monarchique et parlementaire, composée des hommes les plus capables du pays, avait donné le spectacle de la désunion et, par suite, d'une impuissance non moins radicale. »

Les expériences tumultueuses n'étaient-elles pas suffisamment faites ? Le coup d'État et l'exil, en tirant le général du chaos de la vie publique, allaient le mettre plus immédiatement en face de son âme, de Dieu et de la vérité. Lui-même ne tarda pas à comprendre que cette épreuve était une grâce, et chaque jour il

travailla davantage à ne perdre aucune parcelle du don de Dieu. Nous le répétons, les dernières pages de cette histoire sont pour nous les plus intéressantes de toutes. Nous allons y admirer « le grand cœur qui battait dans cette poitrine, » suivre l'acheminement définitif de cette âme vers les idées et vers la vie chrétiennes.

III

Au début de cette vie d'exil, simple, frugale, toute domestique et intérieure, inutile en apparence, en réalité féconde, dont l'aumône, les causeries et les recherches sérieuses étaient les nobles et constantes distractions, il se fit en La Moricière, comme préparation au travail religieux, un dépouillement gradué des illusions politiques. On ne lira pas sans intérêt, sans étonnement peut-être, ce que cet homme, si moderne et si bien de son siècle, pensait dès lors de la maison de Bourbon et tout ce qu'il essayait de faire pour amener une réconciliation monarchique. Efforts inutiles, on le sait. Avant tout, comme le dit admirablement l'écrivain, « la réconciliation était à faire entre Dieu et la France : c'était là, et c'est encore là aujourd'hui la fusion... »

En attendant, cette fusion divine s'opérait dans l'âme du noble proscrit. Le chapitre intitulé *Réveil de la foi* (1854-1858) n'est pas à commenter, il n'est même pas à lire, il est à méditer. On y apprendra (quel est l'homme de notre temps qui n'ait un besoin impérieux d'apprendre de telles choses?) tout ce qu'offrit à Dieu cette âme généreuse pour mériter, en quelque façon, d'être rivée définitivement à Lui. Acceptation chrétienne des douleurs paternelles les plus déchirantes, de l'oubli et de l'ingratitude de la part des hommes et de la patrie, résignation suave et forte à une vie inactive, à l'heure même où son coup d'œil, son bras et son épée auraient pu rendre tant de services sur les plages de Crimée ; actions de grâces à la Providence, sans mélange d'arrière-pensée et d'amertume, à la nouvelle de toutes les victoires françaises ; puis lutte énergique contre les objections qui arrêtaient encore son esprit ; lecture studieuse de la Bible et des principaux ouvrages de philosophie catholique, assiduité à écouter la parole de Dieu, rapports presque journa-

liers avec les hommes et les prêtres plus capables de l'éclairer, voilà les armes dont se servit La Moricière pour reconquérir sa foi. Suivant une belle parole de Mgr Dechamps : « Il lui fallait entrer dans la place par la brèche que nul ne fait qu'à genoux ; il la fit à genoux, mais pour se relever plus grand et pour entrer dans la vie chrétienne avec toutes les puissances de son âme. » Dès lors, sa foi devient une foi sans timidité, sans réticence, pratique, passionnée pour toute irradiation nouvelle de la vérité, sans pitié pour les extravagances ignorantes ou déloyales de la libre-pensée, mais conquérante en même temps et désireuse de faire des adeptes parmi les intimes de sa vie privée. Pour lui, le catholicisme n'est pas seulement une grande institution religieuse à honorer ; c'est, avant tout, un ensemble de devoirs stricts à accomplir. Dés 1855, il remplit son devoir pascal ; M. Thiers doit, pour le voir, attendre qu'il soit revenu de la messe, et à ses anciens amis politiques il parle « du mépris des choses de la terre et de l'amour des choses du Ciel en dehors desquelles il n'y a rien, absolument rien ! »

Droit comme il l'était, l'esprit du général ne pouvait tarder à s'apercevoir que le catholicisme, qui lui garantissait le salut de son âme, devait être aussi le principe sauveur des sociétés et des peuples. Aimant son pays de tout cœur, que pouvait-il donc lui souhaiter, sinon un retour prompt et entier à cette même vie chrétienne ? Toutefois, bien que converti du libéralisme personnifié dans Cavaignac et Tocqueville, quelque temps encore il devait appartenir à ce qu'on est convenu d'appeler le libéralisme catholique, cette petite école ou église qui voudrait rester libre de renier les traditions de la grande Église, sous ses bénédictions et son autorité, mais qui, grâces à Dieu et à Pie IX, se pulvérise chaque jour davantage. L'air même qu'il respirait, l'influence des amis qui l'entouraient, le courant de l'opinion, ses attaches du passé qui le liaient au camp libéral, certaines répulsions à l'endroit des hommes qui, à ses yeux, représentaient l'union de l'Église et de l'État et qu'il avait vus se rallier presque tous au 2 décembre, tout conspirait à l'engager dans les filets et les obscurités de ce tiers parti. Puis, n'oublions pas qu'il lui manquait les lumières que nous avons, la doctrine si

claire et si précise du Saint-Siége, ses avertissements réitérés. Ce parti, du reste, qui n'est pas celui de la vérité complète et des franches décisions, était incapable de donner le repos définitif à son âme. Nous le verrons bientôt entrer sur le terrain du catholicisme pur et se convaincre que, sur ce terrain seulement, les nations comme les individus peuvent retrouver leur salut.

Malgré cette lacune momentanée, on peut comprendre, dès maintenant, comment Pie IX, menacé dans son indépendance spirituelle en même temps que temporelle et obligé de maintenir intact, même par les armes, le dépôt confié à sa garde, put, sans témérité et avec ce coup d'œil surhumain qui le distingue, discerner La Moricière pour ce rôle de chevalier de l'Église contre la révolution, rôle glorieux devant Dieu et devant l'histoire, mais souverainement impopulaire et odieux pour le sens perverti du monde moderne. On comprend comment Pie IX n'avait pas trop présumé de cet homme, hier encore ministre de Cavaignac, partisan très-indécis de l'expédition de 49, imbu de tous les préjugés contemporains, mais aujourd'hui instruit par les expériences et les adversités, et par elles rapproché de Dieu et de tout ce qu'il y a ici-bas de vérité, de justice, d'honneur pur. On comprend enfin comment les offres du Souverain Pontife, faites avec la plus délicate discrétion, eurent pour réponse ces paroles si nobles et si spontanées : « C'est une cause pour laquelle je serais heureux de mourir. — On ne discute pas l'appel d'un Père. » Du reste, nécessité du pouvoir temporel et de la royauté pontificale pour le service même de la royauté spirituelle, pour la sauvegarde des principes qui, seuls, font vivre les individus et les peuples, pour la libre diffusion, dans le monde, de toute lumière et de toute grâce, pour la liberté du Christ sur la terre au milieu des conjurations possibles ou existantes des rois et des nations ; importance, par conséquent, de maintenir la puissance de Rome, siége vivant de tout ce qui constitue l'organisme de l'Église, lieu d'où elle voit, d'où elle parle, enseigne et vivifie, La Moricière a compris tout cela. Ne fallait-il pas que cette âme fût non-seulement forte, mais déjà bien éclairée de la lumière chrétienne, pour saisir ces immenses questions, au milieu de la nuit morale qui enveloppait et enveloppe encore les intelligences façonnées par ce siècle ?

IV

Il part donc pour Rome. *Spes mea Deus :* Mon espérance, c'est Dieu ; telle était, avons-nous dit, la devise des La Moricière ; tel fut aussi le sentiment qui domina dans l'âme du général au moment du départ. « Je n'ai vraiment d'espoir qu'en Dieu, » écrivait-il à son vieil ami d'Afrique et d'exil, le général Bedeau, depuis longtemps assez chrétien pour entendre un tel langage. Cela suffit pour se sentir fort. D'ailleurs, la vue de Pie IX, qui charme particulièrement les grands cœurs, l'aspect de la situation vraie du pays, toujours mal dépeinte en France, ne pouvaient qu'accroître la confiance du nouveau commandant en chef de l'armée pontificale. Certes, il n'était pas de ceux dont on a pu dire : *Roma veduta, fede perduta :* ceux-là, ou n'ont pas d'yeux pour voir, ou n'ont pas de foi à perdre ; rien d'étonnant qu'ils sortent de Rome comme ils y sont entrés, aveugles et incroyants. Mais ceux qui apportent à Rome des yeux qui voient et une foi qui vit, quand surtout ils ont le bonheur de pouvoir respirer un peu de temps cette douce atmosphère, sentent chaque jour leur vue s'éclairer et leur foi s'échauffer. Peu à peu ils voient s'effacer ces petits abus patiemment supportés qui leur avaient paru des montagnes, et ils s'éprennent d'un singulier amour pour ce pouvoir paternel et éminemment chrétien, qui sait rendre son peuple heureux et lui donner, sans vaines formules, une liberté de bon aloi. La Moricière était de ces derniers. Déjà sa première impression était bonne, et dès les premiers jours de son arrivée il comparait d'un ton piquant ceux qui de loin voulaient juger Rome sans la connaître, à ces utopistes qui, pour dépeindre l'Algérie, avaient consulté non la réalité, mais les fantaisies de leur tête.

Il serait superflu de nous arrêter longtemps sur ces six mois de la vie de La Moricière qui se sont écoulés au service du Pape et qui ont fait à jamais de son nom l'un des plus glorieux de l'Église qui combat sur la terre. Plus voisins de nous, ces événements sont plus familiers à nos lecteurs. Dans ce qui fut alors l'œuvre capitale du général, la formation de l'armée, ce qu'on admirera, ce n'est pas tant son infatigable activité, la puissance

de son génie organisateur, son inflexible énergie : en tout cela il a fait ses preuves en Afrique, durant dix-sept ans. Mais, ce qui emporte l'admiration, quand on connaît ce caractère bouillant et les petites préventions qu'a coutume d'apporter à Rome le Français même le mieux disposé, c'est le frein qu'il sut mettre à sa fougue naturelle, c'est sa patience que rien ne lasse. Les obstacles, cependant, étaient inévitables et de tout genre. Les rapports très-délicats qu'il fallait nécessairement avoir avec un corps d'occupation, ombrageux et facilement hostile ; le calme italien, souvent voisin de l'inertie et peu sympathique à l'ardeur française ; certaines douceurs de la routine qu'il fallait faire disparaître peu à peu ; ces petites défiances qu'inspirent forcément des étrangers et des nouveaux venus, parfois trop prompts à critiquer ; la nécessité de faire sortir, au plus vite, presque du néant, tout au moins du chaos, une armée digne du pape et de sa cause ; tout, enfin, semblait se réunir pour décourager un homme ordinaire, particulièrement un Français, à l'humeur impétueuse et irritable. Que le lecteur catholique et pieusement jaloux de l'honneur de Rome ne s'alarme point de voir M. Keller exposer en toute franchise ces difficultés, les réformes faites et à faire, par conséquent aussi, les petits abus à supprimer. Cela ne prouve absolument que deux choses : l'une que tout le monde sait, l'autre qu'il est bon de savoir : qu'à Rome, comme ailleurs, la pauvre nature humaine a ses petitesses, et que, s'il s'y rencontre un homme qui en paraisse exempt, c'est Pie IX. Puis, nous l'avons dit, pour quiconque a une lueur d'intelligence et de foi, ce sera à jamais l'honneur du gouvernement pontifical d'être, avant tout, paternel, au risque de pécher quelquefois par excès de bonté. Du reste, en ce qui concerne l'armée, comment s'étonner que le général ait trouvé presque table rase? Ce serait la gloire de l'Europe chrétienne que le pape, en paix avec les États qui l'entourent, sans souci pour ses frontières, suffisamment protégé par le seul respect filial des rois et des empereurs, pût vivre en dehors de la condition ordinaire des souverains. Pour contraindre Pie IX à se faire une armée, il avait fallu que le XIXe siècle vît le frémissement des nations en délire et la conjuration des rois contre le Christ.

Outre la patience délicate et chrétienne, ce qu'on admirera

encore dans le nouveau serviteur du pape, autrefois si rempli de l'esprit moderne, c'est sa haine déclarée pour la révolution et tout ce qui lui ressemble. Dans l'ordre du jour par lequel il prenait possession de son commandement, il assimilait, sans détour, la révolution à l'islamisme, au grand scandale des modérés; et peu de jours après, il écrivait de Pérouse, ville signalée entre les autres par son esprit mécontent : « Le moment est venu de rompre en visière avec la révolution. Il y a peut-être des gens qui voudraient flatter le monstre pour l'adoucir; mais, je connais par expérience les mœurs de cette bête féroce. Il faut la traiter de Turc à More, si l'on ne veut être mangé par elle, et jamais elle n'est aussi terrible que quand on croit l'avoir amadouée par des caresses. »

Quel était le secret de cette énergie que rien ne déconcertait, de cette patience à toute épreuve, de cette égalité d'âme qu'aucune difficulté n'entamait? Lui-même a révélé ce secret au comte de Quatrebarbes, en installant ce vaillant homme au poste de gouverneur d'Ancône : « Si vous êtes embarrassé, faites comme moi, invoquez le Saint-Esprit, il vous viendra aussi en aide. » Il fallait être un chrétien comme M. de Quatrebarbes pour bien entendre cette parole. Combien d'hommes même religieux de notre temps songent à invoquer le Saint-Esprit dans ces heures, où la puissance est aux ténèbres? L'une de ces heures avait alors sonné.

Pour ruiner l'œuvre de La Moricière, mais en même temps pour couronner sa gloire et achever de tremper sa foi, on sait ce qu'il a fallu : non, certes, une révolution intérieure et un soulèvement des populations; ces moyens n'auraient pas été obtenus dans une mesure suffisante, même provoqués et organisés du dehors; il a fallu une complication de forfaits que le guerrier d'Afrique n'avait pas appris à soupçonner pendant dix-sept années passées en face des tribus barbares; il a fallu une violation cynique de toutes les paroles données, aidée par la force brutale du nombre, servie par des complicités sans nom, couverte par une ignominieuse torpeur. On sait aussi comment, au milieu de ces scélératesses et de ces hontes, La Moricière et ses soldats s'apprêtèrent à gagner leur auréole de Machabées chrétiens. Au matin de la bataille, à la tête de sa troupe et auprès de Pimodan,

le général en chef reçut le pain des forts et l'hostie du combat dans la sainte maison de Lorette. Ainsi armé, il pouvait prendre l'étendard de Lépante et de saint Pie V. On sait où il l'a conduit, à l'honneur bien plus qu'à la défaite. Digne descendant de ce La Moricière qui, au XVIe siècle, défendait le mont Saint-Michel contre les huguenots, plus grand que son ancêtre, c'est une montagne plus sacrée qu'il défend, et si son armée paraît vaincue, sa cause ne l'est pas. Se défiant sans doute de lui-même et de ses émotions en présence de tels héroïsmes à peindre et de tels attentats à raconter, craignant peut-être de quitter le rôle plus calme de l'historien, par respect aussi pour son héros, M. Keller, pour nous rappeler les faits de Castelfidardo et d'Ancône, n'a pas cru mieux faire que de nous remettre sous les yeux les passages principaux du rapport de La Moricière. Si dans ce document qui tend surtout à flétrir l'agresseur, en même temps qu'à justifier le pape, les défenseurs et les populations des États du pape, la gloire du commandant en chef est tenue voilée par sa modestie, les lettres émues et reconnaissantes de Pie IX à son cher général suffiraient à déchirer ce voile, et par le *Bullaire romain* la postérité la plus reculée saura comment l'Église honore les siens.

Plus encore que le récit du combat de Castelfidardo, celui du siège d'Ancône est à relire. Pendant ces dix jours de bombardement et à l'heure suprême où l'iniquité fut consommée, le reflet chrétien semble briller plus vif que jamais sur le front de l'incomparable soldat. « Dans ses traits, son langage, son regard, — nous dit son digne auxiliaire, M. de Quatrebarbes, — on lisait la résignation la plus absolue à la volonté de Dieu et l'abnégation de lui-même jusqu'au sacrifice de sa gloire. »

Des catholiques se sont demandé comment La Moricière ne demeura pas à son poste après le désastre. Ils trouveront dans le livre de M. Keller la réponse à cette question. Ce fut le sentiment de la plus délicate discrétion qui engagea le général en chef à disparaître pour un temps : *pour un temps*, car il comptait revenir au premier signe ou à la première menace sérieuse. D'ailleurs, il laissait à Rome le meilleur de lui-même. Son cœur, son intelligence, son épée, ses forces restaient à la disposition et aux ordres du pape, comme ses nombreuses lettres l'attestent ; plus d'une fois, notamment dans les premiers jours de 1862, lors

des nouvelles tentatives garibaldiennes, il fut sur le point de reprendre son vieux sabre qui avait déjà combattu tant de bons et saints combats.

Au-dessus de l'homme, Dieu avait aussi ses desseins. Il voulait, avant de couronner celui qui avait si vaillamment lutté, achever d'épurer son cœur et ses pensées.

V

Rien de touchant comme le tableau des dernières années de cette vie. Il est éclairé de la douce et pure lumière des joies et des vertus intimes. On jouit de voir cette existence, si longtemps au feu et à la peine, enfin consolée et adoucie. La tendresse d'une femme digne de son époux par le courage et le cœur, les caresses de deux filles bien-aimées, dont l'une, après avoir uni son beau nom au grand nom des de Maistre, devait si tôt rejoindre son père dans les embrassements du Ciel, c'était plus qu'il n'en fallait pour faire oublier à La Moricière toutes les amertumes passées et lui apprendre à aimer de plus en plus un Dieu qui réserve de telles joies à ceux qui ont travaillé pour lui. Aussi, dans cette sereine atmosphère, sa foi devient de la piété, piété aussi simple et candide que la foi a été vaillante ; sa générosité pour Dieu se traduit par la fidélité dans les plus petites choses, même dans des choses de surérogation ; l'énergie de son caractère s'affirme par la lutte contre lui-même, par des victoires sur les moindres défauts ; sa bonté est souvent une tendresse pleine de sollicitude ; sa charité, déjà depuis 1852 si active et intelligente, prend toutes les allures du zèle le plus ardent ; tout cela (ce qui est une espérance et une leçon) greffé sur une nature foncièrement française et moderne, mobile, impétueuse, aux instincts quelquefois inquiétants, mais qui ne demandent qu'à être bien dirigés.

Enfin, et surtout, c'est dans cette période de 1861 à 1864 que ses idées religieuses se purifient entièrement. Elles étaient, nous l'avons dit, restées légèrement entachées de ce libéralisme contemporain qui a empiété jusque sur le terrain sacré. Déjà de sa croisade de Rome, outre la persuasion que le pouvoir pleinement chrétien n'est point une chimère, il avait rapporté de précieux éclaircissements sur la valeur de ces immor-

tels principes de 89, que la révolution italienne, elle aussi, prétendait appliquer. Aux élections générales de 1863, raconte M. Keller, comme quelques jeunes gens désiraient d'un candidat à la députation une déclaration explicite dans le sens des principes de 1789, le général les arrêta court en leur demandant de préciser cette vague formule : « Si vous ne savez pas ce que c'est, gardez-vous d'en parler ; » et ce fut à ce propos qu'il caractérisa ces principes d'un mot profond : *Ils sont tout bonnement la négation du péché originel.*

Le catholicisme libéral jetait alors des feux et un éclat qu'il ne ne reverra assurément jamais. C'était l'époque des congrès de Malines, d'une reprise d'admiration exagérée pour *la liberté comme en Belgique ;* et, comme c'était aussi l'époque des désillusions définitives des catholiques sur le compte de l'empire, on pensait, par une conséquence qui paraissait presque logique, que le moment était venu de prêcher et de réclamer *l'Église libre dans l'État libre.* Quoi d'étonnant que les têtes du parti aient désiré pouvoir dire bien haut à Rome et au monde que le chef de l'armée pontificale, le grand serviteur de Pie IX était des leurs et au moins tacitement faisait la leçon au Souverain Pontife? Mais La Moricière avait trop bon œil, trop bon esprit et trop bon cœur pour se laisser surprendre : « Je suis le soldat du pape, je ne suis pas son théologien; » et, comme le dit Mgr de Poitiers dans l'éloge funèbre du général, « il ne croyait pas que l'honneur de servir l'Église donnât à qui que ce soit le droit de la discuter, encore moins de la désavouer... Il serait par trop stérile, ajoute plus loin l'éminent prélat, de consacrer son épée, sa parole ou sa plume à la défense de la cause temporelle de la papauté, si, en abandonnant les principes fondamentaux du droit public chrétien, on enlevait à cette souveraineté son unique moyen comme sa principale raison d'être et de durer. » Jusque-là, il faut le dire, peu versé dans le domaine théologique, comme il le déclarait tout le premier, le général n'avait pas fait grande attention à cette division existant entre les catholiques sur les questions religieuses elles-mêmes ; mais la voyant se dessiner plus nettement, il prétendit aller au fond de ce démêlé. Il chercha donc la lumière, et il la chercha où il fallait la chercher. Dieu ne tient pas caché sous le boisseau le flambeau

qui doit éclairer le monde, mais il le place sur le candélabre, dans la cité qui s'élève sur la montagne sainte. C'est la sainte Église catholique, c'est Rome, c'est la papauté qui a la mission divine de parler, et, en parlant, de chasser les ténèbres et de terminer les causes. La foi de La Moricière savait cela, sa raison le comprenait. Aussi souhaitait-il sur les points plus vivement débattus une révélation plus précise de la grande parole illuminatrice. Il ne tarda pas à être satisfait. Le 8 décembre 1864, le *Syllabus* vint réjouir les bons, ameuter les méchants, effrayer les timides, consterner les prudents et scandaliser les sages. Tandis que ces derniers disaient ces condamnations inopportunes ou inutiles, eux surtout les avaient rendues nécessaires. Comme on l'a redit dans une autre circonstance, *quod inopportunum dixere, fecerunt necessarium*. Dès la première apparition du document, ce ne fut pas simplement avec un certain respect extérieur, ce fut avec la joie la plus intime et la plus vraie que le général salua, comme une lumière bienfaisante, cette nouvelle affirmation de la doctrine catholique. Rien que le courage de Pie IX était fait pour plaire à une grande âme ; ne fallait-il pas une sainte audace, un mépris magnifique des sagesses humaines, pour proclamer ainsi la vérité tout entière, à un siècle qui la trouvait trop dure et ne voulait pas la porter ? Trois mois après l'hypocrite convention de septembre, à l'heure du plus universel abandon, parler de la sorte n'était-ce pas, en quelque façon, jeter un sublime défi aux puissants de ce monde ? Mais, ce n'était pas assez pour La Moricière d'une admiration de cœur, plus spontanée que réfléchie. Au lieu de faire, comme tant d'autres, qui se permettaient de juger l'acte pontifical et de le blâmer, sans le comprendre ou même sans l'avoir lu, il voulut en avoir la pleine intelligence. Pour cela, il suivit la seule vraie méthode indiquée par le bon sens et par la foi. Il ne commença pas par adopter pour criterium et règle de jugement les principes modernes, afin d'examiner ensuite si et comment l'enseignement de l'Église pouvait s'accorder avec eux, et alors, d'après le résultat de cet examen, accepter, interpréter, amoindrir ou rejeter cet enseignement. Il prit le procédé exactement inverse. « Aussi, dit M. Keller, il ne fut pas de ceux qui cherchèrent à diminuer l'Encyclique ou à la détourner de son but. » Il était trop clairvoyant et trop droit pour se méprendre

sur les adversaires qu'elle visait. Par une modestie qui l'honore, car il y occupe une belle place, l'auteur glisse rapidement sur ces faits. Heureusement Mgr Pie a consigné certains détails qui, dès lors, demeurent acquis à la postérité. Citons textuellement le grand évêque. « A quelque temps de là, un livre dont il avait encouragé la publication parvient entre ses mains (*L'Encyclique du 8 décembre* 1864 *et les Principes de* 1789, *ou l'Église, l'État et la Liberté*, par Émile Keller) ; il le lit, il le relit, il l'annote. De cette vaillante main que la mort allait bientôt glacer, il crayonne sur la marge des exclamations sympathiques, d'enthousiastes *très-bien!* en face de passages tels que celui-ci : « On a dit assez ce que l'Encyclique n'était pas ; il reste à voir ce qu'elle est et à trouver en elle ce qui doit non-seulement ne pas blesser, mais attirer, satisfaire, captiver toutes les âmes droites et généreuses. Ce serait peu qu'elle fût inoffensive ; elle doit être souverainement efficace, bienfaisante, opportune ; et, aux princes comme aux peuples, à l'autorité comme à la liberté, elle doit offrir la seule garantie véritable, la seule réconciliation possible. »

Puis il écrit à l'auteur : « J'ai fini de lire votre beau livre, et je l'ai recommencé en y mettant quelques annotations. Vous avez tenu la promesse que vous faites au commencement, d'expliquer, de motiver et de justifier l'Encyclique. Vous avez déchiré tous les voiles et vous marchez fermement dans le sentier de la vérité. Mais, que de colères vous allez soulever ! Déjà je vois qu'on fait autour de vous la conspiration du silence ; cela n'aura qu'un temps, et plus tard on adoptera peu à peu vos appréciations, vos jugements, qui, sauf quelques restrictions que je vous signalerai, me paraissent profondément justes. Aujourd'hui je me borne à vous remercier des bonnes heures que vous m'avez fait passer en lisant toutes ces magnifiques pages consacrées à la défense de la *vraie vérité.* »

Quelle leçon pour notre siècle ! c'est à dessein que nous y avons insisté. Quelle distance entre le La Moricière de 1830 et le La Moricière de 1864 ! Une foi qui subjugue si victorieusement de telles âmes ne doit-elle pas avoir pour elle toutes les beautés et toutes les splendeurs du vrai ?

VI

A ce moment, l'âme de La Moricière, si longtemps altérée de lumière, n'était-elle pas suffisamment rassasiée, et que lui manquait-il, sinon le plein jour de la vision du Ciel ? La mort pouvait donc venir, ou plutôt la gloire du Seigneur pouvait lui apparaître. Les hommes, dont les pensées ne sont point toujours les pensées de Dieu, auraient peut-être rêvé pour ce guerrier illustre, s'ils eussent été les maîtres de ses destinées, la mort héroïque et éclatante du champ de bataille. Mais Dieu a voulu une mort qui fût complétement le reflet de toute cette vie, vie de combat assurément, mais vie aussi, vers la fin surtout, de paix et de sérénité. La mort qu'il lui envoya n'a-t-elle pas ce caractère ? Il succombe en guerrier, presque debout, dans une étreinte subite du mal et en serrant sur ses lèvres l'arme du triomphe par excellence, la croix ; mais il s'endort en même temps comme le juste dans la paix du bon Dieu, seul avec un prêtre et un fidèle serviteur, après une dernière conversation sur l'efficacité des indulgences et l'expression d'un unique désir, celui de l'absolution sacramentelle qui pacifie l'âme en la purifiant. Aussi prendrions-nous plutôt pour un éloge que pour une critique ce mot qu'un vieil ami du général, digne compagnon de ses guerres d'Afrique, a dit sur l'ouvrage de M. Keller : « C'est une bonne et belle vie, mais qui manque de poudre. » Pourquoi l'odeur de la poudre et de la fumée des camps dominerait-elle dans une vie, qui, quoique militante d'un bout à l'autre, demeure en fin de compte si sereine et si radieuse ?

Avant de finir, La Moricière nous a tracé la voie ; il a couronné l'œuvre de toute sa vie et atteint dans sa plénitude la vérité qu'il n'avait cessé de poursuivre avec une infatigable ardeur. Toujours à l'avant-garde de son siècle, il est monté à l'assaut de la Révolution et il est mort sur la brèche ouverte par lui à ceux qui le suivront. Il a attaqué dans ses derniers retranchements l'islamisme moderne, en mettant l'épée conquise sur Abd-el-Kader et la gloire de Constantine au service du Vicaire de Jésus-Christ.

Au milieu du concert de louanges qui environna cette tombe trop tôt fermée, quel Français aurait prévu les désastres qui, depuis lors, sont venus fondre sur nous? Certes ils ont rappelé les plus sombres prévisions de La Moricière, et il est permis de croire que, s'il n'avait pu les empê-

cher, il n'y aurait point survécu. Son cœur ne se serait-il pas brisé vingt fois s'il avait dû voir, comme nous, le Piémont profitant de nos défaites pour tenter un nouveau Castelfidardo, l'armée pontificale écrasée par des forces inégales, Victor-Emmanuel triomphant au Quirinal, Pie IX prisonnier au Vatican, la liberté et les droits des catholiques du monde entier impunément foulés aux pieds par cette Italie que l'empire avait faite, l'unité allemande se dressant contre nous comme un châtiment, la France vaincue non par une coalition, mais par la Prusse toute seule, nos vaillantes armées livrées à l'ennemi par des capitulations sans exemple, Strasbourg, Metz, les clefs de nos frontières devenues la proie du vainqueur, la patrie mutilée, nos plus belles provinces ravies par l'étranger ?

La Moricière où es-tu ? Qui vengera l'honneur de nos armes ? Qui lavera dans le sang notre drapeau couvert d'humiliations ? Qui affranchira l'Alsace et la Lorraine toutes frémissantes sous la main de leur oppresseur ? Qui rendra sa gloire à la belle armée de l'Église ? Qui chassera les hordes révolutionnaires du seuil du Vatican ? Qui délivrera Pie IX ? Qui délivrera la France ?... La Moricière, où es-tu ?

Mais ton esprit est encore vivant parmi nous ; tu nous as indiqué le but, à nous de l'atteindre... Tu as reconnu que les libertés et les vertus qui veulent vivre sans Dieu sont des rameaux détachés de leur tige, condamnés à se dessécher bientôt. Tu as retrouvé dans l'Église catholique, mère des peuples civilisés, la source de tout progrès, de toute force durable ; en présence des gouvernements aveugles ou criminels conjurés contre elle, tu as pensé qu'un pouvoir chrétien pourrait seul nous relever et nous sauver ; à Rome tu as reconnu le type et la base de ce pouvoir chrétien, et, alors que tout le monde la regardait comme perdue, tu t'es consacré à la défendre.

Tu as vu clair dans les ténèbres où nous vivons. Notre ennemi le plus redoutable, ce ne sont pas les Prussiens, grands par nos fautes et vaincus d'avance le jour où nous serons unis, c'est la Révolution, qui nous divise et nous conduit, de crise en crise, aux abîmes où tombent les peuples ingouvernables, voués au despotisme ou à la domination étrangère. La Révolution n'a qu'un but, détruire de fond en comble le catholicisme, qu'elle déteste. Après avoir chassé l'Église de la société, elle prétend que cette victoire demeurera stérile, tant qu'il restera au cœur du peuple un vestige de foi chrétienne. Là est le vrai terrain de la lutte. Il s'agit de savoir si nous accepterons une direction révolutionnaire qui achèvera de nous perdre, ou une direction chrétienne qui nous relèvera de nos ruines.

La république s'est plus que jamais identifiée avec les principes anarchiques, qui rendent tout gouvernement et le sien plus que tout autre impossible. Elle n'est, dans l'état des esprits, qu'une trève, qu'un frêle radeau sur lequel nous naviguons entre le césarisme et la démagogie.

Au contraire, la monarchie, revenue des erreurs qui l'ont poussée à l'absolutisme et qui l'ont perdue, représentée par un prince qui est, après Pie IX, la plus pure et la plus loyale figure de ce temps, semble être désormais notre seule planche de salut ; mais elle suscite de toutes parts des méfiances et des antipathies, précisément parce qu'elle se déclare l'adversaire de la Révolution.

On aura beau s'agiter, on ne fondera ni république ni monarchie, ni armée ni gouvernement, ni autorité ni liberté, ni mœurs ni caractères, tant que l'on ne bâtira pas sur la pierre angulaire qui est la vérité catholique.

Quand nous en serons convaincus, quand la fusion sera faite entre Dieu et la France, les passions politiques qui nous séparent s'évanouiront : car elles ont pour élément l'oubli, la peur ou la haine de Dieu. Ce jour-là, notre patrie sera grande, libre et glorieuse, telle que La Moricière la voulait. L'Alsace et la Lorraine verront finir leurs tortures. La Prusse et le Piémont seront châtiés à leur tour. La justice, la vérité, la liberté des consciences et des peuples opprimés triompheront une fois de plus par le nom de la France.

Telles sont les magnifiques pages qui terminent ce beau livre. On le voit, il se dégage de cette *vie* un enseignement lumineux, grandiose, pratique, merveilleusement adapté à notre temps et à notre société. Le monument que M. Keller peut se féliciter d'avoir élevé à la gloire d'un héros publie aussi la vérité, la puissance et la fécondité de notre foi catholique.

En même temps que l'histoire, l'art s'apprête à honorer cette grande mémoire. Mais ce serait peu de graver seulement sur la pierre une si admirable figure. Il faut la faire revivre, agir, parler. Que la France moderne n'oublie pas que La Moricière, glorieux entre ses plus illustres fils, n'a été si complétement formé à son image que pour devenir son modèle. Que dans ses mœurs, son esprit et son cœur elle fasse donc revivre le cœur, l'esprit et les mœurs du grand homme qu'elle a perdu.

Il nous revient ici en souvenir une touchante parole, que le général Bosquet, heureux de faire remonter l'honneur de ses succès à son ancien commandant d'Afrique, écrivait au lendemain de la prise de Sébastopol : « C'est vous, mon général, qui m'avez mis le pied à l'étrier et les rênes dans la main. » Que la France redise à La Moricière cette même parole ; que, formée et guidée par ce chef, elle reprenne vaillamment le chemin de ses saintes et nobles destinées.

J. Dugas.

LE DEVOIR DE L'AUTORITÉ SOCIALE

DEVANT LES MÉFAITS DE L'ART ET DE LA PRESSE

I

On dit que l'Égypte ancienne avait gravé ces belles paroles au frontispice de ses bibliothèques : *Ici est le trésor des remèdes de l'âme.* La France contemporaine pourrait-elle, sans trop mentir à l'évidence, tracer la même inscription sur la porte de ses bibliothèques privées et publiques, de ses librairies et de ses cabinets de lecture, — ou mieux encore sur ces immenses ballots de papier imprimé que le colportage et la poste jettent tous les jours en pâture à la curiosité populaire ?

Il y a une vingtaine d'années, le ministre de l'intérieur de ce temps-là s'avisa d'ouvrir une enquête pour savoir au juste quelle était la qualité des produits intellectuels débités dans le pays par le moyen du colportage. Une commission nommée à cet effet procéda aux plus minutieuses recherches, et le résultat de ses travaux, ce fut la découverte que voici : sur neuf millions de volumes environ dont se composait la marchandise littéraire alors en circulation, *les huit neuvièmes, c'est-à-dire huit millions, appartenaient à la catégorie des livres plus ou moins immoraux*[1].

Quelques années plus tard, en 1866, le ministre de l'instruction publique invitait les préfets de tous les départements à lui

[1] Voir le rapport adressé au ministre de l'intérieur au nom de la Commission de colportage (*Moniteur*, 8 avril 1853).

faire connaître quels étaient les livres qui, étalés dans les foires ou offerts par les colporteurs, avaient le plus de vogue dans les campagnes. Les réponses adressées par les préfets se résumaient à peu près dans les termes suivants : « Dans la classe ouvrière, écrivait l'un d'eux, on lit de mauvais romans et des livres souvent immoraux que les colporteurs trouvent moyen de faire échapper à l'estampille. » « Les classes ouvrières, disait un autre, n'ont rien à gagner par les lectures qu'elles préfèrent. C'est un cercle vicieux : les colporteurs ont dans leurs balles les livres qu'on leur demande de préférence, et les habitants des campagnes achètent ce qu'ils trouvent. On ne lit guère que Alexandre Dumas, Pigault-Lebrun, Paul de Kock, Eugène Sue, les petits journaux à cinq centimes. » Un troisième citait parmi les livres qui ont le plus de débit les *Œuvres de Piron* et une foule de petits ouvrages dont les titres allèchent les curiosités malsaines et les passions dépravées. Le lecteur nous dispensera de reproduire ici ces listes scandaleuses[1].

Voilà où en étaient les choses sous le régime impérial. Le gouvernement du 4 septembre, en recueillant l'héritage de son devancier, jugea apparemment que la propagande démoralisatrice ne possédait pas encore d'assez larges immunités; quelques jours après son avénement au pouvoir, il décrétait la liberté absolue de la librairie. Ce qui devait arriver arriva. « Comme conséquence de ce principe nouveau, on a vu se développer, soit dans les villes, soit dans les campagnes, un commerce d'écrits, de livres, de brochures, de pamphlets, de journaux, semant partout la calomnie et outrageant la religion, corrompant les mœurs, signalant à la haine des classes entières de citoyens, prêchant la désobéissance aux lois et le mépris de l'autorité. » Ainsi s'exprimait l'honorable M. Depeyre dans son exposé des motifs d'un nouveau projet de loi sur la librairie[2].

Au sein de la Commission parlementaire chargée d'examiner ce projet, des paroles non moins significatives se sont fait entendre. On a reconnu que « le désordre était flagrant », que « jamais les mauvais livres de tout genre n'avaient été plus ré-

[1] Cf. M. Ernest Cadet : *Le Mariage en France*, p. 132, 133.

[2] Ce projet de loi a été présenté à l'Assemblée nationale le 16 décembre 1873, par M. Depeyre alors ministre de la justice.

pandus qu'aujourd'hui. » Un membre, M. Laboulaye a posé cette question : « Comment les romans qui ne circulaient pas sous les derniers règnes et dont la vente était interdite peuvent-ils se réimprimer impunément aujourd'hui? » A quoi M. Depeyre ne trouvait d'autre réponse que celle-ci : « Ces livres n'ont pas été condamnés... Il existe une foule de petits livres abominables qu'on ne peut poursuivre, parce qu'ils côtoient habilement le Code pénal[1]. »

Du reste, pour savoir où en est aujourd'hui le travail d'empoisonnement social accompli par la mauvaise presse, il suffit d'interroger les recueils spéciaux de bibliographie et les organes de la presse honnête. Prenons-y quelques indications recueillies au hasard.

Tel roman « immonde » (c'est la qualification que lui donne le *Polybiblion*) est arrivé rapidement à sa *quarante-unième* édition[2]. Tel autre roman de date récente est ainsi apprécié par un critique fort peu entaché de pruderie littéraire : « Je ne refuse point aux romanciers d'user de l'adultère, car enfin c'est leur ressource (!)... Mais ce que je constate ici c'est le sang-froid, la sécurité avec laquelle l'*opérateur* fouille des ulcères fétides et crève des abcès nauséabonds. Il remue toutes ces sanies purulentes avec la placidité d'un carabin qui mange son petit pain en disséquant un cadavre verdi[3]. »

Une collection de petits livres est depuis peu de temps en cours de publication sous le titre de *Bibliothèque démocratique*. « Les auteurs reprennent à leur compte le mot de Mirabeau, qu'ils inscrivent en tête de leurs œuvres, comme un des articles de leur programme : *Vous n'arriverez jamais à rien si vous ne décatholicisez pas la France*. Cette publication se compose de petits volumes verdâtres, de format in-32, qui ont environ cent quatre-vingts pages d'impression et qui coûtent six sous la pièce. C'est d'un prix modeste, d'un maniement commode, imprimé avec une élégance suffisante et fabriqué tout exprès pour circuler, se loger

[1] Séance du 21 février 1874. Voir le résumé des débats dans la chronique du *Journal de l'Imprimerie et de la Librairie*, numéros de janvier, février, mars et avril.

[2] *Polybiblion*, mai 1874, p. 305.

[3] *Revue politique et littéraire*, 9 mai 1874, p. 1075.

dans les poches, s'introduire dans toutes les bibliothèques, s'accommoder avec toutes les bourses et répandre partout, en les condensant, la collection des calomnies, des préjugés et des mensonges que, depuis un siècle, on débite contre la religion catholique. Les sujets, d'ailleurs, sont variés. Il y a les brochures politiques, celles qui traitent de questions morales et sociales, telles que « le divorce, » et enfin celles qui sont consacrées aux questions religieuses, dont voici les principaux titres : *La Fin du Papisme*, *La Confession*, *Le Mariage des prêtres*, *etc.* En tout, il y en a une cinquantaine comme cela, et nous sommes au début de l'entreprise. — Le but est très-clair : pousser le peuple au mépris de la religion et à la haine du prêtre ; peindre celui-ci avec des couleurs assez odieuses pour que sa parole ne trouve plus de crédit, que sa robe n'inspire plus de respect, que sa doctrine n'excite plus que la colère, et qu'une révolution venue, on le guillotine ou on le fusille[1]. »

Ces ouvrages et une foule d'autres semblables se répandent en masse ; « la spéculation qui les entreprend, au prix où elle les donne, doit les écouler par milliers pour y trouver son bénéfice. Pour cette circulation, elle n'a pas besoin de l'estampille du colportage, et aussi ces volumes ne la portent pas. On ne l'a pas demandée, on ne l'eût pas obtenue, et c'est comme cela qu'ils échappent à la surveillance du gouvernement[2]. » Attrait du bon marché, annonces, réclames, prospectus rédigés avec un art infernal : rien n'est omis pour activer la propagande. Il s'agit, par exemple, d'écouler tel roman de Pigault-Lebrun ; « les éditeurs soigneux de l'éducation du peuple et habitués à imprimer pour lui ont soin de le faire paraître à dix centimes la livraison. Voilà un ouvrage tout trouvé pour les ateliers où, dans les métiers qui ne font pas de bruit, on se cotise maintenant afin de se donner le luxe d'un lecteur. Toutefois, comme l'ouvrier pourrait n'être pas encore assez au courant de la littérature licencieuse et ne pas sentir assez le fumet de ce nom, pourtant bien faisandé, le prévoyant prospectus donne au revers ce qu'il appelle *un extrait*

[1] M. Armand Ravelet, dans le journal *Le Monde*, 3 mars 1874. L'auteur de cet article fait connaître en détail la manière infâme dont s'y prennent ces écrivains pour vilipender le clergé et pour faire de la confession un mystère d'iniquité.

[2] *Le Monde*, loc. cit.

du sommaire des chapitres. Un extrait du sommaire, vous entendez bien ! Le sommaire à lui seul ne serait pas assez salé et assez significatif ; mais on en a fait un extrait, on en a tiré une essence qu'on annonce comme l'essence de salsepareille, ou comme l'extrait de saturne, ou comme le baume concentré ; et, en effet, cet élixir est si capiteux, cette quintessence si forte, que j'ai cherché, sans pouvoir en venir à bout, à en faire quelque citation. Le lecteur ne la supporterait pas, même étendue et noyée dans l'honnêteté et dans les précautions oratoires des mots... Comme si tant d'art n'avait pas suffi, la petite annonce bleuâtre sur papier mince contient quelque chose de mieux réussi encore et de plus mirifique. Au revers de l'extrait et sur la face qu'on présente au public, s'étale une danseuse effrontée, dont on peut voir, au reste, des spécimens dans certaines affiches approuvées et collées dans les rues de Paris. » Enfin, au-dessous de cette représentation cynique, l'éditeur place une annonce ainsi conçue : « Cinq gravures *hors texte* sur papier teinté. Pour les souscripteurs, prix : 15 centimes. » Ce n'est pas même le prix de revient ; « c'est une prime ; on vous en fait cadeau, puisqu'on ne vous demande pas ce qu'elle coûte. Mais, ce qui donnera à cet honnête présent tout son prix, c'est l'avis suivant, dont il faut admirer l'habile hardiesse : *Les cinq gravures ne peuvent être imprimées avec le texte*. Puis, au-dessous, en grosses capitales : DÉFENSE MINISTÉRIELLE[1]. » — Devinez-vous tous les petits mystères de perfidie qui se cachent sous cette annonce ? Sentez-vous combien toutes les autres séductions sont relevées par cet attrait « du fruit défendu ? »

On se demande, après cela, ce qui peut manquer encore à ces honteuses spéculations pour en arriver sûrement à leurs fins ? Rien, en vérité, pas même les volontaires et les zélateurs du satanique apostolat. Ceux-ci se rencontrent partout, partout où il y a du mal à faire. Tantôt, c'est un médecin qui, en visitant ses malades, leur met entre les mains un volume destiné à tuer en eux la foi chrétienne, à les préparer doucement au scandale de l'apostasie suprême et de l'enterrement solidaire. Tantôt, ce sont des collégiens, oui, des collégiens, mais déjà savants dans

[1] L'*Univers*, 8 mai 1874 ; article de M. Antonin Rondelet

l'art de la perversion, qui se vouent corps et âme à la propagation des *Hébertistes* de Tridon et autres productions saturées du plus pur venin révolutionnaire[1]. Tantôt, enfin, ce sont des associations, parfois composées, en partie, d'honnêtes gens, — de ces honnêtes gens toujours prédisposés au rôle de dupes ou de complices, — et qui s'emploient à répandre gratuitement telles collections, telles bibliothèques notoirement antichrétiennes ou immorales. Une publication catholique constatait naguère le fait suivant : « En une seule semaine, *une somme de trente-sept mille francs a été dépensée pour jeter dans l'ouest de la France une masse de brochures infâmes*[2]. »

Toutefois, ni la fécondité de la fabrication, ni le savoir-faire des trafiquants, ni le zèle des agents de propagande, ne sauraient assurer aux mauvais livres une diffusion sans limite, une action absolument continue et permanente. Il appartient au journalisme de combler toutes les lacunes et les intermittences. Le journalisme antichrétien et corrupteur élargit indéfiniment la sphère du travail de démoralisation et il réalise, à sa plus haute puissance, la continuité en même temps que l'ubiquité du mal. De celui-là on peut vraiment dire qu'il est partout : dans la rue comme aux champs, au salon comme à la taverne, à l'usine comme à la mansarde. Il apparaît sous toutes les formes et, par la modicité de ses prix, par les mille combinaisons des rapports sociaux, il devient accessible à l'indigence et à la misère elle-même. Ce qu'il n'a pas fait la veille, il le fera le lendemain ; il y reviendra sans fin, sans trêve et sans relâche. Toutes les insanités, toutes les choses malfaisantes, toutes les substances vénéneuses propres à gangrener les intelligences ou les cœurs, il les ramasse, il les transforme à son usage, il les réduit, pour ainsi dire, à l'état de poisons volatils qui circulent comme la peste dans l'air. Il sait, au reste, il sait le mieux du monde s'accommoder à tous les goûts, à tous les appétits, à toutes les variétés, à toutes les nuances des passions corrompues et des instincts pervers. Blasphème élégant, fine ironie, persiflage de bon ton, sa-

[1] Voir sur les faits et gestes de ce médecin et de ces collégiens un article de l'*Univers*, 30 mars 1874. L'auteur emprunte ses documents à la *Gazette des Tribunaux*.

[2] *Bulletin de l'Œuvre des campagnes*, mai 1874.

veur de volupté raffinée, non sans quelques audaces risquées à propos ; souvent, un certain vernis d'érudition et certains airs de critique impartiale servant à colorer les plus perfides attaques contre la religion : voilà pour les délicats, pour les lettrés, pour l'aristocratie des intelligences. L'insulte brutale, le cynisme d'impiété, l'excitation furieuse, le mensonge sans vergogne, l'allusion immonde, la description lubrique ; tout ce qui fait enfin (si l'on nous permet de citer un mot de Labruyère), « le charme de la canaille ; » voilà pour le vulgaire, et surtout pour cette classe qu'on est convenu d'appeler « les nouvelles couches sociales. »

II

Si nous tentions d'apprécier ici le mal que la presse contemporaine a fait aux mœurs de la France, on révoquerait peut-être en doute ou notre compétence ou notre impartialité. Laissons donc la parole à des écrivains contre lesquels on ne saurait concevoir aucune suspicion de ce genre. Et d'abord, voici une page de critique littéraire extraite de la *Revue des Deux Mondes :* l'auteur, M. de Mazade, après s'être demandé quelle influence a exercée de nos jours la littérature d'imagination, répond en ces termes :

« Cette influence a été immense, au point qu'on a pu voir quelquefois des types conçus par les romanciers passer tout à coup dans la vie sociale et des fictions devenir des réalités, ou du moins des apparences de réalités. C'est un phénomène naturel dans une société où un goût très-vif et très-raffiné d'imitation littéraire n'a pour contrepoids ni la force d'une organisation traditionnelle, ni l'intégrité des mœurs, ni la vigueur des croyances. Le roman, il est vrai, a eu souvent en France le privilége de créer de ces épidémies morales et de tourner les têtes. Seulement, autrefois les livres, en restant des livres, se répandaient moins ; le monde qui lisait était borné, une certaine discipline générale survivait toujours, de sorte que les modes d'imagination, limitées de toutes parts dans leurs effets, devaient être nécessairement plus superficielles et plus éphémères. Aujourd'hui, dans une société nivelée, décomposée et sceptique, tout semble préparé pour favoriser et étendre ces contagions de

l'intelligence qui réagissent sur la vie réelle. Les traditions et les mœurs se sont affaiblies, l'ardeur des changements est sans limites, les livres vont partout, et non-seulement les livres vont partout, mais encore ils se dénaturent, ils prennent les formes populaires, ils se plient à toutes les combinaisons d'une action de tous les jours, comme pour mieux entretenir l'effet des idées et des images qu'ils répandent... *Ceux qui pensent qu'une société peut défendre ses mœurs en livrant son imagination et rester honnête dans ses actes en laissant pervertir ses idées et ses goûts, ceux-là ne savent pas ce qu'il y a de puissance dans cette propagande assidue, subtile, implacable, des mauvaises lectures et de toutes les surexcitations de l'esprit s'étendant jusqu'au dernier confin de la vie sociale, pénétrant jusque dans l'intimité du foyer...* Bientôt la tête s'exalte, les sens fouettés se révoltent à leur tour et applaudissent secrètement... Alors, on s'éprend d'un amour étrange pour toutes ces créations impossibles accumulées par un art insinuant et corrupteur. On cherche à se modeler sur ces personnages de la fiction dont on commence par imiter le langage avant d'arriver à imiter leurs mœurs. Peu à peu l'influence gagne et la province elle-même a ses tribus de femmes *émancipées*, qui ne manquent pas de se croire des héroïnes, parce qu'elles secouent la poussière du foyer et se mettent galamment au-dessus des lois communes. Les romans de Mme Sand ont été trop souvent de ces œuvres qui caressent les faiblesses secrètes, poétisent l'effervescence du désir vulgaire, donnent au vice lui-même les dehors d'un grand sentiment et célèbrent la prédominance de la passion effrénée sur le devoir en persuadant aux âmes molles qu'elles s'élèvent par la chute : c'est là leur moralité[1]. »

La « moralité » des œuvres du coupable romancier qui vient d'être ici mentionné, ce n'est certes pas nous qui songerions à la défendre. La vérité, toutefois, nous oblige de reconnaître qu'une foule d'autres littérateurs ont exercé une action bien plus cor-

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1857. On sait que, en ce temps-là, il y avait rupture de relations entre madame Sand et la fameuse Revue. Quelques années plus tard, on se réconciliait et la Revue accueillait de nouveau les élucubrations de son ancienne collaboratrice, y compris le roman de *Mademoiselle de la Quintinie*, l'un des plus venimeux qui soient sortis de sa plume.

ruptrice encore, sinon dans les rangs élevés de la société, du moins au sein des grandes masses populaires. Il importe peu, d'ailleurs, de déterminer la part de responsabilité plus ou moins grande qui revient à tel ou tel écrivain dans tout cet affreux travail de décomposition accompli par le roman contemporain. Le point essentiel, c'est qu'il soit bien constaté que cette détestable littérature a fait aux mœurs publiques un mal incalculable. Or, voilà ce dont le critique de la *Revue des Deux Mondes* vient de donner une démonstration sans réplique.

Un écrivain très-versé dans les études sociales, M. Louis Reybaud, caractérise avec non moins de sévérité les tendances et les effets de la littérature d'imagination : « Les émotions violentes, dit-il, les passions échevelées, les sentiments impossibles, les imprécations, les blasphèmes entrent pour beaucoup dans l'art d'écrire, tel qu'on le comprend aujourd'hui... *Il n'est sorte de corruption souterraine et d'obscénité mystérieuse dont le roman ne se fasse pas l'écho...* Qui peut dire où s'arrêtera cette étude des existences exceptionnelles, cette excursion dans les repaires du vol et de l'assassinat? Comme le meurtrier y devient intéressant! Comme la prostituée y gagne du terrain dans l'opinion! *Le roman a si bien fait que ces deux figures n'inspirent plus ni éloignement ni répugnance*[1]. »

Veut-on quelque chose de plus explicite encore? Voici ce qu'affirme un homme que ses fonctions spéciales ont mis à même d'étudier de près les causes du libertinage parisien : « La littérature malsaine (romans ou œuvres dramatiques), qui couvre de sa tolérance et met en vogue le monde des courtisanes et qui alimente les publications à bon marché, dites populaires, a sa large part de responsabilité dans les écarts de conduite de beaucoup de pauvres filles, dont elle a troublé le jugement et perverti l'imagination[2]. »

Et un magistrat, auteur d'un ouvrage estimé sur la *Répression pénale*, après avoir constaté l'accroissement progressif des attentats aux mœurs, ajoute : « Cette nature de crime, commis surtout

[1] *Études sur les réformateurs contemporains ou socialistes modernes.* Nous empruntons cette citation à M. Cadet : *Le Mariage en France*, p. 131.

[2] M. Lecour, chef de la première division à la Préfecture de police, ouvrage précédemment mentionné, p. 243.

par *ceux qui ont un commencement d'instruction*, reçoit son impulsion du colportage des mauvais livres, surtout dans les campagnes. L'imagination, enflammée par ces lectures obscènes, n'a plus de frein et donne cours à ces honteuses violences qui, rarement impunies, imposent tout à la fois à qui les exerce et à qui les subit une double et irréparable flétrissure. » Puis, l'honorable magistrat s'adressait au gouvernement et l'adjurait d'extirper la cause de ces abominables désordres. « Ce serait, dit-il, faire un grand pas dans la voie préventive de la réformation des mœurs populaires[1]. »

Rien, d'ailleurs, de plus certain que l'influence des mauvais livres et de la mauvaise presse sur le mouvement de la criminalité contemporaine. La *Gazette des Tribunaux* et les annales judiciaires ont mille fois attesté que tels et tels coupables fameux, tels monstres de scélératesse, un Troppman par exemple, avaient été jetés dans la voie du vice et puis du crime par les lectures malfaisantes dont ils s'étaient nourris. Ah! si l'on pouvait faire, pour ainsi dire, l'autopsie des esprits et des cœurs les plus pervers et les plus gangrenés qui forment aujourd'hui le fond de certaines couches sociales, j'affirme qu'on y trouverait presque toujours les traces, très-accusées et très-reconnaissables, de l'arsenic distillé par la main d'un romancier ou d'un journaliste!

Et, qu'on le remarque bien, ce n'est pas seulement la littérature immorale qui produit ces lamentables effets; toutes les publications, de quelque nature qu'elles soient, qui attaquent par système et de parti pris les croyances religieuses, mais surtout ces brochures et ces journaux, aujourd'hui si nombreux, qui poursuivent cette horrible guerre avec une perfidie, avec un fanatisme d'irréligion qu'on croirait inspirés par l'enfer, toutes ces publications, dis-je, engendrent infailliblement les mêmes fruits d'immoralité, les mêmes vices et les mêmes attentats. — Oui, arrachez de l'âme populaire ces augustes et saintes vérités qui forment le fondement du devoir et de l'obligation morale; brisez ces ressorts intimes qui sont le seul frein ou du moins le seul frein efficace des consciences; puis, sur ces ruines de toute foi et de toute croyance, semez à pleines mains les nouveaux

[1] *De la Répression pénale*, t. II, p. 213, ap. Cadet, *ibid.*

dogmes de la « morale indépendante, » et, avec cela, les mensonges, les calomnies, les injures atroces, les ferments de haine contre Dieu, contre son Église et ses ministres ; alors vous ne tarderez pas à voir surgir devant vous des hommes, ou pour mieux dire, des bêtes humaines telles qu'il s'en est vu aux jours de la Commune.

Au lendemain de cette orgie sanglante déjà trop oubliée, un écrivain distingué, M. Caro, exprimait dans la *Revue des Deux-Mondes* des réflexions qu'il importe de consigner ici :

« Nous venons, disait-il, d'échapper à la barbarie ; mais ce qu'il faut bien qu'on sache, c'est que, dans ce furieux assaut contre la civilisation, nous avons eu affaire à une barbarie lettrée. A la tête de cette armée sinistre marchaient des écrivains qui n'étaient pas tous sans talent, de beaux esprits même, dont quelques-uns avaient eu des succès de vogue, dont plusieurs pouvaient espérer une heure encore de célébrité sur l'asphalte des boulevards... On a dressé la statistique des carrières libérales qui ont fourni leur contingent à la Commune de Paris. La médecine et l'enseignement libre s'y rencontrent avec la peinture à côté des professions inavouables qui abondent ; mais ce qui domine, il faut bien le dire, c'est l'homme de lettres : il se multiplie dans le sein de la Commune ou aux alentours. Le journalisme, le pamphlet, le roman même, se coudoient dans cette troupe qui a donné pendant deux mois ses représentations lugubres à l'Hôtel de ville. Ç'a été vraiment l'invasion de la bohême littéraire dans un gouvernement fait à son image [1]. »

Pénétrant ensuite dans l'analyse raisonnée des éléments de toute provenance qui avaient contribué pour une part quelconque à l'éclosion des monstruosités de ce temps-là, l'honorable écrivain ne craignait pas de dénoncer l'influence des doctrines positivistes et athées et surtout celle d'une certaine presse trop connue par les traits acérés qu'elle lançait contre les vieilles croyances.

« Nous avions eu, dit-il, dans la génération précédente, les héros du roman de cape et d'épée ; nous eûmes dans celle-ci les mousquetaires de l'incrédulité. Du reste, ils n'avaient pas dégé-

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1871.

néré ; ils étaient bien de la même race, fanfarons, gascons, quelque peu charlatans. Tout cela n'offrait pas encore de grands dangers [1]. Soit ; mais descendez de quelques échelons dans la hiérarchie des journaux et des esprits, vous verrez ce que va devenir cette raillerie, cette jactance d'impiété contre tout ce qu'on était habitué à croire ou du moins à respecter. J'ai suivi avec une curiosité attristée cette dégradation de la même idée, depuis la littérature des cercles élégants jusqu'à celle des bouges où elle vient expirer sous la forme de quelque feuille populacière avant de tomber dans la hotte du chiffonnier ; je l'ai suivie dans sa triste odyssée à travers les journaux les plus variés d'origine, de nuance et de format jusqu'au *Père Duchêne*. *Du scepticisme raffiné à l'injure grossière, il y a moins loin qu'on ne croit, et les étapes sont bien vite franchies.* Jamais on n'avait si perfidement et sous des formes si diverses travaillé à démoraliser le peuple, à détruire en lui toute foi, tout idéal, à faire le vide dans son âme inquiète, sans savoir comment le remplir, si ce n'est d'appétits et de jouissances malsaines. Un autre péril a été révélé par les événements, qui ne nous ont épargné aucune leçon. A force de railler les croyances, on finit par en déshonorer les représentants les plus dignes de respect et par les dénoncer au mépris d'abord, puis à la fureur de la foule. Comment serait-il possible qu'il en fût autrement ? Les parties vulgaires de l'humanité ne peuvent pas entrer dans ces fines nuances où se complaisent les raffinés ; elles ne prennent dans toutes ces polémiques, dont l'écho descend jusqu'à elles, que les dernières conclusions, les plus palpables, les plus matérielles, si je puis dire, celles mêmes que les esprits d'un certain ordre n'osent pas tirer de leurs prémisses. La traduction populaire est immédiate, grossière, irrésistible. Une fine critique tend à discréditer les croyances comme l'œuvre combinée des rois et des prêtres en vue d'asservir les peuples. Prenez garde, voici que derrière vous s'avancent des écrivains d'un autre tempérament qui, au lieu de procéder par la raillerie, procèdent par l'outrage. La terreur par la parole

[1] Cela est-il bien sûr ? On remarquera dans ce morceau une certaine tendance, d'ailleurs assez habituelle chez l'auteur, à atténuer plutôt qu'à exagérer le mal. Mais cette disposition même n'en donne que plus de portée aux accusations qu'il formule ici.

des journaux ou des clubs annonce et appelle l'autre terreur. De vos ironies on a fait des insultes; après les insultes, les poignards ou les coups de fusil. Dans l'exécution des otages de la Roquette, qui pourra mesurer la part des responsabilités littéraires ?...

Les ruines matérielles se relèvent vite; mais pour les ruines morales, il faut un plus grand et plus difficile effort. Sachons au moins mettre à profit cette terrible leçon. Nous avons appris qu'on ne joue pas impunément dans ce pays avec les phrases révolutionnaires[1]. Ce jeu peut se prolonger sans péril chez d'autres nations, pas en France. Nous avons vu quel mal nous ont fait ces écrivains voués à une détestable propagande par légèreté d'abord, puis par envie et par haine; nous avons pu mesurer les effets de cette littérature satanique tombant sur des populations ignorantes et nerveuses comme la nôtre. Il y a dans cette race une incroyable faculté d'application du mal; à peine a-t-il germé dans quelques cerveaux malsains, déjà il fait effort pour se réaliser au dehors. Chez les autres peuples, *jusqu'à présent du moins*, il peut rester indéfiniment à l'état de théorie, dans une sphère d'idéalité perverse ; chez nous, dès que la contagion nous a gagnés, il cherche une issue, une application immédiate et la trouve presque toujours. Ces paradoxes venimeux et cruels, ces insultes odieuses, cette diffamation enragée, c'étaient pour les chercheurs de succès quelques louis dans leur bourse, un peu d'encre sur du papier blanc; mais cette encre devenait le lendemain du sang sur le pavé des rues; après demain, c'était un flot de pétrole dans nos maisons. L'idée mauvaise, le blasphème social se change aussitôt en poignard, en torche incendiaire aux mains de la foule. On dirait que dans le tempérament français la vibration nerveuse produite par une image d'orgie ou de sang qui passe dans le cerveau a son contre-coup immédiat dans une contraction musculaire qui lance le crime. »

On ne saurait mieux dire : nous ne connaissons guère de pages plus dignes de fixer l'attention de tous les esprits sérieux, et, en particulier, de nos gouvernants et de nos hommes d'État.

[1] La même chose peut et doit se dire des phrases impies et immorales.

III

En présence de l'invasion des livres et des journaux malfaisants, qu'a fait jusqu'ici l'autorité sociale et que fera-t-elle ? Le gouvernement actuel, il faut lui rendre cette justice, n'est point resté tout à fait inactif. Ainsi, l'on a usé des pouvoirs discrétionnaires de l'état de siége pour museler certains organes de la presse radicale. La circulation a été interdite à certains romans par trop immondes, à quelques brochures politiques qui sentaient par trop le pétrole. Des mesures ont été prises pour contrôler l'industrie du colportage. Le ministre de la justice, nous l'avons déjà dit, a présenté un projet de loi ayant pour but de réglementer la liberté de la librairie, et enfin, il a été souvent question de proposer une nouvelle loi sur la presse.

En somme, tout ce qui a été fait jusqu'à cette heure et ce qu'on semble disposé à faire encore, ne répond que bien faiblement aux pressantes nécessités de la situation. Il est fort douteux, par exemple, que ce projet de loi sur la librairie produise des résultats considérables et vraiment sérieux. Qu'importe, en effet, que le nombre des libraires soit diminué, si d'ailleurs on applique au commerce des livres le fameux axiome des économistes : *Laissez passer, laissez faire ?* Quant à la loi sur la presse, si toutefois on se décide à en présenter une, il est infiniment probable que les mesures préventives ou répressives qui seront proposées ne viseront guère que les délits politiques, et non point les méfaits commis contre la morale et la religion.

A dire le vrai, les lois actuellement existantes contiennent, en ce qui regarde ces deux derniers points, des dispositions qui, bien comprises et convenablement appliquées, suffiraient à réprimer les plus dangereux écarts de la presse impie et licencieuse. Il y a, en effet, des textes formels portant des peines contre ceux qui *outragent ou tournent en dérision la religion*, contre ceux qui commettent *tout outrage à la morale publique et religieuse ou aux bonnes mœurs*, contre ceux qui *cherchent à troubler la paix publique en excitant le mépris et la haine des citoyens les uns contre les autres*... Tout cela paraît on ne peut plus net, et l'on dirait qu'il n'y a pas d'équivoque possible. Mais

voyez l'interprétation pratique et la jurisprudence universellement admise. Par le fait, ces termes de la loi restent sans application à moins qu'il ne s'agisse de crimes ou, comme on les appelle, de « délits de presse » tout à fait exceptionnels et qu'on pourrait presque appeller monstrueux. Nous entendions tout à l'heure un ministre de la justice avouant *qu'on ne peut pas poursuivre une foule de petits livres abominables, parce qu'ils côtoient habilement le Code pénal.* L'honorable ministre se serait exprimé d'une manière plus exacte s'il avait dit : Les lois sur la presse sont comprises et interprétées de telle sorte que, en restant dans ce système, on ne peut poursuivre une foule de livres qui mériteraient cent fois d'être condamnés ; un peu d'habileté suffit aux auteurs pour se mettre à couvert et braver impunément l'honnêteté publique. — Du reste, l'on a essayé à diverses reprises d'arrêter telles ou telles publications évidemment attentatoires à la religion, tels ou tels romans dont chaque page, pour ainsi dire, suintait la corruption et l'immoralité (le roman de *Madame Bovary*, par exemple) : eh bien ! la justice n'a pas su y trouver prise. Pourquoi ? parce que, la jurisprudence actuelle étant donnée, il n'y a que les choses tout à fait énormes qui restent dans le crible des tribunaux. En ce qui regarde le journalisme, les cas de légitime intervention judiciaire sont beaucoup plus fréquents encore. On les voit tous les jours à l'œuvre, ces malheureux folliculaires ; tous les jours, ce sont nouvelles attaques injurieuses et violentes, diatribes et sarcasmes contre les croyances chrétiennes et la morale naturelle ; tous les jours, c'est un système de mensonges, de calomnies, ou d'insinuations abominables tendant à déchainer les passions et la haine populaires contre le clergé ou les ordres religieux, et les désignant en quelque sorte au poignard de la prochaine révolution. Le bon sens crie en vain qu'il y a mille fois matière à répression ; la pensée ne vient même pas, à ceux qui en auraient charge, d'ouvrir des poursuites ou d'intervenir administrativement.

Que faut-il conclure de là ? Une chose très-simple ; c'est qu'il est nécessaire de réviser le texte de la loi, de le rendre plus précis, plus explicite ; ou bien, ce qui reviendrait au même, d'en donner une interprétation vraiment *authentique* et excluant toute atténuation arbitraire ; de telle manière enfin que les tribunaux et

l'administration soient très-clairement mis en demeure de réprimer et châtier tout ce qui mérite d'être réprimé et châtié.

Sans doute, ce n'est point chose si aisée que de déterminer avec une précision rigoureuse la limite où commencent le délit et la criminalité en matière de presse. Nous en convenons sans peine, et nous conviendrons encore que, dans l'état actuel des choses, le pouvoir le plus sage, le plus zélé pour le bien, peut se trouver dans la nécessité, non pas d'autoriser, mais de tolérer cependant certains abus plus ou moins graves de la parole écrite ; et cela pour éviter des maux plus grands et, par conséquent, dans l'intérêt même du bien général. Mais, de grâce, qu'on veuille bien convenir aussi que, de cette tolérance raisonnable et honnête, il y a loin au régime aujourd'hui en vigueur, au régime qui laisse perpétrer impunément les abominables choses que nous venons de dire. Je le demande à tout homme de bonne foi : ne serait-il pas possible et facile, pour peu qu'on le voulût bien, de préciser, de définir beaucoup mieux que ne l'a fait notre législation actuelle, ce qui, dans un livre, une revue ou un journal, doit être passible d'une condamnation ? Et lors même qu'on voudrait absolument maintenir les termes de la loi tels qu'ils sont posés, est-il admissible que l'autorité sociale persiste à tolérer l'interprétation si bénigne qu'on leur donne et continue, par conséquent, à laisser libre carrière aux « malfaiteurs intellectuels, » comme les appelait un jour M. Guizot ?

Réprimer « la licence de la presse, » c'est là, on s'en souvient, un des graves avertissements que Pie IX adressait naguère à nos gouvernants par l'entremise des pèlerins français accourus autour de lui. Déjà, plus d'une fois, il avait fait entendre la même leçon aux peuples chrétiens, en leur dénonçant cette plaie, « cette effrayante contagion de tant de livres, de libelles et journaux empestés, par lesquels les hommes ennemis s'efforcent de répandre partout les plus monstrueuses opinions et les plus pernicieuses erreurs, d'infecter les esprits et les cœurs, de dépraver et corrompre les mœurs, de confondre les notions de tous les droits divins et humains, d'ébranler, autant qu'il est en leur pouvoir, les fondements de notre très-sainte religion aussi bien que de la société civile elle-même [1]... »

[1] Encyclique *Quanta cura*.

Pour comprendre un tel langage, pour en sentir la haute sagesse et la force impérative, il n'est pas même besoin qu'on se place, comme l'auguste Pontife, au point de vue supérieur de la vérité révélée et de la législation ecclésiastique; il suffit qu'on interroge cette loi intérieure que Dieu a écrite au fond de la conscience humaine, cette simple morale de l'*honnête*, telle que l'entendaient les sages et les législateurs du paganisme.

Qu'on nous permette de rappeler ici quelques faits qui, pour être classiques, n'en sont pas moins instructifs [1]. — Un sophiste fameux, Protagoras, attaque par le doute les fondements de la religion et de la morale : les Athéniens le bannissent de leur territoire et les magistrats ordonnent aux citoyens d'apporter ses livres sur la place publique pour être jetés dans les flammes. A Lacédémone, Archiloque met au jour des poëmes qui offensaient la pudeur : les Spartiates, sans égard pour le talent du poëte satirique, font transporter ses livres loin de la ville, ne voulant pas, comme parle l'auteur romain à qui nous devons ce récit, que l'esprit de la jeunesse fût souillé par une lecture plus propre à corrompre les mœurs qu'à orner les intelligences [2]. Ulpien, l'illustre jurisconsulte romain, a donné au sujet des livres dangereux une décision juridique des plus remarquables : lorsque des ouvrages de ce genre se trouvaient compris dans un legs testamentaire, il voulait que le juge, au lieu de les remettre aux héritiers, les fît anéantir comme des substances vénéneuses : « Le juge, dit-il, doit, en pareil cas, se comporter comme un homme prudent et honnête, en faisant disparaître ce qui est une source de corruption [3]. »

Serions-nous trop exigeant, en demandant à l'autorité qui régit la France un peu de cette sollicitude pour les intérêts de la conservation sociale, un peu de cette conscience de « l'homme honnête et prudent, » dont parle Ulpien ?

Ah ! si la France de nos jours était une nation au tempérament sain et vigoureux, assez intacte et assez robuste pour op-

[1] Nous tenons d'autant plus à demander grâce pour ces souvenirs classiques que que nous avons eu déjà occasion de les citer dans un travail intitulé : *Appel aux consciences chrétiennes*, etc. (*Études*, livraison d'octobre 1865.)

[2] Valer. Max. l. VI, c. III, *De Severitate externorum*.

[3] P. Gretser, *De Jure et more prohibendi libros malos* (*Opera omnia*, t. XIII).

poser une invincible résistance aux entreprises des corrupteurs publics! Et encore, qui oserait dire que, même alors, il serait permis à l'autorité sociale de fermer les yeux sur tout ce que nous savons et voyons? Car, enfin, tels sont, à cette heure, les agissements de la presse, telle est la dose de poison qu'elle verse journellement dans l'alimentation intellectuelle et morale du pays, qu'une nation, fût-elle endurcie au poison comme Mithridate, finirait bientôt par en perdre sa raison et ses mœurs.

Mais, quand on songe où en est aujourd'hui notre malheureux pays, quand on sait comprendre jusqu'à quel point il est malade au cœur et à l'âme, et quand, d'autre part, on voit tout ce qui se fait pour achever de le gâter et de le corrompre : en vérité, les termes font défaut pour qualifier les opinions de beaucoup d'hommes, d'ailleurs honorables, lesquels prétendent qu'on peut le mieux du monde, sans toucher au régime actuel de la presse, assurer le salut et la régénération morale de la France.

La régénération morale de la France! telle était, après nos malheurs publics, le cri, l'expression du sentiment universel des âmes honnêtes, et ce cri, on le jetait comme une sorte d'adjuration solennelle aux mandataires du pays. Hélas! qu'en est-il advenu? Où en sommes-nous de ce travail de régénération? Dieu me garde d'oublier les grandes et saintes œuvres entreprises par l'initiative privée, ni toutes les choses louables accomplies soit par l'Assemblée nationale, soit par le gouvernement? Mais en fin de compte, quel est le bilan de la situation morale? De grandes forces d'action moralisatrice se sont déployées et elles ont opéré un bien incontestable sur quelques fractions de la société; la plus grande masse y échappe complétement et se pervertit de plus en plus, de sorte que la France ressemble exactement à un corps qui, par un phénomène des plus étranges, verrait quelques-uns de ses membres reprendre une vie nouvelle, tandis que la gangrène fait d'incessants progrès dans les autres.

Au total, situation lamentable et navrante! Les classes populaires sont en proie à la décomposition; les idées saines et les bonnes mœurs s'en vont, et avec elles l'honneur, le patriotisme, le respect du droit et de l'autorité, le respect de la famille. Les ressorts de la vie nationale se détendent ou se brisent; le libertinage ruine les âmes, les énergies physiques elles-mêmes; l'essor

progressif de la population s'est arrêté; tandis que toutes les autres nations croissent et se multiplient rapidement, nous seuls demeurons stationnaires, ou plutôt le mouvement rétrograde s'accuse déjà d'une manière effrayante; les forces vives si nécessaires à la défense de la patrie s'énervent et s'étiolent de jour en jour; les ferments de haine, de colère, de vengeance, de révolte et d'anarchie sauvage s'amassent, de plus en plus menaçants, dans les entrailles des populations; et, si l'on en juge par la loi des probabilités humaines, l'avenir, un prochain avenir, nous réserve des catastrophes sociales plus formidables peut-être que toutes celles dont le fracas bourdonne encore dans nos oreilles.

Nous voulons croire toutefois que l'Assemblée nationale, sur laquelle le pays avait d'abord fondé de si magnifiques espérances, et le gouvernement qui a reçu le beau nom de « gouvernement de l'ordre moral, » sauront sonder d'un regard ferme la profondeur du péril social et prendre, sans faiblesse, sans compromis, toutes les mesures nécessaires pour sauver la France.

Or, nous l'avons vu et démontré, l'une des principales causes du péril social, celle qui entretient et aggrave toutes les autres, c'est la presse impie, licencieuse, révolutionnaire. Tant que cet agent de ruine et de mort restera déchaîné, il n'y a point de salut à attendre; la régénération morale de la France ne sera qu'un vain mot; les plus généreux efforts de l'initiative privée viendront se briser contre des obstacles insurmontables; la religion elle-même verra son action paralysée, frappée d'impuissance.

Il y a péril en la demeure, péril grave et imminent. Qu'on agisse donc sans retard et qu'une loi soit faite d'urgence, mais une loi sérieuse, efficace, une loi qui mette enfin un terme à ce qu'il faut bien appeler l'empoisonnement social organisé en grand et fonctionnant en permanence.

A l'heure même où nous traçons ces dernières lignes, on nous indique un fait et des paroles qui méritent de trouver place ici.

Le 5 juin dernier, avait lieu à Vincennes l'exécution d'un criminel condamné à mort pour complicité dans le meurtre d'un agent de police jeté, comme on le sait, dans le canal Saint-Martin

aux applaudissements féroces de plus de vingt mille spectateurs. Or, pendant qu'on le menait au supplice, ce condamné, revenu à des sentiments chrétiens, s'entretenait avec deux ecclésiastiques qui lui prêtaient le secours de leur ministère. Avec toute la sincérité d'une âme qui sait que Dieu va la juger, il leur dénonçait comme la cause de sa perte « ces feuilles infâmes qui trompent et excitent le peuple. » Puis, il ajoutait ces paroles qui se passent de tout commentaire : « Oui, quand vous verrez mon cadavre au pied de la butte, dites bien et répétez : Voilà l'œuvre des mauvais journaux. Ce sont ces infâmes empoisonneurs publics qu'on devrait mener à la butte. Voilà les vrais coupables. Je suis encore une de leurs victimes, un pauvre père de famille. Combien n'en trompent-ils pas et n'en perdent-ils pas tous les jours?... »

P. TOULEMONT.

(*La suite prochainement.*)

BULLETIN SCIENTIFIQUE

EXPLORATIONS DANS LES PROFONDEURS DE L'OCÉAN

ET DANS LES HAUTES RÉGIONS DE L'ATMOSPHÈRE

L'expédition scientifique effectuée pendant l'année 1873 par le *Challenger*, vaisseau de la marine royale d'Angleterre, commandé par le capitaine Nares, vient d'attirer l'attention des savants sur les profondeurs de l'océan Atlantique, tandis que deux hardis aéronautes, s'élançant sur les traces des Gay-Lussac, des Bixio et des Glaisher, allaient conquérir des renseignements intéressants dans ces régions inaccessibles, où les vents furent étonnés pour la quatrième fois de rencontrer des êtres vivants. Malgré l'énorme différence des deux éléments où se sont effectuées les deux explorations scientifiques dont nous allons parler, nous trouverons plus d'une analogie entre les résultats obtenus; nous verrons les mêmes causes agiter à la fois les grandes masses d'air qui composent notre atmosphère et les masses d'eau qui remplissent les vastes bassins de l'Océan. Mais n'anticipons pas; mettons-nous d'abord à la suite du *Challenger*.

I. La principale mission de ce vaisseau était l'étude de la stratification thermale des eaux de l'Atlantique. Pour l'accomplir, il devait se transporter successivement dans des stations régulièrement espacées, et, dans chacune de ces stations, mesurer, par des sondages effectués depuis la surface jusqu'au fond, les diverses températures des eaux de l'Océan. Singulière curiosité ! me direz-vous. — Pas si singulière que vous le pensez, peut-être. Car il est rare que l'Amirauté anglaise fasse les frais d'une expédition navale dans

l'unique but de donner une satisfaction légitime à la curiosité des savants. Aussi tous ces sondages avaient un but du plus haut intérêt pour la navigation, savoir la connaissance complète des courants réguliers de l'océan Atlantique, et en particulier du courant des Florides, connu par les navigateurs sous le nom de *gulf-stream*.

On sait en effet qu'il y a dans l'Océan un double courant, l'un de l'équateur au pôle, et l'autre du pôle à l'équateur. Or ce dernier, le courant polaire, amène dans les régions moyennes de l'Océan des eaux dont la température est inférieure à celle des eaux de la Méditerranée, prises à la même latitude et à la même profondeur; la température exceptionnellement froide de ces eaux trahit leur origine et permet de suivre la marche du courant polaire jusque dans les régions équatoriales. De même, une chaleur supérieure à celle qui correspond à la latitude du lieu d'observation et à la profondeur de la couche observée, permet de reconnaître les eaux venues des régions équatoriales. De là, on comprend aisément comment l'observation des températures peut faire connaître les mouvements produits dans les couches profondes de l'Océan par les influences opposées des chaleurs intertropicales et du froid polaire. Les mouvements des couches superficielles se compliquent, il est vrai, des effets produits par les circonstances locales ; mais, grâce à la connaissance du mouvement des couches inférieures, on pourra reconnaître, parmi les mouvements superficiels, ceux qui sont dus à la double circulation polaire et équatoriale des eaux de l'Océan.

L'utilité pratique de l'expédition du *Challenger* étant mise hors de doute, nous exposerons en quelques mots, d'après la communication faite par M. Carpenter à l'Académie des sciences de Paris, dans sa séance du 6 avril dernier, la méthode employée pour remplir cette mission et nous compléterons les résultats obtenus par ceux que l'on doit aux explorations du *Porcupine* dans l'océan Boréal. Les températures ont été relevées par des sondages effectués à des profondeurs croissantes de 100 brasses (183 mètres) jusqu'à 1500 brasses (2743 mètres), et de 250 brasses pour des profondeurs plus grandes. Pour rendre plus sensibles les résultats obtenus, on les a représentés sur des cartes analogues aux tableaux géologiques. Les observations relatives à une même section verticale de l'Océan sont réunies sur une même carte; des lignes isothermes par-

tagent toute la section en diverses couches, où la température reste comprise entre celles des deux lignes qui les limitent. De 25°, 5 c. à 4°, 4 c. les lignes isothermes sont distribuées de telle sorte que la température varie, de l'une à l'autre, de 2°, 8 c.; au-dessous de 4°, 4 c. chaque ligne représente un abaissement de 0°, 55 c. Or, dans toutes ces sections, les lignes isothermes sont loin de correspondre aux lignes de niveau. En dehors des tropiques, l'isotherme de 4°, 4 c. ne se rencontre qu'à une profondeur supérieure à 400 brasses (723 m.); elle descend même à 900 brasses, vers le 28e degré de latitude nord. Cette ligne s'élève au contraire à mesure qu'on se rapproche de l'équateur. Sous l'équateur, à partir d'une profondeur de 300 brasses jusqu'au fond, à 2500 brasses, la masse entière de l'Océan est à une température polaire, comprise entre 4°, 4 c. et zéro.

Pour comprendre la portée d'un tel fait, il faut se rappeler que si l'influence de l'eau polaire était totalement éliminée, comme elle l'est à peu près dans le bassin de la Méditerranée, la température de la mer au-dessous de la couche superficielle serait constante, et égale en chaque région à la température moyenne de l'hiver. Ainsi, dans la Méditerranée, la couche superficielle à température variable est épaisse de 100 brasses; au-dessous de cette couche, la température de l'eau est constante pour chaque lieu, et varie suivant les lieux de 12° à 13° centigrades. Les basses températures des couches profondes de l'Océan ne peuvent donc avoir d'autre cause que l'afflux des eaux polaires vers la région équatoriale. Les couches de basses températures remontent vers la surface à mesure que l'on s'approche de l'équateur, à cause de la rencontre des eaux froides qui affluent des deux pôles.

Cette explication a reçu la confirmation que l'on doit rechercher dans toute nouvelle théorie, l'accord des conséquences avec les faits observés. M. Carpenter, considérant d'un côté l'étroite communication de l'Atlantique nord avec la mer Polaire et, de l'autre, la large communication de l'Atlantique sud avec la zone antarctique, avait prévu que l'eau polaire devait être plus rapprochée de la surface dans l'Atlantique sud que dans l'Atlantique nord; or, les observations du *Challenger* ont pleinement justifié cette prévision. C'est à 7° au sud de la ligne que le *Challenger* a rencontré la plus haute température superficielle, et en même temps la température du fond

la plus basse. C'est là aussi que la ligne isotherme de 4°,4 atteignait sa plus grande hauteur ; sa distance à la surface, où le thermomètre marquait 25°,5, n'était que de 300 brasses. A partir de cette profondeur jusqu'à 1500 brasses, la température s'abaissait graduellement de 4°,4, à 1°,7, puis de là jusqu'au fond, à 2475 brasses, elle descendait jusqu'à 0°,22. C'est presque exactement la plus basse température de l'océan Indien, entre Sumatra et Ceylan, à la même profondeur.

L'un des points particulièrement étudiés par le *Challenger* a été le courant du *gulf-stream*, qui, partant de la Floride, s'avance vers le nord avec une intensité décroissante. On avait cru d'abord que ce courant exerçait son influence jusqu'aux latitudes élevées de l'Islande et du Spitzberg, et l'on attribuait à cette influence la température plus douce des Iles britanniques et des côtes occidentales du continent européen. Toutefois la discussion des observations, faites sur le *Porcupine* en 1869 et en 1870, avait fait penser à M. Carpenter que les températures relevées dans les diverses couches de l'Atlantique indiquaient, non pas un courant proprement dit, mais un mouvement général de deux grandes couches : une couche inférieure coulant lentement des pôles vers l'équateur, et une couche supérieure coulant lentement de l'équateur vers les régions polaires. Les observations du *Challenger* n'ont fait que confirmer cette manière de voir. A Sandy-Hook, où le *gulf-stream* est encore très-fort, la profondeur de ce courant ne dépassait pas 100 brasses. Sa profondeur et sa force allaient en diminuant, à mesure qu'on l'observait plus loin de l'équateur ; aussi, tout porte à croire qu'il va se répandre en forme d'éventail vers le milieu de l'Atlantique, par une latitude de 40° environ, en perdant tout à la fois son impulsion et son excès de température. Néanmoins les eaux équatoriales continuent à s'avancer vers le nord, d'un mouvement à la fois lent et général, sur toute la surface de l'Atlantique, bien que l'influence de leur température soit plus sensible sur les côtes de l'Europe que sur celles du continent américain.

L'influence des eaux tièdes venues des régions tropicales est surtout manifeste dans la partie de l'océan Boréal connue sous le nom de mer d'Écosse. La température de la couche superficielle, jusqu'à 70 et 80 brasses de profondeur, s'y maintient à 11° c. presque sans variation, alors même que l'isotherme y est d'une température bien

moins élevée. L'eau, à 400 brasses de profondeur offrait, vers la latitude de 59°, une température inférieure seulement de 1°,3 à celle qu'on observait à la même profondeur dans la partie septentrionale du golfe de Biscaye, dont la surface n'avait pas moins de 18°,2 de chaleur. L'absence des eaux polaires dans cette mer vient de ce qu'elle offre presque partout des hauts-fonds, dont la profondeur ne dépasse pas 300 brasses. Les eaux polaires, occupant le fond de la mer en vertu des lois de la pesanteur, ne peuvent pas remonter sur ces hauts-fonds; elles s'avancent vers l'équateur en suivant les vallées plus profondes du sol accidenté sur lequel repose l'Océan. L'une de ces vallées sous-marines est occupée par un canal situé entre l'Écosse et l'archipel des Féroe. Ce canal offre deux zones, séparées l'une de l'autre par une faible distance qui se réduit quelquefois à 20 milles, l'une chaude coulant à l'est-nord-est, et l'autre froide, coulant en sens opposé à l'ouest-sud-ouest. Les deux zones se reconnaissent aisément à une faible distance de la surface, et se distinguent de plus en plus à mesure que l'on pénètre des couches plus profondes. Dans la zone chaude, l'abaissement de la température s'opère insensiblement : de 200 brasses à 400 brasses, et même à 500 ou 600 brasses, la température s'abaisse de 8°,2 c. à 7°. On trouve encore 5°, au point le plus bas qu'on ait exploré dans ces parages, à 767 brasses. C'est à peine un demi-degré de moins que la température observée à la même profondeur dans la partie septentrionale du golfe de Biscaye. Au contraire dans la zone froide du canal, la température s'abaisse rapidement ; on trouve 0°, à 200 brasses, et —1°,3 entre 300 et 640 brasses. Comme le fond du canal de Féroe se relève en s'approchant des bords, le courant polaire de la zone froide n'occupe que la partie centrale du canal. Son absence dans la partie méridionale, où le fond se trouve à 190 brasses, est attestée par une température dont le point le plus bas ne descend pas à 9° ; tandis que six mille plus loin, sa présence est accusée d'une manière évidente par une température de — 1°,1, que l'on constate à une profondeur de 445 brasses.

On s'étonnera, sans doute, de rencontrer ici de l'eau à l'état liquide, par une température inférieure de plus d'un degré à celle de la congélation. C'est un fait fort singulier et encore inexpliqué. Néanmoins les chimistes en rencontrent fréquemment de semblables. Ils les appèlent phénomènes de *surfusion*, afin de rappeler l'ano-

malie de cette existence d'un état liquide et d'une température qui devrait correspondre à l'état solide. Que cette basse température soit due aux eaux polaires, il est impossible d'en douter, quand le reste du bassin situé entre l'Écosse et les îles Féroe est occupé par les eaux tièdes venues des régions tropicales.

C'est à cette prédominance des eaux chaudes que les Féroe, malgré leur latitude élevée (62°), doivent la douce température de leur hiver. Elle n'y est, en moyenne, inférieure que d'un degré à celle de Constantinople, de telle sorte que le froid n'empêche jamais les bestiaux de se rendre dans les pâturages.

La présence des eaux tropicales dans l'Atlantique boréal, et celle des eaux polaires sous l'équateur, étant constatées, le double mouvement des couches superficielles vers les pôles et des couches profondes vers l'équateur, ne peut plus être mis en doute ; il s'agit de l'expliquer. M. Carpenter l'attribue à l'action superficielle du froid polaire, qui fait descendre constamment l'eau dont la densité s'accroît avec l'abaissement de température. « Cette eau descend au fond, produit à la surface un afflux de l'eau environnante, qui se refroidit et descend à son tour : il se produit ainsi un appel continu de l'eau du fond du bassin polaire. Dans les mers équatoriales, au contraire, les deux courants polaires se rencontrent, et l'eau remonte vers la surface, pour remplacer l'eau de la couche supérieure, qui a été attirée vers les pôles. C'est ainsi que l'eau polaire, comme M. Carpenter l'avait prévu, se trouve au voisinage de la surface dans la mer Atlantique équatoriale. La couche superficielle est très-peu profonde en ces points, à cause de l'appel de l'eau échauffée vers les pôles ; l'influence de la radiation solaire est d'ailleurs limitée à une faible profondeur. La transmission de cette influence à la profondeur de 300 brasses semble due bien moins à la pénétration directe des rayons qu'à la diffusion des couches échauffées qui sont descendues en vertu d'un accroissement de concentration saline, à cause de l'évaporation produite à la surface. » *(Comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences*, 6 avril 1874.)

Cette double circulation subit les influences des circonstances locales. Nous avons vu comment elle est modifiée, dans l'Atlantique boréal, par la hauteur plus ou moins grande du fond. Au sortir du golfe du Mexique, le rétrécissement du chemin qui lui est offert pour entrer dans l'Atlantique détermine dans ce flux une accélération

de vitesse, et donne ainsi lieu au gulf-stream. Mais outre ces circonstances locales dont l'influence n'a pas encore été bien étudiée, il est une cause constante et générale, dont l'effet est de jeter en plus grande abondance les eaux polaires vers les côtes orientales de l'Amérique du Nord, et les eaux tropicales vers les côtes occidentales de l'Europe. La cause de cette double déviation est le mouvement diurne de la terre. En vertu de ce mouvement, les zones successives sont animées d'une vitesse d'autant plus grande qu'elles sont plus éloignées de l'axe de rotation. Ainsi le flux polaire, à mesure qu'il se rapproche de l'équateur, rencontre des conches animées d'une vitesse absolue de plus en plus grande, de l'ouest vers l'est; son mouvement relatif est donc le même que si, la terre étant immobile, on lui imprimait une vitesse dirigée en sens contraire de cette rotation, c'est-à-dire de l'est vers l'ouest. Le contraire a lieu pour le courant équatorial. Comme il s'avance vers des latitudes où la vitesse absolue, due à la rotation diurne, va en décroissant, son mouvement relatif est le même que si, cette rotation étant supprimée, on lui imprimait une vitesse dirigée dans le sens de cette rotation, de l'ouest vers l'est. Ainsi, abstraction faite des modifications dues aux circonstances locales, les eaux tropicales, tout en se dirigeant en masse vers les pôles, doivent être plus abondantes sur les côtes occidentales de l'Europe, tandis que les eaux polaires doivent affluer sur la rive opposée de l'Océan. L'observation justifie pleinement cette prévision théorique : les eaux polaires sont beaucoup plus rapprochées de la surface vers les côtes de l'Amérique du Nord, que vers celles de l'Europe. Aussi l'Amérique septentrionale est-elle beaucoup plus froide que l'Europe, aux mêmes latitudes. Ainsi, à New-York, par une latitude égale à celle de Madrid, la température moyenne de l'hiver est celle de l'Islande.

Les expéditions maritimes dont nous parlons ont aussi résolu un problème important d'histoire naturelle. La vie peut-elle se développer dans les immenses profondeurs de l'Océan? — Un savant naturaliste, Edward Forbes, professeur à Édimbourg, avait déclaré que la vie cessait dans la mer à partir d'une profondeur de 500 brasses environ. Cette opinion fut bien mise en suscipion, lorsque les hydrographes américains ramenèrent, de profondeurs qui variaient entre 1800 et 2700 mètres, de la vase abondamment peu-

plée d'animaux microscopiques, connus sous les noms de Foraminifères et de Rhizopodes. Toutefois, comme aucun de ces animaux n'avait été trouvé vivant, la question restait indécise. Mais les doutes ne tardèrent pas à être dissipés. La marine anglaise, dans l'étude préliminaire qu'elle faisait pour la pose du câble transatlantique, trouva sur une grande étendue du lit de l'Océan, et à d'immenses profondeurs, une matière de consistance molle, remplie de Foraminifères morts et vivants. Dans son expédition aux îles Féroe, en 1868, M. Carpenter a trouvé en abondance des animaux de tout genre, à une profondeur de 969 mètres. Agassiz ne fut pas moins heureux dans le lit du gulf-stream, en 1869. « La profusion et la variété de la vie animale en cet endroit m'a étonné, dit-il, non-seulement par la singularité des types, mais encore par le nombre prodigieux de chaque espèce ; la drague remontait de grandes profondeurs, chargée et encombrée de créatures vivantes ; c'était un spectacle rare et émouvant pour un naturaliste. » Plusieurs espèces fossiles, que l'on croyait éteintes, ont été retrouvées vivantes ; des espèces inconnues ont été découvertes, et quoique ces recherches aient commencé depuis peu, d'immenses richesses zoologiques ont été recueillies dans les profondeurs de l'Océan. Nous reviendrons sur ces découvertes lorsqu'elles auront été complétées et que les géologues en auront déduit les lumières qu'ils en espèrent sur la formation des couches terrestres.

II. En attendant, nous laisserons les faunes sous-marines pour suivre MM. Crocé-Spinelli et Sivel dans leur voyage aérien. Les deux aéronautes, partis, à 11 h. 33 m. du matin, de l'usine à gaz de la Villette, à bord de l'*Étoile polaire*, aérostat de 2800 mètres cubes, atteignirent leur point culminant, 7300 mètres, à 1 h. 30 m. La pression barométrique était de 300 millimètres et la température de 22°. Après être restés une heure quarante-cinq minutes au-dessus de 5000 mètres, ils descendirent près de Bar-sur-Seine à 2 h. 12, riches d'observations de tout genre, physiques, physiologiques et météorologiques.

L'un des points recommandés à M. Spinelli était l'étude spectroscopique de la lumière solaire dans les couches élevées de l'atmosphère. Parmi les bandes obscures du spectre solaire, quelques-unes sont dues à l'absorption de la vapeur d'eau. Ces raies proviennent-elles uniquement de la vapeur aqueuse répandue dans l'air,

ou bien sont-elles dues en partie à l'enveloppe gazeuse du soleil ? Dans le premier cas, elles doivent disparaître aussitôt qu'on arrive à des régions assez élevées pour que l'air traversé par la lumière observée ne renferme plus de vapeur d'eau. Dans le second cas, au contraire, ces bandes peuvent s'affaiblir, mais elles ne doivent pas disparaître. Or, parmi les raies dues à l'absorption élective de la vapeur d'eau, il en est deux tout à fait caractéristiques, car elles sont les premières à paraître sous l'action de cette vapeur ; ce sont les deux raies situées à droite et à gauche de la double raie du sodium vers le rouge. Comme elles sont visibles, quelque faible que soit l'intensité lumineuse, leur observation est facile, et en même temps elle suffit pour résoudre la question posée. C'est donc à l'étude de ces deux raies que M. Spinelli apporta toute son attention. A 5500 mètres, celle de droite avait cessé d'être visible ; l'autre ne disparut qu'à la hauteur de 7000 mètres. On ne peut pas attribuer cette disparition à la faiblesse lumineuse du spectre, car les raies voisines se distinguaient parfaitement. On ne peut l'attribuer qu'à l'absence de vapeur d'eau dans les enveloppes solaires, ou à la faiblesse de l'instrument. Il est à désirer que cette observation soit recommencée avec un spectroscope plus puissant. Mais en attendant, nous pouvons déjà recueillir un fait intéressant, la présence de l'eau à l'état gazeux à une hauteur de 7000 mètres, malgré un froid de — 22°.

De ce que les enveloppes solaires ne contiennent pas de vapeur d'eau, on ne peut rien conclure contre l'opinion émise par le P. Secchi, relativement à la présence de cette vapeur au-dessus de quelques taches ; car alors même que la température de ces enveloppes serait trop élevée pour que les éléments de l'eau puissent y exister autrement qu'à l'état de dissociation, rien n'empêche qu'à la faveur de l'abaissement de température produit par la dilatation des gaz, dans les éruptions solaires, les deux éléments de l'eau ne pussent se combiner momentanément. Du reste, sans s'élever dans les hauteurs de l'atmosphère, le savant directeur de l'Observatoire du Collége romain avait observé que les bandes de la vapeur d'eau disparaissent à Rome par des jours très-secs, sous l'influence de la brise du nord ; et, tandis que l'on discutait encore sur la nature de ces bandes, il avait conclu de son observation qu'elles sont dues exclusivement à la vapeur d'eau.

Revenons à nos voyageurs. A une élévation de 900 mètres, environ, des cirrhus, formant une nappe assez continue, à reflets un peu nacrés ou soyeux, obscurcissaient de temps en temps le soleil. L'air était d'une limpidité si parfaite, qu'un nuage de 300 mètres d'épaisseur et situé à 1500 mètres du sol, ayant fini par se résoudre en petits amas floconneux, les deux aéronautes virent nettement les routes, comme des lignes tracées à la craie, les grands cours d'eau comme des rigoles de mercure étincelant au soleil, les bois et les villes comme des taches noirâtres ou jaunâtres. Deux fois ils traversèrent de légers amas de cristaux aiguillés, une fois en remontant et l'autre fois en descendant, à la même élévation de 5000 mètres : mais ces cristaux de glace, limpides comme le cristal le plus pur, ne semblaient pas diminuer la netteté des lignes observées sur le sol. La région de 7300 mètres, traversée par l'aérostat était partagée en deux couches distinctes animées de vitesses différentes. La couche inférieure, épaisse de 1800 mètres, était emportée avec une vitesse de 9 ou 10 mètres à la seconde, par un courant d'ouest, modifié en certains points par des courants particuliers ; car, dans le voisinage du nuage dont nous avons parlé, la nacelle fut tout à coup agitée par un vent apparent. La couche supérieure, beaucoup plus épaisse, avait une direction nord-nord-ouest et une vitesse de 21 à 22 mètres par seconde, sans aucune trace de vent apparent. Les cirrhus, au-dessus du ballon, semblaient indiquer un troisième courant.

La cause à laquelle nous avons attribué la double circulation, polaire et tropicale, des eaux de l'Océan, la différence des températures à l'équateur et au pôle, doit avoir une influence marquée dans le double courant atmosphérique dont nous venons de parler. Mais la faible densité et la grande mobilité de l'air donnent aux causes accidentelles et locales une si grande importance qu'il est très-difficile d'établir une théorie satisfaisante des vents mêmes les plus connus. Trop d'obscurités sont encore répandues sur cette question météorologique ; c'est pourquoi, sans nous y arrêter davantage, nous parlerons des observations faites par les deux aéronautes sur les conditions de la vie dans les hautes régions de l'atmosphère.

M. Bert concluait déjà, en 1872, de ses recherches sur l'influence de la pression barométrique dans les phénomènes de la vie, que les aéronautes pourraient s'élever plus haut qu'ils ne l'avaient fait jus-

qu'alors, arrêtés qu'ils étaient par l'impossibilité de vivre dans un air trop raréfié, pourvu qu'ils emportassent avec eux un réservoir d'oxygène auquel ils auraient recours, quand ils se sentiraient incommodés par la raréfaction de l'atmosphère. Tant que cette assertion n'était pas confirmée par l'expérience, on pouvait objecter que le manque d'oxygène n'était peut-être pas le seul inconvénient des grandes hauteurs, et que la diminution même de la pression barométrique pouvait bien apporter un trouble funeste dans les fonctions vitales. Mais l'heureux succès du voyage aérien de M. Crocé-Spinelli et de M. Sivel a pleinement confirmé les prévisions de M. Bert. Grâce aux ballonnets d'oxygène dont M. Bert les avait munis, ils ont pu séjourner bien plus longtemps que leurs devanciers dans les hautes régions où ils sont parvenus et y faire des observations très-délicates. L'influence du secours qu'ils emportaient avec eux est mise hors de doute par les expériences auxquelles les deux aéronautes se sont soumis pour se préparer à leur audacieuse ascension. Mais avant d'en rendre compte, nous devons, pour être intelligible, dire un mot des études de M. Bert sur ce sujet.

On sait que, dans un mélange de plusieurs gaz, la pression totale est égale à la somme des pressions propres aux divers gaz mélangés, chacune de ces pressions partielles étant évaluée par la loi de Mariotte, en considérant le gaz correspondant comme occupant à lui seul tout le volume du mélange. Or, M. Bert a conclu d'un grand nombre d'expériences que l'influence de la pression atmosphérique sur l'économie animale dépend, non pas de l'action mécanique exercée sur les organes, mais de la pression propre à l'oxygène, en sorte qu'un animal placé dans une atmosphère artificielle, sous une pression invariable, différente de la pression normale, y vivra ou y périra, suivant que la proportion d'oxygène est plus ou moins grande. La pression à laquelle un mélange d'oxygène et d'azote devient mortelle, varie de telle manière que la pression propre de l'oxygène est constante pour un même animal. Dans les hautes pressions, l'action délétère est due à l'excès d'oxygène renfermé dans le sang. Il en résulte un trouble tel dans les fonctions de nutrition, que ce gaz, éminemment vital, agit comme un poison violent ; il tue en déterminant des convulsions avec abaissement de température. Dans les basses pressions, au contraire, l'animal devient malade et finit par périr axphyxié. Que cette mort soit due au

manque d'oxygène et non à la diminution même de la pression, c'est ce qui résulte évidemment de l'expérience faite par M. Bert sur un moineau. En effet, cet oiseau, placé sous une cloche pleine d'air, fut soumis à une pression décroissante; à la pression de 25 centimètres environ, il donna des signes de malaise; vers 20 centimètres, il ne pouvait plus se tenir sur ses pattes ; enfin à 18 centimètres, il s'agitait dans les convulsions de l'agonie. De l'oxygène introduit dans la cloche lui rendit la vie. Une nouvelle addition d'oxygène permit de pousser plus loin encore la dépression ; M. Bert la fit alors descendre jusqu'à 6 centimètres, sans faire périr immédiatement l'animal.

M. Bert avait conclu de ses expériences qu'on peut combattre les accidents causés par les changements de pression en faisant varier la richesse en oxygène de l'air respiré. Afin de confirmer cette déduction par des expériences faites sur l'homme, il fit construire un grand appareil à décompression, où il entra lui-même, le 20 mars dernier, par une température de 12 degrés. Des pompes, qui entretenaient un courant d'air avec dépression croissante, firent abaisser la pression jusqu'à 40 centimètres, dans l'espace de cinq quarts d'heure; puis il remonta graduellement à la pression normale qu'il atteignit au bout de 25 minutes, après être resté plus de trois quarts d'heure sous une pression qui correspondait à des hauteurs de 4100 et 5100 mètres. Au moment où il atteignit une dépression correspondant à la hauteur du Mont-Blanc, il éprouva un tel sentiment de lourdeur et de faiblesse, une telle paresse d'esprit, qu'il lui fut impossible, après avoir compté ses pulsations pendant 20 secondes, de multiplier par 3 le nombre trouvé pour obtenir le nombre des pulsations par minutes. Ajoutez à ces symptômes des tremblements nerveux, une légère congestion de la face, un affaiblissement de la vue et une diminution dans la capacité respiratoire, vous aurez une idée assez exacte du malaise appelé par M. Bert *mal des montagnes*. Or, voici comment ce mal peut-être combattu par l'oxygène. Quand M. Bert fut arrivé à la pression de 43 centimètres avec un malaise bien manifeste et avec un pouls qui de 64 pulsations par minute était monté à 84, il fit une inspiration d'oxygène et son pouls descendit immédiatement à 71 pulsations ; une seconde inspiration le faisait descendre à 70. Cette expérience fut renouvelée dix fois et toujours avec le même résultat. « Chaque

inspiration d'oxygène, dit M. Bert, était accompagnée d'un éblouissement fort désagréable ; ayant fait une fois trois inspirations de suite, je faillis tomber de ma chaise, pris de vertige ; mais cet effet ne durait pas, et il était suivid'une courte période pendant lequelle le *mal des montagnes* disparaissait, pour revenir en même temps que le pouls remontait. » (*Comptes rendus*, 30 mars 1874).

Comme la tension de l'oxygène pur à 43 centimètres est la même que celle de l'oxygène de l'air comprimé à deux atmosphères et demie, l'effet chimique de l'inspiration d'oxygène pur était le même que celui d'un passage brusque d'une pression d'une demie atmosphère environ, à une pression cinq fois plus forte, suivie d'une décompression immédiate. C'est à ce rapide changement de pression que M. Bert attribue l'éblouissement et le vertige qu'il a éprouvés.

MM. Crocé-Spinelli et Sivel étant entrés dans l'appareil de M. Bert pour s'y préparer à leur ascension du 22 mars, éprouvèrent des effets analogues, avec cette différence que M. Sivel, homme très-robuste, fut beaucoup moins affecté que son compagnon de voyage. A la pression de 30 centimètres, M. Spinelli avait les lèvres bleues et l'oreille droite presque noire ; une seule inspiration d'oxygène faisait disparaître ces symptômes redoutables. La vue de M. Spinelli s'étant un moment obscurcie, elle lui fut rendue par le même gaz vital. Toutefois les deux aéronautes éprouvèrent comme M. Bert les inconvénients de l'oxygène pur ; c'est pourquoi ce savant les munit pour leur voyage aérien de deux mélanges différents d'oxygène et d'air. Il voulut éprouver lui-même les effets de la respiration continue d'un air suroxygéné. « Dans une première expérience, dit-il, j'ai pu, en employant un mélange à 45 pour 100 abaisser impunément la pression jusqu'à 338 millimètres, ce qui correspond à 5600 mètres, hauteur du Chimborazo. Dans une seconde, avec un mélange à 63 pour 100, je suis descendu jusqu'à 25 centimètres, et j'aurais été plus bas si ma machine eût été assez forte... Un moineau, que j'avais placé à côté de moi, a failli périr, sa temperature rectale s'étant abaissée de 41°,9 à 36°,1. La pression à laquelle j'étais parvenu sans malaise, grâce à l'oxygène, était celle à laquelle Glaisher et Coxwel tombèrent sans connaissance au fond de leur nacelle. Elle correspond à la hauteur du plus élevé des pics terrestres, le Gaourichnika, pic qui devient ainsi théoriquement accessible. » (*Ibid.*)

M. Barral attribue l'évanouissement de M. Glaisher, non pas à la raréfaction de l'air, mais au gaz d'éclairage dont le ballon était rempli, et qui, s'échappant par l'orifice du ballon, à cause de son excès de pression, s'était mêlé à l'air respiré par les aéronautes. Lui-même avait éprouvé un commencement de syncope, lorsque, dans sa première ascension avec Bixio, en 1850, il fut parvenu à une hauteur de 5900 mètres, sous une pression barométrique de 373 millimètres. Mais ce qui prouve bien que cet accident était l'effet du gaz échappé du ballon, c'est que, dans l'ascension qu'ils firent le 27 juillet de la même année, ayant placé leur nacelle à 4 mètres de l'orifice du ballon, le même accident ne se reproduisit pas, bien qu'ils fussent arrivés à une hauteur de plus de 7000 mètres. (*Comptes rendus,* 4 mai 1874.)

Si cette observation de M. Barral suggère la précaution de tenir la nacelle éloignée de l'orifice du ballon, elle ne diminue en rien l'intérêt des observations physiologiques de MM. Crocé et Sivel. Pour résister aux effets de la raréfaction de l'air, ces aéronautes avaient emporté avec eux deux mélanges différents d'oxygène et d'azote, l'un à 40 pour 100 d'oxygène, et l'autre à 70 pour 100. A partir de 4600, ils eurent recours au mélange le moins riche; mais ce secours étant devenu insuffisant au delà de 6,000 mètres, surtout pour M. Crocé-Spinelli, ils employèrent dès lors le second mélange, à 70 pour 100. Nous laisserons les deux aéronautes rendre compte eux-mêmes de leurs impressions.

« Pour M. Crocé-Spinelli, tempérament lymphatico-nerveux, les effets étaient bien autrement marqués que pour M. Sivel, homme très-vigoureux, de tempérament sanguin. Lorsque le premier ne respirait plus d'oxygène, il était obligé de s'asseoir sur un sac de lest et de faire ses observations immobile dans cette position. Pendant l'absorption du gaz comburant, il se sentait renaître ; et après une dizaine d'inspirations, il pouvait se lever, causer gaiement, regarder le sol avec attention et faire les observations délicates. L'esprit était précis et la mémoire excellente. Pour voir dans le spectroscope, il lui fallait inspirer ce gaz justement appelé *vital;* les raies, d'abord confuses, devenaient alors très-nettes. L'oxygène produisit encore chez M. Crocé-Spinelli un effet dont l'explication est facile, après ce qui vient d'être dit. Pour réagir contre les effets combinés du froid et de la raréfaction, il essaya de manger. Le ré-

sultat ne fut d'abord pas favorable ; mais, ayant eu l'idée de respirer en même temps de l'oxygène, il sentit l'appétit revenir et la digestion s'opérer facilement. Quand au pouls, il marquait chez lui, entre les hauteurs de 6500 et 7400 mètres, 140 pulsations avant l'inspiration et 120 tout de suite après. Son pouls à terre est de 80 en moyenne. » (*Comptes rendus*, 6 avril 1874.)

Dans la descente, vers 4000 mètres, M. Sivel fut pris d'un tremblement très-fort, auquel les ballonnets épuisés ne pouvaient plus remédier ; heureusement ce malaise disparut de lui-même aussitôt que l'aérostat fut descendu à 2500 mètres.

Il ressort avec évidence des faits par nous exposés que l'on peut combattre par des inspirations d'oxygène les troubles fonctionnels causés par les influences simultanées de la dépression et d'un abaissement considérable de température. Il ne reste plus qu'à donner aux aéronautes un moyen pratique pour mêler en proportion convenable l'oxygène à l'air qu'ils respirent. Leurs explorations dans les hautes régions de l'atmosphère ne seront plus limitées que par la force ascensionnelle de leurs ballons. T. Pepin.

LE BREF A Mgr GAUME

Le Souverain Pontife vient d'adresser un nouveau bref à Mgr Gaume. Nous en traduisons la partie la plus importante.

En vous voyant si plein de sollicitude pour nous, écrit le Saint-Père, nous désirons vivement que vous jouissiez de cette joie de l'âme que ni le malheur des temps ni l'injustice des hommes ne peuvent enlever aux justes et aux sages.

Aussi, les attaques malveillantes de quelques-uns ne doivent pas vous émouvoir, puisque, comme vous le dites, vous n'avez eu d'autre but dans vos écrits que de défendre les règles de la méthode d'études que vous savez être approuvées par nous : savoir, de faire lire à la jeunesse studieuse, avec les livres classiques des anciens païens, purgés de toute souillure, les ouvrages les mieux écrits des auteurs chrétiens.

C'est pourquoi nous jugeons qu'il convient que vous bannissiez toute anxiété, et même que vous vous reposiez dans une tranquillité parfaite...

Dans cette lettre, dont tous les termes respirent la bonté paternelle de Pie IX, on aura remarqué l'allusion à une controverse autrefois très-brûlante. Le Souverain Pontife rappelle la solution qui a rallié tous les catholiques, depuis qu'il l'a lui-même proposée dans l'Encyclique *Inter multiplices*, adressée à tous les évêques de France, en 1853.

Il ne sera peut-être pas inopportun de remettre sous les yeux de nos lecteurs ce document important, où Pie IX a su déférer à des vœux exprimés par plusieurs membres distingués de l'épiscopat

[1] Notre traduction de ce passage diffère de celle qui a été publiée par les journaux (*Le Monde*, *l'Univers*, etc.) en quelques points qui ne paraissent pas indifférents. Voici du reste le texte original :

« Neque vero te movere debent malevolæ quorumdam obtrectationes; quandoquidem, uti refers, hoc unum in scriptis tuis propositum habuisti, ut eas normas in ratione studiorum defenderes, quas a nobis probatas novisti : nempe ut una cum classicis veterum ethnicorum exemplaribus, quavis labe purgatis, auctorum etiam christianorum opera elegantiora studiosis juvenibus legenda proponantur. »

français, sans porter atteinte aux méthodes traditionnelles de l'enseignement littéraire. « Continuez, disait-il à nos évêques, d'employer, comme vous le faites, tous vos efforts pour que les jeunes clercs de vos séminaires se forment à l'élégance du style et à la vraie éloquence par l'étude des plus beaux ouvrages des saints Pères, ainsi que des écrivains païens les plus célèbres, purgés de toute souillure : *Ut adolescentes clerici... germanam dicendi scribendique elegantiam et eloquentiam tum ex sapientissimis Sanctorum Patrum operibus tum ex clarissimis ethnicis scriptoribus ab omni labe purgatis addiscere... valeant.* »

Alors donc, comme aujourd'hui, le Souverain Pontife approuvait et encourageait l'usage déjà recommandé par plusieurs conciles provinciaux, de donner une place aux ouvrages les mieux écrits (*opera elegantiora*) des auteurs chrétiens parmi les modèles présentés aux jeunes disciples des lettres. Mais jamais Pie IX, pas plus que l'épiscopat français, n'a songé à déposséder les chefs-d'œuvre païens du rang que l'expérience des siècles et l'Église elle-même leur ont attribué.

Près de quinze années plus tard, la querelle des classiques, assoupie en France, se rallumait au Canada. Ce fut pour le Saint-Siége l'occasion de préciser encore davantage ses premières déclarations. Ce paganisme qui par les livres classiques s'infiltrait, disait-on, dans les jeunes intelligences, alarmait aussi en Amérique certains esprits un peu étroits ; plusieurs s'autorisaient même de l'Encyclique de 1853 pour demander la réforme radicale de l'enseignement par l'expulsion des païens. La question ayant été portée à Rome, la Sacrée Congrégation de l'Inquisition, par l'organe de son Préfet, le cardinal Patrizi, répondit d'abord qu'il n'y avait pas lieu de tant s'inquiéter. « Car, ajoutait l'éminent cardinal, c'est une chose certaine et *prouvée par la pratique ancienne et constante*, que les jeunes gens, même ceux qui se destinent au clergé, peuvent à bon droit et sans danger étudier l'élégance du style et la vraie éloquence, *soit* dans les œuvres des Pères, *soit* dans les auteurs païens purgés de toute souillure. *Explorata enim res est et antiqua constantique consuetudine comprobata adolescentes etiam clericos germanam dicendi scribendique elegantiam et eloquentiam, sive ex SS. Patrum operibus, sive ethnicis ab omni labe purgatis, absque periculo addiscere optimo jure posse.* » — « Et cela, ainsi

continue le Préfet de la Sacrée Congrégation, n'est pas seulement toléré par l'Église, mais parfaitement permis. *Id ab Ecclesia non toleratur modo, sed omnino permittitur.* » — « Enfin, c'est la doctrine même qui a été clairement proclamée (*perspicue declaratum fuit*) par notre Saint-Père le Pape Pie IX, dans la lettre encyclique adressée aux évêques de France le 21 mars 1853[1]. »

Des décisions aussi nettes devaient faire taire tous les scrupules. Aussi, quand l'année suivante (1868), le Concile de la province ecclésiastique de Bordeaux, réuni à Poitiers sous les auspices du grand Docteur des Gaules, vint à s'occuper de l'organisation de l'enseignement littéraire, il voulut reproduire, avec le témoignage de son entière adhésion, la déclaration que nous venons de citer[2]. Les autres synodes provinciaux se sont maintenus dans la même voie ; et l'on sait assez que les institutions ecclésiastiques de tout degré ont continué, sous l'œil et avec l'approbation des premiers pasteurs et du Saint-Siége, à étudier les classiques païens suivant *l'usage ancien et constant*.

Le sentiment de l'Église sur la valeur et la légitimité de la méthode traditionnelle n'est donc pas douteux. C'est assez dire que ce point n'est pas de ceux qui appellent une réforme radicale.

J. B.

[1] Lettre à Mgr l'évêque de Iloa, administrateur du diocèse de Québec, 17 février 1867. Il est inutile de faire observer que cette pièce, doublement remarqnable par l'interprétation qu'elle donne à l'Encyclique et par le témoignage si precis qu'elle rend en faveur de l'ancien enseignement classique (*antiqua constansque consuetudo*), porte un caractere entierement officiel et forme par conséquent une autorité irrécusable dans la matière.

[2] *Decreta Concilii provinciæ Burdigalensis*, an. 1868, cap. x, sect. vi, n° 2, (collectio Lacensis, t. IV, p. 846). La S. Congrégation, chargée par le Souverain Pontife de la révision de ces décrets, a spécialement loué « les règles établies par les Pères du Concile pour l'organisation et l'avancement des études. » (Lettre du card. Caterini. *Ibid.* p. 797).

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DU VÉNÉRABLE JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, fondateur de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, par ARMAND RAVELET. Paris, Victor Palmé, 1874. In-8, p. II-196.

Ce qui fait le mérite de cette nouvelle *Histoire du Vénérable Jean-Baptiste de la Salle*, c'est qu'elle est plus complète et plus instructive, sans être moins édifiante que toutes celles qui l'ont précédée. L'auteur l'a enrichie de plusieurs documents inconnus à ses devanciers : les uns sont le fruit de ses recherches consciencieuses dans les bibliothèques publiques, les autres lui ont été communiqués par les Frères des écoles chrétiennes. Le très-honoré Frère Philippe, qui s'intéressait à son travail, lui a ouvert les archives de l'institut. Il lui a donc été permis de faire une œuvre sérieuse, qui réponde à toutes les exigences de la critique historique ; mais il a eu soin, et nous devons l'en féliciter, de sacrifier l'étalage de l'érudition au désir de composer un livre aussi agréable qu'utile au commun des lecteurs.

Quatre chapitres préliminaires font connaître le rôle des saints dans l'histoire et la mission spéciale du vénérable Jean-Baptiste de la Salle. Avant lui, il y avait sans doute un enseignement primaire ; l'Église n'avait cessé d'y pourvoir dans tout le cours du moyen âge; à côté de chaque sanctuaire important, elle avait ouvert une école pour l'instruction des enfants du peuple. Celle de Notre-Dame de Paris était déjà florissante au milieu du VIe siècle. Dans les premières années du règne de Louis XIV, la capitale de la France avait environ trois cents écoles, dont trente-quatre dans la seule paroisse de Saint-Sulpice; toutes les provinces du royaume en étaient dotées dans la même proportion. Comment le vénérable de la Salle a-t-il donc pu mériter d'être regardé comme le véritable fondateur de l'enseignement populaire? en lui donnant ce qui

lui manquait jusqu'alors, un corps enseignant de maîtres chrétiens, qu'il forma lui-même dans les rudes exercices du noviciat, qu'il unit par les vœux de la religion, pour lesquels il traça des méthodes pratiques et rédigea toute une législation parfaitement adaptée aux besoins des enfants du peuple. Bref, il organisa une véritable université primaire sous l'inspiration et au service de l'Église, ce qui la distingue essentiellement d'une autre université, fondée un siècle plus tard.

Comment le vénérable de la Salle, dans une vie de soixante-huit ans (1651-1719), a-t-il pu propager dans toute la France l'œuvre si utile qu'il avait commencée à Reims, sa ville natale? en pratiquant au degré héroïque les plus belles vertus, comme la Sacrée Congrégation des Rites l'a déclaré le 30 novembre 1873. La sainteté de sa vie n'est pas moins admirable que le succès de son œuvre. Le lecteur en restera convaincu, lorsqu'il verra, dans cette nouvelle histoire, au prix de quels sacrifices le vénérable serviteur de Dieu fonda un institut qui compte aujourd'hui dix mille maîtres d'école donnant à plus de quatre cent mille élèves l'enseignement élémentaire et religieux. F. G.

HISTOIRE DE L'INVASION DES ÉTATS PONTIFICAUX ET DU SIÉGE DE ROME EN 1870, par le comte DE BEAUFFORT. Paris, Palmé, 1874. In-8. p. IX-524.

Rome tombait entre les mains des Piémontais quelques jours après le désastre de Sedan. La France, frappée de malheurs inouïs, ne prêta qu'une oreille distraite aux derniers coups de canon que tiraient pour l'indépendance du Pape-roi les derniers défenseurs de la justice et du droit. D'ailleurs, avec le nouveau gouvernement qu'elle était forcée de subir, pouvait-elle espérer autre chose qu'une reconnaissance tacite de la plus grande iniquité de notre temps? Les nouvelles qui arrivaient de l'autre côté des Alpes, malgré leur importance capitale, se perdaient au milieu de celles que nous apportait le télégraphe des différents points de notre territoire envahi ; quand la paix fut signée, Rome était conquise depuis cinq mois, le fait était accompli, l'état de choses imposé par la force. Maintenant que le calme est rétabli à la surface, il est bon et utile de revenir sur le passé et de suivre pas à pas, dans sa marche hypocrite, ce gouvernement dont notre sang a arrosé les fondements et cimenté les premières assises. Les vues de la Providence sont mystérieuses. Pendant que Napoléon III payait, si cruellement pour la France, sa complicité occulte dans le brigandage piémon-

tais, son heureux allié, plus coupable que lui, menait à bonne fin l'œuvre de l'unité italienne. Comment en vint-il à bout? Par quelles manœuvres, par quels procédés, par quelles négociations, Victor-Emmanuel parvint-il à jeter à la Révolution ce dernier gage de son aveugle soumission à ses principes et à ses ordres? M. le comte de Beauffort nous les révèle avec le calme de l'historien et la fidélité d'un témoin. Au jour le jour, nous suivons le gouvernement de Florence : il tâte le terrain, il circonvient sa proie, il jette ses filets ; en quelques semaines, tout est fini. Machiavel a dû tressaillir dans sa tombe et saluer, comme ses véritables fils, ces Italiens du XIXe siècle. Jamais peut-être la politique n'a montré autant d'astuce, autant de perfidie, autant d'hypocrisie. Et pourquoi? Pour vaincre la faiblesse, pour renverser un vieillard désarmé, fort seulement des droits sacrés de sa couronne et du respect dont l'entourent la vénération et l'amour des catholiques. Et devant ce duel inégal, l'Europe se tait, ou ne prête son attention qu'à cet autre duel engagé entre la Prusse et la France. Jamais moment n'avait été plus favorable pour l'accomplissement du plan révolutionnaire. Ah ! si nous eussions été libres, les Piémontais n'auraient rien osé devant les croisés de la Papauté. Mais l'heure de la puissance des ténèbres avait sonné et Dieu permettait son triomphe momentané. Nous ne voulons aujourd'hui que signaler l'ouvrage de M. de Beauffort ; nous y pourrons revenir. Disons seulement que l'auteur a bien rempli sa tâche ; sous sa plume émue, mais dont il contient les émotions, on sent ce qu'il a souffert lui-même en assistant à ce sacrilége et tous ses lecteurs s'associeront à ses sentiments. Cette histoire est indispensable à qui veut se rendre un compte exact d'événements aussi importants. C. SOMMERVOGEL.

DEUX CHRÉTIENNES pendant la peste de 1720, d'après des documents originaux, par CHARLES DE RIBBE. Paris, Albanel, 1874. In-12, p. 214.

« La peste avait décimé le clergé de Marseille, les maisons religieuses et les monastères ne suffisaient plus à combler les vides faits chaque jour par la mort. Quarante-trois Capucins, vingt-six Récollets, dix-huit Jésuites avaient succombé. » Le fléau s'étendait et la ville d'Aix était cruellement éprouvée. Un Bénédictin du Languedoc, Jean Sabathier, et un de ses confrères, Jean de la Gorrhée, viennent porter secours aux prêtres épuisés de fatigues. Quelques jours après, deux demoiselles de la famille de Ribbe, Thérèse-Delphine et Marie-Marguerite, se présentent pour soigner les pes-

tiférés. La première a dix-huit ans, la seconde vingt-deux. Elles se sont arrachées à leur famille, saisies d'un saint héroïsme, qui les pousse à se sacrifier pour leur prochain. Elles disent adieu à leur père, à leur mère, à leurs deux frères, à leurs cinq sœurs, — Jean-Augustin de Ribbe avait eu quatorze enfants,— et, fortes de l'approbation de l'abbé d'Alphéran, leur directeur, elles entrent généreusement dans la voie du sacrifice le plus parfait : *Majorem hac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis.* Le 16 décembre 1720, les deux sœurs se rendent à l'hôpital ; dix jours après, Thérèse-Delphine est foudroyée par le fléau. « Je puis vous assurer que c'est une sainte, écrit la survivante à son frère Elzéar. Elle est morte en véritable héroïne chrétienne, avec un courage extraordinaire... Le Seigneur l'a bientôt récompensée, il ne voulait d'elle que son sacrifice. Pour moi, il faut que je travaille pour expier les crimes dont vous n'avez été que trop les témoins. » Remplie de cette pensée d'expiation, la pieuse jeune fille ne songe plus qu'à s'offrir elle-même, comme une victime, à la colère de Dieu. Au moins de février 1721, elle est frappée par la peste. Malgré ses ardents désirs de la mort, Marie-Marguerite est guérie au bout de quinze jours. Mais, comme le dit Jean Sabathier, « Dieu la réservait pour éprouver encore sa foi dans une tentation des plus fortes et des plus difficiles à vaincre. » Ses parents, qui, malgré leur piété, n'ont pu accepter leur sacrifice, s'efforcent de lui faire quitter l'hôpital et ses saintes occupations. Raffermie par les conseils de son directeur, Marie-Marguerite tient bon contre l'orage et, le 9 mars, une nouvelle attaque de la peste la mène aux portes du tombeau. Deux jours après, elle rejoignait sa sœur. Ce magnanime dévouement frappa les contemporains, et Innocent XIII, comme gage de son admiration, envoya à la famille des saintes victimes deux précieuses parcelles de la vraie croix. Rognes, lieu natal des deux sœurs, fut remué à la nouvelle de ces morts ; une bénédiction toute spéciale sembla descendre sur le village et y fit refleurir les vertus, en multipliant les vocations religieuses.

Ces quelques pages si simples servent de pendant ou de complément au bel ouvrage de M. de Ribbe sur *la famille et la société en France avant la Révolution*. Elles montrent, par un touchant exemple, ce qu'étaient ces familles où se conservaient religieusement les traditions de foi et d'honneur. C. Sommervogel.

LETTRES INÉDITES DU CARDINAL D'ARMAGNAC, publiées avec une introduction et des notes, par PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE. Paris, Claudin, 1874. In-8, pp. 134.

Ce volume forme le tome cinquième de la *Collection méridionale*, qui comprend déjà : *Mémoires des choses passées en Guyenne, de 1621 à 1622*, — *Première partie des sonnets exotériques*, — *Relation inédite de la défense de Dunkerque, par le maréchal d'Estrades*, — *Vie des poëtes bordelais et périgourdins*. A l'imitation de ces savants du Midi, qui prouvent que la vie littéraire n'est pas éteinte dans leurs parages, en publiant les manuscrits qui se rapportent à leur pays, on devrait bien, dans chaque province, rendre le même service aux lettres, aux sciences et, en particulier, à l'histoire. Faisons de la décentralisation dans ce sens ; ne laissons pas croire qu'on n'est savant qu'à Paris. M. Tamizey de Larroque n'a pas besoin d'encouragement, et les érudits retrouvent avec plaisir son nom partout où il y a quelque problème à résoudre. Il suffit d'ouvrir le volume que nous annonçons pour voir jusqu'où il pousse la patience de ses recherches et la sagacité de sa critique : c'est un de ces savants qui laissent peu à glaner après eux dans le champ qu'ils ont moissonné.

Le cardinal d'Armagnac, ainsi qu'il arrive à plus d'un homme marquant de notre histoire, est à peine connu de nos biographes. Devant publier quelques-unes de ses lettres, M. Tamizey de Larroque a tout fouillé, tout remué, afin d'arracher, par-ci par-là, un lambeau historique qui lui permît de constituer à son héros un état civil et une notice un peu complète. Qu'il me pardonne un mouvement de satisfaction : je me suis aperçu que Frizon, dans sa *Gallia purpurata*, et G. J. ab. Eggs, dans son *Supplementum novum Purpuræ doctæ*, lui auraient fourni quelques détails de plus. Protégé par le cardinal d'Amboise, évêque d'Albi, par le duc et la duchesse d'Alençon, par François Ier, Georges d'Armagnac, qui se destinait à l'Église, marcha rapidement dans la carrière des dignités ecclésiastiques. Après avoir été doté de plusieurs riches abbayes, il fut consacré évêque de Rodez, chargé de l'ambassade de Venise, promu au cardinalat par Paul III, à l'évêché de Lescar, à l'archevêché de Toulouse, nommé légat et archevêque d'Avignon, où il mourut le 21 juillet 1585. Dans ces différentes positions, Georges d'Armagnac déploya les qualités de l'homme politique et celles de l'administrateur. Zélé pour les intérêts de la foi, il se montre l'adversaire résolu des réformés, soit au colloque de Poissy, soit pendant les guerres religieuses. Il fut en même temps le protecteur éclairé des

gens de lettres, dont plusieurs lui dédièrent leurs ouvrages. Je ferai remarquer les dernières pages de la notice, dans laquelle M. Tamizey de Larroque fait bonne justice d'une accusation de l'historien de Thou contre le pape Pie IV. C. SOMMERVOGEL.

LA PRINCESSE AGNES DE SALM-SALM AU MEXIQUE EN 1867, par PHILIPPE DE TOULZA. Paris, Palmé 1874. In-12, p. 235.

Une femme seule, avouons-le, est capable d'un dévouement pareil à celui que la princesse de Salm-Salm a déployé pour sauver l'infortuné Maximilien Ier. Son sexe la mettait à même de commettre des hardiesses et des témérités impossibles à un homme; il n'en est pas moins vrai que le récit de sa conduite, pendant les derniers jours de la victime de Queretaro, transporte d'admiration. Le prince de Salm, aussi bien que sa courageuse épouse, ont écrit les épreuves par lesquelles ils ont passé. Au moyen des détails consignés par ces témoins irrécusables et qu'il a complétés, M. de Toulza nous donne une histoire, intéressante au plus haut point, du règne si court de l'empereur Maximilien. Mais, pour un Français, il devait être amer de raconter des événements dans lesquels sa patrie a joué un rôle peu digne de son honneur. Que sont les victoires de nos armes, les prodiges de valeur de nos soldats, en face de cet inexplicable abandon d'un prince que nous avions été chercher en Europe et qui se livrait loyalement à nos promesses? Le mystère de la campagne du Mexique n'est pas expliqué; le sera-t-il jamais complétement? Jusqu'à quel point démentira-t-on cette cruelle parole, adressée à des officiers français par le colonel don Miguel Palacios, devant le corps de Maximilien : « Voyez l'œuvre de la France! » L'infortuné prince est mort en chrétien et en homme de cœur; il n'a pas faibli devant la mort, car, ses ennemis le reconnaissent eux-mêmes, « il avait une grande âme. » Dieu l'a jugé. A-t-il été aussi miséricordieux envers celui qui, à son tour, a comparu devant lui, mais chargé des fautes d'une politique dont son général était l'exécuteur? Car, il est difficile de ne pas le reconnaître, les fautes de Maximilien, comme empereur, ne lui sont pas personnelles; elles lui ont été en quelque sorte imposées. Quoi qu'il en soit, la mort tragique de ce prince de la maison d'Autriche est à la charge de l'Europe entière, qui, une fois de plus, et pas la dernière malheureusement, assistait impassible au triomphe de la violence et de la force brutale. C. SOMMERVOGEL.

CHRONIQUE

La franc-maçonnerie italienne a tenu à Rome, pendant les fêtes de la Pentecôte, un congrès, où les délégués des loges étaient réunis au nombre d'une centaine. Le choix du moment et du lieu renfermait une double insulte à l'Esprit-Saint qui a fondé l'Église et qui la gouverne. On reconnaît l'inspiration de celui qui a dit dans son cœur : « Je monterai au ciel, j'élèverai mon trône sur les astres de Dieu ; je m'assiérai sur la montagne du Testament. » (Is., XIV, 13.) Sans doute il fallait que dans la ville où saint Pierre a fixé le siége du Vicaire Jésus-Christ, à côté du palais où le dernier concile œcuménique a tenu ses assises solennelles, la secte tant de fois condamnée par les Souverains Pontifes vînt conspirer contre l'Église et braver les anathèmes de Pie IX prisonnier. Que s'est-il dit, quels complots ont été tramés dans ces conseils occultes? A-t-on seulement réuni tous les rites sous un seul grand maître et décrété l'érection d'un temple maçonnique dans la capitale profanée du monde chrétien? N'ont-ils pas arrêté quelque nouveau plan de guerre contre ce qu'ils nomment l'obscurantisme, ces conspirateurs qui se vantent d'être éclairés de la vraie lumière, quoiqu'ils s'enveloppent de ténèbres? Leur secret, leur vrai but, depuis un siècle et demi, les Papes l'ont pénétré, et récemment encore le Saint-Père le rappelait dans une lettre à l'évêque d'Olinda : « C'est de détruire l'Église catholique et, pour cela, d'attaquer la Chaire romaine, centre de l'unité ; c'est de renverser toute légitime autorité humaine, de rendre l'homme indépendant, affranchi de toute loi, même des liens du sang, et asservi seulement à ses passions. » S'il est vrai, comme on l'assure, que des princes et des souverains se soient fait représenter au congrès maçonnique de Rome, qu'on y ait vu notamment des députés de l'empereur Guillaume, du prince Arthur d'Angleterre, du prince

Napoléon, quelle honte pour notre temps, mais aussi quelle lumière sur la grande conjuration des rois et des peuples contre le Seigneur et contre son Christ !

A peine assemblés, les francs-maçons italiens ont échangé des télégrammes avec leurs frères d'Allemagne convoqués à Berlin dans les mêmes vues. Ils ont de quoi se féliciter du bon état de leurs affaires et du succès de leurs manœuvres. Au Brésil, un empereur s'incline devant leur puissance, et, dans un message menaçant pour l'Église, il sanctionne au nom des lois la scandaleuse condamnation des deux prélats qui ont appliqué les censures portées contre les sociétés secrètes. En Italie, ils sont maîtres. Le schisme naissant de Lombardie est leur ouvrage, et la congrégation du Concile, en le condamnant par son décret du 23 mai, l'attribue aux « disciples des sectes infernales. » A Milan ils ont empêché les processions en l'honneur de saint Ambroise et des bienheureux martyrs Gervais et Protais. A eux il est permis de promener de ville en ville le cadavre de Mazzini, les restes plus ou moins authentiques d'Ugo Foscolo et de Carlo Botta ; mais de porter au dôme et de rapporter à la basilique ambrosienne les reliques des saints protecteurs de Milan, c'est ce que le prudent préfet de la ville ne trouve pas bon d'autoriser : l'ordre public en serait compromis et la circulation gênée. Il a fallu cacher l'une et l'autre translation dans les ténèbres de la nuit. Du moins à la seconde les pieux Milanais improvisèrent un cortége aux flambeaux, faible dédommagement du triomphe qu'ils avaient préparé.

Cependant, la vente des biens ecclésiastiques va grand train ; elle a produit douze millions depuis six mois, un demi-milliard depuis sept ans qu'elle a été réglée par une loi. A Rome quatre-vingt-seize couvents ont déjà été envahis par le fisc. Les bibliothèques, trésors de science sacrée accumulés pendant plusieurs siècles, sont indignement gaspillées ; les livres sont jetés comme vils débris dans des tombeaux et entassés pêle-mêle sous les combles de la Minerve, pâture abandonnée aux rats. Les églises sont réduites à un tel dénûment que, pour célébrer avec la pompe accoutumée la fête de saint Philippe de Néri, patron de Rome, on a dû solliciter les aumônes des fidèles. Le gouvernement spoliateur n'en est pas plus riche. Tandis que le peuple affamé se soulève à Padoue, à Pise, à Ravenne et dans beaucoup d'autres villes, M. Minghetti fait voter impôt sur impôt. Il se

voit refuser le onzième à une voix de majorité, et le voilà contraint de passer le gouvernail à un autre ou de dissoudre le parlement. Si par hasard le trône est ébranlé de ce coup, la secte applaudira.

En Espagne, elle s'estime victorieuse pour avoir fait reculer de quelques lieues les bataillons qui combattent pour Dieu, le roi et la patrie ; mais elle a eu besoin de ses alliés du Nord. On sait l'histoire des canons Krupp traversant la France et des artilleurs prussiens accourant au secours de Serrano vaincu. Si Charles VII, presque maître de Bilbao, s'est vu obligé de lâcher prise, la vaillance du duc de la Torre et l'habileté stratégique du marquis del Duero n'on ont pas eu la gloire. Les intrigues du prince de Bismark dans la péninsule ne prennent plus la peine de se cacher. Que cherche-t-il ? Des ennemis à la France ? Une couronne pour un prince de la maison d'Hohenzollern ? N'est-ce pas plutôt la ruine de l'Église, et son but principal ne serait-il point d'étendre au royaume catholique le schisme qu'il s'efforce de fonder en Allemagne ?

Les dernières lois confessionnelles votées au Reichstag étreignent le clergé dans un réseau tressé avec un art qui aurait rendu jaloux Julien l'Apostat. Voici en abrégé la première de ces lois complémentaires. Celui qui prétend administrer un diocèse pendant la vacance du siége (le vicaire capitulaire) doit prouver qu'il a les qualités spécifiées par la loi du 11 mai 1873 et jurer fidélité au roi et obéissance aux lois de l'État ; — c'est-à-dire qu'il doit apostasier. — Quiconque exerce la juridiction épiscopale sans avoir rempli ces conditions encourt un emprisonnement de six mois à deux ans (art. 2, 3, 4, 5). Tout ministre de l'Église qui aura exercé des fonctions ecclésiastiques par ordre d'un nouveau évêque ou d'un administrateur diocésain non reconnu par l'État, s'expose à payer cent thalers d'amende ou à subir un an de prison (art. 5). Si, un siége étant vacant par suite de la destitution d'un évêque ou pour toute autre cause, un vicaire n'est pas nommé conformément à la loi, ou si, dans l'année qui suivra la vacance, le siége n'est pas occupé par un évêque reconnu par l'État, un commissaire du gouvernement sera chargé d'administrer les biens de l'évêché, — en d'autres termes, ces biens seront séquestrés (arts 6 et suiv.). La seconde loi complémentaire contient des dispositions analogues pour la nomination aux charges inférieures et la confiscation des biens qui y sont attachés.

L'effet de ces lois, si Dieu n'intervient, sera que bientôt l'empire allemand n'aura plus un évêque ni un prêtre fidèles au Saint-Siége. On assurait dans les commencements qu'il ne s'agissait point d'ôter aux catholiques leur liberté, mais de la défendre contre les usurpations ultramontaines, que les dogmes seraient respectés et qu'on ne se mêlerait en aucune façon de l'administration intérieure de l'Église. Promesses hypocrites! A présent le masque est levé, tous les voiles sont déchirés. L'État ne veut la liberté religieuse que pour les protestants; le professeur Gneist, rapporteur de la commission du Landtag, s'est expliqué là-dessus : « Nos luttes, a-t-il dit, nous ont conduits à ce résultat, que l'État reconnaît à toute confession pleine liberté en tout ce qui, *selon notre point de vue protestant*, appartient au domaine de la foi et de la conscience. » Mais pour les catholiques, il n'y a plus qu'une liberté, celle d'apostasier. « En parcourant les détails de cette loi, dit le docteur Virchow, témoin non suspect, j'ai dû m'avouer à moi-même qu'un catholique peut se demander si l'on ne fait pas violence à sa foi. Le concile de Trente ayant donné toute la hiérarchie comme une institution divine, la hiérarchie doit être acceptée comme un dogme. Mais, ajoutait-il, un État ne peut tenir compte de toute doctrine qu'il plaît à une Église d'ériger en dogme. » C'est bien la pensée du gouvernement, ses commissaires ne l'ont point dissimulée. « Exiger des conditions pour qu'un évêque soit reconnu, ont-ils dit, c'est un droit de l'État auquel un particulier opposerait en vain des articles de foi. Ici l'État est sur son domaine propre et il ne peut rien céder à ses sujets catholiques ni à la cour pontificale. » Ainsi catholiques, même lorsqu'il s'agit pour vous de la foi, vous avez à choisir entre l'Église et l'État, entre Jésus-Christ et César. Les adeptes de Reinkens ont fait leur choix comme les Juifs : *Non habemus regem nisi Cæsarem*. « Mes amis politiques et moi, disait l'un d'eux, le docteur Pétri, au Reichstag, nous revendiquons pour l'État le droit de ne point s'arrêter devant des dogmes, quand ils sont incompatibles avec le bien du pays. » (Séance du 5 mai.) Mais les autres feront, s'il le faut, ce qu'ont fait les martyrs.

Sous l'empereur Decius, Nestor, évêque de Magyda, fut amené devant l'irénarque. Ce magistrat lui dit : « Tu connais, ô maître, le décret de l'empereur? » Nestor : « Je connais le précepte du Tout-Puissant; mais pour celui de l'empereur, je l'ignore. » L'irénar-

que : « O Nestor, donne ton consentement avec calme, de crainte que je ne te mette en jugement. » Nestor : « Et à quoi consentirais-je ! » L'irénarque : « Aux ordonnances du prince. » Nestor : « Je consens et me soumets aux commandements du Roi des Cieux... » (Bolland., 26 fév.) Cette race de Pontifes n'est pas éteinte. Un évêque, menacé de huit cents thalers d'amende s'il ne rétablissait dans ses fonctions un prêtre dont la destitution avait été déclarée illégale par la prétendue cour ecclésiastique de Berlin, répondait par cette lettre :

Votre Excellence ne peut ignorer, en sa qualité de catholique, qu'en exécutant la sentence de la cour royale pour les affaires ecclésiastiques touchant Moennikes, ex-administrateur de la chapellenie de Lippspringe, je violerais le serment sacré que j'ai juré à Dieu et à la sainte Église. En réponse donc à l'invitation, qui m'a été réitérée le 11 de ce mois avec de nouvelles dispositions pénales et de nouvelles menaces, d'exécuter la sentence ci-dessus mentionnée, je vous prie de vouloir bien vous tenir pour convaincu que je ne violerai jamais mon saint serment épiscopal.

Paderborn, le 16 mai 1874.

L'évêque de Paderborn :
Dr Conrad MARTIN.

A une députation de dames venues de Dantzig, l'évêque de Culm, Mgr von den Marwitz, disait tranquillement : « Sous peu je me trouverai parmi vous ; car je viens d'apprendre qu'on tient prêtes dans la prison de Dantzig deux cellules qui me sont destinées. » Les prêtres et le peuple se montrent dignes de tels pasteurs. Un vicaire, M. Weber, sortait de prison, glorieux comme les apôtres d'avoir souffert pour Jésus-Christ. Les catholiques de Fulda lui improvisent un triomphe. Douze jeunes filles de treize ans, vêtues de blanc, lui offrent des fleurs. Nulle loi n'interdit encore de porter robe blanche et d'offrir des fleurs. Les juristes prussiens finirent pourtant par découvrir que ces enfants avaient abusé du droit d'association et les citèrent pour ce délit devant les tribunaux.

Mais déjà les auteurs des lois oppressives commencent à craindre qu'elles ne se tournent contre eux-mêmes. Un curé, M. Wehn, fut arbitrairement retenu en prison après l'expiration de sa peine : le juif Lasker lui-même blâma cette vexation illégale. Le grand orateur catholique, M. de Mallinkrodt, se surpassa dans cette occasion et réduisit au silence le ministre des cultes. Hélas ! c'était la dernière fois que cette voix éloquente retentissait pour la défense de

l'Église ; une courte maladie l'a emporté le 26 mai ; les catholiques le pleurent et ses adversaires eux-mêmes l'ont regretté. Il est mort en serrant dans ses mains le rosaire et la croix : la croix, espérance des persécutés ! La croix mène au triomphe ! C'est par ces mots que, dans la dernière session du Reichstag, il avait terminé son discours contre la loi d'exil : *Per crucem ad lucem!*

Faut-il parler du synode tenu à Bonn par les vieux-catholiques après les fêtes de la Pentecôte? Vingt-huit prêtres excommuniés et cinquante-sept députés laïques, présidés par Reinkens, se sont avisés de réformer les lois ecclésiastiques. Les voilà qui abolissent les honoraires de messes et le casuel, restreignent l'usage des indulgences, des images, des scapulaires ; tout en admettant la confession auriculaire, ils rejettent comme un abus les confessions de dévotion ; ils règlent comme il leur plait la pénitence et le jeûne; enfin à ceux qui contractent des mariages mixtes ils ôtent l'obligation d'élever leurs enfants dans la religion catholique : leur catholicisme en effet diffère à peine du protestantisme ; l'un vaut l'autre. Mais ils tiennent au nom : c'est la peau de brebis dont le loup s'affuble, suivant la prédiction de l'Évangile; c'est aussi un titre à envahir l'héritage de l'Église quand les lois de M. de Bismark en auront chassé les maîtres légitimes. Cette ruse, toute grossière qu'elle est, n'a-t-elle pas pleinement réussi aux kupélianistes de l'empire ottoman ?

Ces nouveaux schismatiques arméniens ont contre eux la justice, mais pour eux le grand vizir. Hussein-Avni-pacha voulait imposer aux catholiques de faire leur paix avec ces révoltés, et comme base d'arrangement il proposait une sorte de constitution civile de l'Église arménienne. D'après ce projet, le Pape n'a plus rien à voir dans l'élection du patriarche et des évêques ; c'est au sultan qu'il appartient de confirmer dans sa dignité le patriarche élu par le clergé et le peuple arméno-catholique de Constantinople ; à lui encore de nommer aux siéges vacants dans les provinces en choisissant un des trois candidats que le synode aura désignés entre cinq noms présentés par le peuple et le clergé du diocèse. Patriarche et évêques doivent s'engager par serment à rester sujets fidèles du gouvernement, à conformer leur conduite aux lois et règlements de l'État, à administrer les biens nationaux sous le régime des lois de l'empire; enfin à n'admettre aucune espèce d'intervention extérieure dans

l'administration de ces biens et dans toute autre chose, à l'exception des affaires de croyance.

Les catholiques ont refusé ces honteuses conditions. Les Kupélianistes les ont acceptées par haine pour l'autorité du Pontife romain : et, pour prix de ce lâche abandon des droits de l'Église et des franchises de leur nation, ils sont déjà, dans quelques provinces, mis en possession des biens de la communauté catholique arménienne. Le grand-vizir poursuit son œuvre et rêve d'étendre sa réforme aux autres communautés chrétiennes. Que diront les puissances signataires du traité de Paris en 1856, qui ont garanti à ces communautés leurs priviléges? La France, quoiqu'elle ait droit de parler, garde le silence. L'Angleterre voit avec dépit une autre influence que la sienne devenir dominante sur le Bosphore. L'Autriche, depuis le voyage de son empereur à Saint-Pétersbourg, semble d'accord avec la Russie, la Russie avec la Prusse; et la Prusse excite Hussein-Avni à favoriser le nouveau schisme.

C'est elle aussi qui pousse le gouvernement fédéral de la Suisse à lutter sans trêve ni merci contre le Saint-Siége et les catholiques. Ceux qui doutaient encore de cette complicité ont dû ouvrir les yeux lorsque M. de Falk déclara au Reichstag que la Suisse avait rejeté des propositions conciliantes de la cour romaine, afin de ne point faire sa paix avec elle sans l'Allemagne ; toutes les protestations des radicaux bernois n'ont fait qu'aggraver ce témoignage.

Là aussi les dissidents, suscités par la franc-maçonnerie, peu nombreux, mais aidés par l'État, disputent la place aux catholiques. A Berne, ils demandent d'être visités par le prêtre intrus d'Oltern et de profaner l'église de Saint-Pierre bâtie depuis peu aux frais des nations de l'Europe et du corps diplomatique. A Genève ils réclament l'église de Notre-Dame construite par Mgr Mermillod avec les aumônes qu'il a recueillies. A Bâle ils reçoivent une subvention du gouvernement cantonal. A Soleure le Conseil cantonal se met à leur service. A Lucerne même, ville autrefois si ferme dans la foi, mais où le libéralisme a fait des ravages, il sont parvenus à se ménager au Conseil de fabrique une majorité qui leur permettra, au nom de la liberté des cultes, de souiller les sanctuaires par leur sacriléges assemblées. Une faculté de théologie, créée pour eux dans la capitale de la Confédération, va leur enseigner le dogme fondamental de la religion nouvelle:

asservissement de l'Église à l'État, maître absolu, docteur infaillible.

Ces exploits de « la Suisse généreuse, démocratique et fière » ont piqué d'émulation le président de Vénézuéla ; il en fait publiquement l'aveu. Gusman Blanco avait déjà chassé et fait destituer par son congrès l'archevêque de Caracas, il avait obstinément fermé l'entrée de sa république au délégué du Saint-Siége venu avec une mission de paix ; mais il s'est reproché d'aller au schisme d'un pas trop timide. Dans son dernier message, il déclare la guerre à l'ultramontanisme au nom de l'indépendance de la raison humaine. Que le Pape donne aux évêques « le pouvoir d'ordre, » il daigne bien encore y consentir, mais que Sa Sainteté leur confère aussi l'autorité spirituelle, c'est de quoi il ne veut pas entendre parler. « L'exercice de toute juridiction qui n'émane pas du souverain du territoire, c'est, dit-il, un attentat contre la souveraineté d'État. » Si le congrès a pu destituer un archevêque, il n'a pas moins le droit d'en instituer un autre. En conséquence, Blanco offre la mitre au docteur Barralt, qui administrait le diocèse en qualité de vicaire apostolique. Le digne prêtre a rejeté avec horreur cette proposition schismatique, et aussitôt, banni à son tour, il est allé rejoindre dans l'exil Mgr Guebaras. Mais le président philosophe médite une réforme plus vaste: Selon lui le christianisme était bon pour les âges d'ignorance ; à présent que la raison humaine est émancipée et que les peuples sont souverains, il faut que la vérité scientifique succède à la vérité révélée, que la religion cesse de parler aux sens et qu'elle se réduise à croire en Dieu, à pratiquer la morale et à se souvenir de Jésus comme du grand modèle de l'humanité. La république si avancée du Vénézuéla peut-elle tolérer encore l'existence des couvents? Non, sans doute. Il propose donc de les abolir et d'en confisquer les biens. — Maintenant les religieuses de cette contrée, réduites à la mendicité, cherchent un asile sur la terre étrangère.

La république de l'Équateur, voisine et sœur du Vénézuéla, est conduite par son président, Garcia Moreno, dans des voies tout opposées. Là, l'Etat fait profession ouverte de la religion et agit de concert avec les évêques pour assurer l'observation des lois ecclésiastiques. Il relève les couvents de leurs ruines. Il fait venir de loin des prêtres pour catéchiser le peuple et convertir les Indiens, des religieux et des religieuses pour instruire la jeunesse et pren-

dre soin des hôpitaux et des prisons. Le trésor national s'impose un tribut pour le denier de Saint-Pierre et pourvoit à la splendeur du culte, et ces libéralités ne font aucun tort aux intérêts matériels du pays. Des routes sont ouvertes dans de profondes vallées et sur le flanc des montagnes; un chemin de fer établira bientôt des communications plus rapides entre l'intérieur de la contrée et ses ports sur l'océan Pacifique. L'agriculture progresse à vue d'œil. Des forêts sauvages sont défrichées, des terrains incultes jusque-là se changent en fertiles pâturages ou se couvrent de moissons. Quito, capitale de la république, s'embellit de jour en jour et devient la plus belle cité de l'Amérique du Sud. Les revenus de l'État, généreusement employés à favoriser l'étude des sciences et des arts, augmentent avec le mouvement du commerce et les progrès de l'industrie. L'Équateur est en paix avec ses voisins et jouit à l'intérieur d'une parfaite tranquillité. Une police vigilante, sans être tracassière, protége toutes les libertés, sauf celle de faire le mal, d'insulter Dieu et de corrompre les mœurs par des publications impies ou licencieuses. Enfin le ministre de l'intérieur pouvait dire à la dernière session du congrès : « L'expérience d'un triste passé et la prospérité présente qui promet à la république un avenir encore plus heureux ont presque entièrement extirpé le germe révolutionnaire. » (*Civiltà cattolica,* 16 mai 1874.)

Quand pourrons-nous en dire autant de notre patrie? Quand verrons-nous la révolution extirpée dans son germe et la paix fondée sur l'ordre, la vérité et la religion ? Quelque satisfaction a été donnée dans ces derniers temps aux intérêts moraux et religieux du pays; nous avons à signaler quelques actes réparateurs; mais nous espérions davantage. Le Conseil d'État vient de rendre aux diocèses, avec la personnalité civile, le droit d'acquérir et de posséder. La loi sur l'organisation religieuse de l'armée, quoiqu'elle reste au-dessous de ce qui convient à une nation aussi chrétienne que la nôtre, est un progrès considérable et un bienfait pour nos soldats, qui auront non-seulement le temps et la liberté, mais encore les moyens de remplir leurs obligations de chrétiens. Mais pourquoi l'Assemblée s'est-elle démentie en repoussant le projet de loi pour l'observation du dimanche? Est-ce que les ouvriers, est-ce que les employés des postes, des chemins de fer et des autres services publics ne méritent pas que la loi les aide, eux aussi, à servir Dieu?

De vifs applaudissements avaient accueilli ce passage éloquent du discours de Mgr Dupanloup sur les aumôniers militaires : « Vous demandez que ce jeune soldat méprise la fatigue, les périls et la mort. Vous exigez qu'il soit prêt à verser son sang sur le champ de bataille... vous lui demandez qu'il soit obéissant jusqu'à la mort : *Obediens usque ad mortem;* c'est-à-dire que vous lui demandez l'abnégation complète et l'immolation héroïque. Et quand vous exigez cela de lui, vous éloigneriez de lui ce qui est le principe même de l'abnégation ! Vous lui refuseriez le bienfait des espérances sublimes qui rendent facile le sacrifice de la vie ! Vous le priveriez des secours de cette religion qui apprend à obéir sans murmurer, à combattre sans peur et à mourir sans regret ! » Ce raisonnement si juste ne s'applique pas à l'armée seulement. Vous voulez que le pauvre soit patient, l'ouvrier probe et rangé, le fonctionnaire fidèle : donnez-leur donc le moyen de pratiquer le culte et d'entendre les enseignements de la religion qui commande ces vertus et les rend faciles. L'expérience, qui ne nous ménage pas ses dures leçons, finira-t-elle par nous convaincre qu'il faut choisir entre le radicalisme et le catholicisme, et que le juste milieu où le libéralisme s'établit est un terrain miné qui s'effondre de toutes parts ? Un gentilhomme démocrate, qui avait autrefois osé dire en plein sénat : « Je ne suis ni catholique ni chrétien, » est allé rendre compte de son blasphème. Dans la harangue qu'il débita sur sa tombe, M. Gambetta ne manqua pas de louer ce trait de folie du pauvre athée. « Il indiquait par là, dit l'avocat démagogue, qu'il avait le sentiment exact et profond de l'ennemi le plus redoutable de l'esprit démocratique, de cet ennemi *que nous devons toujours combattre*, je veux parler de cet ancien esprit théocratique qui persiste dans les institutions, etc. » Les hommes de ce parti ont une force incontestable, parce qu'ils sont unis dans un but impie, mais nettement tracé, et ce but, le voilà : *combattre toujours* la religion chrétienne et catholique.

Nous sommes plus forts qu'eux. Les pèlerins d'Amérique en traversant la France nous ont dit une parole consolante : ce qui les frappe chez nous, c'est l'*unité catholique*. Tandis que rivalités politiques et toutes les petites choses qui s'agitent dans les multiples fractions de l'Assemblée nationale passaient inaperçues à leurs yeux ; ils admiraient nos manifestations religieuses ; c'est par ce

côté qu'ils nous estiment et qu'ils jugent que nous sommes encore la grande nation catholique. Là est notre force. Si nous étions catholiques, franchement et sans mélange, dans les lois, dans la diplomatie, dans le gouvernement, nos plaies seraient bientôt guéries et nous aurions vite reconquis au dehors le respect et les sympathies.

C'est là ce qui fait l'invincible puissance de Pie IX. Armé de la seule vérité catholique, il tient tête aux peuples et aux souverains rebelles à son autorité divine, et il anime les chrétiens à combattre pour la foi. Dans une lettre récente aux évêques d'Autriche, il applaudissait à leur déclaration contre les lois confessionnelles. Le 13 mai, une encyclique aux évêques ruthènes excitait le zèle de ces prélats, leur rappelait qu'il ne leur est point permis de changer sans l'approbation du Saint-Siége leurs rites réglés par le concile de Zamosc en 1720, les mettait en garde contre le schisme, blâmait un pasteur, qui a laissé son troupeau à la merci des loups en quittant le diocèse de Chelm confié à sa garde, flétrissait l'intrus qui a usurpé le gouvernement de cette Église et louait avec effusion ces héroïques paysans « qui, repoussant les ordres iniques du pseudo-administrateur, ont mieux aimé endurer toute sorte de maux et exposer même leur vie au dernier péril que de sacrifier la foi de leurs pères et d'abandonner les rites qu'ils ont reçus de leurs ancêtres. »

On avait dit que les vexations dont les grecs-unis de Pologne sont l'objet allaient avoir un terme : cette nouvelle, hélas ! ne s'est pas confirmée. En revanche, on annonce que la cruelle persécution du Tong-king est finie et que le roi d'Annam s'est engagé envers la France à laisser ses sujets pleinement libres d'embrasser le christianisme; que les missionnaires chassés du Thibet sont réintégrés dans leurs résidences; qu'en Corée une révolution de palais a renversé le régent, ennemi acharné des chrétiens, et qu'un rayon d'espérance commence à luire sur cette Église désolée. Dieu soit loué, même des épreuves qu'il envoie ! Supportées avec constance, elles mènent tôt ou tard au triomphe : *Per crucem ad lucem.*

F. Desjacques.

Le Gérant: C. SOMMERVOGEL

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL 4

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME CINQUIÈME

DIX-HUITIÈME ANNÉE. — CINQUIÈME SÉRIE

Janvier-Juin 1874

LIVRAISON DE JANVIER 1874

P. Ramiere. La Banqueroute du libéralisme 5
P. Martinov. De la langue russe dans le culte catholique. 25
P. Gazeau. L'infaillibilité pontificale et la Sorbonne en 1663. . . . 53
P. Haté. Les résultats des recherches préhistoriques 74
P. Daras. Sainte Nina et les origines chrétiennes de la Géorgie . . 103
P. Régnault. Madame de Soulanges et les derniers jours du monastère de Royal-Lieu. 124
Bibliographie. P. Dumas. Vindiciæ Ballerinianæ. 134
P. Brucker. La clef des épîtres de saint Paul, par l'abbé Guillemon. 137
P. Desjacques. Jean, sire de Joinville, par M. de Wailly. 142
P. A. J. Cours élémentaire d'Écriture sainte, par l'abbé Rault . . . 145
P. Régnault. Chronique 148

LIVRAISON D FÉVRIER

P. Marquigny. Le centenaire de saint Thomas et nos futures universités catholiques 161
P. Ramière. Le suffrage universel, ses dangers et son organisation . 177
P. Daras. Sainte Nina et les origines chrétiennes de la Géorgie *(fin)*. 207
P. Desjardins. La Théodicée catholique d'après le concile du Vatican (*troisième article*) 228
P. Toulemont. Les réformes sociales dans leurs rapports avec la question de la population (*suite*) 242

P. Gazeau. Documents inédits sur l'oraison funèbre de Nicolas Cornet. 270
P. M. Desjacques. La Chine et ses habitants, d'après un diplomate anglais. 284
Varia. L'enseignement supérieur en Belgique 296
Discours du docteur Gluge sur l'enseignement de la Biologie . . . 298
Bibliographie. P. Régnault. Vie de Marie de Valence, par l'abbé Trouillat. 301
Éléments d'archéologie chrétienne, par E. Reussens 304
Thomas à Kempis. Notes, matériaux et recherches sur l'Imitation de Jésus-Christ, par Th. Brunton 306
Les pieds d'argile, par Mlle Z. Fleuriot. 307
Éloge funèbre de M. Louis-Charles Bayle, vicaire-général du diocèse de Paris, par M. l'abbé Bonhomme. 308
P. Régnault. Chronique. 309

LIVRAISON DE MARS

P. Forbes. La question de l'université catholique en Irlande et en Angleterre 321
P. Babaz. Entretiens philosophiques et physiologiques à propos du Sacré-Cœur de Jésus. 349
P. Longhaye. Introduction à une théorie philosophique de la littérature. 365
P. Marquigny. Le projet de loi sur la liberté de l'enseignement supérieur 386
P. Brucker. Un mot sur l'étude de la langue française 409
P. Pepin. Bulletin scientifique. — Le plomb dans ses rapports avec l'hygiène. 423
Varia. Les Bohémiens. 439
Le phylloxera. 441
Conservation des vins par le chauffage 443
Auguste Comte et le R. P. Beckx. 444
Bibliographie. P. Martinov. Series episcoporum ecclesiæ catholicæ quotquot innotuerunt a B. Petro Apostolo. Edidit P. B. Gams. 446
P. Verdière. La science du bonheur, par le P. Lescœur, de l'Oratoire. 448
P. Gazeau. Précis de l'histoire du moyen âge, par M. l'abbé Lévêque. 450
Vie de saint Germain d'Auxerre, par le prêtre Constance. Traduit par le P. A. Gouilloud, S. J. 452
P. Desjacques. Histoire des Français dans l'Inde, par Malleson . . 453
Les 5 et 6 octobre, par M. de la Rocheterie. — Les bienfaits de la Révolution, par F. Lequien. 457
Les stations de Notre-Seigneur en sa passion à Jérusalem, par le P. Parvilliers, S. J. 458
P. Adigard. La Société de Saint-Vincent-de-Paul, par M. E. de Margerie 459

De l'esprit de la vie de sacrifice dans l'état religieux, par le P. Giraud. 460
Les temps nouveaux, par Nadault de Buffon 460
Les vierges martyres, par M. l'abbé Martin 463
P. Desjacques. Chronique 466

LIVRAISON D'AVRIL

P. Durand. L'Église et l'État d'après le Saint-Siége et le Mémorandum impérial 481
P. Haté. Les résultats des recherches préhistoriques (*suite*). . . . 505
P. Régnault. La Dauphine, mère de Louis XVI. 532
P. Martinov. De la langue russe dans le culte catholique (*fin*) . . . 554
P. Brucker. La science du langage et la religion primitive 587
Varia. Le dernier mot sur le P. Loriquet 610
Une importante découverte archéologique 610
La ligue de l'enseignement condamnée par l'Église. 613
L'enseignement obligatoire de la religion dans les écoles primaires . 613
Bibliographie. P. Sommervogel. Numismatique des corporations parisiennes, par A. Forgeais. 615
. . . . . Le P. Claude Le Jay, par le P. Prat, S. J. 616
. . . . . Le choix d'un état de vie, par le P. Lessius, S. J. . . 617
P. Gazeau. Histoire de Louis XI, par H. Legeay. 620
P. Desjacques. Chronique 624

LIVRAISON DE MAI

P. Longhaye. Introduction à une théorie philosophique de la littérature (*deuxième leçon*). 641
P. L. Saint-Cyr. La famine dans les Indes anglaises en 1874 . . . 664
P. Toulemont. Le devoir de l'autorité publique quant à la protection des mœurs 680
P. Régnault. La Dauphine, mère de Louis XVI (*deuxième article*). . 697
P. Ramière. La banqueroute du libéralisme (*deuxième article*). — Banqueroute intellectuelle. 722
P. Didierjean. Un jeune volontaire lorrain au siége de Verdun (1870). 742
P. Colombier. Les Jésuites ligueurs, par M. l'abbé Houssaye . . . 759
Bibliographie. P. Sommervogel. Conférences de Notre-Dame de Paris, par le P. Matignon, S. J. Avent 1873 767
. . . . . Lettres d'une jeune irlandaise à sa sœur, publiées par Mary O'Nelya 769
. . . . . Les missions catholiques, par M. l'abbé Durand. . . 771
P. Brucker. Henri Stanley. Comment j'ai retrouvé Livingstone. . . 773

P. Wagner. Question de for intérieur relative à une loi de for extérieur, par un ancien avocat 777
P. Gazeau. La vierge lorraine Jeanne d'Arc, par Mme de Chabannes. 779
P. Brucker. Histoire de la Géographie, par Vivien de Saint-Martin. — L'année géographique (douzième année), par le même . . . 780
P. Cahier. Un mot d'explication au sujet des Nouveaux Mélanges d'archéologie 785
Varia. Encore le P. Loriquet 787
— Un perfectionnement de la machine parlementaire. 787
— Le drapeau du nouvel empire allemand sur la côte d'Afrique. 789
— Les fonctionnaires au Parlement allemand 790
P. Desjacques. Chronique 791

LIVRAISON DE JUIN

P. Marquigny. Les paroles du prisonnier apostolique. 800
P. de Geyer. La réforme de l'enseignement secondaire 823
P. Dugas. La Moricière. 838
P. Toubemont. Le devoir de l'autorité sociale devant les méfaits de l'art et de la presse. 870
P. Pepin. Bulletin scientifique. — Explications dans les profondeurs de l'Océan et dans les hautes régions de l'atmosphère. 890
Bibliographie. P. F. Gazeau. Vie du vénérable de la Salle, par A. Ravelet. 908
P. Sommervogel. Histoire de l'invasion des États pontificaux, par le comte de Beauffort. 909
— Deux chrétiennes pendant la peste de 1720, par Ch. de Ribbe. 910
— Lettres inédites du cardinal d'Armagnac, par M. Tamisey de Larroque. 912
— La princesse Agnès de Salm-Salm au Mexique en 1867, par Philippe de Toulza. 913
P. F. Desjacques. Chronique 914
P. G. Longhaye. Jean de la Valette, tragédie en cinq actes et en vers.

ERRATA

Page 765, ligne 32 : après *erreurs*, ajoutez *presque*.
— ligne 38 : *modernes*, lisez *modérées*.

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4

JEAN

DE

LA VALETTE

TRAGÉDIE EN CINQ ACTES ET EN VERS

PAR

LE P. G. LONGHAYE

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

LYON

IMPRIMERIE DE PITRAT AINÉ

RUE GENTIL, 4

—

1874

En 1532, Soliman le Magnifique avait inauguré son long règne en enlevant Rhodes aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Quarante-trois ans plus tard, il essayait de les chasser de Malte, leur nouvel asile. Plus heureux que le glorieux vaincu Villiers de l'Isle-Adam, Jean de La Valette, avec quelques milliers de soldats et quelques centaines de chevaliers, tint quatre mois en échec toutes les forces ottomanes, jusqu'au jour où la lutte fut décidée en sa faveur par les tardifs secours du lieutenant de Philippe II en Sicile. Ce fut le 8 septembre 1565. En mémoire de cette délivrance, la population maltaise célèbre encore avec une pompe singulière la fête de la Nativité de Notre-Dame.

Le siége a deux phases distinctes. Pendant trente jours, les Turcs s'acharnent contre Saint-Elme, fort détaché qui commandait l'entrée des ports. Saint-Elme, forcé après des pertes énormes, la flotte et l'armée de Soliman investissent le Bourg, ancienne capitale de Malte. Trois mois se passent encore en luttes continuelles et les chevaliers vainqueurs ne conservent que des ruines. Mais, avant de mourir, La Valette jette sur la presqu'île où avait été Saint-Elme les fondements de la capitale nouvelle à laquelle il donnait son nom.

Ces faits militaires, que nous avons fidèlement suivis, nous offraient, à vrai dire, une série d'héroïques tableaux plutôt que la complication d'intérêts et de passions nécessaire à la vie d'un drame. Pour y suppléer, nous avons mis en relief la pâle figure de La Cerda, faisant d'un chef obscur et sans courage un grand caractère dévoyé, un rival personnel du Grand Maître, quelque chose de ce que fut à Rhodes, sous L'Isle-Adam, le Commandeur portugais André d'Amaral.

Ce rôle étendu et relevé, le personnage de Rodrigue créé de toutes pièces, quelques substitutions d'acteurs dans des faits d'ailleurs historiques, voilà toutes nos entreprises contre la réalité. Certes, nous n'avons pas surfait la grande âme de

Jean de La Valette, ni menti aux données de l'histoire ou aux vraisemblances humaines, en lui attribuant, avec la fermeté invincible, la tendresse mesurée qui sied si bien aux héros.

On nous permettra d'offrir et de dédier ce travail à la mémoire vénérée du R. P. Olivaint. C'est pour une de ses fêtes que *Jean de La Valette* fut tout d'abord écrit en prose, il y a onze ans. Ceux qui ont vu et entendu en pareille circonstance le P. Olivaint n'oublieront jamais de quelle estime il honorait ces représentations dramatiques, avec quelle jeunesse de cœur il en acceptait toutes les impressions et de quelle éloquence il en résumait l'esprit.

PERSONNAGES

JEAN DE LA VALETTE	Grand Maître.
DON JAIME	Prieur de Saint-Jean.
PIERRE DE MONTI	Amiral (langue d'Italie).
JEAN DE LA CERDA	Commandeur (Castille).
RAOUL COPPIER	Maréchal (Auvergne).
CONSTANTIN CASTRIOT	Commandeur (Italie).
MELCHIOR DE ROBLÈS	Commandeur (Portugal).
CARLO MANFREDI	Chef des milices maltaises.
RODRIGUE DE LA CERDA	Volontaire.
HENRI DE LA VALETTE FRÉDÉRIC DE TOLEDE	Pages du Grand Maître.
IBRAHIM	Agha des janissaires.

La scène est au Bourg, ancienne capitale de Malte, dans le grand couvent de l'Ordre.
juin à septembre 1565

JEAN

DE

LA VALETTE

ACTE PREMIER

SCÈNE PREMIÈRE

LA CERDA, RODRIGUE

LA CERDA

Quoi! toujours lui! toujours don Rodrigue me jette
Comme un amer défi ce nom de La Valette!

RODRIGUE

Comme un défi, mon oncle! Aurais-je dû penser
Que louer le Grand Maître.....

LA CERDA

Eh bien, c'est m'offenser.
Sachez-le désormais.

RODRIGUE

Lorsque Malte assiégée,
Avec un noble orgueil autour de lui rangée,
Dans ce chef, après Dieu, met son plus ferme espoir.
Qu'entends-je? La Cerda refuse de le voir!
Même il ne souffre pas que ma bouche le nomme!

LA CERDA

Non, ne me parlez plus, Rodrigue, de cet homme.
Et n'empoisonnez pas avec son souvenir
Un premier entretien qui va si tôt finir.

Vous, qui d'un frère aimé me rendez le visage,
Vous, son unique fils et sa vivante image,
Depuis un mois à peine arrivé parmi nous!...
J'étais absent alors, car déjà, loin de vous,
Sur les rochers perdus où Saint-Elme succombe
L'ordre de La Valette avait marqué ma tombe.

RODRIGUE (à part.)

Quels soupçons!

LA CERDA

Aujourd'hui, député sur ce bord
Par les tristes débris qui défendent le fort,
Pour la première fois à vos yeux je me montre.
Je ne dois qu'au hasard cette chère rencontre...

RODRIGUE

Mon oncle!.....

LA CERDA

Et des moments si courts, si précieux,
Vous les voulez remplir de ce nom odieux!
Près de ce La Valette, ah! Rodrigue m'oublie,
Et mon tyran jaloux, le fléau de ma vie,
De tous mes intérêts le rival triomphant,
M'a dérobé déjà le cœur de cet enfant!

RODRIGUE

Je n'ai rien oublié. Je me souviens sans cesse
Que mon père, en mourant, vous légua ma jeunesse;
Mais.....

LA CERDA

Mais ce noble père, il était chevalier.
Devant un La Valette il n'eût pas su plier.

RODRIGUE

Mon père était chrétien. Devant toute puissance
Inclinant sans rougir l'orgueil de sa naissance,
L'aîné des La Cerda vécut fier et soumis.
Du Ciel où je le vois il maudirait son fils,
Si, flattant vos chagrins, sans raison, sans justice,
De griefs mal connus je me rendais complice.
Quels sont-ils? Je l'ignore et je veux l'ignorer.
Mais j'ai vu La Valette et j'ai dû l'admirer.

C'est mon chef et le vôtre; il est bon, magnanime.
Les vertus du Grand Maître ont ravi mon estime;
Comblé de ses bienfaits...

LA CERDA

Vous l'aimez?

RODRIGUE

Oui, Seigneur.

LA CERDA

Qui? lui ! cet intrigant, cet heureux suborneur,
Dont le zèle affecté, le fastueux courage
Naguère de tout l'Ordre égara le suffrage
Et conquit un pouvoir... qu'un autre!...

RODRIGUE (à part.)

Ah! j'ai compris!

LA CERDA

Non, plus rien entre nous que haine et que mépris.
Enfant, de votre cœur je veux une réponse;
Entre cet homme et moi j'exige qu'il prononce.
Vous l'avez entendu : l'aimer c'est me trahir,
Et qui ne me hait pas doit vouloir le haïr.
Le voulez-vous?

RODRIGUE

Mon Dieu!

LA CERDA

Je le vois qui s'avance.
Voilà votre héros. Moi, je fuis sa présence.
Votre choix est-il fait?

RODRIGUE (essayant de l'arrêter)

Mon oncle, au nom du Ciel!

LA CERDA (le repoussant.)

Lâche, demeurez donc.

(Il sort.)

RODRIGUE

Lâche! Affront trop cruel!
Moi lâche!

Entrent le Grand Maître et le prieur

SCÈNE II

LA VALETTE, DON JAIME, RODRIGUE

LA VALETTE

Eh bien, Rodrigue, il est toujours le même,
Il me fuit donc toujours. — Vous l'avez vu, don Jaime;
Combien, depuis sept ans, sa haine m'a coûté!
Mais pour la vaincre aussi que n'ai-je point tenté?
Vains efforts!

DON JAIME

Monseigneur, Dieu vous faisait connaître
Que de nos volontés il est l'unique maître.
Pour abattre d'un coup cet orgueil obstiné
Savons-nous l'instrument qu'il a prédestiné?
Peut-être... cet enfant.

RODRIGUE

Moi!

LA VALETTE (à don Jaime.)

Le Ciel vous inspire.
(A Rodrigue.)
Sur l'âme de votre oncle avez-vous quelque empire?
Vous aime-t-il?

RODRIGUE

Hélas! Qu'attendez-vous de moi
Lorsque de vous haïr il m'impose la loi?

DON JAIME

Pourtant c'est une chance.

LA VALETTE

Et mon cœur veut y croire.
(A Rodrigue.)
De ses ressentiments vous a-t-il fait l'histoire?

RODRIGUE

Il s'est trahi d'un mot.

LA VALETTE

Malheureux La Cerda!
Quand le commun suffrage entre nous décida,
Il y vit pour ses droits une mortelle injure.

Ni le temps ni mes soins n'ont guéri la blessure.
Car je l'aimais toujours, à cet amour vainqueur
Toujours je me flattais de regagner son cœur.
Mais non ; traînant partout sa sombre inquiétude,
A me désespérer il a mis son étude ;
Il redoute ma vue, il m'évite en tout lieu.
Pourtant de quel bonheur, — vous le savez, mon Dieu, —
Abdiquant en ses mains cette haute fortune
Que son chagrin jaloux me rend plus importune,
Je recevrais de lui mon poste de combat,
Comme son lieutenant ou son dernier soldat !

DON JAIME

Vous laisseriez tout l'Ordre au pouvoir de l'intrigue.
Gardez votre fardeau, Seigneur.

LA VALETTE

Au moins, Rodrigue,
Daigne le Ciel par vous en alléger le poids !

RODRIGUE

Que puis-je ?

LA VALETTE

Croyez-en cette secrète voix
Qui d'abord vous gagna tout le cœur du Grand Maître :
Dieu même tout à l'heure a parlé par son prêtre.
Fléchissez La Cerda, rendez-le sans retour
Au devoir, à l'honneur, à l'Ordre, à mon amour.

RODRIGUE

Ah ! serait-il possible ?

LA VALETTE

Enfant, sur ce rivage
Vous venez des combats chercher l'apprentissage ;
Éprise des vertus qui font l'hospitalier,
Votre âme par nos vœux brûle de se lier ;
Attendant ce bonheur, vous m'avez par avance
Engagé les serments de votre obéissance.
Eh bien ! sauvez votre oncle : à votre ambition
Je ne saurais offrir plus noble mission.

RODRIGUE

J'embrasse avec transport une tâche si chère.

Ainsi Dieu me protége et la Vierge sa mère !
Je tremble cependant.

DON JAIME

Non, vous triompherez.
Le temps vous apprendra sur les cœurs ulcérés
Quelle est d'un cœur aimant l'influence bénie.
A ses pas attaché comme un heureux génie,
Priez, pressez, pleurez, Rodrigue...

LA VALETTE

Oui, désormais,
Quoi qu'il puisse advenir, ne le quittez jamais.
Je veux que de Saint-Elme il reprenne la route;
Suivez-le. Quelque jour vous le vaincrez sans doute.
Mais tout serait perdu s'il pouvait concevoir
Que mon ordre en secret vous en fait un devoir.

RODRIGUE

Oh ! comptez...

LA VALETTE

Après Dieu, c'est en vous que j'espère.
Allez donc.

(Rodrigue baise la main du Grand Maître et sort.)

SCÈNE III

LA VALETTE, DON JAIME

DON JAIME

Noble enfant !

LA VALETTE

Mais savez-vous, mon Père,
Dans quelle extrémité de vertige et d'erreur
Tombe de La Cerda la jalouse fureur ?
Sa voix doit appuyer l'ambassade ennemie ;
Il vient en plein conseil proposer l'infamie,
L'abandon de Saint-Elme.

DON JAIME

Est-il vrai ?

LA VALETTE

J'en suis sûr.

Oui, cette fière élite, au dévouement si pur,
Qui briguait à genoux l'honneur de le défendre.
Qui jurait dans mes mains de ne jamais le rendre,
Après dix-huit assauts en vingt jours repoussés,
Après six mille Turcs à ses pieds renversés,
Lasse de tant de gloire, ou séduite peut-être.
Se croit sacrifiée, accuse le Grand Maître,
S'irrite, et, désormais refusant tout effort,
Menace hautement de déserter le fort.
J'en avais dès hier la nouvelle secrète.
La révolte aujourd'hui m'envoie un interprète;
De ses vœux insolents dont Juan est porteur.
Il s'en fait le complice; en serait-il l'auteur?
Ainsi de nos calculs l'événement se joue.
J'avais cru tout prévoir, hélas! et je l'avoue,
Trop sûr de tous les miens, je n'avais pas compté
Sur tant de perfidie ou tant de lâcheté.
Pourquoi suis-je leur chef?

DON JAIME

La douleur vous égare.
Si de quelques soldats l'épouvante s'empare,
Que d'autres, Monseigneur, plus forts et plus soumis,
Tiendront jusqu'à la fin ce qu'ils vous ont promis!
Monti, Coppier, Roblès, Castriot : que de braves,
De l'honneur et des vœux religieux esclaves,
Avec tous les Maltais autour de nous serrés,
Veulent mourir au poste où vous les placerez!

LA VALETTE (avec amertume.)

Oui, don Jaime, ils mourront, car tout nous abandonne.
Eh quoi! depuis un mois Hussein nous environne,
Et, pour nous arracher des mains de ce bourreau,
Pas un glaive chrétien n'est sorti du fourreau!
Que font les nations! Quelle crainte les glace?
Ont-elles oublié le sort qui les menace?
Ce Gusman de Tolède, indigne de son nom,
Qui des ports de Sicile entend notre canon,
Que fait-il? Ses lenteurs fatiguent le courage
De deux cents chevaliers qu'il enchaîne au rivage,
Et les troupes que Rome envoie à mon secours
Attendent les vaisseaux qu'il leur promet toujours.

Telle est du Vice-Roi la prudence timide.
A l'égal de son fils que n'est-il intrépide ?

DON JAIME

Et faudra-t-il, Seigneur, croire que votre foi
Attend sa délivrance ou d'un peuple ou d'un roi?
La France, qui jadis nous prêtait son épée,
De ses propres périls tout entière occupée,
S'unit pour maintenir sur le trône ébranlé
De ses lys très-chrétiens l'honneur immaculé.
L'empire va croulant. La vieille Germanie
Égare dans l'erreur son orgueilleux génie
Et n'enfante que trouble et que confusion.
Hélas ! l'île des Saints, l'infidèle Albion,
De ses maîtres divers adorant les caprices,
Entre l'appât de l'or et l'effroi des supplices,
Change, quitte, reprend ses dogmes amoindris.
L'Espagne pour un temps paraît sourde à nos cris.
Mais Dieu nous reste encor ; notre cause est la sienne.
Dans ce poste avancé de l'Europe chrétienne
Lui-même transporta notre Ordre obéissant.
Faut-il une victime aux fureurs du Croissant ?
Le Ciel a-t-il voulu que notre humble milice
Donne seule pour tous le sang du sacrifice?
Ne calculons plus rien, soyons fiers de mourir :
Du fond de nos tombeaux la croix va refleurir.

LA VALETTE

Don Jaime, pardonnez un moment de faiblesse.
Vous connaissez mon âme et le trait qui la blesse.
Les périls, l'abandon, ne m'épouvantent pas;
Mais voir la trahison se lever sous mes pas,
Mais me sentir haï par un ingrat que j'aime,
Ah ! voilà du pouvoir l'amertume suprême.
La Cerda, qu'as-tu fait ?

DON JAIME

Courage, il reviendra.

LA VALETTE

Mon père, je ne sais si Dieu vous entendra;
Mais j'offre sans murmure à ses lois souveraines
Les larmes de mon cœur et le sang de mes veines.
Qu'il ordonne, et de tout je saurai le bénir.

SCÈNE IV

LES MÊMES, HENRI DE LA VALETTE, puis LE CONSEIL, puis IBRAHIM

HENRI

Monseigneur, le Conseil vient de se réunir.

LA VALETTE

Qu'il entre. Allez, Henri.

(Henri introduit le Conseil. Entrent Monti, Roblès, Coppier, Castriot, Manfredi, La Cerda, puis les deux pages. Henri et Frédéric de Tolède. Tous restent debout à leur place.)

LA VALETTE

Prions.

(Un moment de silence.)

DON JAIME (disant la formule.)

Au nom de la très-sainte Trinité, frère Jean Parisot de La Valette, maître de l'humble maison de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, donne à tous ici présents pleine et entière liberté de s'exprimer sur les affaires de l'Ordre.

(On s'assied.)

LA VALETTE

Nos adversaires
Ont député vers nous l'agha des janissaires,
Le seigneur Ibrahim. Nous l'allons recevoir.

(Sur un signe, Henri va le chercher.)

La sagesse et l'honneur nous en font un devoir.

(Entre Ibrahim.)

IBRAHIM

Chevaliers, voudrez-vous m'écouter sans colère ?
Parfois de nos destins tel est l'ordre sévère,
Que des cœurs généreux, dignes de s'admirer,
Vivent pour se haïr et pour se déchirer.
Pour moi, j'apporte ici l'estime et non la haine,
Le Ciel m'en est témoin. — Mais le devoir m'enchaîne ;
Et voici du sultan les décrets absolus.
Malte parmi les flots ne promènera plus
La bannière écarlate à la croix argentée,
Des mers de l'Orient si longtemps redoutée.
Malte...

LA VALETTE

Pardon, seigneur; vous oubliez, je crois,
Qu'il faut être vainqueur pour imposer des lois.
Soliman ne l'est point.

IBRAHIM

Mais il va bientôt l'être.
Saint-Elme, avant deux jours, succombera.

MANFREDI

Peut-être.

LA CERDA

J'affirme que l'agha vous dit vrai.

ROBLÈS

Malheureux!

MONTI

C'est nous trahir.

(La Valette impose silence du geste.)

IBRAHIM

Eh bien! mon maître est généreux.
Généreux comme lui, son lieutenant m'envoie
Vous ouvrir du salut la plus facile voie;
Car, Saint-Elme réduit, tout le golfe est à nous,
Et le Bourg avant peu tomberait sous nos coups.
Chevaliers, épargnons tant de sang inutile.
Gagnez, dès aujourd'hui, les ports de la Sicile.
Vos trésors vous suivront.

LA VALETTE

Qu'entends-je?

CASTRIOT

Et notre honneur.
Nous suivra-t-il aussi? Le croyez-vous?

IBRAHIM

Seigneur,
Avec tant de noblesse, ayez plus de mémoire.
Quand votre L'Isle Adam, trahi par la victoire,
Au même Soliman qui vous parle aujourd'hui
Consentait à se rendre et tout l'Ordre avec lui,
Et quand il s'en allait loin de Rhodes conquise
Redemander un poste au chef de votre Eglise,
De votre vieil honneur ce fidèle héritier

Croyait, même en fuyant, l'emporter tout entier.
Imitez son exemple ou condamnez sa vie.
Je n'ai plus rien à dire et ma tâche est remplie.

LA VALETTTE

Nous répondrons...

(Ibrahim sort, reconduit par Henri.)

SCÈNE V

LE CONSEIL

COPPIER

Pourquoi ces délais superflus?

ROBLÈS

A quoi bon consulter ?

MONTI

Nous sommes résolus.

MANFREDI

Malte subira tout plutôt que l'esclavage.

CASTRIOT

L'Ordre, jusqu'à la mort, défendra ce rivage.

MONTI

Oui, nous l'avons juré.

COPPIER

Sur la croix.

LA CERDA

Un moment.
D'autres n'acceptent pas cet aveugle serment.

COPPIER

Et qui donc ?

ROBLÈS

Est-ce vous qui songez à vous rendre ?

LA CERDA

Avant de m'attaquer, Roblès, il faut m'entendre.

LA VALETTE

Mes frères, calmez-vous. Le député du fort

Nous fera, je le sais, un affligeant rapport.
Mais nous l'écouterons; l'équité le commande.

LA CERDA

Ah! je suis prévenu; l'on connaît ma demande,
Et déjà, par avance, on daigne s'affliger! —
Mais tandis qu'on déploie, à l'abri du danger,
Des vertus de parade et qui ne coûtent guères,
Sait-on dans quel abîme on a jeté des frères?
A-t-on vu ces combats du jour et de la nuit,
Ces efforts, prolongés sans espoir et sans fruit,
Qui de quelques héros épuisent la vaillance
Et désolent enfin leur longue patience?
Saint-Elme, on vous l'a dit, touche à l'extrémité. —
Non, Saint-Elme n'est plus : voilà la vérité.
Tous ses murs sont détruits, broyés, réduits en poudre.
Sur ce rocher sanglant qu'a sillonné la foudre,
Il n'est plus de défense, il n'est plus de remparts,
Plus de canons, plus rien que des débris épars,
Hélas! à peine assez pour couvrir notre tombe!
Et pour qui mourons-nous? A qui cette hécatombe?
De tant de sang versé quel est le digne prix?
Quelques heures de plus posséder ces débris,
Attacher à son nom cette gloire frivole,
Voilà, voilà l'honneur auquel on nous immole.

LA VALETTE

Dieu juste!

MONTI

C'est indigne!

LA CERDA

Oh! ne murmurez pas.
Je ne dis plus qu'un mot. Pour d'utiles combats
Je vous adjure ici de conserver encore
Les soixante mourants dont la voix vous implore....
Vous refusez?... Demain ils auront péri tous,
Et leur sang prodigué retombera sur vous.

LA VALETTE

Injustement blessé par tant de violence,
Le Grand Maître a le droit de garder le silence.
D'autres vous répondront.

MONTI

Oui, certes !

CASTRIOT

Mais, d'abord,
Qui représentez-vous ? Les commandants du fort
Vous ont-ils, en leur nom, dicté cette demande ?

ROBLÈS

Oui, qui faiblit d'entre eux ?

COPPIER

Serait-ce Lamirande ?
Serait-ce Guimeran ?

DON JAIME

Ou le brave Bridiers ?

MANFREDI

Serait-ce Négrepont, la fleur des chevaliers ?

LA CERDA

Quand soixante guerriers vous parlent par ma bouche,
Qu'importe de ceux-là le désespoir farouche ?

DON JAIME

Ah ! j'y comptais ; ceux-là n'ont pas failli du moins.

CASTRIOT

Recueillez cet aveu.

COPPIER

Nous en sommes témoins.

CASTRIOT

Pour moi, trois jours passés, j'ai vu la forteresse
Et de ses défenseurs l'héroïque détresse ;
Mais du sol tourmenté par d'incessants travaux
S'élevaient d'autres murs et des remparts nouveaux,
Et Bridiers me disait : « Nous mourrons à la tâche.
Quand l'ouragan de feu, qui nous bat sans relâche,
Une dernière fois aura ruiné tout,
La mort sur ces débris nous trouvera debout.
Et nous ferons encor, vivante citadelle,
Une dernière fois reculer l'Infidèle. »
Ainsi parle un héros.

LA CERDA

Un héros, Commandeur,

Ne prend point pour vaillance une stérile ardeur ;
Un héros...

ROBLÈS

Mais enfin, qu'appelez-vous stérile?

COPTIER

De Saint-Elme à vos yeux la gloire est inutile?

MANFREDI

Quoi! vous comptez pour rien plus de vingt jours gagnés,
Plus de vingt jours de siége au Grand Bourg épargnés;
Dix-huit assauts perdus et six mille cadavres
Couchés sous notre terre ou flottant dans nos havres;
Le superbe Hussein, trompé dans son orgueil,
Mesurant aujourd'hui, plein de rage et de deuil,
Ce qu'il faudra de sang pour payer notre perte;
La mer à nos vaisseaux restée encore ouverte;
Des moments précieux donnés au Vice-Roi,
Sa flotte rassemblée...

LA CERDA

En croyez-vous sa foi?
Tolède vous oublie, il vous trahit sans doute.

FRÉDÉRIC

Mon père!

LA VALETTE

Songez-vous que son fils vous écoute.
(Il parle à l'oreille de Frédéric qui se retire.)

DON JAIME

Et si personne enfin, ne vient nous secourir,
Quand, vaincus et trahis, nous n'aurions qu'à périr,
La mort des saints de Dieu n'est jamais inféconde
Et le sang des martyrs fait la rançon du monde.

LA CERDA

De ceux qui m'envoyaient on veut donc le trépas.
Soit. — Mais que ferez-vous s'ils n'obéissent pas?

LA VALETTE (se levant.)

S'ils n'obéissent pas! — C'est trop. Je vais moi-même
Opposer aux mutins l'autorité suprême,
Et s'ils osent alors méconnaître mon droit,
Qu'un Grand Maître égorgé soit leur dernier exploit.
Je pars. Venez, Monti.

(Entre Henri.)

SCÈNE VI

LES MÊMES, HENRI

HENRI

Monseigneur, une lettre.

LA VALETTE

De Saint-Elme! Ah! voyons.

LA CERDA (à part.)

Que dois-je m'en promettre?

CASTRIOT (bas, à Roblès.)

Le Grand Maître a pâli.

ROBLÈS (bas, à Castriot.)

Serait-ce?...

LA VALETTE (après avoir lu.)

Gloire à Dieu!

(Il passe la lettre à don Jaime.)

Lisez, mon Père.

DON JAIME (lisant.)

Il n'y a plus de rebelles à Saint-Elme; tous nos chevaliers sont prêts à combattre; l'auteur de la révolte n'est plus dans le fort.

LA CERDA (à part.)

Ah! Ciel!

CASTRIOT (bas, à Roblès.)

Non, il est dans ce lieu.

DON JAIME

Béni soit le message et celui qui l'envoie!

LA VALETTE

Mais de quel prix, hélas! payons-nous cette joie!
Continuez, don Jaime.

DON JAIME (lisant.)

Ce matin même, l'Infidèle nous donna une fausse alerte. Par un reste d'honneur, tous avaient couru à leurs postes. Tout d'abord,

un coup mortel atteint le brave Bridiers de la Gardampe. On s'empresse autour de lui. Mais il nous repousse doucement : « Songez à l'ennemi, nous dit-il : je n'ai plus qu'à mourir. » — Et nous le vîmes se traîner tout sanglant vers la chapelle du château.

ROBLÈS

Il est mort?

LA VALETTE

Écoutez.

DON JAIME (lisant.)

Après le combat, nous y courons. Le héros respirait encore : il était devant l'autel, son sang avait rougi le pavé du sanctuaire. Bientôt tous furent réunis autour de lui, car tous le vénéraient comme leur modèle. Il souleva sa main mourante, et montrant le crucifix : « Obéissez comme votre Maître, » murmura-t-il, et il expira.

CASTRIOT

En martyr.

DON JAIME (lisant.)

Dès lors tous étaient fidèles. Tous m'ont supplié d'implorer pour eux le pardon du Grand Maître et de l'assurer de leur obéissance. — Bailly de Négrepont.

Ainsi Dieu change les volontés.

HENRI (à La Valette.)

Monseigneur, sur un bruit qui vient de se répandre,
Que des voix à Saint-Elme ont parlé de se rendre,
Nombre de chevaliers, accourus près de vous,
Sollicitent l'honneur d'embrasser vos genoux.
Ils voudraient dans le fort...

LA VALETTE

Dites-leur la nouvelle.
Que pour d'autres périls ils gardent tout leur zèle.

HENRI

Et moi-même, Seigneur, ne puis-je l'obtenir?
Toujours loin des hasards veut-on me retenir?

LA VALETTE

Vous, aller à Saint-Elme, Henri !

HENRI

Qu'on me permette
D'honorer à mon tour le nom de La Valette.

ROBLÈS

Enfant, qu'y feriez-vous?

CASTRIOT

Nous plutôt, nous irons.

HENRI (aux pieds du Grand Maître.)

Monseigneur!

LA VALETTE (après un moment d'hésitation.)

Eh bien! soit : gagnez vos éperons.
En voyant le Grand Maître exposer votre vie,
Mes frères jugeront si je les sacrifie,
Et si Dieu vous appelle, heureux dans ma douleur,
J'aurai donné du sang pour le mêler au leur.
Marchez donc au péril et peut-être au martyre.
(à La Cerda.)
Quant à vous, Commandeur, je n'ai rien à vous dire :
Votre devoir est simple; allez vous y ranger.
(à Henri.)
Qu'on ramène Ibrahim.
(Henri sort. Tous reprennent leurs places.)

LA CERDA (à part.)

Que d'affronts à venger!

SCÈNE VII

LES MÊMES, IBRAHIM

LA VALETTE

Ibrahim, écoutez... Si le poste où nous sommes
Venait de notre choix ou de la main des hommes,
Avant de perdre cœur et de le déserter,
Tout au moins aurions-nous l'honneur à consulter.
Mais le chef des chrétiens, le successeur de Pierre,
A Malte au nom du Ciel a mis notre bannière,
Et, moi vivant, j'en prends à témoins mes soldats,

Vers de nouveaux exils elle ne fuira pas.
Aux tentes du pacha l'on va vous reconduire,
Vous avez ma réponse; à vous de l'en instruire.
Le conseil est levé.

(Il sort, et tous après lui. Pendant ce temps, La Cerda attire Ibrahim dans un coin du théâtre.)

LA CERDA

Si vous le voulez bien,
Ménageons-nous, Seigneur, un moment d'entretien.

ACTE DEUXIÈME

SCÈNE PREMIÈRE

DON JAIME, MONTI

DON JAIME

C'en est donc fait, Monti ?

MONTI

Trop fatale journée !
Saint-Elme est pris, don Jaime, et Malte consternée
Pleure tant de héros que lui ravit la mort.

DON JAIME

Eux du moins sont heureux.

MONTI

Je ne plains pas leur sort,
Je l'envie ; et pourtant je sens venir des larmes.
Guimeran..., Négrepont..., mes vieux compagnons d'armes,
Expirant loin de moi, sanglants, percés de coups !...

DON JAIME

Leur trépas est-il sûr ?

MONTI

Don Jaime, en doutez-vous ?
Eux, ces deux braves cœurs, accepter de se rendre
Croyez qu'à cette honte ils n'ont point pu descendre.
Je vous dis qu'ils sont morts, puisque Saint-Elme est pris.
Je les connais.

DON JAIME

D'ailleurs n'en a-t-on rien appris ?

MONTI

Rien, mon Père. Et qui donc eût porté le message ?

Nous avons de nos yeux le cruel témoignage,
Rien de plus. Comme nous vous avez pu tout voir.

DON JAIME

Dans le Grand Hôpital retenu jusqu'au soir,
J'ai de quelques blessés béni l'heure suprême,
Et je les quitte.

MONTI

Eh bien, louez-en Dieu, don Jaime :
Il vous a d'un supplice épargné votre part.
Pour nous, durant ce temps, debout sur le rempart,
De ce combat lointain, spectateurs immobiles,
Muets et refoulant nos transports inutiles,
De l'espoir à l'effroi nous passions tour à tour,
Et cette amère angoisse a duré tout un jour.
Dès le soleil levé, d'un fracas de tonnerre,
Les canons ennemis faisaient trembler la terre.
Saint-Elme, enveloppé de flottants tourbillons,
Où mille jets de flamme ouvraient d'ardents sillons,
Nous semblait un vaisseau disparu dans l'orage.
Quelquefois, si la brise écartait le nuage,
Si la lutte, un moment, suspendait ses fureurs,
Sur le mât des signaux, dominant tant d'horreurs,
A nos yeux consolés, comme un rayon d'aurore,
La blanche croix de Malte apparaissait encore.
Mais la trêve était courte : un nuage nouveau
Effaçait les couleurs de notre saint drapeau,
Et l'espoir dans les cœurs s'éclipsait avec elles...
Concevez-vous le poids de ces heures cruelles?
Attendre, rester là, ne pouvoir secourir
Des frères, des héros que nous sentions mourir,
Nous consumer en vain de rage et d'impuissance !...
Qu'exigiez-vous, grand Dieu, de notre obéissance,
Et quel supplice affreux n'eût pas été plus doux ?

DON JAIME

Que faisait le Grand Maître ?

MONTI

Il était parmi nous.
Cachant sous un front calme une angoisse infinie,
Des héros de Saint-Elme il suivait l'agonie;

Mais dix fois supplié d'envoyer un secours,
Son austère sagesse a refusé toujours.

DON JAIME

Hélas ! il jugeait bien qu'un vain éclat d'audace,
Loin de sauver le fort, pouvait perdre la place.

MONTI

Vous dites vrai. — Le terme approchait cependant.
A l'heure où le soleil pencha vers l'Occident,
De moins sanglants reflets nos côtes se teignirent;
Tous les feux ralentis par degrés s'éteignirent ;
Le silence régna, puis de longs cris confus,
Puis le silence encor... Saint-Elme n'était plus ;
Et déjà l'Infidèle, affirmant sa conquête,
Arborait sur le cap l'étendard du Prophète.
Heureux alors les yeux que fermait le trépas !

DON JAIME (après un silence.)

Dieu l'a voulu, Monti; ne nous en plaignons pas.
Et voyez : au désastre il mêle une victoire;
Le crime d'un moment disparaît dans la gloire;
Les rebelles d'hier sont martyrs aujourd'hui.
Tous jusqu'à La Cerda...

MONTI

Que parlez-vous de lui ?

DON JAIME

N'est-il pas mort?

MONTI

Il vit, plus que jamais coupable.
Vous l'ignoriez?

DON JAIME

Mais oui.

MONTI

Qui l'en croyait capable ?
Qui jamais eût pensé que ce provocateur
Finirait comme un lâche et comme un déserteur ?
Il a fui de Saint-Elme.

DON JAIME

O honte !

MONTI

Et par la ville
Il se montre aujourd'hui, le front haut, l'œil tranquille.
De nos plus saintes lois bravant l'autorité,
Il jouit de son crime et de l'impunité.

DON JAIME

Mais le Grand Maître?...

MONTI

Hélas!

DON JAIME

Amiral, qu'est-ce à dire?

MONTI

Mon Père, entendez-moi. Je l'aime, je l'admire;
Mais il a des vertus que je m'explique mal.
Prodigue de bontés pour un ancien rival,
De ce cœur endurci croit-il fléchir la haine?

DON JAIME

Il se peut.

MONTI

Eh bien! non : son espérance est vaine;
L'épreuve doit suffire à l'en désabuser;
Après sept ans!

DON JAIME

Monti, craignez de l'accuser.

MONTI

Je ne l'accuse pas; j'invoque sa justice.
Qu'il consente à punir le traître et le complice.

DON JAIME

Le complice?

MONTI

Oui, Rodrigue.

DON JAIME

Un enfant! Qu'a-t-il fait?

MONTI

Il a de La Cerda partagé le forfait,
Malheureux que l'exemple entraîne dans la honte.

DON JAIME

N'en croyez point, de grâce, une chaleur trop prompte.
Je connais cet enfant.

MONTI

Je le connais aussi.
Mais il avait un poste, et je le vois ici.
Le Grand Maître à Saint-Elme avait marqué sa place :
Pourquoi du déserteur a-t-il suivi la trace?

DON JAIME

De sa conduite un jour vous saurez la raison.

MONTI

A mes yeux sa conduite est une trahison.

DON JAIME

Je l'affirme innocent.

MONTI

J'entends peu ce mystère,
Et pour son oncle au moins, je prétends...

(Entre Henri de La Valette en costume de janissaire. Il court dans les bras de don Jaime.)

SCÈNE II

DON JAIME, MONTI, HENRI

HENRI

Ah! mon Père!

DON JAIME

Que vois-je? Henri!

HENRI

Lui-même.

MONTI

Henri nous est rendu!

DON JAIME

A cette joie, ô Dieu! me serais-je attendu?
C'est vous, enfant?

HENRI

C'est moi vivant, sauvé du glaive.

MONTI

Quel prodige!

HENRI

Amiral, je crois sortir d'un rêve.

(En disant ces mots, il porte la main à son front, et rencontrant le turban qu'il porte, il l'arrache.)

Ah! profanes atours que j'avais oubliés,
Signes du mécréant, que je vous foule aux pieds!

DON JAIME

Le Grand Maître sait-il...?

HENRI

Ici, je vais l'attendre.
Du Maréchal d'Auvergne il aura pu l'entendre.

MONTI

On vient à nous.

DON JAIME

C'est lui.

SCÈNE III

LES MÊMES, LA VALETTE

HENRI (courant au devant du Grand Maître.)

Monseigneur!

LA VALETTE

Arrêtez.
J'ignore quel accueil, Henri, vous méritez.

MONTI

Comment?

LA VALETTE

De ma tendresse êtes-vous encor digne?
Tiendrai-je ce retour pour un miracle insigne?
Dois-je avec pleine joie en bénir le Seigneur?
Ou l'auriez-vous, hélas! payé de votre honneur?

HENRI

Ce retour... mon honneur... que dites-vous? — Mon Père,
Don Jaime, attendiez-vous ce langage sévère?...
Moi, payer!... — Monseigneur, je ne vous comprends pas.

LA VALETTE

Hier, vous imploriez votre part des combats.
Je fis céder ma crainte à cette noble envie,
Aux hasards d'un assaut j'exposai votre vie;
Et quand vos compagnons, dans la gloire endormis,
Ont péri tous au poste où je les avais mis,
Seul vous manquez la palme acquise à leur vaillance!
Faut-il que je l'impute à quelque défaillance?
Avez-vous fui la lutte, oublié le devoir?
Répondez : votre chef a droit de le savoir.

DON JAIME

Vous ne le croyez pas.

MONTI

Épargnez son jeune âge.

HENRI

Ah! mon oncle et seigneur accuse mon courage!
Si ce doute cruel m'attendait au retour,
Deviez-vous, ô mon Dieu, me conserver le jour?
Reprenez cette vie au péril arrachée
Et rendez-moi la mort que j'ai si bien cherchée.

MONTI

Vous l'entendez.

DON JAIME

Pourquoi ces pénibles soupçons ?

HENRI (à La Valette.)

Estimez-vous si peu le fruit de vos leçons?
Estimez-vous si peu votre sang, votre race?
Moi du fer ennemi redouter la menace!...
Hélas! pour le convaincre où chercher des témoins?
Qui m'a vu? Qui le sait? — Vous le savez du moins,
Ames de nos héros, légion fortunée,
Mais sans moi triomphante et sans moi couronnée,
Martyrs qui de Saint-Elme êtes montés aux Cieux!
J'ai marché dans vos rangs, j'ai lutté sous vos yeux.
Parlez : si ce n'est vous, qui prendra ma défense?
Vous qui la connaissez, vengez mon innocence,
Vengez d'un doute affreux mon honneur assailli,
Dites à Monseigneur que je n'ai point failli ;
Dites-lui qu'au martyre empressé de vous suivre.

Intrépide et surtout craignant de vous survivre,
Aux plus funestes coups je brûlais de m'offrir;
Dites-lui que j'avais mérité de mourir.

DON JAIME

Croyez-en sa parole.

MONTI

Henri n'est point parjure.

LA VALETTE

Viens donc, viens dans mes bras. Si je t'ai fait injure,
Pardonne, pauvre enfant, cet instant de rigueur.
Non, je n'ai point douté de mon sang, de ton cœur;
Mais Henri doit savoir que, malgré ma tendresse,
J'aimerais mieux pour lui la mort qu'une faiblesse.

DON JAIME

Et le Ciel vous le rend digne de votre amour
Pour embellir la fin d'un aussi triste jour.

LA VALETTE

Mais qui vous a sauvé? Contez-nous ce miracle.

MONTI

Vous seul de la défaite avez eu le spectacle :
Vous avez vu combattre et tomber nos héros.

DON JAIME

Il est blessé, Monti; laissons-lui du repos.

HENRI

Oui, mille souvenirs de douleur et de gloire
Comme un songe confus flottent dans ma mémoire;
Sous tant d'émotions je la sens défaillir.
Accordez-moi le temps de les mieux recueillir.
De Saint-Elme demain je vous dirai la chute,
Du moins ce que j'ai vu; car, au fort de la lutte,
Un effroyable coup m'a soudain renversé;
J'ignore depuis lors tout ce qui s'est passé.

DON JAIME

Pauvre Henri!

HENRI

De mes sens quand je repris l'usage,

Mes yeux ont d'Ibrahim rencontré le visage.

LA VALETTE

Ibrahim, dites-vous?

HENRI

C'est à lui que je dois
L'espoir d'aller combattre une seconde fois.

MONTI

Ce janissaire altier qui naguère, ici même...

HENRI

Oui.

DON JAIME

Noble cœur!

HENRI

C'est lui qui m'a sauvé, don Jaime.

LA VALETTE

Et comment?

HENRI

Dieu le sait. Quand mon œil s'est rouvert.
De ce déguisement je me suis vu couvert.
J'étais sous une tente. Assis près de ma couche,
Immobile, attentif et le doigt sur la bouche,
Ibrahim vers mon front se penchait à demi.
« — Vous êtes, me dit-il, dans les mains d'un ami. »
Puis son geste aussitôt m'ordonna le silence.
J'obéis; mais, tout bas, au Dieu qui récompense
J'ai d'un rayon du Ciel demandé la faveur
Pour ce noble Infidèle, aujourd'hui mon sauveur.

LA VALETTE

Il la mérite.

DON JAIME

Et vous, l'aurez-vous obtenue?

HENRI

Plaise à Dieu! — Cependant l'ombre était revenue;
Mes forces renaissaient. Appuyé sur sa main,
De la ville à pas lents je repris le chemin.
Ma fuite s'acheva sans rencontre funeste,
Et je vous vois. — Demain vous connaîtrez le reste.

LA VALETTE

Cherchez donc le repos dont vous avez besoin.
Vous êtes épuisé.

DON JAIME

J'en prends sur moi le soin.

(Il sort avec Henri.)

SCÈNE IV

LA VALETTE, MONTI

LA VALETTE

Eh bien, brave amiral, à vos ardeurs guerrières
Je n'opposerai plus d'odieuses barrières.
C'est notre tour.

MONTI

Demain nous serons assiégés.
Les pesants galions, sur deux lignes rangés,
Déjà malgré la nuit, la houle et la rafale,
Commencent vers le Bourg leur marche triomphale.

LA VALETTE

Saint-Elme a résisté trente jours, et j'entends
Que le Bourg à forcer leur coûte plus de temps.

MONTI

Et rien du Vice-Roi?

LA VALETTE

Non, rien que des paroles.
Qu'ai-je à faire pourtant de promesses frivoles ?
Un chevalier de plus vaudrait tous les discours
Que Salvago m'apporte au péril de ses jours.

MONTI

Intrépide marin! Pour un pareil message
Voilà dix fois déjà qu'il tente le passage.

LA VALETTE

Il ne le fera plus, Amiral, pour si peu.
Lisez plutôt.

(Il lui donne une lettre. — Entre Rodrigue, une flèche à la main.)

SCÈNE V

LA VALETTE, MONTI, RODRIGUE

LA VALETTE

Rodrigue à cette heure, en ce lieu !

RODRIGUE

Rodrigue devant vous redoutait de paraître :
Il est si malheureux, si coupable peut-être !
Mais voyez.

(Il lui présente la flèche, à laquelle est attaché un billet.)

LA VALETTE

Qu'est-ce à dire, enfant ?

RODRIGUE

Sur le pavé
Ce carreau d'arbalète à mes pieds s'est trouvé.

LA VALETTE

Un billet ! sous mon nom !

RODRIGUE

Par cette étrange voie
Peut-être est-ce un avis que le Ciel vous envoie.

LA VALETTE (après avoir lu.)

Dieu !... La Cerda !

RODRIGUE

Mon oncle ! On vous parle de lui ?

LA VALETTE

Hélas ! — Mais dites-moi, qu'a-t-il fait aujourd'hui ?
Vous le savez ?

RODRIGUE

Moi, non, j'évite sa rencontre ;
Et comment à ses yeux vouloir que je me montre,
Après que, cette nuit, dans son crime entraîné...
Monseigneur, Monseigneur, m'avez-vous condamné ?

LA VALETTE

Vous !

RODRIGUE

J'ai fui de Saint-Elme. O remords qui m'accable !
Mais non : j'hésite encore à me juger coupable.
Ne m'aviez-vous pas dit : « Rodrigue, désormais,
Quoi qu'il puisse advenir, ne le quittez jamais ? »
Rester c'était faillir à vos vœux, à ma tâche...
Mais déserter, mais fuir, n'était-ce point d'un lâche ?
L'honneur est-il sauvé ? L'honneur est-il trahi ?
Qui suis-je et qu'ai-je fait ?

LA VALETTE

Vous m'avez obéi.

RODRIGUE (baisant la main du Grand Maître.)

Merci !

LA VALETTE

Plus que jamais vous avez mon estime.
D'un devoir sans éclat généreuse victime,
Vous l'avez préféré même à l'honneur humain.
Suivez donc jusqu'au bout votre austère chemin.
Pour sauver le coupable ayez part à sa honte,
Et gardez mon secret. Dieu vous en tiendra compte.
Allez.

RODRIGUE

Et ce billet ?

LA VALETTE

Je dois vous le cacher.
Mais courage !
(A Monti qui s'est écarté pour favoriser leur entretien.)
Amiral, vous pouvez approcher.
(Rodrigue sort.)

SCÈNE VI

LA VALETTE, MONTI

LA VALETTE

Pardonnez, noble ami, cette ombre de mystère.
Voyez donc.
(Il lui présente le billet apporté par Rodrigue.)

MONTI (lisant.)

Veillez. La Cerda vous trahit. — Lascaris.

LA VALETTE

Est-ce un piége ? Un avis salutaire ?
Veut-on nous éclairer ? Veut-on nous désunir ?

MONTI

Monseigneur, disons tout. Vous tremblez de punir.

LA VALETTE

Mais, Amiral...

MONTI

Un piége ! A quoi bon nous le tendre ?
Quel profit son auteur en pouvait-il attendre ?
L'homme que par ces mots on livre à nos soupçons
N'a plus d'honneur à perdre, et nous le connaissons.
Non, vous n'en doutez point, l'avis est véritable.

LA VALETTE

D'un si lâche attentat l'estimez-vous capable ?

MONTI

L'orgueil l'a fait jaloux, rebelle, déserteur :
Des crimes les plus bas il peut le faire auteur.
Quand ce tyran superbe est entré dans une âme,
Lui-même la châtie en la rendant infâme.
J'en appelle au Grand Maître : il le sait comme moi.

LA VALETTE

D'un obscur délateur en croirons-nous la foi ?
Quel est ce Lascaris ?

MONTI

Je l'ignore. Eh ! qu'importe ?
Si l'indice est confus, la vraisemblance est forte.
Si le crime incertain vous touche faiblement,
D'autres, bien avérés, veulent un châtiment.
Contre le déserteur je demande justice.

LA VALETTE

Ah !

MONTI

Nous avons des lois. Eh bien ! qu'il les subisse,
Et qu'il n'étale plus devant l'Ordre irrité

Le scandale insolent de son impunité.
Monseigneur, il le faut.

LA VALETTE

Voulez-vous me contraindre ?
Vous m'accablez, Monti, quand il faudrait me plaindre.

MONTI

Excusez un ami qui vous presse à regret.
Au fond de la pitié qui suspend votre arrêt
J'entrevois d'un grand cœur l'héroïque scrupule ;
Mais un loyal soldat jamais ne dissimule,
Et je crains...

LA VALETTE

Parlez donc.

MONTI

J'ose le déclarer,
L'Ordre de vos lenteurs commence à murmurer.
Le péril est pressant et l'heure solennelle.
Quand tous nos chevaliers, bouillant du même zèle,
S'apprêtent à mourir à la face de Dieu
Pour l'honneur de l'Église et pour leur triple vœu,
Un chef, un Commandeur, avec pleine licence
Du moine et du soldat rompra l'obéissance,
Des droits les plus sacrés, hardi violateur,
Intrigant, factieux, rebelle, déserteur !
Il sera criminel, il sera sacrilége !
Quel est-il donc, cet homme, et par quel privilége
Devient-il en deux jours coupable tant de fois ?
Quel charme l'a rendu plus puissant que les lois ?
Craint-on d'envenimer sa longue jalousie ?
Craint-on que son délire ou son hypocrisie,
Imputant à vengeance une juste rigueur,
N'accusent ?...

LA VALETTE

Brisons là, de grâce, et de mon cœur
Laissez-moi pour un temps vous cacher la blessure.

MONTI

Monseigneur...

LA VALETTE

Toutefois que l'Ordre se rassure.

Au maintien de ses lois j'ai juré de pourvoir,
Et vous me rappelez mon douloureux devoir.
Cherchez donc La Cerda : je veux qu'on l'emprisonne.
Vous-même assurez-vous, Monti, de sa personne.

MONTI

J'y vais.

(Il sort.)

LA VALETE (seul.)

Dieu ! jusque-là fallait-il en venir ?
Moi qui veux le gagner, devais-je le punir ?

ACTE TROISIÈME

SCÈNE PREMIÈRE

RODRIGUE, HENRI, FRÉDÉRIC. (Frédéric à une table, écrivant.)

RODRIGUE

Le Grand Maître est absent?

HENRI

Absent depuis une heure.

RODRIGUE

Je me retire. Adieu.

HENRI

Non, Rodrigue, demeure.
Attends-le près de nous; il ne tardera pas.

FRÉDÉRIC

Vers le Grand Hôpital il a porté ses pas.

RODRIGUE

Heureux sont nos blessés d'entendre sa parole!

FRÉDÉRIC

Son ardeur les soutient, sa bonté les console.

HENRI

Moi-même, en le suivant, je l'ai vu bien des fois,
Il n'est point de douleur que ne charme sa voix;
La plainte expire alors ou devient moins amère.

FRÉDÉRIC

Brave comme un lion, tendre comme une mère:
Voilà bien Monseigneur.

RODRIGUE

Mais il a beau parler;

Je sais, moi, des douleurs qu'il ne peut consoler.

FRÉDÉRIC

Les tiennes ?

HENRI

Quoi ! toujours cette noire tristesse !
Ici même, avec nous !

RODRIGUE

Jamais elle ne cesse,
Henri : tout l'entretient, tout lui sert d'aliment.
Nous parlons des blessés : eh bien ! dans ce moment.
A nos frères souffrants tout bas je me compare,
Et sais-tu quel regret de mon âme s'empare ?
Après l'ardente lutte et mille exploits fameux ;
Sur leur couche sanglante agoniser comme eux.
Consacrer par la foi cette fière agonie,
L'offrir au Dieu mourant, sainte, utile, bénie :
O beau rêve ! ô bonheur où je croyais toucher !
Gloire que de si loin j'étais venu chercher !
Je ne devais trouver que stérile amertume,
Repos avilissant qui ronge, qui consume,
Où s'éteint ma jeunesse, où je succombe.

FRÉDÉRIC

Et moi,
Suis-je donc plus heureux ?

HENRI (demi-railleur.)

Un fils de vice-roi
N'expose point ses jours : il se doit à son père,
Frédéric.

FRÉDÉRIC

Et voilà ce qui me désespère.
Mais, Rodrigue, entends-tu cet heureux favori ?

HENRI

Qui ? moi ?

FRÉDÉRIC

Tous les bonheurs viennent au seul Henri.
Pour aller à Saint-Elme il n'eut qu'un mot à dire.
Il se cachait de moi pour voler au martyre.
Conçois-tu pire injure aux droits de l'amitié

HENRI

Mais aussi du martyre il n'eut que la moitié,
Ce fut son châtiment.

RODRIGUE

Oui, quelle différence !
Il revient ; un miracle a fait sa délivrance ;
De tous nos chevaliers le respect et l'amour
Couronnent à l'envi son triomphant retour.
Mais moi !...

HENRI (suppliant.)

Rodrigue !

RODRIGUE

Moi ! qu'avais-je fait la veille ?
Déserteur ! — Que de fois, ô honte ! à mon oreille
Depuis ces quinze jours le mot a retenti !
Rodrigue un déserteur ! — Non, tu n'as pas senti
Ce qu'ont de révoltant le mépris et l'outrage,
Ce qu'ils mettent au cœur de dégoût et de rage.
Si tu m'étais moins cher que je serais jaloux !
Rodrigue un déserteur !

HENRI

Mais nous le savons, nous :
Par des ordres secrets tu te laissais conduire.
Le Grand Maître aussitôt daigna nous en instruire.

FRÉDÉRIC

Sa tendresse a voulu te donner pour soutien
Deux cœurs initiés au mystère du tien.

HENRI

Songe, songe d'ailleurs au prix du sacrifice.

FRÉDÉRIC

Oui, quand aura sonné l'heure de la justice,
Quand ce fier La Cerda, si longtemps égaré,
Viendra, docile enfin...

RODRIGUE

Que n'en suis-je assuré ?
Si Dieu, pour adoucir le dégoût qui m'abreuve !...
Me montrait la victoire au terme de l'épreuve,
Mais qui sait l'avenir ? Je vois, et j'en frémis,

A de si faibles mains cet intérêt commis !
Accablé de ma tâche et de mon impuissance,
J'ai pour gage d'espoir la seule obéissance.

HENRI

La prison n'a donc pas étonné son orgueil ?

RODRIGUE

La prison ! Chaque fois que j'en franchis le seuil,
Je trouve le captif plus farouche et plus sombre.
De ses ressentiments elle a grossi le nombre.
Je n'entre que tremblant, je ne sors que brisé.

FRÉDÉRIC

Si ton oncle est flétri, mon père est accusé.
Honte, angoisses, regrets, en tout je te ressemble.
N'est-ce pas moins souffrir que de souffrir ensemble ?
Vois plutôt : j'écrivais à mon père et seigneur
Que mille voix à Malte attaquent son honneur,
Et j'osais ajouter que, s'il ne vient à l'aide,
Il me faudra rougir du beau nom de Tolède.

HENRI

Amis, trève un moment à ces tristes propos.
Tiens, Rodrigue, vois-tu ces armes, ces drapeaux ?
Des triomphes d'hier c'est le glorieux gage.

RODRIGUE

Quels triomphes ?

FRÉDÉRIC

Comment ?

HENRI

Il semble, à ton langage...

RODRIGUE

Parlez : j'ignore tout.

FRÉDÉRIC

Quoi ! l'attaque du port,
Du féroce Dragut la défaite et la mort,
Les eaux engloutissant le tiers de sa flotille !

HENRI

Et l'inutile assaut du poste de Castille,
Hussein battu, fuyant et sauvé par la nuit !

FRÉDÉRIC

Tu ne le savais pas?

RODRIGUE

Et qui m'en eût instruit?
Qui parle au déserteur? Qui souffre son approche?
On me lance de loin l'injure ou le reproche,
Et moi je fuis au temple où je vis en reclus.
Là du moins les affronts ne me poursuivent plus.

SCÈNE II

LES MÊMES, DON JAIME

DON JAIME (à Rodrigue.)

Vous ici, pauvre enfant!

RODRIGUE

J'attendais le Grand Maître.

DON JAIME

Devant ses officiers vous ne pouvez paraître.
Ils viennent : tout à l'heure un conseil aura lieu.
Allez ; pour La Cerda, Rodrigue, implorez Dieu.

RODRIGUE

J'obéis. Mais pourquoi ce long regard sévère?
En nommant La Cerda vous frémissiez, mon Père.
Dois-je craindre pour lui quelque nouveau danger?

DON JAIME

Je ne puis vous le taire : on veut...

RODRIGUE

Quoi!

DON JAIME

Le juger.

RODRIGUE

On veut le juger! Ciel! qui saura le défendre?
Je ne suis qu'un enfant ; mais qu'on daigne m'entendre!

DON JAIME (se désignant lui-même.)

Voilà son défenseur.

RODRIGUE

Et que dirais-je, hélas !
A l'arrêt qu'il mérite il n'échappera pas.
Tout est perdu.

DON JAIME

Priez ; comptez sur le Grand Maître.

RODRIGUE (suppliant.)

Et sur vous ?

DON JAIME

Sur mon cœur.

(Entrent Coppier et Castriot.)

SCÈNE III

RODRIGUE, HENRI, FRÉDÉRIC, COPPIER, CASTRIOT, DON JAIME

COPPIER (apercevant Rodrigue.)

Ah ! le neveu du traître !

RODRIGUE (vivement.)

Traître ! Non, Maréchal ; il n'est que soupçonné.
Avant son jugement l'avez-vous condamné ?
Il serait noble à vous d'épargner ma faiblesse.

COPPIER

Rodrigue !

DON JAIME (à Coppier.)

Assez, de grâce !

(A Rodrigue.)

Et vous, priez sans cesse.
Bon espoir !

(Il sort avec Rodrigue et les deux pages.)

CASTRIOT

Quel langage et quel ton résolu !

COPPIER

La fierté lui sied mal.

(Entre La Valette suivi de Monti.)

SCÈNE IV

LA VALETTE, MONTI, COPPIER, CASTRIOT,
puis DON JAIME

LA VALETTE

Vous l'avez donc voulu :
Nous voilà réunis pour accabler un frère.
De nos travaux guerriers fallait-il nous distraire ?
A pareil jour !

CASTRIOT

Eh quoi ! pouvait-on mieux choisir?

MONTI

Dieu pour venger ses droits nous accorde un loisir.

COPPIER

Un loisir glorieux conquis par la victoire.

LA VALETTE

Et moi, je pense au deuil quand vous parlez de gloire.
Tant de cœurs généreux vont nous manquer ici ;
Mello, Savoguerra, Simiane, Quincy?
Que leur sang m'a coûté !

COPPIER

Que leurs palmes sont belles !

LA VALETTE

Et nous allons déjà sur leurs tombes nouvelles
Dresser un tribunal, peut-être un échafaud?

MONTI

Eux-mêmes, s'ils vivaient, nous diraient qu'il le faut.

CASTRIOT

Leur voix nous presserait de hâter la justice.

COPPIER

De laver d'un affront notre sainte milice
Et de nous assurer contre la trahison.

LA VALETTE

Mais que peut La Cerda du fond de sa prison?
Vous le tenez captif, impuissant à vous nuire.

Qu'exige-t-on de plus? Où veut-on le réduire?
Non, non, qu'à d'autres temps le procès soit remis.

MONTI

J'ose vous rappeler que vous avez promis.

LA VALETTE

Hélas! vous dites vrai : ma parole est donnée.
Je me débats en vain contre ma destinée,
Contre l'arrêt d'en haut qui trace mon devoir.
Il faut sévir, il faut abjurer tout espoir;
C'en est fait.

COPPIER

Monseigneur, ce coup vous désespère?

CASTRIOT

Pourquoi tant de regrets?

LA VALETTE

Castriot, je suis père.

CASTRIOT

Mais vous l'êtes de tous; et votre fermeté
Pour d'autres criminels avait moins hésité.

COPPIER

Croirons-nous qu'un seul homme?...

LA VALETTE

Eh bien! je vais tout dire.
Il faut qu'à vos regards le voile se déchire,
Que mon âme, une fois, se montre à découvert
Et que vous compreniez tout ce qu'elle a souffert.
Des torts de La Cerda l'origine est connue :
Il me hait. Dès longtemps sa haine entretenue,
De vertige en vertige au crime l'a poussé.
Serments, noblesse, honneur, elle a tout effacé.
Et quand je m'en souviens, quand je ne puis me taire
Que je suis de ses maux la cause involontaire;
Que peut-être aujourd'hui, fidèle, obéissant,
Si je n'étais son chef il serait innocent;
Que veut-on que je fasse? Où trouver le courage
De punir des erreurs qui semblent mon ouvrage?

MONTI

Mais d'un scrupule vain n'est-ce pas vous charger?

COPPIER

Monseigneur, à ses torts vous êtes étranger.
Qu'il n'accuse que lui.

CASTRIOT

Que son crime l'accable.

MONTI

Quoi! parce qu'il vous hait sera-t-il moins coupable?

LA VALETTE

Et que pensera-t-il dans son aveuglement?
Que j'écrase un rival sous mon ressentiment.

CASTRIOT

Qu'importe qu'il s'aveugle et qu'il vous calomnie?

LA VALETTE

Qu'importe? — Ah! connaissez le secret de ma vie.
Je l'aime, ce rival, et, dussé-je en mourir,
Je voulais tout donner pour le reconquérir.
Oui, j'ai durant sept ans caressé ce doux rêve :
De ses chagrins jaloux obtenir une trêve;
Lié par mes bienfaits, vaincu par mon amour,
Dans mes bras triomphants le voir tomber un jour.
Charmante illusion dont j'ai pu me repaître!
J'aurais eu trop de joie... et trop d'orgueil peut-être.
Mais non : d'un jugement l'opprobre solennel
Creuse entre nos deux cœurs un abîme éternel.
Quel que soit votre arrêt, la suite en est trop sûre :
Je le vois révolté de cette flétrissure,
Plus aigri, plus haineux, plus loin du repentir.
Et ce serait moi!... — Non, je n'y puis consentir.
Le Grand Maître a promis : que justice soit faite;
Mais d'un soin si cruel déchargez La Valette.
Je vous rends le pouvoir dont j'étais possesseur.
L'Ordre sera vengé, mais par mon successeur.

MONTI

Qu'entends-je?

COPPIER

Quel dessein!

CASTRIOT

Quelle surprise extrême!

DON JAIME (qui est rentré sans être remarqué pendant le dernier discours de La Valette.)

Non, Monseigneur.

LA VALETTE

Eh quoi ! vous m'entendiez, don Jaime ?

DON JAIME

Vous n'abdiquerez pas ; car, je vous le promets,
Jamais vos chevaliers n'y souscriront.

TOUS

Jamais.

LA VALETTE

Hélas !

DON JAIME

Je vous le dis avec pleine assurance :
Étouffez votre cœur, brisez votre espérance,
Mais demeurez au poste où Dieu vous appela.
L'Ordre vous en conjure, et le devoir est là.

SCÈNE V

LES MÊMES, ROBLÈS, puis LA CERDA

ROBLÈS

J'amène l'accusé, Seigneur.

LA VALETTE (après un silence.)

Eh bien ! qu'il vienne.
Dieu, qui vois mes tourments, que ton bras me soutienne !

(Il prend sa place. Coppier, Castriot et, un instant après, Roblès, siégent devant lui comme juges ; Monti, un peu plus loin, comme accusateur. Deux siéges, de l'autre côté du théâtre, l'un pour La Cerda, l'autre pour don Jaime. — Roblès introduit La Cerda.)

DON JAIME (allant au devant de La Cerda et lui tendant les mains.)

Frère...

LA CERDA (l'écartant.)

Eh bien, chevaliers, êtes-vous satisfaits ?
De votre longue haine admirez les effets.
Suis-je assez avili ?

MONTI

Songez à vous défendre,
Commandeur.

LA CERDA

Et pourquoi, si vous voulez m'entendre,
Étouffer ma parole entre ces murs étroits ?
Mes juges, qui sont-ils ? N'en aurai-je que trois ?
Craignez-vous une enquête à vos desseins fatale ?
Fuyez-vous la lumière ?

MONTI

Aimez-vous le scandale ?

LA CERDA

Que l'Ordre tout entier juge entre vous et moi.

LA VALETTE

De ceux que j'ai choisis attaquez-vous la foi !
Vous est-elle suspecte ? Osez le dire.

(La Cerda répond d'un geste.)

MONTI

Il n'ose.

LA VALETTE

Quand devant mon conseil j'ai porté votre cause,
J'entendais réserver de pénibles débats,
Ménager votre honneur.

LA CERDA

On ne m'abuse pas.
Mon sort depuis longtemps n'est plus même en balance,
Et l'on veut m'accabler dans l'ombre et le silence.
Faites donc ; je me tais.

DON JAIME

Dominez ce courroux.

COPPIER

Ce ton d'accusateur vous sied peu devant nous.

MONTI

A vos propres dangers montrez-vous plus sensible.

LA VALETTE

Et ne nous rendez pas l'indulgence impossible.

LA CERDA (se levant.)

Qu'entends-je, La Valette? Et pour qui me prends-tu?
Crois-tu donc à ce point mon courage abattu?
Moi, vivre par ta grâce! Ah! devant toi je jure
De n'accepter jamais cette suprême injure.
Triomphe, écrase-moi de ton inimitié,
Mais à mon désespoir épargne ta pitié.

DON JAIME

Quel orgueil!

CASTRIOT

C'en est trop.

LA CERDA (se rasseyant.)

Je ne veux que justice.

LA VALETTE

Malheureux! — Amiral, remplissez votre office.

MONTI

L'homme qui devant vous aujourd'hui comparaît
Par deux fois sur sa tête appela votre arrêt.

LA CERDA

Par deux fois!

MONTI

Déserteur, factieux et peut-être
Digne, après tout cela, du vil renom de traître.

LA CERDA

Voilà tous leurs moyens, l'outrage, les soupçons!

MONTI

Nous avons dit les faits, nous les établissons.
Au premier de ces chefs il ne peut contredire:
L'évidence l'accable et ce mot doit suffire.
De nos premiers combats quand vient le dénouement,
Quand Saint-Elme épuisé touche au dernier moment,
Bravant, avec l'honneur, tous les ordres contraires,
En face du péril abandonnant ses frères,
Il déserte le poste à leur zèle assigné,
Qu'une heure auparavant lui-même a regagné.
Quoi donc! Après trente ans de vaillance et de gloire,
Au-dessus de la peur nous aimions à le croire.
Le cœur lui manque-t-il?

LA CERDA

Prenez garde, Monti.

MONTI

Non, d'autres sentiments lui dictent ce parti.
C'est le dépit, la honte et l'âpre jalousie ;
C'est de l'orgueil vaincu l'aveugle frénésie,
Suite d'un premier crime et d'un crime avorté;
Car s'il est déserteur, c'est qu'il fut révolté.

LA CERDA (à part)

Comme il dit vrai !

MONTI

Faut-il que le devoir m'oblige,
De rappeler ici ces heures de vertige
Que racheta si vite une héroïque ardeur
Et qu'une sainte mort couvre de sa splendeur?
La révolte à Saint-Elme un instant fut maîtresse.
Mais qui la fomentait? Quelle fatale adresse,
Abusant ces héros, les rendait factieux?
Vous cherchez le coupable? Il est devant vos yeux.

LA CERDA

Comment le prouvez-vous?

MONTI (montrant un papier)

Rappelez le message
Dont j'invoque en ce point le muet témoignage.
Du brave Négrepont vous voyez le rapport,
Cher gage d'une main qu'allait glacer la mort.
(Il lit.)

Il n'y a plus de rebelles à Saint-Elme; tous nos chevaliers sont prêts à combattre; l'auteur de la révolte n'est plus dans le fort.

(A La Cerda.)

Quand votre chef dictait cette lettre dernière,
Etiez-vous à Saint-Elme, auprès de sa bannière,
Parmi ces égarés que la voix d'un martyr,
Que le sang de Bridiers gagnait au repentir?
Non, vous étiez ici; plein de fiel et d'audace,
Au Grand Maître, en leur nom, vous jetiez la menace,
Vous exigiez pour eux une trêve aux combats,
Vous osiez déclarer qu'ils n'obéiraient pas.

LA CERDA

Et ce jeu du hasard !...

MONTI

Suffit pour vous confondre.

LA CERDA

Vous le croyez, Monti ?

MONTI

Vous pourrez me répondre.
Écoutez cependant, car je n'ai pas tout dit.
— J'ignore en même temps quelle trame il ourdit,
Mais bientôt dans nos murs une flèche lancée
Apporte cette ligne à la hâte tracée.

(Il lit.)

Veillez. La Cerda vous trahit. — Lascaris.

LA CERDA

Comment ?

MONTI

Et savez-vous quel fut le délateur,
Quelle main recueillit le signe accusateur?
Savez-vous ?...

LA VALETTE

Amiral, permettez qu'il l'ignore.

MONTI

Soit !

LA CERDA

Quel piége nouveau me cachez-vous encore ?
Quel est ce Lascaris?

MONTI

On n'en sait que le nom.

LA CERDA

Et sur un tel indice on espère !...

MONTI

Eh bien! non.
D'un si noir attentat ne soyez point coupable.
Mais n'osez pas non plus le dire invraisemblable.
On s'engage bien loin par l'horreur d'obéir

Et qui peut déserter peut aussi bien trahir.
Pour le reste, à nos lois souffrez que j'en appelle.
Mes frères et seigneurs. Déserteur et rebelle,
A leur juste pouvoir il ne peut échapper.
Ce pouvoir méconnu vous contraint de frapper,
Comme il m'a contraint, moi, par un devoir austère,
D'accomplir devant vous ce triste ministère.
Je le termine ici.

(Il s'assied.)

DON JAIME (se levant.)

Le mien sera plus doux,
Chevaliers !

LA CERDA

Qu'est-ce à dire, et que prétendez-vous ?

DON JAIME

Vous défendre.

LA CERDA (se levant.)

Moi ? Non : je parlerai moi-même.
N'en ai-je pas le droit ?

DON JAIME

Vous vous perdrez.

LA CERDA

Don Jaime,
Vous le savez trop bien, je suis déjà perdu.
Mais avant leur triomphe ils m'auront entendu ;
Mais j'aurai flagellé de ma voix libre encore
Et l'orgueil qui m'écrase et la peur qui l'adore.

ROBLES

Voyez : déjà l'insulte !

COPPIER

Où va-t-il s'égarer ?

LA VALETTE

Vos juges sont d'accord pour vous en conjurer :
Prenez un défenseur.

MONTI

Que le péril vous touche.

LA CERDA

Ah ! vous êtes d'accord pour me fermer la bouche !

Non, non, je parlerai, vous dis-je : entendez-moi,
Vous le devez. — Monti, j'en atteste la loi.

DON JAIME (se rasseyant.)

Hélas!

MONTI

Mais répondez.

LA CERDA

Je réponds. — On m'impute
D'avoir quitté mon poste au moment de la lutte.
J'étais blessé.

CASTRIOT

Blessé ?

LA CERDA

Vous ne m'en croyez point,
Castriot ? Vous l'osez? Quoi ! même sur ce point,
Il ne vous suffit plus de mon seul témoignage !
Et c'est, après trente ans, le prix de mon courage,
Le prix de tant d'exploits, de tant de sang versé !

MONTI

Mais à Saint-Elme, alors, étiez-vous seul blessé?

LA CERDA

A Saint-Elme ! à Saint-Elme !... On a donc pris à tâche
De me jeter ce nom sans trêve, sans relâche.
Est-ce ma faute, à moi, si Saint-Elme a péri ?
A moi qu'on emprisonne, à moi qu'on a flétri,
Parce que, des flatteurs secouant la contrainte,
De vos frères mourants j'ai répété la plainte ?
Leur plainte ! On la transforme en cris séditieux ;
Moi-même je deviens un chef de factieux.
Mais quels sont vos témoins ? Faites-les comparaître.
Où sont-ils ?

COPPIER

Où sont-ils ? Où vous devriez être ;
Couchés sous le rempart où flotta leur drapeau.

LA CERDA

Malheureux ! Allez donc les tirer du tombeau.
Ah ! c'en est trop. Comment ! pour me trouver des crimes,
Dans la paix du cercueil vous troublez vos victimes !

LA VALETTE

Nos victimes ! Seigneur !

LA CERDA

Arbitres de leur sort,
Vous seuls à l'Ordre entier répondrez de leur mort.

DON JAIME

Ne les accusez pas; défendez-vous, mon frère.

LA CERDA

Non, laissez le champ libre à ma juste colère.
Il faut qu'à cet orgueil si lâchement flatté
Le désespoir au moins dise la vérité.
Vengeons tant de héros qu'un barbare caprice
A la gloire d'un seul offrit en sacrifice,
Tant de sang prodigué, de trépas superflus,
Demandons au despote...

(Pendant ces derniers vers, Henri est entré et a parlé bas au Grand Maître : celui-ci appelle Monti et lui dit quelques mots à l'oreille. La Cerda s'en aperçoit.)

On ne m'écoute plus !

LA VALETTE (à Henri.)

Qu'il entre.

(Aux chevaliers.)

Permettez qu'un soin plus nécessaire...

(Entre Ibrahim conduit par Henri.)

SCÈNE VI

LES MÊMES, HENRI, IBRAHIM (LASCARIS)

COPPIER

Que vois-je ?

HENRI

Mon sauveur. C'est lui.

CASTRIOT

Le janissaire !

ROBLES

Ibrahim !

IBRAHIM

Chevaliers, Ce nom n'est plus le mien.
Nommez-moi Lascaris.

LA CERDA (à part.)

C'est lui !

LASCARIS

Je suis chrétien
Ce front depuis vingt ans chargé de l'anathème.
Garde empreinte à jamais la trace du baptême.
Monseigneur, à vos pieds j'apporte mes remords.

(Il se jette aux genoux du Grand Maître.)

LA CERDA (à part.)

Lascaris !

LASCARIS

Et je veux, au prix de mille morts,
Expier ces vingt ans d'erreur et de parjure,
Ce passé d'apostat que tout mon cœur abjure.

DON JAIME

Coup du Ciel !

LA VALETTE

Levez-vous, Lascaris. Je vous croi :
Mon Henri conservé garantit votre foi.

LASCARIS (serrant Henri dans ses bras.)

Cher Henri !

LA VALETTE

Mais, pour Dieu, dites-nous votre histoire.

LASCARIS

Oui, pour Dieu, Monseigneur. Je la dois à sa gloire.
Je dois, à tous les yeux dévoilant mes forfaits,
Du Dieu qui m'a vaincu publier les bienfaits.
Mes aïeux cinquante ans ont régné sur Nicée.
Héritier d'une race à présent éclipsée,
Dans les murs d'Andrinople au jour je suis venu.
Mon père était esclave ; il ne m'a point connu.
Ma mère... Ah ! chevaliers, j'étais indigne d'elle !
Je la vis expirer, courageuse, fidèle,
En confessant la foi que j'allais renier.

Je suivis ses bourreaux, j'étais leur prisonnier ;
Du sang des Lascaris on épargnait le reste.
Mais que je payai cher cette pitié funeste !
Bientôt de mon baptême il ne me restait rien,
Et par mes seuls remords je me sentais chrétien.
Des combats cependant j'avais cherché l'ivresse.
Le sultan m'aperçut : le sort, un peu d'adresse,
Quelques exploits heureux m'approchèrent de lui.
Dans ses camps, dans sa cour, je traînai mon ennui.
Car, tandis que la foule adorait ma fortune,
Du Dieu que je fuyais, la poursuite importune,
Désenchantait pour moi gloire, plaisir, faveur.
Enfin, je vins à Malte. — O bontés du Sauveur !
C'est ici, près de vous, dans cette salle même,
Que la grâce à mon cœur porta le coup suprême...
Dès lors à vos drapeaux je brûlai de m'unir.
Jusqu'ici toutefois je n'y pus parvenir.
Dieu permit ce retard : il le fallait peut-être
Pour que mon bras sauvât le neveu du Grand Maître,
Et pour que mes avis détournassent les coups
Du chevalier félon...

MONTI (attirant vivement Lascaris et lui montrant La Cerda caché jusqu'à ce moment par le groupe des chevaliers.)

Le reconnaîtrez-vous ?

LASCARIS

C'est lui. C'est La Cerda.

MONTI

Venez, noble transfuge,
Confondre le coupable et décider le juge.

Il lui montre le billet.

Cette lettre ?

LASCARIS

Est de moi.

MONTI

Voilà donc un témoin.

DON JAIME

Mais un seul.

LA VALETTE

Amiral, vous n'irez pas plus loin.
Je le veux.

MONTI

Monseigneur...

LA VALETTE

Celui que Dieu nous donne
En venant parmi nous n'accablera personne ;
Je n'attristerai point par un coup si cruel
Ce retour merveilleux qui réjouit le Ciel.
Chevaliers, de mon cœur souffrez la résistance.
J'ai promis le procès ; ajournez la sentence.
Les droits de l'équité ne seront point perdus;
Mais que ses coups du moins demeurent suspendus.
Désormais La Cerda ne vous fait plus ombrage.
Qu'il attende en prison la fin de cet orage.
Nous, chassons l'ennemi, c'est notre unique emploi.
Séparons-nous. — Venez, Lascaris, suivez-moi.

ACTE QUATRIÈME

(Un crucifix entouré de deux flambeaux est placé sur une table vers le fond du théâtre).

SCÈNE PREMIÈRE

LASCARIS, HENRI

LASCARIS

N'en doutez pas, Henri : la prochaine journée
Nous dira le secret de notre destinée.
Demain, la grande lutte et le dernier effort.

HENRI

Demain donc, la victoire.

LASCARIS

Ou peut-être la mort.
Mystère qu'à nos yeux cache la Providence.

HENRI

Mais pourquoi dès demain ?

LASCARIS

Croyez-en l'évidence.
Épuisés par cent jours de carnage et d'horreurs,
Les derniers survivants de ces longues fureurs
Vont en désespérés s'entrechoquer encore.
Tenons ferme, et Hussein fuira vers le Bosphore.
Déjà même en son camp, je l'ai vu du rempart,
Aussi bien qu'à l'assaut tout s'apprête au départ.
Mais nous !... Depuis trois mois toujours la charge sonne,
Toujours le canon gronde et le glaive moissonne.
Que de morts ! Et chez ceux qui sont restés debout,
Le cœur est bien entier, mais la force est à bout.
Comptez les feux éteints et les brèches ouvertes.
Avoir sans défaillir essuyé tant de pertes,
C'est une œuvre au-dessus de tout pouvoir humain,

C'est un vrai coup du Ciel, un miracle ; et demain,
Si Dieu n'en fait un autre...

HENRI

Est-ce là tout l'obstacle ?
Ah ! si pour nous sauver il ne faut qu'un miracle,
A l'appel de nos cœurs le miracle viendra.
Invoquons Notre-Dame ; elle l'accomplira.
Et n'est-ce pas demain le jour de sa Naissance ?

LASCARIS

Heureux présage !

HENRI

Eh bien ! vous verrez sa puissance.
Et le vœu du Grand Maître ! Il y faut bien compter :
Notre-Dame l'accepte et veut le mériter,
Cet autel brillant d'or... Quoi ! je vous vois sourire ?

LASCARIS

Non, je ne souris pas, Henri ; je vous admire,
Et ma foi se réchauffe à cette jeune ardeur.
Mais des conseils divins qui sait la profondeur ?
La ruine de Malte, en désastres féconde,
Peut-être va punir l'indolence du monde,
Et Dieu, pour réveiller les peuples et les rois,
Ne va-t-il point permettre une seconde fois
Que le Croissant vainqueur et ses hordes sauvages
De l'oublieuse Europe infestent les rivages ?

HENRI

Y croyez-vous ?

LASCARIS

Peut-être.

HENRI

Avant de le souffrir,
Sur la brèche en chrétiens nous aurons su mourir,
Lascaris.

LASCARIS

Et faut-il que l'ordre du Grand Maître
Aux yeux des mécréants me prive de paraître ?
Depuis que du transfuge ils ont proscrit les jours,
A l'abri de leurs coups on me retient toujours.

Que dis-je ? A tant d'honneur je n'ai point dû m'attendre,
Hélas ! et de quel front oserais-je prétendre
Que Dieu, dont la bonté souffre mon repentir,
Accorde au renégat les palmes du martyr ?

HENRI

Vous vivrez, Lascaris, et de leur faux Prophète
Vos regards consolés auront vu la défaite.
Quant à moi, je l'attends, j'y compte ; mais tout bas
Quelque chose me dit : « Tu ne la verras pas. »
Ah ! voici Frédéric.

SCÈNE II

LASCARIS, HENRI, FRÉDÉRIC

FRÉDÉRIC

Nuit sainte ! nuit bénie !
D'un Ordre tout entier magnifique agonie !
Spectacle que le Ciel pourra seul effacer !
Mais la parole expire... Et comment retracer
Les contrastes sacrés dont cette nuit est pleine ?
(Il s'approche d'une fenêtre.)
Mes amis, écoutons... Du camp et de la plaine
Entendez-vous monter ces confuses rumeurs,
D'où sortent par instants de farouches clameurs ?
Et quel silence au Bourg !... Tandis que le barbare
Dans l'ivresse et l'orgie au combat se prépare,
Sous les regards de Dieu, plus tranquille, plus fort,
Tout un peuple à genoux se dispose à la mort.
Que faisons-nous ici ? N'irons-nous pas au temple
Recueillir notre part d'un si sublime exemple ?
Lascaris, il faut voir nos autels assiégés,
Dans un calme divin les fidèles plongés
Et tous ces fronts vaillants, que la gloire couronne,
Saintement inclinés sous la main qui pardonne.
Hâtons-nous. A leurs vœux il est temps de s'unir.

HENRI

J'attendais le Grand Maître : il doit bientôt venir.

FRÉDÉRIC

Je l'ai vu tout à l'heure au poste de Castille,

Mesurant du regard cette haute bastille,
Qu'en ce lieu le pacha fait dresser contre nous.

LASCARIS

C'est la perte de Malte, Henri.

HENRI

Que dites-vous ?
Cette bastille ? Eh bien ! ne peut-elle être prise ?

LASCARIS

Et qui voudra s'offrir à pareille entreprise,
Enfant ? Les plus hardis pâlissent d'y songer.

HENRI

Mais s'il le faut pourtant, qu'importe le danger ?

LASCARIS

Il le faudrait.

FRÉDÉRIC

Sans doute, et chacun se l'avoue.

HENRI

Et nul ne se présente ! Et nul ne se dévoue !
Quoi donc ! sans coup férir on les tient pour vainqueurs,
Et la froide épouvante a glacé tous les cœurs !

LASCARIS

L'espérance est trop faible, et le péril extrême
Fait encore hésiter le Grand Maître lui-même.

HENRI

Il n'hésitera plus. Dieu m'appelle ; j'irai.

LASCARIS

Vous prendrez la redoute, Henri ?

HENRI

Je la prendrai.
J'y périrai du moins.

FRÉDÉRIC

Et moi, je veux te suivre.

HENRI

Demeure.

FRÉDÉRIC

Épargne-moi l'horreur de te survivre.

LASCARIS

Que faites-vous ?

FRÉDÉRIC

Oh ! viens : je veux combattre aussi.

LASCARIS

Sans l'aveu du Grand Maître ! Attendez.

HENRI

Le voici.

SCÈNE III

LES MÊMES, LA VALETTE, ROBLÈS, MONTI

LA VALETTE (à Roblès, en entrant.)

Non jamais, Commandeur, jamais ce sacrifice.
Abandonner le Bourg serait une injustice,
Une honte, un forfait. Vous m'avez entendu :
Je n'y souscrirai point.

ROBLÈS

Mais le Bourg est perdu.

MONTI

S'ils conservent demain leur nouvelle redoute,
C'en est fait.

ROBLÈS

Monseigneur, le mettez-vous en doute?

MONTI

Saint-Ange est mieux armé pour de nouveaux combats,
Et l'on peut dans ses murs...

LA VALETTE

Nous ne cèderons pas.
Voulez-vous entasser dans une étroite enceinte,
Avec les demeurants de la phalange sainte,
Ces généreux Maltais liés à notre sort?
Voulez-vous en fuyant les livrer à la mort?
Nous resterons ici.

HENRI

Daignerez-vous m'entendre,
Monseigneur ?

LA VALETTE

Oui, parlez.

HENRI

Nous allons vous surprendre;
Mais Frédéric et moi nous avons fait un vœu.

LA VALETTE

Lequel ?

HENRI

Nous prétendons, à la gloire de Dieu,
Pour le salut de Malte exposer notre vie.
Commandez : nous prendrons la redoute ennemie.

LA VALETTE

Vous !

MONTI

Deux enfants !

FRÉDÉRIC

Seigneurs, nous l'avons résolu.

LASCARIS

C'est folie.

HENRI

Et je sens que le Ciel l'a voulu.

MONTI

Du moins qu'on fasse appel à des bras moins débiles.

ROBLÈS

Nous sommes prêts.

FRÉDÉRIC

Demain vous serez plus utiles.

HENRI

L'entreprise est à nous; laissez-nous en l'honneur.

FRÉDÉRIC

Et vous nous vengerez au besoin.

HENRI (à La Valette.)

Monseigneur,

Par cette autre faveur à Saint-Elme obtenue!

FRÉDÉRIC

Au nom de Notre-Dame!

LA VALETTE (après un silence.)

Eh bien! l'heure est venue.
Où le bras d'un enfant n'est plus à dédaigner,
Et personne aujourd'hui n'a droit de s'épargner.
Allez, délivrez-nous de l'angoisse où nous sommes.
Dites à Castriot de vous donner cent hommes,
Et Dieu soit avec vous!

(Les deux enfants s'éloignent, puis s'arrêtent et semblent délibérer entre eux, tandis que Lascaris s'approche du Grand Maître.)

LASCARIS (à La Valette.)

Ne les suivrai-je pas?

LA VALETTE

Non, prince. Vers Saint-Jean rendez-vous de ce pas.
Amenez-en Rodrigue. Ici je vais l'attendre.

(Lascaris sort.)

(Le Grand Maître aperçoit Henri et Frédéric encore présents.)

Qui vous arrête, enfants?

HENRI (embarrassé.)

Un intérêt plus tendre.
Nous voulions...

LA VALETTE

Quoi?

HENRI

L'honneur de presser votre main,
De la baiser.

FRÉDÉRIC

Hélas! le pourrons-nous demain?

LA VALETTE (les attirant à lui.)

Sur mon cœur, ah! venez que je vous serre encore...
Me les garderez-vous, Dieu clément? je l'ignore.
Mais non. Dans cet adieu pourquoi nous attendrir?
La victoire s'apprête ou le Ciel va s'ouvrir.
Courage! A Notre-Dame, enfants, je vous confie.
Allez.

(Les enfants s'éloignent entourés des chevaliers présents qui leur serrent la main.)

Dieu qui voyez ce que je sacrifie,
Que ne puis-je affronter, plus libre et plus heureux,
Ma part des coups mortels qui vont tomber sur eux !

SCÈNE IV

LA VALETTE, MONTI, COPPIER, ROBLÈS

COPPIER

La jeunesse aujourd'hui fait honte aux barbes grises.

LA VALETTE

Oui, d'une sainte ardeur leurs âmes sont éprises.
Pourtant, sans être injuste à leurs jeunes vertus,
Il est un autre enfant que j'admire encor plus.

ROBLÈS

Et qui donc, Monseigneur?

LA VALETTE

Vous allez le connaître.

MONTI

Partout, mêmes transports.

COPPIER

Ah ! pourquoi le Grand Maître
Ne pouvait-il jouir du tableau glorieux
Que le Grand Hôpital vient d'offrir à mes yeux !
Les blessés m'assiégeant de leurs vœux, de leurs larmes...
« Qu'on nous mène aux remparts, qu'on nous rende nos armes,
Disent-ils... Puisque Dieu daigne encor nous laisser
Un peu de vie à perdre et de sang à verser,
Attendrons-nous ici le coup de l'Infidèle? »
D'autres, déjà baignés de la sueur mortelle,
Sur leurs grabats sanglants soulevés à demi,
Pour expirer du moins la face à l'ennemi,
Implorent une main qui les porte aux murailles.

ROBLÈS

L'Ordre s'apprête ainsi de telles funérailles,
Que s'il est condamné, que s'il touche au tombeau,
Du dernier de ses jours il fera le plus beau.

MONTI

Qu'il tombe avec l'honneur de la tâche accomplie !

LA VALETTE

Mais n'est-il point, hélas ! un frère qu'on oublie,
A ces nobles élans resté seul étranger ?
Pauvre cœur endurci que rien n'a pu changer !

ROBLES

La Cerda ?

COPPIER

Monseigneur, quelle pitié vous presse ?

LA VALETTE

Quoi donc ! à ses périls moi seul je m'intéresse ?
Quel sort l'attend !

MONTI

Vainqueurs, il faudra le punir.

LA VALETTE

Et si nous périssons, que va-t-il devenir ?

(Entre don Jaime.)

SCÈNE V

LES MÊMES, DON JAIME, puis LASCARIS

LA VALETTE

Ah ! déjà de retour ! Vous l'avez vu, don Jaime.
Que dit-il ? Que fait-il à cette heure suprême ?
Du dénouement prochain paraît-il s'émouvoir ?

DON JAIME

Espérez en Dieu seul. On ne m'a laissé voir
Qu'un courroux obstiné que le péril exalte,
Appelant de ses vœux la ruine de Malte,
Heureux de notre angoisse et raillant nos douleurs.

MONTI

Il se croit, l'insensé, vengé par nos malheurs.

COPPIER

Nos malheurs, dites-vous. Mais lui seul est à plaindre.

ROBLES

Il mourra dans son crime.

LA VALETTE

O Dieu ! faut-il le craindre ?

DON JAIME

Dans cet orgueil hautain, sombre, ironique, amer,
On croit sentir déjà les fureurs de l'enfer.
Mais non : pour le sauver que l'Ordre entier se ligue.
Prions tout d'une voix.

LASCARIS (entrant.)

Monseigneur, don Rodrigue.

LA VALETTE

Je l'attends. — Demeurez, mes frères. Que du moins
D'un acte d'équité je vous fasse témoins.

(Entre Rodrigue que Lascaris est allé chercher.)

SCÈNE VI

LES MÊMES, RODRIGUE

LA VALETTE

Soyez le bienvenu, Rodrigue. — A pareille heure.
Il faut qu'entre mourants nul secret ne demeure,
Que la justice éclate et frappe tous les yeux.
Trop longtemps, chevaliers, des soupçons odieux
De ce noble jeune homme ont flétri la conduite.

RODRIGUE

Monseigneur !...

LA VALETTE

Laissez-moi. — Du jour où dans sa fuite
Il suivit à regret un oncle infortuné,
Par la rumeur publique il s'est vu condamné.
On l'a dit criminel ; il devait le paraître.
Vous-mêmes, chevaliers, vous l'avez cru peut-être.
Et moi dont la parole eût vengé sa vertu,
De concert avec lui, trois mois, je me suis tû.

DON JAIME (à Monti.)

Que vous avais-je dit ?

LA VALETTE

Trois mois, cette jeune âme
Du lâche et du fuyard porta la note infâme.
Je pouvais l'empêcher : pourquoi l'ai-je permis ?
Hélas ! Rodrigue et moi nous nous étions promis
De vaincre La Cerda, de fléchir sa vengeance.
Oui, nos cœurs dans ce rêve étaient d'intelligence ;
Mais pour que le captif n'en pût rien deviner,
Rodrigue à vos soupçons a dû s'abandonner.
De votre longue erreur voilà tout le mystère,
Chevaliers : il a su m'obéir et se taire.
Que si ce noble effort n'a pu rien obtenir,
L'innocence réclame et l'erreur doit finir.
Il faut de cet enfant que l'honneur se répare.
Don Rodrigue est sans tache, et, je vous le déclare,
Tandis qu'à l'épouvante il a paru céder,
En secret par mon ordre il se laissait guider.

MONTI

C'est généreux.

ROBLES

C'est grand.

LASCARIS

Que Dieu le récompense !

COPPIER

Don Rodrigue, envers vous j'ai commis une offense.

RODRIGUE

Qui ? Vous ?

COPPIER

C'était ici, le jour du jugement.
Vous en souvient-il pas ?

RODRIGUE

Non, Maréchal.

COPPIER

Vraiment !
Pour moi, ce souvenir m'importune et m'oppresse.
Noble enfant, d'un soldat pardonnez la rudesse.

(Il lui tend la main.)

LA VALETTE (à don Jaime.)

Le voilà bien.

RODRIGUE

Que vois-je? A mes yeux étonnés...

COPPIER

Ne me direz-vous pas que vous me pardonnez?

RODRIGUE

Ah! s'il en est besoin, mon cœur vous justifie.
Ainsi fasse le Ciel des fautes de ma vie!

COPPIER

Merci donc; et demain, si le trépas m'attend,
Affranchi de ce poids, je mourrai plus content.

DON JAIME

Un grand cœur se relève en se jugeant lui-même.

LA VALETTE

Oui, prévenons l'arrêt de l'Équité suprême,
Et s'il nous faut périr, libres entre les morts,
N'emportons avec nous ni dettes ni remords.
Vous attendez un rang dans notre humble milice,
Rodrigue : mais il faut que le temps s'accomplisse,
Et l'on ne dira point que, séduit par mon cœur,
J'ai de nos saintes lois éludé la rigueur.
A leur juste ascendant ma tendresse défère.
Mais je ferai du moins ce que j'ai droit de faire :
Trop nouveau parmi nous pour être Hospitalier,
Je veux que cette main vous arme chevalier.

RODRIGUE

Ah! seigneur!

LA VALETTE

Approchez!

(Rodrigue s'agenouille aux pieds du Grand Maître qui lui montre le crucifix.)

Devant le grand Modèle,
A l'honneur, au devoir, jurez d'être fidèle,
De vivre, de lutter, de mourir, s'il le faut,
Pour les droits de l'Église et le nom du Très-Haut.

RODRIGUE

Je le jure.

(Coppier enlève le manteau de Rodrigue. Le Grand Maître lui passe le baudrier.)

LA VALETTE

Que Dieu vous arme pour la guerre!

(Il tient l'épée nue au-dessus de la tête de Rodrigue incliné.)

Au nom du Roi Sauveur et de la Vierge Mère,
De Monseigneur Saint Jean, notre gonfalonnier,
(Il frappe un léger coup sur chaque épaule de Rodrigue.)
Rodrigue La Cerda, vous êtes chevalier.
(Il lui présente l'épée. Rodrigue la baise, la prend, se relève et la brandit.)

RODRIGUE

De la main d'un héros je reçois mon épée;
Mais bientôt dans le sang la verrai-je trempée?
Elle veut son baptême, elle veut sur vos pas
Étinceler joyeuse à l'éclair des combats.
Par un beau coup d'essai souffrez que je l'honore.

LA VALETTE

Mais l'autre tâche, enfant, n'est pas finie encore.
Songez-vous au captif, Rodrigue? Il faut demain
Que de ce cœur fermé vous trouviez le chemin.
C'est votre effort suprême.

RODRIGUE

Et s'il tarde à se rendre?

LA VALETTE

Combattez.

(Entre Manfredi.)

SCÈNE VII

LES MÊMES, MANFREDI

MANFREDI

Monseigneur, que vient-on de m'apprendre?
On dit que leur bastille est en notre pouvoir.

LA VALETTE

Emportée?

LASCARIS

O miracle!

LON JAIME

Acceptons-en l'espoir.

MANFREDI

Ce n'est qu'une rumeur.

LA VALETTE

Il en faut plus connaître;
Et j'y cours.

MONTI

Allons tous.

ROBLÈS

Inutile peut-être.
J'aperçois Castriot.

SCÈNE VIII

LES MÊMES, CASTRIOT

LA VALETTE (à Castriot.)

Que nous annoncez-vous ?

COPPIER

La victoire ?

CASTRIOT

Oui.

DON JAIME

Grand Dieu !

LA VALETTE

Leur bastille est à nous?

CASTRIOT

Monseigneur, il est vrai ; nos gens l'ont enlevée.

LASCARIS

Ainsi par deux enfants Malte sera sauvée.

RODRIGUE

Deux enfants !

(Lascaris lui parle bas.)

COPPIER

Où sont-ils nos jeunes combattants ?

ROBLES

Que de gloire !

CASTRIOT

Arrêtez, frères.

LA VALETTE

Je vous entends.
Ils sont morts, n'est-ce pas ?

CASTRIOT

Ces pleurs trop légitimes...
Monseigneur...

RODRIGUE

Ils sont morts !

DON JAIME

Salut, pures victimes,
Couple heureux, dans la tombe et dans la gloire uni !
Salut, fleur des martyrs !

LA VALETTE

O Dieu !... Soyez béni !

(Un silence.)

CASTRIOT

Sous un ciel orageux qui rend la nuit plus sombre,
Aux pieds de la redoute ils se glissaient dans l'ombre.
Une affreuse lueur soudain frappe nos yeux :
L'ennemi les a vus ; il les couvre de feux.
Sous l'orage, un moment, les rangs flottent et plient,
Mais en chefs consommés vos pages les rallient.
Héroïques enfants ! De leur tâche occupés,
Tous deux presque à la fois je les ai vus frappés.
Ce coup de nos soldats irrite le courage ;
Ils relèvent les corps et, dans leur sainte rage,
Les portant devant eux comme on porte un drapeau,
Sur le sol ennemi leur cherchent un tombeau.
C'est un élan vainqueur, un flot que rien n'arrête.
La redoute aussitôt devient notre conquête,
Mais les restes bénis de nos jeunes guerriers
Dans le réduit sanglant sont entrés les premiers.

ROBLES

O triomphante mort !

MANFREDI

O digne sépulture !

DON JAIME (à La Valette.)

Montez donc, oh! montez plus haut que la nature,
Que la chair et le sang, que le cœur et l'amour.
Celui qui n'ôte rien que pour le rendre un jour,
Alors qu'il vous dépouille, alors qu'il vous sépare,
Prélude aux grands destins que sa main vous prépare.

LA VALETTE

Tant de fois à ses pieds j'avais mis pour jamais
Et tout ce que je suis et tout ce que j'aimais!
De quel droit m'étonner s'il accepte l'offrande?

MONTI

Mais pour nous, Monseigneur, l'amertume est bien grande,
Lorsque de votre nom vous perdez l'héritier.

COPPIER

Son trépas est un deuil à l'Ordre tout entier.

LA VALETTE

Et que ne pleurez-vous sur son compagnon d'armes?
Croit-on que mon Henri me coûte seul des larmes?
De cet amour étroit, non, non, je me défends.
Tous vous êtes ici mes frères, mes enfants,
Égaux devant mes soins et devant ma tendresse,
Et le vœu que pour tous mon cœur au Ciel adresse,
Le prix de vos vertus et de votre valeur,
C'est la mort du soldat, chevaliers; c'est la leur.

MONTI

A cette ambition notre état nous invite.

ROBLÈS

Nous voulons ce trépas.

MANFREDI

Peut-être il viendra vite.
Écoutez... c'est minuit. Salut au jour nouveau!
En verrons-nous la fin?

LA VALETTE

Ce jour! il sera beau.
Oui, j'en porte en mon sein l'indomptable espérance:
Il restera fameux par notre délivrance.
Nous vaincrons. — Cependant il nous faut tout prévoir,
Et je veux accomplir un suprême devoir.

Tout à l'heure à Saint-Jean nous monterons ensemble :
Mais, puisque le hasard en ce lieu nous rassemble,
Pour la dernière fois peut-être, entendez-moi.
Frères, depuis sept ans que l'Ordre est sous ma loi,
Je devais, appuyé de votre obéissance,
A l'honneur de Dieu seul employant ma puissance,
Vous offrir un modèle, hélas ! qui vous guidât
Vers l'idéal sacré du moine et du soldat.
Je l'ai voulu toujours. Oui, devant cette image,
Je puis, je dois, je veux me rendre un tel hommage.
Si pourtant, bien des fois, l'humaine infirmité
A, dans ce saint labeur, trahi ma volonté,
Par Celui qui bientôt nous jugera peut-être,
Mes frères, pardonnez à votre indigne Maître.

COPPIER

C'en est trop.

ROBLÈS

Monseigneur, ne parlez pas ainsi.

CASTRIOT

Pardonnez-nous plutôt.

LA VALETTE

Je vous pardonne aussi.
Descends, pitié du Ciel, sur tous tant que nous sommes !
Tous nous avons failli, car tous nous étions hommes.
Du moins que de nos torts l'éclatant désaveu
Pèse de quelque poids au tribunal de Dieu !
(Il élève son bâton de commandement)
Du pouvoir souverain vous connaissez l'emblème.
Je l'ai reçu de vous et de Jésus-Christ même.
Le voilà. Qu'il demeure auprès de cette croix.
Aux pieds de mon Sauveur j'abdique tous mes droits.
Même je ne veux plus qu'après cette journée,
De ce signe d'honneur ma main paraisse ornée,
Et je vous rends témoins du serment que je fais :
Si je vois aujourd'hui nos ennemis défaits,
Je promets que, sur l'heure et sans plus rien attendre,
A l'autel de Saint-Jean, je courrai le suspendre.
Maintenant j'ai tout dit et, vienne le trépas,
Je suis prêt.

LASCARIS

Monseigneur, ne vous abusez pas.
Le pacha s'est vanté de vous saisir en vie.

LA VALETTE

Ah ! j'ai trop de moyens de tromper son envie.
Quoi donc ! votre Grand Maître, aux yeux de l'univers,
Dans Stamboul triomphante irait traîner des fers !
Non, non, à m'égorger je saurai les contraindre.
Moi, captif !

COPPIER

Dieu merci, pour nous rien n'est à craindre.

MONTI

Vaincus, nous savons trop quel sort nous trouverons.

ROBLÈS

Sans doute.

CASTRIOT

Il n'en est qu'un, la mort.

LA VALETTE

Eh bien ! mourons.
Mourons pour l'intérêt des rois qui nous oublient,
Pour l'Église de Dieu, pour les vœux qui nous lient,
Pour ces libres serments que nous avons jurés,
Par l'honneur et la foi doublement consacrés.
Oui, renouvelons-les à notre heure dernière,
Ces vœux, gloire et douceur de notre vie entière.
Permettez que ma voix les redise pour tous. —
Entendez-les, mon Dieu. — Chevaliers, à genoux.

(Tous s'agenouillent et se découvrent. Don Jaime élève le crucifix. Le Grand Maître debout dit la formule.)

Dieu tout-puissant, sainte et indivisible Trinité, moi, Frère Jean Parisot de La Valette, Grand Maître de l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, en présence de Notre-Dame et Souveraine, de Saint Jean, gonfalonnier de notre Ordre, et de Saint Michel, chef des phalanges célestes, au nom de mes frères ici présents et de tous les autres encore vivants dans cette pieuse milice, je confirme et renouvelle le triple vœu qui m'a fait religieux et Hospitalier.

(Tous se relèvent. Don Jaime remet le crucifix. La Valette continue.)

A ceux qui vont mourir, prodiguez votre grâce.

Accordez-leur, ô Dieu, ce cœur que rien ne lasse,
Que nul péril n'abat, que nul effroi n'émeut !
Frères, soyons sans peur !

(Il tire son épée.)

Dieu le veut !

TOUS (tirant leurs épées.)

Dieu le veut !

ACTE CINQUIÈME

SCÈNE PREMIÈRE

(Tous les acteurs de la dernière scène, du quatrième acte, excepté Roblès et Lascaris, sont groupés au fond du théâtre, à gauche des spectateurs, La Valette en avant du groupe. Après un instant, Roblès introduit La Cerda par la droite.)

LA VALETTE

Oui, c'est le Dieu caché, c'est sa vivante flamme
Qui vient de rallumer ce désir en mon âme,
Et vous y consentez...

LA CERDA (entrant, conduit par Roblès.)

La Valette! Encor lui!
Quel outrage nouveau dois-je attendre aujourd'hui?
Roblès, dans ma prison je veux qu'on me ramène.

LA VALETTE

Restez. — L'heure n'est plus à la justice humaine :
Elle appartient à Dieu. Commandeur, écoutez.
Voilà sept ans déjà que vous me détestez.
Longtemps vous m'aviez craint comme un rival de gloire ;
Mais quand l'Ordre sur vous me donna la victoire,
Quand par son libre choix votre espoir fut trahi,
La mesure était comble, et vous m'avez haï.
Ce que j'ai pu souffrir de cette longue haine,
Dieu l'a vu. Laissons-lui le secret de ma peine :
Je n'ai que faire ici de vous le confier ;
Encore moins aurais-je à me justifier.
Toutefois quand je vais au combat, quand peut-être
Au divin tribunal je vais bientôt paraître,
Je tenais à vous dire, et devant ces témoins,
Qu'en m'estimant aigri vous vous trompiez du moins ;
Que jamais, non jamais, cette âme tant blessée
N'entretint contre vous une amère pensée.

M'en croirez-vous ? Hélas ! peut-être, à cet instant,
Votre esprit soupçonneux murmure en m'écoutant.
Et, docile à flatter le chagrin qui vous ronge,
Vous accusez tout bas mes bontés de mensonge.
Mais Dieu nous jugera ; mais, quand viendra son jour,
Dans mon cœur dévoilé vous lirez mon amour ;
Vous apprendrez comment, lorsque votre colère
A le décourager paraissait se complaire,
Malgré vous, obstiné dans un meilleur espoir,
Cet amour faisait tout pour vous rendre au devoir.
J'achève, et dût ce mot qu'en partant je vous laisse
De votre âme ombrageuse irriter la faiblesse,
Frère, je vous pardonne, et tout l'Ordre avec moi,
L'Ordre vous affranchit des rigueurs de la loi ;
Vous êtes libre enfin. Plus heureux et plus sage,
De votre liberté faites un noble usage.

LA CERDA (à part.)

Ciel !

LA VALETTE

Je vous laisse. Adieu, peut-être pour toujours.
(Il se retourne vers les chevaliers.)
Et maintenant voici le plus beau de nos jours.
Pour la dernière fois allons braver le glaive.
Chevaliers, aux remparts !

TOUS

Aux remparts !

(Tous sortent, excepté Rodrigue qui demeure au fond du théâtre. La Cerda reste, comme accablé, sur le devant de la scène.)

SCÈNE II

LA CERDA, RODRIGUE

LA CERDA (se croyant seul.)

Est-ce un rêve ?
Il était là, cet homme, entouré de sa cour ;
Il parlait de pardon, de clémence, d'amour.
Et moi, surpris, frappé d'une stupeur muette,
En coupable, en vaincu, j'écoutais La Valette.

O honte ! Il m'a fait grâce, et, la rougeur au front,
J'ai paru comme un lâche accepter cet affront.
Que dis-je ? en cet instant, quand je veux le maudire,
Il semble malgré moi que mon courroux expire.
Moi fléchir ! moi céder ! Suis-je tombé si bas ?
Tais-toi, voix importune.

RODRIGUE (s'avançant vivement en scène.)

Oh ! ne l'étouffez pas.

LA CERDA

On m'écoutait !... C'est vous !

RODRIGUE

Il faut que je vous voie,
Il faut que je vous parle.

LA CERDA

Enfant, ma seul joie,
Ange consolateur de ma captivité !
Rodrigue, unique bien qu'ils ne m'ont pas ôté !

RODRIGUE

Mon oncle !

LA CERDA

Près de vous, dans mon âme en détresse
Je sens frémir encore un souffle de tendresse ;
Les maux sont adoucis, les ennuis sont charmés,
Car seul, quand tout me hait, Rodrigue, vous m'aimez.

RODRIGUE

Pourquoi de cette erreur vous torturer vous-même ?
Qui vous hait ? L'Ordre entier vous regrette et vous aime ;
Monseigneur, l'Ordre entier vous plaint et vous défend.

LA CERDA

Rodrigue !

RODRIGUE

Je le sais, j'en suis sûr.

LA CERDA

Pauvre enfant !
Vous n'avez point vécu ; l'amère expérience
N'a point dans votre cœur éteint la confiance.
Crédule aux beaux semblants, prompt à les accueillir,
Dieu lui donne, à ce cœur, de ne jamais vieillir !

RODRIGUE

Croyez...

LA CERDA

Qu'avez-vous dit? On m'aime! On me regrette!
Mais de qui parlez-vous? Est-ce de La Valette?
M'oserez-vous nommer quelqu'un de ses flatteurs,
De ses fausses vertus lâches adorateurs?
Rivaux ou courtisans, par crainte ou par envie,
Quand ils ont sans relâche empoisonné ma vie,
Confiné ma vaillance au fond d'une prison,
D'un opprobre éternel souillé notre blason;
Vous croyez aux regrets dont leur pitié m'honore?

RODRIGUE

Mais ce blason terni peut resplendir encore.
Quand tout semblait perdu, Dieu vient de vous offrir
L'infaillible moyen de tout reconquérir.
Heureux pendant vingt ans, voulez-vous encor l'être?
Consentez seulement.

LA CERDA

A ramper sous un maître?
A dire que je cède et que je me soumets?
A me déshonorer? — Non, Rodrigue, jamais.

RODRIGUE

Armez-vous d'une épée et venez aux murailles
Respirer avec nous l'ivresse des batailles.

LA CERDA

Une épée! O fureur! J'en avais une, hélas!
Ils me l'ont prise.

RODRIGUE

Eh bien! vous n'en manquerez pas.
Sur le champ du combat trop de glaives demeurent,
Débris abandonnés par vos frères qui meurent,
Qui meurent quand vous seul ici vous balancez,
Qui meurent, don Juan, quand vous les délaissez.

LA CERDA (prêtant l'oreille.)

Oui, l'on combat... — Mais quoi! Que veux-tu que je fasse?

RODRIGUE

Venez.

LA CERDA

Moi, dans leurs rangs mendier une place,
A leur cause, à leur gloire, engager ma valeur ;
Voir ces fiers ennemis, riant de ma pâleur,
De mon courroux vaincu, de ma haine étouffée,
Me traîner après eux comme un vivant trophée !
Moi, me sacrifiant à qui je ne dois rien,
Mourir pour leur honneur quand ils m'ont pris le mien !

RODRIGUE

Mon Dieu !

LA CERDA

N'espère pas, superbe La Valette,
Que je rende à ce point ta victoire complète.
Non, tu serais trop fier.

RODRIGUE

Et moi, trop malheureux
Si je ne vous pressais que de mourir pour eux.
Mais c'est pour le devoir, pour le Ciel.

LA CERDA (ironique.)

Oui, Rodrigue,
Comme vous, de ces mots La Valette est prodigue.

RODRIGUE

Ah ! quel que fût celui qui les eût prononcés,
Jadis à votre cœur ces mots parlaient assez.
Votre cœur, en ce temps, brave entre les plus braves,
S'enivrait du danger, s'indignait des entraves,
Ardent au sacrifice et toujours plein de feu
Dès qu'on avait nommé son devoir et son Dieu.
Les récits en venaient jusque dans notre Espagne.
Don Louis, votre frère et sa sainte compagne,
Auprès de mon berceau l'ont conté bien des fois,
Et j'ai connu la gloire au bruit de vos exploits.
Vous fûtes le modèle offert à mes pensées.
Quand expira mon père, entre ses mains glacées
Je promis, je jurai de marcher sur vos pas,
D'apprendre en vous suivant l'honneur et les combats.
Ma mère le voulait : je suis venu loin d'elle
Recueillir vos leçons, contempler mon modèle,
Et j'attends.

LA CERDA

Il dit vrai. Déchirant souvenir !

RODRIGUE

Souvent, depuis trois mois, daignez en convenir,
Plaignant loin des périls votre ardeur exilée,
Vous avez regretté les cris de la mêlée.
Parfois, dans la prison, vous en souvenez-vous ?
Quand le bruit de la lutte arrivait jusqu'à nous,
Je vous ai vu frémir de douleur et de rage.
Plus de fers aujourd'hui ; tout sert votre courage ;
Les ennemis sont là ; Dieu vous appelle.

LA CERDA

Oh ! non.
Trop longtemps j'ai vécu dans l'oubli de son nom.
Il ne m'appelle plus.

RODRIGUE

Gardez-vous d'un blasphème.

LA CERDA

Enfant, Dieu n'est que juste. Il se venge.

RODRIGUE

Il vous aime.
Non, ce n'est pas en vain qu'on l'a tant supplié.
Quels que soient vos oublis, Lui n'a rien oublié.
Cet héroïque élan de vos jeunes années
D'honneur et de vertu devant Lui couronnées,
Tant de sang répandu, tant de faits glorieux,
Tout ce noble passé vit encore à ses yeux.
Pendant la sainte nuit de la veille des armes,
Notre-Dame a compté vos généreuses larmes ;
Son cœur moins inconstant garde en traits immortels
Ce que disait le vôtre aux pieds de ses autels.
Monseigneur, voulez-vous que le passé renaisse ?
Voulez-vous retrouver votre pure jeunesse,
Reconquérir la paix, la grâce, la fierté ?
Il n'y faut qu'un instant.

LA CERDA

Le sort en est jeté.
Il est trop tard.

RODRIGUE

Et quoi ! trop tard pour la clémence,
Pour la pitié d'un Dieu, pour cet amour immense
Ouvert jusqu'à la tombe aux plus abandonnés !
Vous ne le croyez pas.

LA CERDA

Et que faire ?

RODRIGUE

Oh ! venez.
Venez sur ces remparts où l'Ordre se dévoue,
Sur la brèche où mon sort, où le vôtre se joue.
Retrempé dans le sang et dans le repentir,
D'un baptême nouveau votre honneur va sortir.

LA CERDA

Mon Dieu ! se pourrait-il ?

RODRIGUE

Hâtons-nous : l'heure avance.
Tous deux par nos exploits illustrons la défense,
Où périssons tous deux en martyrs de la foi.
Me laisserez-vous seul ?

LA CERDA

Rodrigue, écoutez-moi...

(Entre Lascaris.)

SCÈNE III

LA CERDA, RODRIGUE, LASCARIS

LA CERDA

Mais que vois-je ? Ibrahim !

RODRIGUE

O fatale rencontre !

LA CERDA

Le Grec, le délateur à mes regards se montre !

LASCARIS

Seigneur !...

LA CERDA

Viens-tu jouir de mon abaissement.

Ou de tes lâchetés subir le châtiment?
Une épée !

RODRIGUE (à La Cerda.)

Arrêtez.

(A Lascaris, en essayant de l'écarter.)

Prince, je vous conjure !...

LASCARIS (à La Cerda.)

A vos longues douleurs je pardonne l'injure.
Je cherchais don Rodrigue et ne prévoyais pas,
En le cherchant ici, vous trouver sur mes pas.
Vous souffrez à me voir : je le comprends sans peine.
Il faut de mon aspect vous épargner la gêne.
Je m'éloigne.

LA CERDA

Va-t-en, lâche !

RODRIGUE (à part.)

Tout est perdu.

SCÈNE IV

LA CERDA, RODRIGUE

LA CERDA (après un silence.)

Rodrigue, il vous cherchait : l'ai-je bien entendu ?
Est-il donc votre ami, quand je suis sa victime ?
Est-ce en me dénonçant qu'il gagna votre estime ?
Et m'expliquerez-vous par quel charme odieux
Tout homme qui me nuit trouve grâce à vos yeux ?

RODRIGUE

Faut-il pour un hasard ?...

LA CERDA

Oui, sa seule présence
Condamne, sans retour, ma folle complaisance.

RODRIGUE

O malheur !

LA CERDA

Que faisais-je ? A quelle indignité

M'entraînait un enfant que j'ai trop écouté ?
Qui ? moi ! je fléchissais ! Ma sagesse endormie,
Sous un masque d'honneur, embrassait l'infamie !
Insensé ! j'oubliais le jugement, les fers,
Tant d'outrages reçus et tant de maux soufferts !
Cet homme en paraissant m'a rendu la mémoire
Et l'orgueil de ma race et le soin de ma gloire.
Je triomphe, et ce cœur, que vous aviez surpris,
S'enivre de fureur, de haine et de mépris.

RODRIGUE

Vous repoussez mes vœux ?

LA CERDA

Je n'y vois qu'une offense.

RODRIGUE

Vous ne combattrez point ?

LA CERDA

Jamais pour leur défense.

RODRIGUE

Mais quel sort vous attend ?

LA CERDA

Ah ! le plus rigoureux
L'est bien moins que l'affront de combattre pour eux.
Allez donc, si votre âme y trouve tant de charmes,
Allez, noble hidalgo, pour vos premières armes,
Ou complice ou jouet de mes persécuteurs,
Courtiser jusqu'au sang le maître et ses flatteurs.
Faites-vous un honneur de cette ignominie.
Ma raison vous condamne et ma voix vous renie
Au nom de tant d'aïeux que vous voulez flétrir.
Allez !

RODRIGUE (après un silence.)

Oui, don Juan, je n'ai plus qu'à mourir,
Et j'y vais. — Mais un jour Dieu rendra témoignage
Qui de vous ou de moi fit honte à son lignage ;
Mais apprenez, du moins, ce que pour vous je fus,
Et connaissez le cœur que brisent vos refus.
Je n'ai rien épargné pour fléchir votre haine.
Innocent de vos torts, j'en ai subi la peine.
L'opprobre était sur vous ; j'en ai porté ma part,

Tandis que l'Ordre entier s'illustrait au rempart,
Moi seul, triste rebut de la sainte milice,
D'un repos dévorant j'ai connu le supplice.
Et que dis-je? Avec vous partageant la prison,
Abreuvé de mépris, suspect de trahison,
J'ai voulu, j'ai chéri ma renommée infâme :
J'étais libre, à ce prix, d'essayer sur votre âme
Des efforts toujours vains et toujours dédaignés.
Voilà ce que j'ai fait. — Quoi! vous vous indignez,
Vous croyez ma valeur lâchement asservie,
Parce que à mon drapeau je veux donner ma vie!
Mais pour vous, pour vous rendre au devoir, au bonheur,
J'ai donné cent fois plus, j'ai donné mon honneur.
Hélas! de votre voix j'en reçois l'assurance,
Tant d'amour est vaincu, vaincu sans espérance.
Adieu donc. C'en est fait : votre aveugle courroux,
Rompant le dernier nœud qui m'attachait à vous,
Affranchit une ardeur pour vous seul enchaînée.
Je vous quitte et vous laisse à votre destinée,
A cet orgueil hautain que je n'ai pu toucher,
Au remords que l'orgueil ne sait plus vous cacher.
Triomphez, don Juan : votre victoire est belle.
Grâce, nature, honneur, tout vous laisse rebelle.
C'est bien. Dieu se retire et l'enfer applaudit.
Vous avez tout vaincu, tout lassé... — Qu'ai-je dit?
Oh! non, vous ne vaincrez ni le Ciel, ni moi-même;
Non, je n'ai pas été jusqu'à l'effort suprême,
Et, dans mon désespoir, une espérance a lui.
Seigneur, prenez mon sang; je vous l'offre pour lui.
Adieu!...

(Il va pour sortir.)

LA CERDA (se levant vivement.)

Rodrigue!

RODRIGUE

Adieu!

LA CERDA

Vivez!... Daignez m'entendre.

RODRIGUE (revenant.)

Ah! vous tremblez pour moi! Venez donc me défendre.

LA CERDA (avec désespoir.)

Je ne puis.

RODRIGUE

Si je meurs, vous viendrez me venger.

(Il sort.)

SCÈNE V

LA CERDA seul

Il m'échappe, il s'élance au devant du danger...
Rodrigue !... Il n'entend plus. Ah ! douleur trop amère !
Il va périr. Et moi, que dirai-je à sa mère ?
Qu'ai-je fait ? De mon corps je devais le couvrir,
Lâche ! et si près de moi je le laisse mourir !
Il m'appelle. Cédons.

(Il s'élance, puis s'arrête comme accablé.)

Cédons ! Le puis-je encore ?
Suis-je mon maître ? — Orgueil, despote que j'abhorre,
Capricieux tyran, sombre fatalité
Qui pèses sur ma vie et sur ma liberté !
Hélas ! j'ai mal connu tes menteuses caresses
Et les dégoûts amers qui suivent tes ivresses.
J'ai trop vite épuisé tes charmes décevants,
Mais je ne savais pas à quel prix tu les vends.
Au moins, de ces combats m'épargnant la torture,
Il fallait dans mon cœur étouffer la nature.
Je souffre, et je maudis ton empire imparfait.
Tyran, laisse-moi libre ou règne tout à fait.

(Il s'assied. Un silence.)

Ah ! que n'est-il resté dans notre chère Espagne,
A l'abri du malheur qui partout m'accompagne !
Qui l'appelait ici, quels rêves imposteurs
L'ont jeté dans les bras de mes persécuteurs ?
Lui, si jeune et déjà marqué pour le carnage !
Ce sont eux, c'est leur voix qui, trompant son jeune âge,
Le poussait à la mort qu'il vient d'aller chercher.
Et pourquoi ? Pour le perdre et pour me l'arracher.
Rendez-le moi, cruels !... Mais quoi ! je les accuse !
Non, plus d'illusions : ma douleur s'y refuse.

Las du crime et pourtant si loin du repentir,
A moi-même, au remords, je ne sais plus mentir.
C'est moi qui l'ai perdu, moi seul... — Rodrigue, arrête!
Le cimeterre brille, il menace ta tête.
Je vois ton sang couler, je te vois expirant.
Tu me cherches en vain de ton regard mourant :
Et moi, maudit, maudit du seul être que j'aime,
Toujours... — J'entends des pas. Qui vient?

(Entre don Jaime.)

SCÈNE VI

LA CERDA, DON JAIME

LA CERDA

C'est vous, don Jaime?
Et Rodrigue?

DON JAIME

Un moment j'ai pu l'apercevoir.

LA CERDA

Que fait-il? Oh! parlez.

DON JAIME

Il remplit son devoir.
Près de moi, l'œil en feu, la tête échevelée.
Je l'ai vu comme un trait passer dans la mêlée.
Il ne m'a dit qu'un mot : « Sauvez mon oncle. »

LA CERDA

Hélas!
Qui le sauvera, lui?

DON JAIME

Pour lui ne tremblez pas.

LA CERDA

Mais je crains tout, je crains sa fougue téméraire...
Il va périr!

DON JAIME

Hé bien! répondez-moi, mon frère.
Au poste de l'honneur s'il succombe aujourd'hui,
Qui jugez-vous à plaindre? Est-ce vous? est-ce lui?

LA CERDA

Ne m'interrogez pas.

DON JAIME

Rodrigue est à sa place :
Il défend sa bannière, il honore sa race.
Il est heureux. Et vous?

LA CERDA

J'accomplis mon destin.
Laissez-moi.

DON JAIME

Songez-vous qu'aujourd'hui, ce matin,
A quelques pas de vous, dans un choc homicide,
De notre sort à tous la fortune décide ;
Que, repoussés deux fois, les flots envahisseurs
Accablent à nouveau nos rares défenseurs ;
Que nos gens épuisés?...

LA CERDA

N'ont-ils pas leur Grand Maître?
Que fait votre héros? C'est l'heure de paraître.
Qu'il vous sauve, s'il peut.

DON JAIME

Malheureux, arrêtez,
Car c'est à des mourants qu'ici vous insultez.
Ce héros que poursuit votre aveugle folie,
Ne croyez pas du moins que son cœur vous oublie.
Tout à l'heure, au combat, sous le feu, sous les coups,
Devant la mort présente, il me parlait de vous.

LA CERDA

Vous venez de sa part?

DON JAIME

Non, c'est Dieu qui m'envoie ;
C'est le Dieu qui pardonne et le Dieu qui foudroie,
Le Dieu qui, las enfin de ne rien obtenir,
Voit la mesure comble et s'apprête à punir.
Croyez-vous que sans fin sa justice trompée?...

(Entre Manfredi, l'épée de Rodrigue à la main.)

SCÈNE VII

LA CERDA, DON JAIME, MANFREDI

MANFREDI

La Cerda !

LA CERDA

Qui m'appelle ?... Ah ! grand Dieu ! Cette épée...

MANFREDI

La reconnaissez-vous ?

LA CERDA

C'est la sienne ?

DON JAIME

Il est mort ?

LA CERDA

O terre, engloutis-moi !

(Il tombe à genoux.)

DON JAIME

Frère, soyez plus fort.

LA CERDA (se relevant à demi.)

Voilà le châtiment.

DON JAIME

Non, voilà l'espérance.
Un martyr vous protége.

LA CERDA (se relevant tout à fait.)

Ah ! dernière souffrance.
Dernier coup dont je meurs et qui m'était bien dû !
Ne m'a-t-il point maudit ? L'avez-vous entendu ?

MANFREDI

Sa voix, en expirant, vous bénissait encore.

LA CERDA

Moi ! Moi !

DON JAIME

Qui l'a frappé ?

MANFREDI

Le trait d'un archer more.

J'étais là ; je l'ai vu pâlir et chanceler.
Soutenu dans mes bras, il a pu me parler.
« Adieu, murmurait-t-il : c'est mon heure suprême.
Courez vers don Juan ; dites-lui que je l'aime,
Et son cœur, ébranlé par de si longs combats,
A la voix de la mort ne résistera pas. »

LA CERDA

Rodrigue !

MANFREDI

Puis, pour vous me léguant cette épée,
Que dans son propre sang d'abord il a trempée...

LA CERDA

Dans son sang ! Ah ! donnez.

(Il saisit l'épée de Rodrigue et la baise.)

MANFREDI

« Qu'il la prenne, a-t-il dit,
Qu'avec elle... » — A ce mot, tout son corps se raidit,
L'œil s'égare et s'éteint, la poitrine oppressée
Étouffe en un sanglot sa dernière pensée.
Il expire.

DON JAIME (à La Cerda.)

Il expire ainsi qu'il a vécu,
Pour l'honneur et pour vous.

LA CERDA (brandissant l'épée de Rodrigue.)

Vengeance !

(Il sort.

SCÈNE VIII

DON JAIME, MANFREDI

DON JAIME

Il est vaincu.
Mais il faut au Grand Maître en porter la nouvelle.

MANFREDI

Où le trouverez-vous ?... — Ah ! je me le rappelle,
A l'heure où cet enfant reçut le coup de mort,
Vers le poste d'Auvergne il guidait un renfort.

DON JAIME

J'y cours. Vous, Manfredi, retournez aux murailles.
Je l'instruirai de tout.

(Entre Lascaris.)

SCÈNE IX

DON JAIME, MANFREDI, LASCARIS

LASCARIS

Gloire au Dieu des batailles !
Les galions d'Espagne !... — Oui ; nous sommes sauvés.

MANFREDI

Se peut-il ?

LASCARIS

Dans une heure ils seront arrivés.
N'en doutez pas. Le vent qui les pousse à la terre
Apporte jusqu'à nous le bruit de leur tonnerre.

MANFREDI

Mais en êtes-vous sûr ?

DON JAIME

On les a reconnus ?

LASCARIS

Ils nous rendent déjà les signaux convenus.
C'est bien le Vice-Roi.

MANFREDI

Triomphe !

DON JAIME

O jour prospère !
Notre-Dame est pour nous.

(Entre La Valette, suivi de Monti et de Castriot.)

SCÈNE X

LA VALETTE, MONTI, CASTRIOT, DON JAIME
MANFREDI, LASCARIS

LA VALETTE (à don Jaime.)

Venez, venez, mon Père !

L'Infidèle est en fuite et j'accomplis mon vœu.

(Il reprend aux pieds du crucifix son bâton de commandement.)

A Saint-Jean !

(Il va pour sortir. — Entrent Coppier et Roblès.)

SCÈNE XI

LES MÊMES, COPPIER, ROBLÈS

ROBLÈS

Monseigneur, leurs tentes sont en feu.

COPPIER

Les fuyards éperdus se pressent au rivage.
On peut dans ce troupeau faire un affreux ravage.
Commandez.

LA VALETTE

Et pourquoi ces meurtres superflus ?

DON JAIME

Pour jeter à l'enfer quelques âmes de plus ?

MONTI

D'ailleurs au Vice-Roi leur défaite les livre.

CASTRIOT

Laissons. Qu'il ait au moins l'honneur de les poursuivre.

LA VALETTE

Oui, venez.

(Entre La Cerda, la tête nue, en désordre, l'épée de Rodrigue à la main. Il traverse le groupe des chevaliers et se jette sans rien dire aux pieds du Grand Maître.)

SCÈNE XII

LES MÊMES, LA CERDA

ROBLÈS

La Cerda !

LA VALETTE

Dieu ! c'est trop à la fois,
Vous m'accablez... — Mon frère, est-ce vous que je vois ?

LA CERDA

Oui, c'est le criminel, Monseigneur, c'est lui-même

Qui frémit à vos pieds, qui pleure... et qui vous aime.

LA VALETTE

Enfin ! — Merci, mon Dieu ! — Don Juan, levez-vous,
C'est ici votre place.

(Il le serre sur son cœur.)

LA CERDA

Elle est à vos genoux.
J'y voudrais expirer, le front dans la poussière...
Quand d'un enfant martyr la volonté dernière...

LA VALETTE

Rodrigue ?

(La Cerda tombe en larmes sans répondre.)

DON JAIME

De sa mort c'est le fruit glorieux.
Il a fait ce miracle ; il en jouit des Cieux.

LA VALETTE

Il n'est plus !

LA CERDA

L'innocence a payé pour le crime.
Rodrigue est mon sauveur, mais il est ma victime.
Il a fallu son sang pour vaincre mon orgueil.

LA VALETTE

O mystère sacré d'allégresse et de deuil !
Rodrigue !...

LA CERDA

A lui, la gloire ; à moi, la pénitence.
Monseigneur.

(Il se tourne vers Monti.)

Amiral, j'attends votre sentence.
Ordonnez : mon destin me semblera trop beau,
Si vous me laissez vivre auprès de son tombeau.

LA VALETTE

Nous, punir, quand le Ciel a fait miséricorde !

MONTI

Je ne sais point reprendre un pardon que j'accorde.
Ce matin même, ici, l'oubli fut prononcé,
Commandeur. Entre nous il n'est plus de passé.

(Il lui tend les mains que La Cerda serre en silence.)

LA VALETTE

Donnons donc tout ce jour à la joie, à la gloire,
Et que Malte à jamais en garde la mémoire.
Dieu triomphe par nous. Venez, frères, amis,
Accomplir avec moi ce que j'avais promis.
Pour le Croissant vaincu, pour l'Europe sauvée,
A l'autel de Saint-Jean déposons ce trophée.

(Il prend La Cerda par la main, et continue s'adressant à lui)

Et nous, qu'ont réunis les bontés du Seigneur,
Nous, qui d'un même deuil payons tant de bonheur,
Demain nous pleurerons sur deux tombes bien chères
Ces larmes de la foi qui ne sont point amères.
Honneur à nos martyrs !

DON JAIME

Oui, voilà les vainqueurs
Qui rachètent le monde et qui changent les cœurs.

FIN

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 1.

AP
20
E8
ser.5
t.5

Etudes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY